



Le Projet de Territoire de Saint-Flour Communauté 2021-2026



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ

Village d'entreprises,
Z.A du Rozier Coren,
15100 Saint-Flour
Téléphone : 04 71 60 56 80
Web : www.saint-flour-communaute.fr
Facebook : saintflourco

UN PROJET QUI SE BÂTIT EN TROIS TEMPS

Diagnostic territorial du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

• • Fin 2019

Visites dans les communes

• • • • • Automne 2020

Mise en place de la Gouvernance

LE TEMPS DES IDÉES

• • • • • Janvier 2021

Commissions thématiques intercommunales
Définition des orientations

• • • • • Février à Juin 2021

Conférence des Maires
Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

LE TEMPS DES CHOIX

• • • • • 19 Mars 2021

Conseil communautaire
Débat et approbation du PADD et du Projet de territoire

• • • • • 30 Juin 2021

Concertation avec les habitants et les acteurs socio-économiques

• • • • • Dernier trimestre 2021

LE TEMPS DE LA CONCERTATION



Edito

Notre ambition commune

Le projet de territoire 2021/2026 de Saint-Flour Communauté fixe un cap. Il tend à affirmer l'identité de la communauté de communes et de ses communes membres, les objectifs qu'elles se sont fixés et vient illustrer la stratégie définie collectivement pour les atteindre.

Les élus communautaires se dotent ainsi d'une véritable feuille de route. Elle va venir jalonner l'action de Saint-Flour Communauté, des communes et de leurs partenaires et donner du sens à la dynamique territoriale. Ce projet de territoire nous permet ainsi de nous coordonner tout en nous donnant des repères communs.

Rares sont les communautés de communes à s'être déjà dotées d'un projet. Dès 2017, Saint-Flour Communauté mettait en œuvre un projet 2017/2020 dont quelques opérations sont en cours de finalisation. Ce deuxième

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ	P. 4-9
ARCHITECTURE DU PROJET DE TERRITOIRE	P. 10-11
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	P. 12-18
L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	P. 19-23
AMBITION 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	P. 24-1221
AXE 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.	P. 24-378
AXE 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.	P. 380-467
AXE 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.	P.468-1218
SYNTHÈSE	P. 1220-1221
AMBITION 2 : PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE	P. 1222-1531
AXE 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine.	P. 1222-1268
AXE 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire.	P. 1270-1319
AXE 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.	P. 1320-1529
SYNTHÈSE	P. 1530-1531
GLOSSAIRE	P. 1532-1533
LES 53 COMMUNES DE SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ	P. 1534-1235
ANNEXE 1 : RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DU PROJET DE TERRITOIRE 2016-2021 RESTANT À FINALISER	P. 1537
ANNEXE 2 : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2021	P. 1538-1566

projet de territoire s'inscrit dans la continuité du travail entrepris mais va plus loin en associant les communes membres et les partenaires de l'intercommunalité, démontrant ainsi la cohérence et l'ambition de tout un territoire.

Notoriété économique, notamment dans le secteur agro-alimentaire, excellence touristique, qualité de notre environnement, rayonnement culturel... Saint-Flour Communauté a de réels atouts grâce aux hommes et aux femmes qui sont acteurs du territoire. Il nous appartient d'innover pour améliorer encore notre cadre de vie et notre attractivité.

Le projet de territoire traduit ainsi notre ambition commune, réaliste et partagée, notre solidarité territoriale en nous tournant résolument vers l'avenir. Cette vision globale, transversale, ce travail conséquent, doit nous permettre d'être au rendez-vous des différentes contractualisations avec nos partenaires. C'est un outil qui inscrit chacun des projets dans une dynamique partagée reconnue de

tous les partenaires, et dont chaque acteur peut à présent se saisir.

Gage de qualité puisqu'il est le fruit du travail des élus de proximité, délégués communautaires et conseillers municipaux, ce projet de territoire a bien sûr vocation à être encore enrichi.

À présent, à nous d'être au rendez-vous et de créer ensemble les conditions de sa mise en oeuvre !

Céline CHARRIAUD
Présidente de
Saint-Flour
Communauté





POUR UN TERRITOIRE DE MOYENNE MONTAGNE VIVANT, ATTRACTIF ET RICHE DE SON EXCELLENCE

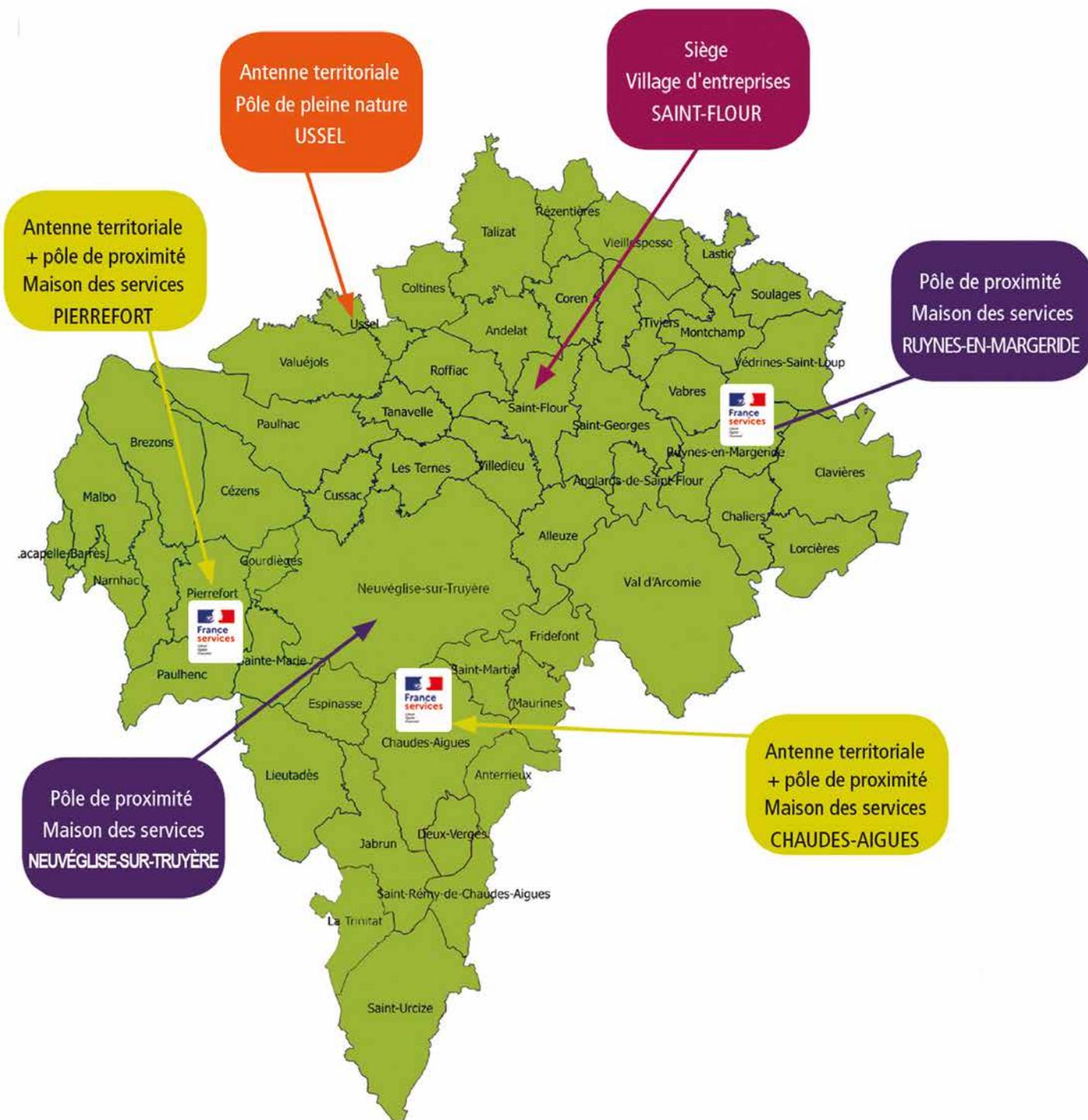
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le projet de territoire exprime la vision des élus de Saint-Flour Communauté, nourrie par les contributions des membres des commissions thématiques intercommunales et des services. ses ambitions ont vocation à être mises en œuvre par la communauté de communes et les 53 communes membres, en lien avec d'autres partenaires.

©Photo : J. Ramadier

Saint-Flour Communauté est issue de la fusion, intervenue au 1er janvier 2017, de 4 intercommunalités : les Communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, de Caldaguès Aubrac, du Pays de Pierrefort Neuvéglise et de la Planèze. Regroupant 53 communes et près de 25000 habitants répartis sur une surface de 1366 km², ce territoire s'organise autour de sa ville centre et chef lieu d'arrondissement Saint-Flour, de plusieurs pôles relais (Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Urcize, Talizat et Valuèjols) et de communes rurales.

L'implantation des services de Saint-Flour Communauté



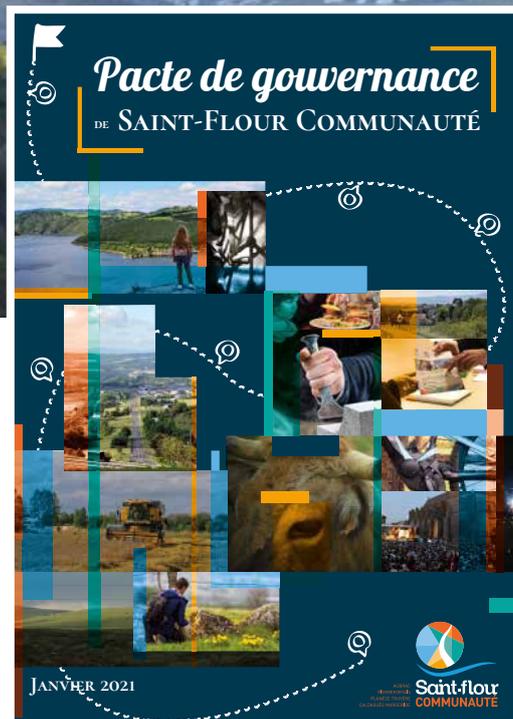
Territoire de montagne,
riche d'un environnement naturel et paysager
exceptionnel, Saint-Flour Communauté souhaite
se doter d'un projet de territoire fédérateur à
l'échelle de cette grande intercommunalité.



Dans le cadre du travail de prospective
que la communauté de communes a
entrepris, quatre documents apparaissent
particulièrement stratégiques pour
permettre de fédérer nos communes
autour d'objectifs communs et ambitieux :

- **LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Ce projet s'inscrit dans la continuité de deux démarches politiques essentielles portées par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC). Il s'agit du Projet Territorial de Développement Durable (PTDD 2018/2035) qui témoigne des intentions politiques des élus des territoires de l'Est Cantal et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de planification territoriale qui fixe la stratégie à l'horizon 2035 en termes d'aménagement et de développement urbain, d'équilibre social de l'habitat, de préservation des espaces naturels et agricoles. Il tend à favoriser un développement de chaque commune afin de permettre un renouvellement démographique, dans une logique de proximité, de solidarité et d'équilibre du territoire ;



- **LE PACTE DE GOUVERNANCE**

Le pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire du 13 janvier 2021 ;

- **LE PROJET DE TERRITOIRE**

Le Projet de territoire qui définit la volonté politique et la stratégie partagée à l'échelle intercommunale dans une vision prospective ;

- **LE PACTE FINANCIER ET FISCAL**

Il permettra d'apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet commun. Sa finalisation devrait intervenir à l'automne 2021.

Concernant le projet de territoire, plusieurs acteurs se sont mobilisés à chaque étape de son élaboration :



Les élus du territoire de Saint-Flour
Communauté : Les membres du bureau exécutif, tous les maires, les délégués communautaires, les conseillers municipaux membres des commissions intercommunales thématiques.



Les services de Saint-Flour
Communauté en lien étroit avec les secrétaires de mairies et nos partenaires.

L'élaboration du projet a reposé sur plusieurs étapes :

- 1** ☐ **Le diagnostic du territoire** a été réalisé à l'automne 2019. Il a défini les principales caractéristiques du territoire, à partir de constats, afin de bien identifier les enjeux pour chaque item (démographie, habitat et logement urbanisme et foncier...);
- 2** ☐ Sur la base des enseignements de ce diagnostic et afin de répondre aux enjeux identifiés, les membres des commissions intercommunales thématiques ont décliné **les ambitions et axes en objectifs** pour le territoire. Cette première phase de travail s'est déroulée en janvier, février et mars 2021. Elle s'est conclue par la Conférence des Maires du 19 mars 2021 avec la présentation du PADD ;
- 3** ☐ Dans une troisième étape, les commissions thématiques intercommunales ont émis un avis sur les **fiches projets** de maîtrise d'ouvrage communautaire et ont pris connaissance des fiches projets de maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale. Cette seconde phase de travail en commissions faisait suite à la Conférence des Maires du 28 mai 2021 lors de laquelle a été présentée la méthodologie d'élaboration du projet de territoire, le calendrier de sa rédaction ainsi que les projets proposés ;
- 4** ☐ Enfin, la rédaction du projet a mobilisé les services communautaires et le bureau exécutif en vue d'une **approbation le 30 juin 2021 en conseil communautaire.**

Au total, une cinquantaine de réunions se sont tenues en quelques mois : conférences des maires, commissions thématiques, conférences territoriales, ...

Ce travail a été guidé par plusieurs principes d'action communautaire :

- **La coopération** : la volonté de travailler ensemble et de construire un projet commun. Toutes les communes ont apporté leurs contributions au projet de territoire ;
- **La subsidiarité** : pour faire ensemble ce qui ne peut être pleinement réalisé à l'échelle communale ;
- **La solidarité** : à travers une vision qui allie au-delà des intérêts communaux et garantisse ainsi un développement harmonieux du territoire ;
- **La complémentarité** : pour une action communautaire qui ne se substitue pas à celle des communes mais qui vient la soutenir, notamment grâce au pôle « développement territorial et services aux communes ».

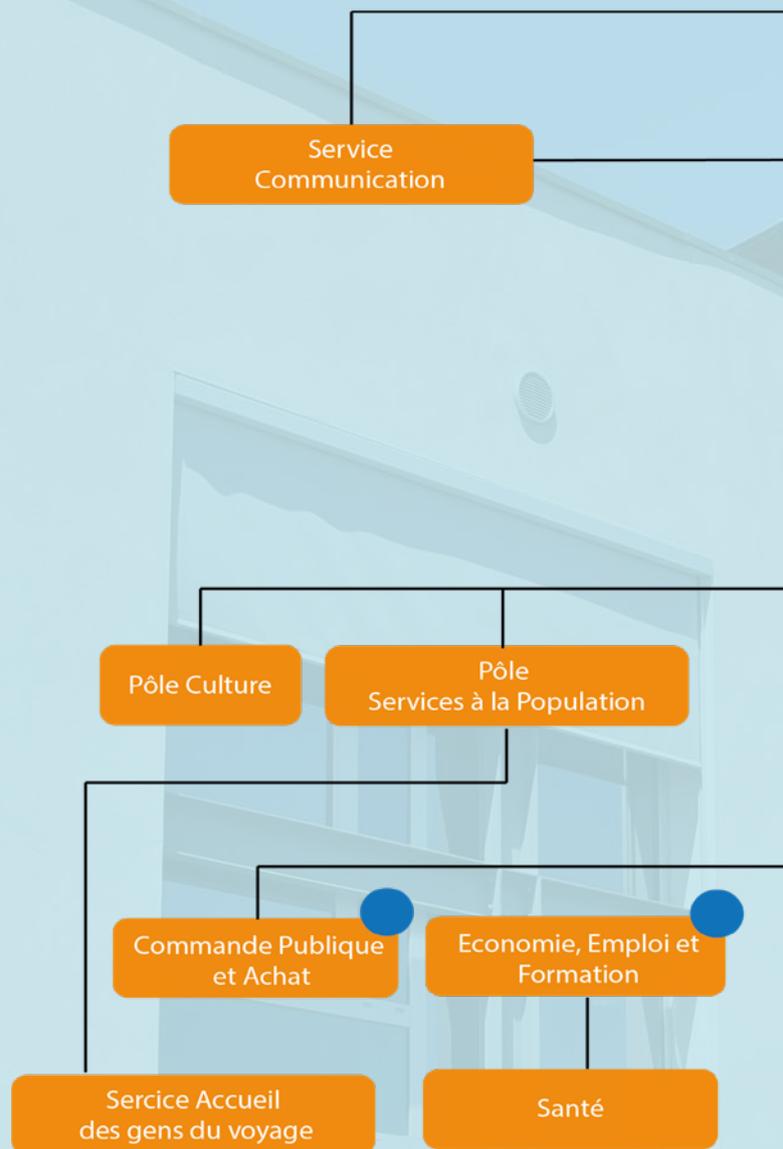
A travers ses 2 ambitions, ses 6 thématiques stratégiques et ses 23 objectifs, le projet de territoire est un document ressource tant pour les élus et services communautaires comme municipaux, que pour nos différents partenaires institutionnels, économiques ou associatifs.

Ce projet marque le commencement d'un travail de structuration des services pour la mise en œuvre des actions retenues.

De nouvelles compétences devront être mobilisées pour mettre en œuvre le projet de territoire, tout en respectant les objectifs du pacte financier et fiscal, en particulier dans la maîtrise de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement : chef de projet Petites Villes de Demain, chargé de mission Agriculture, Agroalimentaire et Forêt, manager de commerce, chargé de mission Mobilité en application des conventions de délégation à intervenir avec la Région et poste de géomaticien afin de maîtriser les systèmes d'information géographique (SIG), etc.

Au terme de cette démarche et alors que de nouveaux outils verront le jour (Opération de Revitalisation du Territoire élargie et renouvelée, schéma de mobilité, Plan Climat Air Energie Territorial...), l'ambition des élus de Saint-Flour Communauté est celle :

- **d'une part, d'un territoire dont l'attractivité est renforcée, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif (Ambition 1) ;**
- **d'autre part, d'un territoire où l'espace est durablement préservé et aménagé, pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence (Ambition 2).**



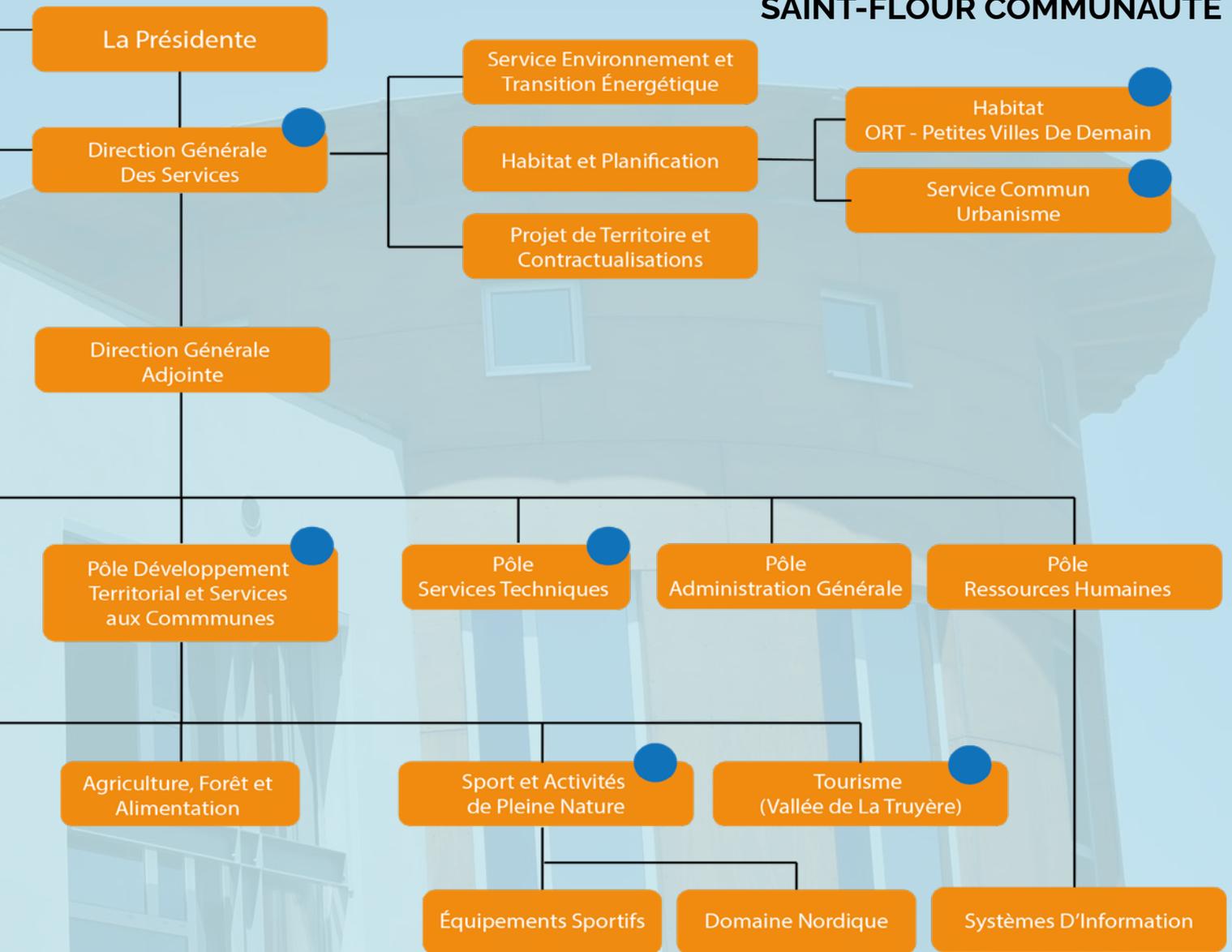
À travers leurs propres politiques publiques, les communes contribueront également à la mise en œuvre du projet. Pour cela, les communes et Saint-Flour Communauté veilleront :

- Au respect des identités communales et des compétences communautaires ;
- A l'information et à la concertation réciproques ;
- A la conciliation entre la recherche d'objectifs communs et la proximité dans la mise en œuvre.

Ces principes guident déjà la gouvernance de l'intercommunalité.

Une phase de **concertation** sera menée à l'automne 2021. L'Agence Nationale de la

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ



● Assistance Technique aux communes

Cohésion des Territoires (ANCT) sera sollicitée afin d'accompagner la collectivité dans ce temps d'appropriation du projet par les habitants et les acteurs économiques et sociaux. Les partenaires seront également mobilisés autour du projet. Saint-Flour Communauté veillera à s'appuyer sur les politiques publiques communautaires, les communes et leur rôle de **proximité**.

Une démarche d'**évaluation** sera également mise en œuvre par le Bureau exécutif de Saint-Flour Communauté pour notamment proposer des réorientations, des préconisations ou des actions nouvelles tendant à réajuster le projet au fil de sa réalisation. A mi-parcours, une revue de projet complète sera menée et aura

pour vocation de :

- répertorier les actions mises en œuvre par les communes et Saint-Flour Communauté et concourant à la stratégie territoriale ;
- mettre en valeur les actions innovantes ou remarquables ;
- identifier et analyser les conditions favorables et les freins ;
- formuler des préconisations.

L'ensemble des productions et analyses seront présentées régulièrement aux communes notamment lors de la Conférence des Maires.

ARCHITECTURE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les élus de Saint-Flour
Communauté ont défini :

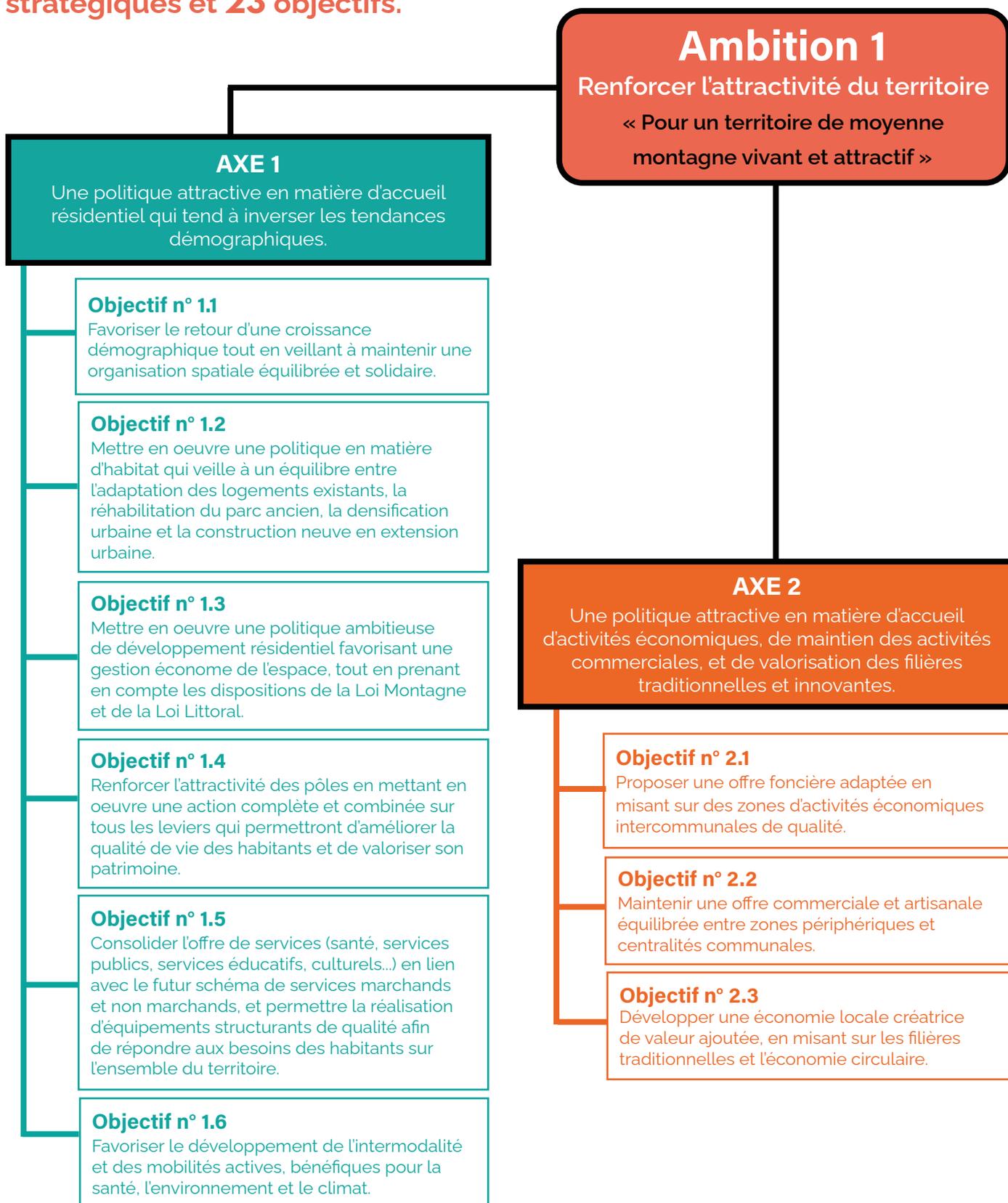
**2 ambitions, 6 axes
stratégiques et 23 objectifs.**

Ces objectifs se déclinent en **226 fiches projets** :

62 fiches projets communautaires ;

17 fiches projets supracommunautaires ;

147 fiches projets communales.



Ambition 2

Préserver et aménager durablement
l'espace
« Pour un territoire de moyenne montagne
riche de son excellence »

AXE 3

Une politique touristique attractive, appuyée sur
une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle
exceptionnelle.

Objectif n° 3.1

Préserver, valoriser et développer le site
des gorges de la Truyère, site identitaire et
emblématique du territoire.

Objectif n° 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la
station thermale de Chaudes-Aigues.

Objectif n° 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour
en tant que carrefour touristique, culturel et
patrimonial.

Objectif n° 3.4

Préserver et valoriser la dimension
patrimoniale du territoire, qu'elle soit
naturelle, culturelle, avec ses sites phares,
ses valeurs, son identité.

Objectif n° 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-
Flour Communauté, « Territoire d'excellence
pleine nature et de montagne 4 saisons ».

Objectif n° 3.6

Accompagner le développement d'une offre
d'activités et d'hébergements touristiques
misant sur « l'excellence environnementale ».

AXE 4

Une agriculture durable avec des exploitations
qualitatives et à taille humaine.

Objectif n° 4.1

Promouvoir une agriculture
responsable, pourvoyeuse d'emplois
et créatrice de valeur ajoutée.

Objectif n° 4.2

Protéger le foncier agricole et
favoriser le renouvellement des
exploitations.

Objectif n° 4.3

Promouvoir un bâti agricole fonctionnel,
évolutif et bien inséré dans son
environnement.

AXE 5

Un patrimoine naturel préservé et valorisé
pour affirmer l'identité rurale du territoire.

Objectif n° 5.1

Intégrer la biodiversité dans les
conditions d'aménagement de l'espace
et de développement du territoire.

Objectif n° 5.2

Concevoir une gestion intégrée de
la ressource en eau et des milieux
aquatiques.

Objectif n° 5.3

Prendre en compte les risques,
pollutions et nuisances engendrées par
les activités humaines.

AXE 6

Un territoire communautaire engagé dans la
transition écologique et énergétique.

Objectif n° 6.1

Favoriser la sobriété énergétique.

Objectif n° 6.2

Favoriser le développement des
énergies renouvelables et du
numérique dans le respect du
patrimoine naturel et paysager.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic du territoire réalisé à l'automne 2019 a permis d'identifier les principales caractéristiques du territoire, afin de définir plusieurs enjeux.

Fonctionnement du Territoire

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
<p>Présentation du territoire et armature territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un territoire attractif, dans un environnement naturel de grande qualité, idéalement desservi par l'A75 ; ● Une armature territoriale du SCoT favorisant une organisation spatiale équilibrée et solidaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une organisation territoriale fondée sur l'armature territoriale du SCoT, permettant des développements différenciés et proportionnés à chaque catégorie de pôles, dans une logique de proximité, de solidarité et d'équilibre du territoire ;
<p>Déserte du territoire / Mobilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une accessibilité externe favorable avec une desserte routière de qualité structurée autour de l'A75 (plus de 10 000 véhicules/jour) et de deux routes départementales majeures, la D926, qui relie Saint-Flour à Murat et la D 921 de Saint-Flour à Chaudes-Aigues (plus de 5 000 véhicules/jour) ; ● Un territoire traversé par la ligne SNCF reliant Neussargues à Béziers via Saint-Flour mais une activité très limitée ; ● Des mobilités alternatives à la voiture individuelle à conforter et développer ; ● Des problématiques de stationnement qui concernent principalement la ville-centre et les pôles relais. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le développement de modes de transports alternatifs « au tout véhicule individuel » qui passe par le renforcement des transports collectifs (transports à la demande et transport urbain), la promotion du covoiturage, le développement de véhicules électriques et l'aménagement d'infrastructures dédiées ; ● Le renforcement des liens entre développement urbain et mobilité : <ul style="list-style-type: none"> → Développer le maillage de liaisons douces, entre les différentes zones à vocation d'habitat, de services et d'activités, pour faciliter les déplacements de proximité des ménages → Renforcer les déplacements doux et l'accès aux places publiques pour les piétons et les cyclistes à travers la création d'un espace « cycloport FFC » → Qualifier l'offre de stationnement en centre-bourg afin de renforcer son attractivité ;
<p>Équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Saint-Flour, un pôle structurant en matière d'équipements qui rayonne sur tout le territoire ; ● Une couverture numérique encore insuffisante, un déploiement des réseaux numériques à accompagner : haut-débit, fibre optique, 4G... ● Des usages numériques qui se développent au quotidien. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le maintien voire le renforcement d'une offre de services (santé, services publics, éducative...) et d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire ; ● Le numérique, un levier de développement essentiel pour le territoire en termes d'attractivité résidentielle et économique : <ul style="list-style-type: none"> → Optimiser la couverture numérique sur l'ensemble du territoire et accompagner le développement de la fibre optique.

Démographie et Habitat

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
<p>Démographie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un territoire, Saint-Flour Communauté, qui accueille 23 447 habitants (INSEE 2018) ; 39% de la population (dont 27% dans la ville-centre) sont concentrés dans le pôle urbain, 25% dans les pôles relais et 36% dans le secteur rural ; ● Un déclin démographique continu depuis 1968 mais qui tend à se stabiliser depuis les années 2000 ; ● Des disparités démographiques importantes ; ● Un vieillissement de sa population qui s'accroît en 2015 ; ● Une taille des ménages en diminution qui engendre des besoins en logements ; ● Des ménages composés pour les 2/3 Des ménages avec des revenus modestes surtout dans les communes rurales (revenu médian de 18 710 € contre 19 260 € pour le département). 	<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en place d'une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui permette d'inverser les tendances démographiques actuelles et de maintenir la population sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Mettre en œuvre un ensemble d'actions coordonnées en matière d'urbanisme, d'habitat, de services et équipements, d'activités économiques, de déplacements, au service d'une attractivité pérennisée à long terme ; ☐ → Appuyer son développement sur une organisation spatiale équilibrée et solidaire, fondée sur l'armature territoriale du SCoT ;
<p>Habitat et logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un parc de logements en 2015 (16 301 logements) en croissance régulière, composé par 65,3% de résidences principales, 22,3% de résidences secondaires et 12,4% de logements vacants ; ● Un parc de logements qui se caractérise par : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Une forte spécialisation du parc de logements dans le pôle urbain central et les communes périurbaines de Saint-Flour ; ☐ → Un parc privé potentiellement indigne (PPPI) de 1 329 logements en 2013 dont 63,4 % de propriétaires occupants ; ☐ → Un taux de logements vacants élevé sur Saint-Flour Communauté (12,4%) en hausse depuis 2010 ; ● Une vocation touristique du territoire affirmée avec une forte proportion de résidences secondaires (près de 40% du parc) notamment sur les communes situées au Sud et sur les franges du territoire (secteurs Gorges de la Truyère et Massif du Cantal) ; ● De nombreuses politiques conduites en matière de requalification urbaine et de l'habitat (OPAH, PIG), et de nouveaux projets (OPAH-RU, PIG Territorial Habitat) qui couvrent l'intégralité du territoire ; ● Une offre en hébergements pour les publics spécifiques encadrée par un Contrat de Cohésion Sociale 2018-2020 ; ● Une activité de la construction neuve modérée qui a fortement ralenti depuis 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en œuvre d'une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Diversifier l'offre de logements afin de répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de forme urbaine, de statut et de taille : apporter une réponse aux besoins de tous les ménages et proposer un parcours résidentiel complet sur le territoire ☐ → Faciliter la remise sur le marché des logements vacants et encourager les propriétaires occupants / bailleurs à la réhabilitation et à la rénovation de leurs logements ● Le renforcement de l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Poursuivre les politiques conduites sur le territoire en matière de requalification de l'habitat (OPAH, PIG) et de rénovation urbaine (ORT, programme Petites Villes de Demain).

Dynamiques urbaines

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
<p>Morphologie urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un pôle urbain qui a connu un développement résidentiel fort depuis la fin du XX^{ème} siècle, quantitativement plus important que les pôles relais et avec une représentation plus forte des opérations groupées ; ● Les bourgs-centres de pôles relais qui sont principalement constitués de 3 grandes entités, fruit de strates historiques successives de construction : le noyau historique, les extensions péricentrales, et les extensions à vocation résidentielle depuis les années 50 ● Les communes rurales composées d'un noyau ancien et d'extensions résidentielles contemporaines mesurées, uniquement pavillonnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement urbain favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions des Lois Montagne et Littoral : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Concentrer le développement résidentiel sur les centres-villes et centres-bourgs en privilégiant l'urbanisation en connexion de la tache urbaine et la valorisation des « dents creuses » ; → Localiser les secteurs d'urbanisation nouvelle en continuité de l'enveloppe urbaine actuelle et en privilégiant les opérations « en profondeur » et en « second rideau de l'urbanisation » ; ☐ → Limiter l'urbanisation linéaire le long des voies, mais aussi veiller à assurer la qualité urbaine et paysagère des espaces bâtis en valorisant les entrées de bourg ;☐ → Définir et hiérarchiser les zones à urbaniser à vocation d'habitat en veillant à leur adéquation avec la capacité des réseaux (eau, assainissement...) afin de proposer une offre foncière facilement mobilisable, dans le respect des orientations du SCoT ; ☐ → Favoriser une urbanisation raisonnée des villages à caractère résidentiel, en privilégiant l'urbanisation des « dents creuses » et interstices, et en limitant l'urbanisation à l'enveloppe urbaine existante.
<p>Urbanisme et foncier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une consommation foncière des espaces naturels et agricoles estimée à 542 ha sur le territoire intercommunal entre 2007 et 2017 dont 50% sur les espaces agricoles et 38% sur les espaces naturels et forestiers : <ul style="list-style-type: none"> → Une consommation foncière globale importante dans le pôle urbain et les pôles relais ; → ☐ Une consommation d'espaces représentant 225 ha pour l'habitat (soit 41% du foncier consommé), 177 ha pour les activités agricoles (33%) et 140 ha pour les activités économiques (26%) ; ● 60% des communes de Saint-Flour Communauté sont couvertes par un document d'urbanisme : 19 Cartes Communales et 13 PLU ; ● Un potentiel foncier urbanisable de 1000 ha toutes vocations confondues dont 52% à vocation d'habitat, 23,3% à vocation Mixte et 21,7% à vocation d'activités ; Des capacités de densification estimées à 161 ha, toutes vocations confondues, dont 80% à dominante habitat (132 ha). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le développement d'une politique foncière pro-active et anticipatrice afin de contribuer à la maîtrise du développement urbain et faciliter la réalisation des projets d'aménagement ; ● Le renforcement de l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
Emplois	<ul style="list-style-type: none"> ● Un bassin de vie structuré autour du pôle d'emplois de Saint-Flour ; ● Une « autonomie » en matière d'emplois (taux de concentration de l'emploi de 99,5) ; ● Un poids important de l'économie présente (64,4% des emplois), partagée entre le secteur public et le « commerce/services/transports » ; ● Une prédominance des TPE et entreprises unipersonnelles... mais également quelques grands établissements ; ● Des mobilités domicile-travail internes au territoire très importantes, qui se concentrent à destination de Saint-Flour. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le maintien d'un maillage économique pertinent, tant en matière de services publics que de petits commerces et d'équipements, garant de lien social entre le secteur rural, les pôles relais et le pôle urbain : <ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre les initiatives portées par les collectivités en faveur du maintien de l'offre commerciale, artisanale et de services : Programme européen LEADER, ORT notamment ; → Conforter le maillage des maisons de services et maisons de santé afin de garantir les solidarités et liens sociaux propres aux territoires ruraux ;
Filières d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> ● Des filières traditionnelles d'excellence présentes sur le territoire de manière historique qui s'organisent autour de plusieurs activités : l'agro-alimentaire/ agro-industriel, la filière bois ainsi que les savoir-faire et métiers de la pierre. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le renforcement de l'attractivité économique du territoire en s'appuyant sur : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Des zones d'activités économiques intercommunales de qualité ; il s'agit avant tout de densifier les zones d'activités existantes et de permettre la réalisation de projets de création/extension raisonnés ; ☐ → Une offre immobilière répondant aux besoins dans le parcours résidentiel des entreprises ;
Maillage commercial et de services	<ul style="list-style-type: none"> ● Des commerces et services dominés par l'alimentaire, l'hébergement et la restauration ; les commerces et services représentent 61,3 % des établissements de Saint-Flour Communauté ; ● Une offre commerciale et de services structurée autour de 8 pôles : 1 pôle structurant Saint-Flour, 4 pôles de proximité (Neuvéglise-sur-Truyère, Chaudes-Aigues, Pierrefort et Ruynes-en-Margeride) et 3 pôles d'équilibre rural (Valuéjols, Talizat et Saint-Urcize) ; ● Un territoire soumis à l'influence de pôles extérieurs : Murat, Saint-Chély-d'Apcher et Laguiole pour les commerces et services de première nécessité - Aurillac voire Rodez pour les commerces et services de la gamme supérieure, ainsi que Clermont-Ferrand comme en témoigne le contrat de réciprocité signé entre Saint-Flour Communauté et Clermont Auvergne Métropole en juillet 2019 ; ● Des initiatives portées par les collectivités en faveur du maintien de l'offre commerciale, artisanale et de services depuis plusieurs années : LEADER et ORT. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le développement d'une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, en misant sur : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Les filières traditionnelles d'excellence présentes sur le territoire qui s'organisent autour de plusieurs activités : l'agro-alimentaire, la filière bois ainsi que les savoir-faire et métiers de la pierre ; ☐ → L'économie circulaire en lien avec la transition énergétique : les énergies renouvelables, la gestion des déchets, l'économie numérique... ● Le renforcement de l'attractivité touristique du territoire qui constitue un élément moteur de l'économie locale et un levier permettant d'assurer une qualité de vie. Cela passe par : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Conforter la politique touristique mise en place avec l'Office de Tourisme intercommunal et ses bureaux de tourisme (gouvernance, moyens...) ; ☐ → Préserver la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle ou culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs fortes, son identité...

Activités économiques (suite)

Espaces d'activités	<ul style="list-style-type: none">● Des zones d'activités intercommunales localisées principalement dans le pôle urbain et les pôles relais : 10 ZAE recensées qui accueillent aujourd'hui plus de 110 entreprises ;● D'autres espaces d'activités communaux disséminés sur l'ensemble du territoire qui contribuent à maintenir une activité économique notable dans les pôles relais et le secteur rural.	<ul style="list-style-type: none">▣ —> Poursuivre le développement des activités de pleine nature, renouveler l'offre culturelle, soutenir l'agro-tourisme...▣—> Renforcer l'offre d'hébergements marchands de qualité : hébergements 3*, hébergements insolites, accueil de groupe, qualification des campings...
Tourisme	<ul style="list-style-type: none">● Une organisation touristique structurée autour de l'OT intercommunal « Pays de Saint-Flour » ;● Un territoire structuré autour de 4 pôles touristiques majeurs : le massif Cantalien et sa station 4 saisons de Prat de Bouc, Saint-Flour et ses environs reconnu pour ses richesses patrimoniales et culturelles, les gorges de la Truyère, en cours de labellisation comme Site Classé par l'Etat, le plateau de l'Aubrac, apprécié autant pour ses grands espaces que pour ses activités nordiques et le Massif de la Margeride;● Une offre d'activités touristiques et de loisirs très diversifiée ;● Une offre d'hébergement marchand diversifiée et de qualité représentant près de 7 600 lits dont 40,2% en camping, 22,7% en meublés et 18,6% en hôtels.	

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
Foncier agricole	<ul style="list-style-type: none"> ● 71% de la superficie du territoire occupée par l'agriculture (90 000 ha) ; ● Un contexte pédoclimatique qui limite la concurrence avec les systèmes en grandes cultures mais qui interroge sur la résilience des exploitations et leur autonomie fourragère ; ● Une volonté de la collectivité de remobiliser des surfaces en friche pour l'agriculture. Des contraintes parcellaires liées au morcellement, identifiées ponctuellement. 	<p>Le challenge agricole du territoire est de réussir le renouvellement des actifs par la transmission des exploitations et l'accueil de nouveaux agriculteurs. Pour cela, plusieurs enjeux se dessinent.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Protéger le foncier agricole, outil de production non délocalisable - vers une politique foncière de la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> → Eviter le mitage de l'espace agricole par l'urbanisation ; → Favoriser la restructuration foncière ; → Maintenir et renforcer le lien entre bâtiments d'élevage et parcellaire agricole ; → Reconquérir des espaces délaissés qui ont un intérêt pour l'agriculture ; → Valoriser les territoires d'estives ; ☐→ Gestion des biens de section agricoles, zonages agriculture-forêt, application du principe ERC agricole (Eviter-Réduire-Compenser) ;
Urbanisme et foncier	<ul style="list-style-type: none"> ● 1142 exploitations agricoles en 2017 (1654 exploitants) : Une érosion de 26.7% du nombre d'exploitations entre 2000 et 2017 et dans une moindre mesure du nombre d'exploitants (-12.2%) ; un agrandissement de la taille des structures agricoles ; un fort développement des formes sociétaires ; ● L'agriculture représente 15.4% de la population active (contre 1.7% en France). Une population agricole qui vieillit malgré une dynamique d'installation forte comparé à d'autres territoires ; ● Plusieurs freins identifiés : accès au foncier, recul de l'âge effectif de départ à la retraite, coût élevé d'une installation en élevage, image du métier. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Préserver les bâtiments agricoles et leur permettre d'évoluer : <ul style="list-style-type: none"> →☐Préserverlessiègesd'exploitation et bâtiments agricoles. ; → Faciliter la diversité des projets agricoles ; ● Réhabiliter le bâti désaffecté ; ● Maintenir et développer des filières agricoles pourvoyeuses de valeur ajoutée au territoire ; ● Conforter l'attractivité du territoire pour les actifs agricoles ; ● Soigner l'insertion du bâti agricole en gardant sa fonctionnalité ; ● Faciliter la production d'énergie renouvelable en agriculture (photovoltaïque au sol, bois, méthanisation).
Bâti agricole	<ul style="list-style-type: none"> ● 1.4 bâtiments d'élevage / exploitation en moyenne, 45% sont à proximité de l'urbanisation, 51% des ventes de bâti agricole se font à destination de non-agriculteurs ; ● Une dynamique importante de modernisation qui se poursuit. Un bâti agricole parfois difficile à transmettre (mise aux normes, fonctionnalité, crainte de la mise en location...). Du bâti agricole qui perd sa fonction et dont une partie a une valeur patrimoniale et un potentiel de réhabilitation ; ● Des efforts significatifs sur l'insertion paysagère à poursuivre. 	

Activités agricoles (suite)

Filières alimentaires et agroalimentaires

- Une agriculture d'élevage, très majoritairement de bovins lait et/ou viande (1046 élevages bovins sur 1142 exploitations) ;
- D'autres productions sont néanmoins présentes... Elles correspondent à des niches qui peuvent représenter des opportunités ;
- Un développement de l'agriculture biologique et des circuits courts ;
- Des outils de transformation agroalimentaire encore bien présents sur le territoire en lait. La production de viande bovine conduit majoritairement à des animaux maigres exportés, mais des opportunités se font jour autour des races locales et de la filière veaux sous la mère ;
- La production d'énergie renouvelable constitue une possibilité de diversification des exploitations agricoles.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Paysage, patrimoine et architecture

(suite) →

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
<p>Paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une qualité des paysages riches et diversifiés ; ● Des panoramas remarquables permettant d'admirer les paysages ; ● Une évolution des pratiques agricoles ayant un impact fort sur l'évolution des paysages ; ● Le développement d'énergies renouvelables : apparition d'éoliennes dans le nord-est et panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles ; ● Un paysage de bocage et de boisements menacés ; ● De nombreux circuits de randonnées permettant la découverte des paysages et du patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La valorisation des paysages et du patrimoine du quotidien : <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser le patrimoine en incitant à la restauration du bâti ancien vacant ; ☐ → Favoriser l'usage et la valorisation des pierres locales dans les aménagements urbains et l'architecture locale ; ☐ → Recenser, conserver et valoriser le petit patrimoine à travers différentes actions ; ☐ → Préserver les panoramas remarquables sur le lointain, les paysages agricoles emblématiques, les vallées spectaculaires et les silhouettes bâties des villes et villages anciens ; ☐ → Anticiper le remplacement des nombreux alignements de frênes, des pins sylvestres et chênes ;☐ <ul style="list-style-type: none"> → Limiter les éléments verticaux qui attirent le regard au détriment des vastes étendues des hauts plateaux ; ☐ → Préserver et valoriser les qualités du paysage : orgues de Saint-Flour, prairies humides, bocages, etc. ☐ → Préserver, entretenir et signaler des chemins, drailles et murets en pierre sèches ; ☐ → Préserver les spécificités du paysage (crêtes, puys, vallées, éperons, plateau ...).
<p>Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un patrimoine architectural qualitatif et homogène ; ● Une évolution du bâti dans le paysage avec les constructions récentes. 	
<p>Patrimoine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La richesse du patrimoine remarquable ; ● Une qualité du petit patrimoine rural bien préservé, particulièrement le patrimoine lié à la pierre ; ● L'abandon des burons dans les estives : des actions en cours avec notamment l'association de sauvegarde des burons, ont permis d'en restaurer certains. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La valorisation du cadre de vie en intégrant les constructions dans le paysage : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → S'inspirer de l'architecture vernaculaire pour les futures constructions ; ☐ → Reprendre l'implantation des maisons anciennes dans le paysage pour le choix des emplacements des futures constructions ; ☐ → Penser les lisières entre zones rurales et urbaines afin d'intégrer les futures constructions dans le paysage ;☐ <ul style="list-style-type: none"> → Maintenir la qualité paysagère aux abords de l'A75.

Paysage, patrimoine et architecture (suite)

<p>Contraintes Règlementaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La diversité et l'harmonie des matériaux locaux, marqueurs identitaires : ardoise, lauze ou tuile canal selon les secteurs ; ● La diversité des implantations du bâti dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le renforcement de l'attractivité touristique en préservant le cadre naturel et sauvage : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Renforcer la signalétique et l'information pour promouvoir le patrimoine et la manière de le découvrir ; ☐ → Développer les circuits à thème comme celui des Mégalithes ; ☐ → Aménager les sites touristiques pour identifier les stationnements et les cheminements piétons tout en préservant le cadre naturel, agricole ou sauvage des lieux et prévoir leur gestion durable ;☐ <ul style="list-style-type: none"> → Intégrer les nouvelles constructions dédiées au tourisme dans le paysage en s'inspirant de l'architecture et de l'implantation de l'architecture vernaculaire ; ☐ → Préserver et valoriser les sites protégés (monuments historiques, sites classés et inscrits, archéologiques, ...).
<p>Architecture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La diversité et l'harmonie des matériaux locaux, marqueurs identitaires : ardoise, lauze ou tuile canal selon les secteurs ; ● La diversité des implantations du bâti dans le paysage. 	

Ressource en eau

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
<p>État de la ressource souterraine et superficielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 5 masses d'eau souterraines libres présentant un bon état ; ● Un réseau hydrographique dense avec la Truyère comme épine dorsale ; ● Des retenues à l'intérêt ambivalent sur la Truyère. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise des ruissellements, notamment dans les secteurs soumis à un aléa inondation ;☐ <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer le traitement des rejets aqueux, y-compris pluviaux, des opérations d'aménagements ; ☐ → Assurer la protection de l'ensemble des captages d'AEP ; ☐ → Prendre en compte les dispositions de la Loi Littoral et le futur classement autour de la retenue de Grandval ; ☐ → Prôner une utilisation économe de la ressource.
<p>Usages de la ressource</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une fonction productive importante pour le territoire ; ● Une vulnérabilité de la ressource au changement climatique et aux pressions d'usage. 	

Biodiversité, Trame Verte et Bleue

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ● Un territoire à la biodiversité remarquable, soulignée par l'importance du maillage de zonages naturels ; ● Des territoires forestiers peu représentés, mais support d'une biodiversité à fort intérêt patrimonial ; <ul style="list-style-type: none"> → La prépondérance des espaces ouverts, traduisant l'importance des pratiques agricoles extensives ; → Un maillage d'habitats aquatiques et de zones humides très dense, constituant une richesse biologique remarquable. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La préservation des multiples réservoirs de biodiversité recensés sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Assurer la conservation du caractère naturel des réservoirs de biodiversité forestiers présents sur les plateaux (Margeride et dans un moindre mesure Aubrac) ; ☐ → Maintenir une bonne qualité physico-chimique et écologique au niveau de la vallée de la Truyère et de ses affluents ; <ul style="list-style-type: none"> → Lutter contre la fermeture naturelle des pelouses et landes du territoire ; ☐ → Assurer le maintien de pratiques agro-pastorales extensives ; ☐ → Conserver le réseau bocager existant ; ☐ → Être vigilant aux opérations de drainage des zones humides.
Trame Verte et Bleue	<ul style="list-style-type: none"> ● Une trame verte multiple, basée sur une mosaïque de milieux agro-pastoraux dominants ; ● Une trame bleue dense, portée par les habitats tourbeux à paratourbeux des plateaux ouverts ; ● Des continuités écologiques avérées avec les territoires voisins. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien/amélioration des continuités écologiques existantes :☐ <ul style="list-style-type: none"> → Conserver les éléments constitutifs des sous-trames écologiques au niveau des corridors diffus ; ☐ → Appréhender les points noirs liés à l'autoroute A 75 ; ☐ → Éviter l'urbanisation diffuse et maîtriser les projets d'aménagement.

Changement climatique, énergie

Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ● Un territoire encore fortement dépendant des énergies fossiles et de l'extérieur malgré une forte production électrique locale ; ● Le parc bâti et les transports prépondérants dans la consommation ; ● Des démarches territoriales engagées et un potentiel notable de développement des énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Optimiser le mix énergétique en considérant les potentiels majeurs du territoire et les sensibilités environnementales : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Favoriser les sources de production locales et en adéquation avec la consommation (remplacer les énergies fossiles liées notamment au secteur résidentiel) ; ☐ → Développer le bois énergie ; ☐ → Identifier et favoriser le déploiement de ressources locales en lieu et place d'énergies fossiles. ● Réduire les consommations énergétiques : <ul style="list-style-type: none"> ☐ → Limiter la consommation dans le secteur résidentiel et tertiaire (isolation, éclairage nocturne) ; ☐ → Limiter les déplacements motorisés (liaisons douces, covoiturage, maîtrise de l'étalement urbain).
----------------	--	--

Déchets, ressources du sous-sol

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
Déchets	<ul style="list-style-type: none">● Une démarche de prévention de la production de déchets :<ul style="list-style-type: none">▣ → La compétence « déchets » est partagée entre le SYTEC (prévention, tri et traitement) et Saint-Flour Communauté (collecte) ;▣ → Un engagement souligné par la labellisation du SYTEC « territoire zéro gaspillage – zéro déchet » et sa participation au programme Contrat d'Objectif d'Économie Circulaire ;▣ → Un territoire équipé pour la gestion des déchets.	<ul style="list-style-type: none">● Renforcer la prévention de la production de déchets :<ul style="list-style-type: none">▣ → Intégrer la gestion des déchets dans les aménagements (compostage de proximité, ...)▣ → Prévenir les conflits de voisinage entre espaces résidentiels et installations de traitement des déchets ;▣ → Faciliter et encadrer le développement des filières alternatives de gestion des déchets (déchets organiques notamment).● Encadrer les activités d'exploitation des ressources minérales :<ul style="list-style-type: none">▣ → Identifier les secteurs d'extraction et de valorisation des produits minéraux en fonction des besoins et opportunités, et en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers ;<ul style="list-style-type: none">→ Privilégier la protection du patrimoine naturel et préserver les éléments de la trame verte et bleue conformément aux prescriptions du SCoT et aux Chartes des PNR.
Ressources du sous-sol	<ul style="list-style-type: none">● Une production active de granulats sur le territoire ;● Des gisements spécifiques convoités au droit de sites naturels patrimoniaux.	

Risques, nuisances et pollutions

ITEMS	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES / CONSTATS	LES PRINCIPAUX ENJEUX
Risques	<ul style="list-style-type: none">● Un territoire « multirisques » :<ul style="list-style-type: none">☐ → Une multitude d'aléas est identifiée, avec une prééminence des risques inondation et mouvement de terrain ;☐ → Un bassin de risque important dans le secteur de Saint-Flour, caractérisé par la potentialité d'aléas notables associée à des enjeux forts ;☐ → Deux Plans de Prévention des Risques d'inondation et un Plan de Prévention des Risques majeurs ;☐ → Un territoire concerné par des risques technologiques.	<ul style="list-style-type: none">● Intégrer les risques dans les choix d'urbanisme et limiter la vulnérabilité des personnes et des biens :<ul style="list-style-type: none">☐ → Prendre en compte les zonages d'aléas et les PPR dans les règlements graphique et écrit ;☐ → Limiter l'imperméabilisation des surfaces et assurer la maîtrise des ruissellements, notamment dans les secteurs soumis à un aléa inondation.● Prévenir les nuisances et les situations conflictuelles au voisinage des infrastructures :<ul style="list-style-type: none">☐ → Prendre en compte le voisinage d'infrastructures ou d'installations industrielles (anciennes, existantes ou futures) dans les choix d'urbanisme (zonage) ;☐ → Instaurer un traitement satisfaisant des rejets aqueux, y compris pluviaux, dans les opérations d'aménagement.
Nuisances et pollutions	<ul style="list-style-type: none">● Un territoire relativement préservé.	



Ambition n°1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

« Pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »

AXE 1

Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

- Objectif n°1.1 - Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.
- Objectif n°1.2 - Mettre en oeuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.
- Objectif n°1.3 - Mettre en oeuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral.
- Objectif n°1.4 - Renforcer l'attractivité des pôles en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.
- Objectif n°1.5 - Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.
- Objectif n°1.6 - Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat.

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI
TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ACTUELLES
ET À MAINTENIR LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE



23 447

Habitants
(2018)



- 0,2%

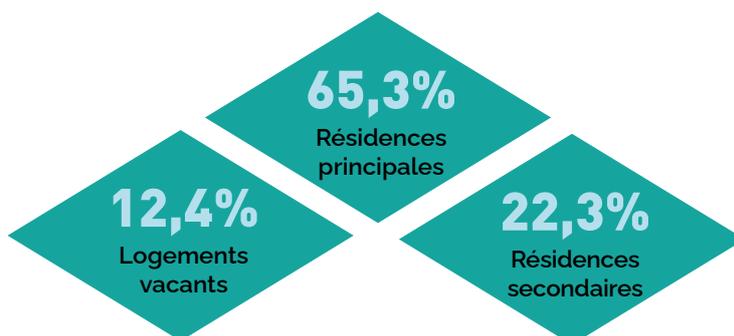
Taux d'évolution
annuel 2012-2017



129

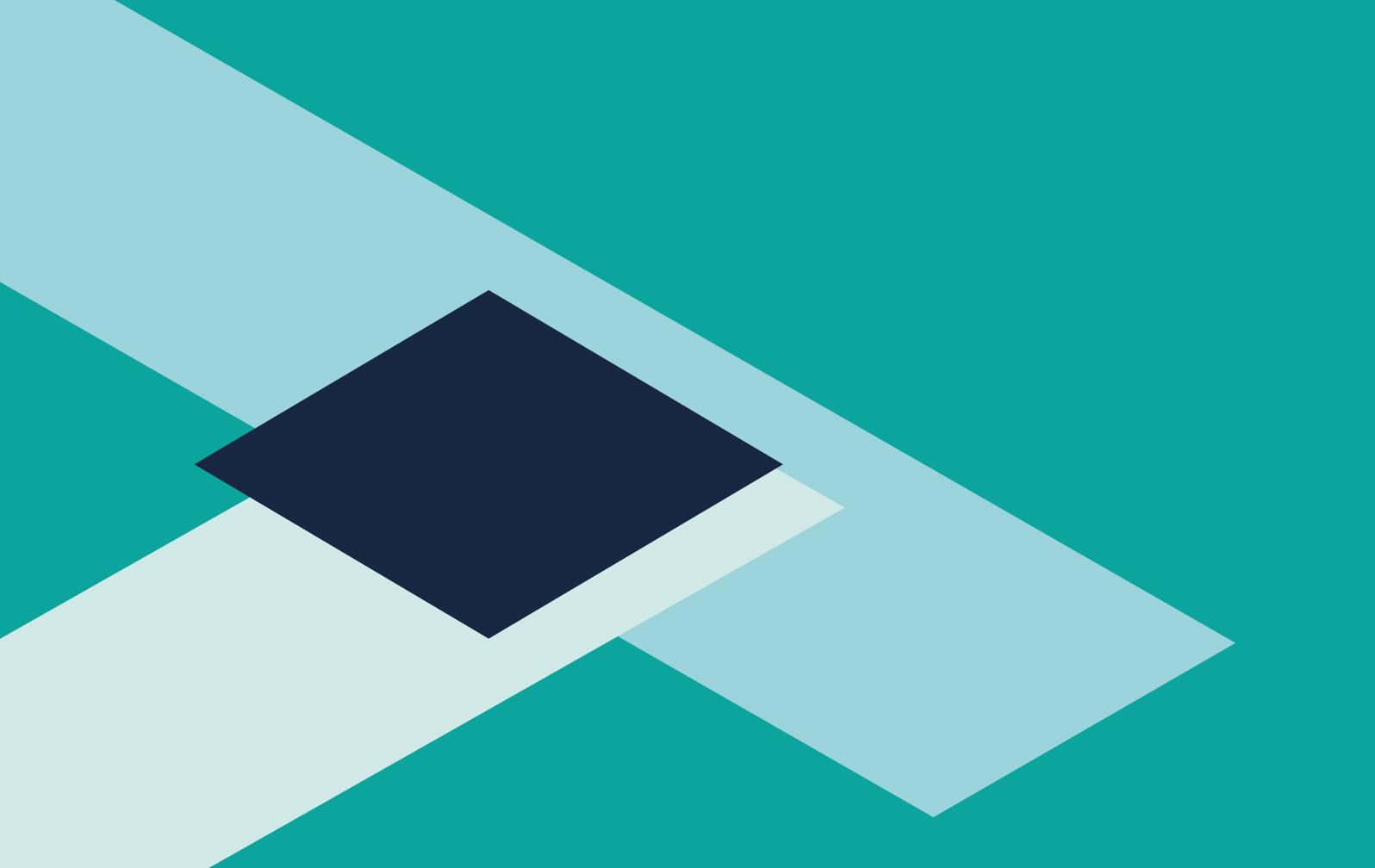
Indice de
vieillessement*

* Indice de vieillissement : rapport de la population de moins de 65 ans et plus, sur celle de plus de 20 ans



Pour Saint-Flour Communauté, l'enjeu démographique constitue l'un des plus grands défis pour les décennies à venir.

En lien avec la stratégie « d'attractivité » du Département du Cantal avec les objectifs du projet de SCoT Est-Cantal, Saint-Flour Communauté s'est donc positionnée sur un scénario ambitieux visant à inverser les tendances démographiques actuelles qui sont en légère baisse (perte de 200 habitants sur les 15 dernières années), en misant notamment sur une politique « offensive et durable » en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, de services et d'équipements.



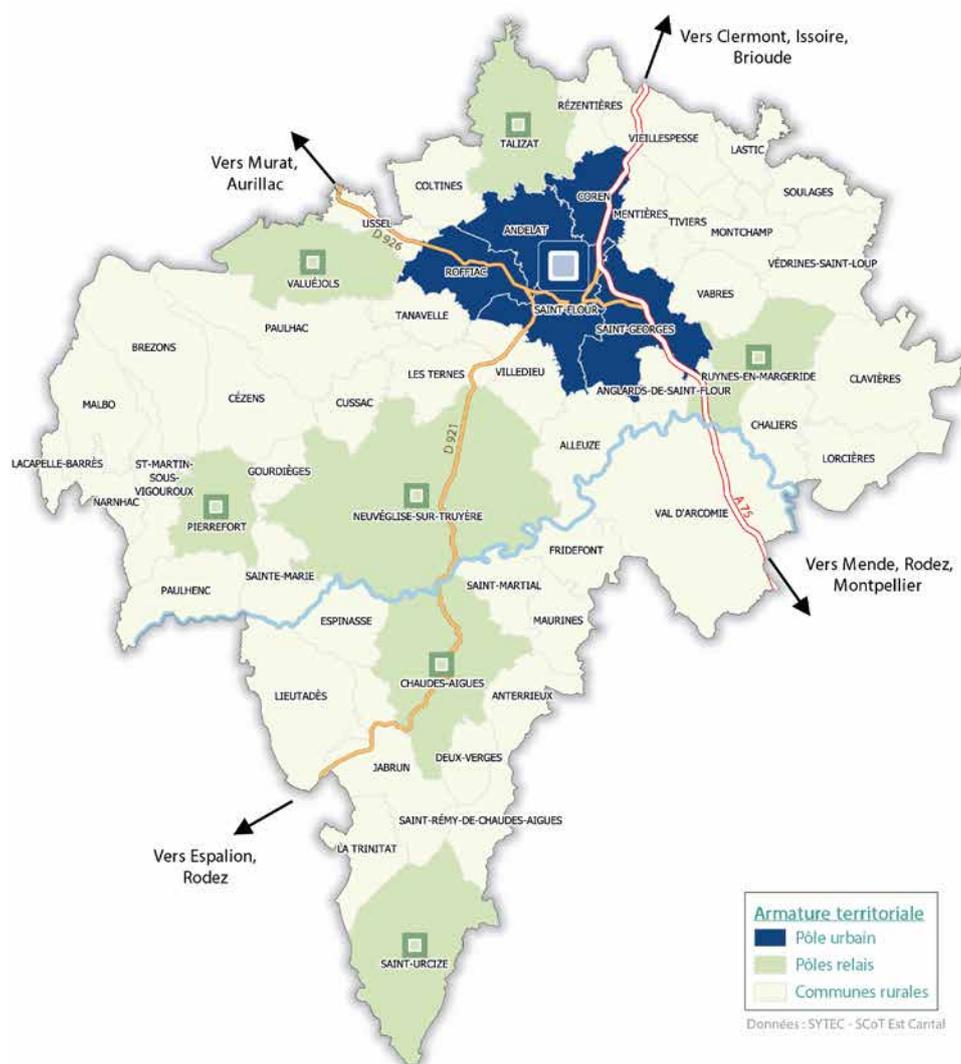
Objectif n°1.1

Favoriser le retour d'une croissance démographique
tout en veillant à maintenir une organisation
spatiale équilibrée et solidaire.

Soutenir un objectif de croissance démographique de **+ 0,2 %/an soit 670 habitants supplémentaires à l'horizon 2035** pour favoriser un renouvellement de la population.

◆ Cette ambition démographique s'inscrit dans le cadre du SCoT qui prévoit 1000 habitants supplémentaires d'ici 2035 à l'échelle du territoire « SCoT » (Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté).

ARMATURE TERRITORIALE DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ



➡ Conforter les polarités en appuyant le développement sur l'armature territoriale du SCoT :

◆ 1 pôle urbain central : Saint-Flour et sa première couronne (Saint-Georges, Coren, Andelat et Roffiac) ;

◆ 7 pôles relais : Pierrefort, Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Valuèjols, Talizat et Saint-Urcize ;

◆ Les 41 communes de l'espace rural.

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 1 : Elaborer, adopter et mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les autres outils règlementaires.
- Fiche projet n° 2 : Contribuer à la mise en œuvre d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).
- Fiche projet n° 3 : Favoriser la reconquête agricole des espaces délaissés ou en friches.
- Fiche projet n° 4 : Mettre en place la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 5 : Elaboration du SCOT Est Cantal et de l'Atlas de la Biodiversité territoriale.
- Fiche projet n° 6 : Mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPECT).

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

Fiche Projet n°1

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Elaborer, adopter et mettre en œuvre le plan local d'urbanisme intercommunal et les autres outils réglementaires

Objectif : 1.1

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

Action 1.1 : Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : l'ensemble du territoire intercommunal _____

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI : _____

Projet concernant plusieurs communes : l'ensemble des communes de l'EPCI (53 communes)

PRESENTATION DU PROJET

En 2015, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme à l'échelle de son territoire. En 2018, suite à la création de Saint-Flour Communauté, les élus ont décidé d'élargir le périmètre d'étude aux 53 communes membres de la nouvelle communauté de communes.

En mars 2021, les personnes publiques associées et la conférence des Maires ont été réunis en vue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), débat prévu en conseil communautaire en juin 2021.

Saint-Flour Communauté souhaite donc poursuivre cette étude et la compléter avec la mise en place de périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA) et l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLPi) afin de renforcer le PLUi dans les domaines de la protection du patrimoine bâti et paysager du territoire.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : 1 rue des Crozes - ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Emmanuelle FOUILLADIEU, DGS et Service Urbanisme

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Elaboration du PLUi	291.875 €	350.250 €
Etude agricole dans le cadre du PLUi	19.570 €	23.484 €
Mission d'assistance juridique PLUi RLPI (Estimation)	23.850 €	28.620 €
RLPI (Estimation)	10.000 €	12.000 €
Périmètre délimité des abords (Estimation)	10.000 €	12.000 €
Evolution des PLU communaux avant PLUi (Estimation)	41.250 €	49.500 €
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
Frais de publicité, enquête publique, reprographie PLUi (Estimation)	5.000 €	6.000 €
TOTAUX	401 545 €	481 854 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DGD		A	PLUi et RLPi
Etat Appel à projet		A	PLUi et RLPi
Etat DGD	20.000 €	C	PLU Communaux

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Evaluation de la consommation foncière pour l'habitat	A affiner et à compléter lors de l'élaboration du PLUi	
Evaluation de la consommation foncière pour l'économie		
Evaluation de la consommation foncière pour l'agriculture		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : PLUi engagé en 2015
- Date de fin : PLUi décembre 2023

Observations :

Le débat sur le PADD devrait se dérouler au conseil communautaire le 30 juin 2021.

La phase d'élaboration des règlements écrits et graphiques devrait avoir lieu pendant le 2eme semestre 2021 et l'année 2022.

L'arrêt du projet de PLUi devrait intervenir début 2023 avant la phase administrative prévue courant 2023.

Concernant le RLPi et les PDA, l'objectif est de mener une enquête publique commune à celle du PLUi.

Concernant l'évolution des PLU Communaux, l'objectif est d'approuver ces documents fin 2022 afin de répondre aux besoins des acteurs du territoire.

Pièces jointes :

- ↳ Délibération n°2018-252 relative au PLUi
- ↳ Délibération n°2019-211 relative au RLPi

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, à dix-neuf heures
Présents :	57	trente, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire
Absents excusés :	21	à la salle des Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier
Pouvoirs :	3	Coren à Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence
Votants :	60	de Monsieur Pierre JARLIER.

Présents

Michel ROUFFIAC, Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFaux, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Bernard VICARD, Guy MICHAUD, Pascal POUDEVIGNE, André FARGES, Louis NAVECH, Richard BONAL, Martine CHAZARIN, Louis PÉCHAUD, Gérard BONIFACIE, Marina BESSE, Jean-Paul RESCHE, Jean-Marie MÉZANGE, Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Annie ANDRIEUX, Louis GALTIER, René PÉLISSIER, Jean-Louis BERGER, Gérard DELPY, Vital GENDRE, Pierre JARLIER, Michel SEYT, Sylvie CHADEL, Philippe DELORT, Mireille VICARD, Hélène FLORIS GRÉCO, Marie-Pierre DEVAUX, Claudette BRUGEROLLE, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ANTONY, Véronique TALON, Michel DURIOL, Bernard REMISE, Olivier REVERSAT, Bernard CHAMBARON, Gilbert CHEVALIER, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER, Gérard SALAT, Bernard MAURY, Thierry ANGLADE.

Titulaires absents et excusés

André ANGELVY, Christian GENDRE, Bernard COUDY, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Robert BOUDON, Joël BRUN, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Philippe ÉCHALIER, Pierre SÉGUIS, Marguerite TARRISSON, Jean-Pierre BERTHET, Jean-Luc FAURE, Jonathan LAROUSSINIE, Nicolas CUSSAC, Jean-Victor PECOUL, Éric GOMESSE, Nadine DUFOUR, Marie-Claire TOURRETTE, Bruno PARAN.

Pouvoirs

Martine GUIBERT donne pouvoir à Pierre JARLIER
Erick CHASTANG donne pouvoir à Marie-Pierre DEVAUX
Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Marina BESSE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 16 octobre 2018 et que la convocation avait été faite le 5 octobre 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
EXTENSION DU PERIMETRE D'ELABORATION A LA TOTALITE DE SAINT-FLOUR
COMMUNAUTÉ ET MODIFICATION DES OBJECTIFS**

RAPPORTEUR : Pierre JARLIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L101-1 et suivants, L103-2 et suivants, L.151-1 et suivants ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle II, instituant le PLU intercommunal comme règle, le PLU communal devenant, en droit, l'exception ;

Vu la délibération n°2015-215 du conseil communautaire du Pays de Saint-Flour Margeride en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 portant transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride ;

Accusé de réception en préfecture
de la compétence urbanisme n°2018-252-
DE
Date de télétransmission : 18/10/2018
Date de réception préfecture : 18/10/2018

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1099 en date du 3 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes de Caldaguès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze au 1er janvier 2017 et mentionnant les compétences obligatoires exercées par la Communauté de communes et notamment les plans locaux d'urbanisme, les documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la loi à l'égalité et la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme réaffirmant qu'en cas de modification de périmètre [...], y compris lorsque cette création est issue d'une fusion, le nouvel EPCI peut étendre à la totalité de son territoire une procédure d'élaboration ou de révision de son PLUi ;

Considérant les évolutions majeures du territoire intercommunal en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, d'agriculture, de biodiversité et de paysages, d'habitat, ou encore de déplacements et transports ;

Considérant l'enjeu de dépasser la seule échelle municipale et d'adapter la planification à une échelle territoriale pertinente pour élaborer et mettre en œuvre les documents d'urbanisme ;

Rappelant qu'en tant que document opposable aux tiers, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal permettrait de revêtir une dimension stratégique majeure pour la mise en œuvre de notre projet de territoire et la cohérence de notre action communautaire et, programme d'intervention agricole, démarche TEPCV,) ;

Considérant l'enjeu d'élaborer un document qui assurerait une mise en œuvre des orientations stratégiques de notre Communauté notamment en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, d'architecture et de paysage, d'agriculture ou encore d'habitat et de logement ;

S'agissant des objectifs poursuivis :

L'élaboration d'un PLUi a pour principale ambition de définir les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable sur notre territoire, conformément à l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

Ce document de planification devra permettre d'appréhender le territoire dans une logique durable, partenariale et de solidarité territoriale, et aura pour objectifs :

- de garantir le maintien et l'accueil de nouvelles populations ;
- d'accompagner le développement de l'économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, à travers un étalement urbain maîtrisé et la restructuration des espaces urbanisés ;
- de promouvoir une agriculture qualitative en préservant les espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et en valorisant les productions locales de qualité ;
- de lutter contre le changement climatique, par la maîtrise et la production d'énergie à partir de sources renouvelables ;
- de protéger les ressources et les milieux naturels, les réservoirs de biodiversité et les écosystèmes (corridors de la trame verte et bleue,...) ;
- de mettre en valeur le patrimoine bâti et la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment celle des « entrées de ville » et des « centre-bourgs » à forte valeur patrimoniale ;
- de promouvoir un tourisme vert, durable et intégré à travers la mise en valeur des grands paysages remarquables du territoire ;
- d'améliorer l'habitat et de programmer une offre de logement durable pour tous (rénovation énergétique, éco-habitat, éco-matériaux,...) ;
- de développer les mobilités intelligentes adaptées à tous les besoins et respectueuses de la santé et de l'environnement (éco-mobilité, modes de déplacement doux,...) ;
- de promouvoir un territoire à haute qualité de vie, riches de services de proximité pour tous les habitants du territoire.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion intercommunale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à l'élaboration du PLUi. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du PLUi.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20181008-DELIB2018-252-
DE
Date de télétransmission : 18/10/2018
Date de réception préfecture : 18/10/2018

S'agissant des modalités de collaboration :

Vu la délibération n°2017-06b du conseil communautaire en date du 26 janvier 2017 portant création d'une commission Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2017-06 du 26 janvier 2017 instituant la mise en place des commissions thématiques ;

Vu la réunion de la conférence intercommunale des maires de Saint-Flour Communauté en date du 23 juillet 2018 arrêtant les modalités de la collaboration entre Saint-Flour Communauté et l'ensemble des maires des communes membres, comme suit :

→ **Organe de dialogue et de gouvernance** : la conférence intercommunale des Maires

Cette conférence est composée des Maires de la communauté ou de leur représentant et se réunira à toutes les phases de mise en œuvre du PLUi, notamment lors :

- de la prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme (Article L153-11)
- du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (Articles L153-12 à L153-13)
- de l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme (Articles L153-14 à L153-18)
- de l'approbation du plan local d'urbanisme (Articles L153-21 à L153-22)

→ **Organe techniques et de travail** : les commissions thématiques et les comités de secteur

- Les commissions thématiques de Saint-Flour Communauté étudieront de façon plus approfondie les problématiques transversales à l'ensemble du territoire. Elles se réuniront dès que nécessaire à toutes les phases d'élaboration du document pour aborder une thématique nécessitant une expertise (Développement économique, Environnement, Agriculture, Paysage et patrimoine, Habitat, etc...).
- Des comités de secteur de Saint-Flour Communauté se réuniront durant la phase réglementaire pour apporter leur connaissance fine du territoire et examiner les particularités qui lui sont propres.

S'agissant des modalités de concertation :

Considérant que le projet de PLUi revêt un enjeu fort en termes de concertation en ce sens qu'il touche au plus près les intérêts des habitants et de tous les acteurs de l'aménagement du territoire ;

Vu l'article L153-11 du code de l'urbanisme indiquant que l'autorité compétente doit préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3 du même code ;

Précisant qu'en application de l'article L103-2, cette concertation associera pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu les modalités de concertation définies dans la délibération n°2015-215 du conseil communautaire du Pays de Saint-Flour Margeride en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à savoir :

- Organisation de réunions publiques générales ou thématiques ;
- Mise à disposition sur le site internet de la communauté de communes d'éléments d'informations sur le contenu et l'avancement des études et de la procédure ;
- Information assurée par divers supports et moyens de communication (presse, bulletins d'information, ...) ;
- Mise en place au siège de la communauté de communes et dans toutes les communes d'un registre laissant la possibilité d'inscrire des observations sur le projet de PLUi ;

Conformément aux articles l'article L.132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Madame le Préfet du Cantal ;
- à Monsieur le Président du Conseil Régional ;
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Flour, autorité communautaire, en vue de l'élaboration du code des transports conformément à l'article L. 1231-1

Accusé de réception en préfecture
015-20008880-20181008-DEIS-2018-252-
du code des transports ;
Date de télétransmission : 18/10/2018
Date de réception préfecture : 18/10/2018

- à Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;
- à Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale ;
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- à Monsieur le Président du Syndicat des Territoires de l'Est Cantalien, établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale ;
- à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ;
- à Monsieur le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Gévaudan Lozère ;

Conformément aux articles R.123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage au siège de Saint-Flour Communauté, ainsi que dans toutes les mairies des communes membres de la communauté de communes pendant un 1 mois ;
- Mention de ces affichages insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Elle est en outre publiée : au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 27 octobre 2017 ;

Vu l'avis favorable de la conférence intercommunale des Maires en date du 23 juillet 2018 concernant les modalités de collaboration ci-dessus exposées ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **ETEND** le périmètre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la totalité du territoire de Saint-Flour Communauté, conformément à l'article L153-9 alinéa 2 du code de l'urbanisme ;
- ✚ **APPROUVE** les objectifs poursuivis tels que définis ci-dessus ;
- ✚ **MET EN ŒUVRE** la collaboration avec l'ensemble des communes telle que définie ci-dessus ;
- ✚ **DEFINIT**, conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme, la concertation telle que définie ci-dessus ;
- ✚ **ASSOCIE** à l'élaboration du PLUi, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme ;
- ✚ **CONSULTE** au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 ;
- ✚ **DEMANDE**, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de l'Etat soient mis à disposition gratuitement tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi, et puissent apporter conseil et assistance à Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **SOLLICITE** de l'État et de tous les partenaires financiers, qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLUi conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme (DGD, Appel à Projet National, etc...) ;
- ✚ **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget primitif de Saint-Flour Communauté annuellement.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Pierre JARLIER



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20181008-DELIB2018-252-
DE
Date de télétransmission : 18/10/2018
Date de réception préfecture : 18/10/2018

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le onze Avril, à dix-huit heures, le
Présents :	50	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	15	salle des Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier
Pouvoirs :	16	Coren à Saint-Flour, après convocation légale sous la
Votants :	66	Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.

Présents :

M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Jean VIGIER, M. Joseph BOUDOU, M. Guy MICHAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Louis NAVECH, MME Martine CHAZARIN, M. Robert BOUDON, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Jean-Louis BERGER, M. Gérard DELPY, M. Pierre JARLIER, M. Philippe DELORT, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, M. Erick CHASTANG, MME Marie-Pierre DEVAUX, M. Hervé CARTAYRADE, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Ghislaine FARGES, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre BILA, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Nadine DUFOUR, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT ; M. Bruno PARAN ; MME Marie-Claire TOURRETTE ; MME Sylvie CHADEL.

Absents excusés :

M. Michel ROUFFIAC, M. Louis MANHÈS, M. André ANGELVY, M. Bernard COUDY, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Joël BRUN, M. Louis PECHAUD, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Pierre SÉGUIS, M. Jean-Luc FAURE, M. Nicolas CUSSAC, MME Bernadette ANTONY, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Louis RAYNAL
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. René MOLINES
M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Gérard BONIFACIE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Thierry ANGLADE donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
M. Philippe ÉCHALIER donne pouvoir à M. Daniel MIRAL
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER
MME Marguerite TARRISSON donne pouvoir à MME Marie-Pierre DEVAUX
MME Hélène FLORIS GRÉCO donne pouvoir à M. Erick CHASTANG
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET
MME Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Jean-Victor PECOUL donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE
MME Christiane MEYRONEINC donne pouvoir à M. Hervé CARTAYRADE

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 19 Avril 2019 et que la convocation avait été faite le 5 Avril 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (R.L.P.I.)
PRESCRIPTION DE L'ELABORATION : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES
MODALITES DE CONCERTATION**

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre JARLIER

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.581-1 et suivants et R.581-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.101-1 et suivants, L.103-2 et suivants, L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle II, instituant le P.L.U. intercommunal comme règle, le P.L.U. communal devenant, en droit, l'exception ;

Vu le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 portant transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride ;

Vu la délibération n°2015-215 du conseil communautaire du Pays de Saint-Flour Margeride en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Considérant qu'en application de l'article L.581-14 du code de l'environnement, l'E.P.C.I. compétent en matière de plan local d'urbanisme, [...], peut élaborer sur l'ensemble du territoire intercommunal un règlement local de publicité qui adapte les dispositions prévues aux articles L. 581-9 et L. 581-10 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1099 en date du 3 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes de Caldauguès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze au 1^{er} janvier 2017 et mentionnant les compétences obligatoires exercées par la Communauté de communes et notamment les plans locaux d'urbanisme, les documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la loi n°2017-86 relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2018-252 du conseil communautaire en date du 8 octobre 2018 étendant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la totalité de Saint-Flour Communauté et modifiant les objectifs du document ;

Considérant qu'au titre de son projet territorial de développement durable, Saint-Flour Communauté a décidé de promouvoir et de mettre en œuvre une politique paysagère de qualité au sein de ses documents d'urbanisme et dans sa stratégie de développement territorial (Site Patrimonial Remarquable, accompagnement en vue du Classement des Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval avec pour objectif la reconnaissance « Grand Site de France », Plans de paysage, ...) ;

Considérant les évolutions majeures du territoire intercommunal en matière de paysage et la stratégie partagée par les élus de mettre en cohérence la gestion de la publicité extérieure, des enseignes et pré-enseignes sur les communes de Saint-Flour Communauté et en particulier les zones commerciales soumises aujourd'hui à des dispositions communales différentes ;

Rappelant qu'en tant que document opposable aux tiers, le règlement local de publicité intercommunal s'inscrirait en complémentarité de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et apporterait une réponse adaptée au patrimoine architectural, naturel et paysager qu'il convient de protéger ;

S'agissant des objectifs poursuivis par Saint-Flour Communauté :

L'élaboration d'un RLPi devra permettre d'appréhender la publicité extérieure, les enseignes et pré-enseignes sur le territoire à travers des motifs de protection du cadre de vie, et aura pour objectifs :

- d'intégrer et d'adapter la publicité extérieure aux caractéristiques du territoire intercommunal, tout en accompagnant le développement de l'économie locale, créatrice de valeurs ajoutées ;
- de contrôler l'implantation des enseignes et pré-enseignes afin de mettre en valeur le patrimoine bâti et la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment celle des « entrées de ville » et des « centre-bourgs » à forte valeur patrimoniale ;
- d'élaborer des prescriptions propres aux spécificités du territoire en matière d'implantation, d'insertion et de qualité des dispositifs publicitaires ;
- de prendre en compte les nouveaux dispositifs technologiques en matière d'affichage des dispositifs publicitaires ;

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion intercommunale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à l'élaboration du RLPi. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du RLPi.

Conformément à l'article R.581-73 du code de l'environnement, la démarche consistera dans un premier temps à :

- réaliser un diagnostic de la situation ;
- définir des orientations et des objectifs en matière de publicité extérieure ;
- expliquer les choix et les règles retenus, ainsi que les motifs de la délimitation de zones, si elles existent.

Le RLPI sera composé d'un rapport de présentation, d'un règlement et d'annexes.

S'agissant des modalités de la collaboration entre les communes et Saint-Flour Communauté :

Vu la délibération n°2017-06b du conseil communautaire en date du 26 janvier 2017 portant création d'une commission Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2017-06 du 26 janvier 2017 instituant la mise en place des commissions thématiques ;

Considérant que le RLPI doit s'inscrire en complémentarité de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, **il apparaît opportun de s'appuyer sur les modalités de la collaboration entre les communes et Saint-Flour Communauté définies dans la délibération n°2018-252 du conseil communautaire en date du 8 octobre 2018 relative au PLUI**, à savoir :

- Organe décisionnel : le conseil communautaire,
- Organe d'information et de concertation : la conférence intercommunale des Maires,
- Organes techniques et de travail : les commissions thématiques et les comités de secteur.

S'agissant des modalités de concertation :

Considérant que le projet de RLPI revêt un enjeu fort en terme de concertation, puisqu'il a un impact direct sur le cadre de vie des habitants et qu'il sensibilise tous les acteurs de l'aménagement du territoire ;

Vu l'article L.153-11 du code de l'urbanisme indiquant que l'autorité compétente doit préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article [L. 103-3](#) du même code ;

Précisant qu'en application de l'article L.103-2, cette concertation associerait pendant toute la durée de l'élaboration du projet de RLPI, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu les modalités de concertation définies dans la délibération n°2018-252 du conseil communautaire en date du 8 octobre 2018, à savoir :

- Organisation de réunions publiques générales ou thématiques ;
- Mise à disposition sur le site internet de la communauté de communes d'éléments d'informations sur le contenu et l'avancement des études et de la procédure ;
- Information assurée par divers supports et moyens de communication (presse, bulletins d'information, ...) ;
- Mise en place au siège de la communauté de communes et dans les maisons de service au public de Saint-Flour Communauté d'un registre laissant la possibilité d'inscrire des observations sur le projet de RLPI ;

Conformément aux articles l'article L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Madame le Préfet du Cantal ;
- à Monsieur le Président du Conseil Régional ;
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Flour, conformément à la délibération N°25/06/2018-108 du conseil municipal de Saint-Flour relative au renouvellement de la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport public intra-muros sur la commune de Saint-Flour avec desserte des communes de Roffiac et de Saint-Georges ;
- à Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;
- à Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale ;
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;

- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- à Monsieur le Président du Syndicat des Territoires de l'Est Cantalien, établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale ;
- à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ;
- à Monsieur le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Gévaudan Lozère ;

Conformément aux articles R.123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage au siège de Saint-Flour Communauté, ainsi que dans toutes les mairies des communes membres de la communauté de communes pendant un 1 mois ;
- Mention de ces affichages insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Elle est en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 4 mars 2019 ;

Vu la délibération n°2019-141 en date du 21 mars 2019 mandatant le Président pour déposer la candidature de Saint-Flour Communauté à l'appel à projets « règlements locaux de publicité intercommunaux 2019 » proposé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 25 mars 2019 ;

Vu l'information portée en Conférence intercommunale des Maires du 1^{er} avril 2019 ;

Précisant que cette démarche sera mise en œuvre dès 2019 si Saint-Flour est lauréate de l'appel à projets « règlements locaux de publicité intercommunaux 2019 » proposé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE PRESCRIRE l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal sur la totalité du territoire de Saint-Flour Communauté, conformément à l'article L.581-14 du code de l'environnement ;**
- ✚ **APPROUVE les objectifs poursuivis tels que définis ci-dessus ;**
- ✚ **DECIDE DE METTRE EN ŒUVRE la collaboration avec l'ensemble des communes et les modalités de la concertation telles que définies ci-dessus ;**
- ✚ **DECIDE D'ASSOCIER à l'élaboration du RLPi, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme ;**
- ✚ **DECIDE DE CONSULTER au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 ;**
- ✚ **DECIDE DE DEMANDER, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de l'Etat soient mis à disposition gratuitement tout au long de la procédure d'élaboration du RLPi, et puissent apporter conseil et assistance à Saint-Flour Communauté ;**
- ✚ **DECIDE DE SOLLICITER de l'État et de tous les partenaires financiers, qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du RLPi conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme (DGD, Appel à Projet National,) ;**
- ✚ **DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget primitif de Saint-Flour Communauté annuellement.**

POUR : 66 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Pierre JARLIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

Objectif : 1.1

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : l'ensemble du territoire intercommunal

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI : les 9 EPCI du Département du Cantal _____
- Projet concernant plusieurs communes : l'ensemble des communes de l'EPCI (53 communes)

PRESENTATION DU PROJET

La rénovation énergétique des logements et la lutte contre les bâtiments à faible performance énergétique sont des priorités nationales qui répondent aux enjeux d’attractivité, de qualité de vie, de pouvoir d’achat et climatiques.

Le Service Public de la Performance Energétique de l’Habitat (SPPEH) porté par le Département du Cantal en partenariat avec les 9 EPCI cantaliens a pour mission première d’accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé à l’ensemble des ménages (propriétaires occupants, bailleurs, locataires, copropriétaires, quels que soient leurs revenus) et aux acteurs du petit tertiaire privé (< 1000 m² et < 10 salariés) dans le cadre de projets de rénovation énergétique.

La loi prévoit également des missions complémentaires de mobilisation des professionnels du bâtiment et autres acteurs de la construction (Banques, maîtres d’œuvre, architectes, notaires, etc.).

Le SPPEH intervient en complémentarité avec des opérations programmées d’amélioration de l’habitat (OPAH/PIG) portées par les EPCI.

Le niveau de service du SPPEH mis en place par le Département en partenariat avec les EPCI cantaliens a vocation à monter en puissance sur les trois premières années de fonctionnement :

- 2021 : mise en place des bases ;
- 2022 et 2023 : mise en place de prestations complémentaires liées à des audits énergétiques et à l’assistance pendant travaux ;
- à compter de 2024 : étude d’un service étendu aux collectivités et à toutes les entreprises.

La totalité du service public (sensibilisation, communication, parcours d’accompagnement, animation des réseaux d’acteurs locaux, etc.) va être organisée par le Département qui recrutera des conseillers SPPEH pour les missions relevant des actes non concurrentiels. Un accord cadre et/ou des marchés seront passés avec des prestataires pour les actes « experts ».

Ce service est financé par l’Etat au titre du programme « Service d’accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE), la Région en tant que Chef de file et pilote du déploiement du SPPEH en Auvergne-Rhône-Alpes via un Appel à Manifestation d’Intérêt sur la période 2021-2023 et les collectivités territoriales. Le Département du Cantal prend en charge la totalité du service pour l’année 2021. Puis sur les années suivantes, le reste à charge estimé à environ 1€/hab., est divisé en deux entre le Département et les EPCI, au prorata du nombre d’habitants (pour Saint-Flour Communauté, cela représenterait environ 11 869 € par an).

Pour le territoire de Saint-Flour Communauté, ce service sera apporté au sein de la Maison de l’Habitat et du Patrimoine située à Saint-Flour et dans le cadre de permanences dans les Maisons France Services (Chaudes Aigues, Pierrefort, Ruynes en Margeride) et MSAP de Neuvéglise sur Truyère.

Nature du projet:

- Création d’infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l’environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s’inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d’industrie
- Autre : Opération de revitalisation du territoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Département du Cantal
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : Le Département du Cantal en partenariat avec les 9 EPCI dont Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : 28 avenue Gambetta _ 15 015 AURILLAC Cédex / ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mission Transition Energétique et développement Durable du CD 15 / Service Habitat de Saint-Flour Communauté

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres : participation de Saint-Flour Communauté à hauteur de 0.5 € /Hab	Env. 11 869 € /an	Env. 11 869 € /an En 2022 et 2023
TOTAUX	23 738 €	23 738 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	Au titre du SARE	C	
Région AURA	Au titre de l'AMI	C	
Département du Cantal	0.5 € / hab. /an Soit une estimation de 73 091 € /2022/2023	B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de contacts	0	1 000 en 2022 1 500 en 2023
Nombre de particuliers accompagnés	0	Données chiffrées
Nombre de projets accompagnés au titre du petit tertiaire	0	Données chiffrées
Nombre de collectivités accompagnées	0	Données chiffrées

PLANNING ET BUDGET

Calendrier➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : septembre 2021
 Date de fin : non connue

Observations : /

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Favoriser la reconquête agricole des espaces délaissés ou en friches

Objectif : 1.1

Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

Ambition 1 renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et Action 4.2 : Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations.

Et Ambition 2 préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable qualitative et à taille humaine.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire de Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : 53 communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre du projet alimentaire territorial et de l'élaboration de son PLUi, Saint-Flour Communauté porte une réflexion face aux enjeux de reconquête agricole des espaces délaissés ou en friches. Cette démarche a pour principal objectif favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets agricoles (en lien avec les espaces-tests agricoles).

Ce travail constitue un préalable à la mise en œuvre d'actions opérationnelles et vise à atteindre les objectifs suivants :

- Quantifier et qualifier des secteurs géographiques présentant un intérêt à être remobilisés ;
- Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique de reconquête agricole (notamment en termes d'installation) mais également sur toute autre problématique inhérente au territoire (gestion des zones humides, remobilisation foncière en proximité des centres-bourgs, etc.) ;
- Élaborer une stratégie foncière cohérente et adaptée aux enjeux locaux (acteurs du territoire et outils à mobiliser).

En 2017-2018, la SAFER Auvergne Rhône-Alpes, pour le compte du syndicat des territoires de l'Est Cantal, a mené une première approche de cette thématique dans le cadre de l'étude agricole et forestière.

Aujourd'hui, ce travail doit être poursuivi avec une première phase d'étude pour la sélection des secteurs à qualifier. Une attention particulière sera apportée au secteur de la Vallée de la Truyère, pour lequel Saint-Flour Communauté s'engagerait vers une opération Grand Site de France.

Une seconde phase d'étude concernerait la remobilisation des secteurs jugés pertinents pour une activité foncière.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet Alimentaire Territorial (PAT) et opération de revitalisation du territoire.
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** À définir Définie En cours de définition
- Commune : à définir selon les secteurs sélectionnés Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) : Terre de liens Auvergne
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : DDT du Cantal, PNR Aubrac, CEN Auvergne, Chambre d'agriculture du Cantal, COFOR, Conservatoire du Littoral, PNR des Volcans d'Auvergne.
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent et coordonnées : Clémentine VANLAER – Pôle développement territorial – chargée de mission stratégie alimentaire, c.vanlaer@saintflourco.fr, 04 71 60 68 86

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Étude(s) pré-opérationnelle(s)	24 100,00 €	26 790,00 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	24 100,00 €	26 790,00 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	À définir	C	

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de parcelles agricoles initialement délaissées nouvellement utilisées	Zéro	À comptabiliser
Nombre de parcelles agricoles délaissées avec un potentiel d'usage	Se référer au diagnostic réalisé	Se référer au diagnostic approfondi
Nombre de communes engagées dans la démarche	A définir	Se référer aux feuilles d'émargement des réunions
Rapport de diagnostic	Aucun	Réalisé

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2019 (études pré opérationnelles menées)
- Date de fin : 2023

Observations :/

Fait à Saint-Flour
Le 11/06/2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD.

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mettre en place la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Objectif : 1.1

Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : 31 communes de Saint-Flour Communauté + 9 communes de Hautes-Terres Communauté compétentes en matière de droit des sols

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI : 9 communes de Hautes-Terres Communauté
- Projet concernant plusieurs communes : l'ensemble des communes compétentes en matière de droit des sols du service commun (40 communes)

PRESENTATION DU PROJET

Depuis 2015, Saint-Flour Communauté a mis en place un service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme pour le compte des communes compétentes du territoire. En 2018, une convention de mutualisation du service a été signée avec Hautes Terres Communauté. Un agent qui travaille à raison de 0.35 ETP pour Saint-Flour Communauté et 0.65 ETP pour Hautes Communauté a permis de renforcer le service et de bénéficier de moyens et compétences pour les 9 communes concernées de Hautes-Terres Communauté.

Or, à compter du 1^{er} janvier 2022,

- toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d’autorisation d’urbanisme (DAU) par voie électronique ;
- Les communes de plus de 3 500 habitants, avec leur centre instructeur, devront quant à elles, disposer d’une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d’instruire sous forme dématérialisée les DAU.

Il s’agit de proposer à l’ensemble des 40 communes membres du service instructeur un téléservice pour que les usagers puissent saisir leur demande par voie électronique (S.V.E.) et un module du logiciel métier pour permettre l’instruction par voie dématérialisée.

L’instruction dématérialisée entraîne aussi un changement dans l’organisation du travail avec l’acquisition d’un logiciel cartographique connecté au logiciel ADS et de doubles écrans pour chaque instructeur.

Nature du projet:

- Création d’infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l’environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Urbanisme - Simplification et modernisation de l’action publique

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s’inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d’industrie
- Autre : programme national Urbanisme
- Sans objet

MAITRISE D’OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d’ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : 1 rue des Crozes - ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Sylvie CIPIERE - Service Urbanisme – 04.71.60.71.56

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Acquisition, installation, maintenance et formation aux modules de SVE et de connexions à la plateforme PLAT'AU	5.715,00 €	6.858,00 €
Acquisition, installation et maintenance du logiciel cartographique (estimation)	6.000,00 €	7.200,00 €
Acquisition de 3 écrans supplémentaires (estimation)	375,00 €	450,00 €
Autres :		
TOTAUX	12.090,00 €	14.508,00 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat :	7.000 €	B	France Relance Volet démat.ADS

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de mairies transmettant les dossiers au service instructeur par voie dématérialisée	0	40

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Réflexion engagée en mai 2021
- Date de fin : 31 octobre 2021

Observations :

L'acquisition des logiciels et les formations sont prévues pour septembre 2021.

L'objectif est que les communes transmettent les dossiers par voie dématérialisée pour éviter le double flux (papier et dématérialisé).

Fait à Saint-Flour,
Le 11 juin 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

**Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire
qui contribuent à la stratégie territoriale**

Fiche Projet n°5

Territoires de : l'Est Cantal**FICHE PROJET****PROJET : Elaboration du SCOT Est Cantal et de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale****Objectif 1.1**

Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire**Axe 1** : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire**SITUATION DU PROJET**

Localisation principale : Territoires de l'Est Cantal : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

 Projet sur commune seule : _____ Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté Projet concernant plusieurs communes : Toutes les communes membres des deux EPCI**PRESENTATION DU PROJET**

L'élaboration du SCOT Est Cantal a été engagée en 2016, impliquant la réalisation d'un Projet de Territoire de Développement Durable et l'approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCOT Est Cantal a été arrêté par délibération du Comité syndical du SYTEC en date du 8 novembre 2019. Après avis des Personnes Publiques Associées de novembre 2019 à février 2020, enquête publique du 8 janvier au 12 février 2021, notification des conclusions du Commissaire Enquêteur, le SCOT sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du SYTEC du 12 juillet 2021.

Un Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT) a été engagé concomitamment, à l'échelle des 88 communes couvertes par le projet de SCOT Est Cantal, permettant d'inventorier la biodiversité, de constituer une base de données à disposition des collectivités locales du territoire, et de dessiner la Trame Verte et Bleu (TVB) du SCOT. Cet atlas est réalisé dans le cadre d'une démarche de sciences participatives, en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. L'ABT Est Cantal est réalisé en 3 saisons. Les deux premières sont achevées. La Saison 3 sera finalisée en juin 2022. Elle bénéficie d'une aide FEDER.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économiques Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC Syndicat mixte fermé, PETR
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA Rozier Coren, 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent(-e) et coordonnées : Marie-Aimée LEMARCHAND, chargée de mission SCOT. Tel : 04 71 60 71 83. Courriel : scot@sytec15.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant HT	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
• Bureau d'études E2D	182 450 €	218 940 €
• Atlas de la Biodiversité Territoriale	306 326 €	313 662 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	Budget Annexe SCOT section de fonctionnement SCOT Est Cantal 2016 – 2021	
Travaux		
Fournitures		
Autres : Frais de déplacements, hébergement, restauration		
TOTAL	488 776 €	532 602 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
FNADT PTDD	78 000 €	A	Arrêté attributif de subvention
LEADER PTDD	50 000 €	A	Décision attributive de subvention
Conseil Départemental du CANTAL SCOT	14 866 €	A	Arrêté attributif de subvention
Agence de l'Eau Adour Garonne SCOT	2 299 €	A	Décision attributive de subvention
DREAL ABT	80 000	A	Arrêté attributif de subvention
Agence de l'Eau Adour Garonne ABT	8 856 €	A	Décision attributive de subvention
Agence France Biodiversité ABT	140 000 €	A	Décision attributive de subvention
FEDER ABT	130 000 €	A	Convention attributive de subvention du 30 avril 2019

Evaluation du projet

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
En cours d'élaboration		

PLANNING ET BUDGET**Calendrier****➤ Planning envisagé pour mener la totalité du projet :****X** Date de début : janvier 2016.....**X** Date de fin (livraison / mise en service.) : Approbation du SCOT : 12 juillet 2021 ; ABT Juin 2022**Observations :** /

Pièces jointes :

- Délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2019-57 DU 8 novembre 2019 présentant le bilan de la concertation et portant arrêt du projet de SCOT
- Extrait convention attributive de subvention FEDER en date du 30 avril 2019 ABT Saison 3

**Fait à : Saint-Flour
Le : 9 juin 2021****La Présidente du SYTEC****Céline CHARRIAUD**

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2019-57
DE LA REUNION DU 8 NOVEMBRE 2019**

Conseillers
en exercice : 42
Présents : 24
Pouvoirs : 6
Absents : 12

L'an deux mille dix-neuf, le 08 novembre 2019, le comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Lycée Professionnel Agricole de Saint-Flour, après convocation légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER

Etaients présents : Annie ANDRIEUX, Claudette BRUGEROLLE, Bernard CHAMBARON, Céline CHARRIAUD, Martine CHAZARIN, Bernard COUDY, Jacques COUVRET, Jean-Jacques GEMARIN, Albert HUGON, Pierre JARLIER, André JUGIEU, Bernard MAURY, Guy MICHAUD, Daniel MIRAL, Ghyslaine PRADEL, Bernard RAYNAUD, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Charles RODDE, Christian ROUDIER, Alain VANTALON, Sébastien VEDRINES, Jean- Louis VERDIER, Nicole VIGUÈS

Absents ayant donné pouvoir : François BOISSET, Gilles CHABRIER, Anne-Marie MARTINIÈRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Colette PONCHET-PASSEMARD, Denis TOURVIEILLE

Absents : Jean-Pierre BERTHET, Richard BONAL, Valérie CABECAS ROQUIER, Georges CEYTRE, Bernard DELCROS, Martine GUIBERT, Joël LABORIE, René MOLINES, Bruno PARAN, Patricia ROCHÈS, Karine RODDE-DESPRATS, Michel SEYT

Le Président certifie que la convocation a été faite le 30 octobre 2019.

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE EST CANTAL
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE SCOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 103-6, L141-1 et suivants, R. 141-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal approuvés par arrêté préfectoral n°2015-1215 du 23 septembre 2015 portant extension des compétences et changement de dénomination.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-96 en date du 26 janvier 2016 délimitant le périmètre initial du SCOT Est Cantal.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2016-32 du 3 juin 2016 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Est Cantal par le SYTEC avec la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-619 en date du 9 juin 2017 portant modification du périmètre du SCOT Est Cantal aux deux nouvelles intercommunalités de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté.

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2017-69 du 2 octobre 2017 prenant en compte le nouveau périmètre du SCOT et précisant les objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCOT ainsi que les modalités de concertation.

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2018-57 du 22 octobre 2018 actant le débat qui a eu lieu au sein de son organe délibérant, sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2018-1452 du 29 octobre 2018 portant validation du nouveau périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Est Cantal.

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2018-67 du 21 décembre 2018 actant le deuxième débat qui a eu lieu au sein de son organe délibérant, sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, à la suite de la réduction du périmètre du SCOT Est Cantal, conséquence du retrait des communes de Chanterelle, Condat, Montboudif et Saint Bonnet de Condat de Hautes Terres Communauté.

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2018-68 du 21 décembre 2018 actualisant les modalités de concertation, concernant les lieux de mise à disposition des registres de concertation.

Vu le Bilan de la Concertation joint aux convocations adressées aux membres du Comité Syndical et annexé à la présente délibération, figurant en Annexe 1,

Vu le Projet de SCOT joint aux convocations adressées aux membres du Comité Syndical et à la présente délibération, en Annexe 2,

1/ MISE EN ŒUVRE DE L'ELABORATION DU PROJET

Le SYTEC a engagé en avril 2017 plusieurs démarches convergentes destinées à définir son Projet Territorial de Développement Durable et à le décliner dans le projet de SCOT Est Cantal :

- La réalisation d'un Diagnostic de l'économie présentielle et touristique (2017-2018)
- La réalisation d'un Diagnostic agricole et forestier (2017-2018)
- L'élaboration d'un Projet Territorial de Développement Durable (2017-2018)
- Une démarche d'Atlas de la Biodiversité Territoriale et Trame Verte et Bleue (2017-2020)
- Une démarche de transition énergétique (candidature TEPOS en 2017, COT EnR et CTE en 2019, projet de PCAET à venir)
- L'élaboration du SCOT (2017-2019)

La construction du SCOT prend appui sur la réflexion plus large menée sur le territoire dans le cadre de l'élaboration d'un Projet Territorial de Développement Durable, finalisé en juin 2018.



L'élaboration du projet de SCOT a été conduite avec le concours du Comité de Pilotage, composé de 18 élus du SYTEC, désignés par délibération n°2017-5 du 20 février 2017, et en associant les personnes publiques associées (PPA) aux principales étapes du processus et notamment la définition des enjeux du territoire, et des orientations du PADD, ainsi que des règles du DOO.

Ce processus a été conduit également en associant le public, dans le cadre des modalités de concertation définies par délibérations du Comité Syndical du SYTEC.

L'élaboration technique du SCOT s'est appuyée sur le groupement d'étude PROSCOT, à l'exception de l'étude de la Trame Verte et Bleue réalisée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne.

Les diagnostics thématiques figurent en annexe du dossier de SCOT :

- Projet Territorial de Développement Durable 2018-2035 - Juin 2018
- Diagnostic de l'économie présentielle et touristique – Novembre 2018
- Diagnostic et atlas agricole et forestier du SYTEC – Août 2018
- Dossier de candidature TEPOS –Rapport final – Janvier 2017

Il convient de rappeler par ailleurs que la conduite de l'élaboration du projet du SCOT de l'Est Cantal a permis de mobiliser, tout au long de la procédure de nombreux acteurs du territoire :

- Les élus et les services des intercommunalités, le SCOT impliquant une animation pour faire le lien entre les différentes compétences et les projets des collectivités locales (notamment lors des ateliers géographiques par EPCI des 30 novembre et 1er décembre 2017).
- Les 88 communes du territoire, grâce à des dispositifs participatifs pour partager les enjeux et s'exprimer sur leurs projets (notamment lors des trois séminaires du SCOT tenus les 15 décembre 2017, 29 juin 2018 et 14 février 2019).
- Les nombreux partenaires (Parcs Naturels, services des collectivités locales, services de l'Etat, chambres consulaires, acteurs du territoire...), afin de mutualiser les compétences techniques, les études, les projets et de bénéficier d'un effet levier grâce aux réseaux de chaque acteur (notamment lors des réunions thématiques et groupes de travail suivants : « tourisme », le 14 novembre 2017 ; « agriculture et forêt » le 17 novembre 2017 ; « eau » le 22 novembre 2017 ; « forêt » le 21 février 2018 ; « agriculture et forêt » le 16 mars 2018 ; « habitat » et « économie-tourisme-climat » le 14 juin 2018).

Les Personnes Publiques Associées (PPA), désignées par le Code de l'Urbanisme, ont été appelées à apporter leurs observations sur le projet de PADD, le 12 octobre 2018 et sur le projet de DOO, le 7 juin 2019, réunions au cours desquelles notamment les personnes publiques des territoires voisins, dont les établissements publics chargés de SCOT limitrophes, ont éclairé quelques sujets en apportant leur retour d'expérience.

2/ BILAN DE LA CONCERTATION

Conformément aux articles L 103-2 et L 143-17 du Code de l'Urbanisme, le Comité Syndical du SYTEC chargé de l'élaboration du SCOT a défini et précisé les modalités de la concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT, par délibérations :

- n°2016-32 du 3 juin 2016,
- n°2017-69 du 2 octobre 2017,
- n°2018-68 du 21 décembre 2018.

RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION

Pour rappel, en application des délibérations n°2016-32 du 3 juin 2016, n°2017-69 du 2 octobre 2017 et n°2018-68 du 21 décembre 2018, les modalités de concertation visant à associer pendant

toute la durée de l'élaboration du projet du SCOT, les habitants, associations, et autres personnes intéressées ont été établies, dans l'ensemble, comme suit :

Informier :

- Par le biais de pages internet dédiées sur le site internet du SYTEC (www.sytec15.fr);
- Par le biais d'informations dans le journal du SYTEC (une ou plusieurs publications).

Animer et expliquer :

- Au travers de réunions publiques (au moins trois)

Permettre à tous de s'exprimer sur le projet :

- Mise à disposition de sept registres de concertation à toute personne intéressée tout au long de la procédure, aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :
 - Siège du SYTEC à SAINT FLOUR
 - Siège de Saint Flour Communauté à SAINT FLOUR
 - Maison des Services de PIERREFORT
 - Maison des Services de CHAUDES-AIGUES
 - Siège de Hautes Terres Communauté (Maison des Services) à MURAT
 - Mairie de MARCENAT
 - Mairie de MASSIAC
- Possibilité d'écrire au Président du SYTEC par courrier adressé au siège du SYTEC.

Permettre à tous d'accéder au projet :

- Les documents d'études seront librement consultables au fur et à mesure de leur élaboration au siège du SYTEC, aux sièges des communautés de communes intégrées dans le périmètre du SCOT fixé par arrêté préfectoral.

BILAN DE LA CONCERTATION

Il convient d'arrêter le bilan de la concertation en application de l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme.

Le bilan détaillé de la concertation figure en annexe n°1 de la présente délibération.

Ce bilan montre que l'ensemble des modalités de concertation ont bien été mises en œuvre.

De plus, conformément à l'article L103-4 du code de l'urbanisme cette concertation a eu lieu pendant toute la durée d'élaboration du projet de révision du SCOT. Dans ce cadre, le public a pu accéder aux informations relatives à ce projet et formuler des observations et des propositions.

Les résultats de cette concertation font apparaître une participation du public, avec quelques observations sur les registres ou par courrier et lors des réunions publiques tenues avec un nombre total de 95 participants.

Les questions et observations du public ont concouru et enrichi l'élaboration du projet de SCOT et notamment sur les thèmes suivants :

- Démographie / Attractivité territoriale / Emplois
- Déplacements / Services et transport / Aménagements routiers
- Changement climatique, transition énergétique et production d'énergies renouvelables
- Agriculture / Valorisation des productions
- Paysage / Environnement / Milieux naturels / Patrimoine bocager et forestier
- Ressources / Eau potable
- Opposabilité du SCOT aux projets

Les observations du public ont bien été intégrées dans la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du projet de SCOT. Ces observations recourent les principaux thèmes et enjeux du territoire, que l'on retrouve dans l'état des lieux et le diagnostic du territoire présentés dans le rapport de présentation et les annexes du SCOT (PTDD, diagnostic agricole...). Des réponses ont été apportées dans les différentes pièces du dossier de projet de SCOT arrêté, à commencer par le rapport de présentation, notamment dans l'Etat Initial de l'Environnement, le diagnostic et la justification des choix. Les observations du public recourent également les orientations et objectifs qui ont pris place dans le PADD et le DOO du projet de SCOT pour arrêt, tel que les objectifs démographiques, l'attractivité territoriale, la préservation de l'agriculture, la préservation des paysages et du patrimoine naturel, la transition énergétique, les mobilités, l'insertion des nouvelles constructions...

Ponctuellement quelques observations n'ont pas été intégrées en l'état, n'étant pas en rapport avec un document d'urbanisme ou ne recoupant pas les options et choix retenus dans le cadre de l'élaboration du projet

Tous ces éléments sont présentés dans le bilan détaillé de la concertation annexé à la présente délibération.

Il est proposé d'arrêter le bilan de la concertation tel qu'exposé et détaillé en Annexe 1 de la présente délibération.

3/ ARRET DU PROJET DE SCOT

CONSIDERANT les objectifs de l'élaboration du SCOT définis par le Comité Syndical du SYTEC dans la délibération n°2016-32 du 3 juin 2016 et dans la délibération n°2017-69 du 2 octobre 2017 prenant en compte le nouveau périmètre du SCOT, à savoir :

RAPPEL DES OBJECTIFS DU SCOT

Au-delà de l'intégration des exigences législatives, l'élaboration du SCOT Est Cantal doit permettre de définir un projet de territoire cohérent avec les objectifs suivants, qui seront traduits, précisés, complétés et organisés dans le cadre de la stratégie à concevoir dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientation et d'Objectifs à venir.

- Doter le territoire d'un outil concerté, assurant la planification et la mise en œuvre d'un projet de territoire respectueux de son identité prenant notamment en compte ses caractéristiques rurales et de montagne ;
- Garantir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces et des ressources naturelles, dans le respect des objectifs du développement durable et de la cohésion sociale et territoriale ;
- Favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire, garantir un développement équilibré et solidaire et conforter un maillage territorial en offres de services et d'équipements à la population en s'appuyant sur sa structuration autour du pôle urbain de l'agglomération de Saint-Flour, des deux pôles secondaires de Murat et de Massiac et du réseau d'une dizaine de bourgs-centres, qui contribuent à la dynamisation du territoire ;
- Anticiper et articuler l'offre économique et commerciale en fonction de l'organisation territoriale ;

- Intégrer les enjeux de déplacements dans un souci de cohérence entre les politiques publiques locales, les infrastructures et une offre de mobilités adaptées à un territoire de montagne ;
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales du territoire notamment en vue de développer l'économie locale, l'activité touristique et de renforcer l'attractivité du cadre de vie, notamment :
 - Par une politique de préservation et de valorisation de la biodiversité ;
 - Par une politique d'aménagement permettant d'accompagner la stratégie de transition énergétique du territoire.
- Mettre en œuvre une politique d'attractivité territoriale (résidentielle et économique) qui s'appuie sur les richesses du territoire, notamment l'agriculture, les savoir-faire, le tourisme, le patrimoine, l'environnement et le cadre de vie ;
- Définir une ambition démographique et économique pour le territoire avec :
 - Une politique de l'habitat et d'équipements adaptés qui favorisera le maintien à domicile et une meilleure accessibilité aux services de santé ;
 - Une politique d'attractivité afin de maintenir le tissu d'emplois existants, de le développer et d'accueillir de nouveaux actifs ;
 - Une politique agricole favorisant notamment le maintien de la population dans les communes rurales et s'appuyant sur la valorisation des ressources locales créatrices de produits de qualité et de valeur ajoutée ;
- Assurer un équilibre entre la consommation foncière des espaces agricoles et forestiers, pour répondre aux besoins de développement, et la prise en considération du potentiel environnemental, agronomique et productif de ces terres pour maintenir l'activité agricole.

CONTENU DU PROJET DE SCOT

Sur cette base, en prenant appui notamment sur les objectifs et les différents débats intervenus au cours de l'élaboration du SCOT, dont notamment les débats du Comité syndical sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date des 22 octobre 2018 et 21 décembre 2018, le projet de SCOT qui vous est soumis pour arrêt comprend :

1. Rapport de Présentation incluant :
 - 1.1. Etat Initial de l'Environnement
 - 1.2. Trame Verte et Bleue
 - 1.3. Diagnostic socio-économique et spatial
 - 1.4. Explication et justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)
 - 1.5. Articulation avec les autres plans et programmes
 - 1.6. Evaluation environnementale
 - 1.7. Indicateurs de suivi
 - 1.8. Résumé non technique
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les objectifs des politiques publiques
3. Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui regroupe les dispositions prescriptives du SCOT et les documents graphiques, complétées de recommandations. Le DOO est assorti d'annexes :
 - 3.1. Atlas cartographique de la Trame Verte et Bleue
 - 3.2. Charte et Plan du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

3.3. Charte et Plan du Parc Naturel Régional de l'Aubrac

4. Annexes du SCOT comprenant
 - 4.1. Projet Territorial de Développement Durable 2018-2035 - Juin 2018
 - 4.2. Diagnostic de l'économie présente et touristique – Novembre 2018
 - 4.3. Diagnostic et atlas agricole et forestier du SYTEC – Août 2018
 - 4.4. Rapport candidature TEPOS – Novembre 2016

Ce projet de SCOT est établi à l'horizon 2035. Il recouvre un territoire de 88 communes, regroupées dans deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté), sur une superficie de 2 286 km². Le projet de PADD définit une vision d'avenir pour le territoire autour de l'engagement suivant : « Construire l'avenir ensemble ». Il s'articule autour d'orientations et d'objectifs déclinés dans le DOO sur la base d'un plan similaire

Pour l'essentiel, le projet de SCOT tel que figurant in extenso en Annexe 2, repose sur les éléments suivants :

PARTIE 1 : PROJET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. RENFORCER NOTRE ATTRACTIVITE
2. PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE

Ces objectifs se déclinent dans le PADD, qui définit les politiques publiques, et dans le DOO, qui traduit le PADD en orientations et objectifs plus précis sur le territoire.

- **Retrouver le chemin d'une croissance démographique**

Par la définition d'une perspective démographique réaliste mais ambitieuse, le territoire se propose de réunir les conditions pour accueillir 1 000 personnes supplémentaires en 2035.

- **Appuyer le développement sur l'armature territoriale pour une organisation spatiale équilibrée et solidaire**

Le SCoT définit l'armature territoriale qui s'appuie sur une hiérarchisation à son échelle des communes :

- 1 pôle urbain central : Andelat, Coren, Roffiac, Saint-Flour, Saint-Georges
- 2 pôles urbains secondaires : Murat et Massiac
- 11 pôles relais : Allanche, Chaudes-Aigues, Laveissière, Marcenat, Neussargues-en-Pinatelle, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Urcize, Talizat, Valuéjols
- 70 communes de l'espace rural

- **Programmer une offre de logement durable pour tous**

Afin de répondre aux objectifs démographiques d'accueil de 1 000 résidents supplémentaires, aux besoins de desserrement des ménages, et de renouvellement du parc et tenant compte du phénomène de résidences secondaires, le besoin à l'horizon 2035 est estimé à 4 200 logements sur l'ensemble du SCOT en remobilisant 1 200 logements et bâtis vacants et en produisant 3 000 nouveaux logements.

- **Définir une stratégie de maîtrise de la consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**

L'analyse détaillée de la consommation foncière au cours des 10 dernières années sur le territoire avec la mise en perspective des évolutions et du projet de territoire, ont permis de définir des objectifs chiffrés de consommation foncière ambitieux et réalistes intégrant les spécificités rurales du territoire.

La conciliation des besoins d'espaces pour les habitants (démographie, équipements, activités économiques, notamment agricoles et touristiques) avec les objectifs de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ont permis de fixer un objectif foncier du SCoT de **940 ha** à horizon 2035, soit en moyenne annuelle **63 ha/an**, ce qui correspond à un objectif de

modération de **32%** par rapport à la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers estimée, pour la période de 2009 à 2019, à 922 ha, soit une moyenne de 92 hectares par an.

Ces objectifs de consommation foncière se déclinent en trois thèmes :

- L'habitat et le tissu urbain mixte : **180 hectares**
- Le développement économique et commercial : **95 hectares**
- Les autres utilisations des sols : **665 hectares**

Ces objectifs de consommation foncière sont répartis par secteur géographique recoupant les périmètres des EPCI (Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté) de la façon suivante :

Répartition des objectifs fonciers par secteurs (en ha)				
	Habitat et tissu urbain mixte (P5)	Activités économiques et commerciales (P6)	Autres utilisations des sols : équipements structurants, infrastructures et réseaux, agriculture & forêt, équipements touristiques, énergies renouvelables et carrières (P7)	Total
HTC	65	25	250	340
SFC	115	70	415	600
TOTAL	180	95	665	940

- **Conforter et développer les valeurs ajoutées agricoles, paysagères environnementales et énergétiques**

Cet objectif se décline dans le PADD, qui définit les politiques publiques, et dans le DOO, qui traduit le PADD en orientations et objectifs plus précis sur le territoire, selon les cinq axes thématiques suivants :

PARTIE 2 : LES AXES ET LES OBJECTIFS THEMATIQUES

1. UNE ECONOMIE LOCALE, CREATRICE DE VALEURS AJOUTEES, QUI VISE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
2. UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE DE VIE PRESERVANT SON IDENTITE ET SON CARACTERE RURAL ET VALORISANT SES RESSOURCES NATURELLES
3. UN TERRITOIRE ACTEUR DE SA TRANSITION ENERGETIQUE
4. DES MOBILITES INTELLIGENTES, ADAPTEES A TOUS LES BESOINS ET RESPECTUEUSES DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT
5. BIEN-VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

Dans ce cadre le projet de SCOT définit à travers le PADD puis le DOO, des objectifs et orientations visant notamment à :

- Favoriser une agriculture avec des exploitations à taille humaine, durables, qualitatives et transmissibles et viser l'excellence agricole
- Développer un tourisme vert, durable, intégré, à partir des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire
- Consolider et développer les filières et les savoir-faire
- Renforcer l'attractivité des entreprises et soutenir les initiatives créatrices d'activités économiques

- Mieux connaître, valoriser et préserver la biodiversité du territoire
- Promouvoir et protéger le patrimoine local et les paysages
- Concilier les activités humaines avec la qualité environnementale et la préservation du cadre de vie
- Prendre en compte les risques et les nuisances
- Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
- Lutter contre le gaspillage énergétique
- Produire des énergies renouvelables avec un retour de valeur ajoutée pour le territoire, dans le respect du patrimoine naturel, paysager et de l'excellence environnementale
- Mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique et d'aménagement durable
- Soutenir l'intermodalité et les mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat
- Développer des solutions de « démobilité »
- Anticiper les projets routiers qui participeront au développement du territoire
- Pérenniser l'aérodrome de Coltines
- Promouvoir un mode d'habiter « durable »
- Garantir, sur l'ensemble du territoire et pour tous les habitants, une offre de soins de qualité, adaptée à leurs besoins
- Favoriser un maillage cohérent de points d'accès et de diffusion des services et produits
- Faire de l'accès au numérique un levier d'attractivité résidentielle et économique

Chaque objectif est décliné en 125 prescriptions et 66 recommandations dans le DOO.

Les prescriptions constituent des mesures opposables dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur et aux opérations auxquels le SCoT s'applique, dans les conditions définies par les articles L et R 142-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Les recommandations constituent des mesures incitatives ou indicatives qui ne sont pas opposables. Le projet de SCoT encourage leur application au travers des documents d'urbanisme ou toute autre démarche par tout maître d'ouvrage. Elles facilitent par ailleurs la mise en application des objectifs du PADD.

Le projet de SCOT porte aussi un objectif transversal **d'excellence environnementale** fondé sur les principes suivants :

- Le territoire de l'Est Cantal comporte plusieurs sites de grande qualité paysagère, emblématiques du territoire, caractéristiques de son patrimoine montagnard et présentant une valeur exceptionnelle, par son caractère de massif volcanique unique au niveau national et européen.

- Les grands paysages des hautes terres, vastes étendues d'altitude très ouvertes, constitués des crêtes (Massif du Cantal et ses sommets Plomb du Cantal et Puy Mary, Margeride) et des plateaux (Cézallier, Aubrac, Planèzes), ainsi que des vallées glaciaires (Santoire, Alagnon, Epie, Brezons, Siniq) sont particulièrement sensibles et doivent être préservés de toute urbanisation, équipements, aménagements et autres utilisations des sols, d'emprises ou de tailles significatives, qui leur porteraient atteinte.
- De plus, les espaces de plateaux et de vallées, en premier plan, transition ou continuité avec les grands ensembles volcaniques, au caractère ouvert et homogène, constituent des espaces de « faire valoir » mettant en scène les massifs et les grands paysages emblématiques, dont les vues paysagères doivent être préservées.
- Le territoire comporte également des éco-paysages, des milieux naturels et des espèces naturelles, marqués par des formations géologiques uniques, qui abritent une biodiversité d'exception, inféodée spécifiquement à ces milieux.
- Ces paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, aujourd'hui encore particulièrement bien conservés, singuliers et patrimoniaux, représentent une ressource majeure pour le territoire, son authenticité, son attractivité et son développement futur, dont l'intégrité doit être absolument respectée

Par ailleurs, le projet de SCOT décline les objectifs transversaux ou territorialisés suivants :

- **Intégrer les dispositions de la loi Montagne**

Il s'agit notamment de traduire les grands objectifs de la loi Montagne déclinés dans le code de l'urbanisme, et notamment :

- La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard,
- La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée,
- Le principe d'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants,
- La préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares,
- Le développement touristique et les unités touristiques nouvelles, prévus à l'article L122-15 et suivants du Code de l'urbanisme.

- **Intégrer les dispositions de la loi Littoral**

Les 10 communes riveraines du plan d'eau de Grandval sont soumises à la loi Littoral. Il s'agit des communes d'Alleuze, Anglards de Saint Flour, Chaliers, Faverolles, Fridefont, Lavastrie, Loubaresse, Maurines, Ruynes en Margeride et Saint-Georges.

Ce thème fait l'objet du chapitre « 5.2 Prendre en compte et traduire les dispositions de la loi Littoral » et de prescriptions spécifiques du DOO, qui concernent notamment :

- L'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et villages existants ainsi que des autres secteurs déjà urbanisés ;
- L'urbanisation limitée dans les espaces proches du rivage ;
- La préservation de la bande littorale de 100 mètres ;
- La préservation des espaces remarquables du littoral ;
- La préservation des coupures d'urbanisation.

- **Transposer les dispositions pertinentes des Chartes des Parc Naturels Régionaux de l'Aubrac et des Volcans d'Auvergne**

Ces dispositions sont traduites de façon transversale, par thèmes, dans l'ensemble du DOO.

- **Intégrer les règles des SAGE Alagnon et Haut-Allier, pour les communes concernées**

Ces dispositions sont traduites de façon transversale, par thèmes, dans l'ensemble du DOO.

Il est rappelé qu'une fois le projet de SCOT arrêté, il sera notifié pour avis aux personnes et organismes visés par le Code de l'urbanisme et soumis ensuite à enquête publique. A l'issue de celle-ci, il sera ensuite soumis à approbation.

Ainsi sur proposition du Président,

Considérant que le bilan de la concertation et le projet de SCOT sont prêts à être arrêtés en l'état,

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le bilan de la concertation évoqué ci-avant, tel qu'annexé à la présente délibération, en Annexe 1.
- **ARRETE** le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Est Cantal, tel qu'il est annexé à la présente délibération, en Annexe 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **RAPPELLE** que conformément aux dispositions de l'article L 143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT « arrêté » sera transmis pour avis :
 1. Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-8;
 2. Aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public ;
 3. A leur demande, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et aux communes limitrophes ;
 4. A la commission prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsqu'il a pour conséquence une réduction des surfaces des espaces agricoles, naturels ou forestiers ;
 5. Au comité de massif lorsqu'il est totalement ou partiellement situé en zone de montagne ainsi que, lorsqu'il prévoit la création d'une ou plusieurs unités touristiques nouvelles structurantes, à la commission spécialisée compétente du comité ;
 6. A sa demande, au représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune, si ces organismes en ont désigné un.
- **RAPPELLE** que conformément aux dispositions de l'article R143-5 du Code de l'Urbanisme, projet de SCoT « arrêté » sera transmis pour avis à la chambre d'agriculture, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et au Centre national de la propriété forestière (CNPFF).
- **RAPPELLE** que conformément aux dispositions de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT « arrêté » sera transmis à l'autorité environnementale, au titre de l'évaluation environnementale, prévue à l'article L104-1 de ce même code
- **DIT QUE**, le dossier de SCoT arrêté comprenant en particulier le Bilan de la Concertation est tenu à la disposition du public, aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :
 - Siège du SYTEC à SAINT FLOUR
 - Siège de Saint Flour Communauté à SAINT FLOUR,
 - Maison des Services de PIERREFORT,

- Maison des Services de CHAUDES-AIGUES,
- Siège de Hautes Terres Communauté (Maison des Services) à MURAT,
- Mairie de MARCENAT,
- Mairie de MASSIAC,
- ainsi que sur le site internet du SYTEC : www.sytec15.fr.

- **RAPPELLE QUE conformément aux articles R 143-14 et R 143-15 du Code de l'Urbanisme, les mesures de publicité suivantes de la présente délibération seront faites :**
 - Affichage pendant un mois au siège du SYTEC, aux sièges des intercommunalités et dans les mairies des communes membres concernées
 - Mention de ces affichages dans un journal diffusé dans le département.
 - Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Seuls participent au vote les représentants de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté.

Conseillers en exercice concernés : 36 élus représentants Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

<p>Nombre de votants : 26</p> <p>Nombre de voix pour : 26</p> <p>Nombre de voix contre : /</p> <p>Abstentions : /</p>

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président



Pierre JARLIER



CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION FEDER

PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL AUVERGNE

AUTORITÉ DE GESTION : RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

N° de dossier SYNERGIE

AV0021639

Vu le Traité sur le fonctionnement et l'Union Européenne et notamment l'article 107 et les suivants ;

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de cohésion et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, et abrogeant le règlement (CE)n° 1083/2006 du Conseil ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds Européen de Développement Régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi" abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006 ;

Vu le règlement (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision de la Commission européenne du 19 décembre 2013 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics, le cas échéant ;

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne du 10 novembre 2014 portant approbation de certains éléments du Programme Opérationnel Auvergne FEDER-FSE 2014-2020 en vue d'un soutien du Fonds Européen de Développement Régional, du Fonds Social Européen et de la dotation spécifique allouée à l'initiative pour l'emploi des jeunes, au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région Auvergne ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens, modifié par le décret n° 2014-1460 du 8 décembre 2014,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par des fonds structurels et d'investissements européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° 10 du conseil régional du 9 février 2017 relative à la simplification des modalités de gestion des programmes soutenus par les fonds européens structurels et d'investissement ;

Vu l'arrêté n° 2018/10/00586 du Président du Conseil régional, représentant de l'Autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020, en date du 10 octobre 2018, validant le modèle de convention ;

Vu l'arrêté n° 2019/03/00178 du Président du Conseil régional, représentant de l'Autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020, en date du 4 avril 2019, validant la programmation ;

Vu l'avis du Comité de Programmation interfonds (Consultation écrite du 20 mars au 3 avril 2019) ;

Vu la demande d'aide européenne du 21 février 2019 présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE

La Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de gestion, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional et représentant de l'autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020,

ci-après désignée « l'Autorité de gestion » ;

ET

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal,

Représenté par Monsieur Pierre JARLIER, Président

SIRET :	200001337 00076
Adresse	Village d'entreprises
Complément d'adresse :	1 rue des Crozes - Zone d'activités du Rozier-Coren
Code Postal et Commune	15100 SAINT-FLOUR

ci-après désigné « le bénéficiaire ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération suivante (ou mener à bien le programme d'actions ou les missions) : **Atlas de la biodiversité territoriale**. Il bénéficie pour cela d'une aide FEDER dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER/FSE Auvergne pour la période de programmation 2014-2020 de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, au titre de :

Axe : 5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources

Thématique : 5.1 Biodiversité

Le contenu de l'opération visée au présent article et les modalités de mise en œuvre sont décrits dans la présente convention et les deux annexes :

- « Description de l'opération »,
- « Plan de financement prévisionnel ».

Ces trois documents constituent les pièces contractuelles de la convention.

Le bénéficiaire dispose d'un correspondant unique, le Service FEDER de la Direction des Fonds Européens situé 59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02, pour toute question liée à la mise en œuvre administrative et financière de l'opération faisant l'objet de la présente convention.

ARTICLE 2 - MONTANT DE LA SUBVENTION

Il est attribué au bénéficiaire une subvention d'un montant maximal de **220 996,00 €**, correspondant à un taux maximum de **80,00 %** appliqué sur une dépense subventionnable maximale de **276 245,72 € HT**.

Le montant de la subvention est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des éléments cumulatifs suivants :

- des dépenses effectivement réalisées et acquittées,
- des subventions effectivement perçues,
- des résultats constatés,
- de la conformité des réalisations par rapport aux termes de la présente convention et de ses pièces annexes,
- des recettes éventuellement générées par l'opération en vertu de la réglementation en vigueur.

En cas de sous-réalisation ou de correction financière, le montant d'aide FEDER/FSE est calculé en vue de respecter le taux maximum d'aide publique autorisée et d'éviter tout sur-financement au regard des cofinancements publics et privés perçus ou à percevoir. L'autofinancement n'étant pas considéré comme un cofinancement privé sera ajusté en conséquence pour équilibrer le plan de financement final.

Le plan de financement annexé à la présente convention est un plan de financement prévisionnel. Si ce plan de financement venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer l'Autorité de gestion qui pourra procéder à une réduction de l'aide communautaire afin de respecter le taux et le montant maximum d'aide publique autorisée.

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : METTRE EN ŒUVRE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES TERRITORIALE (GPECT)

Objectif : 1.1

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 Politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques

Action 2.3 : Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et économie circulaire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

Projet concernant plusieurs communes

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à poursuivre la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale initiée par Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, pour répondre aux besoins des entreprises de ce bassin en termes d'emplois et compétences, avec la mise en œuvre d'actions adaptées, en étroite partenariat avec les acteurs économiques.

Cette étude, coordonnée par Saint-Flour Communauté, a démarré fin 2019. Un bureau d'étude spécialisé accompagne les deux territoires dans cette démarche. Un diagnostic a été réalisé auprès de toutes les entreprises du territoire, provenant de tous les secteurs d'activités pour évaluer leurs besoins.

Celui-ci devra être réajusté au regard du contexte économique lié à la crise sanitaire COVID 2019 et à ses conséquences sur l'activité des entreprises et leurs nouveaux besoins en emploi.

Un programme d'actions est en cours de définition pour orienter les interventions des EPCI en faveur de l'emploi et la formation. Le secteur de l'artisanat du bâtiment sera plus particulièrement ciblé, en complémentarité des politiques en faveur de l'habitat des deux EPCI.

En parallèle, une session d'accueil d'actifs est en cours d'organisation pour l'automne 2021 sur les territoires de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, en partenariat avec le Département du Cantal, dans laquelle le salariat sera proposé.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre : emploi- formation

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de revitalisation du territoire de Saint-Flour Communauté
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition

Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté (coordonnateur) / Hautes Terres Communauté

Conseil Régional Syndicat(s) :

Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :

Entreprise(s) : Conseil Départemental

Autre(s) :

Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté / Hautes Terres Communauté
➤ Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : pôle développement territorial – 04 71 60 56 83 – s.soubeyroux@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	43 650 € (à solder)	52 380 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre : selon actions à mettre en oeuvre	40 000 €	48 000 €
TOTAUX	83 650 €	90 380 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
DIRECCTE	A définir	C	
LEADER GAL Pays de Saint Flour Haute Auvergne	A définir	C	
Région	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'entreprises Accompagnées	0	à évaluer après la mise en œuvre opérationnelle
Nombre d'emplois pourvus Suite aux actions mises en place	0	A évaluer après la mise en œuvre opérationnelle
Actifs installés sur le territoire Suites aux actions mises en place	0	A évaluer après la mise en œuvre opérationnelle

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 : finalisation du programme d'actions
- Date de fin : 2022-2026 : mise en œuvre des actions

Observations :

Pièces jointes :

- Délibération n°2019-016 portant engagement de la démarche GPECT

Fait à Saint-Flour,
Le 11 juin 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 11 FEVRIER 2019

DÉLIBÉRATION N°2019-016

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le onze février, à dix-neuf heures, le
Présents :	58	Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle
Absents excusés :	19	des Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à
Pouvoirs :	4	Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence de
Votants :	62	Monsieur Pierre JARLIER.

Présents :

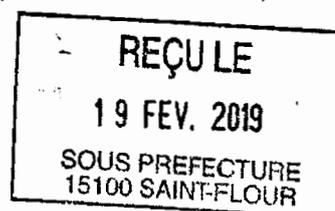
M. Michel ROUFFIAC, M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, M. René KAIQUE, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, MME Patricia ROCHÈS, M. Guy MICHAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, MME Martine CHAZARIN, M. Joël BRUN, M. Louis PECHAUD, M. Gérard BONIFACIE, MME Marina BESSE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Vital GENDRE, M. Pierre JARLIER, MME Martine GUIBERT, M. Michel SEYT, MME Sylvie CHADEL, M. Philippe DELORT, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, M. Erick CHASTANG, MME Hélène FLORIS GRÉCO, MME Marie-Pierre DEVAUX, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Véronique TALON, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT.

Absents excusés :

M. André ANGELVY, M. Joseph BOUDOU, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Christian GENDRE, M. Richard BONAL, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Robert BOUDON, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Philippe ÉCHALIER, M. Pierre SÉGUI, M. Jean-Luc FAURE, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Nicolas CUSSAC, MME Bernadette ANTONY, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN.

Pouvoirs :

M. Thierry ANGLADE donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD,
MME Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à MME Sylvie CHADEL,
M. Jean-Victor PECOUL donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET,
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.



Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 19 février 2019 et que la convocation avait été faite le 5 février 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **19 FEV. 2019**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALE
ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Considérant les compétences en matière de développement économique de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté et leur accompagnement en faveur des entreprises dans leurs différentes démarches de création et de développement ;

Considérant les facteurs socio-économiques du bassin d'emploi et plus largement des quatre bassins de vie et douze bassins de proximité du territoire de l'Est Cantal dont Saint-Flour, Sous-Préfecture, est le pôle de centralité ;

Considérant les spécificités dans le domaine de l'emploi qui posent plusieurs défis pour l'aménagement du territoire ;

Considérant que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) renvoie à l'ensemble des démarches et outils utilisés en vue d'anticiper les évolutions modifiant les besoins en ressources humaines des entreprises ;

Considérant les difficultés de recrutement rencontrées par les chefs d'entreprises du territoire, ainsi que par les structures du secteur non marchand et notamment par les administrations publiques ;

Considérant la nécessité de mettre en cohérence les besoins en termes d'emplois et de métiers et les ressources en termes de salariés et de compétences ;

Considérant la nécessaire dynamique d'accompagnement au niveau du territoire de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, adapté à la définition et à la mise en cohérence des stratégies pour l'emploi et les compétences ;

Considérant que pour construire des solutions transversales répondant simultanément à tous les enjeux des acteurs concernés (entreprises, salariés...), Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté souhaitent initier une démarche commune de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (G.P.E.C.T.) en partenariat étroit avec les services de l'Etat (D.I.R.E.C.C.T.E.) ;

Considérant que cette G.P.E.C.T. doit permettre de définir les tendances qui se dessinent en termes :

- d'existence de métiers, d'emplois et de qualifications inadaptés au regard des besoins réels ou prévisionnels du territoire,
- de carences de métiers, de qualifications ou de compétences adaptés aux besoins de maintien ou de développement d'activités présentes sur le territoire,
- de gisements d'emploi, de qualifications et de compétences associés au développement d'activités nouvelles sur le territoire.

Considérant que cet outil devra permettre, plus particulièrement :

- de connaître les besoins en emplois et compétences des entreprises et des institutions publiques et parapubliques ;
- d'établir un diagnostic partagé des ressources humaines disponibles, des besoins des structures à l'horizon des cinq prochaines années, en prenant en compte les besoins de tous les employeurs de la zone concernée, quels que soient la taille et le secteur d'activité ;
- d'établir un plan d'action répondant aux enjeux identifiés, permettant d'aboutir à une adéquation entre emplois, compétences et formations sur le territoire, en mobilisant les outils pertinents de la politique de l'emploi et des acteurs concernés (service public de l'emploi, Région...) ;
- d'anticiper les mutations économiques.

Considérant que cette action est inscrite dans le contrat de cohésion sociale 2018-2020 approuvé par Saint-Flour Communauté ;

Considérant que cette démarche, portée en partenariat par les deux communautés de communes, sera menée dans le cadre d'une convention de groupement de commande, visant à définir les engagements de chacun des E.P.C.I., Saint-Flour Communauté en étant le coordonnateur ;

Considérant que le recours à un bureau d'étude spécialisé est envisagé pour engager cette initiative et qu'il sera désigné conformément à la réglementation en vigueur en matière de commande publique ;

Considérant que la D.I.R.E.C.C.T.E. a d'ores et déjà affirmé son soutien à une telle démarche à travers l'attribution d'une aide de 10 000 € à Saint-Flour Communauté, conformément à la convention de programme de l'année 2018 en date du 8 Novembre 2018 et au contrat de plan Etat-Région 2018-2020 ;

Considérant l'avenant n°1 à cette convention à conclure entre l'Etat et Saint-Flour Communauté pour la prise en compte de l'élargissement de cette politique au périmètre de Hautes Terres Communauté ;

Considérant qu'une aide au titre du L.E.A.D.E.R. pourrait être sollicitée ;

Considérant que pour suivre cette opération de manière conjointe et coordonnée, un comité de pilotage et un comité de technique de suivi de l'opération seraient constitués comme suit :

- **Un comité de pilotage** composé de :
- M. le Président de Saint-Flour Communauté ou son représentant ;
 - Mme la Présidente de Hautes Terres Communauté ou son représentant ;
 - 4 élus représentants Saint-Flour Communauté ;
 - 4 élus représentants Hautes Terres Communauté ;
 - un élu représentant la Ville de Saint-Flour, Ville centre du bassin d'emploi ;
 - 2 représentants de l'Etat ;
 - un représentant du GAL LEADER Pays de Haute-Auvergne ;
 - des équipes des directions et des techniciens des deux entités agissant en qualité de personnalités compétentes.

Ce comité de pilotage se réunirait au lancement de l'étude et à la validation de chaque phase des travaux, et pourrait intervenir autant que de besoin au cours de l'exécution de la prestation. Son secrétariat serait assuré par les techniciens des deux entités.

- **Un comité technique** composé de :
- les membres du comité de pilotage ;
 - les représentants du Service Public de l'Emploi de Proximité (S.P.E.P.) à savoir un représentant de Pôle emploi, un représentant de la Mission Locale des Hautes-Terres, un représentant de CAP Emploi ;
 - un représentant de chacune des 3 chambres consulaires ;
 - un représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - un représentant du Conseil départemental du Cantal ;

Ce comité se réunira au fur et à mesure de l'avancement de la démarche et pourra associer, si besoin, des personnes qualifiées.

Considérant qu'il convient de désigner les 4 élus communautaires qui seraient membres de ce comité de pilotage et représenteraient Saint-Flour Communauté ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 28 Janvier 2019 ;

Considérant que les crédits nécessaires seraient inscrits au Budget général 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **S'ENGAGE dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, en partenariat avec Hautes Terres Communauté ;**
- ↓ **APPROUVE les termes de la convention de groupement de commande à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté telle qu'annexée à la présente ;**
- ↓ **AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention de groupement de commande au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;**
- ↓ **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de programme en date du 18 novembre 2018 entre l'Etat et Saint-Flour Communauté, tendant à confirmer le soutien financier de l'Etat ;**
- ↓ **DECIDE D'ENGAGER une procédure de consultation de bureaux d'études spécialisés conformément aux dispositions du code des marchés publics ;**
- ↓ **DESIGNE quatre représentants de Saint-Flour Communauté à savoir Mme Martine GUIBERT, M. Louis GALTIER, M. Jean-Jacques MONLOUBOU et M. Albert HUGON pour participer au comité de pilotage ;**
- ↓ **AUTORISE Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention auprès des partenaires financiers ;**
- ↓ **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;**
- ↓ **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Général 2019.**

POUR : 62 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Président :

Pierre



**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALE**

Entre :

Saint-Flour Communauté, sise Le Village d'entreprises – ZA Le Rozier Coren – 15100 SAINT-FLOUR représentée par son Président dûment autorisé par délibération du Conseil communautaire n° en date du 11 Février 2019,

Et

Hautes Terres Communauté, sise représentée par sa Présidente, dûment autorisée par délibération du Conseil Communautaire n° en date du 22 Février 2019,

Vu les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Il est convenu ce qui suit :

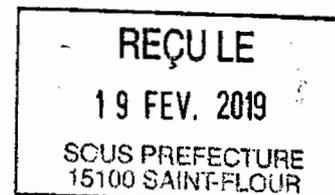
Article 1 : Objet

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté souhaitent initier une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur leur territoire (GPECT), cette action s'inscrivant en faveur du développement économique, en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et des Emplois.

Les parties à la présente convention souhaitent, pour cela, être accompagnées par un bureau d'étude spécialisé.

Aussi, compte tenu des objectifs partagés et que ces deux territoires s'inscrivent dans un même bassin de vie et d'emploi, un même prestataire sera désigné par les deux communautés de communes.

Le groupement de commandes porte sur l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants du marché de services, à la signature du contrat et à son exécution.



Article 2 : Fonctionnement du Groupement

2.1 – Coordonnateur

Saint-Flour Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Saint-Flour Communauté est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des procédures de mise en concurrence depuis le lancement des consultations jusqu'à la désignation des titulaires des marchés de services et de notifier et faire exécuter les marchés pour le compte des membres du groupement (passation des avenants, signature des ordres de service, fixation des montants des paiements, d'éventuelles pénalités...)

La Commission d'Appel d'Offres de Saint-Flour Communauté est compétente pour l'attribution des marchés lancés selon une procédure formalisée. Dans le cadre d'une procédure adaptée, la commission des marchés de Saint-Flour Communauté est consultée pour avis avant attribution des marchés par le représentant de l'entité adjudicatrice. Elle sollicitera préalablement l'avis de Hautes Terres Communauté.

2.2 - Obligations des membres

Chaque membre contribue à la rédaction des pièces constitutives du marché, plus particulièrement le cahier des charges qui reprend les objectifs de l'étude, les missions attendues et les conditions de réalisation.

2.3 – Comité de pilotage et comité technique de suivi

Afin de suivre cette opération de manière conjointe et coordonnée, un comité de pilotage et un comité de technique de suivi de l'opération seront constitués comme suit :

➤ **Un comité de pilotage** composé de :

- M. le Président de Saint-Flour Communauté ou son représentant ;
- Mme la Présidente de Hautes Terres Communauté ou son représentant ;
- 4 élus représentants Saint-Flour Communauté ;
- 4 élus représentants Hautes Terres Communauté ;
- un élu représentant la Ville de Saint-Flour, Ville centre du bassin d'emploi ;
- 2 représentants de l'Etat ;
- un représentant du GAL LEADER Pays de Haute-Auvergne ;
- des équipes des directions et des techniciens des deux entités agissant en qualité de personnalités compétentes.

Ce comité de pilotage se réunira au lancement de l'étude et à la validation de chaque phase des travaux, et pourra intervenir autant que de besoin au cours de l'exécution de la prestation. Son secrétariat sera assuré par les techniciens des deux entités.

➤ **Un comité technique** composé de :

- les membres du comité de pilotage ;
- les représentants du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) à savoir un représentant de Pôle emploi, un représentant de la Mission Locale des Hautes-Terres, un représentant de CAP Emploi ;

- un représentant de chacune des 3 chambres consulaires ;
- un représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- un représentant du Conseil départemental du Cantal ;

ce comité se réunira au fur et à mesure de l'avancement de la démarche et pourra associer, si besoin, des personnes qualifiées.

2.4 – Calendrier prévisionnel

Les principales étapes de la mise en œuvre du groupement de commande sont les suivantes :

- Signature de la convention de groupement de commande : Fin février 2019
- Lancement de la consultation pour désigner le bureau d'étude : Mars 2019
- Remise des offres et attribution : Avril 2019
- Notification du marché : Fin avril 2019 / début Mai 2019
- Fin de la mission : Décembre 2019

Article 3 : Adhésion et retrait

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante.

Une copie de la délibération est transmise au coordonnateur du groupement de commandes.

Le retrait d'un membre du groupement de commandes doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante de l'E.P.C.I. concerné. Le retrait peut être décidé avant la signature de l'acte d'engagement du marché de prestation de services. Après signature, aucun retrait du groupement de commande n'est possible.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les deux entités et s'achève après solde de tout compte.

Article 5 : Modalités de financement de la commande

Saint-Flour Communauté, en qualité de coordonnateur, assure la gestion des dépenses et des recettes liées à cette commande et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget primitif 2019.

S'agissant des subventions publiques susceptibles de soutenir cette action, Saint-Flour Communauté s'engage à solliciter une aide auprès de la DIRECCTE et une aide auprès du GAL LEADER Pays de Haute-Auvergne, s'agissant d'une étude de fonctionnement.

Le montant qui restera à charge des collectivités sera réparti comme suit :

- participation financière de Hautes Terres à hauteur de 1/3 du montant restant à charge pour les collectivités.
- participation financière de Saint-Flour Communauté à hauteur de 2/3 du montant restant à charge pour les collectivités.

Saint-Flour Communauté sollicitera le remboursement des frais engagés conformément à la clé de répartition fixée à l'article 5, par l'émission d'un titre de recettes à destination de Hautes-Terres Communauté qui devra s'acquitter des sommes appelées avant la fin de l'exercice budgétaire 2019, Hautes Terres Communauté s'engageant à inscrire la dépense prévisionnelle au budget primitif 2019.

Article 6 : Contrôle administratif

6.1 - Règles de passation des contrats

Le coordonnateur est chargé d'assurer les obligations que le décret "marchés publics" attribue aux entités adjudicatrices.

6.2 - Procédure de contrôle administratif

La passation du contrat conclu par le coordonnateur reste soumise aux procédures de contrôle qui s'imposent aux membres du groupement.

Le coordonnateur sera tenu de préparer et de transmettre, si nécessaire, à l'autorité compétente les dossiers nécessaires à l'exercice du contrôle.

Article 7 : Domiciliation de la convention

Afin de permettre à toute personne intéressée par ce dossier de le consulter, la domiciliation de la présente convention est établie au siège de Saint-Flour Communauté, Village d'entreprises – ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour.

Article 8 : Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître entre les contractants à l'occasion de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Article 9 : Modification de la convention

En cas de non obtention des financements sollicités et précisés à l'article 5, la présente convention fera l'objet d'un avenant qui redéfinira le cadre d'exécution de la présente convention.

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations ou décisions des instances autorisées des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification prend effet lorsque l'ensemble des membres du groupement l'a approuvée.

Article 10 : Modalités d'établissement de la convention

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de membres, chaque cosignataire bénéficiant d'un original.

En deux exemplaires originaux, à Saint-Flour, le

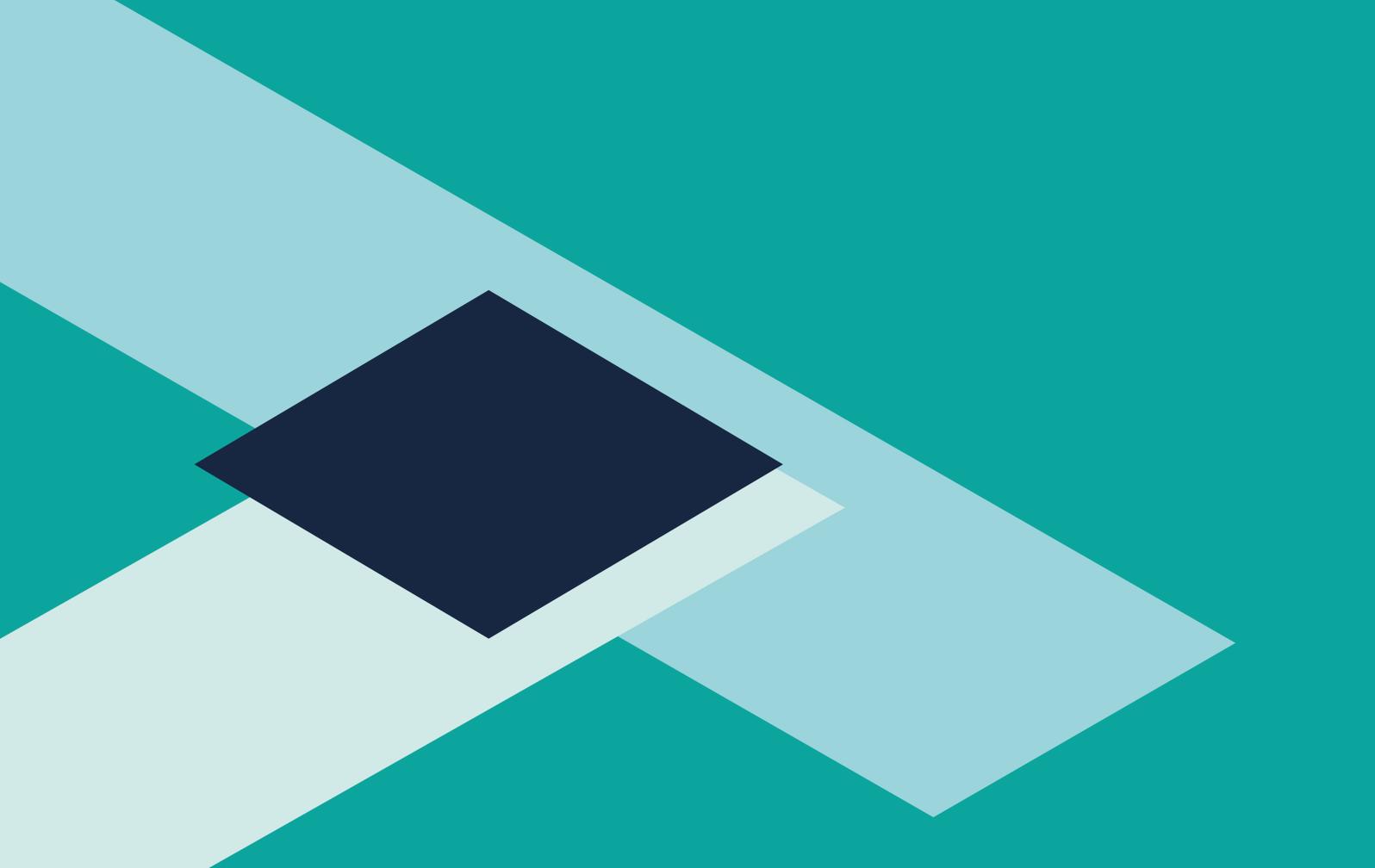
Pour Saint-Flour Communauté,
Le Président,

Pierre JARLIER

Pour Hautes Terres Communauté,
La Présidente,

Gislaine PRADEL





Objectif n°1.2

Mettre en oeuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

► **Programmer une offre de logements durable pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT**, dans une logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière :

◆ **Produire environ 2000 nouveaux logements dans une limite de 70% de logements produits en extension urbaine.** Cet objectif doit permettre de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, pallier au desserrement des ménages, renouveler le parc insalubre, vétuste et les logements démolis mais aussi anticiper la transformation de résidences principales en résidences secondaires ;

◆ **Tendre à la remise sur le marché de 800 logements vacants (soit 40% des logements vacants remis sur le marché)** et encourager les propriétaires occupants / bailleurs à la réhabilitation et à la rénovation de leurs logements ;

◆ **Maîtriser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en respectant l'enveloppe foncière plafond pour l'habitat en extension urbaine de 107 hectares** (115 ha en tenant compte du coefficient de 6 à 8% pour les équipements de proximité) et les objectifs de densité (10 à 20 logt/ha) selon les types de communes.

Scénario de développement retenu sur une période de 15 ans

Scénario SCoT

+ 670 habitants (+0,2%/an)

Objectif de production de logements neufs
2000 logts

Nbre de logts vacants remis sur le marché
800 logts

Densité de logements
10 à 20 logts / ha

Enveloppe foncière maximale en extension urbaine
≈ 107 ha (115 ha)

► **Diversifier l'offre de logements** afin de proposer un parcours résidentiel complet sur le territoire et de répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de forme urbaine (maisons individuelles, logements intermédiaires, logements collectifs), de statut (accession à la propriété, logements locatifs, logements sociaux) et de taille (personnes seules, personnes âgées) ;

► **Anticiper le vieillissement de la population** en :

◆ Proposant des logements adaptés permettant le maintien à domicile ;

◆ Favorisant la création de structures permettant des accueils temporaires (saisonniers, à la journée,...) pour les personnes âgées isolées et dépendantes en complément de l'offre existante ;

◆ Développant les solutions alternatives aux EHPAD, de type résidence sénior (logements inclusifs) ou foyer-logement ou familles d'accueil, qui doivent être localisées dans les centralités communales disposant d'une offre de services.

► **Proposer une offre adaptée pour les publics fragiles et répondre aux demandes d'hébergements spécifiques** (gens du voyage) ;

► **Apporter une réponse aux besoins de logements pour les travailleurs saisonniers notamment dans les communes touristiques ou les stations classées de tourisme.**

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 7 : Aménager l'aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux.
- Fiche projet n° 8 : Soutenir l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des opérations programmées.
- Fiche projet n° 9 : Lutter contre les logements vacants.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 10 : COLTINES - Réhabilitation de logements sur la commune de Coltines.
- Fiche projet n° 11 : JABRUN - Rénovation du presbytère de Réquistat.
- Fiche projet n° 12 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Créer et réhabiliter des logements sur la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère.
- Fiche projet n°13 : RÉZENTIÈRES - Réhabilitation de l'ancien presbytère sur la commune de Rezentières.
- Fiche projet n°14 : RÉZENTIÈRES - Création de logements sur la commune de Rezentières.
- Fiche projet n° 15 : ROFFIAC - Réhabilitation d'un bâtiment communal sur la commune de Roffiac.
- Fiche projet n°16 : SAINT-GEORGES - Réhabilitation d'une ancienne auberge sur la commune de St-Georges.
- Fiche projet n°17 : TIVIERS - Rénovation énergétique d'un logement communal à Tiviers.
- Fiche projet n°18 : USSEL - Réhabilitation d'une ancienne école sur la commune d'Ussel.
- Fiche projet n° 19 : VABRES - Réhabilitation d'un ancien presbytère sur la commune de Vabres.
- Fiche projet n° 20 : VIEILLESPESSÉ - Réhabilitation d'un logement sur la commune de Vieillespesse.

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

Fiche Projet n°7

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager l'aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux

Objectif : 1.2

Mettre en oeuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Site de la Touête sur la commune de Saint-Flour et autre(s) site(s) sur les communes limitrophes de Saint-Flour

- Projet sur commune seule : Commune de Saint-Flour et/ou commune(s) limitrophe(s)
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : Commune de Saint-Flour et/ou commune(s) limitrophe(s)

PRESENTATION DU PROJET

Depuis 1993, la commune de Saint-Flour dispose d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage de 40 places caravanes pouvant accueillir une vingtaine de ménages itinérants.

Devenue gestionnaire de l'aire au 1er janvier 2017 conformément à la loi NOTRe, et dans la continuité de la commune de Saint-Flour, Saint-Flour Communauté doit faire face à d'importantes difficultés de fonctionnement de l'équipement particulièrement dégradé et ne répondant plus aux normes en vigueur depuis plus de huit ans. Les dégradations sont principalement liées à une absence de maîtrise des flux entrants et sortants, à une suroccupation de l'équipement, au non-respect du règlement intérieur de la part des usagers et à des actes de vandalisme répétés.

De plus, comme d'autres territoires au niveau national, Saint-Flour Communauté est maintenant confrontée à l'évolution du mode d'« habiter » des gens du voyage qui se « sédentarisent » de plus en plus pour des raisons économiques ou des besoins familiaux.

Aussi, Saint-Flour Communauté déploie deux types de mesures concomitantes :

- **des mesures provisoires immédiates** pour répondre à l'urgence des mises aux normes élémentaires de sécurité et de salubrité de l'équipement,
- et au-delà **un projet global, à court et moyen terme, d'aménagement d'habitats différenciés** en faveur des gens du voyage avec **une aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux** à Saint-Flour et/ou sur des communes limitrophes pour répondre aux nouveaux besoins et modes de fonctionnement de la population accueillie et en conformité aux normes fixées par décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019.

La globalité de ce projet d'envergure se détaille ainsi comme suit :

Mesures provisoires immédiates : Tranche ferme 2021-2022**1. Mise en sécurité électrique de l'aire d'accueil de la Touëte :**

Travaux en cours – MOE : SAS IGETEC – Travaux : SARL Serge MOURGUES

Réception semaine 25 de juin 2021 – montant : 92 434,84 HT - aide de l'Etat DETR 2020 : 41 020 €

Le 8 janvier 2021, l'entreprise MOURGUES a réalisé et posé le tableau définitif du local de comptage existant avec basculement du Tarif jaune provisoire. La remise en service de toutes les bornes électriques de l'aire (20 bornes usagers) a été opérée. L'entreprise Enedis a réalisé les travaux de déplacement du câble d'alimentation électrique avec fourniture et pose d'un poste préfabriqué le 17 mars 2021 sur plateforme aménagée. Du 3 au 6 mai 2021, les travaux de tranchée de raccordement entre le poste Tarif jaune et local de comptage existant se sont déroulés en site occupé après information préalable des usagers. Les travaux d'aménagement du poste et du local de comptage ont été menés de façon concomitante avec les travaux de tranchée. Le 1er juin 2021, les raccordements et le basculement sur le nouveau comptage ont été opérés. S'en suivront, semaines 22 à 24, des travaux complémentaires d'aménagement et de finition (vidéosurveillance, alarme intrusion...) pour une réception fixée semaine 25.

Finalisés, ces travaux permettent une sécurité électrique sur toute l'aire d'accueil, et un accès permanent et illimité des usagers à l'électricité.

Via le Tarif jaune, Saint-Flour Communauté prend à sa charge l'abonnement et toutes les consommations électriques de l'aire. L'enjeu aujourd'hui pour la collectivité est de fixer une tarification forfaitaire à l'utilisateur sans individualisation des consommations. Il en est de même pour l'eau qui est actuellement en accès illimité et gratuit pour les usagers de l'aire.

2. Mise en conformité sanitaire : 2nd semestre 2021

Consultation juillet 2021 fournitures + branchement/raccordement – Travaux septembre/octobre 2021

Le projet consiste en l'équipement d'un bloc sanitaire par emplacement, soit 20 bungalows pour l'aire d'accueil de la Touëte. Chaque bloc disposera d'un sanitaire, d'un lavabo et d'une douche, avec eau chaude. Un état des lieux sera effectué à la remise des clés (arrivée/départ).

3. Aménagement des abords : 2nd semestre 2021

Consultation juillet 2021 évacuation des ferrailles + remblai – Travaux octobre 2021

Après information des usagers et mise en demeure d'évacuation de la ferraille stockée à l'entrée de l'aire d'accueil au 1^{er} octobre 2021, des travaux d'évacuation des encombrants et de remblai de la zone seront entrepris au titre de la sécurité et de la salubrité du site.

- **4. Contrôle des accès et aménagement d'un local de gardiennage** : 1^{er} semestre 2022

Consultation mars 2022 aménagement de l'accès de l'aire d'accueil avec pose de portail et clôture – Travaux juillet-août 2022
Le projet a pour objectif de permettre la régulation de l'accès à l'aire d'accueil avec un aménagement adapté pour contrôler les entrées et les sorties de caravanes tout en préservant l'accès au site des engins de secours. L'ancien local de gardiennage sera remis en état et réaménagé.

- **5. Gardiennage et entretien** : 2nd semestre 2022

Une délégation de service est envisagée pour confier la gestion du site par affermage ou contrat de régie intéressée. Le gestionnaire devra assurer les missions suivantes :

- la gestion de l'accueil des gens du voyage (arrivées et départs),
- la rédaction d'un état des lieux entrant et sortant des emplacements loués, avec état civil des usagers, présentation du règlement intérieur, établissement d'un contrat de séjour (ou convention d'occupation),
- la perception des droits d'usage (droits de place et redevances liés à la consommation des fluides),
- la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien, de maintenance et de tranquillité, afin d'assurer la pérennité des équipements,
- le respect du règlement intérieur.

Projet global d'aménagement et de gestion d'une aire d'accueil et de terrains familiaux : Tranche conditionnelle 2022-2026

Une étude de besoin et de pré-programmation a été confiée par Saint-Flour Communauté, en 2018, à l'ASNIT. Elle a conduit à la définition d'un programme d'aménagement pour la réalisation duquel une maîtrise d'œuvre a été retenue par délibération n°2019-217 du 11 avril 2019 à savoir le groupement de bureaux d'études constitué comme suit : SARL TRINH & LAUDAT – 7, rue du Breuil – 15100 Saint-Flour ; Mandataire du groupement ; BAJOLLE Romain – 75, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille ; GIANNI Catherine - 75, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille ; IGETEC – 5, avenue Georges Pompidou – 15000 Aurillac ; VRD INGENIERIE – Route de Clermont – 63160 Billom ; A3 PAYSAGE – 18 b, Rue Ledru – 63000 Clermont-Ferrand ; Membres du groupement ; et ce pour un montant de marché de maîtrise d'œuvre s'élevant à 149 000 € HT.

Etabli en lien avec les services de l'Etat (DDCSPP 15 et DDT 15) et du Conseil départemental du Cantal dans le cadre :

1 - du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2013-2019, deux fois prorogé d'un an jusqu'en 2021, d'une part,

2 - et de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Sédentarisation des Gens du voyage du Cantal portée par la DDCSPP et le Conseil départemental du Cantal en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et Saint-Flour Communauté, d'autre part,

le projet de réhabilitation et d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyages de la Touête (située sur la commune de Saint-Flour) consistait en l'aménagement de :

↳ **1 aire permanente d'accueil de 10 emplacements**, soit 20 places (stationnement de 20 caravanes). Cette aire permanente d'accueil comprenait également un bâtiment d'accueil et de gardiennage pour la gestion des entrées et sorties ;

↳ **11 terrains familiaux correspondants à 27 places** (stationnement de 27 caravanes).

En accord avec les partenaires précités, le projet d'aménagement global prenait en compte le **projet social** de l'aire d'accueil actuelle et de sa population résidente en s'appuyant sur la réalité des fonctionnements et organisations actuelles des familles régulièrement présentes sur l'aire depuis trois générations (fréquence d'installation, groupes familiaux...).

Il est à noter que le programme a été revu, en janvier 2020, pour s'établir en conformité et répondre aux conditions et obligations d'aménagement décrites par le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux Gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Afin d'éviter les conflits d'usage entre familles des gens du voyage accueillies et d'éviter – ou tout du moins de limiter - les effets de concentration et de suroccupation en période hivernale notamment, la **séparation géographique des deux types d'habitat** a été préconisée par la Commission communautaire thématique « Gens du voyage » installée le 5 février 2021.

Ainsi, une recherche de fonciers pouvant accueillir le projet d'aire permanente d'accueil de 10 emplacements est lancée. Tandis que l'aménagement des terrains familiaux serait envisagé sur l'actuel site dit de la Touête, commune de Saint-Flour.

Une **médiation sociale** sera réalisée par un prestataire extérieur auprès des familles des gens du voyage afin de préciser et de les accompagner vers l'habitat le plus adapté à leurs fonctionnements et pratiques.

La maîtrise d'œuvre retenue en 2019 adaptera et finalisera son projet en fonction des emprises foncières qui seront précisées, et ce afin de mettre un terme de façon durable aux dysfonctionnements récurrents de l'aire d'accueil de la Touëte.

Les travaux d'aménagement seront lancés en proposant un site temporairement aménagé pour l'accueil des familles des gens du voyage afin de ne pas travailler en site occupé.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique **Assainissement** Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine **Bâtiment**
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat** **Voirie/OA** Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : **Cohésion territoriale et sociale**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie**
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – ZA du Rozier-Coren – 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : DELORT Delphine, DGA Saint-Flour Communauté – 04 71 60 69 92 – d.delort@saintflourco.fr

Mesures provisoires immédiates : Tranche ferme – 2021-2022

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre 1. Sécurisation électrique	10 500 € (2021)	12 600 €
Travaux 1. Sécurisation électrique	81 932,84 € (2021)	98 319,41 €
2. Mise en conformité sanitaire	20 000 € (2021)	24 000 €
3. Aménagement extérieur	7 000 € (2021)	8 400 €
4. Accès de l'aire	70 000 € (2022)	84 000 €
Fournitures 2. Mise en conformité sanitaire	65 600 € (2021)	82 000 €
Autres : Fonctionnement Gardiennage	33 000 € (2022)	33 000 €
TOTAUX	185 032,84 € (2021) 103 000 € (2022)	225 319,41 € (2021) 117 000 € (2022)

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DETR 2019	26 224 €	A	
Etat DETR 2020	40 420 €	A	
Etat – Plan de relance CRTE	130 000 €	C	
Autres :			

Projet global à court/moyen terme : Tranche optionnelle 2023-2026

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) Etude de médiation	15 000 €	
Acquisitions foncières	A définir en fonction de la localisation	
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	A définir en fonction de la localisation	
Travaux	A définir en fonction de la localisation	
Fournitures	A définir en fonction de la localisation	

Autres : Fonctionnement Gardiennage	A définir en fonction du type d'équipement
TOTAUX	4 233 665 € Montant d'investissement à préciser en fonction de la localisation des équipements

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat CRTE		C	
Etat DSIL		C	
Etat - TFL	288 117 €	C	
Europe		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Equipement aux normes électriques et sanitaires	Equipement dégradé, pas aux normes	Equipement aux normes
Gestion des flux	Pas de régulation	Contrôle, gestion et régulation
Tarification à l'utilisateur	Droit de stationnement Pas de tarification des fluides	Droit de stationnement Tarification des fluides Contrôle du paiement
Habitat adapté	Aire d'accueil	Aire d'accueil Habitat adapté à la sédentarisation des ménages de type terrains familiaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Tranche ferme : novembre 2020
Tranche conditionnelle : 2023

Date de fin : Tranche ferme : 2022
Tranche conditionnelle : 2026

Observations :

Les coûts de fonctionnement gardiennage sont estimés à 33 000 € pour 2022 pour 4 mois. En année pleine, l'estimation s'élève à 99 500 € HT.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Soutenir l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des opérations programmées

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

Et objectif 1.4 : renforcer l'attractivité des pôles en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : NON
- Projet concernant plusieurs EPCI : NON
- Projet concernant plusieurs communes : toutes les communes de l'intercommunalité

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté met en œuvre deux dispositifs d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé sur son territoire, contractualisés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) jusqu'au 31 décembre 2023 :

- une **Opération de Revitalisation du Territoire** avec un volet habitat (une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Rénovation urbaine – OPAH-RU) sur 24 communes de son territoire.

L'avenant n°3 à la convention initiale Centre-bourg, avenant portant opération de revitalisation du territoire au sens de la loi ELAN, a été signé le 19 décembre 2019 en partenariat avec l'Etat, l'Anah, la ville de Saint-Flour, PROCIVIS SACICAP Sud Massif Central, l'EPF SMAF, la Banque des Territoires, l'ADEME, Cantal Habitat et Polygone ;

-un **Programme d'Intérêt Général (PIG) Territorial Habitat** sur ses 29 autres communes, dont la convention a été signée le 19 décembre 2019 en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, PROCIVIS SACICAP Sud Massif Central.

L'ensemble des propriétaires occupants du territoire intercommunal répondant aux critères d'éligibilité fixés par l'ANAH peuvent prétendre à ces dispositifs d'aide (sous conditions de ressources de Anah et conditions techniques de réalisation de travaux). Sur le secteur d'intervention de l'ORT, aujourd'hui uniquement sur Saint-Flour, et demain sur Chaudes-Aigues et Pierrefort, les propriétaires bailleurs du centre-bourg (sous conditions de ressources des locataires et conditions techniques de réalisation des travaux) peuvent être accompagnés.

En complément de la prise en charge de l'ingénierie, Saint-Flour Communauté apporte aux propriétaires éligibles des aides financières aux travaux qui permettent de minimiser leur reste à charge.

Dans le cadre du **programme « Petites villes de demain »** et conformément à la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain signée le 17 avril 2021, un nouvel avenant à la convention ORT pourrait intervenir et permettre la création de deux nouveaux périmètres d'intervention à Chaudes-Aigues et à Pierrefort. De nouveaux projets et dispositifs pourraient alors être mis en place dans le cadre de cet avenant à l'ORT.

Dans ces conditions, Saint-Flour Communauté sollicitera auprès de l'ANAH la mise en place d'une ou de plusieurs opérations programmées sur l'ensemble du périmètre intercommunal, et le prolongement de l'ORT jusqu'en 2026.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation du Territoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : À définir Définie En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent et coordonnées : Mme Emmanuelle FOUILLADIEU, DGS, dgs@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Étude(s) pré-opérationnelle(s)	2022 : 25 000 € HT pour l'étude sur les secteurs de Pierrefort et Chaudes Aigues	30 000 €
Suivi – animation de l'OPAH-RU (section d'investissement)	2021 – 2023 (marché en cours) : Pour mémoire ANAH : 255 044.00 € ST-FLOUR CO : 351 982.17 € 2024-2026 (prévisionnel) : à définir	2021 – 2023 (marché en cours) : Pour mémoire ANAH : 255 044.00 € ST-FLOUR CO : 422 378.60 € 2024-2026 (prévisionnel) : à définir
Aides aux travaux de l'OPAH-RU (section d'investissement)	ST-FLOUR CO : 283 512.50 €	2021-2023 : Pour mémoire ANAH : 2 155 800 € ST-FLOUR CO : 340 215 € 2024-2026 : à définir
Suivi – animation du PIG (section d'investissement)	2021-2023 : Pour mémoire ANAH : 149 041.50 € ST-FLOUR CO : 244 615.83 € 2024 -2026 : à définir	2021-2023 : Pour mémoire ANAH : 149 041.50 € ST-FLOUR CO : 293 539.00€ 2024 -2026 : à définir
Aides aux travaux du PIG (section d'investissement)	ST-FLOUR CO : 285 000 €	2021-2023 : Pour mémoire ANAH : 876 162 € ST-FLOUR CO : 342 000 € 2024-2026 : à définir
TOTAUX	1 190 110,50 €	1 428 132,60 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ANAH	Sur le suivi animation : 50% en OPAH RU et une aide versée au regard de la nature des dossiers subventionnés	A et C	L'aide de l'ANAH est acquise jusqu'au 31.12.2023. Si l'on bénéficie d'une nouvelle OPAH RU, grâce au programme Petites Villes de Demain, jusqu'en 2026, l'ANAH sera sollicitée jusqu'au terme de ce programme.

Dans le cadre de l'OPAH-RU :

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah (y compris pour 2017 des crédits Etat – FART liés au programme « habiter mieux » géré par l'Agence) pour l'opération sur sa durée totale (7 années, 2017-2023) sont de **5 716 338 €**, répartis comme suit :

- 4 946 600 € au titre des subventions aux propriétaires (primes « habiter mieux » comprises)
- 594 326 € au titre du suivi-animation et des actions complémentaires de repérage
- 55 208 € de subvention à l'étude de calibrage RHI-THIRORI et l'étude urbaine des Verdures / Thuile Bas
- 120 204 € au titre du financement du poste de chef de projet de l'ORT

Selon l'échéancier suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
AE prévisionnelles	758 134 €	800 804 €	836 664 €	836 664 €	836 664 €	823 704 €	823 704 €	5 716 338 €
dont Aides aux travaux	635 000 €	718 600 € (5)	4 946 600 €					
dont Aides à l'ingénierie	123 134 €	82 204 €	118 064 €	118 064 €	118 064 €	105 104 €	105 104 €	769 738 €

Détail des aides à l'ingénierie :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Suivi-animation OPAH	67 926 €	72 000 €	96 064 €	96 064 €	96 064 €	83 104 €	83 104 €	594 326 €
chef de projet ORT		10 204 € (3)	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	120 204 €
étude urbaine + calibrage RHI-THIRORI ilot des légumes	55 208 €							55 208 €
Etudes de repérage	Inclus dans les aides à l'ingénierie							

Détail du calcul des aides au suivi-animation (à titre informatif) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Montant annuel prévisionnel HT du marché de suivi- animation	90 000 €	90 000 €	120 080 €	120 080 €	120 080 €	103 880 €	103 880 €	627 920 €
Subvention « Part fixe » (50 % du marché HT annuel)	45 000 €	45 000 €	60 040 €	60 040 €	60 040 €	51 940 €	51 940 €	374 000 €
Subvention « Part variable » maxi (fonction des résultats)	22 926 € (1) (2)	36 920 € (4)	244 446 €					
Total subvention maxi (parts fixe + variable)	67 926 €	81 920 €	96 960 €	96 960 €	96 960 €	88 860 €	88 860 €	618 446 €
Subvention prévisionnelle écartée (plafond de 80 % d'aides publiques)	67 926 €	72 000 €	96 064 €	96 064 €	96 064 €	83 104 €	83 104 €	594 326 €

Le montant de la part fixe de la subvention au suivi-animation est calculé selon un taux de 50 % du montant annuel du marché (120 080€ HT/an pour la période 2020/2021 et 103 880 € HT/an pour la période 2022/2023) pour les prestations de suivi-animation (dont mission spécifique de repérage pour la période 2019-2021).

(1) Part variable de l'ingénierie calculée sur la base du nombre de dossiers avec AMO renforcée

-ne bénéficiant pas d'ASE : 14 logements * 327€ = 4 578 €

-bénéficiant d'ASE : 44 logements * 417€ = 18 348 €

(2) Le montant de la subvention annuelle au suivi-animation sera écarté lors de l'engagement et au paiement pour tenir compte du plafond de 80 % d'aides publiques (ici : aides Anah + Etat-FART + subventions CDC).

(3) A compter du 1^{er} juillet 2018

(4) Part variable de l'ingénierie calculée sur la base de :

-21 PO « travaux lourds » * 840€

-13 PO « amélioration de la performance énergétique » * 560€

-11 PO « Sécurité et Salubrité de l'habitat / autonomie: moyennement dégradé » * 300€

-6 PB « travaux lourds » * 840€

-6 PB « amélioration de la performance énergétique » * 560€

-1PB « Sécurité et Salubrité de l'habitat / autonomie: moyennement dégradé » * 300€

(5) Montant incluant les primes « Habiter mieux », soit 44 dossiers/an * 1 900€ (estimation moyenne/ logement)

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de 984 543 € (subventions et ingénierie), selon l'échéancier suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Aides aux travaux	113 405 €	113 405 €	113 405 €	113 405 €	113 405 €	113 405 €	113 405 €	793 835 €
Suivi-animation *								
Campagne de repérage	18 000 €	18 000 €	24 016 €	24 016 €	24 016 €	20 776 €	20 776 €	149 600 €
Autres missions	3 519 €	5 279 €	3 590 €	7 180 €	7 180 €	7 180 €	7 180 €	41 108 €
TOTAL	134 924 €	136 684 €	141 011 €	144 601 €	144 601 €	141 361 €	141 361 €	984 543 €

Dans le cadre du PIG

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de **1 478 339,00 €**, selon l'échéancier suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
AE prévisionnelles	108 881,00 €	344 254,50 €	344 254,50 €	340 474,50 €	340 474,50 €	1 478 339,00 €
dont aides aux travaux hors prime HM	76 151,00 €	241 494 €	241 494 €	241 494 €	241 494 €	1 042 127,00 €
dont prime « Habiter Mieux »	15 800,00 €	50 560 €	50 560 €	50 560 €	50 560 €	218 040,00 €
dont aides à l'ingénierie	16 930,00 €	52 200,50 €	52 200,50 €	48 420,50 €	48 420,50 €	218 172,00 €

Les aides à l'ingénierie prévues se décomposent comme suit (engagements) :

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Part fixe du suivi-animation	9 590,00 €	28 710,50 €	28 710,50 €	24 930,50 €	24 930,50 €	116 872,00 €
Part variable PO travaux indignes et très dégradés (1)	2 520,00 €	6 720,00 €	6 720,00 €	6 720 €	6 720 €	29 400,00 €
Part variable PO travaux performance énergétique (2)	3 920,00 €	12 320,00 €	12 320,00 €	12 320 €	12 320 €	53 200,00 €
Part variable PO travaux autonomie (3)	900,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400 €	2 400 €	10 500,00 €
Part variable travaux PO SSH (4)	0 €	600 €	600 €	600 €	600 €	2 400 €
Primes MOUS pour accompagnement social (5)	0,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450 €	1 450 €	5 800,00 €
TOTAL	16 930,00 €	52 200,50 €	52 200,50 €	48 420,50 €	48 420,50 €	218 172,00 €

(1) Sur la base d'une prime de 840 € (3 logts en 2019, 8 logts en 2020, 8 logts en 2021, 8 logts en 2022 et 8 logts en 2023)

(2) Sur la base d'une prime de 560 € (7 logts en 2019, 22 logts en 2020, 22 logts en 2021, 22 logts en 2022 et 22 logts en 2023)

(3) Sur la base d'une prime de 300 € (3 logts en 2019, 8 logts en 2020, 8 logts en 2021, 8 logts en 2022 et 8 logts en 2023)

(4) Sur la base d'une prime de 300 € (0 logt en 2019, 2 logts en 2020, 2 logts en 2021, 2 logts en 2022 et 2 logts en 2023)

(5) Sur la base d'une prime de 1 450 € (0 logt en 2019, 1 logt en 2020, 1 logt en 2021, 1 logt en 2022 et 1 logt en 2023)

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de Saint-Flour Communauté pour l'opération sont de **642 058 €**, selon la répartition et l'échéancier suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Aides aux travaux	38 000 €	114 000 €	114 000 €	114 000 €	114 000 €	494 000 €
Suivi-animation Et Campagne de repérage*	10 470 €	29 830 €	29 830 €	22 810 €	22 810 €	115 748 €
Autres missions*	3 590 €	7 180 €	7 180 €	7 180 €	7 180 €	32 310 €
TOTAL	52 060 €	151 010 €	151 010 €	143 990 €	143 990 €	642 058 €

*ces montants correspondent au reste à charge pour la collectivité, déduction faite des subventions allouées par l'ANAH, incluant la totalité de la part variable.

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
<u>Nombre de logements réalisés :</u> OPAH-RU Propriétaires Occupants	0	45 logements/an
OPAH-RU Propriétaires Bailleurs	0	13 logements/an
PIG Propriétaires Occupants	0	40 logements/an

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observations :

Les objectifs ainsi affichés en évaluation pourraient être revus au terme de l'étude pré opérationnelle à mener sur les secteurs de Pierrefort et Chaudes Aigues. Ces objectifs seront fixés dans le cadre de l'avenant à l'ORT à intervenir avant le 17 octobre 2022 (18 mois après la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain).

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**FICHE PROJET****PROJET : Lutter contre les logements vacants****Objectif : 1.2**

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : NON
- Projet concernant plusieurs EPCI : NON
- Projet concernant plusieurs communes : sur l'ensemble du périmètre intercommunal

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté en partenariat avec le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) et Haute-Terres Communauté a répondu à l'appel à candidatures sur le déploiement accéléré du Plan national de lutte contre les logements vacants porté par le Ministère de la Transition écologique, chargé du Logement.

L'objectif est de développer les mesures portées par l'Etat et les mesures déjà initiées dans le cadre de la lutte contre la vacance des logements par :

-Une étude diagnostic, à l'échelle du SCoT Est Cantal, destinée à caractériser et affiner la connaissance de la problématique du parc vacant, mettre en place un observatoire territorial de la vacance et définir une stratégie et un programme d'outils et d'actions, adaptés aux réalités de notre territoire rural ;

-Les projets de renforcement du volet « Lutte contre la vacance » des dispositifs programmés en cours ou en projet, portés par chaque communauté de communes.

Pour Saint-Flour Communauté, l'objectif dans un premier temps, sera de mener une animation renforcée sur les trois centre-bourg de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour selon la méthode suivante : transmission de questionnaires aux propriétaires de logements vacants, relances téléphoniques, premiers contacts avec les propriétaires puis mise en place de visites techniques des logements, explication des dispositifs financiers et fiscaux existants et rédaction d'études de faisabilité (2h30/logement).

Cette expérimentation menée à compter de 2021 pourrait permettre d'accompagner environ 65 propriétaires sur une moyenne de 23 journées d'intervention et pourrait être étendue sur le reste du territoire dans les années suivantes.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : AMI dans le cadre du Plan accéléré de lutte contre les logements vacants
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC
- Autre(s) collectivité(s) : Hautes-Terres Communauté Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : SYTEC en lien avec Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté
➤ Adresse postale : SYTEC - Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour Saint-Flour Communauté - Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour Hautes-Terres Communauté - 4 Rue du Faubourg Notre Dame - 15300 Murat
➤ Personne /service référent et coordonnées : Services développement de chaque structure

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Étude(s) pré-opérationnelle(s) -Etude diagnostic préalable (SYTEC)	100 000 €	120 000 €
Autres : Renforcement du volet « lutte contre la vacance » des dispositifs programmés en cours ou en projet		
- Hautes-Terres Communauté	8 800 €/an	10 560 €
- Saint-Flour Communauté	27 000 €/an	32 400 €
TOTAUX	135 800 €	162 960 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ANAH	2021 : 13 500 € (50%)	B	

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de contacts	0	2021/2022 : 800 premiers contacts
Nombre de propriétaires réalisant un projet	0	1/3 des propriétaires

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observations : Saint-Flour Communauté porte en direct un accompagnement renforcé de suivi animation auprès des propriétaires de logements vacants sur le territoire.

Pièces jointes :

- Lettre d'intention - candidature à l'AMI sur le déploiement accéléré du Plan national de lutte contre les logements vacants porté par le Ministère de la Transition écologique, chargé du Logement
- Lettre de l'Etat – lauréat à l'AMI

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Madame Emmanuelle WARGON
Ministre déléguée auprès de la
Ministre de la Transition
écologique, chargée du
Logement
246 Boulevard Saint-Germain
75 007 PARIS

Saint-Flour, le 25 février 2021

Réf : CC/EB/GG n°21-372
Affaire suivie par : Gaëlle GAUTHIER
Pôle Développement Territorial
☎ 04 71 60 71 75 - ✉ g.gauthier@saintflourco.fr

Copie à :

Monsieur le Préfet du Cantal
Monsieur le Directeur départemental des Territoires du Cantal

Objet : Candidature pour le déploiement accéléré du Plan national de lutte contre les logements vacants

Madame la Ministre,

Afin de permettre le déploiement accéléré du Plan national de lutte contre les logements vacants, votre ministère a lancé un appel à candidatures. Dès le 16 novembre 2020, j'ai fait part à Monsieur le Préfet du Cantal de l'intérêt pour Saint-Flour Communauté de s'inscrire dans cette démarche.

Or, nous travaillons à l'échelle des territoires de l'Est Cantal pour lutter contre la vacance des logements, objectif identifié dans le cadre du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) porté par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, dont Saint-Flour Communauté est membre avec Hautes Terres Communauté et regroupant 88 communes.

C'est pourquoi les deux établissements publics de coopération intercommunale ont décidé de travailler conjointement pour bénéficier d'un accompagnement ciblé et spécifique. Ainsi, le projet de SCOT prévoit de réhabiliter chaque année 80 logements ou bâti vacants, soit 1 200 logements sur 15 ans, pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Cette démarche menée à l'échelle de l'Est Cantal s'inscrit en complémentarité des actions portées par Saint-Flour Communauté dans le cadre de notre opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) valant OPAH-RU signée le 19 décembre 2019 et de notre Programme d'intérêt Général Habitat "PIG Territorial Habitat". Ces deux dispositifs ont notamment pour objectif de lutter contre la vacance.

.../...



Village d'entreprises • 1 Rue des Crozes • Z.A. du Rozier-Coren • 15100 Saint-Flour
Tél. +33 (0)4 71 60 56 80 • Fax +33 (0)4 71 60 43 07 • contact@saintflourco.fr

www.saint-flour-communaute.fr

Dans la continuité de ces initiatives, Saint-Flour Communauté a été lauréate du programme « Petites Villes de Demain » pour trois communes à savoir Saint-Flour, pôle de centralité, Chaudes-Aigues et Pierrefort, pôles relais.

Dans ces conditions, nous souhaitons développer encore les mesures initiées dans la lutte contre la vacance des logements avec :

- Une étude diagnostic, à l'échelle du SCOT, destinée à caractériser et affiner la connaissance de la problématique du parc vacant, mettre en place un observatoire territorial de la vacance et définir une stratégie et un programme d'outils et d'actions, adaptés aux réalités de notre territoire rural. Cette étude sera portée par le SYTEC en partenariat avec le CEREMA Centre Est.
- Les projets de renforcement du volet « Lutte contre la vacance » des dispositifs programmés en cours ou en projet, portés par chaque communauté de communes.

Grâce à notre candidature conjointe, ce dispositif permettra tout à la fois de massifier, homogénéiser et mutualiser les connaissances et les stratégies, tout en permettant des déclinaisons à chaque échelle de nos communautés de communes.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre candidature, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

La Présidente

Céline CHARRIER
The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Céline Charrier'. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the stamp.

Céline CHARRIAUD

De: Céline CHARRIAUD <president@sytec15.fr>
Envoyé: vendredi 7 mai 2021 16:34
À: 'direction@sytec15.fr'; 'Marie-Aimée Lemarchand (scot@sytec15.fr)'
Objet: TR: AMI logements vacants - ingénierie complémentaire

Suivi:	Destinataire	Lire
	'direction@sytec15.fr'	
	'Marie-Aimée Lemarchand (scot@sytec15.fr)'	
	Martine TEXIER	Lu: 10/05/2021 09:39

-----Message d'origine-----

De : CIESIELSKI Henry (Chef de projet) - DGALN/DHUP <henry.ciesielski@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 7 mai 2021 16:28

À : revitalisation@cdc4b.com; k.gessner@bordeaux-metropole.fr; Sophie.VILLA@agglo-bourgesplus.fr; s.chartier@chalons-agglo.fr; erika.dagorn@cca.bzh; nathalie.feron@mairie-dieppe.fr; adrien.laroque@agglo-epinal.fr; sraynal@grandcahors.fr; fanny.uzel@c-or.fr; olivier.thil@ca-saintdie.fr; marjory.vivancos@lacove.fr; marion.brochet@grandchambord.fr; m.hegron@grand-cubzaguais.fr; elsa.richert@cc-guebwiller.fr; mmolenac@haute-bigorre.fr; x.baert@coeurdeshautsdefrance.fr; l.violleau@fontenayvendee.fr; didier.bardon@cc-paysdelapalisse.fr; pierre.barbian@cc-tenareze.fr; mfournier@cctdm.fr; marie-claude.demazel@ccvg86.fr; magalie.bourdin@chateauroux-metropole.fr; mc.battesti@ville-ajaccio.fr; adewasmes@bergerac.fr; transport.habitat@poher.bzh; urbanisme.joinville@gmail.com; logement@ille-sur-tet.com; christine.poullin@villevierzon.fr; jennifer.chevasson@VILLE-EPERNAY.FR; a.frigerio@perpignan-mediterranee.org; florine.mesmin@grandchateaudun.fr; francois.molard@grenoblealpesmetropole.fr; marie.rousset@lannion-tregor.com; lgoutheraud.grandchalon@gmail.com; lauriane.lartigue@lehavremetro.fr; benoitgay@loireforez.fr; pgouvert@roannais-agglomeration.fr; sbonnet@lillemetropole.fr; lmicheel@lafabriquesdesquartiers.fr; l.dumont@mairie-montlucon.fr; servicehabitat@sbaa.fr; lise.pelerin@saint-lo-agglo.fr; g.gauthier@saintflourco.fr; president@sytec15.fr; herve.petton@mairie-toulouse.fr; lAubert@bastia.corsica; Sophie.Dafies@mulhouse-alsace.fr
Objet : AMI logements vacants - ingénierie complémentaire

Bonjour,

Nous tenons d'abord à vous féliciter pour la qualité de votre dossier qui illustre votre niveau de mobilisation contre la vacance des logements.

Vous faites ainsi partie des 44 collectivités lauréates pouvant accéder aux crédits d'ingénierie complémentaires dans le cadre du dispositif programmé ANAH. Ces crédits permettront notamment le financement d'une étude approfondie ou le renforcement du suivi-animation pour que le dispositif programmé en cours soit plus efficient en matière de lutte contre la vacance.

Le formulaire permettant de préciser votre demande d'ingénierie ANAH est disponible, dès à présent, à l'adresse suivante :

<http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php/225924?lang=fr>

Ce formulaire permet à l'Anah de réserver et répartir les crédits ingénierie à l'ensemble des collectivités. Il devra être obligatoirement envoyé, entièrement renseigné, avant le 31 mai pour être pris en compte.

Nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la réservation de cette enveloppe financière et vous permettre de déposer votre demande auprès de votre délégation locale de l'ANAH.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rapprocher de votre délégation locale de l'ANAH.

OBJECTIF
1.2

Cordialement,

Henry Ciesielski
Chef de projet lutte contre la vacance de logement
DGALN/DHUP

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°10

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE**FICHE PROJET****PROJET : Réhabilitation de logements sur la commune de Coltines****Objectif : 1.2**

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : COLTINES
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Coltines est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif et d'un positionnement géographique favorable car elle est située dans l'aire d'attraction du pôle central de Saint-Flour.

La commune de Coltines souhaite réhabiliter les logements situés dans le bâtiment de la Mairie.

Le projet consiste à réhabiliter ce bâti énergivore composé d'espaces communs (cage d'escaliers...), de 2 appartements de type T3 et de 2 studios et à raccorder ces logements au réseau de chaleur bois réalisé sur la commune.

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer un dispositif de consommation d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Coltines est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif et d'un positionnement géographique favorable car elle est située dans l'aire d'attraction du pôle central de Saint-Flour. La commune de Coltines souhaite réhabiliter les logements situés dans le bâtiment de la Mairie.

Le projet consiste à réhabiliter ce bâti énergivore composé d'espaces communs (cage d'escaliers...), de 2 appartements de type T3 et de 2 studios et à raccorder ces logements au réseau de chaleur bois réalisé sur la commune.

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer un dispositif de consommation d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du SCoT de l'Est Cantal.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille.

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et contribuer ainsi à la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune souhaite réduire la facture énergétique et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 - Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 - Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 - Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 - Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Coltines Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Coltines
➤ Adresse postale : Le bourg de Coltines – 15 170 COLTINES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Didier AMARGER, Maire 04.71.73.21.35 / coltines@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	A définir	A définir
Acquisitions foncières	A définir	A définir
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	A définir
Travaux	A définir	A définir
Fournitures	A définir	A définir
TOTAUX	Estimatif 90 000 €	108 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	à solliciter	C	
Etat	à solliciter	C	
Région	à solliciter	C	
Département	à solliciter	C	
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh	Nombre de kWh
Nombre de ménages installés	0	+1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023

Date de fin : 2024/2025

Observations :/

Fait à Coltines
Le 11 juin 2021

Le Maire

Didier AMARGER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation du presbytère de Réquistat – Jabrun

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d’habitat qui veille à un équilibre entre l’adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : renforcer l’attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d’accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l’espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : _____

Projet sur commune seule : JABRUN _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Afin de favoriser l’accueil de nouvelles populations sur la commune, la municipalité de Jabrun souhaite lancer la rénovation énergétique du presbytère et réaliser son aménagement intérieur en logement communal.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Jabrun..... Communauté de communes :
 Conseil Régional
 Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Jabrun
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15 110 Jabrun
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Louis NAVECH Maire de JABRUN

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	€	
Fournitures	€	
Autres :		
TOTAUX	A DETERMINER	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A DETERMINER	(C)	
Région	A DETERMINER	(C)	
Département	A DETERMINER	(C)	
Autofinancement	A DETERMINER		
TOTAL	A DETERMINER		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation actuelle	Consommation après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2024
- Date de fin : 2025

Observations : Se fera après la mise en service du réseau d'eau prévue en 2022.

Fait à Jabrun,

Le 11 juin 2021

Le Maire de Jabrun,

Louis NAVECH

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ



FICHE PROJET

PROJET : Créer et réhabiliter des logements sur la commune de Neuvéglise-sur-Truyère

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Une territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Neuvéglise-Sur-Truyère est un pôle relais du territoire de Saint-Flour Communauté au sens de l'armature territoriale définie par le SCoT de l'Est Cantal. Elle bénéficie d'une forte attractivité notamment en raison de son cadre de vie et de sa proximité avec la Vallée de la Truyère notamment avec le site touristique de Lanau.

Pour faire face à une forte demande, la commune souhaite créer sur la période 2021-2026 une nouvelle offre de logements locatifs et réhabiliter des logements communaux situés dans le centre-bourg de Neuvéglise. Plusieurs projets sont présentés :

- la réhabilitation des locaux de l'ancien Office de tourisme pour les transformer en logements ;
- la création de plusieurs appartements au-dessus du bâtiment périscolaire ;
- la rénovation d'un ancien hospice en logements locatifs : la réhabilitation de ce bâtiment vacant permettra la création de 4 appartements de type T2 et 3 appartements de type T3. Ce projet sera porté par Cantal Habitat en lien avec la commune. Les logements seront raccordés au réseau de chaleur réalisé par la commune et elle participera à hauteur de 10 000 €/logement.

Pour l'ensemble de ces réalisations, l'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer des équipements de consommation d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ces projets, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durables répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille.

La commune souhaite ainsi améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et s'inscrire dans la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune souhaite réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 améliorant par là le bilan carbone du territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 - Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 - Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 - Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 - Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Neuvéglise-Sur-Truyère Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Neuvéglise-Sur-Truyère
➤ Adresse postale : Le bourg de Neuvéglise – 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Céline CHARRIAUD, Maire 04.71.23.81.68 / contact@neueglisesurtruyere.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	A définir
Travaux	A définir	A définir
Fournitures		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A définir	C	
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Autofinancement	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh	Nombre de kWh
Nombre de ménages installés	0	+Nombre de ménages installés

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2023
- Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à Neuvéglise-sur-Truyère
Le 11 juin 2021

Le Maire,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation de l'ancien presbytère sur la commune de Rézentières

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : REZENTIERES
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Rézentières est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif et d'un positionnement géographique favorable car elle est située à la fois dans l'aire d'attraction du pôle central de Saint-Flour et à 5 minutes d'un échangeur de l'autoroute A 75.

La commune de Rézentières souhaite réhabiliter l'ancien presbytère qui comprend actuellement 2 logements réalisés il y a plus de 25 ans. L'isolation de ces logements ainsi que le mode de chauffage et les équipements doivent être revus. L'aménagement intérieur permettra également d'optimiser les espaces et de créer un troisième logement.

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer des énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ces projets, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durables répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du SCoT de l'Est Cantal et du PADD du futur PLUi de Saint-Flour Communauté.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille.

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et contribuer ainsi à la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune entend réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 - Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 - Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 - Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 - Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Rezentières Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Rézentières
➤ Adresse postale : Le bourg de Rézentières – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Philippe ECHALIER, 06.82.31.99.64 / rezentieres.mairie@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	2022/2023	
Fournitures		
TOTAUX	€	€

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	à définir		
Etat		C	
Région		C	
Conseil départemental		C	
Autofinancement			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh	Nombre de kWh
Nombre de ménages installés	0	4

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 : études / 2022 : travaux du 1^{er} bâtiment
- Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Rézentières
Le 11 juin 2021

Le Maire,

Philippe ECHALIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création de logements sur la commune de Rézentières

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Une territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : REZENTIERES
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Rézentières est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif et d'un positionnement géographique favorable car elle est située à la fois dans l'aire d'attraction du pôle central de Saint-Flour et à 5 minutes d'un échangeur de l'autoroute A 75.

La commune de Rézentières souhaite porter sur la période 2021-2026 deux projets de créations et de réhabilitation de logement :

- la création de deux logements de haut confort, à énergie positive avec garages et cours extérieures indépendants dans un ancien corps de ferme dont le logement est vacant depuis plusieurs années ;
- la création d'un studio dans un bâtiment existant qui appartient à la commune et qui servait d'atelier technique, afin de pouvoir proposer une offre de logement différenciée sur la commune.

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer des énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ces projets, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du SCoT de l'Est Cantal.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille.

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et contribuer ainsi à la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune souhaite réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Rezentières Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Rézentières
➤ Adresse postale : Le bourg de Rézentières – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Philippe ECHALIER, 06.82.31.99.64 / rezentieres.mairie@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat		C	
Région		C	
Conseil départemental		C	
Autofinancement			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh	Nombre de kWh
Nombre de ménages installés	0	+4

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2021 : études / 2022 : travaux du 1^{er} bâtiment
 - Date de fin : 2022

Observations : /

Fait à Rézentières
Le 11 juin 2021

Le Maire,
Philippe ECHALIER

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE**FICHE PROJET****PROJET : Réhabilitation d'un bâtiment communal sur la commune de Roffiac****Objectif : 1.2**

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : ROFFIAC
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Roffiac bénéficie de la forte attractivité générée par le pôle urbain central au sens de l'armature territoriale du SCoT de l'Est Cantal. Ce pôle comprend Saint-Flour et sa première couronne : Saint-Georges, Coren, Andelat et Roffiac.

La commune bénéficie également d'un cadre de vie très agréable. Face à la forte demande de terrains et de logements, la commune de Roffiac souhaite porter un projet de réhabilitation d'un bâtiment communal abritant au rez-de-chaussée les locaux de l'ancienne cantine scolaire et au premier étage un logement.

Le projet consiste à réhabiliter ce bâtiment énergivore et à le transformer en un logement sur les deux niveaux.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durables répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du SCoT de l'Est Cantal.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de forme urbaine, de statut et de taille.

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et s'inscrire dans la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune entend ainsi réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Roffiac Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Roffiac
➤ Adresse postale : Le bourg de Roffiac – 15 100 ROFFIAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Ghislaine DELRIEU, Maire, 04.71.60.00.98 / commune-roffiac@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	8 500 €	10 200 €
Travaux	85 000 €	102 000 €
Fournitures		
TOTAUX	93 500 €	112 200 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A solliciter	C	DSIL 2022
Région			
Conseil départemental			
Autofinancement	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh	Nombre de kWh
Nombre de ménages installés	0	1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : au cours de l'année 2022
 - Date de fin : 2023

Observations :

Fait à Roffiac

Le 11 juin 2021

Le Maire,

Ghislaine DELRIEU

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation d'une ancienne auberge sur la commune de Saint-Georges

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et objectif 1.5 : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : SAINT-GEORGES
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Saint-Georges bénéficie d'une forte attractivité liée à sa proximité immédiate avec l'autoroute A75. Elle fait partie du pôle urbain central au sens de l'armature territoriale du SCoT de l'Est Cantal. De plus, elle jouit d'un cadre de vie très agréable.

Afin de répondre à une importante demande de logements, la commune souhaite faire l'acquisition d'une ancienne auberge située dans le cœur du bourg de Saint-Georges, place de l'église en face de la Mairie.

Elle souhaite créer au sein de ce bâtiment vacant, un ou deux logements afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants. Une salle multi activités sera également créée au sein de ce bâtiment en lien avec la Mairie située à proximité.

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer des équipements consommateurs d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durables répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT de l'Est Cantal.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille. La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et s'inscrire dans la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune entend réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :**
- A définir
 - Définie
 - En cours de définition
 - Commune : Saint-Georges
 - Communauté de communes :
 - Conseil Régional
 - Syndicat(s) :
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Association(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Conseil Départemental
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Saint-georges
➤ Adresse postale : Le bourg de Saint-Georges – 15 100 SAINT-GEORGES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire 04.71.60.09.91 / mairie-stgeorges@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	70 000 €	84 000 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	200 000 €	240 000 €
Fournitures		
TOTAUX	270 000 €	324 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A définir	C	
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Autofinancement	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh	Nombre de kWh
Nombre de ménages installés	0	1 à 2

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : acquisition en 2021 et travaux en 2025
- Date de fin : 2025

Observations : /

Fait à Saint-Georges
Le 11 juin 2021

Le Maire,

Jean Jacques MONLOUBOU

OBJECTIF
1.2
Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE.

FICHE PROJET
PROJET : Rénovation énergétique d'un logement communal à Tiviers
Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : TIVIERS

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI : _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'isolation du toit d'un logement communal situé au-dessus de la salle des fêtes de Tiviers. Ces travaux sont prévus pour 2023.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : TIVIERS Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Tiviers
➤ Adresse postale : le Bourg 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : GOMESSE Eric 06-86-36-55-06 commune-de-tiviers@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A DETERMINER	

Partenaires(s) financier(s) presenté(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
A DETERMINER			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A DETERMINER		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
 - ☐ Date de début : 2023
 - ☐ Date de fin (livraison / mise en service....) :

Observations :

Fait à Tiviers

Le 11 juin 2021

Le Maire de Tiviers,

Eric GOMESSE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation d'une ancienne école sur la commune d'Ussel

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Une territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : USSEL
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune d'Ussel est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif et d'un positionnement géographique favorable entre Saint-Flour et Murat.

La commune souhaite réhabiliter le rez-de-chaussée de l'ancienne école du village de Luc d'USSEL afin d'y aménager un appartement. Le préau de l'ancienne école sera transformé pour être inclus dans la partie habitable.

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer à des équipements à énergies fossiles des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT de l'Est Cantal.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille.

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et s'inscrire ainsi dans la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune souhaite réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : USSEL Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune d'Ussel
➤ Adresse postale : Le bourg d'Ussel – 15 300 USSEL
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Nadine JANVIER, Maire 06.70.51.92.04 / mairie@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	A définir	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A définir	C	
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Autofinancement	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	KWh	KWh
Nombre de ménages installés	0	+1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022-2023

Date de fin : 2023-2024

Observations : /

Fait à Ussel
Le 11 juin 2021

Le Maire

Nadine JANVIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation d'un ancien presbytère sur la commune de Vabres

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Une territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : VABRES
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Vabres est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif à 5 minutes d'un échangeur de l'autoroute A 75.

Face à la forte demande de logements, la commune de Vabres souhaite réhabiliter l'ancien presbytère situé dans le cœur du bourg de Vabres, dont la commune est propriétaire.

Il s'agit de créer au premier étage un appartement de type F4 avec accès indépendant et jardin attenant et au rez-de-chaussée, 2 studios de type F2 avec petit jardin privatif.

L'objectif pour la commune est de créer trois nouveaux logements.

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer des équipements à énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ces projets, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT de l'Est Cantal.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille.

La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et s'inscrire ainsi dans la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. La commune souhaite réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Vabres Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Vabres
➤ Adresse postale : Le bourg de Vabres – 15 100 VABRES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Bernard JEAN, Maire 04.71.23.90.03 ou au 06.29.07.61.99 / mairie-vabres@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	A définir	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	A définir	
Fournitures		
TOTAUX	Estimatif 340 000 €	408 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A définir	C	
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Autofinancement	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer les gains et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh	Nombre de kWh
Nombre de ménages installés	0	+3

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Etude :2023/2024

Date de fin : Travaux : 2025/2026

Observations : /

Fait à Vabres
Le 11 juin 2021

Le Maire

Bernard JEAN

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation d'un logement sur la commune de Vieillespesse

Objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : VIEILLESPESSSE
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Vieillespesse est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif et d'un positionnement géographique favorable car elle est située à la fois dans l'aire d'attraction du pôle central de Saint-Flour et à 5 minutes d'un échangeur de l'autoroute A 75.

L'équipe municipale souhaite réhabiliter un logement communal situé au premier étage du bâtiment de la Mairie. Celui-ci n'est en effet plus aux normes pour la location (toiture, isolation, électricité, chauffage...).

L'accent sera mis sur la qualité de la rénovation et l'efficacité énergétique dans l'objectif de substituer des énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durables répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du SCoT de l'Est Cantal.

Il s'agit de diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de formes urbaine, de statut et de taille. La commune souhaite améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier et contribuer ainsi à la stratégie énergétique mise en place à l'échelle intercommunale. Elle entend réduire la facture énergétique de la commune et diminuer les émissions de CO2 afin d'améliorer le bilan carbone du territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 - Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 - Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 - Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 - Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Vieillespesse Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

> Nom du maître d'ouvrage : La commune de Vieillespesse
> Adresse postale : Le bourg de Vieillespesse – 15 100 VIEILLESPESSÉ
> Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Agnès AMARGER, Maire 07.86.60.12.01 / mairiedevieillespesse@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	A définir	A définir
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	Estimatif 140 000 €	168 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	à solliciter	C	
Etat		C	
Région		C	
Département		C	
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mesurer le gain et l'efficacité énergétique	Nombre de kWh consommés	Nombre de kWh consommés
Nombre de ménages installés	0	+1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

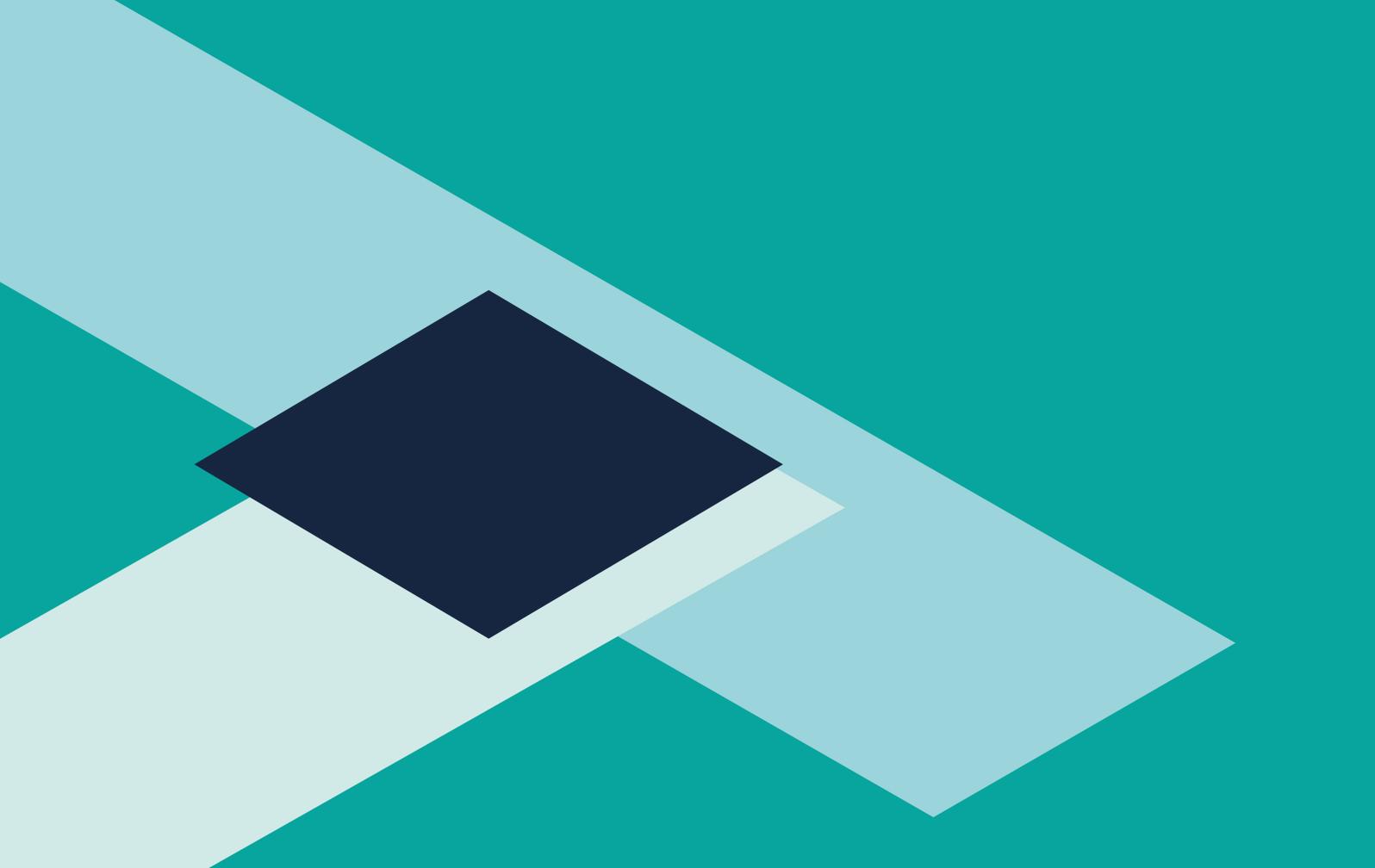
- Date de début : étude : 2023/2024 – travaux : 2024/2025
- Date de fin : 2025

Observations : /

Fait à Vieillespesse
Le 11 juin 2021

Le Maire,

Agnès AMARGER



Objectif n°1.3

Mettre en oeuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral.



➡ ☐ **Favoriser un développement résidentiel organisé et harmonieux,** privilégiant les principes suivants :

◆ Renforcer le développement résidentiel sur les centralités communales en privilégiant la valorisation des « dents creuses » et des interstices urbains, et l'urbanisation en connexion de la tache urbaine ;

◆ Limiter l'urbanisation linéaire le long des voies, mais aussi veiller à assurer la qualité urbaine et paysagère des espaces bâtis en valorisant les entrées de bourg ;

◆ Définir et hiérarchiser les zones à urbaniser à vocation d'habitat en veillant à leur adéquation avec notamment la capacité des réseaux (eau, assainissement,...) afin de proposer une offre foncière facilement mobilisable ;

◆ Favoriser une urbanisation raisonnée des villages à caractère résidentiel, en privilégiant l'urbanisation des « dents creuses » et des interstices, et en limitant l'urbanisation à l'enveloppe urbaine existante.

➡ ☐ **Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère, ainsi que la bonne intégration des constructions dans leur environnement à l'appui d'un règlement adapté à chaque entité urbaine et paysagère ;**

➡ ☐ **Assurer la maîtrise du développement urbain et faciliter la réalisation des projets d'aménagement dans le cadre d'une politique foncière anticipatrice.**

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 21 : LIEUTADÈS - Création d'un lotissement sur la commune de Lieutadès.
- Fiche projet n° 22 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Création d'un lotissement sur la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère.
- Fiche projet n° 23 : PAULHAC - Création d'un lotissement sur la commune de Paulhac.
- Fiche projet n° 24 : ROFFIAC - Extension d'un lotissement sur la commune de Roffiac.
- Fiche projet n° 25 : TALIZAT - Création d'un lotissement sur la commune de Talizat.
- Fiche projet n° 26 : VAL D'ARCOMIE - Création d'un eco-lotissement sur la commune de val d'Arcomie.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°21

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un lotissement sur la commune de Lieutadès

Objectif : 1.3

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la loi Montagne et de la Loi Littoral.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : LIEUTADES
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Lieutadès est une commune rurale située sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Elle souhaite créer un lotissement dans le bourg de Lieutadès sur une parcelle de 8 229 m² dont la commune est propriétaire afin de créer 6 lots en continuité urbaine. Le permis d'aménager a déjà été déposé. Ce projet sera réalisé en veillant à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ainsi qu'à la bonne intégration des constructions dans leur environnement. Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du SCoT de l'Est Cantal dans un logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Lieutadès Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Lieutadès
➤ Adresse postale : Le bourg de Lieutadès – 15 110 LIEUTADES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Robert BOUDON, Maire 04.71.73.80.62 / mairie.lieutades@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	21 025.00 €	25 230.00 €
Travaux	154 721.81 €	185 666.17 €
Fournitures	/	
TOTAUX	175 746.81 €	210 869.17 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat		B	DETR et DSIL sollicitées
Région		B	Bonus Relance 2020-2021 sollicité
Département		B	Bonus relance sollicité
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de logements réalisés	0	+6
Nombre de ménages installés	0	+6

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2022

Observations : /

Pièces jointes :

Plan topographique et plan d'aménagement

Fait à Lieutadès

Le 11 juin 2021

Le Maire,

Robert BOUDON

OBJECTIF 1.3

Voie communale des
Vayssières en direction du
hameau de la Sauvetat



PLAN D'AMENAGEMENT

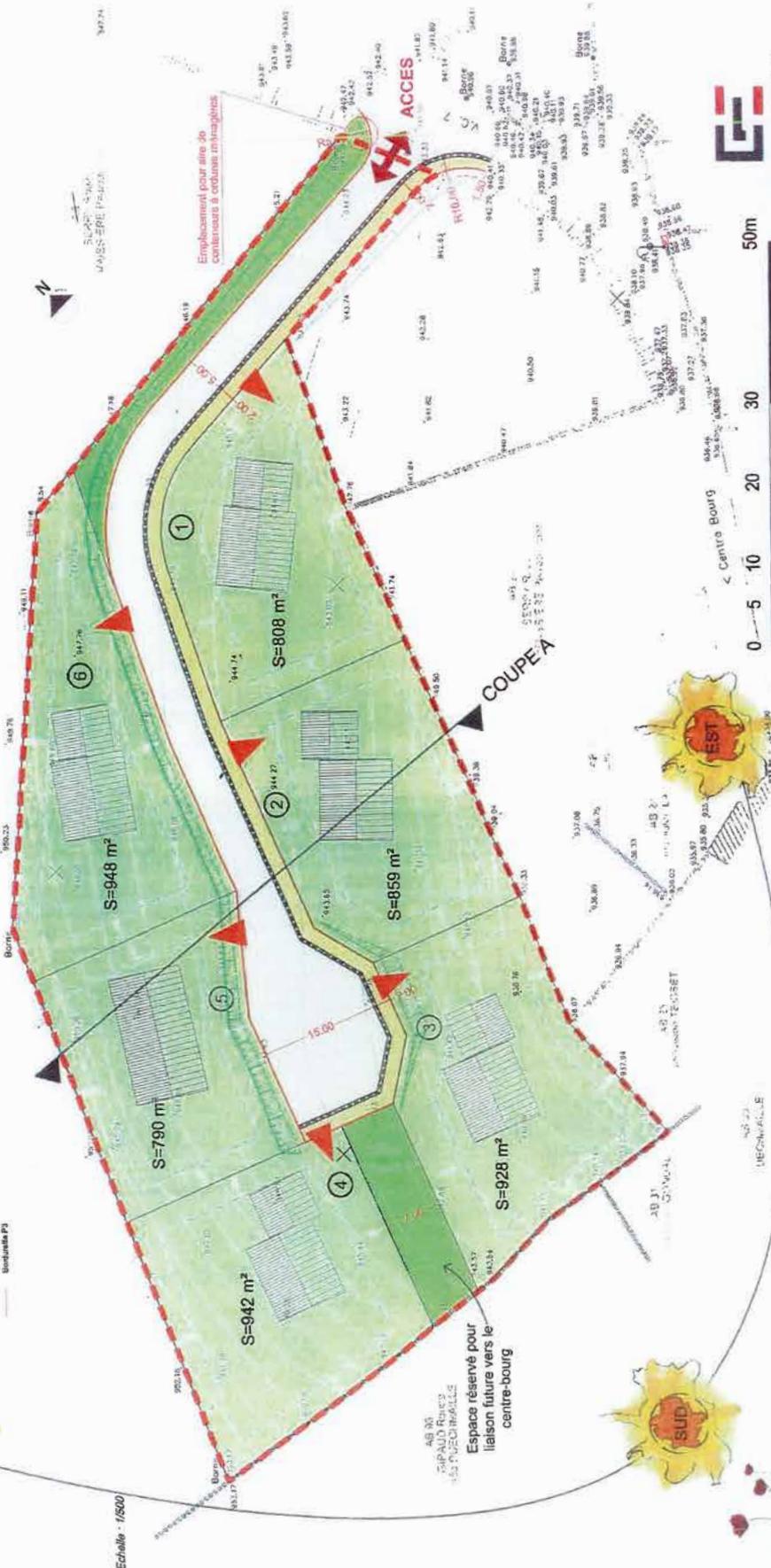
L'aménagement de cette parcelle permet un découpage en 6 lots allant de 790m² à 948m² de superficie. L'accès principal à l'opération est créé au niveau de la voie communale des Vayssières. Les accès des lots se feront directement depuis la voie interne à l'opération.

Le mur en pierre et l'alignement d'arbres en limite Sud sont à conserver. Les arbres seront à remplacer par des essences similaires indigènes suivant leur état phytosanitaire.

Les façades seront orientées parallèlement aux courbes de niveaux et les constructions s'implanteront au plus près du domaine public en respectant un recul de 5m minimum côté rue. Ces dispositions favorisent une orientation des constructions vers l'Est et le Sud-Est.

Un espace réservé est maintenu au Sud pour permettre un bouclage vers le bourg et ainsi conserver la possibilité de prolonger l'urbanisation sur la parcelle agricole n°96.

-  Chaussée en enrobé bitumineux
-  Chemin piéton en enrobé ciment granulé
-  Equipement / Fonctionnel espaces publics
-  Périmètre d'entretien du lotissement
-  Limites comprises des constructions
-  Contours CCI
-  Structures P3



ATELIER SITE ET ARCHITECTURE - Sud L. HOSTIER - 82 rue de Narraïesse - 15000 AURILLAC
ATELIER SITE ET ARCHITECTURE - Sud L. HOSTIER - 82 rue de Narraïesse - 15000 AURILLAC
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL «LA PARROIS» SUR LA COMMUNE DE LIEUTADES
GEOMETRE-EXPERT
 CONSEILLER VALERIEBEN BARATHIN 13

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création de lotissements sur la commune de Neuvéglise-sur-Truyère

Objectif : 1.3

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la loi Montagne et de la Loi Littoral.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Neuvéglise-Sur-Truyère, commune nouvelle, est un pôle relais du territoire de Saint-Flour Communauté, au sein de l'armature territoriale du SCoT de l'Est Cantal. Elle bénéficie d'une forte attractivité

notamment en raison de son cadre de vie et de sa proximité avec la Vallée de la Truyère, dont Lanau est l'un des sites touristiques les plus fréquentés.

Pour faire face à une forte demande et à l'absence de foncier disponible aménagé, la commune souhaite créer deux lotissements sur des parcelles dont elle a la maîtrise foncière en continuité urbaine, dans les bourgs de Lavastrie et Neuvéglise. Ce projet serait réalisé en veillant à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ainsi qu'à la bonne intégration des constructions dans leur environnement.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT dans un logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en étant compatible avec les objectifs fixés par le SCoT de l'Est Cantal et le PADD du futur PLUi de Saint-Flour Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau

Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Neuvéglise-sur-Truyère
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Neuvéglise-sur-Truyère
➤ Adresse postale : Le bourg de Neuvéglise – 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Céline CHARRIAUD, Maire, 04.71.23.81.68 / contact@neueglisesurtruyere.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	A définir
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat		C	
Région		C	
Département		C	
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de constructions réalisées	à définir	
Nombre de ménages installés		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2024

Date de fin : 2026

Observations :/

Fait à Neuvéglise sur Truyère
Le 11 juin 2021

Le Maire,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un lotissement sur la commune de Paulhac

Objectif : 1.3

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la loi Montagne et de la Loi Littoral.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : PAULHAC
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Belle commune de montagne aux paysages variés qui s'étend avec ses 29 villages ou hameaux, sur 4 692 hectares, depuis le site de Prat de Bouc sur les contreforts des monts du Cantal (Plomb du Cantal) jusque sur le plateau de la Planèze de Saint-Flour, la commune de Paulhac est une commune rurale située sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

En 2014, la municipalité a lancé la vente des terrains du lotissement des Boutons d'or.

En 2021, les 8 lots ont été vendus et la commune souhaite créer un nouveau lotissement en face de celui-là. Ce terrain pourrait comprendre également 8 lots.

Ce projet sera réalisé en veillant à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ainsi qu'à la bonne intégration des constructions dans leur environnement.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT de l'Est Cantal dans une logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en étant compatible avec les objectifs fixés par le SCoT de l'Est Cantal et le PADD du futur PLUi de Saint-Flour Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Paulhac Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : la Commune de Paulhac
➤ Adresse postale : Mairie - 15 430 PAULHAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Annie ANDRIEUX – Maire de Paulhac - Tél. 06.82.07.10.24/04.71.73.31.37 mail : annie.peschaud@hotmail.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	à définir	à définir
Acquisitions foncières	En cours	En cours
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	à définir	
Travaux	à définir	à définir
Fournitures	à définir	à définir
Autres :	à définir	à définir
TOTAUX	0 €	0€

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	à définir	C	
Région	à définir	C	
Département	à définir	C	
Autofinancement	à définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de lots construits	0	+6
Nombre de ménages installés	0	+6

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 acquisitions foncières puis 2023 pour travaux
- Date de fin : 2024

Observations :

L'acquisition foncière est en cours de négociation avec l'Etablissement Public Foncier SMAF Auvergne.

Fait à Paulhac
Le 11 juin 2021

Le Maire

Annie ANDRIEUX

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Extension d'un lotissement sur la commune de Roffiac

Objectif : 1.3

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la loi Montagne et de la Loi Littoral.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : ROFFIAC
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Roffiac bénéficie de la forte attractivité générée par le pôle urbain central qui comprend Saint-Flour et sa première couronne : Saint-Georges, Coren, Andelat et Roffiac, au sens de l'armature territoriale du SCoT Est Cantal. La commune bénéficie également d'un cadre de vie très agréable.

Face à la forte demande de terrains et de logements, la commune souhaite réaliser l'extension du lotissement « Les Breuils » situé dans le bourg de Roffiac. Une première tranche d'aménagement sur une surface de 21 654 m² a permis la réalisation de 14 lots qui ont tous été vendus.

Cette seconde tranche de travaux a pour objectif de permettre la réalisation de lots supplémentaires en continuité urbaine sur un terrain dont la commune a la maîtrise foncière. Ce projet sera réalisé en veillant à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ainsi qu'à la bonne intégration des constructions dans leur environnement.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du SCoT de l'Est Cantal dans un logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en étant compatible avec les objectifs fixés par le SCoT de l'Est Cantal et le PADD du futur PLUi de Saint-Flour Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Roffiac
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Roffiac
➤ Adresse postale : Le bourg de Roffiac – 15 100 ROFFIAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Ghislaine DELRIEU, Maire 04.71.60.00.98 / commune-roffiac@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	à définir	à définir
Acquisitions foncières	à définir	à définir
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	à définir	à définir
Travaux	à définir	à définir
Fournitures	à définir	à définir
TOTAUX	à définir	à définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	à définir	C	
Région	à définir	C	
Département	à définir	C	
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de lots réalisés	0	à définir
Nombre de ménages installés	0	à définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2024

Observations :

Fait à Roffiac
Le 11 juin 2021

Le Maire

Ghislaine DELRIEU

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un lotissement sur la commune de Talizat

Objectif : 1.3

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la loi Montagne et de la Loi Littoral.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune de Talizat – Lotissement Ernest Massebeuf

- Projet sur commune seule : TALIZAT
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Talizat bénéficie d'une forte attractivité en tant que pôle relais du territoire de Saint-Flour Communauté au sein de l'armature territoriale du SCoT de l'Est Cantal.

Face à la forte demande de terrains et de logements que connaît la commune, elle souhaite créer un lotissement de 17 lots dans la continuité des lotissements existants, sur une surface de 1ha 70 dont la commune a la maîtrise foncière. L'étude d'aménagement est en cours de réalisation.

La commune souhaite développer son offre foncière afin d'accueillir de nouveaux habitants en répondant aux objectifs du SCoT de l'Est Cantal et du PADD du futur PLUI de Saint-Flour Communauté. Il s'agit d'assurer la maîtrise du développement urbain et faciliter la réalisation des projets d'aménagement dans le cadre d'une politique foncière attractive. Ce projet serait réalisé en veillant à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ainsi qu'à la bonne intégration des constructions dans leur environnement.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durables pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT dans un logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en étant compatible avec les objectifs fixés par le SCoT.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau

Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Talizat Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : ... Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Talizat
➤ Adresse postale : Le bourg de Talizat – 15 100 TALIZAT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Jean-Charles FAYON, Maire 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	10 000 €	12 000 €
Acquisitions foncières	80 000 €	96 000 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	35 000 €	42 000 €
Travaux	365 000 €	438 000 €
Fournitures		
TOTAUX	490 000 €	588 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A solliciter	C	
Etat	A solliciter	C	DSIL 2021 et 2022
Région	A solliciter	C	
Département	A solliciter	C	
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de logements réalisés	0	17
Nombre de ménages installés	0	17

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 01/09/2021 Etude
- Date de fin : 2022 1ere tranche / 2023 dernière tranche

Observations : N'ayant plus de réserve foncière, la commune entend ainsi maintenir et développer son attractivité. Le projet de réhabilitation de l'école publique s'inscrit en complémentarité, en offrant un service essentiel pour les familles qui s'y installeront.

Pièces jointes :

- division parcellaire
- et estimatif de l'aménagement et de la maîtrise d'œuvre

Fait à Talizat

Le 11 juin 2021

Le Maire

Jean Charles FAYON

LOTISSEMENT DE LA CROISSETTE III - 10 / 17 Lots
RÉCAPITULATIF - ESTIMATION SOMMAIRE du 22/03/2021

A - TRAVAUX	HT	TTC
0 - GÉNÉRALITÉS	2 400.00 €	2 880.00 €
1 - TERRASSEMENTS	45 300.00 €	54 360.00 €
2 - CHAUSSÉE	90 200.00 €	108 240.00 €
3 - VOIRIE	34 100.00 €	40 920.00 €
4 - RÉSEAU EAUX PLUVIALES	58 000.00 €	69 600.00 €
5 - RÉSEAU EAUX USÉES	53 900.00 €	64 680.00 €
6 - RÉSEAU A.E.P.	28 000.00 €	33 600.00 €
7 - RÉSEAU ALIMENTATION BT - HTA	58 900.00 €	70 680.00 €
7bis - Prise en charge Alim. BT par le SDEC	- 35 300.00 €	- 42 360.00 €
8 - RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	27 800.00 €	33 360.00 €
8bis - Prise en charge Eclairage Public par le SDEC	- 12 400.00 €	
9 - RÉSEAU TÉLÉCOM	6 800.00 €	8 160.00 €
9bis. Prestations France Télécom	6 600.00 €	7 920.00 €
10 - ESPACES VERTS	700.00 €	840.00 €
TOTAL TRAVAUX	365 000.00 €	452 880.00 €
B - FRAIS ANNEXES	HT	TTC
1. Relevé topographique	2 720.00 €	3 264.00 €
2. MO - APS	7 300.00 €	8 760.00 €
3. MO - APD	5 500.00 €	6 600.00 €
4. Permis d'aménager	5 200.00 €	6 240.00 €
5. Dossier Loi sur l'Eau	4 700.00 €	5 640.00 €
6. MO - DCE	1 900.00 €	2 280.00 €
7. Bornage et documents d'arpentage	4 700.00 €	5 640.00 €
8. MO - Suivi des travaux	12 800.00 €	15 360.00 €
9. Frais Divers	1 000.00 €	1 200.00 €
TOTAL FRAIS ANNEXES	45 820.00 €	53 784.00 €
TOTAL GENERAL	410 820.00 €	506 664.00 €



**S.C.P. ALLO et CLAVEIROLE
GEOMETRES-EXPERTS ASSOCIES**
 GURILKUC, 15 avenue de la Loire, tel. 0471784642 e-mail: contact@allo-klaveirole.com
 BELLEFLEUR, 13 avenue du Général de Gaulle, tel. 0471001100 e-mail: allo@allo-klaveirole.com
 SIREN 515 643 443 - N° de TVA intracommunautaire: FR 44 515 643 443 - N° de TVA extracommunautaire: FR 44 515 643 443

DEPARTEMENT DU CENTRAL
COMMUNE DE TALIZAT
 Section : ZF
PROJET DE DIVISION N°1
 Lotissement "LA CROISSETTE III"

Zone n° : I-350
 Plan cadastral : 19.03.2327
 Titre n° : 21.04.2021
 RAB : 2023605-PRO1

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un éco-lotissement sur la commune de Val d'Arcomie

Objectif : 1.3

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la loi Montagne et de la Loi Littoral.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : VAL D'ARCOMIE
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Val d'Arcomie est une commune rurale du territoire de Saint-Flour Communauté qui bénéficie d'un cadre de vie attractif (Vallée de la Truyère) et d'un positionnement géographique favorable car elle est située à la fois dans l'aire d'attraction du pôle central de Saint-Flour et elle dispose d'un échangeur d'entrée et de sortie sur l'autoroute A 75.

La commune de VAL D'ARCOMIE souhaite créer un éco-lotissement dans le village de Clavière d'Outre, sur un terrain dont elle est propriétaire.

Ce projet prévoit la réalisation de 15 constructions neuves dans une démarche de développement durable, grâce à :

- la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois auquel l'ensemble des lots pourront se raccorder ;
- la réalisation d'un système de stockage des eaux pluviales pour une mise à disposition des habitants pour l'arrosage d'un potager partagé et des espaces fleuris,
- la mise en place d'un système d'éclairage public réduit et autonome grâce à une alimentation solaire
- les matériaux utilisés pour la réalisation de la viabilité seront respectueux de l'environnement (priorisation des matériaux recyclés) ;
- la gestion des eaux usées sera semi collective et naturelle.

Le règlement du lotissement prescrira l'utilisation de matériaux et de techniques éco responsables, notamment en définissant des surfaces de panneaux photovoltaïques et/ou solaires par habitation.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune souhaite contribuer au renforcement de l'attractivité territoriale en programmant une offre de logements durable pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT de l'Est Cantal dans un logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en étant compatible avec les objectifs fixés par le SCoT et le PADD du futur PLUi de Saint-Flour Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau

Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Val d'Arcomie Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : La commune de Val d'Arcomie
➤ Adresse postale : Le bourg de Loubaresse – 15 320 VAL D'ARCOMIE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Romuald RIVIERE, Maire 04.71.73.70.11 / mairie@vald'arcomie.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	A définir	A définir
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A définir	C	
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de constructions réalisés	0	+15
Nombre de ménages installés	0	+15

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

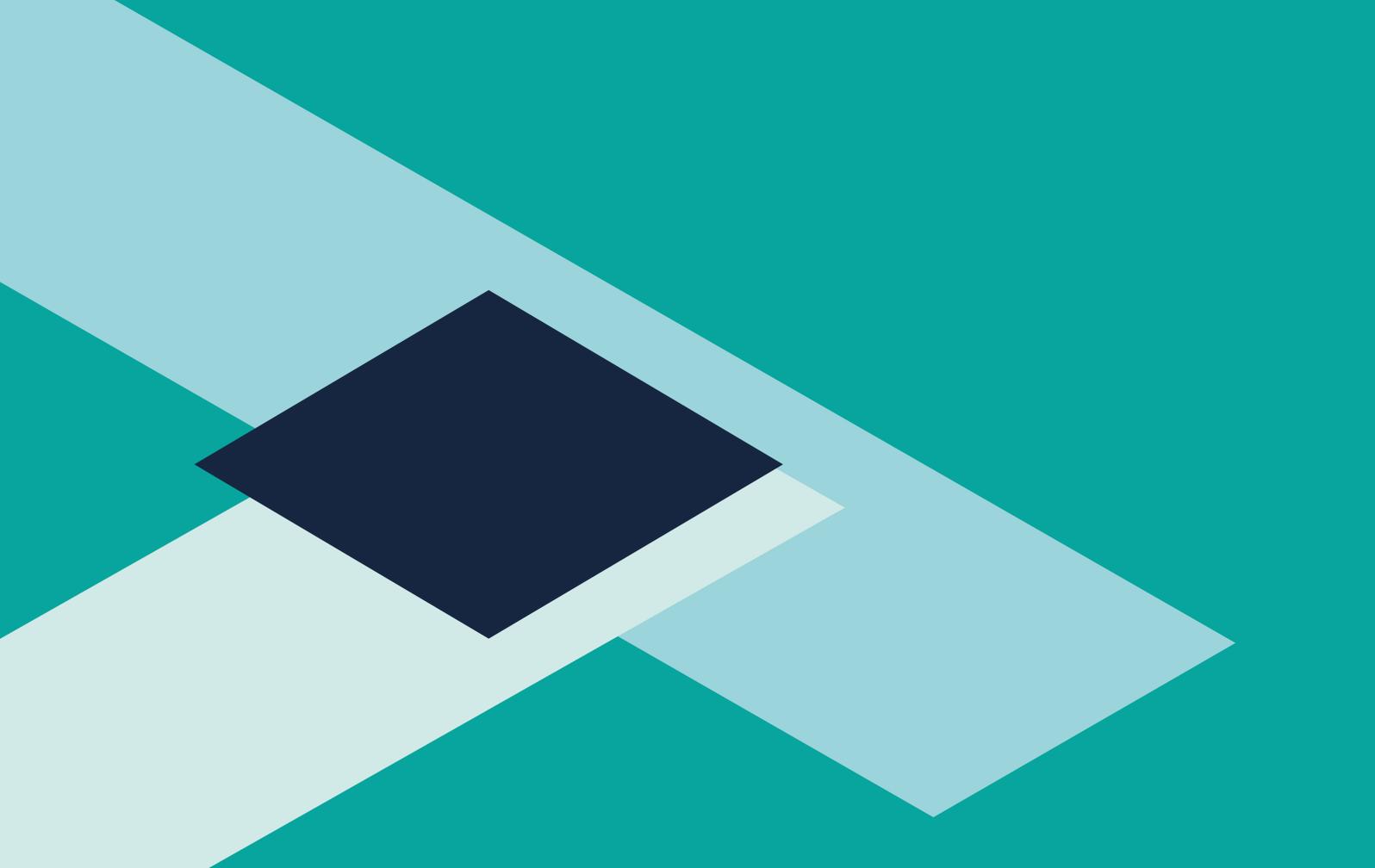
- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2023 études et choix des entreprises / 2024-2025 réalisation des travaux
 - Date de fin : 2024 début de commercialisation

Observations : /

Fait à Val d'Arcomie
Le 11 juin 2021

Le Maire

Romuald RIVIERE



Objectif n°1.4

Renforcer l'attractivité des pôles en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.



➤ **Accompagner les démarches de requalification de l'habitat et de rénovation urbaine, aujourd'hui mise en œuvre à travers différentes actions sur le territoire** (de type OPAH-RU, PIG, Opération de Revitalisation du Territoire avec les secteurs d'intervention de Saint-Flour, Chaudes-Aigues et Pierrefort, programme « Petites Villes de Demain »), en lien avec les dispositifs financiers dédiés :

◆ Favoriser le renouvellement urbain d'îlots bâtis en complément des démarches d'amélioration du confort des logements ;

◆ Aménager et requalifier les espaces publics, notamment ceux porteurs de vie sociale ;

◆ Permettre la reconversion de sites y compris privés à forts enjeux patrimoniaux (anciennes institutions, hôtels,...) que l'on retrouve dans la ville-centre et les pôles relais (Pierrefort, Chaudes-Aigues,...).

◆ Permettre la reconversion de sites y compris privés à forts enjeux patrimoniaux (anciennes institutions, hôtels,...) que l'on retrouve dans la ville-centre et les pôles relais (Pierrefort, Chaudes-Aigues,...).

➤ ☐ **Renforcer les liens entre développement urbain et mobilité :**

◆ Développer le maillage de liaisons douces, entre les différentes zones à vocation d'habitat, de services et d'activités, pour faciliter les déplacements de proximité des ménages ;

◆ Renforcer les possibilités de déplacements doux et l'accès aux places publiques pour les piétons et les cyclistes ;

◆ Qualifier, réglementer et mutualiser l'offre de stationnement, en particulier dans les centralités communales.

➤ ☐ **Poursuivre les initiatives portées par les collectivités en faveur du maintien de l'offre commerciale, artisanale et de services marchands et non marchands ;**

➤ ☐ **Développer une offre culturelle diversifiée et transversale, accessible aux différents publics, rayonnant sur l'ensemble du territoire (animations, spectacles vivants, événementiels culturels, résidences d'artistes,...).**

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 27 : Mettre en œuvre l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et étendre ses périmètres d'intervention à Chaudes Aigues et Pierrefort.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 28 : BREZONS - Créer une dynamique de pôle de vie sociale et d'animation touristique sur Brezons en interagissant avec la population locale et les touristes.
- Fiche projet n° 29 : COREN-LES-EAUX - Projet global d'aménagement du bourg.
- Fiche projet n° 30 : LORCIÈRES - Réaménager le Bourg de Lorcières et le village de Challeles.
- Fiche projet n° 31 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Création d'un local de chasse dans un ancien vestiaire de football à Metges d'Oradour.
- Fiche projet n° 32 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Mise en sécurité et en valeur des espaces publics sur les villages de Neuvéglise, Sieujac, Orcières, Peyrelarde et de Sériers.
- Fiche projet n° 33 : PAULHENC - Aménager et sécuriser la traversée de Bourg.
- Fiche projet n° 34 : PIERREFORT - Etude architecturale de la place de la fontaine.
- Fiche projet n° 35 : RUYNES-EN-MARGERIDE - Etude en vue de l'aménagement de l'espace public devant la Maison France Services.
- Fiche projet n° 36 : TALIZAT - Amélioration du cadre de vie : Aires de jeux et rénovation du terrain de tennis.
- Fiche projet n° 37 : TALIZAT - Aménagement de la place de la mairie.
- Fiche projet n° 38 : TALIZAT - Etudier l'opportunité de la réhabilitation de l'ancienne gare de Talizat.
- Fiche projet n° 39 : TIVIERS - Aménagement du village de la Chaumette.
- Fiche projet n° 40 : USSEL - Etude en vue de l'aménagement des abords de l'école.
- Fiche projet n° 41 : USSEL - Création de stationnement aux abords de l'église.
- Fiche projet n° 42 : VAL D'ARCOMIE - Etude en vue de la rénovation et de l'aménagement de la mairie de la commune nouvelle à Loubaresse.
- Fiche projet n° 43 : VIEILLESPESSÉ - Etude en vue de l'aménagement de la place de l'église devant le multiple rural.

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

Fiche Projet n°27

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mettre en œuvre l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et étendre ses périmètres d'intervention à Chaudes Aigues et Pierrefort

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des pôles en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : NON
- Projet concernant plusieurs EPCI : NON
- Projet concernant plusieurs communes : toutes les communes de l'intercommunalité

PRESENTATION DU PROJET

Le 19 décembre 2019, la convention Centre-Bourg « Opération de revitalisation du centre-bourg de Saint-Flour et de développement du territoire (valant OPAH-RU) 2017-2022 valant OPAH de renouvellement urbain » a évolué par voie d'avenant en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.).

L'ORT a été signée par l'ensemble des partenaires : l'Etat, l'Anah, la ville de Saint-Flour, PROCIVIS SACICAP Sud Massif Central, l'EPF SMAF, la Banque des Territoires, l'ADEME, Cantal Habitat et Polygone et a prolongée la convention initiale d'une année, soit jusqu'au 31/12/2023.

Un plan stratégique a été défini autour de 6 axes, 13 orientations et 40 actions. L'axe 1, porte sur le volet habitat, l'enjeu principal est de réhabiliter et de restructurer l'offre d'habitat afin de redonner de l'attractivité au centre-bourg. Une politique incitative et coercitive a été mise en place afin de produire et de rénover des logements et de nombreux partenaires ont été mobilisés afin de créer un parcours résidentiel facilité en faveur de la mixité sociale.

A la suite du travail mené dans le cadre du programme « Petites Villes de demain », l'ORT évoluera en 2022 par voie d'avenant afin d'inclure les périmètres d'intervention des centre-bourgs de Chaudes-Aigues et de Pierrefort qui souffrent des mêmes problématiques notamment en matière d'habitat. De nouveaux projets et dispositifs pourraient alors être mis en place dans le cadre de cet avenant à l'ORT.

Pour accompagner les communes, un chef de projet dont le poste est financé à 75% par l'ANAH est en cours de recrutement. La Banque des Territoires a également été sollicitée :

- par Saint-Flour Communauté pour la création d'un poste de manager de commerce à raison de 0.5 ETP sur deux ans, en lien avec les communes de Chaudes Aigues et Pierrefort ;
- par la ville de Saint-Flour pour la création d'un même poste, à temps plein, pour la commune.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation du Territoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : À définir Définie En cours de définition

- Communes :.....Pierrefort, Saint-Flour et Chaudes Aigues
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent et coordonnées : Mme Emmanuelle FOUILLADIEU, DGS, dgs@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Suivi – animation de l'ORT (poste de chef de projet Petites Villes de demain)	43 000 €	43 000 €
Poste de Manager de commerce mutualisé avec Pierrefort et Chaudes Aigues	22 000 € €	22 000 €
TOTAUX	65 000 €	65 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	75% du poste de chef de projet	B	Convention d'adhésion signée le 17/04/2021
Banque des territoires	10 000 € sur deux ans	B	0.5 ETP poste de manager de commerce sur 2 ans

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de réunions organisées par les deux agents communautaires	0	A définir
Nombre de fiches actions de l'ORT suite à l'avenant	40	+24

PLANNING ET BUDGET**Calendrier****➤ Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observations :

Les objectifs ainsi affichés en évaluation pourraient être revus au terme de l'étude pré opérationnelle à mener sur les secteurs de Pierrefort et Chaudes Aigues. Ces objectifs seront fixés dans le cadre de l'avenant à l'ORT à intervenir avant le 17 octobre 2022 (18 mois après la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain).

Pièce jointe : sommaire des fiches actions de l'ORT signée le 19 décembre 2019.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Axe 1 DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE....35

FICHE ACTION # 1	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale	37
FICHE ACTION # 2	Requalification de l'îlot des Verdures	41
FICHE ACTION # 3	Lutte contre l'habitat indigne îlot des Thuiles Bas	45
FICHE ACTION # 4	Réhabilitation de biens communaux vacants ou partiellement vacants	53
FICHE ACTION # 5	Projet expérimental d'accession sociale à la propriété : îlot des Jacobins	66
FICHE ACTION # 6	Réhabilitation du bâtiment de la Présentation	73
FICHE ACTION # 7	Une médiation sociale au cœur de l'espace résidentiel	76
FICHE ACTION # 8	Création d'un hébergement collectif pour les compagnons d'Emmaüs	81
FICHE ACTION # 9	Création d'une pension de famille : îlot des Agials	85
FICHE ACTION # 10	Création de logements pour les jeunes	92
FICHE ACTION # 11	Soutien à l'accession sociale en centre-ville pour les primo-accédants	96

Axe 2 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE.....105

FICHE ACTION # 12	Soutien à l'investissement pour le commerce et l'artisanat	107
FICHE ACTION # 13	Soutien à l'accueil d'artisans d'art	117
FICHE ACTION # 14	Etude de faisabilité pour la création d'un tiers lieu en partenariat avec un incubateur d'entreprises	134
FICHE ACTION # 15	Aménagement d'un local commercial ou artisanal communal en cœur de ville	135
FICHE ACTION # 16	Collaboration avec une foncière commerciale pour porter l'immobilier commercial stratégique en partenariat avec la Banque des territoires	144
FICHE ACTION # 17	Collaboration en vue d'établir un partenariat avec l'EPARECA	145

Axe 3 DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS.....147

FICHE ACTION # 18	Création d'un parking de proximité avec intégration d'un ascenseur urbain	149
FICHE ACTION # 19	Développement des mobilités douces	151
FICHE ACTION # 20	Mise en place d'une gestion numérique de la réglementation du stationnement	153
FICHE ACTION # 21	Mise en place d'une plateforme numérique : mobilité et services	154
FICHE ACTION # 22	Acquisition d'un parc de vélos à assistance électrique pour le centre-ville	166
FICHE ACTION # 23	Amélioration du transport collectif à Saint-Flour	168

OBJECTIF 1.4

Axe 4 METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE173		
FICHE ACTION # 24	Requalification de la Place d'Armes, de la Rue Marchande et des abords du CIAP	175
FICHE ACTION # 25	Reconfiguration de la rue du Collège	179
FICHE ACTION # 26	Mise en sécurité et réhabilitation de l'Eglise Sainte-Christine	181
FICHE ACTION # 27	Création d'une charte architecturale et paysagère en cœur de ville	185
FICHE ACTION # 28	Sensibilisation du public à la prise compte de la qualité architecturale et paysagère dans les projets d'aménagements et de bâtiment	186
FICHE ACTION # 29	Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire	187
FICHE ACTION # 30	Mise en place d'une Règlement Local de Publicité Intercommunal	189
FICHE ACTION # 31	Poursuite du déploiement de la signalétique en cœur de ville	196
FICHE ACTION # 32	Maintien du dispositif d'aide à la rénovation des façades	197
FICHE ACTION # 33	Création d'une maison du patrimoine, de l'habitat et de la transition écologique	225
FICHE ACTION # 34	Partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Clermont Ferrand	227
Axe 5 ASSURER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS.....237		
FICHE ACTION # 35	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants en centre-ville	239
FICHE ACTION # 36	Développement des équipements sportifs	240
FICHE ACTION # 37	Aménagement et modernisation de la structure multi-accueil municipale de Saint-Flour	243
FICHE ACTION # 38	Développement d'une politique événementielle autour des cultures de montagne	244
Axe 6 CULTIVER LE LIEN SOCIAL ET CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORISANT LE BIEN VIVRE ENSEMBLE245		
FICHE ACTION # 39	Mise en place d'un budget participatif citoyen	247
FICHE ACTION # 40	Modernisation et amélioration de la qualité de l'accueil au sein de l'Office de tourisme	248

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Créer une dynamique de pôle de vie sociale et d'animation touristique sur Brezons en interagissant avec la population locale et les touristes

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Brezons _____

Projet sur commune seule : Brezons

Projet concernant plusieurs EPCI : _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

A compter de 2021, la commune de Brezons s'engage dans une action tournée sur un bâtiment situé au rez de chaussée de la mairie pour lui donner une vie nouvelle tant sur le plan patrimonial, et touristique que sur le plan social en lui insufflant une dynamique de pôle de vie sociale.

Cette démarche s'enclenche dès juillet prochain avec l'arrivée de deux jeunes en service civique qui auront pour mission de structurer ce pôle de vie sociale, de fédérer les associations et d'engager une démarche citoyenne pour construire un véritable lieu (tiers-lieu) d'animation visant à créer du lien sur la commune (village composé de 36 hameaux) et au-delà. Le projet consiste à identifier ce pôle comme lieu de convergence et de diffusion des animations sociales intergénérationnelles et touristiques. Des premières expositions extérieures et intérieures ainsi que des ateliers, des conférences sur le thème du volcanisme et de la géologie, biodiversité, pastoralisme, seront proposées dès l'été 2021 aux visiteurs et aux habitants. Il est à noter que ce pôle a accueilli, à l'occasion de la journée citoyenne de nettoyage et de fleurissement du bourg le 26 mai dernier, « le repas partagé » avec les habitants. Il s'agit de mettre en œuvre une véritable synergie permettant de **relier vie locale, agriculture et tourisme**. Cet équipement viendra appuyer la dimension d'accueil touristique de la vallée de Brezons dans le cadre du projet global de valorisation de cette vallée. Il s'intègre alors dans la volonté de la municipalité de renforcer le caractère touristique et remarquable de cette vallée en auge glacière paisible et ressourçante avec ses aménagements en bois et ses sentiers majestueux autour des cascades et d'instaurer un « slow tourisme » tout en promouvant l'agriculture de montagne et ses savoirs faire.

La mise en place de ce pôle de vie sociale et d'animation touristique permettra d'accueillir les visiteurs et les habitants sur le bourg de Brezons, qui a bénéficié en 2017 d'une opération cœur de village, lui conférant ainsi davantage d'attractivité. Il apportera un soutien au dernier bar/restaurant situé dans le bourg. Il permettra aux visiteurs, à partir du pôle, de partir à pied à la découverte du bourg (expositions, jeux, cheminements) et profiter de la visite des rues anciennes et de l'église du XII^e classée.

Enfin, ce pôle installé dans le bâtiment communal nécessitera par ailleurs de l'équipement mobilier, informatique et une rénovation du bâtiment alliant esthétique et rénovation énergétique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Services à la population

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Brezons
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Brezons
➤ Adresse postale : Mairie – 15230 Brezons
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : GUEROULT Olivia tél : 06.84.49.16.63 Mail : olivia.gueroult@nordnet.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	20 000 €	24 000 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	Travaux à définir	
Fournitures	5 000 €	
Autres :		
TOTAUX	25 000 €	30 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	à définir	C	
Département	à définir	C	
Région	à définir	C	
Europe	à définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de visiteurs	Fréquentation actuelle	Évolution annuelle de la fréquentation
Population	183 habitants	Evolution positive
Taux de logements vacants	A définir	Baisse du taux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
 Date de début : 2021.....
 Date de fin : 2022.....

Observations : /

Fait à Brezons
Le 11 juin 2021

Le Maire de Brezons,

Olivia GUEROULT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Projet global d'aménagement du bourg de Coren les Eaux

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : bourg de Coren

Projet sur commune seule : Coren

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement du bourg avec rénovation d'un bâtiment public et circuits de randonnée avec lecture de paysage, valorisation du patrimoine bâti y compris les murets en pierres sèches, valorisation de la biodiversité et la ressource en eau en lien avec le nom du village (bacs, fontaines, lavoirs, source d'eau ferrugineuse).

En préalable de ce projet, la commune a engagé la rénovation des réseaux enterrés et l'enfouissement des réseaux secs.

Le présent projet consiste en :

- l'aménagement de l'entrée de bourg en partenariat avec le Département (RD) : liaison piétonne depuis le nouveau lotissement (réalisé dans une dent creuse) vers les services du bourg et en particulier le groupe scolaire.

- l'aménagement du bâtiment communal situé à l'entrée du village en lieu de vie, d'accueil et de mise en valeur de produits locaux qui sera animé par les associations en période estivale. Coren bénéficie d'une place privilégiée d'accès facile et rapide depuis l'axe autoroutier A75. La fréquentation du restaurant installé depuis 2018 confirme cet atout.

- Création de places de stationnement (solution écologique à haute qualité environnementale) afin de satisfaire les nouveaux besoins liés à la réhabilitation de plusieurs maisons individuelles de bourg et à l'activité du restaurant créé dans l'ancien presbytère.

- Mise en place de circuits pédestres et pédagogiques qui permettront :

- La découverte de la faune, flore : belle population d'Alyte accoucheur + orpin + milans + hirondelles...

- Rénovation des murets en pierres sèches pour conserver le savoir-faire et les réservoirs de biodiversité qu'ils représentent

- Valorisation de la ressource en eau et de son importance pour l'avenir (lien avec le nom du village).

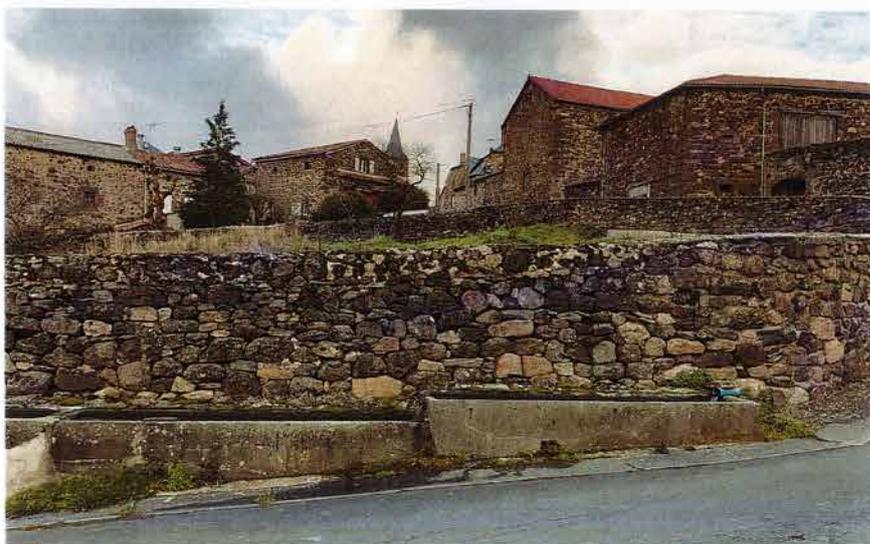
Ce travail de valorisation de la biodiversité est mené en lien avec différentes associations et partenaires : CPIE, CEN, LPO, Lycée agricole de Volzac, Conseil Départemental du Cantal, et de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Un comité de pilotage a été mis en place en février 2020. Il s'est réuni à trois reprises. Les associations sont très volontaires pour travailler sur ce projet.

- Valorisation de la fontaine d'eau ferrugineuse qui date de l'époque gallo-romain et qui est réputée dans le Massif Central

- Proposition de lecture de paysage grâce aux points de vue : le village est un « balcon » qui offre des panoramas exceptionnels sur les Monts du Cantal notamment ainsi que sur la ville de Saint-Flour :

- Aide à la découverte du développement du village et de son bâti, fontaine d'eau ferrugineuse exploitée par les gallo-romains, ancien château

- Aide à la compréhension de la période d'urbanisation intense depuis le début du XXème siècle : construction d'une gare et d'une voie ferrée (Brioude/Saint-Flour) qui fut fermée et déposée en 1942, ouverture de l'A75 en 1993, XXIème siècle, développement zone industrielle, éoliennes et bâtiments agricoles en périphérie de village, création du contournement de Saint-Flour.



Le circuit d'interprétation dans le bourg



- Eglise de Coren :
Lecture de paysage : l'évolution de la
forme urbaine de Coren
- Le puits de la Place de la Fontaine
- Le syndicat et le petit patrimoine: les
communs
- Le patrimoine de murs en pierres
sèches, abris pour la faune et la flore
- Vue panoramique : lecture de paysage
sur les sommets visibles
- L'eau dans le bourg : les bacs et abreu-
voirs, puits, fontaines
- Le lavoir

Le circuit d'interprétation dans la commune



- Les formes de l'eau : ruisseau de
Salecrus, Ruisseau de l'Espinasse
- Lecture de paysage: la plaine de
Saint-Flour et le socle basaltique du
territoire
- La Font de Vie: source ferrugineuse
- Les prairies humides et espèces
infectées
- Le Pauch, lecture de paysage : les
sillons de l'activité humaine dans le
paysage (trames agricoles, plantations
de bois, visibilité des supports
d'énergies renouvelables : éoliennes,
panneaux solaires, etc.)
- L'ancienne gare de Coren : ligne PLM
Brioude - Saint-Flour

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Coren Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Coren les Eaux
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 100 COREN
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Patricia ROCHES, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	55 000 €	66 000 €
Travaux	500 000 €	600 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	550 000 €	666 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	B	
Département	60 000 €	A	
Europe	A déterminer	B	
Autofinancement	110 000 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Population communale	446 habitants	A définir
Nombre de passages véhicules	Nombre de passages avant réalisation des travaux	Nombre de passages après réalisation des travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2024.....

Date de fin : 2026.....

Observations : /

Fait à Coren
Le 11 juin 2021

Le Maire de Coren,

Patricia ROCHÈS

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réaménager le bourg de Lorcières et le village de Challèles

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : bourg de LORCIERES et village de CHALLELES

Projet sur commune seule : LORCIERES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Lorcières souhaite poursuivre son programme de travaux d'aménagement du bourg de Lorcières, après avoir mis en valeur notamment son patrimoine historique avec l'église entièrement rénovée.

A Lorcières comme dans le Village de Challèles, des travaux seront engagés pour assurer une reprise des réseaux humides et secs et assurer une requalification qualitative de ces espaces notamment pour améliorer le mobilier urbain, l'éclairage public et les espaces verts. Ces aménagements seront faits dans le but d'améliorer notamment le cadre de vie et donc l'attractivité touristique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : LORCIERES Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s)
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Lorcières
➤ Adresse postale : le Bourg – 15320 LORCIERES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : BRUN Joël, maire Tel : 04-71-23-42-09 ou 06-85-60-30-31 mairie.lorcières15@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	A définir	A définir
Travaux	A définir	A définir
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Agende de l'eau	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Population	172	+10
Nombre de fuites réparées	A identifier	A identifier

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début :après 2022
- Date de fin (livraison / mise en service....) :2026

Observations : /

Fait à Lorcières
Le 11 juin 2021

Le Maire de Lorcières,

Joel BRUN

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un local de chasse dans un ancien vestiaire de football à Metges d'Oradour

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Une territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Village de Metges d'Oradour

Projet sur commune seule : Neuvéglise sur Truyère

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Aménagement d'un local de chasse aux normes pour l'Association Intercommunale de Chasse Agrée (AICA) d'Oradour – Gourdièges avec réutilisation du bâtiment existant et désaffecté du vestiaire de foot.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : NEUVEGLISE SUR TRUYERE Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de NEUVEGLISE SUR TRUYERE
➤ Adresse postale : 1 Place Albert, 15 260 NEUVEGLISE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline CHARRIAUD – Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	20 000 €	24 000 e
Travaux	200 000 €	220 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	220 000 €	244 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique du local réhabilité	A identifier	A identifier

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023.....

Date de fin : 2024.....

Observations : /

Fait à Neuvéglise sur Truyère

Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en sécurité et en valeur des espaces publics sur les villages de Neuvéglise, Sieujac, Orcieres, Peyrelade et de Sériers (commune de Neuvéglise sur Truyère)

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune de Neuvéglise sur Truyère

Projet sur commune seule : Neuvéglise sur Truyère

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Neuvéglise sur Truyère est une commune nouvelle, identifiée comme pôle relais de Saint-Flour Communauté au sein de l'armature territoriale définie par le SCoT de l'Est Cantal.

Afin de conforter son attractivité, l'équipe municipale souhaite poursuivre les investissements communaux par la mise en sécurité et en valeur des espaces publics suivants :

- Aménagement de la place Albert à Neuvéglise,
- Aménagement de la place de l'Eglise et du bas du bourg de Sériers,
- Aménagement du village de Peyrelade,
- Aménagement du village d'Orcières,
- Aménagement du village de Sieujac.

Ces aménagements comprendront :

- L'enfouissement des réseaux secs et la mise en place d'éclairage public avec lampes led,
- la sécurisation des espaces par la création de cheminements piétons et par des aménagements limitant la vitesse des véhicules,
- la mise en valeur du petit patrimoine.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : NEUVEGLISE SUR TRUYERE Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de NEUVEGLISE SUR TRUYERE
➤ Adresse postale : 1 Place Albert 15 260 NEUVEGLISE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline CHARRIAUD – Maire - 04.71.23.81.68

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) (Phase 1)	Place Eglise- Bourg de Sériers : 5 000 €	6 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	Place Albert – Bourg de Neuvéglise : 12 000€ Village d'Orcières : 12 000 € Village de Sieujac : 7 000 € Village de Peyrelade : 4 000 €	
Travaux (Phase2)	Place Albert – Bourg de Neuvéglise : 190 000€ Village d'Orcières : 174 000 € Village de Sieujac : 125 000 € Village de Peyrelade : 55 000 € Place Eglise- Bourg de Sériers : Montants à définir en fonction des études de faisabilité.	228 000 € 208 800 € 150 000 € 66 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	589 000€ Place église – Bourg de Sériers : A déterminer pour les honoraires et les travaux en fonction des résultats de l'étude préalable	706 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Attractivité touristique	A définir	A définir
Fréquentation des espaces publics	A définir	A définir

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Peyrelade : 2022
Orcières : 2023
Sieujac : 2024
Neuvéglise : 2024
Seriers : 2025

Date de fin : Peyrelade : 2023
Orcières : 2024
Sieujac : 2025
Neuvéglise : 2025
Seriers : 2026

Observations : /

Fait à Neuvéglise sur Truyère
Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager et sécuriser la traversée du bourg de Paulhenc

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Village de PAULHENC

- Projet sur commune seule : Paulhenc
- Projet concernant plusieurs EPCI : _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La route départementale n°34 constitue l'axe principal de la traverse du bourg de Paulhenc. La configuration actuelle de la route est obsolète : espaces non calibrés favorisant des vitesses élevées, stationnement pas organisé.

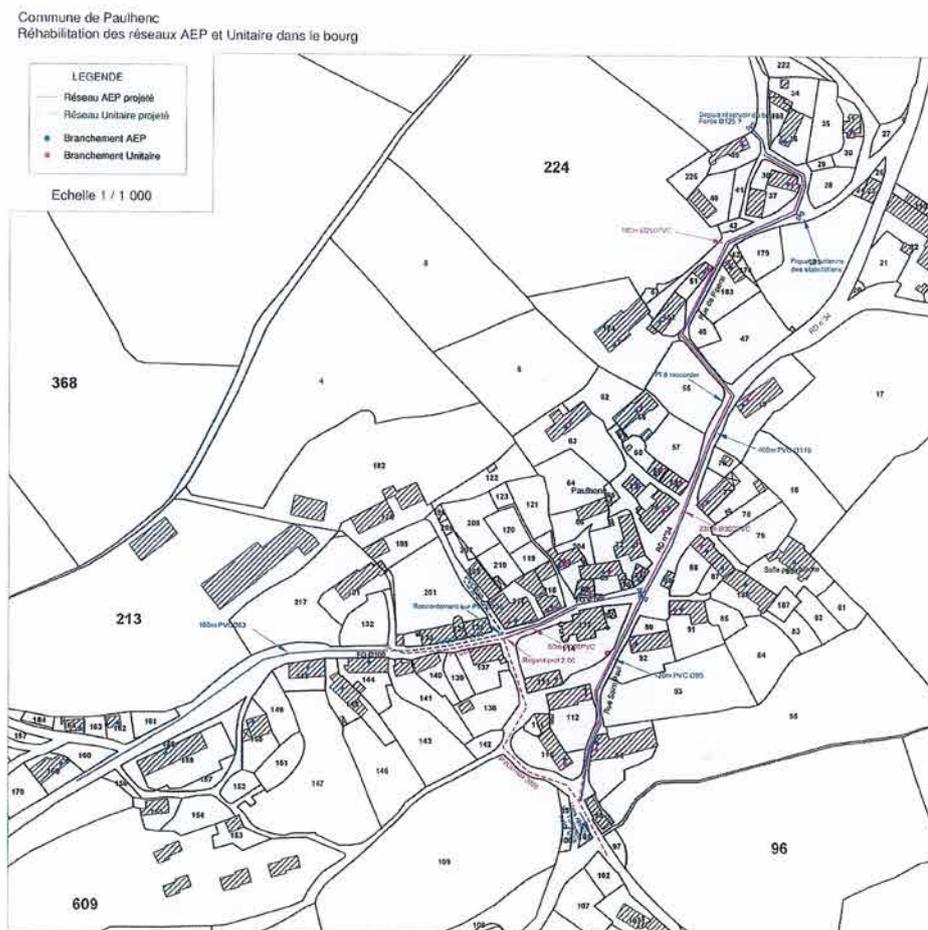
Le réseau d'assainissement est un réseau unitaire en béton vétuste et non étanche, nécessitant une réhabilitation. Le réseau d'eau potable en fonte grise date des années 1960 et nécessite lui aussi de poursuivre une réhabilitation engagée en 2008.

Le projet se déroulera en 2 phases opérationnelles :

- Phase 1 : Réhabilitation et mise en conformité des réseaux eau potable et eaux usées

Ces travaux comprendront :

- La réhabilitation de 500m de canalisations AEP en fonte grise
- La réhabilitation de 500m de réseau unitaire en béton
- La poursuite de l'enfouissement des réseaux secs déjà réalisé autour de l'église



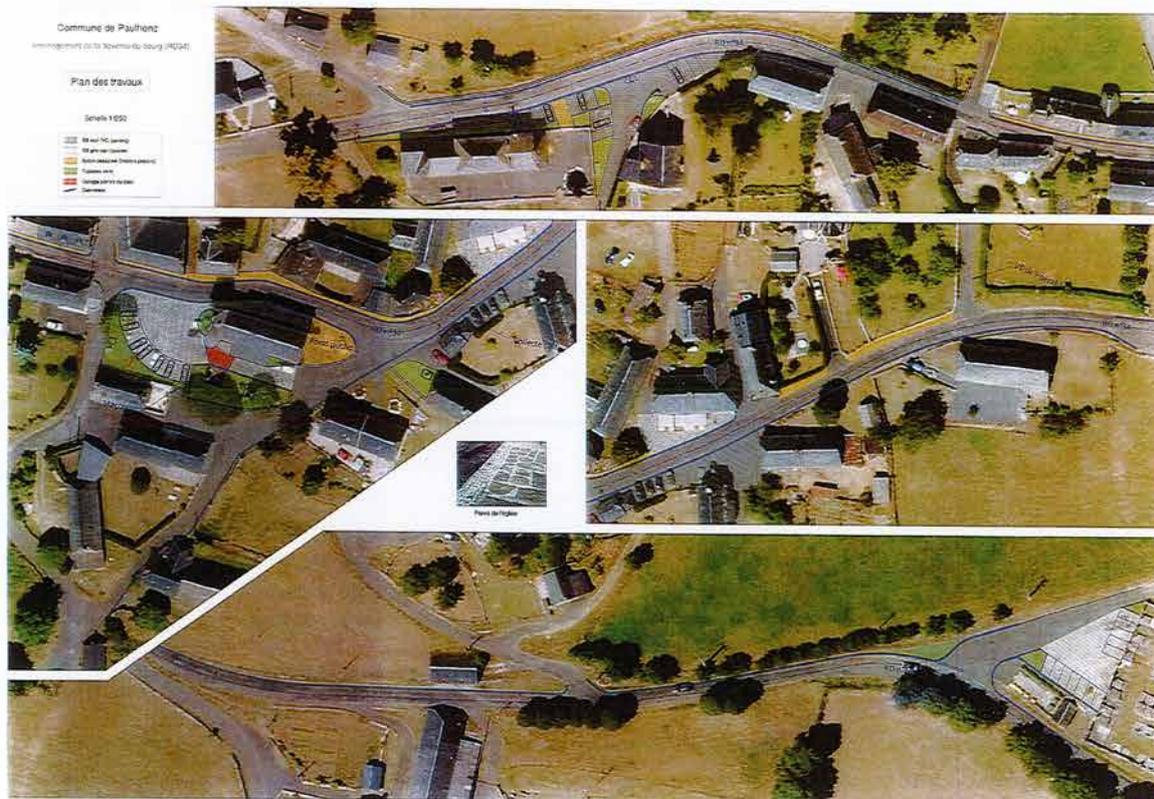
- Phase 2 : Aménagement de surface et sécurisation de la traversée :

Ces travaux comprendront :

- la sécurisation et la réorganisation des espaces par la création de trottoirs normalisés pour sécuriser les piétons et les personnes à mobilité réduite, par l'organisation des espaces de stationnement, par le marquage au sol des carrefours et des passages piétons, par le calibrage de la voie de circulation automobile pour réduire la vitesse (largeur constante de 4.50 m) ainsi que par la réalisation des couches de roulement en enrobés de différentes couleurs pour une meilleure lisibilité des espaces de circulation piétons/voitures.

- La revalorisation de l'église et de sa place par la réalisation d'espaces verts et plantations d'arbres, par la mise en place de matériaux nobles : parvis en pierres du pays, réalisation des caniveaux en pavés éclatés, par la réalisation d'un mur en pierre pour réorganiser la circulation et pour proposer davantage de stationnement

L'ensemble de ses travaux comprendra également la collecte des eaux de ruissellement par la pose de caniveaux béton, le reprofilage et renforcement de la structure de la chaussée ainsi que la modification et adaptation du profil en long de la rue en tenant compte des niveaux des entrées des résidences



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : PAULHENC Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de PAULHENC
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 230 PAULHENC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur BELARD Dominique – Secrétaire de mairie

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	20 000 €	24 000 €
Travaux	Phase 1 : 250 740 € Phase 2 : 417 030 €	Phase 1 : 300 888 € Phase 2 : 500 436 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	687 770 €	825 324 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Amélioration de la sécurité : Baisse des vitesses en traversée de village	A identifier	A identifier
Amélioration du rendement du réseau AEP : Suppression des fuites	A identifier	A identifier
Amélioration du rendement du réseau unitaire : limitation des eaux claires parasites	A identifier	A identifier

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Tranche 1 : travaux Réseaux 2022
Tranche 2 : travaux Voirie 2023.

Date de fin : 2024.....

Observations :

APS réalisé par Cantal Ingénierie et Territoire en 2020

Fait à Paulhenc
Le 11 juin 2021

Le Maire de Paulhenc,

David VITAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ



FICHE PROJET

PROJET : Etude architecturale de la place de la Fontaine à Pierrefort

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule** : PIERREFORT
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Pierrefort est identifiée comme pôle relais de Saint-Flour Communauté au sein de l'armature territoriale définie par le SCoT de l'Est Cantal. Lauréate du Programme Petites Villes de Demain porté avec l'EPCI, la commune s'inscrit dans une démarche volontaire d'aménagement des espaces publics.

La place de la Fontaine est au cœur du bourg de Pierrefort : entourée de commerces, c'est un lieu de rencontre des habitants, autour de la fontaine emblématique. La municipalité veut insuffler un nouveau souffle de vie à cet espace, qui a perdu de son attractivité avec la fermeture de plusieurs locaux commerciaux. De plus, un immeuble de la place est aujourd'hui en vente, abritant un local commercial et des logements à réhabiliter. Il y a donc un réel enjeu quant au devenir de la place de la Fontaine.

C'est pourquoi la commune de Pierrefort s'était portée volontaire pour accueillir un atelier d'architecture, proposé par le Parc Régional des Volcans d'Auvergne en collaboration avec deux écoles parisiennes. Cette opportunité n'a malheureusement pas pu aboutir.

Une étude architecturale et de programmation de ce lieu est aujourd'hui nécessaire, afin de réfléchir à son aménagement, en tenant en compte tous les usages : commerces, habitat, circulation des véhicules et des piétons, stationnement, mise en valeur du patrimoine bâti (édifices, fontaine monumentale, sculpture du Terson Aubrac). Cette étude est un préalable indispensable à tout projet de revitalisation et de dynamisation du centre bourg, objectif inscrit dans le programme Petites Villes de Demain.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation**
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain**
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Cohésion sociale et territoriale**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)**
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : PIERREFORT
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de PIERREFORT
➤ Adresse postale : 1 bis rue du Plomb du Cantal – 15230 PIERREFORT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Philippe MATHIEU, Maire – 04.71.23.31.16 – mairie@pierrefort.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	20 000 €	24 000 €
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	20 000 €	24 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État	10 000 €	C	Petites Villes de Demain (50% sur l'ingénierie)

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'acteurs associés à la démarche de concertation et de programmation	A définir	A définir
Nombre de réunions organisées	A définir	A définir
Nombre de rendus de l'étude	A définir	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin (livraison / mise en service....) : 2022

Observations : /

Fait à Pierrefort
Le 11 juin 2021

Le Maire de Pierrefort,

Philippe MATHIEU

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etude en vue de l'aménagement de l'espace public devant la Maison France Services à Ruynes-en-Margeride

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Ruynes-en-Margeride

Projet sur commune seule : Ruynes-en-Margeride

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Ruynes-en-Margeride souhaite aménager l'espace public devant la maison France Services et la mairie. Ce projet achèverait la rénovation de ce bâtiment, d'une part, et permettrait, d'autre part, d'améliorer la sécurité et la gestion de la voirie. La volonté du conseil municipal est de voir aboutir ces travaux qui sont en cours d'étude.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Reénoovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Ruynes-en-Margeride
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Ruynes-en-Margeride
➤ Adresse postale : le bourg, 15 320 Ruynes-en-Margeride
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur François ODOUL, Maire, 06.81.73.62.31

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	10 000 €	12 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Travaux	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Fournitures		
TOTAUX	10 000 €	12 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Linéaire de voirie refaite	A identifier	A identifier
Linéaire de réseaux refaits	A identifier	A identifier

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2023

Observations : /

Pièce jointe : plan de situation

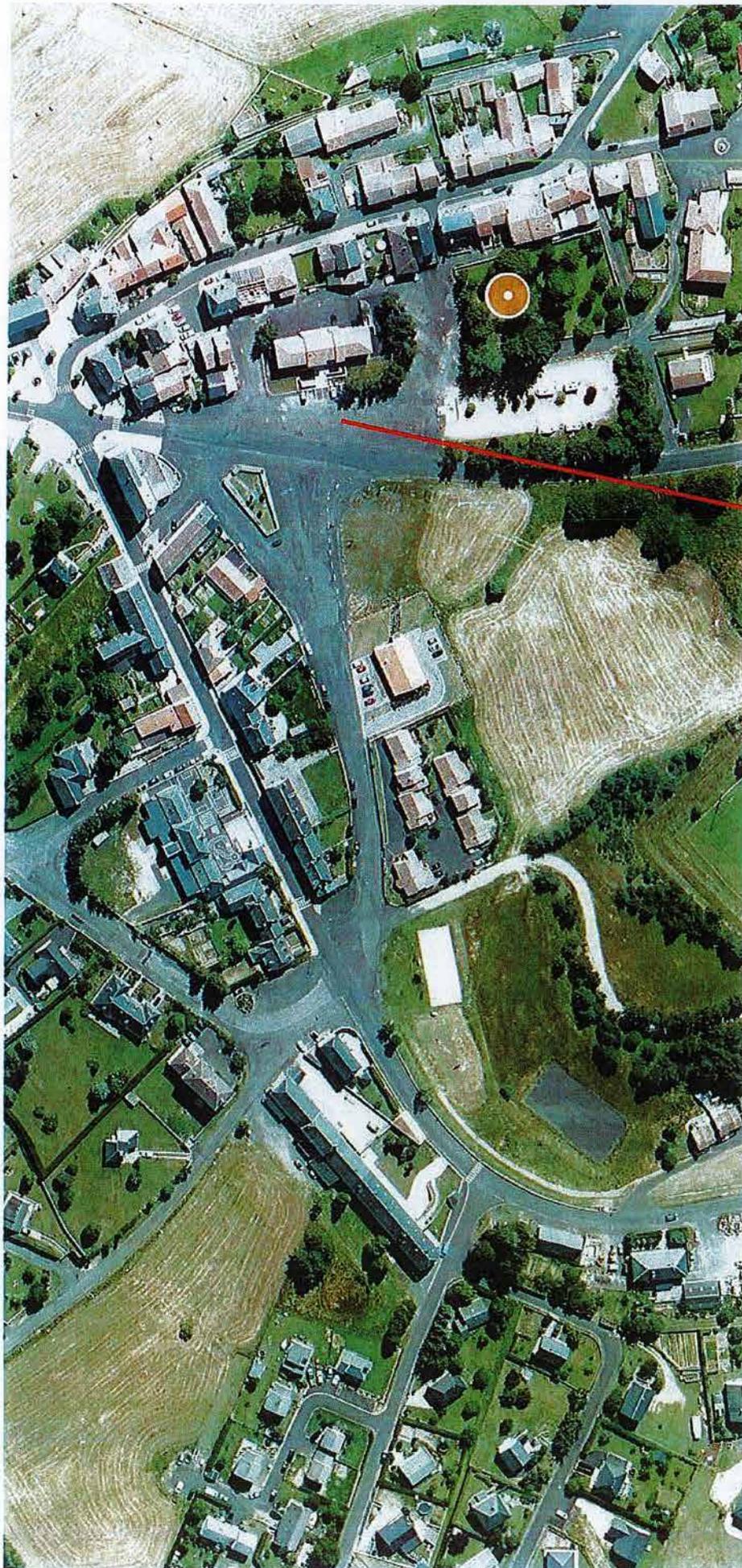
Fait à Ruynes-en-Margeride

Le 11 juin 2021

Le Maire de Ruynes-en-Margeride,

François ODOUL

**OBJECTIF
1.4**



Aménagement de l'espace public devant la maison France Service

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Amélioration du cadre de vie : aire de jeux, rénovation du terrain de tennis

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Talizat

Projet sur commune seule : Talizat

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la réhabilitation et la mise aux normes du terrain de tennis actuellement vétuste et en la création d'une aire de jeux située en plein cœur des lotissements du bourg.

Ce projet répond à un fort besoin d'une aire de jeux en cohérence avec la création du nouveau lotissement visant à renforcer l'attractivité de la commune et augmenter la population.

**Nature du projet :**

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :Sports

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Talizat Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Talizat
➤ Adresse postale : 1 Place du 19 Mars 1962, 15 170 TALIZAT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Jean-Charles FAYON, Maire 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	100 000 €	120 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	100 000 €	120 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'aires de jeux publiques sur la commune	1	+1
Population communale	606	+60

PLANNING ET BUDGET**Calendrier****➤ Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Talizat

Le 11 juin 2021

Le Maire de Talizat,

Jean-Charles FAYON

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement de la Place de la mairie

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Talizat

Projet sur commune seule : Talizat

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Après de gros travaux de rénovation du bourg en 2018/2019 (réfection RD404 et Réaménagement de la place de l'auberge), l'aménagement de la place de la Mairie serait une continuité dans la revitalisation du Centre bourg. En effet, aujourd'hui, la place est vieillissante et peu fonctionnelle.

Sa mise en valeur par un aménagement en lien avec nos espaces naturels (espaces verts) tendrait à en améliorer la fonctionnalité. La place de la Mairie dessert des bâtiments publics (la salle polyvalente et la mairie), c'est un lieu stratégique pour la vie sociale du bourg et son aménagement participerait à l'amélioration du cadre de vie et de l'image de la commune.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Talizat
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Talizat
➤ Adresse postale : 1 Place du 19 Mars 1962, 15 170 TALIZAT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Jean-Charles FAYON, Maire 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	25 000 €	30 000 €
Travaux	280 000 €	336 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	305 000 €	366 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Linéaire de voirie refaite		à chiffrer
Nombre de m ² aménagés		à chiffrer

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2025

Date de fin : 2026

Observations :

Fait à Talizat
Le 11 juin 2021

Le Maire de Talizat,

Jean-Charles FAYON

OBJECTIF
1.4
Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

FICHE PROJET
PROJET : Etudier l'opportunité de la réhabilitation de l'ancienne gare de Talizat
Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : La Gare de Talizat

Projet sur commune seule : Talizat

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à mener une étude visant à définir la nouvelle destination du bâtiment.
La commune a la maîtrise du foncier. La Gare de Talizat située sur la liaison ferroviaire entre Neussargues et Saint-Chély d'Apcher a en effet été rachetée par la Commune à la SNCF. Le bâtiment est vide et inutilisée (fermé au public).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : de Talizat Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Talizat
➤ Adresse postale : 1 Place du 19 Mars 1962, 15 170 TALIZAT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Jean-Charles FAYON, Maire 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	20 000 €	24 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A déterminer en fonction de résultats de l'étude	
Travaux	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	20 000 € pour l'étude de programmation Honoraires et travaux à déterminer en fonction des résultats de l'étude	24 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Etude réalisée	0	1
Nombre de réunions de concertation	0	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2025

Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à Talizat

Le 11 juin 2021

Le Maire de Talizat,

Jean-Charles FAYON

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager le village de la Chaumette – Commune de Tiviers

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune de TIVIERS

- Projet sur commune seule : Tiviers
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à l'aménagement du village de la Chaumette. Il comprendra les travaux suivants :

- Rénovation du réseau d'éclairage public avec mise en place de lampes led et enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.
- Amélioration du réseaux AEP.
- Aménagement des voiries et espaces publics du village.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : TIVIERS Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de TIVIERS
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 100 TIVIERS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Éric GOMESSE – Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	160 000 €	192 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	160 000 €	192 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Economie sur la consommation électrique (lampe Led)	Nombre de kWh consommés	Nombre de kWh consommés en moins

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations :

Etude d'enfouissement réseaux secs et d'éclairage en cours par le SDE du Cantal.

Fait à Tiviers

Le 11 juin 2021

Le Maire de Tiviers,

Eric GOMESSE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etude en vue de l'aménagement des abords de l'école – Commune d'USSEL.

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune d'USSEL

Projet sur commune seule : Ussel

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à l'aménagement des abords de l'école et à leur sécurisation.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : USSEL Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune d'USSEL
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 300 USSEL
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Nadine JANVIER – Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) (Phase1)	10 000 €	12 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	A déterminer suite à étude de faisabilité	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	10 000 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour les honoraires et les travaux en fonction des résultats de l'étude	12 000 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour les honoraires et les travaux en fonction des résultats de l'étude

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement		Remarques / observations
		Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)		
Etat	A déterminer		C	
Région	A déterminer		C	
Département	A déterminer		C	
Europe	A déterminer		C	
Autofinancement	A déterminer			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Linéaire de voirie mis en sécurité	A identifier	A identifier

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Phase 1 : 2022
Phase 2 : 2023
Date de fin : 2024

Observations : /

Fait à Ussel
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Ussel,

Nadine JANVIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création de stationnement aux abords de l'église– Commune d'USSEL.

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune d'USSEL

Projet sur commune seule : Ussel

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la création de place de stationnement aux abords de l'église sur l'emprise de l'ancien jardin du presbytère. Il s'agit donc de qualifier l'offre de stationnement dans une centralité communale.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : USSEL
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune d'USSEL
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 300 USSEL
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Nadine JANVIER – Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	50 000 €	60 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	50 000 €	60 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Qualification de l'offre de stationnement	A identifier	Augmentation du nombre de places PMR

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Ussel
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Ussel,

Nadine JANVIER

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etude en vue de la rénovation et de l'aménagement de la mairie de la commune nouvelle à Loubaresse

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Loubaresse

Projet sur commune seule Val d'Arcomie: _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Sur la base de l'actuelle mairie à Loubaresse, rénovation et extension du bâtiment par intégration du logement situé au-dessus de la partie administrative.

Cela permettra de répondre aux besoins de fonctionnalité nécessaire pour mener à bien l'accueil des habitants (accessibilité PMR, lisibilité et identité du bâtiment) mais aussi pour assurer les missions de services publics.

Ce projet intègre une réflexion sur le bâtiment dont une partie reçoit l'accueil de l'Ecomusée « La ferme de Pierre Allègre », géré et exploité par Saint-Flour Communauté.

Le projet prend en compte la mise en valeur des abords du bâtiment afin de le rendre plus fonctionnel et plus qualitatif pour les touristes et les habitants.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Val d'Arcomie Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Val d'Arcomie
➤ Adresse postale : le bourg -15 320 Loubaresse
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Romuald RIVIERE, Maire 07 82 13 95 96

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	15 000 €	18 000 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A déterminer en fonction des résultats de l'étude de programmation	
Travaux	A déterminer en fonction des résultats de l'étude de programmation	
TOTAUX	15 000 € pour l'étude de programmation A déterminer pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux en fonction des résultats de l'étude	18 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Union européenne	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Coûts de fonctionnement énergétiques de la collectivité	A identifier	A identifier

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2024

Observations : /

Fait à Loubaresse
Le 11 juin 2021

Le Maire de Val d'Arcomie,

Romuald RIVIERE

Territoire de : SAINT-FOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etude en vue de l'aménagement de la place de l'église devant le multiple rural – Commune de Vieillespesse

Objectif : 1.4

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : bourg de Vieillespesse

Projet sur commune seule : Vieillespesse

Projet concernant plusieurs EPCI : _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement de la place de l'église. Il permettra la mise en valeur du centre du village de Vieillespesse et la revitalisation du multiple rural qui fait l'objet d'une autre fiche projet en action 1.4.

L'opération comprendra :

- la réfection des réseaux secs et humides avec la mise en place de lampes d'éclairage led ;
- la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;
- la mise en valeur esthétique de la place et de ses abords (monument aux morts) par la mise en œuvre d'un revêtement qualitatif (pavés) ;
- l'aménagement d'une terrasse pour le multiple rural.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Vieillespesse Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Vieillespesse
➤ Adresse postale : Allée des Tilleuls, 15 500 Vieillespesse
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Agnès AMARGER - Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) Phase 1	8 000 €	9 600 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	A définir
Travaux	A définir	A définir
TOTAUX	8 000 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux en fonction des résultats de l'étude	9 600 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux en fonction des résultats de l'étude

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Surfaces aménagées	A quantifier	A quantifier
Résorption de fuites d'eau	A quantifier	A quantifier

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

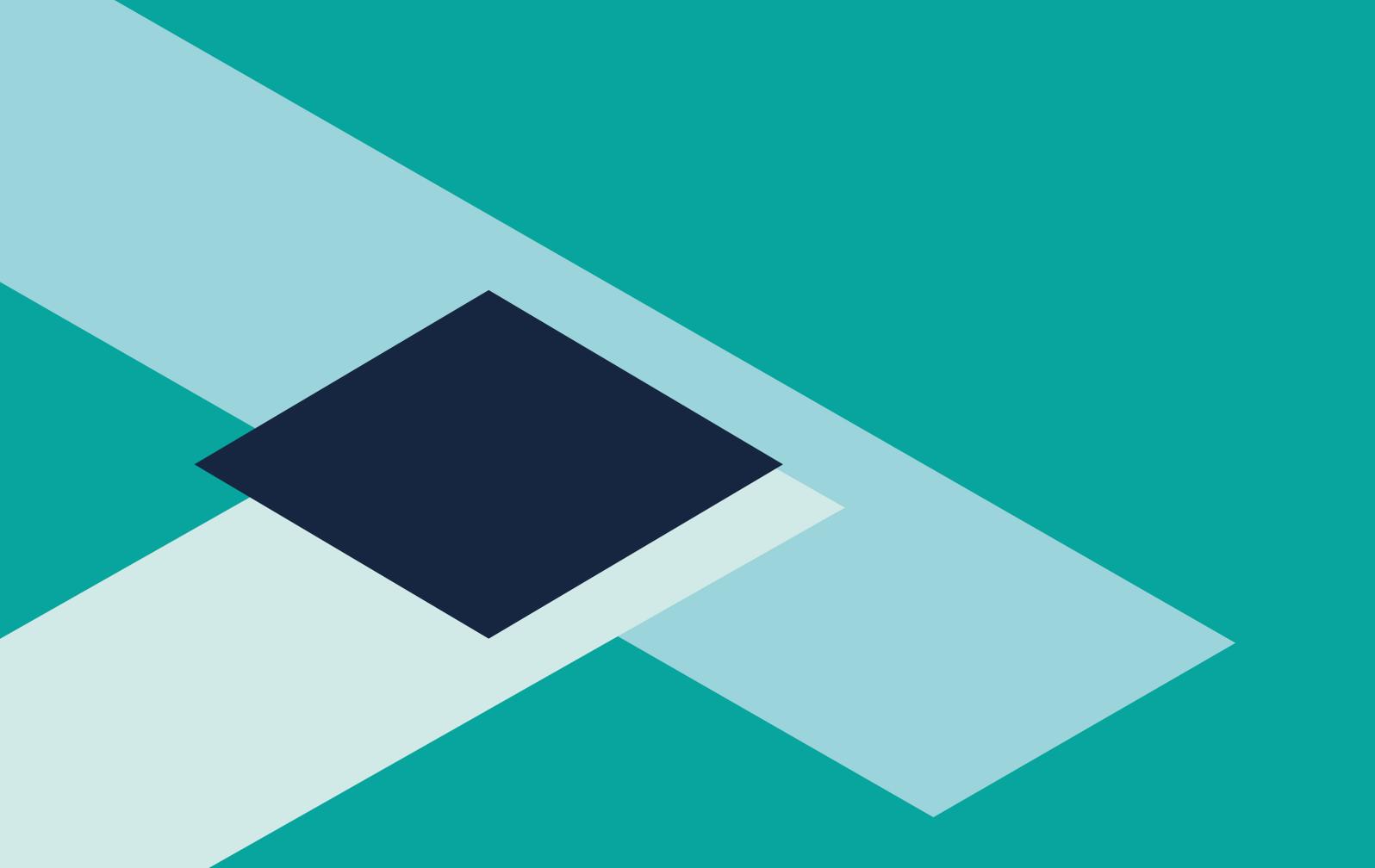
Date de début : Phase 1 : 2022
Phase 2 : 2023
Date de fin : 2024/2025

Observations : /

Fait à Vieillespesse,
Le 11 juin 2021,

Le Maire de Vieillespesse,

Agnès AMARGER



Objectif n°1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

➤ Conforter le maillage territorial de l'offre de services intergénérationnels de proximité :

◆ Pérenniser le maillage des Maisons de Services homologuées (Maisons France Services) et conforter les Maisons de Santé, afin de garantir les solidarités et liens sociaux propres aux territoires ruraux ;

◆ Promouvoir les équipements et services favorisant l'accès à la lecture publique (relais lecture, bibliothèques, médiathèques,...), la mise en réseau et l'animation de ces équipements culturels ;

◆ Renforcer l'offre de services à destination des personnes âgées (portage de repas à domicile, services de soins,...), de la jeunesse (ALSH,...) et de la petite enfance (crèches, Relais Petite Enfance,...) ;

◆ Pérenniser et développer les équipements et services d'enseignement sur le territoire (écoles, collèges, lycées généraux et techniques, formation postbac et pour adultes, conservatoire communautaire), faciliter l'accès aux activités sportives, de pleine nature et artistiques.

➤ ☐ **Anticiper et permettre la réalisation de nouveaux équipements structurants**, en privilégiant une implantation dans le pôle urbain et les pôles relais : tiers-lieux, pôle de conservation des musées, centre de tennis, crématorium,... ;

➤ ☐ **Optimiser la couverture numérique** sur l'ensemble du territoire et poursuivre le déploiement de la fibre optique en lien avec les donneurs d'ordre, levier de développement essentiel en termes d'attractivité résidentielle et économique.



LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 44 : Maisons de santé territoriales : contribuer à l'aménagement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et au développement de l'offre de soins.
- Fiche projet n° 45 : Adopter et mettre en œuvre un Schéma Petite enfance.
- Fiche projet n° 46 : Inscrire les France Services dans l'ère du numérique.
- Fiche projet n° 47 : Harmoniser l'offre de service aux habitants de Saint-Flour Communauté a/ Service de portage de repas à domicile, b/ Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- Fiche projet n° 48 : Renouveler et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG).
- Fiche projet n° 49 : Construire un centre de tennis couverts et paddle.
- Fiche projet n° 50 : Etude de positionnement sur la vocation de la ferme du Colombier, propriété communautaire.
- Fiche projet n° 51 : Espace funéraire intercommunal : poursuivre l'étude de faisabilité.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 52 : Mettre en œuvre et évaluer le Contrat Local de Santé 2018/2022 ; reconduire le Contrat Local de Santé 2023/2027.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 53 : CHALIERS - Création d'un parcours santé.
- Fiche projet n° 54 : COLTINES - Travaux d'aménagement de la piscine.
- Fiche projet n° 55 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Restructuration de l'école sur site unique.
- Fiche projet n° 56 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Etude de programmation salle multi-activités de Neuvéglise.
- Fiche projet n° 57 : PIERREFORT - Créer un parc ludo-sportif.
- Fiche projet n° 58 : RÉZENTIÈRES - Construction d'un bâtiment communal technique.
- Fiche projet n° 59 : RUYNES-EN-MARGERIDE - Création d'un complexe multi jeu.
- Fiche projet n° 60 : SAINT-FLOUR - Courts de tennis extérieurs et espace multisports - centre aqualudique de Saint-Flour.
- Fiche projet n° 61 : SAINT-GEORGES - Création d'une salle à vocation culturelle à Grizols.
- Fiche projet n° 62 : SAINT-URCIZE - Aménager et sécuriser le bâtiment communal d'accueil pour l'enfance.
- Fiche projet n° 63 : TALIZAT - Restructuration de l'école maternelle et élémentaire.
- Fiche projet n° 64 : VAL D'ARCOMIE - Création d'un atelier municipal éco responsable à Faverolles.
- Fiche projet n° 65 : VALUÉJOLS - Réhabilitation d'un bâtiment communal à Valuégols en vue de la création de logements seniors et de locaux périscolaires.
- Fiche projet n° 66 : VILLEDIEU - Etude en vue de la restructuration des écoles de Villedieu (extension bâtiment scolaire).

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

Fiche Projet n°44

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Maisons de Santé Territoriales : Contribuer à l'aménagement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et au développement de l'offre de soins

Objectif : 1.5

Conforter l'offre de services en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands et permettre la réalisation d'équipements

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : Chaudes Aigues, Valuéjols, Pierrefort, Neuvéglise sur Truyère, Saint-Flour

PRESENTATION DU PROJET

- **Maison de Santé de Neuvéglise sur Truyère**

Le projet consiste en l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Neuvéglise sur Truyère, construite en 2014 sur une surface de 432 m², et qui accueille une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé. Cette extension permettra l'accueil de nouveaux professionnels de santé et l'amélioration des conditions d'exercice de ceux déjà installés.

Ce projet d'extension, d'une surface de 230 m², structurant pour la commune, a fait l'objet au préalable d'une étude de faisabilité technique et financière menée en concertation étroite les professionnels concernés, ce qui a permis de définir, une esquisse répondant à leurs besoins et un cout estimatif des travaux.

- **Maison de Santé de Pierrefort**

Le projet consiste en la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Pierrefort qui aura pour vocation d'accueillir l'ensemble des professionnels de santé en activité sur la commune. Elle permettra l'accueil de nouveaux praticiens, dans des locaux adaptés à un exercice coordonné visant à faciliter le parcours de soins du patient.

Ce projet a fait l'objet au préalable d'une étude de faisabilité technique et financière menée en concertation étroite les professionnels concernés, ce qui a permis de définir un lieu d'implantation, une esquisse répondant à leurs besoins et un cout estimatif des travaux.

Le lieu retenu est un terrain appartenant à la commune de Pierrefort, à proximité de l'EHPAD et du Foyer d'Accueil Médicalisé, terrain qui sera cédé à Saint-Flour Communauté. Une construction d'environ 600 m² permettra l'accueil des professionnels de santé aujourd'hui installés voire de nouveaux praticiens.

- **Maison de santé de Valuéjols**

Le projet consiste en l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Valuéjols, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Trinoli au cœur du bourg, en lien avec la commune qui porte un projet d'aménagement d'une résidence seniors. Elle permettra le regroupement des professionnels de santé installés sur la commune, dont le cabinet de médecins généralistes et le cabinet infirmiers, et p l'accueil de nouveaux praticiens, dans des locaux adaptés à un exercice coordonné visant à faciliter le parcours de soins du patient.

Ce projet structurant se mènera avec la commune dans le cadre d'un groupement de commande, a fait l'objet au préalable d'une étude de faisabilité technique et financière menée en concertation étroite les professionnels concernés, une esquisse répondant à leurs besoins et un cout estimatif des travaux.

- **Offre de soin sur les secteurs de Chaudes Aigues et du Caldaguès-Aubrac :**

L'objectif est de renforcer l'offre de soin sur le territoire en accompagnant l'implantation et la structuration des professionnels de santé. Il s'agit donc de :

- Promouvoir le territoire afin de faciliter la venue de nouveaux professionnels de santé,
- Développer des solutions locales innovantes et adaptées aux atouts et contraintes du territoire,
- Développer un exercice coordonné sur le territoire (parcours de santé spécifiques, prise en charge pluridisciplinaire des patients complexes, protocoles de coopération, lieu d'exercice partagé)

- **Pôle territorial de Santé de Saint-Flour**

Pour favoriser les liens entre les professionnels de santé et l'hôpital, pour développer l'attractivité du Pôle Territorial de santé et pour permettre à la population de bénéficier de services complémentaires, il est envisagé de transformer cet espace actuellement utilisé par la mammographie (dont le projet prévoyait le déménagement dans les locaux de l'hôpital) en Pôle d'Éducation et de promotion de la santé.

Ce pôle aurait pour objectifs :

- De développer des actions d'éducation à la santé autour de thématiques variées (alimentation, activité physique, santé sexuelle, prévention de la perte d'autonomie, prévention cancer etc.),
- D'accueillir et d'orienter les personnes en recherche d'informations vers les différents dispositifs et acteurs existant sur le territoire en fonction de leurs besoins,
- De permettre la montée en compétences des professionnels de santé du territoire en proposant des formations et des conférences thématiques,
- De proposer les accompagnements en méthodologie de projet de prévention et de promotion de la santé, réalisé par des structures départementales du champ de l'éducation à la santé (CPIE, IREPS etc.).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : **Santé**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Contrat local de santé.
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Saint-Flour Communauté - Village d'entreprise ZA du Rozier Coren - 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Sonia SOUBEYROUX -pôle développement territorial – 04.71.60.56.83. s.soubeyroux@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Neuvéglise sur Truyère		
Foncier	1000 €	1200 €
Maitrise d'œuvre et frais annexes	26 400 €	29 520 €
Travaux de construction	272 600 €	327 120 €
Sous - Total	300 000 €	357 840 €
Pierrefort		
Foncier	5 000 €	6 000 €
Maitrise d'œuvre et frais annexes	70 000 €	84 000 €
Travaux de construction	570 000 €	648 000 €
Sous - Total	645 000 €	738 000 €

Valuéjols		
Foncier	2 000 €	2 400 €
Maitrise d'œuvre et frais annexes	100 000	120 000 €
Travaux de construction	390 000	468 000 €
Sous - Total	492 000 €	590 400 €
Saint-Flour		
Foncier	/	/
Maitrise d'œuvre et frais annexes	2 000 €	2 400 €
Travaux de construction	20 000 €	24 000 €
Sous - Total	22 000 €	26 400 €
TOTAL	1 459 000 €	1 712 640 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	Pour Neuvéglise : 228 433 € Pour Pierrefort : à solliciter Pour Valuéjols : 235 337.5 € Pour Saint-Flour : à solliciter	Pour Neuvéglise : B Pour Pierrefort : C Pour Valuéjols : B Pour Saint-Flour : C	
Région	Pour Neuvéglise : à solliciter Pour Pierrefort : à solliciter Pour Valuéjols : 45 625 € Pour Saint-Flour : à solliciter	Pour Neuvéglise : C Pour Pierrefort : C Pour Valuéjols : B Pour Saint-Flour : C	
Département	Pour Neuvéglise : à solliciter Pour Pierrefort : à solliciter Pour Valuéjols : 31 660 € Pour Saint-Flour : à solliciter	Pour Neuvéglise : C Pour Pierrefort : C Pour Valuéjols : B Pour Saint-Flour : C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Avancement des constructions	En projet	Réalisé
Nombre de professionnels installés	Données actuelles	Evolution de la démographie médicale et paramédicale

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations : cette fiche est en lien avec celle relative au contrat local de santé.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Adopter et mettre en œuvre un Schéma Petite Enfance

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, ...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : Territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Dans le précédent projet de territoire (au titre de son Contrat de Cohésion Sociale), **l'enjeu des modes de garde du très jeune enfant avaient été mis en exergue comme l'un des principaux facteurs d'attractivité** du territoire.

En ce sens, **une étude de définition d'un schéma d'organisation des services petite enfance a été engagée et est en cours**. Elle vise à consolider l'offre de services et d'équipements existants sur le territoire, à savoir deux microcrèches (à Pierrefort et Saint-Flour), un multi-accueil (à Saint-Flour) et des services : Relais Petite Enfance (RPE) et Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAPE).

Pour rappel, Saint-Flour Communauté est compétente pour les microcrèches de Pierrefort et de Saint-Flour et en matière de RPE.

Aussi, **dans ce cadre-là et au regard des 1^{ers} indicateurs de l'étude, il ressort la nécessité de renforcer l'offre « petite enfance »** via :

- La **promotion et la valorisation du métier d'assistant(e)s maternel(le)s** pour maintenir et consolider ce mode de garde individuel ;
- Réfléchir à **développer si possible les équipements de mode de garde collectif existants** (agrandissement), **voire en créer de nouveaux** ;
- **Envisager des solutions alternatives** (ex. une crèche familiale...).

En effet, d'ores et déjà sur certains secteurs apparaît une tension de l'offre de mode de garde qui doit pouvoir trouver réponse à moyen et plus long terme pour le devenir du territoire et de son attractivité.

A noter, trois communes, à savoir Neuvéglise-Sur-Truyère, Talizat et Valuégols portent des réflexions municipales sur ces problématiques de modes de garde du très jeune enfant.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : **Cohésion territoriale et sociale**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Convention Territoriale Globale CNAF**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : selon les projets,
- Communauté de communes : selon les projets (cf. schéma)
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Communes / Saint-Flour Communauté, selon le Schéma Petite Enfance
➤ Adresse postale :
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Delphine BARRIÉ-LIGNEAU, directrice des Services aux publics – Tél. : 04 71 23 23 55 – mél : d.barrie@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	A définir	
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures	A définir	
Autres :.....		
TOTAUX		

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
CAF du Cantal	A définir	B	
MSA Auvergne	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'assistantes maternelles	Nombre actuel	Evolution
Nombre de places en mode de garde individuel	Nombre actuel	Evolution
Nombre d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	Existant	Création
Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	Nombre actuel	Evolution

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations :

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Inscrire les France Services dans l'ère du numérique

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, ...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

Territoire de Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : les trois France Services actuelles (Chaudes-Aigues, Pierrefort et Ruynes-en-Margeride) et celle en cours d'homologation à Neuvéglise-Sur-Truyère

PRESENTATION DU PROJET

La **proximité des services aux habitants** est l'une des priorités portées par Saint-Flour Communauté. Aussi, en complémentarité de **l'offre de services du pôle urbain de Saint-Flour, un maillage des France Services est déployé sur les pôles de proximité** (Chaudes-Aigues, Neuvéglise-Sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride) afin de garantir cette proximité et équité de services aux habitants, sur l'ensemble du territoire.

Aussi, l'accès aux services se traduit de plus en plus par des démarches dématérialisées. **L'enjeu de l'inclusion numérique est désormais prégnant et les France Services sont un des lieux pilotes pour aider à l'autonomie des publics, dans ce contexte.**

Aussi, **inscrire les France Services dans l'ère numérique est un programme ambitieux et porteur d'avenir, au bénéfice de l'accès aux services des habitants.**

L'enjeu est aussi de **garantir un même niveau de services et d'équipements au sein du réseau des France Services.**

Ce programme se déclinerait de la manière suivante, en s'appuyant sur des :

- initiatives existantes :
 - ✓ Ateliers de « découverte du numérique et d'apprentissage en informatique »,
 - ✓ Accompagnement au numérique par Unis-Cités dans le cadre de la mission « Les connectés »,
- démarches engagées, en cours de confirmation et/ou de réalisation :
 - ✓ Intervention de CyberCantal le bus du Conseil départemental,
 - ✓ Recrutement d'un conseiller numérique,
 - ✓ Candidature à l'expérimentation nationale de téléconsultation,
 - ✓ Equipement d'un **système de visio-conférence dans chaque France Services**,
 - ✓ **Affichage dynamique** de l'offre de services, à parfaire au sein de l'ensemble des France Services
- perspectives de consolidation :
 - ✓ **Renouvellement des postes informatiques** au sein des espaces multimédias
 - ✓ Dotation d'une **flotte de PC portable, pour l'organisation d'ateliers hors des murs et/ou au sein des France Services**,
 - ✓ Développement du **télétravail/co-working** (animation, équipement),
 - ✓ Identification en tant que **tiers-lieux numériques**, notamment en matière de formation

Ce programme comporte ainsi un volet investissement (équipements) et un volet fonctionnement pour faire vivre, déployer ce programme ambitieux, au sein des France Services mais aussi vers d'autres structures.

En matière de fonctionnement, **l'éligibilité de Saint-Flour Communauté au recrutement d'un poste de conseiller numérique** devrait permettre notamment d'assurer le volet fonctionnement.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique**
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique**
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : **Cohésion territoriale et sociale**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD) : Chaudes-Aigues et Pierrefort
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Convention Territoriale Globale CNAF**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune :
- Conseil Régional
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes **Saint-Flour Communauté**
 - Syndicat(s) :
 - Association(s) :
 - Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – ZA du Rozier-Coren
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Delphine BARRIÉ-LIGNEAU, directrice des Services aux publics – Tél. : 04 71 23 23 55 – mél : d.barrie@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures :		
- système de visio-conférence	16 800 €	20 160 €
- affichage dynamique	3 580 €	4 296 €
- renouvellement de postes informatiques	8 400 €	10 080 €
- flotte d'ordinateurs portables	4 800 €	5 760 €
TOTAUX	33 580 €	40 296 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat CRTE	80%	C	
Département Conférence des financeurs	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation des France Services	Fréquentation actuelle	Evolution de la fréquentation
Actions en matière d'inclusion numérique	Nombre d'actions (atelier...)	Evolution du nombre d'actions
Publics concernés	Publics actuels	Evolution des publics

PLANNING ET BUDGET**Calendrier**

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2021-2022 investissements
 - Date de fin : 2021-2026

Observations :

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Harmoniser l'offre de services aux habitants de Saint-Flour Communauté : a/ Service de portage de repas à domicile – b/ Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics,) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule
- Projet concernant plusieurs EPCI
- Projet concernant plusieurs communes : Territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Dans les précédents Projet de territoire et Contrat de Cohésion Sociale étaient déjà fléchées comme **des actions prioritaires de Saint-Flour Communauté** :

- le maintien et l'évolution de l'offre de services enfance-jeunesse dans un souci d'équité de services aux familles et en faveur de l'attractivité du territoire,
- l'harmonisation du service de portage de repas à domicile essentiel à l'autonomie et au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

a/ Service de portage de repas à domicile

5 offres de services de portage de repas subsistent en miroir des anciens découpages intercommunaux. Il est proposé d'uniformiser l'engagement de la collectivité afin de garantir une **équité d'accès à l'ensemble des habitants et permettre le maintien prolongé des personnes à leur domicile.**

Cette harmonisation doit également s'inscrire dans une **démarche de développement durable** :

- provenance et qualité des produits : produits bio, sous signe de qualité, locaux et de saison ;
- réduction du gaspillage alimentaire ;
- réduction des pollutions par l'optimisation des tournées de livraisons, l'acquisition de deux véhicules frigorifiques électriques (en remplacement de véhicules thermiques), le remplacement des barquettes plastiques non recyclables par des contenants plus respectueux de l'environnement.

b/Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le territoire compte **6 ALSH** (Chaudes-Aigues, Ussel, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Flour -2), **dont la gestion est confiée par Saint-Flour Communauté à 4 opérateurs locaux** (ADMR de Chaudes-Aigues, Familles rurales du Pays de Pierrefort, OMJS de Saint-Flour, Les p'tits filous). Un **travail d'animation et de coordination du réseau des gestionnaires d'ALSH a conduit à des avancées en matière d'harmonisation de l'offre de services** (tarification commune, charte d'engagement, animations communes entre ALSH). **Des disparités dans l'offre proposée demeurent, en matière de périodes d'ouverture, de localisation et d'accès aux services (localisation, mobilité).** Ainsi, il convient de poursuivre ce travail d'harmonisation, en particulier autour de ces points.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique**
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement**
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire**
- Protection ressource eau
- Autre : **Cohésion territoriale et sociale**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Convention Territoriale Globale (2022-2026), Programme Alimentaire Territorial, Territoire à Energie POSitive, Contrat local de santé**

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune :
- Conseil Régional Communauté de communes : **Saint-Flour Communauté**
- Autre(s) collectivité(s) :
- Syndicat(s) :
- Entreprise(s) :
- Association(s) :
- Autre(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Christine SALSON, Chef de service « Services aux publics » – Tél. : 04 71 23 23 56 – mél : c.salson@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

a/ Service de portage de repas

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures volet portage - 2 véhicules frigorifiques électriques - logiciel	70 000 €	84 000 €
Autres :		
TOTAUX	70 000 €	84 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat CRTE	80%	C	
CARSAT		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Utilisation du service	Nombre d'usagers au service de portage de repas : situation actuelle	Evolution

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021-2023 (investissements – service de portage de repas)
- Date de fin : 2021-2026 (harmonisation des services)

Observations : /

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Renouveler et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG)

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics,) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : Territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Dans le précédent projet de territoire de Saint-Flour Communauté, trois contractualisations avaient été associées dans le domaine social et au titre d'une politique auprès des familles, à savoir :

- le **Contrat de Cohésion Sociale** (2017- 2020),
- le **Contrat Enfance-Jeunesse** (2018-2021),
- la **Convention Territoriale Globale** (2017-2021).

Aussi, l'arrivée à échéance du Contrat de Cohésion Sociale et de la Convention Territoriale Globale, et la fin anticipée nécessaire du Contrat Enfance-Jeunesse qui marquera la fin de ce type de dispositif au 1^{er} janvier 2021 donnent l'occasion au territoire de **s'inscrire dans une nouvelle et unique contractualisation avec la CAF du Cantal, en faveur d'un projet social et familial sur la période 2022-2026.**

Cette contractualisation permettra de décliner les **différentes actions en matière de politique sociale, familiale et d'animation de la vie sociale sur le territoire**, et ce en concertation étroite avec la Ville de Saint-Flour qui sera co-signataire de cette CTG, les gestionnaires des services petite enfance et enfance-jeunesse de Saint-Flour Communauté et l'ensemble des acteurs de l'action sociale.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : **Cohésion territoriale et sociale**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Convention Territoriale Globale CNAF**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Commune de Saint-Flour, co-signataire
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'entreprises – ZA du Rozier-Coren
- Personne /service référent-e et coordonnées : Delphine BARRIÉ-LIGNEAU, directrice des Services aux publics – Tél. : 04 71 23 23 55 – mél : d.barrie@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres : Fonctionnement interne	30 000 €	
TOTAUX	30 000 €	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
CAF du Cantal		C	
MSA Auvergne		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Mobilisation partenariale	Participation actuelle des opérateurs	Evolution de la participation
Offre de services petite enfance	Offre actuelle	Evolution qualitative et quantitative de l'offre de services
Offre de services enfance jeunesse	Offre actuelle	Evolution qualitative et quantitative de l'offre de services
Animation de la vie sociale	Initiatives recensées : nombre actuel	Evolution

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin : 2026

Observations :

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Construire un centre de tennis couverts et padel

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels, ...) en lien avec le futur schéma de services marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et **objectif 3.3** : affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Saint-Flour
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le seul et unique terrain de tennis couvert existant sur territoire de Saint-Flour Communauté est le centre départemental de Saint-Flour donnant à celui-ci une vocation intercommunale. Cet équipement aujourd'hui municipal et est situé avenue de Besserette à Saint-Flour, date de 1986 et ne correspond plus aux attentes des joueurs de tennis.

Mal isolé, disposant d'un chauffage inadapté et présentant plusieurs fuites, il nécessite des travaux de rénovation et de mise aux normes trop importants.

Les élus communautaires, en lien avec les élus municipaux, ont décidé de construire un nouvel équipement à proximité immédiate du centre aquatique où l'ensemble de l'emprise foncière nécessaire au projet est propriété de Saint-Flour Communauté. A terme, ce site constituera un pôle sportif identifié majeur pour le territoire de Saint-Flour Communauté.

Ainsi, dans le cadre du projet de construction de tennis couverts et de courts extérieurs, une convention de groupement de commandes réunissant Saint-Flour Communauté et la ville de Saint-Flour a été conclue pour le marché de maîtrise d'œuvre afin de porter un projet cohérent sur l'ensemble des nouvelles infrastructures liées à l'activité tennistique (couverte et extérieur). Le jury de concours se réunira au second semestre 2021 pour examiner les offres des trois candidats retenus.

Afin de conforter l'attractivité de cet équipement, il a été décidé d'y implanter une activité nouvelle : le padel. Il s'agit d'un sport de raquette dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit, encadré de murs et de grillages. Son aspect ludique le rend plus accessible et s'adresse à tous les âges.

La partie intercommunale du projet comprend :

- Deux courts couverts ;
- Un terrain de Padel ;
- Un club house ;
- L'ensemble des douches sanitaires et vestiaires ;
- Les espaces extérieurs (parkings, espaces verts...).

La partie communale comprend 3 courts extérieurs mais ne fait pas l'objet de la présente fiche action. La communauté de communes prenant en charge sa partie du projet et la commune celle concernant la réalisation de trois courts extérieurs.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : équipement sportif.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD) – fiche action n°36 de l'Opération de Revitalisation du Territoire « développement des équipements sportifs »
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Agence nationale du Sport (ANS) « équipements sportifs de niveau local »
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Florent MARJOU – Service développement territorial Tél : 04.71.60.53.73 – f.marjou@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	33 433 €	40 120 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	357 782 €	429 338 €
Travaux	2 086 928 €	2 504 313 €
Fournitures		
Autres		
TOTAUX	2 477 843 €	2 973 411 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes (15%)	371 677 €	(C)	
Union européenne (40% sur 1 000 000€)	400 000 €	(C)	FEDER 2021/2027 Type d'action n°5.2.1 : Accompagner les territoires ruraux fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes
État (dont Agence nationale du Sport A.N.S)	715 030 €	(C)	Équipements sportifs de niveau local
Département du Cantal 20%	495 568 €	Acquis tranche 1 : 193 061 € Tranche 2 à discuter	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de licenciés affiliés à la FFT sur le territoire	Nombre de licenciés actuels	Évolution annuelle du nombre de licenciés
Nombre d'animations	Nombre de réservations actuelles	Évolution annuelle du nombre d'animations (tournois, accueils périscolaires,) et taux d'occupation de l'équipement

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Septembre 2021
- Date de fin : Septembre 2023

Observations :

Le projet fait l'objet d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre qui en est au stade du choix de l'offre parmi trois candidats retenus.

Pièces à joindre :

- Lettres aux trois candidats retenus
- Plan de masse (extrait de l'étude paysagère)

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Saint-Flour, le 10 Juin 2021

Réf: CC/DG n°2021- 303

Affaire suivie par : David GRENIER
Commande publique et Achats
☎ 04 71 60 56 80

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre de Tennis couverts et extérieurs à SAINT-FLOUR

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de candidature dans le cadre de la consultation lancée par Saint-Flour Communauté et la Ville de Saint-Flour dans le cadre d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'affaire visée en objet.

Après un examen attentif de votre dossier par le jury de concours, votre candidature a été retenue.

Conformément au règlement de la consultation, je vous transmets le dossier de consultation sur CDRom.

La date limite de réception des offres a été fixée au **17 mai 2021 à 17 heures**.

Les prestations sont à remettre, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, auprès de :

SCP CHASSAINT MASSOUBRE, huissiers de justice
Zone d'activités de Montplain – B.P. 77, 15 105 SAINT FLOUR
Tél : 04 71 60 20 64

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Saint-flour

COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

SARL HBM ARCHITECTES
37, rue Béteille
12 000 RODEZ

Saint-Flour, le 15 Mai 2021

Réf: CC/DG n°2021- 388

Affaire suivie par : David GRENIER
Commande publique et Achats
☎ 04 71 60 56 80

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre de Tennis couverts et extérieurs à SAINT-FLOUR

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de candidature dans le cadre de la consultation lancée par Saint-Flour Communauté et la Ville de Saint-Flour dans le cadre d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'affaire visée en objet.

Après un examen attentif de votre dossier par le jury de concours, votre candidature a été retenue.

Conformément au règlement de la consultation, je vous transmets le dossier de consultation sur CDRom.

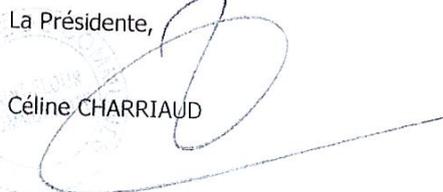
La date limite de réception des offres a été fixée au **17 mai 2021 à 17 heures**.

Les prestations sont à remettre, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, auprès de :

SCP CHASSAINT MASSOUBRE, huissiers de justice
Zone d'activités de Montplain – B.P. 77, 15 105 SAINT FLOUR
Tél : 04 71 60 20 64

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente,



Céline CHARRIAUD



Saint-Flour, le 10 Mars 2021

Réf: CC/DG n°2021- 530

Affaire suivie par : David GRENIER
Commande publique et Achats
☎ 04 71 60 56 80

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre de Tennis couverts et extérieurs à SAINT-FLOUR

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de candidature dans le cadre de la consultation lancée par Saint-Flour Communauté et la Ville de Saint-Flour dans le cadre d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'affaire visée en objet.

Après un examen attentif de votre dossier par le jury de concours, votre candidature a été retenue.

Conformément au règlement de la consultation, je vous transmets le dossier de consultation sur CDRom.

La date limite de réception des offres a été fixée au **17 mai 2021 à 17 heures**.

Les prestations sont à remettre, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, auprès de :

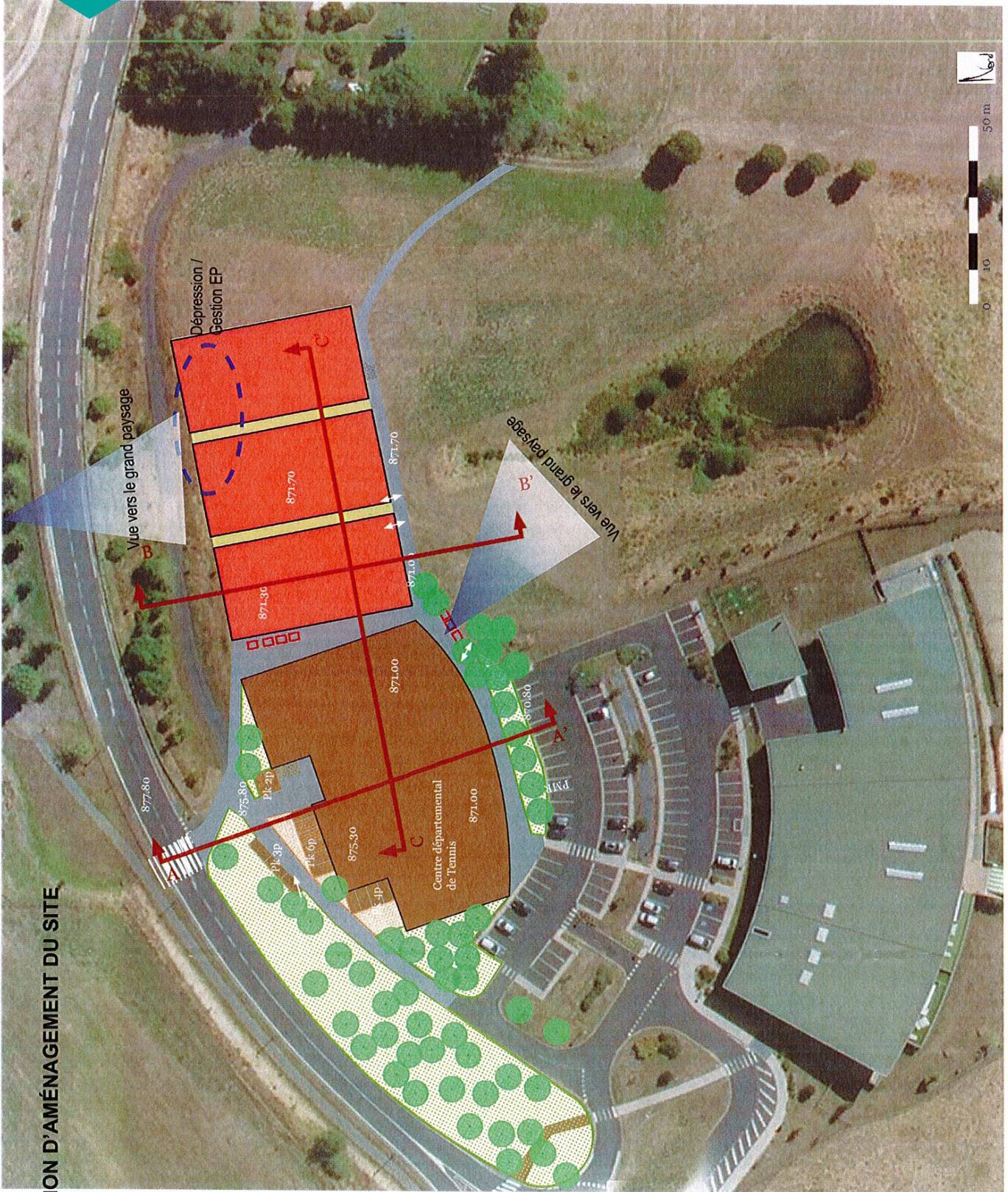
SCP CHASSAINT MASSOUBRE, huissiers de justice
Zone d'activités de Montplain – B.P. 77, 15 105 SAINT FLOUR
Tél : 04 71 60 20 64

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

**OBJECTIF
1.5**



2.6 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DU SITE

A3-PAYSAGE / Étude paysagère - Centre départemental de tennis au pré-Charreyre / Croix de Montplain à Saint-Flour -02.2019

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etude de positionnement sur la vocation de la Ferme du Colombier, propriété communautaire.

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services en lien avec le futur schéma des services marchands et non-marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

AMBITION 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

AXE 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Saint Flour
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Située sur la commune de Saint-Flour, la ferme du Colombier est un bâtiment appartenant à Saint-Flour Communauté. Situé à mi-chemin entre le camping municipal des Orgues et le centre aqualudique communautaire, il jouit d'une situation géographique remarquable. Surplombant la vallée du Ruisseau de Fraissinet, cet ensemble de bâtiments est situé dans un écrin de verdure au pied de la Ville de Saint-Flour.

Relié par un chemin qui mène au virage des Orgues, avenue de Verdun à Saint-Flour, ce bâtiment pourrait s'insérer dans un projet global d'aménagement d'un espace intercommunal allant du camping au centre aqualudique. Sa proximité avec le camping, le centre-ville et les installations sportives de Pré Charreyre pourrait le destiner à un usage touristique ou de loisirs. La Ferme du Colombier actuellement à l'abandon s'est dégradée rapidement et a fait l'objet d'arrêtés de péril. A terme, elle posera sans doute d'autres problèmes de sécurité. Il est donc proposé, dans un premier temps, une étude de programmation permettant de définir la vocation, la destination de ce bâtiment et donc le projet et ses objectifs. Cette étude devrait être accompagnée d'une étude de structure, afin de bien appréhender l'état actuel du bâti.

Situé en périmètre de l'Aire de valorisation architecturale et patrimoniale de Saint-Flour, le site de la ferme du Colombier ne pourrait être réhabilité qu'en prenant en compte son intégration paysagère, et en s'inspirant des principes validés lors de l'étude paysagère réalisée par la Ville de Saint-Flour pour l'aménagement du camping des Orgues.

En fonction des conclusions de l'étude de programmation, une seconde phase pourrait être lancée. Cette phase opérationnelle comprendrait les études de maîtrise d'œuvre et la phase travaux de réhabilitation et d'aménagement du site.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : sport et activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : opération de revitalisation du territoire – ce projet est en lien avec la fiche action n°40
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique Viala – Pôle Développement territorial Tél : 04.71.60.69.94 mail : a.viala@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	20 000 €	24 000 €
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	20 000 €	24 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DSIL 2025		C	
Union européenne LEADER		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Livrable attendu.	Aucune hypothèse sur le positionnement du bâtiment communautaire.	Hypothèses chiffrées de positionnement du bâtiment, pour aide à la décision.
Concertation	Projet communautaire qui doit être concerté avec les acteurs concernés	Nombre de réunions, d'acteurs associés.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations :

L'étude sera lancée en 2022/2023 pour des travaux qui seraient à déterminer.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Espace funéraire intercommunal : poursuivre l'étude de faisabilité

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics,) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : à définir
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace funéraire intercommunal.
 Saint-Flour Communauté a initié une étude de faisabilité technique et financière visant à étudier l'opportunité de créer un espace funéraire sur son territoire afin de répondre aux nouvelles pratiques en matière funéraire. En effet, les crémations connaissent une forte demande, qui ne cesse de croître, ce qui ne fait qu'augmenter les délais d'accès.
 Cette étude a montré l'opportunité d'implanter un espace funéraire sur le territoire intercommunal sur un site répondant aux principaux critères de réalisation préconisés par l'étude : Terrain de 6000 à 8000 m² (Bâtiment de 600 / 700 m² - 60 places de parking 2000-3000 m² pour le jardin des souvenirs et parc cinéraire) - Site calme - Proximité des axes routiers dont A75 et commerces de restauration.
 L'objectif est de poursuivre cette étude de faisabilité afin de confirmer et définir un site d'implantation, un programme de travaux, et le montage juridique nécessaire à son aboutissement. La gestion d'un tel équipement pourrait être confié à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : **services aux publics**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : À définir Définie En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : **Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Développement territorial – Sonia SOUBEYROUX, Chargée d'opération - Tél : 04 71 60 56 83 – mél : s.soubeyroux@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	15 000 €	18 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	15 000 €	18 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de créations	0	Objectif de 400 / an
Retombées économiques (restauration, hôtellerie...)	A définir	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2024
- Date de fin (livraison / mise en service....) : 2027

Observations :

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

**Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire
qui contribuent à la stratégie territoriale**

Fiche Projet n°52

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mettre en œuvre et évaluer le Contrat Local de Santé 2018/2022 ; reconduire le Contrat Local de Santé 2023/2027

Objectif : 1.5

Conforter l'offre de services en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands et permettre la réalisation d'équipements

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bassin Intermédiaire de Santé de l'Est Cantal (Territoires de Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté)

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté / Hautes Terres Communauté
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le Contrat Local de Santé (CLS) de l'Est Cantal, couvrant les territoires de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, signé en avril 2018, est l'un des outils à disposition du territoire, permettant de faciliter la coordination interprofessionnelle dans une logique de parcours, de dynamiser le territoire, d'accompagner l'implémentation de projets spécifiques aux attentes et aux besoins à la fois des acteurs et des habitants, et de fluidifier le partage d'informations à la fois descendantes, transversales et ascendantes.

Les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé sont déclinées en 4 axes structurants composés de 3 fiches actions chacun, et d'une fiche action transversale. Le premier CLS arrive à terme fin 2022. L'année 2022 sera l'occasion d'évaluer les impacts du Contrat Local de Santé (CLS) sur la santé des habitants et d'élaborer le prochain CLS, sur la période 2023-2027. Seront plus précisément développés par Saint-Flour Communauté, pour les années 2021/2022 :

- **L'Axe 1 – Promotion de la Santé Environnement :**

Contribuer au développement d'environnements favorables à la santé est aujourd'hui un enjeu du PADD. La promotion de la santé environnement est un levier d'actions et de réduction des risques à développer, notamment en :

- Développant des actions de préventions autour des thématiques Ambroisie, Tiques, Besoin de nature, perturbateurs endocriniens, qualité de l'air intérieur et extérieur, biodiversité et santé ;
- Permettant la montée en compétence des acteurs locaux sur la promotion de la santé environnement, les outils d'éducation et la méthodologie de projet ;
- Développant des actions autour du lien entre l'agriculture, la santé et l'alimentation.

- **L'Axe 2 – Renforcement de l'offre de soins :**

Dans l'idée d'améliorer l'offre de soin du territoire pour les habitants, il est nécessaire d'une part de promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé, et d'autre part de développer des conditions d'exercices favorables au maintien des professionnels actuels et à l'installation de nouveaux professionnels.

Développer des conditions d'exercices favorables passe par :

- La structuration d'exercices coordonnés et de protocoles de coopération ;
- L'accompagnement de la montée en compétences des acteurs locaux (formations, conférences etc.) ;
- L'expérimentation de la e-santé, en structurant un projet de télémédecine éthique à l'échelle du territoire, qui répondra aux besoins locaux et sera développé en partenariat avec les acteurs médicaux et paramédicaux locaux, dans un souci de complémentarité et de parcours de santé.

- **L'Axe 3 – Favoriser le bien vieillir :**

Avec une population vieillissante sur le territoire, les actions auprès des seniors revêtent une forte importance. Développer un environnement favorable au bien vieillir passe notamment par :

- Le développement d'actions de prévention et de sensibilisation au bien vieillir (animations, habitat seniors, activité physique adaptée ...) ;
- L'accompagnement de la structuration de l'offre de soin dédiée aux personnes âgées dans une optique de parcours.

- **L'Axe 4 – Promotion de l'activité physique et du Sport Santé :**

Le territoire de Saint-Flour Communauté, riche à la fois d'un patrimoine naturel de qualité, et d'un maillage d'acteurs de l'activité physique dynamiques et formés à l'activité physique adaptée, permettrait aujourd'hui de développer un programme d'actions de lutte contre la sédentarité, basé à la fois sur la mobilité active et sur le sport santé, et tourné vers la nature et l'environnement, en :

- Développant une offre d'activité physique adaptée pour les personnes porteuses de maladies chroniques (diabète, hypertension artérielle, parkinson, cancer etc.), graduelle en fonction des besoins des usagers ;
- Développant des actions de prévention primaire autour de l'activité physique notamment auprès des enfants, des jeunes adultes et des populations précaires ;
- Développant une dynamique territoriale pluridisciplinaire autour de la lutte contre la sédentarité, en s'appuyant sur l'existant et soutenant des actions innovantes.

L'année 2022 sera également dédiée à l'évaluation qualitative et quantitative du présent Contrat Local de Santé et à l'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé, pour la période 2023/2027. Les années 2023, 2024, 2025 et 2026 seront dédiées à sa mise en œuvre.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre : Santé

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :**Projet Régional de Santé**.....
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Pôle développement territorial-Village d'Entreprise ZA du Rozier Coren - 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référente et coordonnées : Kilissan MULLER, Coordinatrice Territoriale de Santé

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Charge Salariale	49 000 € / An	49 000 €
Charges complémentaires (animations, communication, etc.)	6 500 €/An	7 800 €
Autres :.....		
TOTAUX	55 500 €	56 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ARS (Agence Régionale de Santé)	24 500 €	A (2021-2202) C (2023-2026)	Convention pluriannuelle
Saint-Flour Communauté	15 500 €	A (2021-2202) C (2023-2026)	Convention annuelle
Hautes Terres Communauté	15 500 €	A (2021-2202) C (2023-2026)	Convention annuelle

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
<p>Développer une dynamique territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions de santé publique (Nombre et type d'actions initiées sur le territoire, Actions pilotées par des acteurs locaux, Nombre de projets développés en partenariat) - Compétences mises en œuvre par le coordonnateur territorial (Nombre de réunions, Charge d'activité, Nombre de projets initié/piloté par la coordinatrice, Communication déployée autour des actions menées) - Perceptions des acteurs locaux de l'évolution de la dynamique territoriale 	Diagnostic territorial de santé réalisé en 2018	Amélioration de la dynamique territoriale (acteurs mobilisés, indicateurs de moyens, perception des acteurs etc.)
<p>Accompagner l'évolution de l'offre de soin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des nouveaux arrivants (Nombre d'accompagnement réalisés, Nombre de professionnels installés...) - Structuration des exercices coordonnés sur le territoire (Nombre de réunion de concertations pluriprofessionnelles réalisées, Nombre et type d'acteurs présents, Type des échanges) - Type de productions des groupes de travail (protocoles de coopérations, protocoles de télémedecines, structuration juridique, système de messagerie sécurisés, système ASSIP mis en place ...) 	Diagnostic territorial de santé réalisé en 2018	Changements relatifs à l'offre de soins sur le territoire
<p>Evolution des données de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs épidémiologiques - Nombre de personnes âgées intégrant des parcours de santé - Nombre d'aidants identifiés par la plateforme de répit sur l'Est Cantal 	Diagnostic territorial de santé réalisé en 2018	Modifications des données de santé
Recensement et cartographie des acteurs de santé du territoire	Diagnostic territorial de santé réalisé en 2018	Présence d'une cartographie et d'un répertoire à jour

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observation

Cette fiche projet est également inscrite au CRTE de Hautes Terres Communauté.

Pièces jointes :

Extraits du contrat local de santé en vigueur : pages 11 et 12

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

II. Objet du contrat et engagement des signataires

Le CLS du BSI de Saint-Flour se décline en cinq stratégies, présentés sous forme de treize fiches actions annexées au présent contrat. (annexe 3)

Article 4 : Les cinq axes stratégiques, orientations spécifiques et actions du CLS

Axe 1 : Favoriser l'accès aux services de prévention, de soins et de dépistage pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Orientation 1.1: Accès aux soins et à la santé des personnes en situation de précarité

Fiche action n°1 : Impulser une dynamique partenariale de territoire pour améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité

Orientation 1.2 : Dépistage des cancers

Fiche action n°2 : Promouvoir le dépistage des cancers à l'échelle du bassin de santé intermédiaire

Orientation 1.3 : Santé-Environnement

Fiche action n°3 : Intégrer la thématique Santé Environnement dans les projets et pratiques des acteurs du territoire

Axe 2 : Contribuer au maintien de l'offre de soin et au renforcement de l'attractivité du territoire en cohérence avec projet médical partagé du GHT et le plan d'accès aux soins

Orientation 2.1 : Maintien et développement de l'offre de soins

Fiche action n°4 : Diversifier l'offre de soins visuels

Fiche action n°5 : Maintenir une activité de dépistage du cancer du sein sur le territoire

Orientation 2.2 : Accueil et attractivité du territoire

Fiche action n°6 : Renforcer l'attractivité du territoire et accompagner les professionnels de santé pour anticiper le phénomène de désertification médicale et paramédicale

Axe 3 : Favoriser la continuité du parcours de la personne âgée

Orientation 3.1 : Prévention seniors

Fiche action n°7 : Développer un environnement favorable au bien vieillir à l'échelle du Bassin de Santé Intermédiaire de Saint-Flour

Fiche action n°8 : Appuyer les réponses locales d'accompagnement des aidants du territoire

Orientation 3.2 : Organiser la filière personne âgée à l'échelle du BSI

Fiche action 9 : Structurer une filière personne âgée territorialisée

Axe 4 : Développer une stratégie de prévention « nutrition santé bien-être » autour des initiatives sport-santé et activité physique adaptée sur le territoire

Orientation 4.1 Développer une offre d'activité physique adaptée sécurisée permettant la prescription d'activité physique adaptée par les médecins généralistes du territoire

Fiche action n°10 : Accompagner le développement et la pérennisation du dispositif Sport-Santé porté par Hautes Terres Communauté à l'échelle du territoire

Fiche action n°11 : Soutenir le déploiement de la plateforme départementale « Sport-Santé Bien-Etre » sur le BSI de Saint-Flour

Orientation 4.2 Développer une stratégie globale de lutte contre la sédentarité en complémentarité des initiatives locales

Fiche action n°12 : Développer un plan d'actions global de lutte contre la sédentarité à l'échelle du BSI

Axe transversal : la coordination territoriale des actions de santé

Fiche action n°13 : Assurer la coordination et l'animation d'actions de santé inscrites dans le cadre du contrat local de santé en visant la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé

Article 5 : Les engagements des signataires du contrat local de santé

Saint-Flour Communauté s'engage, sur la durée du CLS, à

- Se doter des compétences nécessaires pour assurer la fonction d'animateur territorial de santé, en concertation avec les autres financeurs.
- Co-piloter la démarche globale du Contrat Local de Santé en collaboration avec l'ARS et les institutions porteuses de fiches actions sur le territoire communautaire.
- Participer à la mise en œuvre et à l'animation du programme d'actions du CLS.
- Participer au financement du poste d'animateur territorial de santé
- Rechercher des financements complémentaires pour assurer la viabilité du poste d'animateur territorial de santé.
- Mettre à disposition via une convention de partenariat renouvelée tous les ans, l'animateur territorial de santé, 50% de son temps de travail à Hautes Terres Communauté.

Hautes-Terre Communauté s'engage, sur la durée du CLS, à :

- Co-piloter la démarche globale du Contrat Local de Santé en collaboration avec l'ARS et les institutions porteuses de fiches actions sur le territoire communautaire.
- Participer à la mise en œuvre et à l'animation du programme d'actions du CLS.
- Participer au financement du poste d'animateur territorial de santé via la signature d'une convention de partenariat avec Saint-Flour Communauté, renouvelée tous les ans.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°53

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un parcours santé sur la commune de Chaliers

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire

Ambition 1 renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : circuit en boucle avec départ du Village de Prat Long (où passe le GR4) sur la commune de Chaliers

Projet sur la commune seule : de Chaliers

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le village de Prat-Long accueille le centre Rozière- Relais de la Truyère, de propriété communale confié en gestion privée. Le centre abrite un gîte de groupe de 14 couchages, sur le tracé du GR 4 qui traverse la commune de Chaliers.

Le projet de création d'un parcours santé s'inscrit dans la volonté municipale de proposer un nouveau service aux habitants du territoire, ce qui pourrait également intéresser les randonneurs sur un tracé de 4 km.

L'aménagement porté par la commune serait réalisé en régie par les élus, l'agent communal et des bénévoles associatifs.

Ce tracé faisant une boucle et facile d'accès pourrait être fréquenté par des personnes de tous les âges. Des QR Codes seraient installés pour découvrir l'histoire et le patrimoine de la commune, en lien avec le service du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Santé

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : classement des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère et de Garabit Grandval + Label Pays d'art et d'histoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : CHALIERS
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaliers
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15320 CHALIERS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Bernadette RESCHE Maire – 06.74.67.58.03

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingenierie / Maitrise d'œuvre	/	/
Travaux (terrassment des plates formes des mobiliers)	10 000,00 €	12 000,00 €
Fournitures (équipements mobiliers : tables, mobiliers du parcours santé, panneau QR Code)	2 000,00 € 9 704,15 € 500,00 €	2 400,00 € 11 644,98 € 600,00 €
Autres : Communication QR Code Sécurité, contrôles techniques	2 000,00 € 800,00 €	2 400,00 € 960,00 €
TOTAUX	25 004,15 €	30 044,98 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	20%	C	
Etat	50%	C	DSIL 2021
Département du Cantal			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'utilisateurs	0	600 personnes
Utilisation de QR Code	0	Nombre de connexions et donc d'utilisateurs

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

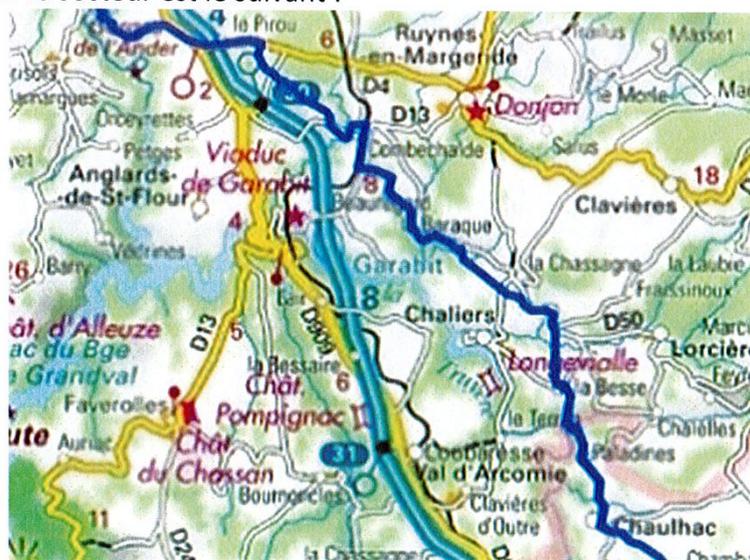
- Date de début : automne 2021
- Date de fin : printemps 2022

Observations :

Ce projet est structurant dans le cadre du classement de la vallée des gorges et vallée de la Truyère et de la valorisation future du patrimoine naturel de cette vallée remarquable.

Le Village de Prat Long est le seul point de la commune où se situe un commerce. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité. Les coûts annuels de fonctionnement pour la commune sont estimés à 400 € par an.

Le tracé du GR 4 sur le secteur est le suivant :



Pièces jointes :

- Devis Rondino,
- Devis APAVE.

Fait à Chaliers
Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaliers,

Bernadette RESCHE



Marque déposée de



Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos meilleures conditions.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Veillez agréer nos salutations respectueuses.

Le service commercial.

Commercial : AMBERT Gaëtan
Tel : 06.87.60.24.56
E-mail : g.ambert@rondino.fr

Date : 03/05/2021

MOU

Suivi par : DUMONT Laurence
Tel : 04 77 96 29 81 Fax 04 77 96 29 90

Page 1

MAIRIE DE CHALIERS
LE BOURG

15320 CHALIERS
FRANCE

N° Tel : 04 71 23 44 64 N° Fax :

DEVIS N° 105910

A l'attention de : HUGON FRANCOIS

Tel : Fax : Port : 06 85 37 47 75

E. Mail : francois@orlhac.com

N° de Client : 137764	Vos Réf : PARCOURS SPORTIF	Usine : AUMONT	Commercial : AMBERT Gaëtan
-----------------------	----------------------------	----------------	----------------------------

REF	Désignation	Qté	Unité	P.U.H.T.	Montant HT
	ESSENCE : Pin Classe IV T- GARANTIE 10 ANS - Label CTB B+ et P+				
600702NM	Poutre d'équilibre sénior	1	UNI	346,09	7 % 321,86
601400	Saute ruisseau	1	UNI	270,06	7 % 251,15
616113NM	Saut de haies - 4 éléments	1	UNI	520,94	7 % 484,48
616126NM	Espalier horizontal double inox - ht 1.8/2.3 m	1	UNI	1 617,77	7 % 1 504,52
616152NM	Saute cheval	2	UNI	134,35	7 % 249,89
616183NM	Portique tripode	1	UNI	1 631,02	7 % 1 516,84
616201NM	Poutre mobile	1	UNI	640,09	7 % 595,29
616299NM	Echasses - 10 éléments	1	UNI	663,22	7 % 616,79
616300	Slalom 10 éléments	1	UNI	413,75	7 % 384,79
616907NM	Barres fixes en inox 3 postes	1	UNI	751,62	7 % 699,00
	SUPPORT + PANNEAUX DE CONSIGNES				
DCI300.12	Demi-rondin cylindrique lg 3.00 m. Ø 12 cm. injecté	10	UNI	9,72	15 % 82,65
616015NM	Panneau silhouette 43x26cm HPL, avec pastille niveau de difficulté. HPL vert pâle ép 6mm réf:609752.	10	UNI	155,95	15 % 1 325,59
	PANNEAU D'INFORMATION				
627441	Panneau accueil avec support renforcé - panneau HPL non gravé pareclose + 1.34mx0.91m	1	UNI	366,67	7 % 341,00
500500	Gravure type parcours de santé dim panneau 1340x910 mm HPL OU BOIS gravure suivant bon de commande	1	UNI	824,72	7 % 766,99
	OPTIONS FACULTATIVES				
	PANNEAUX DEPART ET ARRIVEE				
616015-02	Panneau silhouette 43 x 26 cm HPL DEPART	1	UNI	155,95	15 % 132,56
616015-03	Panneau silhouette 43 x 26 cm HPL ARRIVEE	1	UNI	155,95	15 % 132,56

A REPORTER

9 405,96 EUR

GAILLARD RONDINO

Rue de l'industrie - ZI Champs de Mars - 42600 SAVIGNEUX - FRANCE
www.rondino.fr E-mail : info@rondino.fr

S.A. au capital de 3 350 700 € - Siret : 391 983 285 00142 - TVA FR 49 391 983 285

Service Commercial :

Tél. + 33 4 77 96 29 81 / 79

Fax + 33 4 77 96 29 90 / 95

Stand.Tél. + 33 4 77 96 29 70





Commercial : AMBERT Gaëtan
Tel : 06.87.60.24.56
E-mail : g.ambert@rondino.fr

Date : 03/05/2021

Suivi par : DUMONT Laurence

04 77 96 29 81 Fax 04 77 96 29 90

Page 2

Marque déposée de



MAIRIE DE CHALIERS
LE BOURG

15320 CHALIERS

DEVIS N° 105910

N° Tel : 04 71 23 44 64

N° Fax :

REF	Désignation	Qté	Unité	P.U.H.T.		Montant HT
DCI300.12	Demi-rondin cylindrique lg 3.00 m. Ø 12 cm. injecté PANNEAUX ECHAUFFEMENTS	2	UNI	9,72	15 %	16,53
616015NM	Panneau silhouette 43x26cm HPL, avec pastille niveau de difficulté. HPL vert pâle ép 6mm réf:609752.	2	UNI	155,95	15 %	265,12
DCI300.12	Demi-rondin cylindrique lg 3.00 m. Ø 12 cm. injecté FLECHAGE + INDICATIONS	2	UNI	9,72	15 %	16,53
616016	Flèche gravée s: 26x10 cm (quantité de chaque à préciser) au choix:		UNI	81,69	15 %	
616016-MG	Flèche à gauche s:26 x 10 cm "marcher en respirant profondément"		UNI			
616016-MD	Flèche à droite s:26 x 10 cm "marcher en respirant profondément"		UNI			
616016-CD	Flèche à droite s:26 x 10 cm "courir à petites foulées "		UNI			
616016-CG	Flèche à gauche s:26 x 10 cm "courir à petites foulées "		UNI			
	FRANCO DE PORT NON DECHARGE					
	Délai d'expédition après réception de la commande ET des Bons à Graver définitifs SIGNÉS par vos soins: +/- 6 semaines à ce jour					

Date de validité : 11 juin 2021

Conditions de règlement :

VIR 30 J

Nous nous réservons la possibilité de modifier les conditions de règlement en fonction de la notation financière du client au jour d'enregistrement de la commande.
Minimum de commande 100 € TTC.

Total H.T. 9 704,15 €
T.V.A. 1 940,83 €
Total TTC 11 644,98 €

En cas de commande, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer l'adresse de livraison des marchandises.

Bon pour commande :
Date, cachet et signature

GAILLARD RONDINO

Rue de l'industrie - ZI Champs de Mars - 42600 SAVIGNEUX - FRANCE
www.rondino.fr E-mail : info@rondino.fr

S.A. au capital de 3 350 700 € - Siret : 391 983 285 00142 - TVA FR 49 391 983 285

Service Commercial :

Tél. + 33 4 77 96 29 81 / 79

Fax + 33 4 77 96 29 90 / 95

Stand.Tél. + 33 4 77 96 29 70



FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : A533588280.1 / Mission N° 1

Vérification avant première mise en service des parcours de santé ou sportifs

Raison sociale et adresse d'intervention :

COMMUNE DE CHALIERS MAIRIE

15320 CHALIERS

Renseignements à valider ou à compléter :

Contact : MME LE MAIRE

Tél. : 0471234464

Fax : 0471234464

Mail : mairiede.chaliers@wanadoo.fr

Les interventions seront effectuées selon les termes de la fiche descriptive de prestation jointe en annexe de cette offre.

Caractéristiques

PROJET REALISATION PARCOURS DE SANTE COMPRENANT 10 STRUCTURES

EXAMEN DU DOSSIER + MISE EN SERVICE

Conditions d'intervention :

Conditions tarifaires

Montant total H.T.

800 €

Montant total T.T.C.(*)

960 €

(*) T.V.A. surencaissement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type forfait.

Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve la présente offre et l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Travaux d'aménagement de la piscine de Coltines

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Coltines

- Projet sur commune seule : de Coltines
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Coltines possède une piscine réalisée il y a plus de 20 ans qui nécessite plusieurs aménagements et la remise à niveau de certains équipements.

Les travaux portent sur la partie extérieure et sur la partie intérieure de la piscine de Coltines :

- ↳ Partie extérieure :

Il s'agit notamment de la réfection du bassin et de son liner mais aussi de la rénovation des abords du bassin. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil et de limiter les consommations d'eau.

- ↳ Partie intérieure :

Il s'agit de travaux de rénovation de la partie sanitaires, vestiaires et salle d'accueil.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : équipement sportif

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Coltines.....
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Coltines
➤ Adresse postale : mairie – 15170 Coltines
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Didier AMARGER 04.71.73.21.35 mail : coltines@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux	25 000 €	30 000 €
Fournitures		
TOTAUX	25 000 €	30 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État	10 000 €	(C)	40%
Région	10 000 €	(C)	40%

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation de la piscine de Coltines	Fréquentation actuelle	Évolution annuelle de la fréquentation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022.....

Date de fin : 2022.....

Observations : /

Fait à Coltines
Le 11 juin 2021

Le Maire de Coltines,

Didier AMARGER

OBJECTIF
1.5
Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

FICHE PROJET
PROJET : Restructuration de l'école sur site unique
Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et Objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : NEUVEGLISE SUR TRUYERE

- Projet sur commune seule : Neuvéglise sur Truyère
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune nouvelle de Neuvéglise sur Truyère est identifiée comme pôle relais de Saint-Flour Communauté dans le cadre de l'armature territoriale définie par le SCoT de l'Est Cantal.

Au travers de cette action, la commune de Neuvéglise sur Truyère entend regrouper les locaux de l'école publique sur 1 seul site au cœur de bourg avec réutilisation du bâtiment patrimonial de l'école primaire actuelle et cantine, avec extension neuve pour la maternelle et le futur primaire.

L'utilisation de matériaux bio sourcés est privilégiée. Le groupe scolaire public sera raccordé au réseau de chaleur bois.

Enfin, l'espace périscolaire sera aménagé et l'accès sécurisé depuis le cœur de bourg

Ce sont environ 100 élèves qui vont bénéficier de ce nouvel équipement.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : cohésion sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Neuvéglise sur Truyère.....
 - Conseil Régional
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
 - Syndicat(s) :
 - Association(s) :
 - Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Neuvéglise sur Truyère
➤ Adresse postale : 1 Place Albert, 15 260 Neuvéglise sur Truyère
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Céline CHARRIAUD, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	475 614 €	570 736,80 €
Travaux	2 701 235 €	3 241 482,00 €
Autres : AMO	15 000 €	18 000,00 €
TOTAUX	3 191 849 €	3 830 218,80 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT	2.074.702 €	B	
Région	319.185 €	B	
Département	159.592 €	B	
Autofinancement	638.370 €	B	
Total	3.191.849 €	B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	A chiffrer pour les divers bâtiments scolaires	A chiffrer pour le seul site

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : travaux automne 2021 à début 2023
- Date de fin : 2023.

Observations : /

Fait à Neuvéglise sur Truyère
Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etude de programmation salle multi-activités de Neuvéglise sur Truyère

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Neuvéglise sur Truyère

Projet sur commune seule : Neuvéglise sur Truyère

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune nouvelle de Neuvéglise sur Truyère est identifiée comme pôle relais de Saint-Flour Communauté dans le cadre de l'armature territoriale définie par le SCoT de l'Est Cantal.

Au travers de cette action, la commune de Neuvéglise sur Truyère envisage de mener une étude de programmation en vue de la requalification de la salle polyvalente, de l'ancien local de la médiathèque mitoyen et de la petite maison des animations. Ces bâtiments pourraient être transformés en salle multi-activités et cette requalification permettrait notamment leur rénovation en termes de performance énergétique.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Neuvéglise sur Truyère.....
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Neuvéglise sur Truyère
➤ Adresse postale : 1 Place Albert, 15 260 Neuvéglise sur Truyère
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Céline CHARRIAUD, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	15 000 €	18 000 €
TOTAUX	15 000 €	18 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation d'énergie	A chiffrer	A chiffrer

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2024

Date de fin : 2025

Observations : /

Fait à Neuvéglise sur Truyère
Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ



FICHE PROJET

PROJET : Créer un parc ludo-sportif sur la commune de Pierrefort

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire

Ambition 1 renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : _PIERREFORT_____

Projet sur commune seule : PIERREFORT

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Labellisée Terre de Jeux 2024, la commune de Pierrefort a pour projet la création d'un Parc Ludo-Sportif ouvert à tous, en accès libre et permanent. Situé à proximité du centre bourg et dans la continuité des installations sportives existantes, ce lieu constituera un réel pôle attractif ludique et sportif.

Le parc ludo-sportif comprendra un terrain multi-sports, un pump-track et une aire de jeux pour les plus jeunes.

Il répondra ainsi aux besoins des familles en proposant en même lieu sécurisé des équipements destinés à tous les âges, des jeunes enfants aux adolescents. Il permettra par ailleurs de favoriser le développement de la pratique sportive chez les plus jeunes, qui plus est en extérieur, ce qui constitue aujourd'hui une mesure de santé publique.

En outre, l'installation de mobilier urbain adapté, dans les allées ombragées, fera de ce lieu un point de rencontre intergénérationnel tant pour les Pierrefortais que pour les touristes.

Cet équipement pourra également être fréquenté par les élèves de l'école primaire, du collège avec son internant, les assistantes maternelles, les enfants de l'ALSH et les membres des nombreuses associations du territoire.

Ce projet figure dans l'axe 5 du Programme Petites Villes de Demain dont Pierrefort est lauréate.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : cohésion sociale et territoriale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : PIERREFORT
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de PIERREFORT
➤ Adresse postale : 1 bis rue du Plomb du Cantal – 15230 PIERREFORT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Philippe MATHIEU, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'oeuvre	21 300,00	25 560,00
Travaux	160 000,00	192 000,00
Fournitures		
Autres : Entretien annuel 2000€/an	10 000,00	12000,00
TOTAUX	191 300,00	229 560,00

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
LEADER		C	
Agence Nationale du Sport	22 960,00	A	
Région Auvergne Rhône Alpes	31 465,00	A	
Etat DSIL		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation	Structure inexistante	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 (maîtrise d'œuvre)
- Date de fin (livraison / mise en service....) : 2022-2023 (travaux)

Observations :

Fait à Pierrefort
Le 11 juin 2021

Le Maire de Pierrefort,

Philippe MATHIEU

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Construction d'un bâtiment communal technique à Rézentières

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publiques, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Rézentières

Projet sur commune seule : Rézentières

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Ce bâtiment communal mesurera 12m/20m avec une toiture bipentes et une porte sectionnelle de 4m/3m50. D'une surface de 250 m², le bâtiment sera de conception simple et électrifié. Il s'agit d'un espace de stockage pour les services techniques permettant de répondre aux aléas climatiques notamment en période d'hiver et de faciliter l'accès à l'ensemble de la commune pour les engins de déneigement.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune :Rézentières. Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Rézentières
➤ Adresse postale : Le Bourg 15170 Rézentières.
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Philippe ECHALIER, Maire, 04 71 23 73 02

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Travaux	64.548 €	77 457,60 €
TOTAUX	64.548 €	77 457,60 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	19 364,4 €	B	DETR
Région AURA	20 000 €	B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Coûts de fonctionnement énergétiques	0	A chiffrer

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : été 2021
 - Date de fin : décembre 2021.

Observations : /

Fait à Rézentières
Le 11 juin 2021

Le Maire de Rézentières,

Philippe ECHALIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un complexe multi-jeu à Ruynes en Margeride

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire

Ambition 1 renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Le Bourg – 15320 RUYNES EN MARGERIDE

Projet sur commune seule : RUYNES EN MARGERIDE

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Ruynes en Margeride, chef-lieu de canton de 736 habitants souhaite engager en 2021 une opération d'aménagement d'un complexe multi-jeux à destination des jeunes pour rendre plus attractif le territoire. Cette installation serait implantée au Bourg, à proximité immédiate de l'école, du centre d'hébergement collectif "Les Aygues" et du camping municipal.

Actuellement, seule une balançoire à destination des plus petits est installée au sein du parc, situé à proximité du bâtiment administratif abritant la mairie et la maison France services communautaire de la Margeride. L'objectif de ce projet est de proposer un terrain multisport invitant les jeunes et moins jeunes à la pratique du sport tel que le basket, le football ou encore le VTT.

De plus, une aire de jeux, située dans un lieu aménagé globalement en "espace de convivialité", permettra ainsi d'offrir un espace de loisirs et de rencontre conçu pour la famille et les jeunes.

Cet espace sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Services à la population

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : Ruynes en Margeride
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Ruynes en Margeride
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15320 RUYNES EN MARGERIDE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : : mairieruynes@yahoo.fr tel:04-71-23-41-59

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	15 600,00 €	18 720,00 €
Travaux	120 029,00 €	144 034,80 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	135 629,00 €	162 754,80 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Campagne équipement ANS Auvergne Rhône Alpes 2021	50%	B	Dossier déposé le 04/06/2021
LEADER	30%	B	Dossier non déposé

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de complexes multi jeux sur la commune	0	+1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 4^{ème} Trimestre 2021

Date de fin : 4^{ème} Trimestre 2021

Observations : /

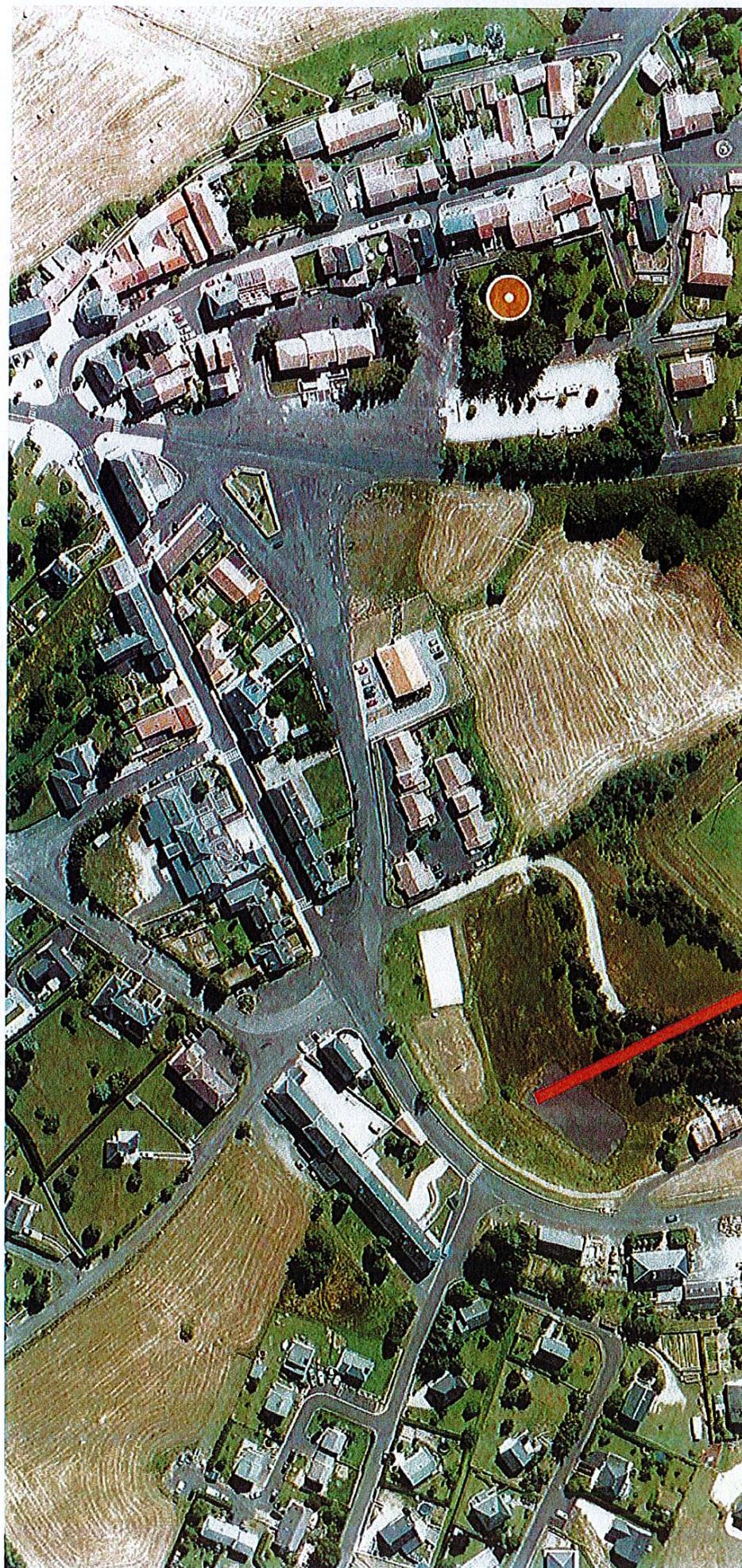
Pièce jointe : plan de situation

Fait à Ruynes-en-Margeride

Le 11 juin 2021

Le Maire de Ruynes-en-Margeride,

François ODOUL



Site complexe multi-jeux

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Courts de tennis extérieurs et Espace Multisports - Centre aqualudique de Saint-Flour

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels,...) en lien avec le futur schéma de services marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et **objectif 3.3** Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Saint-Flour
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le seul et unique terrain de tennis couvert existant sur territoire de Saint-Flour Communauté est le centre départemental de Saint-Flour donnant à celui-ci une vocation intercommunale. Cet équipement aujourd'hui municipal est situé avenue de Besserette à Saint-Flour, date de 1986 et ne correspond plus aux attentes des joueurs de tennis. Mal isolé, disposant d'un chauffage inadapté et présentant plusieurs fuites, il nécessite des travaux de rénovation et de mise aux normes trop importants.

Les courts de tennis extérieurs de la ville de Saint-Flour existants sont pour moitié dans l'emprise du Plan Particulières Risque Mouvement de Terrain, à ce titre il convient de prévoir leur déplacement. La ville de Saint-Flour souhaite réaliser un espace sportif afin de remplacer ces équipements existants devenus obsolètes et ne permettant plus la pratique des activités sportives dans des conditions satisfaisante notamment en hiver.

Les élus communautaires, en lien avec les élus municipaux, ont décidé de construire un nouvel équipement à proximité immédiate du centre aqualudique où l'ensemble de l'emprise foncière nécessaire au projet est propriété de Saint-Flour Communauté. A terme, ce site constituera un pôle sportif identifié majeur pour le territoire de Saint-Flour Communauté.

Ainsi, dans le cadre du projet de construction de tennis couverts et de courts extérieurs, une convention de groupement de commandes réunissant Saint-Flour Communauté et la ville de Saint-Flour a été conclue pour le marché de maîtrise d'œuvre afin de porter un projet cohérent sur l'ensemble des nouvelles infrastructures liées à l'activité tennistique (couverte et extérieur). Le jury de concours se réunira au second semestre 2021 pour examiner les offres des trois candidats retenus.

Afin de conforter l'attractivité de cet équipement, il a été décidé d'y implanter une activité nouvelle : le padel. Il s'agit d'un sport de raquette dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit, encadré de murs et de grillages. Son aspect ludique le rend plus accessible et s'adresse à tous les âges.

La partie intercommunale du projet comprend :

- Deux courts couverts ;
- Un terrain de Padel ;
- Un club house ;
- L'ensemble des douches sanitaires et vestiaires ;
- Les espaces extérieurs (parkings, espaces verts...).

La partie communale comprend :

- 3 courts de tennis extérieurs (dont un en option) ;
- les aménagements extérieurs de ces courts
- l'éclairage de ces courts extérieurs

La commune de Saint-Flour a souhaité que cette étude intègre une réflexion sur l'accueil d'une zone permettant la pratique des sports de glisse de type roller, skate, Bmx et Dirt.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre : équipement sportif.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD) – fiche action n°36 de l’Opération de Revitalisation du Territoire « développement des équipements sportifs »
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d’industrie
- Autre : Agence nationale du Sport (ANS) « équipements sportifs de niveau local »
- Sans objet

MAITRISE D’OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : Commune de Saint-Flour Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d’ouvrage : Commune de Saint-Flour
➤ Adresse postale : 1 place d’Armes – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référente et coordonnées : Isabelle BADUEL – Pôle Prospective Projets Tél : 04.71.60.61.20 – i.baduel@saint-flour.net

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	2 700 €	3 240 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d’oeuvre	41 400 €	49 680 €
Travaux	404 872 €	485 846 €
Fournitures		
Autres		
TOTAUX	448 972 €	538 766,40 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes (15%)	67 345,80 €	(C)	
Union européenne (40% sur 400 000€)	160 000 €	(C)	FEDER 2021/2027 Type d'action n°5.2.1 : Accompagner les territoires ruraux fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes
État (dont Agence nationale du Sport A.N.S)	30 000 €	(C)	Équipements sportifs de niveau local
Département du Cantal 20%	89 794,40 €	(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de licenciés affiliés à la FFT sur le territoire	Nombre de licenciés actuels	Évolution annuelle du nombre de licenciés
Nombre de licenciés affiliés à la Fédération Française de Skate et de Roller sur le territoire	Nombre de licenciés actuels	Évolution annuelle du nombre de licenciés
Nombre d'animations	Nombre de réservations actuelles	Évolution annuelle du nombre d'animations (tournois, accueils périscolaires, ...) et taux d'occupation de l'équipement

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Septembre 2021.....
- Date de fin : Septembre 2023.....

Observations :

Le projet fait l'objet d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre qui en est au stade du choix de l'offre parmi trois candidats retenus.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Flour,

Philippe DELORT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'une salle à vocation culturelle à Grizols, commune de Saint-Georges

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics,) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Grizols, commune de Saint-Georges

Projet sur commune seule : Saint-Georges

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Saint-Georges bénéficie d'une forte attractivité liée à sa proximité immédiate avec l'autoroute A75. Elle fait partie du pôle urbain central au sens de l'armature territoriale du SCoT de l'Est Cantal. De plus, elle jouit d'un cadre de vie très agréable.

L'équipe municipale souhaite transformer l'ancienne salle d'activités de Grizols, actuellement en préfabriqué, qui est désormais vétuste, en une salle à vocation culturelle dans laquelle pourraient être organisées des activités associatives et culturelles (expositions, théâtre...).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement **Rénovation énergétique**
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine **Bâtiment**
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : **Cohésion territoriale et sociale - Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet**

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie**
- En cours de définition

- Commune : **Saint-Georges**
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Saint-Georges
➤ Adresse postale : Mairie – 2 place de l'Eglise – Le Bourg– 15100 SAINT-GEORGES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. MONLOUBOU Jean-Jacques, Maire de Saint-Georges – Tél. : 04.71.60.09.91. – mail : mairie-stgeorges@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	9 500 €	11 400 €
Travaux	95 000 €	114 000 €
Fournitures	5 000 €	6 000 €
Autres :		
TOTAUX	109 500 €	131 400 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	40%	C	
Région AuRA		C	
Département		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Utilisation de la salle	Avant projet	Après réalisation du projet
Programmation Diffusion du spectacle vivant	Avant projet	Après réalisation du projet
Fréquentation spectateurs	Avant projet	Après réalisation du projet

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022-2023

Date de fin (livraison / mise en service....) : 2023

Observations : /

Fait à Saint-Georges
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Georges,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Territoire de : SAINT- FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager et sécuriser le bâtiment communal d'accueil pour l'enfance à Saint-Urcize

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels,...) en lien avec le futur schéma de services marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et objectif 3.5 conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : SAINT-URCIZE

Projet sur commune seule : SAINT-URCIZE

Projet concernant plusieurs EPCI :

Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Identifiée comme pôle relais de Saint-Flour Communauté au sein de l'armature territoriale du SCoT de l'Est Cantal, la commune de Saint-Urcize est située à 50 km au sud de Saint-Flour.

Elle comptait 506 habitants au recensement de 2014 et s'étend sur une superficie de 54.3 km², ce qui représente une densité de 9.3 hab/km². (Source INSEE).

La commune possède deux édifices classés inscrits aux monuments historiques : l'église Saint Michel et la maison Podevigne de Grandval.

Le bâtiment concerné par le projet est situé dans le périmètre de protection de ces deux édifices, et est au contact direct avec la maison Podevigne de Grandval. Le maître d'œuvre devra se rapprocher de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) dès le début de la phase avant-projet afin de prendre en compte, au plus tôt de la conception **l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France**.

L'école primaire

L'école publique de Saint-Urcize assure l'enseignement primaire pour les enfants de Saint-Urcize mais également ceux des communes voisines de Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues et de la Trinitat. L'école comporte deux classes :

✓ Une classe maternelle et CP

✓ Une classe de CE1, CE2, CM1 et CM2

L'effectif varie entre 15 à 20 élèves par classe, le nombre d'enfants scolarisés pouvant fluctuer d'une année à l'autre. Les perspectives sont de 35 à 37 effectifs au total au cours des 4 prochaines années.

Outre les deux enseignantes, la commune emploie une ATSEM (42h /semaine), une assistance de vie scolaire à hauteur de 20h/semaine et un agent d'entretien à temps partiel.

Le centre d'accueil des Pupilles de l'enseignement public (PEP)

Les Pupilles de l'enseignement public (PEP) sont une association fondée en 1915 pour venir concrètement en aide à 300 000 orphelins de la Première Guerre mondiale. Dès 1925, les PEP ont ouvert leur champ d'action vers les enfants et les jeunes délaissés, oubliés, exclus. Aujourd'hui, les PEP agissent pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs et à la vie sociale.

En plus de 100 ans d'existence, les PEP ont développé un ensemble de champs de compétences qui font d'eux un partenaire incontournable des pouvoirs publics. De manière générale, les PEP interviennent dans :

✓ le domaine de l'éducation et des loisirs

Ce sont les actions pédagogiques, éducatives, culturelles et de loisirs : classes de découvertes, vacances, loisirs et séjours en famille pour tous, actions scolaires et périscolaires centres de loisirs CLSH, accompagnement de la scolarité, contrats éducatifs...).

✓ le domaine du social et médico-social

Ce sont les actions pour les personnes dites « à besoins spécifiques » : réponses aux besoins des jeunes et des adultes en situation de handicap, actions pour l'accompagnement social, médical et professionnel des personnes et scolarisation des élèves malades ou accidentés domicile avec le dispositif SAPAD.

Description du centre d'accueil PEP de Saint-Urcize

Le centre d'accueil des PEP du Cantal situé à Saint-Urcize constitue l'un des nombreux centres dont la fédération des PEP dispose au niveau national pour mettre en œuvre ses actions.

Les bâtiments se situent au cœur du village médiéval de Saint-Urcize. Le centre dispose de deux bâtiments distincts qui offrent une vue sur le Vallon de l'Hère et le Massif Cantalien.

Le premier bâtiment, propriété de l'association PEP 15, réparti sur 4 étages, se compose de chambres de 1 à 4 personnes (35 lits au total), de WC et douches à chaque étage et d'une grande salle de travail ou de jeux.

Dans le second bâtiment, propriété de la commune (en location bail), à 30 m du premier, se trouvent la salle de restauration, ainsi que des chambres collectives. Les deux bâtiments permettent d'accueillir des groupes (y compris scolaires) jusqu'à 67 personnes ou deux classes.

Les prestations offertes par le centre d'accueil PEP de Saint-Urcize

Au-delà de l'accueil des scolaires en classes découvertes, le centre d'accueil est ouvert aux touristes en tant que gîte d'étape. A ce titre il est référencé sur le site internet <http://www.rando-accueil.com>. Pour les groupes de 10 personnes ou plus, le centre offre la possibilité de pension complète ou de demi-pension. En outre, il propose les services suivants :

- Location de matériel : VTT, ski de fond et raquettes
- WIFI gratuit
- Possibilités de laver le linge

Les activités du centre d'accueil PEP génèrent l'équivalent de 4 emplois à temps complet. Le centre est en activité une grande partie de l'année, de janvier à septembre/octobre. Les classes découvertes en période scolaire alternent avec l'accueil de groupe pendant les vacances.

Les synergies entre les deux établissements :**La restauration collective**

La cantine et le réfectoire sont utilisés par les élèves de l'école primaire et les pensionnaires du centre d'accueil PEP. L'achat de nourriture et le poste de l'agent qui assure la préparation des repas sont pris en charge par le centre d'accueil PEP. La commune verse une contribution calculée en fonction du nombre de repas.

La production de chaleur

La chaudière est commune aux deux établissements. L'achat de fioul et l'entretien de la chaudière sont assurés par la commune. Une redevance est versée par le centre d'accueil PEP, estimée au prorata des consommations.

Descriptif du bâtiment

Le bâtiment concerné par l'opération a été construit à la fin des années 50. Ce bâtiment comprend :

-Une partie « **école primaire** » répartie sur 3 niveaux (y compris combles) qui occupe le corps de bâtiment situé le plus au Nord, comprenant au rez-de-chaussée (R+1) l'entrée principale desservant un bureau et deux salles de classe d'environ 50-55 m² chacune ; des locaux (buanderie/chaufferie) et sanitaires au niveau de la cour (RO), et une pièce sous-comble (R+2) de 40 m² faisant office de bibliothèque municipale. Il convient de noter que la cuve de fioul est située dans une petite extension située conte le pignon nord du bâtiment (RO).

-Le **centre d'accueil PEP** localisé dans le corps de bâtiment étage sur 4 niveaux (y compris combles) avec l'espace cantine, réserves, réfectoire et local électrique située au rez-de-cour (RO), l'accueil PEP et WC commun avec l'école, ainsi que 3 dortoirs avec sanitaires et douches situés au niveau R+1 (rez-de-rue) et enfin un dernier dortoir avec sanitaire et une classe de cours au niveau R+2 (environ 60m²).

Objectifs de l'opération

Dans le cadre de cette opération, la commune de Saint-Urcize souhaite :

1. Améliorer le confort d'accueil

L'amélioration des liens fonctionnels et de circulation entre l'école et le centre PEP permettra **d'améliorer l'accueil global du site**. La rénovation des espaces communs, des espaces nuit, la création d'un espace d'accueil permettra de **moderniser le site et de le remettre au niveau qualitatif** aujourd'hui exigé par les clientèles scolaires et groupes.

La clientèle des groupes d'adultes, en étape ou itinérance sur l'Aubrac, nécessite une **montée en gamme** : quatre chambres (six Ns au total), avec **salle d'eau intégrée** seront cités.

Le niveau N+2 du bâtiment, avec son accès indépendant, permettra l'accueil de nuit d'adultes, notamment randonneurs, isolement de la présence d'enfants au N+ 1.

Concernant l'école, une salle de garderie sera créée avec un accès direct à la cour. Cela améliorera grandement les conditions d'accueil des enfants bénéficiant de ce service qui est actuellement assuré directement dans les classes.

2. Améliorer l'accessibilité

L'opération a pour objectif de mettre en application la loi du 11 février 2005 qui précise que les établissements recevant du public doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type d'handicap.

C'est notamment pour répondre à ce principe d'accessibilité, que le conseil municipal a décidé de réhabiliter le bâtiment.

Les travaux permettront d'une part l'accessibilité de tous à l'école primaire. Des travaux seront nécessaires pour rendre les sanitaires de la cour adaptés aux personnes handicapées.

Mais les travaux les plus importants en matière d'accessibilité portent sur le centre d'accueil PEP.

En effet il est envisagé d'offrir un accès à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, au dortoir du R+1 avec la mise en place d'un ascenseur. A cet étage, une chambre avec sanitaire et douche PMR est prévue.

3. Améliorer les liens fonctionnels entre les deux établissements

Il s'agit de profiter de l'opportunité des travaux de mise en accessibilité pour procéder à une réorganisation des locaux afin de les rendre plus fonctionnels en améliorant notamment les flux de circulation entre chaque établissement tout en limitant les interactions indésirables. Il est prévu en particulier

- ✓ d'améliorer l'accès au réfectoire pour les élèves de l'école primaire ceux-ci devant transiter par le hall d'entrée du centre PEP, les maternelles devant même sortir du bâtiment et passer par la rue ;
- ✓ de faciliter et sécuriser la liaison entre les deux bâtiments de l'accueil PEP
- ✓ d'améliorer la livraison de la cantine en créant un accès au niveau du pignon sud

Une coursive implantée côté cour pourrait être imaginée afin d'assurer une circulation entre les différents corps de bâtiments.

4. Répondre aux exigences réglementaires en matière de sécurité incendie

Les aménagements projetés seront conçus de manière à répondre aux normes en vigueur pour -garantir l'évacuation des personnes en cas d'incendie. Pour cela, les unités de passage seront redimensionnées en fonction de la capacité d'accueil des locaux, des aires de mise en sécurité seront prévues à chaque niveau, une réflexion sera menée en concertation étroite avec le SDIS pour prévoir des issues de secours à partir des étages supérieurs en réutilisant dans la mesure du possible les cages d'escalier existantes.

Par ailleurs, une remise à niveau complète des installations électriques sera faite dans l'ensemble des locaux rénovés est envisagée, notamment pour répondre aux exigences de la sécurité incendie.

5- Procéder à la rénovation énergétique du bâtiment :

Afin d'atteindre les objectifs de l'actuelle réglementation thermique, la réhabilitation complète du bâtiment s'accompagnera d'une amélioration de l'isolation des locaux et du système de chauffage.

La chaudière actuelle fonctionnant au fuel sera remplacée par un équipement performant. La chaufferie sera déplacée au plus près du local « fioul » actuel pour faciliter l'alimentation en combustible, en particulier si la solution d'un chauffage bois-énergie est retenue. Dans ce dernier cas, le local fioul sera avantageusement converti en silo de stockage de granulés bois.

6. Doter les salles de classes d'équipement adapté à la pratique de l'enseignement numérique.

La rénovation des salles de classe constitue une opportunité pour le déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) : tableau blanc interactif, ardoises numériques, boîtiers interactifs d'évaluation, classe mobile...

Bien que le projet définitif reste à arrêter, il est certain que le développement d'un réseau informatique adapté et performant devra être prévu dans la conception du projet afin de permettre la connexion de futurs équipements et profiter pleinement du haut débit internet.

Le cas échéant, un accompagnement technique de la commune sera assuré par Cantal Ingénierie & Territoires pour la mise en place du réseau informatique et l'acquisition de matériel numérique. A ce titre, des cahiers des charges types seront fournis et adaptés en lien étroit avec le maître d'œuvre, afin que ce dernier puisse intégrer au sein des dossiers de consultation de travaux.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : cohésion territoriale et sociale.

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

A définir Définie En cours de définition

- Commune : commune de Saint-Urcize Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Saint Urcize
➤ Adresse postale : Rue du Comte Robert 1 ^{er} -15110 Saint-Urcize
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Bernard REMISE, maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Contrôle technique	8.940,00€	10 728 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	37.149,00€	44 578,88 €
Travaux	913 362,75€	1 096 035,30 €
CSPS	3.876,00€	4 651,20 €
Autres : divers	2.000,00€	2 400,00 €
TOTAUX	970.227,75€	1 158 393, 38 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpe	136.021€	A	
Conseil départemental	30.000€	A	
Etat	202.417€	A	
	378.388€	B (DSIL)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique des bâtis rénovés	A préciser	A préciser

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin (livraison / mise en service....): 2022-2024 (travaux)

Observations : /

Fait à Saint-Urcize
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Urcize,

Bernard REMISE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Restructuration de l'école de maternelle et élémentaire de Talizat

Objectif : 1.5

Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Et objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune de Talizat

Projet sur commune seule : TALIZAT

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

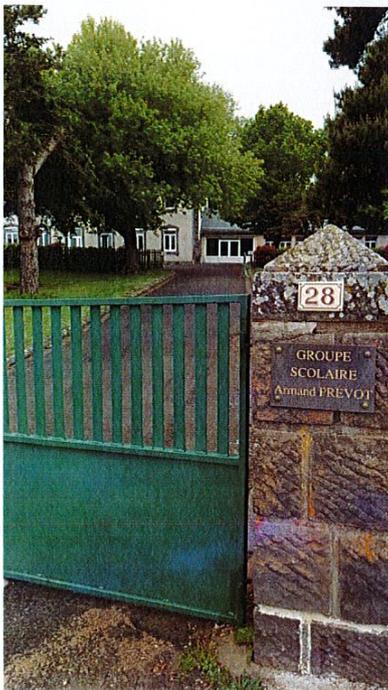
La commune de Talizat est identifiée en tant que pôle relais de Saint-Flour Communauté par le SCoT de l'Est Cantal. L'école de Talizat, située au bourg, accueille environ 80 enfants.

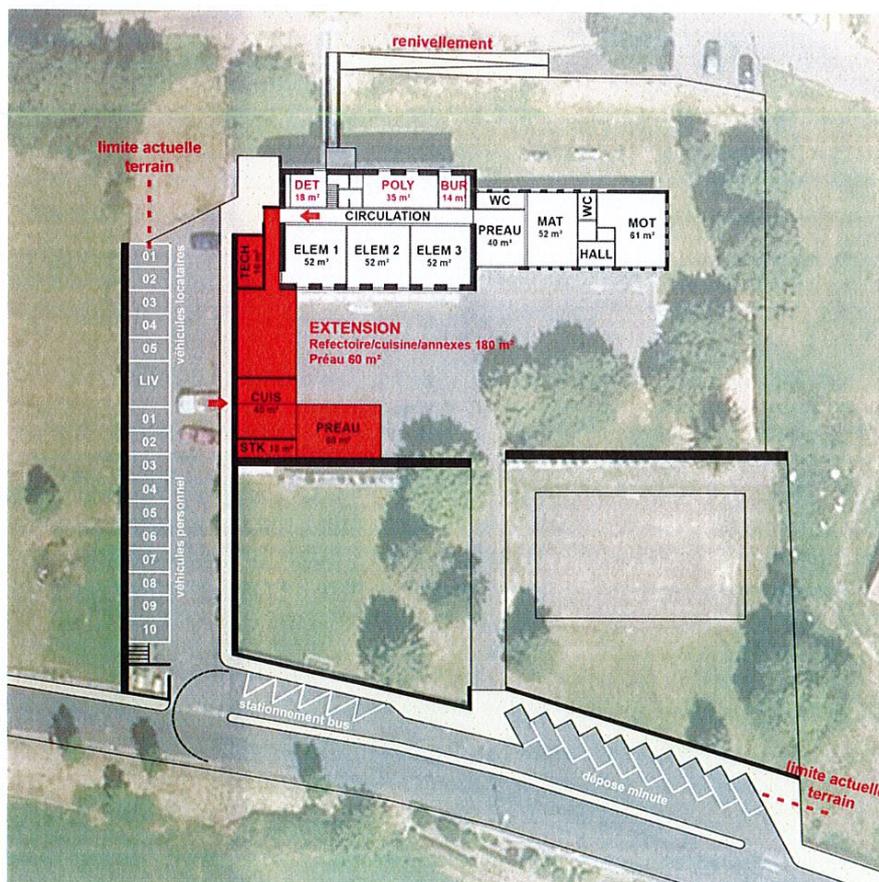
Elle est installée dans un bâtiment datant du début du XXème siècle et qui nécessite d'importants travaux de structuration et d'amélioration de la performance énergétique.

Le projet a fait l'objet d'une étude de programmation et consiste principalement en :

- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (changement de système de chauffage et isolation)
- le réaménagement des locaux existants
- la sécurisation des accès, création d'un espace de restauration et d'une aire de jeux
- la réfection de la cour extérieure

Le maître d'œuvre est en cours de désignation et les travaux devraient débiter dès 2021.





Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : amélioration de l'offre de services

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Contrat Ambition Région 2
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : TALIZAT Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Talizat
➤ Adresse postale : 1 Place du 19 Mars 1962 15170 TALIZAT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Jean-Charles FAYON, Maire 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	16 000 € Frais programmiste Frais Energie 15	19 200 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	150 000 €	180 000 €
Travaux	900 000 €	1 080 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	1 066 000 €	1 279 200 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	B	Contrat Ambition 2
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

	606 habitants	
--	---------------	--

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

pour mener la totalité du projet :

Date de début : septembre 2021

Date de fin : septembre 2023

d'un projet porté par la Commune de Talizat, structurant également pour les communes
crit pleinement dans l'attractivité et l'avenir de la Commune. C'est le projet principal de la

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un atelier municipal éco responsable à Faverolles

Action concernée 1.5 :

consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et Action 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Val d'Arcomie

- Projet sur commune seule : Val d'Arcomie _____
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

A l'intérieur d'un bâtiment appartenant à la commune, il s'agit de créer un atelier municipal permettant de regrouper les différentes activités dispersées sur la commune. Cela permettra de libérer le bâtiment de saint-Just et pour partie celui de Loubaresse à un autre usage. Cela nous donne la possibilité d'accueillir des associations ou des artisans ou pour un tout autre usage comme des tiers lieux, etc.. sans avoir à bâtir de nouveaux équipements.

Cela permettra d'avoir un outil conforme à la législation du travail, mais également économe en énergie et en ressource. Cela nous permettra de faire évoluer nos pratiques notamment en matière de stockage et d'utilisation de produit phytosanitaire, d'éclairage et d'arrosage.

Le projet prend en compte la mise en valeur des abords du bâtiment afin de le rendre plus fonctionnel et plus qualitatif pour les habitants et les touristes.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : maintien des services publics de qualité sur le territoire

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : Val d'Arcomie.....
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Val d'Arcomie
➤ Adresse postale : Bourg de Loubaresse 15320 Val d'Arcomie
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Romuald RIVIERE – tél : 06.70.51.92.04

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A définir	

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Autofinancement	A définir	C	
Total	A définir	C	

Evaluation du projet

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	A chiffrer pour le bâtiment actuel	A chiffrer pour le futur batiment

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2024 Etudes / 2025 Travaux
- Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à Loubaresse

Le 11 juin 2021

Le Maire

Romuald RIVIERE

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation d'un bâtiment communal à Valuégols en vue de la création de logements seniors et de locaux périscolaires

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : VALUEJOLS

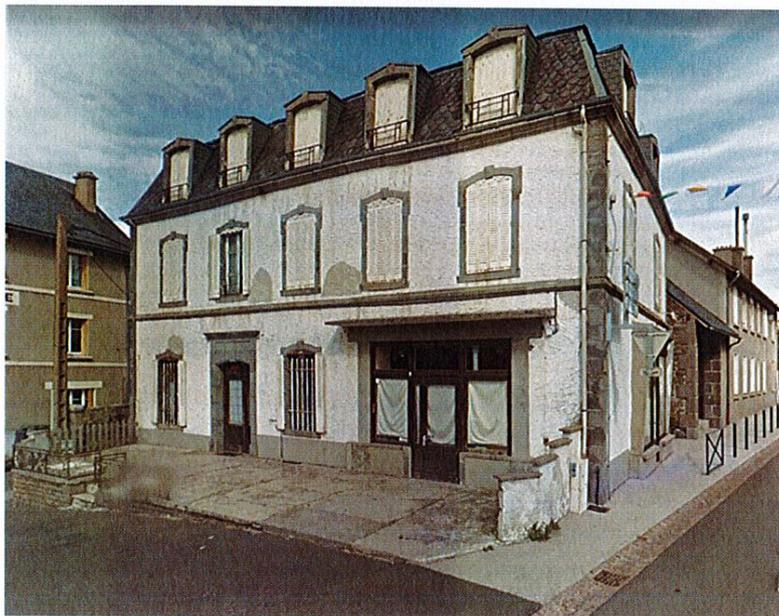
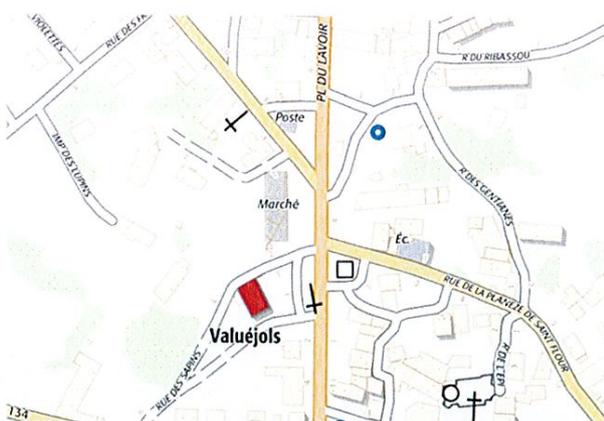
Projet sur commune seule : VALUEJOLS

Projet concernant plusieurs EPCI :

Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le projet se situe dans le bourg de Valuégols dans un ensemble immobilier cadastré section ZS n°137. Ce bâtiment dit « Triniol » est inoccupé depuis 2012. Il a été acquis par la commune de Valuégols et se situe sur la place centrale du bourg où se déroule un mardi sur deux le marché. Cet ensemble immobilier vieillissant de 486 m² est adapté pour accueillir de nouvelles activités structurantes pour la commune et la communauté de communes. Au niveau communal, le projet comprend d'une part des logements seniors et d'autre part un ensemble de locaux périscolaires.



Démarrage du projet

De par son importance pour l'école de Valuégols ce projet se doit de démarrer rapidement afin de permettre de proposer aux enfants scolarisés des conditions d'accueil modernisé.

Il est donc prévu de lancer la consultation pour les marchés publics au mois d'avril afin d'avoir un démarrage effectif des travaux au 1er septembre 2021.

Objectifs poursuivis et résultats attendus du projet :

Le premier objectif est la **rénovation de ce grand ensemble immobilier** afin de contribuer d'une part à améliorer l'image de la place centrale de la commune et d'autre part à diminuer les coûts d'exploitation de ces bâtiments notamment au niveau de la consommation énergétique.

Un soin tout particulier au mode de chauffage de ce grand ensemble immobilier sera apporté : un forage géothermique pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire par le biais d'une pompe à chaleur.

L'étude de définition des besoins et de faisabilité en matière de services et de logements des seniors réalisée en novembre 2018 par le cabinet d'étude IDES a mis en évidence les besoins en matière d'habitat intermédiaire pour les personnes âgées du territoire.

Le second objectif est de répondre **aux besoins pour les personnes âgées en termes de logements**.

Ainsi, il manque un lieu de vie intermédiaire entre le domicile et l'entrée en EPHAD. Aussi le projet se présenterait sous la forme d'un « habitat groupé » de logements individuels pour seniors, qui est une forme souple de création.

Ce projet répond ainsi à cette problématique : ces logements s'adresseront avant tout à un public senior à la fois en couple ou seul mais autonome ou en légère perte d'autonomie. Les futurs habitants pourront présenter des risques de fragilités en lien avec leur environnement social, familial, économique ou de son logement. Pour autant, il s'agira bien de proposer prioritairement une offre de logements adaptés, les autres interventions devant rester du ressort de professionnels ou bénévoles extérieurs.

En termes d'accessibilité, un ascenseur permettra de desservir l'ensemble des étages.

L'autre partie du projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés dans l'école primaire de Valuéjols en créant une **nouvelle cantine, des vestiaires, et une salle de repos pour les enfants**.

Descriptif sommaire :

Les logements seniors :

L'aménagement des logements individuels pour seniors sera porté par la commune de Valuéjols. Ces logements seront réalisés dans les deux premiers étages du bâtiment Triniol, le rez-de chaussée étant destiné à la maison de santé pluridisciplinaire portée par Saint-Flour Communauté.

Ces logements comprendraient :

- 1er étage :

- 2 logements seniors T 2
- Salle multi usages et pièces annexes

- 2ème étage :

- 2 logements T2 ou 1 T3 et 1 studio (pouvant servir de logements provisoires aux professionnels de santé remplaçant ou stagiaires)

Un local archives

- Aménagements extérieurs : parvis et accessibilité, stationnements devant le bâtiment

La partie relative aux locaux périscolaires comprend :

- Une cuisine scolaire
- Un réfectoire
- Des vestiaires
- Une salle de repos pour les enfants
- Un local poubelle et ménage
- un local archives

La partie commune comprend un escalier, un ascenseur et les dégagements.

Les dépenses présentées dans le cadre de ce dossier ne concernent que les lots permettant d'améliorer la qualité énergétique du bâtiment, à savoir :

- Lot 1 Désamiantage et déplombage
- Lot 3 Étanchéité
- Lot 4 Charpente bois Couverture
- Lot 5 Menuiseries extérieures
- Lot 7 Doublages cloisons sèches plafonds
- Lot 11 chauffage sanitaire ventilation
- Lot 12 Électricité
- Lot 14 Forages géothermiques
- Lot 16 Enduits extérieurs Bardage

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : cohésion sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : contrat Ambition Région
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Valuéjols.....
 - Conseil Régional
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
 - Syndicat(s) :
 - Association(s) :
 - Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage: MAIRIE DE VALUEJOLS
➤ Adresse postale : 1 PLACE DE LA MAIRIE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées Christophe VIDAL, maire Tel :04-71-73-23-71 - e.mail : valuejols@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre	54 242,04 €	650 090,44 €
Travaux & fournitures	812 639,33€	975 167,19 €
TOTAUX	866 881,37 €	1 040 257,64 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s) sur les travaux

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT (DETR 2020)	25.462,83€	A	
ETAT (DETR 2021)	133.444,45€	B	
DSIL Transition énergétique	A définir	C	
DSIL Relance	A définir	C	
REGION (Contrat Ambition Région 1)	44 259,71 €	A	
Autofinancement	A définir		
TOTAL	866 881,37 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique du bâtiment	État vacant	A chiffrer
Nombre de locataires des logements seniors	0	+5
Nombre d'enfants accueillis en restauration scolaire	A chiffrer	A chiffrer

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2024

Observations : /

Fait à Valuéjols
Le 11 juin 2021

Le Maire de Valuéjols,

Christophe VIDAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etude en vue de la restructuration des écoles de Villedieu (extension bâtiment scolaire)

Objectif : 1.5

Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma des services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

Et objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Villedieu et Bouzentès

Projet sur commune seule : Villedieu

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune possède deux sites pour ses écoles : école élémentaire (2 classes) au bourg de Villedieu et école maternelle (1 classe) au village de Bouzentès distant de 3 kilomètres du bourg. Cette situation engendre des contraintes particulières qui ont un coût élevé : nécessité de deux garderies matin et soir, transport de midi des élèves de maternelle pour la cantine située à Villedieu. Dans un avenir proche, il sera envisagé de transférer l'école maternelle à Villedieu. Cette échéance pourrait être rapprochée si une classe venait à fermer. Dans le cas de transfert, une extension du bâtiment scolaire serait nécessaire.



Ecole de Bouzentès



Ecole de Villedieu

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Villedieu
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :

Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Villedieu
➤ Adresse postale : 10 rue des Ecoles 15 10 Villedieu
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Yolande CHASSANG, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	20 000 €	24 000 €
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Travaux	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
TOTAUX	20 000 € pour l'étude préalable A déterminer pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux en fonction des résultats de l'étude	24 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'enfants scolarisés	52	A chiffrer
Coûts de fonctionnement des écoles	Coûts de fonctionnement initiaux	Coûts de fonctionnement après regroupement des écoles

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023

Date de fin : 2026

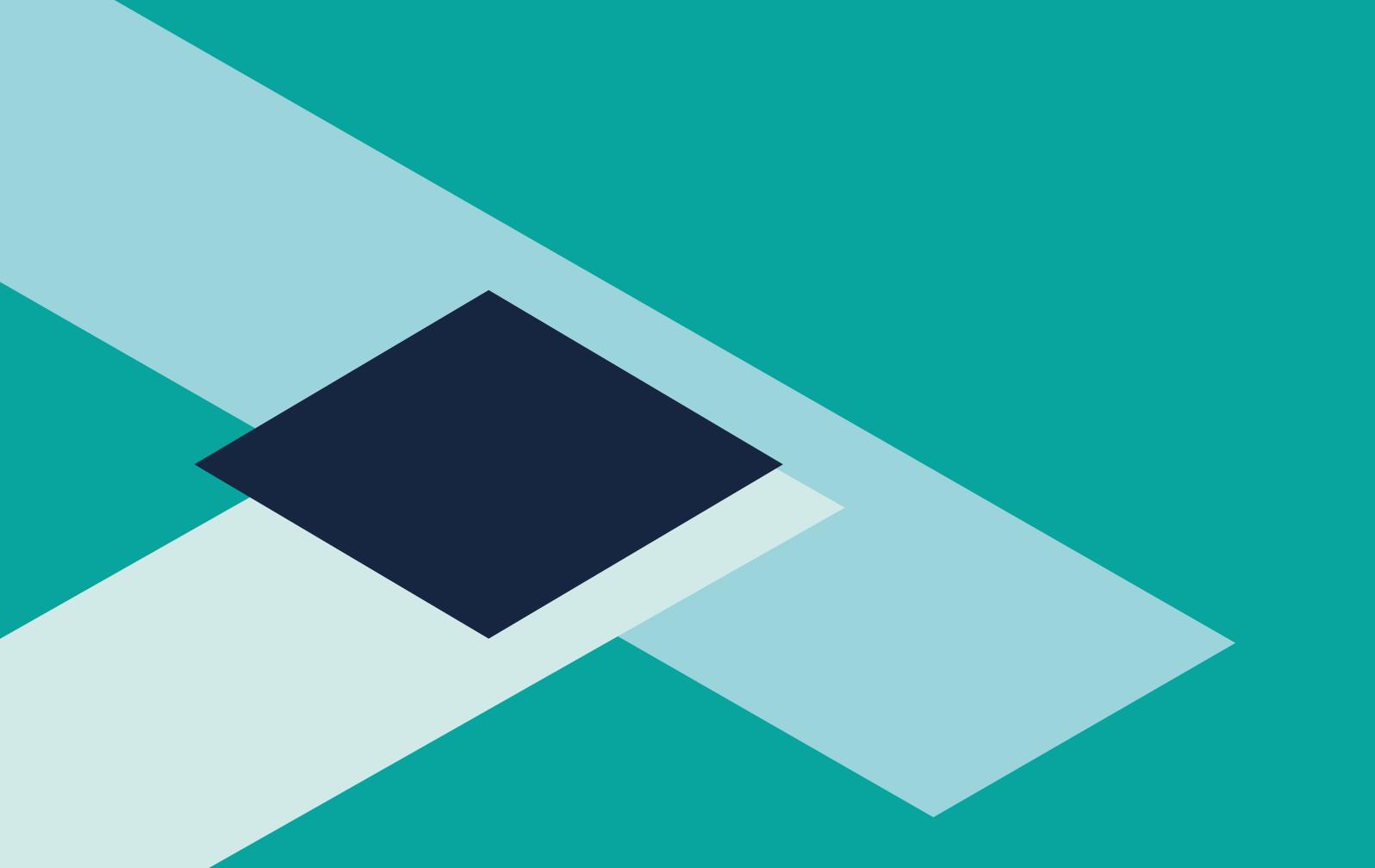
Observations : /

Fait à Villedieu

Le 11 juin 2021

Le Maire de Villedieu,

Yolande CHASSANG



Objectif n°1.6

**Favoriser le développement de l'intermodalité
et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé,
l'environnement et le climat.**



➔ **Encourager l'utilisation des modes de transports alternatifs « au tout véhicule individuel »** qui passe par le renforcement des transports collectifs (transport à la demande), la promotion du covoiturage, le développement de véhicules électriques (vélos à assistance électrique) et l'aménagement d'infrastructures dédiées, en s'appuyant sur le schéma de mobilité intercommunal ;

➔ ☐ **Développer les aménagements et installations pour les mobilités douces** (liaisons douces type voie verte, pistes cyclables...), **et promouvoir les aménagements permettant les déplacements mutualisés pour les secteurs ne pouvant disposer d'une desserte régulière ou pour les grands parcours** (aires de covoiturage, en plus des outils numériques de mise en relation) ;

➔ ☐ **Favoriser le développement des mobilités touristiques** pour desservir les différents sites touristiques et sites de pratiques sportives et de pleine nature ;

➔ ☐ ☐ **Développer une plate-forme multimodale en lien avec la valorisation des emprises foncières ferroviaires de la gare de Saint-Flour ;**

➔ ☐ ☐ **Pérenniser la ligne ferroviaire de l'Aubrac** (pour le fret et les voyageurs), avec notamment la modernisation du tronçon Neussargues - Saint-Chély d'Apcher ;

➔ ☐ ☐ **Pérenniser l'aérodrome de Coltines**, porte d'entrée et support pour la valorisation touristique du territoire.



LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 67 : Approuver et mettre en oeuvre un schéma directeur de mobilité.
- Fiche projet n° 68 : Développer les mobilités touristiques.
- Fiche projet n° 69 : Approuver et mettre en oeuvre un schéma de liaisons douces (dont schéma cyclable, voie verte, piste cyclable, véloroute).
- Fiche projet n° 70 : Aménager des aires d'accueil et de service pour camping-cars.
- Fiche projet n° 71 : Aménager des aires de covoiturage multimodales.
- Fiche projet n° 72 : Soutenir l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.
- Fiche projet n° 73 : Développer la mobilité partagée et plus particulièrement l'auto-partage.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 74 : Journée technique d'information « Mobilité Durable ».

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Approuver et mettre en œuvre un Schéma directeur de Mobilité

Objectif : 1.6

Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté souhaite mener une démarche stratégique pour **penser la mobilité de demain sur son territoire**, la mobilité étant considérée comme un **enjeu majeur et transversal** aussi bien au titre de l'attractivité et du développement territorial, que de la cohésion sociale. Cette démarche se traduira par :

- l'adoption d'un **Schéma d'organisation des mobilités** et sa mise en œuvre,
- une **organisation interne** pour y parvenir,
- le développement d'une **plateforme numérique** pour faciliter l'accès à l'information et le déplacement des usagers.

Un Schéma d'organisation des mobilités : Tranche ferme 2021

Le SCoT de l'Est Cantal devrait être approuvé le 12 juillet 2021. La mobilité est l'une des thématiques composantes du SCoT qui trouvera sa déclinaison dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pour le territoire de Saint-Flour Communauté engagé dans une démarche de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture est un objectif majeur pour relever les défis sociaux, climatiques et énergétiques posés au SCoT. Celui-ci développe à ce titre une vision volontariste des politiques à mettre en œuvre en matière de mobilité : renforcement de l'offre de transports collectifs, développement des pratiques d'usage collectif de la voiture, développement des parts modales du vélo et de la marche à pied, réflexions autour du stationnement etc...

En 2019, en groupement de commande avec la Ville de Saint-Flour, Saint-Flour Communauté a confié au cabinet d'études Espélia, en groupement avec Técurbis, la réalisation d'un Schéma d'organisation de la mobilité. Il doit permettre de définir des orientations stratégiques et un plan d'actions pertinentes en matière de mobilité.

Une première phase de diagnostic a permis de présenter un état des lieux des offres locales de transport, de leurs usages, et de mieux cerner et connaître les pratiques et besoins de mobilités, mettant ainsi en évidence les forces et les faiblesses du territoire en la matière. Les principaux sujets du développement de la mobilité durable à l'échelle de Saint-Flour Communauté ont été identifiés et développés autour de **5 enjeux majeurs et orientations stratégiques** que sont :

- 1 – restructurer **l'offre de stationnement** en développant le rabattement vers une **offre de covoiturage**,
- 2 – s'appuyer sur un **renforcement des lignes de transports collectif** structurantes existantes et **développer des services de maillage**,
- 3 – inscrire Saint-Flour Communauté dans une logique plus globale de **territoire vélo** en identifiant et en aménageant des itinéraires à potentiel dans, et vers, l'extérieur,
- 4 - inscrire Saint-Flour Communauté dans une logique de **territoire numérique** par la création d'un **support multimodal** permettant d'orienter les usagers dans leur mobilité du quotidien,
- 5 – assurer le développement d'une mobilité plus vertueuse par l'intermédiaire d'**actions de promotion et d'accompagnement**.

Il convient aujourd'hui que ces enjeux soient débattus au sein de Saint-Flour Communauté ainsi que les actions proposées et déclinées par le cabinet d'études pour y répondre sur le long terme, et ce afin d'adopter le Schéma de mobilité communautaire.

Une organisation interne pour sa mise en œuvre et son suivi : Tranche conditionnelle 2021-2022-2023

Par ailleurs, et parallèlement à ce projet communautaire de schéma d'organisation, des études portant sur cette thématique transversale de la mobilité sont conduites à des échelles supra-communautaires :

- une **étude sur les mobilités touristiques, destination Massif Cantalien**, menée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Montagne 4 saisons » **portée par l'Agence Locale de Tourisme (ALT) Massif Cantalien**, en collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint-Flour, confiée au cabinet d'études Inddigo, qui a d'ores et déjà identifiés 4 enjeux mobilité à cette échelle :
 - o clarification de l'offre de mobilité existante et diffusion de l'information,
 - o optimisation de l'offre existante et renforcement des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, au long de l'année et pour l'ensemble des usagers,

proposition de solutions alternatives à la voiture individuelle pour la desserte des principaux sites touristiques du territoire,

- accompagnement au changement des usagers vers des pratiques de mobilité plus durable.

- un **Plan de mobilité simplifié porté par le Parc Naturel Régional (PNR) Aubrac qui compte 11 communes de Saint-Flour Communauté** :

Le plan de mobilité simplifié est un outil ayant pour objectif de définir une stratégie d'aménagement de la mobilité en adéquation avec les besoins du territoire. Celui-ci doit prendre en compte l'ensemble des besoins de déplacements, utilitaires ou non, de loisir et touristique. Ce plan de mobilité simplifié sera représentatif de la démarche actuelle de multi-modalités et de réduction des rejets atmosphériques, en accord avec les objectifs affichés dans le Programme de transition Energétique et Climatique de l'Aubrac. Il permettra d'accompagner le SMAG du PNR de l'Aubrac et ses partenaires (Communautés de communes, départements, régions) dans le développement de mobilités alternatives sur un territoire aux caractéristiques rurales encore largement dominés par le « tout voiture ». Le PMS est l'occasion de chercher des solutions pour diversifier les modes de transport accessibles au plus grand nombre et ainsi de réduire la part d'autosolisme et l'exclusion sociale du fait d'un enclavement ou d'un manque d'accès au réseau mobilité.

Le diagnostic du territoire et la rédaction d'un plan d'actions du PMS ont été confiés au bureau d'études IMMERGIS en 2020.

Les objectifs de la prestation sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des mobilités au sein du territoire,
- Proposer des solutions pour lutter contre la précarité énergétique et l'isolement lié au manque d'alternative à la voiture individuelle, spécialement chez les personnes âgées, les jeunes sans permis et les personnes sans ressources,
- Voir comment encourager des moyens de transport moins polluants et collectifs avec une faible empreinte carbone, une réduction des émissions de gaz à effet de serre émis par le transport,
- Renforcer la multimodalité jusqu'au « dernier kilomètre »,
- Améliorer l'attractivité du territoire,
- Faciliter la circulation sur un territoire de moyenne montagne, administrativement cloisonné et sujet à une forte saisonnalité,
- Permettre une innovation territoriale en termes de mobilité

Calendrier de travail :

2020

- Sélection du bureau d'étude pour le plan de mobilité simplifié : IMMERGIS
- Réalisation du diagnostic de territoire.

2021

- Echanges avec les nouvelles autorités organisatrices des transports (Régions), restitution du diagnostic au COPIL
- Elaboration de la stratégie territoriale et du plan d'action – restitution le 1er juillet puis Copil début septembre
- Remise du rapport final

2022

- Accompagnement des collectivités (principalement Régions et Communautés de communes) dans la mise en œuvre du plan d'actions.

En outre, Saint-Flour Communauté a adopté, le 14 avril 2021, une convention de coopération en matière de mobilité avec le Région Auvergne Rhône-Alpes confirmée comme autorité organisatrice locale sur le territoire communautaire au 1er juillet 2021. Un programme de travail est ainsi fléché en matière de :

- services réguliers de transport public de personnes,
- services à la demande de transport public de personnes,
- services de transport scolaires,
- intermodalité entre les réseaux,
- services relatifs aux mobilités actives,
- services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- services de mobilité solidaire.

Il conviendra à ce titre de définir et d'adopter la convention de délégation des services mobilités que Saint-Flour Communauté souhaite piloter à l'échelle de son territoire afin de garantir une gestion de proximité des services dédiés.

Aussi, afin de suivre et coordonner les démarches engagées en faveur de la mobilité, et ce en transversalité entre les différents champs et domaines d'activités que recouvre la mobilité (services aux publics, environnement et développement durable, tourisme...) d'une part, et de proposer l'animation d'une dynamique mobilité d'autre part, l'ouverture d'un poste de chargé de mission mobilité est proposée au regard des enjeux en termes d'attractivité et de cohésion territoriale.

Une plateforme numérique comme service aux habitants et aux usagers : tranche conditionnelle 2023

Saint-Flour Communauté conçoit le numérique comme un outil, voire un vecteur, de développement local, de vitalité pour le territoire, de résorption des inégalités sociales et territoriales dans la mise en œuvre des politiques publiques existantes, d'amélioration des services rendus à ses usagers-citoyens. La transversalité du numérique dans nos sociétés rend indispensable le travail d'inclusion des personnes qui, pour des raisons diverses, restent éloignées des outils numériques. C'est tout le sens donné à l'animation conduite et développé dans les maisons des services de Saint-Flour Communauté, et au recrutement à venir d'un conseiller numérique.

Pour la communauté de communes, la mise en place d'une **plateforme dématérialisée accessible sur mobile** offre la possibilité aux habitants et aux usagers de s'informer, de s'inscrire, de réserver ou bien d'accéder aux moyens de mobilité présents sur le territoire et en proximité, et de payer un panel de prestations et de services marchands ou non marchands. Ce projet de plateforme numérique répond à deux objectifs :

- développer les usages numériques comme outils de maillage et de couverture de services de proximité en conjuguant les atouts de la dématérialisation et des nouvelles formes de mobilités,
- développer des parcours numériques usagers, simple d'utilisation, à l'arborescence et aux fonctionnalités intuitives et centralisées.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique** **Mobilité** Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir **Définie** En cours de définition
- Commune :
 - Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
 - Conseil Régional
 - Syndicat(s) : SMAG PNR Aubrac
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Association(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Conseil Départemental
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : **Saint-Flour Communauté** (pour le schéma mobilité et les aménagements d'intérêts communautaires)
- Adresse postale : Village d'Entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : DELORT Delphine, DGA – Tél : 04.71.60.69.92. - mail : d.delort@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre AMO Técurbis AMO Espélia	20 350 € (2021) 8 600 € (2021)	24 420 € (2021) 10 320 € (2021)
Travaux	A définir	A définir
Fournitures : Plateforme numérique	A préciser, estimation : 178 500 € (2023)	214 200 € (2023)
Autres : Fonctionnement Poste chargé de mission Mobilité Fonctionnement plateforme numérique	40 000 €/an (à partir de 2022) 50 000 €/an (à partir de 2024)	40 000 €/an (à partir de 2022) 60 000 € / an (à partir de 2024)
TOTAUX	28 950 € (2021) 40 000 € (2022) 218 500 € (2023)	34 740 € (2021) 40 000 € (2022) 254 200 € (2023)

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe (FEDER 2.8.3)	80% AMO	A	
État	50% chargé de mission Mobilité	C	
État	40% plateforme numérique	C	
Région Auvergne Rhône Alpes	40% plateforme numérique	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Fréquentation des services collectifs de transport	Fréquentation actuelle	Évolution annuelle de la fréquentation
Actions de promotion du covoiturage et du copartage	0	2 opérations annuelles
Nombre de réservations de services mobilité en ligne	0	Évolution annuelle des réservations depuis la plateforme numérique

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

ESPELIA
1 place Francis PONGE
Bâtiment A
34 000 MONTPELLIER

Saint-Flour, le 19 juillet 2019

Réf : PJ/EB/BM n°19-1295

Affaire suivie par Emmanuelle BAUDIN
Direction générale des services
☎ : 04 71 60 56 84 - ✉ : dgs@saintflourco.fr

Objet : Marchés de services n°2019-17 « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des usages numériques »

Notification de marché

Lettre en envoi recommandé avec AR

Madame, Monsieur

Par la présente, j'ai le plaisir de vous notifier le marché n°2019-17 « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des usages numériques ».

Je vous transmets, pour cela, l'exemplaire du marché vous revenant.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Pierre



Village d'entreprises • Z.A. du Rozier-Coren • 15100 Saint-Flour
Tél. +33 (0)4 71 60 56 80 • Fax +33 (0)4 71 60 43 07 • contact@saintflourco.fr
www.saint-flour-communaute.fr

Saint-flour

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le
développement des usages numériques
territorialisés**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIÉ LE

Saint-Flour Communauté
Village d'entreprises ZA
Rozier Coren
15 100 Saint-Flour

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	4
3.1 - Objet.....	4
3.2 - Mode de passation.....	4
3.3 - Forme de contrat.....	4
4 - Prix.....	4
5 - Durée et Délais d'exécution.....	4
6 - Paiement.....	4
7 - Avance.....	5
8 - Signature.....	5
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	8

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Saint-Flour Communauté

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : M. le Président

Ordonnateur : M. le Président

Comptable assignataire des paiements : M. le Trésorier Municipal

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ¹

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ²

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M Loïc MAHEVAS

Agissant en qualité de Président d'ESPELIA SAS

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Consultation n°: 19.AMOnumérique

Page 3 sur 8

Nom commercial et dénomination sociale ESPELIA SAS

.....
Adresse 80 rue Taitbout – 75009 Paris (siège)

.....
Courriel ' isabelle.courtot@espelia.fr espelia@espelia.fr

Numéro de téléphone 01 44 51 09 50

Numéro de SIRET 534 268 677 00018

Code APE 7022 Z

Numéro de TVA intracommunautaire FR62 534 268 677

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le développement des usages numériques territorialisés

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

pour la solution de base :

Euros Montant HT : 59 650.00 €

Euros TVA (taux de 20 %) : 11 930.00 €

Euros Montant TTC : 71 580.00 €

Soit en toutes lettres : Soixante et onze mille cinq cent quatre vingt euros

.....

5 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : Espelia

pour les prestations suivantes : Cf. répartition des honoraires ci-jointe

Domiciliation : HSBC

(1) Date et signature originales

Consultation n°: 19AMONumérique

Page 4 sur 8

OBJECTIF 1.6

Code banque : 30056 Code guichet : 00917 N° de compte : 0917 001 4395 Clé RIB : 40
IBAN : FR76 3005 6009 1709 1700 1439 540
BIC : CCFRFRPP

- Ouvert au nom de : TECURBIS
pour les prestations suivantes : Cf. répartition des honoraires ci-jointe
Domiciliation : HSBC Business Banking Centre Paris Haussmann
Code banque : 30056 Code guichet : 00917 N° de compte : 0917 003 6244 Clé RIB : 65
IBAN : FR76 3005 6009 1709 1700 3624 465
BIC : CCFRFRPP

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante)

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Paris
Le 11/06/2019

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

Loïc MAHEVAS, Président

Lu et approuvé

(1) Date et signature originales

Consultation n°: 19AMOnumérique


80 rue Talbot 75009 PARIS
Tél. 01 44 51 09 59 - 01 44 51 09 59
Siret 534 765 671 000 18 - APE 70221
espella@espella.fr - www.espella.fr

Page 5 sur 8

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT : 59 650,00 Euros
TVA (taux de 20%) : 11 930,00 Euros
Montant TTC : 71 580,00 Euros
Soit en toutes lettres : Soixante et onze mille cinq
cent quatre vingt euros

La présente offre est acceptée

A Saint-Flour
Le 19 juillet 2019

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

18 juillet 2019



Le Président
Pierre JARLIER

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A
Le

Signature ¹

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A

Le

Signature '

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : Espelia SIRET : 534 268 677 00018 Code APE 7022 Z N° TVA intracommunautaire : FR62 534 268 677 Adresse : 80 rue Taitbout – 75009 Paris (siège)	Pilotage Expertises organisationnelle, technico juridique, financière et administrative	39 300.00 €	20 %	47 160.00 €
Dénomination sociale : Tecurbis SIRET : 800 713 505 00017 Code APE 7112 B N° TVA intracommunautaire : FR 32 800713505 Adresse : 80 rue Taitbout – 75009 Paris	Expertises techniques	20 350.00 €	20 %	24 420.00 €
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux		59 650.00 €	20 %	71 580.00 €

2.2. Notre proposition de prix pour la mission

Saint-Flour Communauté - Assistance à l'élaboration de l'ouvrage pour le développement des usages numériques territorialisés	Devis détaillé														Prix € HT		
	Espéria				Tecuribis				Total						Espéria	Tecuribis	Total
	directeur de stratégie /h	expert /h	consultant /h	plateforme /h	trajets A/R	Per diem jours	trajets A/R	trajets A/R	consultant senior /h	consultant junior /h	Per diem jours	Per diem jours	Per diem jours	AR			
Phase 1 - cadrage de la mission	0,5	0,5	0,5	0,5	1,0	0,5	0,5	1,0	1,0	1,0	2,0	1,0	2,0	2,0	1 600,0	550,0	2 150,0
COPIL n°1: Réunion de lancement/cadrage															650,0	550,0	1 200,0
Elaboration d'un document de vision															500,0	-	500,0
COIECH n°1 (en visio) Mise en débat et finalisation du document															450,0	-	450,0
Phase 2 - Diagnostic état des lieux territorial- concentration avec les acteurs locaux	3,0	1,0	8,0	1,0	4,0	5,5	8,5	3,0	4,0	27,0	3,0	3,0	8,0	13 900,0	10 900,0	24 800,0	
Plateforme de contribution en ligne (table-ronde virtuelle/questionnaires en ligne)															2 450,0	350,0	2 800,0
Entretiens avec une dizaine d'acteurs clés (téléphone)															1 350,0	-	1 350,0
Elaboration d'un état des lieux moyens de mobilité / relais terrain (focus stationnement) et synthèse/enjeux															-	8 300,0	8 300,0
Elaboration d'un état des lieux territorial précis et cartographie pour les services de proximité non marchands + COIECH en															2 350,0	-	2 350,0
COIECH n°2 (en visio) et Elaboration d'un état des lieux territorial précis et cartographie pour les services marchands															1 800,0	-	1 800,0
Ateliers de concertation avec acteurs du territoire (préparatoire)															3 100,0	950,0	4 050,0
COIECH n°3 (en visio) travail de synthèse en interne															550,0	400,0	950,0
COPIL n°2: Présentation au diagnostic et propositions d'axes stratégiques															2 300,0	900,0	3 200,0
Phase 3 - accompagnement à la rédaction de schémas de mobilité et de services	3,0	2,5	1,5	-	3,0	5,5	6,0	2,0	2,0	18,5	2,0	5,0	4,5	7 450,0	8 900,0	16 350,0	
Accompagnement à la rédaction d'un schéma des services marchands et non marchands (2 corsech en visio prévus)															4 550,0	-	4 550,0
Accompagnement à la rédaction d'un schéma d'organisation des mobilités (propositions et analyses multicritères)															-	7 000,0	7 000,0
COIECH n°4: travail sur la mise en relation pertinente des schémas															1 100,0	950,0	2 050,0
COIECH n°5: validation des schémas et valider les hypothèses de concertation et interactions vertueuses															1 800,0	950,0	2 750,0
Phase 4 - PROPOSITION DE SCENARI court-moyen et long terme	1,0	4,0	2,5	-	4,0	-	-	-	-	7,5	-	4,0	2,0	7 950,0	-	7 950,0	
COIECH n°5: Elaboration d'axes stratégiques et de scénarii															3 100,0	-	3 100,0
COIECH n°6 (en visio): travail sur les critères de priorisation															950,0	-	950,0
COPIL n°4: Validation des critères de priorisation pour arbitrage des scénarii															2 300,0	-	2 300,0
Rédaction du document final et diffusion															1 400,0	-	1 400,0
Phase 5 - Accompagner les collectivités tout au long des études-réalisées par un prestataire, jusqu'à la mise en oeuvre d'une plate-forme numérique territorialisée	2,0	-	7,0	-	1,0	-	-	-	-	9,0	-	1,0	-	8 600,0	-	8 600,0	
Rédaction d'un CCTIP pour études réalisées avec prestataires*															4 700,0	-	4 700,0
3 COIECH en visio															3 900,0	-	3 900,0
COIECH n° 10 et accompagnement de la collectivité jusqu'à la mise en place de la plate-forme numérique et															-	-	-
TOTAL	2,5	8,0	19,5	1,0	13,0	11,5	14,5	4,0	7,0	64,0	6,0	20,0	4,5	39 300,0	20 350,0	59 650,0	
																	11 930,00
																	71 580,00

Nous avons construit le budget de la phase 5 sur la base d'un accompagnement pour une étude et sur la base d'un accompagnement supplémentaires, un avenant sera élaboré.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Développer les mobilités touristiques

Objectif : 1.6

Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

En 2017, les 3 communautés de communes situées sur le périmètre de l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien (Saint Flour Communauté, Hautes Terres communauté et la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès) ont élaboré un projet commun autour de la diversification des stations de montagne. L'objectif est d'amplifier et soutenir les liens touristiques entre la station du Lioran et les territoires de l'ALT.

La stratégie est construite autour de quatre enjeux :

- Solidarité et complémentarité de la destination (couple station-territoire),
- **La mobilité comme facteur d'attractivité et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire,**
- Une offre systématiquement pensée sous l'angle de la multi-saisonnalité,
- Faire émerger la destination touristique.

Une étude sur les mobilités touristiques à l'échelle de l'ALT a donc été commandée, qui se concentre tout particulièrement sur les déplacements à destination de la station du Lioran mais aussi depuis/vers les différents points d'attractivité touristique du territoire.

Les principaux enjeux identifiés à ce stade sont la clarification de l'offre de mobilité existante et le renforcement des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements des touristes et des excursionnistes.

Si le public principal est bien la clientèle touristique et excursionniste fréquentant le territoire au long de l'année, l'analyse et les propositions de mobilité devront également intégrer les besoins des habitants du territoire.

L'objectif de l'étude est d'aboutir à un schéma partagé par les différents acteurs, intégrant une programmation des actions de mobilité pour les années à venir et identifiant les différents porteurs de projets.

Saint Flour Communauté pourrait ainsi inscrire au projet de territoire intercommunal les actions identifiées dans le cadre de cette étude (rendu été 2021). Enfin, cette fiche projet est à rapprocher des fiches projets inscrites à la fiche action 1.6 .

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique **Mobilité** Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA **Aménagement urbain** Commerce **Numérique**
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : opération de revitalisation du territoire signée le 19 décembre 2019
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : **Saint Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Lionel SIGNORINI, Pôle Développement territorial. Tél. : 04 71 60 69 94 – mél : l.signorini@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	/	/
Travaux	50000 € par an sur 5 ans Soit 250 000 €	300 000 €
Fournitures	/	/
TOTAUX	250 000 €	300 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Clarification de l'offre	Outils existants en 2021	Outils de diffusion d'information sur l'offre créés.
Solutions alternatives à la voiture individuelle	Offre de mobilité 2021.	Nouveaux services de mobilité créés.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

**OBJECTIF
1.6**
Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

FICHE PROJET

PROJET : Approuver et mettre en œuvre un schéma de liaisons douces (dont schéma cyclable, voie verte, piste cyclable, véloroute)

Objectif : 1.6

Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Et objectif n°6.1 : favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

L'éco mobilité ou la mobilité durable fait partie des préoccupations importantes en termes de développement durable. Elle se traduit par la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport jugés moins nuisibles à l'environnement, notamment par leurs faibles émissions de gaz à effet de serre.

Le développement de l'éco mobilité est fortement conditionné par l'aménagement de voies de circulation qui sont propres à ces modes de déplacement car elles permettent de sécuriser ces pratiques, c'est ce que l'on appelle les liaisons douces. Une liaison douce est un axe de circulation destiné aux modes doux, encore appelés modes « actifs », mode de déplacement non motorisé (marche, vélo, rollers, trottinette...)

Ainsi, dans le cadre de sa politique de développement durable, Saint-Flour Communauté souhaite développer son réseau de liaisons douces. L'objectif est de proposer des voies sécurisées permettant l'interconnexion des différents sites identifiés créant ainsi un maillage cohérent du territoire.

Il existe une grande diversité de liaisons douces, selon l'emplacement, le type d'utilisateurs, la nature des aménagements :

- La piste cyclable : cheminement exclusivement dédié aux 2 ou 3 roues, et indépendant de la route ;
- La bande cyclable : dédiée aux cyclistes et matérialisée sur la chaussée. Elle peut parfois être à contre-sens ;
- La voie verte : accueillant piétons et cyclistes, ce cheminement est séparé de la voirie ;
- La voirie partagée : dans cet espace à vitesse réduite (20 ou 30km/h), les piétons cohabitent avec les vélos et les voitures, mais restent prioritaires ;
- L'aire piétonne définit une zone exclusivement réservée aux piétons.

Le projet comprend deux étapes :

- La finalisation et approbation d'un schéma des liaisons douces
- La mise en œuvre de ce schéma des liaisons douces qui comprendra un programme pluriannuelle d'aménagement

Ce schéma des liaisons douces prendra en compte les éléments du schéma cyclable finalisé qui sera complété à la fois par les nouveaux projets de véloroutes et les projets de voies vertes.

a) Schéma cyclable

Parallèlement à la mise en place de son parc de location de vélos à assistance électrique, Saint-Flour Communauté a lancé la réalisation d'un **schéma cyclable** afin de cerner les besoins en termes d'infrastructures et de pistes cyclables sécurisées.

Ce schéma prévoit notamment de prioriser certains itinéraires et plus particulièrement ceux reliant les zones d'habitat de la périphérie proche au centre-ville de Saint-Flour. Frayssinet, Le Rozier Coren et le Crozatier et Volzac ont été définis comme prioritaires.

Ce schéma cyclable doit faire l'objet d'une réflexion complémentaire portant notamment sur les voies vertes et les véloroutes.

Il devra également intégrer les éléments identifiés par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac. En effet, le **Parc naturel régional de l'Aubrac**, lauréat de l'appel à projet « Vélo et Territoires » de l'ADEME, a engagé la réalisation de Schémas directeurs vélo dans les 13 principaux pôles économiques, dont **Chaudes-Aigues**, et ce en trois phases :

-2020-2021 : réalisation des schémas directeurs de deux communes (Saint-Chély-d'Apcher et Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac) et d'un groupement de trois communes (Antrenas/Bourgs-sur-Colagne/Marvejols) = prestations.

-2021 : Réalisation de huit autres schémas directeurs locaux dont Chaudes Aigues.

-2022 : Réalisation du schéma directeur vélo global de l'Aubrac s'appuyant sur les treize schémas directeurs locaux par la chargée de missions « mobilités douces ».

Pour les deux premières phases, le Parc est accompagné par un bureau d'étude. Chaque phase comprend deux volets : un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions.

Le Schéma directeur est un outil d'aide à la décision et à la planification qui n'a aucune finalité réglementaire. Il constitue une feuille de route pour structurer et planifier les investissements et actions futures des collectivités du territoire du Parc visant à favoriser la pratique du vélo au quotidien (déplacements domicile/travail...). Dans ce sens, une attention particulière est portée à la sensibilisation des publics scolaires, collectivités et entreprises.

Concernant spécifiquement la commune de chaudes aigues, lauréate du programme Petites Villes de Demain, ce schéma sera connu en fin d'année 2021. Son élaboration s'élève à 6560 €. L'opération débutée en juin 2021 se

terminera en décembre 2021. Elle est portée par le PNR de l'Aubrac qui a confié cette prestation à EGIS & ECOAD - 80% financé par l'ADEME ; 20% par le Parc.

b) Les véloroutes

Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption, y compris dans les villes), adapté à la circulation à vélo (sécurité, balisage).

En France, une véloroute n'est généralement pas entièrement en site propre : elle est composée d'un mélange de voies partagées avec les modes de transport motorisés et de voies en site propre pouvant être des voies vertes aux caractéristiques elles-mêmes normalisées. La véloroute permet de mettre en place des itinéraires cyclables sur de grandes distances, en exploitant notamment le réseau de routes secondaires très dense et peu fréquenté.

Ainsi, l'itinéraire « La Vallée du Lot à vélo » s'inscrit dans la dynamique nationale autour du développement du tourisme à vélo qui connaît un essor en constante progression en phase avec les attentes d'un nombre croissant de touristes français et étrangers.

L'itinéraire sera constitué de l'axe principal d'environ 480 km suivant la vallée du Lot depuis le canal des 2 mers au confluent avec la Garonne jusqu'au Mont Lozère et d'une option par la vallée du Dourdou via Conques, Bozouls et Espalion (70 km). Il sera complété par une variante traversant l'Aubrac via Entraygues-sur-Truyère, Laguiole, Saint Urcize et Marvejols (120 km), territoire en partie situé sur Saint Flour Communauté, présentant un fort intérêt touristique. L'ensemble comprendra un réseau d'environ 700 km permettant la découverte de sites emblématiques et moins connus de la vallée du Lot et de ses environs pour constituer une offre d'itinérance à vélo authentique, unique et originale.

La présente opération vise à définir un tracé pour une variante parcourant la vallée de la Truyère amont, et aménager le parcours.

c) Les voies vertes**Liaison douce reliant le centre aqualudique au centre ancien de Saint-Flour**

Les voies vertes doivent faire l'objet d'une réflexion toute particulière en privilégiant notamment celles permettant de desservir des équipements communautaires et donc d'en renforcer la fréquentation.

L'étude paysagère menée dans le cadre du projet de tennis couvert et padel a ainsi identifié la liaison douce reliant le Résonnet au centre ancien de Saint-Flour permettant ainsi de relier le site du centre aqualudique et du futur centre de tennis couvert et padel au camping et au centre ancien. Cette action est identifiée au titre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (Fiche action N°19).

Inscrire Saint-Flour Communauté dans la démarche départementale tendant à créer une voie verte – démarche au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021/2027

Le conseil départemental du Cantal sollicite l'inscription au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021/2027 de la création d'une voie verte qui pourrait être réalisée dans le Cantal. L'EPCI pourrait s'associer à ce projet d'envergure départementale.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : **Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône Alpes**
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : **Saint-Flour**
- Communauté.**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté (pour le schéma des liaisons douces)
➤ Adresse postale : Village d'Entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Florent Marjou – Service Développement Territorial – Tél : 04.71.60.53.73 mail : f.marjou@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	25 000 €	30 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	60 000 €	72 000 €
Travaux <ul style="list-style-type: none"> • Vélos routes • Voies vertes 	540 000 €	648 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	600 000 € sur 4 années soit 150 000 €/ an	720 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe (FEDER 2.8.3)		C	
État	221 860 €	C	
Région Auvergne Rhône Alpes	100 000 €	C	
Syndicat mixte de la Vallée du Lot	140 000 €	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Fréquentation du nouvel itinéraire	Fréquentation actuelle	Évolution annuelle de la fréquentation
Taux d'occupation des hébergements situés le long de la vélo route	Fréquentation actuelle	Évolution annuelle de la fréquentation
Linéaire de liaisons douces en km	Nombre actuel	Linéaire total après le programme d'aménagement

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021/2022 finalisation et approbation du schéma des liaisons douces
- Date de fin : de 2023 à 2026 4 tranches de 150 000 € (dépense nette pour l'EPCI) d'aménagement de liaisons douces

Observations : Programme pluriannuel de liaisons douces réparti sur 4 années

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager des aires d'accueil et de services pour camping-cars

Objectif : 1.6

Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire de Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Le territoire de Saint Flour Communauté dispose à ce jour de 11 aires d'accueil et de services pour camping-cars (intercommunales, communales et privées).

Dans le cadre d'un objectif global d'amélioration de l'accueil touristique sur le territoire et au titre de ses compétences facultatives, Saint Flour Communauté souhaite réaliser des opérations d'aménagement destinées à qualifier ou moderniser des aires d'accueil intercommunales.

Un schéma d'accueil des camping-cars pourra être réalisé pour garantir une répartition équilibrée de l'offre, afin :

- d'éviter l'essaimage d'aires d'accueil sur un même territoire ;
- de maîtriser les flux touristiques ;
- de favoriser une politique globale d'amélioration de l'accueil touristique ;
- de renforcer l'attractivité de sites touristiques ;
- de contribuer à la conciliation des usages.

Par aires d'accueil, on entend des aires dédiées aux camping-cars permettant le ravitaillement en eau propre, la vidange des eaux usées, le tri des déchets, la mise à disposition éventuelle de sanitaires. Ces aires bénéficient également d'aménagements paysagers et peuvent proposer des services complémentaires pour améliorer la qualité de l'accueil.

Les aménagements intégreront la prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées et seront conçus dans une volonté d'intégration paysagère et de respect de l'environnement.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique **Mobilité** Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA **Aménagement urbain** Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir **Définie** En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Service Développement territorial. Tél. : 04 71 60 69 94 – mél : a.viala@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) Schéma directeur	25 000 €	30 000 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	A définir
Travaux	191 666 €	57 500 € par an sur 4 ans 230 000 €
TOTAUX	216 666 €	260 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat		C	
Département	Co-financement des dépenses de maîtrise d'œuvre + travaux + équipement dans le cadre du Contrat Cantal Développement.	A	Acquis pour une opération intégrée dans la présente fiche projet (Aire d'accueil camping-cars de Chaudes Aigues)

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation des aires de services intercommunales.	Données 2021.	Données recueillies après réalisation des aménagements.
Maillage du territoire et capacité d'accueil.	11 aires d'accueil et de services en 2021.	Nombre d'aire de services en 2026.
Capacité d'accueil	Nombre d'emplacements aménagés en 2021.	Nombre d'emplacements aménagés en 2026.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations :

Aménagement et équipement de l'aire d'accueil et de services pour camping-cars de Chaudes Aigues : Etude de programmation réalisée. Chiffrage maîtrise d'œuvre + travaux + équipement = 57 500 €. Participation Département du Cantal (Avenant 2021 au Contrat Cantal Développement) = 17 250 €. Crédits de dépenses d'équipement inscrits au BP 2021.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager des aires de covoiturage multimodales

Objectif : 1.6

Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : principaux nœuds routiers du territoire intercommunal

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

À ce jour on dénombre 6 aires de covoiturage situées à Ussel, Saint-Flour, Saint-Georges, Anglards-de-Saint-Flour et Pierrefort. Le projet consiste à améliorer le **maillage du territoire en aires de covoiturage** et à **développer la multimodalité** sur celles existantes. En effet, de nouveaux services permettant de prolonger la distance de rayonnement de l'aire de covoiturage pourraient être installés sur les aires de covoiturage tels que des parcs à vélo sécurisés permettant à chacun de finir son trajet en prenant son vélo qui y est stocké.

Ce maillage devra s'appuyer d'une part sur l'armature territoriale du SCoT de l'Est Cantal et d'autre part tenir compte des nœuds routiers (et des préconisations du schéma directeur de mobilité).

Par ailleurs, il conviendrait de les situer à proximité des autres modes de transports afin de développer la multimodalité. Ainsi, cela pourrait se traduire par la mise en place d'aires de covoiturage à proximité des gares ferroviaire ou routières, des arrêts de bus ou des pistes cyclables.

A ce jour, le projet de schéma directeur de mobilité flèche 5 zones où il serait pertinent d'ajouter des aires de covoiturage et où des besoins ont été identifiés. Il s'agit des sites de :

- Chaudes-Aigues ;
- Loubaresse (Val d'Arcomie – A75 Secteur Sud) ;
- Ruynes-en-Margeride (Ligne 123) ;
- Coren (Accès A75 secteur Nord) ;
- Volzac (Saint-Flour).

Enfin, l'offre de covoiturage actuelle ne bénéficie pas d'une communication et d'une animation spécifique permettant d'encourager son utilisation (aucune communauté de voyageurs n'a été créée) ce qui peut expliquer les taux limités de remplissage (en moyenne 20 à 45% d'occupation de ces aires). Il conviendrait donc de mettre en place un plan de communication et de sensibilisation à destination des potentiels usagers. Le développement d'une offre de covoiturage organisée permettrait également de dynamiser cette modalité :

- création d'une communauté Mov'Ici via la plateforme régionale,
- mise en place d'une démarche de covoiturage solidaire adaptée à l'environnement (type « Atchoum »),
- mise en place d'une solution propriétaire (exemple : Covoit'Ici),
- développement d'une offre de covoiturage dédiée aux manifestations locales.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique **Mobilité** Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir **Définie** En cours de définition
- Commune : **Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – Z.A. du Rozier Coren – 1510 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline RIEUTORT, cheffe du service Environnement – Tél. : 04 71 60 53 70 – mél : c.rieutort@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux	45 000 €/aire/an prévus sur 5 ans	
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	225 000 € sur 5 ans	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat CRTE		C	
Région AuRA		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'aires de covoiturage	6	
Taux de remplissage moyen de ces aires	20 à 45 %	
Nombre de parking à vélos sécurisés	0	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations :

Le coût estimé pour cette action correspond à l'aménagement d'une aire de covoiturage et de deux parcs à vélo sécurisés/an. 45 000 € pourraient être fléchés tous les ans par l'EPCI en dépenses d'équipement nettes.

Il reste donc à évaluer le nombre d'aires à aménager d'ici 2026 sur l'ensemble du territoire (5 sont actuellement identifiées dans le projet de schéma directeur de mobilité) ainsi que le coût de fonctionnement incident pour la collectivité.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Soutenir l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Objectif : 1.6

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire de Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la convention « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Saint-Flour Communauté a acquis un parc de vélos à assistance électriques (VAE) qui lui ont permis de mettre en place un système de location expérimental durant une période de 7 mois à destination des habitants sur des périodes longues et à des tarifs avantageux.

Cette expérience ayant pour objectif de faire découvrir cette nouvelle mobilité douce, Saint-Flour Communauté souhaiterait qu'elle aille au-delà de l'aspect découverte et que le VAE soit utilisé pour un usage régulier.

Aussi Saint-Flour Communauté a souhaité compléter ce dispositif de location par une **aide à l'acquisition venant compléter le dispositif de l'État** permettant aux habitants de bénéficier d'une aide publique cumulée maximum de 200 € représentant 20% maximum du coût de l'acquisition et dans les conditions définies par le décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants.

Ce projet était inscrit dans le Contrat de Transition Ecologique Est Cantal signé en janvier 2020.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique** **Mobilité** Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux **Fournitures**

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)**
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir **Définie** En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – ZA du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Florent MARJOU Chargé d'opération service développement territorial – tél 04.71.60.53.73 mail : f.marjou@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres : aide financière à l'acquisition (montant de l'enveloppe annuelle)	4 166 €	5 000 €
TOTAUX	4 166 €	5 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat (Bonus vélo)	5 000 €		Dispositif national

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de primes sollicitées	0	Jusqu'à consommation de l'enveloppe budgétisée
Ventes de vélos à assistance électrique sur le territoire de Saint-Flour Communauté	Nombre vendus par an avant la mise en place du dispositif	Nombre de vélos vendus par an avec le dispositif

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations :

Pièce jointe : délibération N°2020-320 de Saint-Flour Communauté portant règlement d'aide

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, à dix-neuf
Présents :	67	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	3	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-
Pouvoirs :	7	Flour, après convocation légale sous la Présidence de
Votants :	74	Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Didier BIENAIME, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Éric BOULDOIRES, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEIROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL, M. Olivier REVERSAT, M. Joël BRUN.

Absents excusés :

M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, MME Patricia RENAUD.

Pouvoirs :

M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE,
M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Daniel MIRAL,
M. Claude BONNEFOI donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG,
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir M. Pierre SEGUIS,
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU,
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU,
MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE.

Monsieur Adrien LAMAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22 décembre 2020 et que la convocation avait été faite le 8 décembre 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - APPROBATION DU REGLEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE A L'ACQUISITION

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

Vu le décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants modifié par le décret n°2020-656 du 30 mai 2020

015-20006566-20201214-DELIB2020-320-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Rappelant qu'au titre de son projet territorial de développement durable, Saint-Flour Communauté a décidé de mettre en œuvre un ensemble d'actions en faveur de la transition énergétique et de la mobilité douce avec notamment l'acquisition d'un parc de vélos à assistance électrique bénéficiant de subventions d'État à hauteur de 80% ;

Considérant la volonté des élus communautaires de faire découvrir au plus grand nombre ce nouveau moyen de mobilité douce et plus particulièrement aux résidents du territoire de Saint-Flour Communauté ;

Rappelant que l'aide accordée par l'État n'intervient que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;

Considérant que le soutien financier de Saint-Flour Communauté aurait un effet levier permettant au bénéficiaire de cumuler l'aide de l'État et l'aide communautaire ;

Vu le projet de règlement d'aide communautaire pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **APPROUVE les termes du projet de règlement d'aide communautaire à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, tel qu'annexé à la présente ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires au versement desdites subventions.**

POUR : 66 VOIX

ABSTENTIONS : 6 (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe DE LAROCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 2 (M. Daniel MIRAL, M. Richard BONAL par pouvoir à M. Daniel MIRAL)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD





Aide communautaire à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Règlement d'attribution des aides communautaires

Préambule :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité douce, Saint-Flour Communauté a réalisé un schéma cyclable définissant des orientations stratégiques permettant le développement de la pratique du vélo tant sur le plan utilitaire que sur le plan des loisirs. La première action réalisée dans le cadre de ce schéma est la mise en place d'un parc de location de vélos à assistance électrique. Déployé dans cinq sites couvrant l'ensemble du territoire intercommunal, ce service de location de vélos à assistance électrique a pour objectif de faire découvrir et de faire apprécier ce mode de déplacement doux afin que les habitants se l'approprient.

En complément de cette phase de découverte, Saint-Flour Communauté veut favoriser l'accès à l'acquisition de vélos à assistance électrique afin que ce mode de déplacement devienne une alternative à la voiture quand les conditions météorologiques le permettent.

Cette aide dite « **bonus vélo à assistance électrique** » s'insère dans une politique nationale favorisant les modes de déplacement alternatif permettant une diminution des gaz à effet de serre.

Objectif et périmètre d'intervention :

Le projet consiste à la mise en place d'un soutien financier complémentaire à celui attribué par l'État* pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique en vertu des articles D251-1 à D251-8 du code de l'énergie.

Le soutien financier de Saint-Flour Communauté, par effet levier, permettra au bénéficiaire de cumuler l'aide de l'État et l'aide communautaire, l'aide accordée par l'État n'intervenant que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201214-DELIB2020-320-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

(*Décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants modifié par décret n°2020-656 du 30 mai 2020).

Bénéficiaires :

Cette aide est exclusivement réservée aux particuliers justifiant d'un domicile sur le territoire de Saint-Flour Communauté à titre de résidence principale.

Cette aide ne peut être allouée qu'une seule fois par bénéficiaire.

Dépenses éligibles :

Cycles neufs :

Cette aide est destinée à l'acquisition d'un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route, neuf, dont la puissance maximale nette du moteur est inférieure à 2 kilowatts qui n'utilise pas de batteries au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Seuls les cycles achetés chez un professionnel du secteur cycle dont l'entreprise est située sur le territoire de Saint-Flour Communauté pourront bénéficier de cette aide à l'acquisition.

Cycles d'occasion :

Saint-Flour Communauté étend son dispositif d'aide aux cycles à pédalage assisté dont la puissance est inférieure à 2 kilowatts d'occasion et qui n'utilise pas de batterie au plomb.

Ces cycles d'occasion devront être exclusivement achetés auprès d'un professionnel du secteur cycle dont l'entreprise est située sur le territoire de Saint-Flour Communauté. L'acquisition de cycle d'occasion n'étant pas une dépense éligible au dispositif d'aide de l'État, seule l'aide de la Communauté de Communes pourra être attribuée.

Critères d'éligibilité :

Cette aide est attribuée à toute personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 1,5 fois celui inscrit à l'article D251-2 du code de l'énergie qui est de 13 489 € au 16 décembre 2020. À cette date le revenu de référence retenu par Saint-Flour Communauté est de 20 233,50 € par part.

Dans le cas où l'État viendrait à modifier le montant du revenu fiscal de référence retenu, Saint-Flour Communauté fixerait le sien à 1,5 fois le nouveau revenu fiscal de référence fixé par l'État.

Montant de l'aide communautaire :

Cycles neufs :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201214-DELIB2020-320-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Saint-Flour Communauté apporte une aide de 100 € pour l'acquisition d'un cycle à assistance électrique. Cette subvention s'inscrit en complément de l'aide de l'État au titre du « bonus vélo à assistance électrique » qui est également de 100 €, soit un total cumulé de 200 €.

Cycles d'occasion :

Saint-Flour Communauté apporte une aide de 100€ pour l'acquisition d'un cycle d'occasion. L'acquisition d'un cycle d'occasion ne donne pas droit à l'aide de l'État.

Attribution de l'aide :

La demande d'aide doit être effectuée en premier lieu auprès de Saint-Flour Communauté au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo. Un justificatif sera alors produit par Saint-Flour Communauté permettant au bénéficiaire de déposer via un formulaire spécifique sur le site de l'Agence de services et de paiement (ASP) la demande du bonus vélo à assistance électrique.

Les pièces nécessaires sont :

- copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité,
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- copie de la facture d'achat du vélo,
- copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat,
- relevé d'identité bancaire du bénéficiaire.

Les dossiers sont instruits par les services des EPCI à partir des éléments fournis.

Le dossier constitué des justificatifs visés ci-dessus sera présenté pour avis du bureau exécutif de l'EPCI.

L'aide communautaire est allouée par lettre attributive. La décision est portée à connaissance des élus communautaires lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

La notification de la décision attributive de l'aide vaut allocation du soutien financier communautaire. Le versement de la subvention communautaire sera effectué par mandat administratif en une seule fois, après instruction de la demande.

En cas de refus, le demandeur en sera informé par tout moyen utile (message électronique, lettre ...).

Fin du dispositif :

Le dispositif communautaire s'éteindra si le dispositif d'aide d'Etat s'éteint. Les subventions communautaires seront allouées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée à l'occasion du budget primitif et des décisions modificatives budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201214-DELIB2020-320-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Litiges et reversement de l'aide communautaire

En cas de non-respect des clauses du présent règlement d'aide communautaire, ou d'inexactitudes dans la fiche de demande d'aide, la communauté de communes demandera le remboursement de la subvention. Tout contentieux administratif relèvera de la compétence du tribunal administratif de Clermont Ferrand.

Engagements du bénéficiaire de l'aide

Le bénéficiaire de ce fonds s'engage à ne pas céder le cycle faisant l'objet de la présente aide dans l'année qui suit son acquisition.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201214-DELIB2020-320-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Développer la mobilité partagée et plus particulièrement l'auto-partage

Objectif : 1.6

Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

La mobilité est un vrai enjeu d'attractivité en milieu rural. Saint-Flour Communauté se situe en zone de montagne particulièrement marquée par un habitat peu dense.

Le présent projet a pour but, au sein de l'intercommunalité, de développer la mobilité partagée et notamment, l'autopartage de véhicule.

À titre d'exemples, certains villages français se sont déjà lancés dans l'auto-partage de voitures électriques pour les particuliers et les associations. Même si ces expérimentations sont assez récentes, les résultats semblent prometteurs. Deux expérimentations de communes rurales en région AURA (37 300 habitants) sont intéressantes à mettre en avant :

- La première, intergénérationnelle, entre particuliers, encourage une personne âgée qui se sert peu de sa voiture à la louer aux personnes ayant un besoin occasionnel (un service assure la mise en relation entre les habitants et le paiement, jouant ainsi le rôle de tiers de confiance).

- La deuxième, concerne un achat groupé de véhicules électriques, proposés en libre-service.

En effet, l'autopartage de véhicule peut être une mission de service public de la mobilité, qui plus est dans un territoire où le réseau de transports en commun est quasi inexistant. Il permet de faire évoluer les usages des habitants, en les encourageant par exemple à renoncer à posséder deux voitures par famille. Le service pourrait apporter une réponse aux problématiques de déplacements en zone rurale. Des véhicules pourraient ainsi être achetés par la commune ou l'intercommunalité et proposés à la location pour de courts trajets. Ceci permettrait de venir compléter l'offre de Transport à la demande de Saint-Flour Communauté.

Une autre piste d'action consisterait en la mise en place de lignes d'auto-stop organisées. En effet, le stop organisé, ou covoiturage spontané est un mode de covoiturage qui peut s'avérer pratique pour les petits trajets.

La faisabilité de ces projets pourrait être intégrée aux travaux d'élaboration du futur schéma directeur de mobilité.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique**
- Mobilité**
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – Z.A. du Rozier Coren – 1510 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline RIEUTORT, cheffe du service Environnement – Tél. : 04 71 60 53 70 – mél : c.rieutort@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Ingenierie / Maîtrise d'oeuvre	À définir	
Travaux	À définir	
Fournitures		
TOTAUX	À définir	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat CPER	À définir	C	
Région AuRA	À définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de point d'auto-partage équipé	0	À définir
Nombre d'utilisateurs du service	0	À définir
Nombre de ligne d'auto-stop organisée	0	À définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2024

Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à : Saint-Flour

Le : 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne



FICHE PROJET

PROJET : Journée technique d'information « Mobilité Durable »

Objectif : 1.6

Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : communes de Saint-Flour Communauté situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI :

Projet concernant plusieurs communes : Communes de Saint-Flour Communauté situées dans le périmètre du parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

PRESENTATION DU PROJET

La charte 2013-2025 du PNRVA fixe comme objectifs sur l'ensemble du territoire, une réduction de 30 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'une production locale (Territoire PNRVA) de 30 % d'Énergies Renouvelables. Afin de répondre à ses objectifs, le Syndicat Mixte mène des actions de sensibilisation destinées aux élus et aux techniciens des collectivités et/ou à des groupes d'acteurs spécifiques (agriculteurs, professionnels du tourisme, etc.). Chaque session est l'occasion pour les participants d'acquérir des connaissances, de rencontrer d'autres acteurs et de bénéficier de partage d'expériences, de visites commentées sur le terrain et en association étroite avec les partenaires locaux.

Dans le cadre du CTE Est Cantal, a été retenue la fiche action tendant à l'organisation d'une journée annuelle sur le territoire du SYTEC (communes PNRVA), sur les thématiques suivantes :

Phase 1 - Les mobilités alternatives/innovantes en milieu rural - au croisement des enjeux :

- Environnementaux : limiter les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air
- Sociaux : lutter contre la précarité énergétique, accès aux services
- Économiques : développement territorial, attractivité démographique

Phase 2- Les dispositifs d'optimisation de l'éclairage public : comment mettre en œuvre l'extinction en milieu de nuit ?

- Réduction des consommations et des factures énergétiques
- Impact sur la biodiversité
- Qualité du ciel nocturne (trame noire)
- Témoignage de communes ayant mis en place l'extinction
- Aspects juridiques et réglementaires

Phase 3 – Sujet à définir

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économiques
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Contrat de transition écologique (CTE) signé le 23 janvier 2020, entre l'État, les collectivités locales et les partenaires du SYTEC**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) : Parc Naturel Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
➤ Adresse postale : Maison du Parc - Château de Montlosier, 63970 Aydat
➤ Personne /service référent-(e) et coordonnées : Aurélien BAZIN, Directeur du PNR des Volcans d'Auvergne – tél. 04 73 65 64 26 ealcaide@parcdesvolcans.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant HT	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	4 800 €	5 760 €
Travaux		
Fournitures	400 €	480 €
Autres : Frais de déplacements, hébergement, restauration	1 000 €	1 200 €
TOTAL	6 200 €	7 440 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Saint-Flour Communauté	300 €	A	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de participants à l'événement (nombre de personnes)	0	70 personnes pour chacune des trois éditions

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2020.....
- Date de fin (livraison / mise en service.) : 2022.....

Observations :

Fait à AYDAT
Le 11 juin 2021

Le Président,

Lionel CHAUVIN



Ambition n°1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

« Pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »

AXE 2

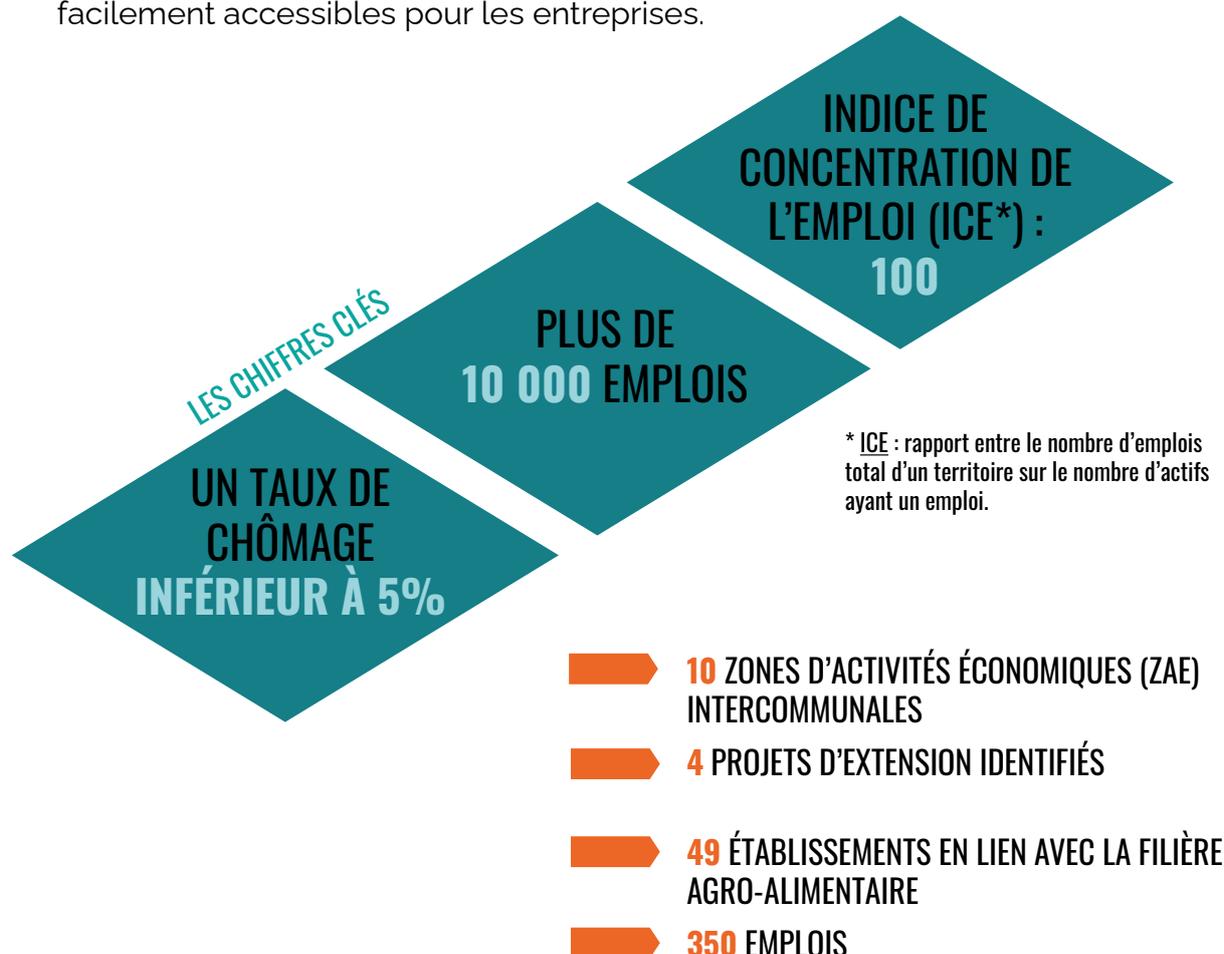
Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

- Objectif n°2.1 - Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité.
- Objectif n°2.2 - Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales.
- Objectif n°2.3 - Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

AXE 2 - Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

Depuis plusieurs années, Saint-Flour Communauté conduit une politique volontariste en faveur du développement économique local afin de maintenir les entreprises sur le territoire : aménagement de zones d'activités fonctionnelles et de qualité, offre immobilière répondant aux besoins des entreprises, promotion de l'accueil, accompagnement des porteurs de projets privés via des dispositifs financiers dédiés.

Dans le cadre du projet de PLUi, la Communauté de communes souhaite renforcer la capacité d'attraction du territoire vis-à-vis des entreprises et des actifs tout en soutenant les initiatives entrepreneuriales. Pour ce faire, le territoire peut s'appuyer sur les filières traditionnelles telles que l'agro-alimentaire, les filières innovantes basées sur la valorisation des ressources naturelles mais aussi sur des zones d'activités économiques performantes et facilement accessibles pour les entreprises.





Objectif n°2.1

Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité.



Cette offre de foncier à vocation économique doit permettre, d'une part, de maintenir le tissu d'entreprises locales en proposant des espaces plus adéquats (développement endogène) et, d'autre part, d'attirer des entreprises extérieures (développement exogène) qui contribuent à renforcer l'attractivité économique du territoire :

◆ ☐ Conforter et développer les espaces d'activités existants, notamment dans les secteurs proches de l'A75 (Parc d'intérêt régional du Rozier-Coren) et dans les pôles relais, avec 50 ha localisés en extension des zones déjà viabilisées et programmées comme prévu par le projet du SCoT ; il s'agit notamment de prendre en compte le contournement de Saint-Flour dans les choix de développement urbain futur afin de répondre à de nouvelles opportunités ;

◆ ☐ Permettre à chacune des communes de disposer d'une offre foncière susceptible d'accueillir des services, activités et emplois indispensables à la vitalité du territoire (20 ha répartis sur l'ensemble du territoire comme prévu par le projet du SCoT) ;

◆ ☐ Veiller à maintenir une qualité d'aménagement des zones d'activités en privilégiant une approche environnementale de l'urbanisme : gestion des réseaux, intégration paysagère des bâtiments, aménagements paysagers, mobilités douces, ... ;

◆ ☐ Requalifier les zones d'activités existantes et traiter, le cas échéant, les friches bâties localisées au sein du tissu urbain.

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 75 : Etendre les zones d'activités intercommunales.
- Fiche projet n° 76 : Etudier l'aménagement d'un pôle tertiaire sur le Parc d'Activités du Rozier Coren.

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire



FICHE PROJET

PROJET : Etendre les zones d'activités intercommunales

Objectif : 2.1

Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des ZA intercommunales de qualité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : Saint-Flour – Pierrefort – Chaudes Aigues – Ruynes en Margeride – Neuvéglise sur Truyère – Vabres

PRESENTATION DU PROJET

L'opération consiste à définir les zones d'activités intercommunales qui pourront faire l'objet d'extension, au regard de l'offre foncière économique de l'EPCI et des besoins à venir des acteurs économiques, dans le but de poursuivre la politique de développement territorial en faveur de l'accueil d'entreprises. L'offre foncière sera compatible avec les objectifs fixés par le SCoT de l'Est Cantal :

♦ ZA à étendre pour lesquelles le foncier nécessaire est acquis :

↳ **Zone d'activités de l'Aubrac – Pierrefort :**

Située à l'entrée de Pierrefort, cette zone d'activités fait l'objet d'une extension sur une surface de 1.8 ha, la commune n'ayant plus de foncier disponible. Des demandes d'installations d'entreprises sont formulées. Les études préalables et demandes d'autorisations d'urbanisme sont en cours de dépôt.

↳ **Zone d'activités de Neuvéglise sur Truyère :**

Située sur la commune de Neuvéglise, à l'entrée du bourg au niveau de l'intersection de la RD n°921 et de la RD n°48, cette zone d'une surface de 2.5 ha a permis dernièrement l'installation de la coopérative laitière et un autre projet artisanal. Une extension sur 4.2 ha est engagée pour pouvoir répondre à d'autres installations, des travaux de viabilisation seront nécessaires.

↳ **Zone d'activités de Belvezet – Ruynes en Margeride :**

Située à l'entrée de Ruynes en Margeride, Il convient de poursuivre l'aménagement de la zone de Belvezet sur une surface totale de 2.5 ha. La viabilisation pourra se faire au fur et à mesure des demandes d'implantation d'entreprises. Les autorisations d'urbanisme ont été accordées.

♦ ZA à étendre pour lesquelles le foncier nécessaire est à acquérir :

↳ **Zone d'activités du Rouchar – Chaudes Aigues :**

Située à la sortie de Chaudes Aigues, sur la RD 922 sur l'axe Saint-Flour Rodez, d'une surface totale de 2.8 ha est à ce jour entièrement commercialisée avec 8 entreprises locales installées ou en cours. Afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'implantations sur cette commune qui ne dispose plus de foncier économique disponible, une extension sur une surface de 2 ha environ, pourrait être envisagée. Une révision du document d'urbanisme est au préalable nécessaire et prévue fin 2022.

↳ **Zone d'activités de Volzac – Saint-Flour :**

Située à l'entrée ouest de Saint-Flour, d'une surface de 15 ha aménagée en plusieurs phases opérationnelles, cette zone a pour vocation l'accueil d'entreprises artisanales. Avec 15 entreprises, elle est presque entièrement commercialisée. Une extension de 5 ha pourrait être envisagée dans le prolongement des terrains déjà lotis, une révision du PLU de Saint-Flour doit être au préalable effectuée, une étude d'urbanisme a été initiée.

↳ **Zone d'activités de la Voreille – Vabres :**

Il convient de conforter le pôle bois de la Voreille à Vabres, d'une surface de 2.5 ha, et permettre son développement en autorisant l'extension de ce secteur selon la stratégie de développement de l'entreprise industrielle installée, en cours de reprise.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD) pour Chaudes Aigues, Pierrefort et Saint-Flour
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** À définir Définie En cours de définition
- Commune :
 - Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
 - Conseil Régional Syndicat(s) :
 - Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 - Entreprise(s) : Conseil Départemental
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : service développement territorial – 04 71 60 56 83

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

ZA AUBRAC – Pierrefort

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	2000 €	2400 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	15 000 €	18 000 €
Travaux	350 000€	420 000 €
Fournitures		
Autres :...		
TOTAUX	367 000 €	440 400 €

ZA NEUVEGLISE sur Truyère

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	15 000 €	18 000 €
Travaux	300 000 €	360 000 €
Fournitures		
Autres :...		
TOTAUX	315 000 €	378 000 €

OBJECTIF
2.1

Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	15 000 €	18 000 €
Travaux	300 000€	360 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	315 000 €	378 000 €

ZA ROUCHAR – Chaudes Aigues

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : urbanisme	12 000 €	14 400 €
Acquisitions foncières EPF		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	18 000 €	21 600 €
Travaux	300 000€	360 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	330 000 €	396 000 €

ZA VOLZAC – Saint-Flour

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	EPF	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	20 000 €	24 000 €
Travaux	450 000 €	540 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	470 000 €	564 000 €

ZA Aubrac - Vabres : selon projet d'extension de l'entreprise installée

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

ZA Aubrac

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	30%	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation

ZA Neuvéglise sur Truyère

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	30%	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation

ZA Belvezet - Ruynes en Margeride

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	30%	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation

ZA Rouchar - Chaudes Aigues

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	30%	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation

OBJECTIF
2.1

ZA Saint-Flour

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	30%	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de lots vendus	ZA entièrement commercialisées	Nouveaux lots vendus - A évaluer après les viabilisations des ZA
Entreprises installées - type de développement (endogène / exogène)	Entreprise Actuellement installée	A évaluer après les viabilisations des ZA
Emplois : emplois maintenus et emplois créés	Emplois sur les différentes ZA	A évaluer après les viabilisations des ZA et selon nombre d'entreprises installées

PLANNING ET BUDGET
Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début :

- 2021 Etude pré opérationnelle : ZA Aubrac
Etude pré opérationnelle : ZA Neuvéglise-sur-Truyère
Travaux ZA Belvezet - tranche 1
- 2022 Travaux : ZA Neuvéglise sur Truyère
Travaux : ZA Aubrac
Etude d'urbanisme : ZA Volzac
Etude d'urbanisme : ZA Rouchar
- 2023 Acquisitions foncières : ZA Volzac
Acquisitions foncières ZA Rouchar
Travaux ZA Belvezet – Tranche 2
- 2024 Travaux ZA Rouchar
Travaux ZA Volzac

Date de fin : 2026.....

Observations :

L'extension de la ZA Voreille dépend du projet de développement de la scierie du Milieu, en cours de reprise et des aménagements publics qui seront nécessaires.

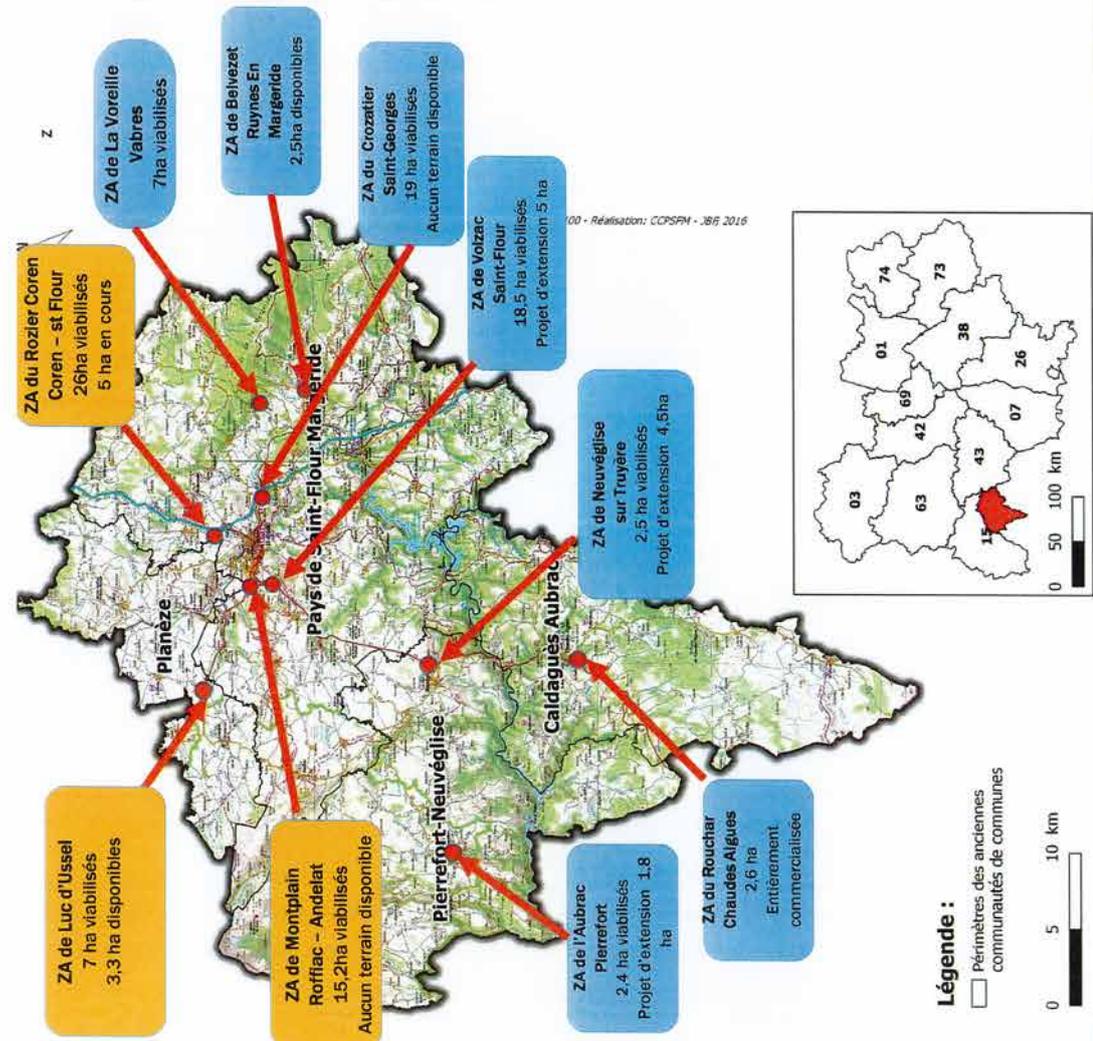
Pièce jointe : plan des zones d'activités communautaires.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



**Les parcs
d'activités sur
Saint-Flour
Communauté**



Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etudier l'aménagement d'un pôle tertiaire sur le parc d'activités du Rozier Coren

Objectif : 2.1

Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des ZA intercommunales de qualité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Parc d'Activités du Rozier Coren - Saint-Flour/Coren

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : Saint-Flour/Coren

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'un pôle tertiaire sur une partie du parc d'activités du Rozier Coren, en complémentarité du village d'entreprises, aux abords de l'A75 et du contournement de Saint-Flour, dont l'attractivité s'est fortement renforcée depuis la mise en service de la rocade.

Un terrain appartenant à Saint-Flour Communauté d'une surface de 7500 m², pourrait permettre le développement de ce pôle tertiaire au cœur de cette zone reconnue d'intérêt régional.

Une étude préalable a été initiée. Il convient de la poursuivre pour conforter la vocation tertiaire et proposer un aménagement de ce secteur qui répondra aux évolutions des besoins des entreprises tertiaires, en cohérence avec les autres activités du parc d'activités.

L'étude de cet aménagement sera portée par Saint-Flour Communauté, les investissements immobiliers qui seront autorisés pourront ensuite être portés par un porteur de projet privé et/ou par l'EPCI.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : À définir définie En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.

Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Sonia SOUBEYROUX -pôle développement territorial – 04 71 60 56 83 – s.soubeyroux@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	20 000 €	22 000 €
TOTAUX	20 000 €	22 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A solliciter	C	
Région	A solliciter	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Entreprises du secteur tertiaire installées	Occupation totale du village d'entreprises (15 locataires privés et publics)	Nouvelles activités au village d'entreprises Nouvelles activités tertiaires (publiques ou privées) et nouveaux services proposés

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2024
- Date de fin : 2025

Observations :

Le village d'entreprises est aujourd'hui occupé à 100%. Une nouvelle offre foncière tertiaire est à développer.

Pièce jointe : étude- prescriptions paysagères et architecturales - 2018

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

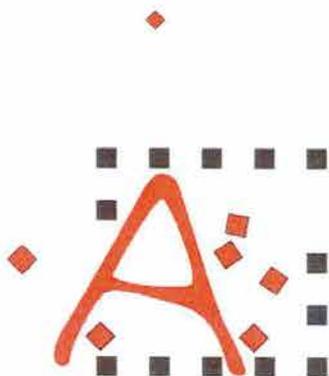
Céline CHARRRIAUD



ZA Rozier-Coren
15100 Saint-Flour | Coren-les-Eaux

20 Nov. 2018

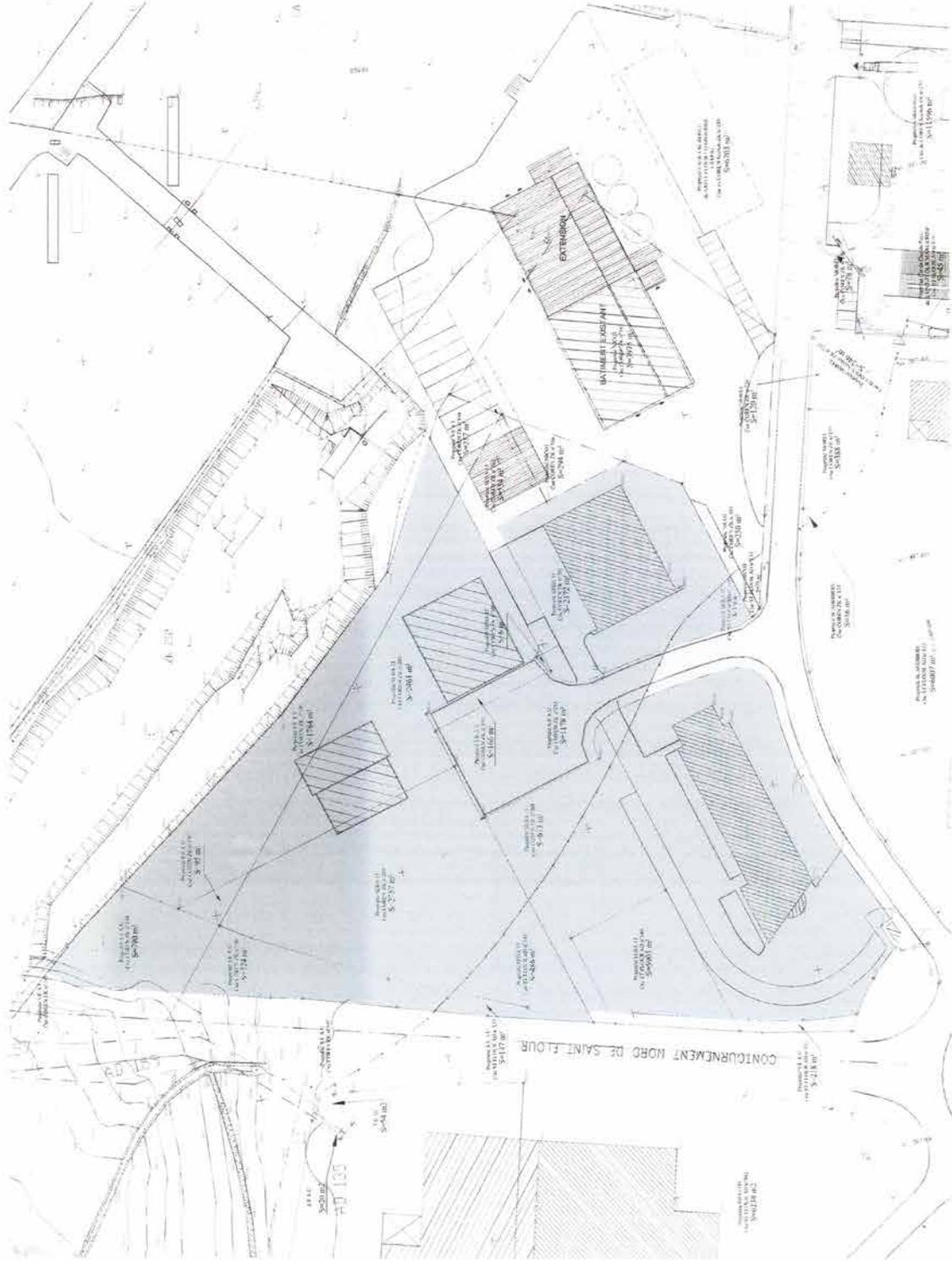
Saint-Flour Communauté



Julie Bouniol ■
Architecte DPLG

4 place d'armes
15100 SAINT FLOUR
tel: 04 71 60 72 44 ■
fax: 04 71 60 73 00
secretariat@juliebouniol.fr

**OBJECTIF
2.1**



PARCELLES CONCERNÉES :

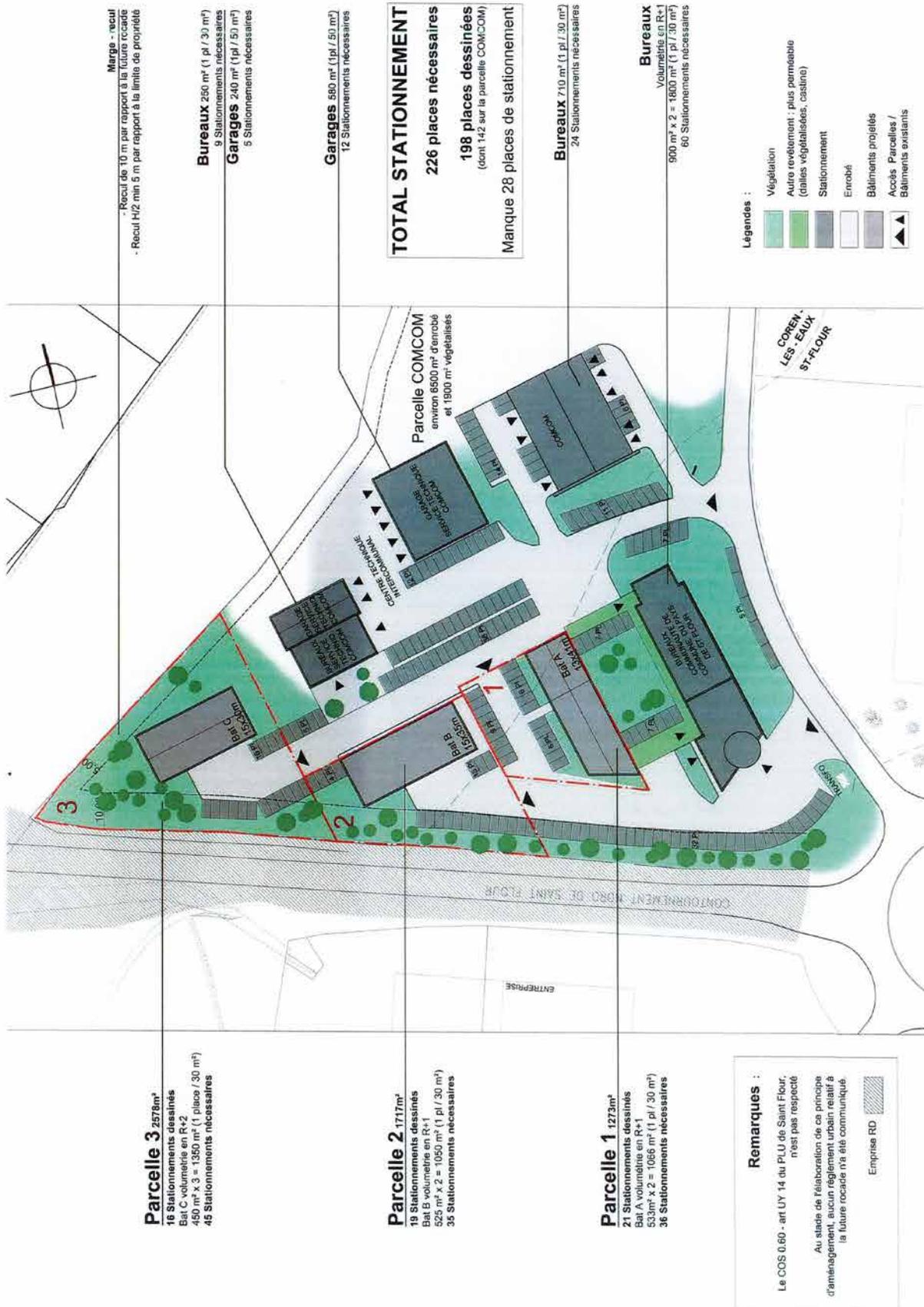
- Commune St Flour :**
 AD n° 140
 AD n° 144
 (=> avant AD 162 + AD163.)
 AD n° 145
 AD n° 153

Commune Coren-les-Eaux :

- ZK n° 190
 ZK n° 192
 ZK n° 193
 ZK n° 194
 ZK n° 196
 ZK n° 199
 ZK n° 200
 ZK n° 201
 ZK n° 203
 ZK n° 204
 ZK n° 205

Atelier Julie BOUNIOL
 4 ruelles d'Armes
 15100 Saint-Flour
 Tel : 04 71 63 23 44
 Fax : 04 71 63 23 40
 secretariat@juliebouniol.fr

Projet	Etude pour l'aménagement d'un lot à vocation tertiaire sur la ZA du Rozier Coren.		Etat Actuel
Maître d'ouvrage	Saint-Flour Communauté		
26.09.2018	Plan de masse		Ech. 1/1000
	p 1/2		



Atelier Julie BOUNIOL
4 place d'Armes
15100 Saint-Flour
tel. 04 71 60 72 44
fax. 04 71 60 72 00
secretariat@juliebouniol.fr

Projet	Etude pour l'aménagement d'un lot à vocation tertiaire sur la ZA du Rozier Coren		Etat Projeté
Maître d'ouvrage	Saint-Flour Communauté		
20.11.2018	Principe - Volumétrie	p. 2/2	Ech. 1/1000



Objectif n°2.2

Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales.



➤ ☐ **Assurer une offre commerciale et artisanale de proximité :**

◆ Conforter les polarités urbaines du territoire afin de soutenir leurs fonctions économiques et de services (pôle urbain et pôles relais) ;

◆ ☐ Privilégier une offre renforcée d'activités de proximité et itinérantes, au sein du tissu urbain des centralités, en créant les conditions favorables que ce soit en termes de vente en ligne, d'accessibilité, de stationnement et de qualité urbaine.

➤ ☐ ☐ **Encadrer le développement des zones commerciales périphériques existantes et veiller à une complémentarité avec les commerces des centralités communales ;**

➤ ☐ ☐ **Maintenir un maillage économique pertinent tant en matière de petits commerces et artisans que de services publics**, garants de lien social entre le secteur rural, les pôles relais et le pôle urbain ;

➤ ☐ ☐ **Soutenir le développement des filières courtes et valoriser les productions locales** commercialisation et vente directe des produits, appui au développement des filières alimentaires locales..., accompagnement de la restauration collective en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 77 : Accompagnement aux démarches commerciales de valorisation des productions agricoles locales.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 78 : PIERREFORT - Etude pour aménager un marché couvert.
- Fiche projet n° 79 : SAINTE-MARIE - Réhabilitation du dernier commerce.
- Fiche projet n° 80 : SAINT RÉMY DE CHAUDES AIGUES - Création d'un mutiple rural.
- Fiche projet n° 81 : SAINT URClIZE - Réhabiliter un bâtiment public pour créer un salon de coiffure et un logement.
- Fiche projet n° 82 : VIEILLESPESE - Requalification d'un bâtiment en multiple rural.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Accompagnement aux démarches commerciales de valorisation des productions agricoles locales

Objectif : 2.2

Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales.

Ambition1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Et objectif 2.3 : Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : 53 communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Des initiatives commerciales et artisanales de valorisation des productions agricoles voient le jour. Depuis quelques années, sur le territoire de Saint-Flour Communauté : association de producteurs, magasin de producteurs, marchés de pays, entreprise de vente en ligne au niveau national etc...

Ces initiatives, permettent de rapprocher le consommateur du producteur, de favoriser un maillage territorial équilibré des commerces et artisanats et de valoriser les productions à l'extérieur du territoire. Elles font écho au projet alimentaire territorial, au projet TERRALIM ainsi qu'au projet d'outil logistique numérique de co-transport et de plateforme physique de valorisation de produits agricoles locaux.

Aussi, l'intercommunalité peut appuyer ces initiatives par la recherche de financements, le lien avec les communes, la recherche de foncier disponible, etc.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet Alimentaire Territorial et Opération de revitalisation du territoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

• Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
• Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
• Personne /service référent-e et coordonnées : pôle développement territorial et services aux communes (Lionel SIGNORINI – 04 71 60 53 79, l.signorini@saintflourco.fr)

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Étude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / 0.3 ETP - recrutement chargé de mission	9 600 €/an (2021-2026)	9 600 €/an (2021-2026)
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	52 800 €	52 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région	à définir	C	
Etat	à définir	C	

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de projets commerciaux valorisant les productions agricoles locales	Nombre de projets actuels	Nombre de projets nouveaux accompagnés

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021.....
- Date de fin : 2026.....

Observations :

En lien avec les activités agro-alimentaires, le PAT et Terralim.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°78

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ



FICHE PROJET

PROJET : Etude pour aménager un marché couvert à Pierrefort

Objectif : 2.2

Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Et objectif 4.1 : promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Pierrefort

- Projet sur commune seule :** Pierrefort
- Projet concernant plusieurs EPCI:**
- Projet concernant plusieurs communes :**

PRESENTATION DU PROJET

Le marché hebdomadaire a lieu tous les mercredis matin sur la Place de l'Eglise à Pierrefort. Outre son aspect économique, ce marché est un lieu de rencontre et de convergence des habitants du Pierrefortais, car c'est le seul qui perdure sur ce territoire. L'aménagement d'un espace couvert devient nécessaire pour lui donner une nouvelle dynamique en toute saison en apportant confort tant aux exposants qu'aux consommateurs.

L'objectif est d'attirer de nouveaux exposants et de mettre en place le label Ici.C.Local. Par ailleurs, une volonté émane des agriculteurs locaux, membres du GDA, de valoriser leur production via les circuits courts et la vente directe. L'AMAP créée en 2014 y trouverait également un lieu plus adapté à la distribution des produits. Outre le marché hebdomadaire, ce lieu permettrait d'accueillir des ventes ou livraisons ponctuelles, ou encore des services itinérants permettant de diversifier l'offre commerciale et d'apporter de nouveaux services aux habitants.

Pour tous, il s'agirait d'un espace de vente mutualisé plus attrayant où l'hygiène serait plus sûre (installation de chambres froides).

Le lieu pressenti se situe au cœur du bourg à proximité d'emplacements de stationnement. Il s'agit de bâtiments prochainement vacants qui nécessiteront des travaux d'adaptation. Ainsi, le projet n'occasionnera pas de nouvelle artificialisation des sols et contribuera à la dynamisation du centre bourg, objectif identifié dans la candidature au programme Petites Villes de Demain dont Pierrefort est lauréate.

Enfin, cet équipement, caractérisé par un grand espace couvert, pourrait également accueillir des manifestations thématiques.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Cohésion territoriale et sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : PIERREFORT
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de PIERREFORT
➤ Adresse postale : 1 bis rue du Plomb du Cantal – 15230 PIERREFORT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Philippe MATHIEU, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	25 000,00	30 000,00
Acquisitions foncières	A définir	
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	A définir suivant étude pré-opérationnelle	
Travaux	A définir suivant étude pré-opérationnelle	
Fournitures		
Autres : Entretien annuel	A définir	
TOTAUX	25 000,00	30 000,00

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	A définir	C	A définir selon les prochaines contractualisations
Conseil départemental	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Présence des commerçants	4 commerçants permanents	10 commerçants permanents
Nombre d'animations annuelles	0	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2023 (étude pré-opérationnelle)
- Date de fin (livraison / mise en service....) : 2024-2025 (travaux)

Observations :

Fait à Pierrefort,
Le 11 juin 2021,

Le Maire de Pierrefort,

Philippe MATHIEU

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation du dernier commerce à Sainte-Marie

Objectif : 2.2

Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Sainte Marie _____

Projet sur commune seule : Sainte-Marie _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la réhabilitation du dernier commerce de la commune, qui est l'ancien café-restaurant situé au cœur du bourg de Sainte Marie, en activité multiservices avec épicerie et restauration dans le but de contribuer à sa redynamisation et de favoriser l'accueil d'actifs. Le bâtiment est en cours d'acquisition en lien avec l'Etablissement Public Foncier Régional auquel adhère Saint-Flour Communauté.

. Une étude de faisabilité technique et financière devra dans un premier temps être menée pour définir la vocation et le programme de ce projet. Sur la base de ce programme préalablement défini, des travaux seront engagés. En parallèle, des opérations de prospection d'exploitants potentiels devront être organisées afin de confier la gestion et l'exploitation à terme à un professionnel privé.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
 Autre : Cohésion territoriale et sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Écologique (CTE)
 Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition

- Commune : Sainte-Marie Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Sainte Marie
➤ Adresse postale : le bourg – 15 230 Sainte Marie
➤ Personne /service référente et coordonnées : Pierre SEGUIS - MAIRE – 06 78 49 94 75 – pierre.seguis939@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières : EPF		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	42 000 €	50 400 €
Travaux	348 000 €	417 600 €
Fournitures		
TOTAUX	390 000 €	468 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir avec future contractualisation
Conseil Départemental	A définir	C	A définir avec future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Rénovation du bâtiment	Dégradé	Rénovation totale du bâtiment
Réaffectation du bâtiment	Sans activité	Activité : épicerie - restaurant
Exploitation	Pas d'exploitant	Exploitant
Frequentation	0	A évaluer après l'ouverture

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 : étude pré opérationnelle
- Date de fin : 2022 : travaux

Observations :

Fait à Sainte-Marie
Le 11 juin 2021

Le Maire de Sainte-Marie

Pierre SEGUIS

Territoire de : SAINT-FOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un multiple rural – Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues

Objectif : 2.2

Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Rémy de Chaudes-Aigues _____

Projet sur commune seule : Saint-Rémy de Chaudes-Aigues _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'un point multiservices, au bourg de la Roche Canilhac, suite à la fermeture du dernier commerce, dans le but de proposer une activité épicerie-restauration et de contribuer à la redynamisation du bourg. Une bâtisse a été achetée par la commune, les travaux de réfection de la toiture sont en cours (avec la participation financière de l'Etat et de la Région). Cela permettra l'aménagement d'un local d'activité au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage pour l'hébergement du futur exploitant privé.

Pour la partie multiservices et logement, une étude pré opérationnelle devra être dans un 1^{er} temps menée pour définir un avant-projet puis la réalisation de travaux sur la base d'un programme préalablement défini.

Des opérations de prospection d'exploitant sont d'ores et déjà engagées par la commune.

Ce projet s'inscrit dans la politique d'accueil d'actifs de la collectivité.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : cohésion territoriale et sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :**
- À définir
 - Définie
 - En cours de définition
 - Commune : Saint Rémy de Chaudes Aigues – La Roche Canilhac.
 - Communauté de communes :
 - Conseil Régional
 - Syndicat(s) :
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Association(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Conseil Départemental
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Rémy de Chaudes Aigues
- Adresse postale : la Roche Canilhac - 15 110 Saint Rémy de Chaudes Aigues
- Personne /service référente et coordonnées : Vital GENDRE - MAIRE – 04 71 23 57 45 – mairie.st-remy-de-chaudes-aigues@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières : EPF		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	25 000 €	30 000 €
Travaux	350 000 €	420 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	375 000 €	450 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	30%	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Conseil Départemental	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Rénovation du bâtiment	Dégradé	Rénovation totale du bâtiment
Réaffectation du bâtiment	Sans activité	Activité : multiple rural
Exploitation	Pas d'exploitant	Exploitant
Fréquentation	0	A évaluer après l'ouverture

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 : étude pré opérationnelle
- Date de fin : 2022-2023 : travaux

Observations : /

Fait à Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Rémy de Chaudes-Aigues

Vital GENDRE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabiliter un bâtiment public pour créer un salon de coiffure et un logement à Saint-Urcize

Objectif : 2.2

Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : 24 rue Jean VAISSIER, 15110 SAINT-URCIZE

Projet sur commune seule : OUI - commune de SAINT-URCIZE

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Identifiée comme pôle relais de Saint-Flour Communauté dans l'armature territoriale proposée par le SCoT de l'Est Cantal, la commune de Saint-Urcize doit être confortée pour le maintien de services de proximité essentiels à la population. Le salon de coiffure de SAINT-URCIZE qui était implanté depuis des décennies dans la rue principale a fermé ses portes de façon un peu anticipée au moment du 1^{er} confinement le 15 mars 2020 : la coiffeuse a pris sa retraite et a vendu ses locaux. Or, ce commerce connaissait une forte fréquentation. Cette fermeture a créé un vrai vide pour les habitants du bourg et de ses environs, pour les résidents de l'EHPAD également ainsi que pour les vacanciers qui fréquentaient ce lieu comme un passage incontournable au début de leurs vacances. Dans ces circonstances, l'équipe municipale a décidé de réhabiliter un bâtiment situé également dans la rue principale pour créer un nouveau salon et un petit logement attenant.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Cohésion territoriale et sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : SAINT-URCIZE..... Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

Nom du maître d'ouvrage : Commune de SAINT-URCIZE
Adresse postale : 1 place Sœur Saint-Jean de la Croix, 15110 SAINT-URCIZE
Personne /service référent-e et coordonnées : Catherine Fosse – 1 ^{ère} adjointe – 06 85 72 15 13

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	138 887 €	152 776 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	138 887 €	152 776 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région	Bonus Relance	B : 40 000€	
ETAT	DETR	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation	Salon fermé depuis mars 2020	Fréquentation annuelle, ouverture sur 5 jours + service auprès des résidents de l'EHPAD
Emploi	Zéro	Création au minimum d'un emploi
Habitat	Logement à réhabiliter	Création d'un logement de 60M2

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Juin 2021

Date de fin : décembre 2021

Observations

La consultation des entreprises est réalisée - Les lots 3 et 4 concernent l'isolation, le lot 8 le chauffage.

Fait à Saint-Urcize,
Le 11 juin 2021,

Le Maire de Saint-Urcize,

Bernard REMISE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Requalification d'un bâtiment en multiple rural – Vieillespesse

Objectif : 2.2

Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Vieillespesse

- Projet sur commune seule : Vieillespesse
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment rural inoccupé, au cœur du village de Vieillespesse, située stratégiquement aux abords de l'A75, dans le but de créer un espace de convivialité multiservices et de contribuer à la redynamisation du bourg par l'accueil d'actifs.

Le projet a pour objectif de créer une activité de café-restaurant qui privilégiera les circuits courts, une activité de service de proximité avec une vitrine des produits locaux ainsi que l'aménagement de 3 chambres d'hôtes.

Une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée par un architecte pour définir la vocation, un avant-projet et le programme de travaux dont le démarrage est prévu à l'automne 2020.

Des actions de prospection d'exploitants privés ont été engagées par la commune, en lien avec Saint-Flour Communauté qui a accompagné la commune dans la faisabilité du projet.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre : cohésion territoriale et sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** À définir Définie En cours de définition
- Commune : Vieillespesse Communauté de communes :
 - Conseil Régional Syndicat(s) :.....
 - Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
 - Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
 - Autre(s) :.....
 - Non identifié(s) à ce stade

- Nom du maître d'ouvrage : Commune de Vieillespesse
- Adresse postale : le bourg – 15 500
- Personne /service référente et coordonnées : Agnès AMARGER - MAIRE – 07 86 60 12 01 – mairiedevieillespesse@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		0
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	82 161 €	98 583.20 €
Travaux	656 620 €	787 944 €
Fournitures		
TOTAUX	739 781 €	887 737 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	40% DETR 40% DSIL	B B	30% DETR obtenue DSIL en attente d'attribution
Région AURA	20%	B	En attente attribution
Département du Cantal	A définir	C	A définir selon nouveaux dispositifs et future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Rénovation du bâtiment	Dégradé	Rénovation totale du bâtiment
Réaffectation du bâtiment	Sans activité	Activité : espace de convivialité multiservices
Exploitation	Pas d'exploitant	Exploitant
Fréquentation	0	A évaluer après la réouverture

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2021 Etude pré opérationnelle
 - Date de fin : 2022 : Travaux

Observations : Les travaux sont prêts à être engagés, dès l'obtention des subventions publiques.

Pièce jointe : dossier de présentation

Fait à Vieillespesse
Le 11 juin 2021

Le Maire de Vieillespesse,

Agnès AMARGER



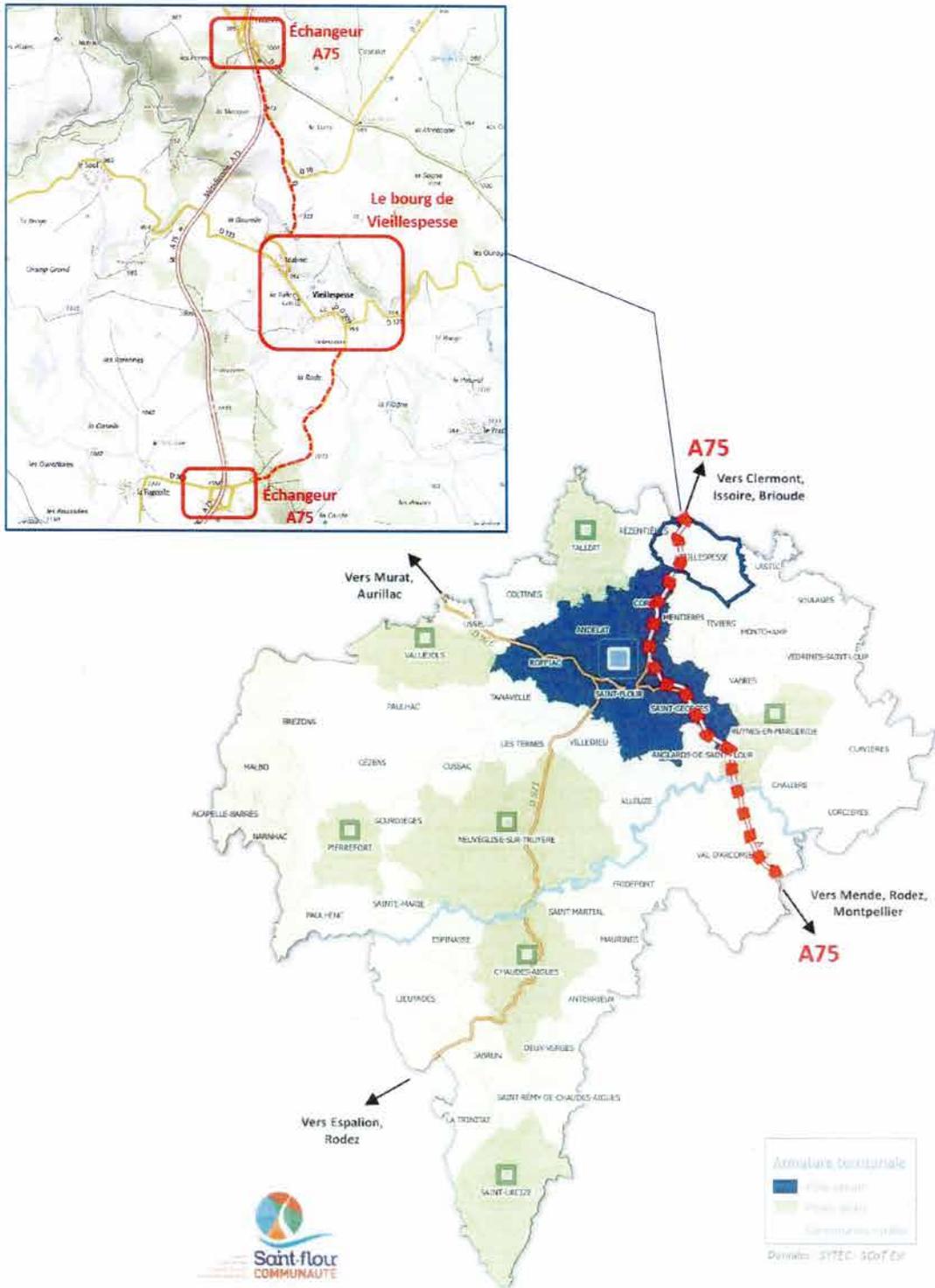
Appel à projets - Commune de Vieillespesse



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter les sites internet suivants :
-www.saint-flour-communaute.fr
-www.vieillespesse.fr

OBJECTIF
2.2

Appel à projets - Commune de Vieillespesse





A. Contexte et objectifs :

La commune de Vieillespesse se situe en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la partie sud est du département du Cantal, à proximité immédiate de Saint-Flour (14 kilomètres), 2ème ville du département du Cantal, pôle de centralité et chef-lieu d'arrondissement.

La commune de Vieillespesse compte parmi les 53 communes du territoire de Saint-Flour Communauté qui s'inscrit dans une dynamique de développement économique et durable.

Peuplée de 248 habitants, sur une surface totale de 2491 hectares, elle comprend 2 490 hectares de prairies et de forêts de pins et de feuillus. Elle a une vocation essentiellement agricole et compte 30 exploitations de production laitière ou d'élevage. La commune dispose d'une école. Le bourg de Vieillespesse se situe entre les échangeurs 25 et 26, à 2 kilomètres de l'autoroute A 75, ce qui favorise grandement son accès.

A la suite d'une étude de faisabilité et d'un diagnostic de bâti réalisés en partenariat avec Saint-Flour Communauté, le Conseil municipal de Vieillespesse souhaite accompagner l'implantation dans le cœur du bourg d'une nouvelle activité commerciale, dans un bâtiment communal.

Dans un contexte de développement de l'entrepreneuriat et de nouvelles formes d'organisation du travail facilité par les outils numériques, l'objectif du présent appel à projets est de soutenir la création d'un espace de convivialité multi-services. Le bâti proposé peut avoir des finalités variées en fonction des besoins des usagers identifiés par le porteur de projet.

Le Conseil municipal de Vieillespesse a défini des orientations qui doivent être retenues par le porteur de projet : a minima création d'une activité de café et restaurant, avec chambres d'hôtes inscrites dans une démarche qualitative.

D'autres activités et services de proximité complémentaires peuvent être proposés par le porteur de projet comme par exemples une épicerie, un « tiers lieux rural » qui tend à faciliter le travail collaboratif et la création d'activité...Le Conseil municipal appréciera toute autre proposition (projet 1000 cafés...).

La commune de Vieillespesse propose au porteur de projet un logement privatif jouxtant le bâti où serait développée l'activité.

L'appel à candidatures est lancé par la municipalité avant la réalisation des travaux, de sorte que les aménagements réalisés et financés par la collectivité soient adaptés aux attentes du porteur de projet. Les projets seront jugés en fonction de leur viabilité économique.

Afin de finaliser cette opération, la commune de Vieillespesse recherche activement un porteur de projet qui souhaiterait s'investir à ses côtés et contribuer au développement de cet espace de convivialité multi-services, à titre permanent.

B. Le projet architectural :

Au stade de l'étude de faisabilité, le bâtiment communal peut potentiellement accueillir :

- une salle de café, restaurant (30 couverts), qui pourrait proposer des services et activités de proximité comme par exemple une offre d'épicerie et de produits frais locaux, un point d'accès numérique, un lieu d'accueil de diverses manifestations ;
- des espaces techniques : cuisine équipée, réserves, WC ;
- trois chambres d'hôtes ;
- un appartement de type duplex ;

Le tout pour une surface globale de 257 m².

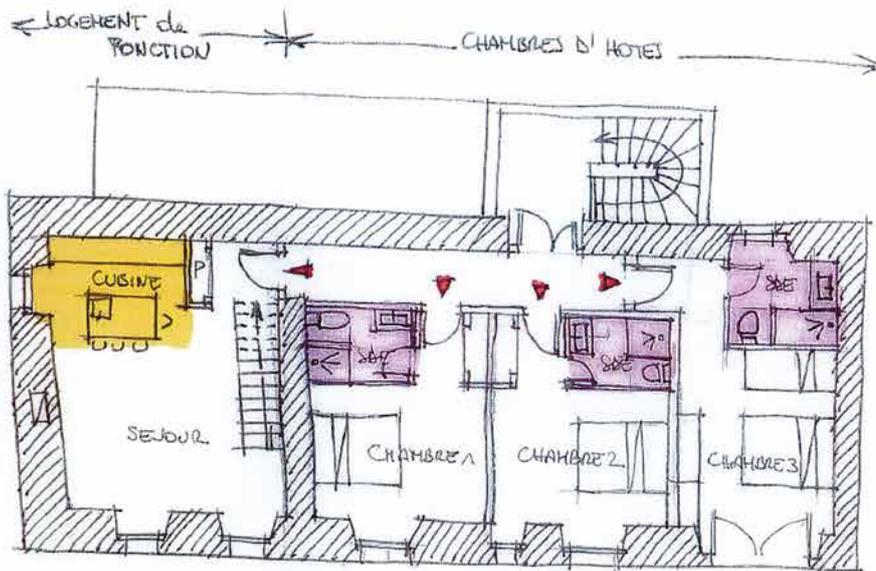
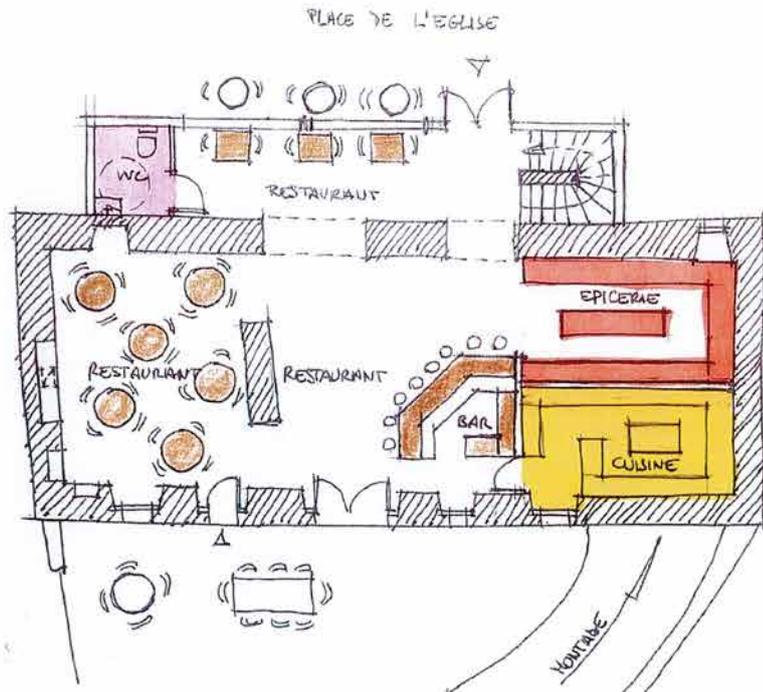
Des espaces extérieurs seront également aménageables avec notamment la création d'une terrasse dédiée au commerce afin d'optimiser la capacité d'accueil en saison estivale. Les travaux seront portés par la collectivité.

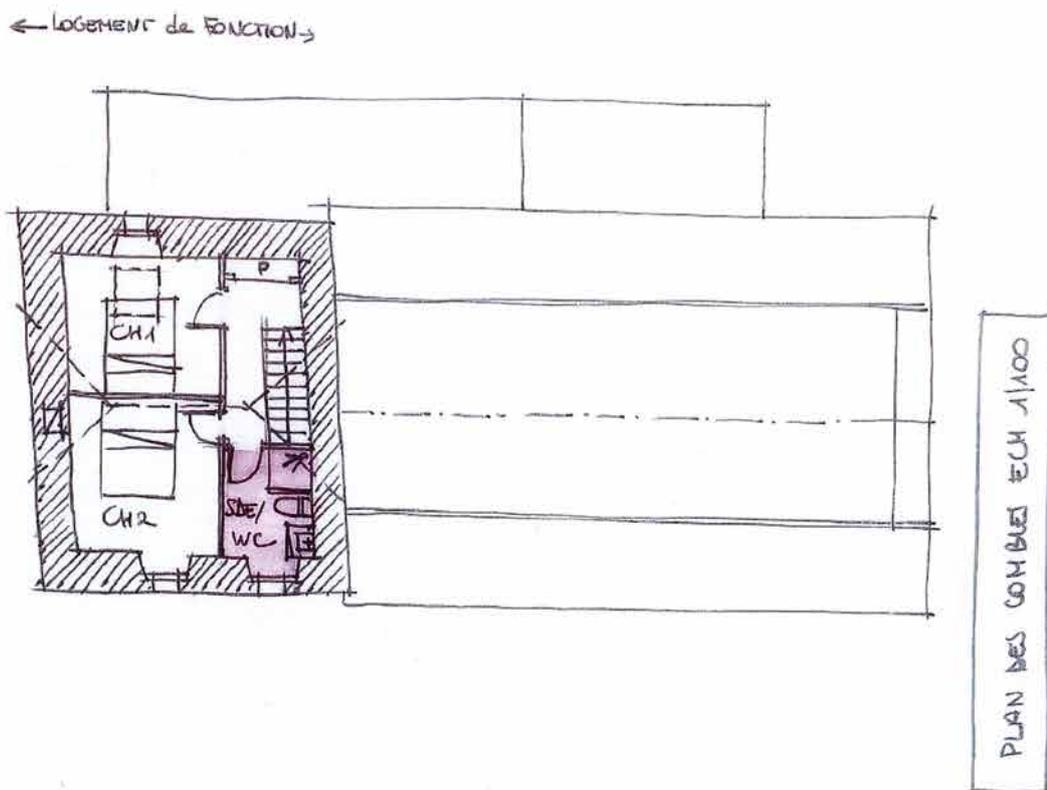
Les esquisses réalisées :



OBJECTIF
2.2

Appel à projets - Commune de Vieillespesse





C. Modalités de gestion :

Dans un premier temps, la gestion dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et révocable peut être envisagée. Elle serait conclue avec la commune pour une durée de 23 mois et proposée aux porteurs de projets. Le montant de la redevance d'occupation mensuelle hors charges doit être proposé par le candidat dans son offre. Un dépôt de garantie équivalent au montant de deux loyers hors charges sera négocié par la commune au regard de la part d'investissement qu'elle aura à réaliser. Le loyer progressif dans la période de démarrage de l'activité pourra également être prévu.

Toutefois, si le porteur de projet en fait la demande, le Conseil municipal est disposé à étudier la possibilité d'un crédit-bail avec option d'achat au terme du bail. Le porteur de projet peut proposer durées et montants dans son offre. Il peut également s'inscrire en tant qu'investisseur aux côtés de la collectivité pour l'aménagement des lieux.

Le porteur de projet précisera dans son offre les amplitudes d'ouverture de son établissement.

D. Candidature :

Peut candidater tout porteur de projet de droit privé. Il doit transmettre le formulaire ci-joint accompagné des pièces demandées :

- Fiche de renseignements du porteur de projet accompagnée des pièces suivantes :
 - ✓ Présentation du projet personnel et professionnel (dossier de candidature, CV, motivation...);
 - ✓ Plan de financement prévisionnel sur 3 ans (en termes d'investissement et d'exploitation);
 - ✓ Expérience en gestion commerciale et/ou similaires ;
 - ✓ Qualification professionnelle :
 - o Toute formation / qualification dans le domaine de la vente, restauration, cuisine...
 - o Hygiène alimentaire et méthode HACCP
 - o Permis d'exploitation CHR à obtenir

Tout autre document ou schéma permettant de mieux appréhender le projet sera apprécié. La candidature doit être adressée à :

Madame le Maire de Vieillespesse
Mairie
Le Bourg
15 500 VIELLESPESE
Courriel : mairiedevieillespesse@orange.fr

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Mairie de Vieillespesse au 04.71.73.14.69 (Lundi et Vendredi) ou Saint-Flour communauté, Gaëlle GAUTHIER au 04.71.60.71.75.

Afin d'être accompagné dans le montage du dossier, la Chambre de Commerce et d'Industrie peut être sollicitée.

Contact : CCI du Cantal, Mme FRANCON : 04.71.60.47.37

E. Modalités de sélection des projets :

Seuls les dossiers remis dans les délais impartis avec l'ensemble des pièces demandées seront examinés. Les candidats devront en outre être à jour de leurs obligations sociales et fiscales et présenter une situation financière saine.

Les échéances à respecter sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Lancement de l'appel à projets	Visites sur site	Clôture des dépôts de candidature	Auditions des candidats
14 Février 2020	Sur rendez-vous	10 septembre	Semaines 38 et 39



Objectif n°2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée,
en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.



©Photo : Frich

▶ Valoriser les filières traditionnelles d'excellence : l'agro-alimentaire, la filière bois, les savoir-faire et métiers de la pierre, l'artisanat d'art,...

◆ Promouvoir le développement de la multifonctionnalité de la filière bois, en lien avec la Charte forestière, le Plan Sylvicole Territorial et les schémas de desserte forestière ;

◆ ☐ Pérenniser et dynamiser la filière bois locale : maintenir un tissu suffisant de scieries locales, permettre la modernisation des outils de première transformation et le développement d'outils de seconde transformation ;

◆ Favoriser l'implantation d'artisans d'art dans les secteurs d'intervention de l'ORT.

▶ ☐ Maitriser le développement des sites d'exploitation des ressources naturelles du sous-sol de sorte qu'il ne soit pas porté atteinte à la qualité et l'intégrité des sites paysagers remarquables et emblématiques du territoire, aux espaces à fort enjeux de biodiversité (réservoirs de biodiversité et zones humides), à la ressource en eau, et en évitant les nuisances significatives.

◆ Veiller à la pérennité des carrières et à leurs capacités pour un approvisionnement en matériaux locaux, dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux et en assurant la prévention des nuisances.

▶ ☐ Soutenir l'aménagement numérique du territoire pour répondre aux besoins de la population et des entreprises.

◆ Mettre en œuvre le schéma des usages numériques en intégrant le paramètre de l'aménagement numérique dans les choix d'urbanisation ;

◆ Faciliter l'essor des espaces de coworking ou des tiers-lieux.

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 83 : Poursuivre le Projet Alimentaire et Agricole Territorial (PAT).
- Fiche projet n° 84 : Favoriser le développement de l'entreprise UNIPLANEZE – Crédit-bail immobilier.
- Fiche projet n° 85 : Développer le village agroalimentaire – Camiols Saint-Flour.
- Fiche projet n° 86 : Réaménager le pôle viande de Pierrefort.
- Fiche projet n° 87 : Etudier la création d'un troisième forage d'eau à Coltines.
- Fiche projet n° 88 : Mettre en œuvre un outil logistique numérique de co-transport et valoriser la plateforme de conditionnement, vente, promotion des produits du terroir.
- Fiche projet n° 89 : Elaborer un outil de gestion durable et multifonctionnel de la forêt.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 90 : Economie sociale et solidaire - réemploi et recyclerie : étendre le site Emmaüs à Saint-Flour.
- Fiche projet n° 91 : Créer un centre de formation aux métiers du luxe.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Poursuite du projet alimentaire et agricole territorial

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

Et **objectif 4.1 :** Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable qualitative et à taille humaine

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : ensemble du territoire communautaire _____

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté est la structure animatrice du Projet alimentaire territorial PAT. Elle a pour rôle de mener à bien le diagnostic alimentaire et agricole, de créer du lien entre les acteurs du territoire, de mettre en œuvre des temps d'échanges et finalement de rédiger un programme d'actions permettant de répondre aux attentes.

Ce projet se déroule en trois étapes : le diagnostic (avril 2019 à décembre 2020), la concertation (janvier 2021 à décembre 2021), la rédaction du programme d'actions (janvier 2022-mai 2022). Il traite de 6 grands champs : l'environnement, l'accessibilité alimentaire, l'urbanisme et l'aménagement, le patrimoine gastronomique, la nutrition santé, l'économie alimentaire. Tout cela à travers le prisme de l'alimentation et de l'agriculture et en s'appuyant entre autres sur des actions pilotes. Le projet est en cours de construction, les actions seront définies durant la phase de concertation. Ces actions seront donc inscrites au budget 2022 et suivants de la collectivité.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Écologique (CTE)
 Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : opération de revitalisation du territoire
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
 Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC
 Autre(s) collectivité(s) : Hautes Terres Communauté Association(s) : CPIE de Haute Auvergne, Interprofession de la lentille blonde de Saint-Flour
 Entreprise(s) : Conseil Départemental du Cantal
 Autre(s) : PNR Aubrac, PNR des Volcans d'Auvergne, CCAS de Saint-Flour, EPLEFPA des Hautes Terres, Chambre d'Agriculture du Cantal
 Non identifié(s) à ce stade.

Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté

Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour

Personne /service référent et coordonnées : Clémentine VANLAER, chargée de mission stratégie alimentaire à Saint-Flour Communauté, 04 71 60 68 86, c.vanlaer@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / 0,5 ETP poste interne à l'EPCI (2021-2022)	32 311,92 €	32 311,92 €
Ingénierie / 0,5 ETP poste interne à l'EPCI (2023-2026)	57 000€	57 000 €
Travaux / Investissement (selon actions fléchées à l'adoption du PAT en 2023)	À définir	À définir
Autres : communication-formation (2021-2022)	12 406,99 €	14 888,388 €
Autres : communication-formation (2023-2026)	17 200 €	20 640 €
TOTAUX	118 918,91 €	124 840,308 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ADEME (2021-2022)	35 775,128 € (80%)	A	
Autofinancement (Saint-Flour Communauté) (2021-2022)	8 943,782 € (20%)	A	
Région AuRA	À définir	C	Pour la mise en œuvre des actions du PAT (2023-2026)
Union Européenne	À définir	C	Pour la mise en œuvre des actions du PAT (2023-2026)
État (2023-2026)	À définir	C	Pour la mise en œuvre des actions du PAT (2023-2026)

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Diagnostic alimentaire territorial	Aucun	Terminé
Programme d'actions	Aucun	Terminé
Actions pilotes	Aucune	Mise en œuvre
Gouvernance alimentaire territorial	Aucune	Instance de gouvernance officialisée
Partenaires	Aucun	Conventionnement

Calendrier**Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2019

Date de fin : 2022 (selon le plan de financement dépendant de l'Appel à projets PNA)

Observations :

Le calendrier ci-dessus correspond au planning du financement PNA.

Une poursuite du PAT après 2022 (fin des financements du Programme National pour l'Alimentation) est envisagée pour la mise en œuvre des actions fléchées au programme d'actions.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Favoriser le développement de l'entreprise UNIPLANEZE

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 Politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Parc d'Activités du Rozier Coren - Saint-Flour

Projet sur commune seule : Saint-Flour _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

L'opération consiste à soutenir le développement de l'entreprise UNIPLANEZE, industrie agroalimentaire de fabrication de plats cuisinés, installée sur le parc d'activités du Rozier Coren, suite à un crédit-bail immobilier signé avec Saint-Flour Communauté, arrivé à terme fin 2020.

Cette entreprise, d'un effectif de 65 salariés, a un important projet d'extension et de restructuration de son site actuel. Elle a sollicité Saint-Flour Communauté, pour l'accompagner dans son projet d'extension. Plusieurs réunions ont eu lieu en présence des représentants de l'Etat et des services de l'Etat pour apporter la meilleure réponse à l'entreprise dans le cadre du Plan de Relance. Une hypothèse de travail consiste au portage par l'EPCI de l'investissement immobilier, estimé à 2.8M€, dans le cadre d'un nouveau contrat de crédit-bail immobilier, et en complémentarité d'un soutien de l'Etat au titre de France Relance. Saint-Flour Communauté pourrait apporter également sa contribution par la mise à disposition du foncier et par l'aménagement d'un parking nécessaires à ce développement, contribution estimée à 260 000 €.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune :..... Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :UNIPLANEZE Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référente et coordonnées : service développement territorial – 04 71 60 56 83

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	260 000 €	312 000 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	160 000 €	192 000 €
Travaux	2 287 334 M€	2 744 800.80 €
Fournitures		
Autres :	120 000 €	144 000 €
TOTAUX	2 827 334 €	3 392 800.80 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	940 000 €	B	demandés DSIL Plan de relance
Région	En cours de demande	C	
Conseil Départemental	Selon nouveaux dispositifs	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Pérennisation de l'entreprise sur le territoire		Maintien de l'entreprise
Emplois maintenus et créés	63	A évaluer après l'opération
Evolution du chiffre d'affaires de l'entreprise	0	A évaluer après l'opération

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : juillet 2021
- Date de fin : décembre 2022

Observations : Le projet est conditionné par l'octroi de subventions publiques qui seront mobilisées, ce qui permettrait d'offrir des conditions financières favorables à la faisabilité pour l'entreprise.

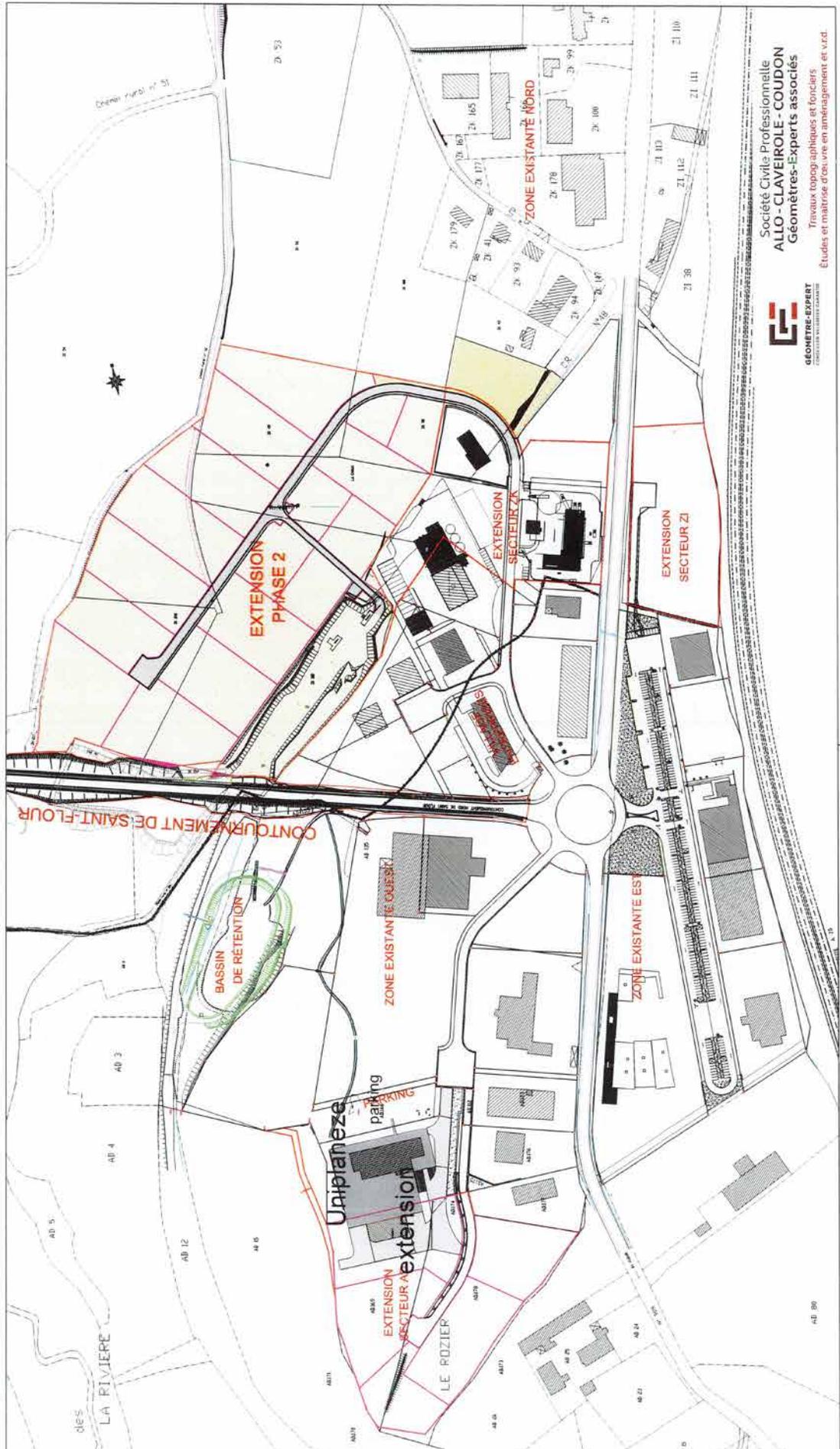
Pièce jointe : plan de situation

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

-  Périmètre de l'Extension
-  Surfaces cessibles
-  Chaussée revêtue en enrobé
-  Trottoir revêtu en enrobé
-  Espaces verts engazonnés



Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Développer le village agroalimentaire – Camiols Saint-Flour

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 Politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour _____

Projet sur commune seule : Saint-Flour _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

L'opération consiste à poursuivre l'aménagement du village agroalimentaire de Camiols à Saint-Flour, appartenant à Saint-Flour Communauté pour permettre à des entreprises de ce secteur de démarrer une activité ou de se développer, dans des locaux adaptés.

Deux entreprises sont déjà installées avec chacune des perspectives de développement. Une autre est en cours d'étude.

L'objectif est de pouvoir offrir des locaux adaptés au secteur agroalimentaire, susciter les initiatives dans la valorisation des filières locales et favoriser les synergies entre elles, en complémentarité avec le laboratoire technologique agroalimentaire du Lycée agricole de Volzac, construit par Saint-Flour Communauté, par convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Aujourd'hui, une entreprise dont l'activité est celle de traiteur et de négociant en produits locaux souhaite s'implanter dans l'aile sud du local, soit environ 112 m². Cette activité est doublement complémentaire de celle déjà implantée puisqu'elle se fournit en produits transformé par la SARL Producteur à l'assiette et qu'elle commercialise certains de ses produits.

Pour permettre son installation et accueillir de futures activités, des travaux de réadaptions sont nécessaires, à réaliser en plusieurs phases selon les projets et les demandes exprimées.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir
- définie
- En cours de définition
- Commune
- Communauté de communes : Saint-Flour communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s)
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : service développement territorial – 04 71 60 56 83

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Travaux - Projet d'installation activité traiteur (2021)	68 684 €	82 420.80 €
- Autres travaux pour projets de développement en cours d'étude (2022-2023)	100 00 €	120 000 €
TOTAUX	168 684 €	202 420.80 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir dans la future contractualisation
Conseil Départemental	A définir	C	A définir dans la future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Réaffectation de ce bâtiment en friche	Réaffectation partielle	Réaffectation totale
Nombre d'entreprises installées	2	3-4
Nombres d'emplois créés	10	15 ou plus

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : juillet 2021

Date de fin : 2022 - 2023

Observations : /

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réaménager le pôle viande à Pierrefort

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 Politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Pierrefort

- Projet sur commune seule : Pierrefort
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté est propriétaire d'un atelier de découpe et de l'abattoir de Pierrefort. En octobre 2020, dans le cadre du projet de valorisation des produits de venaison en lien avec les fédérations de chasse de plusieurs départements, une nouvelle entreprise s'est installée dans la partie atelier de découpe. La partie abattoir, encore inoccupée, a fait l'objet d'une demande de la part de cette entreprise présente afin d'étendre ses locaux dans cette partie. Le projet consiste au réaménagement de 95 m² pris sur la partie abattoir pour agrandir la partie atelier de découpe et de transformation afin de conforter l'implantation de cette entreprise dans les locaux du pôle viande de Pierrefort.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : service développement territorial – 04 71 60 56 83

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	90 000 €	108 000 €
TOTAUX	90 000 €	108 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir dans les futures contractualisations

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Réaffectation partielle ou totale des locaux	Réaffectation partielle	Réaffectation totale
Emplois	2 emplois créés	Emplois maintenus (2) + nouveaux emplois créés

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : septembre 2021

Date de fin : début 2022

Observations : /

Fiat à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etudier la création d'un troisième forage d'eau potable sur la commune de Coltines

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 Politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Coltines _____

Projet sur commune seule : Coltines _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

A la suite de plusieurs études hydrogéologiques menées notamment par H DE GOER, géologue, et M.DUPUY hydrogéologue, a été mise en évidence la présence d'un système aquifère profond de l'ordre de 32km² situé entre le Sailhant, commune d'Andelat, et la commune de Coltines.

Ces recherches ont abouti à la réalisation de deux forages actuellement exploités par Saint-Flour Communauté et qui alimentent en eau potable le syndicat des eaux d'Ussel (Celles, Ussel et Coltines) et la commune d'Andelat.

Les essais de pompage ont fixé la capacité des forages en continu à 20m³/h pour le forage F1 et de 60m³/h pour le forage F2. Considérant que les besoins actuels sont de l'ordre de 20m³/h, un certain volume d'eau pourrait faire l'objet d'une valorisation économique via notamment de l'embouteillage.

Dans cette hypothèse et si ces deux forages venaient à être réservés pour l'embouteillage de l'eau, un nouveau forage serait nécessaire et il servirait à l'alimentation en eau des communes.

Plusieurs études menées par le cabinet Idées Eaux ont permis de définir le secteur le plus propice à la réalisation de ce troisième forage. Il se situerait sur la commune de Coltines en limite de la commune de Celles. Préalablement, une étude d'impact a été demandée par les services de l'État et doit donc être réalisée. Le projet consisterait à long terme en :

- Une étude d'impact préalable (tranche ferme à court terme) ;
- La réalisation du forage de reconnaissance ;
- Les analyses, les essais de pompage et les études complémentaires afin de voir la faisabilité d'un forage d'exploitation.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s)collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'Entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Service Développement Territorial – Tél : 04.71.60.56 83

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	30 000 €	36 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	150 000 €	180 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	180 000 €	216 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	A définir	C	A définir avec la future contractualisation
Conseil Départemental du Cantal	A définir	C	A définir avec la future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Débits disponibles	80m3/h actuellement	Évolution du débit disponible selon les essais de pompage
Analyses de l'eau		Analyse d'eau conforme

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2023.....
- Date de fin : 2024.....

Observations : /

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Outil logistique numérique de cotransport et valorisation de la plateforme de conditionnement, vente et de promotion des produits du terroir

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Et **objectif 4.1 :** Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable qualitative et à taille humaine

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI : _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

En 2018, Saint-Flour Communauté s'est engagée dans une démarche de mise en réseau des producteurs agricoles dans le cadre d'une étude de développement de solutions logistiques collectives innovantes pour la commercialisation des produits agricoles locaux.

Pour ce faire, grâce à une subvention LEADER, l'intercommunalité s'est entourée de l'Université Clermont Auvergne (UCA) et appuyée sur la volonté d'une trentaine d'agriculteurs à participer.

L'année 2019 a donc été consacrée à la réalisation de l'étude menée par l'Université Clermont Auvergne auprès de 33 producteurs volontaires. Ce travail s'est déroulé en deux phases. Un premier temps a été dédié à des entretiens semi-directifs pour dégager les pratiques existantes en termes de logistiques ainsi que les attentes des agriculteurs. Dans un second temps l'Université a construit, en collaboration avec 15 producteurs sur la trentaine enquêtés, Saint-Flour Communauté et la Chambre d'Agriculture, des solutions logistiques pertinentes sur le territoire en fonction 1/ des pratiques existantes et 2/ des attentes des agriculteurs.

Ces solutions ont abouti grâce à l'implication des agriculteurs tout au long du projet que ce soit tant pour les huit réunions collectives que pour les rencontres individuelles avec l'UCA. Cela a permis aux agriculteurs de s'approprier les contraintes et la solution retenue, et ainsi développer une solution originale répondant à leurs besoins en s'appuyant sur l'expertise de l'UCA.

Début d'année 2020, un document final a été remis et une synthèse présentée aux agriculteurs et aux décideurs de Saint-Flour Communauté. Ceci a permis d'avancer les préconisations d'organisations logistiques à mettre en œuvre. En réalité, deux modèles logistiques ont été retenus. Le premier concerne les flux pour des distances inférieures à 100 km, et le second pour des distances supérieures à 100 km. Dans les deux cas, bien que techniquement différents, il faut :

- Développer un outil numérique pour coordonner les livraisons et les flux ;
- Se fédérer collectivement et juridiquement.

Par la suite, au printemps 2020, la crise sanitaire COVID-19 a notamment entraîné la fermeture temporaire des marchés de plein vent. L'intercommunalité, en soutien aux commerçants et producteurs locaux, a mis en œuvre dans l'urgence, un drive de produits locaux regroupant principalement des exposants du marché de la Ville de Saint-Flour dont des producteurs engagés dans la démarche de l'outil logistique. Cette action exceptionnelle a confirmé le souhait de se mobiliser pour mutualiser la logistique.

L'objectif principal du présent projet est bien de concrétiser les résultats de cette étude de faisabilité en travaillant à la mise en œuvre, à court terme, de l'outil numérique de co-transport dans un rayon de 100km et en parallèle, sur du moyen/long terme à déployer la logistique pour une distribution nationale.

Enfin, sur une vision long terme, un travail parallèle est mené pour mettre en œuvre une plateforme physique de logistique des marchandises sur le territoire, notamment en lien avec la structuration de la filière fruits et légumes et l'approvisionnement de la restauration hors domicile et des commerces (grandes et moyennes surfaces, magasins spécialisés...).

Pour cela, Saint-Flour Communauté dispose d'une réserve foncière de 4 500m² au niveau de la zone d'activité du Rozier-Coren, aux abords de l'A75 et du contournement de Saint-Flour. A cela s'ajoutent des acteurs privés qui travaillent déjà sur la logistique et la promotion des produits du terroir au niveau national, avec des perspectives d'agrandissement.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : projet alimentaire territorial
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** À définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Université Clermont Auvergne, producteurs du territoire, Hautes Terres Communauté.
- Non identifié(s) à ce stade.

Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté

Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour

Personne /service référent et coordonnées : VANLAER Clémentine N° tel : 04 71 60 68 86 / 06 49 34 08 84 ; adresse mail : c.vanlaer@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.		Montant TTC	
	Outil logistique numérique	Plateforme physique	Outil logistique numérique	Plateforme physique
Étude(s) pré-opérationnelle(s)		41 666,67 €		50 000 €
Acquisitions foncières				
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	96 208,33 €		115 450 €	
Travaux		666 666,77 €		800 000 €
Fournitures	3 750,00 €		4 050 €	
Autres : animation	80 500,00 €	20 000 €	80 500 €	20 000 €
TOTAUX	180 458,33 €	728 333,44 €	200 000 €	870 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)		Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)		Remarques / observations	
	Outil numérique	Plateforme physique	Outil numérique	Plateforme physique	Outil numérique	Plateforme physique
Etat	156 000€		B		Pré sélection validée à l'appel à projet France Relance	
Structures partenaires	22 550 €		B			
Autofinancement	21 450 €		B			

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Aménagement du terrain communautaire disponible	Aucun aménagement	Aménagement réalisé permettant la valorisation des produits locaux du territoire
Création d'un outil numérique	Aucun outil	Outil développé et utilisé
Nombre d'agriculteurs usagers de l'outil numérique	Aucun usager	Comptabiliser le nombre d'agriculteurs utilisant l'outil numérique
Nombre d'agriculteurs usagers de la plateforme physique	Aucun usager	Comptabiliser le nombre d'agriculteurs utilisant la plateforme physique

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2019

Date de fin :2026

Observations :

Étude préalable déjà réalisée par l'Université Clermont Auvergne en 2019.

Projet lié à Terralim pour le déploiement de la structuration de la filière fruit et légumes sur le territoire.

La démarche de plateforme logistique pourrait être étendue au territoire de Hautes Terres Communauté. La réflexion est initiée en ce sens.

Fait à Saint-Flour

Le11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Élaborer un outil de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

Et objectif 6.2 : Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Ensemble des communes situées hors Parc Naturel Régional de l'Aubrac (où une charte forestière de territoire est déjà en vigueur)

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : périmètre de Saint-Flour Communauté hors communes incluses dans le PNR Aubrac

PRESENTATION DU PROJET

À l'initiative de la Communauté de communes Margeride Truyère, une première charte forestière de territoire a été mise en œuvre sur une partie du territoire communautaire (mise en œuvre du programme d'actions de 2005 à 2010, sur 12 communes). En 2014, à la fusion de la Communauté de communes Margeride-Truyère avec celle du Pays de Saint-Flour, les élus ont eu la volonté de reconduire une deuxième charte forestière de territoire.

Celle-ci comprenait 4 axes stratégiques mis en œuvre sur 29 communes :

- Filière bois-forêt, levier de développement économique ;
- Biodiversité et dimension environnementale de la forêt ;
- Favoriser l'accueil du public touristique en forêt et proposer une offre globale ;
- Animation de la charte forestière.

Face aux enjeux actuels et futurs, notamment sur la question des changements climatiques, il est essentiel de reconduire cette action en définissant des stratégies renouvelées et élargies à l'ensemble du périmètre de Saint-Flour Communauté et hors PNR Aubrac.

Il s'agit d'établir un programme opérationnel d'actions en cohérence avec l'aménagement du territoire de Saint-Flour Communauté et d'utiliser la capacité des espaces forestiers à s'inscrire de manière transversale en service à d'autres objectifs en termes de valorisation économique, environnementale et sociale.

En lien avec la charte forestière du PNR Aubrac, les professionnels de la forêt : URCOFOR (Union régionale des communes forestières), ONF, CRPF (centre régional de la propriété forestière), gestionnaires privés... mais aussi sur la base des nombreux diagnostics dont dispose déjà la collectivité (Diagnostic agricole et forestier du SCoT et du PLUi notamment), il est proposé d'élaborer un outil de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Il s'agit de définir ainsi une stratégie territoriale pour le développement durable de cette filière.

Deux outils complémentaires pourraient être mobilisés : la Charte Forestière de Territoire (CFT) et le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). Le PAT couplé à la CFT vise à assurer la mobilisation du bois dans le respect de la gestion durable des forêts et espaces agricoles, avec des objectifs de valorisation économique et de création d'emplois.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : ONF, CRPF, URCOFOR, PNR Aubrac, PNR Volcans d'Auvergne, Mission Haies...
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – Z.A. du Rozier-Coren – 15100 SAINT-LOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : pôle développement territorial et services aux communes (Lionel SIGNORINI – 04 71 60 53 79, l.signorini@saintflourco.fr)

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / 0.3 ETP - recrutement chargé de mission	9 600 €/an	9 600 €/an
Travaux	50 000 €/an (2023-2027)	60 000 €/an (2023-2027)
TOTAUX	48 000 € en fonctionnement 250 000 € en investissement	48 000 € en fonctionnement 300 000 € en investissement

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État	A définir	C	
Union Européenne	A définir	C	
Région AURA	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Existence d'une Charte Forestière de Territoire	Uniquement sur le périmètre du PNR Aubrac	Sur l'ensemble du territoire intercommunal
Linéaire de desserte (créées ou améliorées)	0	à définir
Surface de forêt concernée par un Plan d'Approvisionnement Territorial	0	à définir
Nombre de chaufferies et réseaux de chaleur bois	6	à définir
Volume de bois local utilisé dans les constructions publiques	0	à définir
Nombre de projets touristiques en forêt initiés ou accompagnés	0	à définir
Nombre d'entreprises de 1 ^{ère} et de 2 ^{nde} transformation accompagnées (investissement matériel)	0	à définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021.....
- Date de fin : 2027.....

Observations :

Recrutement d'un chargé de mission agriculture et forêt en juillet 2021 à raison de 0.3 ETP
Concertation et élaboration de la Charte Forestière de Territoire sur la période 2021-2022.
Mise en œuvre du plan d'actions pour une durée de 5 ans : 2023-2027

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°90

Territoire de : SAINT-FOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Economie sociale et solidaire – réemploi et recyclerie : étendre le site Emmaüs à Saint-Flour

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 du projet de territoire : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Rue Jean Jaurès 15100 Saint-Flour, ou autre site

- Projet sur commune seule : Saint-Flour ou autre commune
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le contexte

La communauté Emmaüs de Saint-Flour est une antenne de la communauté Emmaüs Cantal implantée sur la commune de Saint-Flour depuis 2011. Emmaüs Saint-Flour dispose de 1 800 m² sur son site, dont 560 m² de surfaces couvertes (280 m² sont dédiés à la vente et 280 m² sont dédiés à la réception, au tri et au stockage des objets ainsi qu'aux ateliers de valorisation). En termes de ressources humaines, Emmaüs Saint-Flour mobilise, en plus des bénévoles actifs, 6 compagnons.

Depuis Saint-Flour, Emmaüs exerce une activité de collecte à domicile, en rendez-vous et en apport volontaire des usagers sur le site sanflorain. Le tonnage collecté sur le territoire du SYTEC représente 59 tonnes, soit 23% du tonnage collecté par Emmaüs Cantal.

Au regard du potentiel et du gisement local d'une part, des besoins en solidarité qui se font croissants, d'autre part, mais également des changements de comportement des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers le réemploi, Emmaüs Cantal souhaite développer son antenne de Saint-Flour en captant et traitant un tonnage plus important, notamment en développant ses collectes en déchetteries qui sont limitées aujourd'hui à la seule déchetterie de Saint-Flour (8 tonnes par an). Ainsi, de façon à développer son activité, l'antenne Emmaüs de Saint-Flour a besoin de **renforcer son équipe** (au moins 4 nouveaux compagnons et un responsable de site), de **s'équiper conformément à ses ambitions de développement** et d'**adapter ses locaux** afin de dégager **plus d'espaces pour la vente** d'une part, mais également **pour les ateliers de valorisation, la logistique, le stockage et l'accueil des clients**.

Un travail d'estimation du potentiel d'activité et de l'évolution de la communauté Emmaüs Saint-Flour a été réalisé dans le cadre d'une étude technico-économique « *Développement du réemploi et implantation d'un réseau de recycleries sur le territoire du SYTEC* » portée par le syndicat éponyme et confié au Cabinet coopératif de conseil Cap3c, livrée en juillet 2018. Il tient compte du volume d'activité actuel de l'antenne et des acteurs du réseau avec lesquels une offre de services coordonnée en faveur du réemploi doit être construite.

La présentation générale du projet

La collecte des objets réemployables

Le développement de l'activité de collecte en déchetterie d'Emmaüs l'amènerait à **collecter sur 4 déchetteries** : Saint-Flour comme actuellement, Pierrefort, Massiac, Neussargues. Pour une activité bien déployée, bénéficiant d'une bonne notoriété et entrée dans les habitudes des usagers, **le tonnage réemployable est estimé à 46 tonnes** (11,2 T d'encombrants, 5,4 T de bois, 7,9 T de ferraille, 6 T de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), 15,5 T de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)). L'étude affiche une possible montée en puissance de l'activité avec un taux de captation progressif allant de 70% du gisement réemployable en année 1 à **100% en année 4**.

La collecte à domicile

Emmaüs pourrait poursuivre son service de collecte d'objets à domicile, sur appel téléphonique (rendez-vous). Cette collecte serait limitée à **2 pôles** pour atteindre un même tonnage de **60 tonnes** sur 3 sites aujourd'hui.

La collecte en apport volontaire

Emmaüs continuera de proposer comme elle le fait actuellement, une collecte en apport volontaire sur son site. **240 tonnes** sont collectés en apport volontaire. Il est estimé que le **potentiel est atteint** et qu'il n'est pas envisagé de développer davantage ce mode de collecte particulièrement performant.

La valorisation des objets et matières

Le flux réemployable collecté est orienté, à son arrivée sur le site d'Emmaüs, vers les ateliers de préparation à la réutilisation, dont les objectifs de valorisation sont fixés comme suit : 100% de réemploi du flux « Déchetterie », 40% de réemploi du flux « Domicile », 60% du réemploi du flux « Apport sur site ».

La vente des objets et matériaux

La vente d'objets, contrôlés et revalorisés, ainsi que de matières recyclables, constitue l'aboutissement du processus mis en œuvre par Emmaüs. Elle génèrera des **ressources financières contribuant à l'équilibre du modèle économique d'Emmaüs**. Elle doit permettre de :

- valoriser le temps de collecte et de valorisation,
- redonner concrètement une seconde vie aux objets,
- limiter les quantités de déchets enfouis,

- contribuer au modèle économique d'Emmaüs.

La **surface de vente** disponible doit être **agrandie** et doit correspondre aux **critères d'un établissement recevant du public « magasin » de catégorie V**. L'espace de vente doit prévoir des réserves pour les articles saisonniers, une sectorisation pour mettre en valeur les catégories de produits, une **présentation soignée** avec un affichage des prix, des possibilités de stationnement à proximité bien délimitées.

Les moyens humains

Ainsi, pour couvrir l'ensemble des besoins en temps de travail, le nombre de compagnons est estimé à **10 en année 1 et 2, puis à 14 à partir de l'année 3**.

Les locaux

Pour développer son activité, Emmaüs Saint-Flour a besoin de **s'agrandir**, de **disposer d'espaces de travail suffisants et mieux adaptés**. Il existe sur le site actuel des possibilités d'agrandissement et d'aménagement. Utilisant aujourd'hui 540 m² (260 m² d'atelier / stockage, 280 m² de magasin), il conviendrait d'**atteindre une surface de 2 145 m²** (1 215 m² d'atelier / stockage, 750 m² de magasin et 180 m² d'espace de réception / tri / pesée).

Aussi, le projet est possible sur le site actuel en lien et partenariat avec la Ville de Saint-Flour, ou un autre site de développement doit être recherché et étudié.

En concourant à relever **4 défis majeurs** pour le territoire communautaire à savoir :

- un enjeu environnemental (réduction des déchets et de leur coût),
- un enjeu économique (développement d'activité avec clientèle du bassin de Saint-Flour, du nord Lozère, de Haute-Loire),
- un enjeu social (renfort de la communauté Emmaüs sanfloraine),
- et également un enjeu sociétal (changement de comportement des consommateurs),

Le projet d'extension du site Emmaüs de Saint-Flour s'inscrit comme **prioritaire pour Saint-Flour Communauté**.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine **Bâtiment**
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture **Déchets** **Economie circulaire** Protection ressource eau
- Autre : **Cohésion territoriale et sociale**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE** **Travaux** Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD) – fiche action N°8 de l'Opération de Revitalisation du Territoire du 19.12.2019
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir **Définie** En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : **Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – ZA du Rozier-Coren – 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : DELORT Delphine, DGA Saint-Flour Communauté – 04 71 60 69 92 – d.delort@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	40 000 €	48 000 €
Acquisitions foncières	A définir	A définir
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	190 000 €	228 000 €
Travaux	665 000 €	798 000 €
Fournitures		
Autres : Aléas de travaux	95 000 €	114 000 €
TOTAUX	990 000 € Sans acquisition foncière	1 188 000 € Sans acquisition foncière

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat CRTE	396 000 € (40%)	C	
Région / Ademe	396 000 € (40%)	C	
Département		C	
Europe		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Tonnage collecté d'objets réemployables issu des déchetteries revalorisé	8 T	46 T
Tonnage collecté via la collecte à domicile 2 pôles	50 T	60 T
Nombre de compagnons employés	6	15
Nombre de jours d'ouverture de la zone de vente	225 jours / an	270 jours / an
Nombre de clients reçus en zone de vente	Non communiqué	+ 30%

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin (livraison / mise en service) : 2023

Observations :

L'étude de programmation sera lancée en juillet 2021. S'en suivront les consultations de maîtrise d'œuvre et des entreprises pour la réalisation des travaux.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Créer un centre de formation aux métiers du luxe

Objectif : 2.3

Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 Politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI: Saint-Flour Communauté et Hautes Terres communauté
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal a pour projet de mettre en place un centre de formation aux métiers du luxe, dans le cadre de son pôle emploi formation sur le bassin de Saint-Flour, situé stratégiquement à proximité de l'A75. Ce projet consiste à offrir aux entreprises du luxe régionales et nationales, quel que soit leur secteur (maroquinerie, parapluie ganterie, coutellerie...) un véritable centre de formation et de compétences adapté à leurs besoins, qui aurait un rayonnement à minima interrégional (Massif Central) Ce projet se justifie sur le bassin de Saint-Flour fort de l'expérience avec Vulcacuir, du Groupe Fleurus, sous-traitant en maroquinerie du luxe, dont Saint-Flour Communauté a soutenu le développement depuis son installation sur le Parc d'activités d'intérêt régional du Rozier Coren et à proximité de lieux de formation à l'artisanat d'art (lycée professionnel des métiers du bois à Murat).

Il convient également de noter la présence d'un abattoir de proximité à Neussargues en Pinatelle qui pourrait permettre d'entrevoir une réflexion sur la filière de qualité du cuir dans sa globalité.

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté pourraient être partenaires de cette initiative, portée par la CCI du Cantal, qui s'inscrit pleinement dans leur démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale.

Elles accompagneront, dans un premier temps, via le fonds LEADER son démarrage avec le recrutement d'un conseiller formation spécialisé dans ce secteur qui aura pour mission de définir la faisabilité de ce projet, de retenir un site qui sera le futur centre de formation et de le développer. Dans un second temps, pourrait être envisagé de contribuer à l'aménagement du site retenu selon les besoins, et donc d'accompagner sa promotion.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
➤ Adresse postale : 44 boulevard du Pont Rouge – 15 000 Aurillac
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : pôle emploi formation – Sébastien CHEYVIALLE - 04 71 45 40 54 - scheyvialle@cantal.cci.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre/(Poste conseiller)	54 000 €	54 000 €
Travaux (selon site retenu)	100 000 €	120 000 €
TOTAUX	154 000 €	174 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
DIRECCTE	25 000 €	B	
LEADER GAL Pays de St Flour Haute Auvergne	En cours de demande	B	
CCI	20%		
Saint-Flour Communauté Hautes Terres communauté	En cours de demande	B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Conseiller formation Métiers du luxe	A recruter	Recrutement d'un conseiller
Aménagement d'un site adapté en centre de formation	En cours de recherche	Aménagement d'un Centre de formation adapté
Nombre de formation organisée	0	Nombre de formation permettant la viabilité du projet
Nombre d'entreprises demandeuse de formation	0	Entreprises régionale et nationales
Nombre d'élèves	0	Nombre permettant la viabilité du projet
Retombées économiques	0	Nombre de nuitées, repas...

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : septembre 2021 : recrutement d'un conseiller formation
- Date de fin : 2022-2026 : organisation des formations et développement du centre

Observations : le dossier doit être déposé au titre du programme LEADER, Pays de Haute Auvergne.

Pièce jointe : note de la CCI du Cantal

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021
La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Projet de création d'un centre de formation aux métiers du luxe
« L'Atelier du Luxe »

La CCI du cantal a créé, il y a 10 ans, un centre de formation avec pour objectif de répondre aux attentes et besoins des entreprises à la fois dans le cadre :



- de la formation continue pour assurer la professionnalisation des salariés
- de la formation pour les demandeurs d'emploi avec pour objectif d'intégrer les entreprises

Dans ce sens, le campus a développé en parallèle des centres de formation spécialisés dans divers domaines :

- Télécom
- Service à la personne
- Commerce et digital

CENTRE NATIONAL
DE FORMATION AU
TRÈS HAUT DÉBIT
17 bd du Valenc | 15 000 AURILLAC | 04 71 45 40 40



Cette expérience nous permet aujourd'hui d'avoir acquis des méthodologies dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de sourcing de candidat.

LE PROJET

Pour continuer à accompagner nos entreprises et fort d'une expérience avec l'entreprise VULCACUIR où nous avons formé 30 personnes il y a 2 ans, nous engageons une démarche de création d'un centre de formation aux métiers du luxe sur St Flour avec pour objectif de répondre à la fois aux entreprises situées à l'échelle du massif central mais également des entreprises nationales dans ce domaine.

La situation de St Flour, au carrefour de 3 départements et à proximité de l'A75, doit faciliter à la fois la création de ce centre et la mobilité des candidats entre le lieu de formation et les entreprises d'accueil.



La présence sur le territoire du Pays de St Flour de l'entreprise VULCACUIR spécialisée dans la fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie, reconnue dans le secteur et sous-traitante des grands groupes nationaux et internationaux du luxe peut être un appui pour le développement de ce centre. Le centre peut également apporter un accompagnement en terme de recrutement pour cette entreprise.

De plus, dans le cadre du développement des politiques RSE des grands groupes, plusieurs rapatrient leurs sous-traitance en France. Ce phénomène a également été renforcée par la crise COVID ce qui peut constituer une opportunité.

OBJECTIF 2.3

La création d'un centre de formation aux métiers du luxe doit permettre de créer une économie autour du centre en développant :

- de l'hébergement public et privé
- de la restauration.

Et contribuer à l'attractivité du territoire tant en terme d'image que d'investissements économiques.

2 zones de commercialisation seront prises en compte :

- Une zone dite de proximité qui correspond au massif central où l'on retrouve un grand nombre d'entreprises sous-traitantes dans ce secteur.



- Une zone dite nationale où une prospection des grands comptes sera réalisée avec l'objectif de former des personnes pour le niveau national

1- Constat

On observe des besoins réguliers de recrutement dans ce secteur à l'échelle de l'auvergne. De plus, une entreprise du Groupe Hermès vient de s'installer sur l'agglomération de Clermont Ferrand et annonce plus de 250 recrutements. Le secteur du luxe est en développement et une partie de la production va être relocalisée. D'où des besoins de recrutements... mais ce secteur a besoin de salariés avec des compétences spécifiques. D'où des besoins de formation...

2- Objectif

Notre objectif est de développer des formations en lien avec les besoins des entreprises. Pour cela, un conseiller sera en charge de ces formations et assurera l'adéquation besoins entreprise / formation afin d'avoir des taux d'insertion professionnelle les plus élevés possibles.

Notre force est d'assurer le sourcing des candidats en lien notamment avec le réseau des missions locales et la mise en place de réunions d'information collective sur tous les territoires.

En ce qui concerne la pédagogie, nous faisons appel à des formateurs professionnels des secteurs afin d'être en adéquation avec les attentes des entreprises.

Pour cela, nous assurerons :

- l'ingénierie pédagogique
- le sourcing des candidats
- la gestion des formations
- le suivi post formation

Pour faire de St Flour et du territoire de St Flour, un territoire d'excellence dans le domaine des métiers du luxe, nous proposons de créer une manifestation annuelle sur l'emploi et les compétences dans les métiers du luxe afin de détecter les besoins des entreprises et les évolutions des métiers. Cette manifestation doit permettre de réunir toutes les entreprises au niveau national à St Flour.

3- Le Centre de formation : l'Atelier du Luxe

L'atelier du luxe proposera des formations professionnelles, de l'initiation au perfectionnement dans les métiers de la maroquinerie, du cuir et l'ensemble des autres textiles en fonction des besoins des entreprises ainsi que dans les métiers autour du luxe. Nous adapterons nos formations aux besoins des entreprises. Notre pédagogie est active et basée sur une approche adaptée, un accompagnement personnalisé. Nous privilégions la pratique et l'application directe.

a. Les publics accueillis :

Demandeurs d'emploi

Salariés

b. Objectif de formations

L'objectif est de débiter la 1^{ère} année 2 formations longues soit 25 candidats formés et d'arriver rapidement à former 50 à 60 stagiaires sur des formations d'environ 600 à 1000 heures de cours.

c. Les formations :

Dans ce cadre de ce centre, nous développerons à la fois de la formation continue à destination des salariés et de la formation initiale à destination des demandeurs d'emploi.

L'atelier du luxe *by le campus*

Formation continue

Les thématiques :

- Maroquinerie
- Couture sur différents types de support
- Décoration intérieure
- Concepteur vendeur
- Visual merchandising
- Mode et habillement
- Tapisserie et siège
- ...

Formation Diplômante et alternance

Formation métier :

Titre pro Piqueur en maroquinerie
Titre pro Préparateur monteur en maroquinerie
Initiation à la maroquinerie
Titre pro formation de vêtement sur mesure

...

Autres formations :

BAC PRO Artisanat et Métiers d'Art
option merchandising visuel

Vendeur conseil spécialisé dans les métiers du luxe
Responsable de développement commercial dans les métiers de luxe

d. Les plateaux pédagogiques :

Le centre possèdera à la fois :

- 2 salles de cours classiques de 20 personnes
- Une salle informatique
- 2 salles de TP comprenant :
 - + Table de travail intégrant la machine à piquer
 - + Machine à battre
 - + Machine à manchon triple entraînement équipée d'un plateau amovible
 - + Machine pilier
 - + Différents guides bords

+ Petit outillage de piquage (ciseaux, tournevis, coupe fils, clés Allen en rapport avec le matériel...)

+ Autres machines en fonction des formations

4- Notre pédagogie et notre savoir faire

a) Une pédagogie :

- Pragmatique (théorique et pratique)
- Interactive (écoute et échange)
- Fondée sur un apprentissage personnalisé et progressif
- Basée sur des outils performants

b) Nos formateurs :

- Des professionnels en activité
- Des compétences techniques et pédagogiques mises à jour annuellement
- Un savoir-faire reconnu

c) Notre adaptabilité :

- Ouverture des formations en continu et au fil de l'eau
- Adaptation des formations en fonction des besoins des entreprises
- Recrutement de candidats sur l'ensemble de la France, au plus près des besoins des entreprises

d) Notre offre globale

- Recherche du logement, de stage, de financement ...

5- Nos besoins

Pour mettre en place ce projet, il sera nécessaire de créer un poste de conseiller sur St Flour dédié à ce projet et qui gèrera la mise en place des actions de formation. Le temps d'amorçage de ce projet et d'atteinte du point d'équilibre (3 ans, peut-être 2) dans le respect de notre méthodologie, il convient de trouver des financements publics pour financer tout ou partie du poste de conseiller.

En terme d'investissement, il sera nécessaire d'avoir un lieu adapté à l'accueil des stagiaires avec les surfaces suffisantes pour la mise en place des machines indispensables pour dispenser ces formations. Les investissements (non encore chiffrés) à ce jour, pourront faire l'objet également de recherche de financements ou de partenariats publics et/ou privés (ex : versement de taxe d'apprentissage sous forme d'apport de matériels, partenariat privé sous forme de dons...)



Ambition n°1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

« Pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »

AXE 3

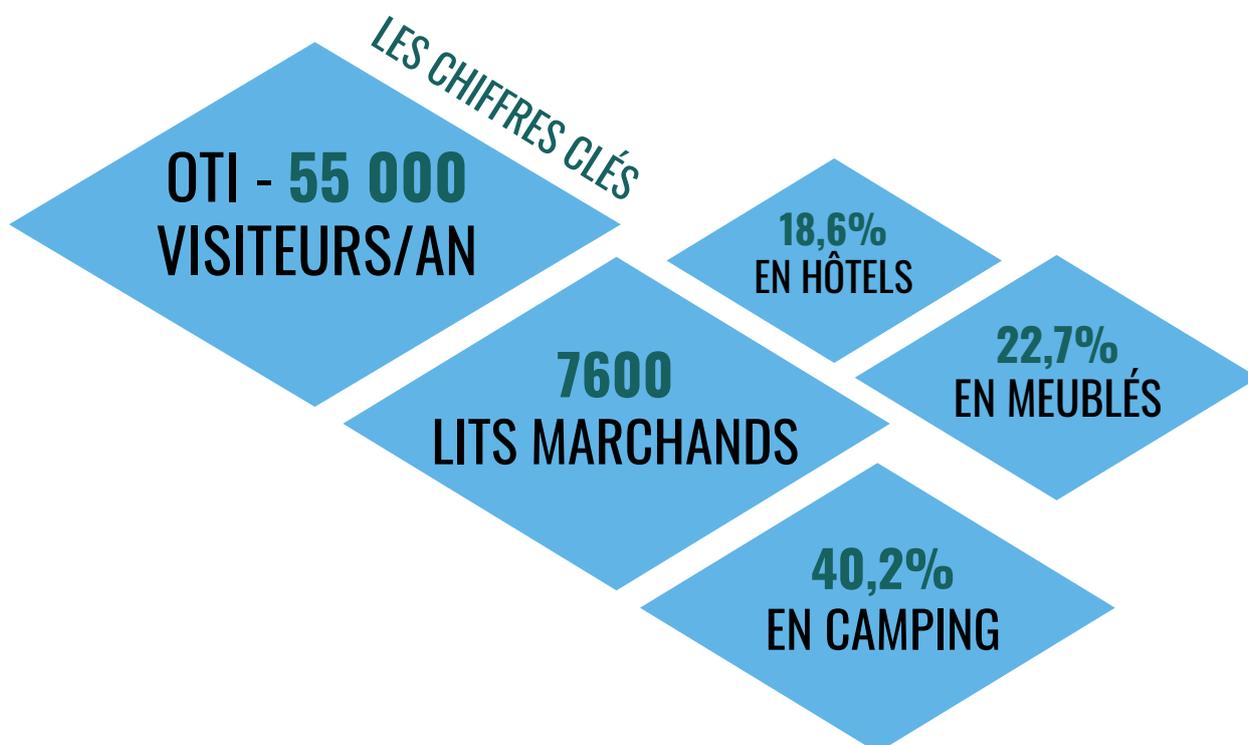
Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

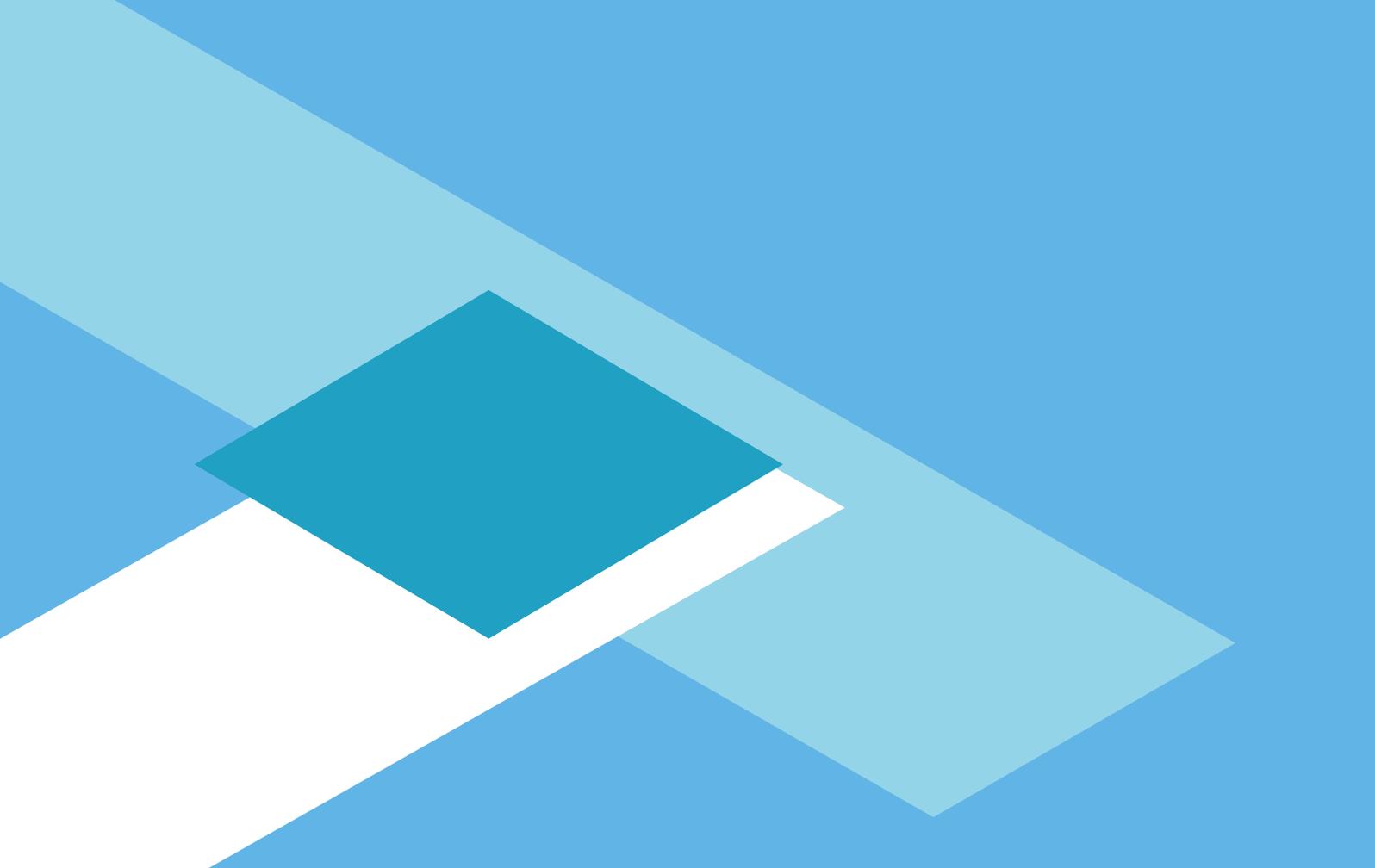
- Objectif n°3.1 - Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire.
- Objectif n°3.2 - Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.
- Objectif n°3.3 - Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial.
- Objectif n°3.4 - Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité.
- Objectif n°3.5 - Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons ».
- Objectif n°3.6 - Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale ».

AXE 3 - Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Saint-Flour Communauté constitue une destination touristique privilégiée pour les adeptes « du tourisme vert », facilement accessible par l'A75. Le territoire se distingue par la richesse de son patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'images et de notoriété (viaduc de Garabit et les gorges de la Truyère, l'Aubrac, Saint-Flour, le Massif Cantalien,...), et des ressources touristiques identitaires variées (Pays d'art & d'histoire, thermalisme, station et Pôle de pleine nature, événementiel, terroir et gastronomie,...).

En lien avec l'Office de Tourisme intercommunal et les partenaires interterritoriaux (PNR des Volcans d'Auvergne, PNR de l'Aubrac, les EPCI voisins, Clermont Auvergne Métropole), **la stratégie touristique de Saint-Flour Communauté s'appuie sur un développement touristique durable**, respectueux d'un cadre naturel et patrimonial préservé. Plus précisément, elle s'articule autour du **soutien aux démarches de labellisation du territoire et du développement d'une offre touristique misant sur l'excellence environnementale**.





Objectif n°3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère,
site identitaire et emblématique du territoire.



©Photo : P. Soissons

➡ ☐ **Poursuivre la démarche globale et collective de reconnaissance du site des gorges de la Truyère :**

◆ Conforter la qualité exceptionnelle des gorges de la Truyère du point de vue du paysage et de sa préservation, en lien aussi avec l'obtention du classement du site des « Gorges et vallées ennoyées de la Truyère-Garabit-Grandval » porté par l'Etat, puis à long terme le label « Grand site de France » ;

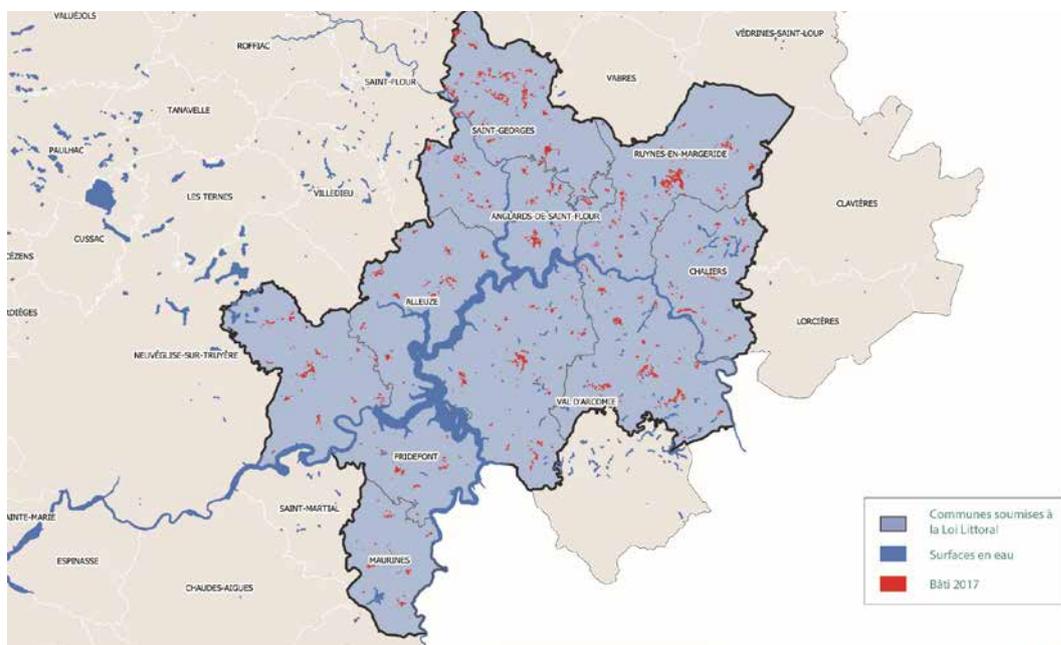
◆ Porter la candidature au classement UNESCO du Viaduc de Garabit, poursuivre la promotion et la valorisation de ce patrimoine, en lien avec les services communautaires (Ecomusée de la Margeride et Pays d'Art et d'Histoire), les acteurs locaux, et l'association nationale pour le classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur.

➡ ☐ **Intégrer les dispositions particulières résultant de la Loi Littoral dans les choix de développement résidentiel et touristique, en cohérence avec les orientations du projet de SCOT.**

➡ ☐ **Préserver les atouts patrimoniaux et paysagers en s'appuyant notamment sur l'étude paysagère :** le site des Gorges de la Truyère concentre un patrimoine bâti (viaduc de Garabit, château d'Alleuze, villages traditionnels emblématiques,...) et des paysages remarquables qui contribuent à l'attractivité du territoire ;

➡ ☐☐ **Promouvoir le développement d'une offre touristique durable dans la vallée, notamment à travers des partenariats publics/privés** (promotion du tourisme industriel, via la « Route de l'énergie ») ;

*Communes de Saint-Flour
Communauté
soumises à la
loi littoral*



LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 92 : Elaboration et mise en œuvre du plan d'action de l'Opération Grand Site Garabit Vallée de la Truyère.
- Fiche projet n° 93 : Candidature du Viaduc de Garabit au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Fiche projet n° 94 : Collecte et valorisation de la mémoire de la retenue d'eau de Grandval.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 95 : Amélioration des conditions d'accueil du public pour la valorisation des sites touristiques de la vallée de la Truyère.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 96 : Alleuze - Installation de tables de lecture sur le site classé de la commune d'Alleuze.
- Fiche projet n° 97 : Alleuze - Pastoralisme sur le site du château d'Alleuze.
- Fiche projet n° 98 : Chaliers - Réhabilitation de la maison «Roudil».
- Fiche projet n° 99 : Chaliers - Mise en valeur des jardins terrasses du bourg.
- Fiche projet n° 100 : Val d'Arcomie - Création de sentiers de randonnée de Garabit à Grandval.

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

Fiche Projet n°92

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions de l'Opération Grand Site Garabit Vallée de la Truyère.

Objectif : 3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : Communes situées dans la Vallée de la Truyère.

PRESENTATION DU PROJET

Les gorges de la Truyère concernent 11 communes du territoire de Saint-Flour Communauté, sur 10 350 hectares et 35 km de long. Les lacs les caractérisent : le Lac de Garabit Grandval avec ses 1100 hectares ; le Lac de Lanau : 113 hectares, site sauvage accessible uniquement par voie d'eau et enfin, le Lac de Sarrans pour la partie cantalienne.

Elles représentent 4 % du territoire de Saint-Flour Communauté sur les communes riveraines que sont **Chaliers, Ruynes-en-Margeride, Val d'Arcomie, Anglards de Saint-Flour, Saint-Georges, Alleuze, Fridefont, Saint-Martial, Maurines, Neuvéglise-sur-Truyère.**

Saint-Flour Communauté adhère à **deux syndicats mixtes** qui ont compétence sur ce périmètre. Le premier est le syndicat mixte Garabit Grandval, cadre de travail partenarial avec le Département du Cantal en faveur de la valorisation touristique de la Truyère. Le second est le syndicat mixte interdépartemental pour le développement du lac de Sarrans, qui permet de travailler conjointement avec les collectivités aveyronnaises intéressées.

Depuis de nombreuses années, **une convention de partenariat lie l'EPCI à EDF HYDRO et au syndicat mixte Garabit Grandval pour la valorisation touristique de cette vallée industrielle** (celle en cours a été signée en août 2019). En effet, la vallée de Truyère présente une succession de 8 barrages hydroélectriques. A ce jour, 10% de la production électrique française vient de la Vallée de la Truyère qui prend sa source en Lozère, puis coule dans le Cantal et l'Aveyron avant de rejoindre le Lot. La Vallée contribue ainsi fortement à la production de la première énergie renouvelable en France.

D'une part, la **Route de l'Energie** tendant à développer la contribution des aménagements hydroélectriques à l'attractivité touristique du territoire a vu le jour. Une convention signée en 2020 flèche les actions développées jusqu'en 2022. D'autre part, une fiche action au titre du **Territoire d'Industrie « Aurillac Figeac Rodez »** a été proposée par Saint-Flour Communauté en partenariat avec le PNR Aubrac et EDF, fiche intitulée « Industrie et Patrimoine » pour valoriser les actions qui en découlent.

Parallèlement et pour mettre en œuvre son projet de territoire 2017/2020, Saint-Flour Communauté a souhaité se doter d'un schéma de cohérence territoriale. Les objectifs du SCOT seront traduits dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI de Saint-Flour communauté, conduit à l'échelle des 53 communes, qui en précisera les orientations patrimoniales et qualitatives. A ce jour, **le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUI de Saint-Flour Communauté identifie le site des gorges de la Truyère comme identitaire et emblématique du territoire.** Il s'agit de conforter la qualité exceptionnelle des gorges de la Truyère en lien avec l'obtention du classement du site « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval » (11 communes de Saint-Flour Communauté, 1 commune Lozérienne, 10 400 ha). Ce projet de classement ayant recueilli un avis favorable à l'unanimité de la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages du 2 juillet 2020, et demeure en attente de l'avis et du décret du Conseil d'Etat pour officialisation.

Le projet de classement des Gorges de la Truyère, avec plusieurs projets de sites patrimoniaux remarquables et la candidature au classement Unesco du Viaduc de Garabit, viendra donc conforter les démarches conduites sur la vallée de la Truyère et le lac de Garabit dans le cadre du pôle d'excellence touristique, conduit depuis quelques années par le Syndicat Mixte du lac de Garabit-Grandval. **Cette démarche convergente** s'appuie sur les atouts patrimoniaux, paysagers, environnementaux de la vallée de la Truyère, traduits dans les politiques publiques des collectivités du territoire, dans les domaines du patrimoine, du tourisme (dans le périmètre du pôle de Pleine Nature), de l'environnement et la biodiversité, les services au public, l'agriculture...

De nombreux outils sont en effet mis en œuvre par Saint-Flour Communauté, pour un projet de classement partagé et co-construit ayant pour **objectif la labellisation « Grand site des Gorges de la Truyère »** :

- Un label Pays d'Art et d'Histoire dont le périmètre élargi couvre pour grande partie les gorges de la Truyère avant une extension à l'ensemble du périmètre communautaire ;
 - Deux programmes Natura 2000 animés par Saint-Flour Communauté sur la Vallée de la Truyère
- « Gorges de la Truyère » (ZPS FR8312010 – arrêté ministériel en avril 2006) qui sur 21 602 ha met en valeur une diversité de milieux naturels exceptionnels (13 espèces d'oiseaux reconnues d'intérêt communautaire, 41 espèces migratrices utilisant l'axe Truyère pour leurs déplacements)
- « Section à moules Perlières de la Truyère » (FR8301094 - arrêté ministériel à venir), un des bivalves les plus menacés au monde (classé « en danger » à l'échelle mondiale et en danger critique d'extension à l'échelle nationale) encore bien présent sur la Truyère soulignant ainsi la très bonne qualité de l'eau

Un contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère signé en septembre 2019 qui prévoit notamment une organisation territoriale autour de la Truyère. Une étude de gouvernance est d'ailleurs en cours.

Une démarche de classement à l'UNESCO du Viaduc de Garabit, classé Monument historique, dont l'Ecomusée de Margeride de gestion communautaire assure la promotion et la valorisation en lien avec l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour.

Diverses actions transversales notamment sur la reconquête foncière dont l'un des objectifs est de renforcer l'attractivité des gorges de la Truyère.

En effet, à ce jour, environ 2% seulement du territoire national est classé au titre de la politique des sites loi 1930. Les sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés, menant des projets ambitieux de réhabilitation et de gestion des espaces, peuvent s'inscrire dans **une démarche Grand Site de France**, qui vise à assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, un accueil du public à la hauteur des qualités du site dans le respect des habitants et du caractère des lieux, ainsi que la valorisation culturelle et économique du territoire.

Saint Flour Communauté, impliquée activement aux côtés des services de l'Etat sur le projet de classement des « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval » depuis 2014, souhaite s'inscrire dans la démarche Grand Site. L'obtention du titre « site classé » est une des conditions à la poursuite de la stratégie globale de Saint-Flour Communauté qui ambitionne de faire des démarches d'excellence un levier de croissance du territoire. Cette stratégie d'excellence implique en effet :

- Une ingénierie de projet soutenue et continue comprenant si besoin des études spécifiques,
- La conduite d'opérations d'aménagement pour une mise à niveau des sites emblématiques de la vallée,
- La mise en place d'une charte signalétique des gorges de la Truyère,
- La valorisation du patrimoine industriel hydroélectrique,
- L'identification des fragilités en matière d'immobilier et d'hébergement touristique et les moyens de maîtriser la vocation et la qualité des projets touristiques sur les sites sensibles et prioritairement sur Garabit. Le Syndicat mixte Garabit Grandval sera un partenaire privilégié du projet.

L'Opération Grand Site (OGS) permettrait de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire, autour des 3 objectifs suivants :

Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;

Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site ;

Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Dans ces conditions, **la démarche portée par Saint-Flour Communauté comporte une phase d'études, qui permet de bâtir le projet et le programme d'actions, et une phase de mise en œuvre**. Les instances de gouvernance de Saint-Flour Communauté et en particulier les commissions thématiques intercommunales seront sollicitées dès la phase « études » pour bâtir ce programme opérationnel transversal.

La mise en œuvre de ce modèle de développement durable de la Truyère nécessitera le soutien de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes. **A ce titre, Saint-Flour Communauté sollicite l'inscription ce projet au Contrat de Plan Etat Région 2021/2027**. Dans le cadre du CPER, sera recherché un développement touristique respectueux de son environnement, mettant notamment en exergue les liens entre l'eau et le tourisme. Il s'agit donc de solliciter un **soutien financier spécifique** pour cette opération structurante partagée.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : Projet de classement de site des gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès – Garabit Grandval
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : Saint Flour Communauté
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade. A définir en fonction des opérations.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Service Développement territorial. a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	A définir	
<i>Etude de fréquentation touristique</i>	8 000 €	
Acquisitions foncières	A définir	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures	A définir	
Autres :	A définir	
TOTAUX	A DEFINIR	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	Co-financement dans le cadre d'une potentielle Opération Grand Site	C	
Etat	FNADT – à définir	C	Demande d'inscription du projet au Contrat de Plan Etat Région 2021/2027
EDF	Co-financement dans le cadre de la convention de partenariat 2019-2023	A pour 2021 B pour les années suivantes (annexe financière annuelle)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Etudes pré-opérationnelles	En cours ou non engagées à ce jour.	Nombre d'études réalisées.
Nombre de réunions des acteurs concernés	A définir	A définir
Création d'un comité de pilotage du projet	0	+1
Rapport d'évaluation site classé	0	+1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observations : /

Pièces jointes :

- 1/ rapport de classement du site DREAL
- 2/ livret diffusé par l'Etat sur le futur site classé
- 3/ convention de partenariat avec EDF HYDRO et le syndicat mixte Garabit Grandval
- 4/ convention Route de l'Energie 2020/2022
- 5/ fiche « Industrie et patrimoine » – Territoire d'industrie
- 6/ extraits du projet de SCoT de l'Est Cantal
- 7/ cahier des charges de l'étude confiée par le Syndicat mixte Garabit Grandval et qui est en cours

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

ANNEXES

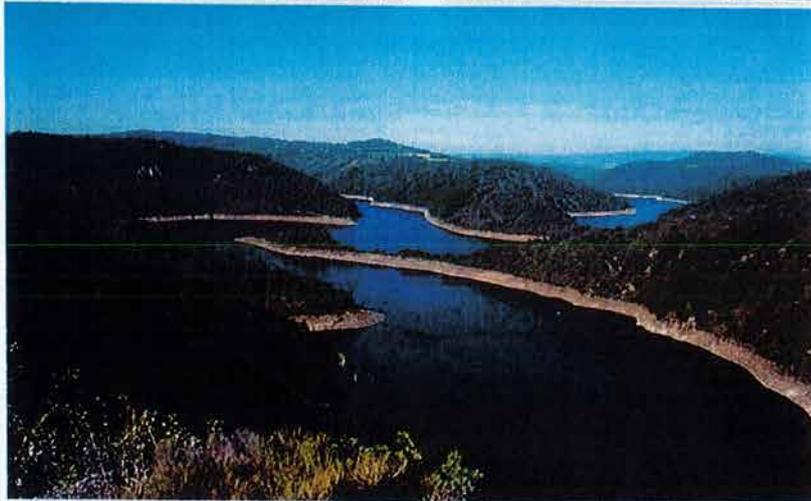
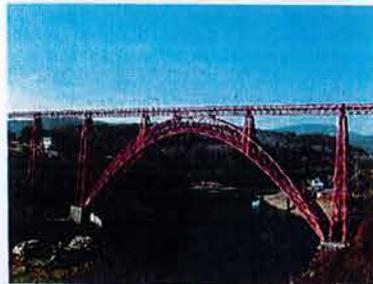
FICHE 1/3 – PROJET CPER 2021-2027 – Propositions de Saint-Flour communauté – Octobre 2019

INTITULE DE L'ACTION	OPERATION GRAND SITE DE FRANCE – UNESCO « GORGES DE LA TRUYERE – VIADUC DE GARABIT »
THEMATIQUES PRINCIPALES	Tourisme
THEMATIQUES SECONDAIRES	Patrimoine/culture
DESCRIPTIF	<p>Le classement des Gorges de la Truyère est une priorité de la politique menée par Saint-Flour Communauté pour la mise en valeur et le développement de ce territoire emblématique des richesses patrimoniales d'intérêt national.</p> <p>Suite à l'enquête publique et aux délibérations des collectivités, l'instruction de cette procédure pilotée par la DREAL est en cours de finalisation. Le classement des « gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval » devrait être prononcé dans le courant du 1^{er} semestre 2020.</p> <p>Le viaduc de Garabit, classé « Monument historique » depuis 2 ans, est investi depuis fin 2017 dans une démarche de classement au patrimoine mondial d'une série de 6 viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^e siècle (viaduc de Müngsten à Solingen en Allemagne, viaducs Maria Pia et Dom Luis I à Porto en Portugal, viaduc San Michele à Paderno d'Adda en Italie, viaducs de Garabit et du Viaur en France). Au stade de l'intention, la procédure de candidature doit être officialisée en 2020. L'architecture de cette candidature se finalise. Selon les recommandations du Ministère de la culture, la gouvernance nationale est sur le point d'être actée par les différents territoires. La SNCF doit confirmer son engagement dans cette démarche courant novembre lors de l'organisation du 3^{ème} Congrès de classement au patrimoine mondial qui se tiendra aux viaducs du Viaur et de Garabit.</p> <p>L'obtention du titre « site classé » est une des conditions à la poursuite de la stratégie globale de Saint-Flour communauté qui ambitionne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une labellisation Grand site de France d'ici fin 2023, - un dépôt officiel de la candidature du viaduc de Garabit au patrimoine mondial de l'Unesco à l'horizon 2027. <p>Afin d'anticiper le montage du dossier de candidature Grand site de France, un chargé de projet sera recruté par Saint-Flour communauté d'ici fin novembre 2019. Ce poste bénéficiera d'un financement européen sur la période de programmation actuelle.</p> <p>Cette stratégie d'excellence implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une ingénierie de projet soutenue et continue, comprenant si besoin des études spécifiques, - la conduite d'opérations d'aménagement pour une mise à niveau des sites emblématiques de la vallée constituée prioritairement par le site de Garabit, le site et château d'Alleuze, le site de Mallet), - la mise en place d'une charte et d'un schéma de signalisation d'information locale (SIL) et de signalétique des gorges de la Truyère, - la valorisation du patrimoine industriel hydroélectrique dans le cadre de la Route de l'Energie avec EDF, qui a transformé et ennoyé les gorges, en ciblant prioritairement le site de Grandval sur le lac Garabit-Grandval en relation avec un renvoi sur le point secondaire de Lanau, - l'identification des fragilités en matière d'immobilier et d'hébergement touristique, et les moyens de maîtriser la vocation et la qualité des projets touristiques sur les sites sensibles et prioritairement sur Garabit et Lanau. <p>Le Syndicat mixte Garabit-Grandval sera un partenaire du projet.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des démarches d'excellence un levier de croissance du territoire - Soutenir un modèle de développement durable des gorges de la Truyère - Protéger et définir une gestion durable du viaduc de Garabit - Accroître la notoriété et l'image du territoire à l'échelle nationale et internationale - Promouvoir un tourisme durable - Développer l'attractivité économique et résidentielle du territoire
PERIMETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Gorges de la Truyère : 12 communes, 10 350 hectares, 35 km de long, - Lac de Garabit Grandval : 1100 hectares - Lac de Lanau : 113 hectares, site sauvage accessible uniquement par voie d'eau - Lac de Sarrans, pour la partie cantalienne

2.2. Promouvoir et protéger le patrimoine local et les paysages

PREAMBULE

Conscients de la valeur et de l'intérêt que constituent les patrimoines naturels et historiques de l'Est Cantal, les élus entendent **PRÉSERVER ET POURSUIVRE LA VALORISATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET HISTORIQUES DU TERRITOIRE.**



RECOMMANDATION N°26. VALORISER LES POINTS DE VUE REMARQUABLES PAR DES AMENAGEMENTS DE QUALITE

- Les collectivités sont encouragées à réaliser des aménagements permettant la mise en valeur des points de vue en lien entre autres avec les plans d’actions des plans paysages (belvédères, tables de lecture du paysage...).

PRESCRIPTION N°59. VALORISER LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES PATRIMOINES

- Le territoire est composé d’ensembles architecturaux de valeur patrimoniale reconnue et variée (Monuments Historiques classés ou inscrits avec leurs abords, Sites Patrimoniaux Remarquables, Petites Cités de Caractère...), à préserver et à mettre en valeur.
 - Par ailleurs, le territoire comporte d’autres bourgs, qui présentent un intérêt patrimonial, qui illustre la diversité et l’histoire du territoire et dont les caractères doivent être préservés et mise en valeur. Ces bourgs sont identifiés sur la carte suivante. Les documents d’urbanisme locaux peuvent identifier d’autres ensembles urbains et villages d’intérêt à leur échelle.
 - Le territoire comporte en outre une multitude d’éléments de petit patrimoine d’intérêt local (murets de pierres sèches, burons, croix, fours, lavoirs, etc.), constitutifs du patrimoine culturel montagnard, identifiés par plusieurs inventaires (PNR, EPCI, Pays d’Art et d’Histoire de Saint-Flour) qu’il convient de préserver et de valoriser, tout en permettant, le cas échéant, leurs adaptations ou leurs changements d’usage.
 - Les documents d’urbanisme locaux définissent des règles adaptées pour permettre la protection et la mise en valeur de ces éléments patrimoniaux, à concilier, avec le cas échéant, de nouveaux usages.
- Cette prescription s’applique notamment aux bourgs remarquables identifiés par les PNR :
- - **PNRVA** : Chavagnac, Cézens, Cussac, Allanche, Chalinargues, Murat
 - - **PNRA** : Chaudes-Aigues et Saint-Urcize

RECOMMANDATION N°27. POURSUIVRE LES DEMARCHES ENGAGEES POUR LA PRESERVATION, LA RECONNAISSANCE ET LA LABELLISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE

- Le SCoT recommande de valoriser la diversité et la richesse patrimoniale du territoire, et notamment :
 - patrimoine historique (Sites Patrimoniaux Remarquables, monuments historiques...),
 - patrimoine industriel (viaduc de Garabit, tunnels et ouvrages ferroviaires, Gentiane express et train des estives...),
 - patrimoine mégalithique et sites archéologiques,
 - réseau d'églises romanes,
 - petit patrimoine rural....
- Le SCoT encourage les communes et communautés de communes à poursuivre les réflexions et actions qui permettent la reconnaissance et la labellisation des sites patrimoniaux emblématiques et grands paysages du territoire (tel que Plan Paysage, label Pays d'Art et d'Histoire, label Petites Cités de caractère, etc...)
- Le SCoT encourage les communes et communautés de communes à développer des partenariats avec les structures compétentes (CAUE, UDAP, associations des burons du Cantal, Fondation de France...) afin de sensibiliser le public et les maîtres d'ouvrages notamment au moment de projets, et à utiliser leurs supports pédagogiques.

EGLISE SAINT-SEBASTIEN

Localisation	Auvergne ; Cantal ; Lorcières
Date protection	1986/02/08 : inscrit MH
Préc. Protection	Eglise Saint-Sébastien (cad. B 465) : inscription par arrêté du 8 février 1986
Dénomination	église
Siècle	2e moitié 16e siècle
Historique	En 1540 l'église est saccagée par les guerres de Religion. L'édifice actuel remonte au 16e siècle et ne semble pas avoir subi de modifications depuis. La sacristie a été aménagée dans les vestiges du logis abbatial sous la Monarchie de Juillet. En 1872, réfection de la toiture qui gagne une pente plus accentuée ; peinture de l'intérieur. En 1905, réparation du clocher. En 1935, l'intérieur est entièrement repeint. Un escalier de pierre atteint le mur du clocher pour s'élever jusqu'à la balustrade du beffroi supportée par des corbeaux à triples redents. Les quatre ouïes, en plein cintre et moulurées, contiennent quatre cloches antérieures à la Révolution (1491, 1511, 1607 et 1683) , fait unique dans le Cantal.
Statut propriété	propriété de la commune
Visite	utilisation culturelle

FERME TORRETTE DITE LA VIEILLE MAISON

Localisation	Auvergne ; Cantal ; Loubaressé
Date protection	2003/05/19 : inscrit MH
Préc. Protection	La ferme en totalité, y compris le logis avec ses intérieurs (cuisine avec ses lits clos et son prie-Dieu, salle à manger avec ses boiseries, salon avec son papier peint panoramique, chambre à alcôve aux peintures, chambre au médaillon, chambre à alcôve grise) , la ferme, la bergerie, les granges-étables, le porche de jardin, le four, les abreuvoirs, les latrines, la fontaine, le portail d'entrée, la cour avec son cailloutis, le jardin (cad. AC 42, 43, 46, 47) : inscription par arrêté du 19 mai 2003
Dénomination	ferme
Éléments MH	logis ; cuisine ; salon ; ferme ; bergerie ; grange ; étable ; porche ; four ; abreuvoir ; latrines ; fontaine ; cour ; jardin ; portail
Siècle	17e siècle ; 18e siècle ; 19e siècle
Historique	Domaine des 17e et 18e siècles, constitué d'un ensemble complet de bâtiments représentatifs de l'architecture de cette région de la Margeride. Se distribuent autour d'une cour, un logis de maîtres, prolongé par une bergerie et un four ; une ferme avec logis et grange-étable ; une très vaste grange-étable. S'y ajoutent un porche de jardin, une fontaine, des abreuvoirs et des latrines. L'intérieur du logis comprend des décors raffinés : un ensemble de boiseries, des dessus de porte peints de scènes champêtres, un papier peint en grisaille. Illustrant les Métamorphoses d'Ovide, d'après des gravures du 18e siècle, il constitue un exemple bien conservé de ce modèle édité à partir de 1790-1800 et dont la conception précède celle des papiers peints panoramiques.
Technique décor	menuiserie ; papier peint ; peinture
Statut propriété	propriété d'une personne privée

VIADUC DE GARABIT (EGALEMENT SUR COMMUNE DE RUYNES-EN-MARGERIDE)

Auteur	Pierre, Jacques - Ministère de la Culture (France), Médiathèque	
phototype	de l'architecture et du patrimoine, diffusion RMN	
Localisation	Auvergne ; Cantal ; Loubaressé	
Préc. LOCA	oeuvre située en partie sur la commune : Ruynes-en-Margeride	
Date protection	1965/09/14 : inscrit MH	
Préc. Protection	Viaduc de Garabit (cad. L1 10, 15, 29) : inscription par arrêté du 14 septembre 1965	
Dénomination	pont	
Préc. DENO	viaduc	
Siècle	4e quart 19e siècle	
Date(s)	1880 ; 1888	
Auteur(s)	Eiffel Gustave (maître de l'oeuvre) ; Boyer Léon (maître de l'oeuvre)	
Historique	Ce viaduc est l'un des monuments les plus caractéristiques de l'oeuvre d'Eiffel. Cet ouvrage fait suite à un autre projet similaire pour le Portugal. Il fait partie d'une série qui consacrait une étape nouvelle dans l'art de construire tout en reprenant les principes de légèreté délaissés depuis la fin du Moyen-Age. En 1877, la décision est prise de relier Neussargues à Marvejols par une ligne de chemin de fer devant relier à plus de cent mètres de hauteur les deux bords d'une vallée. Le projet est réalisé par Gustave Eiffel. L'arc central est mis en place en 1884. Les travaux sont achevés en 1888. Le viaduc est mis en service à partir de 1889.	
Statut propriété	propriété de l'Etat	
Affectataire	ministère chargé de l'équipement	
Visite	ouvert au public	

à part sur les dimensions « ressources naturelles » et « énergie-climat », où l'incidence est évaluée comme « neutre » dans la mesure où les carrières demeurent une activité exploitant des **RESSOURCES NON RENOUVELABLES** et générant des **FLUX DE DEPLACEMENTS**. L'autorisation d'exploitation ne relève pas de la compétence du SCoT, les carrières relèvent de la réglementation relative aux ICPE et des dispositions des arrêtés préfectoraux qui gèrent les incidences environnementales de celles-ci. Le SCoT, dans sa compétence, s'attache à la cohérence des projets avec les enjeux prioritaires du territoire qui résident dans une excellence paysagère et environnementale, comme précisé ci-après.

Le SCoT souligne que l'exploitation des ressources du sous-sol doit s'inscrire en cohérence avec la stratégie de développement territorial intégré où la **VALORISATION TOURISTIQUE ET LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER SONT DES PRIORITES** qui ne doivent pas compromises par les autres projets économiques.

- Aussi, la création ou l'extension de ces sites d'exploitation, ne doivent pas porter atteinte, en tout ou partie, par leurs emprise ou taille significatives initiales ou cumulées, ou effets indirects :
 - à la **QUALITE ET L'INTEGRITE DES SITES PAYSAGERS REMARQUABLES ET EMBLEMATIQUES** du territoire. Sont notamment concernés les grands paysages des hautes terres, vastes étendues d'altitude très ouvertes, constitués des crêtes (Massif du Cantal, Margeride) et des plateaux (Planèzes, Cézallier, Aubrac) et les vallées glaciaires (Santoire Alagnon, Epie, Brezons, Siniq) ou espaces en covisibilité avec ceux-ci,
 - aux **ESPACES A FORT ENJEUX DE BIODIVERSITE** (présence d'espèces en danger à préserver), notamment identifiés par l'Atlas de la Biodiversité Territoriale,
 - aux **RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA TVB**, notamment définis par le SCOT,
 - à **L'INTEGRITE DES ZONES HUMIDES**, riches en biodiversité et en particulier celles intégrées au réseau Natura 2000 (Tourbières et zones humides du Nord-Est Cantalien et Zones humides de la planèze de Saint-Flour) et celles qui assurent une fonction de stockage hydrique et d'écrêtement des crues,
 - à la **RESSOURCE EN EAU ET AUX NAPPES PHREATIQUES SOUTERRAINES**
- De plus, la création et l'extension de sites d'exploitation des ressources du sous-sol doivent :
 - **NE PAS GENERER OU AGGRAVER LES NUISANCES**, notamment par rapport aux zones habitées et équipements accueillant des populations sensibles (crèches, écoles, établissements de santé ...)
 - **ETRE CONÇUES DE MANIERE A PERMETTRE UN RETOUR DES SITES A LEUR ETAT NATUREL ET FONCTIONNEL ANTERIEUR**, ou le cas échéant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable

En outre, le SCoT intègre les **DISPOSITIONS DES CHARTES DES DEUX PARCS NATURELS REGIONAUX** présents sur son territoire, qui soulignent que l'exploitation du sous-sol doit se concevoir dans le cadre de modalités maîtrisées et qualitatives (préservation des paysages et des milieux naturels, gestion raisonnée et optimisée des matériaux et de l'espace) etc.

Le SCoT intègre également les dispositions des SAGE, notamment le **SAGE ALAGNON**, qui au-delà de la réglementation applicable aux carrières, renforce les prescriptions en matière de **GESTION DES REJETS DES CARRIERES DANS LES COURS D'EAU**.



**Projet de site classé des
Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval
Consultation des collectivités – juillet 2019**



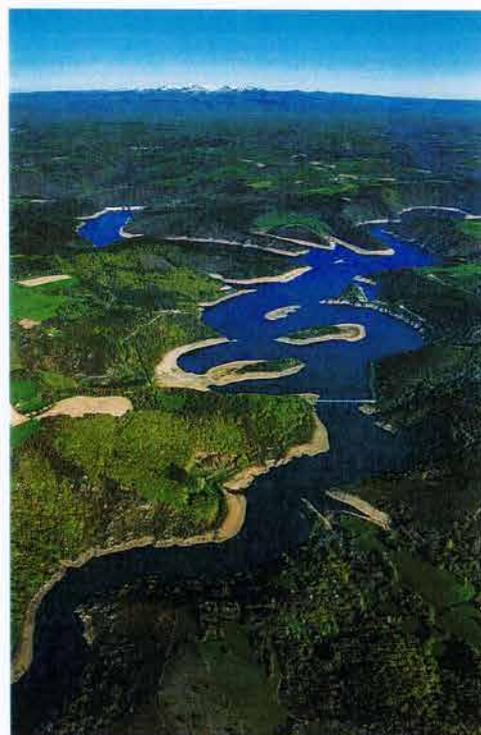
Pourquoi un projet de site classé ?

Au sud du Massif Central, à quelques kilomètres de Saint-Flour, la vallée de la Truyère est une barrière physique et une zone de contact entre les monts de la Margeride, l'Aubrac et les monts du Cantal. Cet obstacle infranchissable a depuis longtemps intéressé les hommes. Le viaduc de Garabit, prouesse technique construite par Eiffel, a forgé la renommée du lieu sur la partie amont de la Truyère avant que 70 ans plus tard, le génie civil modèle ce paysage pour devenir une vallée ennoyée avec la réalisation du barrage de Grandval.

Cet ennoisement a formé de vastes étendues d'eau plane qui ont participé au développement touristique du site. Ce site, étroitement lié aux actions humaines, a su garder une puissance paysagère et harmonieuse. Ici le paysage se lit facilement, en trois temps : les vastes plateaux, les versants boisés et le cours d'eau. La scénographie est bien en place, néanmoins, elle joue différentes partitions sous l'action de l'homme. Au gré de l'activité hydroélectrique, se dessine ainsi un paysage mouvant.

Aujourd'hui, le site classé a pour vocation de reconnaître à l'échelle nationale, la partie amont de la vallée ennoyée de la Truyère et son interaction avec l'homme. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie territoriale globale avec en parallèle, l'élaboration du PLUi, la rédaction du SCOT, le renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire, le contrat territorial des affluents de la Truyère. En parallèle, est également conduite la candidature européenne UNESCO pour le viaduc de Garabit.

L'objectif de ce classement est donc de préserver ce paysage grandiose et contrasté de gorges enserrant une vallée ennoyée ainsi que les abords de plateaux qui constituent son écrin, permettent sa découverte et participent à sa mise en scène d'une rive à l'autre. Le classement s'intéresse à la première portion de la chaîne de barrages qui jalonnent la vallée de la Truyère et du Lot. Le périmètre du projet de site classé prend en compte la partie amont des gorges où les marqueurs de la retenue de Grandval sont visibles. Il s'étend jusqu'au barrage de Lanau qui fonctionne en interaction avec celui de Grandval.



*Le cirque de Mallet, confluence de la Truyère et du Bès avec en arrière plan le barrage de Grandval et les monts du Cantal
© Frédéric Larrey / Conservatoire du littoral*

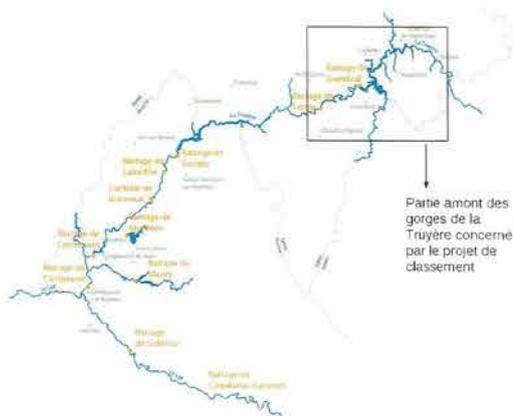


Schéma des différents équipements hydrauliques sur les vallées de la Truyère et du Lot

Quel critère de classement ?

Si le site a été façonné par l'homme, il n'en garde pas moins un caractère visuel naturel et peu d'éléments anthropiques, exceptés les infrastructures routières et quelques hôtels et aménagements au niveau du viaduc de Garabit sont visibles. Quelques hameaux de moins d'une dizaine de maisons à l'architecture traditionnelle s'avancent sur l'eau mais la majorité de l'habitat reste reculé sur les plateaux. La morphologie du site avec les versants boisés abrupts qui viennent plonger dans les méandres de la Truyère et les plateaux pâturés à l'étage supérieur composent un tableau harmonieux.



Le méandre de la Valette © Frédéric Larrey / Conservatoire du littoral

La vallée est jalonnée de multiples ambiances avec une rivière tantôt secrète et mystérieuse tantôt grandiose et ouverte, accessible par de rares endroits depuis les berges où observable en surplomb depuis les belvédères.

Même si l'accès direct à l'eau est difficile, les nombreux points de vue qui s'ouvrent sur le grand paysage, entretiennent un dialogue d'une rive à l'autre.

Même l'A75, infrastructure plus récente qui traverse le site du nord-à sud au niveau de Garabit, est devenu comme le viaduc à son époque, un observatoire privilégié du site. L'aire d'autoroute est devenu un point d'arrêt incontournable pour admirer le géant de fer enjamber la Truyère.

Le classement de ce site permettra de protéger les versants boisés, les plateaux agricoles et de valoriser les équipements de découverte du site et d'accès à l'eau.

L'intérêt de ce site réside dans ses caractéristiques paysagères, celles d'un paysage de gorges en interaction avec l'homme, en perpétuels mouvements dus à l'activité hydraulique mais qui a su garder des caractéristiques remarquables en même temps qu'il en dévoilait des nouvelles. La notion anthropique de ce paysage est manifeste : désormais, ce ne sont plus les saisons ou les conditions climatiques qui opèrent les plus grands changements dans le paysage, mais bien la nécessité d'énergie. Ainsi, les cycles paysagers suivent leur propre règle, du canyon et bancs de sables à la vallée ennoyée, c'est bien le barrage de Grandval qui orchestre le paysage. L'ensemble compose un écrin harmonieux qui ne cesse de surprendre au fil de la découverte du cours d'eau. **L'objectif est donc de classer ce site pour son intérêt pittoresque.**

Afin de prendre en compte tous les éléments de ce site présentés précédemment, le nom choisi pour le projet de site classé est **Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval.**

Le périmètre du site classé :

Le projet de classement de site des Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval couvre environ **10 350 ha** à une dizaine de kilomètres au sud de Saint-Flour et concerne 12 communes (11 communes cantaliennes et 1 commune lozérienne) et 2 intercommunalités.

Sur le territoire de **Saint-Flour Communauté** :

- Communes d'**Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Chaudes-Aigues, Fridefont, Maurines, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Saint- Martial, Saint-Georges, Val d'Arcomie**

Sur le territoire des **Hautes Terres de l'Aubrac** :

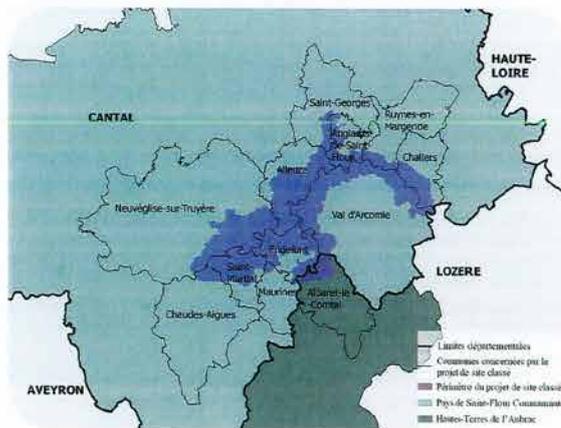
- Communes d'**Albaret-le-Comtal**.

Le périmètre du projet de site classé s'intéresse à la portion de la Truyère où les effets de la retenue de Grandval se font sentir. Les affluents de la Truyère qui participent aux différentes séquences paysagères du cours d'eau sont également compris dans le périmètre : l'Ander, le ruisseau d'Alleuze, le Bès. Le périmètre ne s'intéresse pas uniquement aux berges de la Truyère mais prend du recul. Il intègre ainsi les versants boisés (principalement des résineux en amont de Grandval et des feuillus en aval) et remonte sur les rebords de plateaux où alternent landes et surfaces boisées (pinède, chêne mixte, hêtraie), et des exploitations agro-pastorales de taille modeste, principalement composées de prairies de fauches et pelouses pâturées (bovins).

Le site comprend les deux ouvrages à l'origine de ce paysage de vallées ennoyées ; le barrage de Grandval avec sa centrale hydroélectrique et son ancienne cité ouvrière, et le barrage de Lanau avec sa centrale hydroélectrique.

Les différents équipements en lien avec le tourisme qui se sont développés après la mise en service du barrage de Grandval sont inclus dans le périmètre (hôtels autour de Garabit, hôtel du Bout du monde, bases nautiques de Garabit, de Mallet et de Lanau, gîte du belvédère de Mallet et bâtiment de plage, camping et village vacances de Lanau).

À l'exception du bourg de Chaliers, déjà soumis à plusieurs périmètres de protection de monuments historiques et de celui de la Barge sur Alleuze, déjà partiellement classé, aucun bourg ne se situe dans le site. En revanche, on retrouve une quinzaine de hameaux de 10 à 20 habitations dans le site et quelques exploitations agricoles isolées. Les hameaux présentent souvent le même schéma d'organisation : un centre à l'architecture traditionnelle et des habitations plus contemporaines en périphérie. Ces hameaux se situent pour la plupart en rebord de plateaux, en veilleur de la Truyère et quelques-uns des hameaux ont un rôle d'avant-poste, implantés dans la pente sur des éperons qui s'avancent dans la Truyère.



Les communes et intercommunalités concernées par le projet de classement.



Le bourg de Chaliers en promontoire de la Truyère © Pierre Soissons

L'ennoisement de la vallée de la Truyère a rendu plus lisible cette position stratégique sur le territoire

Le viaduc de Garabit est compris dans le site classé ainsi qu'une portion de l'autoroute A75, axe structurant du paysage, comprenant notamment l'aire d'autoroute de Garabit, devenu un point d'observation privilégié du viaduc.



Le viaduc de Garabit qui enjambe la Truyère © Pierre Soissons

Rappel des différentes étapes de la procédure :

Genèse du projet

À la suite de la circulaire de juillet 2011, la DREAL Auvergne (aujourd'hui DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) a mis à jour la liste des sites restant à classer du Cantal. Après un travail préalable mené avec l'ensemble des services de l'État (Préfecture, Architecte des bâtiments de France, Direction départementale des territoires), **les propositions ont été présentées en commission départementale en juillet 2014**, parmi lesquelles le site des gorges de la Truyère-Garabit, et **validées à l'unanimité** par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Cantal. Depuis le site a été inscrit sur **la liste nationale des sites majeurs restant à classer, publiée en février 2019** par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les élus de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride (aujourd'hui Saint-Flour Communauté) **ont délibéré favorablement sur le principe de la démarche de classement de ce site le 24 juillet 2014**.

Les grandes étapes du projet

Sur ces bases, les études préalables de classement ont été engagées par la DREAL. Un groupe de travail associant les élus du territoire a été mis en place début 2015. Afin d'associer plus largement les acteurs territoriaux et en particulier l'opérateur EDF, exploitant des barrages de Grandval et Lanau sur la Truyère, un comité de pilotage a été mis en place en début d'année 2016.

Les travaux préparatoires conduits en 2015 et début 2016 ont permis de définir **un premier périmètre qui couvrait une superficie de 5 000 ha** en se limitant aux abords de la Truyère.

Avant d'aller plus loin dans le projet de classement, une visite d'inspection générale par le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) a été sollicitée, afin de recueillir un avis sur l'opportunité, le périmètre proposé et les orientations de classement à retenir. **Cette visite d'inspection a eu lieu les 30 juin et 1er juillet 2016, elle a confirmé l'existence d'enjeux paysagers et patrimoniaux remarquables et la pertinence du projet de classement de site**. Le rapport a également demandé une étude approfondie, justifiant le périmètre, la définition des enjeux et les orientations de gestion du site après son classement. Pour répondre à cette demande, **le bureau d'étude Atelier du Paysage Claude Chazelle a été missionné par la DREAL en mai 2017** afin de réaliser une étude de diagnostic paysager et patrimonial des gorges de la Truyère Garabit-Grandval permettant d'alimenter le dossier de classement et de pouvoir préciser la pertinence du périmètre. Cette étude a fait l'objet d'une restitution de la phase diagnostic en novembre 2017 et de **présentation de la définition du périmètre en janvier et février 2018**.

OBJECTIF 3.1

La DREAL a ensuite échangé avec le ministère et le CGEDD sur le périmètre proposé et précisé le tracé du périmètre du bureau d'étude à l'échelle cadastrale.

Un travail de concertation a eu lieu entre septembre et novembre 2018 avec les communes sur le périmètre proposé à l'échelle cadastrale. Les acteurs locaux ont été rencontrés entre novembre 2018 et juillet 2019 (Électricité de France, Chambre d'agriculture, Conseil départemental du Cantal, Office National de la Forêt, Comité Régional de la Propriété Forestière, Chambre du Commerce et de l'Industrie, RTE (Réseau de Transport d'Électricité, échanges téléphoniques), SNCF (échange mail), DIR (Direction Interdépartementale des Routes) Massif Central, Fédération de pêche). Des échanges interservices à la DREAL ont également eu lieu avec les services en charge des barrages et de leur concession.

Le périmètre a évolué à la marge à la suite de la concertation avec les communes.

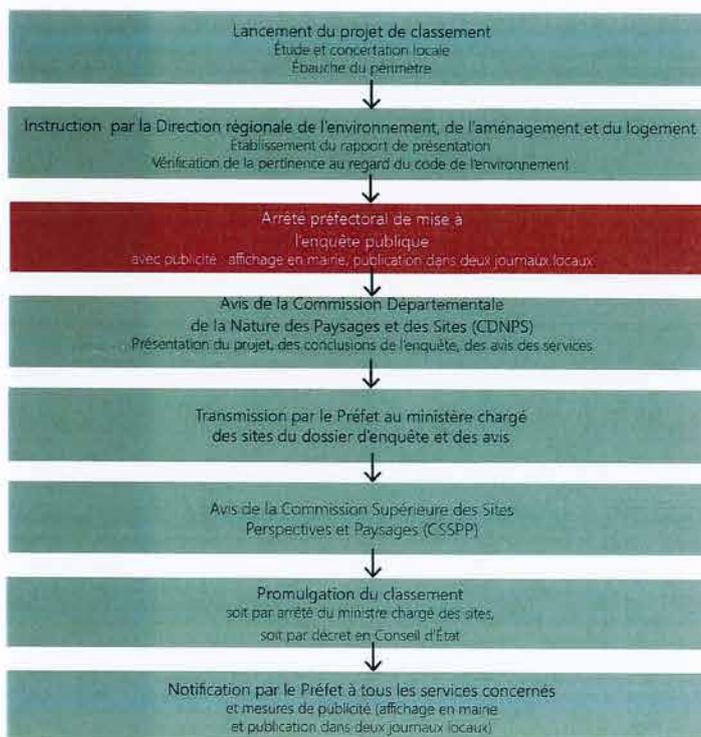
Les demandes de réduction ou d'agrandissement ont pu être prises en compte quand elles ne remettaient pas en cause la cohérence paysagère.

Enfin, la saisine des services et la sollicitation des délibérations des collectivités sera lancée parallèlement à l'organisation de l'enquête publique.

2014	Validation en CDNPS de proposer les gorges de la Truyère sur la liste des sites restant à classer
	Délibération favorable de Saint Flour-Communauté
2015	Mise en place d'un groupe de travail
2016	Mise en place d'un COFIL Visite d'inspection générale du CGEDD
2017	Début de la mission du bureau d'étude Atelier du Paysage de Claude Chazelle pour définir le périmètre Restitution du diagnostic en COFIL Présentation du nouveau périmètre en COFIL
2018	Échanges avec le ministère Concertation avec les communes du périmètre à l'échelle cadastrale
2019	Rencontre des acteurs COFIL de restitution de la concertation

Chronologie du projet de classement depuis 2014

La figure ci-dessous permet de préciser la place de l'enquête publique dans la procédure.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes – 69453 Lyon cedex 06
Service Mobilité Aménagement Paysages
Standard : 04 26 28 60 00 - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

5 / 13

Les références réglementaires :

La réglementation de la politique des sites vise à préserver l'aspect du lieu en apportant un regard attentif aux travaux afin de concilier conservation et vie dans le site. Les grands principes réglementaires de site classé sont résumés ci-dessous et l'intégralité des textes sera disponible en pièce-jointe du rapport de présentation lors de l'enquête publique.

Le texte de référence en matière de protection des monuments naturels et des sites est **la loi du 2 mai 1930**.

L'ordonnance n° 200-914 du 18 septembre 2000 a créé la partie législative du Code de l'environnement et intègre les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 aux **articles L341-1 à L341-22 du Code de l'environnement**.

Les décrets d'application de la loi du 2 mai 1930 sont codifiés et sont repris dans les articles R341-1 et suivants.

Les effets du classement suivent le monument naturel ou le site classé en quelques mains qu'il passe (Article L341-9 du Code de l'environnement).

Effets du classement

Le classement a pour objectif de maintenir la qualité du site et l'article L341-10 du Code de l'environnement pose le principe suivant : « **Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale** ».

Trois catégories d'interventions peuvent être dégagées :

- les activités non réglementées par le site classé
- les installations interdites expressément en site classé
- les aménagements soumis à autorisation en site classé

Les activités non réglementées par le site classé

Les travaux d'exploitation courante des fonds ruraux (curage de fossés, débroussaillage, entretien et renouvellement de haies, gestion de chemins ou de routes existantes, la plupart des éclaircies forestières...) et **d'entretien normal du bâti** peuvent être réalisés sans qu'une autorisation spécifique ne soit nécessaire.

Le site classé ne réglemente pas les usages. Ainsi, la pratique de la chasse, de la pêche ou de la cueillette n'est pas concernée par les dispositions découlant du classement. Il en est de même pour la pratique des activités ludiques ou sportives si elle n'entraîne pas d'altération du site classé.

Les installations interdites expressément

Le camping et le stationnement des caravanes pratiqués isolément, de même que la création de terrain de camping et de caravanage sont interdits dans les sites classés. Des dérogations peuvent être accordées par le Ministre chargé des Sites après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. La présence des campings existants n'est pas remise en cause du fait du classement.

La publicité est interdite en site classé (articles L581-4 du Code de l'environnement), sans dérogation possible. L'installation d'une enseigne est soumise à autorisation (L581-18 du code de l'environnement).

Les lignes nouvelles électriques et téléphoniques aériennes sont interdites et il est fait obligation d'enterrer les nouveaux réseaux en site classé (article L341-11 du Code de l'environnement). Des dérogations pour raisons techniques peuvent être accordées exceptionnellement.

Les aménagements soumis à autorisation

Les aménagements susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux sont soumis à autorisation préalable au titre du site classé. L'obtention de cette autorisation est subordonnée à la bonne intégration des changements projetés dans le site et à leur compatibilité avec le site au regard des critères justifiant le classement.

Autorisation préfectorale :

L'article R341-10 prévoit que l'autorisation spéciale est délivrée par le préfet lorsqu'elle concerne les éléments suivants :

- a) des ouvrages mentionnés aux articles R421-2 et R421-4 à R421-8 du code de l'urbanisme,
- b) des constructions, travaux ou ouvrages soumis à déclaration préalable en application des articles R421-9 à R421-12 et R421-17 à R421-23 du code de l'urbanisme,
- c) de l'édification ou de la modification de clôtures,
- d) des travaux de faible ampleur non soumis au code de l'urbanisme : canalisations, lignes enterrées, installations temporaires...

Autorisation ministérielle :

Demeurent de la compétence ministérielle toutes les autres demandes, notamment les travaux soumis à permis de construire, à permis de démolir ou à permis d'aménager. Viennent s'ajouter tous les travaux modifiant l'état des lieux mais non cités dans le Code de l'Urbanisme (liste non exhaustive) : les boisements de terres agricoles, les défrichements, les documents de gestion forestière (PSG, aménagement forestier...), la création de chemins ou de routes, les aménagements de berges, les travaux hydrauliques....

À noter : *Une réflexion de simplification administrative est engagée au niveau national pour accroître le nombre de projets relevant du niveau préfectoral.*

Les principaux enjeux de gestion

La nature des sites classés a évolué avec le temps et elle concerne aujourd'hui des zones plus vastes que les sites concernés par des classements entre le début du XX^{ème} siècle et les années 1970. Depuis les années 1980, on s'attache à également protéger l'écrin dans lequel se trouve le cœur du site. Cette évolution implique nécessairement une adaptation de la réglementation et de la gestion de ces territoires d'exception. En effet, classer un site ne signifie pas le mettre sous cloche, mais il est indispensable de conserver l'esprit des lieux du site. Le Ministère en charge des sites et les services déconcentrés de l'État (DREAL et UDAP) sont en charge du bon état de conservation des sites. Chaque site est particulier et protégé pour une raison propre, ce qui impose une gestion adaptée au territoire et aux caractéristiques du site.

Un document de gestion tel que défini dans la circulaire du 30 octobre 2000, sera réalisé pour faciliter les démarches dans le cadre des travaux dans le périmètre du site classé. Il précisera notamment s'ils relèvent de l'entretien courant ou de l'autorisation spéciale. L'élaboration de ce document avec les acteurs du territoire permettra de concilier les enjeux liés au développement local et à la préservation du paysage. Ses orientations ne sont toutefois pas opposables et ne constituent pas un règlement prédéfini puisque l'instruction des autorisations reste une analyse des projets au cas par cas.

Le rapport de présentation du projet de classement, consultable lors de l'enquête publique, identifie des orientations de gestion qui pourront être précisées et déclinées via l'élaboration d'un cahier de gestion. Ces orientations reprennent en partie des propositions issues de l'étude préalable de l'Atelier paysage de Claude Chazelle, du Schéma directeur d'aménagement des lacs de Garabit et de Lanau et du Schéma de valorisation architecturale et paysagère du Pays de Saint-Flour. Elles sont également le résultat des enjeux et attentes remontés par les élus et les acteurs locaux lors des réunions et échanges techniques organisés pendant la phase de concertation.

Les structures paysagères

Trois typologies de situations paysagères étroitement liées et successives participent à la découverte de la Truyère par la route : le plateau, le coteau et la vallée.

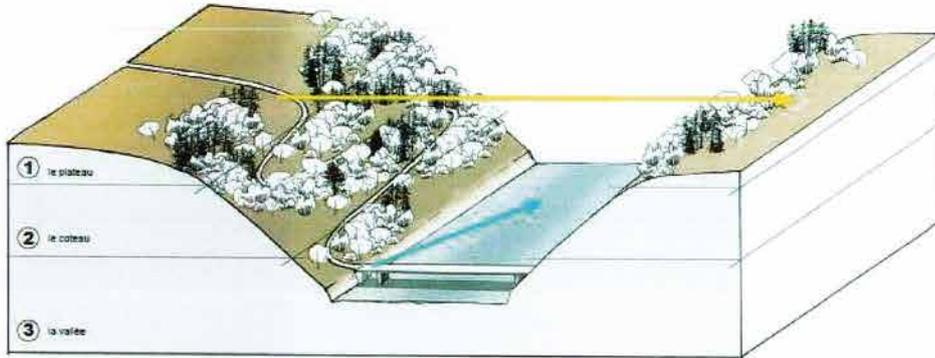


Schéma illustrant les trois séquences paysagères de la vallée de la Truyère (source : étude paysagère de l'Atelier paysage de Claude Chazelle)

Le tableau ci-dessous donne des exemples de mesures de gestion pour chaque séquence et chacun des enjeux paysagers.

Séquence	Enjeux paysagers	Exemples de mesure de gestion
Le plateau	Conserver un large espace plan avec des points de vue dégagés sur le plateau d'en face	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir un maximum d'espace ouverts en parcelles agricoles (prairies ou autres) • cadrer les vues : <ul style="list-style-type: none"> - en plantant ou abattant des arbres - avec des bâtiments judicieusement placés <ul style="list-style-type: none"> • ouvrir des vues : - en abattant des arbres - en supprimant des bâtiments obsolètes
Le coteau	Garder un espace dense, masquant de manière générale les vues (sauf exception), pour ménager un effet de surprise en arrivant dans la vallée	<ul style="list-style-type: none"> • densifier et diversifier la végétation par recépage par exemple • entretenir quelques ouvertures en des points stratégiques quand il y en a : - une impossibilité ou une difficulté à garantir une végétation dense - une vue emblématique sur la Truyère ou un de ses ouvrages <ul style="list-style-type: none"> • utiliser les délaissés routiers en aire de stationnement minute pour prendre des photos et admirer plus longuement des points de vue parfois furtifs
La vallée	Garantir une vision et une expérience de la vallée de la Truyère optimale par la mise en valeur des lieux à forte reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> • soigner les arrêts avec vue sur l'eau • soigner les abords de la route avec par exemple des sur-largeurs • enherbées et un sol en mélange terre-pierre • privilégier une gestion des arbres en tige en coupant les branches • basses et en gardant un houppier haut pour préserver et valoriser les vues sur l'eau • élaguer les strates arbustives basses pour qu'elles n'obstruent pas les vues • utiliser les délaissés routiers en aire de pique nique

L'urbanisme

Concernant la thématique de l'urbanisme, on veillera à l'intérieur du site à ce que les villages respectent leur site géographique d'implantation initiale pour toute extension urbaine.

Dans le Schéma de valorisation architecturale et paysagère du Pays de Saint-Flour réalisé par le CAUE du Cantal, de grands principes pour des travaux sur du bâti existant avec été décrits qui peuvent être repris pour les interventions sur le bâti en site classé.

Ainsi pour des travaux de rénovations, on portera une attention particulière :

- au respect des volumes et du caractère massif du bâtiment,
- à la proportion des ouvertures,
- aux matériaux utilisés pour les façades et la couverture afin que ces derniers s'harmonisent avec l'existant,
- aux menuiseries, le bois étant privilégié pour faciliter l'intégration,
- au maintien des murets de clôtures qui lient les bâtiments entre eux et ferment les cours
- au respect des ouvrages particuliers (ex : la montade qui permet l'accès à la grande, le linteau en pierre taillée) , vestiges des techniques anciennes et de la vie quotidienne passée,
- à la recherche d'une harmonie d'ensemble et d'une unité des volumes avec l'existant pour des projets d'extension.

L'agriculture

Des échanges conduits avec la chambre d'agriculture ont mis en évidence les enjeux liés aux bâtiments agricoles et la question de la gestion courante.

L'élevage et la production laitière dominent dans le site des gorges de la Truyère. L'évolution de l'agriculture s'est accompagnée de la restructuration de l'exploitation et bien souvent d'une mise aux normes des bâtiments d'élevage occasionnant la construction de nouveaux bâtiments. Ces nouveaux bâtiments par leurs gabarits, leurs matériaux, évoquent le domaine industriel et s'opposent au bâti traditionnel, leur architecture et leur implantation s'insérant parfois difficilement dans le paysage.

Les points qui seront étudiés au moment de l'examen des permis sont :

- le projet global qui s'appuiera sur l'analyse du contexte de l'exploitation,
- l'intégration des nouveaux bâtiments à l'exploitation,
- la volumétrie, les matériaux et les couleurs du nouveau bâtiment, au regard de l'existant et de leur capacité à faciliter l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Au titre du site, c'est surtout l'implantation du bâtiment agricole et son intégration dans le paysage qui seront étudiés. Ainsi, il est recommandé aux porteurs de projet de prendre contact bien en amont avec les services de l'État afin de bénéficier de conseils pour proposer la meilleure intégration possible tout en prenant en compte les besoins fonctionnels.

Rappel : les projets agricoles en discontinuité du bâti existant et qui se trouvent sur les communes du site concernées par la loi Littoral, sont soumis à l'avis de la commission départementale, de la nature, des paysages et des sites.

Concernant les parcelles cultivées dans le site classé, le choix des assolements n'est pas soumis à autorisation. Au sein du site, les coupes et abattages sont soumis à autorisation en fonction de leur impact, ainsi que les défrichements et plantations. Ils seront étudiés au cas par cas au regard des enjeux paysagers propres à chaque site.

Une grande partie du projet de site classé se situe en zone Natura 2000 dont la réglementation n'est pas modifiée par le site classé.

La forêt est une composante paysagère importante du site.

Au sein du site classé, beaucoup d'interventions en milieu forestier peuvent être considérées comme de la gestion courante (prélèvements clairsemé pour du bois de chauffage, éclaircies dans les peuplements, etc...).

D'autres interventions nécessitent en revanche une autorisation : défrichements, replantations de terrain non forestiers, coupes rases impactant fortement le paysage ou encore la création de piste d'accès.

Pour les demandes de travaux forestiers, on s'attachera à regarder l'impact paysager depuis des vues lointaines et les essences de peuplements envisagées.

Il sera privilégié des plantations de taillis ou futaies irrégulière afin d'éviter lors des régénérations futures, des coupes rases importantes aux contours géométriques et de fait impactantes depuis certains points de vue. Le travail sur les lisières devra également faire partie des éléments à prendre en compte si elles sont concernées par des travaux forestiers afin d'éviter les abords à l'aspect trop sec et rectiligne. L'équilibre entre les différentes essences sera recherché.

Les aménagements touristiques

Le classement n'a pas de conséquence sur les pratiques (pêche, baignade, pratiques sportives) tant qu'elles n'ont pas d'impact sur l'aspect des lieux, et qu'elles n'impliquent pas d'aménagements spécifiques.

Afin de ne pas dénaturer l'ambiance paysagère de ce site, toute infrastructure envisagée sur le lac sera étudiée attentivement pour s'assurer du respect de l'aspect sauvage des lacs de Garabit et Lanau. Les aménagements devront se faire avec **sobriété** et **ne pas former de rupture avec le paysage** pour ne pas donner l'impression d'un élément posé sans lien avec son environnement. Pour éviter cela, les projets devront notamment **soigner les modes de liaison. On s'intéressera à l'impact depuis les berges** mais également **depuis des points de vue en belvédère** pour éviter tout élément qui viendrait interpeller le regard et deviendrait un point d'appel intrusif dans le grand paysage.

Les vues sur la Truyère sont rares et aujourd'hui seuls trois belvédères sont aménagés :

- le belvédère reconnu de Mallet,
- le belvédère de Chaliers, aménagé lors des travaux de requalification du bourg,
- le belvédère plus confidentiel de Lher en bord de la D921 mais qui a bénéficié d'un aménagement qualitatif résultant du Schéma directeur de 2003.



Aménagement du belvédère de Lher le long de la RD921 avec vue sur la Truyère (source : DREAL ARA)

D'autres vues, par leur situation permettent également d'appréhender une grande partie du pays et un vaste panorama et mériteraient à ce titre d'être transformées en belvédère.

Pour l'apprécier pleinement, un belvédère doit proposer des conditions de stationnement confortables et sécurisées. Mais il faut veiller à bien dissocier l'espace des voitures et celui des piétons sous forme par exemple d'une placette belvédère inaccessible aux véhicules. Pour les belvédères qui sont situés à quelques distances du stationnement, un sentier balisé permettant l'accès doit être créé.

La signalétique

Tout site à vocation touristique génère des besoins en affichage, en publicité et en signalétique directionnelle. Le site réglemente certains de ces sujets et pourrait harmoniser les dispositifs existants.

Toute publicité est interdite en site classé.

Définition publicité : Toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir les dites inscriptions, formes ou images étant assimilés à des publicités (art. L581-3 du code de l'environnement).

Les pré-enseignes sont soumises aux définitions qui régissent la publicité et sont donc interdites dans le périmètre d'un site classé.

Définition pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée (art. L581-3 du code de l'environnement).

Les enseignes et panneaux informatifs sont soumis à autorisation dans le périmètre d'un site classé.

Définition enseignes : toute inscription forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce (art. L581-3 du code de l'environnement).

Aujourd'hui, les différentes informations se retrouvent dispersées sur l'ensemble du site, sans lien entre elles, parfois même à juste quelques mètres les unes des autres et cette sur-abondance de données nuit au message. Cette profusion de signalétique et de publicité, crée une pollution visuelle en inadéquation avec la qualité du site.

Une charte de signalétique commune pourrait être instaurée sur l'ensemble du site afin de **créer une cohérence et une harmonie à travers le territoire** et ainsi éviter de multiplier les panneaux disparates.

L'information devra au maximum être concentrée à des endroits précis afin d'éviter une multiplication des affichages. Ces relais d'information devront **se situer à des endroits stratégiques de passage et de carrefour.**

Il faudra faire attention à **ne pas surcharger le nombre d'information** pour ne pas perdre en lisibilité et brouiller le passant. **Des supports épurés devront être utilisés.**

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a élaboré sa propre charte signalétique et celle-ci pourrait servir d'appui pour la reproduire sur le site classé.

Conclusion

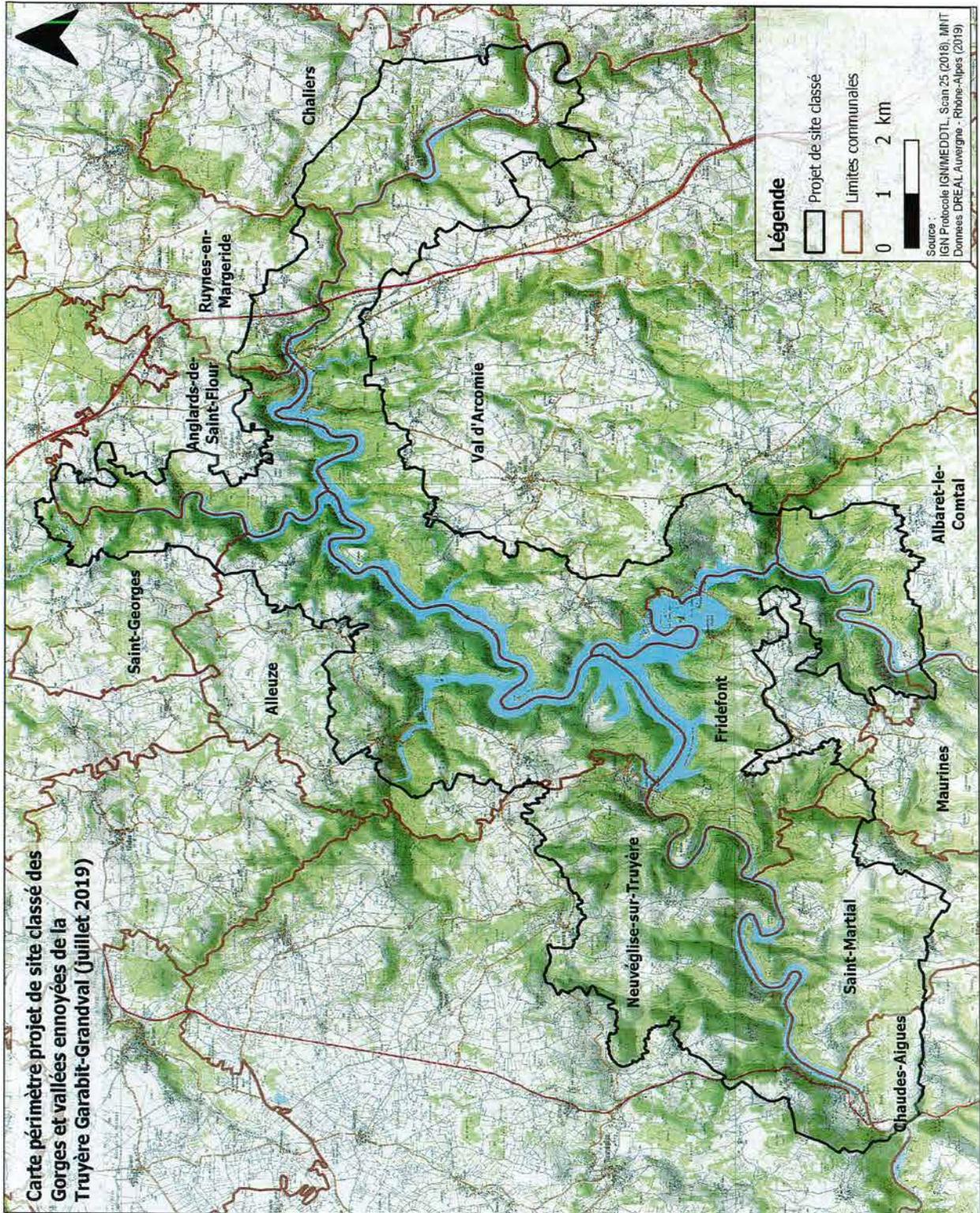
L'ennoiement de la vallée sur la partie amont de la Truyère a exercé une forte affluence sur l'aménagement de ce territoire. De nombreux éléments témoignent de cet ennoiement, de la formation de nouvelles structures paysagères aux différents aménagements touristiques. Cette association entre une puissance paysagère évidente et la main de l'homme au second plan constitue indéniablement un site d'importance nationale.

Cette reconnaissance concerne la Truyère elle-même mais également les coteaux et les rebords de plateaux qui constituent son écrin. Le classement au titre des sites, assure une protection pérenne et efficace du territoire concerné et conforte les protections issues de la loi Littoral.

Le classement de site permet une gestion cohérente sur l'entité amont de la vallée ennoyée de la Truyère et permet de préserver les points de vue et l'écrin des gorges en étant attentif aux projets d'aménagement afin qu'ils s'intègrent dans le paysage environnant et préservent l'ambiance des lieux. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation du territoire engagée par Saint-Flour Communauté (candidature UNESCO du viaduc de Garabit, label Pays d'Art et d'Histoire, Contrat territorial des affluents de la Truyère, PLUi, démarche d'Opération Grand Site de France envisagée à l'issue du classement) et participe ainsi au développement local de ce territoire.

Un document de gestion servira de base commune pour donner des orientations et des recommandations sur les travaux qui seront soumis à autorisation au titre du site afin de continuer à faire vivre ce site emblématique dans le respect de ses qualités paysagères. Les réflexions conduites antérieurement (Schéma directeur d'aménagement des lacs de Garabit et Lanau, Schéma de valorisation architecturale et paysagère du Pays de Saint-Flour) pourront alimenter ce travail.

Annexe 1 : périmètre retenu pour le site classé des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval



Vivre en site classé

En site classé, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux est soumis à autorisation spéciale.

Les travaux soumis à autorisation

Ces autorisations peuvent être données :

- pour les travaux les moins importants (travaux soumis à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme, mobilier d'espace public, clôture...) par le **Préfet de département**,
- pour les travaux les plus importants (permis de démolir, permis de construire, ou permis d'aménager, défrichage, création de piste forestière ou de cheminement...) par le **Ministre chargé des sites**.*

Les services de Saint-Flour Communauté apporteront un appui technique aux porteurs de projets en lien avec le CAUE.

Il est conseillé de s'adresser en mairie, à la DREAL (voir contact au dos) ou à l'Architecte des Bâtiments de France, préalablement à tout projet de travaux en site classé.

* Une réflexion de simplification administrative est engagée au niveau national pour caractériser le nombre de projets relevant du niveau préfectoral.

Les travaux exonérés d'autorisation

L'exploitation courante des fonds ruraux :

- l'entretien des haies, la plupart des éclaircies forestières, l'entretien des chemins existants, le débroussaillage, le curage des fossés,
- le choix des assolements et les techniques culturales,
- l'entretien du bâti...

Le site classé ne réglemente pas les usages (chasse, pêche, randonnée, VTT...).

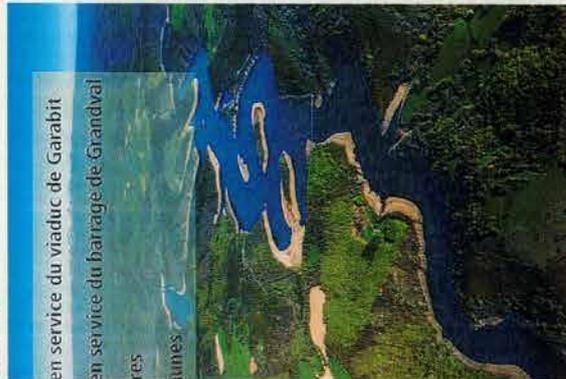
Les interdictions en site classé

Certains aménagements et installations sont strictement interdits :

- la publicité,
- la création de terrain de camping et le camping-caravanning, (l'exploitation des campings existants continue de s'exercer),
- l'installation de nouvelles lignes aériennes électriques ou téléphoniques (enfouissement des réseaux obligatoires).

Quelques chiffres

- 1888 mise en service du viaduc de Garabit
- 1960 mise en service du barrage de Grandval
- 10 350 hectares
- 12 communes



Contact

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
7 rue Léon Lagrange - 63033 Clermont Ferrand Cedex 1 - Tel : 04 73 43 15 19
Email : sa.msp.dreal@auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

2019

OBJECTIF
3.1

Gorges
et vallée ennoyées
de la Truyère
de Garabit-Grandval

Projet de site classé



Edition 2019 - Conception - réalisation - réaction - DREAL Auvergne Rhône Alpes Photos © Frédéric Larrey / Conservatoire du littoral - Pierre Sissons (photo du viaduc de Garabit)

Qu'est-ce qu'un site classé ?

Un site classé est un espace reconnu, nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage et dont la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les gorges de la Truyère, un paysage remarquable

Au sud du Massif Central, à quelques kilomètres de Saint-Flour, la vallée de la Truyère est une zone de transition entre les monts de la Margende, l'Aubrac et les monts du Cantal.

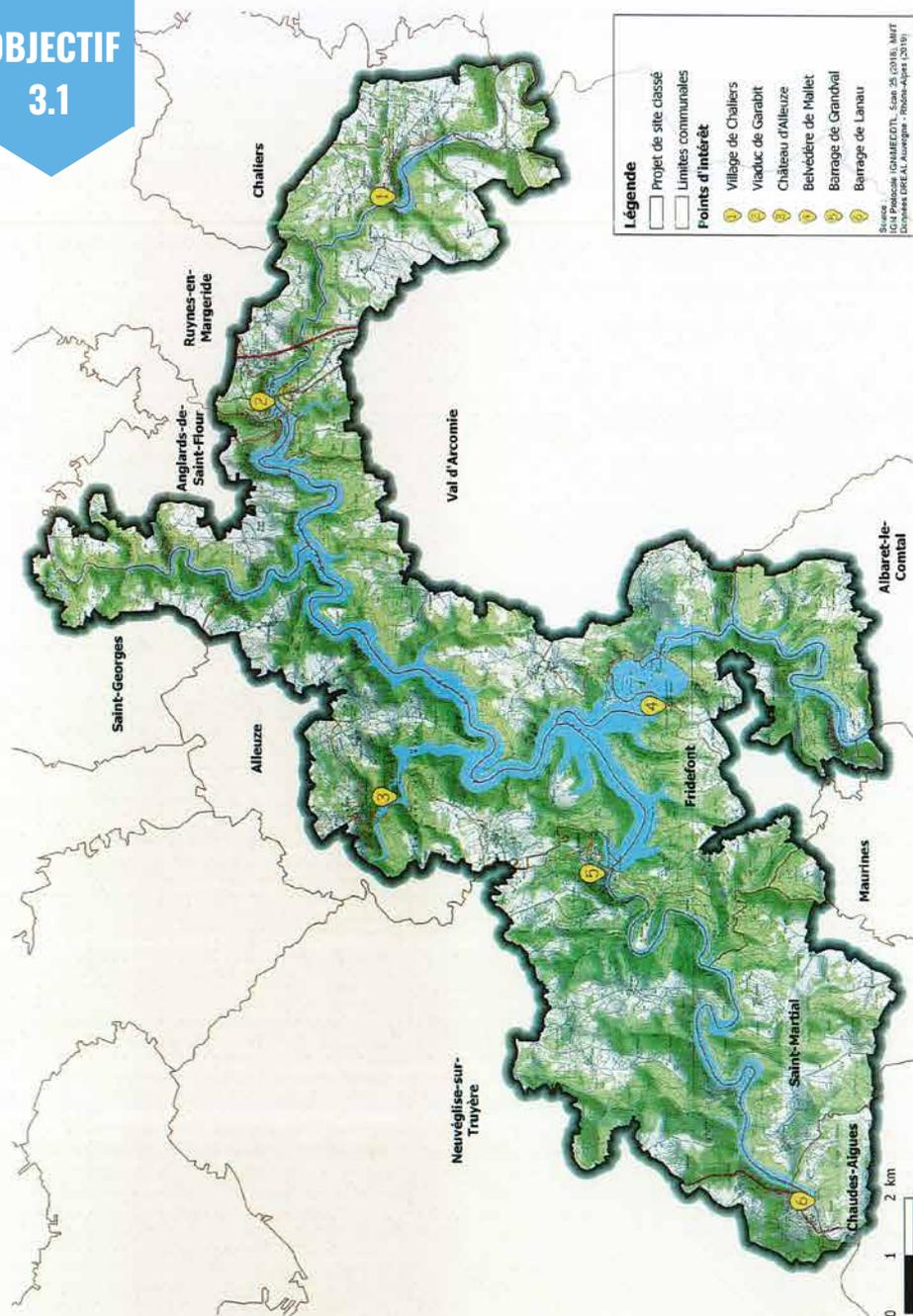
Le viaduc de Garabit, prouesse technique construit par Eiffel à la fin du XIX^e, a forgé la renommée du lieu sur la partie amont de la Truyère avant que 70 ans plus tard, le génie civil modèle ce paysage pour devenir une vallée ennoyée avec la réalisation du barrage de Grandval.

L'ennoisement de la vallée a transformé le ruisseau de montagne en de vastes étendues d'eau calmes, serpentant en méandres serrés entre deux versants abrupts et boisés. Mais ces aménagements ont aussi permis de révéler d'anciens méandres encaissés, de découvrir de nouvelles vues plongeantes et impressionnantes, et de proposer des belvédères remarquables comme celui de Mallet. Au-delà d'avoir façonné le paysage, ils ont aussi eu un rôle sur l'économie locale.

Procédure de classement

La démarche de classement des Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval est engagée depuis 2014. La phase de concertation a eu lieu en 2018 et 2019 dans les communes avec les élus et les acteurs locaux.

L'enquête publique se déroulera en septembre 2019 et le décret de classement pourrait être promulgué à la fin 2020.



Le projet de site classé s'intéresse à la partie amont de la vallée ennoyée de la Truyère, sur la portion marquée par la retenue de Grandval, rête de barrage de cette succession d'ouvrages, jusqu'au barrage de Lanau, ouvrage plus modeste alimenté par le barrage de Grandval.



Viaduc de Garabit



Cirque de Mallet



Château d'Allèuze

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, à dix-huit heures trente,
Présents :	52	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	19	salle des Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier
Pouvoirs :	10	Coren à Saint-Flour, après convocation légale sous la
Votants :	62	Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.

Présents :

M. Michel ROUFFIAC, M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, M. Joseph BOUDOU, MME Patricia ROCHÈS, M. Guy MICHAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Louis NAVECH, M. Richard BONAL, MME Martine CHAZARIN, M. Robert BOUDON, M. Louis PECHAUD, M. Gérard BONIFACIE, MME Marina BESSE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Philippe ECHALIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Pierre JARLIER, MME Sylvie CHADEL, M. Philippe DELORT, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, MME Hélène FLORIS GRECO, MME Marie-Pierre DEVAUX, MME Claudette BRUGEROLLE, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, MME Véronique TALON, M. Michel DURIEL, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT, M. Michel SEYT, M. Bruno PARAN.

Absents excusés :

M. Louis MANHÈS, M. André ANGELVY, M. Christian GENDRE, M. Bernard COUDY, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Joël BRUN, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Pierre SÉGUI, M. Jean-Luc FAURE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Gérard MOULIADE, M. Vital GENDRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE.

Pouvoirs :

M. René MOLINES donne pouvoir à M. René BRANDELY
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
M. Thierry ANGLADE donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Louis GALTIER donne pouvoir à M. Pierre JARLIER
M. René PÉLISSIER donne pouvoir à M. Richard BONAL
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à MME Sylvie CHADEL
M. Erick CHASTANG donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Louis RAYNAL

Madame Marina BESSE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28 Juin 2019 et que la convocation avait été faite le 14 Juin 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE DES GORGES DE LA TRUYÈRE DANS LE CADRE DE LA ROUTE DE L'ÉNERGIE AVEC EDF ET LE SYNDICAT MIXTE DU LAC DE GARABIT GRANDVAL

RAPPORTEUR : Monsieur Guy MICHAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de territoire de Saint-Flour Communauté et l'ensemble des actions mises en œuvre pour une démarche globale de promotion et de valorisation des Gorges de la Truyère ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20190620-DELIB2019-300-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2019
Date de réception préfecture : 25/06/2019

OBJECTIF 3.1

Vu la convention signée autour du lac de Garabit Grandval pour la période 2006-2011 entre l'ANEM, EDF et le syndicat mixte de Garabit-Grandval portant sur la gestion de l'eau et les usages touristiques de la retenue, le transport électrique et les énergies renouvelables ;

Vu la convention renouvelée pour la période 2013-2017 sur la gestion de l'eau, les énergies locales et les transports propres ;

Considérant l'opportunité de renouveler ce partenariat sous le thème élargi de la valorisation touristique des Gorges de la Truyère ;

Considérant la dynamique autour de nouveaux projets qui se sont inscrits dans le cadre de la Route de l'Énergie, faisant apparaître, au-delà des actions citées dans la convention ci-annexée, l'intérêt de travailler en synergie, de formaliser et de renforcer le partenariat dans une optique de développement durable des territoires ;

Considérant l'opportunité de conclure une nouvelle convention ci-jointe, avec EDF, EDF HYDRO LOT-TRUYERE et le Syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant que les parties pourraient ainsi s'engager sur les thématiques suivantes :

- la gestion de l'eau fixant notamment la cote minimale de la retenue pour les mois de juillet et aout ;
- les actions sportives, culturelles et événementielles ;
- les actions de valorisation des Gorges de la Truyère ;
- les actions en faveur de la reconquête foncière ;
- les actions en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité ;
- et d'autres actions notamment dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise ;

Considérant que des annexes financières annuelles pourraient être proposées pour les années 2020 et 2023 ;

Considérant que pour l'année 2019, EDF et EDF HYDRO s'engageraient financièrement comme suit :

Axe	Maitre d'ouvrage bénéficiaire	Action	Participation EDF (€ TTC)
Sport, Culture et Événementiel	Ville de Saint-Flour	Journée Découverte de l'Hydraulique à la centrale de Lanau dans le cadre des Journées du patrimoine de pays « naturellement durable » et des Préalables du Festival des Hautes Terres le 22 juin	1 000
Sport, Culture et Événementiel	Ville de Saint-Flour	Préalables du Festival des Hautes Terres édition 2019 - à Neuvéglise	1 000
Sport, Culture et Événementiel	Saint-Flour Communauté - PAH	Exposition photographies aériennes des gorges de la Truyère	1 000
Responsabilité sociale d'entreprise	AICV	Vœux solidaires à l'Association Intermédiaire de la Cité des Vents	1 000
Valorisation et préservation des Gorges de la Truyère	Office de Tourisme	Accueil sur le territoire des partenaires du classement de Garabit à l'UNESCO	1 000
Total			5 000

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 3 juin 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec EDF, EDF HYDRO et le syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval ;**

↓ **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention au nom de Saint-Flour Communauté ;**

↓ **AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.**

POUR : 62 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre

Le Président,

Pierre JABILLIER



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20190620-DELIB2019-300-DE
Date de téltransmission : 25/06/2019
Date de réception préfecture : 25/06/2019



CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 - 2023

Pour la valorisation touristique des Gorges de la Truyère dans
le cadre de la Route de l'énergie

Saint-Flour Communauté
Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval
EDF



ENTRE LES SOUSSIGNES

Electricité de France (EDF), société anonyme au capital social de 1 505 133 838 euros, dont le siège social est à Paris (8ème) 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, ci-après désigné par EDF représentée par

- Monsieur Hervé POHER, Délégué territorial d'EDF pour la région Auvergne Rhône-Alpes, dûment habilité à cet effet et élisant domicile à Clermont-Ferrand, Centre Onslow, 12 avenue Marx Dormoy, ci-après désigné EDF-DR,

- et par Monsieur Eric LADEGAILLERIE, Directeur EDF Hydro Lot-Truyère, dûment habilité à cet effet et élisant domicile 14, avenue du Garric à Aurillac, ci-après désigné EDF-Hydro,

ET

Le Syndicat Mixte du Lac de Garabit-Grandval, le bourg, 15320 Ruynes-en-Margeride, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, ci-après désigné SMGG,

ET

Saint-Flour Communauté, Village Entreprise, ZA du Rosier Coren, 15100 Saint-Flour, représentée par son président, Monsieur Pierre JARLIER, dûment habilité par délibération N° en date du 20 Juin 2019,

Egalement désignées ensemble « les Parties », ou individuellement, « la Partie ».

Préambule

EDF Hydro gère les ouvrages qu'elle exploite en tant que concessionnaire pour le compte de l'Etat dans le souci constant de la sécurité des tiers et de la sûreté des ouvrages, en conciliant autant que possible son métier de producteur d'électricité avec les attentes environnementales et sociales. Cet engagement fait l'objet d'un dialogue constant entre les différents acteurs. C'est particulièrement le cas pour la concession hydroélectrique de Grandval dont la retenue constitue le lac de Garabit-Grandval.

C'est ainsi qu'en 2006 une convention avait été signée autour du lac de Garabit-Grandval pour la période 2006-2011 entre l'ANEM, EDF et le syndicat mixte de Garabit-Grandval portant sur la gestion de l'eau et les usages touristiques de la retenue, le transport électrique et les énergies renouvelables.

Cette convention a été renouvelée pour la période 2013-2017 sur la gestion de l'eau, les énergies locales et les transports propres.

Les parties ont convenu de l'intérêt de cette convention et décidé de la renouveler sous le thème élargi de « la valorisation touristique des Gorges de la Truyère ».

Les collectivités locales et EDF Hydro ont lancé il y a bientôt dix ans « la Route de l'énergie » : il s'agit de valoriser l'importance des installations hydroélectriques de la Truyère et du Lot amont dans le système électrique, afin de l'inclure dans l'offre touristique du territoire. Les réflexions entre les acteurs locaux, les élus et le Groupe EDF ont créé une dynamique autour de nouveaux projets, faisant apparaître, au delà des actions citées dans la convention, l'intérêt de travailler en synergie, de formaliser et de renforcer le partenariat dans une optique de développement durable des territoires.

C'est pourquoi les partenaires se réservent la possibilité d'élargir d'un commun accord, les actions conduites au delà de celles figurant dans la présente convention.

Les nouveaux projets identifiés pourront ainsi être présentés par les élus, les représentants des communes et/ou les structures compétentes lors des échanges pour l'animation et le suivi de la présente convention.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention (ci-après la « Convention ») a pour objet de définir les termes et conditions des obligations et droits des Parties dans le partenariat présenté au préambule, de favoriser le dialogue permanent et les échanges d'informations entre les Parties, et d'enrichir la compréhension de leurs enjeux respectifs.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention entrera en vigueur à compter de sa signature, et engage ses signataires jusqu'au 31 décembre 2023, sauf si elles décident, d'un commun accord, de la dénoncer avant cette date.

Par voie d'avenant, une annexe financière annuelle sera proposée afin de préciser les actions retenues par les partenaires pour les années 2020 à 2023.

Les parties conviennent de se rencontrer, trois mois avant cette échéance, afin d'étudier la possibilité de conclure une nouvelle convention en vue de renouveler leur partenariat, dans le cadre du groupe de travail prévu à l'article 6.

Il est à noter que pendant la durée de la convention, d'autres partenaires peuvent apporter leur aide financière à la valorisation des Gorges de la Truyère. Toutefois, il est convenu que le choix des autres partenaires, pour cette action, sous quelque forme que ce soit se portera vers des entreprises dont l'activité industrielle n'est pas concurrentielle avec celle d'EDF et ne relève pas du secteur énergétique.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES – THEMATIQUES DE PARTENARIAT

3.1 La gestion de l'eau

a) cote estivale

Les difficultés particulières en matière de gestion de la retenue de Garabit-Grandval, au début des années 2000 ont pénalisé à la fois la production d'énergie électrique, vocation première de l'ouvrage, et l'activité touristique du site.

Afin de mieux prévenir et gérer à l'avenir des situations semblables et de concilier autant que possible les intérêts des signataires, et au vu des résultats concluants des partenariats établis sur la période 2006-2011 et 2013-2017, il est convenu pour la période de la présente convention qu'EDF Hydro exploite l'aménagement de Garabit-Grandval au mieux de l'usage hydroélectrique tout en prenant en compte une contrainte de cote minimale de la retenue pour les mois de juillet et août, fixée à 726 m NGF (principalement pour garantir l'accessibilité à la mise à l'eau de la base de Mallet).

Cette contrainte n'est applicable que dans le cadre d'une exploitation normale de la retenue de Grandval. En cas d'exploitation contrainte (travaux, vidange, crue, incident, sécheresse exceptionnelle...), EDF Hydro pourra être amenée à modifier cette contrainte sans compensation.

Le préjudice énergétique induit par la contrainte de cote prévue par cette convention est estimé à 132 000 € (valeur 2004 non actualisée). Il est pris en charge par EDF Hydro dans le cadre de sa politique de collaboration avec les territoires afin de contribuer au développement touristique porté par les Parties.

En contrepartie,

- Le syndicat mixte de Garabit - Grandval et EDF Hydro se rencontrent régulièrement dans le cadre du comité technique de la Route de l'énergie pour échanger sur les attentes exprimées par les autres usagers du lac, et si nécessaire l'évolution de la cote et les difficultés rencontrées pour l'atteindre ou la maintenir ;
- Saint-Flour Communauté et le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval s'engagent à mentionner, sauf accord explicite d'EDF Hydro, dans leurs communications sur le sujet (articles, brochures, panneaux d'information...) les efforts d'EDF concernant l'atteinte d'une cote touristique estivale sur le plan d'eau. Les éléments de communication concernant EDF seront soumis pour approbation à EDF Hydro avant diffusion ;
- Le syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval se fera le relais de cette convention auprès de ses adhérents et des représentants des usagers du lac de Garabit-Grandval. Il alertera EDF-HYDRO en cas de difficultés dont il aurait connaissance pour des usages économiques ou des pratiques touristiques, sur le lac, liés à son exploitation hydraulique.
- Saint-Flour Communauté et le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval s'engagent à ne pas mettre en cause en aucun cas la responsabilité d'EDF Hydro du fait de la valeur de la cote.

b) information

Un dispositif d'information régulière (réunion, conférence téléphonique...) entre EDF Hydro et le SMGG sera défini et mis en place s'il apparaît une année que l'exploitation de la retenue de Garabit-Grandval risque d'être contrainte (contexte hydrologique et énergétique) et que la cote minimale estivale risque de ne pas pouvoir être atteinte.

3.2 Les actions sportives, culturelles et événementielles

Les Parties s'engagent à faire connaître le site des Gorges de la Truyère à travers les manifestations sportives, événementielles ou culturelles de la Route de l'énergie.

Elles feront l'objet d'un avenant à la présente convention chaque année. Pour l'année 2019, sont mentionnées en annexe 1 à la présente convention les actions financées.

Dans le secteur sportif, Saint-Flour Communauté apporte son soutien à l'Etape Sanfloraine, épreuve cyclo sportive et cyclotouristique d'envergure nationale, qui se déroule chaque année, en août, autour des Gorges de la Truyère mises en valeur par le passage, le 15 Juillet 2019, du Tour de France.

L'Etape Sanfloraine portée par une association et ses bénévoles, est inscrite aux différents calendriers officiels (FFC, UFOLEP, FFCT) et fait également partie du « Trophée Label d'Or » et du « Trophée Passion » qui regroupent les compétitions majeures au niveau national.

En matière culturelle, Saint-Flour Communauté, organisée en trois pôles : Patrimoine – Enseignement artistique et diffusion culturelle – Lecture publique, appuie et développe son action publique sur les quatre enjeux définis dans son projet culturel de territoire à savoir :

- Soutenir le développement artistique notamment porté par les équipements culturels, et le développement des actions de médiation,
- Valoriser et soutenir le développement des structures muséales labellisées Musées de France par le ministère de la Culture,
- Positionner le Pays d'art et d'histoire comme le moteur central de toute action patrimoniale ou liée à l'art contemporain,
- Créer un véritable pôle lecture publique.

Dans ce cadre partagé et concernant les Gorges de la Truyère, les services patrimoniaux du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté et de l'Ecomusée de Margeride ainsi que la Diffusion du spectacle vivant, organisateur de la Saison culturelle de la collectivité, sont engagés dans la valorisation, la promotion du site, et contribuent par la médiation au rayonnement de l'action culturelle communautaire en territoire.

3.3 Les actions de valorisation des Gorges de la Truyère

Les Parties s'associent pour valoriser les Gorges de la Truyère dans le cadre de la Route de l'énergie et du projet de territoire de Saint-Flour Communauté. La démarche convergente des parties à la présente convention s'appuie sur les atouts patrimoniaux, paysagers, environnementaux de la Vallée de la Truyère. Aussi, EDF soutiendra les démarches de classement et de mise en valeur des Gorges de la Truyère, en cours ou à venir.

En effet, dans le cadre de la circulaire du 7 juillet 2011, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) Auvergne a mis à jour la liste des sites à classer du Cantal dans laquelle figure le site des gorges et vallées de la Truyère, à la suite de la proposition formulée en Commission Départementale de la nature des sites et des paysages (C.D.N.P.S) le 3 juillet 2014.

Puis par délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride en date du 24 juillet 2014, l'engagement de la démarche de classement de ce site a été acté. Dans ce cadre, les communes concernées et le Syndicat Mixte Garabit Grandval sont associés à la définition du périmètre et des grandes orientations de gestion et de mise en valeur.

Ce projet de classement « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval » viendra conforter les démarches conduites sur la Vallée de la Truyère et le lac de Garabit Grandval dans le cadre du pôle pleine nature.

La mise en valeur de sites patrimoniaux remarquables et la candidature au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de 6 ponts à grande arche de la fin du XIX ème siècle

classement au patrimoine
accusé de réception en préfecture
dont le Vignette de Garabit
075-20000000-20190620-DELIB2019-300-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2019
Date de réception préfecture : 25/06/2019

inscriront durablement ce territoire dans une démarche globale de promotion.

Afin de poursuivre la dynamique engagée et de consolider cette reconnaissance, Saint-Flour Communauté porte une démarche de labellisation « Grand Site de France », avec une animation dédiée assurée par un chef de projet.

Par ailleurs, en lien avec le syndicat mixte Garabit Grandval, des améliorations pour l'accueil du public dans les Gorges de la Truyère notamment autour des sites hydroélectriques de Grandval et Lanau (signalétique, panneaux, belvédère...) seront proposées.

Les Parties s'associent pour réfléchir aux évolutions de la Route de l'énergie : supports de communication numérique, événement dédié, accueil du public sur les sites...

Alors que Saint-Flour Communauté va se doter d'un schéma cyclable, une réflexion commune sera initiée en faveur de la création de la « Véloroute de l'énergie », par extension de la Véloroute de la vallée du Lot dans la vallée de la Truyère.

3.4 Les actions en faveur de la reconquête foncière

Les Parties s'engagent à s'associer en faveur de la reconquête foncière des coteaux des Gorges de la Truyère.

Le programme d'intervention agricole et rural (2017-2020) de Saint-Flour Communauté soutient un projet de reconquête foncière des Gorges de la Truyère.

Historiquement, les coteaux des Gorges de la Truyère étaient des espaces pastoraux qui ont progressivement été délaissés du fait de la mécanisation de l'agriculture. Un des objectifs de Saint-Flour Communauté est de renforcer l'attractivité de ces milieux pour les agriculteurs, en démontrant que l'intégration de telles surfaces dans un système d'exploitation permet de renforcer leur autonomie tout en créant de la valeur ajoutée et en préservant l'environnement.

L'objectif est de promouvoir des produits de qualité liés aux spécificités des Gorges de la Truyère mais aussi de prévenir les risques d'incendie, dans un contexte de changement climatique.

Une des premières actions conduites par Saint-Flour Communauté consiste en la caractérisation du gisement foncier de ces zones et à l'évaluation des coteaux vacants qui pourraient faire l'objet d'une remise en pâturage. Ce travail est conduit en partenariat avec la SAFER et la chambre d'agriculture du Cantal.

3.5 Les actions en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité

Les Parties à la présente convention portent plusieurs actions face aux enjeux liés au changement climatique et à la transition énergétique.

D'une part, dans le cadre de la Route de l'Energie, EDF s'engage notamment à travers le rôle des installations hydroélectriques de la Truyère quant à l'intégration des énergies nouvelles, conformément au cadre réglementaire prescrit par les servitudes d'utilité publique (Classement de Site, Site Patrimoniaux Remarquables, ...) et les documents d'urbanisme en vigueur (SCoT, documents d'urbanisme communaux et futur PLUi de Saint-Flour Communauté).

EDF participe à travers ses actions à la préservation des milieux aquatiques et des paysages. Les Parties veilleront donc à communiquer et assurer la sensibilisation du grand public sur ces enjeux, notamment à travers le Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère cantalienne engagé par Saint-Flour Communauté sur la période 2019-2023.

Cet outil de gestion intégrée représente 1115 km de cours d'eau, affluents de la Truyère, sur lesquels seront menées des actions de gestion et de protection des milieux aquatiques. Le programme opérationnel mis en œuvre par Saint-Flour Communauté s'articule autour de six axes :

- Axe A. Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau

OBJECTIF 3.1

- Axe B. Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique
- Axe C. Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Axe D. Valorisation des rivières du territoire
- Axe E. Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial
- Axe F. Organisation territoriale autour de la Truyère

Ce programme d'actions concourt donc à améliorer qualitativement la masse d'eau de la Truyère, et notamment à prévenir la présence d'embâcles sur le cours d'eau.

Par ailleurs, l'Axe F prévoit la mise en œuvre d'un outil de gestion des milieux aquatiques à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Truyère, réunissant au sein d'un même périmètre les rives droite et gauche de la Truyère ainsi que l'axe principal. Il s'agit de réaliser une étude de gouvernance pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Truyère, en concertation avec l'ensemble des partenaires dont EDF.

D'autre part, la Route de l'énergie prévoit également de mettre en avant les enjeux liés à la préservation et au maintien de la Biodiversité des Gorges de la Truyère, notamment par la mise en valeur et la sensibilisation du public à ces enjeux.

En effet, les Gorges de la Truyère présentent une diversité de milieux naturels exceptionnels : landes, forêts et milieux rocheux sur les versants, prairies et éléments bocagers sur les plateaux ainsi que milieux aquatiques avec la Truyère et ses différents affluents.

Leur caractère accidenté, les préserve de la pression humaine et leur permet de bénéficier d'une naturalité que peu de milieux offrent encore. Cette mosaïque d'habitats et la relative tranquillité qu'offrent les Gorges de la Truyère permettent à de nombreuses espèces rares et menacées de s'y développer. Elles sont donc un site exceptionnel pour la préservation de la biodiversité qui se traduit notamment par une intégration au réseau européen des sites Natura 2000.

A titre d'exemple, de nombreuses espèces d'oiseaux y assurent leur nidification (Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Milan royal...) ou utilisent cet axe comme halte migratoire (Balbuzard pêcheur, Cigognes...).

La configuration des Gorges de la Truyère, avec ses vallées escarpées, sa géologie et ses versants exposés au Sud, lui confère également des conditions microclimatiques particulières permettant le développement d'espèces thermophiles (orchidées, papillons, libellules, reptiles...).

La Truyère et ses affluents hébergent également des espèces aquatiques rares telles que l'Ecrevisse à pattes blanches, la loutre d'Europe, le Chabot ou encore la Moule perlière. En effet, à l'amont du barrage de Grandval, la Truyère cantalienne a la particularité d'héberger une population de Moule perlière, qui se poursuit sur tout le cours de la Truyère dans sa partie lozérienne ainsi que sur deux affluents principaux que sont la Rimeize et le Triboulin. Les densités d'individus estimées sont très importantes avec plus de 100 000 individus, ce qui représente la moitié de la population française connue à ce jour.

Les Gorges de la Truyère sont donc essentielles au maintien de la diversité biologique du Massif Central, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. Elles représentent une continuité écologique avec les régions du Sud (corridor thermophile), notamment l'Aveyron, et revêtent un enjeu de conservation et de préservation de la biodiversité tant sur le plan national qu'europpéen. La mise en valeur et la sensibilisation du public à ces enjeux semblent donc primordiales autour de l'axe Truyère.

3.6 Les autres actions

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont prioritairement issues des axes précédemment décrits.

Toutefois, il peut être envisagé, avec l'accord des parties à la présente, l'instruction de dossiers spécifiques ne figurant pas dans ces orientations, comme par exemple dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval s'engage à mentionner le partenariat avec EDF sur tous ses supports de communication en lien avec les thématiques de la présente convention, avec affichage de la Marque EDF.

Saint-Flour Communauté s'engage à mentionner ce partenariat sur toutes ses communications concernant les opérations financées conformément aux annexes opérationnelles annuelles.

Saint-Flour Communauté et le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval autorisent EDF à faire mention du partenariat sur ses sites Internet « edf.fr », « uneriviereunterritoire.fr », et réciproquement.

Les Parties conviennent que la présente convention ne revêt aucun caractère de confidentialité. Cependant, elles s'engagent à en définir conjointement les modalités de communication et les moyens à utiliser.

Chaque Partie s'engage à soumettre tous les supports mentionnant l'une des autres parties à la convention, quels que soient les supports, pour observations préalables. Chacune partie désignant un interlocuteur à cet effet.

Un avis tacite sera réputé favorable dans le délai de 15 jours francs à compter de la date de réception des documents.

ARTICLE 5 – AUTORISATION D'USAGE DU NOM ET DES MARQUES DES PARTIES

EDF, titulaire de la marque semi-figurative « EDF » n°05 3 364 217 (ci-après « la Marque»), autorise, Saint-Flour Communauté et le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval, à titre non exclusif, à utiliser la Marque dans des actions de communication engagées au titre de la présente convention, et ce pour la durée de la convention. L'expiration ou la résiliation de la convention mettra fin aux droits d'utilisation de la Marque dont bénéficient Saint-Flour Communauté et le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval.

A cet effet, ils s'engagent à (i) à utiliser la Marque uniquement dans le cadre des actions de communication liées au partenariat prévu par la présente Convention (ii) à utiliser la Marque conformément à la charte graphique qui sera communiquée par EDF (iii) à ne pas céder cette autorisation d'usage, à ne pas l'apporter à un tiers et à ne pas consentir de sous-autorisations d'usage.

EDF se réserve le droit de modifier l'autorisation d'utiliser la Marque ou d'y mettre fin, et peut demander aux autres Parties de modifier ou supprimer toute utilisation de la Marque qui, à la seule discrétion d'EDF, ne respecterait pas les conditions d'utilisation précédemment énoncées, ou porterait atteinte aux droits d'EDF sur sa Marque.

Saint-Flour Communauté autorise EDF à titre non exclusif, à utiliser sa marque semi-figurative « Saint-Flour Communauté », dans le respect de sa charte graphique, dans des actions de communication engagées au titre de la présente convention, sur tous supports, dans le monde entier, et pour la durée de la convention.

Le syndicat mixte de Garabit - Grandval autorise EDF à titre non exclusif, à utiliser sa marque semi-figurative « Garabit Grandval » dans des actions de communication engagées au titre de la présente convention, sur tous supports, dans le monde entier, et pour la durée de la convention.

ARTICLE 6 – SUIVI DU PARTENARIAT - EVALUATION

Le suivi du partenariat est assuré par les signataires de la présente convention ou leurs représentants. Chacune des parties désignera un représentant à cet effet. Un groupe de travail sera constitué et aura

pour but :

- de suivre l'état d'avancement des actions engagées et de s'assurer de leur bonne mise en oeuvre ;
- de porter à la connaissance des autres parties, les nouveaux projets identifiés pouvant les intéresser. Le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval informera en particulier EDF-Hydro de tout projet d'évolution des activités touristiques autour de la retenue dont il aurait connaissance ;
- de s'assurer de la bonne qualité des échanges d'information entre les parties ;
- de préparer le plan de communication en lien avec les actions de la présente convention (outils, calendrier,...).

Le groupe de travail se réunira a minima une fois par an et autant que de besoin. Des partenaires pourront y être associés sur des thématiques spécifiques.

Au terme de la convention, une évaluation sera réalisée afin de préparer, si les parties le souhaitent, la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes, la présente convention sera résiliée de plein droit dans les 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, et sans préjudice d'éventuelles actions en dommages et intérêts.

ARTICLE 8 –CONTENTIEUX

8.1 La Convention relève du droit français. En cas de difficulté ou litige dans l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

8.2 Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, toute difficulté ou litige persistant sera porté devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à en 4 exemplaires originaux, le Juin 2019,

Pour Saint-Flour Communauté

Pour le syndicat mixte du lac de Garabit -
Grandval

Pierre JARLIER
Président

Jean-Jacques MONLOUBOU
Président

Pour -ELECTRICITE DE FRANCE
Délégation Régionale Auvergne Rhône-Alpes

Pour ELECTRICITE DE FRANCE
EDF Hydro Lot Truyère

Hervé POHER
Délégué Territorial

Eric LADEGAILLERIE
Directeur

Partenariat pour la valorisation touristique des Gorges de la Truyère dans le cadre de la Route de l'énergie entre

Saint-Flour Communauté

Le Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval

EDF

Axe	Maitre d'ouvrage bénéficiaire	Action	Participation EDF (€ TTC)
Sport, Culture et Événementiel	Ville de Saint-Flour	Journée Découverte de l'Hydraulique à la centrale de Lanau dans le cadre des Journées du patrimoine de pays « naturellement durable » et des Préalables du Festival des Hautes Terres le 22 juin	1 000
Sport, Culture et Événementiel	Ville de Saint-Flour	Préalables du Festival des Hautes Terres édition 2019 - à Neuvéglise	1 000
Sport, Culture et Événementiel	Saint-Flour Communauté - PAH	Exposition photos aériennes des gorges de la Truyère	1 000
Responsabilité sociale d'entreprise	AICV	Vœux solidaires à l'Association Intermédiaire de la Cité des Vents	1 000
Valorisation et préservation des Gorges de la Truyère	Office de Tourisme	Accueil sur le territoire des partenaires du classement de Garabit à l'UNESCO	1 000
		Total	5 000

Important :

Le règlement de cette contribution s'effectue selon les modalités suivantes : transmettre, à l'issue de la réalisation des actions, la facture, à l'entête du Partenaire, et libellée à :

1/ Pour les actions liées à la Route de l'énergie : M. Stéphane CHATAIGNIER - EDF – GEH Lot Truyère – 14 avenue du Garric – 15000 AURILLAC.

2/ Pour les autres : M. Hervé POHER - EDF – Délégation Régionale Auvergne Rhône-Alpes - 13 Allée Alan Turing - 63175 AUBIERE

Le paiement s'effectue en un seul terme par virement 60 jours à compter de la date d'émission de facture.

Validation : le XXX 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT



PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL
DU HAUT-ROUERGUE



POUR LA



La présente convention de partenariat est établie entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC, CARLADEZ, VIADENE, dont le siège est situé 1 rue du Faubourg, Laguiole - 12210,

Représentée par Madame Annie CAZARD, agissant en sa qualité de Présidente et habilitée à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 ;

Dénommé ci-après « **la CC Aubrac Carladez Viadène** »,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYERE, dont le siège est situé au 18 avenue Marcel Lautard à Espalion - 12500,

Représentée par Monsieur Jean-Michel LALLE, agissant en sa qualité de Président et habilité à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 ;

Dénommée ci-après « **la CC Comtal Lot Truyère** »,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC, dont le siège est situé rue de la Fontaine à Palmas d'Aveyron – 12310,

Représentée par Monsieur Jean-Paul PEYRAC, agissant en sa qualité de Président et habilité à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire n°29 en date du 17 décembre 2019;

Dénommée ci-après « **la CC Des Causse à l'Aubrac** »,

SAINT-FOUR COMMUNAUTE, dont le siège est situé Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, Saint-Flour - 15100,

Représentée par Monsieur Pierre JARLIER, agissant en sa qualité de Président et habilité à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2019,

Dénommée ci-après « **Saint-Flour Communauté** »,

LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC, dont le siège est situé à Place d'Aubrac, Aubrac - 12470,

Représenté par Monsieur André VALADIER, agissant en sa qualité de Président et habilité à signer la présente convention, par délibération du comité syndical en date du 12 décembre 2019;

Dénommée ci-après « **le PNR** »,

LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, dont le siège est situé 6 rue du Trou à Bozouls - 12340,

Représenté par Monsieur Jean-François ALBESPY, agissant en sa qualité de Président et habilité à signer la présente convention par délibération du comité syndical en date du 12 décembre 2019;

Dénommée ci-après « **le PETR** »,

ELECTRICITE DE FRANCE (EDF), Société Anonyme au capital social de 1 463 719 402 euros, dont le siège social est situé 22-33 avenue de Wagram, à Paris dans le 8^{ème} arrondissement, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 552 081 317,

Représentée par Monsieur Eric LADEGAILLERIE, agissant en qualité de Directeur de EDF Hydro Lot-Truyère,

Dénommée ci-après « **EDF** »,

Dénommées ci-après ensemble « **les Partenaires** »,

PREAMBULE

En 2010, M. Henri PROGLIO, Président Directeur Général d'EDF, et M. Jean-Michel LALLE, Vice-Président du Conseil Général de l'Aveyron qui représentait son Président, M. Jean-Claude LUCHE, ont signé une convention pour inaugurer la Route de l'énergie. L'idée était née, quelques années plus tôt, chez les élus du Pays du Haut Rouergue (et son Président Jean-Claude ANGLARS) de développer la contribution des aménagements hydroélectriques à l'attractivité touristique du territoire.

Les premières années 2010-2015 sont consacrées à d'importants investissements de la part d'EDF pour accueillir le public sur les installations hydroélectriques, d'abord à l'extérieur (Cambeyrac en 2012, Sarrans en 2013 etc.), puis plus difficilement à l'intérieur (Montéziac en 2014 et l'Espace EDF Truyère à Couesques en 2015). En parallèle, une réflexion a été menée pour intégrer les sites hydroélectriques dans l'offre touristique de la vallée du Lot, au travers des démarches Lot Culture Nature et Truyère Energie Nature portées par l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot.

Les années suivantes 2015-2020 sont consacrées à poursuivre les aménagements sur les installations hydroélectriques de la Truyère et du Lot, et à étendre la collaboration avec les collectivités associées (le Syndicat Mixte de Garabit-Grandval et le Syndicat Mixte de Castelnau-Lassouts-Lous), d'une part, et à intégrer cette offre de tourisme industriel dans l'offre touristique du territoire, toujours en lien avec les collectivités (offices de tourisme et communautés de communes), d'autre part, suivant la dynamique impulsée par la vidange du lac de Sarrans en 2014. A cette occasion, un rapprochement s'opère avec les activités de pleine nature que le Parc naturel régional de l'Aubrac cherche à développer et structurer, puis cette coopération s'étendra naturellement aux missions de préservation de l'environnement (biodiversité et changement climatique) et de développement économique.

En novembre 2016, les parties prenantes de la Route de l'énergie signent une charte qui engage chaque signataire dans la promotion et la valorisation de la Route de l'énergie tout en ayant la volonté d'en améliorer la gouvernance.

Aujourd'hui, les communautés de communes élargies en 2017 ont intégré dans leur projet de territoire des démarches de valorisation du Lot et de la Truyère, parfois directement en lien avec la transition énergétique : classement des gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit Grandval, démarche pour le classement à l'UNESCO du viaduc de Garabit, tourisme autour des énergies renouvelables (ENR) en Argence, liaison Cambeyrac - Couesques, aménagement du lac de Castelnau, offre de séjour Occitanie sur les valeurs PNR, « Véloroute de l'énergie » avec le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, aménagement des belvédères d'Estaing, du Fajol sur la commune de Campouriez, de Rouens à St Hippolyte, du jardin du château de Brommat, etc. qui contribuent directement à la Route de l'énergie. Il convient donc de renouveler la gouvernance de celle-ci en prenant en compte les compétences de chacun, concrétisant ainsi leur volonté de profiter de l'atout pour l'attractivité du territoire, que constitue, dans ces vallées, l'hydroélectricité en termes de paysage et de patrimoine.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat se substitue à la Charte, signée le 21 novembre 2016. Son objet porte sur **la nouvelle gouvernance et le plan d'actions 2020-2022** de la Route de l'énergie. Les Partenaires, signataires, s'engagent donc à partager des ressources humaines et financières en portant des projets sur le territoire du Lot et de la Truyère, et à considérer l'opportunité de créer une structure commune. Trois scénarii organisationnels et fonctionnels feront l'objet d'un examen approfondi :

- 1^{er} scénario : la poursuite de la gouvernance dans son schéma de fonctionnement actuel ;
- 2^e scénario : le renforcement des mutualisations existantes entre les Partenaires (moyens humains, techniques et financiers) tendant à mettre en place une nouvelle gouvernance ;
- 3^e scénario : la création d'une structure ad hoc aux moyens humains, techniques et financiers à définir.

La présente convention a pour objectifs de :

1. **préciser les partenaires et acteurs de la Route de l'énergie ;**
2. **définir l'organisation et le mode de fonctionnement de la nouvelle gouvernance ;**
3. **s'accorder sur la définition d'une action commune et partagée Route de l'énergie ;**
4. **valider les modalités de portage des opérations et les moyens associés ;**
5. **s'engager dans la réalisation du plan d'actions 2020-2022 ;**
6. **valider la mise en commun de ressources pour la réalisation des 10 ans de la Route de l'énergie, en 2020.**

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est conclue pour **la période 2020-2022**.

Elle peut conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés. Leurs aménagements éventuels (ajout d'un nouveau signataire par exemple) proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes, et arrêtés d'un commun accord, feront l'objet d'un avenant.

Il est à noter que d'autres partenaires peuvent apporter leur aide financière à la réalisation de ce partenariat. Toutefois, il est convenu que le choix des autres partenaires, pour cette action, sous quelle que forme que ce soit se portera vers des entreprises dont l'activité industrielle n'est pas ouvertement concurrentielle avec celle d'EDF.

ARTICLE 3 - LA GOUVERNANCE DE LA ROUTE DE L'ENERGIE

3.1 - L'ORGANISATION

Les Parties s'accordent sur une organisation simplifiée visant à assurer **le pilotage, le suivi et la prise de décision** dans la mise en œuvre du **plan d'actions 2020-2022 de la Route de l'énergie**. Ce plan d'actions figure en annexe 1 de la présente convention.

L'organisation de la Route de l'énergie est établie comme suit :

LE COMITE DE PILOTAGE

Il se compose des présidents des structures partenaires et du directeur d'EDF Hydro Lot Truyère signataires de la présente convention, complété avec des personnalités qualifiées, notamment les représentants des départements de l'Aveyron et du Cantal, partenaires indispensables des structures présentes sur les vallées du Lot et de la Truyère.

Il se réunit à minima 1 fois par an pour :

- Apprécier l'avancée du plan d'actions 2020-2022 ;
- Effectuer les arbitrages proposés par le Comité technique ;
- Recenser les moyens financiers et humains mobilisables par les partenaires et nécessaires à la réalisation des actions et/ou projets, sur proposition du Comité technique.

LE COMITE TECHNIQUE

Il se compose des interlocuteurs opérationnels Route de l'énergie désignés par chacun des Partenaires complété de personnalités qualifiées, notamment le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, acteur historique de l'aménagement et de la promotion du Lot et de la Truyère ou encore le Syndicat mixte Garabit Grandval.

Il est chargé de piloter et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions figurant en annexe 1. Il peut proposer de nouvelles actions (ou projets) Route de l'énergie et préciser les modalités de portage (maîtrise d'ouvrage, contributions financières et/ou technique et/ou humaines). Il se réunit à minima 3 fois par an.

LES COMITES PROJET

La composition de chaque comité projet émane du Comité technique. Il est mis en place en fonction des besoins, pour réaliser en mode projet une action qu'elle soit locale ou à la maille de la vallée. Cette nouvelle organisation fera l'objet d'une évaluation, portée à la connaissance du Comité de pilotage.

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er}, les Partenaires engageront une réflexion pour étudier la faisabilité d'une nouvelle gouvernance à l'échelle de la vallée, aux moyens humains et financiers adaptés aux capacités budgétaires de chacun des partenaires.

3.2 – LES ACTIONS ET PROJETS ELIGIBLES A LA ROUTE DE L'ENERGIE

Une action peut intégrer le dispositif Route de l'énergie si, et seulement si, elle respecte les 2 critères suivants :

- Critère **géographique** : sur le périmètre Route de l'énergie, autour des sites hydroélectriques du Lot et de la Truyère, mais aussi sur l'ensemble du territoire des communautés concernées
- Critère **thématique** : eau-énergie-environnement-patrimoine industriel

L'intégration d'une action dans le dispositif sera proposée et discutée au cas par cas en comité technique et validé par le comité de pilotage. Elle peut prendre plusieurs formes : d'une « simple » labellisation qui permettra de profiter d'une promotion à l'échelle de la Route de l'énergie à l'accès au réseau des ressources des différents partenaires et acteurs qui travaillent sur la démarche, voire à la contractualisation d'une convention de partenariat spécifique avec l'une ou plusieurs des parties. Inversement, une action transverse pourra être proposée à l'ensemble des partenaires.

En parallèle, les Partenaires s'intéressent aux initiatives lancées par d'autres sur le périmètre de la Route de l'énergie et en cohérence avec les critères précités. Une attention particulière est portée à ces dynamiques de projet autres dans la mesure où elles peuvent bénéficier à la Route de l'énergie et inversement. A ce jour, des initiatives ont été identifiées et intégrées comme :

- Le classement des gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit Grandval porté par l'Etat, avec le soutien de Saint-Flour Communauté qui souhaite engager une démarche Objectif « Grand Site de France » ;
- Une démarche commune de promotion du tourisme industriel dans le cadre du Territoire d'Industrie « Aurillac Figeac Rodez » dont une fiche action concerne la Route de l'énergie ;
- les classements au patrimoine mondial de l'UNESCO (depuis 1998 pour les Chemins de St Jacques de Compostelle, projet en cours pour le Viaduc de Garabit) ;
- les programmes régionaux en matière d'énergie positive (la transition énergétique des territoires de l'Est Cantalien portée par le SYTEC15 ou encore le Programme de

Transition Energétique et Climatique en Aubrac (PTECA) porté par le SMAG du PNR de l'Aubrac) ;

- le développement des activités de pleine nature sur le Pôle de l'Aubrac (site VTT-FFC, structuration de l'offre randonnée, espace trail...) et les territoires périphériques (Pays de Saint-Flour, Carladez, Vallée du Lot...);
- les actions portées par les syndicats mixtes comme la véloroute portée par celui du bassin du Lot, ou encore les actions portées par le Syndicat mixte Garabit-Grandval.

Enfin, la Route de l'énergie répond pleinement à l'intérêt croissant des publics pour la visite de sites industriels et la découverte des coulisses de l'entreprise. Sur les aménagements hydroélectriques d'EDF, les circuits (gratuits ou payants) se multiplient aux abords des barrages, en parfaite collaboration avec des acteurs professionnels et dans un contexte de transition énergétique : visites et lecture de paysages proposées par les Pays d'arts et histoire (barrages de l'Aigle, du Saillant...), par les offices de tourisme (barrages de Saint-Etienne de Cantalès, de Grangent...), par une fondation (les chemins de l'hydroélectricité)... Par ailleurs, on constate que les centres de visite sont un outil pédagogique accessible et pluriel pour les différents niveaux scolaires.

ARTICLE 4 – EXECUTION DE LA CONVENTION

Les référents pour l'exécution de la présente convention sont les directeurs des services des Partenaires signataires et le délégué territorial d'EDF Hydro Lot-Truyère (annexe 2).

ARTICLE 5 – DROIT D'USAGE

Les Partenaires acceptent de s'autoriser mutuellement l'utilisation à leurs fins propres de communication, des dossiers de presse, photographies, films vidéo réalisés au cours du partenariat.

ARTICLE 6 - DROITS DE PROPRIETE

Il est rappelé que chaque partie est et reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété industrielle, des droits de propriété littéraire et artistique, des droits de communication et droits à l'image respectifs.

Il est précisé que la présente convention ne confère à chaque partie qu'un droit d'usage des signes distinctifs et des appellations de l'autre partie dans les strictes limites prévues à la présente convention.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent mutuellement à ne pas divulguer les informations et documents de l'(des) autre(s) partie(s), de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès du fait de l'exécution de la présente convention.

Chacune des parties prend, notamment vis-à-vis de son personnel, toutes les mesures nécessaires pour protéger sous sa responsabilité, le secret et la confidentialité de toutes les informations et de tous les documents précités.

Cet engagement de confidentialité demeure valable aussi longtemps que les informations et documents précités ne tombent pas dans le domaine public, et seulement dans la mesure où ces informations et documents n'étaient pas en possession de l'(des) autre(s) partie(s) avant l'entrée en vigueur de la présente convention ou ne sont pas identiques à ceux qui sont obtenus ultérieurement par l'(les) autre(s) partie(s) d'un tiers ayant le droit de les divulguer.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

Chacune des parties est responsable de l'exécution de ses engagements.

Les parties conviennent que le non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements contractés dans la présente convention ne donnera pas lieu à versement de dommages et

intérêts, dans un cadre amiable ou judiciaire, mais à une résiliation de la convention selon les modalités et dans les conditions définies à l'article 9 (Résiliation)

ARTICLE 9 - RESILIATION ET RESOLUTION

Le non-respect de ses obligations par l'une ou l'autre des parties au titre de la présente convention peut justifier sa résiliation de plein droit, sans formalité particulière, dans un délai de quinze jours calendaires après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une des autres parties et restée sans effet. La résiliation prendra effet au jour de l'expiration du délai précité.

En cas de résiliation, aucune des parties ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom et de l'image des autres Parties. »

ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La présente convention est régie et interprétée conformément à la loi française.

A défaut d'accord amiable entre les parties pour tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la présente convention, les litiges susceptibles de naître entre les parties à la présente relèvent de la compétence exclusive du Tribunal Administratif.

Signée à l'Espace EDF Truyère (12140-Saint-Hippolyte) en 7 (sept) exemplaires originaux, le 17 janvier 2020.

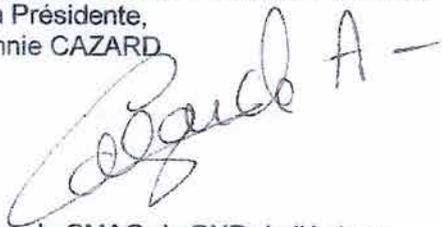
Pour Saint-Flour Communauté,
Le Président,
Monsieur Pierre JARLIER



Pour la CC Comtal Lot et Truyère,
Le Président,
Monsieur Jean-Michel LALLE



Pour la CC Aubrac Carladez Viadène,
La Présidente,
Annie CAZARD



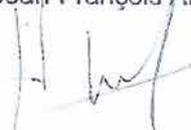
Pour la CC des Causes à l'Aubrac,
Le Président,
Monsieur Jean-Paul PEYRAC



Pour le SMAG du PNR de l'Aubrac,
Le Président,
Monsieur André VALADIER



Pour le PETR du Haut-Rouergue,
Le Président,
Monsieur Jean-François ALBESPY



Pour EDF,
Le Directeur du EDF Hydro Lot Truyère,
Monsieur Eric LADEGAILLERIE



ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS ASSOCIE A LA ROUTE DE L'ENERGIE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Thème	Action	réfèrent	appui
Accueil du public	Circuit extérieur du barrage-usine de Grandval : formation guides conférenciers	Saint Flour Co service PAH	EDF
Accueil du public	Circuit extérieur du barrage de Sarrans : accueil au belvédère, formation guides ou autre	Argences en Aubrac / CC ACV	EDF
Accueil du public	Circuit extérieur de la centrale de Cambeyrac : accueil sur le circuit et formation d'un guide ou autre	OT HTA / 3CLT	EDF
Accueil du public	Circuit extérieur du barrage-usine de Castelnau-Lassouts : accueil au belvédère, formation d'un guide ou autre	OT / CC Causses Aubrac	EDF
Accueil du public	Espace EDF Truyère (Cousesques) : 1 emploi de guide-conférencier (visites guidées, animation des ateliers pédagogiques et ludiques sur le thème de l'énergie et accueil du public) selon un calendrier d'ouvertures ou sur réservation uniquement ?	OT HTA / 3CLT	EDF
Accueil du public	Centrale de Montézic : 1 emploi de guide-conférencier (visites guidées, et accueil du public) + 1 emploi de chauffeur selon un calendrier d'ouvertures ou sur réservation uniquement ?	OT / CC ACV	EDF
Promotion	Supports de communication (affiches, flyers, kakemonos et/ou banderoles...)	en fonction du support : EDF, Syndicats mixtes, OT...	
Promotion	Promotion numérique (site internet / application mobile, plus ou moins poussée : simple information et renvoi vers les OT, ou agenda des animations et gestion des réservations...)	A déterminer	EDF / OT
Promotion	Signalétique sur la base du schéma réalisé par le PNR en 2018 avec la contribution d'EDF	communes ou EDF	PNR
Animation	Partenariat avec les animations existantes : faire le lien thématique ou géographique avec des prestataires (pleine nature, hébergements, restaurant...)	PNR / PETH	EDF
Animation	Mobilisation des partenaires : inviter de nouveaux prestataires à s'intégrer	PNR / PETH	OT
Animation	Etendre la démarche à d'autres structures comme le SYMIL (Cantal), les CC du Gévaudan / Lac du Moulinet, CC Randonnée Margande Lac de Ganivet (Lozère), le Syndicat Mixte du Bassin du Lot (vallée)	PNR / PETH	EDF
Animation	Créer des produits commerciaux : intégrer les visites de site dans des circuits ou des offres payantes avec transport, restauration et hébergements (ex: séjour nature Douchanle via le PNR Aubrac)	OT	PNR PETH

Animation	Créer des dispositifs de valorisation (ex : Ombelles en balade) sur les sites de la Route de l'énergie (pas seulement hydroélectriques) autour des thèmes de la nature et de la mémoire	OT / CC	EDF / CMI
Événementiel	Évènement 2020 pour les 10 ans de la Route de l'énergie	EDF / CC	OT
Événementiel	Appel à projets pour organiser une manifestation permettant de faire connaître la Route de l'énergie : Artistique ? Sportif ? Itinérant ? Tournant d'une année sur l'autre ?	A déterminer	tous
Aménagement	Espaces d'accueil du public (hors sites hydroélectriques) ex. belvédères de Campouriez, Rouens, jardin de Brommat, liaison Cambeyrac/Couesques, aménagement tour du lac de Castelnaud-Lassouts-Lous, valorisation Garabit-Grandval...	CC	EDF
Aménagement	Ouvrages hydroélectriques (aménagement réalisés à Cambeyrac, Couesques, Montézic, Sarrans), en cours à Castelnaud-Lassouts, à prévoir à Grandval	EDF	OT / CC

ANNEXE 2 : REFERENTS DE CHAQUE PARTIE POUR L'EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION

Pour la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène :

- ▶ Monsieur Johan VIBERT-ROULET
1 rue du Faubourg, 12210 – Laguiole
☎ 05.65.51.52.30 ☐ dgs@ccacv.fr

Pour la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- ▶ Madame Claire MOLINIER
18 avenue Marcel Lautard - 12500 Espalion
☎ 05.65.48.29.02 ☐ claire.molinier@3clt.fr

Pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac :

- ▶ Madame Cécile SURY
Place de la Fontaine - 12310 Palmas d'Aveyron
☎ 05.81.63.06.73 ☐ cecile.sury@caussesaubrac.fr

Pour Saint-Flour Communauté :

- ▶ Madame Emmanuelle BAUDIN
Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour
☎ 04.71.60.56.80 ☐ dgs@saintflourco.fr

Pour le SMAG du Parc Naturel Régional de l'Aubrac :

- ▶ Monsieur Arnaud DAVID
Place d'Aubrac - 12470 Aubrac
☎ 05.65.48.19.11 ☐ direction@parc-naturel-aubrac.fr

Pour le Pôle d'équilibre territorial du Haut Rouergue :

- ▶ Madame Aurore MARGOT
6 rue du Trou – 12340 Bozouls
☎ 05.65.51.69.88 ☐ auremargot-phr@orange.fr

Pour EDF Hydro :

- ▶ Monsieur Stéphane CHATAIGNIER
Parc d'activités de Tronquières - 14 avenue du Garric - 15000 Aurillac
☎ 04.71.46.82.33 ☎ 06.84.34.75.02 ☐ stephane.chataignier@edf.fr



Territoire d'industrie
« Aurillac – Figeac – Rodez »

Attirer

Innover

Recruter

simplifier

Périmètre :

- Territoire d'Industrie
- CABA
- CC de la Chataigneraie Cantalienne
- CC de Saint Flour
- CC Cère et Goul en Carladès

Intitulé de l'action

Industrie et Patrimoine

Maître d'ouvrage

Saint-Flour Communauté

Partenaires engagés

Collectivités + EDF HYDRO+ PNR Aubrac+ Syndicat Mixte Garabit Grandval

Description de l'action

Valorisation de la Vallée de la Truyère, écrin industriel hydroélectrique préservé au patrimoine naturel et bâti remarquable

Diagnostic de la situation

Saint-Flour Communauté voit son territoire traversé par la vallée de Truyère qui présente une succession de 8 barrages hydroélectriques. A ce jour, 10% de la production hydroélectrique française vient de la Vallée de la Truyère qui prend sa source en Lozère, puis coule dans le Cantal et l'Aveyron avant de rejoindre le Lot. La Vallée contribue ainsi fortement à la production de la première énergie renouvelable en France.

Cet ensemble de gorges ennoyées constitue un paysage remarquable, dans un site très peu marqué par la présence de l'homme (quelques hameaux de trois ou quatre maisons, trois sites de mise à l'eau à Garabit, Mallet et Lanau) mais bien connu grâce au Viaduc de Garabit.

Aujourd'hui, Saint-Flour Communauté souhaite s'engager dans une démarche tendant au classement des Gorges de la Truyère en tant que Grand Site. Cette démarche a pour but de reconnaître, protéger et valoriser un linéaire de 50 km de gorges environ sur un périmètre de 10 350 ha. Cela concerne 11 communes de Saint-Flour Communauté et une commune extérieure (Albaret-le-Comtal située en Lozère). Ce projet a été inscrit sur la liste indicative des sites à classer dans le Cantal, conformément à l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (C.D.N.P.S.) du 11 juillet 2014.

Depuis lors, un projet de classement de site sur les gorges de la Truyère-Garabit est porté par la DREAL AURA. Il est mené en partenariat avec Saint-Flour communauté, les communes concernées et le Syndicat Mixte Garabit Grandval pour la définition du périmètre et des grandes orientations de gestion et de mise en valeur.

Dans ce contexte et parallèlement à ces démarches, Saint-Flour Communauté, membre du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel régional de l'Aubrac, et EDF HYDRO travaillent de concert autour de la Route de l'Énergie.

Entre Cantal et Aveyron, « la Route de l'énergie » met en valeur un patrimoine industriel exceptionnel. L'histoire de ces ouvrages a façonné, au cours des décennies, ces territoires par l'épopée humaine et industrielle qu'ils représentent.

Plus qu'une activité économique, elle est devenue une identité et un lien entre les territoires. Espaces d'information, circuits de visite, points de vue aménagés permettent de découvrir l'hydroélectricité et ces territoires riches de leur patrimoine, de leurs activités et d'un environnement préservé.

Objectifs :

Les réflexions entre les acteurs locaux, les élus et le Groupe EDF ont créé une dynamique autour de nouveaux projets, faisant apparaître l'intérêt de travailler en synergie, de formaliser et de renforcer le partenariat de la Route de l'Énergie dans une optique de développement durable des territoires :

→ Développer la médiation en matière de tourisme industriel : Dans ce cadre partagé et concernant les Gorges de la Truyère, les services patrimoniaux du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté et de l'Ecomusée de Margeride ainsi que la Diffusion du spectacle vivant, organisateur de la Saison culturelle de la collectivité, et l'Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour sont engagés dans la valorisation, la promotion du site, et contribuent par la médiation au rayonnement de l'action culturelle communautaire en territoire.

→ Développer la mise en réseau des acteurs de la Route de l'Energie : les services d'EDF HYDRO en lien étroit avec ceux de Saint-Flour Communauté et du Parc Naturel régional de l'Aubrac oeuvrent à l'animation de la Route de l'Energie en inscrivant les actions dans des démarches territorialisées.

→ Doter la vallée de la Truyère d'une identité visuelle : en lien avec le syndicat mixte Garabit Grandval, des améliorations pourraient être proposées pour l'accueil du public dans les Gorges de la Truyère notamment autour des sites hydroélectriques de Grandval et Lanau (signalétique, panneaux, belvédère...). La « Véloroute de l'Energie » pourrait voir le jour.

→ Préserver la biodiversité de la vallée : Les Gorges de la Truyère sont essentielles au maintien de la diversité biologique du Massif Central, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. Elles représentent une continuité écologique avec les régions du Sud (corridor thermophile), notamment l'Aveyron, et revêtent un enjeu de conservation et de préservation de la biodiversité tant sur le plan national qu'euro péen. La mise en valeur et la sensibilisation du public à ces enjeux semblent donc primordiales autour de l'axe Truyère.

→ Mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Truyère, en concertation avec l'ensemble des partenaires dont EDF.

Budget global prévisionnel – Répartition des engagements par partenaires

Mise en réseau / Animation / Promotion de la Route de l'énergie : 50 k€/an

- PNR Aubrac : coordination / appui conformément à la stratégie de développement touristique
- Saint Flour Communauté : médiation et organisation de manifestations dans le cadre du Pays d'Art et Histoire ; élaboration et diffusion des supports de communication en lien avec l'office de tourisme des Pays de Saint-Flour
- EDF Hydro : contenu sur la contribution territoriale à la transition énergétique

Identité visuelle / Aménagements pour améliorer l'information et l'accueil du public : 400 k€ sur la période

- PNR Aubrac : coordination / appui sur la signalétique des différents sites
- Saint Flour Communauté : projet de Grand Site des Gorges et vallée ennoyée de la Truyère
- Syndicat Mixte Garabit-Grandval : schéma d'aménagement autour du lac de Garabit-Grandval
- EDF Hydro : contribution autour des aménagements hydroélectriques

Gouvernance à l'échelle de la Truyère / Préservation de la biodiversité : 50 k€ sur la période :

OBJECTIF
3.1

- Saint Flour Communauté : contrat de progrès territorial Truyère en lien avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et animation du programme Natura 2000 sur le périmètre
- EDF Hydro : partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle

Calendrier

2019 à 2023

Etat d'avancement à XX / mois / année

Indicateurs de suivi et de performance

- bilan carbone
- production d'énergie
- création d'emplois

SYNDICAT MIXTE GARABIT GRANDVAL

**Etude de faisabilité et de programmation pour
l'Aménagement des abords du Viaduc de Garabit.**

Marché n°2020-01

Février 2020

1 Etude de faisabilité et de programmation– Aménagement des abords du Viaduc de Garabit
Février 2020

Table des matières

1	Objet de la consultation	3
2	Contenu de la mission	4
2.1	Présentation de la région touristique.	4
2.2	Le syndicat mixte du lac de Garabit/Grandval.	6
2.3	La commande.	6
2.3.1	Historique et contexte :.....	6
2.3.2	Le site et ses abords.....	8
2.3.3	Périmètre et programme :.....	10
2.3.4	Composition de l'équipe :	16
2.3.5	Contenu de la mission :	17
2.3.6	Ressources disponibles :.....	17
2.3.7	Délai d'exécution :	17
3	Dossier de candidature - Remise des offres.....	17
3.1	Le dossier de candidature :	17
3.2	L'offre :	17
3.3	Conditions de remise des offres :.....	18
3.4	Validité des offres	18
3.5	Jugement des offres.....	18
3.6	Système de notation :	19
3.7	Négociation :	19
3.8	Renseignements :.....	19

1 Objet de la consultation.

Objet de la consultation :

Etude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement des abords du Viaduc de Garabit.

Procédure de consultation

La présente consultation est passée sous forme de procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Maitre d'ouvrage :

Syndicat Mixte Garabit-Grandval

Contacts :

Syndicat Mixte Garabit Grandval
3 rue des Crozes
ZA Rozier Coren
15 100 Saint-Flour
Tel : 04 71 23 99 05
syndicatgarabit@wanadoo.fr

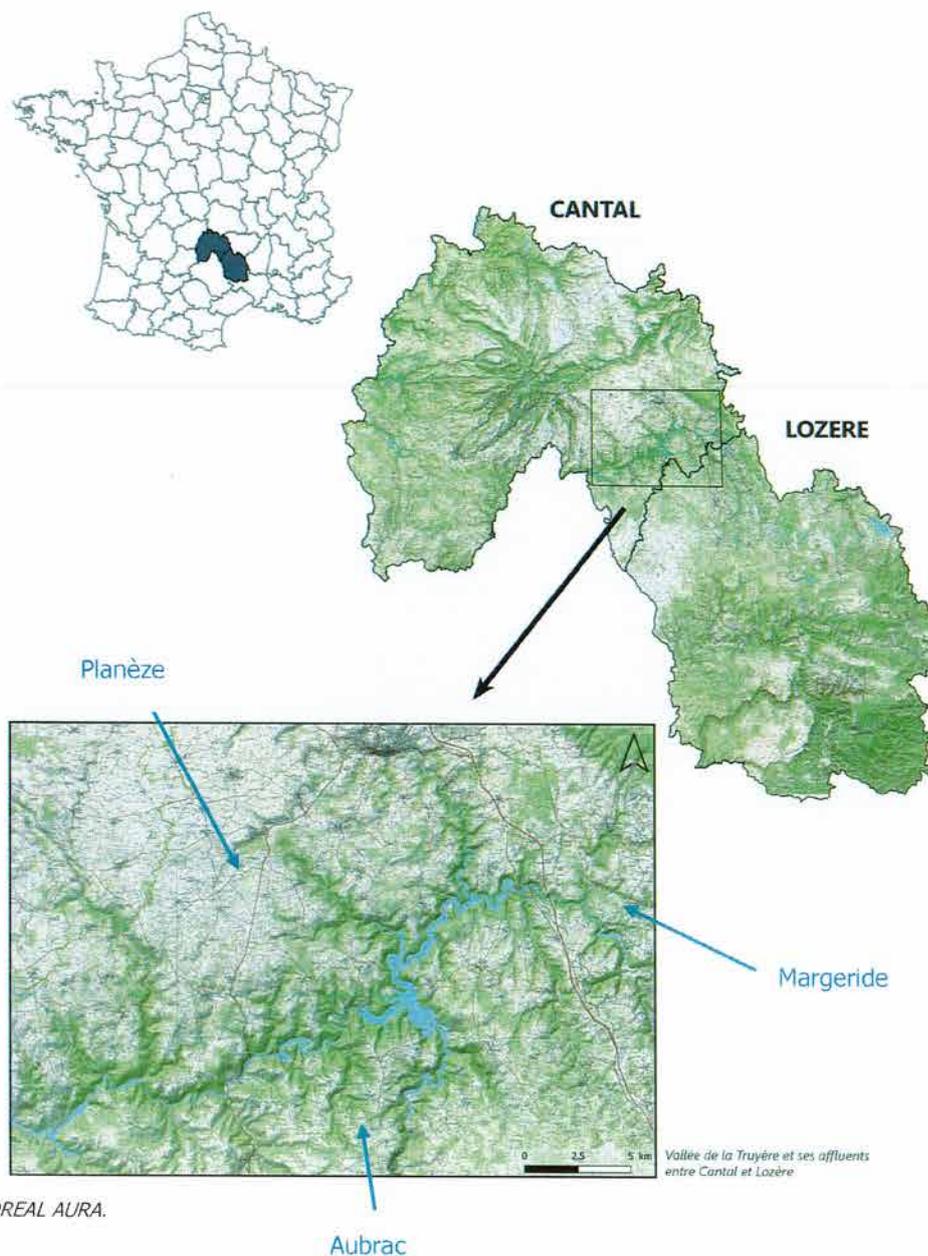
Partenaire de l'opération : Saint Flour Communauté.
Angélique VIALA, Chef de projet Grand Site
Tel : 04 71 60 56 80.
a.viala@saintflourco.fr

2 Contenu de la mission.

2.1 Présentation de la région touristique.

A la croisée du volcan cantalien, de la Margeride et de l'Aubrac.

Porte sud de l'Auvergne, ce territoire est à la croisée de trois régions naturelles attractives qui lui confère une notoriété supplémentaire et porteuse de développement : le haut plateau volcanique de la Planèze de Saint-Flour, le massif de la Margeride et le haut plateau de l'Aubrac.



Source : DREAL AURA.

Truyère ;

- une situation géographique privilégiée avec la proximité de l'autoroute A75 ;
- des sites historiques et culturels riches et diversifiés : le viaduc de Garabit, la cité historique de Saint-Flour, les sources de Chaudes-Aigues les plus chaudes d'Europe, le site du Château d'Alleuze, le cirque de Mallet, l'écomusée de Margeride, etc.

Les gorges de la Truyère :

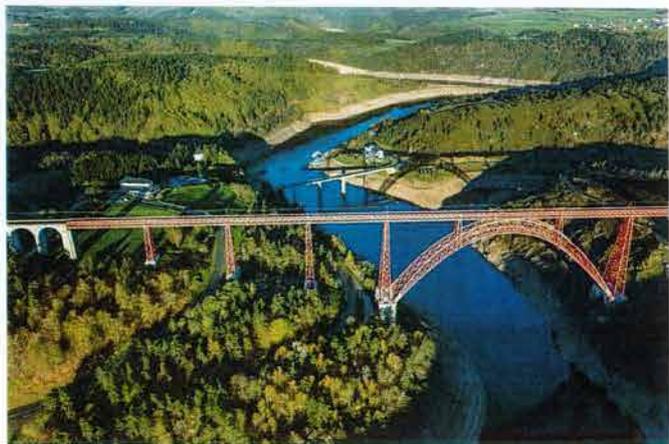
La Truyère serpente, se cache, se faufile. Encaissée dans le paysage, elle se dérobe au regard. Seules la navigation et la marche le long des rives permettent d'entrer dans l'intimité de cette rivière.



La vallée de la Truyère amont – vue aérienne.

D'abord petite rivière en Margeride, elle se dirige résolument vers Garabit. La rencontre est grandiose entre le Viaduc, géant de fer rouge et la vallée boisée. Plus qu'un simple pont de fer, Garabit est un monument à vivre et à rêver, de nuit comme de jour.

C'est à partir de là que, la Truyère s'épanouit en un véritable lac, l'eau



...ale largement. Terrain de jeu favori pour les activités nautiques et la baignade, le cirque de Mallet donne à voir des rivages lointains, des îles et des voiliers...

La route longe le rivage, l'eau est ponctuellement accessible. Ici repose l'ancien village de Mallet englouti lors de la mise en eau en 1962 de l'impressionnant barrage de Grandval.

Avant d'atteindre la capitale de la Haute-Auvergne, on peut apercevoir les villages perchés en haut des gorges : Alleuze, avec son château où résonnent encore les échos des légendes médiévales, Faverolles et son château du Chassan, escapade vers le XVI^{ème} siècle, Fridefont, porte vers l'Aubrac.

La cité de St-Flour se trouve alors juste au bout de la rivière, avec sa ville basse nichée sur les rives de l'Ander, et sa ville haute perchée sur la coulée volcanique au-dessus des orgues basaltiques.

2.2 Le syndicat mixte du lac de Garabit/Grandval.

Un rôle majeur dans l'aménagement touristique de la vallée de la Truyère cantalienne et du Lac de Garabit-Grandval.

Avec la création du barrage de Grandval en 1959, un nouveau paysage est créé : la Truyère se transforme en retenues hydro-électriques, de nouvelles activités touristiques apparaissent : activités nautiques, de baignade et ludiques. On ne parle plus de retenues hydro-électriques mais de lacs de barrage, puis de lacs. Pêcheurs, voiliers, jet-skis, bateaux à moteur constituent alors le quotidien de cette nouvelle Truyère.

C'est dans ce contexte que le syndicat intercommunal pour l'aménagement des plans d'eau de Garabit, Grandval, Mallet et Lanau est constitué, en 1965, et réalise un premier équipement touristique : la base de voile du Cheylé.

20 ans plus tard, pour renforcer les moyens financiers de ce premier syndicat intercommunal pour l'aménagement des plans d'eau de Garabit -Grandval - Mallet - Lanau, le Conseil général du Cantal et la Ville de Saint-Flour se regroupent autour d'une structure de développement touristique plus ambitieuse : le syndicat mixte du lac de Garabit/Grandval (1986).

De nombreuses infrastructures touristiques et aménagements paysagers ont ainsi été réalisés par le syndicat depuis 1989 : base de motonautisme, base de voile, embarcadères, aménagement de bourg, création de belvédères ...

Ce sont près de 8 millions d'euros qui ont été consacrés entre 1989 et 2008 à l'aménagement touristique de la Truyère.

2.3 La commande.

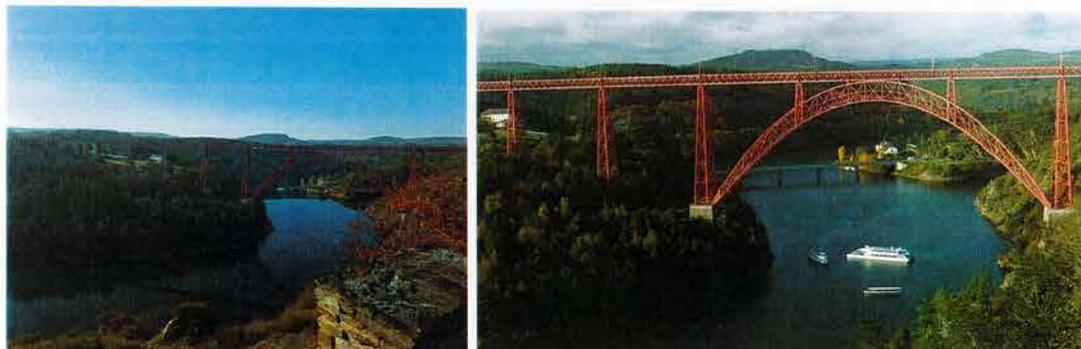
2.3.1 Historique et contexte :

Le viaduc de Garabit est situé au Sud de Saint-Flour, à environ 10 km, sur l'axe A75. Il est visible de l'autoroute dans le sens sud-nord.

OBJECTIF 3.1

Il se situe sur l'actuelle ligne SNCF, Paris Béziers, où circulent quotidiennement des trains de voyageurs et de marchandises.

Situé sur les gorges de la Truyère, entre Ruynes en Margeride au Nord et Loubaresse au sud, le Viaduc de Garabit jouit d'une notoriété nationale et reste très prisé de la clientèle touristique.



En 1878, Léon Boyer se voit confier le projet de traversée du Massif Central par la ligne ferroviaire Paris-Béziers. Sur ce tracé, figure un point noir : le lieu-dit « Garabit », situé dans une vallée encaissée où coule la Truyère.

Léon Boyer envisage donc rapidement la construction d'un immense ouvrage métallique qui viendrait enjamber cette vallée et permettre la liaison entre Neussargues et Marvejols. La construction du Viaduc sera confiée à Gustave Eiffel, déjà mondialement connu pour ses réalisations d'architecture métallique.

Les travaux débutent dès 1880 et s'achèvent en 1884 pour devenir un ouvrage d'art de renommée nationale, cinquième pont au monde par sa hauteur, également surnommé le « Géant d'acier ».

Un chantier titanesque de quatre années, où, rares étaient ceux qui croyaient qu'une telle dentelle supporterait le passage des trains chargés de marchandises.

135 ans après, le viaduc demeure toujours un ouvrage d'art très visité, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, depuis 1965, et classé Monument Historique par arrêté du 18 octobre 2017.

Un ouvrage à l'intérêt renouvelé :

Le site compte parmi les sites emblématiques du Cantal aux côtés du Puy Mary, Grand site de France ®, et de Salers, Plus beau village de France ®.

Le viaduc est une porte d'entrée sur les gorges de la Truyère qu'il enjambe. Métamorphosées par la création du barrage de Grandval en 1959, ces gorges autrefois très étroites et profondes ont cédé la place à une immense lac plus ouvert et paisible qui serpente sur plus de 25 km le long de la Truyère.

Le Viaduc de Garabit, chef d'œuvre architectural et technique, suscite toujours l'intérêt des visiteurs, des passionnés de train, des ingénieurs et techniciens du génie civil. Le cinéma a réalisé plusieurs tournages mettant en scène le viaduc : l'Enfer de Georges Clouzot (1964), Un homme de trop (1968) de Costa Gavras, le pont de Cassandra (1976), Camping 2 (2010).

Les médias, au niveau national et parfois même au niveau international, s'intéressent régulièrement à l'ouvrage pour en rappeler sa prouesse et sa beauté.

Le génie et la notoriété de Gustave Eiffel, sa paternité avec la non moins célèbre Tour Eiffel font du viaduc de Garabit une œuvre et une fierté nationales. En 1996, un hommage lui est ainsi rendu sur le billet de 200 francs. En 2010, une exposition le met en scène au 1^{er} étage de la Tour Eiffel.

Conscients de la valeur patrimoniale et paysagère du site dans son ensemble, l'Etat et les élus de Saint Flour Communauté ont engagé plusieurs projets visant à allier valorisation et préservation du Viaduc de Garabit et de la Vallée de la Truyère :

- En 2014, les services de l'Etat (DREAL) proposent d'ajouter le site des « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval » sur la liste nationale des sites majeurs à classer au titre de la loi de 1930 sur la protection de paysages présentant un intérêt général de conservation et de préservation. Le périmètre concerné s'étend sur la partie amont de la vallée de la Truyère, comporte 12 communes, 10 350 ha, et englobe des sites remarquables tels que le Viaduc de Garabit, le château d'Alleuze, et plusieurs secteurs en zone Natura 2000. La procédure est en cours, et le classement pourrait être promulgué fin 2020.
- Le site, une fois classé, pourrait prétendre à l'obtention du label prestigieux et très sélectif Grand Site de France ®. Pour cela, il conviendra de démontrer que le site est préservé, géré et mis en valeur selon les principes du développement durable. Il doit notamment proposer des conditions d'accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site.
- En parallèle, le viaduc de Garabit est investi depuis fin 2017 dans une démarche de classement au patrimoine mondial, démarche collective en collaboration avec 5 autres viaducs européens métalliques à grande arche de la fin du XIXe siècle (viaduc de Müngsten à Solingen en Allemagne, viaducs Maria Pia et Dom Luis I à Porto en Portugal, viaduc San Michele à Paderno d'Adda en Italie, viaducs de Garabit et du Viaur en France). Le lancement de la procédure de candidature doit être officialisé début 2020 auprès des différents ministères. La gouvernance de projet internationale et nationale est sur le point d'être finalisée. La SNCF a officialisé son appui à l'élaboration de cette candidature courant novembre lors de l'organisation du 3^{ème} Congrès de classement au patrimoine mondial qui s'est tenu aux viaducs du Viaur et de Garabit. Raisonnablement, cette candidature pourrait se concrétiser d'ici 6 à 8 ans.

Dans ce contexte, le Viaduc de Garabit doit donc proposer des espaces d'accueil et d'observation qualitatifs et la hauteur des ambitions du territoire.

2.3.2 [Le site et ses abords](#)

Cet ouvrage de rouge vêtue, situé en hauteur et dominant la Truyère se voit de loin. Ses accès routiers sont nombreux :

- Accès depuis la RD 909 en venant de Anglards de Saint-Flour (itinéraire privilégié en venant de St Flour) : cet accès descendant très ouvert propose deux points de vue importants, un sur le lac Garabit-Grandval et un autre dans un virage sur le viaduc à mi-hauteur. Cet axe constitue l'entrée principale sur le site de Garabit ;
- Accès la RD 909 en venant de Loubaresse : cet axe permet d'arriver à hauteur du viaduc et de passer devant l'ancienne halte ferroviaire de Loubaresse. Une succession de virages en espaces semi-ouverts fait arriver le visiteur au pied du viaduc, à côté d'une des piles principales. On prend ici la mesure de l'ouvrage au-dessus de soi.
- Découverte par la D13 depuis Faverolles, empruntant le pont routier de Garabit en direction de Ruynes en Margeride. Cet axe secondaire bordé de murets en pierre est très plaisant. Cette petite route cheminant à flancs de coteaux offre des haltes privilégiées sur le lac et l'ouvrage. A mi-hauteur, au niveau de l'arche et dans l'axe du viaduc, le visiteur est très proche de la structure dont il peut apprécier la finesse et la complexité.
La route passe à proximité de l'aire de repos de Garabit-Eiffel sur l'autoroute A75. Une table monumentale en granit y offre une magnifique vue sur le viaduc de Garabit dans son écrin verdoyant. L'absence de liaison routière n'autorise cependant pas l'automobiliste à s'échapper pour rejoindre le viaduc pourtant très proche ;
- Véritable carrefour routier, depuis le site de Garabit, les visiteurs sont incités à parcourir les gorges de la Truyère au gré d'un circuit touristique de 60 km en direction de la base nautique de Garabit, de Faverolles (commune nouvelle de val d'Arcomie), du cirque et belvédère de Mallet et du château d'Alleuze. Rapidement, dès la base nautique, le viaduc disparaît du champ de vision.

Visible de certains délaissés routiers non aménagés ou de belvédères pittoresques, Garabit s'admire principalement depuis le pont routier de la RD 909 (ancienne RN 9), peu adapté à la déambulation piétonne.

Après la mise en eau du barrage en 1962, le site de Garabit a fait l'objet de convoitises touristiques avec l'installation de plusieurs complexes hôteliers ou d'équipements nautiques.

Les accès par la route ne sont pas valorisés : rambardes métalliques de sécurité, délaissés routiers non aménagés, publicité désordonnée ...

Le stationnement envahit l'espace car non traité et non organisé. Les visiteurs font une halte pour prendre quelques photos et quittent très rapidement les lieux car le site reste peu accueillant. Parfois, quelques courageux pique-niquent entre deux voitures.

2.3.3 Périmètre et étude :

Les enjeux se situent donc sur l'environnement paysager du viaduc, ses abords proches ou immédiats.

Il s'agit d'offrir aux visiteurs un environnement de grande qualité, digne de l'ouvrage d'art, qui en fait la renommée. En termes :

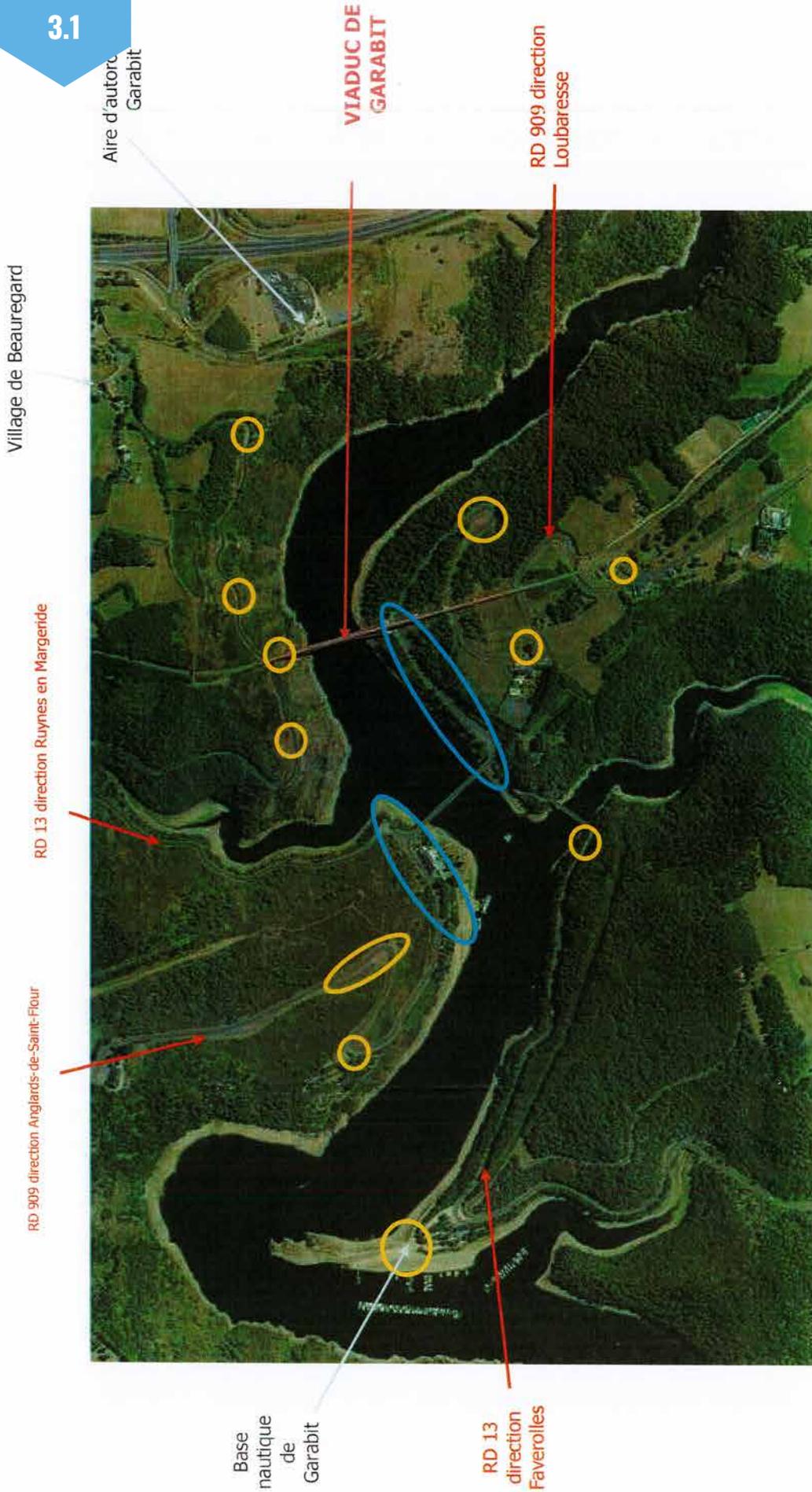
- d'accueil sur le site ;
- d'observation de l'ouvrage ;
- de découverte du site ;
- de déambulation piétonne .

Nous devons quitter l'environnement routier et pénétrer dans l'environnement naturel et patrimonial que représente ce site de Garabit.

NB : Une première étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée en 2011 sur ce même projet, mais qui n'a pas été suivie de travaux, et s'avère aujourd'hui en partie obsolète et incomplète au regard des projets de classement et labellisation du site. Un extrait de l'Avant Projet Détaillé de 2011 est joint en annexe du présent cahier des charges, dont le concepteur pourra s'inspirer.

**OBJECTIF
3.1**

Le périmètre de l'étude



- LEGENDE :**
- ➔ **Routes d'accès au site**
Délaiésés à traiter le long des routes d'accès au site (indications non exhaustives).
 - **Abords immédiats du Viaduc, de part et d'autre du pont de la RD 909.**
 -

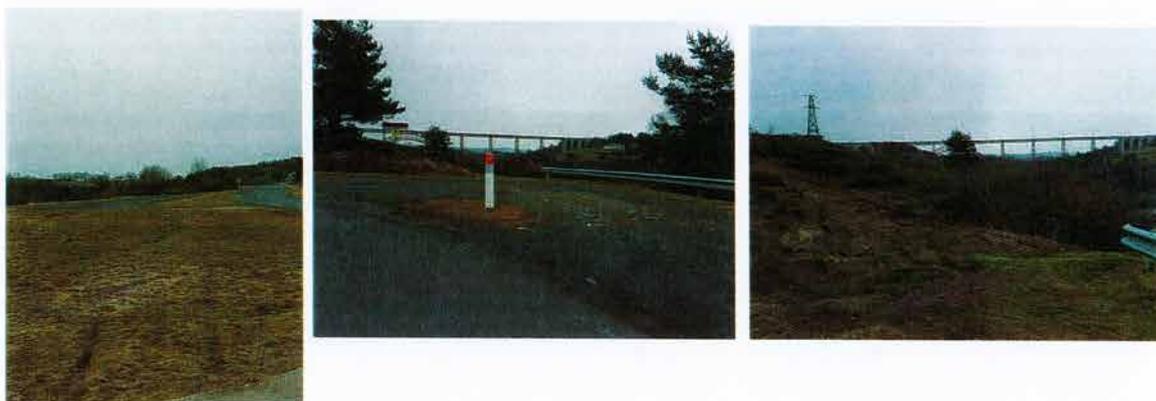
OBJECTIF 3.1

L'étude

L'étude tiendra compte par anticipation de la réglementation propre aux travaux en site classé.

Le projet d'aménagement sera élaboré avec en ligne de mire les projets de classement et labellisation portés par le territoire (Grand Site de France et Patrimoine mondial de l'UNESCO), qui exigent qualité paysagère, valorisation et conservation de l'esprit des lieux (*).

- Traitement paysager et proposition de mutation d'usage des délaissés routiers sur les différentes voies d'accès / portes d'entrée vers le site :
- RD 909 côté Anglards → jusque sous l'hôtel Le Panoramic :



- RD 13 côté Faverolles → jusqu'à la base nautique de Garabit et intégrer l'aménagement des abords de la base nautique (notamment traiter la problématique du stationnement sauvage, non matérialisé, et restreint quand le barrage est plein).



() : les photos ont une valeur d'exemple et ne constituent pas un « catalogue » exhaustif des points à aménager.*

OBJECTIF 3.1

- RD 909 côté Loubaresse → jusqu'à l'ancienne halte ferroviaire de Garabit-Loubaresse.



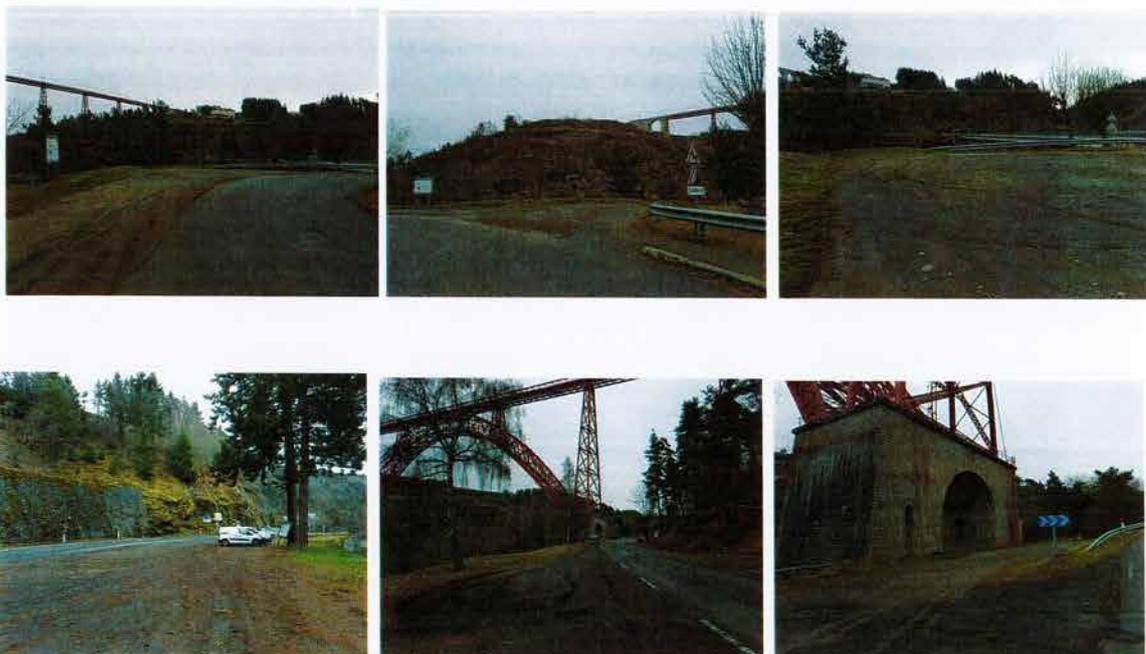
- RD 13 côté Ruynes en Margeride → jusqu'au village de Beauregard:



→ Améliorer les aménagements paysagers sur le site:

- Traitement paysager des espaces d'accueil, de découverte et de stationnement (délaissés routiers et espaces en propriétés privés) de part et d'autre et à proximité immédiate du Pont de la RD 909 ;
- Création d'aires de stationnement multimodal (cars, voitures, motos, vélos);
- Mise en valeur paysagère des abords et belvédères;
- Requalification des glissières de sécurité et des murets aux abords des routes d'accès.





- Créer un lieu d'accueil du public et d'interprétation du site :
- Proposition de plusieurs scénarii pour la création d'un lieu couvert, comportant à minima un espace d'accueil et d'information du public, des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, un espace boutique et/ou lieu d'interprétation du patrimoine.
 - Possibilité de travailler sur un scénario intégrant l'aménagement du local désaffecté côté route de Loubaresse, pour lequel le Syndicat mixte ne dispose pas pour l'heure de la maîtrise foncière, mais dont à terme l'acquisition pourrait être envisagée (voir photos ci-dessous).
 - Prise en compte des critères de sobriété en termes de consommation foncière, et d'intégration paysagère qualitative du bâti.



mettre en valeur les points d'observation de l'ouvrage , et favoriser la découverte du site:

- Réfection et mise en valeur du pont de l'ancienne RN 9 avec création d'un cheminement piéton sécurisé ;
- Proposition d'emplacements pour de futurs supports signalétiques et informatifs.



- Création et aménagements de cheminements piétons, dont certains auront pour vocation d'inciter le visiteur à « sortir des sentiers battus », découvrir, observer le site autrement, vivre une nouvelle expérience plus intimiste ;
- Proposition d'un accès aux berges accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Proposition d'un itinéraire pédestre de découverte panoramique du site, du genre «boucle / tour du lac » « sentier sur les hautes berges », en imaginant des solutions alternatives douces de traversée sur un itinéraire dépourvu de pont ou passerelle.
- Requalification de la liaison piétonne reliant le pied rive gauche du viaduc à l'ancienne halte ferroviaire de Garabit-Loubaresse, et plus globalement des sentiers sinuant à proximité immédiate du site et jusqu'aux berges, empruntés jusqu'à présent de façon anarchique, ce qui peut provoquer des risques ponctuels d'érosion.
- Aménagement du « chemin des martres » ou « chemin des 2 viaducs » (voir extrait du Schéma directeur ci-joint en annexe) qui permettrait une liaison piétonne de l'aire d'autoroute (village de Beauregard) jusqu'au pied rive droite du viaduc ;
- Proposition d'équipements et espaces dédiés au stationnement de vélos ;
- Analyse des besoins en aménagements et/ou requalification des mises à l'eau ou autres installations favorisant la découverte du site sur l'eau.





L'étude comprendra :

- **La présentation de l'opération avec ses enjeux, les objectifs et attentes de la maîtrise d'ouvrage ;**
- **La présentation du site avec ses contraintes : le bureau d'étude réalisera un diagnostic complet des points noirs à traiter, l'énumération des points cités dans le présent cahier des charges n'étant pas exhaustive.**
- **La présentation des axes du projet, dont une proposition de stratégie foncière ;**
- **La définition du coût d'objectif de l'opération en matière d'investissement (coût détaillé et global) ;**
- **Les prescriptions techniques, générales et particulières ;**
- **Les prescriptions architecturales, réglementaires et normatives ;**
- **Les fiches de programmation détaillées par espace ;**
- **Le projet d'aménagement d'un bâtiment d'accueil fera l'objet d'un traitement spécifique ;**
- **Une proposition de phasage de l'opération.**

La maîtrise d'ouvrage des différents aménagements à réaliser sera définie ultérieurement en fonction des compétences et moyens de chaque partie prenante du projet.

2.3.4 [Composition de l'équipe :](#)

L'équipe devra être composée :

- Un programmiste spécialisé en projets de développement touristiques et patrimoniaux ;
- D'un paysagiste- concepteur disposant de références en aménagement de sites naturels, sites inscrits ou classés, sites touristiques ;
- D'un bureau d'études techniques et VRD ;
- D'un architecte pour la partie bâtiment d'accueil.

2.3.5 Contenu de la mission :

La mission comprendra une étude de faisabilité et de programmation, conformément au descriptif de l'article 2.3.3.

2.3.6 Ressources disponibles :

En annexes :

- Extrait du schéma directeur du Syndicat mixte Garabit Grandval, réalisé en 2002 par Alain FREYTET, paysagiste DPLG, présentant des orientations d'aménagement paysager du site ;
- Extrait de l'étude paysagère réalisée par Claude Chazelle dans le cadre de la procédure de classement par l'Etat (page 74) ;
- Extrait de l'Avant Projet Définitif réalisé lors d'une première mission de maîtrise d'œuvre en 2011 ;
- Plaquette de présentation du projet de classement par la DREAL.

2.3.7 Délai d'exécution :

L'étude débutera à la notification du marché, pour une durée de 5 mois.

3 Dossier de candidature - Remise des offres.

3.1 Le dossier de candidature :

1/ **Un dossier de présentation de la société, incluant :**

- Les effectifs du candidat (compétences, catégories de personnel) ;
- La liste du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la présente mission.

2/ **Les capacités professionnelles, économiques et financières :**

- Une lettre de candidature (ou DC1) ;
- Des certificats de qualifications professionnelles ;
- Les attestations d'assurances Responsabilité Civile et garanties décennales en cours de validité ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global sur 3 ans (ou DC2) ;
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise
- Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée justifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. (ou NOTI 2).

3/ **Un dossier de références,** faisant clairement apparaître au moins 3 références professionnelles similaires (avec visuels et indication de la nature et du montant des opérations réalisées), accompagné des certificats ou attestations des Maîtres d'Ouvrage concernés.

3.2 L'offre :

1/ **Une proposition d'intervention détaillée**

L'offre du candidat devra formuler une proposition d'intervention détaillée, au sein de laquelle figurera obligatoirement :

- une note méthodologique présentant le mode opératoire proposé, et la perception du candidat concernant le projet d'aménagement global, ses enjeux et la stratégie à privilégier ;
- l'identification du « pilote » de l'opération et des intervenants clairement identifiés (avec CV et références en matière de conduite de projets similaires) ;
- des propositions de délais d'intervention, avec un calendrier de réalisation des prestations ;
- le nombre de déplacements et de réunions prévus avec la Maîtrise d'Ouvrage ;
- le prix des prestations, ainsi que les modalités prévisionnelles de paiement des prestations effectuées, par phase ;
- le cahier des charges de la mission, lu et approuvé, daté et signé.

2/ Un acte d'engagement daté et signé.

3.3 Conditions de remise des offres :

Les offres devront parvenir au plus tard le **vendredi 28 février à 12 heures** à

**Syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval
Village d'entreprises du Rozier-Coren
3 rue des Crozes
15100 SAINT-FLOUR**

Les offres peuvent être adressées **sous pli recommandé avec avis de réception postal ou contre récépissé** et parvenir au plus tard avant la date limite de réception des offres à l'adresse ci-dessus.

Les offres arrivées après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenues** ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PRESENTE
DANS LA FORME REGLEMENTAIRE SERA ELIMINE**

3.4 Validité des offres

Le délai maximum de validité est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- **Références/moyens : 55%**
- **Coût de la prestation : 45%**

3.6 Système de notation :

Notation pour le critère "Références/moyens" (critère 1) :

Le système de notation est basé sur l'attribution d'une note brute sur 10, décomposée suivant le détail mentionné ci-dessous pour chaque document permettant d'apprécier la valeur de l'offre :

Références /Certificats de capacités pour études similaires	5/10
Planning et mode opérationnel de réalisation de l'étude (Nb de réunions, ...)	3/10
Moyens et personnels	2/10

La note sera nulle pour chaque document non fourni par le candidat.
Cette note est ensuite pondérée en la multipliant par le pourcentage correspondant.

Notation pour le critère "prix" (critère 2) :

La note attribuée est une note relative tenant compte de l'écart existant avec l'offre la moins chère.

La note maximale (10) est attribuée à l'offre la moins chère et les autres offres sont notées en proportion inverse de leur prix, selon la formule suivante :

Si Pmin est le prix de l'offre la moins chère, une offre de prix P reçoit la note N :

$$N = P_{\min} \times 10/P, \text{ arrondie à la décimale la plus proche}$$

Cette note N est ensuite pondérée en la multipliant par le pourcentage correspondant.

3.7 Négociation :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 28 du code des marchés publics (CMP) qui prévoit que « le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre » et que « cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix », le syndicat mixte Garabit Grandval se réserve le droit d'engager toutes négociations avec les candidats, après première analyse des offres.

3.8 Renseignements :

Techniciens :

Stéphane LAGLOIRE, chargé de mission : syndicatgarabit@wanadoo.fr – 04 71 23 99 05

Angélique VIALA, chef de projet Grand Site à Saint Flour communauté : a.viala@saintfourco.fr 04 71 60 56 80.

Territoire de : SAINT-FOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Candidature du Viaduc de Garabit au Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Objectif : 3.1_

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: Candidature transnationale. Partenariat des deux Viaducs français (Garabit et Viaur).
- Projet concernant plusieurs communes : Pour le Viaduc de Garabit : Communes de Ruynes en Margeride, Val d'Arcomie et Anglards de Saint Flour.

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté est investie depuis 2017 dans une démarche de classement du viaduc de Garabit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette initiative communautaire s'inscrit dans une démarche collective en collaboration avec 5 autres viaducs européens métalliques à grande arche de la fin du XIXe siècle (viaduc de Müngsten à Solingen en Allemagne, viaducs Maria Pia et Dom Luis I à Porto en Portugal, viaduc San Michele à Paderno d'Adda en Italie, viaducs de Garabit et du Viaur en France).

En octobre 2017, a eu lieu en Allemagne un 1er Congrès international qui a rassemblé cinq représentants de ponts à grande arche européens (hors Viaduc du Viaur). Cette rencontre a initié une collaboration avec comme ambition le portage d'une candidature conjointe et transnationale de classement au patrimoine mondial des cinq viaducs invités.

En juin 2018, un deuxième congrès s'est tenu au Portugal avec l'intention de fédérer l'ensemble des villes et territoires concernés ainsi que les compagnies ferroviaires. Lors de ce rendez-vous, les experts scientifiques ont suggéré d'associer le viaduc du Viaur à la série de viaduc constituée. Cette proposition, qui a suscité l'enthousiasme et l'adhésion des représentants du viaduc du Viaur, a enrichi la série de cinq à six ouvrages candidats.

En février 2019, en Allemagne, un séminaire de travail, qui a réuni l'ensemble des parties prenantes et des représentants de l'Unesco, a été l'occasion de dresser les premiers contours de la méthodologie de projet et ses modalités de gouvernance. La coordination internationale du projet jusqu'alors du ressort de l'Allemagne, instigatrice de la démarche, a été confirmée.

Après l'Allemagne et le Portugal, la France a accueilli le congrès international en novembre 2019 et reçu les délégations étrangères partenaires. Ce rendez-vous a été l'occasion pour le pays accueillant de rassembler et de sensibiliser les acteurs français et locaux autour de ce projet, et de communiquer largement sur cette intention. Ce congrès a permis d'acter des points essentiels à l'avancement de la démarche à savoir :

- le portage de la candidature avec la cosignature d'une lettre adressée au Ministère de la culture du Portugal,
- la gouvernance de projet à l'échelle internationale et nationale, à travers la création d'une fondation à laquelle adhéreront les associations représentatives de chaque pays,
- l'engagement de nouveaux partenaires dont le territoire du Viaur et SNCF Réseau au niveau national qui ont signé le protocole d'entente de participation à l'élaboration de cette candidature.

Cette rencontre internationale fut également l'occasion de mobiliser le soutien du CILAC (organisme reconnu par l'Unesco pour ses compétences en matière de patrimoine industriel en France), de l'Association des descendants d'Eiffel, des collectivités départementale et régionale, de l'Etat en particulier les services déconcentrés de la DRAC et de la DREAL.

Ce type de procédure est extrêmement long et exigeant. La reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de ces six ponts est une condition préalable pour tendre vers ce classement. Une étude comparative internationale doit attester de la représentativité scientifique de la série sélectionnée. L'intégrité et l'authenticité des six ponts doivent être justifiées, comme l'exigent les directives opérationnelles internationales pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Un plan de gestion doit obligatoirement préciser et démontrer que les conditions de conservation sont réunies pour les prochaines générations.

Il est aussi question de prérequis au niveau national. Les biens candidats doivent faire l'objet d'une double protection réglementaire forte embrassant plusieurs législations. La protection d'un monument majeur ne peut être déconnectée du site et de l'environnement dans lequel il s'inscrit.

Le viaduc de Garabit est classé depuis 2017 parmi les Monuments Historiques au titre du code du patrimoine. La procédure de classement des gorges de la Truyère au titre du code de l'environnement viendra répondre aux attendus fixés en 2020.

D'autre part, tout projet de cette dimension doit obtenir le soutien du Ministère de la culture, instance ayant autorité pour sélectionner les candidatures visant un classement au patrimoine mondial. Cette étape suppose que les territoires français s'organisent pour le portage de ce projet au niveau national. Ainsi, une association française regroupant les viaducs de Garabit et du Viaur est en cours de création en 2021, et représentera les biens français au sein de la fondation internationale en cours de création également, qui portera la candidature européenne.

Cette première phase exploratoire a montré que le portage d'une candidature au patrimoine mondial mobilise des énergies considérables à long terme. Une ingénierie de projet, des expertises techniques et scientifiques pointues ainsi qu'un accompagnement en matière de gouvernance et d'association des acteurs locaux sont les composantes indispensables garantissant l'excellence du dossier de candidature à constituer.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet de classement de site des gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit Grandval
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :**
- A définir
 - Définie
 - En cours de définition
 - Commune :
 - Communauté de communes : Saint Flour Communauté
 - Conseil Régional
 - Syndicat(s) :
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Association(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Conseil Départemental
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Pôle Développement territorial. a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Prestation conseil scientifique 2021-2022	21 000 €	
Prestation de conseil scientifique 2023-2026	40 000 €	
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :	10 000 €	
Participation à association représentant les biens français de Garabit et du Viaur 2021-2026		
Part pour la fondation internationale	33 000 €	
Part pour l'association	37 000 €	
TOTAUX	141 000 €	169 200 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Union européenne	Co-financement (15 500 €) dans le cadre du programme LEADER. Axe coopération.	A. pour une partie du projet.	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Etudes pré-opérationnelle	Non engagée à ce jour.	Etudes réalisées
Dépôt de la candidature.	Dossier non déposé.	Avancement du dépôt de candidature.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

☑ Date de début : 2017

☑ Date de fin : 2026

Observations : /

Pièces jointes :

- Délibération n°2021-092 du conseil communautaire du 10 mars 2021 ;
- Délibération n°2019-444 du conseil communautaire du 13 novembre 2019 modifiée par délibération n°2019-542.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt et un, le dix mars, à dix-neuf heures,
Présents : 64 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire
Absents excusés : 7 à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 6 après convocation légale sous la Présidence de Madame
Votants : 70 Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE ; M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. Olivier REVERSAT, M. David VITAL, MME Céline CHARRIAUD.

Absents excusés :

M. Didier BIENAIMÉ, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Louis PECHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Jean-Paul RESCHE.

Pouvoirs :

M. Frédéric ASTRUC donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC,
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT,
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES,
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE,
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE,
MME Sylvie PORTAL donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG.

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 17 mars 2021 et que la convocation avait été faite le 4 mars 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : CREATION D'UNE ASSOCIATION FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE INTERNATIONALE DES PONTS METALLIQUES A GRANDE ARCHE DE LA FIN DU XIX^{EME} SIECLE AU PATRIMOINE MONDIAL

RAPPORTEUR : Monsieur Guy CLAVILIER

Rappelant que dans le cadre de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par l'UNESCO en 1972 et ratifiée par la France en 1975, les biens dont la valeur universelle exceptionnelle est reconnue par l'Unesco sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;

Accès de l'application en préfecture
015-200066680-20210310-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Rappelant la volonté de classement au patrimoine mondial à l'échelle européenne de 6 viaducs à grande arche de la fin du XIX^{ème} siècle, à savoir :

- France : Viaduc de Garabit (Saint-Flour Communauté) et Viaduc du Viaur (Pays Ségali Communauté et communauté de communes du Carmausin Ségala)
- Allemagne : Müngstener Brücke (Solingen-Remscheid-Wuppertal)
- Italie : Ponté San Michele (Paderno d'Adda-Calusco d'Adda)
- Portugal : Ponté Maria Pia (Porto - Vila Nova de Gaia) – Portugal : Ponté Dom Luis I (Porto - Vila Nova de Gaia).

Rappelant que ce projet de classement des viaducs de Garabit et du Viaur est porté par les communautés de communes de Saint-Flour Communauté, du Pays Ségali et du Carmausin Ségala ;

Considérant que le portage de cette candidature transnationale nécessite une structuration à l'échelle européenne par la création d'une fondation en Allemagne ;

Précisant qu'au sein de la fondation, chaque pays partie prenante serait membre et contribuerait financièrement sous la forme d'un apport en capital initial de 50 000 € et d'une première contribution financière de 30 000 € en 2021 dont le coût global serait réparti équitablement pour chaque pays, soit 20 000 € chacun ;

Précisant que cette gouvernance a reçu l'assentiment de principe des différents pays lors du dernier Congrès du patrimoine mondial organisé en novembre 2019 à Saint-Flour ;

Considérant que pour établir cette organisation et cette représentation internationales, les collectivités parties prenantes doivent nécessairement se structurer à l'échelle nationale ;

Précisant que l'instauration d'une structuration à l'échelle nationale rejoint les recommandations du Ministère de la Culture, rencontré en juillet 2019, pour la conduite de la procédure d'instruction ;

Considérant qu'à cet effet, il est envisagé de créer une association pour le classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur parmi les « viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^e siècle » ayant pour objet de coordonner la procédure de candidature entre les partenaires français ;

Précisant que cette association serait créée par les communautés de communes de Saint-Flour Communauté, du Pays Ségali et du Carmausin Ségala qui assumeront le portage moral et financier de cette candidature ;

Précisant que sur l'aspect financier, les charges de l'association seraient équitablement réparties entre les deux ouvrages candidats ;

Précisant qu'une présidence tournante serait instaurée entre les deux territoires où se situent les ouvrages ;

Précisant que la coordination de l'association serait confiée à Saint-Flour Communauté avec une valorisation chiffrée du temps passé pour l'exercice de cette mission ;

Précisant que les communes concernées par les ouvrages seraient étroitement associées en qualité de membres fondateurs ;

Précisant que cette association aurait vocation à fédérer et coordonner les différents acteurs dans l'élaboration et le soutien à cette candidature,

Vu le projet de statuts de l'association, ci-annexé ;

Vu les avis favorables de la Commission intercommunale thématique « Tourisme et thermalisme » en date du 15 février 2021, et du bureau exécutif en date du 1^{er} mars 2021 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE les statuts de l'association pour le classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur parmi les « viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^e siècle » ;**

Accusé de réception en préfecture
015-200066680-20210310-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

OBJECTIF
3.1

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2021 ;

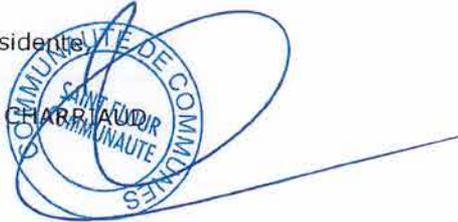
AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 70 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline



Accusé de réception en préfecture
015-200066680-20210310-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Association pour le classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur parmi les « viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^e siècle ». Statuts.

Association déclarée par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER – NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Association pour le classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur parmi les « viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^e siècle ».

ARTICLE 2 - OBJET

Cette association a pour objet de coordonner la procédure de candidature de classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur parmi les « Viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^e siècle à l'échelle Européenne ».

A cette fin, les missions de l'association sont les suivantes :

- Fédérer les partenaires français dans le cadre de la candidature transnationale au patrimoine mondial,
- Préparer et présenter la candidature des ouvrages français parmi la série retenue auprès du Ministère de la culture et des instances ad hoc,
- Coordonner les différents acteurs pour l'élaboration de la candidature,
- Agir en faveur de l'identification, la protection, la conservation et de la transmission aux générations futures de ce patrimoine culturel,
- Valoriser ces ouvrages d'art et sites emblématiques du patrimoine industriel français,
- Promouvoir la démarche de candidature de ces deux viaducs et faire rayonner leur territoire ; et organiser tout évènement à cet effet,
- Faciliter les échanges et le partage d'expériences entre les différents territoires et les acteurs parties prenantes,
- Développer la connaissance, l'éducation et la sensibilisation des habitants,
- Favoriser la participation citoyenne autour de cette candidature.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Saint-Flour communauté, Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren 15100 Saint-Flour. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres fondateurs : il s'agit de membres de droit dispensés de procédure d'admission. Ils sont représentés par les collectivités locales intercommunales (EPCI) et les communes sur lesquels se situent les viaducs de Garabit et du Viaur. L'organe délibérant de chaque collectivité désigne ses représentants qui peuvent être des conseillers communautaires ou des élus locaux qui ne seraient pas conseillers communautaires. Les membres fondateurs sont :
- Saint-Flour communauté,
 - Pays Ségali communauté,
 - Communauté de communes du Carmausin Ségala,
 - Les communes d'Anglards-de-Saint-Flour, de Ruynes-en-Margeride, de Val d'Arcomie, de Tauriac-de-Naucelle et de Tanus.

Accusé de réception en préfecture
015-200068660-20210310-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

b) Membres actifs : ils sont des personnalités morales ou physiques intéressés par l'élaboration de cette candidature. Pour les personnalités morales le représentant est désigné par l'organe délibérant ou dument mandaté par le responsable disposant de ce pouvoir :

- collège représentant le propriétaire et gestionnaire des ouvrages,
- collège des représentants des conseils départementaux et régionaux sur lesquels sont situés les ouvrages,
- collège des structures et personnalités qualifiées,
- collège des associations locales de valorisation des ouvrages,

Ils ont un rôle délibératif lors de l'assemblée générale de l'association.

Les membres actifs doivent être agréés par le Conseil d'administration qui statue souverainement sur les demandes présentées.

c) Membres associés : ils sont des personnalités morales ou physiques dont les compétences et l'apport moral peut contribuer à la réalisation de l'objet social. Pour les personnalités morales le représentant est désigné par l'organe délibérant ou dument mandaté par le responsable disposant de ce pouvoir :

Ils ont un rôle consultatif lors des réunions et de l'assemblée générale de l'association.

d) Membres d'honneur : ils ont des personnes physiques qui ont rendu des services signalés à l'association.

Ils ont un rôle consultatif lors des réunions et de l'assemblée générale de l'association.

e) Membres bienfaiteurs sont des personnes physiques ou morales ayant accepté, afin de soutenir financièrement l'association, d'acquitter une cotisation ou d'adresser un don à l'association.

Ils sont invités à l'assemblée générale de l'association. Il ne dispose pas de voix délibérative.

Des commissions et comités consultatifs pourront être créés. Ils serviront l'élaboration de la candidature. Ils ont un rôle consultatif.

ARTICLE 6 - ADMISSION

Pour faire partie de l'association, hormis les membres fondateurs, les autres membres doivent être agréés par le Conseil d'administration, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Toute demande d'admission est formulée par écrit. Elle est signée par le représentant légal de la personne morale et acceptée par l'instance ayant autorité.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Les membres fondateurs versent annuellement une contribution.

Les membres actifs s'acquittent d'une cotisation annuelle.

Les membres associés et les membres d'honneur sont dispensés de cotisation, mais peuvent verser un don ou intervenir dans le cadre du mécénat prévu par la loi du 1^{er} août 2003.

Les membres bienfaiteurs versent annuellement une cotisation de soutien ou versent un don.

Le conseil d'administration fixe chaque année le montant des cotisations annuelles.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

a) La démission ;

b) Le décès ;

c) La radiation, prononcée par le Conseil d'Administration, pour non-paiement de la cotisation, pour infraction aux présents statuts ou pour motif grave, ou encore pour avoir poursuivi un autre but que celui défini à l'article 2 des présents statuts.

Avant la radiation, le membre intéressé est préalablement invité par lettre recommandée à présenter sa défense devant le Conseil d'Administration.

d) La perte de la qualité au titre de laquelle est intervenue la désignation des membres du a) et du b) de l'article 5 des présents statuts, soit la fin du mandat ou de la délégation ou pour pertes de la fonction de représentant ou pour cessation d'activité desdits membres.

Accusé de réception en préfecture
015-200068680-20210310-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

ARTICLE 9. - AFFILIATION

L'association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 10. - RESSOURCES ET EXERCICE COMPTABLE

Les ressources de l'association comprennent :

1° Les contributions des membres fondateurs,

Les membres fondateurs s'engagent à participer à l'équilibre global du budget de fonctionnement de l'association selon la clé de répartition suivante :

- Saint-Flour communauté, à raison de 50 %,
- Pays Ségali communauté, à raison de 25 %,
- Communauté de communes du Carmausin Ségala, à raison de 25 %.

Afin de tenir compte des engagements de chaque partie, les apports en nature sont valorisables pour déterminer la contribution de chacun.

2° le produit des cotisations,

3° Les subventions de l'Europe, de l'Etat, des Régions, des Conseils départementaux, des communes ou tout autre établissement public,

4° De recevoir toute somme provenant de ses activités et services dans le respect des dits statuts,

5° De recevoir des dons manuels,

6° De toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur, notamment celles résultant de la loi du 23 juillet 1987 relative au mécénat, sans toutefois que ces ressources puissent remettre en cause le but non lucratif et la gestion désintéressée de l'association.

Toute association peut recevoir des dons manuels, sous forme d'argent ou de biens meubles, à condition que ces dons ne fassent pas l'objet de transfert de propriété par acte notarié. Ces dons effectués sous certaines conditions ouvrent droit au régime du mécénat.

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Le premier exercice commencera à la date de publication au journal officiel pour se clore le 31 décembre 2021. Un commissaire aux comptes et un suppléant sont nommés par l'Assemblée générale selon les textes en vigueur.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient dans les conditions fixées à l'article 5 des présents statuts.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et toutes les fois qu'elle est convoquée par le Président, ou sur l'initiative du Bureau ou du Conseil d'administration ou sur demande écrite de la moitié plus un des membres dont elle se compose.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par courrier électronique et à défaut par pli individuel. L'ordre du jour figure sur les convocations.

L'assemblée générale entend le compte-rendu d'activités, vote les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice à venir, étudie toutes les questions et projets régulièrement inscrits à son ordre du jour et élit les membres du conseil d'administration.

Les élections pourront faire l'objet d'un vote à bulletin secret s'il est demandé par au moins un membre. Elle approuve le règlement intérieur.

Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale et l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion, soumet les comptes annuels et le budget de l'exercice à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale étudie toutes les questions et projets inscrits à son ordre du jour. Ne peuvent être

015-203066860-20210310-DELE2021-082-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Toute proposition émanant d'un membre et destinée à être soumise à l'Assemblée Générale doit être adressée, par écrit, au Président, au moins 7 jours francs avant la date fixée pour cette Assemblée.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, le vote du Président est prépondérant.

Le vote par procuration est admis. Chaque membre de l'assemblée plénière ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Les membres fondateurs disposent d'autant de voix délibératives que de sièges.

Les membres actifs disposent d'autant de voix délibératives que de sièges.

Il est tenu un procès-verbal des séances de l'assemblée générale cosignée par le Président et le Secrétaire ou en cas d'empêchement par un autre membre du Bureau dûment habilité.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé :

- de 12 membres fondateurs tels que désignés à l'article 5 :

- Saint-Flour communauté, 3 sièges,
- Pays Ségali communauté, de 2 sièges,
- Communauté de communes du Carmausin Ségala, de 2 sièges,
- Communes d'Anglards-de-Saint-Flour, de Ruynes-en-Margeride, de Val d'Arcomie, de Tauriac-de-Naucelle, de Tanus, à raison d'1 siège par commune.

- de 10 membres actifs siègent au Conseil d'administration selon la représentation suivante :

- collège représentant le propriétaire et gestionnaire des ouvrages, 2 sièges
- collège des collectivités territoriales, 4 sièges
- collège des structures et personnalités qualifiées, 2 sièges
- collège des associations locales, à raison de 2 sièges,

Le conseil d'administration est élu pour la durée du mandat électif des membres fondateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Au sein des membres actifs, les candidats pour siéger au conseil d'administration sont invités à adresser leur candidature par courrier ou par voie électronique au plus tard 2 jours avant la date de l'assemblée générale. A défaut de candidature reçue au sein d'un même collège avant la tenue de l'assemblée générale, les candidatures peuvent être présentées en séance.

En cas de vacance d'un membre fondateur, les instances concernées pourvoient au remplacement de leurs membres. Les pouvoirs des membres ainsi désignés prennent fin à l'expiration du mandat électif en cours.

En cas de vacance d'un membre actif, le conseil d'administration pourvoit au remplacement du membre concerné par un autre représentant du même collège pour la durée de mandat restant à courir. Son remplacement définitif intervient lors de la prochaine assemblée générale. A défaut de ratification, la nomination de l'administrateur est annulée et une élection partielle est organisée mais les délibérations et les actes accomplis par le conseil d'administration antérieurement à l'assemblée générale demeurent valables.

Accusé de réception en préfecture
015-200066680-20210310-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

OBJECTIF 3.1

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du Président, ou à la demande du quart de ses membres.
En cas d'absence du Président, un des vice-présidents préside la séance.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que s'il comporte plus de la moitié des membres présents ou représentés. Lorsque le quorum n'est pas atteint, le conseil se réunira dans la quinzaine, avec le même ordre du jour et délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le vote par procuration est admis. Chaque membre du conseil d'administration ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Le conseil d'administration met en œuvre les décisions prise en assemblée générale. Il élabore les grandes orientations de l'association dans le cadre des missions définies à l'article 2. Il exerce les pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association. Il fixe notamment le montant des cotisations. Il se prononce sur les admissions et les radiations. Il procède à la modification du siège social de l'association s'il y a lieu. Il arrête notamment le règlement intérieur, le budget et les comptes annuels de l'association et prend toute décision à la gestion du patrimoine de l'association.

ARTICLE 14 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres actifs un bureau composé de :

- 1) Un président ;
- 2) Deux vice-présidents ;
- 3) Deux secrétaires ;
- 4) Un trésorier.

Les membres fondateurs ont obligatoirement droit à la fonction de présidence. Une présidente tournante est instaurée tous les 3 ans en alternance entre les 2 territoires où se situent les ouvrages. Le premier Président de l'association est un représentant de

Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.

Le bureau est élu pour la durée du mandat électif de ses membres.

Les décisions du bureau sont prises à la majorité simple des voix exprimées des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le bureau assure la gestion courante et le fonctionnement de l'association. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Pour l'exercice de leurs missions, les membres du bureau peuvent, par délibération, déléguer une partie de leurs attributions aux salariés de l'association, s'ils existent, dans les limites qu'ils définissent.

Le président

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a qualité pour siéger au nom de l'association dans des organismes où celle-ci doit siéger. Il représente l'association en justice. Il préside les différentes instances de l'association.

Il ordonne les dépenses et procède au recrutement du personnel. Il signe tous les actes et contrats nécessaires à l'exécution des décisions conformes à l'objet social.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un vice-président ou un administrateur. Cette délégation est portée à la connaissance du conseil d'administration.

Les vice-présidents

Ils peuvent recevoir des délégations du président. Ils ont vocation à exercer temporairement les fonctions de président en cas d'empêchement, de démission ou de décès de celui-ci. Dans une telle hypothèse, le vice-président délégué en place, le plus âgé, assure l'intérim.

Le trésorier

Il a en charge le suivi et le contrôle des comptes de l'association. Il assure l'établissement du rapport financier qu'il présente à l'assemblée générale. Il a en charge l'appel des cotisations annuelles.

Accusé de réception en préfecture
N° d'identification : 50-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Les secrétaires

Ils assurent le suivi du secrétariat dont le contrôle des procès-verbaux des délibérations des différentes instances. Ils tiennent à jour les registres de l'association et s'assure de l'exécution des formalités prescrites par le statut associatif.

ARTICLE 15 – ORGANISATION DEMATERIALISEE DES DIFFERENTES INSTANCES

Au besoin, l'assemblée générale, le conseil d'administration ou le bureau pourront se tenir de façon dématérialisée par vidéoconférence ou conférence par téléphone ou par correspondance. Les délibérations des membres peuvent s'exprimer dans un acte signé par tous les administrateurs ou par consultation écrite., internet ou simple signature d'un acte. Tout moyen de communication peut être utilisé.

ARTICLE 16 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.

ARTICLE - 17 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 18 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu aux communautés de communes qui ont participé au financement de l'association proportionnellement à leur participation.

Article – 19 LIMITE DE RESPONSABILITE PERSONNELLE

Conformément au droit commun, le patrimoine de l'association répondra seul des engagements valablement contractés en son nom sans qu'aucun membre de l'association ne puisse être tenu personnellement responsable.

Article – 20 LIBERALITES

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à....., le..... 20.. »

Signatures de deux représentants (nom, prénom et fonction) au minimum, nécessaires pour la formalité de déclaration de l'association.

Accusé de réception en préfecture
015-200068860-20210310-DELIB2021-092-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019**

DÉLIBÉRATION N°2019-444

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le treize novembre, à dix-neuf heures,
Présents :	52	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	21	salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs :	8	convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre
Votants :	60	JARLIER.

Présents :

M. Daniel MIRAL, M. Louis RAYNAL, M. René KAIQUE, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Joseph BOUDOU, M. Guy MÍCHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Christian GENDRE, M. Pierre CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, MME Martine CHAZARIN, M. Joël BRUN, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, MME Céline CHARRIAUD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Philippe ECHALIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Pierre SÉGUI, M. Pierre JARLIER, MME Martine GUIBERT, MME Sylvie CHADEL, M. Philippe DELORT, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, MME Hélène FLORIS-GRECO, MME Claudette BRUGEROLLE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, MME Véronique TALON, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Gérard SALAT, M. Bruno PARAN.

Absents excusés :

M. Michel ROUFFIAC, M. Jacques BODEAU, M. André ANGELVY, M. Albert HUGON, MME Patricia ROCHÉS, M. Richard BONAL, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Robert BOUDON, M. Louis PECHAUD, M. Jean-Marie MÉZANGE, M. Thierry ANGLADE, M. Joël LABORIE, M. Jean-Luc FAURE, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, MME Agnès AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE.

Pouvoirs :

MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
M. Jean-Pierre ESTAMPE donne pouvoir à M. Michel DURIOL
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER
M. Erick CHASTANG donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Marie-Pierre DEVAUX donne pouvoir à MME Claudette BRUGEROLLE
M. Hervé CARTAYRADE donne pouvoir à MME Christiane MEYRONEINC
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Véronique TALON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 21 novembre 2019 et que la convocation avait été faite le 6 novembre 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : DEMARCHE DE CLASSEMENT A L'UNESCO DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre JARLIER

Rappelant que dans le cadre de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par l'UNESCO en 1972 et ratifiée par la France en 1975, les biens dont la valeur universelle exceptionnelle est reconnue par l'Unesco sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;

Rappelant la volonté de classement à l'UNESCO à l'échelle européenne de viaducs à grande arche de la fin du XIXème siècle, à savoir :

Avis de réception en préfecture
de viaducs à grande arche
015-200066680-20191113-DELIB2019-444-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

OBJECTIF 3.1

- France : Viaduc de Garabit (Saint-Flour Communauté) et Viaduc du Viaur (Pays Ségali Communauté et communauté de communes du Carmausin Ségala)
- Allemagne : Müngstener Brücke (Soligen-Remscheid)
- Italie : Ponté San Michele (Paderno-Calusco)
- Portugal : Ponté Maria Pia (Porto) – Portugal : Ponté Dom Luis I (Porto).

Rappelant qu'un projet de classement de site sur les gorges et vallée ennoyées de la Truyère-Garabit-Grandval est porté par l'Etat, en lien avec Saint Flour Communauté, les communes concernées et le Syndicat Mixte Garabit Grandval pour la définition du périmètre et des grandes orientations de gestion et de mise en valeur ;

Considérant que ce projet de classement des gorges et vallée ennoyées de la Tuyère-Garabit-Grandval, avec plusieurs projets de sites patrimoniaux remarquables et la candidature au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de 6 ponts à grande arche de la fin du XIX^{ème} siècle dont le Viaduc de Garabit, viendra conforter les démarches conduites sur la Vallée de la Truyère et le lac de Garabit Grandval dans le cadre du pôle d'excellence touristique ;

Rappelant que ce projet de classement des viaducs de Garabit et du Viaur concerne les communautés de communes de Saint-Flour Communauté, du Pays Ségali et du Carmausin Ségala ;

Rappelant la volonté des trois communautés de communes françaises de coordonner leur action en faveur de l'avancement de la procédure nationale et européenne de classement à l'UNESCO des viaducs de Garabit et du Viaur ;

Précisant que cette intention doit servir la qualité de la contribution française sur les différents aspects demandés, en particulier historiques et scientifiques, et à désigner un expert en capacité d'accompagner et de représenter les territoires conformément aux prescriptions du Ministère de la Culture ;

Considérant l'opportunité de conclure un groupement de commandes pour mutualiser les moyens mobilisés par la communauté de communes du Pays Ségali, du Carmausin Ségala et de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que Saint-Flour Communauté pourrait être désignée coordonnateur de ce groupement, la délégation donnée au coordonnateur du groupement pourrait correspondre à l'organisation de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence des marchés de prestations de services depuis le lancement de la consultation jusqu'à la désignation des titulaires ;

Précisant que la commission des marchés de Saint-Flour Communauté sera consultée après avis préalable des différents signataires du groupement, afin de désigner les titulaires des marchés ;

Rappelant qu'un comité de pilotage chargé du suivi de cette opération pourrait être constitué du Président (ou de son représentant) de chacune des communautés de communes signataires du groupement de commandes ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes, ci-annexée ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif du 5 novembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir entre les communautés de communes du Pays Ségali, du Carmausin Ségala et de Saint-Flour Communauté, relative aux marchés de prestations de services relatifs à l'accompagnement et à l'ingénierie ;
- ↓ **DÉSIGNE** M. Jean-Jacques MONLOUBOU, en qualité de suppléant du Président de Saint-Flour Communauté pour siéger au comité de pilotage ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président

Pierre ARRIER



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191113-DELIB2019-444-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



DEMARCHE DE CLASSEMENT A L'UNESCO DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR

Convention constitutive de groupement de commandes (Articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique)

Entre

Saint-Flour communauté, sise au Village entreprises, ZA du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour
Représentée par Pierre Jarlier, Président,
Habilité par

ET

Pays Ségali Communauté, sise 156 avenue du centre – 12160 Baraqueville
Représentée par Monsieur Jean-Pierre MAZARS, Président
Habilité par

ET

la communauté de communes du Carmausin Ségala, sise 2 rue du Gaz - 81400 Carmaux
Représentée par Didier Somen, Président
Habilité par

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et composition du groupement de commandes

Saint-Flour Communauté, Pays Ségali communauté et la Communauté de communes du Carmausin Ségala conviennent, par la présente convention, de se grouper, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique pour la passation d'un marché de prestation de service relatif à l'accompagnement et à l'ingénierie nécessaires à la démarche de classement à l'Unesco des viaducs de Garabit et du Viaur aux côtés de 4 autres ouvrages à l'échelle européenne.

A travers ce groupement de commandes, les 3 communautés de communes comptent coordonner leur action en faveur de l'avancement de la procédure nationale et européenne de classement à l'Unesco. Cette intention doit servir la qualité de la contribution française sur les différents aspects demandés, en particulier historique et scientifique, et à désigner un expert en capacité d'accompagner et de représenter les territoires conformément aux prescriptions du Ministère de la Culture.

Eu égard les attendus, les actions conjointes à conduire répondant à une même méthodologie de projet motivent une collaboration étroite des territoires parties prenantes sous la forme d'un groupement de commandes.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191113-DELIB2019-444-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Article 2 : Objet de la commande

Afin de satisfaire aux obligations prévues par la réglementation sur les marchés publics (Code de la Commande Publique), la passation d'un contrat avec un tiers doit faire l'objet d'une mise en concurrence.

Dans ce cadre, un groupement de commande est conclu entre Saint-Flour Communauté, le Pays Ségali Communauté et la Communauté de communes du Carmausin Ségala pour la passation du marché de prestation de conseil à conclure pour l'engagement de cette opération.

Article 3 : Désignation et conduite de la passation du marché par le coordonnateur

Saint-Flour Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence du marché du lancement de la consultation jusqu'à la désignation du prestataire de service retenu.

Elle gère ainsi l'ensemble de la procédure de mise en concurrence, étant précisé que la rédaction des pièces du marché est établie en collaboration entre les deux membres.

Saint-Flour Communauté coordonnateur du groupement, est le pouvoir adjudicateur du groupement pendant la durée de la présente convention.

Article 4 : Signature et gestion du marché de services confiées au coordonnateur

La prestation de conseil comportant une mission conjointe dominante et une représentation unique intéressant de manière indissociable les trois 3 communautés de communes parties prenantes du groupement, il est demandé au coordonnateur d'engager et de suivre le marché dans sa totalité.

Saint-Flour Communauté s'engage à signer le marché, à le notifier et à l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement et pour l'ensemble des missions définies dans le marché qu'elles soient communes aux membres du groupement de commandes ou imputables à une partie des membres dudit groupement.

Saint-Flour Communauté s'engage à assurer la gestion, le financement et l'exécution du marché de prestation de conseil au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Article 5 : Modalités de fonctionnement du groupement

5.1 – Procédure de dévolution des prestations

Le coordonnateur réalise la procédure sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique.

5.2 – Modalités de financement de la publicité

Les frais de publicité pour la passation du marché sont supportés par les membres du groupement à hauteur du décompte suivant :

- à 50 % par Saint-Flour communauté, 25 % par Pays Ségali Communauté et à 25 % par la communauté de communes du Carmausin Ségala.

Le coordonnateur avancera les frais susvisés. Il adressera une demande de paiement détaillée à chaque membre du groupement une fois les sommes réglées.

Chaque membre du groupement s'engage au paiement des prestations facturées.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191113-DELIB2019-444-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

5.3 – Modalités de financement de la commande

Les frais liés à la passation du marché sont supportés par les membres du groupement à hauteur du décompte suivant :

- frais incluant les deux ouvrages dans le cadre de la démarche de candidature Unesco conjointe facturés à 50 % à Saint-Flour communauté, 25 % à Pays Ségali Communauté et à 25 % à la communauté de communes du Carmausin Ségala.
- frais relatifs au viaduc de Garabit facturés à 100 % à Saint-Flour communauté.
- frais relatifs au viaduc du Viaur facturés à 50 % à la Pays Ségali Communauté et à 50 % à la communauté de communes du Carmausin Ségala.

Pour l'ensemble des frais susvisés, le prestataire retenu adressera une demande de paiement détaillée à Saint-Flour Communauté au fur et à mesure des actions engagées durant la période de validité de la convention.

Saint-Flour Communauté s'engage au paiement des prestations facturées et à solliciter pour la part lui revenant les subventions obtenues.

Le coordonnateur avancera et prendra à sa charge les demandes de paiement pour l'ensemble du marché passé. Il demandera le remboursement du reste à charge aux autres membres du groupement de commandes dans les conditions susvisées.

5.4 – Comité de pilotage

Afin de suivre cette opération de manière conjointe et coordonnée, un comité de pilotage sera constitué comme suit :

- M. le Président de Saint-Flour Communauté ou son représentant ;
 - M. le Président de Pays Ségali communauté ou son représentant ;
 - M. le Président de la Communauté de communes du Carmausin Ségala ou son représentant ;
- des techniciens représentant les trois entités agissant en qualité de personnalités compétentes.

Ce comité de pilotage se réunira au lancement de l'étude et pourra intervenir autant que de besoin au cours de l'exécution de la prestation. Il pourra associer, si besoin, des personnes qualifiées.

5.5 – Commission des marchés

Dans le cadre d'une procédure adaptée, la commission des marchés de Saint-Flour Communauté est consultée pour avis avant attribution des marchés par le représentant du pouvoir adjudicateur. Elle sollicitera préalablement l'avis des différents signataires de la présente convention.

Article 6 : Durée et terme de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les trois entités et s'achève au terme du délai d'exécution du marché signé.

Article 7 : Contrôle administratif

Règles de passation des contrats

Le coordonnateur est chargé, dans la limite de sa mission, d'assurer les obligations que le code de la commande publique attribue au pouvoir adjudicateur.

Procédure de contrôle administratif

La passation du contrat conclu par le coordonnateur reste soumise aux procédures de contrôle qui s'imposent aux autres membres du groupement.

Le coordonnateur sera tenu de préparer et de transmettre, si nécessaire, à l'autorité compétente les dossiers nécessaires à l'exercice du contrôle.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191113-DELIB2019-444-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Article 8 : Modifications

Si les termes de la présente convention venaient à être modifiés de manière à remettre en cause son déroulement, les parties se concerteront pour déterminer ensemble les moyens à mettre en œuvre afin de régulariser la situation par la conclusion d'un avenant.

Article 9 : Juridiction compétente en cas de litige

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les membres s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'un ou l'autre membre des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de l'objet de leur litige.

Le groupement ne disposant pas de la personnalité juridique, seuls les pouvoirs adjudicateurs membres auront capacité à ester en justice pour les litiges survenus dans le cadre de la procédure de passation et de l'exécution du marché du groupement.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- pour Saint-Flour Communauté, ZA du Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour.
- pour Pays Ségali Communauté, 156 avenue du centre, 12160 Baraqueville.
- pour la communauté de communes du Carmausin Ségala, 2 rue du Gaz, 81400 Carmaux.

Fait en trois exemplaires

A

Le

Pour Saint-Flour Communauté,

Le Président,

Pierre JARLIER

Pour Pays Ségali Communauté,

Le Président,

Jean Pierre MAZARS

Pour la Communauté Carmausin Ségala,

Le Président,

Didier SOMEN

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191113-DELIB2019-444-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 11 DECEMBRE 2019**

DÉLIBÉRATION N°2019-542

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, à dix-huit heures
Présents :	45	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	23	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-
Pouvoirs :	13	Flour, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur
Votants :	58	Pierre JARLIER.

Présents :

M. Michel ROUFFIAC, M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, M. Guy MICHAUD, M. Christian GENDRE, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Philippe ECHALIER, M. Pierre SÉGUIS, M. Pierre JARLIER, MME Sylvie CHADEL, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, MME Marie-Pierre DEVAUX, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, M. Michel DURIEL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT, MME Martine CHAZARIN, M. Gérard DELPY.

Absents excusés :

M. René KATQUE, M. André ANGELVY, MME Patricia ROCHÈS, M. Pascal POUDEVIGNE, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Joël BRUN, M. Jean-Marie MEZANGE, MME Jeanine RICHARD, M. Thierry ANGLADE, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Philippe DELORT, M. Erick CHASTANG, M. Jean-Luc FAURE, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, MME Véronique TALON, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN, M. Joseph BOUDOU.

Pouvoirs :

M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à M. Gérard BONIFACIE,
M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Daniel MIRAL,
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard COUDY,
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à M. Michel DURIEL,
MME Céline CHARRIAUD donne pouvoir à M. Bernard MAURY,
MME Aline HUGONNET donne pouvoir à MME Annie ANDRIEUX,
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE,
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET,
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER,
MME Hélène FLORIS-GRECO donne pouvoir à MME Marguerite TARRISSON,
MME Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à MME Sylvie CHADEL,
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU,
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Paul RESCHE.

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 18 décembre 2019 et que la convocation avait été faite le 5 décembre 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : DEMARCHE DE CLASSEMENT A L'UNESCO DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre JARLIER

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191211-DELIB2019-542-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

OBJECTIF 3.1

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-444 en date du 13 novembre 2019 désignant Saint-Flour Communauté en tant que coordonnateur du groupement de commandes pour la démarche de classement à l'UNESCO des Viaducs de Garabit et du Viaur, convention à intervenir avec Pays Ségali Communauté et la communauté de communes du carmausin Ségala ;

Considérant la nécessité de modifier la convention de groupement de commandes et notamment son article 4 afin que Saint-Flour Communauté, Pays Ségali communauté et la Communauté de communes du Carmausin Ségala, chacun pour la partie de l'opération qui le concerne et dont il assure la maîtrise d'ouvrage, s'engagent à signer le marché de prestation de service qui en découle, à en assurer la gestion, le financement et l'exécution ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes, ci-annexé ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE MODIFIER** l'annexe à la délibération du conseil communautaire n°2019-444 en date du 13 novembre 2019 ;
- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir entre les communautés de communes du Pays Ségali, du Carmausin Ségalas et de Saint-Flour Communauté, relative aux marchés de prestations de services relatifs à l'accompagnement et à l'ingénierie ;
- ✚ **DIT** que les autres dispositions de la délibération du conseil communautaire n°2019-444 en date du 13 novembre 2019 demeurent inchangées.

POUR : 58 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président

Pierre JARLIER



Accusé de réception en préfecture



DEMARCHE DE CLASSEMENT A L'UNESCO DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR

Convention constitutive de groupement de commandes (Articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique)

Entre

Saint-Flour communauté, sise au Village entreprises, ZA du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour
Représentée par Pierre Jarlier, Président,
Habilité par délibération en date du

ET

Pays Ségali Communauté, sise 156 avenue du centre – 12160 Baraqueville
Représentée par Monsieur Jean-Pierre MAZARS, Président
Habilité par délibération en date du

ET

la communauté de communes du Carmausin Ségala, sise 2 rue du Gaz - 81400 Carmaux
Représentée par Didier Somen, Président
Habilité par délibération en date du

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et composition du groupement de commandes

Saint-Flour Communauté, Pays Ségali communauté et la Communauté de communes du Carmausin Ségala conviennent, par la présente convention, de se grouper, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique pour la passation d'un marché de prestation de service relatif à l'accompagnement et à l'ingénierie nécessaires à la démarche de classement à l'Unesco des viaducs de Garabit et du Viaur aux côtés de 4 autres ouvrages à l'échelle européenne.

A travers ce groupement de commandes, les 3 communautés de communes comptent coordonner leur action en faveur de l'avancement de la procédure nationale et européenne de classement à l'Unesco. Cette intention doit servir la qualité de la contribution française sur les différents aspects demandés, en particulier historique et scientifique, et à désigner un expert en capacité d'accompagner et de représenter les territoires conformément aux prescriptions du Ministère de la Culture.

Eu égard les attendus, les actions conjointes à conduire répondant à une même méthodologie de projet motivent une collaboration étroite des territoires parties prenantes sous la forme d'un groupement de commandes.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191211-DELIB2019-542-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Article 2 : Objet de la commande

Afin de satisfaire aux obligations prévues par la réglementation sur les marchés publics (Code de la Commande Publique), la passation d'un contrat avec un tiers doit faire l'objet d'une mise en concurrence.

Dans ce cadre, un groupement de commande est conclu entre Saint-Flour Communauté, le Pays Ségali Communauté et la Communauté de communes du Carmausin Ségala pour la passation du marché d'une prestation de conseil à conclure pour l'engagement de cette opération.

Article 3 : Désignation et conduite de la passation du marché par le coordonnateur

Saint-Flour Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence du marché du lancement de la consultation jusqu'à la désignation du prestataire de service retenu.

Elle gère ainsi l'ensemble de la procédure de mise en concurrence, étant précisé que la rédaction des pièces du marché est établie en collaboration entre les deux membres.

Saint-Flour Communauté coordonnateur du groupement, est le pouvoir adjudicateur du groupement pendant la durée de la présente convention.

Article 4 : Signature et gestion du marché de service

Saint-Flour Communauté, Pays Ségali communauté et la Communauté de communes du Carmausin Ségala, chacun pour la partie de l'opération qui le concerne et dont il assure la maîtrise d'ouvrage, s'engagent à signer le marché de prestation de service qui en découle, à en assurer la gestion, le financement et l'exécution.

Article 5 : Modalités de fonctionnement du groupement

5.1 – Procédure de dévolution des prestations

Le coordonnateur réalise la procédure sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique.

5.2 – Modalités de financement de la publicité

Les frais de publicité pour la passation du marché sont supportés par les membres du groupement à hauteur du décompte suivant :

- à 50 % par Saint-Flour communauté, 25 % par Pays Ségali Communauté et à 25 % par la communauté de communes du Carmausin Ségala.

Le coordonnateur avancera les frais susvisés. Il adressera une demande de paiement détaillée à chaque membre du groupement une fois les sommes réglées.
Chaque membre du groupement s'engage au paiement des prestations facturées.

5.3 – Modalités de financement de la commande

Les frais liés à l'exécution de la commande sont supportés par les membres du groupement à hauteur du décompte suivant :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191211-DELIB2019-542-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

- frais incluant les deux ouvrages dans le cadre de la démarche de candidature Unesco conjointe facturés à 50 % à Saint-Flour communauté, 25 % à Pays Ségali Communauté et à 25 % à la communauté de communes du Carmausin Ségala,
- frais relatifs au viaduc de Garabit facturés à 100 % à Saint-Flour communauté,
- frais relatifs au viaduc du Viaur facturés à 50 % à Pays Ségali Communauté et à 50 % à la communauté de communes du Carmausin Ségala.

Pour l'ensemble des frais susvisés, le prestataire retenu adresse une demande de paiement détaillée à chaque membre du groupement au fur et à mesure des actions engagées durant la période de validité de la convention et correspondant à son marché.

Chaque membre du groupement s'engage au paiement des prestations facturées.

Le coordonnateur n'avance pas et ne prend pas à sa charge les demandes de paiement pour l'ensemble des marchés passés.

5.4 – Comité de pilotage

Afin de suivre cette opération de manière conjointe et coordonnée, un comité de pilotage sera constitué comme suit :

M. le Président de Saint-Flour Communauté ou son représentant ;

M. le Président de Pays Ségali communauté ou son représentant ;

M. le Président de la Communauté de communes du Carmausin Ségala ou son représentant ;
des techniciens représentant les trois entités agissant en qualité de personnalités compétentes.

Ce comité de pilotage se réunira au lancement de l'étude et pourra intervenir autant que de besoin au cours de l'exécution de la prestation. Il pourra associer, si besoin, des personnes qualifiées.

5.5 – Commission des marchés

Dans le cadre d'une procédure adaptée, la commission des marchés de Saint-Flour Communauté est consultée pour avis avant attribution des marchés par le représentant du pouvoir adjudicateur. Elle informe les différents signataires de la présente convention de l'avis rendu.

Article 6 : Durée et terme de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les trois entités et s'achève au terme du délai d'exécution du marché signé.

Article 7 : Contrôle administratif

Règles de passation des contrats

Le coordonnateur est chargé, dans la limite de sa mission, d'assurer les obligations que le code de la commande publique attribue au pouvoir adjudicateur.

Procédure de contrôle administratif

La passation du contrat conclu par le coordonnateur reste soumise aux procédures de contrôle qui s'imposent aux autres membres du groupement.

Le coordonnateur sera tenu de préparer et de transmettre, si nécessaire, à l'autorité compétente les dossiers nécessaires à l'exercice du contrôle.

Article 8 : Modifications

Si les termes de la présente convention venaient à être modifiés de manière à remettre en cause son déroulement, les parties se concerteront pour déterminer ensemble les moyens à mettre en œuvre afin de régulariser la situation par la conclusion d'un avenant.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20191211-DELIB2019-542-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Article 9 : Jurisdiction compétente en cas de litige

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les membres s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'un ou l'autre membre des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de l'objet de leur litige.

Le groupement ne disposant pas de la personnalité juridique, seuls les pouvoirs adjudicateurs membres auront capacité à ester en justice pour les litiges survenus dans le cadre de la procédure de passation et de l'exécution du marché du groupement.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- pour Saint-Flour Communauté, ZA du Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour.
- pour Pays Ségali Communauté, 156 avenue du centre, 12160 Baraqueville.
- pour la communauté de communes du Carmausin Ségala, 2 rue du Gaz, 81400 Carmaux.

Fait en trois exemplaires

A

Le

Pour Saint-Flour Communauté,

Le Président,

Pierre JARLIER

Pour Pays Ségali Communauté,

Le Président,

Jean Pierre MAZARS

Pour la Communauté Carmausin Ségala,

Le Président,

Didier SOMEN

Accusé de réception en préfecture
015-200068660-20191211-DELIB2019-542-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Collecte et valorisation de la mémoire de la retenue d'eau de Grandval.

Objectif : 3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint Flour Communauté

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : Saint Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Le barrage de Grandval, malgré ses dimensions exceptionnelles, sa qualité architecturale et la beauté sauvage du site, reste méconnu du grand public, tout comme son histoire. Depuis sa mise en eau en 1959, et encore 60 ans après, la construction du barrage de Grandval, épopée humaine et industrielle, suscite l'intérêt de nombreux passionnés d'histoire et de patrimoine, qui, de manière plus ou moins structurée, ont cherché à recueillir les témoignages d'habitants de la vallée ayant connu l'avant et l'après barrage. La construction et les caractéristiques du barrage sont abordées dans plusieurs publications et une quinzaine d'enregistrements ont été effectués à Grandval dans le cadre de la recherche de préparation d'un ouvrage sur les barrages des gorges de la Truyère et de la Haute Vallée du Lot.

Peu nombreux, ces éléments de collecte restent diffus, peu accessibles et non valorisés.

Devant le constat d'une attente avérée de la part des habitants du territoire et des visiteurs de la vallée de la Truyère en termes de connaissance de la mémoire du site, face à l'absence d'outils de diffusion et de mise en valeur de cette mémoire, au regard de l'urgence de recueillir les témoignages de personnes ayant connu la construction du barrage étant donné leur âge avancé, Saint-Flour Communauté et ses partenaires (EDF et le Département du Cantal) ont élaboré en concertation un projet de collecte, sauvegarde et valorisation de la mémoire relative à la construction du barrage de Grandval et à la transformation du paysage et des usages de la vallée de la Truyère qui en a résulté.

Si l'écriture de l'histoire orale du barrage est commune aux trois structures partenaires, la valorisation du patrimoine immatériel prendra ensuite deux voies :

- La conservation et la mise à disposition des chercheurs et du public par le dépôt des témoignages et des documents aux Archives départementales du Cantal, leur mise en ligne sur le site Internet ainsi qu'une éventuelle publication pour diffusion en lien avec les partenaires ;

- Une valorisation territoriale :

- ↳ initiée par Saint-Flour Communauté dans le cadre du projet de candidature de la Vallée de la Truyère au label Gand Site de France ;

- ↳ portée sur sites par Saint-Flour Communauté et EDF, unies par une convention de partenariat signée le 28 août 2019, qui vise entre autres à encourager le travail en synergie sur les projets de valorisation patrimoniale et touristique des installations hydroélectriques sur le territoire ;

- ↳ via les actions de médiation organisées par le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté (diffusion auprès de tous publics : particuliers, groupes, scolaires, etc.) et le Conseil départemental.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : culture et patrimoine

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet de classement de site des gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit Grandval
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : ... Communauté de communes : Saint Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Service Développement territorial. a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	31 500 €	37 800 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre	€	
Travaux	€	
Fournitures	€	
Autres :	€	
TOTAUX	31 500 €	37 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
EDF	Dans le cadre de la convention de partenariat 2019-2026	B	
DRAC-Région AURA	14 000 €	A	Appel à projets 2020.
CD 15	30% étude valorisation	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Collecte	0	Nombre de témoignages et documents collectés
Valorisation	0	Rendu étude de valorisation

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2023

Observations : /

Pièce jointe :

- **Délibération n° 2020- 111 du 26 février 2020**

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 26 FEVRIER 2020**

DÉLIBÉRATION N°2020-111

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à dix-neuf
Présents :	57	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	17	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence
Votants :	64	de Monsieur Pierre JARLIER.

Présents :

M. Michel ROUFFIAC, M. Daniel MIRAL, M. Louis RAYNAL, M. René KAIQUE, MME Bernadette RESCHE, M. René BRANDELY, M. Jean VIGIER, M. Guy MICHAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, M. Richard BONAL, M. Frédéric ASTRUC, MME Martine CHAZARIN, M. Joël BRUN, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MEZANGE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Philippe ECHALIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Pierre SÉGUI, MME Martine GUIBERT, MME Sylvie CHADEL, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, MME Marie-Pierre DEVAUX, MME Claudette BRUGEROLLE, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, MME Véronique TALON, M. Michel DURIEL, M. Olivier REVERSAT, M. Bernard CHAMBARON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT, M. Christian GENDRE, M. Bruno PARAN, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Pierre JARLIER.

Absents excusés :

M. André ANGELVY, MME Patricia ROCHÈS, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Sylvie PORTAL, M. Robert BOUDON, M. Louis PECHAUD, M. Thierry ANGLADE, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Vital GENDRE, M. Philippe DELORT, M. Jean-Luc FAURE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, M. Jean-Paul BLANQUET, MME Nadine DUFOUR, M. Jacques BODEAU.

Pouvoirs :

M. René MOLINES donne pouvoir à M. René BRANDELY,
M. Erick CHASTANG donne pouvoir à MME Claudette BRUGEROLLE,
MME Hélène FLORIS GRECO donne pouvoir à MME Marie-Pierre DEVAUX,
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET,
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Louis NAVECH,
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER,
M. Joseph BOUDOU donne pouvoir à M. Jean-Paul RESCHE.

Madame Véronique TALON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 5 mars 2020 et que la convocation avait été faite le 20 février 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : OPERATION GRAND SITE VALLEE DE LA TRUYERE : PROJET DE COLLECTE ET VALORISATION DE LA MEMOIRE DE LA RETENUE D'EAU DE GRANDVAL/TRUYERE- CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DE LA REGION

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre JARLIER.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20200226-DELIB2020-111-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Rappelant que la partie sud-est du territoire de Saint-Flour Communauté est traversée par la vallée de la Truyère qui constitue aujourd'hui un paysage remarquable situé entre le massif volcanique du Cantal au Nord et le massif de l'Aubrac au sud ;

Rappelant la procédure de classement par l'Etat du site Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval, au titre des sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » (loi du 2 mai 1930) ;

Vu la délibération de Saint Flour Communauté N°2019-395 du 25 septembre 2019, approuvant le projet de classement par l'Etat du site Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval ;

Considérant la volonté des élus de Saint Flour Communauté de consolider cette reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale et paysagère de la Vallée de la Truyère, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de candidature au label Grand Site de France ;

Vu délibération de Saint-Flour Communauté n°2019-229 en date du 11 avril 2019 relative à la création d'un poste chef de projet « Grand Site de France », dont la mission est d'élaborer, coordonner et mettre en œuvre un plan d'actions qui permettra au territoire de solliciter, à terme, le label grand Site de France ;

Vu le rapport de présentation du projet de classement par la DREAL diffusé lors de l'enquête publique en septembre 2019, mettant en évidence le rôle majeur de la retenue d'eau de Grandval sur l'histoire et le paysage de la vallée « *Les gorges et vallée ennoyées de la Truyère sont une entité paysagère forte dans le Cantal, qui a été façonnée par l'homme mais qui a su conserver des caractéristiques paysagères remarquables. Le site raconte les aménagements hydrauliques des années 50. Le classement s'intéresse à la première portion de la chaîne de barrages qui jalonnent la vallée de la Tuyère et du Lot. Le périmètre du projet de site classé prend en compte la partie amont des gorges où les marqueurs de la retenue de Grandval sont visibles. Il s'étend jusqu'au barrage de Lanau qui fonctionne en interaction avec celui de Grandval. Ici on souhaite classer ce paysage façonné par l'homme qui de par son homogénéité, la qualité intrinsèque de ses paysages, sa majestuosité et ses ambiances multiples en font un lieu exceptionnel qui mérite une reconnaissance nationale* » ;

Considérant que la retenue d'eau de Grandval, malgré ses dimensions, sa qualité architecturale et la beauté sauvage du site, reste méconnue du grand public, tout comme son histoire ;

Considérant une attente forte et avérée de la part des habitants du territoire et des visiteurs de la vallée de la Truyère pour la connaissance de la mémoire du site ;

Considérant l'absence d'outils de diffusion et mise en valeur de cette mémoire ;

Considérant l'urgence de recueillir les témoignages de personnes ayant connu la construction du barrage ;

Considérant l'Appel à projets « Mémoires des XXème et XXIème siècles en Auvergne Rhône Alpes » porté par la région Auvergne Rhône Alpes et la DRAC, dont l'objectif est d'encourager les démarches de connaissance et valorisation des mémoires du XXème et XXIème siècles sur le territoire régional, et dont les thématiques pré-identifiées sont mémoire des grands conflits / mémoires des migrations / mémoires du travail, autres sujets faisant sens sur le territoire régional) ;

Considérant que Saint Flour Communauté, en concertation avec ses partenaires, notamment EDF et le Conseil départemental du Cantal, a élaboré un projet de collecte, sauvegarde et valorisation de la mémoire du barrage de Grandval, sur les thèmes suivants : Mémoire du travail (« La houille blanche de la vallée de la Truyère ») et Mémoire du paysage (« Le paysage comme trace de l'histoire de la Vallée ») ;

Précisant que ce projet, à la croisée d'une démarche scientifique, culturelle et patrimoniale, au-delà de l'objectif de sauvegarde de la mémoire d'une partie du territoire, contribuera à valoriser l'identité et l'esprit propres à la vallée façonnée par la retenue d'eau de Grandval, et ainsi enrichir le dossier de candidature au label Grand Site de France ;

Précisant que le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20200226-DELIB2020-111-
DE
Date de télértransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

OBJECTIF
3.1

DEPENSES HT		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Prestation externe collecte	5 000 €	Région-DRAC (Appel à projet Mémoires 2020)	15 750 €	50%
Création de supports de communication	1 500 €	Conseil Départemental 15	4 000 €	13%
Etude de faisabilité et programmation pour la création d'un lieu d'interprétation et d'outils de diffusion	25 000 €	EDF	5 000 €	16%
		Autofinancement E.P.C.I.	6 750 €	21%
TOTAL	31 500 €	TOTAL	31 500 €	100%

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ⊕ **APPROUVE le projet de collecte et valorisation de la Mémoire de la retenue d'eau de Grandval et son lancement ;**
- ⊕ **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;**
- ⊕ **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions destinées au financement de cette opération auprès des différents partenaires : Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Conseil Départemental du Cantal, Electricité De France ;**
- ⊕ **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.**

POUR : 64 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre

Le Président

Pierre JARLIER



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20200226-DELIB2020-111-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

**Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire
qui contribuent à la stratégie territoriale**

Fiche Projet n° 95

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Amélioration des conditions d'accueil du public pour la valorisation des sites touristiques de la vallée de la Truyère

Objectif : 3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Vallée de la Truyère

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : Chaliers, Maurines, Val d'Arcomie

PRESENTATION DU PROJET

Le syndicat mixte Garabit Grandval créé en 1986 est un syndicat mixte ouvert composé du Département du Cantal et de Saint-Flour Communauté. C'est l'acteur historique de la politique d'aménagement et de développement touristique des lacs de Garabit-Grandval : création de la base nautique de Garabit, création de la base nautique et plage de Mallet, mise en lumière du Viaduc de Garabit, création de la base nautique de Lanau, aménagements sur le site de Laval (commune de Chaliers). Puis en 2017, la création de Saint-Flour Communauté a inscrit l'intercommunalité comme partenaire du Département, à la place des communes historiquement membres. Aujourd'hui, la vallée de la Truyère, dont le site des « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval » est en cours de classement par l'Etat, pour reconnaître sa valeur patrimoniale et préserver ses paysages exceptionnels, compte donc plusieurs sites d'activités et de détente. L'augmentation de leur fréquentation fait ressortir un manque d'équipements. Le projet tend à qualifier ces sites et à valoriser au mieux ce territoire remarquable. Il s'agit d'acquérir du mobilier d'agrément (tables de pique-nique, toilettes sèches, barbecues) qui doit permettre un meilleur accueil de la clientèle touristique mais également des usagers locaux, en toute sécurité.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : renforcement du lien social en confortant l'offre de services

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet de classement de site des gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit Grandval
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) : Syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval
➤ Adresse postale : Village d'entreprise du Rozier-Coren – 3 rue des Crozes - 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Stéphane LAGLOIRE, directeur – 04.71.23.99.05 syndicatgarabit@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) :	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	/	/
Travaux	15 000 €	18 000 €
Fournitures	35 000 €	42 000 €
Autres :		/
TOTAUX	50 000 €	60 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	15 000 € (30%)	C	
Etat (FNADT Vallée du Lot)	12 500 € (25%)	C	
Etat			
Département du Cantal		C	Financement dans le cadre de sa participation statutaire au Syndicat

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation des sites	Fréquentation modérée	Renforcement de l'intérêt des sites, Fréquentation accrue
Confort et sécurité des usagers	Faiblesse de l'accueil Aménagement sommaire	Amélioration de la qualité d'accueil en terme d'équipements

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Automne 2021
- Date de fin : 2022 réception et facturation finale

Observations : Ce projet est structurant dans le cadre de la promotion et de la valorisation du territoire et le renforcement de son attractivité.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Président,

Jean-Jacques MONLOUBOU

**Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui
contribuent à la stratégie territoriale**

Fiche Projet n°96

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Installation de tables de lecture sur le site classé de la commune d'Alleuze

Objectif : 3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Alleuze
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le bourg d'Alleuze se situe dans un environnement naturel exceptionnel. Implanté dans la vallée de la Truyère et surplombant la rivière, le village de La Barge fait partie des sites touristiques remarquables du territoire.

La commune a la volonté de poursuivre les aménagements de mise en valeur du patrimoine qu'elle a déjà engagés ou que Saint Flour Communauté ou que le Syndicat Mixte Garabit Grandval ont élaboré : mise en lumière du château et du chemin de croix partant de la chapelle jusqu'à l'église Saint-Illide placée au pied du château, création de deux gîtes de charme communautaires et d'ateliers artistiques, création d'un pôle culturel communautaire de diffusion artistique et pouvant accueillir des résidences d'artistes comme « Chemin d'art ».

La commune a, en outre, déposé un projet d'aménagement du village de La Barge concernant la mise en accessibilité de la mairie et de l'auberge, l'embellissement des bâtiments communaux et la réfection de vieux murets et d'escaliers en pierres.

Faisant suite à ces travaux, les élus souhaitent renforcer l'attractivité touristique du site et également celle de l'auberge communale, en permettant aux visiteurs locaux et aux touristes de retrouver l'histoire du château d'Alleuze mais aussi de découvrir une lecture paysagère des lieux, au travers de tables de lecture en lave émaillée. Leur implantation se ferait à partir du parking du village de la Barge et se poursuivrait le long du chemin jusqu'à la chapelle Saint-Illide pour finir au pied du Château. Ces supports d'informations pourraient comporter un volet numérique, avec lecture de QR codes par exemple pour orienter le visiteur équipé d'un smartphone vers davantage de contenu.

De plus, et ce, afin de permettre aux visiteurs de circuler paisiblement sur l'ensemble du site, le projet prévoit l'installation de deux barrières anti-véhicules.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet de classement de site des gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit Grandval
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Alleuze Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune d'Alleuze
➤ Adresse postale : Mairie d'Alleuze – La Barge – 15100 ALLEUZE.
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Michel ROUFFIAC, Maire– 04 71 73 04 87 mairie@alleuze.com

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Maîtrise d'œuvre Prestation conseil architecte paysagiste	5 620 €	6 744 €
Ingénierie Conception graphique des tables de lecture.	4 000 €	4 800 €
Travaux Pose des tables de lecture et barrières anti-véhicules	16 000 €	19 200 €
Fournitures (tables de lecture et barrières anti-véhicules)	27 220 €	32 664 €
TOTAUX	52 840 €	63 408 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Union européenne Europe (LEADER)	39 072 €	B	80% des dépenses hors barrières anti-véhicules et conception
Etat	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Installation de supports d'interprétation du paysage et du patrimoine	Aucun support sur site à ce jour.	Nombre de supports installés.
Installation de barrières anti-véhicules	Aucune barrière à ce jour.	Nombre de barrières installées.

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023

Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Alleuze

Le 11 juin 2021

Le Maire d'Alleuze,

Michel ROUFFIAC

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Pastoralisme sur le site du château d'Alleuze

Objectif : 3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Alleuze
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le château d'Alleuze se situe dans un environnement naturel exceptionnel. Implanté dans la vallée de la Truyère et surplombant la rivière, le site d'Alleuze fait partie des sites touristiques remarquables du territoire.

L'une des problématiques principales de gestion du site concerne la lutte contre la fermeture des paysages.

En effet autrefois, les moutons des fermes environnantes paissaient sur le site ce qui permettait d'entretenir les landes, de contenir l'avancée de la végétation autour du château, et de lui conférer l'aspect « promontoire », comme le confirment les anciennes cartes postales.

Le projet consisterait donc en la mise en place de conventions avec un ou des éleveurs de brebis afin de faciliter l'entretien du site. Pour ce faire il est nécessaire d'une part de mettre en place des clôtures et d'installer un système d'abreuvement pour les brebis, d'autre part de permettre l'accès au site pour les visiteurs piétons en période de pâturage via des aménagements spécifiques, et d'installer des panneaux présentant au public la démarche de protection et de mise en valeur du site.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet de classement de site des gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit Grandval
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Alleuze
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune d'Alleuze
➤ Adresse postale : Mairie d'Alleuze – la Barge – 15100 ALLEUZE.
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Michel ROUFFIAC, maire – 04 71 73 04 87 _ mairie@alleuze.com

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	/	/
Travaux Débroussaillage, pose clôtures, aménagement circulation piétons, aménagement abreuvement.	12 500 €	15 000 €
Fournitures Panneaux d'information Matériel clôture et abreuvement	12 500 €	15 000 €
TOTAUX	25 000 €	30 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
NATURA 2000	Cofinancement	C	Contractualisation sur 5 ans.

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Surface pâturée autour du château	0 ha à ce jour.	Surface pâturée après mise en œuvre des conventions.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2023
- Date de fin : Action à pérenniser.

Observations : /

Fait à Alleuze
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Alleuze,

Michel ROUFFIAC

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation de la Maison Roudil

Objectif : 3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaliers

- Projet sur commune seule : de Chaliers
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

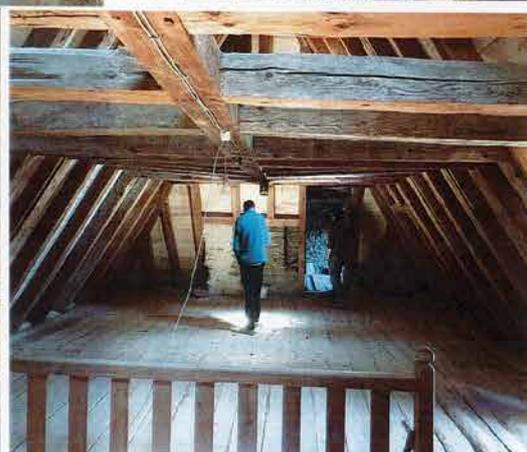
PRESENTATION DU PROJET

Inscrite à l’inventaire des Monuments historiques, la Maison Roudil plus communément appelée le presbytère est une propriété communale qui se situe dans le bourg de Chaliers.

Sa mise en valeur permettrait de renforcer l’attractivité du site, à proximité du domaine de Laval, le village surplombant la vallée depuis un point de vue exceptionnel.

De plus, ce projet s’inscrit dans une démarche municipale de valorisation du bourg de Chaliers montrée en exemple. Les travaux d’aménagement du bourg, village rue, réalisés en deux tranches entre janvier 2013 et octobre 2014, ont obtenu en Novembre 2015 à Clermont Ferrand le Premier Prix du concours régional Valeurs d’exemple – catégorie espaces publics des communes de moins de 2000 habitants – organisé par les Conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE) d’Auvergne. Le projet a également été sélectionné pour représenter la France à la 15eme biennale internationale d’architecture à Venise en Mai 2016.

La commune a d’ores et déjà réalisé des travaux de mise hors d’air et hors d’eau du bâtiment. Il s’agit maintenant de trouver une vocation à ce bâti remarquable et d’y réaliser les aménagements intérieurs, après une phase de concertation et de programmation. Pour cela, la commune a besoin de soutien à l’ingénierie dans un premier temps, avant d’ici 2024 d’engager la phase travaux de l’opération. La performance énergétique du bâtiment sera également l’un des objectifs de cette opération visant à inscrire Chaliers dans la démarche de valorisation du patrimoine bâti et naturel de la Vallée de la Truyère.



Nature du projet :

- Création d’infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l’environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : classement des Gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès - Garabit Grandval
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : CHALIERS Communauté de communes :.....
 Conseil Régional Syndicat(s) :.....
 Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
 Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
 Autre(s) :.....
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaliers
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15320 CHALIERS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Bernadette RESCHE Maire – 06.74.67.58.03

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : étude de programmation et de concertation	22 000 €	26 400 €
Acquisitions foncières	/	/
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	à définir	à définir
Travaux	à définir	à définir
Fournitures (expo Photos itinérantes)	5 000 €	6 000 €
Autres :Communication (création, reprographie, page web ...)	3 000 €	3 600 €
TOTAUX	30 000 €	36 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	20%	C	
Etat	20%	C	DRAC - Bâtiment inscrit MH
Département du Cantal	20%	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Degré d'implication de l'équipe projet	Implication du conseil municipal de Chaliers	Implication des habitants de la commune, des prestataires touristiques du territoire communautaire, des acteurs économiques, des visiteurs et touristes
Performance énergétique du bâtiment	Bâtiment non occupé malgré les travaux de mise hors d'air et hors d'eau car trop vétuste à l'intérieur	Rénovation énergétique de l'intérieur du bâtiment
Le nombre de jours d'ouverture au public du bâtiment	Aucune ouverture au public	Établissement recevant du public aux normes
Fréquentation du bourg de Chaliers	Comptage routier – 226 véhicules jour en période estivale	270 véhicules par jour (+20%) en période estivale

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : étude de programmation prévue pour fin 2021-2022
- Date de fin : les travaux pourraient débuter en 2024 – réception en 2026

Observations :

Ce projet est structurant dans le cadre du classement de la vallée des gorges et vallée de la Truyère et de la valorisation future du patrimoine naturel de cette vallée remarquable.

Chaliers est la porte d'entrée de la vallée de la Truyère dans le département du Cantal et compte déjà un site géré par le Syndicat mixte Garabit Grandval (EPCI, Département) à Laval. Ce domaine est mis en valeur et attire de nombreux visiteurs et touristes qui découvrent la Truyère.

Son presbytère

Mais il a d'abord été la maison des notaires DUPRE, maison bâtie au 18ème siècle, et bien que d'une grande simplicité, inspirée de l'architecture «citadine» de l'époque. Elle était tout à fait bien adaptée à son emplacement exigü et à sa fonction : être reconnaissable et facilement acces-

sible à la clientèle du notaire. En 1826, son propriétaire, Pierre-Antoine DUPRE, le dernier d'une longue lignée, lègue 8000 francs (1219.59 €) à la commune « pour être employés à l'établissement des frères de l'Instruction Chrétienne pour la Jeunesse ». C'est une partie de cette somme qui, en

1891, servira à la réparation et à l'agrandissement de l'école des garçons, actuellement le bâtiment de la mairie. En 1856, la commune achète la maison DUPRE à M. ALLEGRE qui en était alors le propriétaire, pour en faire le presbytère, l'ancien proche de l'église tombant en ruines. M. ALLEGRE était notaire et maire de Chaliers.



Fait à Chaliers
Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaliers,

Bernadette RESCHE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en valeur des jardins terrasses du bourg de Chaliers

Objectif : 3.1

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaliers

- Projet sur la commune seule : de Chaliers
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Chaliers est propriétaire de parcelles situées en terrasse sous le bourg, dans les côtes qui surplombent la vallée de la Truyère. Cette propriété foncière communale de 25a28ca est aujourd'hui en état de friches. Or, autrefois toutes ces terrasses étaient cultivées et mises en valeur.



La réappropriation de ces espaces s'inscrit dans le projet global de réaménagement du centre bourg initiée en 2013. La commune pourrait par ailleurs proposer aux propriétaires privés des 24a92ca jouxtant de mettre à disposition ou de céder ces terrains à la commune. Tout cet espace accessible depuis la rue principale du bourg, devant le bâtiment de la Maison Roudil, pourrait accueillir à terme un « Jardin remarquable ».

En effet, afin d'inscrire le projet dans une démarche qualitative, l'équipe municipale solliciterait le label « Jardin Remarquable » auprès des services de l'Etat (DRAC) et s'engagerait à respecter le cahier des charges en tenant compte de :

- la composition (organisation des espaces, esthétique de la mise en espace),
- l'intégration dans le site (insertion paysagère),
- les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...),
- l'intérêt botanique,
- l'intérêt historique,
- la communication, la pédagogie, la documentation,
- l'entretien, plan de gestion et respect de l'environnement.

Pour ce projet, la commune souhaite travailler en partenariat avec Saint-Flour Communauté qui porte l'Ecomusée de Margeride dont l'un des sites, le Jardin Saint Martin, situé à Ruynes en Margeride fait référence en ce domaine. Une mutualisation des moyens et des compétences pourrait être proposée

De plus, la réhabilitation des murs en pierres sèches pourrait être entreprise soit dans le cadre de chantier d'insertion, soit en lien avec le Lycée agricole de Saint-Flour (EPLEA des Hautes Terres) et en particulier sa classe de Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune, dont l'une des spécialités est la restauration du petit patrimoine bâti.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie

- Autre : projet de classement des Gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit Grandval
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : CHALIERS Communauté de communes :.....
 Conseil Régional Syndicat(s) :.....
 Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
 Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
 Autre(s) :.....
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaliers
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15320 CHALIERS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Bernadette RESCHE Maire – 06.74.67.58.03

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : ETUDE PAYSAGERE +relevés parcellaires+relevé topo	20 000 €	24 000 €
Acquisitions foncières	10 000 €	12 000 €
Ingenierie / Maitrise d'œuvre (paysagiste)	12 500 €	15 000 € [®]
Travaux (aménagement des sentiers piétonniers, des espaces de mise en jardin et réfection des murs en pierre sèche)	80 000 €	96 000 €
Fournitures (signalétique)	10 000 €	12 000 €
Autres : Communication et classement label jardin remarquable	5 000 €	6 000 €
TOTAUX	137 500 €	165 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	30%	C	
Etat	30%	C	DRAC – classement Jardin remarquable
Département du Cantal	5%	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Degré d'implication de l'équipe projet	Implication du conseil municipal de Chaliers	Implication des habitants de la commune, de l'Ecomusée de Margeride, du lycée agricole de Saint-Flour (classe de bac pro gestion des milieux naturels), réseau des Jardins remarquables de France
Nombre de jours d'ouverture au public du site	Aucune ouverture au public	A minima 40 jours par an et 6 h par jour conformément au label Jardin remarquable
Aménagements sur parcelles foncières	Aménagement débuté sur parcelles communales	Aménagements poursuivis sur les propriétés privées
Label Jardin remarquable	Jardin en friche	Ouverture du site naturel et classement par la DRAC

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : étude paysagère fin 2022 après relevés en début 2022
- Date de fin : classement du jardin et ouverture au public – réception en 2026

Observations :

Ce projet est structurant dans le cadre du classement de la vallée des gorges et vallée de la Truyère et de la valorisation du patrimoine naturel de cette vallée remarquable.

Chaliers est la porte d'entrée de la vallée de la Truyère dans le département du Cantal et compte déjà un site géré par le Syndicat mixte Garabit Grandval (EPCI, Département) à Laval. Ce domaine est mis en valeur et attire de nombreux visiteurs et touristes qui découvrent la Truyère.

La mise en valeur des jardins en terrasse situés à proximité de la Maison Roudil permettrait de bénéficier d'un point de vue exceptionnel qui domine la vallée.

A ce jour, la commune est propriétaire pour partie des jardins en terrasse et son initiative tend à inciter les propriétaires privés à suivre la démarche.

Concernant le fonctionnement, la commune de Chaliers pourrait proposer à Saint-Flour Communauté de mutualiser l'agent d'animation et d'entretien du jardin, avec le site de l'Ecomusée de Margeride. Cette mutualisation permettrait également de développer des actions conjointes de promotion et de communication.

Ce projet est étroitement lié au devenir de la Maison Roudil.

Fait à Chaliers

Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaliers,

Bernadette RESCHE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création de sentiers de randonnée de Garabit à Grandval.

Objectif :3.1_

Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Val d'Arcomie
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Val d'Arcomie est une commune nouvelle bordée par la Vallée de la Truyère, vallée ennoyée du lac de Garabit Grandval dont le classement de site est en cours.

Ce territoire communal accueille la base nautique de Garabit et la base de loisirs de Mallet qui sont des sites dédiés aux activités de loisirs et d'activités de pleine nature. Ces sites tendent à développer et à diversifier leurs activités afin notamment d'apporter une offre alternative à ceux qui ne pratiquent pas les activités nautiques et aquatiques.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des abords de la retenue d'eau de Grandval offre des paysages d'une grande qualité susceptibles d'attirer de nombreux promeneurs et randonneurs, il apparaît opportun de créer une nouvelle offre de randonnée autour de ce site touristique. Cette offre pourra comporter un volet découverte de la faune et de la flore, ainsi qu'un volet culturel sur l'histoire locale.

A ce jour, il n'existe pas de sentier de randonnée suivant les berges de la retenue ; toutefois, sur certains secteurs, ce circuit pourrait reprendre les parties du GR du Pays de Saint Flour situées à proximité de la retenue.

Le projet consiste donc à créer une boucle reliant Garabit à Grandval sur plusieurs jours, en s'appuyant sur l'offre d'hébergement existante, à la base de loisirs de Mallet et dans les gîtes et hôtels environnants.

Le projet comporte la création d'un circuit de randonnée classé au PDIPR, mais aussi un produit touristique intégrant hébergement et restauration.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet de classement de site des gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit Grandval
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Val d'Arcomie
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s)
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Val d'Arcomie
➤ Adresse postale : Mairie de Val d'Arcomie- Bourg de Loubaresse -15320 VAL D'ARCOMIE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Romuald RIVIERE, Maire – 04 71 73 70 11 mairie@valdarcomie.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre Etude	15 000 €	18 000 €
Travaux et Fournitures	65 000 €	78 000 €
TOTAUX	80 000 €	96 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Conseil départemental du Cantal		C	Actions pouvant s'intégrer dans le plan départemental des sites et itinéraires (PDES)
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes		C	Dispositifs de soutien à la diversification des pôles de pleine nature
Union Européenne		C	
Fédération Française de randonnée pédestre (FFRP)		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Circuit balisé et aménagé	0 km	Nombre de km balisés et aménagés.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

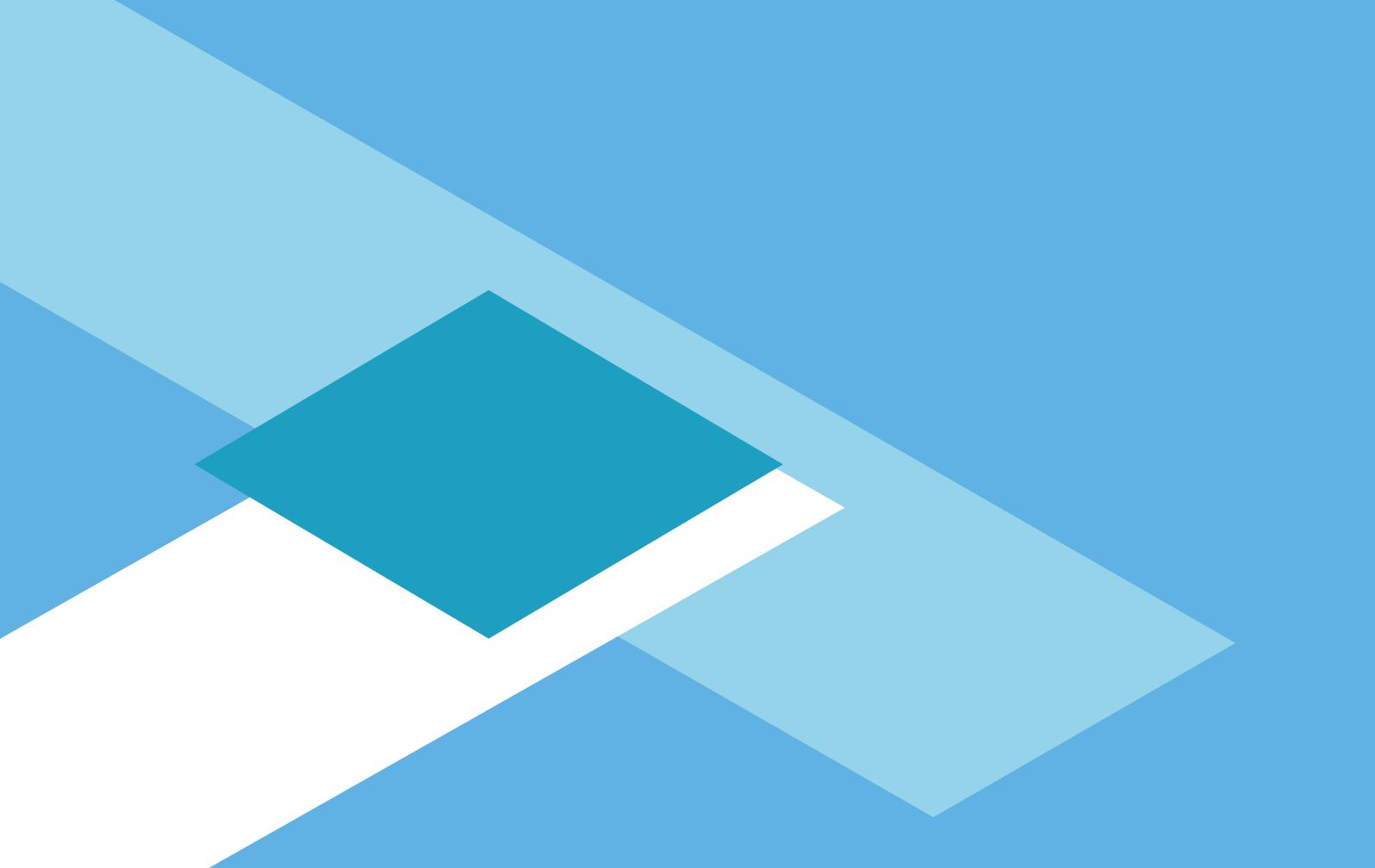
Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Val d'Arcomie,
Le 11 juin 2021,

Le Maire

Romuald RIVIERE



Objectif n°3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale
de Chaudes-Aigues.



➔ ☒ Modernisation des équipements du centre thermal, requalification du Village Vacances (VVF) et du camping municipal, valorisation de la ressource eau chaude (géothermie), mise en valeur des espaces publics (parc thermal, stationnement,...), développement qualitatif des hébergements saisonniers, revitalisation plus largement de la centralité...



LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 101 : Etude de programmation et travaux sur les bâtiments jouxtant le parc thermal - Maison Juéry et Maison France Services.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 102 : Etudes en faveur de la ressource Nuit sur l'Aubrac et en particulier à Chaudes Aigues.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 103 : CHAUDES-AIGUES - Expérimentation de navette autonome et développement de liaisons douces.
- Fiche projet n° 104 : CHAUDES-AIGUES - Améliorer l'offre de logements saisonniers.
- Fiche projet n° 105 : CHAUDES-AIGUES - Rénovation du village vacances Terres d'Aubrac.
- Fiche projet n° 106 : CHAUDES-AIGUES - Rénovation du bâtiment d'accueil et des sanitaires du camping communal du Couffour.
- Fiche projet n° 107 : CHAUDES-AIGUES - Valorisation de l'eau thermale.
- Fiche projet n° 108 : CHAUDES-AIGUES - Rénovation énergétique de la Mairie.
- Fiche projet n° 109 : CHAUDES-AIGUES - Restructuration de la salle de Beuredon.
- Fiche projet n° 110 : CHAUDES-AIGUES - Aménagement de l'ancienne école privée.

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire



FICHE PROJET

PROJET : Etude de programmation et travaux sur les bâtiments jouxtant le parc thermal : Maison Juéry et maison France Services.

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

Objectif 1.4 : Renforcer l'attractivité des pôles en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Chaudes-Aigues
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Avec environ 912 habitants, la station de tourisme de Chaudes Aigues, commune lauréate du programme Petites Villes de Demain, est un des pôles relais du territoire communautaire.

Après une étude menée en 2015 par le CAUE du Cantal pour la communauté de communes du Caldaguès Aubrac sur l'emprise foncière sise 25 avenue Pierre Vialard, un parc thermal a été aménagé par l'intercommunalité. En vue de renforcer l'attractivité de cette station thermale rurale, Saint-Flour Communauté a, en effet, créé un espace public de déambulation à ciel ouvert, dans le clos du Moulin Juéry, propriété intercommunale jusqu'alors en friche et non valorisée.

Ce **parc aménagé sur la thématique du thermalisme** (fontaine d'eau chaude, circulation d'eau, etc.), **comprend également un bâtiment situé en bordure de la RD 921** qui relie Saint-Flour à Rodez.

Cet emplacement stratégique, à la fois sur le linéaire de traversée principale du bourg conduit à conférer à ce bâtiment une vocation d'accueil du public. Toutefois, pour déterminer les services publics qui pourraient y être accueillis, une **démarche préalable de programmation** doit être menée, afin de concerter les différents acteurs concernés, d'une part, et d'identifier les besoins, d'autre part.

Par ailleurs, la **Maison des Services de Chaudes-Aigues, homologuée France Services** et intégrée au réseau des 4 Maisons des Services de Saint-Flour Communauté, **se situe à proximité immédiate du parc thermal**. Aussi, son rez-de-chaussée est actuellement occupé par le Trésor Public et le 1^{er} et 2nd étage par le volet France Services, comprenant accueil, espace confidentiel, salle de réunion, bureau de permanences, espace multimédia.

Aussi, **fin 2021, la Trésorerie de Chaudes-Aigues quittera les lieux, ce qui offrira une nouvelle opportunité d'aménagement au sein de ce bâtiment public intercommunal**. En l'occurrence, le rez-de-chaussée représentera ainsi environ 70m² environ de surfaces disponibles, comportant actuellement 2 bureaux et un grand espace ouvert.

Compte tenu de la démarche similaire engagée par la commune de Chaudes Aigues sur le bâtiment de l'ancienne école privée, un **groupement de commandes coordonné par Saint-Flour Communauté** pourrait être proposé comme suit :

- **Tranche ferme** : maîtrise d'ouvrage communautaire - étude de programmation pour l'accueil de services dans le Moulin Juéry et la Maison France Services

La **démarche envisagée tant sur le bâtiment vacant du Clos du Moulin Juéry que sur le bâtiment de la France Services mettra en exergue les besoins**, dans le domaine de la santé, du développement du numérique (espace de co-working..), du développement touristique (éventuel intérêt de positionner le bureau de tourisme sur ce site) et ce **en faveur d'un pôle de services aux habitants et aux touristes, autour de ce parc thermal, identitaire de cette station de Chaudes-Aigues**.

- **Tranche conditionnelle** : maîtrise d'ouvrage communale - étude de programmation pour l'implantation de services au sein de l'ancienne école privée.

Sans attendre le rendu de ce travail programmatique, la mise en sécurité du Moulin Juéry qui se trouve dans l'emprise foncière du parc thermal doit être réalisée par Saint-Flour Communauté. En effet, **le bâtiment à réhabiliter est le vestige du Moulin Juéry**, qui brûla en 1956. Il comprend un rez-de-chaussée et deux étages sur une surface totale d'environ 210m². N'ayant jamais connu de travaux de réhabilitation, il devient impératif d'y réaliser rapidement des travaux de sécurisation. Ce bâtiment se trouvant dans le périmètre protégé, il conviendra de le réaménager dans la continuité des réalisations précédentes, c'est-à-dire dans une perspective de valorisation patrimoniale et d'intégration architecturale. Cette opération permet de lutter contre l'artificialisation des sols en privilégiant la rénovation d'un bâti ancien au cœur de l'aire urbaine plutôt qu'une construction. Les travaux seront réalisés dans l'optique d'atteindre les meilleures performances énergétiques compte-tenu de la configuration du bâtiment.

Aussi, le programme d'intervention pourrait être le suivant :

- 1^{ère} phase :

☑ **lancement de l'étude de programmation** sur les besoins d'implantation de services aux publics sur les bâtiments situés à proximité du parc thermal et dans l'ancienne école privée ;

☑ **réhabilitation du bâtiment du Clos du Moulin Juéry** – cela consistera à sécuriser le bâtiment par la réfection de la charpente et de la toiture, la pose de menuiseries, et la reprise des enduits de façade,

2eme phase :

Après rendu de l'étude de programmation, les travaux de rénovation et d'aménagement de l'intérieur des bâtiments pourront être définis.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : conforter l'offre de services

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Pôle Développement territorial et services aux communes a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : Etude de programmation Maison des services (RDC) et Moulin Juery Phase 1 (en groupement de commandes) :	25 000 €	30 000 €
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre Moulin Juery MOE Phase 1 (sécurisation) :	6 150 €	7 380 €
Maison des services (RDC) et Moulin Juery Phase 2 (Aménagement) :	14 000 €	16 800 €
Travaux : Moulin Juery MOE Phase 1 (sécurisation) :	87 860 €	105 432 €
Maison des services (RDC) et Moulin Juery Phase 2 (Aménagement) :	200 000 €	240 000 €
Fournitures dont mobiliers	20 000 €	24 000 €
Autres :		
TOTAUX	353 010 €	424 812 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Département du Cantal	34 453 € en Co-financement des dépenses de maîtrise d'œuvre + travaux de la phase : Sécurisation du bâtiment du Moulin Juery	A	Total Phase 1 « sécurisation » estimé à 94 010 € HT. Contrat Cantal Développement
Etat	12 500 €	C	50% d'aide à l'ingénierie du Programme Petites Villes de Demain sur l'étude de programmation
Etat DSIL 2022	à définir	C	
Région AURA	à définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de réunions de concertation en vue de la programmation	à définir dans le cadre de l'étude de programmation en lien avec la commune de Chaudes Aigues	
Nombre d'acteurs associés à la concertation		
Nouveaux services proposés	à définir	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021 – lancement étude de programmation et travaux de mise en sécurité

Date de fin : 2026

Observations :

Voir la fiche projet n°110 portée par la commune de Chaudes Aigues et relative à la réhabilitation de l'ancienne école privée.

Pièce jointe :

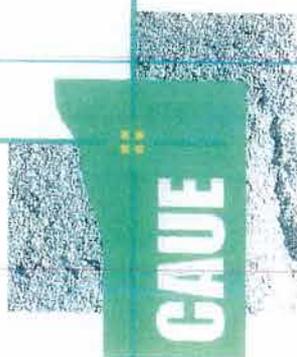
- **Extrait de l'étude CAUE de 2015.**

Fait à Saint-Flour,
Le 11 juin 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CALDAGUES-AUBRAC



Conseil d'Architecture
d'Urbanisme
d'Environnement
du CANTAL

REGARD SUR LE TERRAIN

'25, avenue Pierre Vialard' CHAODES-AIGUES

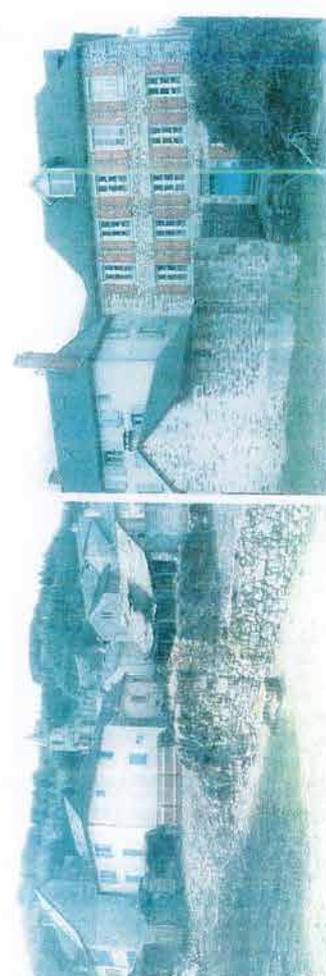
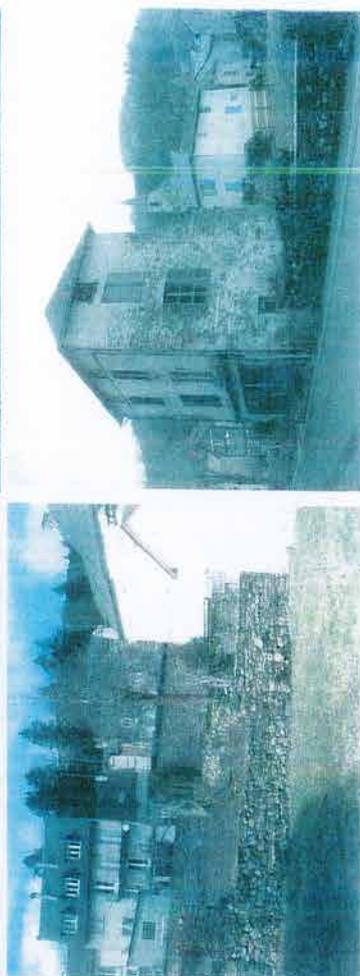
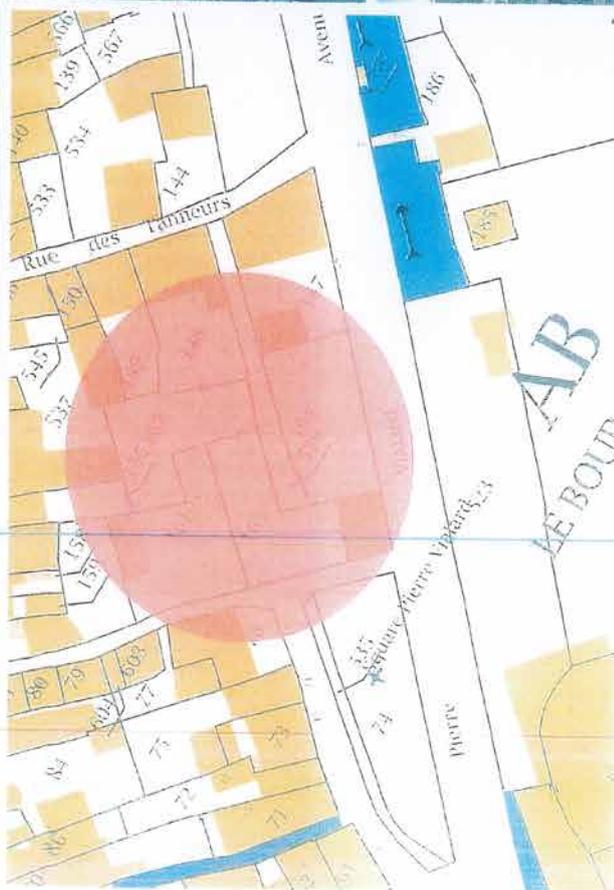
Diagnostic réalisé par
Le Conseil d'Architecture
D'Urbanisme
et d'Environnement
du Cantal

Geneviève ROUX
architecte chargée de mission

JUIN 2015

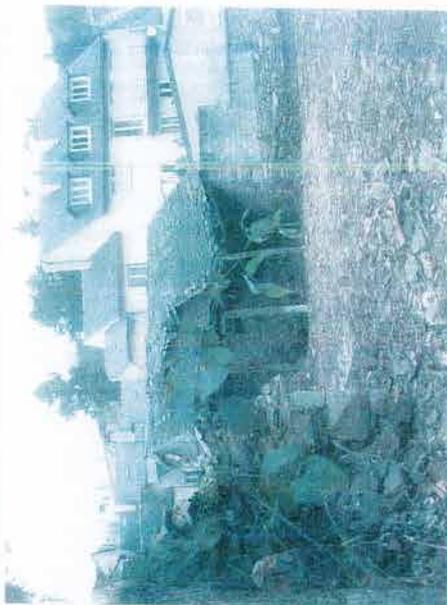
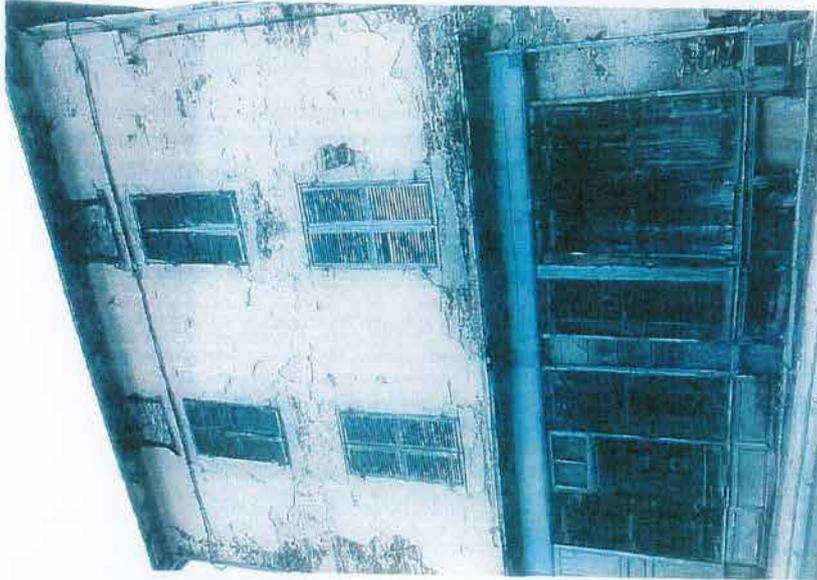
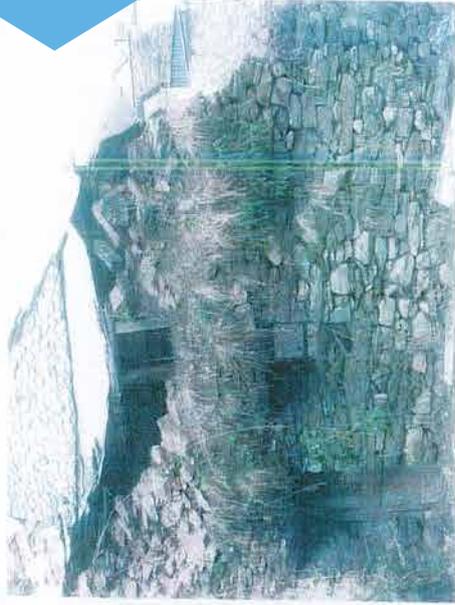
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CALDAGUES-AUBRAC

le site du projet intercommunal



Le terrain, propriété inter-communale, est composé de plusieurs parcelles, la parcelle 163 est celle qui était autrefois occupée par le moulin, dont il ne reste que la partie en angle. En effet, le reste du bâtiment a subi un incendie il y a une cinquantaine d'années. Les murets séparatifs entre les différentes parcelles sont pour la plupart des vestiges des murs périphériques de la construction d'origine.

La maison des services propose un vis-à-vis construit, en limite Est au terrain.



Le site étudié est en partie occupé par des constructions, dont certaines à l'état de ruines. Le bâtiment principal est une construction tout en hauteur, autrefois enduite, mélange de schiste et de granit. Une grande devanture en bois permettait d'éclairer une boutique, tandis qu'une porte latérale menait aux logements des étages supérieurs.

A l'arrière du terrain, une remise en partie effondrée menace de s'écrouler complètement à la prochaine bourrasque de vent.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°102

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etudes en faveur de la ressource Nuit sur l'Aubrac et en particulier à Chaudes-Aigues

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaudes Aigues

Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Dans la Charte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, la mesure 13 « Contribuer au maintien des continuités écologiques » vise notamment la trame noire, en particulier pour améliorer la compréhension de celle-ci (disposition 1) et pour favoriser un éclairage public adapté à cet enjeu (disposition 2).

Dans une perspective transversale, la préservation de la Trame noire s'inscrit en lien avec d'autres mesures de la Charte : mesure 26 sur la transition énergétique, mesure 7 sur l'éducation-sensibilisation.

Pour contribuer à ces mesures, le SMAG PNR de l'Aubrac a engagé en 2020 le programme d'étude et d'action « Etudier, expérimenter et s'approprier la biodiversité nocturne de l'Aubrac pour la préserver ». Ce programme permettra, sur 5 communes expérimentales, **dont Chaudes Aigues**, de :

- réaliser un diagnostic de l'éclairage public (lot 1) et de certaines espèces nocturnes présentes sur le territoire (lot 2) ;
- construire 2 scénarii d'évolution d'éclairage public par commune,
- préparer avec les élus, les Syndicats départementaux d'électrification et la population, une amélioration de l'éclairage public ;
- réaliser des projets pédagogiques auprès des publics scolaires pour sensibiliser à ces questions ;

L'objectif de cette prestation est donc de contribuer à ce programme sur les thématiques du diagnostic de l'éclairage public et des inventaires des espèces nocturnes.

Ces prestations seront réalisées dans un contexte où des études sont déjà engagées, en lien en particulier avec le lot 2 :

- Atlas de la Biodiversité Communale de 7 communes : inventaires des chiroptères et des lépidoptères (une fiche action du CRTE concerne la commune de Fridefont) ;
- Natura 2000 Aubrac cantalien : étude en cours des chiroptères du site Natura 2000.

Des propositions d'aménagement découleront donc de ce programme sur la commune de Chaudes Aigues, lauréate du Programme Petites Villes de Demain.

Le plan d'actions et le montant des éventuels travaux à réaliser seront connus en 2022.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

Commune : Communauté de communes :

Conseil Régional

Syndicat(s) : **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET GESTION DU PNR de l'Aubrac**

Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :

Entreprise(s) : Conseil Départemental

Autre(s) :

Non identifié(s) à ce stade.

Nom du maître d'ouvrage : SMAG PNR DE L'AUBRAC
➤ Adresse postale : 12470 Saint-Chély d'Aubrac
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Silvia ESTEVEZ SANTOS, Chargée de mission Energie et Climat. 05.65.48.95.40

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Estimation financière pour la commune de Chaudes Aigues

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre	11 962,5 €	14 355 €
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	11 962,50 €	14 355,00 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
FEADER MASSIF CENTRAL	50 %	A	
Région OCCITANIE	12%	A	
Région AURA	12%	A	
FNADT	4 %	A	
Autofinancement PNR	30%	A	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Réalisation des scénarii d'évolution d'éclairage public	NC	Réalisé
Réalisation des études faunistiques sur la commune de Chaudes Aigues	NC	Réalisé
Réalisation de la mise en lumière architectural, de la concertation publique ou de l'animation pédagogique (si la commune retient l'option)	NC	Réalisé
Restitution du prestataire au Conseil Municipal	NC	Réalisé

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 10/06/2021
 Date de fin (*livraison / mise en service....*) : 10/02/2022

Observations : /

Fait à Saint-Chély d'Aubrac,

Le 11 juin 2021

Le Président,

Bernard BASTIDE

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°103

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Expérimentation de navette autonome et développement de liaisons douces

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

- Localisation principale : Chaudes-Aigues
 Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues
 Projet concernant plusieurs EPCI:
 Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La municipalité de Chaudes-Aigues souhaite améliorer les mobilités dans sa commune notamment en privilégiant des modes de déplacement innovants et plus respectueux de l'environnement :

1/Développement d'un chemin piétonnier depuis l'établissement thermal jusqu'au parc Emile Ruc par le centre bourg le long du ruisseau du Remontalou.

Le tracé d'un cheminement piétonnier existe déjà et peut être emprunté. Toutefois, celui-ci n'est pas aménagé et par conséquent est peu attractif.

Le projet consiste à aménager ce cheminement afin de favoriser sa fréquentation par les piétons qui sont très nombreux avec la proximité de l'établissement thermal mais aussi le centre de rééducation fonctionnel et des établissements hôteliers.

2/Lancement d'une expérimentation de navette autonome du site du village vacances vers le centre bourg.

Le village vacances de Chaudes-Aigues est situé à 3,5 km du centre bourg de Chaudes-Aigues obligeant les touristes y séjournant à prendre systématiquement leur véhicule pour chaque déplacement.

Afin de permettre aux touristes de se déplacer sans leur voiture pendant leur séjour mais aussi aux commerçants du centre bourg de bénéficier de cette clientèle, le projet prévoit la mise en place d'une navette électrique.

Afin de limiter les coûts de fonctionnement mais aussi afin de limiter l'empreinte écologique, cette navette se ferait de manière expérimentale au moyen d'un véhicule guidé autonome permettant de transporter plusieurs personnes.

Cette opération pourrait être financée par la Région, compétente en matière de mobilité et autorité organisatrice des transports. Ce projet bénéficiera de l'expérience menée dans la Drôme, avec la navette électrique beti, expérimentation menée en zone rurale sur 5 km.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Chaudes-Aigues Communauté de communes :
- Conseil Régional en tant qu'autorité organisatrice de transport Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Chaudes-Aigues
➤ Adresse postale : Mairie – 15110 Chaudes-Aigues
➤ Personne /service référente et coordonnées : David Saint-Léger Tél : 04.71.23.52.47 mail : contact@chaudes-aigues.fr

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	15 000 €	18 000 €
Travaux - Cheminement piétonnier	154 000 €	184 800 €
Fournitures	/	/
Autres :		
TOTAUX	169 000 €	202 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État		(C)	
Région		(C)	Mise à disposition du véhicule autonome
Département (sur partie cheminement et MOE)	50 700 €	(C)	Amendes de police (Conseil départemental)

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation de la navette	Projet d'expérimentation avec la Région	Nombre d'utilisateurs et distance parcourue mensuelle
Fréquentation du cheminement piétonnier	Comptage actuel	Comptage après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2022
 - Date de fin : 2026

Observations : La mise en place d'une navette autonome se fera en lien étroit avec les services de la Région. Cette opération expérimentale est en effet proposée par la Région Auvergne Rhône Alpes qui mettrait le véhicule à disposition de la commune chargée d'en assurer l'entretien et la maintenance. Les négociations sont en cours pour formaliser ce projet avec tous les acteurs concernés.

Fait à Chaudes-Aigues
Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Améliorer l'offre de logements saisonniers.

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Et objectif 1.2 Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques et à maintenir la population sur le territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaudes Aigues

Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : communes touristiques de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Chaudes Aigues est une station classée de tourisme par décret du 21 août 2012. Aussi, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers a été conclue à l'échelle de Saint-Flour Communauté avec l'Etat en décembre 2019, pour une durée de trois ans.

En effet, Chaudes-Aigues présente, par sa vocation thermale, une saisonnalité plus marquée de mars à fin novembre qui conditionne l'ouverture des structures touristiques. La typologie de l'offre, avec en particulier la présence d'employeurs importants comme CALEDEN et Serge Vieira, a fait émerger des besoins en logements saisonniers.

La commune de Chaudes Aigues souhaite transformer deux étages de l'ancien hôtel Valette, aujourd'hui Casino de Chaudes Aigues, en appartements pour les travailleurs saisonniers, en raison de la forte demande de plusieurs opérateurs, et notamment Caleden.

Chaudes Aigues est une station thermale reconnue, qui accueille chaque année de nombreux curistes et visiteurs. Dotée d'un centre thermal, d'un village vacances, d'un restaurant étoilé, d'un casino, de nombreux hébergements touristiques et commerces, la commune accueille des travailleurs saisonniers, non résidents sur le territoire.

La situation géographique de Chaudes Aigues, éloignée des pôles urbains et des grands axes de circulation, implique pour les travailleurs saisonniers de résider sur place pendant leurs missions. Néanmoins, à ce jour, il est constaté un déficit d'offre de logements pour ce public.

Cette opération municipale s'inscrit dans une **démarche portée par Saint-Flour Communauté**. En effet, comme le souligne la convention précitée, pour une meilleure identification des besoins, il est souhaitable d'engager :

- l'élaboration d'un **diagnostic approfondi** permettant de cerner les besoins ou non en logement des travailleurs saisonniers sur les communes concernées du périmètre de Saint-Flour Communauté comprenant :
 - le renouvellement de l'enquête à destination des employeurs du territoire pour définir leurs besoins en matière de logement saisonnier ;
 - la recherche et le partage d'informations sur cette question entre les communes concernées (Chaudes Aigues, Saint-Flour, Neuvéglise sur Truyère, Ruynes en Margeride), Saint-Flour Communauté, le SYTEC, Action logement, le Département, les services de l'Etat, l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour... ;
- selon les conclusions, la définition d'un **plan d'actions à moyen terme**, en concertation locale avec les acteurs intervenant dans le champ social et le logement, en sollicitant l'accompagnement étroit des services de l'Etat concernés.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : convention pour le logement des travailleurs saisonniers signée en décembre 2019 avec l'Etat
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : CHAUDES AIGUES Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) : Cantal Habitat
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaudes Aigues
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15110 CHAUDES AIGUES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. David SAINT-LEGER, Directeur des services – 04.71.23.52.47 contact@chaudes-aigues.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : menée par Saint-Flour Communauté (diagnostic et plan d'actions à définir)	10 000 €	12 000 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre - portage communal	A définir	
Travaux- portage communal	A définir	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	10 000 €	12 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes		C	
Etat		C	
Département du Cantal		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de logements communaux à destination des travailleurs saisonniers	Données 2021	+ 10 appartements dans l'immeuble Valette à Chaudes Aigues

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022 pour l'étude diagnostic de Saint-Flour Communauté et 2024 pour le projet municipal sur l'immeuble Valette
- Date de fin : 2026

Observations :

La commune de Chaudes Aigues souhaite améliorer l'offre de logements saisonniers sur Chaudes Aigues et réhabiliter un parc immobilier remarquable du centre bourg.

Ce bâtiment de propriété privée pourrait, pour partie, être mis à disposition de la commune ou d'un bailleur social pour y aménager des logements saisonniers. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet Petites Villes de Demain et pourrait également être accompagné, en ingénierie, par Saint-Flour Communauté, dans le cadre de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Chaudes-Aigues en chiffres : (INSEE 2017)

878 logements /395 résidences principales (45%) / 362 résidences secondaires et logements occasionnels (41.3 %)

93 logements vacants (13.8%) / 599 maisons (68.2%) / 276 appartements (31.5%)

Fait à Chaudes-Aigues

Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation du village vacances Terre d'Aubrac.

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

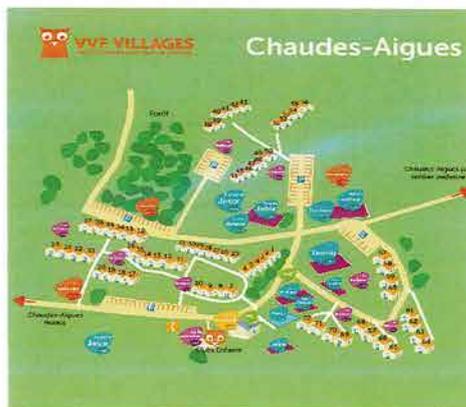
SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Chaudes Aigues, les Couffours.

Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

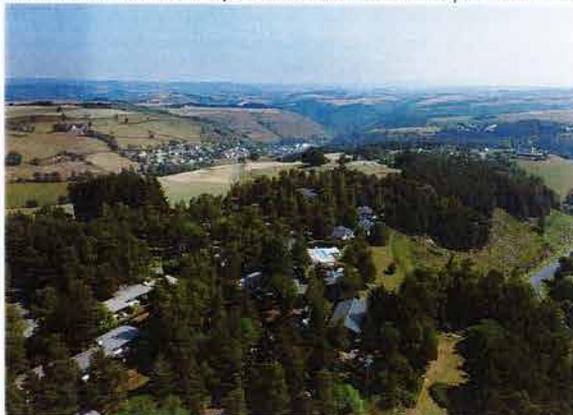


PRESENTATION DU PROJET

Chaudes Aigues est une station classée de tourisme par décret du 21 août 2012, lauréate du Programme Petites Villes de Demain. Une étude de repositionnement du village vacances est en cours pour la rénovation de ce village qui comporte 72 logements.

Aujourd'hui de propriété communale et confié en gestion et exploitation à VVF, ce village vacances doit faire l'objet d'un programme de rénovation énergétique global prévu pour débuter en 2024.

L'Etat, la Région et le Département seront sollicités dès que les montants de l'opération seront connus.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : CHAUDES AIGUES
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaudes Aigues
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15110 CHAUDES AIGUES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. David SAINT-LEGER, Directeur des services – 04.71.23.52.47 – contact@chaudes-aigues.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : étude de positionnement du village	18 050 €	21 660 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	A définir	A définir
Travaux	A définir	A définir
Fournitures	A définir	A définir
Autres :		
TOTAUX	18 050 €	21 660 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	9025 € (50%)	C	
Etat	à définir	C	
Département du Cantal	à définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique des bâtiments	72 logements pavillons à rénover	Étude thermique finale
Attractivité du village vacances	Nombre de visiteurs avant/après travaux	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2024
- Date de fin : 2026

Observations :

Le rendu de l'étude est attendu en fin 2021.

Pièces jointes :

- mission de l'étude de repositionnement,
- délibération du conseil municipal de Chaudes Aigues.

Fait à Chaudes-Aigues

Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE

PROPOSITION COMMERCIALE

ETUDE DE REPOSITIONNEMENT

Chaudes-Aigues

VVF INGÉNIERIE

DEMANDE

La Mairie de Chaudes-Aigues souhaite solliciter VVF Ingénierie, cabinet d'étude et d'ingénierie touristique du groupe VVF, pour la réalisation d'une étude de repositionnement du villages-vacances Les Terres d'Aubrac.

OBJECTIF

Définir un concept et un produit économique et financier adapté à la géoéconomie touristique de Chaudes-Aigues.



APPROCHE

VVF INGÉNIÉRIE

Le cabinet d'étude VVF Ingénierie a été créé afin d'accompagner les collectivités et les acteurs économiques privés sur leurs projets d'investissements en infrastructures touristiques. Fort de 60 ans d'expertise du tourisme, VVF Ingénierie crée des démarches adaptées aux besoins des territoires sortant des chemins tracés par les études habituelles, jugées trop standard aujourd'hui.

Avec la nécessité d'intégrer l'ingénierie de nouveaux concepts dans une situation de crise pour le tourisme, la démarche de VVF Ingénierie s'appuie notamment sur les méthodes et les pratiques de l'Open Innovation et des démarches projets issues du référentiel de la Théorie des Contraintes - un savoir-faire du montage de modèle économique hybride et complexe. Sa spécialité repose notamment sur les modèles économiques à fort impact local au service de l'économie des territoires et du renouvellement générationnel.

DEMARCHE

L'originalité de l'approche de VVF Ingénierie repose sur une démarche d'analyse, partagée avec les commanditaires, s'appuyant sur :

- Le management de projet, pour assurer des outils pratiques et utiles ;
- La maîtrise des risques, pour garantir la visibilité de l'avance et de la production de contenus ;
- La communication, pour assurer un accompagnement au changement ;
- Une présentation directe des enjeux de tous les projets autour des opportunités, des risques, des leviers et des contraintes propres à tout projet.



EQUIPE

DIRECTEUR : Vincent LE MASSON

- 10 ans de direction de projet de développement, études de marché, géostratégie, positionnement et innovation
- Parcours : cabinet IE Tourisme et Développement

RESPONSABLE PROJET : Céline DENOUEIX

- 10 ans d'études de positionnement écotourisme et projets territoriaux
- Parcours : cabinet conseil en marketing touristique, collectivités territoriales.

RESPONSABLE POSITIONNEMENT MARCHÉ : Grégoire MALLET

- 30 ans d'activités tourisme et projets de développement, expert en connaissance clients et étude de marché
- Parcours : 20 ans en développement de modèles et de produits écotouristiques

RESPONSABLE PROJET IMMOBILIER : Fabrice ROUBEYRIE

- 30 ans d'activité en projets d'investissement et de développement tourisme et hébergement et projets de financement
- Parcours : 20 ans en collectivités territoriales, établissement public, 5 ans en tourisme

REFERENTS ELUS : Stéphane LE BIHAN

EXPERTS INTERNES : Serge BRUOT
(Direction Investissement et Financement)

EXPERTS EXTERNES : Directeur Senior de réseau camping, résidence, station de ski et balnéaire, Consultant E-Commerce, etc.

SOURCES & REFERENCES

SOURCES

- Réseaux touristes et développement territorial : associations, fédérations, acteurs du tourisme (confidentialité garantie).
- Etudes marchés spécifiques d'autres cabinets partenaires : KPMG (économique et marché), Atout France (marchés et tendances), études VVF Ingénierie (clients), Régions, Départements, DGE, Banque des Territoires, etc.
- Réseau d'experts référencés par VVF Ingénierie présents sur tout le territoire et sollicités suivant la dimension des missions (40 personnes).

REFERENCES

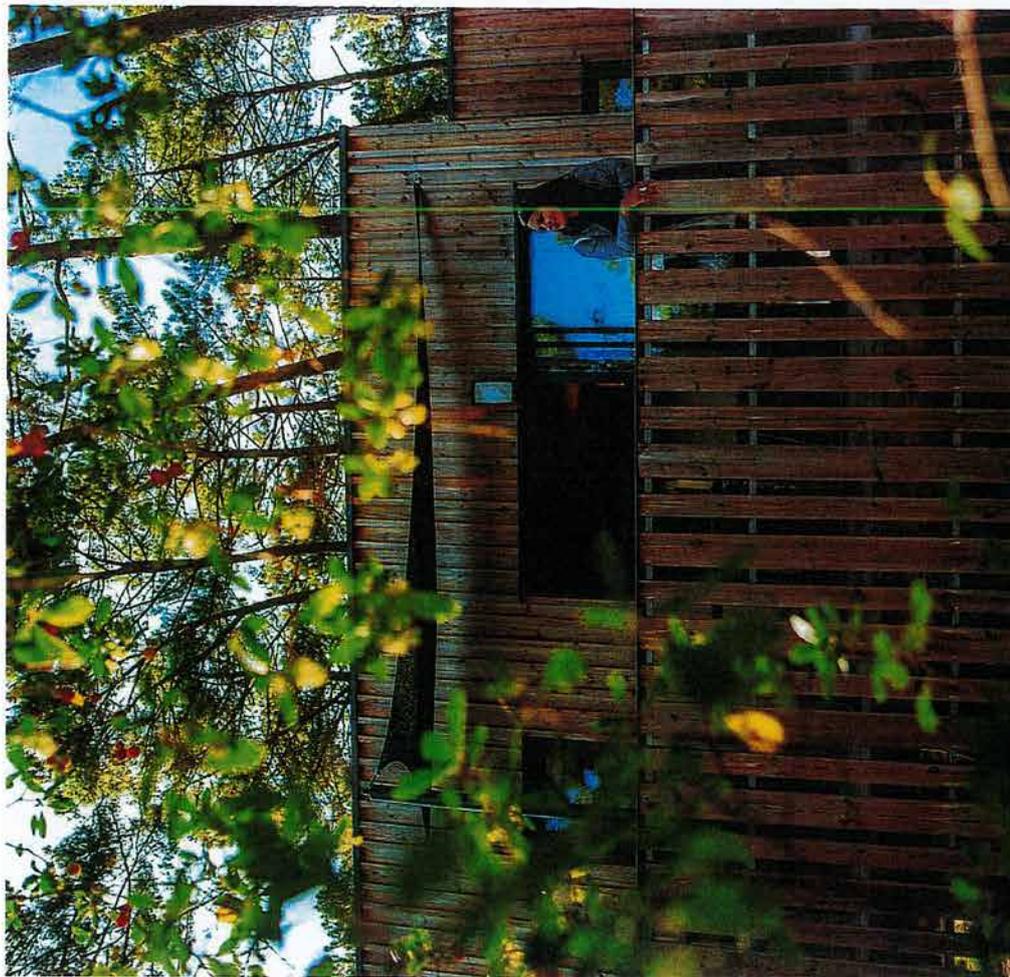
- 200 modèles de campings, de résidences et villages vacances en exploitation, du HQE aux 3, 4 et 5 étoiles en France.
- 3 modèles de réseaux de distribution commerciale et d'animation réseau, 60 dossiers d'investissements sur 10 ans, 120 M€ d'investissements copilotés avec les collectivités locales.
- 100 études de positionnement pour des équipements touristiques à impact.

VALEUR AJOUTEE

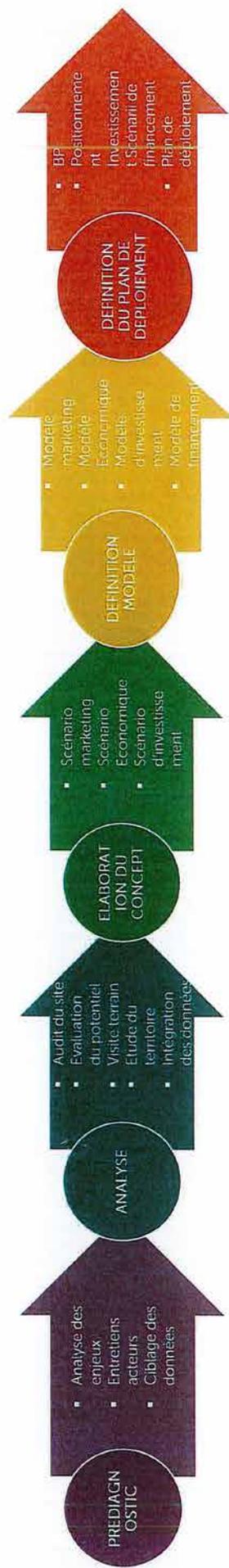
- Un outil d'aide à la décision politique
- Un outil de pédagogie vis-à-vis des élus, de la population et des partenaires de la collectivité (OT, Région, Agence de développement territorial, etc.).
- Un préalable incontournable pour la mise en œuvre des projets et leur financement par des partenaires.

Un ADN commun à VVF Villages :

- l'accès et l'analyse de 60 ans de données clients
- Une connaissance des enjeux des territoires et des échelons administratifs
- Une expertise mixte étude/opérateur avec une équipe d'experts-praticiens.
- La connaissance de la mise en œuvre de modèles hybrides.
- Une adaptabilité totale aux enjeux spécifiques du territoire.



DEROULE DU PROJET



L'étude de faisabilité ou de repositionnement se déroule en cinq phases distinctes permettant de couvrir l'ensemble des analyses et des études nécessaires à la prise de décision. Le livrable final est une synthèse opérationnelle du déploiement du concept et des modèles identifiés par le travail d'analyse, en cohérence avec le projet du territoire et les objectifs économiques et sociaux.

ETAPES DU PROJET



Afin de contribuer à la pertinence et l'acuité de l'étude de faisabilité ou de repositionnement, les **différentes phases sont ponctuées de jalons**, faisant la synthèse de chaque étape auprès de l'équipe projet dédiée et soumis à sa validation. Elle permet également un gain de temps considérable.

EQUIPE PROJET : CHAUDES-AIGUES

Afin de fluidifier les échanges et d'améliorer leur pertinence et efficacité, le commanditaire doit constituer une équipe projet autour des trois rôles clés suivants :

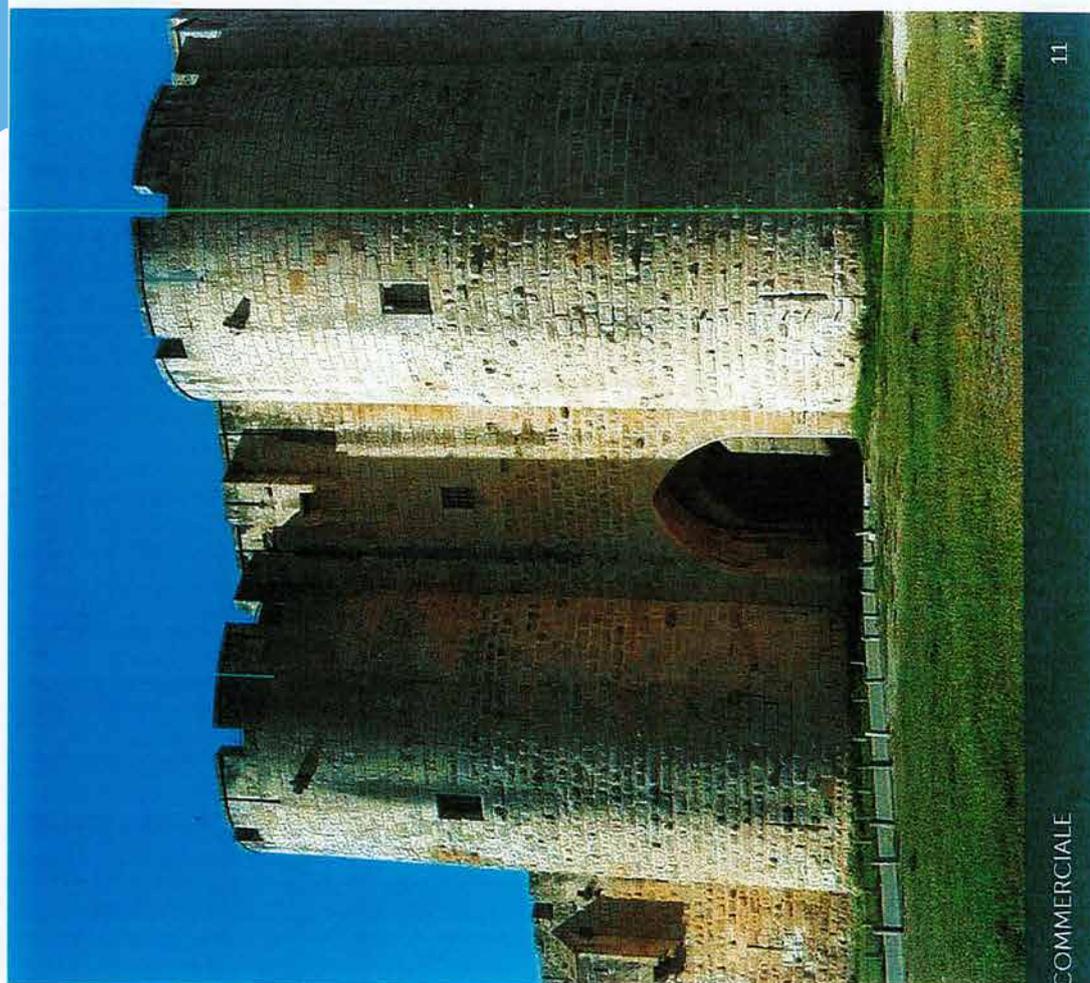
- Sponsor du projet : acteur décisionnel ;
- Responsable Projet : acteur pilote et facilitateur ;
- Equipe projet : toutes les personnes ressources.



PHASE 1 : PREDIAGNOSTIC

La phase de prédiagnostic permet de comprendre en profondeur le projet de la collectivité et d'identifier les signaux forts. Elle tient notamment compte :

- De la politique de développement de la collectivité et de ses orientations ;
- Des équipements qui doivent entrer en synergie avec la future structure ;
- Des contraintes en termes d'obligations légales et juridiques.



PHASE 2 : AUDIT DU SITE

L'audit du site permet à nos experts d'évaluer et analyser les points forts et faibles de l'emplacement et de dresser un véritable état des lieux, de manière à affiner l'analyse et d'orienter la pertinence des recommandations. Il comprend notamment :

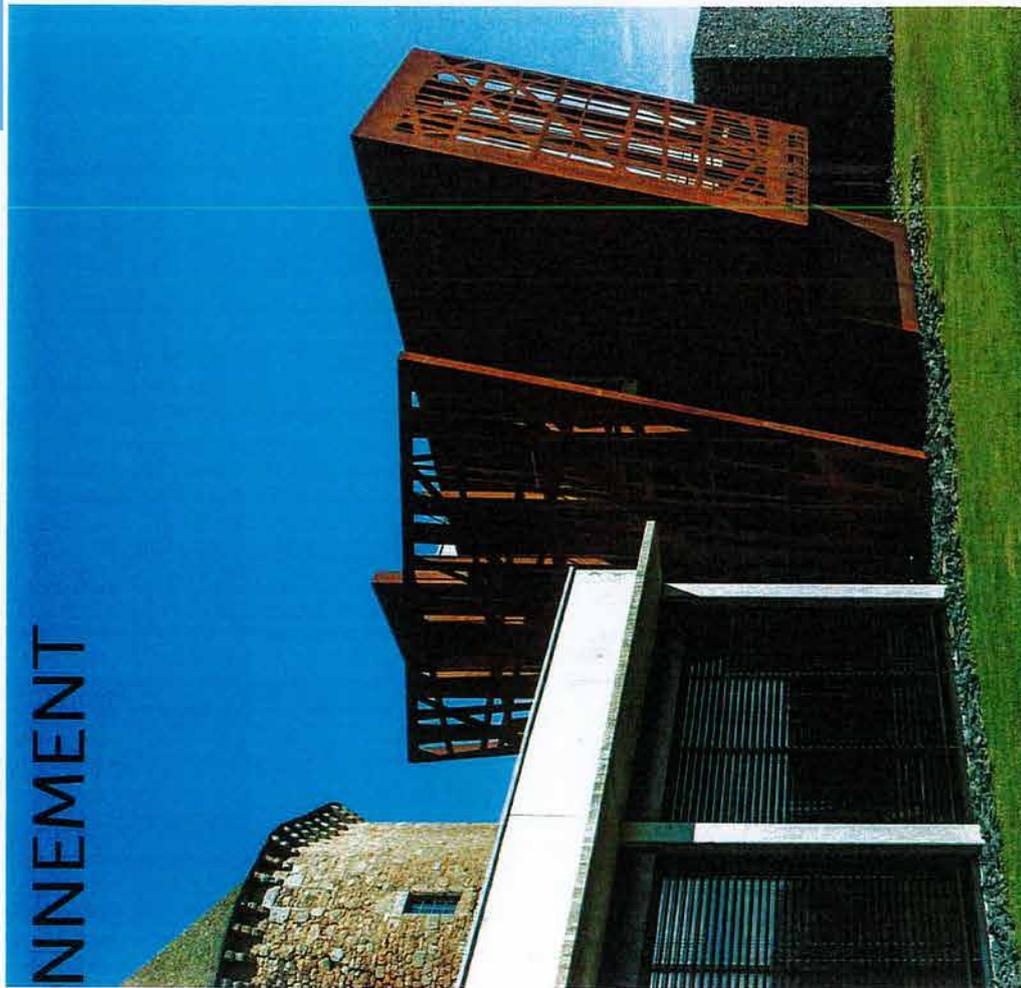
- Visites du site par nos experts ;
- Un audit technique : urbanisme, accès voirie, réseaux, alimentation en eau potable, etc. ;
- Une analyse de la situation géoéconomique.



PHASE 2 : ETUDE D'ENVIRONNEMENT

De manière concomitante, nos experts inscrivent leur analyse dans l'environnement géoéconomique de la structure – aux niveaux local, régional, national voire international – tenant compte des contextes économique, social, concurrentiel, etc. L'étude d'environnement comprend notamment :

- Une analyse territoriale et géotouristique ;
- Une analyse du contexte économique et social ;
- Une analyse concurrentielle ;
- Une étude d'accessibilité.



PHASE 2 : ETUDE DE LA DEMANDE

Nos études de marché impliquent d'intégrer les éléments de la demande et les tendances de consommation qui portent le marché du tourisme, afin d'améliorer la pertinence des recommandations et les adapter au mieux à votre projet :

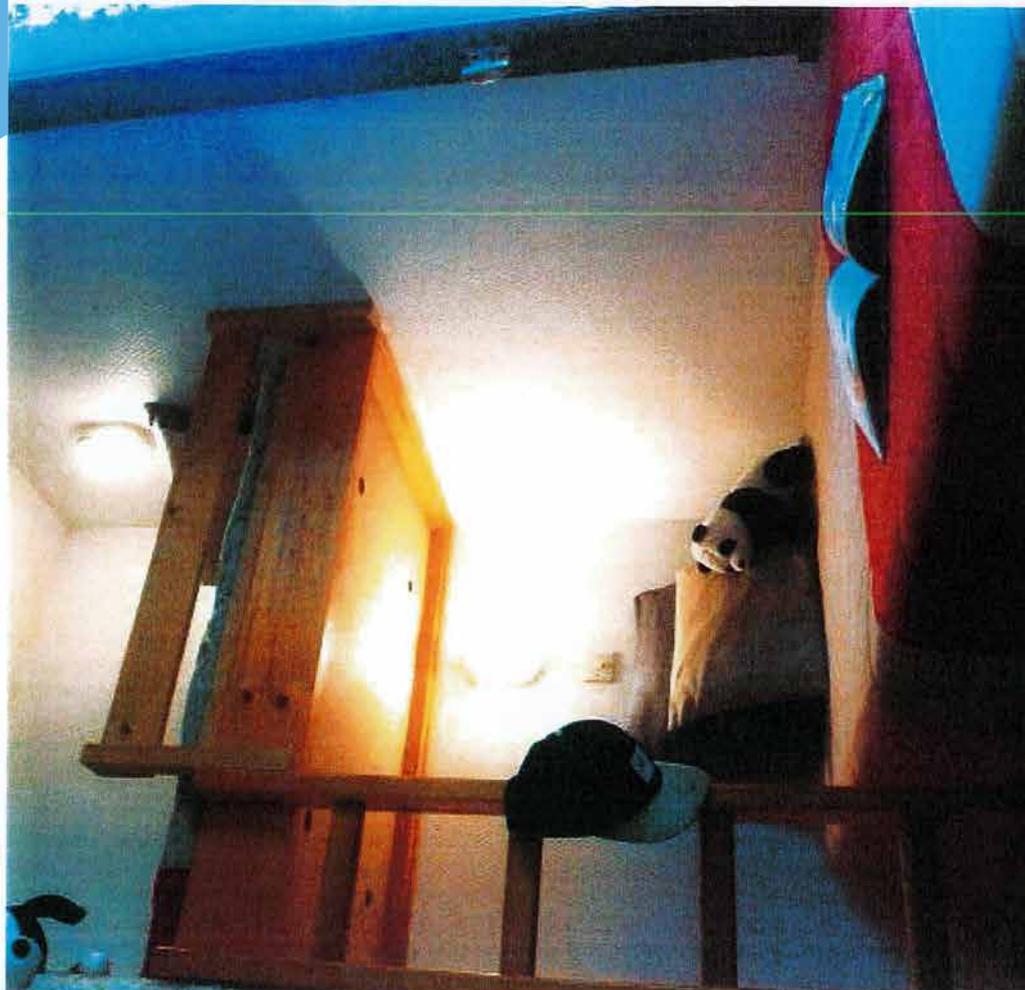
- Une étude de la demande et des tendances aux niveaux national voire international ;
- Une étude de la fréquentation locale ;
- Une étude de la segmentation des clientèles.



PHASE 3 : DIAGNOSTIC

Suite à cette première phase d'étude, notre équipe d'experts vous présentera un diagnostic complet du site, enrichi de la comparaison de territoires similaires gérés par le groupe VVF.

Cette restitution est une étape fondamentale pour s'assurer de la pertinence du projet, en cohérence avec la politique de développement du territoire de la collectivité et son environnement économique.



PHASE 3 : CONCEPT

A l'issue de cette phase d'analyse et de recueil de vos besoins, l'équipe de VVF Ingénierie vous proposera un ou plusieurs concepts de développement et de positionnement adaptés à votre structure, comprenant :

- Définition du concept ;
- Propositions d'aménagements et offres de services ;
- Positionnement marketing et commercial : ciblage de clientèles, tarification, etc.



PHASE 4 : DEFINITION DU MODELE

De la définition du concept et des analyses découleront la définition et la proposition des modèles mis en œuvre dans la structure, et notamment :

- Modèle économique ;
- Modèle marketing ;
- Modèle d'investissement ;
- Modèle de financement.



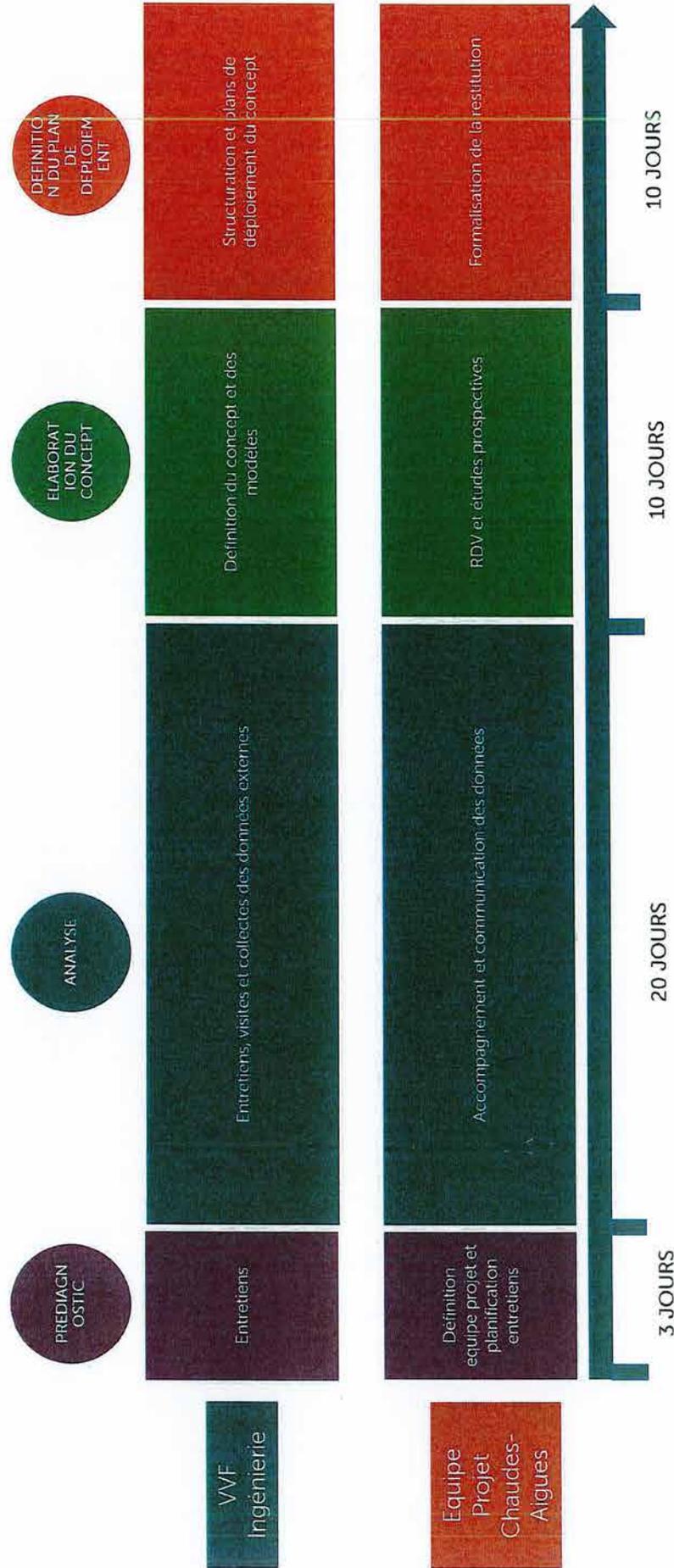
PHASE 5 : PLAN DE DEPLOIEMENT

Le plan de déploiement comprend l'ensemble des études et des plans permettant la mise en œuvre du nouveau concept. Il porte sur les domaines suivants :

- Plan d'investissement et chiffrage estimatif comprenant business plan, compte d'exploitation prévisionnel (à 5 ans) ;
- Recherche de financements et subventions ;
- Conseils sur les modalités juridiques de gestion : régie, DSP, etc. ;
- Recommandations de déploiement commercial et communication.



RETROPLANNING ETUDE 360°



VVF Ingénierie

Equipe
Projet
Chaudes-
Aigues

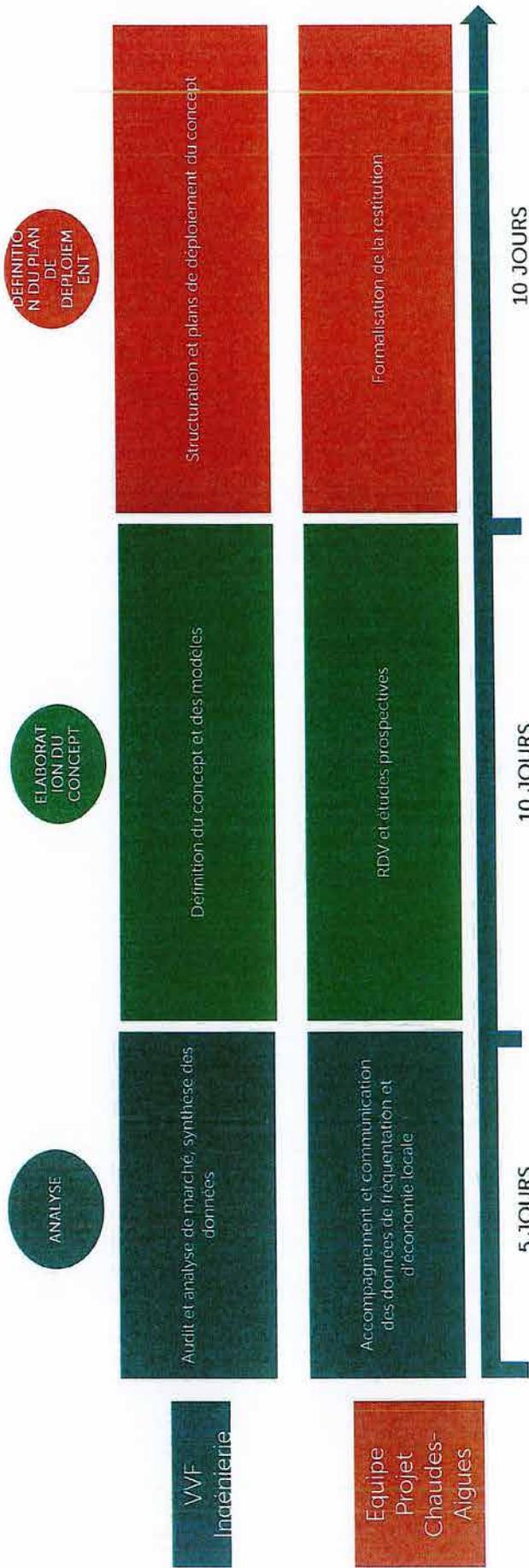
BUDGET ETUDE 360°

PHASE	PRESTATION	RESSOURCE	TARIF	JOUR	MONTANT HT
PHASE 1	Prédiagnostic	Consultant Ingénierie touristique	700,00 €*	3 dont 2 jours sur place	2 100,00 €
PHASE 2	Audit	Chargé d'études	700,00 €*	10 dont 3 jours sur place	7 000,00 €
	Etude de marché	Chargé d'études	400,00 €*	10 jours	4 000,00 €
	Diagnostic et Concept	Consultant Ingénierie touristique	400,00 €*	5 dont 3x2 sur places	2 000,00 €
PHASE 3	Modèle économique	Consultant Ingénierie touristique	700,00 €*	5 dont 2x2 jours sur place	3 500,00 €
	Plans de déploiement	Consultant Ingénierie touristique	700,00 €*	10 dont 3 RDV externes	7 000,00 €
JALONS	Gestion de projet	Directeur de projet	700,00 €*	6	4 200,00 €
FRAIS	Estimation des frais	Provision			[3 000,00 €]
					29 800,00 € **

* Participation VVF Villages : remise de 40%
 ** La Région AURA subventionne à hauteur de 50% les études portant sur des projets de résidentiel touristique.

RETROPLANNING ETUDE FLASH

Compte-tenu de la relation de long terme entre le groupe VVF et la Mairie de Die, cette étude peut être proposée par VVF Ingénierie sous un format FLASH, en temps condensé. Cependant, si la démarche et la méthodologie reste similaire, elle s'appuie sur un investissement important de la part de l'équipe Projet dans la collecte des données de fréquentation et d'économie locale (jusqu'à l'échelle départementale) et une présence moindre de nos équipes d'experts sur le terrain.



BUDGET ETUDE FLASH

PHASE	PRESTATION	RESSOURCE	TARIF	JOUR	MONTANT HT
PHASE 1	Audit	Chargé d'études	700,00 €*	2,5 dont 1 jour sur place	1 750,00 €
	Etude de marché	Chargé d'études	400,00 €*	2,5 jours	1 000,00 €
PHASE 2	Diagnostic et Concept	Consultant Ingénierie touristique	400,00 €*	5 dont 3x2 sur places	2 000,00 €
	Modèle économique	Consultant Ingénierie touristique	700,00 €*	5 dont 2x2 jours sur place	3 500,00 €
PHASE 3	Plans de déploiement	Consultant Ingénierie touristique	700,00 €*	10 dont 3 RDV externes	7 000,00 €
JALONS	Gestion de projet	Directeur de projet	700,00 €*	4	2 800,00 €
FRAIS	Estimation des frais	Provision			11 500,00 €
					18 050,00 € **

* Participation VVF Villages : remise de 40%
 ** La Région AURA subventionne à hauteur de 50% les études portant sur des projets de résidentiel touristique.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 015-211500459-20210401-D330104-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
15 - CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de CHAUES-AIGUES

Séance du 01 avril 2021 à 19 heures 30

Date de convocation :
24 mars 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
02 avril 2021

Objet
Délibération n°2021-33
ETUDE
REPOSITIONNEMENT
Village vacances VVF

M. Michel BROUSSE

Étaient présents :

Mrs Michel BROUSSE Maire, M. Jean-Luc BOUCHARINC 1er Adjoint, Mme Béatrice ROCHER 2ème adjoint, M. Georges PLAGNE 3ème adjoint, Mme Nicole BATIFOL 4ème Adjointe, Mrs Pierre IRLE - Marc GUIBERT - Philippe SMETS - Joël COSTEROUSSE - Hervé CALDAGUES - Mme Monique BOUSSUGE - Mrs Jean PASSEMARD - Mme Stéphanie SABAU - M. Damien ORLHAC - Thierry VERNHET.
Absents : néant

Secrétaire de séance :

M. Joël COSTEROUSSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une l'étude de repositionnement du Village de vacances VVF doit être menée par VVF Ingénierie.

Monsieur le Maire informe que le montant de cette étude sera de 18 050 € Hors Taxes et propose de solliciter l'aide à hauteur de 50 % de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour réaliser ces opérations, Monsieur le Maire, présente le dossier technique et le plan de financement prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES : 18 050.00 € HT

RECETTES :

Aide Région AURA : 9 025.00 €

Autofinancement : 9 025.00 €

TOTAL HT : 18 050.00 €

Le Conseil, le Maire, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02/04/2021

ID : 015-211500459-20210401-D330104-DE

- Approuve à l'unanimité l'étude de repositionnement proposée par VVF Ingénierie
- Adopte le plan de financement et sollicite les subventions auprès de la Région AURA
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT-FLOUR le 02 avril 2021.

Publié ou notifié le 02 avril 2021.

Fait à CHAUDES-AIGUES, le 02 avril 2021

Le Maire : Michel BROUSSE.



Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation du bâtiment d'accueil et des sanitaires du camping communal du Couffour.

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Chaudes Aigues, les Couffours.

- Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Chaudes Aigues est une station classée de tourisme par décret du 21 août 2012.
 La commune est propriétaire d'un camping **, le camping du Couffour.
 L'opération consiste en la rénovation énergétique du bâtiment d'accueil incluant les sanitaires et la salle d'activités. Elle permettra d'assurer la mise en accessibilité PMR du bâtiment.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : CHAUDES AIGUES Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaudes Aigues
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15110 CHAUDES AIGUES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. David SAINT-LEGER, Directeur des services – 04.71.23.52.47 - contact@chaudes-aigues.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) :	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maitrise d'oeuvre	23 200 €	27 840 €
Travaux	331 200 €	397 440 €
Fournitures	/	/
Autres :	/	/
TOTAUX	354 400 €	425 280 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes CAR II	132 480 € (37%)	C	
Etat DSIL	132 480 € (37%)	B	Demandée en 2021
Département du Cantal		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	à préciser	à préciser

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2023
- Date de fin : 2024

Observations :

Pièces jointes :

- **Avant-Projet Sommaire,**
- **Estimatif travaux.**

Fait à Chaudes-Aigues
Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE



Eva BOULET
Architecte D.P.L.G.
J-Ph. LEFRANC
Maître Verneur - Estimiste
6, Rue du Collège 15100 Saint-Flour
Tél : 04.43.55.71.29



COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES
Projet de Réaménagement des Sanitaires et Accueil du Camping
Le Couffour 15110 CHAUDES AIGUES

LOT 01 : GROS ŒUVRE

Installation de chantier
Démolition de l'isolation extérieure, de 2 escaliers bois et cloison intérieures
Créations de passages intérieurs dans refends
Démolition de chapas
Décaissement et dallage pour extension
Cloison en aggloméré de ciment
Trancheées, PVC et raccordement réseaux EU et siphons
Modification accès sanitaire PMR
Isolation par l'extérieur sur l'ensemble des façades
Arrachage de faïence et préparation des supports

Total 60 000,00 €

LOT 02 : CHARPENTE

Modification de charpente sur accès accueil
Reprise de charpente existante
Fourniture et pose de 2 escaliers bois avec garde corps
Charpente pour extension accueil et espace snaking

Total 13 500,00 €

LOT 03 : COUVERTURE

Révision couverture et zinguerie sur l'ensemble du bâtiment
Démontage couverture sur création de l'accès
Couverture sur extension créée
Charpente pour extension accueil et espace snaking compris zinguerie

Total 14 000,00 €

LOT 04 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Fourniture et pose de menuiserie aluminium à rpture de pont thermique Ug : 1,3
Porte d'accès sanitaires, accueil, local technique, laverie et salle étage
Ensemble des châssis fixes et ouvrants
Sas accueil

Total 51 000,00 €

LOT 05 : MENUISERIES INTERIEURES

Blocs portes pleines cuisines
Ensemble de cloisons en panneaux compacte compris porte accessoires, ...
Tablette de fenêtre et diverses baguette de reprise et d'habillage
Habillage des rampants de la salle de l'étage par complexe bois tasseaux acoustique
Signalitiques

Total 53 000,00 €

OBJECTIF

3.2

LOT 06 : PLÂTRERIE - ISOLATION

Faux plafond dalle 60/60 100 % hygrométrique
 Isolation en rampant sur la salle de l'étage en 300 mm
 Plaque collée plaques de plâtre en reprise et contre refend neuf

Total 23 500,00 €

LOT 07 : CARRELAGE / REVETEMENT MURAL

Carrelage de sol et plinthes
 Protection à l'eau sur espace douche (périphérie des douches)
 Socle sur évacuation
 Siphon de sol dans sanitaires et douches
 Carrelage mural en périphérie des pièces humides

Total 35 700,00 €

LOT 8 : PEINTURE

Peinture sur bois (portes et divers) reprise des extérieures
 Mur en parois verticales
 divers

Total 14 500,00 €

LOT 9 : Plomberie Sanitaire

Distribution EC et EF et évacuation et PVC
 Robinets de puisages extérieurs
 Tout appareils sanitaires (wc, vasque, équipements de douche, WC PMR, Lavabos PMR, Bac à laver)
 Accessoires (Dérouleur, Poignée, Miroir, Patères, Siège de douche)
 Ballon d'eau chaudes
 Main d'œuvre

Total 31 500,00 €

LOT 10 : Electricité - Courants Forts - Courants Faibles -VMC

Reprise intégrale du tableau électrique
 Passage organisme de contrôle
 Eclairage des extérieurs en façades
 VMC sur sanitaires et local laverie
 Alimentation, distribution, prises, éclairage, etc de l'ensemble des locaux
 Alimentation des chauffe-eaux
 Chauffage accueil et un sanitaire
 Eclairage et alarme de sécurité

Total 19 500,00 €

LOT 11 : Monte escalier PMR

Monte escalier droit avec plateforme

Total 15 000,00 €

Total Enveloppe Prévisionnelle HT 331 200,00 €

Honoraires architecture mission complète 10,50% 34 776,00 €

Tva 20,00 % 66 240,00 €

TOTAL ENVELOPPE PREVISIONNELLE TTC TRAVAUX 432 216,00 €

POUR INFORMATION

Attention : les prix seront connus plus précisément seulement après étude et consultation des entreprises.
 Aujourd'hui, cette étude est à considérer avec un taux de tolérance d'environ 8 %.

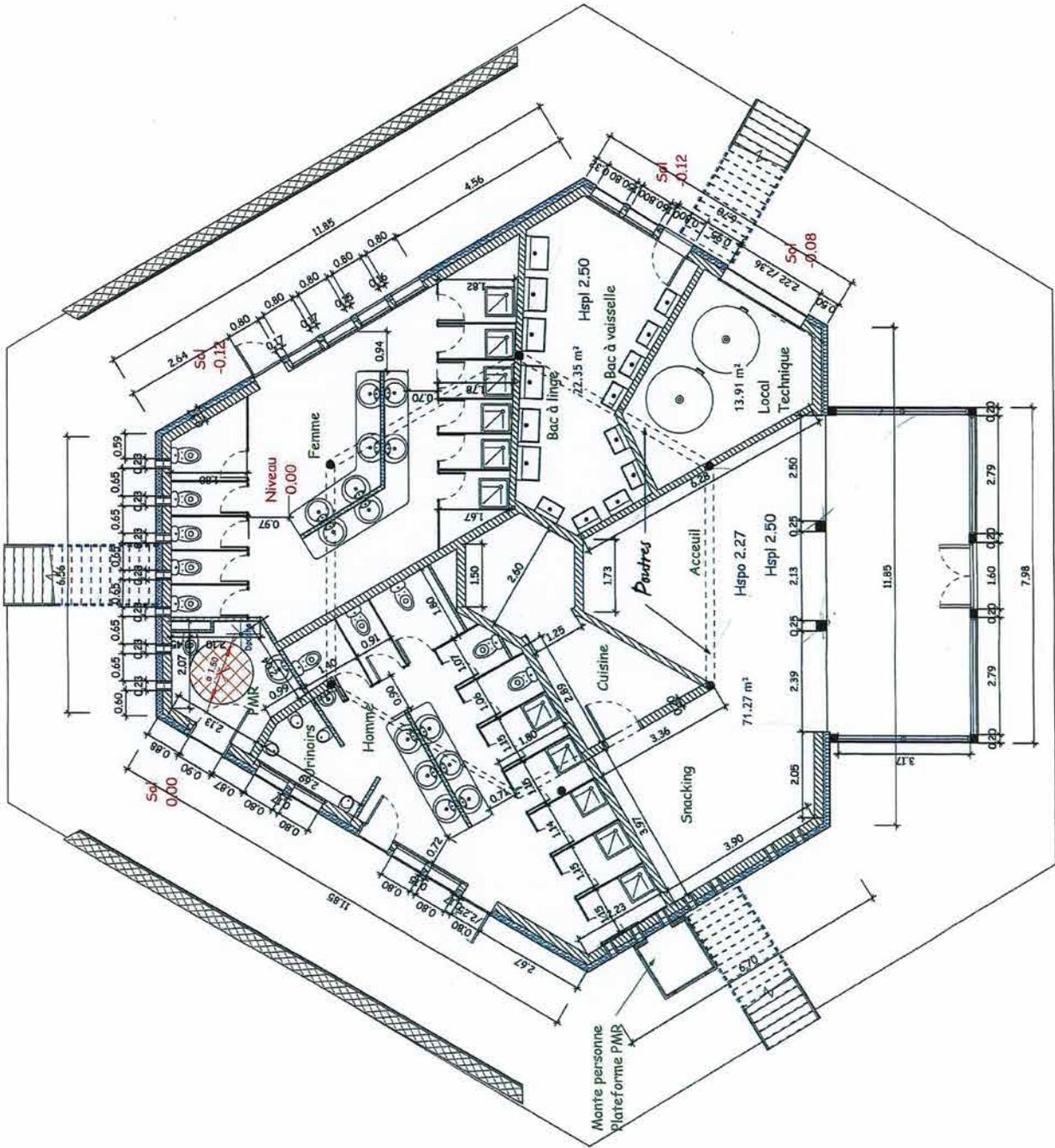
09-nov-20

ETAT PROJETE

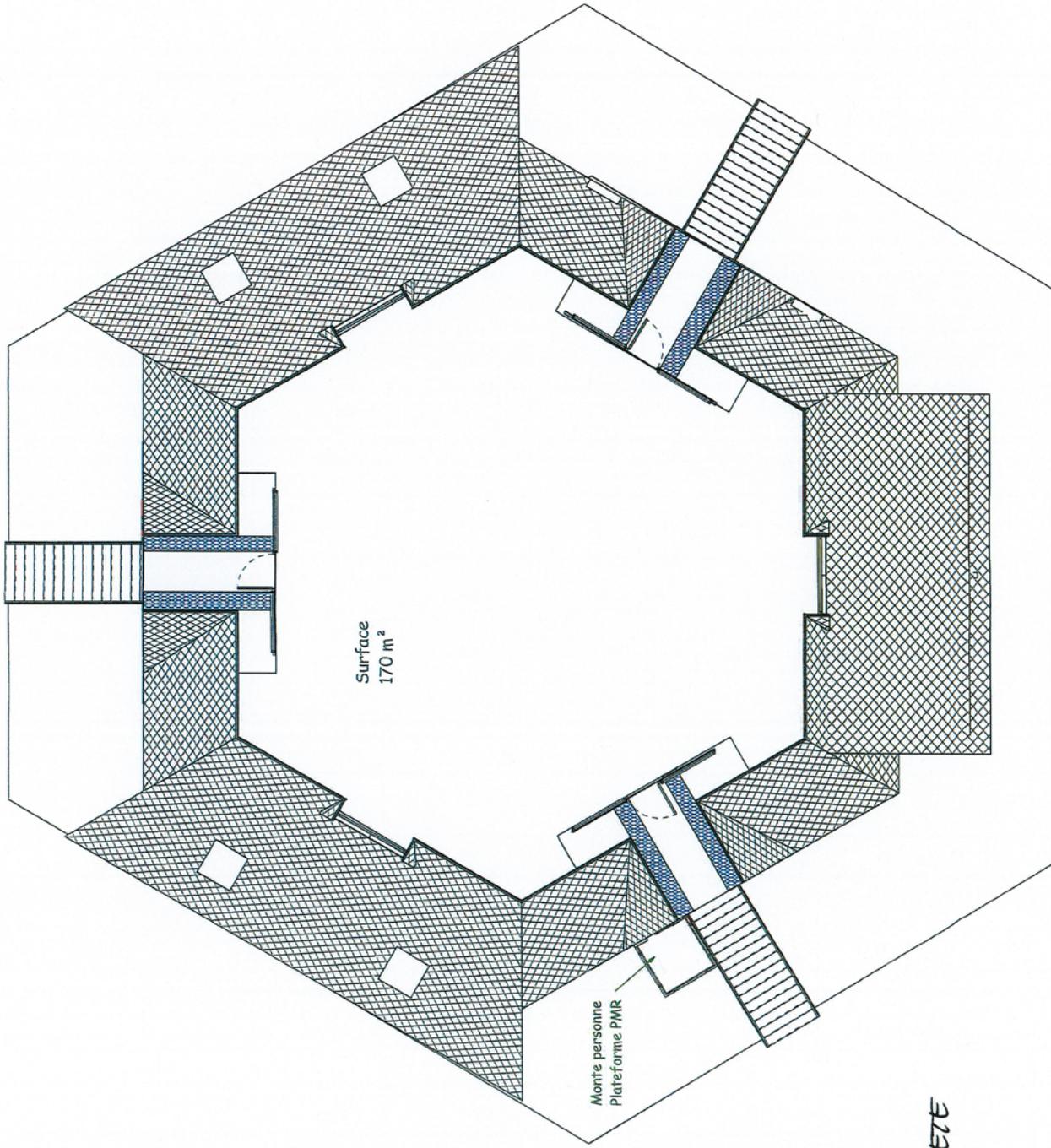


Elsa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collégiale 15100 Saint-Flour Tél. : 04.49.55.76.29 email : atelierdesquisse@orange.fr

OBJECTIF
3.2



1- RDC PROJETÉ
Ech. 1 : 100



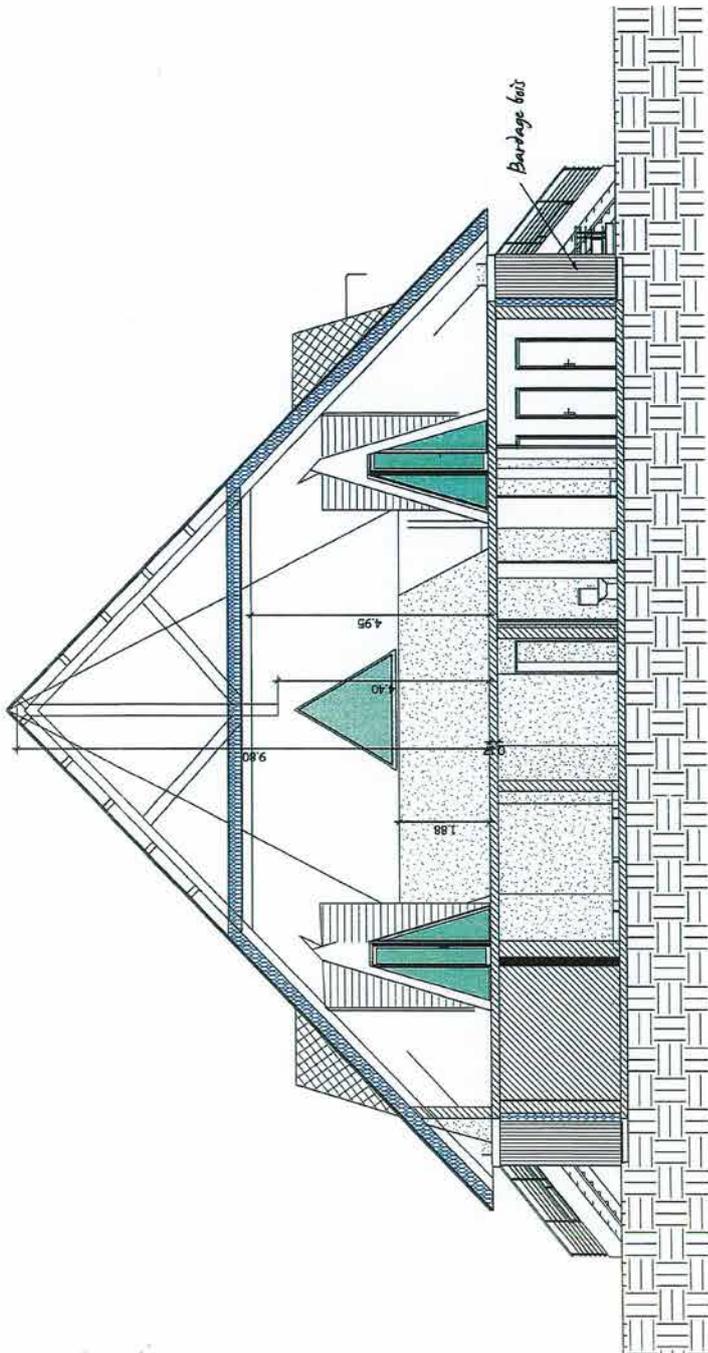
Surface
170 m²

Monte personne
Plateforme PMR

2-ETAGE / PROJETÉ

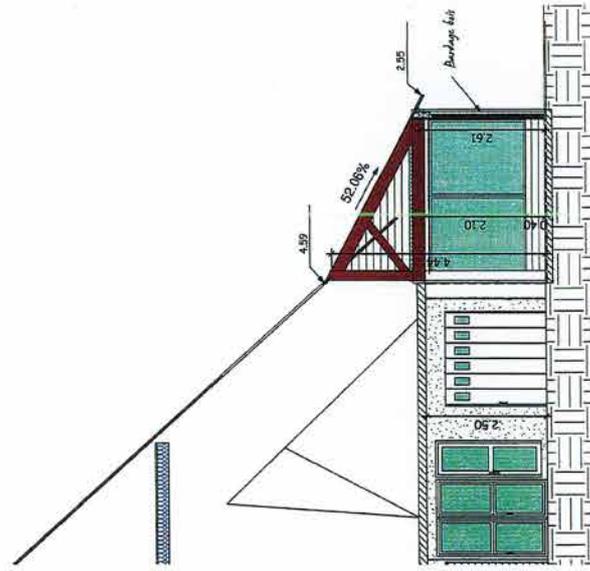
Ech. 1 : 100

**OBJECTIF
3.2**



Coupe TOIT PROJETE

Ech. 1 : 100



Coupe / SNACK PROJETE

Ech. 1 : 100



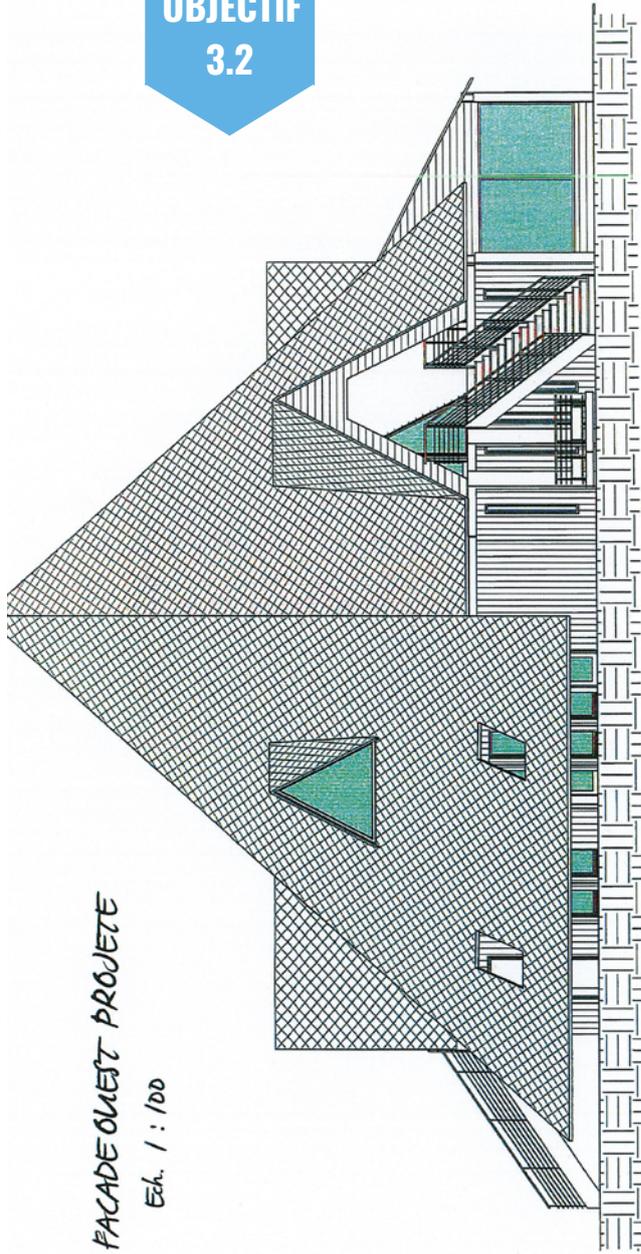
Atelier d'Architecture
& d'Aménagement

Elia BOULLET - J-Ph. LEFRANC s, Rue de la Collégiale 15000 Saint-Flour Tél : 04.43.55.76.29 email : atelier@lesquisse.com

**OBJECTIF
3.2**

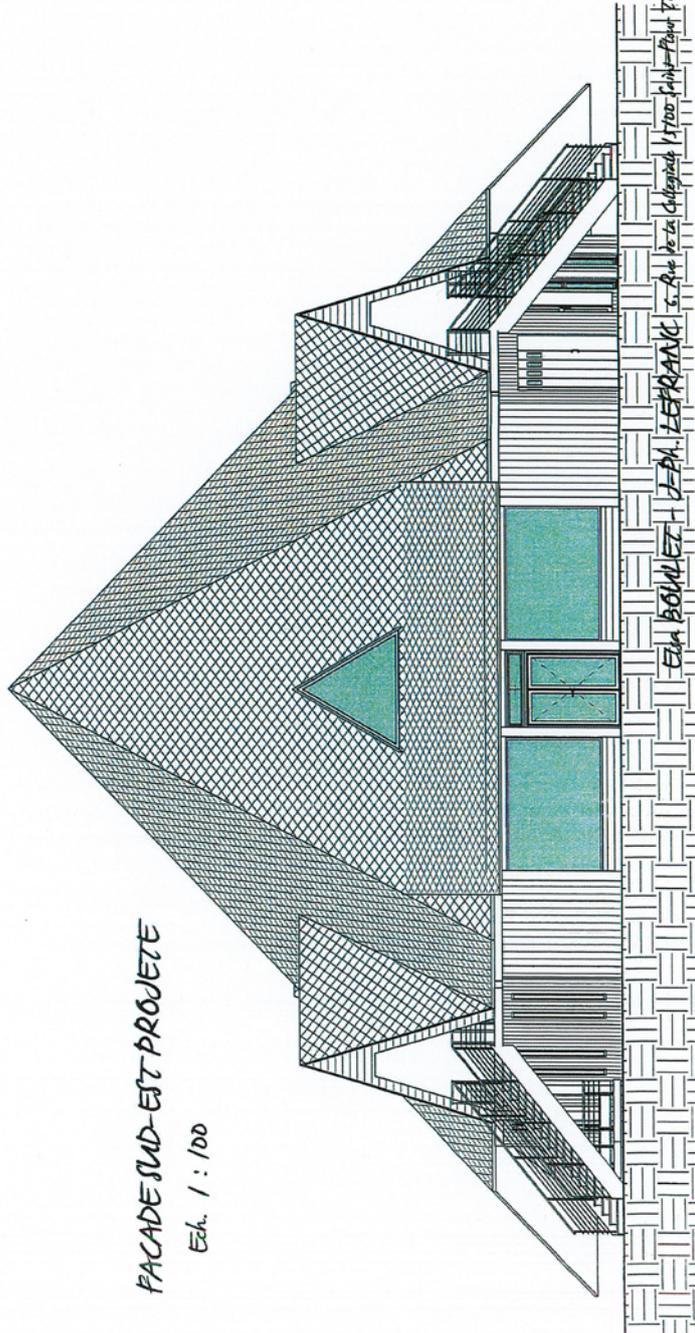
FACADE OUEST PROJETEE

Ech. 1 : 100



FACADE SUD-EST PROJETEE

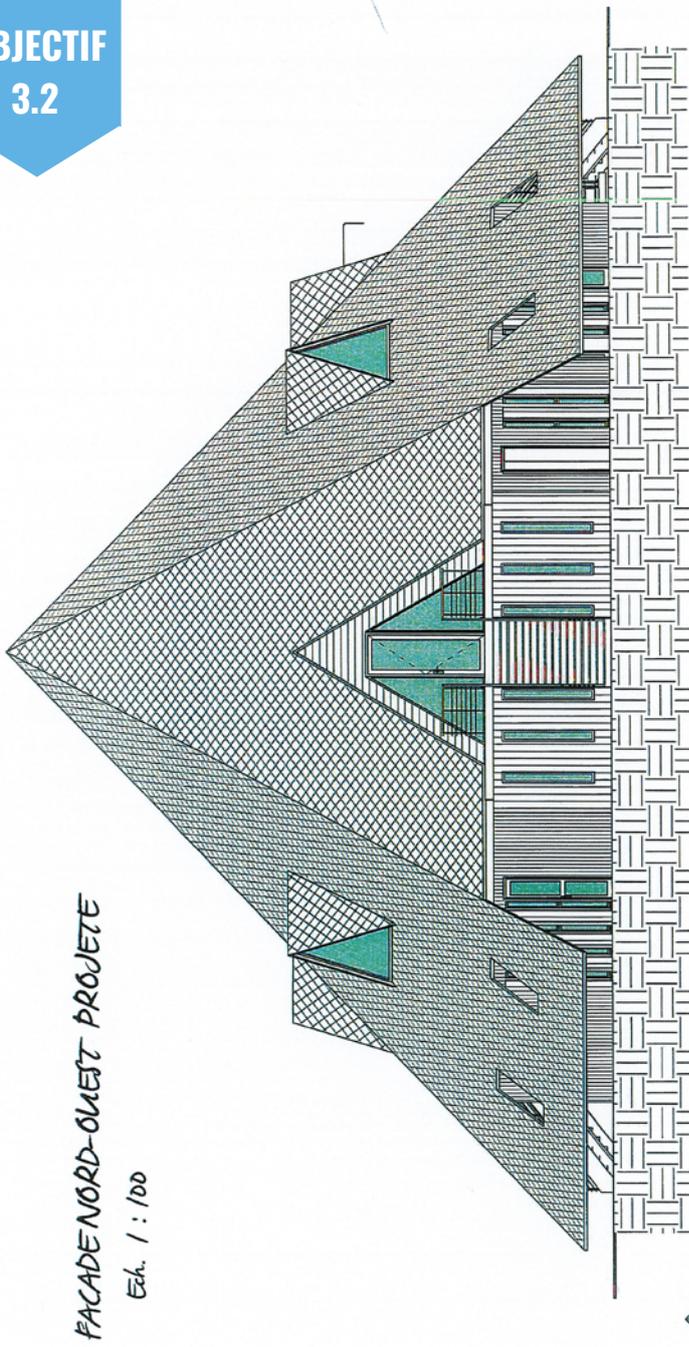
Ech. 1 : 100



Ech. 1 : 100
LEFRANC
5- Rue de la Chapelle 17100 Saint-Paul

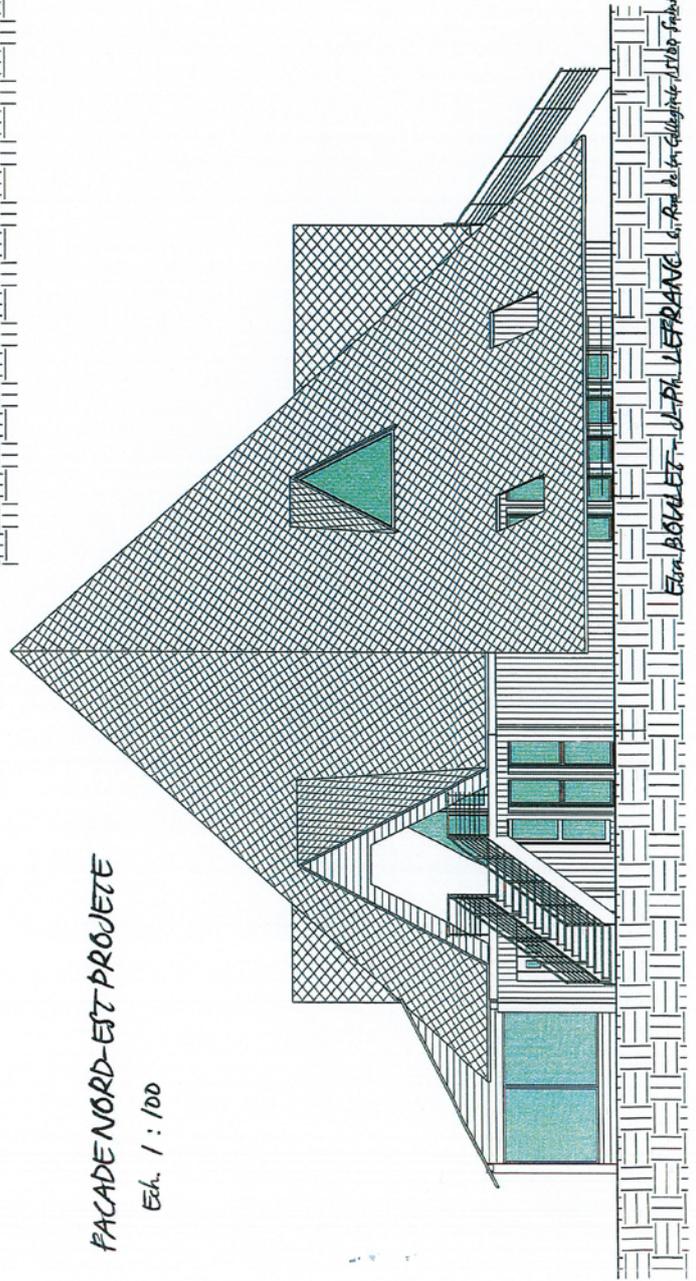
Tel : 04 43 55 76 29 email : atelier@esquisse-arnays.fr





FACADE NORD-OUEST PROJETE

Ech. 1 : 100



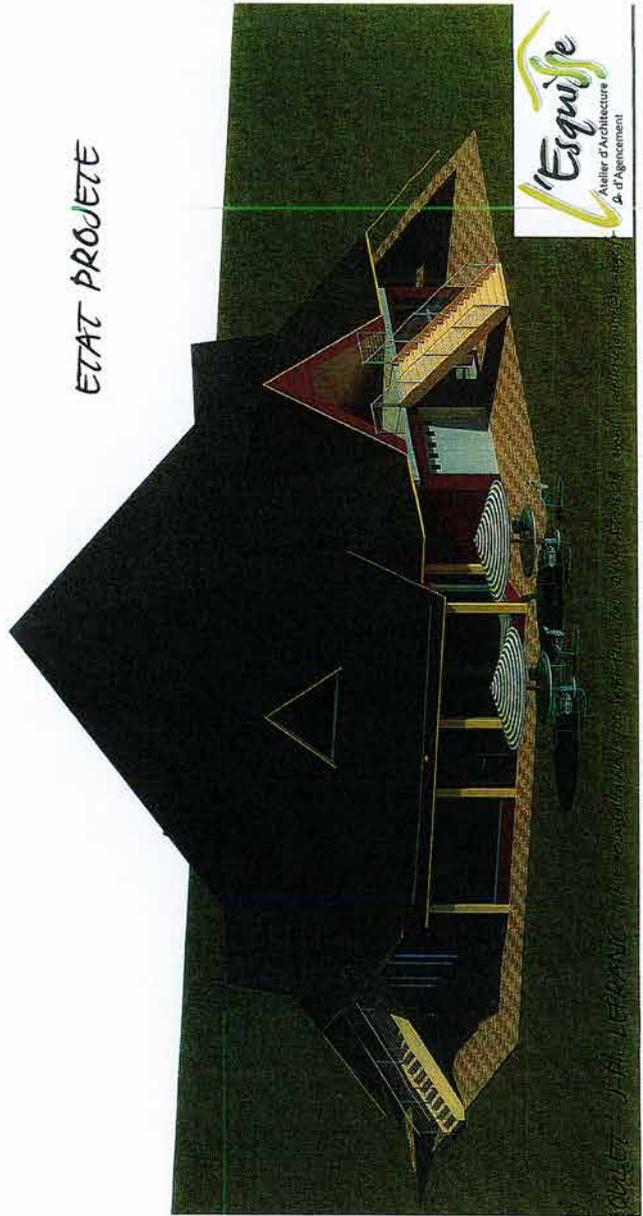
FACADE NORD-EST PROJETE

Ech. 1 : 100

ETAT ACTUEL



ETAT PROJETE



Elsa BOULEZ - J. H. HERRMANN

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Valorisation de l'eau thermale

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Objectif 6.2 : Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaudes Aigues

Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

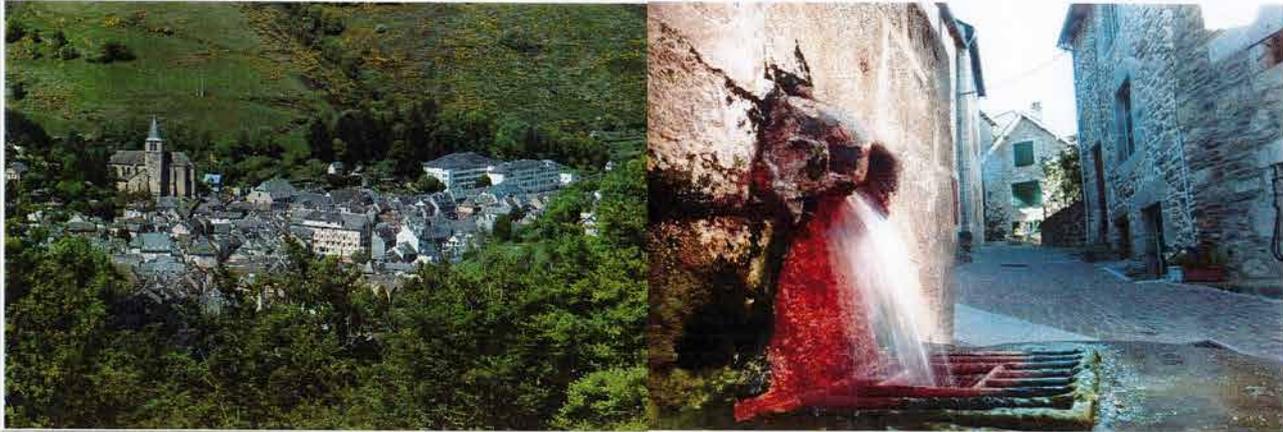
PRESENTATION DU PROJET

Entre Monts du Cantal et plateau de l'Aubrac, à deux pas de Saint-Flour et des gorges de la Truyère, Chaudes-Aigues, unique station thermale du Cantal, est une destination prisée pour tous. Cette cité thermale à l'architecture auvergnate en pierre et toits de lauze est appréciée pour sa dimension humaine et son cadre naturel exceptionnel.

Dans cette station de tourisme d'environ 912 habitants, pas moins de 32 sources chaudes y jaillissent, dont la source du Par, naturellement la plus chaude d'Europe (82 C) qui est depuis toujours une curiosité. Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la municipalité souhaite engager durablement la collectivité vers le développement d'un réseau de chaleur basé sur la ressource de l'eau thermale, non utilisée par l'établissement thermal en vue du chauffage de bâtiments publics. Ce réseau pourrait desservir :

- l'église Saint Blaise,
- le gymnase municipal de l'Enclos,
- la mairie,
- l'ancienne école privée en cours d'acquisition par la commune,
- l'école publique et le collège public,
- les bâtiments communautaires jouxtant le parc thermal : Maison Juéry et Maison France Services,
- la piscine municipale.

Cette opération avait été fléchée dans l'accord cadre de partenariat « Programme d'animation COT EnR » entre l'ADEME et le SYTEC n°18RAA0001. Elle demeure un projet à réaliser.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : accord cadre de partenariat « Programme d'animation COT EnR » entre l'ADEME et le SYTEC n°18RAA0001
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : CHAUDES AIGUES Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaudes Aigues
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15110 CHAUDES AIGUES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. David SAINT-LEGER, Directeur des services – 04.71.23.52.47 - contact@chaudes-aigues.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) :	50 000 €	60 000 €
Acquisitions foncières	/	/
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	/	/
Travaux	/	/
Fournitures	/	/
Autres :	/	/
TOTAUX	50 000€	60 000€

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	/	/	/
Etat ADEME	50 000 € (100%)	A	Fiche action du COT ENR SYTEC ADEME
Département du Cantal	/	/	/

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Degré d'implication de l'équipe projet	Implication du conseil municipal de Chaudes Aigues	Implication des propriétaires des bâtiments publics desservis
Gains économique		Coûts de fonctionnement des bâtiments desservis

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin : 2022

Observations :

La valorisation énergétique des rejets d'eau thermale a fait l'objet d'une étude de l'ADEME. Nouvelles sources de revenus, réduction de l'impact sur l'environnement...de nombreuses raisons incitent les collectivités à se poser la question de la valorisation du potentiel énergétique lié à la chaleur de la ressource en eau.

Pièce jointe :

- **Cahier des charges d'une pré-étude de faisabilité (2016) en cours de réactualisation.**

Fait à Chaudes-Aigues

Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE

PRE-ETUDE DE FAISABILITE

CHAUFFAGE



BOIS
Energie 15
et MÉTHANISATION

Février 2016
à AURILLAC

Commune de

CHAUDES-AIGUES



Chambre d'Agriculture
26 Rue du 139^{ème} R.I.
15002 AURILLAC Cedex

Téléphone : 04 71 45 55 68
Mail : contact@boisenergie15.fr
Web : www.boisenergie15.fr

PREAMBULE

Une pré-étude de faisabilité, ne peut être le seul support utilisé pour la réalisation des travaux du projet étudié. L'Association Bois Energie 15 n'est pas un bureau d'études, aussi elle n'effectue pas les études de dimensionnement et d'implantation.

L'objectif de l'Association est de contribuer à la transition énergétique et écologique par l'amélioration thermique (maîtrise de l'énergie) des bâtiments et le développement des installations utilisant les énergies renouvelables. Cet objectif est poursuivi aux travers d'animations diverses et en apportant conseils et aides, indépendant de tout commercial, aux maîtres d'ouvrages intéressés.

Une pré-étude de faisabilité comprend :

- Une détermination du « périmètre » d'étude et sélection des bâtiments proposés (pré sélection pour la future étude de faisabilité) dans le cas d'un réseau de chaleur.
- Les estimations ou relevés de déperditions du ou des bâtiment(s), étudié(s).
- Des éléments économiques (investissements, consommations, amortissements,...)
- Un comparatif avec les énergies conventionnelles.
- Des éléments techniques (modèles d'implantation et de stockage, technologies existantes adaptés,...)

Ce document technique et économique général est un support à la décision d'utiliser les énergies renouvelables dans votre projet.

Il est conseillé de poursuivre par une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'étude pour prétendre aux aides de l'ADEME et des collectivités locales partenaires.

Bois Energie 15 développe une mission visant à informer gratuitement et de manière objective le public « non domestique » sur la transition énergétique et écologique. L'association est soutenue pour cela, en partie, par l'ADEME, le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil Départemental du Cantal. Les informations et conseils fournis sont indicatifs, non exhaustifs et donnés à partir des éléments fournis par le public. Le choix et la mise en œuvre en découlant relève de la seule responsabilité du public. La responsabilité de Bois Energie 15 ne pourra en aucun cas être recherchée.

SOMMAIRE

Données de l'étude :	page 4
Relevé des bâtiments :	pages 4, 5
Données techniques :	page 6
Calculs de consommation :	page 7
Données économiques :	pages 8, 9
Conclusion :	page 10

ANNEXES :

Cahier des charges « Etude de faisabilité Géothermie »

Données de l'étude :

Projet :

Le projet consiste à étudier et comparer les systèmes de production de chaleur entre la solution actuelle et une solution énergie renouvelable pour le bâtiment de l'Enclos. La commune de Chaudes-Aigues souhaite étudier la capacité d'une source géothermique comme solution privilégiée.

Objectifs :

Définir les différents systèmes possibles pour diminuer et alimenter les besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire du bâtiment.

Indiquer les pistes de réflexion possibles pour ce type d'installation (puissance à installer, potentiel de puissance de la source géothermale...).

Analyser les aspects financiers du projet en prenant en compte les subventions possibles selon les systèmes.

Cette pré-étude doit permettre à la collectivité d'établir un cahier des charges pour lancer une consultation d'étude complémentaire auprès de Bureaux d'Etudes spécialisés.

Relevé des bâtiments :

Pistes d'optimisation de l'isolation d'un bâtiment :

- isolation de toiture (performance minimum de l'isolation) :
 - Toitures-terrasses = $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 - Planchers de combles perdus = $R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 - Rampants de toiture, plafonds de combles = $R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
- isolation des parois vitrées :
 - Fenêtres = $U_w \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,3$
 - Portes-fenêtres = $U_w \leq 1,7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
 - Fenêtre de toit = $U_w \leq 1,5 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
 - Doubles fenêtres = $U_w \leq 1,8 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,32$
 - Portes / extérieur = $U_d \leq 1,7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$
- murs façade ou pignon = $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
- plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert : $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
- pour la ventilation suivant l'usage du bâtiment comparer la VMC hygro-réglable et double flux.

Informations du bâtiment étudié :

OBJECTIF
3.2

Relevé du bâtiment de l'Enclos - Chaudes-Aigues

CARACTERISTIQUES DES BATIMENTS				CHAUFFAGE				Eau Chaude Sanitaire						
Bâtiments	Zones	Adresse	Maitre d'Ouvrage	Occupation des bâtiments	Année de construction	Surface utile ou chauffée en m ²	Energie chauffage	Puissance calculée en kW	Systèmes Chauffage	* Consommation moyenne relevée sur facture	Conso évalué en MWh/an	Système production ECS	Conso moyenne en MWh/an	*** Usage des bâtiments (idem occupation)
Gymnase - Centre remise en forme	Grande salle	Salle de l'Enclos 15110 Chaudes-Aigues	Commune Chaudes-Aigues	En moyenne 2 jours/semaine	1995	720	Gaz propane	87	Rampes gaz	5 tonnes	63,9	Ballons ECS électriques	6	Douches vestiaires, sanitaires et bar
	Couloir/Accueil					184	Source chaude	14	Ventilo convecteur	33,6				
	Vestiaires/Salle muscu					376	Electricité	28	Convecteurs électriques	5				

Relevés sur la source géothermale :

Production actuelle :

2 400 heures à puissance nominale

Production potentielle :

Echange / Source	Débit en m ³ /h	Température moyenne en °C	Delta T en °K	Potentiel énergétique en kW	Débit en m ³ /h	Température moyenne en °C	Delta T en °K	Potentiel énergétique en kW
14	1,42	50	8,5	14	3	50	25	83
Source géothermale								

Données retenus pour la pré-étude :

CARACTERISTIQUES DES BATIMENTS			
Bâtiments	Maitre d'Ouvrage	Surface utile ou chauffée en m ²	Conso moyenne en MWh/an
Gymnase - Centre remise en forme	Commune Chaudes-Aigues	1280	108,5
		multiple	129
		multiple	108,5

Données techniques :

Puissance nécessaire pour le chauffage de l'ensemble du bâtiment : 130 kW

La puissance estimée correspond aux cumuls des déperditions le jour le plus froid de l'année, c'est pourquoi un système de production de chaleur est en règle générale surdimensionné. Une solution pour limiter la durée de fonctionnement des systèmes au ralenti est de mettre en place deux systèmes en relais soit : un premier système dimensionné à la moitié de la puissance totale permet le plus souvent de couvrir la majorité des besoins, un second système dit « d'appoint/secours » fonctionne alors uniquement les quelques jours les plus froids de l'année. On fonctionne alors en bi-énergie.

Pour optimiser le fonctionnement de l'installation, il est aussi possible d'installer un -stockage d'eau chaude- (volume tampon) afin de gérer au mieux les appels de puissance.

Hypothèses retenus :

Objectif : Utiliser la source géothermale en priorité

Hypothèse 1 = Alimenter via un ou plusieurs échangeurs les émetteurs (ventilo convecteurs et les aérothermes) en direct. Garder les convecteurs électriques du bâtiment pour assurer l'appoint les jours les plus froids de l'année.

Travaux : - Installation de cuves isolées et d'échangeurs (adaptés eau de source).
- Mise en place et raccordement d'aérothermes hydrauliques basse température pour le terrain de sport et de ventilo convecteur pour le reste du bâtiment.

Hypothèse 2 = Alimenter via un ou plusieurs échangeurs les émetteurs (ventilo convecteurs et les aérothermes) en direct. Installer une Pompe à Chaleur (PAC) en relève de température sur le retour du circuit secondaire. Cette PAC assurerait l'appoint les jours les plus froids de l'année.

Travaux : - Installation de cuves isolées et d'échangeurs (adaptés eau de source).
- Mise en place et raccordement d'aérothermes hydrauliques basse température pour le terrain de sport et de ventilo convecteur pour le reste du bâtiment. Déposer les convecteurs électriques et réduire la puissance souscrite.
- Installation d'une PAC en relève de température alimentée par le circuit retour des aérothermes du bâtiment. La PAC pourrait ainsi alimenter les ventilo convecteurs durant les jours les plus froids de l'année quand le terrain de sport est chauffé.

Préchauffage ECS = Prévoir un préchauffage de l'eau chaude sanitaire via un échangeur en sortie des cuves de stockage d'eau de source.

Calculs de consommation :

Hypothèses de calculs :

Pour le chauffage de la grande salle, les relevés de consommation ont été fait sur les 5 dernières années (ces consommations réelles tiennent compte de l'intermittence des bâtiments : abaissements de température quand les locaux ne sont pas occupés).

Concernant le chauffage des couloirs, salles et vestiaires, la consommation a été estimée par rapport au calcul de déperdition du bâtiment.

La production d'eau chaude sanitaire est également estimée.

Consommation en chauffage et production d'ECS :

BESOINS	Chauffage : 94 MWh/an
RENDEMENT DE PRODUCTION	Echangeur source : 0,95 Convecteur électrique : 0,95 Radiants gaz : 0,95
CONSOMMATION ACTUELLE	Source : 33,6 MWh/an Propane : 63,9 MWh/an Electricité : 5 MWh/an
POUVOIR CALORIFIQUE MOYEN PROPANE	12,78 MWh/tonne
CONSOMMATION PREVISIONELLE Couverture des besoins = 100 % aérothermes et 90 % ventilo convecteurs. (Rendement échangeur/source = 85% et COP PAC=4)	Hypothèse 1 : Source : 106 MWh/an + Electricité : 3,6 MWh/an Hypothèse 2 : Source : 106 MWh/an Elec PAC : 1 MWh/an
PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE	Actuel : 6 MWh/an Préchauf : 2,4 MWh/an

Pour la production d'eau chaude sanitaire un préchauffage de celle-ci sur la conduite d'alimentation des ballons ECS électriques ou un préparateur semi-instantané permettrait de diminuer de plus de 60 % la consommation lié à l'eau chaude sanitaire. Eviter le fonctionnement en simultané des aérothermes et des douches.

Pour l'hypothèse 1 (sans PAC) la couverture des besoins par la source géothermale serait de 78,6 %. L'appoint pour les quelques jours les plus froids de l'année pourrait être assuré par les convecteurs électriques existants.

Pour l'hypothèse 2 (avec PAC sur retour du circuit de distribution des aérothermes) la couverture des besoins par la source et la PAC serait de 100 %.

Données économiques :

Comparatif du coût des consommations et maintenances (T.T.C.) :**- Hypothèse 1 :**Combustibles P1 :

Source : Gratuité de la source car propriété de la commune.

Electricité : A 130 €/MWh, pour 3,6 MWh électrique/an, le coût serait de **468 € TTC.**

Maintenance P2 + P1' : (comprend entretien, contrat d'exploitation, électricité consommée par les circulateurs et moteurs) : le coût est estimé à **1 400 €/an.**

Total achats : **1 868 € TTC/an**

*Voir renégociation abonnement EDF.

- Hypothèse 2 :Combustibles P1 :

Source : Gratuité de la source car propriété de la commune.

Electricité : A 130 €/MWh, pour 1 MWh électrique/an, le coût serait de **130 € TTC.**

Maintenance P2 + P1' : (comprend entretien, contrat d'exploitation, électricité consommée par les circulateurs et moteurs) : le coût est estimé à **1 700 €/an.**

Total achats : **1 830 € TTC/an**

*Voir renégociation abonnement EDF.

En solution de référence :

Combustibles P1 : A 1 530 €/tonne de propane, pour 5 tonnes/an

Total en achat de combustible : **7 650 € TTC/an**

Maintenance P2 + P1' : (comprend entretien, électricité consommé par les pompes de circulation d'eau et contrat d'exploitation) : le coût est estimé à **800 €/an.**

Total achats : **8 450 € TTC/an**

Les travaux de valorisation énergétique de la source géothermale pourrait générer une économie de :

6 582 €/an pour l'hypothèse 1

6 620 €/an pour l'hypothèse 2

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation énergétique de la mairie de Chaudes Aigues

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaudes Aigues

- Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Au cœur du bourg de Chaudes Aigues, commune lauréate du programme Petites Villes de Demain, le projet de rénovation de la mairie consiste principalement en sa rénovation énergétique, par la suppression du chauffage au fioul, l'isolation du bâtiment, le changement des huisseries, la rénovation des façades et des installations électriques, ainsi que la création d'un accueil pour les personnes à mobilité réduite.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET**Gouvernance :**

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : CHAUDES AIGUES Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

- | |
|--|
| ➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaudes Aigues |
| ➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15110 CHAUDES AIGUES |
| ➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. David SAINT-LEGER, Directeur des services –
04.71.23.52.47 - contact@chaudes-aigues.fr |

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) :	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	12 160 €	14 592 €
Travaux	194 000 €	232 800 €
Fournitures	/	/
Autres :	/	/
TOTAUX	206 160 €	247 392 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	28%	A	Plan Bonus Relance
Etat	19%	B	DSIL 2021 DETR 2021
Département du Cantal	/	/	/

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Degré d'implication de l'équipe projet	Implication du conseil municipal de Chaudes Aigues	Implication des associations et autres utilisateurs de la salle
Performance énergétique du bâtiment	Bâtiment de très faible performance énergétique	Rénovation énergétique du bâtiment

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2022 réception et facturation finale

Observations :

Ce projet est structurant dans le cadre de la revitalisation de Chaudes Aigues. Commune lauréate du programme Petites Villes de Demain, elle pourra ainsi inscrire un nouveau secteur d'intervention de l'opération de revitalisation du territoire de Saint-Flour Communauté.

Pièces jointes :

- **plan actuel / plan futur,**
- **estimatif travaux par lots,**
- **arrêté attributif de subvention régionale.**

Fait à Chaudes-Aigues

Le 11 juin 2021,

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE

Propriété Ville de CHAUDES-AIGUES
Projet d'Aménagement de Bureaux
3 Place de la Mairie
15100 CHAUDES-AIGUES



PLAN DE SITUATION ECH: 1.2000
PLAN DE MASSE ECH: 1.500
PLAN ECH: 1.100
COUPE ECH: 1.100
FACADES ECH: 1.100
20.54 Saint-Flour, le 9 Septembre 2020

Ind.	Date	Nature de la modification

Elsa BOWLET
Architecte DPLG
J-Ph. LEFRANC
Maître d'Œuvre-Economiste
6, Rue de la Collégiale
15100 Saint-Flour
Tel. : 04.43.55.76.29
email : atelierlesquisse@orange.fr

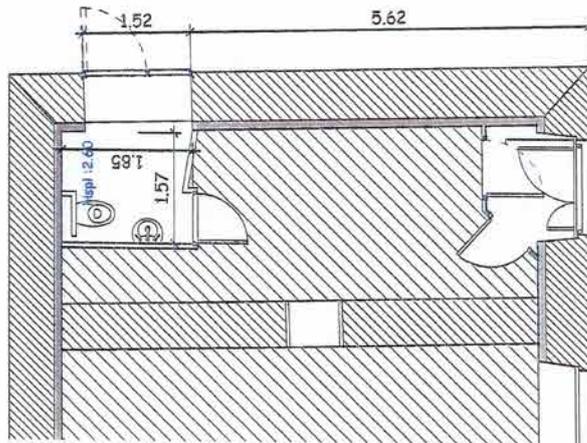


ETAT ACTUEL



Elsa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collégiale 15100 Saint-Flour Tel : 04.43.55.76.29 email : atelierlesquisse@orange.fr

WC PUBLIC

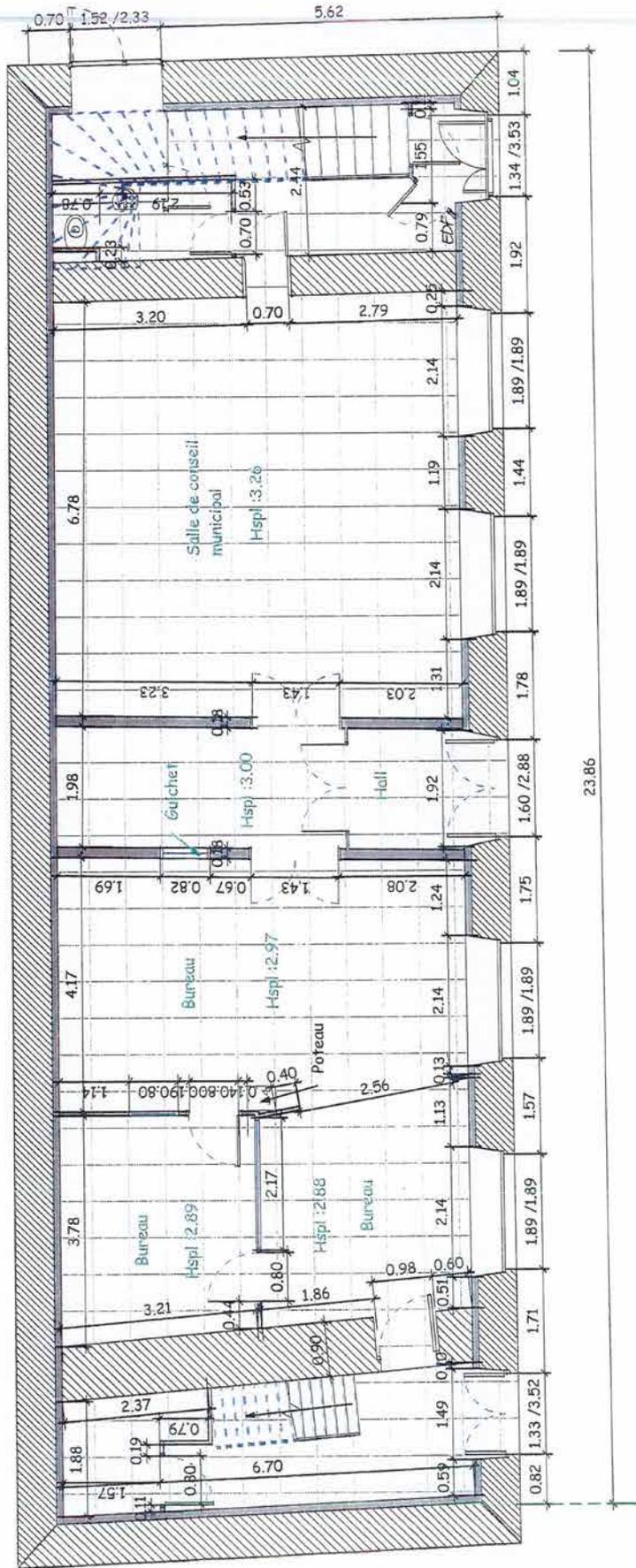


1- RDC ACTUEL 2

Ech. 1 : 100

OBJECTIF
3.2

RDC



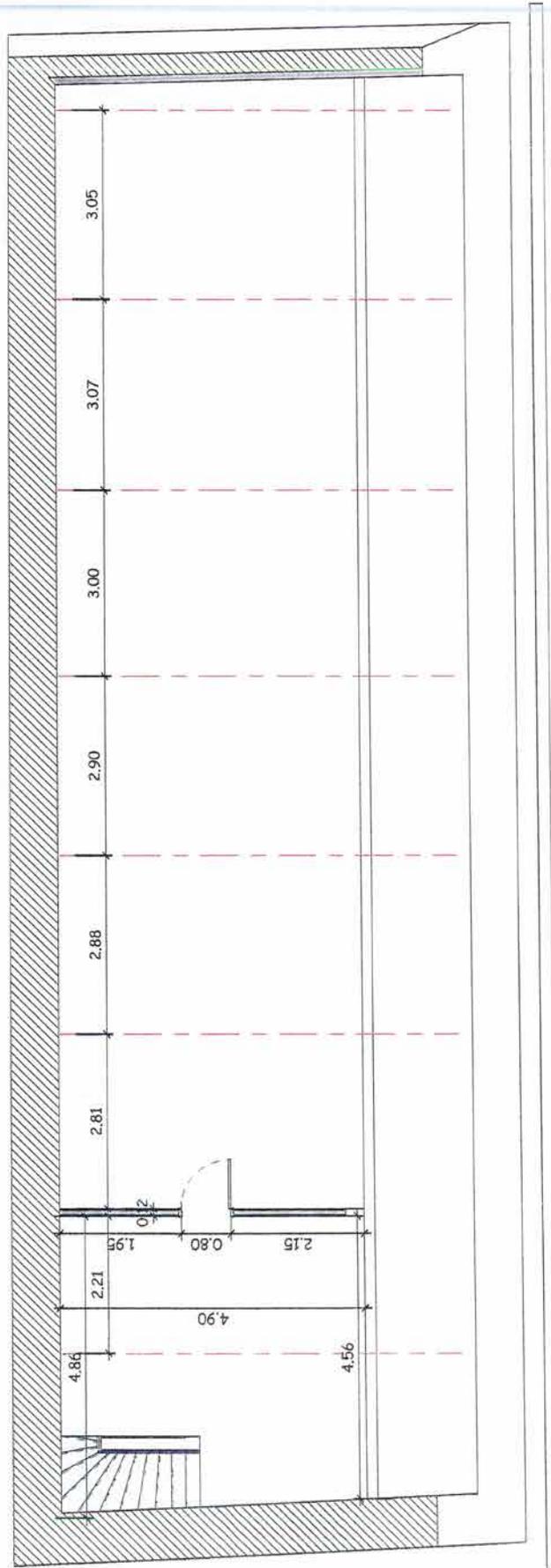
1- RDC ACTUEL

Ech. 1 : 100



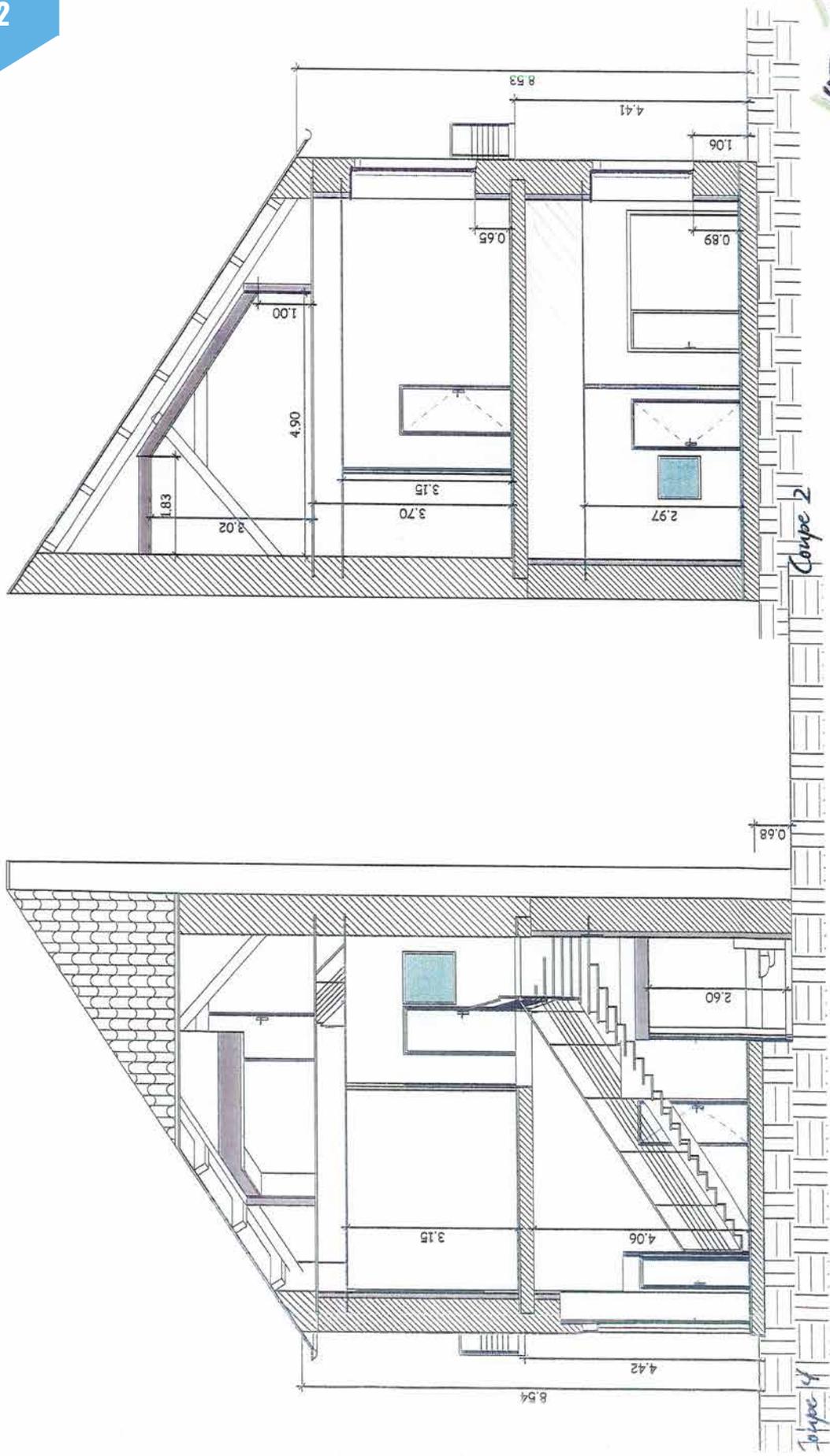
Elva BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collegiale 15100 Saint-Flour Tel : 04.43.55.76.29 email : atelierlesquisse@orange.fr

COMBLES



5-COMBLES

Ech. 1 : 100

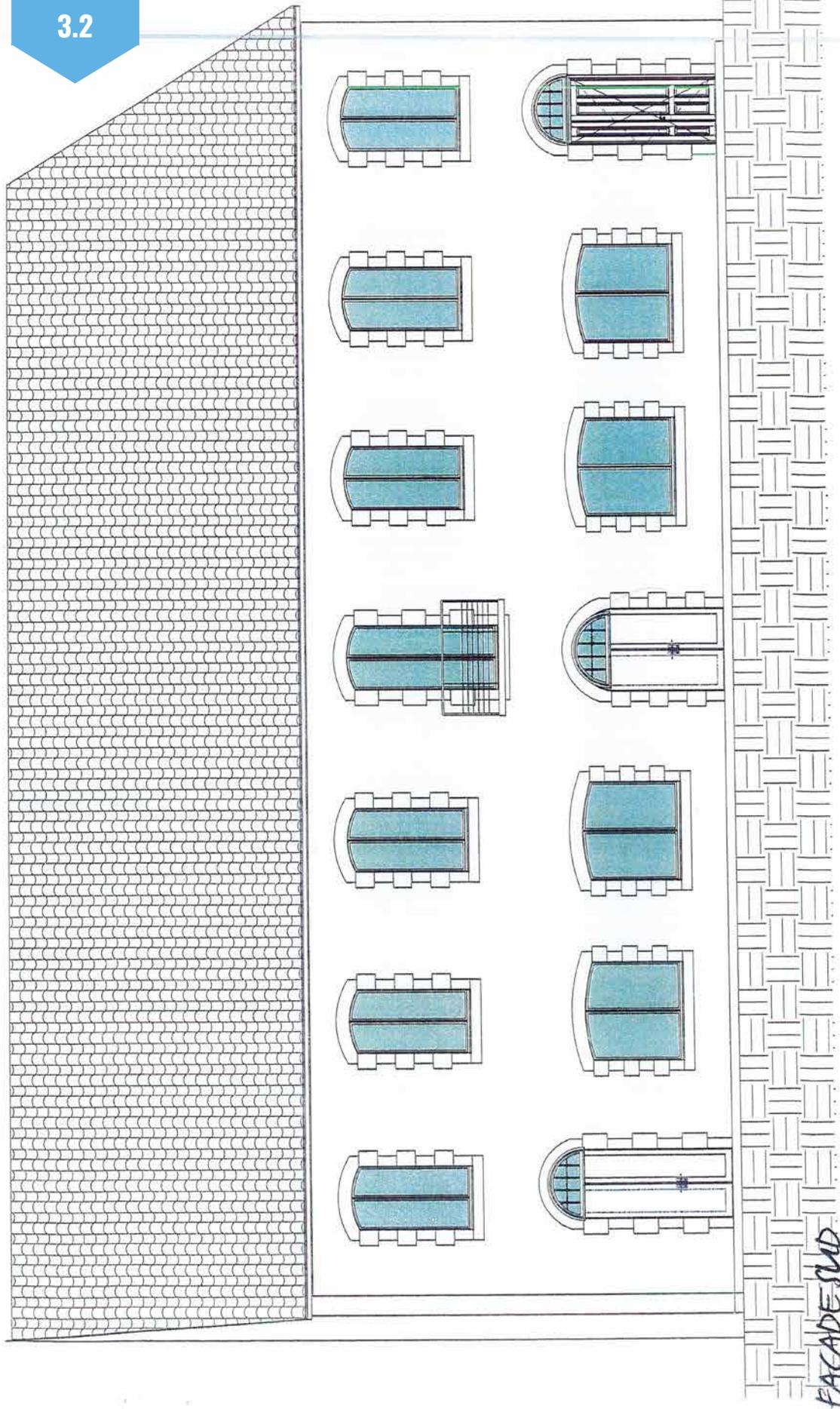


Ech. 1 : 100

Ech. 1 : 100

Elsa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collegiale 15100 Saint-Flour Tel : 04.43.55.76.29 email : atelierlesquisse@orange.fr

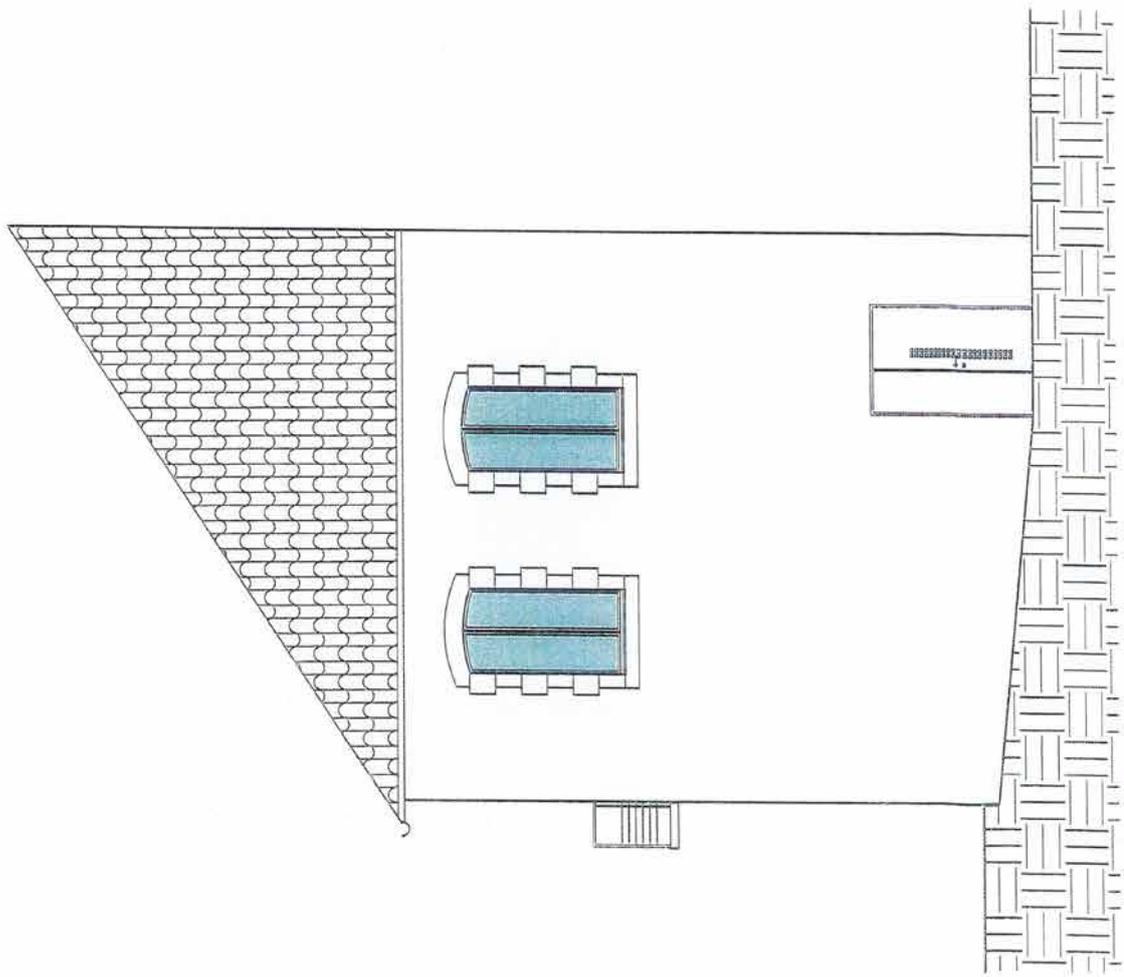
OBJECTIF
3.2



Ech. 1 : 100



Elisa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collegiale 15100 Saint-Flour Tel: 04.43.55.76.29 email: atelieresquisse@orange.fr



FACADE EST

Ech. 1 : 100

Elsa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collegiale 15100 Saint-Flour Tél : 04.43.55.76.29 email : atelierlesquisse@orange.fr

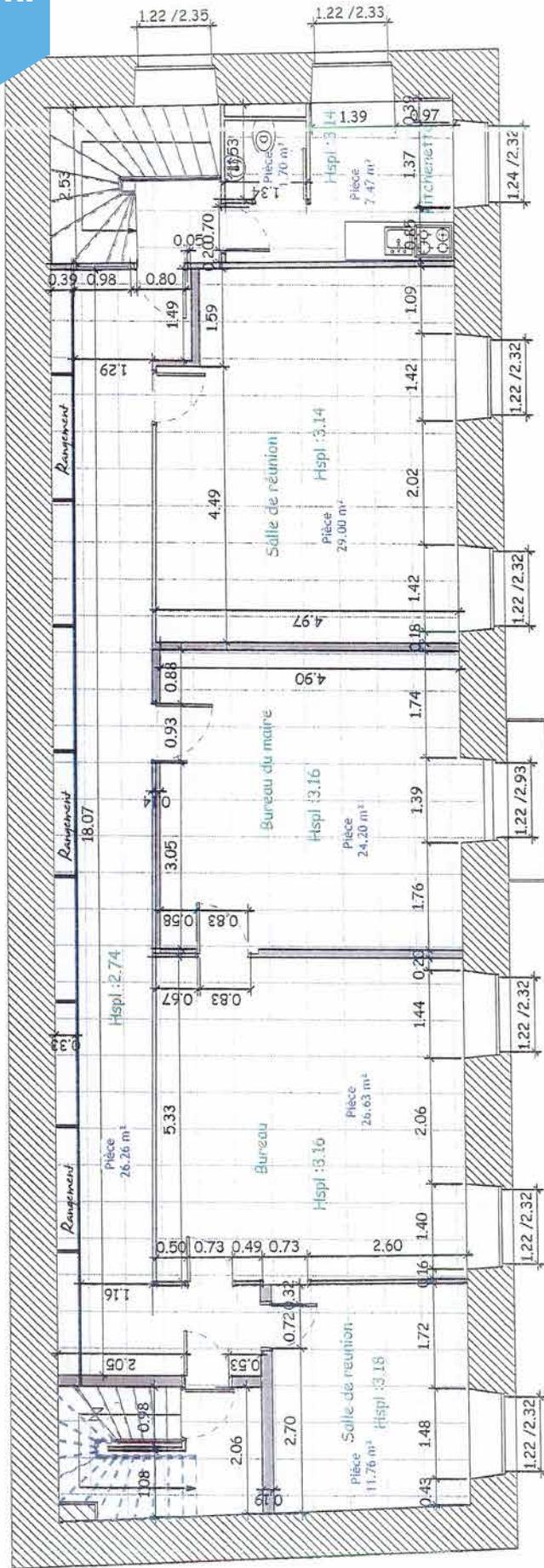


ETAT PROJETE



Elisa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collegiale 15100 Saint-Flour Tel : 04.49.55.76.29 email : atelierlesquisse@orange.fr

ETAGE

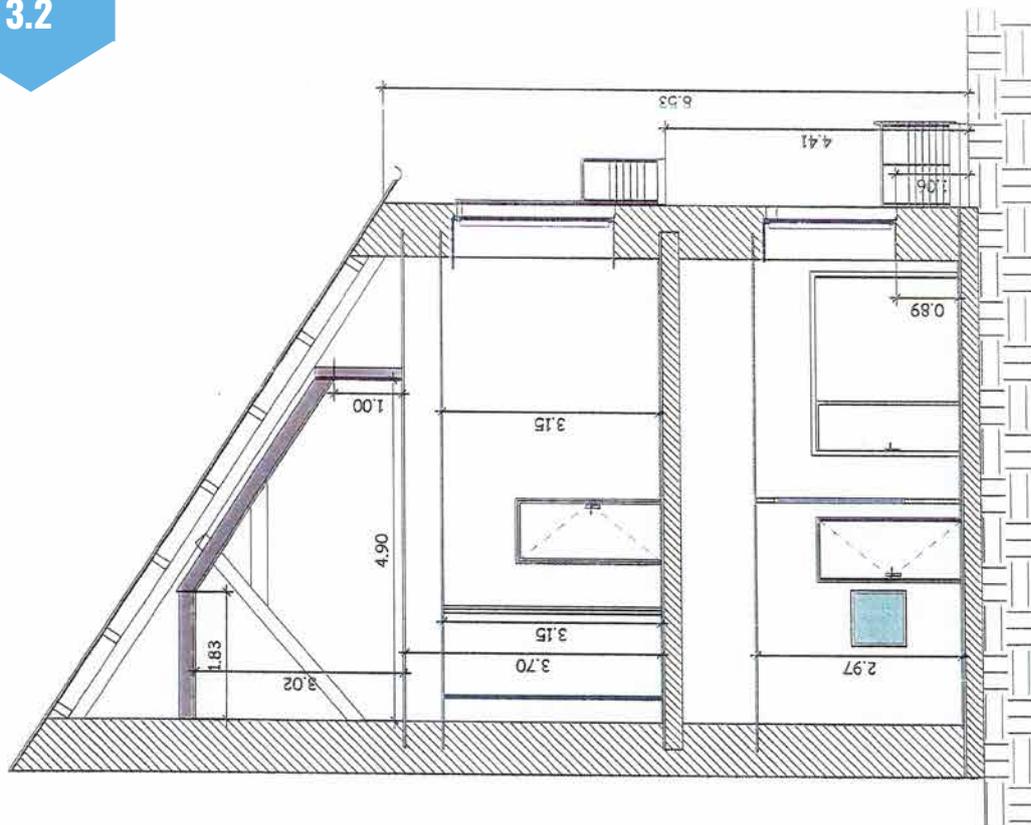


3-ETAGE / PROJETE

Ech. 1 : 100

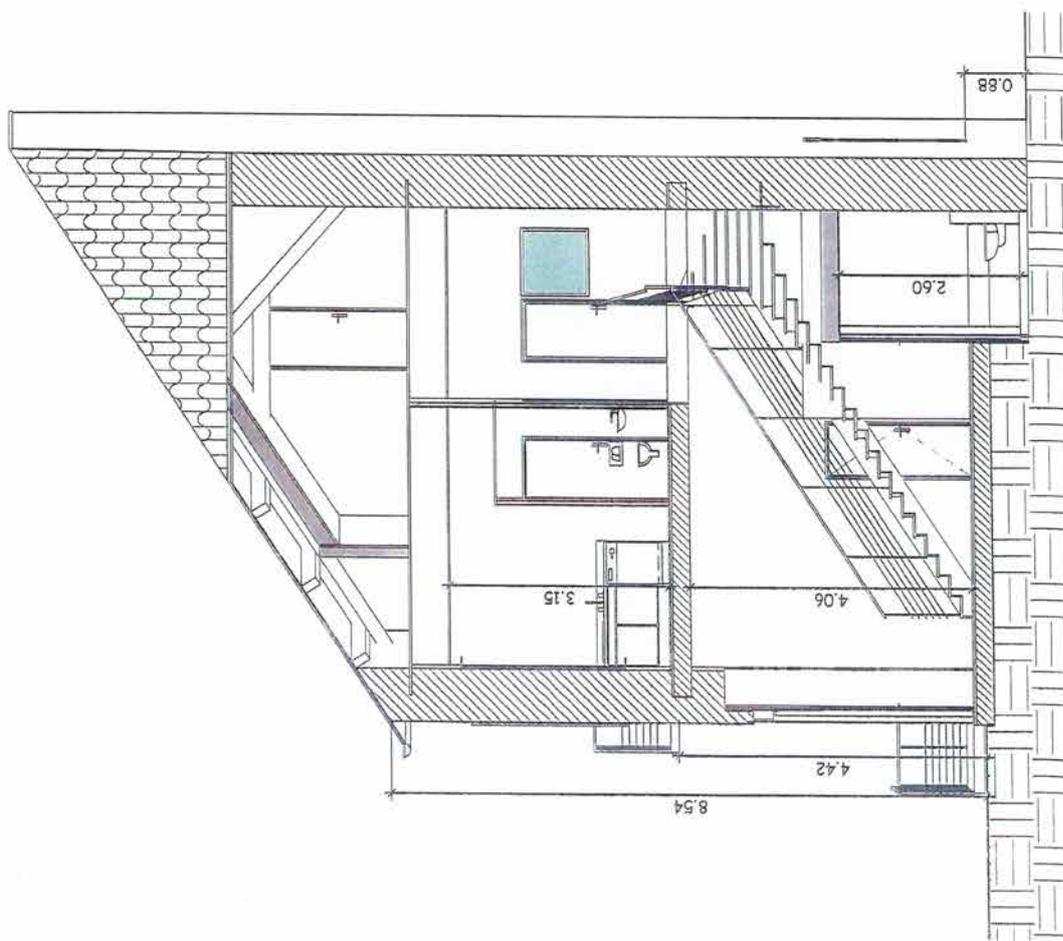


Elsa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collegiale 15100 Saint-Flour Tél : 04.49.55.76.29 email : atelierlesquisse@orange.fr



Coupe 2 PROJETE

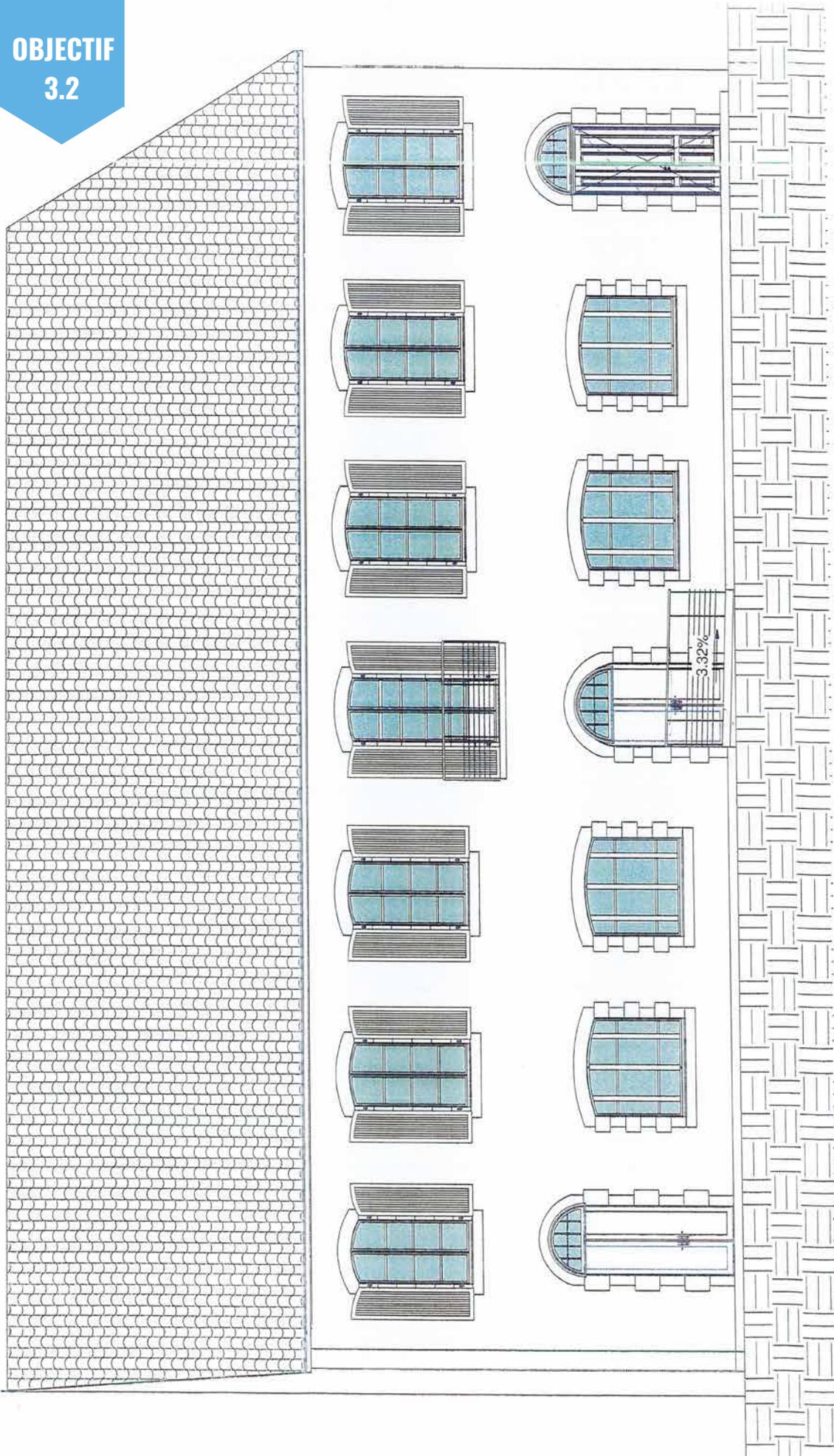
Ech. 1 : 100



Coupe 4 PROJETE

Ech. 1 : 100

OBJECTIF
3.2

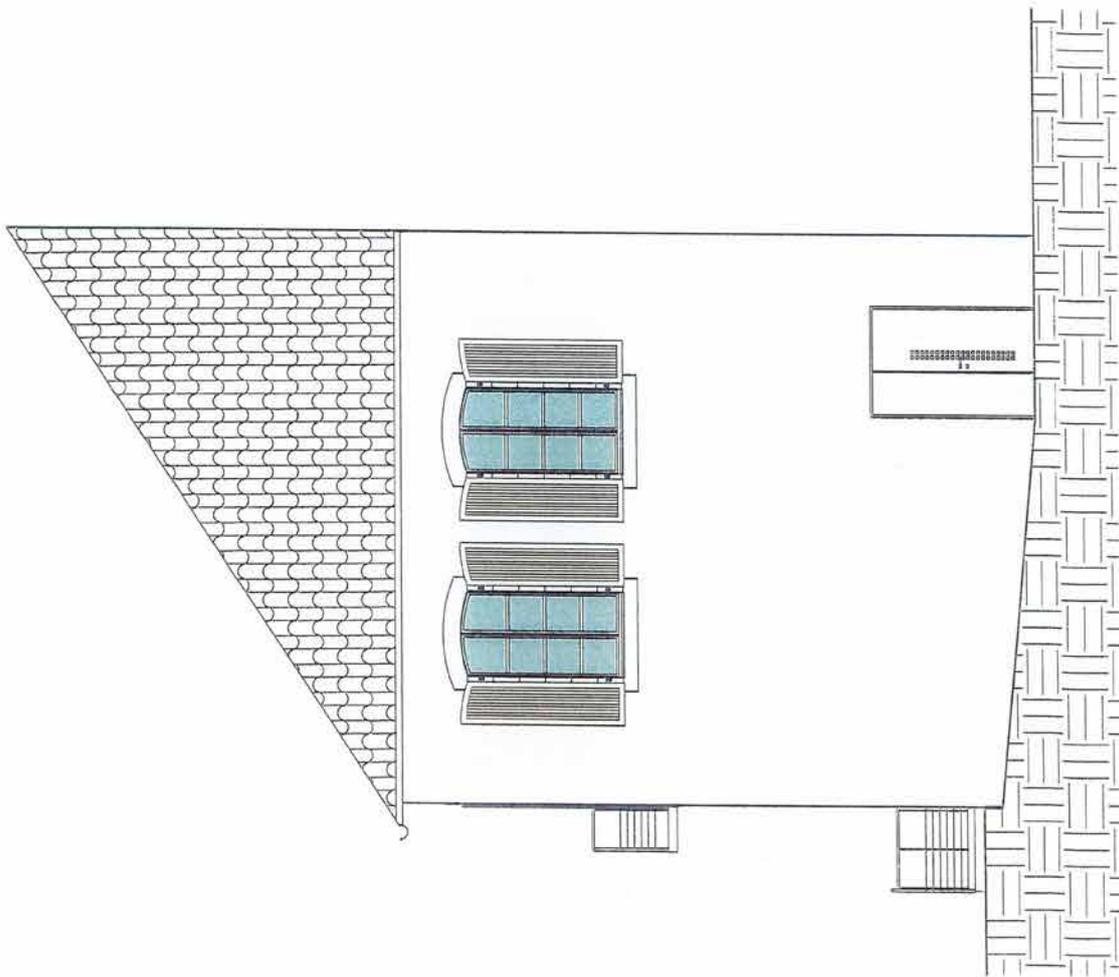


FACADE SUD PROJETE

Ech. 1 : 100



Atelier d'Architecture
d'aménagement
Elsa BOULET - J-Ph. LEFRANC 6, Rue de la Collegiale 15100 Saint-Flour Tel : 04.43.55.76.29 email : atelier.esquisse@orange.fr



FACADE EST PROJETE

Ech. 1 : 100



Elin BOLLET
Architecte DPLG
J-PH. LEFRANC
Maître Verrier - Economiste
1, Rue du Collège 15100 Saint-Flour
Tel : 04.43.55.76.21



COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES
Projet de Réaménagement de la mairie
Place de la Mairie 15110 CHAUDES AIGUES

LOT 01 : GROS ŒUVRE

Installation de chantier
Créations accès PMR compris rampe
Démolition de cloisons et éléments attenants
Echaffaudage en façades
Piquage des enduits existants
reprise des encadrements du rez de chaussée en pierres naturel du pays
Enduits plein en façades Ouest et sud

Total 33 000,00 €

LOT 02 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Fourniture et pose de menuiserie bois peint Ug : 1,3
Menuiseries étage et 2 portes d'accès aux rez de chaussée
Volet battants bois à l'étage

Total 26 500,00 €

LOT 03 : MEUNISERIES INTERIEURES

Blocs portes pleines wc étage
Cloison vitrée aluminium bureau rez de chaussée
Volet interieur fenêtres rez de chaussée
Rayonnage placra archives couloir étage
Porte de placard coulissante placard archives

Total 18 200,00 €

LOT 04 : PLATRERIE - ISOLATION

Faux plafond dalle 60/60 acoustique sur ensemble de l'étage
Doublage mur étage et cage d'escalier
Cloison pour création wc kitchenette
Isolation des doublages sur mur extérieurs

Total 15 000,00 €

LOT 05 : FAIENCE

Faïence en mur sur WC étage et kitchenette

Total 1 300,00 €

OBJECTIF 3.2

LOT 6 : PEINTURE

Peinture sur bois (portes intérieures et extérieures, boiseries salle du conseil et divers)
Mur en parois verticales sur les deux niveaux compris salle du conseil
Vitrification des escaliers
Plafond du rez de chaussée compris plafond à la française de la salle du conseil

Total 28 000,00 €

LOT 9 : Plomberie / Sanitaire / chauffage

Distribution EC et EF et évacuation et PVC
Raccordement WC et kitchenette étage
Reprise chauffage et installation d'une chaudière à eau électrique
Dégazage et remplissage de la cuve fuel
Main d'oeuvre

Total 13 000,00 €

LOT 10 : Electricité - Courants Forts - Courants Faibles

Reprise intégrale du tableau électrique
Passage organisme de contrôle
Éclairage des extérieurs en façades
Reprise des alimentations, distribution, prises, éclairage, etc ... de l'ensemble des locaux
Éclairage et alarme de sécurité

Total 11 000,00 €

Total Enveloppe Prévisionnelle HT		146 000,00 €
Honoraires architecture mission complète	10,50%	15 330,00 €
Tva 20,00 %		29 200,00 €
TOTAL ENVELOPPE PREVISIONNELLE TTC TRAVAUX		190 530,00 €

POUR INFORMATION

Attention : les prix seront connus plus précisément seulement après étude et consultation des entreprises. Aujourd'hui, cette étude est à considérer avec un taux de tolérance d'environ 8 %.

09-nov-20



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Département de Gestion
Financière DGA 1

N° de dossier : 21 011282 01

Votre interlocuteur :
Sandrine BERTRAND
Assistant(e) de gestion
Tél : 04 73 31 62 88
sandrine.bertrand@auvergnerhonealpes.fr

Monsieur Michel BROUSSE
Maire
COMMUNE DE CHAUDES AIGUES
Mairie
15110 CHAUDES AIGUES

Le Conseil régional, le 17 mai 2021

Monsieur le Maire,

La Commission permanente a décidé de répondre favorablement à votre demande de soutien dans le cadre de l'opération « Réaménagement de la Mairie » pour un montant de **58 187,00 €**.

Vous trouverez ci-joint un arrêté attributif de subvention qui vous précise les conditions dans lesquelles cette aide vous sera versée. Un relevé d'identité bancaire ou postal devra être joint lors de la première demande de paiement.

Le Département de Gestion Financière reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant pour votre engagement au service de notre territoire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations sincères et dévouées.

Par délégation du Président,

Philippe BAILBÉ
Le Directeur Général des Services

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Restructuration de la salle Beuredon

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaudes Aigues

Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Au cœur du bourg de Chaudes Aigues, commune lauréate du programme Petites Villes de Demain, la salle Bearedon est municipale. Cette salle a vocation à accueillir des spectacles et diverses manifestations participant au lien social sur la commune. Cet équipement doit faire l'objet d'une rénovation totale tant en ce qui concerne le mode de chauffage (avec suppression du chauffage au fioul), son isolation que la mise aux normes électriques, et la redistribution des locaux pour mieux répondre aux besoins notamment des associations utilisatrices.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : renforcement du lien social en confortant l'offre de services

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : CHAUDES AIGUES Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaudes Aigues
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15110 CHAUDES AIGUES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. David SAINT-LEGER, Directeur des services – 04.71.23.52.47 - contact@chaudes-aigues.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) :	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	19 360 €	23 232 €
Travaux	242 000 €	290 400 €
Fournitures	64 000 € (chaudière bois) 20 000 € (mobilier)	76 800 € 24 000 €
Autres :		/
TOTAUX	345 360 €	414 432 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes	72600 € (27%)	B	Dossier déposé Contrat Ambition 2 – mars 2021
Etat	96 800 € (37%)	B	DSIL 2021
Etat	42 000 € (50%)	C	DSIL 2022 (dépose chauffage fioul et pose chaudière bois et mobilier)
Département du Cantal	/	/	/

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Degré d'implication de l'équipe projet	Implication du conseil municipal de Chaudes Aigues	Implication des associations et autres utilisateurs de la salle
Performance énergétique du bâtiment	Bâtiment de très faible performance énergétique – étude thermique réalisée	Rénovation énergétique du bâtiment- quelque soit le scénario retenu, le gain énergétique est très important

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 DCE et 2022 travaux
- Date de fin : 2022 réception et 2023 facturation finale

Observations :

Ce projet est structurant dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain et de la démarche de revitalisation portée par la municipalité. Il s'agit de mettre un terme aux déperditions énergétiques de ce bâtiment et d'y installer un nouveau système de chauffage au bois.

Pièces jointes :

- **étude thermique avant/après travaux**
- **plan d'aménagement**
- **notice descriptive et estimative**

Fait à Chaudes-Aigues

Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

Place de la Mairie
15 110 CHAUDES AIGUES

Réhabilitation de la salle des fêtes du Beuredon

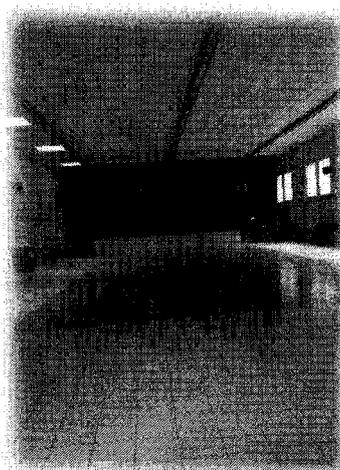
BUREAU D'ETUDES



Bigorre Ingénierie Etudes et Environnement
66 rue du chemin vert
65 500 VIC EN BIGORRE
Tel : 06 71 71 42 01
Mail : contact.biee65@gmail.com

MANDATAIRE

--	--



ETUDE THERMIQUE AVANT / APRES TRAVAUX

DIAG

RAPPORT

Salle des fêtes de Beuredon

3 4 8 | 1 6 0 4 2 1 | B I E E | C H A | D I A | N O T E | 0 2
Affaire Date Emetteur MOA Phase Document Indice

SOMMAIRE

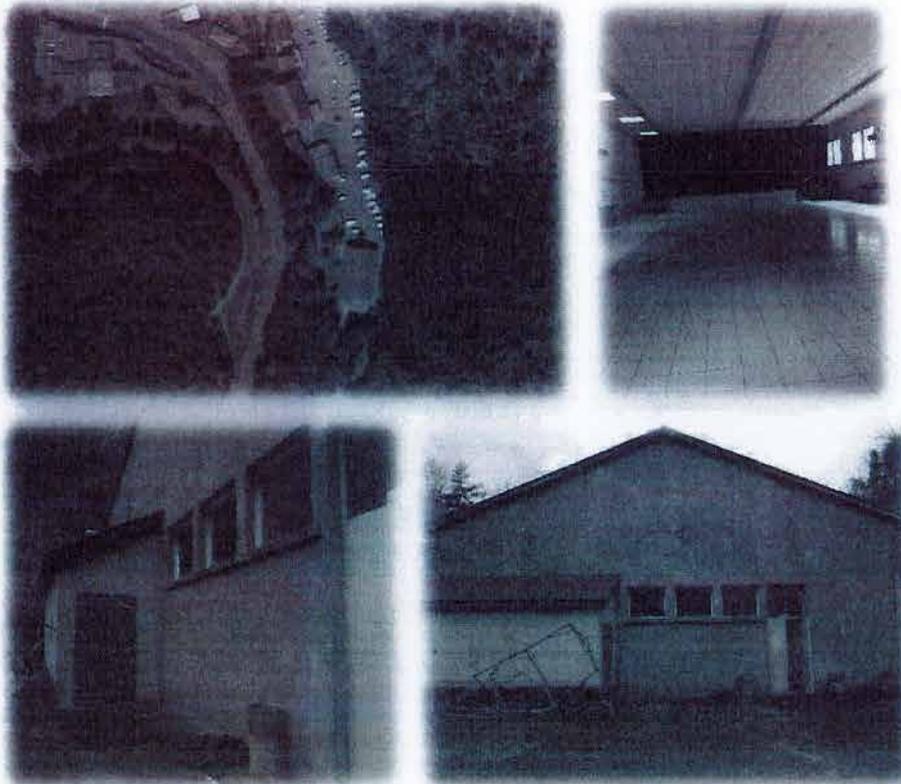
1	INFORMATIONS PRELIMINAIRES.....	3
1.1	Présentation du site.....	3
1.2	Méthodologie.....	4
1.3	Hypothèses et responsabilités.....	4
1.4	Définitions.....	5
2	ETAT ACTUEL – CALCUL THERMIQUE ET LISTE DES DESORDES.....	6
2.1	Enveloppe du bâtiment, Menuiseries et Ponts thermiques.....	6
2.2	Equipements techniques avant travaux.....	8
2.3	Données techniques et climatiques du site.....	10
2.4	Calculs thermiques Th-C-Ex, estimation des besoins.....	12
3	ETAT PROJETE – CALCUL THERMIQUE ET GAINS ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX.....	14
3.1	Préconisations de travaux.....	14
3.2	Scenarii des réhabilitations.....	17
3.3	Gains énergétiques et environnementaux.....	19

1 INFORMATIONS PRELIMINAIRES

1.1 Présentation du site

↳ Localisation :

- Adresse : Ort Bearedon – CHAUDES AIGUES
- Cantal



L'étude porte sur la salle des fêtes Bearedon à Chaudes-Aigues dans le département du Cantal. Elle comprend une salle principale de 387 m², des coulisses, une loge, une cuisine, des sanitaires, un bar, un entrée, des zones de stockage et un local sono pour une surface totale de 519.84 m².

↳ Urbanisme :

- Parcelle n°B, n°336-663 (Source Cadastre.Gouv.fr)

↳ Date de la visite : Sans objet, les informations utiles à l'étude ont été transmises par e-mail par la Mairie et le mandataire (REULET Ingénierie).

1.2 Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans une démarche d'aide à la décision pour l'optimisation des performances thermiques et du confort des occupants.

Après un état des lieux précis établi sur la base des plans et relevé architecte et à l'analyse des documents collectés au préalable (plans du bâtiment), nous effectuons un bilan énergétique complet du logement.

La réglementation thermique des bâtiments existants s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires existants, à l'occasion de travaux de rénovation prévus par le maître d'ouvrage. Elle repose sur les articles L. 111-10 et R.131-25 à R.131-28-11 du Code de la construction et de l'habitation ainsi que sur leurs arrêtés d'application.

L'objectif général de cette réglementation est d'assurer une amélioration significative de la performance énergétique d'un bâtiment existant lorsqu'un maître d'ouvrage entreprend des travaux susceptibles d'apporter une telle amélioration.

Les mesures réglementaires sont différentes selon l'importance des travaux entrepris par le maître d'ouvrage :

1. La rénovation dite « globale » définit un objectif de performance globale pour le bâtiment rénové, à justifier par un calcul réglementaire.

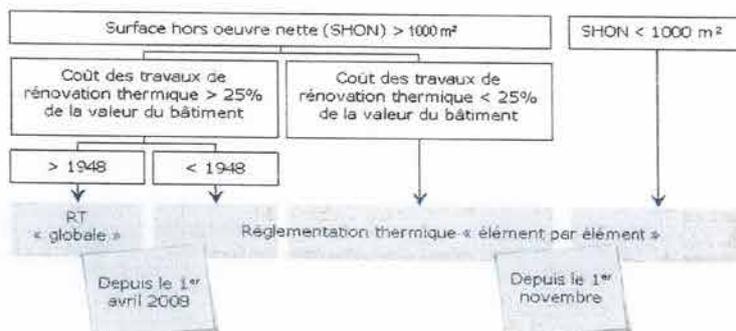
Elle s'applique uniquement sur certains projets qui réunissent les trois critères suivants :

- la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) rénovée est supérieure à 1000m² ;
- la date d'achèvement du bâtiment est postérieure au 1er janvier 1948 ;
- le coût des travaux de rénovation « thermique » décidés par le maître d'ouvrage est supérieur à 25% de la valeur hors foncier du bâtiment, ce qui correspond à 382,5 € HT /m² pour les logements et 326,25 € HT/m² pour les locaux non résidentiels (au 1er janvier 2017) ;

Elle repose sur l'article R. 131-26 du code de la construction et de l'habitation et son arrêté d'application du 13 juin 2008.

2. Pour tous les autres cas de rénovation, en cas d'installation ou de remplacement d'un élément du bâtiment (pose d'une isolation ou d'une fenêtre, changement de chaudière), la réglementation définit une performance minimale pour l'élément remplacé ou installé.

Elle repose sur l'article R. 131-28 du code de la construction et de l'habitation et son arrêté d'application du 3 mai 2007 modifié, à partir du 1er janvier 2018, par l'arrêté du 22 mars 2017.



1.3 Hypothèses et responsabilités

Hypothèses :

Le maître d'ouvrage communique au Bureau d'études toutes les informations et pièces dont il est destinataire ou en possession et dont la connaissance est utile au Bureau d'études pour l'exécution de son marché. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre s'engagent à fournir tous le(s) document(s) au format papier et sous une version dématérialisée. Dans le cas où l'accès à l'information serait impossible à connaître, le Bureau d'études proposera des hypothèses afin de pouvoir finaliser son marché. Le contractant s'engage à prendre connaissance des hypothèses avancées et à présenter toutes modifications qu'il jugera utile sous 8 jours calendaires. En l'absence de remarques dans ce délai, les hypothèses seront considérées validées.

L'ensemble des hypothèses sont reprises dans le présent document.

La responsabilité du Bureau d'étude ne saurait être engagée dans le cas où les hypothèses de calculs divergent des matériaux ou équipements réellement installés (sauf si les caractéristiques thermiques et les conditions de mise en œuvre de ces matériels et matériaux ont été transmis dans les délais au bureau d'études).

Propriété intellectuelle – Exclusivité :

La propriété intellectuelle trouve son fondement dans les articles L. 111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Sont ainsi protégés du seul fait de leur création : les plans, croquis, maquettes, rapport et synthèses conçus par le titulaire, qu'ils aient fait ou non l'objet d'un contrat. Le contractant s'engage et ce jusqu'à la fin de la mission à ne pas divulguer les documents fournis par le titulaire sauf autorisation écrite du titulaire, et ne pas solliciter d'autres bureaux d'études. Dans le cas contraire, le titulaire dénoncera le présent contrat et le contractant devra s'acquitter du montant total du marché. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable. Une copie par Xérogaphie, photographie, support magnétique, électronique ou autre constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1995, sur la protection des droits d'auteur.

Responsabilités :

Le Bureau d'études ne pourra être tenu pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou une application erronée des conseils ou documents fournis par le titulaire. En aucun cas, la responsabilité du titulaire ne pourra être recherchée en cas de retard de transmission des documents nécessaires à la réalisation d'un dossier par le bénéficiaire ou en cas de refus opposé par les Autorités Administratives.

En conséquence, la responsabilité du Bureau d'études, ne saurait être engagée, au-delà de sa présente mission de conseil. De la même manière, la responsabilité du Bureau d'études ne pourra être retenue en ce qui concerne les études ou expertises complémentaires réalisées par un prestataire extérieur choisi par le bénéficiaire.

Documents collectés :

- Plan géomètre, notice descriptive (APS) du projet, notes de la mairie.

Les plans de coupes et de façade n'ont pas été transmis. Les hypothèses de volume à chauffer et de surfaces déperditives sont prises uniquement sur la base de plans RDC.

1.4 Définitions

1.4.1 Energie primaire / énergie finale

Les énergies finales (EF) sont celles qu'utilisent les usagers et qui leur sont facturées.

Les énergies primaires (EP) sont celles directement présentes dans la nature (énergies fossiles dont les hydrocarbures et le nucléaire, énergies renouvelables dont solaire, biomasse, éolien, hydraulique, etc...).

Les coefficients multiplicateurs pour convertir l'énergie finale en énergie primaire sont les suivants :

Energie	Coefficient de conversion EF en EP
Combustibles gazeux	1
Combustibles liquides	1
Electricité	2,58
Bois	0,6

La consommation d'un kWh d'électricité (énergie finale) nécessite 2,58 kWh d'énergie primaire.

1.4.2 Emission de CO₂

Chacune de ces énergies émet des gaz à effet de serre dans l'environnement. Le tableau ci-dessous reprend les quantités de CO₂ émises dans l'atmosphère par kWh consommé.

Energie	Kilogrammes CO ₂ émise par kWh consommé
Gaz naturel	0,234
Propane / butane	0,274
Fuel	0,300
Electricité	0,084
Bois	0,013

1.4.3 Coût des énergies

Les prix de l'énergie sont à la hausse et la tendance ne devrait pas s'inverser à court terme. La tendance actuelle est vers une stabilisation temporaire du coût des énergies fossiles et une forte augmentation du prix de l'électricité.

1.4.4 Définition du calcul conventionnel et évolution de la réglementation

Coefficient Ubât :

Le Ubât est le coefficient moyen de déperdition à travers les parois d'un bâtiment. Il permet de pouvoir comparer plusieurs bâtiments du point de vue de leur isolation thermique. Il s'agit des pertes de chaleur à travers les murs, la toiture, le sol, les portes et fenêtres. On doit aussi calculer les pertes par toutes les liaisons entre ces différents éléments, où se situent des zones de déperditions linéaires, par exemple entre un mur et un plancher, appelées aussi ponts thermiques. Ces flux de chaleur sont calculés pour une différence de température entre l'extérieur et l'intérieur de 1°C.

Coefficient Cep :

Consommation énergétique conventionnelle en énergie primaire (cep) du bâtiment calculée selon les règles définies par la méthode Th-C-E ex (RT existant globale) en fonction des scénarii d'occupation conventionnelles et des régimes de températures intérieures conventionnelles définies en fonction du type de bâtiment. La consommation énergétique conventionnelle d'un bâtiment est exprimée en kWh énergie primaire par m² surface de référence et par an. Cette consommation est calculée pour les 5 postes réglementaires : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaire (pompe et ventilateurs).

OBJECTIF 3.2

2 ETAT ACTUEL – CALCUL THERMIQUE ET LISTE DES DESORDRES

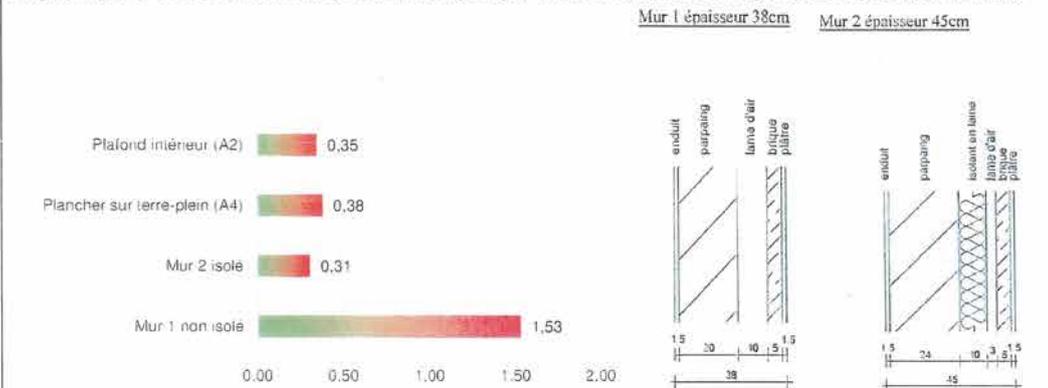
2.1 Enveloppe du bâtiment, Menuiseries et Ponts thermiques

2.1.1 Nature des parois

La résistance thermique R ou R_{th} (en $m^2.K/W$) caractérise le niveau d'isolation d'une paroi. U est l'inverse de R : $U = 1/R$. Plus la résistance thermique est élevée, plus le matériau est isolant.

Choix des matériaux / Isolation / Mise en œuvre			
Murs extérieurs	<u>Mur 1 non isolé :</u>		Up = 1.531 W/m².K
	<i>Composition</i>		<i>Epaisseur</i>
	<i>Resistance thermique</i>		
	Parpaing creux	20 cm	0,250 $m^2.K/W$
	Lame d'air	10 cm	0,090 $m^2.K/W$
	Brique	5 cm	0,100 $m^2.K/W$
	Plâtre	1.5 cm	0,043 $m^2.K/W$
	<u>Mur 2 isolé :</u>		Up = 0.308 W/m².K
	<i>Composition</i>		<i>Epaisseur</i>
	<i>Resistance thermique</i>		
Parpaing creux	24 cm	0,340 $m^2.K/W$	
Laine de verre	10 cm	2,500 $m^2.K/W$	
Lame d'air	3 cm	0,090 $m^2.K/W$	
Brique	5 cm	0,100 $m^2.K/W$	
Plâtre	1.5 cm	0,043 $m^2.K/W$	
Plancher bas	<u>Plancher bas sur terre-plein :</u>		Up = 2,941 W/m².K
	<i>Composition</i>		<i>Epaisseur</i>
	<i>Resistance thermique</i>		
	Dalle béton non isolée	16 cm	0,140 $m^2.K/W$
	<i>Ue TP, retenu pour la RT = 0,382 W/m².K</i>		
	<u>Plafond isolé :</u>		Up = 0,370 W/m².K
<i>Composition</i>		<i>Epaisseur</i>	
<i>Resistance thermique</i>			
Laine de verre	10 cm	2,500 $m^2.K/W$	
Faux plafond	1.3	0.043 $m^2.K/W$	
<i>Coefficient d'atténuation thermique b = 0.95</i>			

Le graphique ci-dessous illustre les pertes thermiques par unité de surface de chaque type de paroi (en $W/m^2.K$).



⇒ Les pertes thermiques par le mur extérieur Sud sont considérables d'autant que la surface à prendre en compte est importante. Les autres parois sont partiellement isolées et limitent les déperditions de chaleur.

OBJECTIF 3.2

2.1.2 Ponts thermiques

Ponts thermiques		
N°	Désignation	ψ [W/m.K]
01	Angle de 2 murs extérieurs	0,03
02	Mur ext./Plafond léger	0,03
03	Terre-plein	0,22
04	Angle mur extérieur / Refend	0,41
05	Angle mur extérieur / Refend	0,47

Le graphique ci-dessous illustre les ponts thermiques par mètre linéaire :

⇒ Les ponts thermiques sont nombreux (238 ml) mais l'isolation partielle des parois permet de limiter les pertes, ratio de ponts thermiques moyen de 0.16 W/ml.K.

2.1.3 Menuiseries extérieures

Le tableau ci-dessous récapitule les types de menuiseries relevées sur place.

Menuiseries extérieures 4,50						
N°	Désignation	Long (m)	Haut (m)	Châssis	Vitrage	Uw
01	Fenêtre	1,55	1,2	BOIS	Double	2,2
02	Porte	1,55	2,7	ALU	Simple	5,8
03	Lanterneaux	1	1	BOIS	Simple	2,2

Les fenêtres ont été saisies d'après les relevés établis par le Mairie.
A titre informatif, le coefficient Uw des menuiseries utilisées dans le cas de la RT 2012 est proche de 1.3 W/m²/K.

2.2 Equipements techniques avant travaux

2.2.1 Chauffage

Le chauffage de la salle des fêtes est assuré par 4 aérothermes à eau chaude placés en partie haute de la salle

Ces appareils sont alimentés depuis un réseau de chauffage en tube d'acier non isolés et cheminant en apparent depuis la Chaufferie. Les réseaux de chauffage ne semblent pas équilibrés (pas de vanne sur le parcours).



Le chauffage est activé uniquement sur les périodes d'utilisation de la salle.



Dans les loges et l'entrée, le chauffage est assuré par des ventilo-convecteurs à eau chaude irrigués depuis la chaufferie.

Enfin, les sanitaires sont chauffés par des radiateurs panneaux en acier équipés de robinets thermostatiques

La chaudière fonctionnant au fuel et remplacée en 1998 assure la production thermique de l'installation. De marque FRANCO BELGES, type AMBAINCE MPX, 3170, elle développe une puissance utile de 185 kW.

La panoplie hydraulique comprend deux circuits :

- Circuit radiateur régulé par une vanne trois voies non motorisée et comprenant une pompe de circulation Grundfoss
- Circuit aérotherme, régulé par une vanne trois voies motorisées et une pompe de circulation Grundfoss

D'après les relevés de la Mairie, les réseaux de chauffage ne sont pas isolés.



2.2.2 Production eau chaude

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par un Chauffe-eau électrique, de marque ATLANTIC, capacité de 300 Litres.

2.2.3 Ventilation

La salle des fêtes n'est pas équipé de ventilation mécanique (simple ou double flux). Le renouvellement d'air se produit par ouverture des portes et par les infiltrations d'air. Les flux ne sont pas maîtrisés et la surface des ouvrants ne respecte pas le Règlement Sanitaire Départemental qui impose un taux d'ouverture de 34 m² pour une surface au sol de 800 m².

La surface des ouvrants est estimée à moins de 25 m² pour la salle des fêtes (fenêtre à soufflets).

66-3 - Surface des ouvrants.

La surface des ouvrants calculée en fonction de la surface du local, ne doit pas être inférieure aux valeurs indiquées dans le tableau ci-après :

Surface du local en m ²	10	50	100	150	200	300	400
Surface des ouvrants en m ²	1,25	3,6	6,2	8,7	10	15	20
Surface du local en m ²	500	600	700	800	900	1 000	
Surface des ouvrants en m ²	23	27	30	34	38	42	

Extrait RSD du 15

2.2.4 Eclairage

- Salle des fêtes

Dans la salle des fêtes, tous les éclairages sont de type tube fluocompact.
Nous avons dénombré 3 rangées de 30 luminaires comprenant 1 tubes soit 90 tubes d'une puissance unitaire de 58 W complétés par 10 spots de 500 W chacun soit environ 26.5 W /m².



- Autres locaux

Aucune information n'a été transmise, nous considérerons un éclairage artificiel estimé à 12 W/m².

2.3 Données techniques et climatiques du site

2.3.1 Usage de la zone

Dans le cadre du présent diagnostic, l'usage de la zone est : **Salle de spectacle, de conférence**

2.3.2 Type de locaux

Pour le présent diagnostic, le type de locaux est : **Catégorie CE1** (Ne possédant pas de système de refroidissement, pour lesquels la référence est un bâtiment uniquement chauffé).

2.3.3 Perméabilité à l'air

La perméabilité à l'air d'un bâtiment traduit le niveau d'étanchéité globale des parois et des fenêtres.

Une paroi non étanche à l'air dans un bâtiment est synonyme d'inconfort et de surconsommation d'énergie. Les fuites d'air dans la paroi (perméabilité à l'air des parois) génèrent des ponts thermiques qui sont source de déperditions calorifiques, de courants d'air et d'inconfort lié à la difficulté de chauffer le logement.

Ces fuites et infiltrations d'air sont aussi pénalisantes en termes :

- de confort acoustique (pénétration des bruits extérieurs : là où l'air passe, le bruit passe aussi),
- de qualité de l'air intérieur (perturbation du fonctionnement et perte de rendement du système de ventilation),
- de consommation d'énergie (jusqu'à 20% de la consommation globale d'énergie),
- de conservation du bâti (les défauts d'étanchéité de l'enveloppe sont source de condensation qui génère à terme des croissances fongiques responsables de la dégradation du bâti et de la santé des occupants).

Assurer un bon niveau d'étanchéité à l'air de l'enveloppe extérieure, c'est limiter les flux d'air parasites et être capable d'assurer l'efficacité des systèmes d'isolation et la bonne gestion de l'air intérieur pour obtenir des locaux sains, confortables et durables.

Pour atteindre une bonne performance d'étanchéité à l'air et garantir la performance énergétique du bâtiment, il faut maîtriser les flux et infiltrations d'air parasites sur l'ensemble des parois du bâtiment. L'étanchéité à l'air concerne toutes les parois et la liaison des éléments de construction entre eux :

- murs, toiture et la jonction des différentes parois entre elles,
- jonction du bâti avec les menuiseries d'ouvertures (fenêtres, portes-fenêtres et portes donnant sur l'extérieur)
- traversée de l'enveloppe extérieure du bâti par tout élément de construction tels que gaines et réseaux, conduit de fumée, etc.

Concernant la salle des fêtes Beuredon, la perméabilité à l'air par défaut est de **1.7 m³/h.m²**. Cette valeur est retenue pour le projet.

2.3.4 Surfaces

La SHONRT est égale à la surface hors d'œuvre brute de ce bâtiment ou de cette partie de bâtiment, au sens du premier alinéa de l'article R. 112-2 du code de l'urbanisme, après déduction :

- Des surfaces de plancher hors œuvre des combles et des sous-sol non aménageables ou non aménagés pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial ;
- Des surfaces de planchers hors d'œuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias, des vérandas non chauffées ainsi que des surfaces non closes situées en RDC ou à des niveaux supérieurs ;
- Des surfaces de plancher hors d'œuvre des bâtiments ou des parties de bâtiment aménagés en vue du stationnement des véhicules ;

	Surface utile	Surface RT
Salle des fêtes	387.30 m²	426.03 m²
Locaux annexes	132.54 m²	145.79 m²

2.3.5 Inertie quotidienne et séquentielle

Les règles Th-I proposent différentes méthodes pour déterminer l'inertie quotidienne du bâtiment étudié. Nous utiliserons la méthode forfaitaire (Th-I, §2) : on détermine successivement si les planchers bas, hauts, et les parois verticales sont lourdes ou non, au sens précisé dans le Th-I, §2.

Plancher bas	Plancher haut	Paroi verticale	Classe d'inertie
Lourde	Léger	Lourdes	LOURDES

Pour valoriser les apports solaires en hiver et maîtriser le confort estival l'inertie présente un rôle primordial pour stocker de l'énergie et réduire l'amplitude des variations de température.

Au regard des types de parois du bâtiment, l'inertie séquentielle retenue pour la zone est **Légère**.

OBJECTIF 3.2

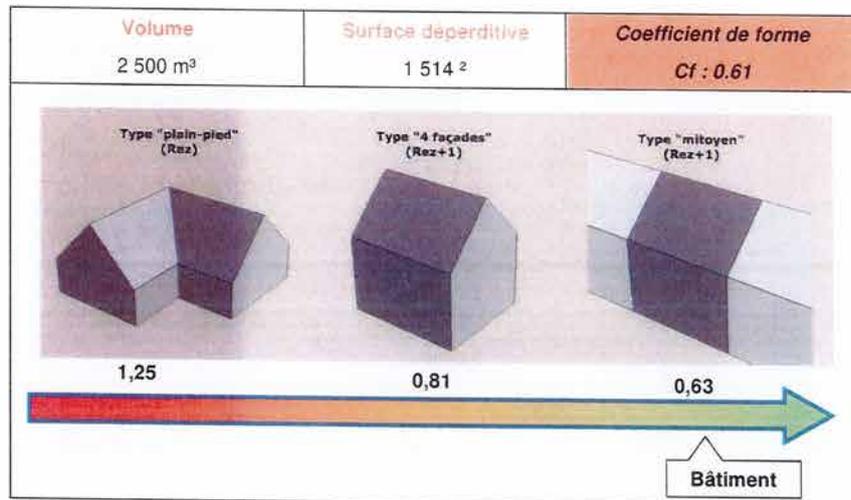
Rehabilitation de la salle des fêtes
CHAUDES AIGUES
Rapport Etude Thermique

Emetteur Phase Doc Indice Date
BIEE DIAG RAPPORT B 16.04.21

2.3.6 Compacité

La compacité d'un bâtiment est le rapport entre son volume protégé (chauffé) et sa surface de déperdition (l'enveloppe extérieure du bâtiment) : $C = V/A$.

Le rapport inverse nommé facteur de compacité ou coefficient de forme est également utilisé : $Cf = A/V$
La compacité est donc meilleure lorsque le facteur de compacité est le plus faible.



2.3.7 Données climatiques

Les données climatiques sont sélectionnées en fonction de la situation géographique et de l'altitude du bâtiment.

- Zone climatique hiver : H1c
- Altitude : 760 m
- Zone bruit : Br2
- Température de base extérieure : -13 °C
- Température de base intérieure : 20 °C



OBJECTIF 3.2

2.4 Calculs thermiques Th-C-Ex, estimation des besoins

2.4.1 Répartition des déperditions thermiques

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des pertes thermiques au travers des différentes parois du bâtiment.

Déperditions (W/°C)		
Murs extérieurs	179,64	W/°C
Murs intérieurs	0	W/°C
Planchers	203,49	W/°C
Plafonds	202,46	W/°C
Vitrages	114,75	W/°C
Portes	97,09	W/°C
Linéiques L8	20,38	W/°C
Linéiques L9	0	W/°C
Linéiques L10	0	W/°C
Autres ponts thermiques	17,55	W/°C

Part	Pourcentage
Murs extérieurs	40%
Planchers bas	13%
Planchers hauts	13%
Menuiseries	15%
Ponts thermiques	15%
Renvilt d'air	3%

Figure 1 : Répartition des déperditions thermiques

La plupart des murs extérieurs sont déjà isolés et génèrent peu de déperditions de chaleur. A l'inverse les infiltrations d'air sont nombreuses (1667 m³/h) et conduisent à d'importantes pertes thermiques. Elles participent par ailleurs au renouvellement d'air de la salle.

A parts égales, le plancher bas sur terreplein, le plafond peu isolé et les menuiseries extérieures comptent pour 14-15% des pertes, chacun.

Déperditions moyennes, $U_{bât} = 0,552 \text{ W/m}^2.K$ < $U_{bât \text{ ref}} = 0,372 \text{ W/m}^2.K$	Ecart : 48 %
Déperditions thermiques (hors surpuissance de relance)	46 300 W
Puissance à installer (avec surpuissance de relance de 22 W/m^2 selon EN 12831 pour un $\Delta T = 3^\circ C$ en 2 heures)	57 700 W

Surface chauffée	520 m²
Déperditions thermiques	57.7 kW
Consommation de chauffage	207 kWh/m²

OBJECTIF 3.2

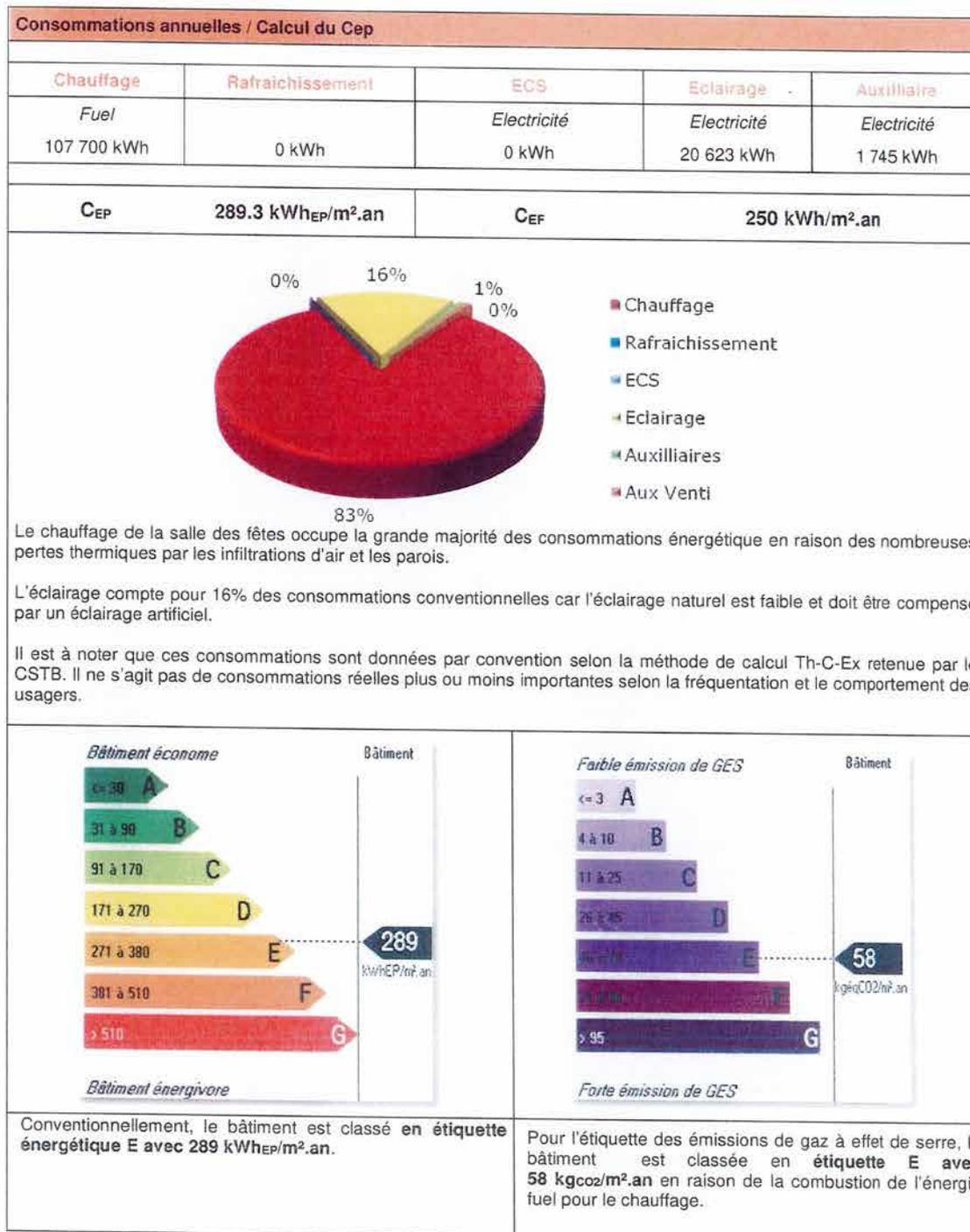
Réhabilitation de la salle des fêtes
CHAUDES AIGUES
Rapport Etude Thermique

Emetteur Phase Doc Indice Date
BIEE DIAG RAPPORT B 15.04.21

2.4.2 Calcul de la consommation conventionnelle

Consommation conventionnelle par poste :

- Chauffage des bâtiments
- Rafraichissement
- Eclairage
- Auxiliaire de ventilation
- Eau chaude sanitaire (ECS)



3 ETAT PROJETE – CALCUL THERMIQUE ET GAINS ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

3.1 Préconisations de travaux

Les travaux décrits ci-dessous consistent à réduire les pertes thermiques de la salle des fêtes et à optimiser les systèmes pour diminuer les consommations énergétiques.

▪ **Fourniture et pose d'un isolant thermique extérieur sur les façades**

- Isolation par panneau de laine de roche, épaisseur 14 cm
- Résistance thermique : 4.50 m².K/W
- Réaction au feu : B-s1, d0
- Absorption d'eau : Wc 0
- Y compris toutes sujétions de pose (échafaudage, sécurité...)

La finition extérieure sera au choix de la Maitrise d'ouvrage, ces travaux induisent la reprise des installations électriques extérieures.

Une étude structure permettra de valider la tenue des éléments structurels existants (poteaux, poutres, murs).

Conso finale	=	114 929 kWh/an	<	Conso initiale = 130 068 kWh/an	-12%
CEP	=	262 kWh _{EP} /m ² .an	<	CEPExistant = 289.3 kWh _{EP} /m ² .an	9%

▪ **Abaissement du plafond et isolation de la toiture**

Afin de réduire le volume à chauffer, il est prévu d'abaisser le plafond à environ 4.2 m de hauteur (remplacement du faux plafond) et de l'isoler avec 320 mm de laine de roche en remplacement de la faible épaisseur d'isolant existant.

- **Fourniture et pose d'un isolant thermique de type** panneau isolant laine de roche souple revêtu d'un surfacage kraft quadrillé 100 x 100 mm (ROULROCK KRAFT), et ayant pour principales caractéristiques :
 - Conductivité thermique : 0.032 W/m².K
 - Epaisseur : 32 cm, résistance thermique 7.00 m².K/W
 - Réaction au feu : Euroclasse F
- Y compris toutes sujétions de pose (échafaudage, sécurité...)

Une étude structure permettra de valider la tenue des éléments structurels existants (poteaux, poutres).

Conso finale	=	120 915 kWh/an	<	Conso initiale = 130 068 kWh/an	-7%
CEP	=	272.8 kWh _{EP} /m ² .an	<	CEPExistant = 289.3 kWh _{EP} /m ² .an	-5%

▪ **Remplacement des portes extérieures**

Dans la salle des fêtes, les menuiseries extérieures induisent 7% des pertes totales. Leur remplacement permettra une meilleure isolation du bâtiment et une meilleure étanchéité à l'air.

- Dépose des menuiseries existantes
- Fourniture et pose de **alu isolante** en remplacement des portes existantes ayant pour principales caractéristiques : Ud < 1.8 W/m².K

Conso finale	=	119 993 kWh/an	<	Conso initiale = 130 068 kWh/an	-8%
CEP	=	270.4 kWh _{EP} /m ² .an	<	CEPExistant = 289.3 kWh _{EP} /m ² .an	-7%

▪ **Suppression de la chaufferie fuel, mise en œuvre de deux pompes à chaleur**

La chaufferie fuel alimentant les aérothermes et les radiateurs à eau chaude induit d'important rejets de gaz à effet de Serre. Par contre, c'est un système éprouvé, fiable quelque-soit la température extérieure. Les travaux prévus consistent à :

- Déposer le chaufferie fuel
- Neutraliser et dépolluer la cuve de stockage fuel
- Installer deux pompes à chaleur air/air associée à des cassettes 4 voies (dimensionnement à prévoir)
- Installer une pompe à chaleur air/eau pour alimenter les radiateurs à eau chaude (dimensionnement à prévoir)

Conso finale	=	60 013 kWh/an	<	Conso initiale = 130 068 kWh/an	-54%
CEP	=	270.8 kWh _{EP} /m ² .an	<	CEPExistant = 289.3 kWh _{EP} /m ² .an	-6%

OBJECTIF 3.2

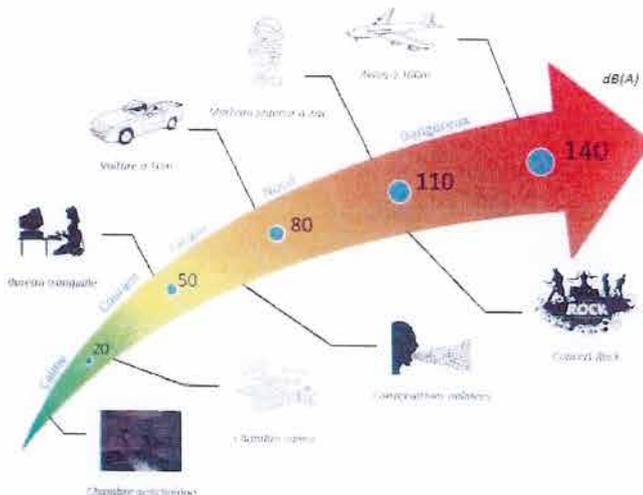
Réhabilitation de la salle des fêtes
CHAUDES AIGUES
Rapport Etude Thermique

Emetteur Phase Doc Indice Date
BIEE DIAG RAPPORT 5 18.04.21

Le gain en énergie finale (celle qui est facturée) est important avec près de 70 000 kWh par an. Cependant, le calcul du coefficient CEP (qui détermine l'étiquette énergétique) tient compte de l'énergie primaire (cf paragraphe 1.4 Définitions) qui est présente un coefficient multiplicateur de 2.58 pour l'énergie électrique (chauffage par pompe à chaleur).

NOTES :

- Le taux de brassage d'air nous paraît faible avec les équipements proposés. En effet, le débit maximum traité par les 4 cassettes 4 voies sera de 6 240 m³/h à la vitesse maximale soit un taux de brassage de 3.2. Le taux de brassage recommandé se situe entre 4 à 5 pour chauffage efficace, soit un débit 9 800 m³/h.
- Le COP des pompes à chaleur est d'environ 3.1 pour ce type d'appareil pour une température extérieure de 7°C. Au regard de la situation géographique de Chaudes-Aigues, la température extérieure de base est de -13°C, les performances de la machine sont médiocres à ces températures basses.
- Le niveau sonore de ces appareils est d'environ 70 dB(A) ce qui correspond à une conversation animée ou encore une machine à laver



▪ Mise en œuvre d'une chaudière biomasse

Afin de réduire l'impact environnemental, nous vous proposons de remplacer la production thermique fuel par une mini-chaufferie fonctionnant aux granulés de bois.

○ Description

Les travaux consistent à :

- Déposer la chaudière et la cuve fuel
- Installer une chaudière à granulés à condensation, puissance modulante de 7 à 32 kW
- Installation d'un silo de bois carré : 258 x 144 x 240 cm, capacité 4 tonnes avec capteur de niveau
- Tube d'évacuation des fumées (ventouse verticale)
- Régulation intégrée pour gestion du chauffage
- Réseau de chauffage isolé, classe 3 minimum
- Fourniture et pose d'unités gainable haute pression pour traiter le volume de la salle des fêtes y compris réseaux de soufflage et grilles de soufflage et de reprise en plafond.

Conso finale	=	123 409 kWh/an	<	Conso initiale	=	130 068 kWh/an	-5%
CEP	=	207.7 kWh _{EP} /m ² .an	<	CEP Existant	=	289.3 kWh _{EP} /m ² .an	-28%

Le choix du combustible granulé de bois est motivé par la simplicité de mise en œuvre d'une chaudière aux granulés et de son silo de stockage.

Les combustibles de type plaquette ou bois déchiqueté nécessitent des infrastructures plus importantes avec notamment la création d'un silo étanche et facilement accessible de 12 m³, et un espace chaufferie plus important pour la vis de dessilage. Enfin, la qualité du bois doit répondre à des normes strictes pour éviter d'user prématurément les systèmes d'amenée du combustible et le foyer de la chaudière.

▪ **Mise en œuvre d'une VMC double flux dans la salle des fêtes**

Afin de maîtriser le renouvellement d'air et de se conformer aux règles de ventilations dans les ERP, nous vous préconisons de mettre en œuvre une VMC double flux dans la salle des fêtes. Les débits d'extraction seront asservis à l'occupation des locaux.

Les travaux comprennent :

- Fourniture et pose d'une CTA double flux à récupération énergétique, moteur basse consommation, débit environ 4000 m³/h
- Fourniture et pose des réseaux de soufflage et d'extraction rigide en tôle d'acier galvanisé isolés
- Fourniture et de pose des grilles d'extraction et de soufflage y compris registre motorisé et sonde CO2 pour adapter le renouvellement d'air à l'occupation des locaux.
- Rejet et prise d'air en extérieur, raccordement électrique, mise en service,

Pour une bonne intégration, ces travaux doivent être combinés avec l'abaissement et l'isolation du plafond.

Conso finale	=	65 272 kWh/an	<	Conso initiale = 130 068 kWh/an	-50%
CEP	=	179.8 kWh _{EP} /m ² .an	<	CEPExistant = 289.3 kWh _{EP} /m ² .an	-38%

▪ **Remplacement des éclairages dans la salle des fêtes**

La puissance installée en éclairage dans la salle des fêtes peut être réduite en optant pour des luminaires LED.

Les travaux consistent à :

- Déposer les 90 tubes fluo-compactes et les 10 spots
- Installer des luminaires LED assurant un meilleur flux lumineux (respect des exigences liées à l'utilisation de la salle) et un dégagement de chaleur quasiment nul.

Pour une bonne intégration, ces travaux doivent être combinés avec l'abaissement et l'isolation du plafond.

Conso finale	=	123 657 kWh/an	<	Conso initiale = 130 068 kWh/an	-5%
CEP	=	254.7 kWh _{EP} /m ² .an	<	CEPExistant = 289.3 kWh _{EP} /m ² .an	-12%

OBJECTIF 3.2

Réhabilitation de la salle des fêtes
CHAUDES AIGUES
Rapport Etude Thermique

Emetteur Phase Doc Indice Date
BIEE DIAG RAPPORT B 15.04.21

3.2 Scenarii des réhabilitations

En associant les préconisations décrites précédemment, nous vous proposons 2 scenarii de réhabilitation de la salle des fêtes.

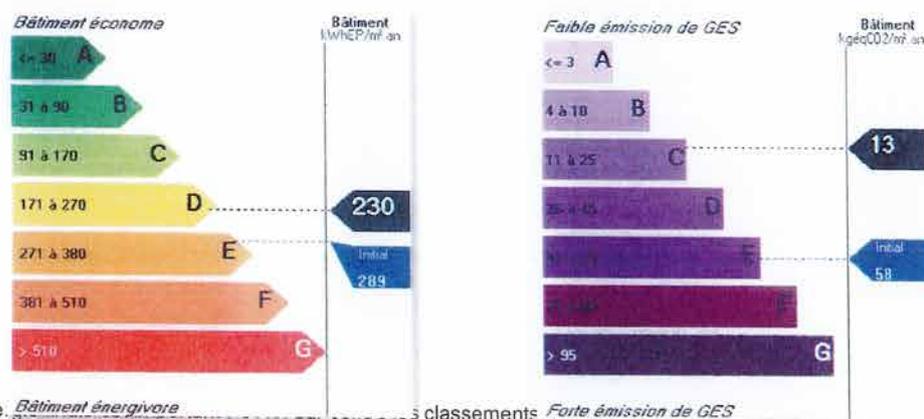
3.2.1 Scenarion 1 : minimum

Dans ce premier scenario, les travaux sont les suivants :

- Isolation et abaissement du plafond.
- Mise en œuvre de pompes à chaleur Air/Air et Air / Eau
- Remplacement de tous les éclairages.

	Etat initial	Etat projeté	Gain
Coefficient Ubat	0.552	0.462	-16%
Consommation énergie	130 068 kWh/an	51 056 kWh/an	-61%
Coefficient Cep	289.3 kWh _{EP} /m ² .an	230.4 kWh _{EP} /m ² .an	-20%
Coefficient Cef	250.2 kWh/m ² .an	98.2 kWh/m ² .an	-61%
Emission gaz GES	58 kg _{CO2} /m ² .an	13 kg _{CO2} /m ² .an	-78%
Etiquette énergétique	E	D	
Etiquette environnementale	E	C	

Gain énergétique = 79 012 kWh/an < Conso initiale = 130 068 kWh/an -51%
Cep = 230.4 kWh_{EP}/m².an < CepExistant = 289.3 kWh_{EP}/m².an -20%



Le gain en énergie est de 79 012 kWh/an (soit un gain de 3 classes) et le gain en émissions de GES est de 45 kg_{CO2}/m².an (soit un gain de 4 classes).

L'isolation par l'extérieur des façades n'a pas été sélectionnée car le gain énergétique est faible par rapport à l'investissement que ces travaux vont engendrer : le gain énergétique est 3 300 kWh (Electricité) par an sur les 130 000 kWh de l'état actuel. De plus le coefficient Cep diminue de 15 kWh_{EP}/m².an et l'étiquette énergétique reste en D.

OBJECTIF 3.2

Rehabilitation de la salle des fêtes
CHAUDES AIGUES
Rapport Etude Thermique

Emetteur Phase Doc Indice Date
BIEE DIAG RAPPORT B 16.04.21

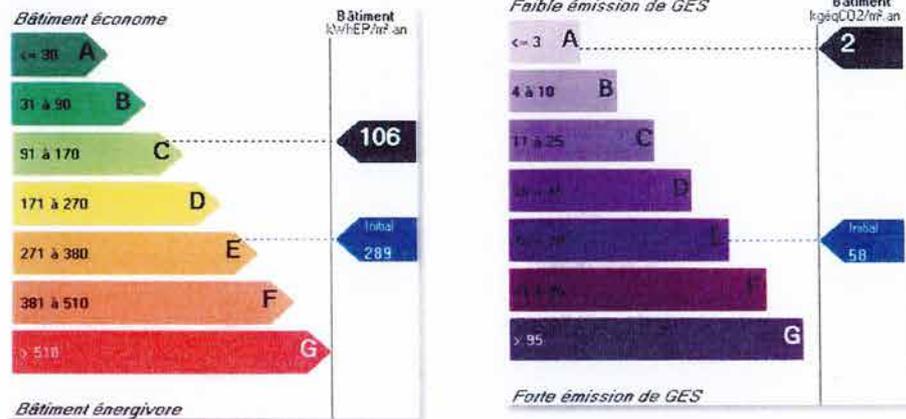
3.2.2 Scenario 2 : amélioration énergétique et technique

Dans ce second scenario, les travaux sont les suivants :

- Isolation et abaissement du plafond.
- Remplacement des portes extérieures
- Mise en œuvre d'une VMC double flux asservie à l'occupation
- Mise œuvre d'une chaufferie biomasse en remplacement de la chaudière fuel
- Remplacement de tous les éclairages

	Etat initial	Etat projeté	Gain
Coefficient Ubat	0.552	0,424	-23%
Consommation énergie	130 068 kWh/an	50 731 kWh/an	-61%
Coefficient Cep	289.3 kWh _{EP} /m ² .an	105.5 kWh _{EP} /m ² .an	-64%
Coefficient Cef	250.2 kWh/m ² .an	97.6 kWh/m ² .an	-61%
Emission gaz GES	58 kg _{CO2} /m ² .an	2 kg _{CO2} /m ² .an	-97%
Etiquette énergétique	E	C	
Etiquette environnementale	E	A	

Gain énergétique = 79 337 kWh/an < Conso initiale = 130 068 kWh/an -61%
C_{EP} = 105.5 kWh_{EP}/m².an < C_{EP}Existant = 289.3 kWh_{EP}/m².an -64%



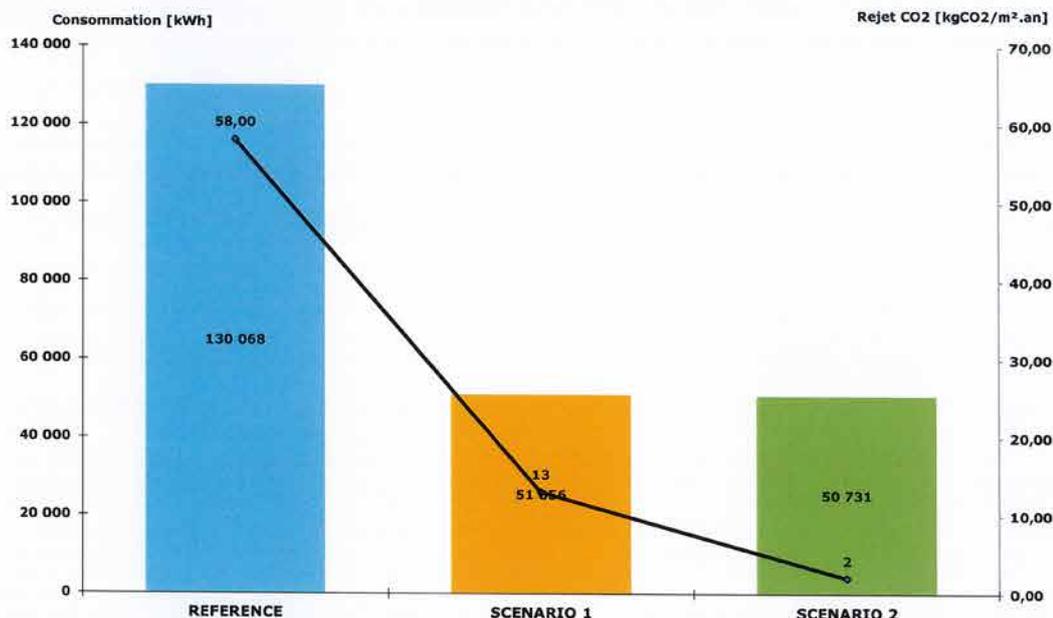
Outre le gain en énergie finale qui est équivalent à celui du scenario 1, ce bouquet de travaux permet de réduire sensiblement la consommation en énergie primaire (-64%) et de rendre négligeable les rejets de gaz à effet de serre (-97%) grâce à la conjugaison d'une CTA double flux (réduction des besoins) et d'une chaufferie biomasse (avancées technologiques et performances optimisées).

L'isolation par l'extérieur des façades n'a pas été sélectionnée car le gain énergétique est faible par rapport à l'investissement que ces travaux vont engendrer : le gain énergétique supplémentaire est 7 200 kWh (Bois) par an sur les 130 000 kWh de l'état actuel.

De plus le coefficient Cep diminue de 10 kWh_{EP}/m².an et l'étiquette énergétique reste en C.

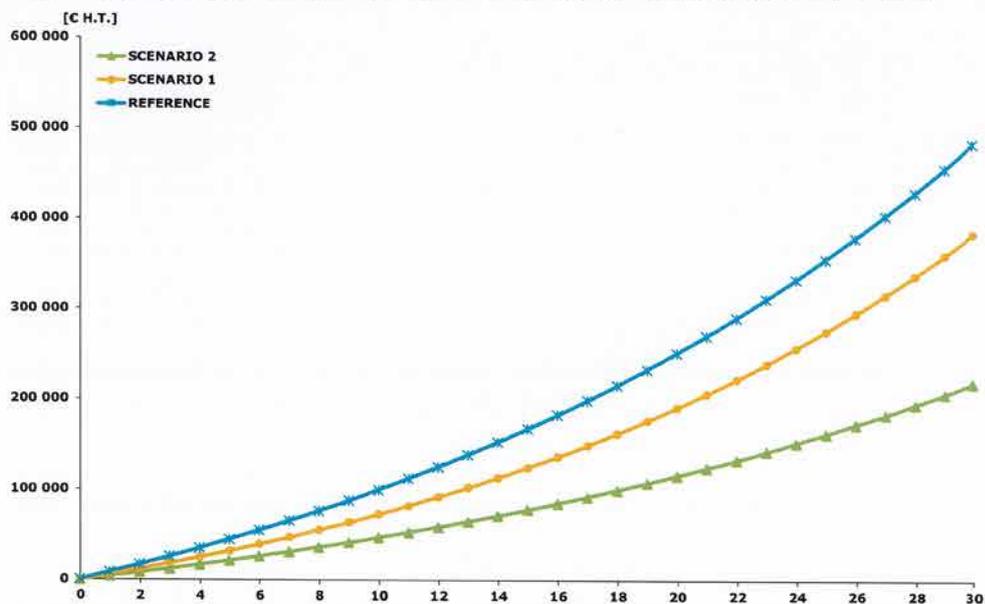
3.3 Gains énergétiques et environnementaux

Le graphique ci-dessus illustre les consommations énergétiques suivant le scénario choisi.



Quelque soit le scénario retenu, le gain énergétique est très important.

Le graphique suivant traduit les coûts d'exploitation cumulés de chaque scénario sur une période de 30 ans.



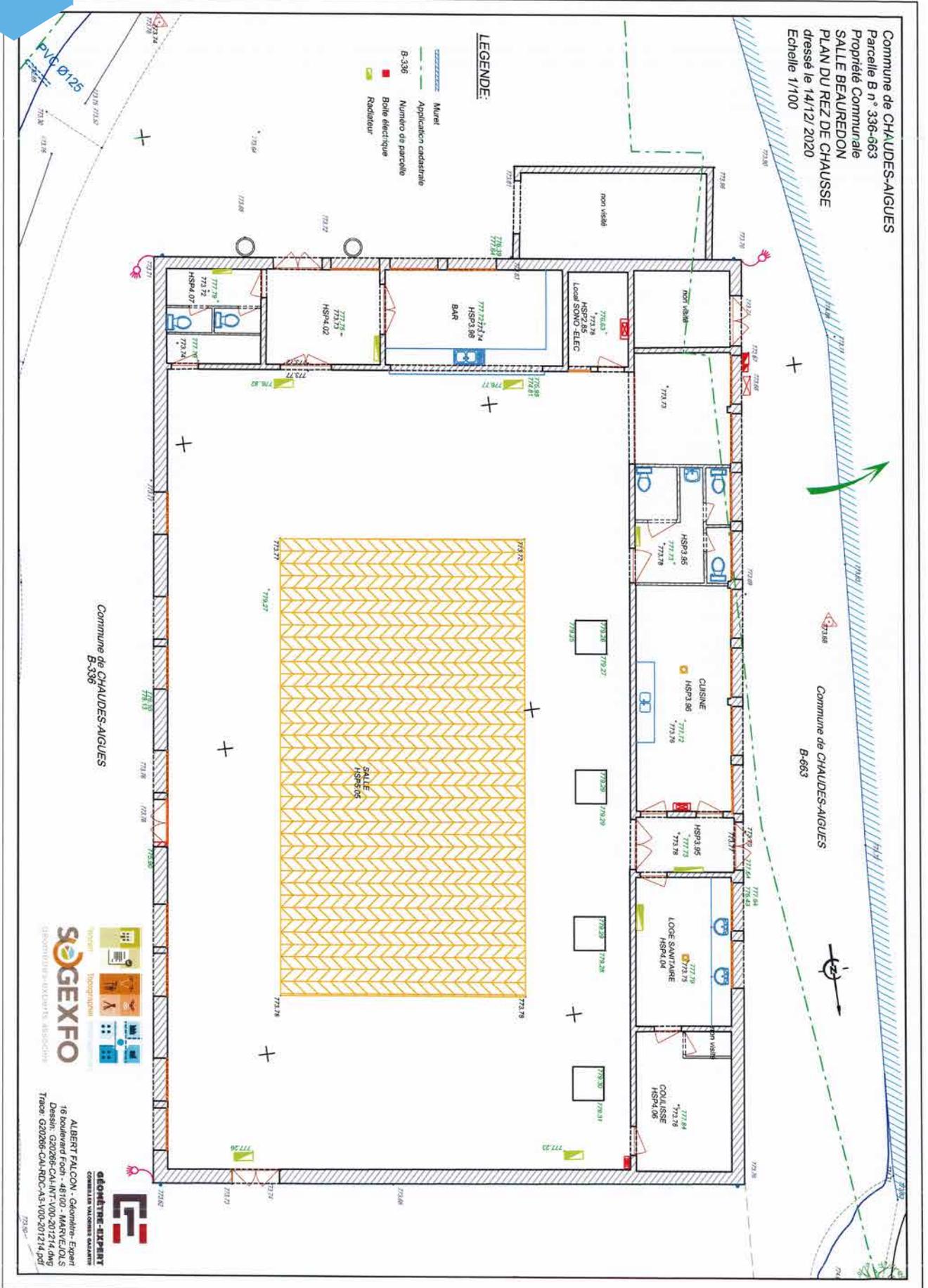
Les hypothèses concernant le coût unitaire des énergies et leur évolution sont les suivantes (source PEGASE, mars 2021 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-mensuelles-de-lenergie>).

	Coût unitaire retenu	Evolution annuelle
Electricité	113.18 € HT/MWh	+5%.
Fuel	52.29 € HT/MWh	+4%.
Bois	62.00 € HT/MWh	+3%.

La forme parabolique des courbes s'explique par la prise en compte de l'inflation du prix des énergie.

Ainsi, le cout d'exploitation du scénario 2 est assurément plus faible que le scénario 1. D'ici 30 ans, le gain financier sur l'exploitation du bâtiment est estimé à 265 300 € HT ce qui laisse une enveloppe très confortable pour investir dans les travaux préconisés précédemment.

OBJECTIF
3.2



Maître d'ouvrage	COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES (15110)																
Projet	SALLE BEAUREDON : RÉHABILITATION																
<p>NOTICE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE</p> <p>VERSION 2</p>																	
Bureau d'études	 <p>reulet ingenierie s.a.</p> <p>5 bis, boulevard Pasteur ☎ : 05.61.94.93.00</p> <p>31800 SAINT GAUDENS</p> <p>reulet.ingenierie@wanadoo.fr</p>			Date	15.02.21	Ingenieur	JJR										
	Affaire	S2959	Phase	APS	Pièce	04	Indice										
<p>Nota:</p> <p>Ce document ne peut être ni modifié, ni reproduit, ni utilisé pour d'autres usages, sans l'autorisation de son auteur.</p>			Modifications	<table border="1"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>													

A - NOTICE DESCRIPTIVE

1 - Loge (9,38 m²)

- Démolition cloisons, dépose sanitaires, faïences, alimentation
- Création d'un WC - Réseaux
- Carrelage collé
- Faux-plafond et isolation à + 2,50 m
- Electricité
- Peinture des murs

2 - Coulotte (17,75 m²)

- Dépose faïence, évier, plan de travail
- Obturation ouverture côté salle, compris enduit
- Percement pour porte d'accès entre coulotte et salle
- Reprise des murs au plâtre
- Menuiserie intérieure
- Peinture des murs
- Complément électrique

3 - WC 2 (11,25 m²)

- Cloisons de séparation
- Faux-plafond et isolation
- Création des réseaux
- Appareils sanitaires
- Faïence
- Carrelage collé
- Electricité
- Peinture des murs
- VMC

**4 - Bar (14,96 m²)**

- Dépose lavabos, plan de travail, faïence
- Création ouverture côté salle
- Obturation ancienne porte
- Percement pour nouvelle porte
- Faux-plafond et isolation
- Menuiserie intérieure
- Plan de travail, évier
- Faïence
- Peinture des murs
- Electricité

5 - Réserve (14,02 m²)

- Portes coupe-feu ½ h
- Plafond coupe-feu 1 h
- Reprise luminaire
- Peinture

6 - Sas / quichet (12,13 m²)

- Cloisons
- Menuiserie intérieure
- Faux-plafond
- Electricité
- Peinture

7 - Menuiseries extérieures

- Changement de la menuiserie sur la porte d'entrée existante
- Création d'une deuxième porte d'entrée compris percement, menuiserie extérieure
- Grille de fermeture sur l'entrée
- Création d'une issue de secours compris percements, menuiserie extérieure

8 - Faux-plafond acoustique de la salle (390 m²)

- Dépose de l'isolation et faux-plafond existants
- Pose d'un faux-plafond acoustique en dalles 600 x 600
- Isolation en laine de verre déroulée sur le faux-plafond
- Habillage des 4 puits de jour
- Luminaires encastrés 600 x 600

9 - Chauffage - Ventilation

- Neutralisation cuve fioul
- Neutralisation des réseaux de chauffage existants
- Rideau d'air chaud sur entrée Nord
- Centrale double flux pour chauffage et ventilation
- TGBT (compléments pour nouveau chauffage - ventilation)
- Alimentation générale depuis porte transfo : non chiffré

10 - Peinture des murs intérieurs

- Peinture sur les parois verticales intérieures de l'ensemble

11 - Auvent extérieur sur l'entrée Nord (20 m²)

- Fondations - Plancher bas
- Poteaux
- Charpente - Couverture - Zinguerie

12 - Peinture des façades extérieures

- Echafaudage
- Lavage à haute pression
- Mise en peinture.

Notice estimative

N°	Désignation	Montant € HT
1	Loge	7 000
2	Coullisse	10 000
3	WC 2	26 000
4	Bar	13 000
5	Réserve	4 000
6	Sas / guichet	8 000
7	Menuiseries extérieures	13 000
8	Faux-plafond acoustique de la salle	40 000
9	Chauffage - Ventilation	60 000
10	Peinture des murs intérieurs	30 000
11	Auvent extérieur sur l'entrée Nord	15 000
12	Peinture des façades extérieures	16 000
Montant total HT		<u>242 000</u>

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement de l'ancienne école privée

Objectif : 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire.

Objectif 1.4 : Renforcer l'attractivité des pôles en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Chaudes Aigues

Projet sur commune seule : de Chaudes Aigues

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Avec environ 912 habitants, la station de tourisme de Chaudes Aigues, commune lauréate du programme Petites Villes de Demain, compte un certain nombre d'immeubles inoccupés. Au cœur du bourg de Chaudes Aigues, l'ancienne école privée est en cours d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier – SMAF Auvergne pour le compte de la commune afin d'y accueillir des services à la population, complémentaires à la France Services portée par Saint-Flour Communauté et située à proximité dans Chaudes Aigues.

Les services proposés pourraient y être : médiathèque, salle de séminaires (dotée d'un équipement visio), tiers lieux (coworking), locaux mis à disposition des associations, logements adaptés (logements senior...) en lien avec un bailleur social, salle de réception municipale.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : renforcement du lien social en confortant l'offre de services et services culturels

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : CHAUDES AIGUES Communauté de communes :
 - Conseil Régional Syndicat(s) :
 - Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 - Entreprise(s) : Conseil Départemental
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Chaudes Aigues
➤ Adresse postale : Mairie – Le bourg – 15110 CHAUDES AIGUES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. David SAINT-LEGER, Directeur des services – 04.71.23.52.47 - contact@chaudes-aigues.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : étude de programmation et recensement des besoins (concertation)	20 000 €	22 000 €
Acquisitions foncières	75 000 € – acquis par EPF	90 000 €
Ingenierie / Maitrise d'œuvre	/	/
Travaux	/	/
Fournitures	/	/
Autres :		/
TOTAUX	95 000 €	112 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes			
Etat	10 000 €	C	Au titre du programme Petites Villes de Demain -soutien à l'ingénierie (50%)
Département du Cantal			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Degré d'implication de l'équipe projet	Aujourd'hui projet porté par le conseil municipal de Chaudes Aigues	Concertation et définition des besoins en lien avec les associations, les acteurs socio-économiques
Performance énergétique du bâtiment	Bâtiment de très faible performance énergétique – fermé au public	Rénovation énergétique du bâtiment

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 négociation foncière d'acquisition du bien par l'EPF
- Date de fin : 2026

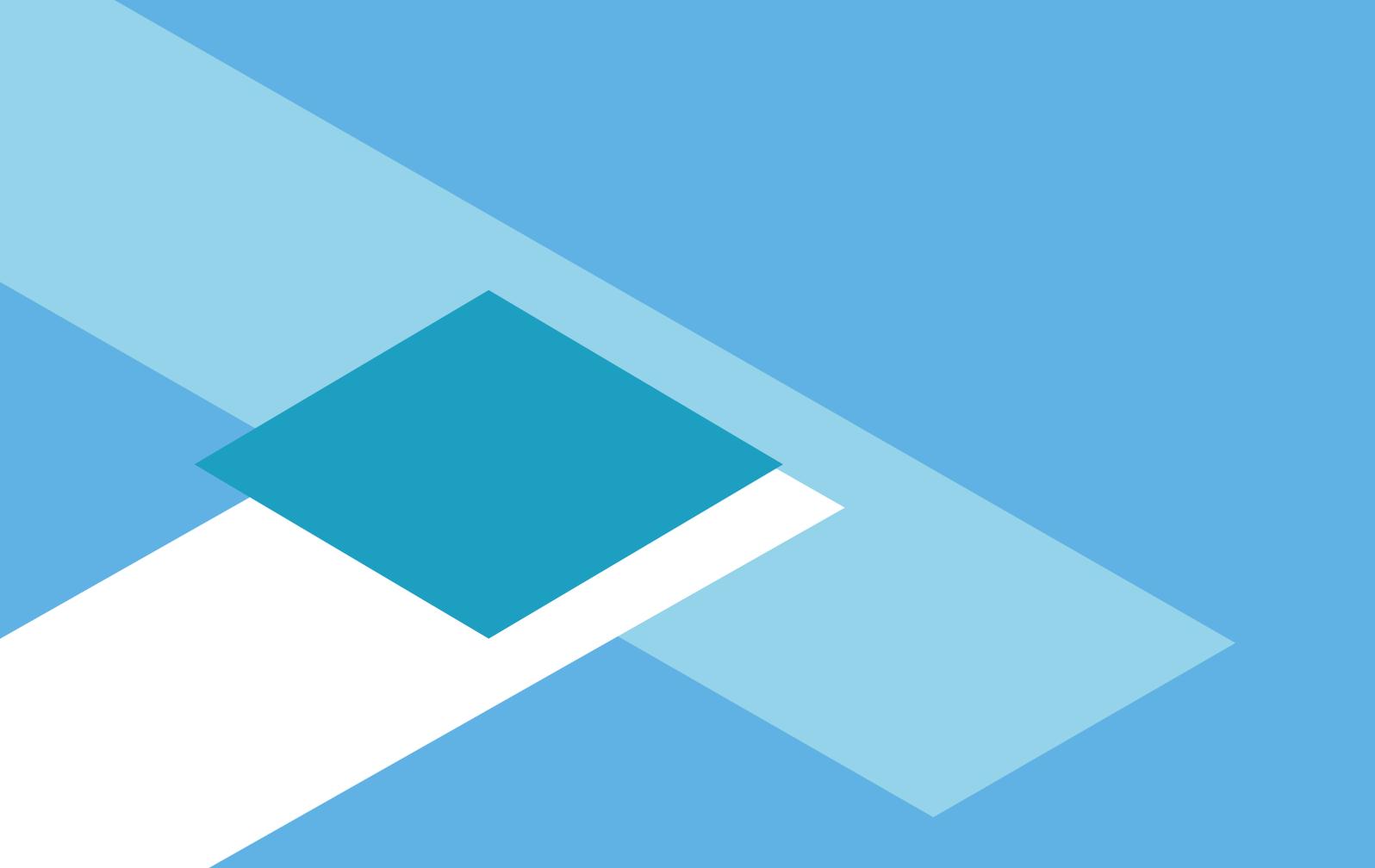
Observations :

Ce projet sera mené en lien étroit avec Saint-Flour Communauté, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Un groupement de commandes sera proposé et coordonné par Saint-Flour Communauté qui, par ailleurs, porte une étude de programmation sur les bâtiments communautaires jouxtant le parc thermal. Ainsi, le prestataire retenu pourra analyser les besoins de manière transversale et globale.

Fait à Chaudes-Aigues
Le 11 juin 2021

Le Maire de Chaudes-Aigues,

Michel BROUSSE



Objectif n°3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique,
culturel et patrimonial.



▣ ▣ **Valoriser et qualifier les activités et équipements de loisirs** (sportifs, culturels, etc.) et l'offre de services présents à Saint-Flour dans l'offre touristique ;

▣ **Renforcer les solutions de mobilité alternatives** à la voiture individuelle, tout au long de l'année et pour l'ensemble des usagers, à la fois sur le pôle urbain, et pour les interactions entre Saint-Flour et les autres sites touristiques du territoire ;

▣ **Valoriser la richesse architecturale du Site Patrimonial Remarquable et Clunisien de Saint-Flour ;**

▣ **Renforcer l'attractivité du centre-ville** en mettant en œuvre une action complète et combinée de tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants, l'offre commerciale et de services, l'accueil des visiteurs, et de valoriser le patrimoine (Cf. fiche action 1.4).

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 111 : Aménager l'ancienne prison, place d'Armes à Saint-Flour via une scénographie pour une interprétation du paysage en lien avec le CIAP.
- Fiche projet n° 112 : Aménagement intérieur des locaux de l'office de tourisme intercommunal de Saint Flour.
- Fiche projet n° 113 : Conservatoire : Aménager l'intérieur de l'établissement d'enseignement.
- Fiche projet n° 114 : Conservatoire : Aménager l'extérieur de l'établissement d'enseignement (théâtre de verdure).

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 115 : SAINT-FLOUR - Requalifier la place d'armes et la rue marchande.
- Fiche projet n° 116 : SAINT-FLOUR - Réhabilitation et redéfinition du secteur de la Fontlong.
- Fiche projet n° 117 : SAINT-FLOUR - Etude et développement de liaisons douces.
- Fiche projet n° 118 : SAINT-FLOUR - Mise en oeuvre du projet scientifique et culturel du musée de la Haute-Auvergne.

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

Fiche Projet n° III

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager l'ancienne prison, place d'Armes à Saint-Flour via une scénographie pour une interprétation des paysages en lien avec le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : SAINT-FLOUR, 17 BIS PLACE D'ARMES

Projet sur commune seule : SAINT-FLOUR

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Depuis l'acquisition en 2004 du bâtiment de l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Flour et de la Caisse d'Épargne, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, Saint-Flour Communauté a lancé un programme de travaux qui s'insère dans le projet de réhabilitation de la place d'Armes de Saint-Flour. Celui-ci a débuté par la réalisation de trois tranches de travaux permettant de réhabiliter cet ancien bâtiment dans le but d'y créer un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine ainsi qu'une maison de l'habitat.

Ces travaux touchant à leur fin, deux autres tranches touchant aux extérieurs et à l'ancienne prison doivent compléter cette réhabilitation.

Le projet consiste à aménager l'ancienne prison en un centre d'interprétation des paysages, projet porté par le service Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté.

Actuellement, le plancher haut de l'ancienne prison est accessible depuis la terrasse où se situe également la table d'orientation.

Le projet, située dans l'ancienne prison, comprendrait un espace pour des actions de médiation temporaires concernant les paysages, l'architecture et le patrimoine (expositions, visites guidées, ateliers, etc.) sur 3 niveaux dont 1 accessible depuis la terrasse où est située la table d'orientation du point de vue.

Le concept de ce projet serait donc de faire découvrir et d'expliquer les paysages et le patrimoine architectural tout au long de ce cheminement qui mène à une terrasse qui culmine en haut de ce bâtiment à partir de laquelle on peut découvrir une vue panoramique de la ville basse de Saint-Flour et de ses environs.

La répartition par niveau pourrait être la suivante :

R+1 / 34 m2 || R+2 / 34 m2 || R+3 / 30 m2 soit environ 100 m2

Le programme se déploierait selon une approche thématique s'appuyant sur différents objets de médiation, proposant différentes échelles d'appréhension du site :

R + 1 Histoire de la prison et- ou du quartier cathédral

R+ 2 Histoire de Saint-Flour (iconographie, gravures et plans)

R + 3 Paysage (maquette topographique de la ville sur son promontoire et une mise en valeur du panorama par un aménagement sobre)

À ces aménagements s'ajouterait un balisage signalétique du parcours entre le CIAP et ce nouveau projet.

Pour ce faire, une scénographie devra être réalisée afin de déterminer les dispositifs pertinents à mettre en œuvre et leurs contenus. Une équipe pluridisciplinaire sera choisie comprenant des compétences en scénographie et création multimédia, design graphique et signalétique, agencement d'exposition et fabrication. La prestation attendue est une étude de programmation, puis une étude de conception, la réalisation et l'installation des ouvrages.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine**
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement**
- Revitalisation**
- Tourisme**
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique**
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE**
- Travaux
- Fournitures**

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)**
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Villes et Pays d'art et d'histoire + Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) –fiche action n°33**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir **Définie** En cours de définition
- Commune : **Communauté de communes Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'entreprises ZA Rozier-Coren 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Sandrine DAUREIL, animatrice de l'architecture et du patrimoine - Tél 04 71 60 56 88 - mél : s.daureil@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	8 000 €	9 600 €
Fournitures	107 000 €	128 400 €
TOTAUX	115 000 €	138 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Union européenne/LEADER	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Etat	A définir	C	Aide à l'ingénierie Petites Villes de Demain
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Département	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Bilan des actions de médiation grand public (nombre, fréquentation : habitants et visiteurs)	0	Après réalisation du projet
Bilan des actions de médiation jeune public (nombre, fréquentation : habitants et visiteurs)	0	Après réalisation du projet

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : **2022**

Date de fin : **2024**

Observations :

Pièce jointe : Fiche Action N°33 de l'ORT

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

AXE 4	METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE	ORIENTATION VALORISER NOTRE PATRIMOINE ET PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE	DURÉE ET CALENDRIER 2019-2023
--------------	---	--	---



Description de l'action

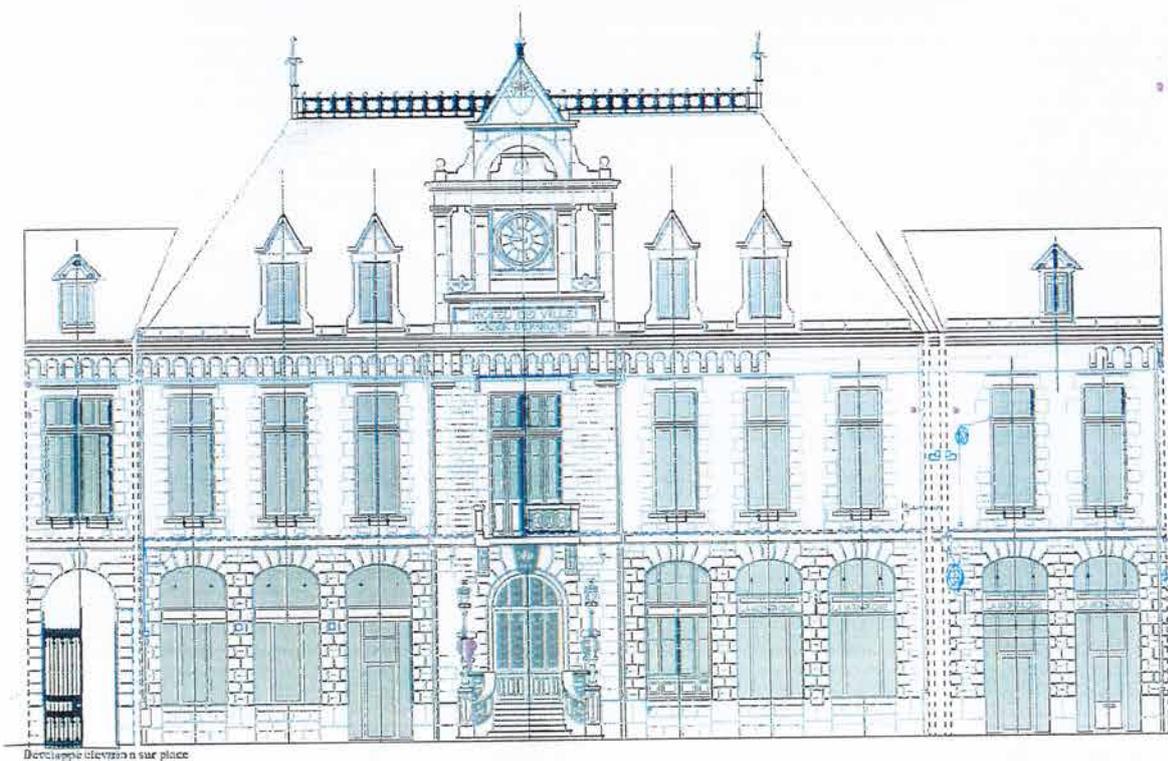
Cette future opération s'inscrit dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire » au travers duquel Saint-Flour Communauté va se doter d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) qui contribuera à compléter le maillage culturel du territoire et fonctionnera en articulation avec les autres équipements culturels (musées, écomusée, médiathèque, ateliers du patrimoine à Montchamp et à Alleuze). Elle sera destinée à accueillir tous les services à même de renseigner et d'accompagner les habitants dans leurs projets de construction ou de rénovation. Cet équipement accueillera également des permanences (Architecte des bâtiments de France, CAUE, OPAH, et une plateforme de transition énergétique. Ce point d'accueil unique permettra de sensibiliser les habitants à une meilleure gestion de leurs consommations énergétiques et de créer un lieu de documentation sur le développement des énergies renouvelables.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> → Offrir au public les clés de lecture et de compréhension de l'évolution urbaine, architecturale et paysagère du territoire → Créer un lieu de sensibilisation pour les habitants et les touristes, → Proposer des ateliers pédagogiques ouverts au jeune public, → Accueillir des expositions dédiées, → Proposer un guichet unique d'information. 				
PERIMETRE	Bâtiment situé au 17 bis Place d'Armes à Saint-Flour				
COÛT DE L'OPERATION & PLAN DE FINANCEMENT		Total	FINANCEURS		
Coût de l'opération HT		2 031 692,29 €	Saint-Flour Communauté	Etat	Conseil Régional
			858 293,15 €	DRAC : 315 039,04 €	MH : 112 669,08 €
				FNADT : 114 393,00€	MH : 116 346,28 €
				TEPCV : 171 023,74 €	
				DSIL : 90 000 €	CAR : 253 998,00 €
				690 455,78 €	366 667,08 €
					116 346,28 €
MAITRE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	Maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté				
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES					
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanence des partenaires - Nombre de personnes accueillies au sein de cet espace. 				

Annexes vues d'ensemble actuelle

OBJECTIF
3.3

PROJET N° 33 - Annexe 1 - vues d'ensemble et actuelle



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
VILLE DE SAINT-FLOUR - SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - 2019
- 226 -

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement intérieur des locaux de l'Office de tourisme intercommunal de Saint-Flour

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Saint-Flour
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Au titre de ses compétences obligatoires, Saint-Flour Communauté est compétente en matière de développement économique et en particulier pour la création d'Office de tourisme. C'est dans ce contexte que le conseil communautaire a approuvé par délibération du 20 novembre 2017 les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint-Flour. Ces statuts précisent en leur article 1er les missions confiées à l'établissement public industriel et commercial (EPIC) par la communauté de communes.

L'Office de tourisme intercommunal des pays de Saint-Flour rayonne sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Pour assurer ses missions d'accueil, il dispose de 5 bureaux d'accueil permanents. Le Bureau principal et siège de la structure est localisé à Saint-Flour.

Ce Bureau principal est situé en centre historique de Saint-Flour sur la place d'Armes qui regroupe les édifices les plus remarquables de la ville (cathédrale, maison consulaire-Musée Douët, le palais épiscopal qui accueille aussi le Musée de la Haute-Auvergne et la mairie...). Il occupe pour partie un bâtiment patrimonial du XIXe siècle qui abrita la Caisse d'Epargne et l'hôtel de ville.

Ce bâtiment, dont une grande partie était jusqu'alors inoccupée, a fait l'objet d'un important programme de travaux portés par Saint-Flour Communauté, propriétaire. Vient d'y ouvrir une Maison de l'habitat et du patrimoine. Le service du Pays d'Art et d'Histoire et urbanisme communautaires seront présents dans ces locaux. Une exposition permanente sur les volets patrimoniaux et paysagers ainsi qu'une matériauthèque à destination des habitants et des touristes seront proposés.

Les visiteurs de l'Office de tourisme pourront profiter des lieux grâce à une liaison intérieure.

Par ailleurs, en empruntant un porche accolé à l'Office de tourisme, les visiteurs ont un accès direct à un beau panorama sur la ville basse et les Monts de la Margeride (table d'orientation). Ce lieu, appelé le point de vue, place Jean de Brisson, est systématiquement recommandé à la visite par l'Office de tourisme. Dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire dont le premier secteur d'intervention est Saint-Flour, l'EPCI s'est engagé en faveur de l'aménagement de l'ancien site de la prison pour y créer un belvédère. Cette opération s'insère dans le programme global de réaménagement de la place d'Armes en lien avec la Ville de Saint-Flour.

Or, les locaux de l'Office de tourisme sont vieillissants et ne correspondent plus aux attentes et besoins des usagers. Les derniers travaux d'agencement datent des années 2000.

L'espace d'accueil du public est très réduit et rapidement saturé. Il ne facilite pas la circulation du public et l'envie de rester sur place pour prendre le temps de consulter les informations. Le manque de surface se ressent aussi pour les espaces réservés au personnel.

Etablissement certifié « Marque qualité tourisme » et devant répondre au niveau de classement en catégorie 1 des offices de tourisme au niveau national, la conformité des locaux de l'Office de tourisme est un point essentiel parmi les critères et exigences fixés. A ce titre, afin de répondre aux remarques formulées lors de l'audit qualité conduit en 2019, Saint-Flour Communauté souhaite réaménager et moderniser les locaux du Bureau principal de l'Office de tourisme des pays de Saint-Flour, en cohérence avec l'ouverture de la Maison de l'habitat & du patrimoine. Il s'agit de moderniser, qualifier et diversifier les services proposés. Ce lieu doit être entièrement repensé selon les axes prioritaires suivants :

- Redonner toute sa place à l'accueil malgré une surface disponible très limitée à optimiser ;
- Promouvoir et faire rayonner les visiteurs sur l'ensemble du territoire, Saint-Flour étant une porte d'entrée sur l'ensemble de la destination ;
- Traduire et mettre en valeur une identité plurielle (entités naturelles et paysagères plurielles et fortes, conjuguer patrimoine et modernité, gastronomie recherchée...) dans un esprit contemporain tout en mettant en avant les matériaux locaux ;
- Proposer plusieurs points physiques de conseil en séjour simultanés (1 à 3 personnes selon la saison) ;
- S'appuyer sur les outils numériques en consultation autonome et en consultation assistée ;
- Etudier la possibilité de mieux promouvoir les acteurs et ressources du territoire (mise en avant de produits locaux, boutique éphémère, espace de rencontre/réunion...) ;
- Améliorer les conditions de travail du personnel, trouver des solutions astucieuses d'optimisation et de qualité des espaces dédiés ;
- Faire le lien et conforter les différents projets en considérant les espaces intérieurs et extérieurs.

Ce projet fait l'objet de la fiche action N°40 de l'opération de revitalisation du territoire signée le 19 décembre 2019.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : fiche action N°40 de l'ORT.
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : Saint Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : ... Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Service Développement territorial. a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	25 000 €	30 000 €
Travaux et Fournitures	175 000 €	210 000 €
TOTAUX	200 000 €	240 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	Crédits d'ingénierie à mobiliser dans le cadre du programme Petites Villes de demain
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Statistique de fréquentation du Bureau principal	Données 2021	Données suite à la réalisation des travaux.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

☑ Date de début : 2021

☑ Date de fin : 2023

Observations : ce projet sera mené concomitamment à celui d'aménagement du CIAP et ses abords

Pièce jointe :

- Fiche action N°40 de l'Opération de Revitalisation du Territoire

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

AXE 2 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE	ORIENTATION DEVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE EN CENTRE VILLE	DUREE ET CALENDRIER 
---	--	---

Description de l'action

Le siège de l'Office de tourisme intercommunal situé au cœur du Centre historique ne répond plus aux attentes des clientèles accueillies. L'agencement exigü de l'espace ne permet pas de développer de nouveaux services pour une meilleure mise en valeur du territoire et de ses attraits. La surface actuelle ne satisfait plus les besoins actuels de la structure qui a fortement évolué depuis 2014. Les réseaux informatiques très anciens sont à reprendre pour développer les usages numériques. Le projet de tables numériques avec cartographie 3 D du territoire se concrétisera une fois la rénovation des locaux réalisée.

Aménagé dans les années 2000, il est important que ce lieu redevienne une vitrine de promotion de Saint-Flour et de la destination touristique.

Le projet d'envergure de création de la Maison de l'habitat incite l'Office de tourisme à repenser rapidement l'organisation de ces locaux en complémentarité et synergie avec les orientations prises. Au sein du même bâtiment, une liaison interne permettra aux visiteurs de l'Office de tourisme d'accéder à l'espace d'exposition du Pays d'Art & d'Histoire de la Maison de l'habitat.

Une étude de réaménagement des locaux doit être lancée au second semestre 2019 pour programmer dès 2020 les travaux de réaménagement.

A travers ce projet, l'Office de tourisme doit significativement moderniser, qualifier et diversifier les services proposés. La dimension numérique est prioritaire. Une plus grande place doit être dédiée à l'accueil des visiteurs.

L'office de tourisme doit faire valoir l'âme de la destination touristique en générant un réel service dans le parcours client. Il doit devenir un lieu vivant y compris pour les acteurs de son territoire pour ainsi mieux valoriser les ressources du territoire.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux promouvoir le territoire communautaire ▪ Véhiculer une image moderne et qualitative de la destination touristique ▪ Adapter et repenser l'offre de services de l'Office de tourisme ▪ Mieux accueillir les visiteurs ▪ Développer les usages numériques ▪ Proposer des services spécialisés, clientèles rando/VTT/cyclo, motos, familles 				
PERIMETRE	Saint-Flour, centre historique				
COÛT DE L'OPERATION & PLAN DE FINANCEMENT		Office de Tourisme		FINANCEURS	
		€	%	€	%
	Coût de l'opération HT	130 000			
MAITRE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	Maître d'ouvrage : Office de tourisme Gouvernance : Office de tourisme				
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES					
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Conservatoire : Aménager l'intérieur de l'établissement d'enseignement en centre ancien de Saint-Flour

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : rue de Belloy à Saint Flour

- Projet sur commune seule : Saint-Flour
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Située dans le cœur ancien de la ville haute de Saint-Flour, rue de Belloy, le Conservatoire de Saint-Flour Communauté est un établissement d'enseignement artistique pluridisciplinaire proposant des cursus qualifiants. Réhabilitation des anciens locaux de l'école primaire Alexandre Vialatte en 2000, l'équipement a fait l'objet, en 2019, d'une première tranche de travaux de rénovation énergétique avec le remplacement des ouvertures dans le cadre du programme TEPCV. Il convient aujourd'hui de poursuivre cette rénovation énergétique.

Par ailleurs, afin d'optimiser les conditions d'accueil des élèves et de leurs familles, d'améliorer les conditions d'exercice des équipes administrative et enseignante, et enfin d'optimiser les interrelations entre disciplines enseignées, le bâtiment du Conservatoire de Saint-Flour Communauté nécessiterait des **aménagements intérieurs**.

Les besoins devront être analysés dans le cadre d'une **étude de programme**, trois priorités seraient à donner :

- 1 – **l'aménagement du hall d'accueil** afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent chargé d'accueil et de faciliter l'accès et les demandes de renseignements des familles d'élèves. Ce nouvel aménagement permettra également une meilleure organisation du bureau de l'assistante de direction et du diffuseur de programmation, ainsi que de la salle des professeurs,
- 2 – **l'agrandissement d'une salle de cours** à l'étage du Conservatoire afin de libérer la scène du Rex les mercredis après-midi pour mieux accueillir les compagnies en semaine et ainsi de mieux intégrer les ateliers théâtre avec les autres disciplines artistiques enseignées au sein du Conservatoire. Cet aménagement permettrait d'obtenir une nouvelle salle d'environ 42m²,
- 3 – **la rénovation énergétique** de l'établissement d'enseignement en aménageant les espaces de circulation des publics. Ce projet contribuera également à poursuivre la mise aux normes de cet équipement culturel en termes d'accessibilité et de conformité phonique et thermique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique**
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment**
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)**
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie**
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises ZA Rozier-Coren 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Clément GUILLEMIN, professeur en charge de direction du Conservatoire - Tél 04 71 60 75 02 - mél : c.guillemin@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	5 000 €	6 000 €
Travaux	40 000 €	48 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	45 000 €	54 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat CRTE	80%	C	
Région		C	
Département		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation d'énergie	A définir	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2022

Observations : opération inscrite au BP 2021 de la collectivité

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Conservatoire : Aménager l'extérieur de l'établissement d'enseignement (création d'un théâtre de verdure)

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : rue de Belloy à Saint-Flour

- Projet sur commune seule : Saint-Flour
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Située dans le cœur ancien de la ville haute de Saint-Flour, rue de Belloy, le **Conservatoire de Saint-Flour Communauté** est un établissement d'enseignement artistique pluridisciplinaire proposant des cursus qualifiants.

Réhabilitation des anciens locaux de l'école primaire Alexandre Vialatte en 2000, l'équipement a fait l'objet, en 2019, d'une première tranche de travaux de rénovation énergétique avec le remplacement des ouvertures dans le cadre du programme TEPCV. Il convient aujourd'hui de poursuivre cette rénovation énergétique par une seconde tranche de travaux d'aménagement intérieur.

Au-delà, véritable acteur de la vie culturelle locale, et fort de son implication artistique (musique, théâtre, danse) dans l'occupation des lieux publics et espaces culturels de la ville de Saint-Flour, **le Conservatoire intercommunal devrait pouvoir également accueillir, produire et diffuser en son sein, concerts, représentations et spectacles, sur un espace extérieur ouvert et adapté.**

La **création d'un théâtre de verdure** en cœur de la ville, dans l'environnement du Conservatoire, permettrait de répondre à cet objectif.

Poumon au sein du quartier culturel de la cité sanfloraine, cette réalisation complèterait l'offre d'espaces publics et d'équipements culturels du centre-ville tout en offrant aux Sanflorains et touristes un espace paysager ouvert, intimiste, au cœur d'un îlot urbain.

Les objectifs du projet :

- Offrir aux acteurs culturels (pratiques amateurs et professionnelles) un espace paysager et aménagé pour la pratique artistique au sein du Conservatoire, en plein centre-ville,
- Aménager un espace paysager de qualité au cœur de la cité,
- Sensibiliser les publics (jeunes publics, adultes, locaux et touristiques) à la découverte des différentes esthétiques artistiques : musique, théâtre, danse,
- Renforcer le pôle culturel existant, facteur d'attractivité pour le cœur de ville,
- Renforcer l'attractivité touristique et culturelle du cœur de ville,
- Améliorer l'environnement des pratiques artistiques au sein d'un équipement culturel mis aux normes et adapté à tous publics.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine **Bâtiment**
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation **Tourisme**
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre : Culture

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : **Communauté de communes Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises ZA Rozier-Coren 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Clément GUILLEMIN, professeur en charge de direction du Conservatoire - Tél 04 71 60 75 02 - mél : c.guillemin@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A définir	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Union européenne	A définir	C	
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de représentations des élèves du Conservatoire	0	
Nombre de représentations autres	0	
Nombre de spectateurs accueillis	0	

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2025
- Date de fin : 2027

Observations :

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n° 115

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Requalifier la place d'Armes et la rue Marchande – Saint Flour

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour

Projet sur commune seule : Saint-Flour _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La ville de Saint-flour, labellisée Pays d'Art et d'Histoire, a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre-Bourg » en 2014 avec la place d'Armes comme point d'orgue de la requalification des espaces publics. Le 19 décembre 2019, la municipalité a signé son Opération de Revitalisation du Territoire 2019-2023. Des projets structurants et des orientations stratégiques de redynamisation, portées conjointement par la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté lui ont permis d'être retenue au programme Petites Villes de Demain.

Le projet de réaménagement de la Place d'Armes et de la Rue Marchande est l'aboutissement d'une stratégie de requalification impulsée depuis de nombreuses années. Par ce projet, la Ville de Saint-Flour poursuit une politique ambitieuse de mise en valeur de son patrimoine urbain, bâti et paysager avec la volonté de créer un contexte qui favorise :

- Le maintien des habitants en centre ancien grâce à des programmes de réhabilitation de logements,
- Le maintien et le développement des activités et des commerces grâce à l'amélioration des conditions d'accès et de stationnement,
- Une dynamique de création d'activités et de commerces pour une offre élargie et diversifiée,
- Le développement des mobilités douces (bornes de recharge VAE, location de vélos électriques, cheminements piétons),
- Le développement du tourisme,
- La valorisation d'un patrimoine architectural et paysager d'exception,
- Le développement de manifestations culturelles et économiques,
- L'accès aux services publics déjà représentés et développés,

Plus spécifiquement et après les travaux de requalification de la Rue Marchande, les attentes du programme sont :

- D'affirmer et renforcer l'histoire de Saint-Flour,
- De symboliser l'unité spatiale du centre ancien dans une harmonie à créer avec les aménagements déjà réalisés,
- D'envisager la Place d'Armes comme scène du cœur de Saint-Flour avec des espaces à vivre, à partager et où se rassembler, espaces favorisant le lien social, la convivialité, le développement des commerces et des activités,
- De créer le contexte d'une cohabitation piétons/véhicules en organisant de manière raisonnée les espaces piétons (déambulations, détente), les voies de circulation et le stationnement, en mettant des perspectives sur le patrimoine architectural, l'optimisation du stationnement et la priorisation des déplacements doux,
- D'aménager la place Jean de Brisson pour un meilleur accès au point de vue et un usage plus convivial de l'espace,
- D'aménager les parvis de la Cathédrale Saint-Pierre et de l'Ancien Palais épiscopal dans un concept favorable aux rassemblements et événements religieux et civils,
- D'améliorer les conditions d'un usage au quotidien du secteur rénové, qu'il soit individuel ou collectif.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : Opération de Revitalisation du territoire (ORT)
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Saint-Flour Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Flour
➤ Adresse postale : Hôtel de Ville – 1 place d'Armes – 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référente et coordonnées : Mme BADUEL Isabelle – Tél. : 04.71.60.61.30. – mail : i.baduel@saint-flour.net

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	415 000,00 €	498 000,00 €
Travaux	2 946 842,00 €	3 536 210,40 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	3 360 567,00 €	4 032 680,40 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État	1 333 000,00 €	C	
Région	395 000,00 €	C	
Département	385 000,00 €	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation du centre-ville	Comptage actuel	Comptage après travaux
Fréquentation de l'office de Tourisme situé sur la place d'Armes	Fréquentation 2021	Évolution de la fréquentation annuelle à l'office de tourisme
Nombre de commerces ouverts en centre-ville	Nombre actuel de commerces ouverts	Évolution annuelle du nombre de commerces ouverts

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Marchande
- ☐ Date de début : 2019-2020 : Réalisation des Travaux de requalification de la Rue
 - ☐ 2021-2022 :
 - Consultation — Travaux de démolition concomitamment aux travaux de St-Flour Communauté
 - Travaux Tranche 2 Phase 2 : Parvis Cathédrale
 - ☐ 2022-2023 : Travaux Tranche 2 Phase 1 : Arrière Cathédrale, Place Jean de Brisson et Portes des Roches.
 - ☐ 2023-2024 : Travaux Tranche 2 Phase 2Bis : Place d'Armes Parvis Festival.

Observations : Les travaux sont phasés en tranches opérationnelles techniquement et financièrement.

Pièces jointes : annexes.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Flour,

Philippe DELORT



Requalification de la Place d'Armes et de la rue Marchande de Saint-Flour

25 MAI 2021

AVANT PROJET RECTIFICATIF



PLAN MASSE



JAUGE N°1
QUOTIDIENNE

PLACES USUELLES: 72
 PLACES PMR: 4
 PLACES MINUTES: 4
 TOTAL: 80



STATIONNEMENT

JAUGE N°1
EVENEMENTIELLE

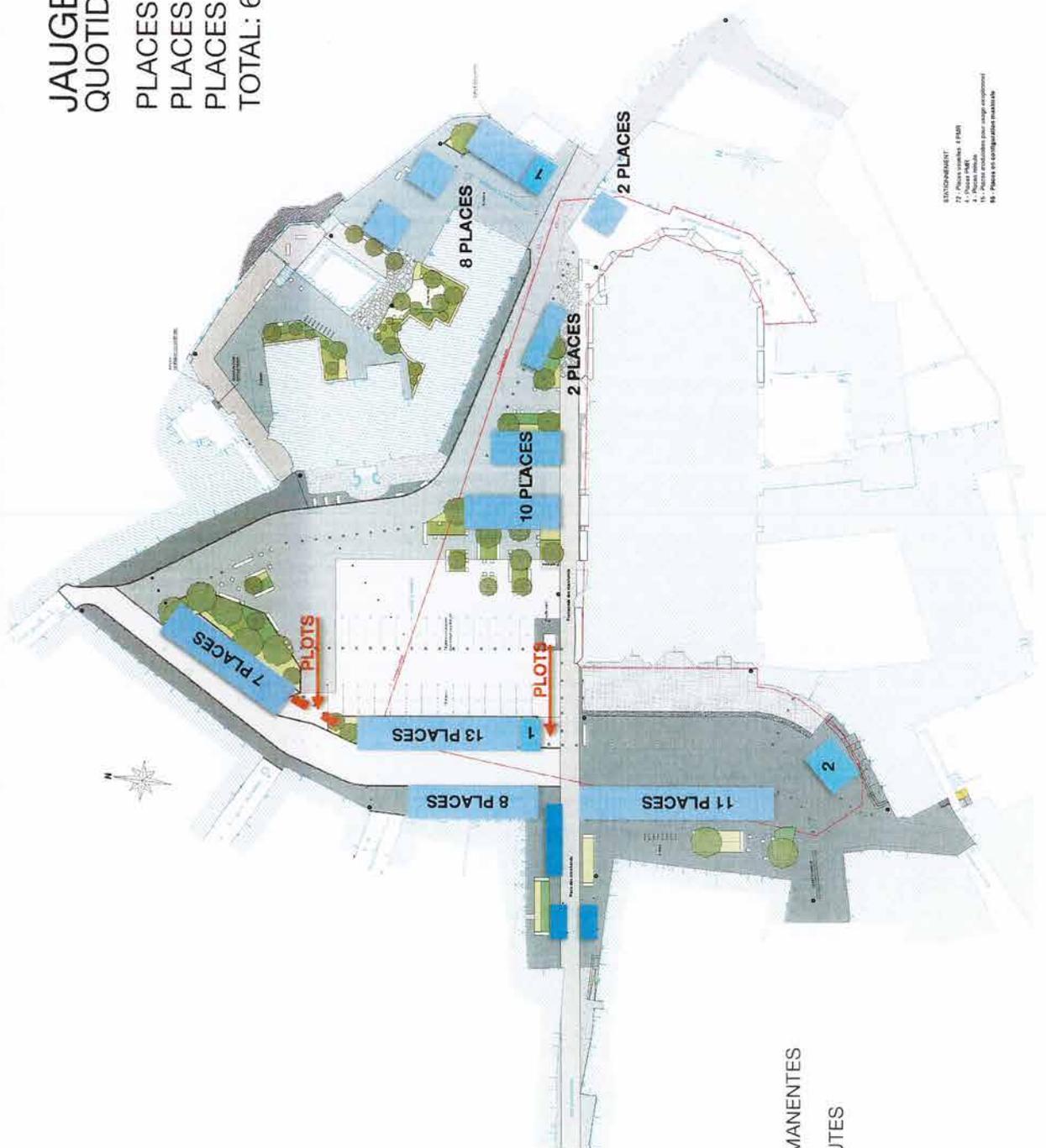
PLACES PERMANENTES: 72
 PLACES MINUTES: 4
 PLACES PMR: 4
 PLACES EXCEPTIONNELLES: 15
 TOTAL: 95



STATIONNEMENT

JAUGE N°2
QUOTIDIENNE

PLACES PERMANENTES: 61
PLACES MINUTES: 4
PLACES PMR: 4
TOTAL: 69



LÉGENDE

- PLACES PERMANENTES
- PLACES MINUTES
- PLACES PMR

STATIONNEMENT
27 - Places cyclistes / PMR
1 - Place PMR
4 - Places minutes
16 - Places cyclables pour usage temporaire
49 - Places de longévité résidents

STATIONNEMENT

JAUGE N°2
EVENEMENTIELLE

PLACES PERMANENTES : 61
 PLACES MINUTES : 4
 PLACES PMR: 4
 PLACES EXEPTIONNELLES : 26
TOTAL : 95



JAUGE PUBLIC

PLACE D'ARMES:

DIMENSION SCÈNE: 10x20m

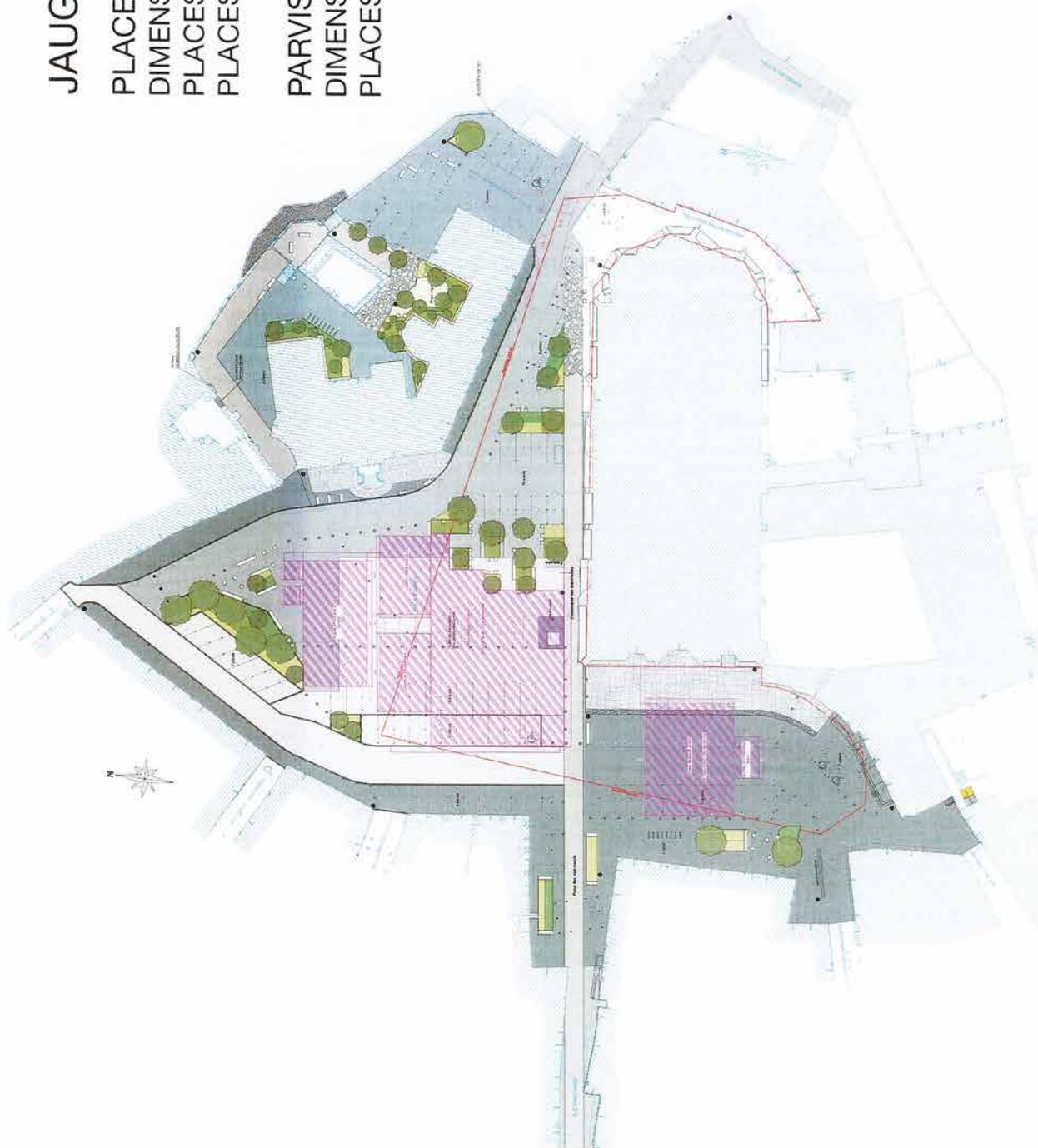
PLACES ASSISES : 500

PLACES DEBOUT : 575m² x 3=1725

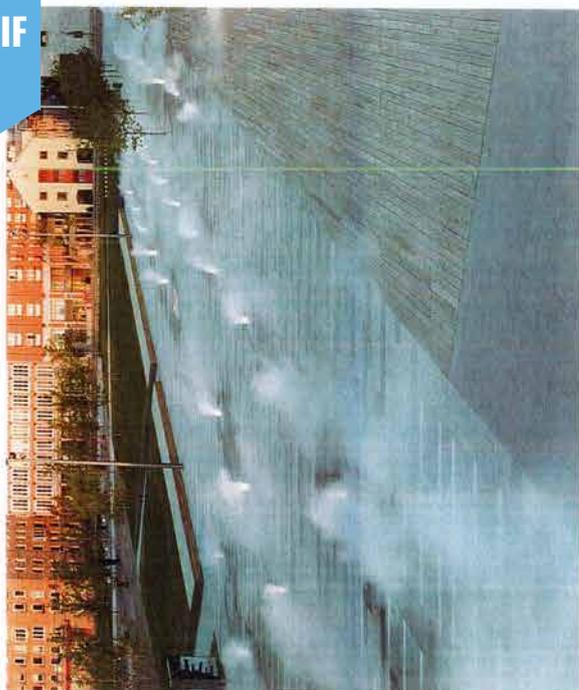
PARVIS CATHÉDRALE:

DIMENSION SCÈNE: 4x6m

PLACES DEBOUT : 250m² x 3=750



LA FONTAINE



LA FONTAINE

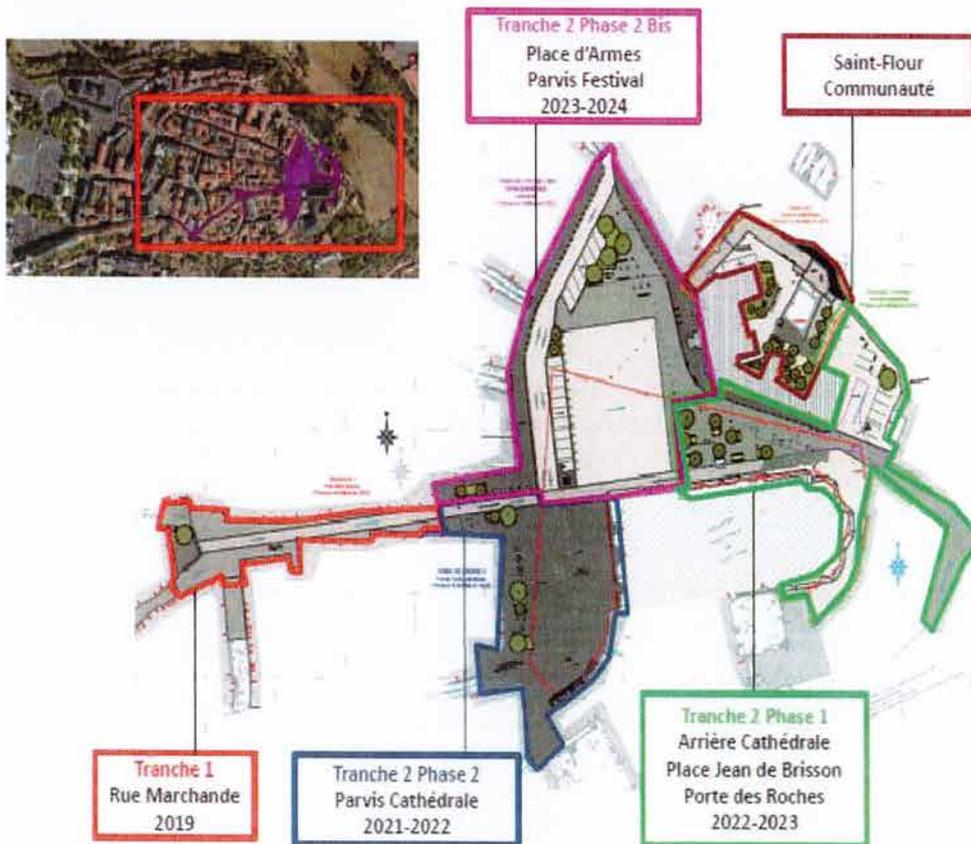


MERCI DE VOTRE ATTENTION

Echéancier de réalisation

UN PROJET D'ENVERGURE QUI SERA REALISE EN PLUSIEURS PHASES

La requalification de la Place d'Armes et de la Rue Marchande se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires et sera décomposée par phases opérationnelles de travaux.



Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de villes

FICHE ACTION # 24 Requalification de la Place d'Armes, de la Rue Marchande et des abords du CIAP

AXE 4 METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE	ORIENTATION Poursuivre un programme ambitieux de requalification urbaine	DUREE ET CALENDRIER 2019-2023
--	--	---



Description de l'action

Le projet de réaménagement de la Place d'Armes et de la Rue Marchande est issu de la stratégie de requalification du centre-ville. Il est basé sur la mise en valeur du patrimoine urbain, bâti et paysager avec une volonté forte de créer un contexte qui favorise :

- Le maintien des habitants en centre ancien grâce à des programmes de réhabilitation de logements,
- Le maintien et le développement des activités et des commerces grâce à l'amélioration des conditions d'accès et de stationnement,
- Une dynamique de création d'activités et de commerces pour une offre élargie et diversifiée,
- Le développement du tourisme,
- La valorisation d'un patrimoine architectural et paysager d'exception,
- Le développement de manifestations culturelles et économiques,
- L'accès aux services publics déjà représentés et développés.

Pour son étude et sa réalisation, ce projet a fait l'objet d'une convention de groupement de commande entre la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté (cf. plan annexe 1).

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> → Affirmer et renforcer l'identité historique de Saint-Flour, → Symboliser l'unité spatiale du centre ancien dans une harmonie à créer avec les aménagements déjà réalisés, → Envisager la Place d'Armes comme scène du cœur de Saint-Flour avec des espaces à vivre, à partager et où se rassembler, espaces favorisant le lien social, la convivialité, le développement des commerces et des activités, → Créer le contexte d'une cohabitation piétons/ véhicules en organisant de manière raisonnée les espaces piétons (déambulations, détente), les voies de circulation et le stationnement, en mettant des perspectives sur le patrimoine architectural → Aménager la place Jean de Brisson pour un meilleur accès au point de vue et un usage plus convivial de l'espace → Aménager les parvis de la Cathédrale Saint-Pierre et de l'Ancien Palais épiscopal dans un concept favorable aux rassemblements et événements religieux et civils, → Améliorer les conditions d'un usage au quotidien du secteur rénové, qu'il soit individuel ou collectif. 			
PERIMETRE	9 950 m ² (Ville haute)			
COÛT DE L'OPERATION & PLAN DE FINANCEMENT		VILLE DE SAINT-FOUR	SAINT-FOUR COMMUNAUTE	
		Financiers estimés		Subventions
MOE	350 889 €	Etat : 501 765 € Dép : 150 000 € Région : 177 527 €	32 736 €	Etat : 4 910 €
Coût total des travaux HT	3 300 000 €	Recherches à l'avancement des tranches	410 000 €	Etat : 107 700€ Région : 125 000€
Coût de l'opération HT	3 680 889 €	Total : 829 291 €	443 736 €	Total : 219 910 €

OBJECTIF
3.3

MAÎTRE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	Maître d'ouvrage : VILLE DE SAINT-FLOUR ET SAINT-FLOUR COMMUNAUTE Maitrise d'œuvre : AA GROUP – EQUINOXE – SOTREC INGENIERIE – BETROCHARD – GBA EMERGIE – GBA CO
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	<ul style="list-style-type: none">- Etudes de programmation- Concours de Maîtrise d'Œuvre
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none">- Enquête de fréquentation

Annexes

Annexe 1 : Plan de phasage des travaux

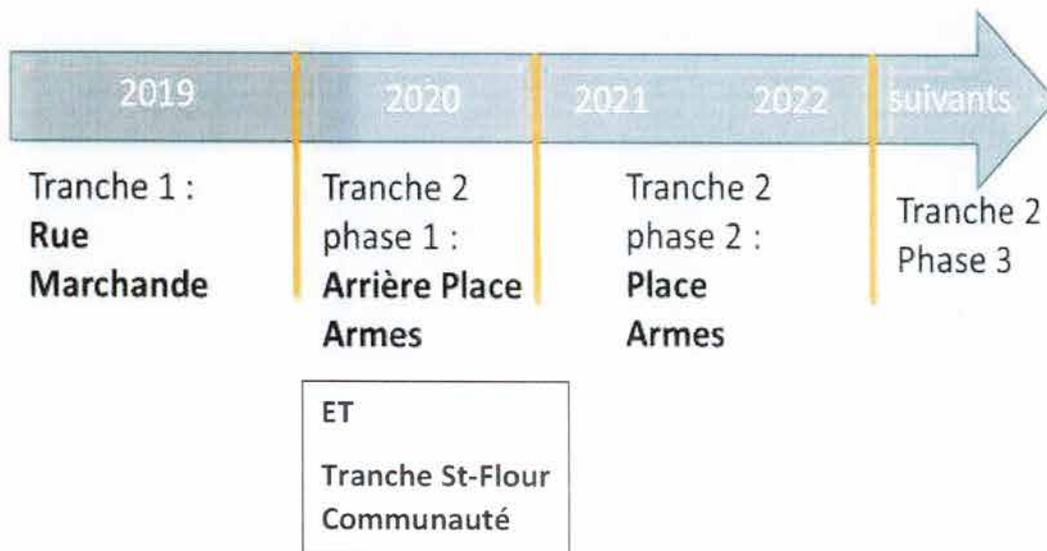
Annexe 2 : Echancier de réalisation

Echéancier de réalisation

UN PROJET D'ENVERGURE QUI SERA RÉALISÉ EN PLUSIEURS PHASES

La requalification de la place d'Armes et de la rue Marchande s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires et sera décomposé par phases opérationnelles de travaux.

Superficie totale du projet : 9 950 m²



Territoire de : SAINT-FOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabiliter et redéfinir le secteur de la Fontlong – Saint-Flour

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour

Projet sur commune seule : Saint-Flour

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La zone de la Fontlong à Saint-Flour comprend des équipements sportifs à réhabiliter (gymnase, terrain de sports extérieurs, skate parc, terrain de DIRT...), mais aussi des établissements à vocations éducatives (ITEP, Collège Blaise PASCAL) et enfin des bâtiments commerciaux avec des enseignes de type grande distribution (Intermarché, But, etc...).

Elle est desservie par deux voies principales prenant en compte la gestion différenciée des flux piétons et véhicules (rue des légumes / rue Blaise PASCAL et avenue Léon BELARD). Aujourd'hui il convient de réaliser une étude de programmation de ce secteur, prenant en compte l'ensemble de ces équipements et établissements afin de répondre aux besoins des habitants et différents utilisateurs.

A l'issue de cette étude, un premier programme de travaux sera engagé sur les équipements sportifs. Un second portera lui sur l'activité commerciale.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation du territoire (ORT)
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Saint-Flour
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Saint-Flour
➤ Adresse postale : Mairie – 1 place d'Armes 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référente et coordonnées : Romuald RIVIERE Tél : 04.71.60.61.22 mail : romulad.riviere@saintflour.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : Etude de programmation (2022)	30 000 €	36 000 €
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
· Etude opérationnelle secteur sportif (2023)	40 000 €	48 000 €
· Etude opérationnelle secteur commercial (2025)	40 000 €	48 000 €
Travaux		
· Secteur sportif	250 000 €	300 000 €
TOTAUX	360 000 €	432 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État	144 000 €	C	Aide à l'ingénierie PVDD
Région	72 000 €	C	
Département	72 000 €	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation des équipements sportifs	Comptage actuel	Comptage après travaux
Fréquentation des commerces sur le secteur de la Fontlong	Fréquentation 2021	Évolution de la fréquentation annuelle dans les commerces de la Fontlong

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
 - 2022 : Etude de programmation
 - 2023 - 25 : Etude opérationnel secteur sportif (Etudes et travaux)
 - 2025 - 26 : Etude opérationnel secteur commercial (Etudes)
- Date de fin : 2026 fin des études opérationnelles secteur commercial

Observations : études et travaux phasés

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021
Le Maire de Saint-Flour,

Philippe DELORT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Études et développement de liaisons douces

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Et **objectif 1.6** : favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour

Projet sur commune seule : Saint-Flour

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Au travers de son Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre-Bourg » en 2014, de son Opération de Revitalisation du Territoire 2019-2023 et plus récemment lauréate du programme « Petites villes de demain », la ville de Saint-Flour place la redéfinition des espaces publics en faveur des mobilités douces au cœur de son ambition de redynamisation de la commune.

Il s'agit de créer un contexte de cohabitation piétons/véhicules en organisant de manière raisonnée les espaces piétons, les voies de circulation et le stationnement. Cette démarche engage la commune dans une réelle transition écologique en facilitant les accès aux modes de déplacements doux et en renforçant l'attractivité du territoire.

La commune, qui a déjà réalisé plusieurs tronçons identifiés en faveur des modes de déplacements doux, a besoin aujourd'hui d'un schéma directeur des mobilités douces en lien avec Saint-Flour Communauté, pour définir la poursuite de ces aménagements :

- Définition des besoins à l'échelle de la commune mais aussi des communes limitrophes,
- Identification du besoin des habitants et des besoins tourisme et loisirs,
- Développer un réseau vers les pôles générateurs,
- Identification des axes,
- Schéma global de propositions d'aménagements,
- Etudes de calibrage,
- Estimation financière,
- Proposition de programmation

Les besoins déjà recensés sont : Avenue de la Fontlong, Les Orgues/Centre aqualudique, village de Volzac/Centre aqualudique et Fraissinet—Montplain.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation du territoire (ORT) et sa fiche action N°19
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Saint-Flour
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Flour
➤ Adresse postale : Hôtel de Ville – 1 place d'Armes – 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référente et coordonnées : Mme BADUEL Isabelle – Tél. : 04.71.60.61.30. – mail : i.baduel@saint-flour.net

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre	56 700 €	68 040 €
Travaux		
- Avenue de la Fontlong	157 500 €	189 000 €
- Village de Volzac – centre aqualudique	189 000 €	226 800 €
- Fraissinet-Montplain	220 500 €	264 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	623 700 €	748 440 € €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État 30%	187 110 €	(C)	
Région (12%)	100 000 €	(C)	
Département			
Autre			
Europe (FEDER 2.8.3) 40%	249 480 €	(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Augmentation du nombre de déplacements quotidiens piéton et cycliste	Comptage actuel	Comptage après travaux
Baisse du nombre de véhicules par jour sur ces axes	Comptage actuel	Comptage après travaux afin de

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

□ Date de début : 2021

- 2021 : Aménagement d'un trottoir partagé Avenue de la Fontlong
- 2022-2023 : Etude Globale du Schéma Directeur des modes de déplacement doux
- A partir de 2023 : Mise en place du programme d'aménagement

Observations : /

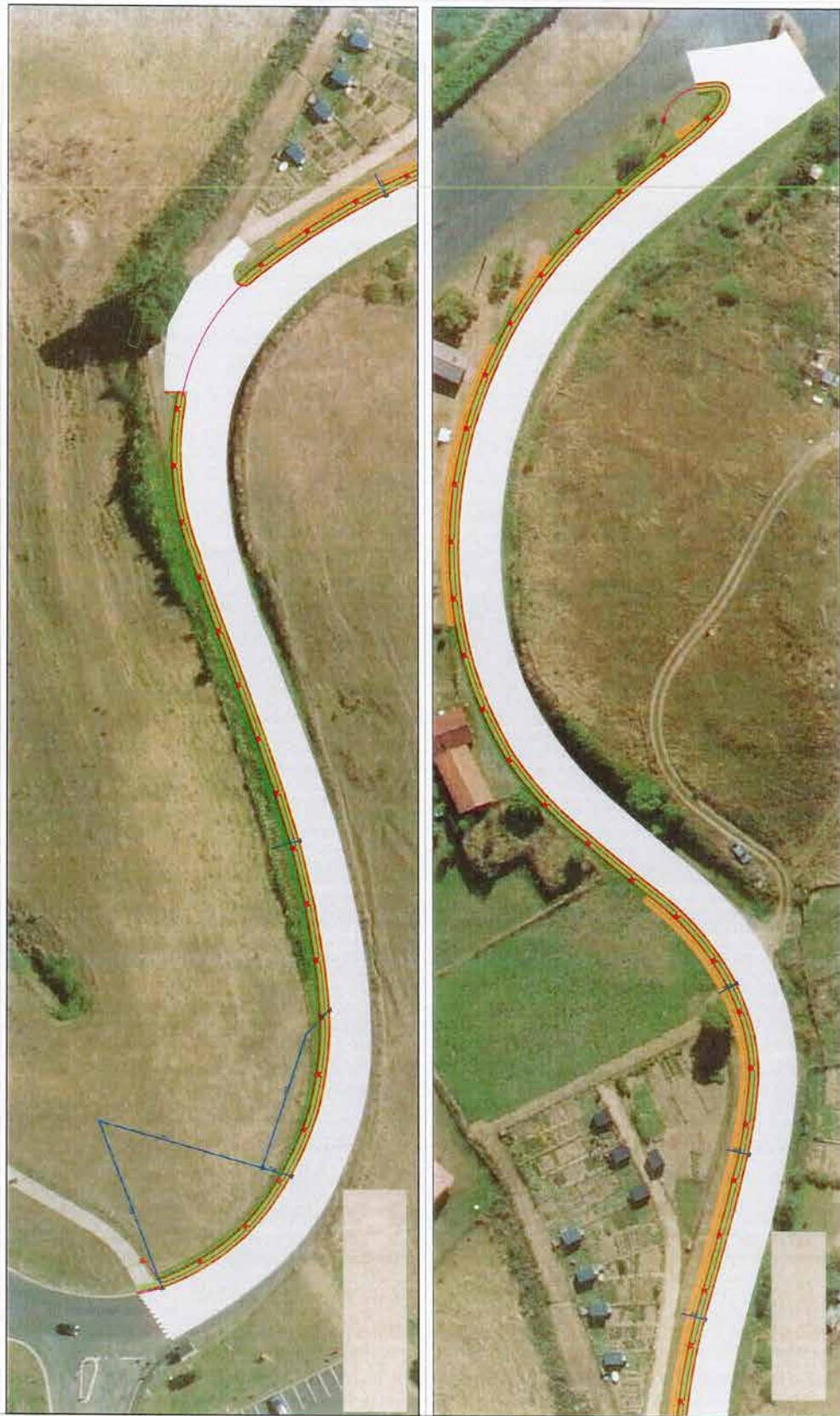
Pièces jointes : annexes.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Flour,

Philippe DELORT

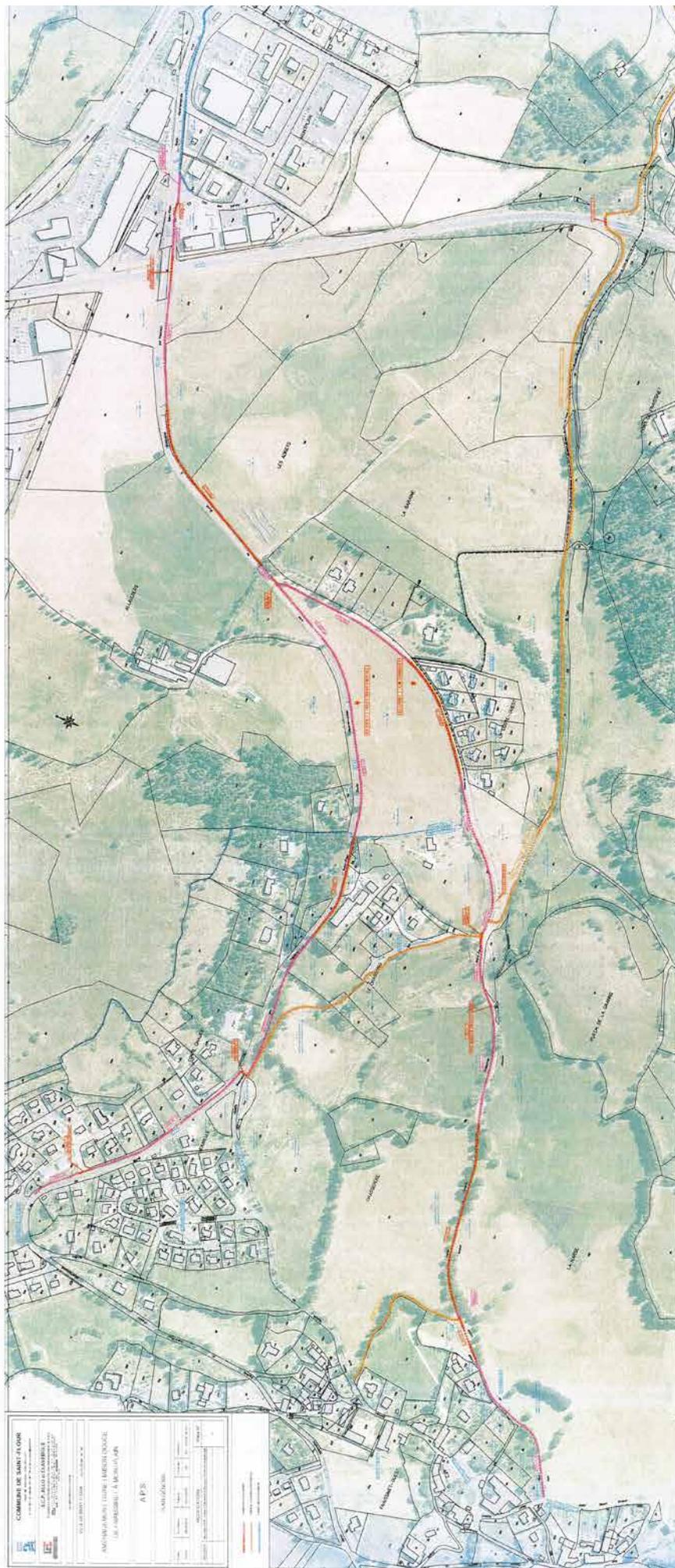
**OBJECTIF
3.3**



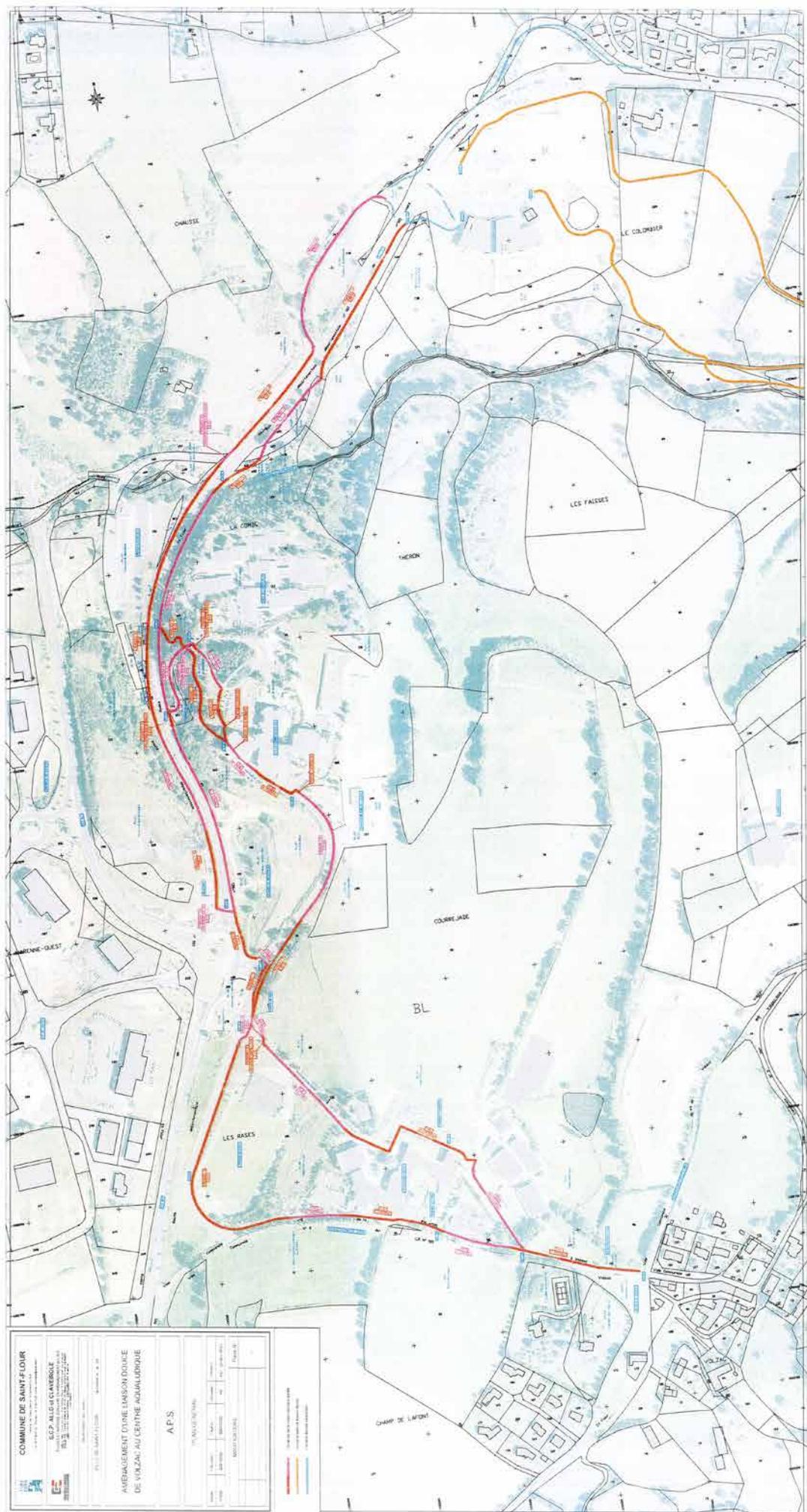
 COMMUNE DE SAINT-FOUR <small>10, rue de la République - 63120 SAINT-FOUR - 04 77 20 00 00</small>
AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE DE BESSERETTE AU STADE JARLIER
A.P.S.
PLAN GÉNÉRAL

SCHEMATA COMMUNALES

**OBJECTIF
3.3**



**OBJECTIF
3.3**



AXE 3 DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS	ORIENTATION Faciliter les mobilités en proposant une offre adaptée aux habitudes de déplacement	DUREE ET CALENDRIER Ville St-Flour : 2019 St-Flour Communauté : 2020-2022
---	---	--



Description de l'action

Les liaisons douces sont des voies dédiées aux piétons et aux véhicules non motorisés. Elles facilitent le déplacement à pied ou à vélo, en toute sécurité et sont une alternative à la voiture. Elles permettent de rejoindre les lieux les plus fréquentés de la ville comme par exemple le centre-ville, les zones commerciales et artisanales.

Concernant la ville de St-Flour, à partir d'un plan programme établi en 2015, deux nouveaux projets vont être mis à l'étude en 2019. Une liaison douce pour rejoindre le rond-point de la zone de Montplain depuis le village de Fraissinet ainsi qu'une nouvelle liaison douce depuis le quartier résidentiel de Besserette jusqu'au stade René Jarlier.

Au niveau intercommunal, un projet de liaison douce est à l'étude sur le secteur du Colombier Ouest afin de permettre de relier le site du centre aqualudique et du futur centre départemental de tennis couvert au camping municipal des orgues. Ce projet s'insère dans un projet plus global d'aménagement d'un secteur allant de la ferme du Colombier au centre aqualudique.

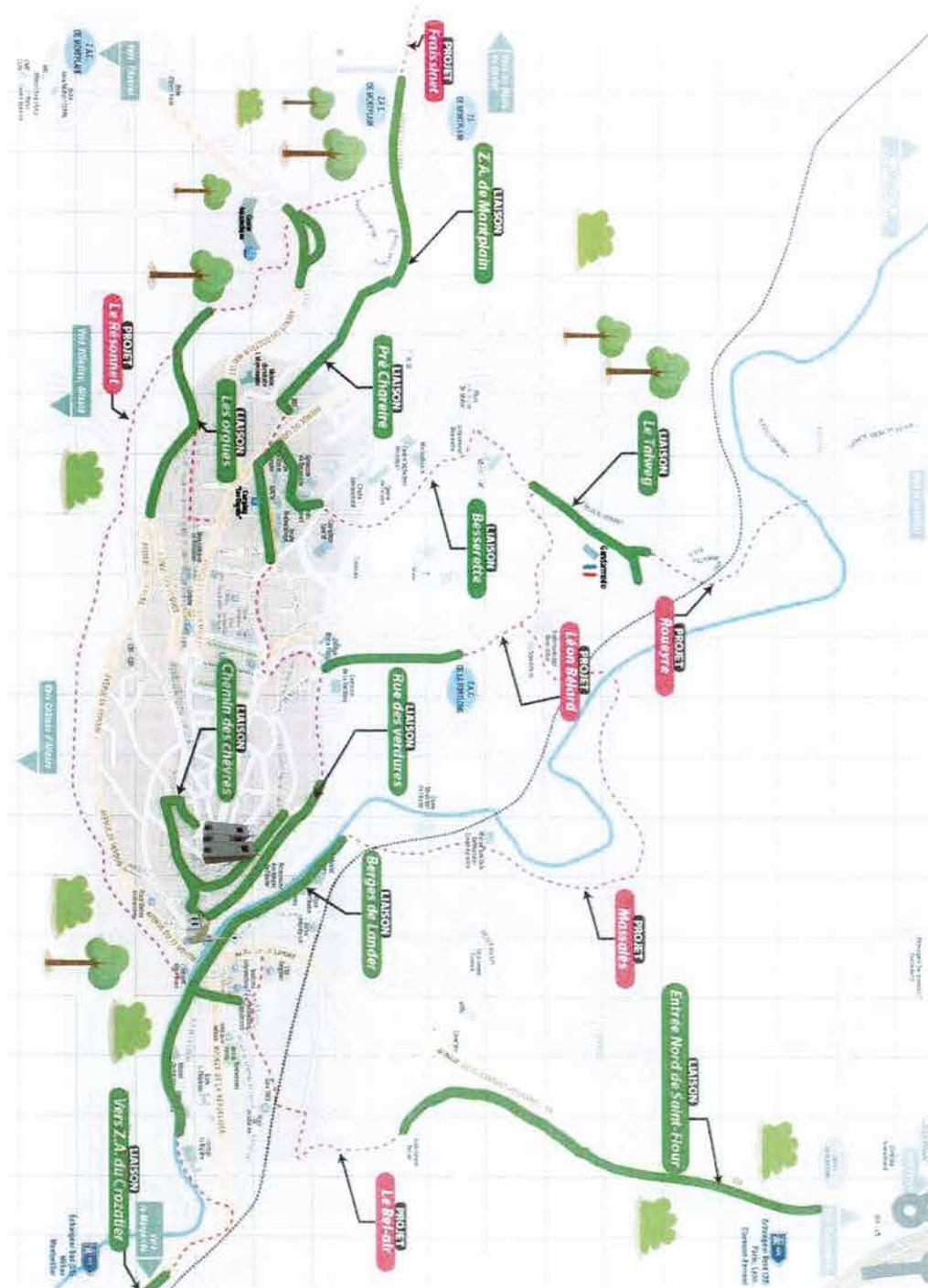
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser les déplacements doux → Faciliter l'accès aux commerces ainsi qu'aux structures sportives et culturelles → Offrir des liaisons sécurisées → Développer le sport santé et lutter contre la sédentarité → Diminuer l'utilisation des véhicules pour les trajets courts et l'émission de gaz à effet de serre 		
PERIMETRE	Ville de Saint-Flour – cf. plan Annexe 1 Saint-Flour Communauté : secteur de la Croix de Montplain		
COUT DE L'OPERATION & PLAN DE FINANCEMENT		Ville de Saint-Flour	Saint-Flour Communauté
	Maîtrise d'œuvre	12 500 € HT	39 011 €
	Coût total des travaux HT		177 325 €
	Coût de l'opération HT		216 336 €
MAITRE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	Maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté ou ville de Saint-Flour suivant le site		
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de développement des liaisons douces – ville de St-Flour - Etude mobilité sur le développement de l'offre de transport à St-Flour - PLUI (en cours) - Schéma cyclable (automne 2019) - Schéma de mobilité touristique (2019) - Plan communautaire de mobilité 		
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de fréquentation 		

Annexes Plan de localisation des liaisons douces à Saint-Flour

OBJECTIF
3.3

FICHE ACTION # 19 - Annexe : Plan de localisation des liaisons douces à Saint-Flour

Liaisons douces réalisées 
Liaisons douces en projet 



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
VILLE DE SAINT-FLOUR – SAINT-FLOUR COMMUNAUTE – 2019
- 152 -

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée de la Haute-Auvergne

Objectif : 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Musée de la Haute-Auvergne, commune de Saint-Flour

Projet sur commune seule : Saint-Flour

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La Ville de Saint-Flour a entrepris et finalisé de septembre 2018 à janvier 2020 la rédaction du premier Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée de la Haute-Auvergne, obligation légale (Loi n°2020-5 relative aux Musées de France) pour tout musée bénéficiant du label « Musée de France ».

Il s'agit d'un document stratégique, et d'un outil opérationnel et de pilotage du musée, validé par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et le Service des Musées de France en juillet 2020.

Ce document de synthèse dresse dans une première partie un état des lieux documenté du fonctionnement du musée et un diagnostic de sa conformité au regard des missions attendues d'un Musée de France (Code du Patrimoine) :

- - Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion pour un égal accès de tous à la culture ;
- - Rendre accessibles les collections aux publics les plus larges,
- - Conserver, restaurer et enrichir les collections,
- - Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche.

Sur la base de ce diagnostic, le PSC propose en deuxième partie un nouveau projet pour le Musée de la Haute-Auvergne, musée de société aux collections très variées, en le positionnant comme le musée porte d'entrée sur un territoire de hautes-terres, qui interprète ses collections selon la thématique centrale de la montagne.

Les actions du musée sont projetées jusqu'en 2030, pour tenir compte du projet de construction du futur Centre d'études et de conservation des collections des Musées de France, pôle communautaire qui accueillera les collections du Musée de la Haute-Auvergne et de l'Ecomusée de Margeride de Saint-Flour Communauté, dont la livraison serait envisagée en 2024.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Cohésion territoriale - Culture

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), label Pays d'art et d'histoire, label « Musée de France »**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Saint-Flour Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Flour
➤ Adresse postale : Hôtel de Ville – 1 place d'Armes – 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référente et coordonnées : Mme BADUEL Isabelle – Tél. : 04.71.60.61.30. – mail : i.baduel@saint-flour.net

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) Diagnostic	50 000 €	60 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'oeuvre <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les collections et le bâtiment, les faire connaître, les rendre visibles ; 2021-2023 • Autres études 	45.000 € A définir	54 000 € A définir
Travaux Connaître les collections et le bâtiment, les faire connaître, les rendre visibles ; 2021-2023	95 000 €	114 000 €
Fournitures	A définir	A définir
Autres : Réserves mutualisées Chantier des collections	A définir A définir	A définir A définir
TOTAUX	190 000 €	228 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat (50%)	95 000 €	C	
Fonds Européens (20%)	38 000 €	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Programmation	Avant-projet	Après réalisation du projet
Fréquentation	Avant-projet	Après réalisation du projet

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début :

- 2021-2023 : Connaître les collections et le bâtiment, les faire connaître, les rendre visibles
- 2023-2024 : Accompagner la création du Pôle de conservation des collections Musées de France : anticiper et mettre en œuvre le chantier des collections
- 2025-2030 : Repenser le musée : parcours permanent, muséographie, médiation, expositions temporaires

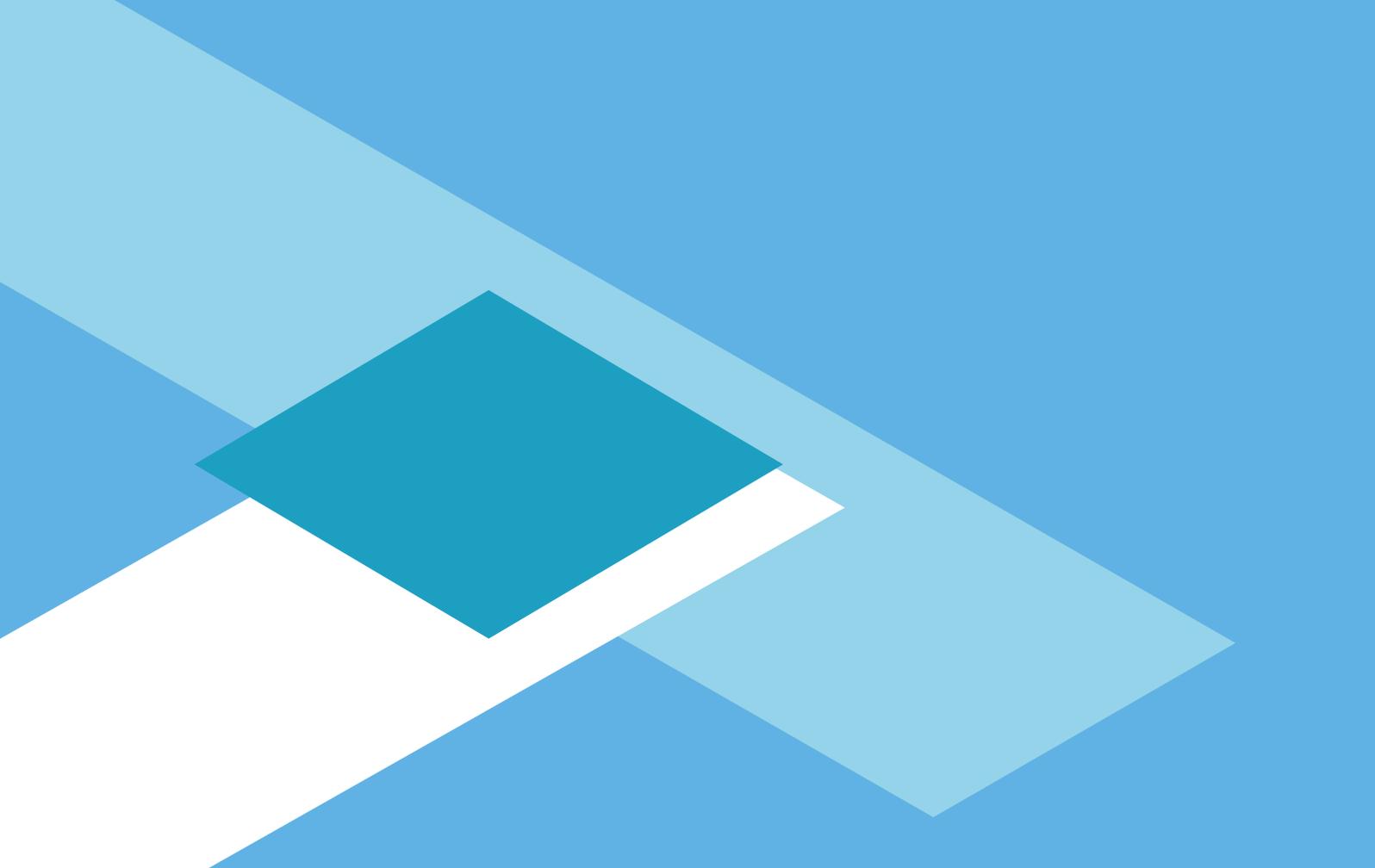
Date de fin (livraison / mise en service....)

Observations :

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

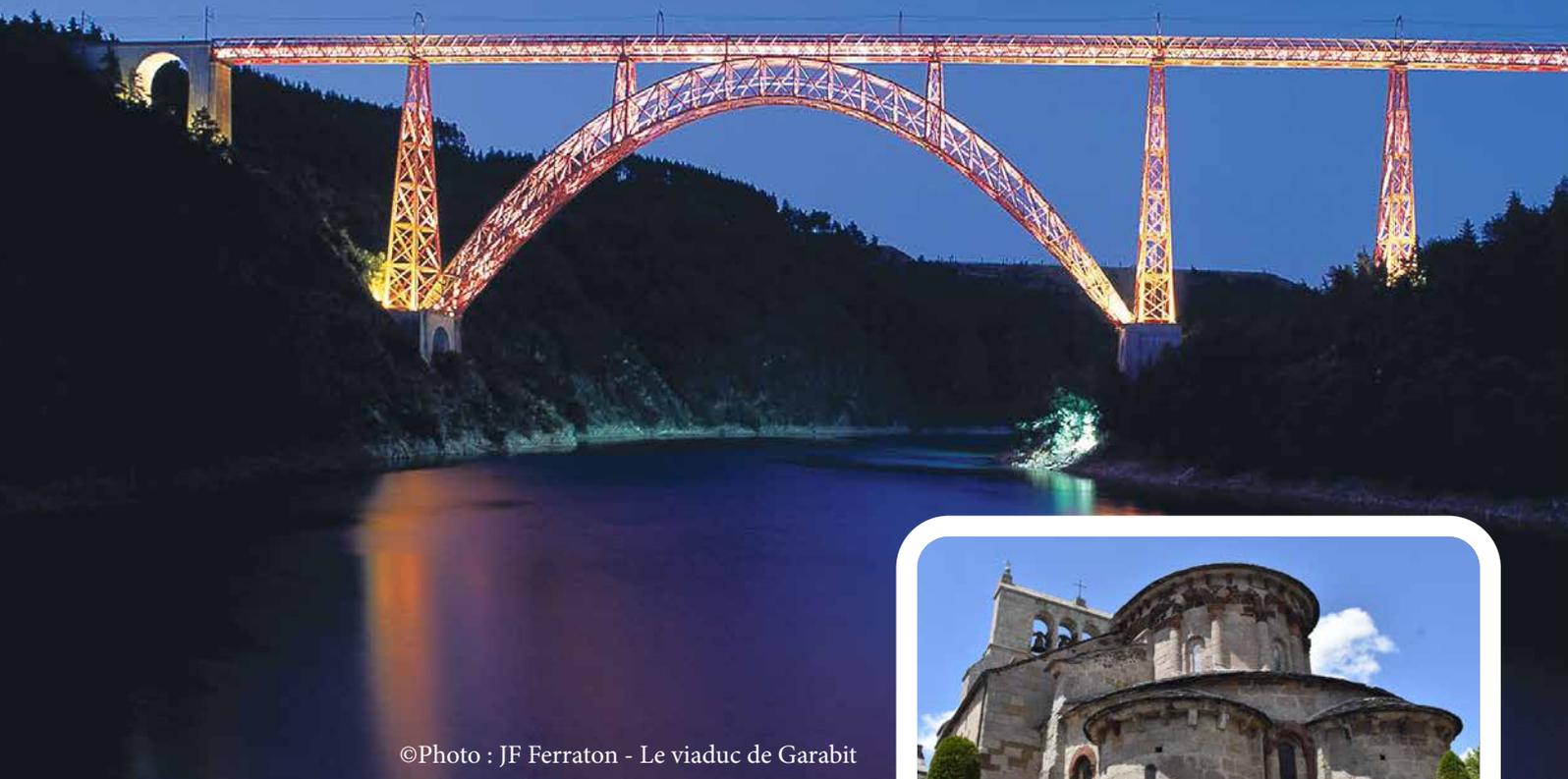
Le Maire de Saint-Flour,

Philippe DELORT



Objectif n°3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire,
qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares,
ses valeurs, son identité.



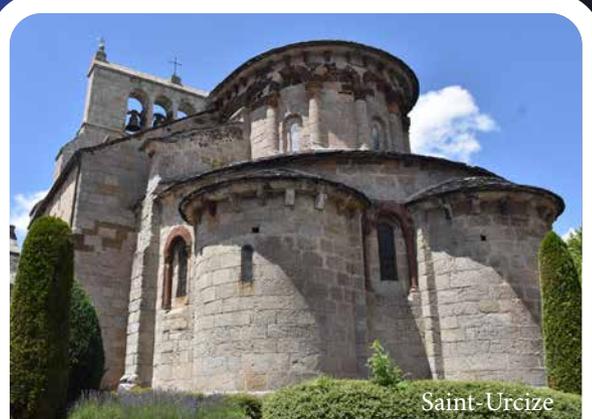
©Photo : JF Ferraton - Le viaduc de Garabit

➡ **Promouvoir la richesse architecturale et patrimoniale du territoire** : Site Patrimonial Remarquable et Clunisien de Saint-Flour, Petite Cité de Caractère de Saint-Urcize, Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Saint-Flour, Ecomusée de la Margeride, le patrimoine vernaculaire rural,...

➡ **Préserver et valoriser les grands paysages emblématiques, les milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard et les sites touristiques du territoire**, en s'appuyant notamment sur le diagnostic du Plan de Paysage « Planèzes et vallées glaciaires » (liste non exhaustive) :

◆ Les volcans et les sites géologiques d'intérêt associés : Plomb du Cantal, sources d'eau chaude de Chaudes-Aigues, site archéologique de Rissergues (inscrit aux Monuments Historiques), champ de drumlins de Narnhac et Malbo, les mégalithes, les orgues basaltiques de Saint-Flour,...

◆ Les sites naturels : les gorges et vallées ennoyées de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval et de ses affluents et le viaduc de Garabit, les gorges de l'Arcueil, les plans d'eau de Lanau et de Grandval et leurs points de vues, les zones humides emblématiques et les grands espaces naturels de la Planèze et de la Margeride, de l'Aubrac et les vallées glaciaires du territoire (Epie, Brezons,...)



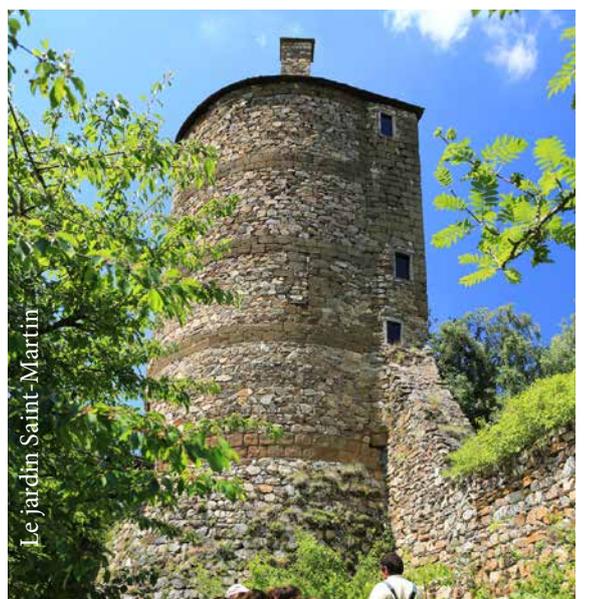
Saint-Urcize



La vallée de Brezons



La narse de Nouvialle



Le jardin Saint-Martin

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 119 : Définir et mettre en œuvre un nouveau plan de développement de l'Ecomusée de Margeride par une étude de positionnement.
- Fiche projet n° 120 : Renouveler ou réactualiser et mettre en œuvre le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'Ecomusée de Margeride.
- Fiche projet n° 121 : Animer et mettre en œuvre l'extension du Label Pays d'Art et d'Histoire 2ème phase.
- Fiche projet n° 122 : Créer un pôle de conservation des Musées de France.
- Fiche projet n° 123 : Développer la Culture mémorielle / Les lieux de mémoire de la Résistance sur le territoire de Saint-Flour Communauté, de nouveaux enjeux culturels et touristiques.
- Fiche projet n° 124 : Valoriser le site classé de Rissergues et l'espace d'exposition de Malbo.
- Fiche projet n° 125 : Elaboration et mise en œuvre une stratégie de communication distinctive et ambitieuse.
- Fiche projet n° 126 : Elaboration d'un schéma directeur intercommunal de la Signalétique Touristique Locale.
- Fiche projet n° 127 : Restaurer et valoriser la Tour du Jardin de Saint-Martin de l'Ecomusée de Margeride

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 128 : ANDELAT - Aménagement du site touristique du Sailhant.
- Fiche projet n° 129 : ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR - Réhabilitation du four à pain d'orceyrettes.
- Fiche projet n° 130 : BREZONS - Valorisation de la Vallée du Brezons -aménagement du point de vue de Vidèche (phase 2).
- Fiche projet n° 131 : BREZONS - Restaurer le petit patrimoine de la commune de Brezons dans la perspective de maintenir l'identité culturelle des lieux et dans une démarche d'attractivité touristique.
- Fiche projet n° 132 : DEUX-VERGES - Rénovation du four communal et reprise de la toiture en pierre de lauze.
- Fiche projet n° 133 : LASTIC - Accès au site du point de vue du Rocher.

- Fiche projet n° 134 : LA TRINITAT - Rénovation du petit patrimoine avec un plan pluriannuel.
- Fiche projet n° 135 : LES TERNES - Mise en lumière du Château des Ternes.
- Fiche projet n° 136 : MALBO - Aménagement des abords de la cascade du Capat.
- Fiche projet n° 137 : MAURINES - Mise en valeur du patrimoine communal bâti et culturel.
- Fiche projet n° 138 : MENTIÈRES - Rénovation de la toiture de l'église - charpente et couverture
- Fiche projet n° 139 : Montchamp - Aménagement d'un point d'intérêt interprétant le patrimoine naturel.
- Fiche projet n° 140 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Promotion du patrimoine culturel de la commune.
- Fiche projet n° 141 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de Neuvéglise sur Truyère.
- Fiche projet n° 142 : NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE - Restauration de l'église saint-Pierre de Lavastrie.
- Fiche projet n° 143 : PAULHAC - Mise en valeur du petit patrimoine.
- Fiche projet n° 144 : ROFFIAC - Aménagement de bourg-cœur de village.
- Fiche projet n° 145 : SOULAGES - Création d'une table d'orientation à Montmeyrol de Soulages.
- Fiche projet n° 146 : TALIZAT - Rénovation du petit patrimoine avec un plan pluriannuel.
- Fiche projet n° 147 : USSEL - Etude pour l'aménagement des berges du Lander avec valorisation du patrimoine et parcours santé.
- Fiche projet n° 148 : VALUÉJOLS - Mise hors d'eau hors d'air du presbytère de Lescure.
- Fiche projet n° 149 : VALUÉJOLS - Rénover le patrimoine communal, vernaculaire, fours, église, etc...
- Fiche projet n° 150 : VÉDRINES SAINT LOUP - Amélioration du cadre touristique de la commune.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Définir et mettre en œuvre un nouveau plan de développement de l'Ecomusée de Margeride par une étude de positionnement

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Sites de l'Ecomusée de Margeride à savoir le Jardin de Saint-Martin, commune de Ruynes-en-Margeride, l'Ecole de Clémence Fontille à Signalauze, commune de Ruynes-en-Margeride, la Ferme de Pierre Allègre, commune de Val-d'Arcomie, et les réserves

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : Ruynes-en-Margeride et Val d'Arcomie

PRESENTATION DU PROJET

Dès 1984, l'Ecomusée bénéficie du contrôle de la direction des musées de France et obtient de ce fait, le label « **Musée de France** » en 2002.

Depuis son intégration au sein de la communauté de communes, l'Ecomusée de la Margeride a poursuivi son développement proposant une offre culturelle riche à destination d'un public toujours plus large. Les statistiques de fréquentation attestent d'un succès grandissant et d'une dynamique locale et touristique propre à cette structure muséale.

Pour autant, **les nouveaux enjeux de la société et les nouvelles attentes des publics, incitent la collectivité à réfléchir à de nouvelles ambitions.**

Aussi, afin de maintenir sa progression, l'Ecomusée de Margeride doit être en capacité **de se positionner, de définir une nouvelle stratégie de développement adaptée et cohérente intégrant notamment la valorisation patrimoniale du Viaduc de Garabit et de la Vallée de la Truyère.**

Cette modernisation de la structure doit être définie de manière opérationnelle grâce à la réalisation d'une étude de positionnement préalable à la rédaction ou à l'actualisation du nouveau **Projet Scientifique et Culturel (PSC)** de l'Ecomusée de Margeride.

Les objectifs opérationnels du projet sont :

- **Etablir un diagnostic** comportant un benchmark en vue de la définition d'un nouveau plan d'actions et d'une stratégie de positionnement et de modernisation de la structure,
- **Fournir une étude de concept** englobant les vocations de l'Ecomusée et définissant des perspectives opérationnelles de développement,
- **Enclencher la création d'un nouveau comité scientifique** et pérenniser son engagement au sein de la structure.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine**
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation**
- Tourisme**
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain**
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Label « Musée de France »**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA ROZIER-COREN, 15 100 SAINT-FOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Raphaëlle JULIEN, Responsable de l'Ecomusée de Margeride. - Tél : 07 79 55 57 39 – mél : r.julien@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	22 700 €	27 240 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	22 700 €	27 240 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
LEADER – GAL Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne	80% du montant HT soit 18 160 € HT	B	
Etat Plan de relance		C	A défaut de mobilisation du LEADER

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombres d'acteurs associés à la démarche	Partenaires actuels de l'Ecomusée	De nouveaux partenaires Mobilisation d'universitaires dans un comité scientifique
Nombres de réunions de concertation organisées	0	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Septembre 2021
- Date de fin : Mars 2022

Observations :

Pièce-jointe : Récépissé du dépôt du dossier auprès du GAL Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne – Devis du prestataire

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
A l'attention de Madame Sophie BENEZIT
Village d'entreprises du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR

A Saint-Flour, le 18 mai 2021

Objet : Récépissé de dépôt du dossier pour le projet : « Etude de concept pour la définition d'un plan de développement et de modernisation de l'Ecomusée de Margeride »
Dispositif d'aide sollicité : LEADER – sous-mesure 19.2– Fiche-action n°1 « Définir et mettre en œuvre des stratégies locales de développement et d'aménagement ».

Madame la Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et de l'Alimentation,

Nous avons bien reçu, le 18 mai 2021 votre dossier déposé auprès du GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne sollicitant une aide financière de l'Union Européenne pour votre projet « *Etude de concept pour la définition d'un plan de développement et de modernisation de l'Ecomusée de Margeride* », au titre de la mesure LEADER du Groupe d'Action Locale Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, sur le dispositif 19.2 – *Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux , Fiche-action n°1 « Définir et mettre en œuvre des stratégies locales de développement et d'aménagement ».*

En aucun cas ce récépissé ne vaut validation de l'éligibilité de votre projet ni promesse de subvention pour la réalisation de votre projet.

Par ailleurs, nous vous informons que dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2020, une sélection des projets sera réalisée par le GAL (sur la base d'une procédure de sélection que vous pouvez retrouver dans la fiche-action sollicitée, ainsi que sur des critères précisés dans la grille d'analyse des opérations ci-jointe) ; ainsi, tous les projets éligibles ne seront pas retenus pour financement.

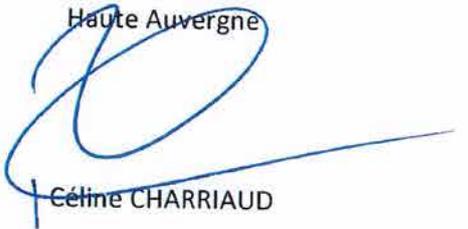
Si à l'issue de l'instruction et de la sélection votre projet est retenu, les dépenses effectuées à compter du 18 mai 2021 seront considérées comme éligibles, sauf règles plus contraignantes appliquées par un autre financeur de votre projet. Il vous est rappelé que **toute dépense engagée antérieurement à cette date rend le projet inéligible** y compris le premier acte juridique passé avec un prestataire ou fournisseur (par exemple devis signé, bon de commande, ou facture).

OBJECTIF
3.4

Le Chef de projet Leader Véronique GRAVES (leaderpays15@orange.fr - tél : 04 71 60 39 78) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et de l'Alimentation, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente du Gal Pays de Saint-Flour
Haute Auvergne



Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Renouveler ou réactualiser et mettre en œuvre le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'Ecomusée de Margeride

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Sites de l'Ecomusée de Margeride à savoir le Jardin de Saint-Martin, commune de Ruynes-en-Margeride, l'Ecole de Clémence Fontille à Signalauze, commune de Ruynes-en-Margeride, la Ferme de Pierre Allègre, commune de Val-d'Arcomie, et les réserves

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : Ruynes-en-Margeride et Val d'Arcomie

PRESENTATION DU PROJET

Dès 1984, l'Ecomusée bénéficie du contrôle de la direction des musées de France et obtient de ce fait, le **label « Musée de France »** en 2002.

Depuis son intégration au sein de la communauté de communes, l'Ecomusée de la Margeride a poursuivi son développement proposant une offre culturelle riche à destination d'un public toujours plus large. Les statistiques de fréquentation attestent d'un succès grandissant et d'une dynamique locale et touristique propre à cette structure muséale.

Pour autant, les nouveaux enjeux de la société, les nouvelles attentes des publics, incitent la collectivité à réfléchir à de nouvelles ambitions. Aussi, afin de maintenir sa progression, l'Ecomusée de Margeride doit être en capacité de se positionner, de définir une nouvelle stratégie de développement adaptée et cohérente.

Cette modernisation de la structure doit être définie **de manière opérationnelle** grâce à la **réalisation d'un nouveau Projet scientifique et culturel (PSC)**. Le nouveau PSC de l'Ecomusée de Margeride permettra d'exprimer les nouvelles actions, de les planifier afin de les rendre opérationnelles stratégiquement et budgétairement.

Le Projet Scientifique et Culturel définira les grandes orientations et les stratégies de l'Ecomusée de Margeride. Il analysera les interactions entre les collections, les publics, l'environnement et les différents bâtiments qui constituent l'Ecomusée avec l'aide d'un comité scientifique préalablement défini.

Trois objectifs prévalent dans la création d'un nouveau PSC :

- Dresser un bilan de l'existant, le plus exhaustif possible ;
- Exprimer un nouveau concept, une identité propre à l'Ecomusée ;
- Présenter un projet innovant pour la période concernée (qui ne doit pas excéder cinq-six ans), en retenant quelques axes qui seront prioritaires.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité **Protection du patrimoine** Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement **Revitalisation** **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce **Numérique**
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Label « Musée de France »**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : **Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA ROZIER-COREN, 15 100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Raphaëlle JULIEN, Responsable de l'Ecomusée de Margeride. – Tél : 07 79 55 57 39 – mél : r.julien@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres : Fonctionnement Poste CDD de 1 an Caté A	33 000 €	33 000 €
TOTAUX	33 000 €	33 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT Drac – service musée	50%	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de visiteurs	Environ 7 075 /an	+ 50%
Dynamique scientifique	A l'arrêt	Active
Nombre de réunions du comité scientifique		5
Nombre de partenariats scientifiques, culturels, etc.		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations :

Pièce-jointe : Simulation de paie.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Simulation de bulletin

Valeurs et taux en vigueur au 01/01/2021

Agent Contractuel Temps complet effectuant 35H par semaine

Grade : ATTACHE CONSERV.PAT échelon : 2

Régime de retraite : I.R.C.A.N.T.E.C.

Indice Brut : 469, Indice Majoré : 410, Valeur du point 4.68602

Imprimé le 01/06/2021 à 16:44

Libelle	Base	Salarial			Patronal	
		Taux	Retenue	Gain	Taux	Retenue
Traitement de base indiciaire	151,67			1 921,27		
Brut				1 921,27		
Maladie	1 921,27				13,00	249,77
Vieillesse	1 921,27	6,90	132,57		8,55	164,27
Vieillesse sur totalité	1 921,27	0,40	7,69		1,90	36,50
FNAL moins de 50 agents	1 921,27				0,10	1,92
Allocations familiales	1 921,27				5,25	100,87
Contribution solidarité autonomie	1 921,27				0,30	5,76
Accident - Invalidité	1 921,27				1,53	29,40
IRCANTEC Tranche A	1 921,27	2,80	53,80		4,20	80,69
Assurance chômage	1 921,27				4,05	77,81
Centre de Gestion	1 921,27				1,17	22,48
CNFPT	1 921,27				0,90	17,29
Contribution au remboursement de la dette sociale	1 887,65	0,50	9,44			
Contribution Sociale Généralisée	1 887,65	2,40	45,30			
Contribution Sociale Généralisée déductible	1 887,65	6,80	128,36			

	Mensuel	Annuel
Brut versé	1 921,27	23 055,24
Montant net à payer	1 544,11	18 529,32
Charges patronales	786,76	9 441,12
Charges salariales	377,16	4 525,92
Coût total employeur	2 708,03	32 496,36

Avertissement :

ce calcul ne constitue qu'une simulation de bulletin de salaire destinée à donner une estimation des montants bruts, net et cumulés...

La responsabilité du CDG82 ne saurait être engagée en cas d'utilisation de ce calcul à quelque titre que ce soit.

160 283 ème bulletin calculé depuis le 1° janvier 2021

© Cet outil a été conçu et développé par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Animer et mettre en œuvre l'extension du label Pays d'art et d'histoire 2^e phase

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

Et objectif 3.3 - Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique culturelle attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Ensemble du périmètre de Saint-Flour Communauté, aujourd'hui 31 communes labélisées Pays d'art et d'histoire, à terme les 53 communes de Saint-Flour Communauté.

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Le label « Pays d'art et d'histoire » a été attribué à la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour en 2004, puis renouvelé et étendu en 2019.

Ce label du Ministère de la Culture et du Patrimoine permet de qualifier les territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie, et que cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Saint-Flour Communauté a fait le choix d'étendre le label Pays d'art et d'histoire à l'ensemble de son territoire selon deux phases d'extension :

1ERE PHASE D'EXTENSION REALISEE ET EFFECTIVE DEPUIS 2019 POUR :

- LES COMMUNES QUI SE SONT RATTACHEES PROGRESSIVEMENT A LA COLLECTIVITE : VILLEDIEU, LES TERNES, CUSSAC ;
- L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MARGERIDE : SOULAGES, VEDRINES-SAINT-LOUP, VABRES, RUYNES-EN-MARGERIDE, CLAVIERES, CHALIERS, LORCIERES, VAL D'ARCOMIE ;
- L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLANEZE : REZENTIERES, TALIZAT, ANDELAT, COLTINES, USSEL, VALUEJOLS ;
- LA COMMUNE NOUVELLE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

2ème phase d'extension proposée entre 2022 et 2026 sur les périmètres de :

- L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFORT-NEUVEGLISE
- L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CALDAGUES-AUBRAC.

Le projet énoncé prévoit le recrutement d'un chargé de mission (0,5 ETP) sur deux ans pour élaborer le dossier de la 2ème d'extension du label Pays d'art et d'histoire avec de nouvelles orientations permettant de réaffirmer les objectifs du label dans le but de renforcer la cohésion du réseau national.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité **Protection du patrimoine** Bâtiment
- Eau potable **Protection de l'environnement** **Revitalisation** **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)**
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Villes et Pays d'art et d'histoire + Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir **Définie** En cours de définition
- Commune : **Communauté de communes Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises ZA Rozier-Coren 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Sandrine DAUREIL, animatrice de l'architecture et du patrimoine - Tél 04 71 60 56 88 - mél : s.daureil@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie		
Travaux		
Fournitures/prestations		
Autres : Fonctionnement poste 0,5 ETP en CDD sur 2 ans (dossier candidature) puis mise en œuvre	17 500 € / an	17 500 € / an
TOTAUX	17 500 € / an	17 500 € / an

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Conseil départemental	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Europe	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Bilan des actions de médiation grand public (nombre – fréquentation)	Depuis 2006 82 000 personnes touchées	Après l'extension du label
Bilan des actions de médiation jeune public (nombre – fréquentation)	Depuis 2006 23 000 enfants touchés	Après extension du label

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : **2022**.

Date de fin : **2024**

Observations :

Pièce jointe : Convention signée label Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté en 2019

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Convention Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté

entre

l'Etat, ministère de la Culture,
représenté par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet
du Rhône,

et

le « Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté » porté par Saint-Flour Communauté, ZA
du Rozier Coren, 15100 Saint-Flour,

représenté par son Président, Pierre JARLIER.



Préambule

Le label "**Ville ou Pays d'art et d'histoire**" est attribué par le ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes, qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Villes et Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique - qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

Un label de qualité

Objectifs

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, qui se décline notamment en :

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale ;
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- proposition de visites de qualité au public touristique, par un personnel qualifié.

Moyens

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à :

- créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture (animateur de l'architecture et du patrimoine et guides conférenciers) ;
- développer des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations, des professionnels ;
- assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés.

Un réseau national

Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national.

Aujourd'hui le réseau compte *cent quatre-vingt-seize Villes et Pays d'art et d'histoire* qui bénéficient de ce label.

En région **Auvergne-Rhône-Alpes**, le réseau comprend :

- **7 Villes d'art et d'histoire** : Moulins (Allier), Valence (Drôme), Vienne (Isère), Saint-Etienne (Loire), Aix-les-Bains, Albertville et Chambéry (Savoie) ;
- **13 Pays d'art et histoire** : Trévoux Saône vallée (Ain), Vivarais méridional (Ardèche), Pays de Saint-Flour (Cantal), Forez (Loire), Puy en Velay et Haut-Allier (Haute-Loire), val D'Abondance et agglomération d'Annecy (Haute-Savoie), pays voironnais (Isère), Billom/Saint-Dier, Issoire/Val d'Allier et Riom (Puy de Dôme), Hautes vallées de Savoie (Savoie).

Ce réseau d'échanges, d'expériences et de savoir-faire bénéficie d'une promotion nationale «**Focus**» et «**Parcours**» par le biais de dépliants, d'affiches et d'un site internet «www.vpah.culture.fr».

Préambule de la collectivité candidate au label :

La mise en œuvre de la première convention du label Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour, avec l'assistance bienveillante des services de l'Etat, a donné une autre dimension au territoire.

Aussi, le bilan des dix ans de cette convention a été, à la fois, un point d'étape, mais aussi un constat d'aboutissement et une base pour un nouvel avenir de ce label, obtenu en 2004.

Un point d'étape, dans la mesure où il a présenté, de façon précise, plus de dix années de politique volontariste de valorisation patrimoniale, plus de dix années de travail et d'actions menées sur le territoire des quatorze communes initiales qui ont décidé de travailler ensemble afin de préserver, promouvoir leur patrimoine naturel et bâti caractéristique et original, sensibiliser la population du territoire, et en premier lieu les jeunes, afin qu'ils se le réapproprient comme élément incontournable de notre histoire et de notre culture.

Depuis l'obtention du label, le Pays d'art et d'histoire n'a eu de cesse, sur le fondement d'un engagement fort et reconnu, de mener à bien les missions qui lui ont été confiées. Le projet était fort ambitieux couvrant un vaste territoire rural, incluant des entités paysagères variées et surtout une richesse patrimoniale d'exception.

La collectivité peut affirmer que l'objectif de 2004 a été atteint. Porté par un Président de Communauté de communes convaincu et investi, le projet politique a toujours fait sens et consensus auprès des élus qui se sont succédés. Spécificités du territoire, la transversalité et la co-construction des actions ont toujours été de mise. C'est ainsi que l'équipe du PAH, dirigée par son animatrice de l'architecture et du patrimoine, a prouvé l'efficacité de son travail et de son

engagement en s'appuyant sur un réseau d'acteurs culturels et touristiques précieux et de qualité ainsi que sur des services communautaires et municipaux impliqués.

Désormais, la collectivité a la possibilité, voire la nécessité, d'aller encore plus loin. En effet, le territoire a connu de nouvelles évolutions et la récente création de la Communauté de communes, Saint-Flour Communauté, n'est pas la moindre. Aujourd'hui forte de cinquante-trois communes, c'est désormais l'occasion de faire évoluer le Pays d'art et d'histoire, de le développer, de l'enrichir. De plus, cette extension est concomitante et complémentaire à d'autres actions majeures en cours : le classement des gorges de la Truyère, l'élaboration du SCOT et du PLUi. Les éléments sont donc réunis pour imaginer une évolution significative du paysage culturel de cette nouvelle entité qui couvre une large partie du département du Cantal.

L'extension du label prend donc tout son sens sur un territoire qui a, depuis son obtention, fortement évolué. Il s'agit de repenser le Pays d'art et d'histoire, non pas en additionnant des territoires, mais en expliquant comment ce nouvel espace s'inscrit, se construit et se nourrit culturellement. Ce nouveau Pays d'art et d'histoire, au-delà du bénéfice culturel, donnera une identité forte, de la cohésion entre les habitants et contribuera à l'essor et l'attractivité du territoire.

Il sera question du mieux vivre des populations locales, de la formation des professionnels et du grand public, ainsi que de l'éducation des plus jeunes, tout en travaillant également à l'attractivité et au développement du territoire.

A travers la mise en œuvre du label, Saint-Flour Communauté souhaite continuer à répondre aux enjeux patrimoniaux du territoire tout en continuant de bénéficier de l'expérience, du professionnalisme et du rayonnement du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Le niveau de satisfaction qui a perduré au cours de cette première convention Pays d'art et d'histoire autour de l'animation du label, incite non seulement les communes labellisées à renouveler leur adhésion mais aussi, et surtout, de nouvelles communes à demander leur intégration au dispositif.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement et de l'extension, le périmètre de Saint-Flour Communauté concerné par le label Pays d'art et d'histoire comprendra, dans un premier temps, non plus 14, mais 31 communes, à savoir :

Les 14 communes initialement labellisées : Vieillespesse, Lastic, Coren, Mentières, Tiviers, Montchamp, Saint-Flour, Saint-Georges, Roffiac, Tanavelle, Paulhac, Anglards-de-Saint-Flour, Alleuze et Sériers.

Les 6 communes de la Planèze : Valuèjols, Ussel, Coltines, Andelat, Talizat, Rézentières.

Les 8 communes de la Margeride : Soulages, Védrines-Saint-Loup, Vabres, Ruynes-en-Margeride, Clavières, Chaliers, Lorcières, Val d'Arcomie (commune nouvelle regroupant les anciennes communes de Saint-Just, Saint-Marc, Loubaresse et Faverolles).

Les 4 communes indépendantes : Cussac, Les Ternes, Villedieu et Lavastrie.

La commune nouvelle de Neuvéglise-sur-Truyère (regroupant les anciennes communes de Lavastrie, Sériers, Neuvéglise et Oradour).

Dans le cadre de l'extension, l'intercommunalité et les communes précitées se donnent pour ambition de :

- renforcer la cohésion territoriale et la notoriété du territoire grâce au label Pays d'art et d'histoire ;
- promouvoir la qualité architecturale ;
- amplifier l'accompagnement des politiques urbaines, paysagères et architecturales du territoire ;
- accroître la médiation au service des publics élargis, particulièrement en direction de nouveaux publics (de la culture, de l'économie, du social, de la santé ...);
- développer les technologies numériques de médiation et d'interprétation, notamment dans le cadre de la mise en place du CIAP ;
- participer au renforcement de l'offre pour faire du territoire une véritable destination culturelle.

VU les délibérations de Saint-Flour Communauté en date du 11 avril 2019 et du 26 février 2020 ;

VU l'avis du directeur des affaires culturelles de la région Auvergne Rhône-Alpes ;

VU l'avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire du 13 novembre 2019 ;

Vu la décision du Ministre de la Culture et de la Communication du attribuant le label ;

Entre le ministère de la Culture, et le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté, il a été convenu ce qui suit :

Un projet culturel est mis en œuvre par le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté pour valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale urbanistique et paysagère, avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture selon les modalités ci-dessous.

Titre I – Les objectifs

Article 1 : Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale

Saint-Flour Communauté s'engage dans une démarche active de préservation et de valorisation de son patrimoine. Des mesures spécifiques ont été mises en place, depuis plusieurs années, afin de prendre en compte la qualité et la diversité du patrimoine du territoire, grâce à une politique transversale en matière de culture, de tourisme, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'équipe du Pays d'art et d'histoire continuera de s'inscrire dans les dispositifs de protection et de restauration du patrimoine, en lien avec l'UDAP et le CAUE, et d'en informer les publics. Il assurera un rôle de suivi, de conseil et d'aide auprès des structures comme des habitants.

De même, le service du Pays d'art et d'histoire continuera d'être rattaché au « Pôle patrimoine » de l'action culturelle de l'intercommunalité. Il maintiendra, également, des rapports privilégiés avec les pôles « aménagement-urbanisme », « économie-tourisme » et « environnement » de la collectivité. L'objectif de cette organisation est de rendre le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté partie prenante du développement territorial et à travers lui de prendre en compte les enjeux du patrimoine, du développement culturel et social, des politiques de réglementation et de planification urbaine, d'habitat et d'économie touristique.

De la sorte, il s'agira de :

- *Favoriser les outils de gestion du patrimoine*

L'objectif de cette nouvelle convention est d'aider plus fortement la collectivité à engager une véritable réflexion sur la planification urbaine à l'ensemble du territoire (SPR, PLUi, SCOT ...), mais également d'encourager et accompagner la revitalisation des centres-bourgs.

Parallèlement, le service poursuivra l'accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son PLUi tout comme le suivi des SPR existantes ou émergentes. De même, le Pays d'art et d'histoire continuera ses actions de valorisation de la Charte Architecturale et Paysagère.

- *Promouvoir l'architecture contemporaine*

Le territoire de Saint-Flour Communauté, riche de son passé, doit aussi évoluer vers l'avenir. Le service, dans ce cadre, poursuivra et développera des partenariats avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand et le réseau des Maisons de l'Architecture d'Auvergne et de Rhône-Alpes. Il confortera son action avec la CAUE et l'UDAP du Cantal. Le service du Pays d'art et d'histoire s'appuiera sur l'opération nationale « Les Journées Nationales de l'Architecture » pour promouvoir l'architecture, traditionnelle et contemporaine, dans toutes leurs composantes.

- *Valoriser le patrimoine naturel*

Le service continuera d'accompagner la politique environnementale portée par Saint-Flour Communauté, au travers de son programme d'actions en lien avec les projets mis en place : projet de site classé des « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval », projet de classement du Viaduc de Garabit en tant que « Pont à grande arche de la fin du XIX^e siècle » au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, Plan de Paysage « Planèze et vallées glaciaires de Saint-Flour Communauté », programme européen Natura 2000, programme de l'agenda 21, mais aussi le programme d'intervention agricole intercommunal et le projet alimentaire territorial.

- *Concevoir des documents de sensibilisation*

De nouveaux documents de sensibilisation autour des politiques urbaines, paysagères et architecturales feront partie des futures publications réalisées par le service en lien avec l'UDAP et le CAUE du Cantal. Elles seront utilisées à titre d'information et de sensibilisation au patrimoine. Elles viendront en appui aux projets de travaux et au dépôt d'autorisations de travaux. Ces fiches seront utilisées par l'UDAP et le CAUE du Cantal (distribuées lors de leurs permanences) mais aussi par les services urbanisme des communes et de la Communauté de communes. Ces fiches serviront également aux pétitionnaires pour la conception des projets de travaux, la constitution des dossiers d'autorisation de travaux et la réalisation de ceux-ci ou des dossiers de demande de subvention.

Article 2 : Développer une politique des publics

- **§ 1 - Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager**

Des actions de sensibilisation (visites guidées, conférences, ...) doivent permettre aux habitants d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale de leur environnement quotidien. Cette démarche d'appropriation suppose **la création d'actions spécifiques** destinées à donner des clefs de compréhension. Le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place et à développer un programme d'actions, conduit par l'animateur de l'architecture et du patrimoine et le service. Les principales orientations sont développées en annexe (*cf. annexe n°1*).

Le périmètre de Saint-Flour Communauté, dans son ensemble, a pour particularité d'être un vaste territoire rural. La politique de sensibilisation des habitants et des professionnels à leur cadre de vie doit donc prendre en compte la variété des publics présents et l'envergure du territoire afin de la structurer et éviter une trop grande dilution des actions. Des actions spécifiques, appropriées à chaque public, continueront donc d'être programmées.

Les publics cibles seront toujours : la population locale, le public touristique, le jeune public, mais aussi, ils s'ouvriront à de nouvelles populations (public souffrant de handicap, public en difficulté sociale, visiteurs numériques ...).

- § 2 - *Initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine*

A l'intention du jeune public, le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté crée de manière permanente **des ateliers d'architecture et du patrimoine**. Une salle pédagogique, située au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine – Maison de l'Habitat et des énergies renouvelables (17 bis Place d'Armes, 15100 Saint-Flour) sera spécialement conçue pour recevoir un groupe d'une trentaine d'élèves. Elle sera équipée d'un matériel éducatif approprié. Le service du Pays d'art et d'histoire pourra également s'appuyer sur les deux relais du CIAP déjà en activité : l'école du patrimoine à Montchamp et la maison de site à Alleuze.

Initiés et coordonnés par le chargé des actions éducatives, **les ateliers s'adressent aux élèves de la maternelle à la terminale sur le temps scolaire et aux 3-17 ans sur le hors temps scolaire.**

Une attention particulière sera portée aux actions qui s'inscrivent dans les thématiques de « l'architecture » et du « paysage », favorisant les liens entre la connaissance et la sensibilité. Le Pays d'art et d'histoire contribuera à la formation des enseignants, à faciliter la rencontre des jeunes publics avec les œuvres architecturales, à développer leurs pratiques artistiques et culturelles. Des projets particuliers pourront être définis dans le cadre des projets d'établissement et des dispositifs partenariaux. De même, des projets seront construits et mis en place dans le cadre de la CTEAC (Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture).

Les ateliers, sur les temps de vacances, continueront à être construits en lien avec les nombreux partenariats développés durant la première convention, ainsi qu'en transversalité avec les services municipaux et territoriaux (culture, enfance, jeunesse et sport). En fonction des thématiques développées, les ateliers feront appel à de multiples compétences : architectes, urbanistes, paysagistes, scientifiques et techniciens du patrimoine, artisans, plasticiens, musiciens, écrivains et comédiens ...

Dans la continuité de ce qui a été impulsé ces dernières années, la convention liant le Pays d'art et d'histoire aux musées sanflorains sera reconduite afin de permettre une médiation pour le jeune public transversale entre le territoire et ses musées, avec des thématiques riches et diversifiées.

Les principales thématiques proposées de manière indicative sont développées **en annexe n° 1.**

- § 3 - *Accueillir le public touristique*

Un partenariat fort, appuyé par une convention spécifique, est à maintenir avec l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour. La convention fixe le rôle et les missions de chacun des services en articulation l'un avec l'autre. Un programme de visites-découvertes, générales et thématiques, autour du patrimoine local est conçu à l'intention **des individuels, à heures fixes notamment en période estivale et pendant les vacances scolaires.**

Pour **les groupes**, des visites générales et des circuits thématiques sont assurés toute l'année à la demande.

Les principales thématiques de visites sont développées **en annexe n° 1.**

Titre II – Les moyens :

Créer un service de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Article 1 : Recourir à un personnel qualifié

La mise en œuvre de la convention exige d'avoir recours à un personnel qualifié.

Le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté s'engage à disposer d'une équipe de professionnels qualifiés dans le domaine de l'architecture et du patrimoine. De la sorte, elle dispose d' :

- **un animateur de l'architecture et du patrimoine** à plein temps (poste à temps plein, catégorie A). Il met à sa disposition les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement de ses missions, notamment : un bureau, un ordinateur (accès internet et courriel) et un budget de fonctionnement. **L'annexe 3** précise les missions, les modalités de recrutement et la rémunération de l'animateur de l'architecture et du patrimoine. L'animateur travaille en transversalité avec l'ensemble des services territoriaux (urbanisme, éducation, communication, environnement ...) et établit des collaborations avec les acteurs culturels et touristiques, de loisirs ou les maisons de services au public. Il associe les guides conférenciers à l'ensemble des actions définies dans la convention. Il est placé sous la responsabilité de la directrice générale adjointe de Saint-Flour Communauté, structure porteuse du Pays d'art et d'histoire ;
- **un chargé des actions éducatives** (poste à temps plein, catégorie A). Il a en charge le fonctionnement et le développement du service éducatif du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté. Il travaille en transversalité avec l'ensemble des acteurs culturels et touristiques, de loisirs mais aussi de l'éducation ;
- **une équipe de guides conférenciers qualifiés**, répondant aux exigences du décret n°2011-930 du 1^{er} août 2011.

L'animateur de l'architecture et du patrimoine, le chargé des actions éducatives et les guides conférenciers bénéficient d'actions de formation continue organisées et financées, au niveau national ou au niveau régional, par le ministère de la Culture. Saint-Flour Communauté s'engage à autoriser les personnels concernés à suivre ces formations.

Dans le cadre du renouvellement et de l'extension du label Pays d'art et d'histoire, entraînant une augmentation du nombre de communes, des besoins, des missions et des attentes des acteurs du territoire, Saint-Flour Communauté s'engage à :

- **créer un pôle de médiateurs** regroupant le chargé des actions éducatives du Pays d'art et d'histoire, le chargé de mission patrimoine du Pays d'art et d'histoire, les chargés des publics des musées sanflorains et de l'écomusée de Margeride ;

- créer un poste de « chargé de mission patrimoine » rattaché au Pays d'art et d'histoire dont les missions seront : d'assurer le fonctionnement du futur CIAP (accueil des publics, montage d'expositions temporaires, ...) et de renforcer le pôle de médiation en fonction de la demande.

Article 2 : Créer un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) – Maison de l'Habitat et des énergies renouvelables

La localisation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est définie en concertation avec la collectivité, la Direction Générale des Patrimoines (DGP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne – Rhône-Alpes. Celles-ci en valideront le projet scientifique et culturel qui sera défini en 2019-2020. Le CIAP se situera 17 bis, place d'Armes, 15100 Saint-Flour.

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est :

- pour la collectivité territoriale, un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du territoire et du Pays d'art et d'histoire ;
- pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et les projets architecturaux, urbains et paysagers portés par la collectivité ;
- pour les professionnels et les porteurs de projets, un lieu d'information, de rencontre et de sensibilisation pour les guider dans leurs projets de restauration, de rénovation ou de construction ;
- pour les jeunes, un support pédagogique dans le cadre des ateliers d'architecture et du patrimoine.

Véritable lieu de ressources et de débats, il sera un équipement de proximité conçu de manière originale. Il sera constitué :

- des **bureaux du service du Pays d'art et d'histoire**, des services urbanisme de Saint-Flour Communauté, du SCOT et de l'habitat mais aussi d'un accueil pour les permanences de l'UDAP, du CAUE du Cantal et de l'habitat ;
- d'un **espace « introductif »** permettra de présenter le label Pays d'art et d'histoire, son évolution sur le territoire ainsi que les principales caractéristiques de l'architecture et du patrimoine local ;
- **d'une salle dédiée à des expositions temporaires** dont les thématiques suivront l'actualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire et qui mettront en lumière les projets portés par Saint-Flour Communauté ;
- **d'une salle pédagogique** à destination du chargé des actions éducatives. Véritable outil de médiation, il favorisera la mise en place d'ateliers et d'animations tant sur le temps scolaire que sur le hors temps scolaire ;
- **d'une matériauthèque** qui sera à disposition du service du Pays d'art et d'histoire, du CAUE, de l'UDAP mais aussi des habitants et des professionnels du bâtiment ;
- **d'un accès à l'OTI des Pays de Saint-Flour**, permettant de créer un lien avec le public touristique.

L'extension du label, de 14 à 31 communes, dans un premier temps, est un élément majeur à prendre en compte dans la réalisation du futur CIAP. La réflexion doit porter sur l'itinérance et la mobilité mais aussi sur le numérique, afin de réduire la fracture culturelle liée à l'éloignement géographique, social, culturel ou encore physique. Une version « CIAP mobile » pourrait répondre à ce besoin et permettre d'aller à la rencontre des habitants et des enfants sur l'ensemble du territoire labellisé.

Ces orientations, seront définies en 2019-2020 en concertation avec la Direction Générale des Patrimoines (DGP) et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Celles-ci valideront le projet scientifique et culturel du CIAP.

Article 3 : Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine

Pour développer une communication au public le plus large, le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté s'engage à :

- **utiliser le label VPAH, déposé à l'INPI**, ainsi que le logo du Ministère et celui des Villes et Pays d'art et d'histoire, accompagné de la présentation type du label et du réseau, sur toutes les publications établies en partenariat avec la DRAC, le CAUE ou encore l'UDAP. Le Pays d'art et d'histoire mentionne dans tous les supports d'information qu'elle publie que les visites-découvertes et les circuits sont assurés par des guides conférenciers qualifiés ;
- **réaliser des publications sur l'architecture et le patrimoine** :
 - o des dépliants présentant le Pays d'art et d'histoire et sa programmation ;
 - o des brochures promotionnelles et touristiques autour des éléments patrimoniaux du territoire ;
 - o des circuits touristiques montés en partenariat avec l'OTI des Pays de Saint-Flour ;
 - o des fiches thématiques en partenariat avec le CAUE du Cantal ;
 - o des documents spécifiques édités en collaboration avec différents partenaires ;
 - o des affiches ;
 - o des pages internet, réseaux sociaux ;
 - o des livrets et supports pédagogiques à destination du jeune public.

Tous ces documents sont conçus **conformément à la charte graphique** définie par la Direction Générale des Patrimoines pour le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire ;

- **diffuser et afficher de manière régulière** dans les structures touristiques et culturelles du territoire, **les informations** concernant les animations et les activités proposées ;
- **relayer la promotion régionale et nationale du label.**

Le ministère de la Culture actualise le site internet « www.vpah.culture.fr ». La Communauté de communes crée un lien de renvoi de son site internet vers le site national du réseau et réciproquement.

Titre III – Un partenariat permanent

Article 1 : Engagement de l'Etat

Les actions prévues dans la convention sont développées en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, notamment l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, et avec la Direction Générale des Patrimoines (service de l'architecture).

Le ministère de la Culture s'engage à :

- mettre à la disposition du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté son appui scientifique et technique pour la réalisation de l'ensemble de ce programme ;
- autoriser le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté à utiliser le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire », déposé à l'INPI, dans les conditions normales du respect de la présente convention, sous réserve de l'usage de ses droits liés à la propriété intellectuelle et industrielle ;
- permettre au Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté de se prévaloir de son agrément pour l'ensemble des actions définies dans la présente convention ;
- promouvoir les actions du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté au sein du réseau national ;
- mettre en place et soutenir des stages régionaux de formation continue à l'intention des personnels du Pays d'art et d'histoire ;
- organiser des séminaires nationaux de perfectionnement à l'intention des animateurs et des personnels du Pays d'art et d'histoire ;
- participer aux commissions de coordination.

Article 2 : Fonctionnement de la convention

La convention attribuant le label Pays d'art et d'histoire institue un partenariat permanent qui prend effet à la date de la signature de la convention et qui donne lieu à une renégociation tous les dix ans. Elle fait l'objet d'un programme annuel d'actions instruit par la Direction des Affaires Culturelles de la Région Auvergne – Rhône-Alpes selon les objectifs prioritaires du ministère de la Culture et du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Des groupes de travail thématiques, mis en place à l'initiative de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, contribueront à la réflexion générale sur la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et à l'élaboration du programme annuel. Ils sont ouverts aux différents partenaires et acteurs locaux.

Article 3 : Evaluation de la convention

- Le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté s'engage à communiquer **chaque année** à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à la Direction Générale des Patrimoines, le bilan des activités menées dans le cadre de la convention. Une analyse des bilans des Villes et Pays d'art et d'histoire est présentée au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Une commission de coordination « culture » est créée. Préparée par l'animateur de l'architecture et du patrimoine, elle se réunit **au moins une fois par an** sur convocation du Président de Saint-Flour Communauté afin d'établir le bilan des actions, d'étudier les projets nouveaux et de décider des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Elle est composée :

- du président de Saint-Flour Communauté, président de la commission ;
- du directeur régional des affaires culturelles ;
- des vice-présidents concernés : culture, patrimoine, urbanisme, développement social, tourisme ... ;
- du directeur général des services ou son adjoint ;
- de l'animateur de l'architecture et du patrimoine et des médiateurs ;
- du directeur de l'Office du tourisme ;
- d'un enseignant de l'Université ou de l'Ecole nationale supérieure d'architecture ;
- de l'inspecteur d'Académie ;
- du chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ;
- du directeur du CAUE du Cantal ;
- du conservateur des musées sanflorains et de l'écomusée de Margeride.

Article 4 : Financement de la convention

Le financement de l'ensemble du programme d'actions est assuré par Saint-Flour Communauté avec le soutien du ministère de la Culture.

L'annexe 2 précise les principes de ce soutien financier.

La participation financière de l'Etat sera définie annuellement sous réserve du vote du budget de l'Etat et de la déconcentration des crédits. Elle sera étudiée dans le cadre de la convention par la DRAC sur la base d'un dossier présenté par la collectivité porteuse du label et sur présentation d'un rapport annuel rendant compte de l'utilisation des subventions reçues l'année précédente et des actions réalisées.

Toute subvention non utilisée, ou utilisée non conformément aux engagements définis dans la convention, devra faire l'objet d'un reversement dans les deux mois suivant le rapport annuel.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de dix ans et prend effet à la date de sa signature.

A l'issue des dix ans, la convention est évaluée selon une procédure définie dans **l'annexe 5**.

Le PAH dresse, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne- Rhône-Alpes, le bilan de sa mise en œuvre et propose de nouvelles orientations pour

son renouvellement. Ces documents sont transmis, pour avis, à la Direction Générale des Patrimoines, puis sont soumis à l'avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

La renégociation de la convention peut être l'occasion de s'inscrire dans une démarche d'extension du territoire labellisé (cf. annexe 5).

La présente convention pourra faire l'objet d'une dénonciation par chaque partie signataire moyennant un préavis de six mois.

La commission de coordination devra alors être réunie avant d'envisager la dénonciation de la convention, dès lors que serait constatée l'inexécution grave d'une de ses obligations ou que surviendraient des événements extérieurs dont la nature et l'ampleur remettraient en cause son bien-fondé. Cette dénonciation devra être entérinée par le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Le label devra alors être retiré de tout support d'information.

Toute modification aux dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 6 : Exécution

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Président de Saint-Flour Communauté sont chargés de l'exécution de la présente convention :

A

le - 5 MAI 2020

Pour Saint-Flour Communauté

Pour le Ministre de la Culture

Le Président



Pierre PARLIER

Le Préfet
de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

MAILHOS

Pascal MAILHOS

LISTE DES ANNEXES

- 1. Un programme d'actions**
- 2. Annexe financière**
- 3. Missions et recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine**
- 4. Qualification des guides conférenciers : Décret n° 2011-930 du 1^{er} août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques**
- 5. Fiches techniques précisant les modalités de renouvellement décennal des conventions et les modalités d'extension du territoire labellisé**
- 6. Carte du nouveau périmètre labellisé**

ANNEXE 1 : Un programme d'actions (cf. titre 1, article 2)

Le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté s'engage, en collaboration avec ses partenaires et sous la coordination du service « Villes ou Pays d'art et d'histoire » conduit par l'animateur de l'architecture et du patrimoine, à mettre en place ou développer les actions suivantes :

1. EN DIRECTION DES HABITANTS ET DES PROFESSIONNELS

- des visites-découvertes, des animations ponctuelles, des conférences, des actions originales organisées en relation avec l'actualité nationale et locale concernant l'architecture et le patrimoine (Journées européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Mois de l'architecture, ...);
- des actions de sensibilisation à la qualité architecturale, patrimoniale et paysagère en lien avec les projets portés par la collectivité (mise en place d'actions de médiation spécifiques, diffusion d'outils de communication, visites de réalisations architecturales contemporaines);
- des visites de chantiers (monuments historiques, chantiers de fouilles archéologiques, chantiers de rénovation et de restauration du patrimoine vernaculaire);
- des cycles de formation et d'information sur l'architecture et le patrimoine à l'intention des médiateurs touristiques ou des professionnels ayant des contacts avec les touristes (personnels d'accueil, bénévoles et privés accueillant du public, commerçants, hôteliers, restaurateurs, etc.), à l'intention du personnel communal et intercommunal sur la restauration du patrimoine mobilier et immobilier, la charte architecturale et paysagère, à l'intention des agents des services techniques, de l'urbanisme et de l'habitat sur la qualité des travaux sur le bâti ancien, etc., à l'intention des habitants (en collaboration avec les responsables des maisons de quartiers, des centres sociaux, des associations sur les projets de territoire) et enfin, à l'intention des professionnels (du bâti : construction, rénovation, restauration).

2. EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC

Sur le temps scolaire, de la maternelle au lycée :

Les actions réalisées sur le temps scolaire par le service éducatif du Pays d'art et d'histoire représentent une part importante des actions menées en direction du jeune public. Aussi les actions seront créées en étroite collaboration avec l'Education nationale.

Différentes interventions pourront être proposées :

- Des visites de site ;
- Des ateliers autour de l'architecture et du patrimoine ;
- Des ateliers autour du patrimoine naturel et paysager ;
- Des projets pédagogiques autour de « la classe, l'œuvre » ou à la demande des établissements scolaires ;

- Des rencontres artistiques dans le cadre des expositions ou de la Biennale d'art contemporain « Chemin d'art » ;
- Des résidences d'artistes dans le cadre de la CTEAC.

Sur le hors temps scolaire, de 3 à 17 ans :

- Poursuivre les animations « Patri'mômes », 3-7 ans, 8-13 ans et 14-17 ans, en lien notamment avec les thématiques annuelles ;
- Développer les partenariats avec les structures petite enfance (RAM, micro-crèches ...) et les structures accueillant des ados (centre social, OMJS ...) permettant au PAH de se positionner auprès de ces publics ;
- Développer les partenariats avec les services urbanisme et environnement de Saint-Flour Communauté afin de proposer des actions ciblées sur ces thématiques dans les programmations du PAH.

Pour ce faire, le Pays d'art et d'histoire continuera de s'appuyer sur les livrets et autres outils pédagogiques existants pour mener ses actions. Il développera également de nouveaux livrets « Explorateurs » et de nouveaux outils à destination des enfants. Ces derniers pourront également être utilisés auprès des publics en situation de handicap.

3. EN DIRECTION DU PUBLIC TOURISTIQUE

Il est nécessaire de préserver et de développer le fort partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Flour en ce qui concerne la programmation proposée au public touristique. Ce partenariat permet de co-construire des animations ponctuelles ou régulières proposées pendant la saison touristique sur l'ensemble du territoire. Sont ainsi programmées :

- Des visites-découvertes : autour de la cité médiévale de Saint-Flour comme des communes environnantes et de leurs sites patrimoniaux phares ;
- Des visites-thématiques : permettant d'explorer un élément ponctuel et emblématique du patrimoine du territoire ou bien de rencontrer un acteur de terrain de la mise en valeur du patrimoine (artisans, restaurateurs ...) ;
- Des visites-événements : en lien avec la biennale d'art contemporain « Chemin d'art » par exemple.

Dans le cadre de ce partenariat, sont également proposées des brochures informatives et promotionnelles communes de type « Parcours » ou « Focus » autour des sites patrimoniaux majeurs. De nouvelles brochures seront conçues dans les prochaines années en lien avec l'extension du territoire labellisé.

Thématiques développées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour (liste à titre indicatif)

Patrimoine et paysage :

- Entre basalte et schiste « à la découverte de la géologie en Pays de Saint-Flour »
- Les traces du volcan sur nos paysages : depuis les narses de la Planèze jusqu'aux estives au pied du plomb du Cantal
- Routes et paysages : des lieux de traversées
- De la Planèze à la Margeride en passant par les Gorges de la Truyère « des paysages à lire, comprendre et protéger »
- Le classement des « gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval » : un atout pour le paysage
- L'art dans la nature : un paysage contemporain

Patrimoine et archéologie :

- Dolmen, tumulus et menhir : valoriser la route des mégalithes
- La Planèze : « le plateau des dolmens »
- Une source gallo-romaine : « la source Font de Vie à Coren »
- Le site archéologique de Rissergues : un hameau de l'an mil à valoriser

Patrimoine et histoire :

- A la recherche de la mémoire des châteaux
- Le système défensif « Heurs et malheurs des remparts de Saint-Flour »
- La Commanderie des Templiers et ses vestiges à Montchamp

Patrimoine et art :

- Mise en lumière et création artistique
- Patrimoine et arts vivants
- La ville historique et l'art contemporain

Patrimoine et création contemporaine :

- La biennale d'art contemporain « Chemin d'art », quand l'art contemporain investit les villages
- L'exposition du FRAC Auvergne, l'art contemporain au cœur de la Halle aux Bleds, à Saint-Flour
- Des résidences d'artistes au plus près des habitants

Patrimoine et architecture :

- Bâtiments agricoles d'hier à aujourd'hui
- De l'ancien au contemporain : reconversion du patrimoine
- Habiter la campagne

Patrimoine et urbanisme :

- Le projet de réhabilitation de la place d'Armes à Saint-Flour et l'aménagement du point de vue

OBJECTIF 3.4

- Entrées de bourgs et de villes
- Vivre en centre ancien : un SPR, un outil réglementaire
- Des zones d'activités : de nouveaux espaces
- Quand le bourg s'agrandit

Patrimoine et architecture ferroviaire :

- L'ancienne voie ferrée : Saint-Flour / Brioude
- Le Viaduc de Garabit : l'œuvre de Gustave Eiffel

Patrimoine de l'eau :

- Les citernes du Pirou : à la découverte des systèmes de pompage
- L'abreuvoir et les puits au cœur du village : l'eau au quotidien, l'homme et l'animal
- Les fontaines de Saint-Flour : sources d'hier et d'aujourd'hui
- Les narses, haut lieu de la biodiversité

Patrimoine et bâti traditionnel :

- Le village resserré : le village et son terroir
- Les types d'habitat : de la maison du journalier au domaine
- Les ressources du sol et la construction : la pierre, la terre, la chaux, le bois

Patrimoine vernaculaire

- Les chemins de croix : lieu de procession
- Les cabanes en pierre sèche : le berger et le vacher
- Le buron : au cœur de la fabrique du fromage
- Les fours à pain, les fontaines, les lavoirs, les pigeonniers ... du patrimoine du quotidien

Patrimoine et traditions populaires :

- Naître, vivre et mourir au village : les rites et les rythmes de la vie
- Le miracle de Saint-Foy-de-Conques à Tanavelle
- La valorisation de la langue locale : les villages à l'honneur

Patrimoine et savoir-faire :

- Les rites de la construction
- La terre cuite de Grisols et ses usages
- La lentille blonde : une légumineuse de la Planèze
- La reliure au couvent des Carmélites
- Les artisans d'art du territoire
- La verrerie de Margeride
- L'art de tailler la pierre

Engagement financier de l'État

A - Conditions de principe

Types d'actions susceptibles d'être soutenues financièrement et modalités d'accompagnement suivant le déroulement de la convention sur 5 années

Les subventions financières de l'État ne pourront pas dépasser 50 % du montant global des actions engagées

Présentation en année n - 1 à la DRAC du programme détaillé à soutenir

Secteurs d'actions	Actions aidées	Parité Etat Commune	Année de signature	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Animateur de l'architecture et du patrimoine	Création du poste	50 %	(à/c recrutement)	Année pleine	x mois	/	/	/
Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	Mise en place de la scénographie & conception projet	50 %	/	/	/	oui	oui	oui
Guides conférenciers	Formation initiale et continue	50 %	/	oui	oui	oui	oui	oui
Ateliers pédagogiques	Dotations outils pédagogiques	50 %	/	oui	oui	oui	oui	oui
Communication, Documents de présentation de la ville (*)	Edition H.T.	50 %	/	oui	oui	oui	oui	oui
Communication, Opérations spécifiques (**)	Soutien des projets au cas par cas	50 %	Programme Journées du patrimoine,	oui	oui	oui	oui	oui

OBJECTIF 3.4

(*) Seront pris en compte, les projets d'édition portant sur les documents publics disponibles non vendus tels que la plaquette de présentation historique et générale, les affiches, le programme annuel des visites et des actions, les activités pédagogiques, les plans, circuits et itinéraires, édités selon la charte graphique VPah

(**) Participation à des salons, projets de signalétique, de publication notamment de plaquettes monographiques ou thématiques

B - Budget d'objectif (année de signature à n+5)

Secteurs d'actions	Année de signature	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Poste de l'animateur de l'architecture et du patrimoine		36 600 €				
Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine				100 000 €		
Guides - conférenciers		66 828 €				
Atelier pédagogiques	5 000 €					
Communication	5 000 €					
Total part État		213 428 €				

C - Coûts spécifiques : à titre indicatif

	Rémunérations	Tarifs
Salaire de l'animateur de l'architecture et du patrimoine (coût total du poste)	36 600 € annuel	
Visites individuelles		Tarif normal : 4,6 € tarif réduit* : 2,3 €
Visites de groupe		Tarif à préciser

* Les conditions d'accessibilité au tarif réduit seront à préciser ultérieurement

OBJECTIF 3.4

Projet de financement de la convention

Projet de budget prévisionnel établi à titre indicatif, sous réserve du vote annuel du budget par l'assemblée délibérante de Saint-Flour Communauté.

Le label compte sur la participation et la collaboration tant sur le budget fonctionnement qu'investissement des missions Pays d'art et d'histoire, au plus fort taux de subvention possible, des partenaires financiers suivants :

- L'Etat (ministère de la Culture), via les crédits dévolus à l'animation des VPAH.
- Le Conseil départemental du Cantal.
- La commune de Saint-Flour.

BUDGET PRÉVISIONNEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Renouvellement et extension du label

Années	Fonctionnement Dépenses					Fonctionnement Recettes					Totaux	
	Masse salariale		Actions			DRAC	Subventions		Commune de Saint-Flour	Ressources Propres		
	1 animateur du patrimoine (IETP)	1 médiateur chargé des actions éducatives (IETP)	1 chargé de mission patrimoine (nouveau poste)	Actions permanentes d'animation et sensibilisation au patrimoine et à l'architecture	Actions ponctuelles de valorisation du patrimoine et de l'architecture par la médiation		Actions éducatives	Editions et publications			Conseil Départemental (sous réserve)	LEADER
2029	53 000 €	41 000 €	38 000 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	34 500 €	/	3 250 €	134 250 €	187 000 €
2028	52 200 €	40 400 €	37 500 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	34 500 €	/	3 250 €	132 350 €	185 100 €
2027	51 400 €	39 800 €	37 000 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	34 500 €	/	3 250 €	130 450 €	183 200 €
2026	50 600 €	39 200 €	36 500 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	34 500 €	/	3 250 €	128 550 €	181 300 €
2025	49 800 €	38 600 €	36 000 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	34 500 €	/	3 250 €	126 650 €	179 400 €
2024	49 000 €	38 000 €	35 500 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	34 500 €	/	3 250 €	124 750 €	177 500 €
2023	48 200 €	37 400 €	35 000 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	34 500 €	/	3 250 €	122 850 €	175 600 €
2022	47 400 €	36 800 €	34 500 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	44 500 €	/	3 250 €	110 950 €	173 700 €
2021	46 600 €	36 200 €	34 000 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	44 500 €	/	3 250 €	109 050 €	171 800 €
2020	45 800 €	35 600 €	33 500 €	24 000 €	15 000 €	10 000 €	6 000 €	44 500 €	13 200 €	3 250 €	93 950 €	169 900 €
2019	45 000 €	35 000 €	33 000 €	22 000 €	13 000 €	5 000 €	6 000 €	24 500 €	23 684 €	3 250 €	92 566 €	159 000 €
Sous-Totaux	539 000 €	418 000 €	390 500 €	262 000 €	163 000 €	105 000 €	66 000 €	399 500 €	36 884 €	35 750 €	1 306 366 €	1 943 500 €
TOTAUX												1 943 500 €

ANNEXE 3 : Missions et recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine

Recruté à l'issue d'un concours, l'animateur de l'architecture et du patrimoine est chargé de mettre en œuvre les programmes d'actions définis par la convention de Ville ou Pays d'art et d'histoire, conclue entre la collectivité et le ministère de la Culture et de la Communication.

L'animateur de l'architecture et du patrimoine a pour missions de sensibiliser la population locale, initier le public jeune au travers d'ateliers de l'architecture et du patrimoine, accueillir le public touristique en mettant à sa disposition des programmes de visites découvertes, former les guides-conférenciers, les médiateurs touristiques et sociaux, et mener des actions de communication et de promotion de l'architecture et du patrimoine.

La participation au projet culturel de la collectivité

L'animateur de l'architecture et du patrimoine travaille en transversalité avec l'ensemble des services municipaux (culture, urbanisme, communication...) et établit des collaborations avec les acteurs culturels et touristiques, de loisirs ou les maisons de quartier.

Il est l'interlocuteur privilégié des instances culturelles chargées de la mise en valeur et de la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement, ainsi que des instances touristiques locales et régionales. L'animateur de l'architecture et du patrimoine participe plus particulièrement à la réflexion globale sur les aménagements et le paysage urbain (ZPPAUP, PSMV).

Il est chargé de la mise en place du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), équipement de proximité, lieu de ressources et de débats.

En tant qu'acteur culturel pour la valorisation du patrimoine de la ville ou du pays, il effectue ou initie des travaux de recherche, des communications scientifiques, au niveau local, national ou international.

Il est amené à initier et coordonner toute action de valorisation de l'architecture et du patrimoine (festival, spectacle, etc.).

Dans le cas d'une ville ou d'un pays rassemblant monuments municipaux ou nationaux, musées, l'animateur peut coordonner l'offre des différentes structures culturelles et veiller à la qualification des personnels.

Les actions pédagogiques

L'animateur de l'architecture et du patrimoine est chargé de mettre en place et de diriger le service éducatif du patrimoine, service dont les missions seront coordonnées avec les autres structures éducatives culturelles, en collaboration avec les directions régionales des affaires culturelles, les représentants de l'Éducation nationale, du ministère de la Jeunesse et des Sports, etc...

Les formations

La formation des candidats à l'examen d'aptitude de guide-conférencier et la formation continue des guides-conférenciers sont placées sous la responsabilité de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.

Il peut être intervenant ou initiateur lors de formations dans le cadre de ses compétences diverses (formation d'enseignants, de professionnels du tourisme, de personnels d'accueil, etc.).

Il revient également à l'animateur de l'architecture et du patrimoine de veiller à la qualification des personnels chargés des visites dans de l'architecture et la ville ou dans tous les sites du pays. Il est membre de droit des commissions d'agrément.

Les visites et animations assurées par les guides-conférenciers

L'animateur associe les guides-conférenciers agréés par le ministère de la Culture et de la Communication à l'ensemble des actions définies dans la convention. Il a compétence et autorité sur le contenu des prestations proposées (type de visite, qualité, programmation) ainsi que sur les tarifs des visites et la rémunération des guides-conférenciers, en liaison avec l'office de tourisme.

La communication

L'animateur de l'architecture et du patrimoine est responsable des actions de communication concernant son secteur (visites-conférences, éditions, expositions, signalétique...) et de la promotion du label.

Le budget

La ville ou le pays prévoit une ligne budgétaire autonome et spécifique au fonctionnement de la convention dont la gestion est confiée à l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Ce dernier instruit les dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (DRAC, Région, Europe, etc.).

ANNEXE N°3-A (POSTE DE CONTRACTUEL)

**RÈGLEMENT DU CONCOURS
DE L'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

Vu la convention du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté et ses annexes en date du

ARTICLE 1

Un concours sur épreuves est ouvert pour le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine contractuel chargé de mettre en œuvre la convention du Pays d'art et d'histoire et d'exercer les missions décrites dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2

Pour être admis à concourir, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, en histoire, histoire de l'art, architecture ou médiation culturelle.
- **Et fournir un dossier d'une vingtaine de pages** portant sur une thématique définie conjointement par la collectivité territoriale et par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).
-

ARTICLE 3

Les épreuves du concours se dérouleront comme suit :

1. épreuves écrites d'admissibilité (durée 5 heures)

Les candidats devront traiter deux sujets :

- 1°) une dissertation sur un sujet d'ordre général concernant le patrimoine national.
- 2°) une dissertation ou un commentaire de documents concernant le patrimoine de la ville.

L'anonymat des copies sera vérifié avant les corrections.

Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux épreuves écrites d'admissibilité peuvent se présenter aux épreuves d'admission. Ils feront l'objet d'une convocation indiquant l'heure et le lieu des épreuves.

Dispenses :

Les candidats exerçants ou ayant exercé les fonctions d'animateur de l'architecture et du patrimoine dans une Ville ou un Pays d'art et d'histoire sont dispensés des épreuves écrites. (1.) Sont également dispensés les candidats qui seraient titulaires d'un grade de catégorie A de la fonction publique territoriale.

2. épreuves d'admission :

2.1. Dossier de méthodologie (coefficient 1) :

Les candidats auront à **fournir un dossier de vingt pages maximum** (iconographie et bibliographie comprises) développant des objectifs de la convention.

Sujet :

Le dossier doit être adressé en deux exemplaires pour le
Président de Saint-Flour Communauté

au plus tard à Monsieur le

Dispenses :

Les candidats exerçants ou ayant exercé les fonctions d'animateur de l'architecture et du patrimoine dans une Ville ou un Pays d'art et d'histoire sont dispensés de l'épreuve de dossier méthodologie. (2.1.) Sont également dispensés les candidats qui seraient titulaires d'un grade de catégorie A de la fonction publique territoriale.

2.2. Mise en situation (coefficient 1) :

le à partir de h.

Présentation d'une partie du circuit commenté au cours des visites.

Lors de la visite, un entretien avec le jury doit permettre au candidat de faire preuve de ses connaissances et de ses capacités d'analyse du patrimoine présenté ainsi que de sa connaissance générale sur l'évolution sociale et économique de la ville. Il devra également démontrer ses qualités d'animateur et de pédagogue.

2.3. Oral de langue étrangère (coefficient ½) :

le à partir de h.

Il consistera en un commentaire de sites ou de monuments et en un entretien dans l'une des langues suivantes :

2.4. Entretien avec les membres du jury (coefficient 2) :

le à partir de h.

Il portera sur l'expérience et les motivations des candidats ainsi que sur des questions de mise en valeur du patrimoine.

ARTICLE 4

Les épreuves du concours seront soumises au jugement d'un jury d'au moins sept membres figurant dans la liste ci-dessous :

- **le maire ou le président**
- **les adjoints concernés**
- **le directeur général des services**
- **le responsable des services culturels de la collectivité territoriale**
- **le conservateur des musées**
- **l'architecte conseil de la Ville ou l'architecte chargé des espaces protégés**
- **le directeur de l'office de tourisme**
- **le directeur des archives départementales**
- **le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant**
- **un représentant d'un service patrimonial de la DRAC**
- **un représentant de l'Université ou de l'école d'architecture**
- **l'inspecteur départemental de l'Éducation Nationale**
- **le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine**
- **le directeur du CAUE**

ARTICLE 5

Le jury désignera le candidat arrivé premier à l'issue des épreuves. Une liste complémentaire sera, le cas échéant, établie.

Fait à

Le

Le Président de Saint-Flour Communauté

ANNEXE N° 3-A (POSTE DE CONTRACTUEL)

Option : dossier méthodologique dans les épreuves d'admissibilité

**RÈGLEMENT DU CONCOURS
DE L'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**

Vu la convention du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté et ses annexes en date du

ARTICLE 1

Un concours sur épreuves est ouvert pour le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine contractuel chargé de mettre en œuvre la convention du Pays d'art et d'histoire et d'exercer les missions décrites dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2

Pour être admis à concourir, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, en histoire, histoire de l'art, architecture ou médiation culturelle.
- **Et fournir un dossier d'une vingtaine de pages** portant sur une thématique définie conjointement par la collectivité territoriale et par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

ARTICLE 3

Les épreuves du concours se dérouleront comme suit :

1. épreuves écrites d'admissibilité

le de h à h.

1.1. Les candidats devront traiter deux sujets (coefficient 1) ; durée : 5 heures

1°) une dissertation sur un sujet d'ordre général concernant le patrimoine national.

2°) une dissertation ou un commentaire de documents concernant le patrimoine de la ville.

L'anonymat des copies sera vérifié avant les corrections.

1.2. Dossier de méthodologie (coefficient 1)

Les candidats auront à fournir **un dossier de vingt pages maximum** (iconographie et bibliographie comprises) développant des objectifs de la convention.

Sujet :

Le dossier doit être adressé en deux exemplaires pour le
Président de Saint-Flour Communauté

au plus tard à Monsieur le

Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux épreuves écrites d'admissibilité peuvent se présenter aux épreuves d'admission. Ils feront l'objet d'une convocation indiquant l'heure et le lieu des épreuves.

Dispenses d'épreuves :

Les candidats exerçants ou ayant exercé les fonctions d'animateur de l'architecture et du patrimoine dans une Ville ou un Pays d'art et d'histoire sont dispensés des épreuves d'admissibilité **(1.1 et 1.2)**. Sont également dispensés les candidats qui seraient titulaires d'un grade de catégorie A de la fonction publique territoriale.

2. épreuves d'admission :**2.1. Mise en situation (coefficient 1) :**

le à partir de h.

Présentation d'une partie du circuit commenté au cours des visites.

Lors de la visite, un entretien avec le jury doit permettre au candidat de faire preuve de ses connaissances et de ses capacités d'analyse du patrimoine présenté, ainsi que de sa connaissance générale sur l'évolution sociale et économique de la ville ou du territoire labellisé. Il devra également démontrer ses qualités d'animateur et de pédagogue.

2.2. Oral de langue étrangère (coefficient ½) :

le à partir de h.

Il consistera en un commentaire de sites ou de monuments et en un entretien dans l'une des langues suivantes :

2.3. Entretien avec les membres du jury (coefficient 2) :

le à partir de h.

Il portera sur l'expérience et les motivations des candidats ainsi que sur des questions de mise en valeur du patrimoine.

ARTICLE 4

Les épreuves du concours seront soumises au jugement d'un jury d'au moins sept membres figurant dans la liste ci-dessous :

- le maire ou le président
- les adjoints concernés
- le directeur général des services
- le responsable des services culturels de la collectivité territoriale
- le conservateur des musées
- l'architecte conseil de la Ville ou l'architecte chargé des espaces protégés
- le directeur de l'office de tourisme
- le directeur des archives départementales
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- un représentant d'un service patrimonial de la DRAC
- un représentant de l'Université ou de l'école d'architecture
- l'inspecteur départemental de l'Éducation Nationale
- le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- le directeur du CAUE

ARTICLE 5

Le jury désignera le candidat arrivé premier à l'issue des épreuves. Une liste complémentaire sera, le cas échéant, établie.

Fait à

le

Le Président de Saint-Flour Communauté

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE L'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Vu la convention du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté et ses annexes en date du

ARTICLE 1

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine, titulaire ou contractuel, chargé de mettre en œuvre la convention du Pays d'art et d'histoire et d'exercer les missions décrites dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2

Pour être admis à concourir, les candidats doivent satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- a) soit être titulaire du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine, de conservateur du patrimoine ou d'un **grade de catégorie A**.
- b) soit avoir réussi le concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une ville ou d'un pays d'art et d'histoire.

ARTICLE 3

Les épreuves du concours se dérouleront comme suit :

1- Un entretien avec les membres du jury (coefficient 2) :

aura lieu àle à partir de h.

Il portera sur l'expérience et les motivations du candidat ainsi que **sur un projet de développement culturel** dans le domaine de l'architecture et du patrimoine appliqué à la collectivité concernée.

2 - Un oral de langue étrangère (coefficient ½) :

aura lieu àle..... à partir de h.

Il consistera en un commentaire de sites ou de monuments et en un entretien dans l'une des langues suivantes :

3) Une mise en situation (coefficient 1)

aura lieu à le à partir de h.

Présentation d'une partie du circuit commenté au cours des visites.

Lors de la visite, un entretien avec le jury doit permettre au candidat de faire preuve de ses connaissances et de ses capacités d'analyse du patrimoine présenté ainsi que de sa connaissance

générale sur l'évolution sociale et économique de la ville. Il devra également démontrer ses qualités d'animateur et de pédagogue.

ARTICLE 4

Les épreuves du concours seront soumises au jugement d'un jury d'au moins sept membres figurant dans la liste ci-dessous :

- **le maire ou le président**
- **les adjoints concernés**
- **le directeur général des services**
- **le responsable des services culturels de la collectivité territoriale**
- **le conservateur des musées**
- **l'architecte conseil de la Ville ou l'architecte chargé des espaces protégés**
- **le directeur de l'office de tourisme**
- **le directeur des archives départementales**
- **le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant**
- **un représentant d'un service patrimonial de la DRAC**
- **un représentant de l'Université ou de l'école d'architecture**
- **l'inspecteur départemental de l'Éducation Nationale**
- **le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine**
- **le directeur du CAUE**

ARTICLE 5

Le jury désignera le candidat arrivé premier à l'issue des épreuves.

Une liste complémentaire sera, le cas échéant, établie.

Fait à

le

Le Président de Saint-Flour Communauté

ANNEXE 4 : Qualification des guides-conférenciers : décret n°2011-930 du 1^{er} août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques.

Décret n° 2011-930 du 1er août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques

NOR: EFII1108330D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu le code du tourisme ;

Vu l'avis de la Commission nationale des guides-interprètes et conférenciers en date du 13 avril 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Article 1

La section 1 du chapitre unique du titre II du livre II (partie réglementaire) du code du tourisme est modifiée comme suit :

I. — L'article R. 221-1 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. R. 221-1.-Les personnes qualifiées mentionnées à l'article L. 221-1 sont les personnes titulaires de la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires des sections 2 et 3 du présent chapitre.

« Les musées et les monuments historiques mentionnés à l'article L. 221-1 sont les musées de France définis au titre IV du livre IV du code du patrimoine et les monuments historiques définis au titre II du livre VI du même code. »

II. — L'article R. 221-2 est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « Les cartes professionnelles mentionnées à l'article R. 221-1 sont délivrées » sont remplacés par les mots : « La carte professionnelle mentionnée à l'article R. 221-1 est délivrée » et les mots : « Elles sont délivrées » sont remplacés par les mots : « Elle est délivrée » ;

2° Au dernier alinéa, les mots : « Les cartes professionnelles sont conformes à un modèle » sont remplacés par les mots : « La carte professionnelle est conforme » et les mots : « arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de la culture » sont remplacés par les mots : « arrêté conjoint des ministres respectivement chargés du tourisme et de la culture ».

III. — A l'article R. 221-2-1, les mots : « d'une carte professionnelle » sont remplacés par les mots : « de la carte professionnelle de guide-conférencier ».

IV. — L'article R. 221-3 est ainsi modifié :

1° Au deuxième alinéa, les mots : « au 1° de l'article R. 221-1 sans être titulaire d'une carte professionnelle » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 221-1 sans être titulaire de la carte professionnelle de guide-conférencier » ;

2° Le dernier alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« b) Le fait, pour une personne physique ou morale immatriculée au registre prévu au a de l'article L. 141-3, d'utiliser les services d'une personne non détentrice de la carte professionnelle de guide-conférencier mentionnée à l'article R. 221-1, en vue d'assurer la conduite des visites dans les musées et les monuments historiques. »

V. — L'article R. 221-4 est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « Commission nationale des guides-interprètes et conférenciers » sont remplacés par les mots : « Commission nationale des guides-conférenciers » ;

2° Au deuxième alinéa, les mots : « et connaissances requises » sont remplacés par les mots : «, des connaissances et des certifications requises » ;

3° Au dernier alinéa, les mots : « aux articles R. 221-15, R. 221-16 et R. 221-17 » sont remplacés par les mots : « à l'article R. 221-12 ».

Article 2

La section 2 du chapitre unique du titre II du livre II (partie réglementaire) du code du tourisme est modifiée comme suit :

I. — L'intitulé de la section est remplacé par un intitulé ainsi rédigé : « Section 2 — De la profession de guide-conférencier ».

II. — L'article R. 221-11 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. R. 221-11. - La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée aux personnes titulaires d'une certification précisée par arrêté des ministres respectivement chargés du tourisme, de la culture et de l'enseignement supérieur. Cette

certification, inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), sanctionne une formation au moins de niveau de licence. »

III. — Les articles R. 221-12, R. 221-13 et R. 221-14 sont abrogés.

Article 3

La section 3 du chapitre unique du titre II du livre II (partie réglementaire) du code du tourisme est modifiée comme suit :

I. — L'article R. 221-15 devient l'article R. 221-12 et est modifié comme suit :

1° Le premier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Obtiennent la carte professionnelle de guide-conférencier mentionnée à l'article R. 221-1, sans posséder une certification mentionnée à l'article R. 221-11 les ressortissants français ou d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui ont suivi avec succès un cycle d'études d'une durée minimale d'un an, ou d'une durée équivalente à temps partiel, les préparant à l'exercice de la profession, dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement d'un niveau équivalent de formation et qui justifient : » ;

2° A l'avant-dernier alinéa, les mots : « Toutefois, lorsque le préfet a constaté que la formation détenue par le demandeur porte sur des matières substantiellement différentes de celles qui figurent au programme du diplôme national de guide-interprète national ou de celles de l'examen de conférencier national ou lorsque la durée de la formation est inférieure d'au moins un an à celle requise pour se présenter à l'examen de guide-interprète national ou de conférencier national » sont remplacés par les mots : « Toutefois, lorsque le préfet a constaté que la formation détenue par le demandeur porte sur des matières substantiellement différentes de celles qui figurent au programme d'une certification prévue à l'article R. 221-11 ou si la durée de la formation est inférieure d'au moins un an à celle requise pour l'obtention d'une certification prévue à l'article R. 221-11. »

II. — Les articles R. 221-16 et R. 221-17 sont abrogés.

III. — Les articles R. 221-18 et R. 221-18-1 deviennent respectivement les articles R. 221-13 et R. 221-14.

IV. — L'article R. 221-18 devenu R. 221-13 est modifié comme suit :

1° Au premier alinéa, les mots : « par les articles R. 221-15, R. 221-16 et R. 221-17 » sont remplacés par les mots : « par l'article R. 221-12 » ;

2° Au dernier alinéa, les mots : « du ministre de l'intérieur et des ministres chargés de l'enseignement supérieur, » sont remplacés par les mots : « des ministres chargés de la culture et du tourisme ».

V. — Au premier alinéa de l'article R. 221-18-1 devenu R. 221-14, les mots : « guide-interprète ou conférencier » sont remplacés par les mots : « guide-conférencier ».

Article 4

Les cartes professionnelles de guide-interprète national, de guide-interprète régional, de conférencier national et de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire délivrées antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret cessent de produire leurs effets au plus tard le 31 mars 2013.

Les personnes titulaires d'une carte professionnelle de guide-interprète national, de guide-interprète régional, de conférencier national ou de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire mentionnées au premier alinéa obtiennent la carte professionnelle de guide-conférencier sur demande formulée dans le délai d'un an à compter du 31 mars 2012 à l'autorité administrative mentionnée à l'article R. 221-2 du code du tourisme par lettre simple accompagnée de la copie de leur carte professionnelle.

La carte de guide-conférencier est attribuée à toute personne inscrite au plus tard au 31 mars 2012 dans une formation au brevet de technicien supérieur animation et gestion touristiques locales ou dans une formation au diplôme national de guide-interprète national et admise au plus tard le 31 décembre 2013 aux examens correspondant à ces formations.

Article 5

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 31 mars 2012.

Article 6

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 1er août 2011.
François Fillon

Arrêté du 3 juin 2011

relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master.

NOR :

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation,

Vu le code du tourisme et notamment son article R. 221-11 ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 123-12 à D. 123-14 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'avis de la commission nationale des guides-conférenciers en date du 6 septembre 2011

ARRÊTENT**Article 1^{er}**

La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée :

a) aux titulaires de la licence professionnelle de guide-conférencier.

Cette licence professionnelle atteste de l'ensemble des compétences définies à l'annexe 1 du présent arrêté.

b) aux titulaires d'un diplôme national de master qui auront validé au cours de leur formation une unité d'enseignement « compétences des guides-conférenciers », une unité d'enseignement « mise en situation et pratique professionnelle » et une unité d'enseignement « langue vivante étrangère ». La délivrance de la carte professionnelle est assujettie à la présentation, par le titulaire du diplôme de master, d'une annexe descriptive au diplôme mentionnant la validation de ces unités d'enseignement.

Chacune de ces unités d'enseignement atteste des compétences définies à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 31 mars 2012.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait, le

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

La ministre de la culture et de la communication,

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation,

Frédéric LEFEBVRE

LE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DES CONVENTIONS

Conseil national des « Villes et Pays d'art et d'histoire » /séance du 20 janvier 2011

Fiche technique n°1

LE CONTENU DU DOSSIER

1. BILAN

- Appréciation de la politique menée en termes de qualité architecturale (conservation, gestion, protection et création), urbaine et paysagère sur dix ans [Ce bilan est réalisé par la Collectivité territoriale ; on demande à la DRAC d'exprimer son point de vue.]
- Bilan d'activités en termes de sensibilisation des habitants, du public jeune et des touristes
- Existence d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) ou d'une exposition permanente ; évolutions éventuelles de l'exposition permanente.
- Partenariats (dont touristiques)
- Financements obtenus (de la DRAC notamment) et mobilisé par la collectivité territoriale

2. PROJET

- **Axes définis par la circulaire du 8 avril 2008**
- **Nouveaux enjeux identifiés sur le territoire par rapport aux enjeux prioritaires du ministère de la Culture et de la Communication**

Ex :

- ✓ lutter contre l'étalement urbain
- ✓ Actualiser des outils de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : transformation des ZPPAUP en AVAP ou création de nouvelles AVAP
- ✓ Développer la prise en compte de l'architecture et du patrimoine dans les PLU, voire dans les documents d'urbanisme en général
- ✓ Requalifier des entrées de ville
- ✓ Rechercher un équilibre entre les commerces des centres villes et ceux de la périphérie
- ✓ Mettre en oeuvre une véritable politique paysagère

- **Développement de la politique des publics (notamment nouveaux publics)**

Ex :

- ✓ publics prioritaires au regard de l'accès à la culture
 - ✓ public jeune, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ; en particulier : histoire des arts
- Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)
 - Renforcement de l'équipe de médiation (en particulier pour les projets d'extension)
 - Financement de la convention (annexe financière)
 - Partenariats

LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT

Elle est lancée deux ans avant l'échéance de la convention en cours.

1. **Rencontre préalable entre la Collectivité territoriale et la DRAC**
2. **Réunion de la commission de coordination (bilan et perspectives)**
3. **Délibération municipale ou communautaire pour engager le renouvellement**
4. **Constitution du dossier avec l'appui de la DRAC et de la DGP**
5. **Rôle du Conseil national :**
 - ***en cas de dossier simple :***
Le Conseil national est simplement informé du renouvellement de la convention – laquelle est établie avec l'accord de la DGP, avant d'être signée par les partenaires.
 - ***en cas de dossier complexe :***
L'expertise de la DGP, voire celle de l'Inspection des patrimoines, sont requises. Le dossier est présenté au Conseil national par les élus, en présence de la DRAC

L'EXTENSION DU TERRITOIRE LABELLISÉ

Conseil national des « Villes et Pays d'art et d'histoire » /séance du 20 janvier 2011

Fiche technique n°2

LE CONTENU DU DOSSIER

Outre le **BILAN** et le **PROJET** exigés dans le cadre du renouvellement des conventions [Cf. *supra*, *fiche annexe n°1*], la collectivité territoriale est appelée par la DRAC, en cas d'extension, à compléter le dossier par :

- **Un dossier de présentation du territoire de l'extension**
- **une explication de la démarche d'extension et du nouveau projet suscité**

LA PROCÉDURE

1. **Réunion préalable de la commission de coordination (bilan et perspectives) et de l'instance de suivi du nouveau projet** (comité de pilotage le cas échéant)
2. **Délibération municipale et communautaire de chacune des collectivités territoriales impliquées dans le projet d'extension**
3. **Constitution du dossier avec l'appui de la DRAC et de la DGP**
4. **Avis du conseil national sur l'extension**
Le dossier, accompagné du projet de convention et de ses annexes, est présenté au Conseil National par les élus, en présence de la DRAC.

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Créer un Pôle de conservation des Musées de France

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : commune de Saint-Flour ou autres (à confirmer)

Projet sur commune seule : à confirmer

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté reconnaît comme d'intérêt communautaire, dans le cadre de sa compétence facultative, « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs* » le projet de création d'un Centre d'étude et de conservation des collections des Musées de France de son territoire.

Les objectifs :

- Doter les musées du territoire (labélisés « Musée de France ») d'un Centre d'étude et de conservation des collections, conforme à la réglementation des Musées de France (codifiée au Code du patrimoine, livre IV, Musées, articles L. 452-1 et R.452-1) pour la conservation, la restauration, l'étude et l'enrichissement des collections ;
- Conserver durablement le patrimoine matériel et immatériel du territoire dans la perspective de sa valorisation auprès des publics.

Les enjeux pour le territoire :

- Répondre à l'exigence de qualité et de rigueur scientifique attendue d'un « Musée de France » ;
- Lever l'obstacle que constitue à ce jour l'absence de locaux adaptés et réglementés pour les deux musées de France pour permettre de valoriser de manière optimale la richesse et la variété de leurs collections ;
- Assurer un accueil et un confort de consultation aux particuliers, chercheurs, étudiants, artistes nationaux et internationaux ainsi qu'aux autres musées et collectivités ;
- Favoriser le développement culturel du territoire ;
- Générer un dynamisme culturel fort auprès de la population locale et extérieure, source d'attractivité et d'ancrage territorial.

Historique et redéfinition du projet :

- En 2017 : une étude de programmation de réserves mutualisées entre le Musée de Haute-Auvergne et l'Écomusée de Margeride a été réalisée, grâce au soutien de la DRAC, en groupement de commande entre la Ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté, par le cabinet conseil et de programmation en conservation préventive Stéphane Charbit.
- En 2018 : le projet s'est poursuivi par la recherche d'un terrain ou d'un bâtiment à réhabiliter dans le patrimoine de la commune ou de la communauté de communes.
- En 2019 : la construction et la gestion de l'équipement sont intégrées dans la définition de l'intérêt communautaire et des compétences facultatives de Saint-Flour Communauté. La perspective de réaliser de nouveaux tennis couverts à Saint-Flour laisse vacant un bâtiment et un terrain pouvant accueillir le futur Centre d'études et de conservation. Une étude complémentaire pour la création d'un Centre de protection et de valorisation des collections des Musées de France sur le site des tennis couverts à Saint-Flour est lancée.

L'étude complémentaire prévoit :

- o Phase 1 : Faisabilité
- o Phase 2 : Programmation et organisation générale du projet
- o Phase 3 : Assistance constitution du DCC
- o Phase 4 : Assistance en phase de consultation des concepteurs
- o Phase 5 : Suivi en conservation préventive des études de MOE
- En 2020 : les scénarios d'aménagement sont approfondis à la demande de Saint-Flour Communauté, maître d'ouvrage, dans un souci de diminution des coûts de réalisation.
- En 2021 : Suite au rendu de la Phase 1- Faisabilité – de l'étude complémentaire, Saint-Flour Communauté, en accord avec la Ville de Saint-Flour, décide de repenser l'emplacement du futur bâtiment en prenant en compte la capacité financière de la collectivité.

Par conséquent, une nouvelle étude de faisabilité doit être engagée afin d'être en mesure de poursuivre la programmation du projet global de Pôle de conservation et d'envisager sa construction à partir de 2024.

Pour rappel, l'étude complémentaire est co-financée par :

- o La DRAC Auvergne Rhône-Alpes,
- o Le Conseil départemental du Cantal,
- o Saint-Flour Communauté.

Projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité **Protection du patrimoine** **Bâtiment**
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Label « Musée de France »**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : **Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA ROZIER-COREN, 15 100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Raphaëlle JULIEN, Responsable de l'Ecomusée de Margeride. – Tél : 07 79 55 57 39 – mél : r.julien@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	Mission AMO phase 1 faisabilité réactualisation 2021-22 : 6 300 €	7 560 €
Acquisitions foncières	A définir en fonction du choix de localisation du Pôle	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
○ Chantier des collections	A définir	
○ Construction du Pôle	A définir	
Travaux	A définir	
○ Construction du Pôle		
Fournitures		
○ Chantier des collections	A définir	
○ Construction du Pôle	A définir	
Autres :		
TOTAUX	6 300 €	7 560 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat Plan de relance	40% étude complémentaire 40% chantier des collections 40% construction du Pôle	C	
Etat DRAC	40% étude complémentaire 40% chantier des collections 40% construction du Pôle	C	
Région		C	
Département		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Locaux adaptés et réglementés à la conservation des objets de collection des Musées de France	Réserves non mutualisées ne répondant pas à la réglementation des Musées de France	Locaux adaptés et réglementés à la conservation des objets de collection des Musées de France

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021-22 (étude complémentaire AMO)
- Date de fin : 2026

Observations :

Pièces-jointes : étude de programmation des réserves actualisée en 2019 ; estimatif des coûts.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

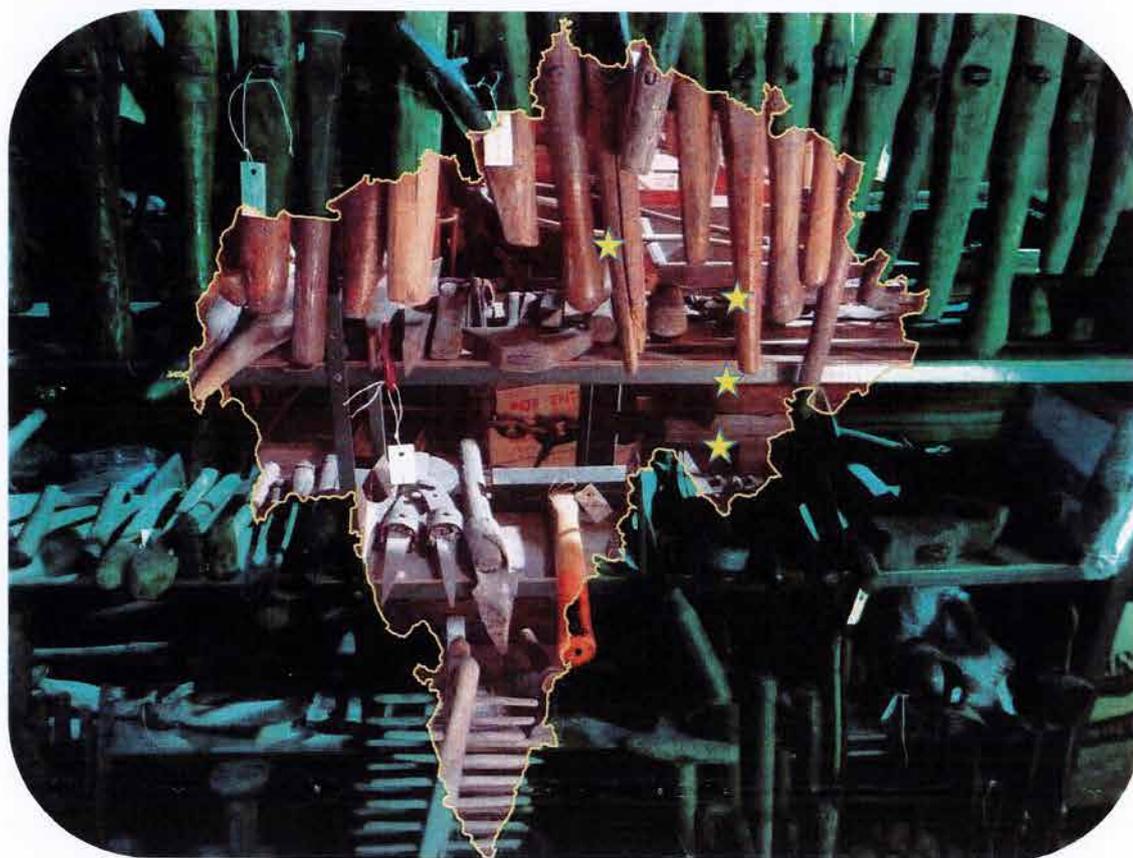
Céline CHARRIAUD

GROUPEMENT DE COMMANDE

COMMUNE DE SAINT-FOUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-FOUR COMMUNAUTE

ETUDE DE PROGRAMMATION DES RESERVES
DU MUSEE DE LA HAUTE-AUVERGNE
ET DE L'ECOMUSEE DE MARGERIDE HAUTE-AUVERGNE



RAPPORT FINAL

Tranche ferme & tranche conditionnelle

Janvier 2017

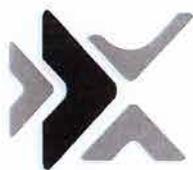
- version corrigée septembre 2017/2 -



EQUIPE : Stéphane CHARBIT - Anaïs GAILHBAUD - Sara-Zoé KUPERHOLC
Contact : Stéphane CHARBIT
Gestion de projet / Programmation - Conseil en conservation préventive
tel 06.27.67.28.46 - s.charbit@gmail.com



Equipe Stéphane CHARBIT ♦ Anaïs GAILHBAUD ♦ Sara-Zoé KUPERHOLC



Stéphane CHARBIT
(mandataire)

18, rue Oberkampf
75011 PARIS
Tel. 06.27.67.28.46
s.charbit@gmail.com



Anaïs GAILHBAUD

57, rue de Paqueduc
75010 PARIS
Tel. 06.88.10.55.08
anaïs_gailhbaud@yahoo.fr



Sara-Zoé KUPERHOLC

18, rue Oberkampf
75011 PARIS
Tel. 06.15.52.20.69
s.kuperholc@gmail.com

Commune de Saint-Flour & Communauté de communes Saint-Flour Communauté
Etude de programmation des réserves du musée de la Haute-Auvergne et de l'écomusée de Margeride Haute-Auvergne

RAPPORT FINAL

Tranche ferme & tranche conditionnelle

Ref. Q3TSC00170929-2



SOMMAIRE

1.	Rappel de l'objet de la mission et de son déroulement	3
1.1.	Extraits du cahier des charges de l'étude	3
1.2.	Tranches ferme et conditionnelle au cours de la mission et dans le rapport.....	4
1.3.	Avertissement : "réserve" et "pôle de conservation".....	4
1.4.	Remerciements	4
2.	Etat sanitaire de la collection	5
2.1.	Lieux et surfaces actuelles de stockage des collections non exposées	5
2.2.	Bilan de l'état sanitaire de la collection (constat et diagnostic)	10
2.2.1.	Modalités de réalisation du bilan	10
2.2.2.	Etat sanitaire par lieu de stockage actuel	11
	▶ Combles du Palais épiscopal (musée de la Haute-Auvergne).....	12
	▶ Hangars Testut (musée de la Haute-Auvergne).....	14
	▶ Réserves de Ruynes-en-Margeride (écomusée).....	16
	▶ Combles de l'école de Clémence Fontille à Signalauze (écomusée).....	18
	▶ Combles de la ferme de Pierre Allègre à Loubaresse (écomusée).....	19
	▶ Etage du bâtiment de stade de Saint-Just (domaine d'Estrémiac).....	20
2.2.3.	Synthèse de l'état sanitaire (tous lieux de stockage)	21
2.2.4.	La question du marquage des collections	22



3.	Evaluation des surfaces de stockage des collections	23
3.1.	Quelques précisions sur la méthode.....	23
3.2.	Définition des mobiliers de référence	25
3.3.	Evaluation des quantités de mobiliers nécessaires.....	26
3.3.1.	<i>Pour la collection actuelle</i>	26
3.3.2.	<i>Pour l'enrichissement estimé de la collection</i>	27
3.3.3.	<i>Pour la documentation et son accroissement estimé.....</i>	27
3.3.4.	<i>Synthèse : mobiliers collections et documentation, y compris enrichissement</i>	28
3.4.	Du quantitatif des mobiliers aux surfaces de réserves.....	30
3.5.	Coût estimatif des mobiliers et des conditionnements pérennes.....	32
4.	Définition et estimation d'un chantier des collections	33
4.1.	Définition d'une chaîne de traitement	33
4.2.	Vue synoptique des tâches retenues site par site	36
4.3.	Marquage et traçabilité.....	37
4.4.	Profils des intervenants du chantier des collections	38
4.5.	Mise en œuvre du chantier de transfert : 6 sous-chantiers de sites.....	39
4.5.1.	<i>Sous-chantier MHA 1 : combles du palais épiscopal.....</i>	41
4.5.2.	<i>Sous-chantier MHA 2 : hangars Testut</i>	45
4.5.3.	<i>Sous-chantier Ecomusée 1 : réserves de Ruynes-en-Margeride.....</i>	49
4.5.4.	<i>Sous-chantier Ecomusée 2 : combles de l'école de Clémence Fontille.....</i>	53
4.5.5.	<i>Sous-chantier Ecomusée 3 : combles de la ferme de Pierre Allègre</i>	57
4.5.6.	<i>Sous-chantier Ecomusée 4 (Estrémiac) : bâtiment du stade de Saint-Just.....</i>	61
4.6.	Approche transversale des traitements de désinsectisation et désinfection.....	65
4.6.1.	<i>Désinsectisation des collections</i>	66
4.6.2.	<i>Désinfection de masse des collections (moisissures).....</i>	71
4.6.3.	<i>Conditionnement des collections à désinsectiser ou désinfecter.....</i>	72
4.7.	Moyens matériels nécessaires aux sous-chantiers.....	73
4.8.	Planning général du chantier de transfert.....	74
4.9.	Mobilisation du personnel des musées.....	76
4.10.	Synthèse budgétaire du chantier de transfert.....	77
5.	Préprogramme d'un nouveau pôle de conservation.....	78
5.1.	Des réserves au pôle de conservation : les autres locaux nécessaires.....	78
5.1.1.	<i>La logistique des collections et du bâtiment.....</i>	78
5.1.2.	<i>Pôle de conservation ... et pôle de diffusion et d'animation du territoire.....</i>	79
5.1.3.	<i>Bureaux et espaces du personnel.....</i>	80
5.1.4.	<i>Compléments d'hypothèses concernant les réserves</i>	81
5.2.	Tableau récapitulatif des besoins	83
5.3.	Schéma des liaisons fonctionnelles.....	84
5.4.	Construction neuve ou réhabilitation : éléments de caractérisation du bâti.....	85
5.4.1.	<i>Objectifs techniques et fonctionnels structurants.....</i>	85
5.4.2.	<i>Le terrain d'assiette</i>	87
6.	Récapitulatif des coûts.....	88
7.	ANNEXES.....	89



1. Rappel de l'objet de la mission et de son déroulement

1.1. Extraits du cahier des charges de l'étude

Article 3.1 du CCTP, le contexte

Le musée municipal de la Haute-Auvergne et l'écomusée intercommunal de Margeride Haute-Auvergne se sont engagés dans une démarche de mise aux normes acceptables de conservation de l'ensemble de leurs collections en réserves.

Actuellement près de 70% de ces collections sont en réserves dans des espaces inadaptés (combles, hangars techniques, ferme...). Ces réserves ne répondent pas de manière satisfaisante aux exigences de conservation préventive. Elles sont par ailleurs insuffisantes pour stocker la totalité des collections. Souhaitant s'engager dans une démarche de conservation préventive adaptée aux spécificités de leurs collections, la Ville de Saint-Flour et la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride et leurs partenaires ont mené une réflexion sur la mise en place de réserves adaptées tenant à la fois compte du nombre d'œuvres des collections, de leur nature, et de leur mobilité liée à la programmation culturelle.

Article 3.3 du CCTP, le contenu de la mission

La mission comportera deux tranches :

- *une tranche ferme concernant les réserves du Musée de la Haute-Auvergne ;*
- *une tranche conditionnelle relative aux réserves de l'Ecomusée de Margeride Haute-Auvergne.*

Le prestataire aura pour mission pour chacune des deux tranches :

- *un diagnostic global sur l'état sanitaire des collections*
- *une évaluation quantitative et chiffrée des besoins en réserves en fonction des collections conservées en m² et m³. Cette évaluation comprendra également un chiffrage d'un chantier des collections en amont (dépoussiérage, traitement anoxique, conditionnement avant départ pour les nouvelles réserves...).*
Pour le Musée de la Haute-Auvergne, l'étude s'appuiera sur la base de données informatisées (Mobydoc), pour l'Ecomusée, sur une évaluation par lot, l'inventaire et l'informatisation n'étant pas finalisés.
L'étude donnera une définition des moyens humains et matériels nécessaires au transfert des collections depuis les anciennes vers les nouvelles réserves.
- *la rédaction d'un schéma d'organisation des réserves (espaces de rangement par nature de collections, par propriétaires...) en définissant un schéma de circulation. Plusieurs scénarii devront être proposés. Les réserves devront comprendre : les espaces de stockage des collections, un bureau, une salle de quarantaine avec possibilité de traitements d'urgence des collections, une salle de reconditionnement et de manipulation des collections (emballage, encadrement...);*
- *une évaluation quantitative et chiffrée des besoins en mobilier ;*
- *un chiffrage soit d'une réhabilitation de bâtiments, soit d'une construction ex nihilo ;*
- *des préconisations organisationnelles quant à une mutualisation de ces réserves entre la Ville de Saint-Flour et la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride.*



1.2. Tranches ferme et conditionnelle au cours de la mission et dans le rapport

A l'issue d'une première phase de cadrage des données de la tranche ferme (musée de la Haute-Auvergne), la tranche conditionnelle de la mission a été affermie par le maître d'ouvrage (écomusée de Margeride).

Dès lors les opérations de relevés sur site de chacune des deux tranches ont été menées concomitamment, dans la semaine du 13 juin 2016.

De la même façon, le présent rapport de conclusion de la mission aborde en parallèle les données relatives aux deux institutions, en déclinant aussi systématiquement que possible d'une part les données propres à chaque musée (voire à chaque site) et d'autre part une synthèse faisant écho à un projet de mutualisation des réserves des deux institutions ; les tableaux récapitulatifs du document se présenteront donc la plupart du temps sous la forme suivante :

| Données mutualisées | données Musée de la Haute-Auvergne | données Ecomusée de Margeride+Estrémiac ¹ |

1.3. Avertissement : "réserve" et "pôle de conservation"

Le terme de "réserve" est un terme ambigu ; au sens large il désigne un espace de stockage de biens de quelque nature que ce soit (magasin, restaurant, boutique, ...).

Dans son utilisation courante en milieu plus spécifiquement muséal, son ambiguïté reste entière dans la mesure où il sert à désigner aussi bien le local qui abrite tout ou partie des collections du musée que le bâtiment (c.à.d. l'ensemble des locaux) qui concourt à la fonction de conservation des collections.

Depuis quelques années il est toutefois possible de lever cette ambiguïté en se référant aux termes de la norme NF EN 16141 (décembre 2012) ² :

- la réserve désigne l'"espace spécifique où sont entreposés les biens culturels (...)", c.à.d. le local ;
- le pôle de conservation désigne le "lieu dédié à l'entreposage des collections, et aux activités liées à leur exploitation (...)", c.à.d. l'ensemble de locaux, le bâtiment ou l'ensemble de bâtiments.

C'est en référence à ces définitions de la norme qu'apparaîtront les termes "réserve" et "pôle de conservation" dans la suite du présent rapport.

1.4. Remerciements

Tout au long de la mission, lors de la semaine passée à Saint-Flour et en Margeride comme pour le travail effectué "à distance", nous avons pu compter sur l'implication aussi efficace que chaleureuse de l'ensemble des personnels du musée et de l'écomusée, grâce à qui l'étude a pu profiter au mieux de données tangibles sur les collections, ainsi que sur l'historique et le fonctionnement des espaces actuels de réserves.

Outre les personnels d'accueil et de surveillance des deux musées, nos remerciements vont tout particulièrement à Laëtitia THEROND et Colette BONY pour leur dynamisme, leur enthousiasme et leur engagement.

Pour leur collaboration et leur confiance nos remerciements vont également à la Ville de Saint-Flour à Mireille VICARD, Emmanuelle BAUDIN et David GRENIER.

¹ Les données du domaine d'Estrémiac ont été fusionnées avec celles de l'écomusée dans les tableaux récapitulatifs bien que les deux collections soient actuellement juridiquement indépendantes.

² NF EN 16141 - Conservation des biens culturels - Recommandations pour la gestion des conditions d'environnement des biens culturels - Pôle de conservation : définitions et caractéristiques des espaces permettant la conservation et l'exploitation des biens culturels



2. Etat sanitaire de la collection

2.1. Lieux et surfaces actuelles de stockage des collections non exposées

Les collections non exposées sont actuellement réparties sur **6 sites** qui totalisent **1.535 m²**, toutes collections confondues (musée de la Haute-Auvergne, écomusée de Margeride, objets mobiliers d'Estrémiac) :

Collection	Site	Surfaces	
Musée de la Haute-Auvergne	Combles du palais épiscopal ³	600 m ²	1.110 m ²
	Hangars Testut	510 m ²	
Ecomusée de Margeride	Réserves de Ruynes-en-Margeride	240 m ²	330 m ²
	Combles de l'école de Clémence Fontille	40 m ²	
	Combles de la ferme de Pierre Allègre	50 m ²	
Domaine d'Estrémiac	Etage du bâtiment du stade de Saint-Just	95 m ²	

Total stockage actuel des collections **1.535 m²**

Cf. infra p. 35 pour la situation des sites sur une carte

Aucun de ces lieux actuels ne correspond aux attentes associées à des réserves patrimoniales :

Collection	Musée de la Haute-Auvergne		Ecomusée de Margeride			Domaine d'Estrémiac
	Bâtiments					
Principaux critères réserves	Combles du palais épiscopal	Hangars Testut	Réserves de Ruynes-en-Margeride	Combles de l'école de Clémence Fontille	Combles de la ferme de Pierre Allègre	Etage du bâtiment du stade de Saint-Just
	COMBLES	TESTUT	RUYNES	ÉCOLE	FERME	ESTREMIAC
Étanchéité à l'eau	●	●	●	●	●	●
Étanchéité à l'air	●	●	●	●	●	●
Étanchéité aux insectes	●	●	●	●	●	●
Sécurité incendie	●	●	●	●	●	●
Sûreté vol	●	●	●	●	●	●
Conditions climatiques	●	●	●	●	●	●
Aménagement des réserves	●	●	●	●	●	●
Locaux de travail associés aux réserves	●	●	●	●	●	●

Légende : ● Conditions globalement convenables ou acceptables ● Conditions globalement inadéquates
Le terme "globalement" renvoie à une situation représentative d'au moins 2/3 des locaux considérés

³ y compris mezzanine réserve peinture et palier de l'escalier comptés pour 50% de leur superficie. Non compris bureau réserves et atelier



Aperçu général des lieux de stockage actuels



Les combles du palais épiscopal à Saint-Flour



Les hangars Testut



L'ancienne laiterie à Ruynes-en-Margeride



Les combles de l'école de Clémence Fontille



Les combles de la ferme de Pierre Allègre à Loubresse



L'étage du bâtiment du stade municipal de Saint-Just

L'inadéquation des espaces se traduit sur l'état des collections : empoussièrément, moisissures, infestations par insectes. L'éclatement des locaux, leur encombrement et l'inadéquation des aménagements (équipement des locaux en électricité/réseau informatique, mobilier de stockage des collections, mobilier de travail, ...) rendent tout travail sur les collections - lorsqu'il est possible - plus long et plus fastidieux : récolement, surveillance, conditionnement, documentation, restauration,

Quelques illustrations de l'inadéquation des espaces actuels à leur fonction de réserves :



● Encombrement et absence de mobilier de stockage adapté (combles du MHA)



● Idem (hangars Testut)



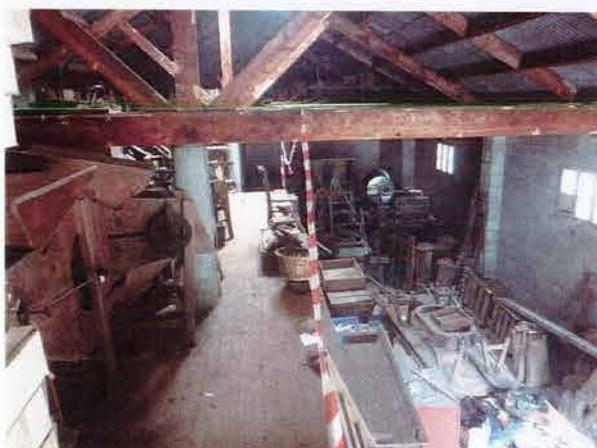
● idem (ancienne laiterie à Ruynes)



● Manque de mobilier adapté : plaque d'aggloméré déformée sous l'effet du poids des collections et de l'humidité du local (ancienne laiterie à Ruynes)



● Absence de mobilier de stockage adapté : collections entassées, d'accès malaisé, sujettes à des déformations et des dégradations (école, 2e étage) ; les caissons en aggloméré, très lourds à manipuler, sont inadaptés au stockage des collections (ici dégagements de COV - composés organiques volatils - nocifs pour le papier)



● L'accessibilité aux espaces encombrés est d'autant plus complexe et dangereuse pour les personnels et les collections que les mezzanines ne comportent pas de rambarde de protection (hangars Testut n° 1 et 2)





● "Réserve" ouvrant directement sur l'extérieur, sans sas, dans une flaque d'eau (hangars Testut)



● Juxtaposition stockage collection/atelier bricolage/entretien/maintenance : empoussièrément, risque incendie, ... (ancienne laiterie à Ruynes)



● Conditions climatiques inadaptées sous la toiture en tôle (hangars Testut)



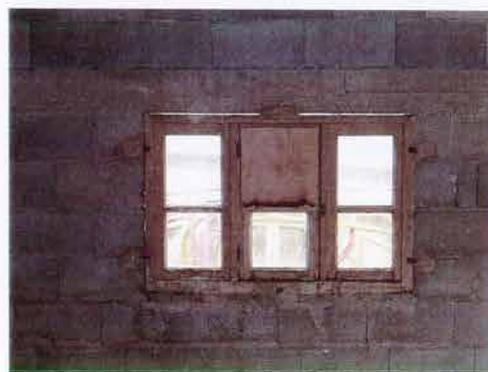
● Toiture percée (hangars Testut)



● Enveloppe non isolée inapte à assurer la stabilité des conditions climatiques (hangars Testut)



● Fort empoussièrément des bâches de protection utilisées pour les collections (combles du MHA)



● Absence étanchéité eau - air (hangars Testut)



● Multiplication des récipients pour pallier les fuites d'eau dans la toiture (combles du MHA)





● Traces de dégâts des eaux au sol du hangar Testut (zone mobilière liturgique et adjacente)



● Infiltration d'eau et de végétaux (hangars Testut)



● Eau stagnante au sol (hangars Testut)



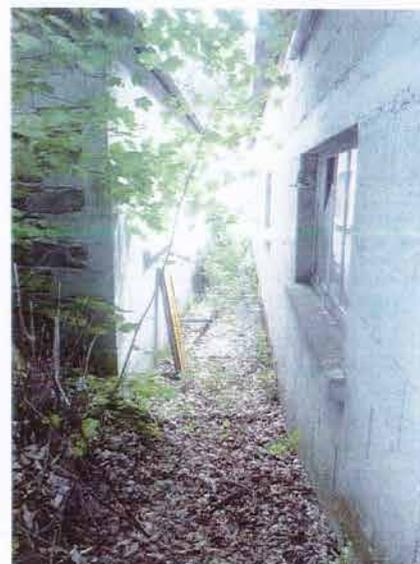
● Présence de rongeurs dans les espaces de stockage : dégâts+déjections sur les collections (Estrémiac à Saint-Just)



● Risque de perte de la documentation sur les collections (Estrémiac à Saint-Just)



● Absence de protection contre les infestations des collections : traces d'envol d'insectes xylophages (ci-dessus hangars Testut, ci-dessous à gauche ancienne laiterie à Ruynes, cocons de mites dans les pièces textiles (Estrémiac à Saint-Just, ci-dessous à droite)



● Fenêtres non sécurisées, vitres brisées. : risque vol vandalisme (hangars Testut)

2.2. Bilan de l'état sanitaire de la collection (constat et diagnostic)

CONTOURS ET OBJECTIFS DU BILAN DE L'ETAT SANITAIRE REALISE

L'établissement d'un bilan sanitaire vise à connaître l'état général de conservation de la collection (constat), à identifier des urgences éventuelles de traitement et à rechercher, notamment dans les lieux de conservation et les modalités de leur fonctionnement, les causes des éventuelles dégradations constatées à l'échelle de la collection (diagnostic).

En l'espèce, le bilan de l'état sanitaire de la collection confirme l'inadéquation des lieux à leur fonction de réserve patrimoniale à travers les impacts prévisibles associés mentionnés supra : fort empoussièrément, présence de moisissures et de corrosion active, infestation par insectes xylophages, bris dus à l'encombrement et aux conditions de stockage/manipulation inadaptées, ...

Au-delà d'un diagnostic sans suspense au regard des locaux concernés, le bilan de l'état sanitaire de la collection doit dans le cadre de l'étude prioritairement servir à estimer les opérations du chantier des collections qu'il conviendra d'entreprendre pour remettre ces collections à un niveau stable de conservation concomitamment à leur transfert vers de nouvelles réserves adaptées à leur fonction.

En prolongement de l'approche globale que nous avons adoptée dans cette perspective, c'est le chantier des collections à venir qui permettra une approche de la collection objet par objet et une connaissance plus détaillée de leur état de conservation.

2.2.1. Modalités de réalisation du bilan

Afin de faciliter l'approche, les objets ont été répartis selon les typologies suivantes, en lien avec la structure de la collection :

ARCHEO	Archéologie (tous matériaux)	MOB	Mobilier
GEOL	Géologie	PAPIER	Papier : archives, documents, œuvres graphiques, livres, ...
ETHNO PMF	Objets ethno 1 (petits et moyens formats) : toutes dim. < 1 m	PHOTO	Photographie (tous supports)
ETHNO GF	Objets ethno 2 (grands formats) : dim. jusqu'à 2m	PEINT	Peinture (tous support)
ETHNO HF	Objets ethno 3 (hors formats) : dim. > 2m	SNAT	Sciences naturelles : herbier, animaux naturalisés, ...
OBJ. PR	Objets "précieux" organiques & non organiques	SCULP	Statuaire
		TEXT	Textiles



Les dégradations ou situations à risques (empoussièrément) ont été analysées au regard des interventions nécessaires sur les collections :

- avant tout déplacement : un objet fragilisé ne peut être déplacé sans consolidation préalable au risque de voir la dégradation empirer ; les exigences de traçabilité imposent que tout objet transféré soit repéré et repérable (marquage, direct ou indirect), ...
- et avant toute entrée dans de nouvelles réserves : les collections n'intègrent de nouvelles réserves que "saines" (exemptes de toute infestation ou contamination ou salissures pouvant entraîner l'évolution des dégradations) et impérativement dépoussiérées.

Ainsi, pour chaque lieu de stockage visité et analysé, les principales altérations suivantes ont été recherchées⁴ :

- INF : présence d'"infestation" (insectes, moisissures)
- NETT : nettoyages curatifs nécessaires (par ex. fientes d'oiseaux, déjections de rongeurs, ...)
- CONSO-STR : besoin en consolidation structurelle avant déplacement
- CONSO-SURF : besoin en consolidation de surface avant déplacement
- EMP : empoussièrément
- DISS : dissociation ou risque de dissociation⁵

Le niveau de ces altérations a été évalué selon l'échelle suivante :

1	●	aucun	Moins de 5% des objets concernés
2	●	faible	De 5% à 20% des objets concernés
3	●	moyen	De 20 à 50% des objets concernés
4	●	important	Plus de 50% des objets concernés

2.2.2. Etat sanitaire par lieu de stockage actuel

Un état sanitaire global pour chaque lieu de stockage a été privilégié ; en tant que de besoin, des approches distinctes par localisation ont été préférées :

Musée de la Haute-Auvergne :	Combles du palais épiscopal à Saint-Flour :	<ul style="list-style-type: none"> - volume principal - réserve des tableaux - réserve Objets précieux - bibliothèque et escalier
	Hangars Testut (1 et 2) à Saint-Flour :	<ul style="list-style-type: none"> - hangar 1 - hangar 2
Ecomusée de Margeride :	Réserves de Ruynes-en-Margeride (ancienne laiterie) :	<ul style="list-style-type: none"> - salles A.5.1 à A.5.8 - salle A.5.9 - Salle "A.6.0" (pour mémoire)
	Combles de l'école de Clémence Fontille à Signalauze	
	Combles de la ferme de Pierre Allègre à Loubaresse	
Domaine d'Estrémiac :	Etage du bâtiment du stade de Saint-Just	

⁴ Dans la logique de notre diagnostic ciblé, des altérations comme la corrosion active, pourtant potentiellement très dommageables pour les objets, n'ont pas été recherchées si elles n'avaient pas d'incidence directe sur la transportabilité de l'objet vers les nouvelles réserves.

⁵ Dans le cadre de l'étude on a considéré comme une altération le fait que des éléments d'objets non marqués ou identifiables soient isolés, séparés de l'objet auquel ils appartiennent, etc. ou, a minima, que les modalités de rangement ou d'identification actuelles constituent un risque de perte d'information dans le cas d'un déplacement massif des collections.

► Combles du Palais épiscopal (musée de la Haute-Auvergne)

Commentaire général

Empoussièrément généralisé et fuites d'eau en toiture : espace non isolé (été et hiver).
Traces ponctuelles de présence d'insectes, mais pas de signe d'infestation généralisée.
Malgré l'encombrement, les collections sont rangées du mieux possible étant donné l'absence générale de mobilier adapté.
Le manque d'éclairage est pénalisant pour tout travail sur les collections au quotidien.

Volume principal

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Mobilier		● Insectes	●	●	● Refixage mobilier religieux doré	●	●	
Ethno PMF	Outils ; objets	● Insectes	●	●	● Refixage sur cadres dorés	●	●	
Sciences naturelles	Herbiers, animaux natural, géologie	●	●	●	●	●	●	Un carton n'a pas été ouvert
Archéo	Lithique, os, ...	●	●	●	●	●	●	En cartons de déménagement
Peintures	Grands formats	●	●	●	●	●	●	

Réserve des tableaux

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Peintures, arts graphiques	Peintures sur toile, arts graph. et leurs cadres	● moisissures (AG)	●	●	● Refixage	●	●	Refixage surtout sur les cadres. Démontez les cadres des AG pas à conserver et/ou cassés et/ou avec moisissures
Ethno PMF	Médailles dans encadrement d'exposition	●	●	●	● Refixage sur cadres dorés	●	●	Démontez les médailles pour un conditionnement à part

Réserve Objets précieux

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Mobilier		●	●	●	●	●	●	
Ethno PMF	Outils ; objets dont métalliques	●	●	●	●	●	●	
Sciences naturelles	Animaux naturalisés	●	●	●	●	●	●	
Papier	Arts graphiques, livres, archives	●	●	●	●	●	●	
Sculptures	Bois polychromés	●	●	●	●	●	●	

Bibliothèque et escaliers

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Peintures		●	●	●	●	●	●	Facings à reprendre
Ethno PMF	Outils ; objets dt métalliques	●	●	●	●	●	●	
Papier	Livres, photos, archives,	● moisissures léptismes ?	●	●	●	●	● fonds archives non inv.	





► Hangars Testut (musée de la Haute-Auvergne)

Commentaire général

A un empoussièrément généralisé s'ajoute une infestation généralisée (xylophages) dans les deux hangars : espaces non isolés (été et hiver).

Le hangar n°1 concentre objets de la collection les plus volumineux : l'encombrement empêche d'accéder comme il se doit à tous les objets.

Le hangar n°2 est un espace humide et offrant des zones confinées, où les collections sont peu accessibles ; une partie du plancher de la mezzanine (aussi encombrée qu'au hangar n°1) est infestée.

Hangar n°1

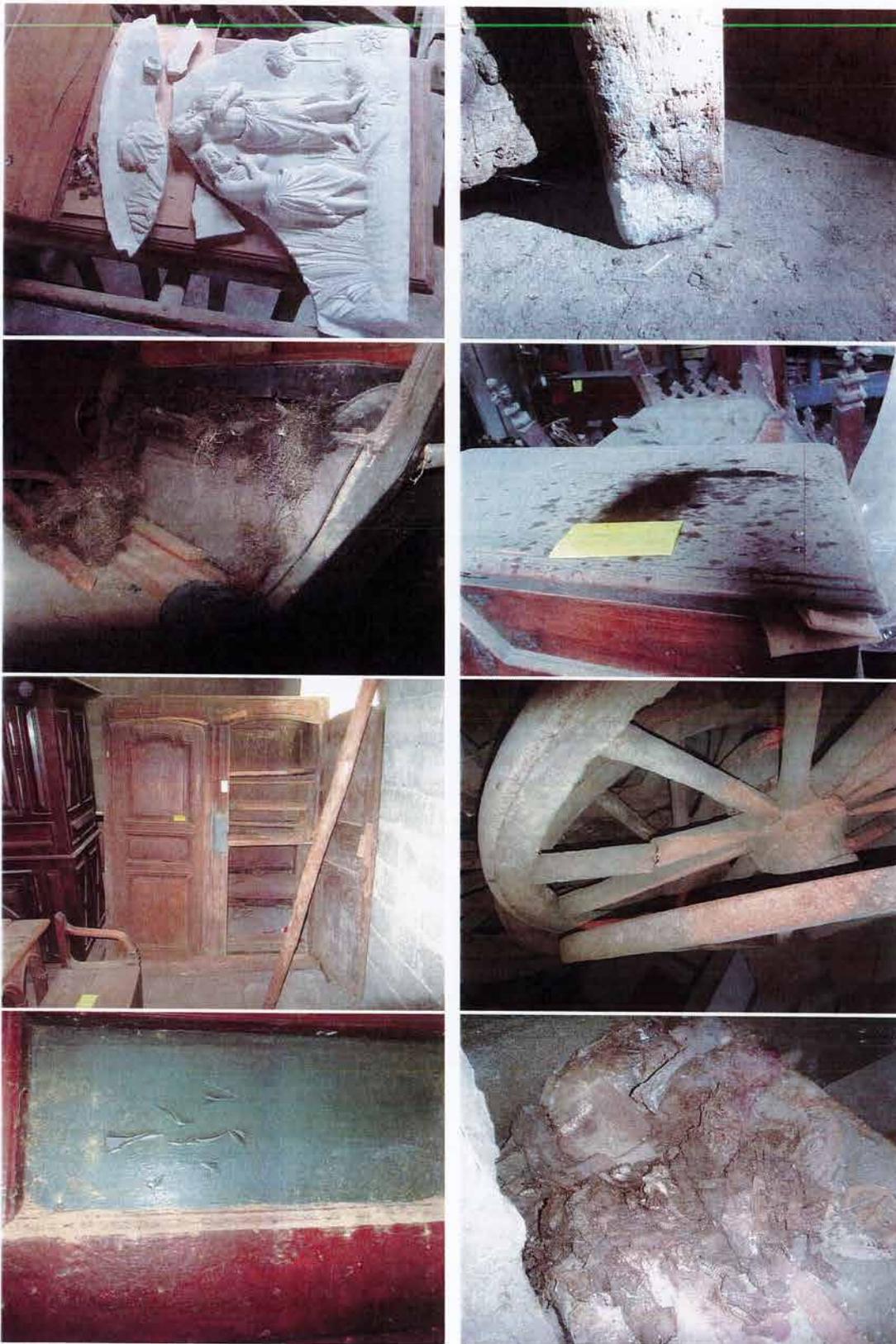
Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Ethno HF	Véhicules, machines agricoles	● Insectes	● Dépôts de terre sur certains véhicules à conserver	● déposes et tamponnages	● Batteuse et calèche	●	●	Manipulation : en 2012 tous les objets ont roulé Beaucoup d'éléments non identifiés dans véhicules ; prévoir un temps durant le chantier pour faire des rapprochements avec personnel du musée
Mobilier HF	Eléments de mobilier d'église, armoires, banquettes, ...	● Insectes	●	●	●	●	●	Une partie de ce mobilier peut-être à déclasser ?
Ethno MF	Outils (bois métal), cadres	● Insectes	● Dépôts de terre sur certains outils à conserver	●	● Sur 2 cadres	●	●	Manipulation : en 2012 tous les objets ont roulé, Quelques objets fragiles avec conditionnement spécifique (globe en verre, portes vitrées, ...)
Sculpture	Relief en marbre	●	●	●	●	●	●	Conditionnement spécifique

Hangar n°2

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Lapidaire	Pièces lourdes	●	●	●	●	●	●	
Ethno HF	projecteurs, véhicules	● Insectes	●	● déposes et tamponnages	●	●	●	Manipulation : en 2012 tous les objets ont roulé
Mobilier HF/MF	Env. 50 élém. de mobilier d'église, candélabres, ...	● Insectes	●	●	●	●	●	Mobilier peut-être incomplet et pas remontable, étude supplémentaire pour évaluer le déclassement ? Mobilier de mairie pas dans inventaire à séparer des coll.
Ethno MF	Outils (bois métal)	● Insectes	●	●	●	●	●	Corrosion active sur moto
Sculpture	Reliefs plâtre,	●	●	●	●	●	●	Repeints des reliefs en plâtre à vérifier (peinture au plomb ?) ; risque sanitaire car écaillage de la peinture. Le repeint n'est pas d'origine (on peut envisager son élimination).



OBJECTIF
3.4



► Réserves de Ruynes-en-Margeride (écomusée)

Commentaire général

Espace froid et humide, avec collections entassées souvent non distinguées du matériel muséographique ou du matériel de l'atelier ; l'humidité est particulièrement importante sur les murs côté enterré du bâtiment (nord-est/sud-est).

Le confinement ajouté à l'humidité se traduit par des moisissures et des corrosions actives sur les objets.

Les collections organiques sont attaquées par des insectes xylophages.

Le relativement bon état des collections constaté en salles A.5.2 et A.5.8 doit être tempéré car l'encombrement a empêché d'accéder à toutes les collections et en particulier celles contre le mur du fond côté terre-plein, où l'on peut légitimement suspecter des altérations dues à l'humidité et au confinement à l'instar des collections placées contre le même mur dans les salles A.5.5 et A.5.9.

Salles A.51 à A.58

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Ethno HF	Cabanes berger, machines...	● / ● Insectes/ moisissures	●	●	●	●	●	Moisissures en partie basse
Mobilier		● Insectes	●	●	●	●	●	inventorié
Ethno PMF	Outils ; objets	● Insectes	●	●	●	●	●	Oxydation générale des métaux ; certaines corrosions très actives
Photos		●	●	●	●	●	●	Quelques photos encadrées (ne pas démonter avant transport) – changer caisses
Papier	Cartons livre, 3 gravures, affiches, dessins encadrés	● Moisissures	●	●	●	●	●	Gondolements, auréoles à déclasser ?
Textiles		●	●	●	●	●	●	

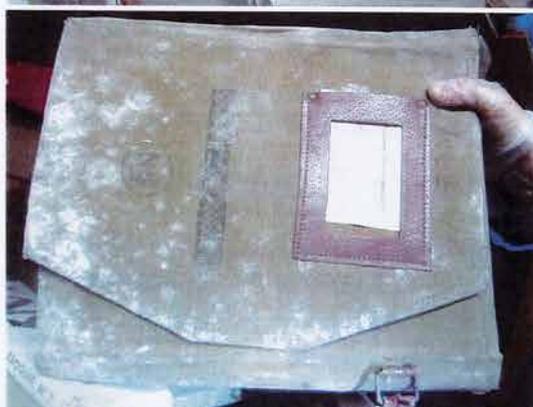
Salle A.59

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Mobilier		● Insectes	●	●	●	●	●	inventorié
Ethno PMF	Outils ; vanneries, boîtes, bouteilles	● Insectes	●	●	●	●	●	Dans les parties les plus humides oxydation très active des métaux et auréoles sur le bois
Textile	costumes	● Moisissures	●	●	●	●	●	
Papiers		● Moisissures	●	●	●	●	●	

Salle "A.60"

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Ethno PMF	Outillage agricole (peu d'objets)	● Insectes	●	●	●	●	●	





► Combles de l'école de Clémence Fontille à Signalauze (écumusee)

Commentaire général

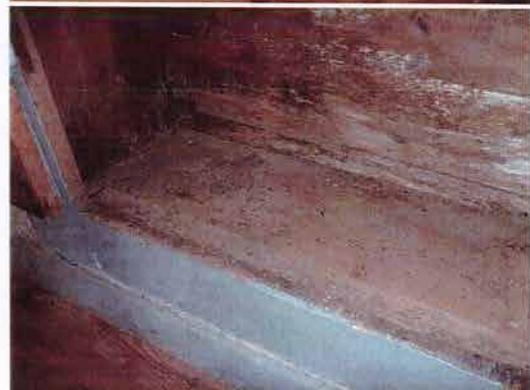
L'espace est globalement humide, engendrant des développements de moisissures.
Les rongeurs s'attaquent aux collections papier et souillent les casiers de stockage de leurs déjections.
Pour mémoire (salle d'exposition du RdC) : infestation de xylophages, développement de moisissures sur le mur humide côté champs arrière, présence de rongeurs.

Réserve 2e étage

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Ethno PMF	Outils ; objets	●	●	●	●	●	●	
Photos		●	●	●	●	●	●	
Papier	Cahiers, journaux, etc...	● Moisissures	●	●	●	●	●	Journaux train à déclasser ? Tous les papiers doivent être traités

Pour information : salle d'exposition du RdC

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Mobilier		● Insectes	●	●	●	●	●	Infestation localisée tableau et bureau
Ethno PMF	objets	● Insectes	●	●	●	●	●	
Papier	Cahiers, affiches	●	●	●	●	●	●	Gondolements, auréoles

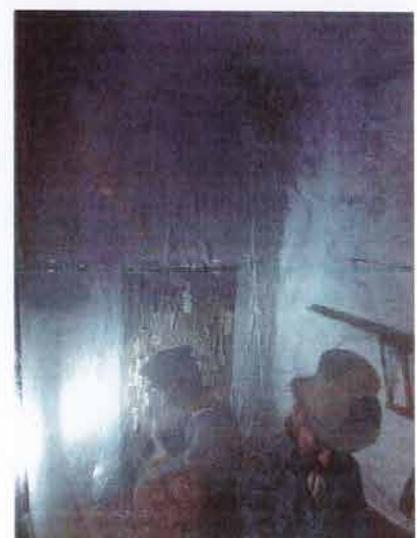


► Combles de la ferme de Pierre Allègre à Loubaresse (écomusée)

Commentaire général

Traces visibles d'infestation de la ferme : infestation active sur le plancher du RdC (cf. traces en cave) ? ancienne infestation sur les poutres de la grange ?
Collections rangées en mobilier avec protection contre la poussière.

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Mobilier		● Insectes	●	●	●	●	●	
Ethno PMF	Outils ; objets	● Insectes	●	●	●	●	●	
Sculpture		● Insectes	●	●	●	●	●	



► Etage du bâtiment de stade de Saint-Just (domaine d'Estrémiac)

Commentaire général

Empoussièrément général mais les plus petits objets conservés en cartons et bourriches sont relativement protégés ; infestation par insectes xylophages et mites.

Les bâches plastique couvrant les mobiliers sont à remplacer car totalement décomposés par l'action de la lumière.

Inventaire réalisé en 2001.

Principales catégories	Détails	INF	NETT	CONSO-STR	CONSO-SURF	EMP	DISS	Remarques
Mobilier		● Insectes	●	●	●	●	●	inventorié
Ethno PMF	Outils ; objets	● Insectes	●	●	●	●	●	1 céramique avec feuilletage du au conditionnement d'aliments salés (conditionner mais pas stabiliser à priori ou cyclododécane)
Sciences naturelles	herbiers	●	●	●	●	●	●	Plusieurs herbiers ont besoin d'être mis à plat
Papier	Livres, archives, photos	● Moisissures	●	●	●	●	●	
Textiles		● Moisissures	●	●	●	●	●	



2.2.3. Synthèse de l'état sanitaire (tous lieux de stockage)

Synthèse de l'état sanitaire des collections. HORS EMPOUSIÈREMENT GÉNÉRALISÉ (À DIVERS DEGRÉS SELON LES LIEUX DE STOCKAGE ACTUELS)

- Bon état
- Etat assez bon/moyen : petites consolidations ou démontages à prévoir / contamination (moisissures) à traiter
- Etat moyen/mauvais : consolidations ou démontages importants à prévoir / infestation (insectes) à traiter
- Mauvais état (y compris objets non transportables)

Sous les pastilles, désignation des altérations les plus significatives rencontrées (hors empoûssièrement)

	MUSÉE DE LA HAUTE-AUVERGNE			ECOMUSÉE DE MARGERIDE				ESTREMAC SAINT-SAINT
	COMBLES MHA	TESTUT 1	TESTUT 2	RUYNES salle A9	RUYNES autres salles	ECOLE	FERME	
ARCHEO	Archéologie (tous matériaux)							
GEO	Géologie							
ETHNO PMF	Objets ethnol (petits et moyens formats) : toutes dim.< 1 m	● Insectes	● Insectes	● Insectes	● Insectes Corrosion	● Insectes	● Insectes Insectes Insectes	● Insectes
ETHNO GF	Objets ethnol 2 (grands formats) : dim. jusqu'à 2m	● Insectes	● Insectes	● Insectes	● Insectes Corrosion	● Insectes	● Insectes	● Insectes
ETHNO HF	Objets ethnol 3 (tous formats) : dim. > 2m	● Insectes	● Insectes	● Insectes	● Insectes			
OBJ. PR	Objets "précieux" organiques & non organiques	● Insectes						
MOB	Mobilier	● Substrats polychromes	● Insectes	● Insectes	● Insectes		● Insectes	● Insectes
PAPIER	Papier : archives, documents, œuvres graphiques, livres, ...			● Moisissures	● Moisissures	● Moisissures		● Moisissures
PHOTO	Photographie (tous supports)	●			●			
PEINT	Peinture (tous support)	● Sondages ponctuels						
SN	Sciences naturelles : herbier, animaux naturalisés, ...	●						● Moisissures
SCULP	Statuaire	● Sondages ponctuels	● Sondages ponctuels			●	● Sondages ponctuels	
TEXT	Textiles		● Déchets Médiaures	● Moisissures	● Moisissures	● Moisissures		● Moisissures

* Un examen des combles, détaillé pour les objets à la vue et sur la base de sondages ponctuels pour les objets en conditionnements, a permis de repérer une dizaine d'objets présentant des traces d'infestation (●) : aucune trace d'infestation généralisée n'a été repérée (●)



2.2.4. La question du marquage des collections

En parallèle du relevé des altérations proprement dites, le niveau de marquage - direct ou indirect - des collections a été vérifié, afin de mesurer l'importance des opérations à réaliser dans le cadre d'un chantier de transfert pour assurer la traçabilité des collections ; a également été estimé le niveau de fiabilité du marquage en termes de résistance à une opération de transfert de collection.

Par lieu de stockage actuel le niveau de marquage évalué pour les collections est le suivant :

Collection	Musée de la Haute-Auvergne		Ecomusée de Margeride			Domaine d'Estrémiac
	Combles du palais épiscopal	Hangars Testut	Réserves de Ruynes-en-Margeride	Combles de l'école de Clémence Fontille	Combles de la ferme de Pierre Allègre	Etage du bâtiment du stade de Saint-Just
Bâtiments	COMBLES	TESTUT	RUYNES	ECOLE	FERME	ESTREMIAC
Taux de marquage, direct ou indirect * (permettant d'assurer la traçabilité des collections pendant le transfert)	variable selon localisations : de 0 à 100%	±30 %	15 à 20 %	±0 %	±80 %	±10 % ?

* marquage direct : n° inventaire inscrit sur l'objet ;

marquage indirect : n° inventaire inscrit sur le conditionnement de l'objet, sur une étiquette accrochée à l'objet, etc..

Dans certains cas, les marquages n'ont pas toujours résisté aux conditions de stockage :



Etiquette grignotée par des rongeurs (hangars Testut)



Etiquette tachée et délavée, numéro rendu illisible (hangars Testut)

3. Evaluation des surfaces de stockage des collections

3.1. Quelques précisions sur la méthode

Dans la ligne de la phase de cadrage, l'estimation des besoins de stockage s'est appuyée sur des sources différentes selon les localisations :

- la base de données Micromusée pour la plupart des collections ayant fait l'objet d'une saisie,
- les relevés sur site pour les collections non saisies informatiquement ou faisant l'objet d'un taux d'informatisation insuffisant pour être exploité de façon ou, plus ponctuellement, pour les collections dont les informations saisies (dimensions notamment) ne permettent pas de les utiliser.

Le tableau en ANNEXE 01 récapitule par localisation actuelle les sources de données utilisées.

Concernant les données issues de la base de données Micromusée,

- dans un premier temps :
 - pour les objets "2D" en 2 dimensions (œuvres graphiques, peintures, ...), on a utilisé les 2 dimensions renseignées dans la base Micromusée et, si disponible, la 3e dimension renseignée dans la base afin de calculer un encombrement brut ; à défaut de 3e dimension renseignée, une épaisseur type a été attribuée aux différentes catégories d'objets (feuille volante simple pour dessins, gravures, épaisseur "moyenne" pour des peintures avec cadre, ...);
 - pour les objets "3D" en 3 dimensions (objets, statuaire, outils, ...), on a utilisé les 3 dimensions renseignés pour le calcul d'un encombrement brut des collections ;
- puis, les résultats pour les collections 2D et 3D ont été pondérés par un coefficient basé sur le taux d'exploitabilité des informations de dimensions des collections, soit :

	Collections 2D		Collections 3D	
	FICHES	OBJETS	FICHES	OBJETS
Retenus pour l'estimation des besoins	1.331	1.638	3.719	4.364
dont exploitables en termes de dimensions	1.322	1.627	3.560	4.117
Taux d'exploitabilité ⁶	-	99,33%	-	94,34%
Coefficient de pondération du calcul d'encombrement brut = $\frac{1}{\text{taux d'exploitabilité}}$	-	1,007	-	1,06

- enfin, les données obtenues ont été affectées d'un coefficient de rangement pour tenir compte :
 - de l'espace libre à maintenir nécessairement autour des objets pour permettre leur manipulation de façon sécurisée ;
 - des éventuels conditionnements (pochettes, bacs, ...);
 - de l'espace nécessairement non utilisé à l'intérieur des futurs mobiliers de rangement du fait que les collections de musée ne sont pas des biens aux dimensions standardisées auxquels correspondraient des mobiliers de stockage aux dimensions parfaitement optimisées.

Les coefficients retenus sont de 20% pour les collections 2D et 33% pour les collections 3D, à l'exception des objets hors normes (HN) pour lesquels le coefficient a été porté à 40%.

Le résultat ainsi obtenu est dénommé "encombrement net" des collections.

⁶ Les données indiqués en cadrage de la tranche ferme de notre mission (p.11 p.11 de la note référencée O37SCH20160421) ont été mises à jour selon les localisations finalement réellement traitées par le biais de la base de données ou des relevés sur site. Pour mémoire le taux d'exploitabilité des collections 2D était alors de 87% et celui des collections 3D de 93%.



Le calcul de l'encombrement fondé sur les données issues de la base Micromusée se résume donc comme suit :

$$\text{encombrement brut} \times \text{coefficient d'exploitabilité} \times \text{coefficient de rangement} = \text{encombrement net}$$

Concernant les données relevées sur site, on a procédé de 3 façons selon le type d'objets ou les modalités du stockage actuel :

- pour les objets hors format, on a relevé les dimensions hors tout des objets, y compris un espace libre minimal à conserver autour d'eux pour éviter les frottements, permettre les manipulations, etc. (forfait "minimal" fixé à 25/30 cm par dimension) ;
- pour les objets actuellement posés au sol mais qui ont vocation à être rangés en mobiliers à l'avenir, on a relevé l'encombrement actuel par lots homogènes (même type de mobilier de destination notamment) et pondéré cet encombrement par un coefficient de redistribution tenant compte à la fois de la nécessité de densifier ou d'aérer le stockage actuel mesuré et du coefficient de rangement décrit supra ;
- pour les objets actuellement rangés en mobilier, on a relevé les dimensions et le nombre des dits mobiliers, puis pondéré ce volume par un coefficient de redistribution tenant compte du taux d'occupation actuel de ces mobiliers (par ex. armoire occupée à 125% pour un rangement trop dense, ou armoire occupée à 50% pour des collections n'occupant pas au mieux ou la totalité du volume de stockage disponible) ;

Pour les données relevés sur site, le calcul de l'encombrement se résume donc comme suit :

- objets hors format :

$$\text{dimensions hors tout} + \text{espace libre minimal forfaitaire} = \text{encombrement net}$$

- objets au sol devant rejoindre des mobiliers dans de futures réserves :

$$\text{encombrement brut} \times \text{coefficient de redistribution} = \text{encombrement net}$$

- objets stockés en mobiliers et devant rejoindre des mobiliers dans de futures réserves :

$$\text{dimensions mobiliers actuels} \times \text{nombre mobiliers} \times \text{coefficient de redistribution} = \text{encombrement net}$$

Puis, les différents encombrements nets calculés sont traduits en quantité d'unités de mobiliers tenant compte des dimensions standards retenues pour les mobiliers définis pour l'équipement des futures réserves.

Enfin, le nombre d'unités de mobiliers est traduit en surface au sol "brute" (surface occupée par les mobiliers stricto sensu), elle-même traduite en surface au sol "nette" tenant compte des circulations nécessaires dans la réserve (circulation entre les mobiliers, dégagement d'accès à l'entrée de la réserve, espace libre pour un poste de consultation informatique et une table de dépose des objets).

On notera donc que les surfaces déduites de ces calculs sont dépendantes des hypothèses de hauteur retenues pour les mobiliers : dans le cas de locaux dont la HsP ne permettrait d'accueillir les mobiliers pris pour hypothèse, les surfaces devront être proportionnellement majorées ; à l'inverse, dans le cas de locaux de HsP plus importante, on pourrait envisager une réduction ponctuelle des surfaces nécessaires par une augmentation de la hauteur des mobiliers ⁷.

⁷ dans ce dernier cas l'exercice est toutefois limité pour les mobiliers accueillant les plus petits objets qui, pour la sécurité des personnels et la sécurisation des manipulations, ne peuvent être prévus de hauteur beaucoup plus importante que les hypothèses retenues.



3.2. Définition des mobiliers de référence

La définition des mobiliers de la phase de cadrage a été mise à jour en fonction des besoins réels de stockage de la collection ; les mobiliers retenus sont les suivants :

MOBILIER	Descriptif sommaire
ARMOIRE	Rayonnage mi-lourd fermé avec portes
CANT	
CANT (ROUL)	Canteliver lourd. Simple ou double face (hypothèse retenue pour l'estimatif : simple face)
CANT LEGER	
GR-F	Grille fixe pour accroche murale de tableaux. A prévoir pour mémoire sur les murs selon disponibilités résiduelles
HN au SOL	Objets de dimensions "hors normes" à stocker hors mobilier, au sol sur bastinges... ou sur plateaux mobiles
MAP *	Meuble à plans avec tiroirs
PAL (sol)	Objets disposés sur palette rangée au sol hors mobilier (objets d'emprise limitée mais dont la hauteur ne rend pas pertinent de les ranger en mobilier)
RACK	Rayonnage lourd de type palettier
RAT-V_module A module B module C module D module E module F module G module H module I module J	Râtelier pour stockage vertical de panneaux, peintures, œuvres encadrées..... Modules de différentes hauteurs et de différentes profondeurs ; les modules de même profondeur se superposent selon les possibilités offertes par la hauteur de la réserve (hypothèse HSP retenue pour l'estimatif : 4m libres)
RAY	Rayonnage mi-lourd ouvert. Possibilité de prévoir ponctuellement des fonds et côtés toisés pour éviter les chutes
RAY LIVRE_niveaux A niveaux B niveaux C niveaux D	Niveaux de rayonnages de livres. Niveaux de différentes hauteurs et de différentes profondeurs ; les niveaux de même profondeur se superposent pour former un rayonnage de type "rayonnage à livres" (prof. 30 ou 40 cm). Hauteur max retenue pour le rayonnage pour favoriser l'accessibilité des ouvrages : 2m50/3m
RAY_BAC **	Bacs Europe empilables (3 max.) avec couvercles plats encastrables pour le bac sommital. Bacs à ranger sur étagères de rayonnages RAY supra
RAY_BOITE AG **	Boîtes pour arts graphiques empilables (3 max.) avec couvercles. Boîtes à ranger sur étagères de rayonnages RAY supra
RAY_BOITE PP GF	Boîtes polypropylène grand format empilables (2 max.) avec couvercles. Boîtes à ranger sur étagères de rayonnages RAY supra
RAY_BOITE PP PF	Boîtes polypropylène petit format empilables (2 max.) avec couvercles. Boîtes à ranger sur étagères de rayonnages RAY supra

Les dimensions de référence retenues pour l'estimation des besoins sont les suivantes ; les données en bleu sont celles utilisées pour estimer le quantitatif d'unités de rangement (UR) nécessaires pour chaque type de mobilier :

MOBILIER	Dimensions ext. de référence			Dimensions intérieures utiles			VOLUME INT. UTILE (m³)
	la	Pr	h	la	Pr	h	
ARMOIRE	1,40	0,65	2,20	1,34	0,60	2,05	1,65
CANT	7,00	1,25	3,50	6,60	1,10	3,35	
CANT (ROUL)	id	id	id	id	id	id	24,32
CANT LEGER	id	id	id	id	id	id	
GR-F	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
HN au SOL	na	na	na	na	na	na	na
MAP *	1,41	0,96	1,59	1,30	0,92	0,83	0,99
PAL (sol)	na	na	na	na	na	na	na
RACK	3,74	1,25	3,50	3,60	1,20	3,5	15,12
RAT-V_module A	0,55	0,50	0,55	0,50	0,50	0,50	0,13
module B	0,55	0,50	1,05	0,50	0,50	1,00	0,25
module C	0,55	1,00	0,55	0,50	1,00	0,50	0,25
module D	0,55	1,00	1,05	0,50	1,00	1,00	0,50
module E	0,55	1,00	1,55	0,50	1,00	1,50	0,75
module F	0,55	1,00	1,55	0,50	1,00	1,50	0,75
module G	0,55	1,50	1,05	0,50	1,50	1,00	0,75
module H	0,55	1,50	1,55	0,50	1,50	1,50	1,13
module I	0,55	1,50	2,55	0,50	1,50	2,50	1,88
module J	0,55	2,00	2,55	0,50	2,00	2,50	2,50
RAY	1,50	0,60	3,00	1,45	0,58	3	2,52
RAY LIVRE_niveaux A	1,30	0,33	0,30	1,25	0,30	0,25	0,09
niveaux B	1,30	0,33	0,40	1,25	0,30	0,35	0,13
niveaux C	1,30	0,33	0,50	1,25	0,30	0,45	0,17
niveaux D	1,30	0,43	0,65	1,25	0,40	0,60	0,30
RAY_BAC **	0,60	0,40	0,25	0,56	0,36	0,22	0,04
RAY_BOITE AG **	0,38	0,30	0,07	0,32	0,26	0,055	0,00
RAY_BOITE PP GF	1,40	0,80	0,20	1,36	0,76	0,18	0,19
RAY_BOITE PP PF	1,10	0,60	0,20	1,06	0,56	0,18	0,11

* 3 modules de h53 cm superposés

** hypothèse de calcul : choix d'une taille standard unique (dimensions de bac/boîte à décliner selon dimensions des œuvres et documents)



Remarque sur le réemploi des mobiliers actuels

Les quelques rares mobiliers actuels sont dans leur quasi-totalité non réemployables dans de nouvelles réserves ; seul les rayonnages employés à Saint-Just pour le stockage des collections mobilières du domaine d'Estrémiac font exception à la règle et peuvent être réemployés :

Mobilier de stockage existant à réemployer	RAY_EX	Rayonnages ouverts H 1m85, La 0m92, Pr 0m46	Qté : 17	5 niveaux de pose Vol. stockage 0:93 m3 (Hau stockage 2m20)
--	--------	--	----------	--

On veillera toutefois à remplacer les étagères en aggloméré a minima par des étagères en contreplaqué de qualité marine (ou extérieur).

L'ANNEXE O2 illustre les différents types de mobilier, neufs comme existants.

3.3. Evaluation des quantités de mobiliers nécessaires

3.3.1. Pour la collection actuelle

L'encombrement net des collections est le suivant :

TOTAL RESERVES MHA + ECOMUSEE + ESTREMIAC					
MOBIER	QUANT	UR	UR/m3	Quantité par MHA + ECOMUSEE	Quantité par ESTREMIAC
ARMOIRE	378				
CANT	3377				
CANT (ROUL)	128				
CANT (LEGER)	372				
CAF					
MHA ou SD	269,9			3m30 libres	
MAP	324				
PAL (sol)	207,5			4,00m libres (à la démolition)	
RACK	498,32				
RAY_V, module A			3,31	0,93	0,93
module B			1,78	1,00	0,93
module C			0,97	0,93	1,00
module D			10,88	1,00	1,00
module E			2,95	0,93	1,00
module F			1,21	0,93	1,00
module G			1,39	1,00	1,00
module H			0,48	1,50	1,50
module I			3,94	2,50	1,50
module J			2,28	3,50	3,00
RAY	117,93				
RAY_VRE, module A			98,28	0,25	0,30
module B			30,48	0,25	0,30
module C			28,67	0,45	0,30
module D			20,00	0,60	0,40
RAY_SAC	30,98				
RAY_SQITE AG	378				
RAY_SQITE PP PP	247				
RAY_SQITE PP PP	9,98				

RESERVES MHA					
MOBIER	QUANT	UR	UR/m3	Quantité par MHA + ECOMUSEE	Quantité par ESTREMIAC
ARMOIRE	378				
CANT	3377				
CANT (ROUL)	128				
CANT (LEGER)	372				
CAF					
MHA ou SD	269,9				
MAP	324				
PAL (sol)	207,5			4,00m libres (à la démolition)	
RACK	266,88				
RAY_V, module A			3,01	0,40	0,50
module B			1,21	1,00	0,40
module C			0,29	0,60	1,00
module D			10,88	1,00	1,00
module E			2,93	0,93	1,00
module F			1,20	0,93	1,00
module G			1,39	1,00	0,50
module H			0,48	1,50	1,50
module I			3,48	2,50	1,50
module J			2,29	2,90	3,00
RAY	92,40				
RAY_VRE, module A			98,08	0,25	0,30
module B			30,48	0,25	0,30
module C			28,25	0,45	0,30
module D			20,00	0,60	0,40
RAY_SAC	30,49				
RAY_SQITE AG	1,84				
RAY_SQITE PP PP	2,47				
RAY_SQITE PP PP	9,55				

RESERVES ECOMUSEE - ESTREMIAC					
MOBIER	QUANT	UR	UR/m3	Quantité par MHA + ECOMUSEE	Quantité par ESTREMIAC
ARMOIRE					
CANT	334				
CANT (ROUL)	128				
CANT (LEGER)					
CAF					
MHA ou SD	12,84			1m30 libres	
MAP	320				
PAL (sol)	2,55			2,50m libres	
RACK	191,48				
RAY_V, module A			0,24	0,90	0,90
module B			0,21	0,90	0,90
module C			0,88	0,90	0,90
module D				1,00	1,00
module E			0,95	0,90	1,00
module F			0,38	0,90	1,00
module G				1,00	1,00
module H				1,50	1,50
module I			0,28	0,90	1,50
module J			0,28	0,90	1,50
RAY	93,81				
RAY_VRE, module A			8,20	0,20	0,30
module B			33,92	0,20	0,30
module C			0,11	0,40	0,30
module D				0,60	0,40
RAY_SAC	8,98				
RAY_SQITE AG	1,88				
RAY_SQITE PP PP	2,47				
RAY_SQITE PP PP	9,11				

L'équivalent en nombre d'UR nécessaires par type de mobilier est le suivant :

TOTAL RESERVES MHA + ECOMUSEE + ESTREMIAC					
MOBIER	QUANT	UR	UR/m3	Quantité par MHA + ECOMUSEE	Quantité par ESTREMIAC
ARMOIRE	0,5				
CANT					
CANT (ROUL)	1,1				
CANT (LEGER)					
CAF					
MHA ou SD	1,6				
MAP	1,6				
PAL (sol)	2,07				
RACK	30,3				
RAY_V, module A			0,6	0,90	0,90
module B			0,48	0,90	0,90
module C			1,9	0,90	1,00
module D			21,8	1,00	1,00
module E			5,9	0,90	1,00
module F			2,8	0,90	1,00
module G			2,8	1,00	1,00
module H			0,9	1,50	1,50
module I			1,1	0,90	1,50
module J			4,8	0,90	0,90
RAY	68,3				
RAY_VRE, module A			93,0	0,25	0,30
module B			40,4	0,25	0,30
module C			11,3	0,45	0,30
module D			8,2	0,60	0,40
RAY_SAC	28,7				
RAY_SQITE AG	2,1				
RAY_SQITE PP PP	13,1				
RAY_SQITE PP PP	48,2				

RESERVES MHA					
MOBIER	QUANT	UR	UR/m3	Quantité par MHA + ECOMUSEE	Quantité par ESTREMIAC
ARMOIRE	0,5				
CANT					
CANT (ROUL)	1,4				
CANT (LEGER)					
CAF					
MHA ou SD	1,6				
MAP	1,6				
PAL (sol)	1,9				
RACK	17,8				
RAY_V, module A			0,1	0,50	0,50
module B			0,4	0,90	0,50
module C			0,7	0,90	0,90
module D			21,9	1,00	1,00
module E			4,0	0,90	1,00
module F			2,2	0,90	1,00
module G			2,8	1,00	1,00
module H			0,9	1,50	1,50
module I			1,0	0,90	1,50
module J			4,8	0,90	0,90
RAY	30,3				
RAY_VRE, module A			48,0	0,25	0,30
module B			19,3	0,25	0,30
module C			11,8	0,45	0,30
module D			8,0	0,60	0,40
RAY_SAC	14,2				
RAY_SQITE AG	2,1				
RAY_SQITE PP PP	13,1				
RAY_SQITE PP PP	48,2				

RESERVES ECOMUSEE - ESTREMIAC					
MOBIER	QUANT	UR	UR/m3	Quantité par MHA + ECOMUSEE	Quantité par ESTREMIAC
ARMOIRE					
CANT	0,3				
CANT (ROUL)	0,0				
CANT (LEGER)					
CAF					
MHA ou SD	0,0				
MAP	0,0				
PAL (sol)	0,0				
RACK	12,7				
RAY_V, module A			0,0	0,90	0,90
module B			0,0	1,00	0,90
module C			0,3	0,90	1,00
module D				1,00	1,00
module E			1,9	0,90	1,00
module F			0,7	0,90	1,00
module G				1,00	1,00
module H			0,3	1,50	1,50
module I			0,1	0,90	1,50
module J			0,1	0,90	0,90
RAY	18,0				
RAY_VRE, module A			8,8	0,25	0,30
module B			27,1	0,25	0,30
module C			0,1	0,45	0,30
module D				0,60	0,40
RAY_SAC	14,3				
RAY_SQITE AG	0,9				
RAY_SQITE PP PP	11,9				
RAY_SQITE PP PP	47,9				

3.3.2. Pour l'enrichissement estimé de la collection

Le taux d'enrichissement estimé, toutes collections confondues, est de l'ordre de 10% de la collection actuelle ; le besoin correspondant en UR est le suivant :

TOTAL RESERVES MHA + ECOMUSEE + ESTREMIAC					
librairie	nb UR	UR	librairie	Documentaire MHA + ECOMUSEE	
				Documentaire	UR
ARMOIRE	0.0				
CANT					
CANT (BOUL)	0.0				
CANT (LIGER)					
CAF					
IN Au SOL	17.0				
MAP	0.0				
PAL (BO)	2.0				
BACK	0.0				
RATV - module A		0.1	0.50	0.50	
module B		0.4	1.00	0.50	
module C		0.2	0.50	1.00	
module D		2.2	1.00	1.00	
module E		0.6	1.00	1.00	
module F		0.3	1.00	1.00	
module G		0.1	1.00	1.00	
module H		0.0	1.00	1.00	
module I		0.1	2.00	1.00	
module J		0.5	2.00	2.00	
RAY	6.7				
RAY LIVRE - module A		0.3	0.25	0.30	
module B		4.0	0.35	0.30	
module C		0.2	0.45	0.30	
module D		0.8	0.80	0.40	
RAY SAC	49.2				
RAY BOUTE AG	40.1				
RAY BOUTE PP GP	1.3				
RAY BOUTE PP PP	9.3				

RESERVES MHA					
librairie	nb UR	UR	librairie	Documentaire MHA + ECOMUSEE	
				Documentaire	UR
ARMOIRE	0.0				
CANT					
CANT (BOUL)	0.0				
CANT (LIGER)					
CAF					
IN Au SOL	15.7				
MAP	0.0				
PAL (BO)	1.8				
BACK	1.8				
RATV - module A		0.8	0.50	0.50	
module B		0.3	1.00	0.50	
module C		1.1	0.50	1.00	
module D		2.2	1.00	1.00	
module E		0.4	1.00	1.00	
module F		0.2	0.50	1.00	
module G		0.2	1.00	1.00	
module H		0.1	1.00	1.00	
module I		0.1	2.00	1.00	
module J		0.5	2.00	2.00	
RAY	3.9				
RAY LIVRE - module A		0.4	0.25	0.30	
module B		1.3	0.35	0.30	
module C		1.2	0.45	0.30	
module D		0.8	0.80	0.40	
RAY SAC	33.4				
RAY BOUTE AG	31.1				
RAY BOUTE PP GP	1.3				
RAY BOUTE PP PP	6.1				

RESERVES ECOMUSEE + ESTREMIAC					
librairie	nb UR	UR	librairie	Documentaire MHA + ECOMUSEE	
				Documentaire	UR
ARMOIRE					
CANT					
CANT (BOUL)	0.0				
CANT (LIGER)					
CAF					
IN Au SOL	0.3				
MAP	0.0				
PAL (BO)	0.2				
BACK	0.3				
RATV - module A		0.0	0.50	0.50	
module B		0.1	1.00	0.50	
module C		0.1	0.50	1.00	
module D		1.0	1.00	1.00	
module E		0.2	1.00	1.00	
module F		0.1	0.50	1.00	
module G		0.0	1.00	1.00	
module H		0.0	1.00	1.00	
module I		0.0	2.00	1.00	
module J		0.0	2.00	2.00	
RAY	1.1				
RAY LIVRE - module A		0.7	0.25	0.30	
module B		2.7	0.35	0.30	
module C		0.0	0.45	0.30	
module D		0.0	0.80	0.40	
RAY SAC	16.7				
RAY BOUTE AG	15.2				
RAY BOUTE PP GP	1.3				
RAY BOUTE PP PP	0.1				

3.3.3. Pour la documentation et son accroissement estimé

Pour la documentation, le taux d'accroissement est estimé à 25% de la documentation actuelle, à l'exception des dossiers d'œuvres, dont le taux de couverture est fixé à 100% de l'inventaire.

Le besoin d'UR pour la documentation actuelle et son accroissement est le suivant :

TOTAL DOCUMENTATION MHA + ECOMUSEE + ESTREMIAC					
librairie	nb UR	UR	librairie	Documentaire MHA + ECOMUSEE	
				Documentaire	UR
ARMOIRE					
CANT					
CANT (BOUL)					
CANT (LIGER)					
CAF					
IN Au SOL					
MAP					
PAL (BO)					
BACK					
RATV - module A		16.4	0.25	0.30	
module B		59.2	0.35	0.30	
module C		0.0	0.45	0.30	
module D		0.0	0.80	0.40	
RAY		115.6			
RAY BOUTE AG	47.9				
RAY BOUTE PP GP	1.3				
RAY BOUTE PP PP	6.1				

DOCUMENTATION MHA					
librairie	nb UR	UR	librairie	Documentaire MHA + ECOMUSEE	
				Documentaire	UR
ARMOIRE					
CANT					
CANT (BOUL)					
CANT (LIGER)					
CAF					
IN Au SOL					
MAP					
PAL (BO)					
BACK					
RATV - module A		16.4	0.25	0.30	
module B		52.6	0.35	0.30	
module C		0.0	0.45	0.30	
module D		0.0	0.80	0.40	
RAY		115.6			
RAY BOUTE AG	47.9				
RAY BOUTE PP GP	1.3				
RAY BOUTE PP PP	6.1				

DOCUMENTATION ECOMUSEE + ESTREMIAC					
librairie	nb UR	UR	librairie	Documentaire MHA + ECOMUSEE	
				Documentaire	UR
ARMOIRE					
CANT					
CANT (BOUL)					
CANT (LIGER)					
CAF					
IN Au SOL					
MAP					
PAL (BO)					
BACK					
RATV - module A		0.0	0.50	0.50	
module B		0.0	1.00	0.50	
module C		0.0	0.50	1.00	
module D		0.0	1.00	1.00	
module E		0.0	1.00	1.00	
module F		0.0	0.50	1.00	
module G		0.0	1.00	1.00	
module H		0.0	1.00	1.00	
module I		0.0	2.00	1.00	
module J		0.0	2.00	2.00	
RAY		1.1			
RAY LIVRE - module A		0.7	0.25	0.30	
module B		2.7	0.35	0.30	
module C		0.0	0.45	0.30	
module D		0.0	0.80	0.40	
RAY SAC		16.7			
RAY BOUTE AG	15.2				
RAY BOUTE PP GP	1.3				
RAY BOUTE PP PP	0.1				

3.3.4. Synthèse : mobiliers collections et documentation, y compris enrichissement

Pour les collections :

TOTAL RESERVES MHA + ECOMUSEE + ESTREMAC					
TYPE UR	Qte UR	Pr	H	Dimensions ext. de référence	
				La	Pr
ARMOIRE	0,51				
CANT					
CANT (PROJ)	1,6				
CANT - 2008					
CANT - 2009					
GR-F	pm	pm	pm		
HN au SOL	189,5				
MAP	1,7				
PAL (sol)	22,8				
RACK	13,3				
RAT_V					
Module A	1,8	0,55	2,00		
Module B	3,9	0,55	3,50		
Module C	2,1	0,55	1,00		
Module D	29,9	1,00	1,00		
Module E	8,5	1,50	1,00		
Module F	3,1	2,50	1,00		
Module G	3,0	1,00	1,50		
Module H	1,0	1,50	1,50		
Module I	1,8	2,50	1,50		
Module J	5,0	3,50	2,00		
RAY	31,2				
RAY LIVRE - Niveau A	59,3	0,25	0,30		
Niveau B	44,4	0,35	0,30		
Niveau C	12,9	0,45	0,30		
Niveau D	8,8	0,60	0,40		
RAY - BAC	529,9				
RAY - BOITE AG	902,1				
RAY - BOITE PP GF	109,8				
RAY - BOITE PP PF	102,6				

RESERVES MHA					
MOBIER	Qte UR	Pr	H	Dimensions ext. de référence	
				La	Pr
ARMOIRE	0,51				
CANT					
CANT (PROJ)	1,6				
CANT - 2008					
CANT - 2009					
GR-F	pm	pm	pm		
HN au SOL	172,8				
MAP	0,7				
PAL (sol)	20,0				
RACK	19,4				
RAT_V					
Module A	8,7	0,55	0,50		
Module B	1,4	0,55	0,50		
Module C	3,8	0,50	1,00		
Module D	29,8	1,00	1,00		
Module E	4,4	1,50	1,00		
Module F	2,6	2,50	1,00		
Module G	3,0	1,00	1,50		
Module H	1,0	1,50	1,50		
Module I	1,7	2,50	1,50		
Module J	5,0	3,50	2,00		
RAY	36,8				
RAY LIVRE - Niveau A	51,1	0,25	0,30		
Niveau B	24,8	0,35	0,30		
Niveau C	12,8	0,45	0,30		
Niveau D	8,8	0,60	0,40		
RAY - BAC	967,5				
RAY - BOITE AG	642,3				
RAY - BOITE PP GF	24,8				
RAY - BOITE PP PF	61,4				

RESERVES ECOMUSEE + ESTREMAC					
MOBIER	Qte UR	Pr	H	Dimensions ext. de référence	
				La	Pr
ARMOIRE					
CANT					
CANT (PROJ)	0,0				
CANT - 2008					
CANT - 2009					
GR-F	pm	pm	pm		
HN au SOL	132,8				
MAP	1,1				
PAL (sol)	2,8				
RACK	13,9				
RAT_V					
Module A	0,4	0,55	0,50		
Module B	0,7	0,55	0,50		
Module C	1,4	0,50	1,00		
Module D	11,4	1,00	1,00		
Module E	2,1	1,50	1,00		
Module F	0,7	2,50	1,00		
Module G	0,7	1,00	1,50		
Module H	0,3	1,50	1,50		
Module I	0,5	2,50	1,50		
Module J	1,4	3,50	2,00		
RAY	14,0				
RAY LIVRE - Niveau A	7,3	0,25	0,30		
Niveau B	29,8	0,35	0,30		
Niveau C	0,2	0,45	0,30		
Niveau D	2,8	0,60	0,40		
RAY - BAC	162,0				
RAY - BOITE AG	450,8				
RAY - BOITE PP GF					
RAY - BOITE PP PF	35,1				

A raison d'une capacité de stockage de 30 bacs Europe par UR RAY, de 160 boîtes AG par UR RAY, de 12 boîtes PP GF par UR RAY et de 12 boîtes PP PF par UR RAY, les 4 dernières lignes du tableau récapitulatif ci-dessus se traduisent par un besoin de 33,1 UR RAY s'ajoutant aux 51,2 indiquées, soit un total de 84,3 UR RAY.

A raison d'une capacité de 8 niveaux A, 6 niveaux B, 5 niveaux C ou 4 niveaux D par UR RAY LIVRE, le besoin de niveaux A,B,C,D de RAY LIVRE se traduit par 17,3 UR RAY LIVRE prof. 30 et 2,2 UR RAY LIVRE prof. 40.

Le tableau récapitulatif du mobilier pour les collections et leur accroissement est ainsi le suivant :

MOBIER	Dimensions ext. de référence			MHA + ECOMUSEE Qté arrondie	MHA Qté arrondie	ECOMUSEE Qté arrondie
	La	Pr	H			
Mobiliers						
ARMOIRE	1,40	0,65	2,20	1	1	-
RAY	1,50	0,60	3,00	84	58	26
RAY LIVRE_ABC	1,30	0,33	3,00	18	12	6
RAY LIVRE_D	1,30	0,43	3,00	3	3	-
MAP	1,41	0,96	1,59	2	1	1
RAT-V50	0,55	0,50	3,50	3	3	1
RAT-V100	0,55	1,00	3,50	15	14	3
RAT-V150	0,55	1,50	3,50	10	10	-
RAT-V200	0,55	2,00	3,00	5	5	-
RACK	3,74	1,25	3,50	34	20	14
CANT	7,00	1,25	3,50	2	2	1
GR-F	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Conditionnements pérennes						
PAL (sol)	1,20	0,80	0,17	23	20	3
BAC	0,60	0,40	0,25	530	368	163
BOITE AG	0,38	0,30	0,07	904	453	451
BOITE PP PF	1,10	0,60	0,20	103	68	36
BOITE PP GF	1,40	0,80	0,20	15	15	-

Pour la documentation :

TOTAL DOCUMENTATION MHA + ECOMUSEE + ESTREMAC					
MOBILIER	QTE	UR	QTE	Dimensionnement MOYEN RAY LIVRE	
				Niveau A/B	Niveau C
ARMOIRE					
RAY					
RAY LIVRE_ABC					
RAY LIVRE_D					
MAP					
RAT-V50					
RAT-V100					
RAT-V150					
RAT-V200					
RACK					
CANT					
GR-F					
PAL					
BOITE AG					
BOITE PP PF					
BOITE PP GF					
TOTAL					

DOCUMENTATION MHA					
MOBILIER	QTE	UR	QTE	Dimensionnement MOYEN RAY LIVRE	
				Niveau A/B	Niveau C
ARMOIRE					
RAY					
RAY LIVRE_ABC					
RAY LIVRE_D					
MAP					
RAT-V50					
RAT-V100					
RAT-V150					
RAT-V200					
RACK					
CANT					
GR-F					
PAL					
BOITE AG					
BOITE PP PF					
BOITE PP GF					
TOTAL					

DOCUMENTATION ECOMUSEE + ESTREMAC					
MOBILIER	QTE	UR	QTE	Dimensionnement MOYEN RAY LIVRE	
				Niveau A/B	Niveau C
ARMOIRE					
RAY					
RAY LIVRE_ABC					
RAY LIVRE_D					
MAP					
RAT-V50					
RAT-V100					
RAT-V150					
RAT-V200					
RACK					
CANT					
GR-F					
PAL					
BOITE AG					
BOITE PP PF					
BOITE PP GF					
TOTAL					

A raison d'une capacité de stockage de 160 boîtes AG par UR RAY la dernière ligne renseignée du tableau récapitulatif ci-dessus se traduit par un besoin de 0,3 UR RAY.

A raison d'une capacité de 8 niveaux A ou 6 niveaux B par UR RAY LIVRE, le besoin de niveaux A,B de RAY LIVRE se traduit par 11,9 UR RAY LIVRE prof. 30.

Le tableau récapitulatif du mobilier pour les documentations et leur accroissement est ainsi le suivant :

MOBILIER	Dimensions ext. de référence			MHA + ECOMUSEE	MHA	ECOMUSEE
	La	Pr	H			
Mobiliers				Qtés arrondies	Qtés arrondies	Qtés arrondies
ARMOIRE	1,40	0,65	2,20	-	-	-
RAY	1,50	0,60	3,00	1	-	-
RAY LIVRE_ABC	1,30	0,33	165,05	12	11	1
RAY LIVRE_D	1,30	0,43	180,05	-	-	-
MAP	1,41	0,96	1,59	-	-	-
RAT-V50	0,05	0,50	300,05	-	-	-
RAT-V100	0,05	1,00	400,05	-	-	-
RAT-V150	0,05	1,50	600,05	-	-	-
RAT-V200	0,05	2,00	800,05	-	-	-
RACK	3,74	1,25	3,50	-	-	-
CANT	7,00	1,25	3,50	-	-	-
GR-F	pm	pm	pm	-	-	-
Conditionnements pérennes						
PAL (sol)	1,20	0,80	0,17	-	-	-
BAC	0,60	0,40	0,25	-	-	-
BOITE AG	0,38	0,30	0,07	48	48	-
BOITE PP PF	1,10	0,60	0,20	-	-	-
BOITE PP GF	1,40	0,80	0,20	-	-	-



3.4. Du quantitatif des mobiliers aux surfaces de réserves

Rappel : le terme de "réserves" est entendu de façon stricto sensu comme l'espace de stockage des collections proprement dit (par opposition au "pôle de conservation" qui désigne l'ensemble des locaux qui concourent à la conservation des collections (réserves, espaces de travail et de logistique, etc.).

Les besoins en UR sont - sauf exception- arrondis à l'unité supérieure ; les surfaces occupées au sol par les UR sont augmentées d'un ratio permettant de tenir compte des circulations de largeur adaptée aux manipulations des collections dans le contexte du musée (flux de mouvements limité).

Hypothèse 1 : mutualisation réserves musée de la Haute-Auvergne et écomusée de Margeride

MOBILIER	Besoins UR y.c. enrichissement		
	Qté UR	m ²	Qté UR
ARMOIRE	0,5		
CANT			
CANT (ROUL)	1,9		
CANT LEGER			
GR-F		pm	
HN au SOL		186,5	
MAP	1,7		
PAL (sol)		22,8	
RACK	33,3		
RAT-V_module A			7,3
module B			3,9
module C			2,1
module D			23,9
module E			6,5
module F			3,1
module G			3,0
module H			1,0
module I			7,8
module J			5,0
RAY	51,2		
RAY LIVRE_niveaux A			58,3
niveaux B			44,4
niveaux C			12,9
niveaux D			8,8
RAY_BAC	529,9		
RAY_BOITE AG	903,1		
RAY_BOITE PP GF	14,6		
RAY_BOITE PP PF	102,6		

Qté UR arrondie ⁸	Sau sol des UR	Ratio circulation	TOTAL SURFACES (m ²)
1	0,9	80%	1,6
2	17,5	110%	36,8
pm	pm	pm	pm
190	190,0	60%	304,0
2	2,7	80%	4,9
23	23,0	80%	41,4
34	158,7	110%	333,3
3	0,8	100%	1,7
15	8,3	75%	14,4
10	8,3	75%	14,4
5	5,5	120%	12,1
84	75,6	85%	139,9
18	7,7	150%	19,3
3	1,7	115%	3,6
cf RAY			

sous-total 927,4 m²
forfait complément de circulations (10%)⁹ 92,6 m²

TOTAL BESOINS RESERVES MUTUALISÉES 1.020 m²

⁸ Les quantités arrondies tiennent compte de la superposition de modules/niveaux pour constituer une même UR (par ex. 6 modules RAT-V A superposés pour 1 UR RAT-V de hauteur 3m50).

⁹ Circulations entre les typologies de mobilier, postes de dépose et de consultation dans la réserve, dégagements d'accès,



Hypothèse 2 : réserves distinctes entre musée de la Haute-Auvergne et écomusée de Margeride

▪ **Musée de la Haute Auvergne :**

MOBILIER	Besoins UR vs enrichissement		
	Qté UR	m ²	Qté UR
ARMOIRE	0,5		
CANT			
CANT (ROUL)	1,6		
CANT LEGER			
HN au SOL		172,6	
MAP	0,7		
PAL (sol)		20,0	
RACK	19,4		
RAT-V_module A			6,7
module B			3,2
module C			0,8
module D			23,9
module E			4,4
module F			2,4
module G			3,0
module H			1,0
module I			7,7
module J			5,0
RAY	36,8		
RAY LIVRE_niveaux A			51,1
niveaux B			14,6
niveaux C			12,8
niveaux D			8,8
RAY_BAC	367,6		
RAY_BOITE AG	452,3		
RAY_BOITE PP GF	14,6		
RAY_BOITE PP PF	67,4		

Qté UR arrondie ¹¹	S au sol des UR	Ratio circulation	TOTAL SURFACES (m ²)
1	0,9	80%	1,6
2	17,5	110%	36,8
173	173,0	60%	276,8
1	1,4	80%	2,4
20	20,0	80%	36,0
20	93,4	110%	196,1
3	0,8	100%	1,7
14	7,7	75%	13,5
10	8,3	75%	14,4
5	5,5	120%	12,1
58	52,2	85%	96,6
12	5,1	150%	12,9
3	1,7	115%	3,6
cf RAY			

sous-total **704,4 m²**
 forfait complément de circulations (10%) ¹¹ **70,6 m²**
TOTAL BESOINS RESERVES MUSEE DE LA HAUTE-AUVERGNE 775 m²

▪ **Ecomusée de Margeride + collection d'Estrémiaç :**

MOBILIER	Besoins UR vs enrichissement		
	Qté UR	m ²	Qté UR
CANT			
CANT (ROUL)	0,3		
CANT LEGER			
HN au SOL		13,9	
MAP	1,1		
PAL (sol)		2,8	
RACK	13,9		
RAT-V_module A			0,5
module B			0,7
module C			1,4
module E			2,1
module F			0,7
module I			0,1
RAY	14,3		
RAY LIVRE_niveaux A			7,2
niveaux B			29,8
niveaux C			0,1
RAY_BAC	162,2		
RAY_BOITE AG	450,8		
RAY_BOITE PP PF	35,1		

Qté UR arrondie ¹²	S au sol des UR	Ratio circulation	TOTAL SURFACE (m ²)
1	8,8	110%	18,4
14	14,0	60%	22,4
1	1,4	80%	2,4
3	3,0	80%	5,4
14	65,4	110%	137,3
1	0,3	100%	0,6
3	1,7	75%	2,9
26	23,4	85%	43,3
6	2,6	150%	6,4
cf RAY			
cf RAY			
cf RAY			

sous-total **239,0 m²**
 forfait complément de circulations (15%) ¹³ **36 m²**
TOTAL BESOINS RESERVES ECOMUSEE DE MARGERIDE + COLL. D'ESTREMIAC 275 m²

¹⁰ cf. notes tableau précédent.

¹¹ id.

¹² id.

¹³ La provision est augmentée à 15% au lieu de 10% du fait des surfaces plus faibles en jeu



Répartition des surfaces de réserves selon les hauteurs libres minimales prises comme hypothèses :

		MHA + ECOMUSEE		APPROCHE NON MUTUALISEE			
RESERVE	MOBIlier	SURFACE RESERVE	HsP min / RESERVE	MHA		ECOMUSEE	
				h réserve (m)	HsP (m)	h réserve (m)	HsP (m)
Grands objets	RACK	790	4m00	600	4m00	210	4m00
	CANT						
	PAL (sol)						
	HN au SOL						
Petits objets	RAY	120	3m20	85	3m20	40	3m20
Dominante "peinture"	RAT-V	50	4m00	50	4m00	5	4m00
	GR-F						
Dominante "papier"	ARMOIRE	60	3m20	40	3m20	20	3m20
	MAP						
	RAY_BOITE AG						
	RAY_BOITE PP PF						
	RAY_BOITE PP GF						
	RAY LIVRE						
TOTAUX		1020 m²		775 m²		275 m²	
dont :		180 m ² : HsP 3m20		125 m ² : HsP 3m20		60 m ² : HsP 3m20	
		840 m ² : HsP 4m00		650 m ² : HsP 4m00		215 m ² : HsP 4m00	

3.5. Coût estimatif des mobiliers et des conditionnements pérennes

MOBIlier	Dimensions ext. de référence			MHA + ECOMUSEE		APPROCHE NON MUTUALISEE				
	LA	PR	II	Qta approda	coût mt	MHA		Ecomusée + Estrémisac		
						Collections	Documentation	Collections	Documentation	
Mobiliers										
ARMOIRE	1,40	0,65	2,20	1	44 110 €	29 720 €	2 215 €	14 390 €	165 €	
RAY	1,50	0,60	3,00	84						
RAY LIVRE_ABC	1,30	0,33	3,00	18						
RAY LIVRE_D	1,30	0,43	3,00	3						
MAP	1,41	0,96	1,59	2	16 900 €	16 500 €	-	1 500 €	-	
RAT-V50	0,55	0,50	3,50	3						
RAT-V100	0,55	1,00	3,50	15						
RAT-V150	0,55	1,50	3,50	10						
RAT-V200	0,55	2,00	3,00	5						
RACK	3,74	1,25	3,50	34						
CANT	7,00	1,25	3,50	2	23 000 €	16 000 €	-	10 000 €	-	
GR-F	pm	pm	pm	pm						
Conditionnements pérennes										
PAL (sol)	1,20	0,80	0,17	23	16 037 €	10 395 €	288 €	5 684 €	-	
BAC	0,60	0,40	0,25	530						
BOITE AG	0,38	0,30	0,07	904						
BOITE PP PF	1,10	0,60	0,20	103						
BOITE PP GF	1,40	0,80	0,20	15						
TOTAUX				100 047 €		72 615 €	2 503 €	31 574 €	165 €	
						75 118 €		31 739 €		
						106 857 €				

Son désignés comme "conditionnements pérennes" les contenants nécessaires au bon stockage de la collection :

- palettes plastiques,
- bacs plastiques (y compris une provision de couvercles à raison de 1 couvercle / 3 bacs),
- boîtes en carton pour le rangements des arts graphiques et documents papier,
- boîtes polypropylène cannelé petit/grand format pour le stockage à plat des textiles

La question du stockage au sol des Hors Formats n'a pas été arrêtée au stade de la faisabilité de l'opération, au risque de fixer des accessoires de stockage qui ne s'avèreraient pas les plus adaptées. A ce stade, nous proposons plutôt de provisionner une enveloppe budgétaire (15.000 € HT) qui permettra, une fois les collections transférées, de faire réaliser les conditionnements les plus adaptées aussi bien aux besoins des objets hors formats considérés en fonction des fragilités qui se seront ou non révélées lors du transfert, qu'aux lieux de stockage et aux modalités d'accessibilité souhaitées pour les dits objets (simples cales, plateaux roulants sur mesure, ...).

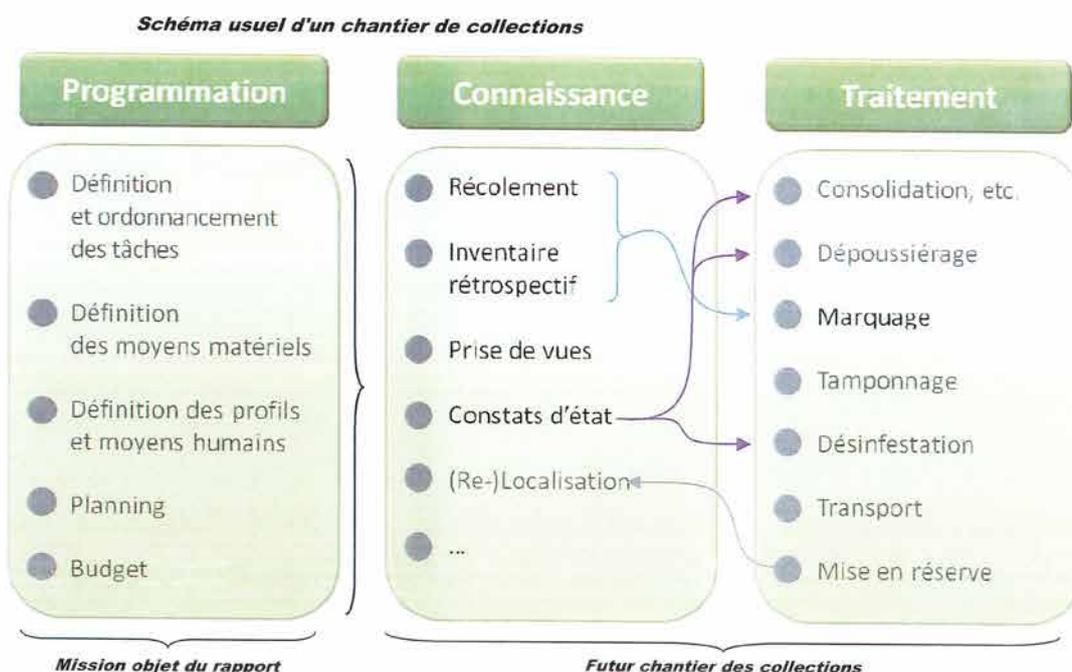


4. Définition et estimation d'un chantier des collections

4.1. Définition d'une chaîne de traitement

Un chantier des collections est couramment défini comme un ensemble planifié d'opérations scientifiques et matérielles de traitement sur les collections d'une institution patrimoniale, mises en place dans une organisation raisonnée et programmée pour répondre à un objectif précis comme par exemple la création de nouvelles réserves, l'opération de rénovation du musée, le transfert des collections, etc. La programmation en moyens (humains, financiers, spatiaux et temporels) nécessaires pour assurer sa réalisation en constitue une phase indispensable.

Le schéma ci-dessous propose la vision d'un chantier des collections "type", les tâches du thème "Programmation" correspondant à l'objet de notre mission :



Chaque chantier est néanmoins distinct en fonction du contexte, de l'état de connaissance et/ou de conservation des collections, des objectifs, des moyens mobilisables, etc.

Dans le cas présent, le schéma retenu pour le chantier vise à permettre en priorité le transfert des collections "propres et saines" vers de nouvelles réserves en toute sécurité, en tenant compte d'un objectif de maîtrise des coûts ; pour le musée de la Haute-Auvergne, une partie des tâches types d'un chantier ont de surcroît déjà été réalisées par le musée (thème "Connaissance").



Dans cette perspective, le schéma type est adapté comme suit page suivante, selon les orientations du tableau ci-dessous :

	Musée de la Haute-Auvergne	Ecomusée de Margeride ¹⁴
Thème "Programmation"		
- Déf./ordon. des tâches	Les tâches de ce thème font toutes l'objet du présent rapport	
- Déf. moyens matériels		
- Déf. moyens humains		
- Planning		
- Budget		
Thème "Connaissance"		
- Récolement	En très grande majorité déjà réalisées par le musée Compléments de marquage indirect à prévoir aux hangars Testut avant transfert	Tâches non retenues pour ne pas alourdir le chantier (flux et coût) Récolement/inventaire : travail de fond à mener par le musée après transfert vers les nouvelles réserves
- Inventaire rétrospectif		
- Prises de vues		
- Constats d'état	Existents de façon sommaire ¹⁵ , échelonnés de 2007 à 2016 Tâche à maintenir de façon à la fois sommaire (maîtrise des coûts) mais plus détaillée pour disposer d'une vision globale et à jour de la collection avant mouvement	Globalement inexistantes actuellement, sauf pour Estrémiac (datant de 2001...) A prévoir de la même façon que ci-contre
- Relocalisation	A prévoir dans le cadre de la traçabilité du transfert et pour la bonne gestion des collections après transfert	
- Autres	Attribution et marquage indirect de n° provisoires pour objets non marqués/identifiés (traitements par lots lorsque cela est pertinent pour alléger le chantier)	
Thème "Traitement"		
- Consolidation	A prévoir lorsque nécessaire pour assurer le transport en toute sécurité ;	
- Dépoussiérage	Afin d'optimiser le coût du chantier, il est proposé d'envisager le dépoussiérage dans la perspective annoncée de "mise aux normes acceptables de conservation de l'ensemble des collections en réserves" ¹⁶ (idem pour les opérations de constat d'état)	
- Marquage	Aucun marquage direct dans le cadre du chantier. Marquage limité aux n° provisoires attribués pour la traçabilité (marquage indirect)	
- Tamponnage	A prévoir pour assurer le transport en toute sécurité ; prévoir des matériaux pérennes pour les tamponnages destinés à être conservés après transport (par ex. calage avec reconditionnement en bacs gerbables, ...)	
- Désinfection	A prévoir lorsque nécessaire pour garantir la santé des objets intégrant les réserves : désinsectisation ¹⁷ , décontamination	
- Transport	Aucun des sites de stockage actuels ne satisfaisant aux attentes de réserves patrimoniales, tous les objets doivent être transportés vers de nouvelles réserves adaptées	
- Mise en réserve		

¹⁴ Y compris collection mobilière du domaine d'Estrémiac

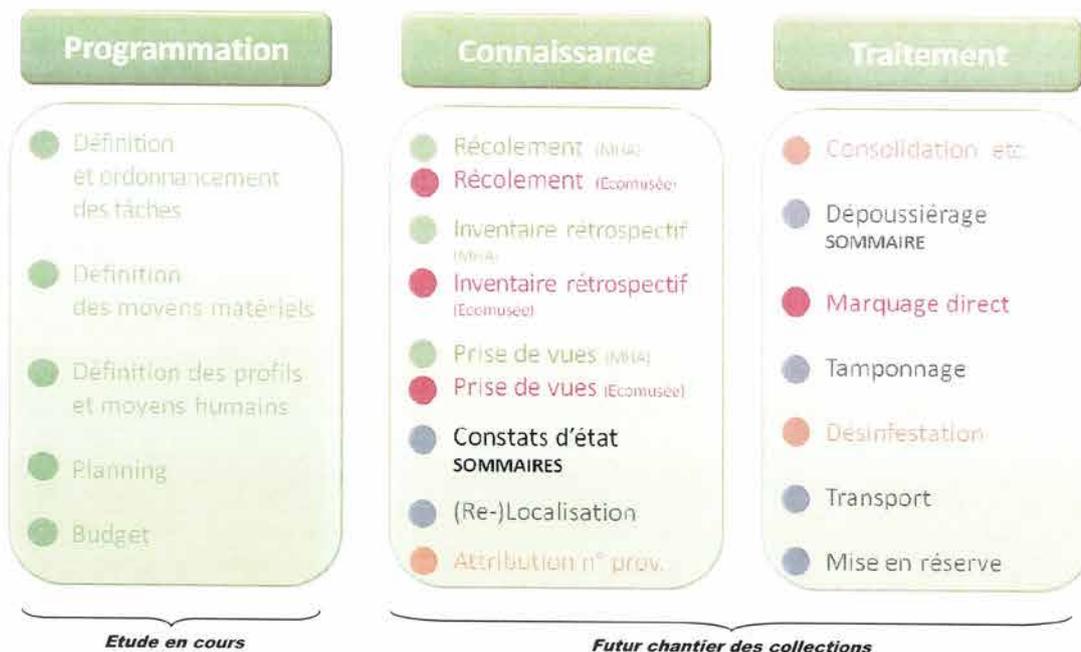
¹⁵ Selon 4 désignations (bon état, état moyen, mauvais état, très mauvais état) pour 99,9% des fiches saisies dans Micromusée. Ces désignations sont assorties de commentaires sommaires sur l'état de conservation, la nature de l'altération, la date de dernière restauration, etc. pour 68,8% des fiches saisies dans Micromusée.

¹⁶ Article 3.1 du CCTP de notre mission

¹⁷ La désinsectisation n'est à prévoir que pour les collections organiques (bois, cuirs, textiles, ...); les collections inorganiques ne sont pas concernées (métal, pierre, céramique, ...).



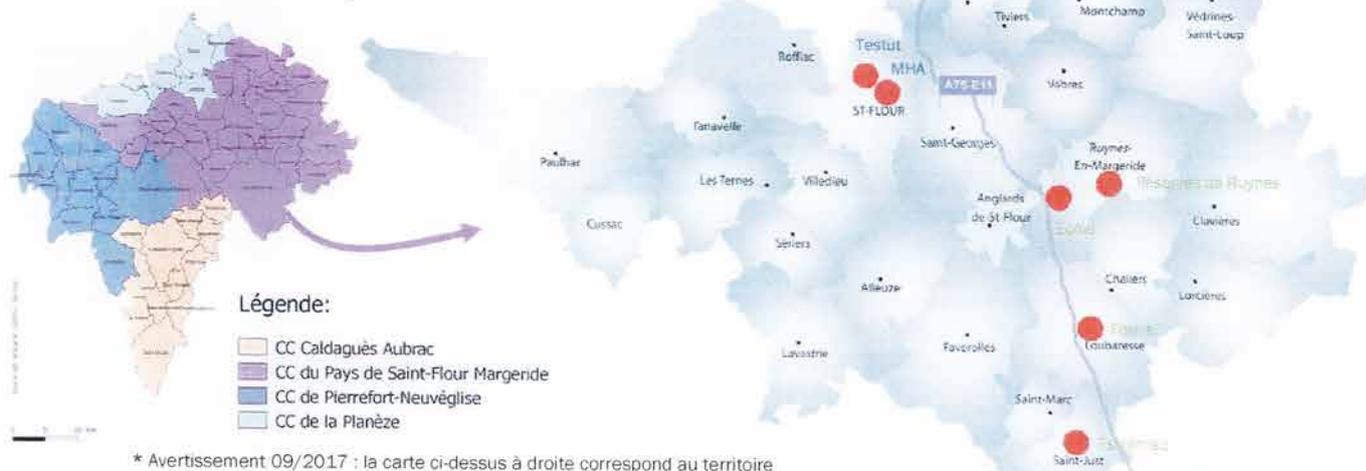
Schéma général du contenu retenu pour le cadrage du chantier des collections



Légende

- Tâches déjà réalisées par le musée (ou en voie d'achèvement)
- Tâches à intégrer au chantier
- Tâches à prévoir si l'état des collections le nécessitent (estimation quantitative dans le cadre de la présente étude)
- Tâches qu'il est proposé d'écarter du chantier des collections pour en simplifier le flux et en limiter le coût

Les lieux de stockage actuels étant multiples et disséminés sur le territoire *, ce schéma général doit être décliné et adapté selon les sites, qui ne présentent pas tous les mêmes caractéristiques.



* Avertissement 09/2017 : la carte ci-dessus à droite correspond au territoire de l'ancienne communauté de communes Pays de Saint-Flour Margeride, en vigueur au moment de la commande et de la réalisation de l'étude, et qui a depuis fusionné avec 3 autres dans une nouvelle communauté de communes au 01/01/2017 : Saint-Flour Communauté (carte d'ensemble ci-dessous)

4.2. Vue synoptique des tâches retenues site par site

Sur la base du schéma général précédent, le tableau suivant détaille, site par site, les opérations retenues pour le calibrage du chantier de transfert des collections :

Collection	Musée de la Haute-Auvergne		Ecomusée de Margeride			Domaine d'Estrémiac
	Combles du palais épiscopal	Hangars Testut	Réserves de Ruynes-en-Margeride	Combles de l'école de Clémence Fontille	Combles de la ferme de Pierre Allègre	Étage du bâtiment du stade de Saint-Just
	COMBLES	TESTUT	RUYNES	ÉCOLE	FERME	ESTREMIAC
Prélèvement /identification des collections	●	●	●	●	●	●
Attribution de n° provisoire + marquage indirect	ponctuel	● a	●	● b	ponctuel	●
Enregistrement et suivi des mouvements (traçabilité)	●	●	●	●	●	●
Constat d'état sommaire	●	●	●	●	●	●
Dépoussiérage sommaire	●	●	●	●	●	●
Nettoyages curatifs c	ponctuel	ponctuel	ponctuel	-	ponctuel	ponctuel
Consolidations avant mvt d	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel
Désinsectisation (insectes)	selon option e ● / ponctuel	●	●	-	●	●
Désinfection (moisissures) f	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	-	ponctuel
Préparation au transport, tamponnage	●	●	●	●	●	●
Transport	●	●	●	●	●	●
Déballage et mise en réserve	●	●	●	●	●	●
Relocalisation	●	●	●	●	●	●

Légende et notes

- Tâches à réaliser dans le cadre du chantier

(a) pour mémoire : proposition pour alléger le futur chantier que le musée, en phase de préparation du chantier, puisse avoir procédé au marquage indirect (étiquetage) de 100% des objets à transférer (cf. §4.5.2)

(b) en privilégiant un traitement par lots afin de minimiser le coût du chantier

(c) nettoyages ponctuels rendus nécessaires pour retirer de la surface de l'objet des substances engendrant activement des altérations (fientes, ...)

(d) les estimations en jours-hommes de travail sont précisées infra dans le rapport (cf. §4.5.1 à 4.5.6)

(e) option précisée infra dans le rapport (cf. § 4.6)

(f) les estimations en jours-hommes de travail (objets) ou en volumes (textiles et œuvres papier) sont précisées infra dans le rapport (cf. § 4.6)



4.3. Marquage et traçabilité

La traçabilité des opérations de transfert des collections doit être prise en compte a minima pour acter :

- le départ des œuvres depuis leur site actuel,
- leur arrivée sur le site de destination,
- la nouvelle localisation des œuvres après réinstallation dans les mobiliers de destination (pièce/allée/meuble/niveau ou tiroir).

Peuvent aussi être prises en compte et enregistrées les opérations de traitement réalisées sur tout ou partie de la collection : dépoussiérage, refixage, consolidation (temporaire ou pérenne), ...

Le suivi de l'ensemble de ces opérations peut être :

- réalisé manuellement :
 - soit de façon manuscrite (utilisation de feuilles et cahiers de déménagements),
 - soit informatiquement (saisie dans un tableur ou base de données),
- automatisé, par le biais de scan code-barres ou puces RFID, deux solutions qui se développent dans le domaine de gestion des collections patrimoniales.

Quelle que soit la méthode retenue en termes de traçabilité, tout objet non porteur d'un numéro d'inventaire (en marquage direct ou indirect) devra se voir attribuer un numéro provisoire de chantier, ce numéro devant être reporté en marquage impérativement indirect sur l'objet (en bonne logique, aucun marquage définitif ne doit être mise en œuvre pour un numéro provisoire), par étiquetage principalement.

En fonction des outils de traçabilité utilisés pour le chantier, un étiquetage pourra être étendu à l'ensemble des objets. Ainsi, dans le cas que nous préconisons de mise en place d'un suivi par code-barres, on y portera le numéro d'inventaire de l'objet (qu'il soit déjà inscrit ou non sur l'objet) ou son numéro provisoire de chantier, et une étiquette code-barres qui permettra l'enregistrement et le suivi des mouvements de l'objet par simple flashage, sans recourir à aucune saisie, permettant un gain de temps significatif à la fois immédiat (temps de flashage vs temps de saisie manuelle) et différé car réduisant les risques d'erreurs de lecture et/ou saisie des numéros (erreurs qui nécessitent par la suite des temps de recherche importants pour être rectifiées).

Etendu à la gestion des futures localisations, le système de code-barres proposé permet en outre de procéder à une relocalisation rapide des collections après transfert tout en limitant la-aussi au maximum les risques d'erreur de lecture et/ou de saisie des numéros d'inventaire et des localisations.

Enfin, le système de code-barres proposé est pérenne : au-delà de la gestion des mouvements liés au déménagement et de la relocalisation des collections, il s'intègre ensuite à la vie quotidienne du musée en permettant la gestion quotidienne des mouvements des collections et la mise à jour en temps réel de la localisation de tout objet déplacé de façon beaucoup plus efficace et sûre qu'une gestion "manuelle".

Les estimations de temps prises comme référence pour le chiffrage du chantier/transfert des collections intègrent les opérations liées à la mise en place et à l'utilisation d'un tel système de traçabilité par code-barres (édition étiquettes codes-barres, flashages, ...).



4.4. Profils des intervenants du chantier des collections.

L'objectif annoncé du maître d'ouvrage est de réaliser le chantier en s'appuyant autant que faire se peut sur le personnel des musées. Si l'implication des personnels avant et pendant le chantier est en effet souhaitable, et même nécessaire, **certaines tâches ne pourront toutefois être réalisées autrement qu'en recourant à des prestataires extérieurs spécialisés.**

C'est notamment le cas de toutes les **interventions de conservation-restauration** (consolidations, nettoyages, application de traitements biocides, ...) qui, pour des collections bénéficiant de l'appellation "Musée de France", conformément au Code du patrimoine, ne peuvent être réalisées que par des professionnels habilités de la conservation-restauration. Concernant le dépoussiérage, qui constitue également en soi une action de conservation-restauration, il est néanmoins généralement admis qu'il peut pour une grande partie être réalisé par des personnels préalablement formés et encadrés par un conservateur-restaurateur, les cas complexes et/ou délicats devant être laissés à la charge d'un conservateur-restaurateur. Dans le cas présent, le volume des objets à traiter dans une logique de flux interdit d'autant plus de s'appuyer sur les seules ressources internes pour le dépoussiérage que leur présence s'avère plus importante pour d'autres tâches (cf. infra) ; aussi, on s'appuiera pour le dépoussiérage préférentiellement sur des profils de **techniciens de conservation**, professionnels de la préservation du patrimoine issu d'un cycle de formation plus court que les conservateurs-restaurateurs et pratiquant, de fait, des tarifs moindres.

C'est également le cas des opérations de tamponnage et de transfert de la majeure partie des collections : dans le cas présent, la nature et la quantité des biens à déménager interdit en effet d'envisager la réalisation du transfert en interne ou de le confier à un déménageur non qualifié en manutention/transport d'œuvres d'art ; seul le recours à un prestataire **transporteur spécialisé dans le transport des biens patrimoniaux** permettra de garantir que le transfert des collections soit réalisé en répondant à des critères de délai cohérents vis-à-vis de la globalité de l'opération et des critères de qualité compatibles avec la bonne conservation de biens patrimoniaux.

Il en va de même des **opérations de désinfection**, les volumes et/ou les modalités de mise en œuvre des opérations de désinsectisation et de désinfection nécessitant de recourir à des prestataires spécialisés ; seuls des traitements ponctuels de désinsectisation par anoxie pourront être confiés au personnel des musées après le transfert dans le cadre d'actions courantes de prévention ou de traitement, mais le volume à prendre en compte dans le cadre du chantier de transfert nécessite l'externalisation de la prestation.

A contrario, la présence du **personnel scientifique des musées** est très fortement requise sur des tâches où leur connaissance des collections constituera un atout pour la fluidité et le bon déroulement du chantier (identification des collections par exemple), un gage de qualité des prestations réalisées et une garantie de bonne exploitation future des données produites par le chantier de transfert (attribution de n° provisoire, traçabilité/suivi des mouvements, réinstallation dans les réserves, relocalisation informatique des collections) ; les personnels d'accueil et de surveillance pourraient le cas échéant participer à certaines de ces tâches (attribution de n° provisoire, suivi des mouvements), sous réserve d'une formation préalable et de leur disponibilité au regard des périodes d'ouverture des musées et de la mise en place du projet d'annualisation des temps de travail.

Enfin, si l'encadrement général du chantier, son pilotage et sa coordination doivent être assurés par le personnel scientifique des musées en termes de responsabilités et de décisions, il n'en demeure pas moins que le volume des tâches susmentionnées et le personnel scientifique limité dont disposent les musées nous semblent rendre nécessaire l'intervention d'un **assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé dans le suivi des chantiers et transferts des collections** afin de les assister dans cette tâche.



Le récapitulatif des profils d'intervenants retenus en fonction des opérations du chantier de transfert est le suivant :

Prélèvement /identification des collections	emballeur-installateur ou technicien de conservation + encadrement personnel des musées
Attribution de n° provisoire + marquage indirect	conservateur-restaurateur/technicien de conservation + encadrement personnel des musées
Enregistrement et suivi des mouvements (traçabilité)	équipe chantier + encadrement personnel des musées
Constat d'état sommaire	techniciens de conservation + encadrement conservateur-restaurateur
Dépoussiérage sommaire	
Nettoyages curatifs	conservateur-restaurateur
Consolidations avant mvt	
Désinsectisation (insectes)	prestataire spécialisé
Désinfection (moisissures)	conservateur-restaurateur (objets) ou prestataire spécialisé (textiles/papiers)
Manutentions, préparation au transport, tamponnage	emballeur-installateur
Transport	
Déballage et réinstallation en réserve	emballeur-installateur + encadrement personnel des musées
Relocalisation des collections (informatique)	emballeur-installateur + encadrement personnel des musées
Organisation, Pilotage, coordination du chantier	Personnel des musées + appui AMO type "OPC chantier des collections"

4.5. Mise en œuvre du chantier de transfert : 6 sous-chantiers de sites

Etant donné l'éclatement des lieux de stockage actuels, chaque site constitue un sous-chantier à lui seul, à l'exception des traitements de désinsectisation et de désinfection de masse (papiers, textiles) qui doivent être traités de façon transversale afin d'éviter une inutile inflation des coûts.

Aussi, pour chacun des 6 sous-chantiers/sites actuels de stockage on présente ci-après :

- les quantités en jeu pour chaque type de tâche (nombre d'objets, volumes, etc.), traitements de désinsectisation et de désinfection de masse mis à part ¹⁸ ;
- les actions pouvant être mises en œuvre par les musées en préparation au chantier de transfert ¹⁹;
- la présentation des espaces : contraintes spécifiques, modalités possibles d'organisation de la chaîne de traitement, etc. ;
- les moyens humains à mobiliser par profil et la durée prévisionnelle de chaque sous-chantier.

¹⁸ La question transversale des traitements de désinsectisation et de désinfection de masse est abordée dans le chapitre suivant : seules les applications locales de traitements biocides sur des objets sont intégrés aux sous-chantiers

¹⁹ Les hypothèses de calibrage du chantier tiennent compte du fait que ces actions auront été réalisées au moment du démarrage de chaque sous-chantier ; à défaut, il conviendra des les intégrer aux sous-chantiers eux-mêmes et d'en actualiser le coût et la durée.

Quelques précisions concernant les hypothèses retenues pour le calibrage des sous-chantiers :

– *en matière de transport*

Les sites de stockage actuels sont éloignés au plus de 26 km/25 mn (stade de Saint-Just au sud et hangars Testut au nord) ; les réserves de Ruynes-en-Margeride, bien que géographiquement "centrales", sont situées à environ 22 km/20mn du stade de Saint-Just au sud et 14km/18 mn des hangars Testut au nord. Le site des nouvelles réserves n'étant pas connu, on a retenu l'hypothèse d'un trajet moyen de 20km/20mn pour rallier les sites de stockage actuels au site des futures réserves afin de provisionner une enveloppe budgétaire au poste "Transport" de l'opération ; ce poste devra être réévalué selon l'éloignement réel du site des nouvelles réserves.

Hypothèse de camion retenue : poids lourd avec hayon

- Charge utile : 7 à 10 tonnes, volume : "50 m³"
- Nbre palettes au sol : ±15 à 20 (selon dimensions réelles)
- Dimensions type cm : L. 700 à 800 x l. 240 x H. 270 à 280
- Surface utile au sol : ± 17 à 19 m²
- Equipement "Œuvres d'art" possible (climatisation, suspensions pneumatiques, alarme)



Estimation du nombre de trajets et de la charge en jour-hommes correspondante :

	Musée de la Haute-Auvergne		Ecomusée de Margeride			Domaine d'Estrémiac	TOTAL
	COMBLES PALAIS	TESTUT	RUYNES	ECOLE	FERME	ESTREMIAC	
Volume brut collections (m3)	196	450	204	10	19	32	911
Volume brut collections (m3), hors traitement biocide de masse	181	450	201	4,5	19	29,5	885
Ratio tamponnage/conditionnement	1,15	1,15	1,1	1,1	1,1	1,1	-
Volume camion utilisable (m3) ²⁰	20	20	20	20	20	20	-
Nombre voyages camion	10	26	11	1	1	2	51
Temps voyages en j-h (hypothèse moyenne retenue 2,5 p/voyage AR)	2,5	6,5	3	0,25	0,25	0,50	13,00

– *en matière de répartition du travail de constats d'état et de dépoussiérage*

Le ratio utilisé est, selon les sites et les besoins en termes de consolidations/nettoyages/etc., de 10 à 25% du travail réalisé par un conservateur-restaurateur et 75 à 90% par un technicien de conservation.

– *en matière de répartition du travail de prélèvement*

La tâche "prélèvement" est affectée aux emballeurs-installateurs pour les sites palais épiscopal, hangars Testut et réserves de Ruynes-en-Margeride ; pour les sites école, ferme et Estrémiac, elle est globalement confiée aux techniciens de conservation (configuration exigüe, objets de manipulation plus aisée).

– *en matière de répartition du travail sur les collections concernées par un traitement biocide de masse*

Les durées de dépoussiérage indiquées ne tiennent pas compte du dépoussiérage des collections de retour après traitement biocide, qui sont intégrées au sous-chantier désinfestation ; il en va de même des durées de transport et de réinstallation en réserves pour ces collections.

A contrario, les durées de prélèvement, étiquetage, conditionnement avant transport sont bien comprises dans les différents sous-chantiers de site.

²⁰ Sur la base d'une utilisation moyenne du camion à raison de 50% de sa hauteur utile et à raison de 75% de sa surface au sol



4.5.1. Sous-chantier MHA 1 : combles du palais épiscopal

► Quantités concernées pour chaque type de tâche

	Quantité	Remarques
Nombre objets total (±)	4.450 + bibliothèque 5.600 ²¹	Quantités estimées, non compris ±250 lots traités par ensembles : archéologie, géologie, sciences naturelles (entomologie)
Attribution de n° provisoire + étiquetage (±)	1.200 + bibliothèque 250	dont ±250 lots pour archéologie, géologie, entomologie et ±250 lots pour bibliothèque
Etiquetage supplém. traçabilité code-barres	3.500	
Constats d'état sommaires (±)	4.450	hors lots archéo, géologie, entomo et bibliothèq.
Consolidations structurelles (±)	40	
Consolidations de surface (±)	160	
Nettoyages curatifs (±)	100	
Traitements biocides localisés (±)	40 + 2 lots	2 lots : les peintures ; un chemin de croix
Dépoussiérage (±)	10.050	

Remarque: pour optimiser le coût du chantier la traçabilité des 5.600 items de la bibliothèque est assurée par lots, et il n'a pas été prévu de relocalisation informatique pièce à pièce après leur réinstallation en réserve ; ce travail pourra être mené par le musée à l'issue de l'opération, parallèlement au récolement de cet ensemble.

Autres hypothèses retenues pour le calibrage du chantier :

- 100% des items de la "bibliothèque" (cf. note de bas de page pour le contenu du terme) sont traités en désinfection de masse. Etude complémentaire à prévoir sur cet ensemble (provision 3.500 € HT) pour confirmer cette hypothèse ou limiter le volume d'items à traiter à l'oxyde d'éthylène.
- pas de constat d'état prévu pour les items de la bibliothèque traités par lot.

Charge de travail en j-h *	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur	autres
Prélèvements	5			14,5	
Attribution de n° provisoire + étiquetage	1,5	1	2,5		
Etiquetage supplém. traçabilité code-barres		0,5	2,5		
Dépoussiérage (temps global)		14	42		
Consolidations structurelles		1,5			
Consolidations de surface		7,5			
Nettoyages curatifs		1			
Traitements biocides localisés		3			
Constats d'état sommaires		5,5	16		
Tamponnage				11	
Transport				2,5 + 1,5	
Réinstallation en réserve	7			20	
Provisions diverses **			1	25	
Provision "OPC chantier des collections"					2 j-h/sem.
Total sous-chantier MHA 1	13,5 j-h	34 j-h	64 j-h	74,5 j-h	2 j-h/sem.

* 1 j-h = 7h travaillées

** opérations de traçabilité, relocalisation informatique, manutentions diverses (y compris chargements), ...

²¹ On entend par ici par "bibliothèque" les collections sur support papier au sens large conservées dans la bibliothèque des combles, soit ± 1.750 livres, ±2.500 cartes postales, ±600 photographies, ±250 œuvres graphiques, ±500 documents et archives (non compris le meuble de documentation photographique)



► **Espaces : modalités possibles d'organisation de la chaîne de traitement, contraintes spécifiques**

Lieu d'implantation privilégié

L'hypothèse retenue est celle d'un chantier de transfert se déroulant sans impact sur les salles d'exposition. Pour ce faire la chaîne de traitement doit être implantée dans les combles ; cette implantation est également la plus logique en termes de cheminement des objets prélevés vers la chaîne de traitement.

Implantation des postes de travail de la chaîne de traitement : le bureau, noté "atelier 2" dans le plan joint (espace propre, chauffé, avec lumière, prises électriques, surface de 50 m², ...).

A ce noyau devrait raisonnablement être adjoint l'atelier de 46 m² (noté "atelier 1" dans le plan joint) afin de servir de zone de tamponnage et de stockage transitoire d'entrée et/ou de sortie de la chaîne de traitement, mais aussi - dans un premier temps de démarrage du chantier, de stockage des fournitures du chantier, etc.

Si au fur et à mesure de l'avancement du chantier de transfert, une partie des espaces progressivement libérés dans les combles pourront être utilisés en stockage transitoire d'entrée de chaîne de traitement, leur empoussièremement etc. ne permettent pas de les utiliser en stockage transitoire de sortie de chaîne, ce point restant potentiellement une cause de limitation des volumes de collections pouvant être évacués du musée lors d'un même trajet ; seule la libération préalable des espaces de la bibliothèque de 86 m² (y compris démontage et remisage des rayonnages en bois qui s'y trouvent) permettraient de disposer d'un espace de stockage transitoire suffisamment ample pour optimiser le recours à l'hypothèse de camion retenue ²².

Afin de compléter la possibilité de stockage tampon, seule la "petite salle 20 m²" exposant les miséricordes (salle 9) pourrait se voir aisément fermée au public le temps du transfert des collections des combles (cf. infra).

Interactions avec le fonctionnement du musée

- bureau à déménager avant le démarrage du chantier des collections (le poste de travail et la documentation qui s'y trouvent sont prévus relocalisés dans les futures réserves.)
- sans condamner de salles d'exposition, le flux d'évacuation des collections ne peut se réaliser que via l'escalier emprunté par le public (cf. cheminement rouge sur plan joint) ; il est à gérer en dehors des heures d'ouverture au public (i.e. selon les horaires actuels, avant 10h le matin ou entre 12h et 14h ²³).

Contraintes prises en compte pour l'estimation du chantier

- la manutention des collections devra se faire à bras par l'escalier jusque vers la cour ;
- en cas de palettisation, celle-ci devra se faire directement dans le camion (manutention à bras dans les escaliers depuis les combles + escalier d'accès au musée depuis la cour), ce qui suppose que le tamponnage des collections permette leur protection en cas d'intempérie durant le chantier ;
- la capacité de stockage tampon des collections en sortie de chaîne avant chargement étant limité (et l'accès d'un camion 50m³ à la cour demandant à être confirmée), le recours à un camion de moindre volume a été provisionné à hauteur de 1,5 j-h supplémentaires pour le poste "Transport" ;
- pour le personnel du chantier : prévoir leur accès aux sanitaires publics situés dans l'entresol entre le RdC et le R+1 (accès depuis l'escalier dans la salle des coffres au R+1)

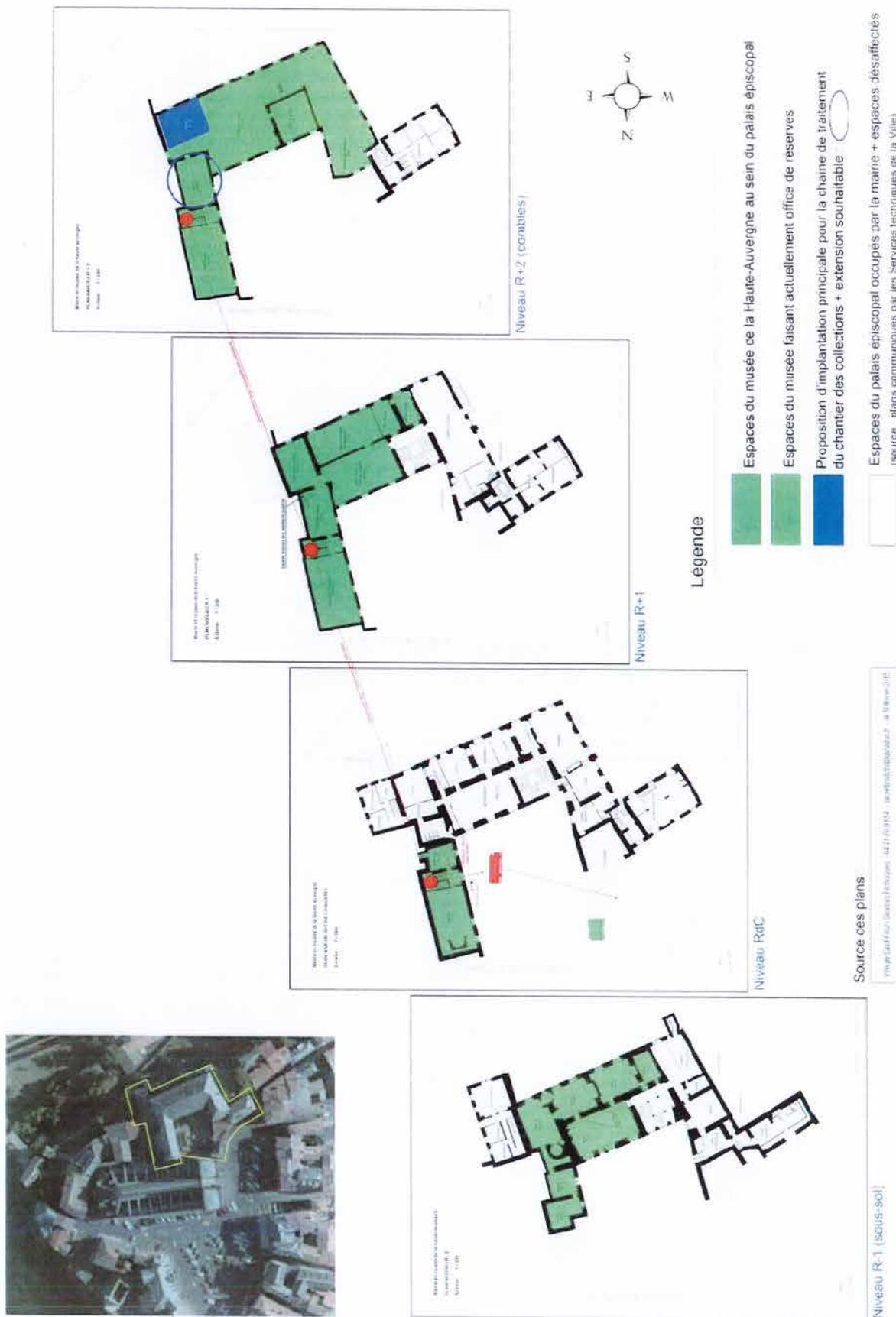
²² dans la mesure où l'intérêt d'une désinfection de masse des ouvrages de la bibliothèque serait confirmée, cela supposant soit que la réalisation du sous-chantier MHA1 prenne place à l'issue des autres sous-chantiers pour lesquels un envoi (même partiel) de désinfection est proposé (hypothèse A), soit qu'un espace de stockage extérieur offrant des conditions de sécurité et de clos et couvert satisfaisantes puisse être mobilisé pour les collections de la bibliothèque le temps que la réalisation des autres sous-chantiers permette de rassembler les autres ensembles destinés au traitement de désinfection (hypothèse B), cette dernière hypothèse se traduisant par un déchargement/chargement supplémentaire. L'hypothèse A est celle retenue pour le calibrage du chantier.

²³ Horaires d'ouverture actuels :
tous les jours sauf mardi,
dimanche et jours fériés.

	saison haute (mai à septembre)	saison basse (octobre à avril)
matin	10h - 12h	10h - 12h
après-midi	14h - 18h	14h - 17h



OBJECTIF 3.4



Points à contrôler :

- proximité point d'eau (atelier 46 m² ?, sanitaires publics à l'entresol ?),
- gabarit de l'accès à la cour intérieure déterminant le gabarit maximal des véhicules utilisables,
- surveillance des objets organiques pour vérification du niveau d'infestation par les insectes.



Accès à la cour intérieure depuis la place d'Armes



L'accès vu depuis la cour intérieure

► **Moyens humains à mobiliser et durée du sous-chantier**

	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur
Rappel charges de travail de référence	13,5 j-h	34 j-h	64 j-h	74,5 j-h
Equipe proposée	2 x 0,5 p.	1,5 p.	3 p.	3 à 4 p.
Durée du chantier en jours	<i>présence continue</i>	22,5 j.	21,5 j.	21,5 j.
Provision installation/repli de chantier	2 x 0,5 j-h	pm	2 x 0,75 j-h	2 x 1 j-h
soit, pour MHA 1	5 semaines de chantier, y compris installation/repli			

► **Actions préalables au sous-chantier dévolues au personnel des musées**

Indispensables

Dès à présent, dans l'attente du lancement du projet :

- repérage des objets n'appartenant pas aux collections du musée et ne devant pas intégrer la chaîne de traitement des collections ni être déménagés vers les nouvelles réserves (meublerie mairie par ex.); identification et regroupement, voire évacuation pour restitution aux services compétents ;
- prélèvement des objets repérés comme infestés (cf. ANNEXE 03), mise en quarantaine, traitement éventuel (sur place en anoxie statique) ;
- "Points à contrôler" mentionnés supra.

En préparation immédiatement avant le démarrage du chantier :

- démontage et remisage des rayonnages en bois à l'issue de l'évacuation des ouvrages de la bibliothèque, avant ou au démarrage du sous-chantier MHA1 (services techniques de la Ville ?) ;
- déménagement du bureau installé dans "Atelier 2" (transfert vers nouvelles réserves).

Supplémentaires possibles afin de faciliter/alléger le chantier tel que calibré par nos soins

- Fin du récolement (travées 5 et 6, aile Ouest, mezzanine réserve Peintures, objets en bibliothèque)
- Reconditionnement des cartons archéologiques en bacs plastique gerbables + étiquetage



4.5.2. Sous-chantier MHA 2 : hangars Testut

► Quantités concernées pour chaque type de tâche

	Quantité	Remarques
Nombre objets total (±)	500	Dont certains en plusieurs éléments (i.e. ±600)
Attribution de n° provisoire + étiquetage (±)	420	
Étiquetage supplém. traçabilité code-barres	180	
Constats d'état sommaires (±)	500	
Consolidations structurelles (±)	50	
Consolidations de surface (±)	20	
Nettoyages curatifs (±)	110	
Traitements biocides localisés (±)	70	
Dépoussiérage (±)	600	

Remarque: le tapis (tapiserie ?) au sol du hangar n°2 est inclus dans le traitement biocide de masse : aucun temps de consolidation prévu ; provision pour dépoussiérage sommaire comprise dans le temps global.

Charge de travail en j-h *	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur	autres
Prélèvements	1,5			4,5	
Attribution de n° provisoire + étiquetage	0,5	0,5	1		
Étiquetage supplém. traçabilité code-barres		pm	pm		
Dépoussiérage (temps global)		5,5	17		
Consolidations structurelles		2			
Consolidations de surface		2			
Nettoyages curatifs		2,5			
Traitements biocides localisés		6,5			
Constats d'état sommaires		1	3		
Tamponnage				14	
Transport				6,5	
Réinstallation en réserve	2,5			7	
Provisions diverses **			pm	6	
Provision "OPC chantier des collections"					2 j-h/sem.
Total sous-chantier MHA 2	4,5 j-h	20 j-h	21 j-h	38 j-h	2 j-h/sem.

* 1 j-h = 7h travaillées

** opérations de traçabilité, relocalisation informatique, manutentions diverses (y compris chargements), ...



► **Espaces : modalités possibles d'organisation de la chaîne de traitement, contraintes spécifiques**

Lieu d'implantation privilégié : successivement dans chacun des deux hangars

Implantation des postes de travail de la chaîne de traitement

Au début de l'intervention dans chaque hangar, les postes de travail et le stockage des fournitures devront optimiser le peu de place libéré par l'évacuation préalable des matériels, objets, etc. qui ne font pas partie des collections (hangar n°1 : mobiliers à réformer ? ; hangar n°2 : matériel muséographique à trier au niveau bas, mobiliers de la mairie en mezzanine), puis la place laissée libre suite au transfert des premiers objets et ensembles situés devant la porte et qui gênent actuellement la circulation dans les hangars (en particulier dans le hangar n°1 : corbillard, batteuse/lieuse, chars, ...).

Une fois les zones d'accès libérées, les postes de travail pourront s'implanter à proximité de l'entrée de hangar selon la logique opérationnelle convenant le mieux à l'équipe du chantier.



Interactions avec le fonctionnement du lieu

Implantation provisoire (3 semaines) base-vie + groupe électrogène à prévoir sur le site à proximité immédiate des deux hangars.

Pour le fonctionnement des services techniques, prévoir également que la présence des véhicules du transporteur pendant les phases de chargement pourra gêner la circulation vers le fond du site.

Contraintes prises en compte pour l'estimation du chantier :

- limitation des prises électriques (une seule au hangar n°2) et de l'éclairage artificiel, absence de chauffage ⇒ fourniture prévue dans le chiffrage estimatif du chantier (groupe électrogène, éclairages d'appoint, chauffages d'appoint, etc.),
- absence de sanitaires sur le site ⇒ fourniture prévue dans le chiffrage estimatif du chantier (base-vie),
- point d'eau unique en façade du hangar principal.

Points à contrôler : sécurisation des planchers des mezzanines + lignes de vie aux hangars n°1 et 2



► Moyens humains à mobiliser et durée du sous-chantier

	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur
Rappel charges de travail de référence	4,5 j-h	20 j-h	21 j-h	38 j-h
Equipe proposée	2 x 0,5 p.	2 p.	3 p.	2 à 3 p.
Durée du chantier en jours	<i>présence continue</i>	10 j.	10,5 j.	15 j.
Provision installation/repli de chantier	2 x 0,5 j-h	2 x 0,5 j-h	2 x 0,5 j-h	2 x 0,5 j-h
soit, pour MHA 2	3 semaines de chantier, y compris installation/repli			

► Actions préalables au sous-chantier dévolues au personnel des musées

Indispensables

Dès à présent, dans l'attente du lancement du projet :

- repérage des objets n'appartenant pas aux collections du musée et ne devant pas intégrer la chaîne de traitement des collections ni être déménagés vers les nouvelles réserves (mezzanine hangar n°2 par ex.) : identification et regroupement, voire évacuation pour restitution aux services compétents ;
- regroupement et identification des pièces détachées pouvant être dispersées pendant le chantier (étiquetage désignation + objet d'appartenance + n° inv. si connu) ;
- identification, tri (+ élimination éventuelle) et regroupement (+repérage par rubalise par ex.) des éléments de mobilier muséographique ;
- contact services techniques pour définition et gel des zones extérieures pour installation provisoire base-vie et groupe électrogène (par exemple côte à côte du hangar n°1, sous réserve "d'assainir" au préalable la zone d'implantation de la benne utilisée par le service propreté qui pourrait être reportée un peu plus loin) et zone de stationnement et de chargement du transporteur ;
- "Points à contrôler" mentionnés supra.

En préparation immédiatement avant le démarrage du chantier :

- enlèvement des éléments de mobilier muséographique (services techniques de la Ville ?)
- contact services techniques pour préparation zone base-vie et groupe électrogène + rappel planning sous-chantier MHA 2 et contraintes de circulation sur le site

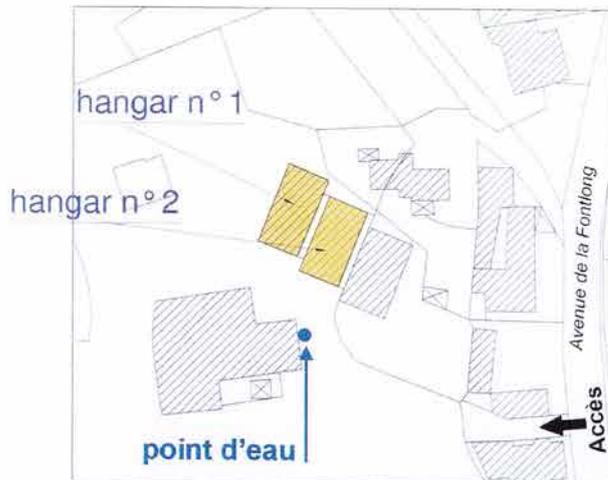
Supplémentaires possibles afin de faciliter/alléger le chantier tel que calibré par nos soins

Fin de saisie des fiches de récolement

Etiquetage de l'ensemble des objets pour meilleure lisibilité/visibilité des n° d'inventaire (gain de temps en termes d'identification, et risque amoindri qu'un n° d'inv. existant ne soit pas vu)



OBJECTIF 3.4



ci-dessus et ci-dessous, la zone adjacente du hangar n°1 qui pourrait accueillir base vie et groupe électrogène en lieu et place de la benne du service propreté (qui serait alors provisoirement déplacée vers le fond du terrain), sous réserve "d'assainir" le sol autour de l'emplacement actuel de la benne (à minima enlèvement des débris et séchage).



A gauche, le hangar principal du site, qui offre en façade le seul point d'eau du site.

A droite, cheminement vers le fond du site entre le hangar principal (à gauche) et les hangars n°1, 2 et 3 (à droite), cheminement pouvant être temporairement partiellement bloqué lors des phases de chargement des plus gros objets pendant le transfert.



Equipe Stéphane CHARBIT • Anaïs GAILHBAUD • Sara KUPERHOLD
Contact : scharbit@gmail.com tél. 08.27.87.3848

4.5.3. Sous-chantier Ecomusée 1 : réserves de Ruynes-en-Margeride

► Quantités concernées pour chaque type de tâche

	Quantité	Remarques
Nombre objets total (±)	1.400	non compris quelques lots non dénombrés de textiles et supports papier (locaux A.5.3 et A.5.9)
Attribution de n° provisoire + étiquetage (±)	560	hypothèse : une partie des objets traitée en lots
Étiquetage supplém. traçabilité code-barres	340	
Constats d'état sommaires (±)	900	hypothèse : une partie des objets traitée en lots
Consolidations structurelles (±)	25	
Consolidations de surface (±)	1	
Nettoyages curatifs (±)	50	
Traitements biocides localisés (±)	300	dont ±50% d'objets de petit format
Dépoussiérage (±)	1.400	

Charge de travail en j-h *	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur	autres
Prélèvements	1,5		1,5	1,5	
Attribution de n° provisoire + étiquetage	1	pm	1		
Étiquetage supplém. traçabilité code-barres		pm	0,5		
Dépoussiérage (temps global)		1	7,5		
Consolidations structurelles		1			
Consolidations de surface		pm			
Nettoyages curatifs		0,5			
Traitements biocides localisés		7			
Constats d'état sommaires		0,5	4		
Tamponnage				5	
Transport				3	
Réinstallation en réserve	2,5			5	
Provisions diverses **			0,5	2	
Provision "OPC chantier des collections"					2 j-h/sem.
Total sous-chantier Ecomusée 1	5 j-h	10 j-h	15 j-h	16,5 j-h	2 j-h/sem.

* 1 j-h = 7h travaillées

** opérations de traçabilité, relocalisation informatique, manutentions diverses (y compris chargements), ...

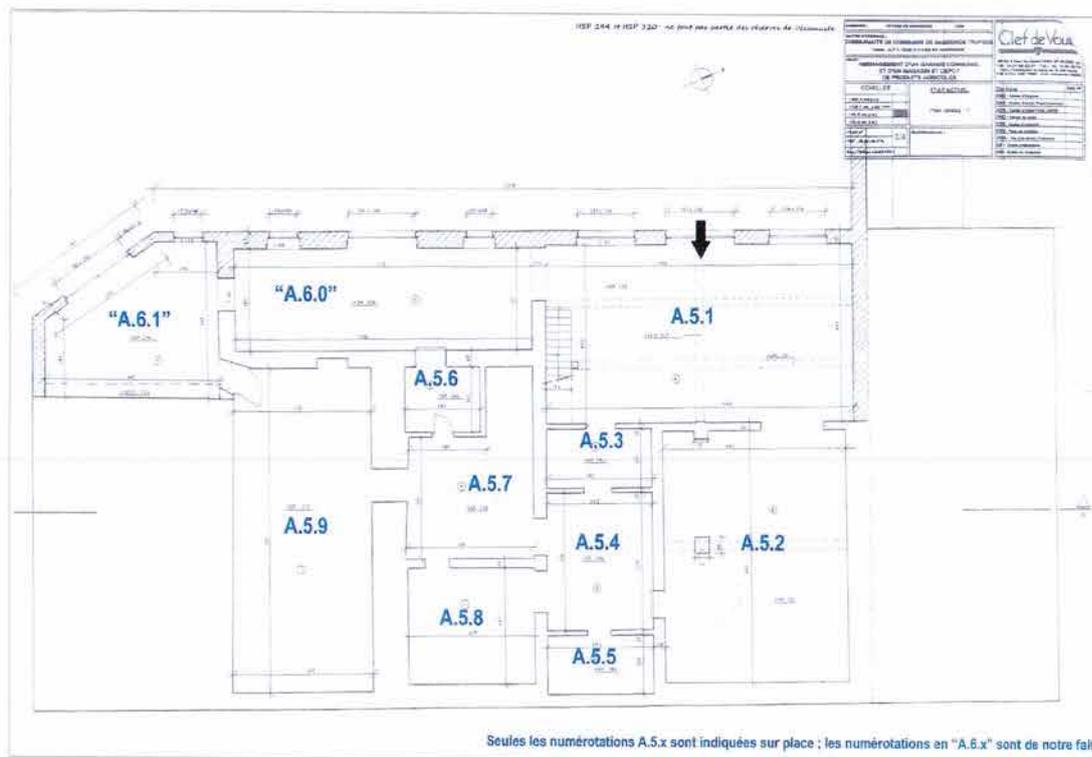


► **Espaces : modalités possibles d'organisation de la chaîne de traitement, contraintes spécifiques**

Lieu d'implantation privilégié : à l'intérieur du bâtiment des réserves

Implantation des postes de travail de la chaîne de traitement

En démarrage du chantier, implantation en salle A.5.1 pour commencer à traiter et évacuer les objets de A.5.1. et A.5.2. Une fois ces deux espaces traités, le chantier pourra se déployer en A.5.2 pour l'enregistrement, le dépoussiérage, le tamponnage, etc. et en A.5.1 pour le stockage transitoire avant chargement et enlèvement. Pour la suite des espaces, la communication actuellement fermée entre les espaces A.5.4 et A.5.2 (porte) pourra être ré-ouverte et empruntée pour acheminer les objets prélevés vers les postes de travail en A.5.2.



Interactions avec le fonctionnement du musée :

Accès à l'atelier limité pendant le sous-chantier :

- accès possible uniquement aux pièces "A.6.0" et "A.6.1"
- stationnement à éviter devant l'accès principal (salle A.5.1)

Contraintes prises en compte pour l'estimation du chantier :

- absence de sanitaires sur le site :
 - nécessité de prévoir un accord avec les bars du centre bourg (distance ± 200 m) ou avec la mairie de Ruynes-en-Margeride (± 400 m). A défaut, le site "Tour et jardin de Saint Martin" de l'écomusée se situe à environ 600 m des réserves (NB : option retenue pour le chiffrage) ;
 - à défaut : surcoût pour fourniture d'un WC autonome (type WC chimique) par le prestataire.

Points à contrôler :

- localisation point d'eau à vérifier : zone "atelier en A.5.1 ? robinet sur compteur en haut du mur nord de la salle A.5.2 ? cuve carrelée en "A.6.0" ? etc.



► **Moyens humains à mobiliser et durée du sous-chantier**

	personnel musées	conservateur-restaureur	technicien de conservation	emballeur-installateur
Rappel charges de travail de référence	5 j-h	10 j-h	15 j-h	16,5 j-h
Equipe proposée	2 x 0,5 p.	1,5 p.	2 p.	2 p.
Durée du chantier en jours	<i>présence continue</i>	7 j.	7,5 j.	8 j.
Provision installation/repli de chantier	2 x 0,5 j-h	2 x 0,5 j-h	2 x 0,5 j-h	2 x 0,5 j-h
soit, pour Ecomusée 1	2 semaines de chantier, y compris installation/repli			

► **Actions préalables au sous-chantier dévolues au personnel des musées**

Indispensables

Dès à présent, dans l'attente du lancement du projet :

- tri à opérer en salle A.5.1 pour isoler les collections des autres éléments
- tri des éléments ne faisant pas partie de la collection de l'écomusée, en particulier en salle A.5.9 (mannequins, mobiliers, ...) mais aussi en salles A.5.2 (livres, affiches, ...), A.5.6 ("totem", bourriches, ...) et élimination ou regroupement des dits éléments (par exemple a minima regroupement vers la salle A.5.6 actuellement sans collections ou - idéalement - vers les salles "A.6.0" et "A.6.1" dans lesquelles un tri entre éléments à conserver et éléments à éliminer aurait également été fait au préalable)
- tri, rangement et élimination des éléments occupant les salles "A.6.0" et "A.6.1" + rapatriement des quelques objets de collection vers les espaces de réserves (espaces A.5.0 à A.5.9) ²⁴
- décadrage des ±150 photos format 24x30 cm de l'exposition "Bergers" et reconditionnement sous pochettes + boîtes de conservation avant le démarrage du chantier ;
- sauf à avoir fait vérifier au préalable la nature des produits contenus dans quelques ensembles de flacons (cf. photo en A.5.9 par ex.), on traitera ces éléments de façon spécifique hors chantier : dépoussiérage soigné avec port d'EPI, mise à l'écart des processus de fumigation ;
- "Points à contrôler" mentionnés supra.

En préparation immédiatement avant le démarrage du chantier :

- confiner la zone "atelier" de A.5.1 au plus juste dans le coin sud-est de la salle (idéalement, évacuer en "A.6.0" et "A.6.1" précédemment rangés les différents équipements de l'atelier pendant le chantier),
- cadrer un accord d'accès à des sanitaires dans le bourg pendant les heures de travail du chantier.

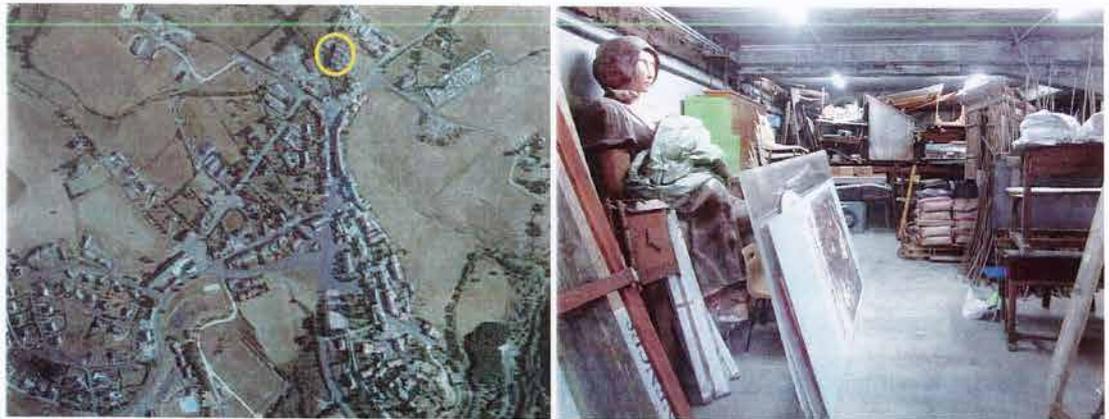
Supplémentaires possibles afin de faciliter/alléger le chantier tel que calibré par nos soins

Sans objet

²⁴

Loc	Typologie objets	Matériau	Dim/La cm	Dim/prof. cm	Dim/H cm
"A.6.0"	Charrue	BOIS / METAL	230	140	110
"A.6.0"	Faucheuse	METAL	440	160	160
"A.6.0"	Araire + timon	BOIS / METAL	190	80	30
"A.6.0"	Skis + bâtons	BOIS / METAL	190	40	30





Le site de l'ancienne laiterie au nord du bourg de Ruynes-en-Margeride. En haut l'espace A.5.2, en bas l'espace A.5.1



A gauche, l'espace de stationnement devant l'accès à la réserve et à l'atelier. A droite, exemple de tris et rangements à effectuer



A gauche, collection en "A.6.0" à dégager et à rapatrier côté réserves. A droite, exemple de flacons à vérifier avant intégration au chantier, notamment en cas de fumigation (nature des produits, étanchéité du flaconnage)



4.5.4. Sous-chantier Ecomusée 2 : combles de l'école de Clémence Fontille

► Quantités concernées pour chaque type de tâche

	Quantité	Remarques
Nombre objets total (±)	530	non compris les livres/revues/cahiers/photos hors cadre/archives/... traités sous forme de lots (±120 lots)
Attribution de n° provisoire + étiquetage (±)	300	±120 lots livres/revues/... ±50 lots pour petits objets 3D et ±130 œuvres 2D encadrées
Etiquetage supplém. traçabilité code-barres	-	
Constats d'état sommaires (±)	300	dont ±170 constats d'ensemble par lots
Consolidations structurelles (±)	5	
Consolidations de surface (±)	5	
Nettoyages curatifs (±)	-	
Traitements biocides localisés (±)	2	
Dépoussiérage (±)	1.500	dont estimation à ±1.000 items pour les lots de livres/revues/cahiers/photos hors cadre/etc.

Remarque: les livres/revues/cahiers/etc. sont relocalisés en réserve par lots en attendant le récolement/inventaire que le musée devra réaliser après l'opération de transfert (on propose que la répartition actuelle dans les tiroirs soient le critère de détermination des lots : 1 tiroir = 1 lot).

Charge de travail en j-h *	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur	autres
Prélèvements	0,5		1		
Attribution de n° provisoire + étiquetage	0,5	pm	0,5		
Etiquetage supplém. traçabilité code-barres		-	-		
Dépoussiérage (temps global)		0,5	1,5		
Consolidations structurelles		0,5			
Consolidations de surface					
Nettoyages curatifs					
Traitements biocides localisés					
Constats d'état sommaires		0,5	1		
Tamponnage			1	0,5	
Transport				0,5	
Réinstallation en réserve	0,5			0,5	
Provisions diverses **			0,5	0,5	
Provision "OPC chantier des collections"					2 j-h/sem.
Total sous-chantier Ecomusée 2	1,5 j-h	1,5 j-h	5,5 j-h	2 j-h	2 j-h/sem.

* 1 j-h = 7h travaillées

** opérations de traçabilité, relocalisation informatique, manutentions diverses (y compris chargements), ...



- **Espaces** : modalités possibles d'organisation de la chaîne de traitement, contraintes spécifiques

Lieu d'implantation privilégié : au plus près des collections (dans les combles)

Implantation des postes de travail de la chaîne de traitement : dans les combles

Stockage transitoire avant enlèvement (1 seul transport) : à l'étage en salle d'exposition temporaire (espace à condamner au public un peu moins de 1 semaine si le chantier se déroule en période d'ouverture au public ²⁵)

Interactions avec le fonctionnement du musée :

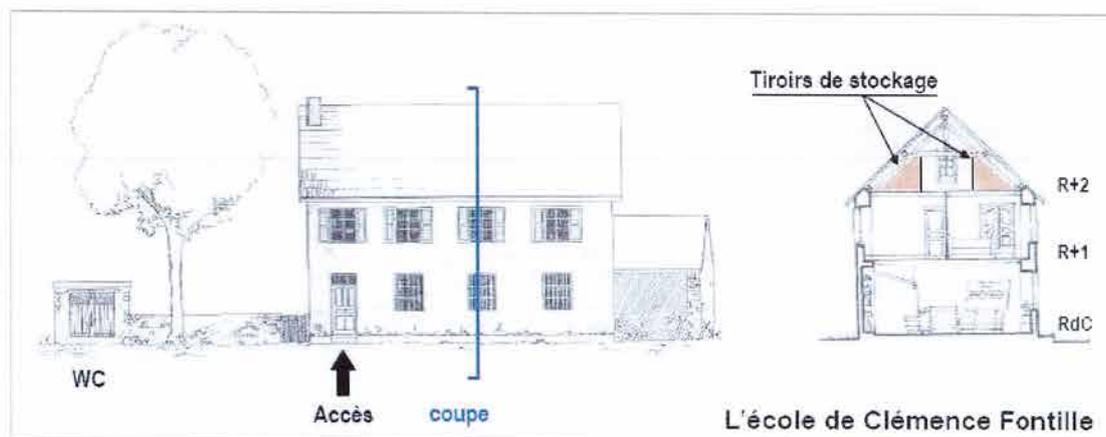
- nul si chantier mis en œuvre entre septembre et mi-juin ; fermeture de l'étage exposition temporaire au public si chantier réalisé entre mi-juin et fin août (durée immobilisation < 1 semaine ; cf. infra) ;
- évacuation des collections achevée avant 14h30 si chantier réalisé entre mi-juin et fin août (i.e. hors l'ouverture au public entre 14h30 à 18h30).

Contraintes prises en compte pour l'estimation du chantier :

- largeur escalier d'accès : 65 cm (escalier tournant entre les paliers d'étage),
- point d'eau au RdC (sanitaire désaffecté derrière le comptoir d'accueil,
- sanitaires en extérieur à proximité de l'école,
- prises électriques utilisables à l'arrière des cimaises de la salle d'exposition temporaire au 1er étage
- présence de 2 chauffages électriques aux extrémités du comble (en état de fonctionnement ?),
- lumière naturelle et artificielle suffisante dans le comble,
- espace limité dans le comble : limitation de l'équipe présente de façon instantanée (par ex. prélèvement et tamponnage des lots de livres/revues/cahiers/etc. confiée aux techniciens plutôt qu'aux emballeurs-installateurs.

Points à contrôler :

- longueur de rallonge nécessaire pour se brancher aux prises électriques du 1er étage depuis le comble,
- réalité de la présence d'eau au lavabo du sanitaire condamné à l'arrière du comptoir d'accueil,
- fonctionnement des sanitaires hors période d'ouverture au public (en particulier si le projet de remplacement des sanitaires actuels par des toilettes sèches a été réalisé d'ici à la tenue du chantier).



²⁵ Ouverture au public en semaine de mi-juin à fin août



► **Moyens humains à mobiliser et durée du sous-chantier**

	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur
Rappel charges de travail de référence	1,5 j-h	1,5 j-h	5,5 j-h	2 j-h
Equipe proposée	2 x 0,5 p.	1 p.	2 p.	2 p.
Durée du chantier en jours	<i>présence continue</i>	1,5 j.	3 j.	1 j.
Provision installation/repli de chantier	2 x 0,25 j-h	pm	2 x 0,25 j-h	pm

soit, pour Ecomusée 2

1 semaine de chantier, y compris installation/repli

► **Actions préalables au sous-chantier dévolues au personnel des musées**

Indispensables

Dès à présent, dans l'attente du lancement du projet :

- sauf à avoir fait vérifier au préalable la nature des échantillons de produits composant les ensembles du matériel d'expériences chimiques (cf. photo ci-contre), on traitera ces éléments de façon spécifique hors chantier : dépoussiérage soigné avec port d'EPI, mise à l'écart des processus de fumigation (flacons avec échantillons uniquement ; les caisses en bois peuvent être maintenus dans le flux du chantier pour traitement de désinsectisation avec le reste de la collection) ;
- vérifier la réalité de l'alimentation en eau du local à l'arrière du comptoir d'accueil (WC désaffecté) ; à défaut, rétablir une alimentation en eau au moins sur le lavabo, idéalement également sur le WC. A noter que cet investissement dépasse le seul chantier de transfert des collections et constitue un équipement minimum pour le personnel travaillant sur le site ;
- tri (et élimination ou évacuation) des éléments ne faisant pas partie de la collection de l'écomusée (certaines revues, certaines affiches récentes relatives à l'offre touristique culturelle régionale,) ;
- "Points à contrôler" mentionnés supra.



En préparation immédiatement avant le démarrage du chantier :

- libération du centre de l'espace d'exposition temporaire au 1er étage afin d'optimiser la capacité de stockage tampon avant enlèvement sans risque pour les collections exposées;

Supplémentaires possibles afin de faciliter/alléger le chantier tel que calibré par nos soins

Sans objet



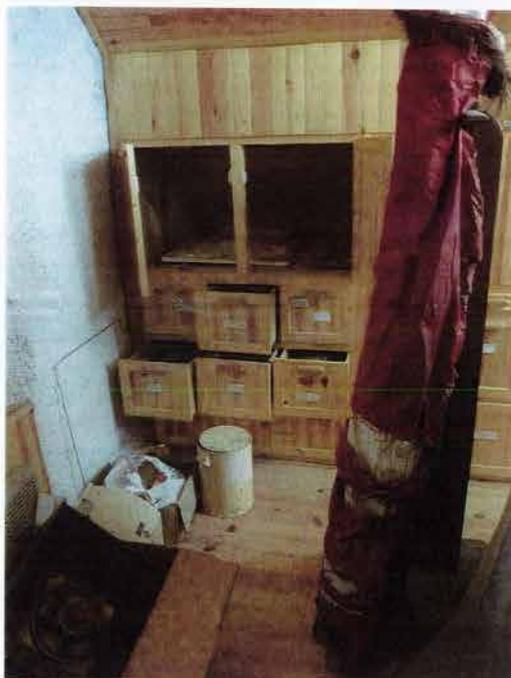


Le stationnement devant l'école et les toilettes à l'extérieur du bâtiment.

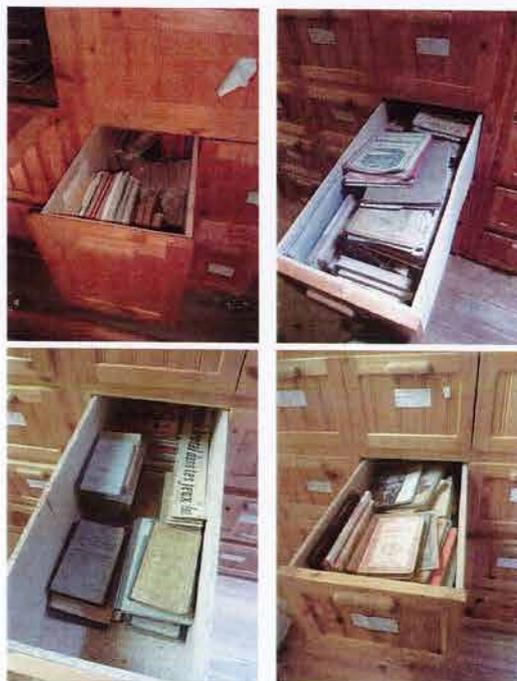
L'escalier d'accès aux étages depuis le RdC (et la porte du WC désaffecté à l'arrière du comptoir d'accueil) et depuis le palier du 1er étage



Le volume et les espaces limités du comble occupé par les collections pour la plupart rangées dans les tiroirs aménagés dans la sous-pente. A droite, les espaces de l'exposition temporaire au 1er étage pouvant faire office de stockage tampon avant enlèvement.



Vue sur le système de tiroirs et placards de la sous-pente



Quelques exemples de remplissage de tiroirs



4.5.5. Sous-chantier Ecomusée 3 : combles de la ferme de Pierre Allègre

► Quantités concernées pour chaque type de tâche

	Quantité	Remarques
Nombre objets total (±)	500	
Attribution de n° provisoire + étiquetage (±)	100	
Étiquetage supplém. traçabilité code-barres	400	
Constats d'état sommaires (±)	500	
Consolidations structurelles (±)	10	
Consolidations de surface (±)	10	
Nettoyages curatifs (±)	11	
Traitements biocides localisés (±)	-	
Dépoussiérage (±)	500	

Chargé de travail en j-h *	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur	autres
Prélèvements	0,5		1		
Attribution de n° provisoire + étiquetage	pm	pm	pm		
Étiquetage supplém. traçabilité code-barres		pm	0,5		
Dépoussiérage (temps global)		0,5	2,5		
Consolidations structurelles		pm			
Consolidations de surface		1			
Nettoyages curatifs		1			
Traitements biocides localisés		-			
Constats d'état sommaires		pm	2		
Tamponnage				1	
Transport				0,5	
Réinstallation en réserve	1			2	
Provisions diverses **			1	0,5	
Provision "OPC chantier des collections"					2 j-h/sem.
Total sous-chantier Ecomusée 3	1,5 j-h	2,5 j-h	7 j-h	4 j-h	2 j-h/sem.

* 1 j-h = 7h travaillées

** opérations de traçabilité, relocalisation informatique, manutentions diverses (y compris chargements), ...



► **Espaces : modalités possibles d'organisation de la chaîne de traitement, contraintes spécifiques**

Lieu d'implantation privilégié : au plus près des collections (dans les combles)

Implantation des postes de travail de la chaîne de traitement

Dans les combles.

Le stockage tampon avant enlèvement est possible dans les combles ; néanmoins, en particulier en cas de période de fermeture du musée, on pourra préférentiellement utiliser la grange pour les plus grands objets et le rez-de-chaussée de l'habitation pour les petits objets, afin d'optimiser le temps de chargement du camion (et tout particulièrement dans le cas où un stationnement exceptionnel devant l'accès au musée serait privilégié).

Interactions avec le fonctionnement du musée :

- nul si chantier mis en œuvre entre mi-septembre et mi-juin ;
- évacuation des collections achevée avant 14h30 si chantier réalisé entre mi-juin et mi-septembre (i.e. hors la période d'ouverture au public entre 14h30 à 18h30) ; gestion du stockage tampon préférentiellement hors espaces ouverts au public (sauf à condamner l'accès du public à la grange pour une durée inférieure à une semaine par exemple).

Contraintes prises en compte pour l'estimation du chantier :

- largeur escalier d'accès : 65 cm (escalier droit entre les niveaux).
Pour les plus grands objets situés dans le comble et la mezzanine de la grange, évacuation via la dite mezzanine en surplomb de la grange (prévoir accès engin élévateur via la pente extérieure d'accès à la grange ; à noter que, sauf avis contraire du maître d'ouvrage, les poutres de la grange - pour certaines significativement altérées par les attaques d'insectes - ne doivent raisonnablement pas servir à installer de palan pour descendre les objets depuis la mezzanine vers le niveau de sol de la grange) ;
- l'accès à la ferme (partie habitat ou grange) se fait par un sol en pleine terre avec gazon : prévoir une manutention à bras entre la ferme et l'accès rue (ou alors prévoir chemins de roulement pour ne pas endommager le sol engazonné) ;
- présence de sanitaires à l'accueil à moins de 50m dans la mairie annexe ;
- absence de point d'eau sur le site (point d'eau le plus proche : sanitaires de l'accueil) ;
- au moins 4 prises électriques présentes dans le comble (pour mémoire le tableau électrique général de la ferme est également implanté dans le comble, côté pignon ouest) ;
- absence de chauffage ;
- comble éclairé naturellement et artificiellement (lumière artificielle à compléter pour un chantier) ;
- parking autocars à proximité pour stationnement camion, mais difficulté à stationner immédiatement devant l'accès de la ferme (à confirmer), ce qui suppose que le tamponnage des collections permette leur protection en cas d'intempérie le jour de l'évacuation (1 transport unique provisionné) ;
- espace limité dans le comble : limitation de l'équipe présente de façon instantanée (par ex. prélèvement et tamponnage des lots de livres/revues/cahiers/etc. confiée aux techniciens plutôt qu'aux emballeurs-installateurs.

Points à contrôler :

- distance stationnement camion / accès à la ferme (ou possibilité de bloquer la circulation devant l'accès de la ferme pendant le temps d'un chargement,
- possibilité d'accéder aux commodités de l'accueil en période de fermeture du musée.



► **Moyens humains à mobiliser et durée du sous-chantier**

	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur
Rappel charges de travail de référence	1,5 j-h	2,5 j-h	7 j-h	4 j-h
Equipe proposée	2 x 0,5 p.	1 p.	2 p.	2 p.
Durée du chantier en jours	<i>présence continue</i>	2,5 j.	3,5 j.	2 j.
Provision installation/repli de chantier	2 x 0,25 j-h	pm	2 x 0,25 j-h	pm

soit, pour Ecomusée 3

1 semaine de chantier, y compris installation/repli

► **Actions préalables au sous-chantier dévolues au personnel des musées**

Indispensables

Dès à présent, dans l'attente du lancement du projet :

- "Points à contrôler" mentionnés supra.

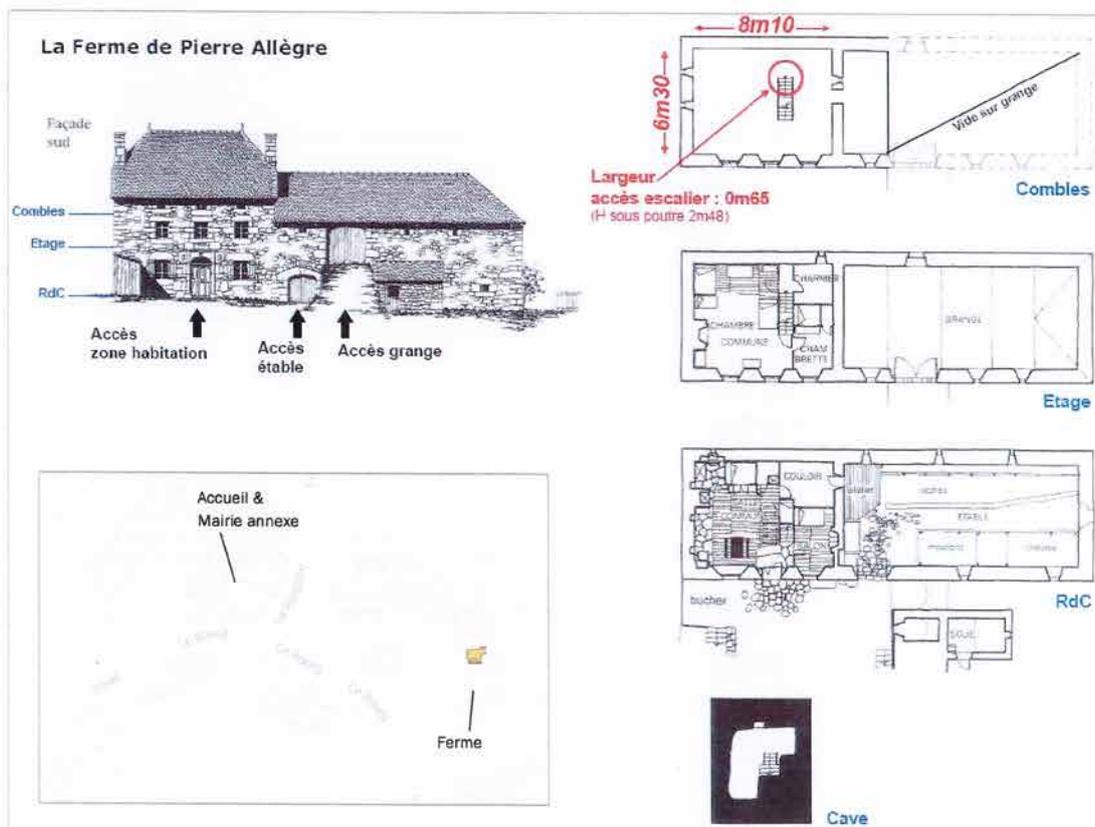
En préparation immédiatement avant le démarrage du chantier :

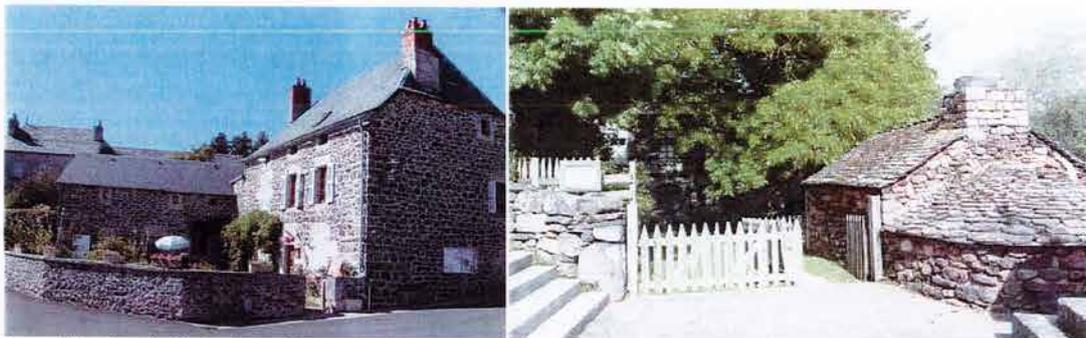
- sans objet

Supplémentaires possibles afin de faciliter/alléger le chantier tel que calibré par nos soins

Etiquetage de l'ensemble des objets

Vérifier compatibilité planning avec planning agenda du fantôme de P. Allègre (...)





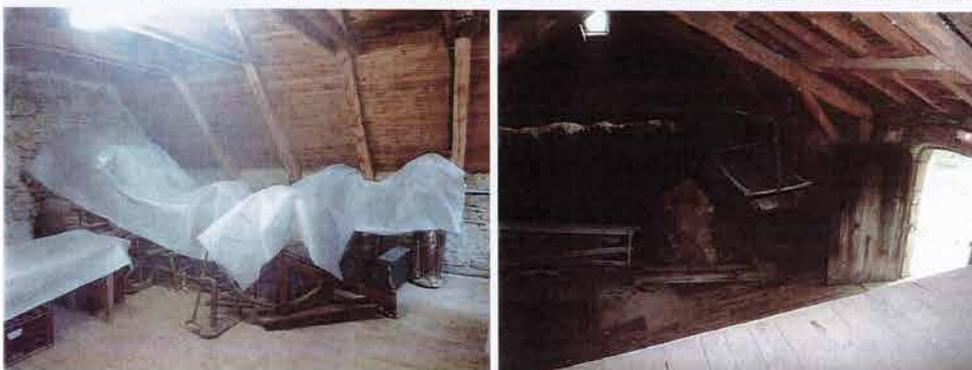
L'accueil du site, abrité dans la mairie annexe de Loubaresse. L'accès à la ferme depuis la rue



L'accès au RdC de la zone "habitat" de la ferme et pente d'accès à la grange au 1er étage



Escalier d'accès (depuis le 1er étage et le comble). Etagères du comble avec petits objets et porte d'accès vers la mezzanine de la grange



Objets du comble de plus grandes dimensions pouvant nécessiter d'être évacués par la grange. Vue de la grange depuis la mezzanine



4.5.6. Sous-chantier Ecomusée 4 (Estrémiac) : bâtiment du stade de Saint-Just

► **Quantités concernées pour chaque type de tâche**

	Quantité	Remarques
Nombre objets total (±)	1.100	
Attribution de n° provisoire + étiquetage (±)	300	hypothèse : traitement par lots pour les petits objets (±200, sur la base des bourriches actuelles)
Etiquetage supplém. traçabilité code-barres	-	
Constats d'état sommaires (±)	-	Cf. infra "Remarques"
Consolidations structurelles (±)	12	
Consolidations de surface (±)	-	
Nettoyages curatifs (±)	130	
Traitements biocides localisés (±)	60	
Dépoussiérage (±)	1.100	

Remarque: Malgré un inventaire complet de la collection réalisé en 2001, les sondages effectués dans les conditionnements actuels (bourriches) ont montré que peu d'objets semblent être marqués de leur n° d'inventaire (environ 10% ?). Si l'export Excel à partir duquel nous avons travaillé n'indique aucune localisation plus précise que "Saint-Just" pour les objets inventoriés, une telle localisation existe toutefois sur le tirage papier de l'inventaire conservé dans le même local que les collections (avec les classeurs bleus du relevé du domaine, cf. ANNEXE 04). Pour calibrer le chantier de transfert on a retenu l'hypothèse que le musée n'aurait pas le temps de procéder au récolement et au marquage (direct ou indirect) des collections avant le chantier de transfert. Pour limiter le coût du chantier, on n'y a pas non plus intégré cette tâche (toujours plus chronophage qu'on ne le prévoit), tâche que le musée aura donc à accomplir après le transfert dans les nouvelles réserves. L'hypothèse retenue prévoit donc un transfert par lots en respectant au maximum les regroupements actuels en bourriches et autres contenants (cartons, boîtes, ...) ainsi que leur appellation qui apparaît comme étant celle utilisée pour la localisation "fine" des collections d'après le tirage papier de l'inventaire regroupé dans les classeurs (cf. ANNEXE 04 susmentionnée).

Dans cette perspective, la réalisation de constats d'état par lots - peu pertinente en l'espèce - n'a pas été prévue de dans le cadre du chantier ; cette tâche serait ainsi à effectuer en même temps que le récolement.

Charge de travail en j-h *	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur	autres
Prélèvements	3 A		0,5		
Attribution de n° provisoire + étiquetage	3 A	pm	0,5		
Etiquetage supplém. traçabilité code-barres					
Dépoussiérage (temps global)		1	10		
Consolidations structurelles		1,5			
Consolidations de surface		-			
Nettoyages curatifs		2			
Traitements biocides localisés		3			
Constats d'état sommaires		-	-		
Tamponnage			2 B	1	
Transport				0,5	
Réinstallation en réserve	0,5			1	
Provisions diverses **			1	pm	
Provision "OPC chantier des collections"					2 j-h/sem.
Total sous-chantier Ecomusée 4	6,5 j-h	7,5 j-h	14 j-h	2,5 j-h	2 j-h/sem.

* 1 j-h = 7h travaillées

** opérations de traçabilité, relocalisation informatique, manutentions diverses (y compris chargements), ...

A Présence continue pour le traitement des lots/bourriches

B Reconditionnement des lots/bourriches assuré par les techniciens de conservation



► **Espaces : modalités possibles d'organisation de la chaîne de traitement, contraintes spécifiques**

Lieu d'implantation privilégié : dans le local même où se trouvent aujourd'hui les collections

Implantation des postes de travail de la chaîne de traitement

Les collections sont bien organisées selon 3 lignes de rangement²⁶ ; si cette organisation ménage 2 couloirs qui permettent une circulation satisfaisante dans le local, elle ne permet pas en l'état d'installer des postes de travail adaptés à la préparation des collections au transfert.

Afin de ménager cet espace minimal, il est proposé de déplacer une partie des collections de la file centrale vers "l'excroissance" du bâtiment située au fond du local, moins occupée ; les postes de travail du chantier pourront ainsi être implantés au centre du local, côté porte.

Afin de limiter l'encombrement des espaces de travail par les objets traités en attente d'enlèvement et d'optimiser le temps de présence des emballeurs-installateurs (un seul voyage est retenu comme hypothèse), les premiers objets traités seront les petits objets rangés en bourriches etc., à reconditionner en bacs plastique gerbables. Les objets reconditionnés en bacs seront stockés en tampon en périphérie du local, en lieu et place des étagères actuelles (préférentiellement à un rangement des bacs sur les étagères, afin d'optimiser la place de stockage tampon ensuite disponible pour les objets de moyennes dimensions).

Le stockage avant utilisation des bacs nécessaires à ce reconditionnement (provision ±200 bacs²⁷) ne pourra être assuré à 100% dans le local réserves lui-même ; idéalement un espace tampon serait mis à disposition le temps du chantier (soit moins de 2 semaines) par la commune à proximité du bâtiment ou au RdC du bâtiment (espace nécessaire pour ±8 palettes, soit ±10 m²) ; à défaut, les palettes pourront être stockées bâchées en extérieur.

Interactions avec le fonctionnement du lieu :

- cf. "Points à contrôler" infra

Contraintes prises en compte pour l'estimation du chantier :

- Stationnement camion impossible dans la pente devant l'accès au local ; stationnement à prévoir en contrebas
- stockage limité des fournitures nécessaire au volet reconditionnement du chantier (cf. "Points à contrôler")

Points à contrôler :

- modalités d'accès aux sanitaires et point d'eau du bâtiment (étage inférieur),
- interaction du chantier de transfert avec le fonctionnement du stade et des vestiaires,
- possibilité de mise à disposition de ±10 m² pendant 2 semaines pour stockage tampon fournitures.

► **Moyens humains à mobiliser et durée du sous-chantier**

	personnel musées	conservateur-restaurateur	technicien de conservation	emballeur-installateur
Rappel charges de travail de référence	6,5 j-h	7,5 j-h	14 j-h	2,5 j-h
Equipe proposée	2 x 0,5 p.	1 p.	2 p.	2 p.
Durée du chantier en jours	<i>présence continue</i>	7,5 j.	7 j.	1,5 j.
Provision installation/repli de chantier	2 x 0,25 j-h	pm	2 x 0,25 j-h	0,5 j-h

soit, pour Ecomusée 4

1,5 semaines de chantier, y compris installation/repli

²⁶ globalement : petits objets en bourriches et autres contenants sur étagères sur une file à droite en entrant, objets de taille moyenne au sol et sur tables sur deux files qui occupent respectivement le centre du local et la sous-pente côté gauche en entrant.

²⁷ pour mémoire les dimensions des bourriches actuellement utilisées sont h35 x 35 x 30 cm



► **Actions préalables au sous-chantier dévolues au personnel des musées**

Indispensables

Dès à présent, dans l'attente du lancement du projet :

- "Points à contrôler" mentionnés supra.

En préparation immédiatement avant le démarrage du chantier :

- mise à disposition des clés du local par la commune aux personnels musée/écomusée.

Supplémentaires possibles afin de faciliter/alléger le chantier tel que calibré par nos soins

Reconditionnement des bourriches en bacs plastique (de profondeur suffisante pour que les bacs puissent être gèrbés sans risque d'endommager les objets (hauteur des bourriches actuelles 35 cm) ; à défaut de reconditionnement, ré-étiqueter les bourriches de façon lisible et facilement reproductible pour les intervenants du sous-chantier.



Localisation du bâtiment réserves sur le territoire de Saint-Just (commune nouvelle de Val d'Arcomie)



Vue du chemin d'accès aux réserves et de la porte d'entrée (en bas de la pente, stationnement possible sur zone de terrain plat).

A droite, le bâtiment des réserves (et du vestiaire du stade municipal) vu de l'autre côté, depuis le terrain de football en contrebas.



Équipe Stéphanie CHARBIT * Anais GAILHBAUD * Sarah KUPERHOLO
Contact : scharbit@gmail.com | 04 78 21 57 25 48

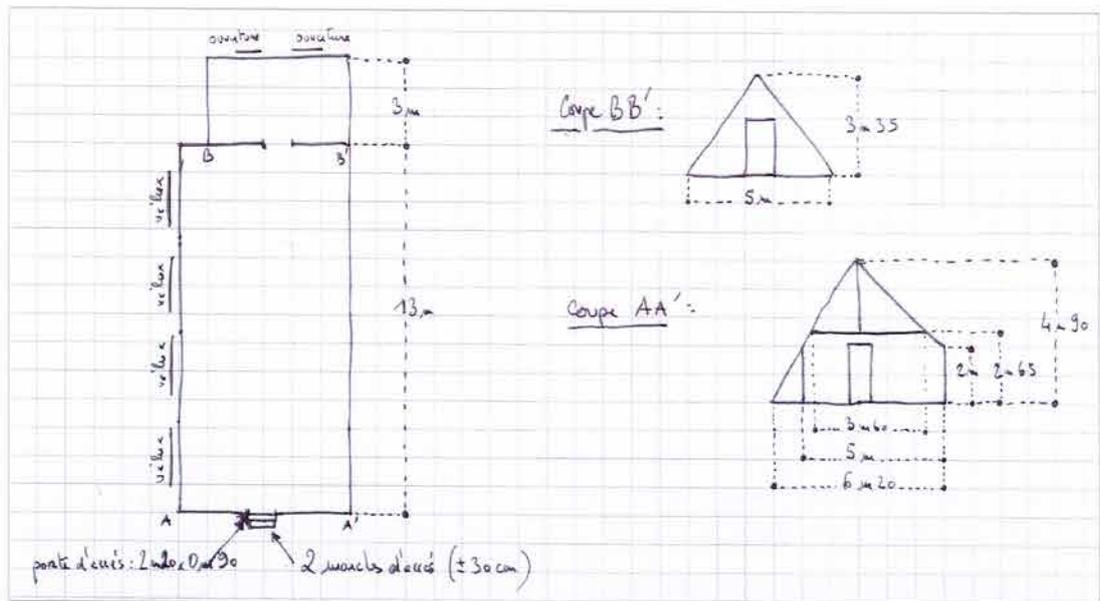


Schéma coté du local servant de réserves pour les collections du domaine d'Estrémiac (étage du bâtiment vestiaires du stade municipal)



A gauche, file d'étagères pour le rangement des bourriches et autres contenants abritant les petits objets de la collection (à droite en entrant dans le local). A droite, file centrale du rangement, avec objets de tailles moyennes posés au sol, sur table, ...



A gauche, file de gauche du rangement, avec objets de tailles moyennes posés au sol dans la sous-pente du local.
A droite, deux vues sur l'espace situé au fond du local, vers lequel pourraient être déplacés certains objets de la file centrale en début de chantier afin de ménager une zone de travail pour le chantier de traitement des objets.

4.6. Approche transversale des traitements de désinsectisation et désinfection

Le bilan sanitaire des collections (cf. § 2.2) a montré que la question de l'infestation par des insectes ou des moisissures touchait la totalité des sites de conservation des collections du musée et de l'écomusée.

Il est proposé de traiter la désinsectisation et la désinfection non pas sous-chantier par sous-chantier, mais de façon globale et transversale à tous les sites, pour des raisons différentes :

- pour la désinsectisation : volumes en jeu et locaux disponibles ne permettent pas d'envisager des traitements "classiques" d'éradication des insectes par anoxie de façon ponctuelle ou généralisée ; la seule alternative économiquement acceptable est représentée par un traitement de fumigation au fluorure de sulfuryle (SO₂F₂), qui doit être réalisé par un professionnel habilité, dans des conditions strictes de sécurité, et dont la mise en œuvre comme le coût ont tout à gagner à ce que le traitement soit réalisé de façon aussi globale que possible ;
- pour la désinfection (moisissures) : les seuls traitements ponctuels possibles concernent les objets en 3 dimensions (par application locale de produit biocide) ; pour des ensembles de textiles ou d'œuvres/documents/etc. sur support papier, le seul traitement techniquement et économiquement envisageable est une fumigation à l'oxyde d'éthylène (C₂H₄O), qui doit être mise en œuvre par un professionnel spécialisé dans des locaux spécifiques (enceintes de fumigation).

Les quantités en jeu sont les suivantes :

	Musée de la Haute-Auvergne		Ecomusée de Margeride			Domaine d'Estrémiac	TOTAL
	COMBLES PALAIS	TESTUT	RUYNES	ÉCOLE	FERME	ESTREMIAC	
Volume brut collections (m3)	196	450	204	10	19	32	911
dont :							
- volume brut collections (m3) à désinsectiser :	pm à 120	407	139	-	14	24	584 à 704
- volume brut collections (m3) à désinfecter (moisissures) * :	1,25 à 15	-	2,75	5,25	-	2,5	11,75 à 25,5

* hors traitements biocides ponctuels par application locale, comptabilisés dans les traitements de chaque sous-chantier

Remarque sur les hypothèses retenues pour les combles du musée de la Haute-Auvergne :

- **désinsectisation** : au vu de la solution finalement préconisée (fumigation au fluorure de sulfuryle, cf. infra), on a retenu comme hypothèse l'adoption du principe de précaution consistant à intégrer au traitement 100% de la collection organique 3D présente dans les combles (soit ±120 m3), dans la mesure où le coût reste inchangé que l'on intègre ou pas ces objets au traitement s'il est pratiqué dans les conditions décrites ci-après. Il est cependant à noter que, dans le cas où une configuration de traitement autre serait adoptée, ces 120 m3 ne seraient peut-être pas à faire passer obligatoirement par un traitement de désinsectisation. On a en effet vu supra (cf. § 2.2) que les traces d'infestations détectées lors de la mission étaient très peu nombreuses et ponctuelles ; sous réserve d'une surveillance à mettre en place pour confirmer que l'infestation repérée reste très ponctuelle (cf. supra § 4.5.1), le musée pourrait décider de prendre le risque de ne pas traiter ces 120 m3 d'objets organiques afin d'économiser le coût de ce traitement ;
- **désinfection** : ici également, on a retenu comme hypothèse le principe de précaution selon lequel la totalité des ouvrages et de la documentation papier de la bibliothèque (+ collections textiles, soit ±13,75 m3) seraient intégrés à l'action transversale de désinfection de masse par oxyde d'éthylène, la mission n'ayant pas pu conclure sur l'étendue réelle et l'état d'activité des traces de moisissures constatées. La neutralité de l'oxyde d'éthylène n'étant pas totale à l'égard des biens patrimoniaux (cf. ANNEXE 05), le musée pourra faire le choix de faire diligenter une mission complémentaire portant sur le niveau d'infestation de la bibliothèque avant de faire le choix de traiter systématiquement le fonds (cf. précisions infra).



4.6.1. Désinsectisation des collections

Selon l'hypothèse retenue, 584 à 704 m³ de collections organiques seraient à désinsectiser.

Parmi les différentes méthodes utilisables sur les collections patrimoniales, nous avons examiné les critères suivants :

- l'innocuité des méthodes sur les types de collections rencontrées au cours de l'étude,
- la garantie de résultat,
- la facilité de mise en œuvre (lieux d'exécution, contraintes matérielles, nombre de prestataires),
- l'implication budgétaire : durée et prix au m³.

	Congélation	Fumigation SO ₂ F ₂	Anoxie	Xilix ® gel	Dobol ®	Rayons gamma
Garantie de résultat/xylophages	●	●	●	●	●	●
Prix au m ³	●	●	●	●	●	●
Durée	●	●	●	●	●	●
Contraintes mise en œuvre	●	●	●	●	●	●
Adéquation coll. patrimoniales	●	●	●	●	●	●
Adapté traitement de masse	●	●	●	●	●	●
Adapté objets volumineux	●	●	●	●	●	●
Rémanence du traitement	●	●	●	●	●	●
Gestion en interne	●	●	●	●	●	●
Nombre de prestataires	●	●	●	●	●	●
Qualité environnementale	●	●	●	●	●	●
Toxicité pour l'homme	●	●	●	●	●	●

Les méthodes suivantes ont été écartées pour un ou plusieurs motifs liés aux spécificités du chantier :

- la congélation, qui constitue pourtant "sur le papier" un bon traitement, n'est adapté ni à la masse d'objets à traiter (de 600 à 700 m³), ni au traitement d'objets particulièrement encombrant comme ceux conservés aux hangars Testut. Les manutentions nécessaires aux chargements et déchargements des collections (et leur conditionnement spécifique en vue d'une congélation) tendent à augmenter de façon significative la mise en œuvre de ce procédé ;
- le recours à l'anoxie dynamique est également limité par la combinaison sous-tendue par le chantier entre traitement de masse et traitement d'objets encombrants ; si techniquement il est possible d'envisager des poches d'anoxie atteignant 400 m³, ces dimensions restent exceptionnelles et supposent de fortes contraintes spatiales²⁸ et une très forte restriction du choix des prestataires (qui ne disposent d'ailleurs pas en propre des générateurs d'azote suffisamment puissants pour un tel volume). Le coût de l'anoxie au m³ fait également écarter le recours à cette méthode pour le traitement de l'ensemble de la collection ; comme pour la congélation, les surcoûts engendrés par la manutention des collections pour le chargement et le déchargement de la/les bulle(s) d'anoxie sont de surcroît significatifs.
- l'application de gel Xilix ® est écartée pour son éloignement des préceptes directeurs de conservation-restauration des biens patrimoniaux en générale, et des collections musée de France

²⁸ par exemple 135 m² libres de tout poteau pour une hauteur de 3m



- en particulier (rémanence du produit, nature et effets des agents de charge présents dans le produit non connus, inadéquation de l'application au pinceau sur les surfaces fragilisées, ...)
- la garantie du traitement par fumigation au Dobol ® n'étant pas acquise (action sur les œufs non précisée notamment), le procédé n'est pas retenu ;
 - les traitements au rayons gamma sont inadaptés et irréalisables dans le cas qui nous occupe (prestataires disponibles, transfert vers un site de traitement, dimensions des objets, coût, ...) ;
 - le traitement par la chaleur, exclue du tableau d'analyse malgré les belles opportunités qu'elle semble offrir, n'est pas encore assez développée en France pour que l'on puisse préconiser cette méthode sur des collections musée de France et tout particulièrement à cette échelle ; la zone d'activité des prestataires qui mettent en œuvre cette technique est d'ailleurs plutôt située dans le nord de l'Europe (Bénélux, Allemagne, Angleterre, ...).

Pour le traitement global de la collection, seule la fumigation au fluorure de sulfuryle (SO₂F₂) apparaît ici adaptée, de par :

- sa capacité à traiter à la fois de grands volumes et des objets encombrants,
- son coût au m³ finalement limité (et des économies d'échelle qu'il est possible de réaliser en traitant la totalité de la collection en une seule fumigation),
- la garantie de résultat qu'elle offre sur les insectes xylophages à tous les stades de leur développement, œufs compris.

La plupart des collections rencontrées peuvent être traitées de la sorte, à l'exception de quelques ensembles limités qu'il conviendra de maintenir à l'écart de la fumigation : photographies, soies, orfèvrerie d'argent et d'étain notamment.

	Congélation	Fumigation SO ₂ F ₂	Anoxie	Xilix ® gel	Dobol ®	Rayons gamma
Polychromie (sculptures, tableaux)	●	●	●	●	●	●
Bois	●	●	●	●	●	●
Ethno bois/métal	●	●	●	●	●	●
Métaux	●	● ^a	●	●	●	●
Textiles	●	● ^b	●	●	●	●
Textiles religieux (fils d'argent)	●	●	●	●	●	●
Archéologie (pierre, terre cuite)	●	●	●	●	●	●
Arts graphiques, papier	●	● ^c	●	●	●	●
Photographies	●	●	●	●	●	●

Autres matériaux présents dans les objets composites :

Verre	●	●	●	●	●	●
Cuir	●	●	●	●	●	●
Plastiques et caoutchoucs	●	●	●	●	●	●

Matériel et mobilier de conditionnements :

Mobilier stockage (bois/métal)	●	●	●	●	●	●
Bacs PP	●	●	●	●	●	●
Conditionnements hermétiques	●	●	●	●	●	●

^a sauf exceptions (argent et étain en particulier)

^b sauf soie

^c la littérature disponible apparaît contradictoire pour le papier



On pourra de surcroît également décider de garder à l'écart de la fumigation certains ensembles ou certaines œuvres dont les matériaux ont montré la possibilité de très légères réactions au fluorure de sulfuryle (par exemple, possibilité d'une légère atténuation de certaines pigments ou léger voile pour les œuvres peintes)²⁹ ; ces ensembles (ou, plus ponctuellement, les œuvres pour lesquelles on ne souhaite courir absolument aucun risque d'interaction avec la gaz fumigant) pourront être désinsectisés - lorsqu'ils le nécessitent - par d'autres biais ; on préconise ici le recours à des bulles d'anoxie dynamique de dimensions "courantes" (20 à 40 m3). Seraient ainsi concernés un maximum de 30 m3 :

- tout ou partie de la collection de peintures du MHA, en y incluant arts graphiques et photographies encadrés ; l'hypothèse retenue ici se fonde sur 50% des tableaux en fumigation et 50% en anoxie³⁰, soit moins de 10 m3 à traiter en anoxie ;
- certains objets composites de la réserve "Objets précieux" du MHA, ainsi que les statues religieuses de bois polychromes ; l'hypothèse retenue ici se fonde sur 20% du volume des objets de la réserve "Objets précieux" en anoxie, soit moins de 5 m3 ;
- une provision pour objets composites les plus précieux ou objets en bois polychromes (devants d'autel à Testut et à Ruynes par ex.) ou objets strictement métalliques (projecteurs 35 mm à Testut par ex., et en particulier les pellicules souples engagées dans les projecteurs) disséminés dans les réserves du MHA et de l'écomusée, provision estimée à un maximum de 10/15 m3.

La contrainte majeure de la mise en œuvre d'un traitement de fumigation au fluorure de sulfuryle réside dans la nécessité de disposer d'un lieu étanche (ou pouvant être facilement étanché) et permettant l'instauration pendant le temps de la fumigation (soit ±72h) d'un périmètre de sécurité (ou périmètre d'exclusion) d'un rayon d'au moins 10 m selon la réglementation en vigueur³¹, rayon porté à 25 m par le fabricant du gaz employé, ainsi que par l'administration chargée de l'autorisation de mise sur le marché du gaz fumigant³² ; c'est donc la nécessité de mettre en œuvre un périmètre d'exclusion de 25m de rayon que l'on retiendra pour tester la faisabilité d'une telle opération.

Ces contraintes opérationnelles, associées à l'intérêt économique qu'offre la mise en place d'un traitement global en un seul lot de fumigation (dont le coût ne dépend pas du volume des objets mais du volume du local qui les abrite), poussent à viser à identifier un lieu unique dans lequel pourra être mise en œuvre la fumigation.

D'un point de vue théorique, 3 options sont envisageables :

- la fumigation est assurée dans le ou les lieux de stockage actuel(s),
- la fumigation est assurée dans le lieu de stockage de destination (futurs réserves),
- la fumigation est assurée dans un lieu intermédiaire entre le départ (stockages actuels) et la destination (futurs réserves) des objets de la collection.

En pratique, ces 3 options présentent des avantages et inconvénients synthétisés dans le tableau suivant.

²⁹ voir ANNEXE 06 pour une bibliographie sur les effets testés du fluorure de sulfuryle sur les biens patrimoniaux

³⁰ on rappelle toutefois ici qu'aucune trace d'infestation active d'insectes xylophages n'a été repérée sur les tableaux conservés dans les combles du MHA et que leur intégration à un processus de désinsectisation avant entrée dans de nouvelles réserves relève d'une hypothèse de travail basée sur un principe de précaution, i.e. qu'il nous est apparu très hasardeux de compromettre le traitement de désinfestation dans sa globalité pour un nombre limité d'objets (±320 tableaux et arts graphiques encadrés), qui plus est au regard du coût global de l'opération de chantier et de transfert des collections.

³¹ Article 42-12 de l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture et dispositions particulières visant le bromure de méthyle, le phosphore d'hydrogène et l'acide cyanhydrique, modifié par arrêté du 5 juillet 2006 (dispositions particulières visant le fluorure de sulfuryle).

³² Respectivement : instructions d'application du gaz Vikane, par Dow AgroSciences, § "Sécurité du site" ; décision du 30 juin 2015 du Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche/Direction générale de l'alimentation/Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux), modification des conditions d'utilisation du PROFUME, AMM n° 2050136.



Lieux de fumigation SO ₂ F ₂ théoriquement envisageables	Avantages	Inconvénients
Lieu(x) de stockage(s) actuel(s) : les hangars Testut ³³	<p>Bâtiments disponibles, non étanches mais pouvant être aisément bâchés en totalité pour y assurer la fumigation</p> <p>Surcoûts de transport et de manutention limités, les 2 bâtiments accueillant dorés et déjà 60 à 70% du volume des collections à désinsectiser ³⁴ ; la place libre ou libérable permet d'envisager d'y stocker la totalité du volume à traiter.</p>	<p>Bien que limités, les surcoûts de transport et manutention pour transférer les collections actuellement stockés dans les autres locaux pour être désinsectisés avant d'être dirigés vers les futures réserves sont à prendre en compte.</p> <p>D'un point de vue opérationnel la mise en œuvre du chantier des collections conservées à Testut est complexifiée par la nécessité d'y maintenir sur place les objets en vue de la fumigation (+ flux entrant des autres objets à traiter).</p> <p>La faisabilité de la mise en œuvre aux hangars Testut n'est pas acquise (le respect du périmètre d'exclusion de 10/25m dépend de facteurs externes à la maîtrise d'ouvrage (cf. infra).</p>
Lieu de stockage de destination : les futures réserves	Aucun surcoût en termes de transport et de manutention des collections.	<p>Du point de vue de la déontologie, il est a priori peu satisfaisant de faire entrer des collections infestés dans de nouveaux locaux sains.</p> <p>Une surveillance durant le stockage avant désinsectisation et plusieurs phases de nettoyage des locaux après désinsectisation seront nécessaires.</p> <p>Bâtiment inconnu : faisabilité à confirmer dès lors que le bâtiment sera connu (étanchéité, possibilité de mise en œuvre d'un périmètre d'exclusion, ...).</p>
Lieu de stockage intermédiaire	Bâtiment pouvant être choisi en fonction des facilités de mise en œuvre de la fumigation	<p>Bâtiment à rechercher (superficie minimale 500 m², hauteur libre minimale 3m).</p> <p>Surcoût en termes de transport et manutention (doublement des opérations de chargement/déchargement et du nombre de transports).</p>

³³ Des lieux de stockage actuels, seuls les hangars Testut offrent la capacité permettant d'abriter toutes les collections à désinsectiser

³⁴ Selon qu'on intègre ou non à ce volume les objets des combles du palais épiscopal;

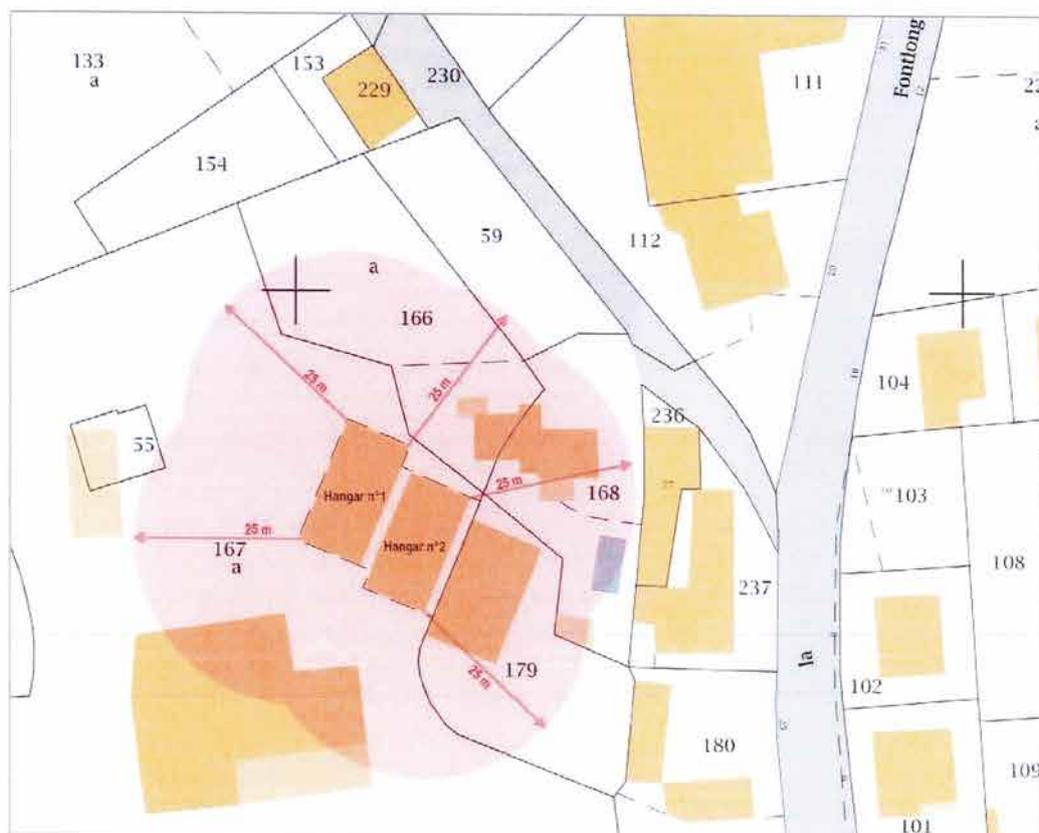


La possibilité de mise en œuvre du traitement de fumigation aux hangars Testut se heurte à la nécessité d'assurer un périmètre d'exclusion d'un rayon de 25m autour des 2 hangars durant la fumigation ; ce périmètre, figuré en rouge ci-dessous, inclut une maison privée (parcelle 168 sur le plan), ce qui suppose la coopération du propriétaire pour l'opération de fumigation, coopération qui passe par :

- acceptation de quitter les lieux durant la fumigation, soit 48 à 72h,
- remise des clés au fumigateur durant ce délai, le responsable de la fumigation devant avoir la maîtrise de tous les bâtiments au sein du périmètre d'exclusion durant l'opération pour inspection et levées de doute (vérification de l'absence de gaz dans les lieux avant restitution des lieux).

Face à l'incertitude de la situation (bien que des opérations plus complexes aient déjà été réalisées en France, avec par exemple habitation particulière, école maternelle et jardin public comme dans le cas du Muséum d'Histoire naturelle de Marseille, cf. passages surlignés en ANNEXE 06), nous n'avons pas privilégié l'hypothèse d'une fumigation à Testut pour le calibrage du scénario de chantier des collections, mais plutôt celle d'une fumigation dans les futures réserves, étant entendu que :

- cette hypothèse nécessitera d'en confirmer la faisabilité une fois le site de destination connu,
- les collections exclues de la fumigation devront soit être rapatriées après la fumigation dans les nouvelles réserves, soit être stockées temporairement dans une partie du bâtiment non soumise à fumigation.



Extrait du plan cadastral de Saint-Flour/section AM, éch. 1/1.000e
Visualisation d'un périmètre d'exclusion 25m autour des hangars Testut n°1 et n°2

Remarque : dans le cas où la fumigation pourrait être traitée in situ aux hangars Testut, on pourra prévoir de déplacer dans un premier temps les collections vers le grand hangar faisant face aux hangars n°1 et 2 afin de procéder à leur dépoussiérage à l'abri, puis de les rapatrier vers les hangars 1 et/ou 2 pour procéder à la fumigation. Les manutentions liées à ce déplacement de collections engendreraient un surcoût de l'ordre de 3.500 € HT par rapport au coût prévisionnel du chantier indiqué infra dans le document.





Mezzanine/Ouest dans les combles de l'évêché : bacs proplènes actuels, pour la plupart munis de poignées ouvertes. Quelques boîtes pour spécimens naturalisés sont totalement fermées.

4.7. Moyens matériels nécessaires aux sous-chantiers

Les matériels ci-dessous nécessaires sont inclus dans l'estimation du chantier des collections :

Collection Sous-chantiers	Musée de la Haute-Auvergne		Ecomusée de Margeride			Domaine d'Estrémiac
	MHA 1	MHA 2	ECOMUSEE 1	ECOMUSEE 2	ECOMUSEE 3	ECOMUSEE 4
	COMBLES	TESTUT	RUYNES	ECOLE	FERME	ESTREMIAC
Matériel usuels de levage et de manutention (gerbeur, transpalette, palettes, sangles, chariots, panières, cales, ...)	●	●	●	●	●	●
Matériel de levage (gerbeur) et de travail en hauteur (nacelle élévatrice) pour réinstallation des collections en réserve	-	●	●	-	-	-
Consommables tamponnage (mousse de polyéthylène [rouleau & plaque], cartons, papier de soie, papier bulle, film étirable, cornières, scotch, ...)	●	●	●	●	●	●
Petit matériel emballage (ciseaux, cutters, dévidoir scotch, marqueurs, ficelle,...)	●	●	●	●	●	●
Traçabilité (matériel informatique & consommables) : PC, lecteur & imprimante code-barres, étiquettes, ...(compatibilité MM)	●	●	●	●	●	●
Petit matériel de chantier, éclairages, matériel de dépoussiérage (aspirateurs, ...), interventions de consolidations (y compris consommables), tables, chaises	●	●	●	●	●	●
EPI prestataires (dépoussiérage notamment) : combinaisons Tyvek, masques, gants, ...	●	●	●	●	●	●
Base-vie et groupe électrogène 20kVA	-	●	- *	-	-	-

* le cas échéant : WC autonome



4.8. Planning général du chantier de transfert

L'organisation en sous-chantiers permet une certaine souplesse dans l'ordonnancement des opérations des différents sites. Certains points sont toutefois à privilégier pour faciliter l'organisation générale :

- réalisation du sous-chantier MHA 1 (palais épiscopal) en fin d'opération, ou du moins après la réalisation préalable des sous-chantiers ECOMUSEE 1 (Ruynes), 2 (école) et 4 (Estrémiac) afin que :
 - l'ensemble des collections devant faire l'objet d'une désinfection de masse (fumigation à l'oxyde d'éthylène) aient déjà été rassemblées au moment du démarrage du sous-chantier MHA 1,
 - le sous-chantier MHA 1 puisse débiter par le transfert des ouvrages et documents de la bibliothèque (mise en œuvre du sous-chantier "désinfection"), afin de libérer les espaces de la bibliothèque au profit du sous-chantier MHA 1(espaces tampon notamment) ;
- réalisation du sous-chantier DESINSECTISATION à l'issue des autres sous-chantiers (sous-chantier DESINFECTION mis à part) ;
- réalisation du sous-chantier DESINFECTION à l'issue des sous-chantiers ECOMUSEE 1 (Ruynes), ECOMUSEE 2 (école), ECOMUSEE 4 (Estrémiac) et démarrage du sous-chantier MHA 1 (palais épiscopal) ; autant que faire se peut, la 2^{de} partie du sous-chantier DESINFECTION (retour des ouvrages pour dépoussiérage et réinstallation en réserve) sera initiée à l'issue du sous-chantier DESINSECTISATION (afin de garder les documents papier en dehors de la fumigation au fluorure de sulfuryle) ;
- enchaînement des sous-chantiers MHA 2 (Testut) et ECOMUSEE 1 (Ruynes), afin d'optimiser l'immobilisation des moyens de manutention objets les plus volumineux et de favoriser une synergie entre sous-chantiers de nature comparable (continuité de logiques opérationnelles pour les sites avec présence d'objets volumineux). Dans le même esprit de favoriser une logique de continuité de logique de chantier, on pourra se faire succéder les sous-chantiers "papier" ECOMUSEE 2 (école) et début de MHA 1 (bibliothèque du palais épiscopal) ;
- sauf à vouloir - ou plutôt devoir - procéder à une opération "coup de poing", on évitera de mener simultanément plusieurs sous-chantiers, sauf cas ponctuel concernant un sous-chantier de faible envergure, comme par ex. ECOMUSEE 1 (Ruynes) et ECOMUSEE 2 (école) pour profiter de la proximité géographique des 2 sites.

Sur ces bases, et en retenant l'hypothèse d'une opération continue (i.e. sans rupture entre la réalisation des sous-chantiers, hypothèse qui pourra évidemment être amendée au gré des besoins de la maîtrise d'ouvrage, des contraintes climatiques, etc.), un planning minimum de réalisation de l'opération serait de l'ordre de **31 semaines** en intégrant :

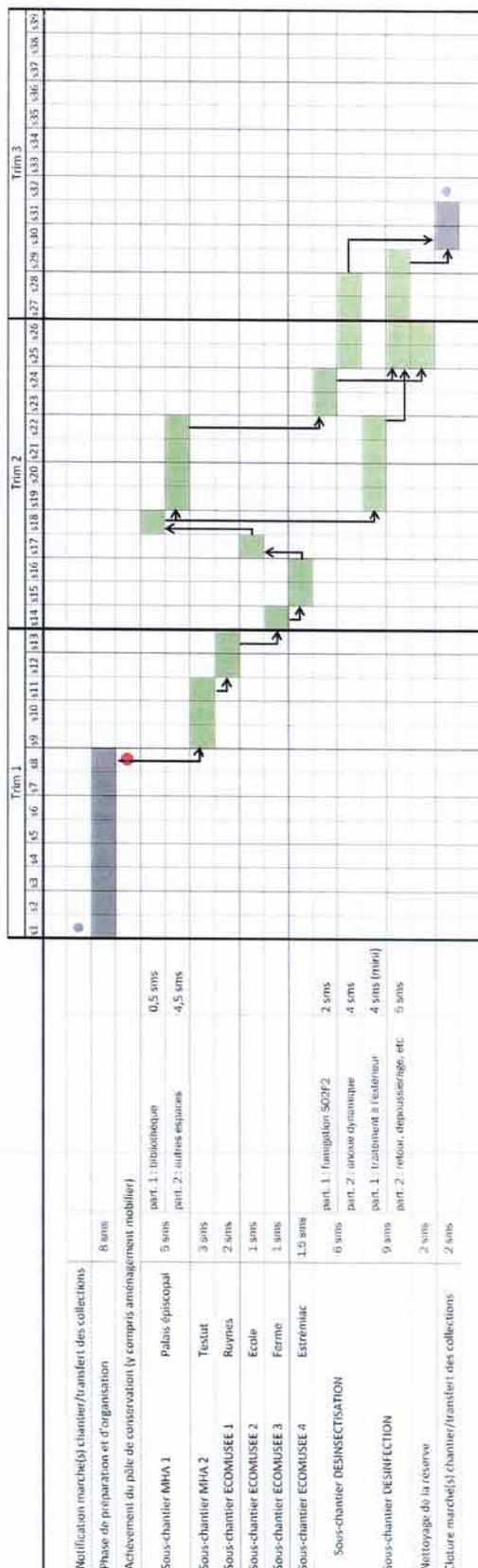
- 8 semaines de préparation à compter de la notification, afin de permettre au(x) futur(s) prestataire(s) de s'organiser, tant sur les plans humain que matériel,
- 2 semaines de clôture du/des marché(s) de chantier/transfert des collections, tant d'un point de vue technique (validation, levées de réserves) qu'administratif et financier (solde de facturation),

soit une durée de réalisation stricto sensu des sous-chantiers de 21 semaines.

Le schéma page suivante permet de visualiser un ordonnancement possible des sous-chantiers correspondant à cette hypothèse.



Planning possible de réalisation du/des marché(s) de chantier/transfert des collections (hors consultations et autres opérations connexes (bâtiment, mobiliers,...))



A ce planning de 31 semaines, il convient d'associer les éléments suivants :

- la phase de recrutement d'un AMO du chantier des collections, en charge notamment de la préparation et du suivi de la consultation du/des prestataire(s) du chantier/transfert des collections, y compris définition de l'allotissement du/des marché(s) à passer (durée 3 mois),
 - la phase de préparation et de passation du/des marché(s) de chantier/transfert des collections : rédaction, publication, délai de réponse, analyse des offres (durée 7 mois),
- soit un lancement de la procédure de recrutement d'un AMO au moins 10 mois avant la date souhaitée de démarrage du chantier/transfert des collections.

Par ailleurs, le planning du chantier/transfert des collections doit être également être articulé avec le planning d'aménagement du nouveau pôle de conservation, dans la mesure où le pôle de conservation doit être aménagé et réceptionné au moment du démarrage du 1er sous-chantier de chantier/transfert des collections, y compris livraison, pose et réception des mobiliers de stockage des collections (prévoir 4 semaines de livraison/pose/réception + 12 semaines entre la notification des marchés mobiliers et les livraisons, soit une notification des marchés de mobiliers devant intervenir au moins 16 semaines avant la date souhaitée de démarrage du chantier/transfert des collections.

La définition d'un rétro-planning bâtiment s'avère pour sa part trop aléatoire en l'absence de bâtiment connu ; on peut juste signaler à titre indicatif, dans l'hypothèse d'une construction neuve, un délai "raisonnable" de l'ordre de 3 à 3,5 ans entre la décision de lancer l'opération et la mise en service du bâtiment, y compris installation du mobilier (sous réserve de bien disposer du foncier à peu près concomitamment à la décision de lancer l'opération).

Dans l'hypothèse d'un bâtiment existant à réaménager, ce délai pourrait être significativement diminué en fonction de l'état du dit bâtiment.



4.9. Mobilisation du personnel des musées

Pendant la réalisation du chantier/transfert des collections

Le planning de 21 semaines de réalisation de chantier (cf. supra § 4.8) suppose la présence en continue d'au moins 0,5 ETP durant toute la durée des sous-chantiers afin - à la fois - de contrôler le bon déroulement des opérations et offrir le support permettant d'assurer la meilleure fluidité et qualité possibles de ces opérations.

Il ne peut s'agir que d'un personnel scientifique des musées, soit : Laëtitia THEROND, directrice des deux musées, et Colette BONY, chargée des collections et de l'inventaire pour les 2 musées, l'ancienneté et la fonction de cette dernière plaident naturellement pour son affectation prioritaire au chantier/transfert des collections pendant ces 21 semaines, au moins à mi-temps, idéalement à plein-temps

En fonction de la période à laquelle le chantier/transfert aura lieu, il conviendra plus ou moins crucialement de prévoir le renforcement ponctuel de l'équipe des musées pour suppléer cette affectation temporaire ; nous avons provisionné à cet effet **1 vacation de 1 ETP pendant 21 semaines (soit ±5 mois)**, soit un coût employeur approximatif de 11.000 € pour un salaire ± équivalent au SMIC.

Pendant les phases amont de préparation

Les tâches proposées de préparation du chantier/transfert des collections (cf. supra §4.5.1 à 4.5.6), si elles ne semblent ni insurmontables ni démesurées, pèseront néanmoins lourd en termes de charge de travail au vu de la taille très réduite de l'équipe scientifique des musées (2 personnes) et de leur charge de travail à assurer par ailleurs (direction du musée, inventaire/récolement, expositions temporaires, régie, ...).

Si les phases hivernales devraient permettre de disposer de renfort - au moins ponctuel - des personnels d'accueil des musées dans le cadre d'une annualisation du temps de travail, d'une part nous ne disposons pas à cette heure des ETP dégagés de cette façon, et d'autre part la période hivernale ne s'avère pas la période la plus propice pour réaliser des opérations de préparation dans des sites non chauffés.

Nous proposons donc de provisionner **chaque année l'équivalent de 4 mois de vacation pour 1 ETP** afin de contribuer, aux côtés de l'équipe des musées, aux tâches de préparation hors période hivernale, soit un coût employeur approximatif de 8.750 € / année de préparation pour un salaire ± équivalent au SMIC.



4.10. Synthèse budgétaire du chantier de transfert

Coûts en € HT valeur janvier 2017

INTERVENANTS CHANTIER/TRANSFERT COLLECTIONS	150.000 €	
Conservateur-restaurateur		101 j-h yc repli/installation ss-ch..
Technicien de conservation		180 j-h yc repli/installation ss-ch..
Emballeur-installateur		164 j-h yc repli/installation ss-ch..

MATERIEL CHANTIER/TRANSFERT COLLECTIONS	23.000 €	
Matériel manutention, transport, camion, ...		
Autre matériel chantier, EPI, etc.		
Consommables conditionnement/tamponnage		
Traçabilité (matériels et consommables)		
Location groupe électrogène 20kVA		3 sms ss-chantier MHA 2
Location base-vie autonome		3 sms ss-chantier MHA 2
Location WC autonome type chimique	non inclus	2 sms ss-chantier ECOMUSEE 1

DESINSECTISATION	45.000 €	
Fumigation SO2F2, yc préparation etc.		Provision à adapter selon bâtiment
Anoxie		
Surcout transports & manutentions	pm	
Provision nettoyage réserves après fumigation		

DESINFECTION DE MASSE	9.000 €	
Personnels, dépoussiérage, réinstallation	inclus supra	
Transport AR vers prestataire extérieur	inclus supra	
Fumigation c/o prestataire extérieur		

AMO CHANTIER/TRANSFERT COLLECTIONS (18 mois)	38.000 €	
Préparation marchés CdC, suivi DCE, cadrage du suivi		
Suivi CdC selon durée sous-chantiers		
Suivi désinsectisation/désinfection		
Clôture CdC technique/administratif/financier		

TOTAL HT	265.000 €	
-----------------	------------------	--

AUTRES COÛTS HORS MARCHES		
Etude préalable désinfection bibliothèque MHA 1 (HT)	3.500 €	Le cas échéant : moins-value ±5.000 € HT sur coût désinfection
Vacation 1 ETP durée 5 mois pendant CdC	11.000 €	Coût employeur (base ± SMIC)
Vacation 1 ETP durée 4 mois préparation CdC /an	8.750 € x 3 ans (prov.)	Coût annuel (base ± SMIC)
Surcoût matériel/fournitures opérations préalables (HT)	5.000 €	Prov. dépense de fonctionnement



5. Préprogramme d'un nouveau pôle de conservation

5.1. Des réserves au pôle de conservation : les autres locaux nécessaires

Le pôle de conservation ne se limite pas aux espaces de stockage des collections (réserves) *stricto sensu*. Un ensemble d'espaces complémentaires concourt à la bonne conservation des collections et à la bonne gestion et animation de l'équipement et des musées qu'il sert.

Les superficies proposées correspondent à un fonctionnement totalement mutualisé entre le musée de la Haute-Auvergne et l'écomusée de Margeride ; le tableau récapitulatif des besoins au §. 5.2 décline ces superficies dans le cas de réserves distinctes entre les deux musées.

5.1.1. La logistique des collections et du bâtiment

	Superficie
<ul style="list-style-type: none"> une aire de livraisons abritée, associée à un sas de déchargement, facilite l'ensemble des expéditions et livraisons : en permettant de charger ou décharger un fourgon avec des manutentions simples et d'entreposer temporairement les cargaisons livrées ou à expédier dans un espace tampon entre l'extérieur et le local de déballage/emballage. 	30 m ²
<ul style="list-style-type: none"> un espace pour stocker le matériel de manutention des œuvres (transpalette, chariot de transport, ...), ainsi que quelques caisses d'œuvres (prêtées aux musées à l'occasion d'expositions temporaires, ou que les musées emploieraient pour faire voyager leurs propres œuvres). Cet espace peut être trouvé dans une excroissance de circulation. 	5 m ²
<ul style="list-style-type: none"> un espace pour stocker le matériel de nettoyage du bâtiment et les fournitures de maintenance, qui peut également être trouvé dans des excroissances de circulation. 	5 m ²
<ul style="list-style-type: none"> un atelier de bricolage avec son stockage permet de préparer les montages d'exposition temporaire pour les musées, et de petites interventions sur le pôle de conservation lui-même. C'est le lieu de travail principal du technicien chargé de la maintenance et du montage des expositions temporaires ; sa présence contribue à "animer" le fonctionnement du pôle, où la responsable des réserves ne se retrouve de la sorte pas isolée. 	30 + 10 m ²
<ul style="list-style-type: none"> un espace permettant de stocker des mobiliers muséographiques (vitrines, socles, ...) utilisés dans les musées ou pour des expositions temporaires. 	15 m ²
<ul style="list-style-type: none"> un espace permettant d'accueillir les poubelles selon le procédé du tri sélectif, cet espace pouvant être extérieur s'il est abrité et facilement accessible depuis les espaces de travail. 	5 m ²



Superficie

- un local d'**emballage/déballage** et **stockage matériel d'emballage** permet : **30 m²**
 - la réception/déballage ou l'emballage/expédition des collections,
 - le stockage du matériel d'emballage.

- un local **quarantaine / traitement par congélation** permet la mise en quarantaine des collections (stockage transitoire et observation avant qu'elles n'intègrent les réserves), voire des caisses potentiellement contaminées, et d'y effectuer les traitements de désinsectisation d'objets infestés (anoxie statique, congélation). **20 m²**

- un **atelier de conservation préventive**, équipé d'un poste de travail, permet de petites interventions sur les collections : **25 + 5 m²**
 - le dépoussiérage et le traitement d'urgence des collections,
 - des remontages partiels pour la consolidation d'objets,
 - la réalisation de supports de conservation pour le stockage des objets en réserve et pour leur assurer les meilleures conditions de conservation,
 - l'encadrement et le montage des arts graphiques (zone isolable pour être hors poussière), ...

Il est associé à **local de stockage du matériel et des matériaux** nécessaires à la conservation des œuvres dans les réserves (mousses, films, intissés, ...).

Il abrite également ± 2ml de râtelier de stockage vertical (prof. <70 cm) pour les cadres modernes utilisés pour les expositions temporaires des musées.

- enfin, un **local de conservation transitoire d'éléments du patrimoine de la communauté de communes** permet de mettre à l'abri dans une logique de sauvetage provisoire des éléments du patrimoine du Pays en attendant leur remise en place dans les églises, chapelles, monuments, ... (dégâts des eaux, travaux, ...). **20 m²**
- A terme cet espace offre également un potentiel d'intégration d'éléments hors normes qui entreraient de façon exceptionnelle dans les collections des musées.

5.1.2. Pôle de conservation ... et pôle de diffusion et d'animation du territoire

Superficie

- un **espace modulable et polyvalent** mutualise plusieurs fonctions à vocation aussi bien interne que de diffusion et de médiation ; une cloison mobile permet de scinder l'espace en 2 espaces plus petits (50+70 m²) pouvant être utilisés séparément : **120 m²**

	Diffusion et médiation	Finalité interne
Configuration "petits espaces"	Activités pédagogiques (30 p. y compris vestiaire) Consultation des collections	Salle de réunion pour les musées, pour l'association des amis Espace récolement, étude, pdv, chantier des collections
Configuration "grand espace"	Salle de conférence des musées (capacité 100/150 p.)	Espace récolement, étude, pdv, chantier des collections



Superficie

Au titre de sa vocation de diffusion et de médiation, l'espace polyvalent permet :

- l'organisation d'activités pédagogiques : réception de petits groupes d'adultes ou d'une classe d'enfants (maxi 30 p.) pour des animations autour du patrimoine en réserve, de l'activité des réserves de musées, ... mais aussi pour des sessions de formation (protection/gestion du patrimoine, conservation préventive, ...) : personnels communal, personnels des musées, membres de l'associations des amis des musées, ...

Cet espace contribue à faire du pôle de réserves un lieu référence pour la conservation du patrimoine dans le Cantal et en Haute-Auvergne.

La proximité avec les réserves se justifie d'autant plus que les médiateurs du musée recourent très fréquemment aux collections en réserve lors d'ateliers ;

- la tenue de conférences pour les musées, permettant d'accueillir 100/150 p., contribuant à faire du pôle de conservation un lieu de vie et d'animations au-delà de sa fonction stricto sensu de conservation et de gestion des collections ;
- le reste du temps, cet espace peut aussi être utilisé pour mettre en consultation, dans des conditions strictes de sûreté, les collections auprès des chercheurs, étudiants, visiteurs autorisés, etc. qui en auront fait la demande.

Lorsqu'il n'est pas utilisé pour la diffusion et la médiation du patrimoine, l'espace polyvalent permet en interne :

- de disposer d'une salle de réunion pour les personnels des musées (dimensionnement ± 10 p.), faisant du pôle de conservation le lieu de convergence commun à tous les personnels des différents sites du musée et de l'écomusée ; la salle de réunion peut également être mise à disposition de la SAMHA pour ses conseils d'administration ;
- de consulter, mais aussi d'étudier, d'inventorier, de récoiler ...les collections et de pouvoir mener à bien de petits chantiers de collections en tant que de besoin (nouvelles acquisitions, ...) ; l'espace peut de ce fait également être utilisé comme studio de prise de vues photographiques pour le personnel scientifique du musée ou des chercheurs autorisés.

Le mobilier devra être particulièrement étudié pour répondre à cette polyvalence, pour optimiser la capacité d'accueil de la salle de conférence en regard de la réglementation de sécurité incendie, et ne pas entraîner de fortes contraintes de stockage en cas de repli.

- Accueillant du public, l'espace polyvalent modulable est associé en liaison simplifiée à des sanitaires publics H + F, dont un au moins est accessible aux PMR/UFR. **20 m²**

5.1.3. Bureaux et espaces du personnel

Superficie

- un espace de bureaux offre un espace de travail commun pour les personnels des musées intervenant dans les réserves : **60 m²**
 - le poste de travail fixe de la chargée des collections, également responsable du pôle de conservation (± 15 m²),



Superficie

- un poste de travail de passage pour la directrice des musées ($\pm 15 \text{ m}^2$),
- un à deux postes de travail pour des stagiaires, étudiants et/ou chercheurs ($\pm 10 \text{ m}^2$),

C'est également le lieu qui regroupe toutes les informations sécurité/sûreté du lieu.

On y trouve aussi une zone de $\pm 20 \text{ m}^2$ qui abrite la documentation des musées (ouvrages, dossiers d'œuvres, etc. pour une capacité de stockage de $\pm 80 \text{ ml}$ y compris accroissement).

- un bureau distinct pour l'association des Amis du musée offrant 1 poste de travail et la capacité de stocker les archives de l'association: **15 m²**
- un espace adjacent aux bureaux pour abriter les équipements/fournitures **10 m²** **bureautique** nécessaires : imprimante/photocopieur, reliure, fournitures, archives administratives, ...
- un espace regroupant **1 WC avec rince-œil, 1 douche, 1 espace vestiaires** pour le personnel fixe ou de passage du pôle de conservation. **5 m²**
Rince-œil et douche sont nécessaires en cas de projection de produits toxiques.
- Enfin, **des espaces extérieurs** doivent aussi être prévus
 - une zone de stationnement privé permettant d'accueillir 2 voitures (personnel du pôle de conservation et des musées et leurs visiteurs) + 1 fourgonnette de gabarit 15 m³ pour le transport des collections. **75 m²**
Le nombre de places de stationnement à prévoir devra le cas échéant être revu selon le règlement d'urbanisme applicable à la parcelle qui accueillera le pôle de conservation
 - une aire de retournement associée à l'aire de livraison et une aire de dépose pour les bus scolaires. **selon projet**

5.1.4. Compléments d'hypothèses concernant les réserves

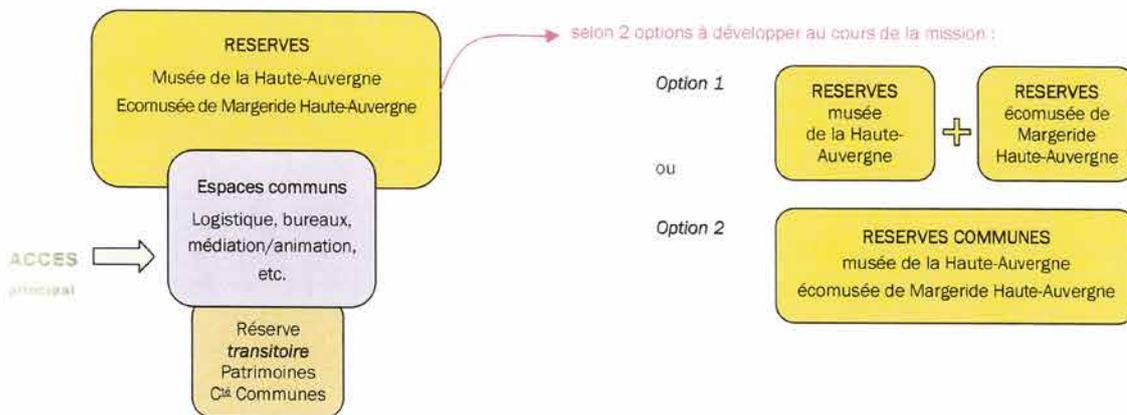
Sans aller jusqu'à rendre les réserves visitables - au risque de grever le coût du projet et du futur fonctionnement du futur pôle de conservation de fortes contraintes (majoration du coût d'investissement dans le cas des locaux de réserves à traiter en ERP - Etablissement Recevant du Public) -, il est proposé de penser les réserves comme des réserves visibles, au moins en partie.

Pour ce faire, on cherchera à privilégier dans la conception des « vues » sur les espaces de réserves depuis les espaces et/ou circulations accueillant les personnes participant à une activité pédagogique, étant entendu que cette disposition ne devra toutefois en aucun cas contrevenir aux exigences de conservation des œuvres qui ne doivent pas être affectées et restent prioritaires (pas de lumière naturelle dans la réserve, stabilité du climat, sûreté).

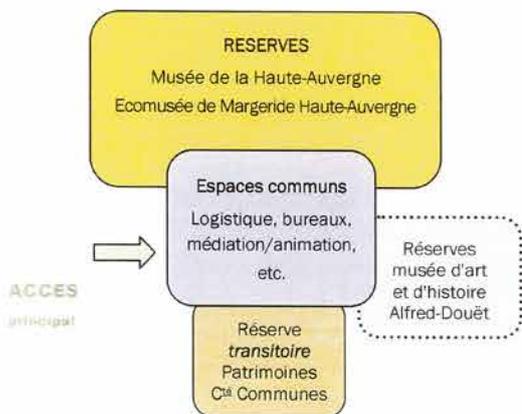
Enfin, concernant les espaces de réserves stricto sensu, outre l'option intégrée à l'étude de réserves mutualisées ou distinctes entre le musée de la Haute-Auvergne et l'écomusée de Margeride, on évoquera une option supplémentaire - totalement indépendante de la précédente - : la possible connexion d'un espace de réserves pour les collections du musée Alfred-Douët, telle que décrite dans le schéma ci-après.



SCHEMA DE REFERENCE DE LA MISSION



POSSIBILITES D'EXTENSION DU SCHEMA DE REFERENCE



La musée Alfred-Douët conserve des collections en réserve dans des conditions qui ne semblent pas adaptées à leur bonne conservation. Bien que la gestion scientifique des collections n'entre pas dans le périmètre de la convention qui lie actuellement la Ville de Saint-Flour et la Fondation Caisse d'Epargne, il est possible de prévoir d'adjoindre soit dès à présent, soit sous forme de réservation pour des espaces à construire et/ou aménager ultérieurement, un volume permettant d'accueillir dans des conditions plus adaptées les collections en réserve du musée Alfred-Douët, qui bénéficient de l'appellation "musée de France" ; un tel volume pourrait être connecté aux espaces communs et préserver ainsi une stricte indépendance des accès aux différentes réserves.

Cette question de réserves adaptées pour le musée Alfred-Douët pourrait faire l'objet d'un élargissement du champ de la convention actuelle.

Dimensionnement : à évaluer



5.2. Tableau récapitulatif des besoins

L'hypothèse 1 (réserves mutualisées) et l'hypothèse 2 (réserves distinctes) se différencie par le traitement des espaces de réserves *stricto sensu*, mais aussi de certains des locaux de logistique des collections étroitement associés à du stockage - même transitoire - d'œuvres ou de matériaux ayant vocation à intervenir dans la conservation des œuvres, y compris en réserve.

En rouge ci-dessous les valeurs basses des besoins afin d'envisager une réduction des coûts (septembre 2017).

		Hyp. 1 Réserves mutualisées	Hyp.2 Réserves distinctes Musée Haute-Auv. Ecomusée + Estrémiac	
Zone 1. LIVRAISONS ET TECHNIQUE		100 m²	135 m²	
1a	Aire de livraison abritée/local-sas de déchargement	30	40	
1b	Stockage des caisses/matériel manutention	5	5	5
1c	Stockage nettoyage et maintenance bâtiment	5	5	
1d	Atelier de petit bricolage/préparation ET + fournitures	30+10	30 + (2*10)	
1e	Stockage mobiliers muséo (vitrines, socles, ...)	15	15	10
1f	Local poubelles	5	5	
Zone 2. CIRCUIT DES COLLECTIONS MUSEE(S)		1.100 m²	1.165 m²	
2a	Local déballage/emballage + stockage matériel emballage	30	40	
2b	Local quarantaine et traitement congélation	20	20	15
2c	Atelier conservation préventive/petite restauration/conditionnement /encadrement + stockage matériel de conservation (et cadres d'exposition)	25+5	25 + (2*5)	
2d	Réserves collections (yc enrichissement 20/25 ans) *	1.020	775	280
	2d1 Grands objets Hsp 4m Climat stable autour de	790 m ²	600 m ²	210 m ²
	2d2 Petits objets HsP 3m20	120 m ²	85 m ²	40 m ²
	2d3 Dominante "peinture" Hsp 4m HR 50%	50 m ²	50 m ²	*10 m ²
	2d4 Dominante "papier" HsP 3m20 T°15-25°C	60 m ²	40 m ²	20 m ²
Zone 3. BUREAUX		50 à 90 m²	50 à 90 m²	
3a	Bureaux du personnel incluant (hypothèse haute): - 1 poste fixe chargée des collections (15 m ²), - 1 poste de passage directrice des musées (15 m ²), - 1 à 2 postes stagiaires et/ou chercheurs (10 m ²) - espace attente intégré à excoissance de circulation Y compris zone documentation 20 m ²	35 à 60 +10	35 à 60 +10	
3b	Local photocopie/impression + stockage fournitures administratives et archives administratives			
3c	Association amis musée : 1 bureau + stock archives	10 à 15	10 à 15	
3d	Espace WC, douche, vestiaires (H/F) - personnel	5	5	
Zone 4. ANIMATION/DIFFUSION		0 à 140 m²	0 à 140 m²	
4a	Espace modulable : (1) petit espace : activités pédagogiques (30 p. yc. vestiaire) / consultation des collections / salle de réunion musées / etc. (2) grand espace : salle de conférences 100/150 p.	50 + 70 m ²	50 + 70 m ²	
4b	Espace WC (H/F) - public	20	20	
Zone 5. CONSERVATION TERRITOIRE Cté Communes		0 à 20 m²	0 à 20 m²	
5a	Conservation transitoire d'éléments du patrimoine de la communauté de communes	20	20	
TOTAL GENERAL BESOINS en m² SU		1.250 à 1.450 m²	1.350 à 1.550 m²	

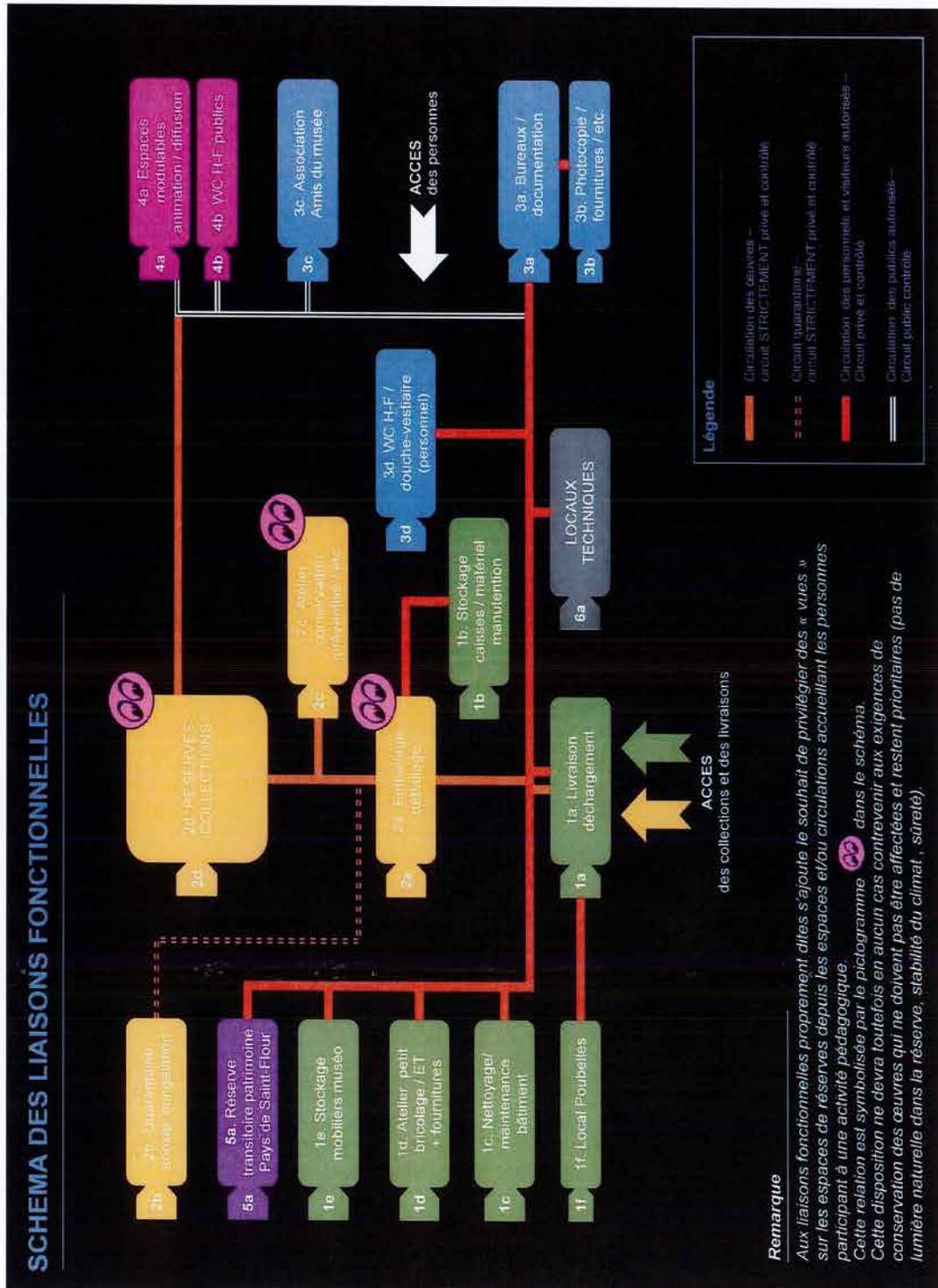
Zone 6. LOCAUX TECHNIQUES ET CIRCULATIONS		prov. 250/300 m²	provision 300/350 m²	
6a	Locaux techniques	selon projet prov.100 m ²	prov.100 m ²	
6b	Circulations horizontales et verticales	selon projet prov.15%SU=200m ²	prov.15-20%SU=250m ²	
PROVISION TOTAL GENERAL en m² SDO		1.500 à 1.750 m²	1.650 à 1.900 m²	

7. ESPACES EXTERIEURS		75 m² + selon projet	75 m² + selon projet	
6a	Stationnement privé 2 emplacements + camionnette	75	75	
6b	Aire de retournement pour livraison + dépose bus	selon projet	selon projet	

*Le besoin, estimé à 5 m² (cf. infra), est majoré pour offrir un local d'une surface minimale viable (ici 10m²)



5.3. Schéma des liaisons fonctionnelles



5.4. Construction neuve ou réhabilitation : éléments de caractérisation du bâti

5.4.1. Objectifs techniques et fonctionnels structurants

► Objectifs techniques

Les objectifs à atteindre en termes de performances techniques pour le bâtiment et/ou pour chacun de ses espaces n'ont pas tous d'impact structurant sur le futur bâtiment. On retiendra ici les 3 points suivants :

- **l'éclairage naturel** : $\pm 65\%$ des surfaces SDO du bâtiment ne bénéficient pas d'éclairage naturel :
 - les locaux de conservation (réserves + quarantaine) sont souhaités aveugles pour à la fois préserver les collections des effets destructeurs de la lumière, assurer une meilleure stabilité climatique des locaux, offrir un meilleur niveau de sûreté ;
 - les locaux techniques ne nécessitent aucune lumière naturelle.

Les autres espaces bénéficient soit préférentiellement d'un éclairage naturel (espace de transit, circulations horizontales, ...), soit impérativement (atelier de conservation préventive, espace modulable polyvalent, bureaux, ... : environ **15%** des surfaces SDO) ;

- la **structure** doit répondre aux **besoins de portance** pour le stockage et la manutention des œuvres :
 - la capacité portante des planchers doit être adaptée aux collections stockées sur racks ou cantilevers h3m50 pour les réserves grands objets (environ 45% des surfaces SDO du pôle), certaines œuvres pouvant vraisemblablement atteindre 1.500 kg à elles seules ³⁵ ;
 - le local-sas de déchargement, l'espace emballage-déballage et les circulations entre ces espaces et la réserve grands objets doivent permettre le passage du chariot élévateur utilisé pour la manutention des plus grands formats (à titre indicatif, un chariot élévateur de capacité nominale de charge de 2 t. présente une charge d'essieu maximale de 4.5 t. à l'avant) ;
- la **stabilité climatique** souhaitée pour les espaces de réserves, soit environ 60% des surfaces SDO, peut en partie être atteinte par la qualité de l'enveloppe qui peut assurer une bonne inertie thermique du bâtiment. Si cette inertie thermique permet à la fois de limiter les consommations énergétiques liées au maintien de la température dans les espaces (chauffage ou rafraîchissement) et de limiter les effets des variations de température sur l'hygrométrie dans les espaces, elle ne peut pour autant pas assurer à elle seule la stabilité climatique visée pour les espaces de conservation dans la mesure où elle n'agit d'aucune façon sur l'air neuf extérieur qu'il est réglementairement nécessaire d'apporter dans les espaces pour renouveler l'air intérieur : **quelle que soit la qualité de l'enveloppe, l'air neuf qui est apporté de l'extérieur dans les réserves doit être traité en température et en humidité pour correspondre aux valeurs visées pour l'air intérieur des réserves** (on rappelle que le seuil de 65% HR est favorable au développement de moisissures afin d'insister sur la nécessité de traiter l'air neuf).

Si ce constat plaide pour que le futur bâtiment soit équipé d'un système de traitement de l'air (a priori principalement en déshumidification), il existe néanmoins des pistes de réduction de la consommation énergétique liée au traitement de l'air, par exemple :

- la limitation du renouvellement d'air (apport d'air neuf) au minimum réglementaire dans tous les espaces de conservation qui n'abritent pas de poste de travail fixe,
- la possibilité d'asservir le renouvellement d'air en cas de non-occupation ou de non-pollution des locaux (par exemple détecteurs de présences et sondes CO₂ de qualité de l'air,
- l'asservissement du renouvellement d'air aux périodes de la journée et/aux jours de la semaine les plus propices (sondes extérieures mesurant la température et l'hygrométrie de l'air extérieur).³⁶

³⁵ Voir ANNEXE 07 / Œuvres hors normes, parmi lesquelles on a - faute de données chiffrées - repéré les œuvres vraisemblablement les plus pondéreuses de la collection



► **Objectifs fonctionnels**

Les points suivants sont à garder à l'esprit pour dimensionner le futur bâtiment et son terrain :

– **Accès**

Les voies d'accès au bâtiment et son terrain doivent permettre le passage de véhicules poids-lourds de type 7 tonnes/50 m³ depuis les principales artères de circulation.

Les accès à l'aire de livraison au bâtiment doivent permettre la manœuvre aisée de ce même type de véhicule poids-lourd, à l'arrivée comme au départ.

Le gabarit de l'accès aux bâtiments doit être calibré à l'avenant du dimensionnement en hauteur des réserves et permettre l'accès des collections de plus grands formats.

Gabarit minimal de l'ouverture de l'accès des collections : hauteur 3.20m, largeur 2.80m

– **Circulation de plain-pied**

Afin de ne pas devoir prévoir de monte-charge de très grandes dimensions dans le futur bâtiment, on a retenu l'hypothèse d'une circulation de plain-pied sans rupture de charge depuis l'aire de livraison et l'espace de transit vers au moins une partie de la réserve grands objets susceptible d'accueillir des grands formats (qui plus est potentiellement pondéreux).

Selon les opportunités d'un bâtiment existant ou d'un terrain à construire, les autres espaces de réserves et les autres locaux pourront également se situer de plain-pied ou en étage, sous réserve de disposer d'un ascenseur/monte-charge, tant pour les œuvres que pour le personnel.

Le niveau de plain-pied pourra se situer soit à hauteur d'un quai de déchargement, soit au niveau de la chaussée (cette dernière solution apparaissant préférable pour les chargements des plus petits véhicules) ;

– **Dimensionnement des espaces de réserves**

Les surfaces de réserves ont été définies en fonction de hauteurs données et d'un agencement optimal des mobiliers dans les espaces ; toute "contre-performance" sur ces points devra être impérativement contrebalancée par une augmentation des surfaces au sol.

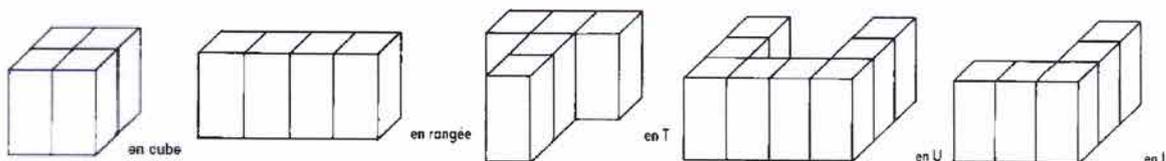
Les contraintes sont particulièrement importantes pour la zone des "Hors formats" de la réserve grands objets (±300 m²).

Pour les autres espaces, on s'attachera autant que faire se peut à privilégier des dimensions rationnelles permettant d'exploiter au mieux les espaces (en général des parallélépipèdes définis par $l \geq 1/2 L$, i.e. largeur toujours au moins égale à la moitié de la Longueur).

– **Volumétrie du bâtiment**

En termes de regroupements, on a privilégié la configuration la plus compacte possible, pour optimiser à la fois les circulations, les coûts de construction et la stabilité climatique du bâtiment (cf. disposition "en cube" ou "en rangée" dans les schémas ci-dessous), ce choix étant favorisé par une présence minoritaire des volumes à éclairer naturellement dans le programme.

Illustrations d'articulations types des volumes du programme



³⁶ Par exemple, un air extérieur à HR72% pour T° moyenne" de 12°C ne nécessiterait que d'être légèrement réchauffé à 19°C pour correspondre aux valeurs cibles préconisées pour les réserves en termes d'hygrométrie (HR 50%).



5.4.2. Le terrain d'assiette

La capacité du terrain d'assiette à accueillir le futur pôle de conservation devra être analysée au regard des points suivants :

- situation : la parcelle devra être impérativement située en zone non inondable, au-dessus des PHEC.
Il convient de garder à l'esprit que toute situation particulière du terrain (déclivité, défauts de masse dans le sous-sol, pollution des sols, ...) engendrera un surcoût des travaux par rapport aux estimations réalisées au ratio (travaux de terrassement en cas de construction semi-enterrée, fondations spéciales, dépollution de site, ...).
- surface (S) minimale : cette donnée est trop difficile à appréhender *a priori* à ce stade d'étude eu égard au nombre de paramètres en jeu dans le calcul, en particulier : le COS³⁷, le CES³⁸, les éventuelles règles de recul imposées en limite de parcelle, la hauteur de construction autorisée, ... (selon règles d'urbanisme s'appliquant au jour dit : commune ayant fait le choix de la suppression du COS suite à la loi ALUR, modifications de PLU, ...).

³⁷ Le COS (coefficient d'occupation des sols) détermine la densité de construction admise sur un terrain (nombre de m² de surface de plancher ou nombre de m³ susceptibles [COS dit "volumétrique"] d'être construits par m² de sol).

³⁸ Le CES (coefficient d'emprise au sol) limite la quantité de sol occupée par la construction, afin d'imposer qu'une partie du terrain reste non bâtie pour des motifs paysagers, d'assainissement, ...



6. Récapitulatif des coûts

Le récapitulatif concerne :

- les coûts avancés pour le chantier de transfert/traitement des collections proprement dit,
- le mobilier de stockage des réserves,
- certaines dépenses en personnels et sur budget de fonctionnement courant.

Le récapitulatif n'intègre pas les coûts relatifs au bâtiment du pôle de conservation et de son équipement en matériels ou mobilier, exception faite du mobilier de stockage des réserves.

Coûts en € HT valeur janvier 2017

réf. page pour détail

Coûts préparation et suivi du chantier/transfert (en interne + AMO)

ETUDE PREALABLE DESINFECTION BIBLIOTHEQUE MHA 1 (HT)		3.500 €	Le cas échéant : moins-value ±5.000 € HT sur le coût de désinfection chantier de transfert
COUT MATERIEL/FOURNITURES OPERATIONS PREALABLES (HT)		5.000 €	Prov. dépense de fonctionnement
VACATION 1 ETP DUREE 4 MOIS/AN PREPARATION CDC ⇐ 3 ANS	p.77	26.250 €	Coût annuel (base ± SMIC) x 3 ans (provision)
VACATION 1 ETP DUREE 5 MOIS PENDANT CDC (SUIVI CDC)		11.000 €	Coût employeur (base ± SMIC)
AMO CHANTIER/TRANSFERT (PREPARATION + SUIVI = 18 mois)		38.000 €	
PREPARATION & SUIVI CHANTIER & TRANSFERT - TOTAL HT		84.000 €	dont 47 k€ avec TVA 20% (=10k€) soit 94 k€ TTC

Chantier des collections & transfert

INTERVENANTS CHANTIER/TRANSFERT COLLECTIONS		150.000 €	
MATERIEL CHANTIER/TRANSFERT COLLECTIONS		23.000 €	
DESINSECTISATION	p.77	45.000 €	
DESINFECTON DE MASSE		9.000 €	
CHANTIER & TRANSFERT - TOTAL HT		227.000 €	+ TVA 20% = 46.000€ soit 273 k€ TTC

Equipement des futures réserves (part fixe quel que soit le projet de bâtiment)

MOBILIERS DE STOCKAGE DES RESERVES	p.32	100.000 €	+ 7.000 € si réserves non mutualisées
PROVISION POUR STOCKAGE FUTUR DES HORS FORMATS	p.32	15.000 €	
PART FIXE DES FUTURES RESERVES : EQUIPEMENT - TOTAL HT		115.000 €	+ TVA 20% = 23.000€ soit 138 k€ TTC

Soit un total de 426 k€ HT, soit 505 k€ TTC ³⁹.

³⁹ Une partie des sommes indiquées sous le § Préparation & suivi chantier & transfert ne sont pas soumises à TVA



7. ANNEXES

	Pages	Format
ANNEXE 01 - Tableau récapitulatif des données utilisées pour l'estimation des besoins pour le stockage des collections	2 p.	A4
ANNEXE 02 - Illustration des différents types de mobilier neufs et existants	4 p.	A4
ANNEXE 03 - Traces d'infestation relevées dans les combles du musée de la Haute-Auvergne (juin 2016)	1 p.	A4
ANNEXE 04 - Exemples de fiches d'inventaire de la collection d'Estrémiac, issues des cahiers associés aux classeurs bleus conservés avec les collections (tirage papier de fiches de base de données [Micromusée ?])	2 p.	A4
ANNEXE 05 - Extrait de <i>Actualités de la conservation</i> , lettre professionnelle de la bibliothèque nationale de France, n°24	1 p.	A4
ANNEXE 06 - Eléments de bibliographie sur la fumigation de bien patrimoniaux au fluorure de sulfuryle (SO ₂ F ₂) + article La lettre de l'OCIM n° 138, p.16-23	9 p.	A4
ANNEXE 07 - Relevé des "hors formats" des collections Musée de la Haute-Auvergne/Ecomusée de Margeride	13 p.	A4



ANNEXE 01 -

Tableau récapitulatif des données utilisées pour l'estimation des besoins pour le stockage des collections

LOCALISATIONS		Données utilisées pour le dimensionnement de :	Source des données	Observations sur le choix de la source
COLLECTION ECOMUSEE DE MARGERIDE HAUTE-AUVERGNE				
Réserve écomusée (Ruynes-en-Margeride)		Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Taux d'informatisation de la zone insuffisant
Tour Saint-Martin (Ruynes-en-Margeride)		<i>Hors projet réserves</i>		
Ecole (Signalauze)	Exposition RdC + 1er étage	<i>Hors projet réserves</i>		sauf 2 objets au R+1
	Combles	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Taux d'informatisation de la zone insuffisant
Ferme (Loubaresse)	Exposition RdC + 1er étage	<i>Hors projet réserves</i>		yc grange
	Combles + mezzanine grange	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Taux d'informatisation de la zone insuffisant
COLLECTION DU DOMAINE D'ESTREMIAC				
Saint-Just		Capacité pérenne des réserves	Base de données MM	
COLLECTION MUSEE DE LA HAUTE-AUVERGNE				
A. COLLECTIONS HORS SITES DU MHA				
Cathédrale Saint-Pierre	arrière-chœur	<i>Hors projet réserves</i>		
	chapelle axiale	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM	
	chapelle Saint-Joseph	<i>Hors projet réserves</i>		
	chœur	<i>Hors projet réserves</i>		
	narthex - bas-côté nord	<i>Hors projet réserves</i>		
	sacristie	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Manque de dimensions renseignées dans base
	salle capitulaire	Capacité pérenne des réserves (orfèvrerie)	Relevés sur site	
		Capacité transitoire des réserves (tableaux)	Relevés sur site	
Eglise Sainte-Christine		<i>Hors projet réserves</i>		
Ferme de Pierre Allègre	combles	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Taux d'informatisation de la zone insuffisant
	chambre commune	<i>Hors projet réserves</i>		
	salle commune	<i>Hors projet réserves</i>		
	salon	<i>Hors projet réserves</i>		
Hôtel de Ville	bureau du maire	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM	
	escalier			
Maison du Pays de Saint-Flour		<i>Hors projet réserves</i>		
Réserves Ruynes	A.5.8	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Taux d'informatisation de la zone insuffisant
	A.5.9			
Sous-Préfecture		<i>Hors projet réserves</i>		
Védrines-Saint-Loup - Clocher		Capacité pérenne des réserves	Base de données MM	



LOCALISATIONS		Données utilisées pour le dimensionnement de :		Source des données	Observations sur le choix de la source	
B. COLLECTIONS SUR SITE EVECHE						
MHA	1. s/sol	salle 01-02 archéo	Capacité transitoire des réserves	Relevés sur site	Manque de dimensions renseignées dans base	
		Salle 04 buron		Base de données MM		
	2. RdC	Salle 08 chapelle	Capacité transitoire des réserves	Relevés sur site	Manque de dimensions renseignées dans base	
		Salle 09 stalles				
	3. 1er ét.	Bureau	Capacité transitoire des réserves	Base de données MM	Manque de dimensions renseignées dans base	
		Salle 10 musique		Relevés sur site		
		Salle 11 coffres		Base de données MM		
		Salle 12 armoires				
		Salle 13 armoires légères				
		Salle 14 buffets				
	4. 2e ét.	Atelier	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Bibliothèque	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Récolement partiel sur la zone (cf. cadrage p22)	
		Bureau	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Nord T1	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Nord T2	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Nord T3	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Nord T4	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Nord T5	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Sud T2	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Sud T3	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Sud T4	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Centre Sud T5	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Récolement partiel sur la zone (cf. cadrage p22)	
		Centre Sud T6	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site	Récolement partiel sur la zone (cf. cadrage p22)	
		Ouest	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM	Relevés sur site	Selon ensembles saisis dans base MM
		Ouest_Archéo	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site		Récolement partiel sur la zone (cf. cadrage p22)
		Ouest_mezzanine	Capacité pérenne des réserves	Relevés sur site		Récolement partiel sur la zone (cf. cadrage p22)
		Réserve peintures	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
		Réserve sensible	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		
Escalier	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM		complétée par saisie fiches de récolement		
Extérieur	Rampe accès s/sol	Capacité transitoire des réserves	Base de données MM			
C. COLLECTIONS SUR SITE TESTUT						
TESTUT	Bât. 1	Capacité pérenne des réserves	Base de données MM	complétée par saisie fiches de récolement		
	Bât. 1 mezzanine					
	Bât. 2					
	Bât. 2 Lapidaire					
	Bât. 2 mezzanine					
	Bât. 2 Religieux					



ANNEXE 02 -

Illustration des différents types de mobilier -nouveaux et existants-

- **Rayonnages lourds auto stable, type "palettier" »** pour objets posés sur platelage ou sur palettes européenne de 1 200 x 800 mm
Hauteurs d'échelles et longueurs de lisses variables. Profondeur 1 100 mm



Dont collections posées sur palettes plastiques PE

- **Mobilier de type cantilever** pour objets longs à plat
Hauteurs d'échelles et longueurs de lisses variables. (idem profondeur).
Simple ou double face
- **Râtelier vertical** pour objets à conserver sur chant (panneaux de bois par ex.)
Hauteurs d'échelles et profondeurs variables
selon dimensions des collections.



Rouleaux
métalliques



Unité de base



- **Plateaux sur mesure (version mobile sur roues haute densité)**
Pour quelques pièces hors gabarit ; ces plateaux peuvent être prévus soit déplaçables par transpalette en ménageant en partie basse les prises nécessaires (pose de dés), soit mobiles sur roues à condition de prévoir des roues de densité suffisante pour éviter tout écrasement à moyen/long terme ;



- **Rayonnages ouverts (rayonnage semi-lourd acier galvanisé.**
Accessoires divers possibles : fond et côtés tôlés, tiroirs, séparateurs, portes, ...
Hauteur d'échelle variable (2 à 7,50 m). Profondeur et largeur d'étagère variable.



Dont collections rangées en bacs de stockage gerbables en polypropylène norme Europe.

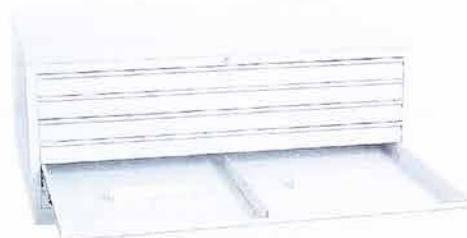
Parois et fonds pleins et lisses, poignées ouvertes ou fermées

Dimensions extérieures 600 x 400 mm (existe aussi en formats 800 x 600 mm, ou 400 x 300 mm, ...

Accessoires de séparation intérieure, couvercles, ...



- **Meubles à plans** : modules empilables 3 par 3. La 141 x prof. 96 x ht 42/53 (avec sans piétement et dessus) - Avec piétement et dessus.
5 à 7 tiroirs/ module (hauteur intérieur 5,5 cm pour module 5 tiroirs).
Accessoires de séparation intérieure



- **Stockage des textiles :**
 - fabrication de boîtes polypropylène à poser sur rayonnages ouverts (à préciser selon dimensions des boîtes) ¹
Possibilité de coupler avec des meubles à portants pour les vêtements pouvant être suspendus dans des housses sur cintre



- **Stockage des peintures :**

- **râteliers** (stockage vertical)

Dimensions variables à préciser selon optimisation de l'occupation en fonction des collections (et des dimensions les plus standard)



- **grilles murales fixes** (pour tableaux grands formats)

Hauteurs et linéaires à définir selon nécessité des plus grands formats

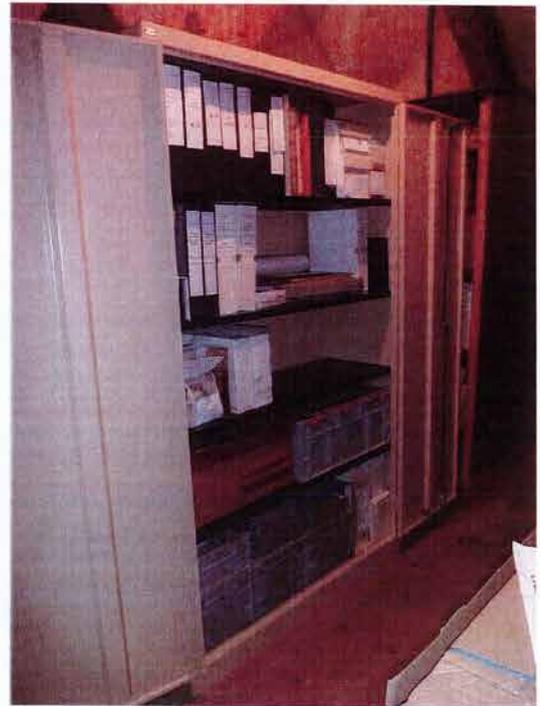


¹ Il existe des boîtes de dimensions standard préfabriquées, en particulier 1.100 x 600 x h 200 mm et 1.400 x 800 x h 200 mm.



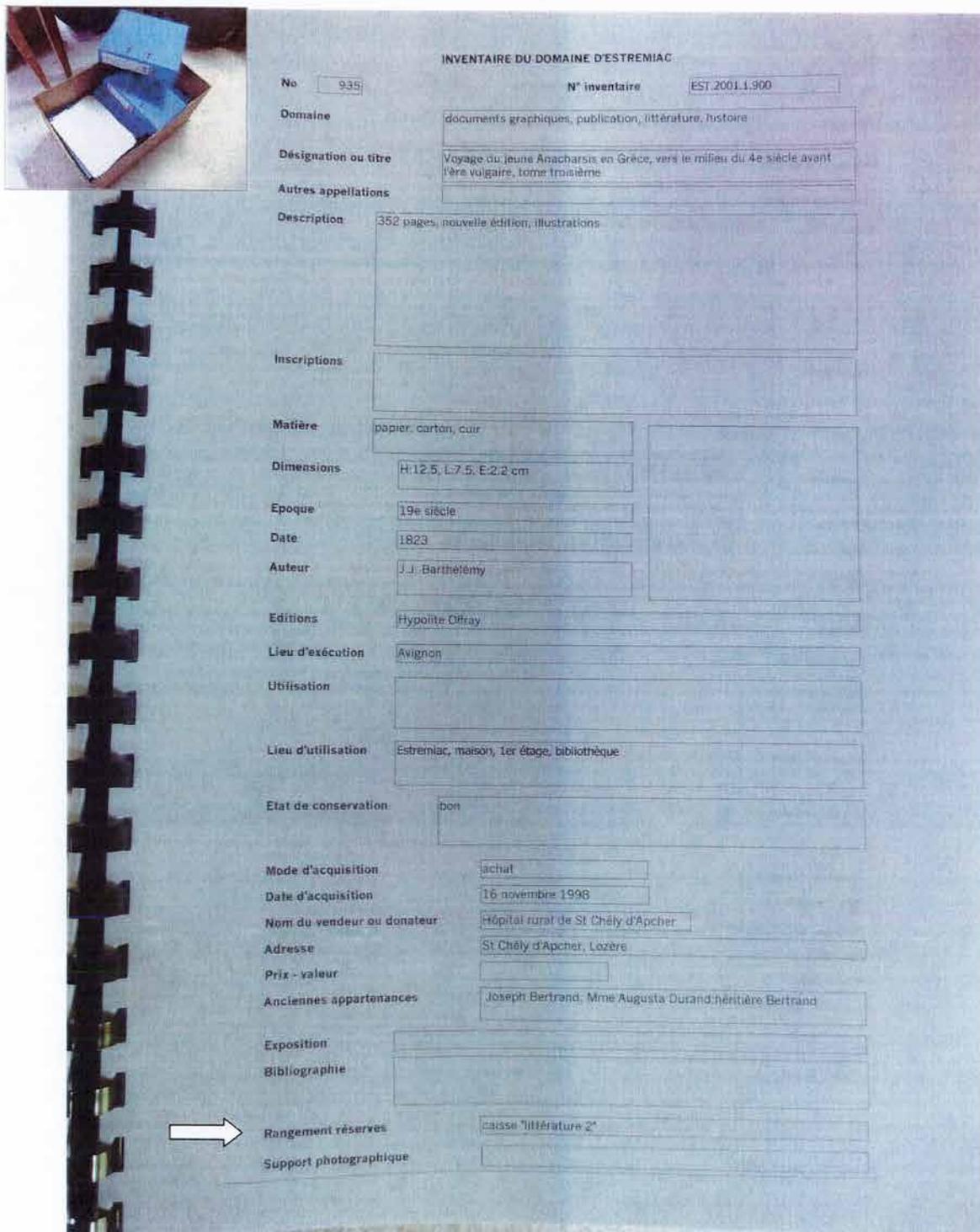
MOBILIERS EXISTANTS POUVANT ETRE REEMPLOYÉS

- rayonnages métalliques, stade de Saint Just
17 unités
(remplacer les plateaux agglomérés)
- armoire métallique, "bibliothèque" (combles du palais épiscopal)
1 unité



ANNEXE 04 -

Exemples de fiches d'inventaire de la collection d'Estremiac issues des cahiers associés aux classeurs bleus conservés avec les collections (tirage papier de fiches de base de données (Micromuseus ?))



INVENTAIRE DU DOMAINE D'ESTREMIAC

No 935 N° inventaire EST 2001.1.900

Domaine documents graphiques, publication, littérature, histoire

Désignation ou titre Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, vers le milieu du 4e siècle avant l'ère vulgaire, tome troisième

Autres appellations

Description 352 pages, nouvelle édition, illustrations

Inscriptions

Matière papier, carton, cuir

Dimensions H:12,5, L:7,5, E:2,2 cm

Epoque 19e siècle

Date 1823

Auteur J.J. Barthélémy

Editions Hypoite Cifray

Lieu d'exécution Avignon

Utilisation

Lieu d'utilisation Estremiac, maison, 1er étage, bibliothèque

Etat de conservation bon

Mode d'acquisition achat

Date d'acquisition 16 novembre 1998

Nom du vendeur ou donateur Hôpital rural de St Chély d'Apcher

Adresse St Chély d'Apcher, Lozère

Prix - valeur

Anciennes appartenances Joseph Bertrand, Mme Augusta Durand, héritière Bertrand

Exposition

Bibliographie

Rangement réserves casse "littérature 2"

Support photographique





INVENTAIRE DU DOMAINE D'ESTREMIAC

No N° inventaire

Domaine:

Désignation ou titre:

Autres appellations:

Description:

Inscriptions:

Matière:

Dimensions:

Epoque:

Date:

Auteur:

Editions:

Lieu d'exécution:

Utilisation:

Lieu d'utilisation:

État de conservation:

Mode d'acquisition:

Date d'acquisition:

Nom du vendeur ou donateur:

Adresse:

Prix - valeur:

Anciennes appartenances:

Exposition:

Bibliographie:

→ Rangement réserves:

Support photographique:



ANNEXE 05 -

Extrait de *Actualités de la conservation, lettre professionnelle de la Bibliothèque nationale de France*, n° 24

Informations techniques	Informations techniques	Informations techniques	Informations techniques
<p>Le traitement est réalisé en deux étapes : 1. La première étape consiste à effectuer une analyse de la structure de la collection afin de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés. 2. La seconde étape consiste à effectuer une analyse de l'état de conservation des supports et des matériaux afin de déterminer les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Ces travaux de traitement de la collection ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements chimiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements physiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>
<p>Le traitement est réalisé en deux étapes : 1. La première étape consiste à effectuer une analyse de la structure de la collection afin de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés. 2. La seconde étape consiste à effectuer une analyse de l'état de conservation des supports et des matériaux afin de déterminer les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Ces travaux de traitement de la collection ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements chimiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements physiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>
<p>Le traitement est réalisé en deux étapes : 1. La première étape consiste à effectuer une analyse de la structure de la collection afin de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés. 2. La seconde étape consiste à effectuer une analyse de l'état de conservation des supports et des matériaux afin de déterminer les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Ces travaux de traitement de la collection ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements chimiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements physiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>
<p>Le traitement est réalisé en deux étapes : 1. La première étape consiste à effectuer une analyse de la structure de la collection afin de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés. 2. La seconde étape consiste à effectuer une analyse de l'état de conservation des supports et des matériaux afin de déterminer les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Ces travaux de traitement de la collection ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements chimiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>	<p>Les traitements physiques ont permis de déterminer les différents types de supports et les différents matériaux utilisés, ainsi que les différents types de dégradations et les différents matériaux utilisés.</p>

ANNEXE 06 -

Eléments de bibliographie sur la fumigation de biens patrimoniaux au fluocarbure (30 pages)

1. The Getty Conservation Institute, Insect Control with the Fumigant Vikane (1986-1990)
(source : http://www.getty.edu/conservation/our_projects/science/insect_control/)
2. F. Daniel, K. Baslé, A. Mounier, I. Queixalos & L. Robbiola, Gas substitutes for methylbromide in cultural heritage : disinfestation of historical monuments, Journal of Entomological and Acarological Research., Ser.II, 43 (2):211-227, 30 september 2011.
3. Résumé partiel en français dans : K. Baslé, Traitements de désinsectisation des biens patrimoniaux : législation et critères méthodologiques, La lettre de l'OCIM n°138 novembre décembre 2011, pp.24-30.
4. Mise en œuvre et limites de la conservation préventive au muséum d'Histoire naturelle de Marseille, La lettre de l'OCIM n°138 novembre décembre 2011, pp.16-23

⇒ Article reproduit pages suivantes (8 pages)





Matériel nécessaire pour la mise en place
des huiles essentielles dans les boîtes d'insectes
© Muséum d'Histoire naturelle de Marseille

Amedard-Blondel est conservateur en chef du
muséum d'Histoire naturelle de Marseille
amedardblondel@mairie-marseille.fr

Après avoir décrit par le détail les conditions de conservation au muséum d'Histoire naturelle de Marseille, sa responsable met en évidence les choix de traitements curatifs et préventifs effectués tout en pointant les difficultés rencontrées dans la mise en place de certains protocoles.

La conservation préventive est un sujet régulièrement traité dans les musées. Le nombre d'articles, de discussions, d'échanges téléphoniques entre professionnels sur le sujet montre bien que malgré la littérature produite, les recettes miracles n'existent pas. La conservation des collections d'Histoire naturelle, au cœur de notre mission muséale, reste notre principale préoccupation. Ses limites nous entraînent régulièrement dans de grandes remises en question et dans des protocoles nouveaux, reprises des anciens avec une touche de modernisme, dans l'espoir de trouver enfin ceux qui nous mettront à l'abri de tout désagrément futur.

Dans un premier temps, il est indispensable, même si cela peut sembler une répétition de clichés archi-connus, de revenir sur la mise en œuvre théorique de la conservation préventive, appliquée au muséum de Marseille. Nous survolerons ensuite les limites et les démarches entamées dans l'attente d'une « rénovation » des réserves du muséum. Nous reviendrons sur le traitement curatif rendu nécessaire par lesdites limites et la mise en place de nouveaux protocoles.

Mise en œuvre théorique de la conservation préventive au muséum de Marseille

Les aspects administratifs et protocolaires

La mise en œuvre de la conservation préventive passe par l'établissement de procédures et de protocoles balisant la

de des collections et par une liste des cas de figure possibles, statuts, localisation et usages des collections;

Donc tout d'abord : où sont les collections ? Quels sont les risques directs ou indirects en fonction de leur localisation ? Qui a accès à ces collections ? À quoi servent-elles ? Non pas philosophiquement parlant, mais plus prosaïquement, sont-elles exposées, en réserve, en cours d'étude ? À partir de ce questionnement, les risques potentiels majeurs et mineurs sont listés de façon exhaustive : réserves et immobilité très confinée, exposition permanente et immobilité très exposée, exposition temporaire et manipulation, congélateur et panne d'électricité, zone de quarantaine et traitement, atelier pédagogique et manipulation et contamination accrue... Entre autres associations logiques.

Les modalités d'entrées des collections dans l'enceinte d'un établissement déterminent les marches à suivre, qui doivent impérativement être établies par écrit, et dont l'ensemble du personnel doit avoir connaissance. Ainsi, une entrée définitive, comme le don de spécimen pour naturalisation d'un animal mort, suppose qu'il doit être mis en congélateur. Cette entrée doit être enregistrée, répertoriée, le spécimen étiqueté, pour qu'il puisse être retrouvé ultérieurement, parfois quelques années plus tard. Pour qu'il soit identifiable, son étiquette doit conduire immédiatement à une référence soigneusement conservée, ou vice versa. Et ainsi de suite s'il s'agit d'une acquisition onéreuse, d'un retour de prêt... Pour une entrée temporaire, pour une mise en exposition par exemple, la traçabilité est tout aussi indispensable, quel que soit le degré d'exigence du prêteur. Rien ne doit être laissé au hasard : état du spécimen, emballage, déballage...

Tout ceci est régulièrement repris dans des fiches sans qu'il soit besoin de les lister ici. Ne retenons qu'une chose. Tout doit être écrit. Tous les cas de figure envisagés. Et tout ce formalisme doit être accepté et connu par l'ensemble du personnel.

L'aspect « humain »

Chaque cas de figure suppose des contrôles, des manipulations, des actions qui vont différer en fonction des risques et des personnels sollicités. En effet, comme nous l'avons vu, rien ne peut se faire sans personnels, de préférence affectés aux collections.

Les personnels de conservation permanents, ou temporaires, comme les étudiants recrutés quelques semaines pour un inventaire, sont les premiers acteurs de la conservation préventive. Même si la situation idéale prévoit un régisseur de collections, dont le travail et les tâches s'articulent sur le suivi, la surveillance et la bonne conservation des spécimens. C'est ce régisseur qui doit, par exemple effectuer le contrôle hebdomadaire des collections, définir des zones test de repères, en concertation avec le responsable « Conservation ».



Par endroit le plafond présente des oculi, anciennement des puits de lumière bouchés pour des raisons évidentes de conservation. Aujourd'hui, ces oculi sont isolés de l'extérieur par une bâche plastique, une épaisseur de bois et une plaque de zinc.
© Muséum d'Histoire naturelle de Marseille

La surveillance est également le problème de tout personnel en contact avec les spécimens, la vigilance étant l'affaire de tous. Ainsi les agents d'accueil, en contact quotidien avec les pièces exposées, doivent être les premiers sensibilisés aux signes avant-coureurs de catastrophe et à la prévention. Tenir les portes et fenêtres fermées est le premier et le plus dur apprentissage dans un musée, surtout si celui-ci ne bénéficie pas de climatisation et qu'il est situé dans une région à climat méditerranéen.

L'aspect technique et mécanique

Des actions préventives sont mises en œuvre. Des traitements semestriels des collections sont programmés en concertation avec les services techniques municipaux (réserves, bureaux et expositions). Le produit utilisé, le Dobol (pyréthrine de synthèse) permet une fumigation des collections. C'est le même produit qui est utilisé en salle de traitement. Tous sujets ou matériaux entrant dans les réserves ou en exposition doivent en effet obligatoirement passer en isolement pour une période de 3 semaines avec 3 traitements au Dobol. Du paradichlorobenzène, sous forme solide, est retenu et mis en place dans les vitrines, dans les armoires et dans les boîtes entomologiques.

En cas d'attaque importante, une action curative globale est programmée en concertation avec le service Hygiène Sécurité de la Ville chargé de la désinfection. Lors d'une attaque partielle, l'isolement et le traitement des spécimens infestés ou suspects sont réalisés systématiquement par le muséum (insecticide et/ou congélation et ou annéie) en fonction de la nature des spécimens, de leur taille et du degré d'infestation.

Ces actions contre les infestations d'insectes divers sont complétées par un contrôle du climat, avec enregistreurs électroniques, qui permettent d'établir des courbes journalières, mensuelles ou annuelles.

Le traitement préventif des collections passe également par un entretien régulier des locaux, des salles d'exposition, mais aussi et surtout des réserves. Le dépoussiérage régulier des spécimens et de leur contenant, en exposition ou en réserves, permet un contrôle de leur état sanitaire. Deux fois par an, l'ensemble du personnel de conservation se mobilise pour un nettoyage complet des vitrines et spécimens exposés.

Réalités et limites de la conservation préventive

Après cette première partie reprenant classiquement la conservation préventive, dans sa version idéale et théorique, il faut bien se rendre à l'évidence. La pratique n'est pas suffisamment préventive pour nous mettre à l'abri des problèmes, qui la plupart du temps sont mineurs, mais pas toujours... Car la conservation préventive se fait dans des locaux mis à disposition : un bâtiment et toutes les conditions réelles de conservation qui lui sont liées : ergonomie des pièces, des meubles, accès, fermeture, étanchéité, chauffage et climatisation...

Pour revenir au contrôle du climat, il s'agit en fait de vérifier les variations et non de les prévenir, le muséum de Marseille ayant la chance de ne pas avoir besoin de déshumidificateur et l'inconvénient de ne pas disposer de système de climatisation ou de contrôle fin sur le chauffage. Les variations climatiques extérieures (les orages, le mistral) peuvent être repérées facilement sur les graphiques. Les fluctuations journalières sont également importantes en exposition du fait de l'éclairage par ampoules dichroïques particulièrement chauffantes (voir tableau ci-dessous). Les changements de saison, les périodes de pointe, les changements de température pouvant réveiller la larve endormie, l'augmentation de l'humidité relançant une ancienne moisissure font partie des risques connus qui génèrent un surcroît de surveillance de la part des personnels de conservation.

Variations du climat au Muséum de Marseille	octobre 2010 à avril 2011			mai à septembre 2011		
	mini	maxi	moyenne	mini	maxi	moyenne
Réserves						
Température	18°C	26°C	24°C	27°C	35°C	32°C
Hygrométrie		60%	44,60%	35,00%	55,00%	44,10%
Exposition Salle Safari						
Température	17°C	27°C	24°C	25°C	31°C	28°C
Hygrométrie	35,00%	55,00%	43,00%	37,00%	50,00%	51,00%

Variation des conditions climatiques au muséum de Marseille d'octobre 2010 à septembre 2011

Les prêts inquiètent. En dehors de la manipulation aller et retour de l'emballage délicat, de la mise en place et du retrait de l'exposition pour avoir le meilleur angle de vision, l'infestation possible est toujours un risque à craindre. D'autant que le spécimen infesté et mal traité à son retour est le cheval de Troie qui rejoint l'espace rassurant de la réserve où l'ensemble de nos protocoles devraient nous garantir une paix relative par rapport au monde hostile de l'exposition. Et dans les risques prévisibles, la circulation des spécimens et leur manutention est la première cause de détérioration de nos collections. Combien de doigts, de morceaux d'oreille ont été « perdus » pour un simple déplacement de vitrines ou pour un voyage de quelques mètres ? Que dire d'un étage, d'un pas de porte à passer ?

Car ici, nous touchons à la réalité de l'humain, aux mauvaises habitudes et à la gestion du temps, mais également aux contraintes liées aux personnels affectés. Ainsi, ne nous le cachons pas, peu de personnels expriment un désir fort de travailler dans un muséum. Affectés là après une carrière aux antipodes des collections d'Histoire naturelle, la bonne volonté souvent manifestée ne suffit pas à les transformer en professionnels de la conservation préventive. Par exemple, l'entretien du bâtiment, réserves comprises, ne devrait pas avoir la même teneur que celle d'une cantine ou d'une salle de classe. Il est parfois extrêmement difficile de choisir entre cette réalité, ou pas d'entretien du tout.

Si les procédures et protocoles existent, sont-ils pour autant appliqués ? Un rappel constant est nécessaire, des formations, des remises à niveaux, un contrôle permanent pour les rappeler. Autant de choses qu'il est quasiment impossible d'effectuer avec constance, sans lassitude. Car même le responsable « Conservation » est humain. Que dire du responsable de l'établissement ?

Car, avouons-le, nous-mêmes, lorsque pris entre un téléphone, des questions administratives et un montage d'exposition, nous devenons acteurs en contact direct avec les spécimens, appliquons-nous toujours avec rigueur le dit protocole ? Si sur les aspects les plus risqués et portant le plus à conséquence, une vigilance particulière est là, sur les détails, il est parfois difficile de se tenir à la théorie. Et ces petits « oublis », additionnés à d'autres, se cumulent aux réalités techniques que nous savons incontrôlables.

Parmi celles-ci, pour en finir avec ce constat peut-être un peu négatif, l'inefficacité des produits de traitement n'est pas la moindre. En effet, les normes liées à la sécurité des publics et des personnels, ne sont pas forcément synonyme de sécurité des collections. Le bon vieux temps du cyanure, du crésote de hêtre, de la naphthaline ou du mercure (qui ont fait leur preuve) est derrière nous. Les assistants de conservation, la médecine du travail et bien-sûr les conservateurs, s'en réjouissent. Mais il faut bien le dire,

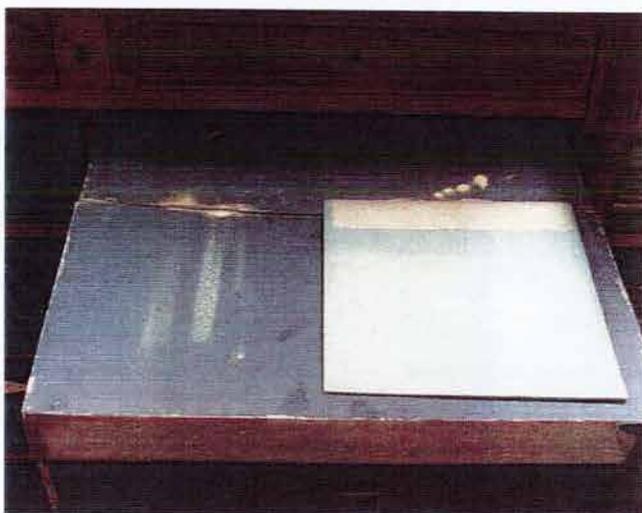
OBJECTIF 3.4

ce qui marche sûrement pour les puces et les cafards dans les crèches et les écoles, sans mettre en péril la santé de nos enfants, manque singulièrement d'efficacité sur des anthrènes, mites et autres coléoptères enfouis dans nos boîtes à insectes, nos animaux naturalisés.

Infestation généralisée et traitement curatif

Le musée de Marseille utilise les produits de type pyréthrinoidé de synthèse depuis de nombreuses années. Si quelques petites infestations avaient été constatées et maîtrisées, la dernière en date était généralisée. Les conditions étaient particulièrement à risques, et les protocoles habituels n'ont pas suffi à prévenir la crise.

En effet, pendant près de deux ans, le musée, bâtiment datant de 1869, a été quasiment à ciel ouvert. Une réfection complète de la toiture a entraîné une mise sous « parapluie » gigantesque, presque étanche à l'eau, mais aussi « ouvert » que n'importe quel parapluie. Une protection des réserves, actuellement sous les toits, a été faite par la mise en place de bâches plastiques « isolant » les travaux de toitures entièrement démontées du lieu de conservation des collections, sans protection efficace contre les intrusions d'insectes. En parallèle, l'ensemble des quelques 60 fenêtres monumentales et autres portes a été déposé, pour restauration ou fabrication à neuf, impliquant pendant parfois plusieurs semaines une « étanchéité » assurée par panneaux contreplaqués et panneaux polycarbonate transparents alvéolaires. À l'issue des travaux, comprenant le nettoyage complet de la façade par sablage, un traitement général des collections a été effectué à deux reprises avec le Dobo.



Traces de vrillettes dans un meuble
© Muséum d'Histoire naturelle de Marseille



Coléoptères attaqués malgré la présence de paradichlorobenzène dans la boîte.
© Muséum d'Histoire naturelle de Marseille

Au printemps suivant, nous avons constaté quelques attaques qui ont déclenché les procédures habituelles. Puis les points d'attaque se sont multipliés à divers endroits des réserves, mais également dans les salles d'exposition, des anthrènes et des mites étant retrouvées dans les bureaux. La situation était suffisamment alarmante pour nécessiter l'aide des entomologistes du Centre interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine de Marseille (CICRP), sollicités en juin 2010.

Le rapport du CICRP sur l'état sanitaire des collections et du mobilier du musée, réserves et salles d'exposition permanentes, montre l'urgence d'actions de traitement et prévention. Plusieurs espèces d'insectes destructeurs, aussi bien dans les bois des meubles que dans les spécimens ont été décelées, avec différents stades, de la larve à l'insecte, indiquant qu'ils se reproduisent dorénavant sur place. Les espèces d'insectes nécrophages ou saprophages trouvées sont :

- *Lasioderma serricorne* et *Stegobium paniceum* dans les herbiers.
- *Oligoneurus pilibiolus* dans les meubles herbiers.
- *Anthrrenus verbasci* sur les oiseaux en réserves.
- *Anthrrenus verbasci*, *Attagenus unicolor* et *Tragodesma* sp. sur les mammifères naturalisés en réserves.
- *Anthrrenus verbasci* dans les vitrines d'exposition.



Plumes attaquées par des antrhènes
© Muséum d'Histoire naturelle de Marseille

Parmi les points soulevés par le CIRCIP, un traitement curatif de choc complet du bâtiment par fumigation a été préconisé à l'aide de gaz comme le fluorure de sulfuryle. Ce gaz, à fort taux de pénétration dans les matières comme le bois ou le carton, diffusé sous pression dans les espaces pendant 48 heures, détruit par anoxie les insectes ravageurs à tous leurs stades de développement: œufs, larves, imagos. Il ne laisse pas de dépôt sur les objets, n'a pas d'odeur. L'ampleur de l'opération supposait des mois de mise en œuvre.

À court terme, il convenait de neutraliser en urgence les attaques dans les collections les plus fragiles, insectes et herbiers. Le meilleur traitement de lutte contre les insectes et surtout leurs œufs est la congélation à -30°C pendant plusieurs jours, le CIRCIP a préconisé d'utiliser le matériel à disposition et de prévoir rapidement l'achat d'un congélateur type armoire de laboratoire plus performant.

Enfin, la préconisation la plus lourde de conséquences a été la nécessité de disposer de réserves adaptées externalisées. Ou bien sûr l'installation des collections ne pourrait se faire qu'avec un bon état sanitaire et différents traitements effectués avant tout déménagement.

Sensibilisés par les premiers constats, les élus et l'administration municipale ont été informés et mobilisés. Cela s'est manifesté par la mise en œuvre très rapide d'un marché à procédure adaptée permettant le traitement insecticide généralisé du bâtiment par fumigation, du même type que les traitements utilisés dans l'industrie agroalimentaire où les farines sont également très sensibles à des insectes parfois similaires à ceux causant des dégâts dans nos collections.

Un tel dossier demande un budget particulièrement important pour un musée, forcément en dehors de celui qui est affecté en début d'année. Des crédits exceptionnels nous ont été alloués et une synergie étroite entre les différents services impliqués (police municipale, services juridiques, techniques, espaces verts, culture, pompiers, hygiène et sécurité, médecine du travail...) et l'implication de chacun, de l'administration à la conservation en passant par les équipes techniques, ont été nécessaires.

La proximité d'une école maternelle, l'implantation dans un parc et jardin public particulièrement fréquenté ont été des problèmes importants. Tout comme la présence, à l'intérieur du périmètre de sécurité de 10 mètres nécessaire à la mise sous gaz tout autour du bâtiment, d'une habitation particulière, a été un moment éminemment stressant du dossier. La prévention des risques liés au traitement, dont l'évacuation des habitants, de l'ensemble des personnels du musée, d'une grande partie du parc pendant une semaine entière sont quelques-uns des points épineux dont il a fallu tenir compte. Tout comme le maintien de ce périmètre et la surveillance de l'étanchéité à tout visiteur intempestif tout le long du traitement.

Actions à mettre en œuvre	Délais	Moyens nécessaires	Coûts estimés
Traitement local par insecticide	En cours	Bombes insecticides (sur budget fonctionnement musée)	100 €
Traitement curatif d'urgence par congélation	Devis en cours	Achat d'un congélateur le plus rapidement possible (Investissements DAC ?)	4 000 €
Traitement curatif de fond de l'ensemble du bâtiment	6 mois	Marché de traitement par fumigation	90 000 €
Traitement préventif	En cours	Mulles essentielles, pièges à phéromones (sur budget fonctionnement musée)	400 €
Pérennisation des traitements	1 an	Aménagement des réserves communes musée d'Histoire/muséum	En cours d'étude

Récapitulatif des opérations à mettre en œuvre pour la sauvegarde des collections du musée d'Histoire naturelle de Marseille

Actuellement, du fait de leur toxicité, un grand nombre de produits chimiques employés jusqu'ici pour la protection des œuvres patrimoniales sont interdits (le Paradichlorobenzène ou boule à mite, le Créosote de hêtre et le Naphthalène, le Camphre...). D'autres produits et substances actives ayant des propriétés similaires (répulsives et insecticides) doivent donc leur être substitués.

L'utilisation des huiles essentielles et de leurs composants majoritaires, entre autres, pourrait être une voie de recherche tout à fait intéressante pour permettre la protection contre les insectes, des œuvres constituées de matériaux organiques qui peuvent être aisément infestés. En effet, les huiles essentielles – redécouvertes par le chimiste M. Gatefossé en 1928 – sont connues depuis l'Antiquité pour avoir des propriétés antiseptiques, bactéricides, fongicides, acaricides, répulsives et insecticides. Ces dernières propriétés nous intéressent tout particulièrement pour la protection des œuvres patrimoniales contre les insectes.

Le Centre interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) de Marseille a mené depuis deux ans, une étude sur quelques-unes de ces huiles qui pourraient avoir les propriétés recherchées. Le point de départ de cette recherche, a été de tester deux mélanges d'huiles essentielles élaborés d'après leur grande activité répulsive vis-à-vis des insectes. Il s'agit du mélange nommé « INRA » (mélange utilisé au Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, organisme équivalent en Australie à l'Institut National de la Recherche Agronomique, pour la protection des collections entomologiques) et du mélange « ELIOS » du nom de la société créée par Gisel De Billerbeck, personne référente et spécialiste des huiles essentielles qui a réalisé sa thèse de doctorat sur ce sujet. Quelques huiles essentielles de mélanges (par exemple l'huile essentielle de girofle) ainsi que le composant majoritaire (l'eugénol est le composant majoritaire de l'huile essentielle de girofle) ont également été testées :

Dénomination	Huiles essentielles testées	Molécule pure majoritaire de l'Huile essentielle testée
Mélange « INRA »	Citronnelle, cannelle, thym, sarriette, girofle, origan	/
Mélange « Elios »	Eucalyptus, palmarosa, girofle, térébenthine	/
Huile essentielle de clou de girofle	<i>Eugenia caryophyllus</i>	Eugénol
Huile essentielle de bois de rose	<i>Aniba rosaedora</i>	Géranol
Huile essentielle de géranium	<i>Pelargonium asperum</i>	Linalol
Huile essentielle d'eucalyptus	<i>Eucalyptus globulus</i>	1,8-Cinéole

Principales huiles essentielles testées lors des expérimentations.

Les tests ont été réalisés sur des adultes de *Stegobium paniceum*, coléoptères polyphages, que l'on rencontre pratiquement dans tous les lieux muséographiques. Des tests ont également été effectués sur des larves du Dermestidae

Anthrenus verbasci avec d'autres produits (insecticides), tels que ceux présents au sein de moustiquaires (deux fabricants), ou micro encapsulés (rémanence accrue) et placés sur divers supports (papier, bois, Tyvek) :

Matériaux testés	Dénomination de l'insecticide	Molécules actives
Moustiquaire imprégnée	Pyréthrinaïde de synthèse	Alpha-cyperméthrine et Deltaméthrine micro-encapsulée
Tyvek, papier, bois, imprégnés d'insecticide		Bifenthrine micro-encapsulée

Principales molécules insecticides testées lors des expérimentations.

Premiers résultats obtenus

Aux concentrations testées, les huiles essentielles ainsi que leur molécule pure majoritaire, ne possèdent pas d'actions répulsives, sur l'adulte du *Stegobium paniceum*. En effet,

lors des expérimentations, les insectes adultes ont réussi à atteindre l'essai contenant la nourriture en présence des substances répulsives testées.

Les huiles essentielles testées ainsi que leurs molécules pures majoritaires présentent de très bonnes propriétés insecticides sur plusieurs mois (minimum 6 mois) mais les concentrations minimales testées (activité insecticide observée à partir d'une concentration de 500 ml/m²) sont, pour l'instant, bien trop importantes pour être utilisées par les professionnels de la conservation. De plus, parmi ces produits, un certain nombre d'entre eux présentent des décolorations et des dégradations sur plusieurs matériaux et notamment sur les os et le papier (mélange INRA, huile essentielle de girofle, Eugéno...).)

Les produits insecticides micro encapsulés testés et placés sur un support ne sont pas suffisamment efficaces pour empêcher une infestation par les larves d'*Anthrenus verbasci*. Par contre, utilisés en imprégnations, ces produits présentent une bonne protection sur plusieurs mois (exemple d'insectes imprégnés par un Pyréthrianoïde de synthèse micro-encapsulé, la Bifenthrine).

Une des deux moustiquaires insecticides testées, présente une très bonne protection sur plusieurs mois (voire sur plusieurs années) contre les ré-infestations. Ces moustiquaires pourront être avantageusement placées à l'intérieur des conditionnements des œuvres, leur assurant ainsi une protection contre les entrées d'insectes (dans le cadre de cette recherche, il a été créé par Grasia Nicosia, restauratrice de couche picturale, ce type de conditionnement afin de protéger deux œuvres de l'artiste Jan Fabre, pour le musée d'Art contemporain de Marseille).

Il est à noter qu'il existe une grande variabilité chimique de la composition des huiles essentielles qui est largement influencée par leur environnement (sol, altitude, pression animale ou humaine) et par leur climat (température, pluviométrie,

et ensoleillement). En effet, l'hétérogénéité de la composition chimique des divers lots d'huiles essentielles et donc la variabilité de leur action, nous amène à tester plus particulièrement les produits purs de synthèse. Reste à trouver le meilleur moyen de diffusion de ces produits (molécules très volatiles) afin d'obtenir une rémanence dans le temps qui assurerait une protection maximale.

Ce programme de recherche verra son développement en 2012 avec les points suivants :

- retenue des produits les plus efficaces contre les insectes en particulier les molécules pures majoritaires présentes dans les huiles essentielles ;
- test d'innocuité sur les matériaux des produits retenus (tests colorimétriques et chimiques) ;
- recherche d'un mode de diffusion adapté aux molécules volatiles testées (diffusion passive sur céramique, diffusion active avec diffuseur aérien...).

De nouvelles formulations et molécules seront testées :

- ECT et GECT (Eugéno!, Citral, Thymol, Géraniol) micro-encapsulé dans des membranes de levures (brevet Anglais), Paramenthane et Etofenprox ;
- Diflubenzuron et hexaflumuron, molécules inhibitrices de la synthèse de la chitine qui assure les mues larvaires et donc le développement des insectes.

FABIEN FOHRER,

*Entomologiste et microbiologiste
Service de Conservation préventive du CICRP*

l'énergie, le budget engagé et les constats limitatifs des anciens produits utilisés ont entraîné une remise à plat complète de la conservation préventive et de ses protocoles.

Mise en place de nouvelles procédures

À la suite du rapport effectué par le CICRP, et devant l'échec des traitements chimiques et la réglementation du travail contraignante, un important travail a été mené par l'équipe de conservation du musée en concertation avec les professionnels de cet établissement, dont l'entomologiste qui travaille depuis de nombreuses années sur des techniques innovantes ou conventionnelles.

Ainsi, de nouvelles procédures et produits ont été mis en place :

- utilisation comme répulsif des huiles essentielles (girofle, thym, sarriette, origan, citronnelle, cannelle) dosées à part

égale, en remplacement du paradichlorobenzène, définitivement abandonné. Dans les boîtes à insectes, les sels ont été remplacés par des cotons imbibés ;

- systématisation du passage en congélateur à -30°C, pendant quinze jours pour les spécimens à risque ou les traitements d'urgence (insectes, spécimens naturalisés...);

- achat d'un nouveau congélateur adapté à des collections plus volumineuses et à plus basses températures, qui a été positionné directement dans les réserves. Nous avons prévu des roulements de traitements pour les collections les plus difficiles à surveiller (boîtes d'insectes et herbiers) ;

- installation de moustiquaires, peu esthétiques, devant les fenêtres des bureaux et les portes servant de ventilation en été. Un sas avec un « toit » moustiquaire a été monté devant l'accès technique que nous n'arrivons pas à maintenir fermé dans la journée. La formation et l'information des personnels ont leurs limites.

OBJECTIF 3.4

- travail sur des procédures et la sensibilisation des personnels en cours. La part entretien des locaux et dépoussiérage a été particulièrement privilégiée. Le renouveau plus rigoureux des entrées de collections, s'accompagne d'une surveillance accrue.
- acquisition de pièges lumineux à insectes avec glu, positionnés aux accès du muséum ainsi que dans les salles d'exposition et dans les réserves.

En conclusion

- Malgré tout, des questions demeurent sans réponse :
- faut-il maintenir le traitement semestriel des collections, et si oui avec quoi ? Si l'efficacité pour les collections n'a pas été concluante, d'autres insectes (puces et cafards) sont une source de problèmes administratifs et un garde-manger potentiel à surveiller ;
 - que faire comme traitement préventif pour des objets en circulation ne rentrant pas dans le protocole congélation par leur volume et/ou leur nature ?
 - pour la mise en œuvre de l'anoxie, deux problèmes se posent, la maîtrise des coûts et la formation des personnels ;
 - quels sont les effets à long terme de la congélation ?
 - comment gérer les accès publics du muséum (ou nous ne pouvons pas actuellement créer de sas « étanches » ? Et comment maintenir une aération en limitant les risques sur les salles d'exposition ouvertes sur l'extérieur ?

Toutes ces questions trouveront, nous l'espérons, des réponses dans les mois ou années à venir.

La conservation préventive étant conditionnée par la réalité du terrain, les mesures actuelles ont leurs limites. Des programmes futurs d'aménagement devraient permettre d'élargir le champ des possibles en matière de sécurité et de conservation des collections. Dans l'attente, la surveillance et la vigilance constantes restent l'outil le plus efficace. D'autant que laisser une situation se détériorer entraîne une charge de travail considérable et des conséquences lourdes, tant financières que patrimoniales.

La prochaine grande étape de conservation préventive pour le muséum d'histoire naturelle de Marseille est bien évidemment un centre de conservation. Le déménagement des collections de sous leur toit est nécessaire pour obtenir un stockage et des rangements adaptés, pour des conditions climatiques et de sécurité contrôlées, tout comme les accès et les personnels habilités.

ANNEXE 07 -

Relevé des "hors formats" des collections Musée de la Haute-Auvergne Ecomusée de Margeride

Collection	Localisation	Repérage plan	Désignation	Qté	Type de Hors format	Dim. approximatives en cm			Remarques
						Long.	Larg.	Haut.	
MHA	Testut Hangar n°1	28	Corbillard	1	Taille	380	175	221	inv. 96.1.1 (dim. extraites de MM)
MHA	Testut Hangar n°1	29	Batteuse et lieuse	2	Poids/Taille	550	243	249	inv. 79.39.1 et 79.39.2. Dont une avec long timon (79.39.1 ?). Les dim. sont celles de 79.39.1 (source MM). LongxlaxH pour 79.39.2 : 225x110x200
MHA	Testut Hangar n°1	30	Citerne (?) (batteuse dans MM)	1	Poids/Taille	220	150	340	inv. 72.9.1. Dim. avec timon relevé (si timon baissé : Long 530 et h 220)
MHA	Testut Hangar n°1	31	Tombereau	1	Taille/Fragilité	440	160	230	inv. 78.3.1. Longueur avec timon non releveable. Roues très abimées : ne peut pas être roulé.
MHA	Testut Hangar n°1	32	Charrette à bras	1	Taille	220	135	135	inv. 80.4.12 (dim. extraites de MM)
MHA	Testut Hangar n°1	33	Râteleuse	1	Taille	285	238	140	inv. 71.77.5 (dim. extraites de MM)
MHA	Testut Hangar n°1	34	Balance (basculé d'octroi)	1	Poids				inv. 2004.6.1
MHA	Testut Hangar n°1	35	Moto-pompe	1	Poids				inv. 74.83.2
MHA	Testut Hangar n°1	36	Moto-pompe	1	Poids				inv. 74.83.1
MHA	Testut Hangar n°1	37	Elément de char à timon	1	Taille	310	170	455	sans n°. Dimensions selon mode de stockage actuel (debout)
MHA	Testut Hangar n°1	38	Charrette à timon (char à foin)	1	Taille	460	180	200	inv. 76.8.1 Dim. d'après MM Lxlxh 499x138x324
MHA	Testut Hangar n°1	39	Char à timon	1	Taille				
MHA	Testut Hangar n°1	40	Char à timon	plusieurs	Taille				inv. 79.42.5 + autres empièées Dim. LxlaxH d'après MM (inv. 79.42.5) : 381x124x180
MHA	Testut Hangar n°1	41	Char à timon sans roues	2	Taille				inv. 84.21.1 (sur 72.104.1) Dim. LxlaxH d'après MM (inv. 84.21.1) : 470x138x77 Dim. LxlaxH d'après MM (inv. 72.104.1) : 545x144x188
MHA	Testut Hangar n°1	42	Char à timon	1	Taille				inv. 71.77.7 Dim. LxlaxH d'après MM (inv. 72.104.1) : 590x145x130
MHA	Testut Hangar n°1	43	Char à timon	1	Taille	460	180	200	
MHA	Testut Hangar n°1	44	Presse à fourme	1	Poids				inv. 71.105.1
MHA	Testut Hangar n°1	45	Presse à fourme	1	Poids				inv. 71.46.1
MHA	Testut Hangar n°1	46	Presse à fourme	1	Poids				inv. 71.116.6 (faux n° ?)
MHA	Testut Hangar n°1	47	Presse à fourme	1	Poids				inv. 71.114.1
MHA	Testut Hangar n°1	48	Presse à fromage	1	Poids				inv. 1980.9.1
MHA	Testut Hangar n°1	49	Ebauche (araire) (désignation MM)	1	Poids/Taille	313	14	40	inv. 90.21.3 Dimensions extraites de MM
MHA	Testut Hangar n°1	50	Presse à vis	2	Poids				
MHA	Testut Hangar n°1	51	Cadre et boiserie	2	Taille	450	200	30	
MHA	Testut Hangar n°1	52	Banc	1	Taille	400	50	85	inv. 72.27.8
MHA	Testut Hangar n°1	53	Décor (balustrade ?)	1	Taille	400	40	80	
MHA	Testut Hangar n°1	54	Stalle	1	Taille	350	60	110	Pourriture cubique
MHA	Testut Hangar n°1	55	Chaire à prêcher	1	Taille	300	180	150	inv. 1973.55.6. Dimensions du volume global occupé au sol des 3 éléments constitutifs (cuve, abat-voix, escalier).
MHA	Testut Hangar n°1	56	Banquette	1	Taille	320	45	90	inv. 95.9.1
MHA	Testut Hangar n°1	57	Echelle	1	Taille	530			



Collection	Localisation	Repérage plan	Désignation	Qté	Type de Hors format	Dim. approximatives en cm			Remarques
						Long.	Larg.	Haut.	
MHA	Testut Hangar n°2	01	Elément de cloche	1	Poids				200 kg : inv. 2011.0.2
MHA	Testut Hangar n°2	02	Meule en pierre	1	Poids	130	130	15	
MHA	Testut Hangar n°2	03	Bloc lapidaire	3	Poids				dont inv. 1984.23.1 (potager 2 éléments)
MHA	Testut Hangar n°2	04	Rouleau/presse (?)	1	Poids	220	50	50	
MHA	Testut Hangar n°2	05	Projecteur cinéma 35 mm	2	Poids/Taille			200	Pied en fonte : inv. 95.9.2 (1&2)
MHA	Testut Hangar n°2	06	Calèche couverte Rolland Pialat	1	Taille	300	160	240	
MHA	Testut Hangar n°2	07	Carriole	1	Taille	220	160	180	Hauteur 180 sous réserve de démonter le limon. Sinon, compter h270 avec timon relevé. Longueur prise en compte dans MM : 426 : inv. 72.114.1
MHA	Testut Hangar n°2	08	Batteuse	1	Taille	250	150	180	Longueur prise en compte dans MM : 517 : inv. 72.9.1
MHA	Testut Hangar n°2	09	Cloche en métal	1	Poids	110	110	140	indiquée "Pénitents noirs"
MHA	Testut Hangar n°2	10	Meule en pierre (ou base de colonne ?)	2	Poids				
MHA	Testut Hangar n°2	11	Fragment lapidaire	plusieurs	Poids				
MHA	Testut Hangar n°2	12	Colonne de pierre	2	Poids				dont inv. 80.12.4
MHA	Testut Hangar n°2	13	Fragment lapidaire mouluré (corniche ?)	4 ?	Poids				
MHA	Testut Hangar n°2	14	Fragment lapidaire	4	Poids				dont inv. 76.8.2 (2 éléments tuile faitière)
MHA	Testut Hangar n°2	15	Baptistère (?) en pierre	1	Poids				
MHA	Testut Hangar n°2	16	Fragment lapidaire	plusieurs	Poids				dont inv. 1973.27.1 (croix en granit), 1975.26.1 (croix en granit), 1970.51.1 (faux n°), 72.87.5 (gargouille en granit)
MHA	Testut Hangar n°2	17	Elément bois long et large (plateau charrette + timon ?)	plusieurs	Taille	550	160	30	Inscription "Hugon à Bel Air"
MHA	Testut Hangar n°2	18	Cabane de berger	1	Poids/Taille	210	130	190	Probablement dans MM sous le n° MHA 1971.26.1
MHA	Testut Hangar n°2	19	Roue	17	Poids/Taille	130	35	130	Poids/taille notables de l'ensemble. Dont inv. 73.59.4
MHA	Testut Hangar n°2	20	Manteau de cheminée en bois	1	Taille	330		200	inv. 78.40.1. Dimensions Long/H vraisemblablement inversées dans MM
MHA	Testut Hangar n°2	21	Bar de café	1	Poids/Taille	220	65	108	inv. 80.5.1. Dim. Extraites de MM
MHA	Testut Hangar n°2	22	Piano	1	Poids/Fragilité	140	65	130	
MHA	Testut Hangar n°2	23	Stalle/banc d'église en bois	3	Poids/Taille				Probablement dans MM sous le n° MHA 2011.0.13.2
MHA	Testut Hangar n°2	24	Stalle en bois	6	Poids/Taille				Probablement dans MM sous le n° MHA 2011.0.13.2
MHA	Testut Hangar n°2	25	Devant d'autel bois peint	1	Poids/Taille/Fragilité	250	70	100	Peut-être dans MM sous le n° inv. 1973.55.7 ?
MHA	Testut Hangar n°2	26 & 27	Confessionnal	2	Poids/Taille			260	Hauteur 260 avec sommet déposé. Sinon, h 325 y compris partie sommitale. Dim. MM pour chaque confessionnal (inv. 1980.2.1 & 2) : 220x110xh367 (sic)
MHA	Musée (bureau conservateur)	58	Sculpture plâtre : L'été de la vie (J.B. Champeil)	1	Poids/Taille/Fragilité	250	100	150	inv. MHA 2007.0.53. Dim. MM LxIaxH : 210x79x138
Ecomusée	Ruynes (réserves)	59	Trieur Marot	1	Taille	270	90	170	
Ecomusée	Ruynes (réserves)	60	Soufflet de forge	1	Taille/poids				
Ecomusée	Ruynes (réserves)	61	Elément de bar (meuble bas)	1	Taille	310	100	120	
Ecomusée	Ruynes (réserves)	62	Cabane de berger	1	Taille	220	100	150	
Ecomusée	Ruynes (réserves)	63	Pupitre d'écolier	3	Taille	300	55	90	
Ecomusée	Ruynes (réserves)	64	Charrette	1	Taille	350	160	285	
Ecomusée	Ruynes (réserves)	65	Cabane de berger	1	Taille	220	140	200	
Ecomusée	Ruynes (réserves)	66	Cuisinière en métal/fonte	1	Poids				
Ecomusée	Ruynes (réserves)	67	Table et bancs	3	Taille	360	90	75	1 table + 2 bancs. Dimensions de la table, sous laquelle rentrent les 2 bancs
Ecomusée	Ruynes (réserves)	68	Faucheuse	1	Taille	440	160	160	



HANGAR TESTUT n°1



28 - Corbillard



29 - Batteuse/lieuse



31 - Tombereau

30 - Citerne (?) (batteuse dans MM)



Détail d'une roue de 31-Tombereau

32 - Charrette à bras



33 - Râteleuse



34 - Balance (bascule d'octroi)



36 - Moto-pompe





35 - Moto-pompe



39 - Char à timon



37 - Elément de char à timon



40 - Char à timon

42 - Char à timon

41 - Char à timon sans roues

43 - Char à timon



38 - Charrette à timon



44 - Presse à fourme



46 - Presse à fourme





45 - Presse à fourme ; 47 - Presse à fourme



49 - Ebauche (araire) (désignation MM)



48 - Presse à fromage



50 - Presse à vis



51 - Cadre et boiserie



A droite : 52 - Banc ; au milieu : 53 - Décor (balustrade ?)



54 - Stalle



OBJECTIF 3.4

Commune de Saint-Flour & Communauté de communes Saint-Flour Communauté
Etude de programmation des réserves du musée de la Haute-Auvergne et de l'écomusée de Margende Haute-Auvergne

RAPPORT FINAL_v.1.1

Janvier 2017 - révision septembre 2017



55 - Chaire à prêcher



56 - Banquette



57 - Echelle

HANGAR TESTUT n°2



01 - Elément de cloche



02 - Meule en pierre



03 - Bloc lapidaire



04 - Rouleau/presse (?)

OBJECTIF 3.4

Commune de Saint-Flour & Communauté de communes Saint-Flour Communauté
Etude de programmation des réserves du musée de la Haute-Auvergne et de l'écomusée de Margeride Haute-Auvergne

RAPPORT FINAL_v.1.1

Janvier 2017 - révision septembre 2017



05 - Projecteur cinéma 35 mm



06 - Calèche couverte Rolland Pialat



07 - Carriole



08 - Batteuse



09 - Cloche en métal



10 - Meule en pierre (?)



11 - Fragment lapidaire



12 - Colonne



13 - Fragment lapidaire mouluré (corniche ?)



Équipe : Stéphanie CHARBIT - Alexis GAILLEAUD - Séry LUPPEREAU
Contact : s.charbit@gmail.com - Tél : 08 27 67 25 48

Page 7/13

OBJECTIF
3.4



14 - Fragment lapidaire



15 - Baptistère (?) en pierre



16 - Fragment lapidaire



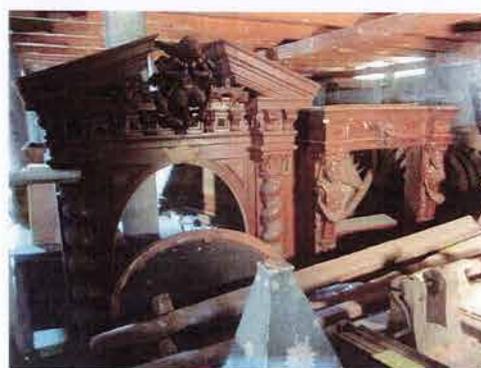
17 - Elément bois long et large (plateau charrette avec timon ?)



18 - Cabane de berger



19 - Roue



20 - Manteau de cheminée en bois

OBJECTIF
3.4

Commune de Saint-Flour & Communauté de communes Saint-Flour Communauté
Etude de programmation des réserves du musée de la Haute-Auvergne et de l'écomusée de Margeride Haute-Auvergne

RAPPORT FINAL_v.1.1

Janvier 2017 - révision septembre 2017



21 - Bar de café



22 - Piano



23 - Stalle/banc d'église en bois



24 - Stalle en bois



25 - Devant d'autel bois peint



26 & 27 - Confessionnal

Musée de la Haute-Auvergne
(bureau conservateur)



58 - Sculpture plâtre : L'été de la vie

Réserves de l'écomusée, Ruynes-en-Margeride



60 - Soufflet de forge



59 - Trieur Marot



61 - Élément de bar (meuble bas)



62 - Cabane de berger



63 - Pupitre d'écolier





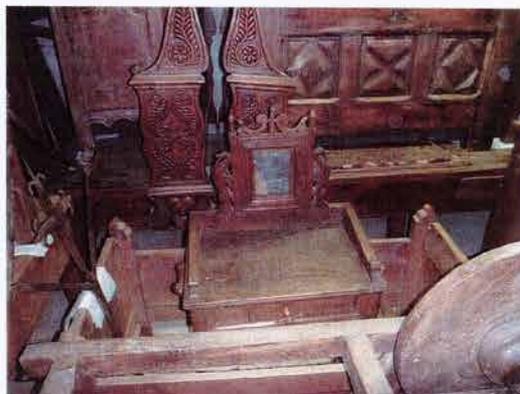
64 - Charrette



65 - Cabane de berger



66 - Cuisinière en métal/fonte



67 - Table et bancs



68 - Faucheuse (sous un ensemble d'éléments divers). Détails : timon, faux rabattable





Hangars Testut n° 1 et n° 2
Repérage des "hors-normes"

*
* *

Coordonnées du maître d'ouvrage :

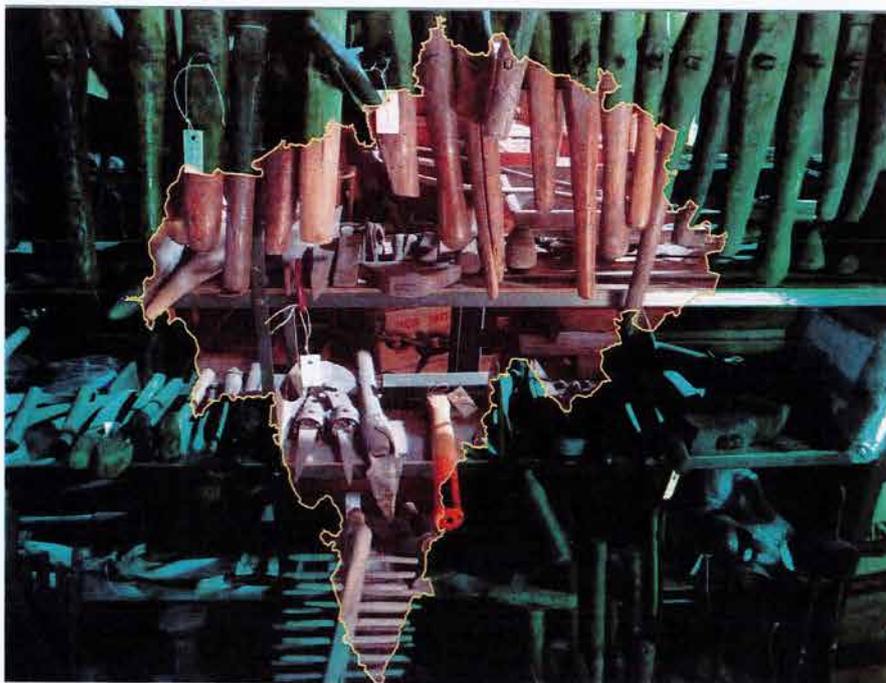
Laëtitia THEROND

Directrice du musée de la Haute-Auvergne et de l'écomusée de Margeride
museehauteauvergne@saint-flour.fr
04 71 60 61 36

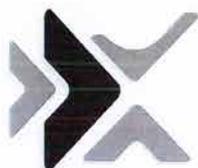
Adresse postale : Musée de la Haute-Auvergne
1 Place d'Armes
15100 SAINT-FLOUR



Communauté de communes Saint-Flour Communauté
15100 SAINT-FLOUR



PHASE 1 - ACTUALISATION DES BESOINS
DECEMBRE 2019



Stéphane CHARBIT

Gestion de projet, Programmation & Conseil en conservation préventive

18, rue Oberkampf 75011 PARIS

tél 06.27.67.28.46 - s.charbit@gmail.com

Siret 508 369 345 00030 - Code APE 7022Z TVA intracommunautaire FR36 508369345



Sommaire

1. Rappel du contexte	2
2. RAPPEL AVERTISSEMENT ETUDE 2017 Les termes de "réserve" et de "pôle de conservation" 2	
3. Actualisation des besoins estimés en 2017	3
3.1. <i>Stockage pérenne des collections</i>	3
3.1.1. Les acquisitions postérieures à 2016.....	3
3.1.2. Les produits de la fouille de Roueyre	4
3.1.3. L'enrichissement en produits de fouilles archéologiques sur le territoire	4
3.1.4. Synthèse actualisation des besoins pour le stockage des collections.....	6
3.2. <i>Autres stockages</i>	6
3.3. <i>Autres fonctions et locaux</i>	7
3.4. <i>Hypothèses de mutualisation étudiées en 2017</i>	8
4. Tableau des besoins actualisé 2019.....	8

ANNEXES

O1. Estimation des besoins relatifs aux collections acquises après juin 2016	A3	2 p.
O2 - Rappel du Tableau récapitulatif des besoins de l'étude de 2017	A4	1 p.



1. Rappel du contexte

Après avoir, en décembre 2018, reconnu d'intérêt communautaire, au titre de ses compétences optionnelles, la création d'un pôle de conservation intitulé *Centre de protection et de valorisation des collections des musées de France* du territoire intercommunal, la communauté de communes Saint-Flour Communauté se propose de transformer le bâtiment qui accueille à ce jour les tennis couverts de Saint-Flour - qui seront délocalisés en 2021 - en pôle de conservation pour les collections des musées de France de l'intercommunalité.

La phase 1 de la mission d'assistance qui nous a été confiée pour ce faire porte sur l'actualisation des besoins déterminés lors d'une précédente étude remise en 2017 et sur l'étude de la faisabilité du projet sur le site des anciens tennis couverts sis avenue de Besserette à Saint-Flour.

2. RAPPEL AVERTISSEMENT ETUDE 2017

Les termes de "réserve" et de "pôle de conservation"

2017

Le terme de « réserve » est un terme ambigu ; au sens large il désigne un espace de stockage de biens de quelque nature que ce soit (magasin, restaurant, boutique, ...).

Dans son utilisation courante en milieu plus spécifiquement muséal, son ambiguïté reste entière dans la mesure où il sert à désigner aussi bien le local qui abrite tout ou partie des collections du musée que le bâtiment (c.à.d. l'ensemble des locaux) qui concourt à la fonction de conservation des collections.

Depuis quelques années il est toutefois possible de lever cette ambiguïté en se référant aux termes de la norme NF EN 16141 (décembre 2012)¹ :

- la **réserve** désigne l'« *espace spécifique où sont entreposés les biens culturels (...)* », c'est à dire **un local** ;
- le **pôle de conservation** désigne le « *lieu dédié à l'entreposage des collections, et aux activités liées à leur exploitation (...)* », c'est-à-dire **un ensemble de locaux, un bâtiment ou un ensemble de bâtiments**.



Pour la présente mission on se référera donc à l'expression « POLE DE CONSERVATION » pour désigner couramment le futur *Centre de protection et de valorisation des collections des musées de France*.

¹ Conservation des biens culturels - Recommandations pour la gestion des conditions d'environnement des biens culturels - Pôle de conservation : définitions et caractéristiques des espaces permettant la conservation et l'exploitation des biens culturels



3. Actualisation des besoins estimés en 2017

3.1 Stockage pérenne des collections

La mise à jour des besoins estimés en 2017 porte sur la prise en compte :

- des acquisitions postérieures à juin 2016 (date correspondant à la phase des relevés sur sites ayant permis de déterminer les volumes de collections à prendre en compte) ;
- des produits de la fouille de Roueyre (contournement A51, actuellement stockés dans les locaux de l'INRAP sis à Clermont-Ferrand) ;
- d'une estimation de l'enrichissement en termes de produits de fouilles archéologiques sur le territoire.

3.1.1. Les acquisitions postérieures à 2016

Les objets listés dans le fichier transmis par le MOA ont été répartis selon les typologies d'objets et de mobilier définis en 2017, puis les occupations dans chaque typologie de mobilier ont été estimées (cf. détail joint en **ANNEXE 1**) :

- la surface de la réserve "Grands objets" doit être augmentée de 20m²
- pour les autres réserves les surfaces sont insuffisamment significatives pour être prises en compte.

Typologies objets 2017	Typologies mobiliers 2017	Besoins complémentaires estimés 06/2016-2019 ²			
Grands objets	PAL (sol)	6,5 m ²	soit :	6,48 m ²	soit +20 m ²
	CANT	0,2 m ³		0,01 UR	
	RACK	9,1 m ³		0,61 UR	
Petits objets	RAY	0,8 m ³		0,31 UR	pm (<1 m ²)
Dominante "peinture"	RAT-V module B	0,1 ml		0,07 UR	pm (±1 m ²)
	RAT-V module D	0,5 ml		0,34 UR	
	RAT-V module E	0,1 ml		0,10 UR	
	RAT-V module I	0,3 ml		0,43 UR	
Dominante "papier"	MAP	2,1 plateaux h3cm		0,08 UR	pm (±1 m ²)
	RAY LIVRE_niveaux A	0,2 ml		0,03 UR	
	RAY LIVRE_niveaux B	2,1 ml		0,28 UR	
	RAY_BOITE PP PF	5,0 boîtes PP PF		0,42 UR	

² La traduction des UR en besoins de surfaces au sol est établie selon les références précisées dans l'étude 2017 (dimensions des mobiliers, ratios de circulation)



3.1.2. Les produits de la fouille de Roueyre

L'hypothèse retenue, « maximaliste », est une prise en compte de la totalité des produits de la fouille, relevés sur place par nos soins le 5/11/2019 :

Localisation INRAP	Désignation objets	Qté	La	Pr	H	Remarques	Type UR destination
Entrepôt (Halle)	céramiques (amphores)	110	40	30	23	étudié	RAY
	céramiques (amphores)	8	40	60	23	étudié	RAY
Bureau	céramiques	30	40	30	23	en cours d'étude	RAY
	céramiques	1	40	60	23	en cours d'étude	RAY
	scories	5	40	30	23	en cours d'étude	RAY
	métal	1	40	60	23	en cours d'étude	RAY
Entrepôt (Halle)	lithique / céramique archit.	18	40	30	23	reste à traiter	RAY
	sédiments	3	40	30	23	provision après tamisage des 46 seaux actuels (à budgéter après rapport)	RAY
Entrepôt (Halle)	Bois en eau (poteaux)	1	100	120	25	provision après traitement et reconditionnement : x3	RACK
	Bois en eau (planches)	1	100	120	40	provision après traitement et reconditionnement : x3	RACK

Soit :

- la surface de la réserve "Grands objets" a augmenter d'une provision de 5 m²,
- la surface de la réserve "Petits objets" à augmenter de 5 m² également.

Typologies objets 2017	Typologies mobiliers 2017	Besoins complémentaires estimées 06/2016-2019 ³		
Grands objets	RACK	2 niveaux de rack h totale ± 150 cm	soit : 0,5 UR	prov. +5 m ²
Petits objets	RAY	166 bacs 30x40xh23 10 bacs 60x40xh23	3 UR	+ 5 m ²

3.1.3. L'enrichissement en produits de fouilles archéologiques sur le territoire

On propose de retenir l'hypothèse d'un enrichissement limité en termes de produits de fouilles archéologiques sur le territoire, en s'appuyant sur les deux arguments suivants :

- depuis la loi du 7 juillet 2016 dite « loi LCAP », toute découverte archéologique faite sur un terrain est réputée appartenir à 100% à l'Etat si ce terrain a été acquis après l'entrée en vigueur de la dite loi (cas des biens archéologiques mobiliers) ou après l'entrée en vigueur de la loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001 (cas des biens archéologiques immobiliers) ; pour

³ La traduction des UR en besoins de surfaces au sol est établie selon les références précisées dans l'étude 2017 (dimensions des mobiliers, ratios de circulation)

les terrains acquis antérieurement à ces deux dates, la propriété des biens archéologiques (mobiliers comme immobiliers) est partagée à moitié entre le propriétaire du terrain et, en cas de découverte fortuite, l'inventeur de la découverte. Toutefois, depuis la loi LCAP, concernant les biens mobiliers, dans le cas où le propriétaire du terrain et, en cas de découverte fortuite l'inventeur de la découverte, n'a pas fait valoir ses droits dans un délai de 2 ans dans les conditions définies par la loi LCAP, la propriété des biens archéologiques est transférée à titre gratuite à l'Etat ; dans le cas où seul le propriétaire ou l'inventeur aurait fait valoir ses droits, la propriété des biens est partagée entre celui-ci et l'Etat.⁴

Ainsi, les produits de la fouille de sauvetage réalisée en avril-juin 2018 à Roueyre pour l'extension de l'A51 sur des terrains qui semblent être propriété du Département du Cantal (point à confirmer) seraient propriété :

- de l'Etat si les terrains ont été acquis après l'entrée en vigueur de la loi LCAP (07/2016),
- du Département du Cantal si les terrains ont été acquis antérieurement, sous réserve que le Département fasse valoir son droit de propriété dans les délais mentionnés supra, faute de quoi la propriété en reviendrait entièrement à l'Etat.

Quoiqu'il en soit, ni Saint-Flour Communauté, ni aucune des communes qui la constituent ne sera in fine propriétaire des biens issus des fouilles de Roueyre⁵, sauf si l'Etat venait à les lui céder à titre gratuit comme mentionné supra dans le cadre de l'article L. 541-7 du Code du patrimoine ;

- pour les fouilles à venir, une des communes de l'intercommunalité ou l'intercommunalité elle-même pourrait se trouver propriétaire de fait de futures découvertes réalisées sur des terrains lui appartenant, sous réserve que ces terrains aient été acquis antérieurement à juillet 2016 (cas des biens mobiliers) ou sous réserve d'en revendiquer la propriété pour des terrains acquis postérieurement ; toute autre entrée en possession de biens archéologiques ne serait que le fruit d'une démarche volontaire et d'un accord avec l'Etat pour qu'il en cède la propriété à titre gratuit (art. L 541-7) ;
- par ailleurs, le nombre de fouilles à venir devrait s'avérer assez limité, y compris pour la zone de Roueyre et en dépit du potentiel archéologique repéré, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel les fouilles de sauvetage qui permettent de mobiliser un budget suffisant à leur réalisation, les fouilles programmées se trouvant de facto assez circonscrites du fait de crédits moindres ou plus difficilement mobilisables (information INRAP Clermont-Ferrand, novembre 2019).

Le « risque » (ou la « chance » selon le point de vue que l'on souhaite adopter) de voir des produits de fouille entrer en masse dans le futur pôle de conservation dans les années à venir semble ainsi de fait assez limité. Cependant, afin de tenir en compte de la possibilité de transferts de propriété de l'Etat à titre gratuit à Saint-Flour Communauté pour des ensembles particuliers, mais aussi de la possibilité

⁴ A noter toutefois également que « l'Etat peut transférer à titre gratuit la propriété des biens archéologiques mobiliers lui appartenant à toute personne publique qui s'engage à en assurer la conservation et l'accessibilité sous le contrôle scientifique et technique des services chargés de l'archéologie » (art. L. 541-7 du Code du patrimoine).

⁵ Sous réserve que les terrains soient bien propriété du CD15 comme mentionné lors des échanges oraux à ce propos.

d'accueillir en dépôt les biens mobiliers les plus « muséographiables » de certaines fouilles, on propose de provisionner à titre de mesure conservatoire pour l'enrichissement en produits de fouilles l'équivalent de 5 fois le volume des produits de la fouille de Roueyre de 2018, soit :

- une provision de 15 m² pour la réserve "Grands objets",
- une provision de 15 m² pour la réserve "Petits objets".

3.1.4. Synthèse actualisation des besoins pour le stockage des collections

Réserve	HsP libre	Climat	Besoins 2017	Compléments 2019	TOTAL besoins actualisés 2019
Grands objets	4m	stable autour de HR 50% T°15-25°C	790 m ²	40 m ²	830 m ²
Petits objets	3m20		120 m ²	20 m ²	140 m ²
Dominante "peinture"	4m		50 m ²	pm	50 m ²
Dominante "papier"	3m20		60 m ²	pm	60 m ²
TOTAUX			1.020 m²	60 m²	1.080 m²

Remarque : la possibilité d'accueillir également de façon pérenne les collections du musée d'art et d'histoire Alfred-Douët, comme proposé dans l'étude de 2017, n'a pas été intégrée à l'actualisation des besoins du futur pôle de conservation.

3.2. Autres stockages

L'actualisation des besoins prend en compte également la confirmation d'un espace dévolu à l'accueil **transitoire** de biens **patrimoniaux** appartenant aux communes de l'intercommunalité, permettant leur mise à l'abri provisoire par exemple dans le cas de sinistres (incendies, dégâts de eaux, ...) ou de travaux de réfection des bâtiments qui les abritent en temps normal (local 5a dans le tableau des besoins p. 85 de l'étude 2017).

Cet espace doit toutefois être recalibré à l'aune de la volonté d'y accueillir selon la même logique transitoire les biens mobiliers de l'Etat actuellement conservés à la cathédrale de Saint-Flour en cas de sinistre ; la quantité des œuvres et objets à prendre en compte (dont des grands formats) pour recalibrer le local doit être précisée, étant entendu que l'espace ne saurait accueillir l'ensemble des biens abrités à la cathédrale, mais « seulement » les œuvres prioritaires du plan de sauvegarde (en cours de définition ?). Une réunion tenue à Saint-Flour le 14/11 avec le CRMH, le CAO A et le SPSI a permis de clarifier au moins partiellement cet aspect : Mme Véronique BREUIL, CAO A du Cantal, a jugé suffisant le calibrage du local à 20m² pour les biens de la cathédrale qui pourraient être concernés par une mise à l'abri transitoire, dans la mesure où il n'est pas prévu de déménager les très grands formats, pas même pendant des travaux s'il y en avait. ⁶

⁶ Information communiquée par mail par Colette BONY à l'issue de la réunion le 14/11/2019



A titre de mesure conservatoire, on propose toutefois de provisionner $\pm 15 \text{ m}^2$ en fourchette haute du calibrage initial (20 m^2 en 2017) afin de prendre en compte la possibilité - si le scénario de faisabilité le permet - d'y accueillir transitoirement 2 à 3 grands formats, mais aussi pour conférer au local des dimensions plus aisément exploitables en cas d'accueil de grands formats (de la cathédrale ou d'ailleurs).

Les dimensions des plus grandes œuvres qui pourraient être potentiellement concernées - de la cathédrale ou d'ailleurs - pourront nous être utilement communiquées afin de calibrer au mieux les accès et/ou circulations.

Ont également été évoqués en réunion de démarrage de l'étude les points suivants, qui ne sont a contrario pas retenus à ce stade dans l'actualisation des besoins du pôle de conservation :

- regroupement du fonds d'ouvrages anciens réparti entre le musée de la Haute-Auvergne (partie prise en compte dans les besoins estimés en 2017) et les archives municipales de la Ville de Saint-Flour, sachant qu'un certain nombre d'ouvrages ont vraisemblablement été mélangés dans l'inventaire respectif des deux structures.

En attente de précisions sur ce point, l'intégration du fonds d'ouvrages anciens conservé aux archives municipales de Saint-Flour n'a pas été prise en compte.

Dans l'hypothèse où le regroupement des deux parties de ce fonds serait souhaité, il conviendra de nous indiquer le linéaire correspondant à la partie du fonds conservée aux archives municipales (linéaire/profondeur/hauteur de tablettes correspondantes).

- stockage Pays d'art et d'histoire : possibilité de stocker l'équivalent de 15 ? 20 ? expositions annuelles des photographies des grilles de l'ancienne école Notre-Dame (quantité et dimensions des photographies par exposition non précisées),

Pour ces points on veillera - lors de l'élaboration des scénarios à indiquer l'éventuelle part de la capacité du bâtiment inexploitée par le/les scénario(s) , afin de pouvoir ré-examiner leur intégration dans le programme de l'opération.

3.3. Autres fonctions et locaux

Fonction Bureaux :

- Bureaux du personnel (3a) ⁷:
 - prévoir que le bureau de la chargée des collections soit fermé et qu'il intègre l'ensemble des reports sûreté/sécurité du site $\Rightarrow 20 \text{ m}^2$ (vs 15 m^2 en 2017),
 - recalibrer la surface du bureau de la directrice des musées au regard de sa fonction ponctuelle $\Rightarrow 10 \text{ m}^2$ (vs 15 m^2 en 2017),
 - intégrer l'espace stagiaires/chercheurs (2 postes) à l'espace de documentation (80 ml + 2 places de consultation) $\Rightarrow 25 \text{ m}^2$ (vs 30 m^2 en 2017) .

⁷ Numérotation des fonctions en référence au tableau récapitulatif des besoins de l'étude de 2017 (p.83)



- Bureau association des amis des musées (3c) : à supprimer \Rightarrow 0 m² (vs 10 à 15 m² en 2017)
- Espaces animation/diffusion (4a/4b) :
 - maintien du "petit espace" polyvalent (activités pédagogiques 30 p. yc. vestiaire / consultation des collections / salle de réunion musées) en veillant à ce que :
 - soient ménagées des vues sur les espaces de stockage des collections et/ou sur les espaces de travail sur les collections,
 - le stockage associé soit suffisamment calibré pour que la mutualisation des fonctions soit réaliste \Rightarrow 5 si intégré dans l'espace, 10 m² si local distinct
 - \Rightarrow recalibrage "petit espace polyvalent" + stockage à 50 à 60 m² (vs 50 m² en 2017) ;
- suppression du "grand espace" salle de conférences 100/150 \Rightarrow 0 m² (vs 70 m² en 2017) ;
- recalibrage des sanitaires publics H/F (4b) au regard de la suppression de la salle de conférences \Rightarrow 10 à 15 m² (vs 20 m² en 2017)

3.4. Hypothèses de mutualisation étudiées en 2017

L'étude de 2017 était réalisée dans un contexte de groupement de commandes entre Saint-Flour Communauté et la Ville de Saint-Flour ; à ce titre il avait été demandé d'établir 2 hypothèses pour le futur pôle de conservation :

- hypothèse 1 : mutualisation complète des réserves et des locaux entre musée de la Haute-Auvergne et l'écomusée de Margeride ;
- hypothèse 2 : distinction de certains locaux entre les 2 musées et les 2 collectivités.

Le contexte a aujourd'hui changé : le bâtiment est porté par la communauté de communes, rendant de fait caduque la logique de distinction des locaux correspondant à l'hypothèse 2 de l'étude de 2017.

On gardera juste à l'esprit que, pour les espaces de réserves à proprement parler, on aura tout intérêt à distinguer visuellement les mobiliers accueillant les collections du musée de la Haute-Auvergne des mobiliers accueillant celles de l'écomusée de Margeride, a minima afin d'éviter toute confusion dans les inventaires entre les deux établissements (par exemple : couleur des mobiliers eux-mêmes, ou code couleur signalétique, ...).

4. Tableau des besoins actualisé 2019

Le tableau en page suivante récapitule les besoins actualisés selon les points vus supra, en rappelant pour mémoire les superficies prévus en 2017 pour l'hypothèse 1 de mutualisation complète des espaces.⁸

⁸ Les données en rouge de l'hypothèse 1 correspondaient à des valeurs basses afin d'envisager une réduction des coûts (09/2017). Le tableau récapitulatif complet des besoins de l'étude 2017 (hypothèses 1 et 2) est joint en **ANNEXE 02**.



Tableau récapitulatif des besoins (en m²)

				ACTUALISATION 2019 DES BESOINS	Rappel hypothèse 1 étude 2017	
Zone 1. LIVRAISONS ET TECHNIQUE				100 m²	100 m²	
1a	Aire de livraison abritée/local-sas de déchargement			30	30	
1b	Stockage des caisses/matériel manutention			5	5	
1c	Stockage nettoyage et maintenance bâtiment			5	5	
1d	Atelier de petit bricolage/préparation ET + fournitures			30+10	30+10	
1e	Stockage mobiliers muséo (vitrines, socles, ...)			15	15	
1f	Local poubelles			5	5	
Zone 2. CIRCUIT DES COLLECTIONS MUSEE(S)				1.160 m²	1.100 m²	
2a	Local déballage/emballage + stockage matériel emballage			30	30	
2b	Local quarantaine et traitement congélation			20	20	
2c	Atelier conservation préventive/petite restauration/ conditionnement /encadrement + stockage matériel de conservation (et cadres d'exposition)			25+5	25+5	
2d	Réserves collections (yc enrichissement)			1.080	1.020	
	2d1	Grands objets	Hsp 4m	Climat stable	830 m ²	790 m ²
	2d2	Petits objets	HsP 3m20	autour de	140 m ²	120 m ²
	2d3	Dominante "peinture"	Hsp 4m	HR 50%	50 m ²	50 m ²
	2d4	Dominante "papier"	HsP 3m20	T°15-25°C	60 m ²	60 m ²
Zone 3. BUREAUX				70 m²	50 à 90 m²	
3a	Bureaux du personnel incluant : - 1 bureau/poste fixe chargée des collections (20 m ²), * - 1 poste de passage directrice des musées (10 m ²), - zone documentation 80 ml + 2 places de consultation + 2 postes stagiaires et/ou chercheurs (25 m ²) - espace attente intégré à excroissance de circulation (pm)			55	35 à 60	
3b	Local photocopie/impression + stockage fournitures et archives administratives (10 m ²)			10	10	
3c	Association amis musée : 1 bureau + stock archives			0	10 à 15	
3d	Espace WC, douche, vestiaires (H/F) - personnel			5	5	
Zone 4. ANIMATION/DIFFUSION				60 à 75 m²	0 à 140 m²	
4a	Petit espace : activités pédagogiques (30 p. yc. vestiaire) / consultation des collections / salle de réunion musées / etc. (y compris stockage, intégré ou adjacent)			50 à 60	0 à 50	
	Grand espace modulable : salle de conférences 100/150 p.			0	0 à 70	
4b	Espace WC (H/F) - public			10 à 15	0 à 20	
Zone 5. CONSERVATION TERRITOIRE Communauté de Communes				20 à 35 m²	0 à 20 m²	
5a	Conservation transitoire éléments du patrimoine du territoire		HsP selon projet	HR non contrôlée T°15-25°C	20 à 35	20
TOTAL GENERAL BESOINS en m² SU				1.410 à 1.440 m²	1.250 à 1.450 m²	
Zone 6. LOCAUX TECHNIQUES ET CIRCULATIONS				prov. 300 m²	prov. 250/300 m²	
6a	Locaux techniques		selon projet		prov.100 m ²	prov.100 m ²
6b	Circulations horizontales et verticales		selon projet		prov.15%SU≈200m ²	prov.15%SU≈200m ²
PROVISION TOTAL GENERAL en m² SDO				1.710 à 1.740 m²	1.500 à 1.750 m²	
7. ESPACES EXTERIEURS				75 m² + selon projet	75 m² + selon projet	
7a	Stationnement privé 2 emplacements + camionnette			75	75	
7b	Aire de retournement pour livraison + dépose bus			selon projet	selon projet	

*Le bureau regroupe également l'ensemble des reports de suivi et d'alarme sûreté/sécurité du bâtiment

EXTRAIT DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES PAR LE MOA										
Nombre d'ouvrages inventariés	Nombre de dépôts	Nombre de parties	Nombre d'objets	Désignation du bien	Désignation du bien 2	Désignation du bien 3	Localisation	Meubles	Meubles	Meubles
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Présents en 2016 mais sans les avoir pris en compte ??										
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Musee de la Haute-Auvergne										
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
TOTAUX										
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6





ANNEXE 02 - Rappel du Tableau récapitulatif des besoins de l'étude de 2017

L'hypothèse 1 (réserves mutualisées) et l'hypothèse 2 (réserves distinctes) se différencie par le traitement des espaces de réserves *stricto sensu*, mais aussi de certains des locaux de logistique des collections étroitement associés à du stockage - même transitoire - d'œuvres ou de matériaux ayant vocation à intervenir dans la conservation des œuvres, y compris en réserve.

En rouge ci-dessous les valeurs basses des besoins afin d'envisager une réduction des coûts (septembre 2017).

		Hyp. 1		Hyp.2 Réserves distinctes	
		Réserves mutualisées		Musée Haute-Auv.	Ecomusée + Estrémiac
Zone 1. LIVRAISONS ET TECHNIQUE		100 m²		135 m²	
1a	Aire de livraison abritée/local-sas de déchargement	30		40	
1b	Stockage des caisses/matériel manutention	5		5	5
1c	Stockage nettoyage et maintenance bâtiment	5		5	
1d	Atelier de petit bricolage/préparation ET + fournitures	30+10		30 + (2*10)	
1e	Stockage mobiliers musée (vitrines, socles, ...)	15		15	10
1f	Local poubelles	5		5	
Zone 2. CIRCUIT DES COLLECTIONS MUSEE(S)		1.100 m²		1.165 m²	
2a	Local déballage/emballage + stockage matériel emballage	30		40	
2b	Local quarantaine et traitement congélation	20		20	15
2c	Atelier conservation préventive/petite restauration/conditionnement /encadrement + stockage matériel de conservation (et cadres d'exposition)	25+5		25 + (2*5)	
2d	Réserves collections (yc enrichissement 20/25 ans)	1.020		775	280
	2d1 Grands objets Hsp 4m Climat stable autour de HR	790 m ²		600 m ²	210 m ²
	2d2 Petits objets HsP 3m20	120 m ²		85 m ²	40 m ²
	2d3 Dominante "peinture" Hsp 4m 50%	50 m ²		50 m ²	*10 m ²
	2d4 Dominante "papier" HsP 3m20 T°15-25°C	60 m ²		40 m ²	20 m ²
Zone 3. BUREAUX		50 à 90 m²		50 à 90 m²	
3a	Bureaux du personnel incluant (hypothèse haute): - 1 poste fixe chargée des collections (15 m ²), - 1 poste de passage directrice des musées (15 m ²), - 1 à 2 postes stagiaires et/ou chercheurs (10 m ²) - espace attente intégré à excoissance de circulation Y compris zone documentation 20 m ²	35 à 60 +10		35 à 60 +10	
3b	Local photocopie/impression + stockage fournitures administratives et archives administratives				
3c	Association amis musée : 1 bureau + stock archives	10 à 15		10 à 15	
3d	Espace WC, douche, vestiaires (H/F) - personnel	5		5	
Zone 4. ANIMATION/DIFFUSION		0 à 140 m²		0 à 140 m²	
4a	Espace modulable : (1) petit espace : activités pédagogiques (30 p. yc. vestiaire) / consultation des collections / salle de réunion musées / etc. (2) grand espace : salle de conférences 100/150 p.	50 + 70 m ²		50 + 70 m ²	
4b	Espace WC (H/F) - public	20		20	
Zone 5. CONSERVATION TERRITOIRE Cté Communes		0 à 20 m²		0 à 20 m²	
5a	Conservation transitoire d'éléments du patrimoine de la communauté de communes	HsP selon projet	HR non contrôlée T°15-25°C	20	
TOTAL GENERAL BESOINS en m² SU		1.250 à 1.450 m²		1.350 à 1.550 m²	

Zone 6. LOCAUX TECHNIQUES ET CIRCULATIONS		prov. 250/300 m²		provision 300/350 m²	
6a	Locaux techniques	selon projet		prov.100 m ²	
6b	Circulations horizontales et verticales	selon projet		prov. 15-20%SU=250m ²	
PROVISION TOTAL GENERAL en m² SDO		1.500 à 1.750 m²		1.650 à 1.900 m²	

7. ESPACES EXTERIEURS		75 m² + selon projet		75 m² + selon projet	
7a	Stationnement privé 2 emplacements + camionnette	75		75	
7b	Aire de retournement pour livraison + dépose bus	selon projet		selon projet	

*Le besoin, estimé à 5 m² (cf. infra), est majoré pour offrir un local d'une surface minimale viable (ici 10m²)

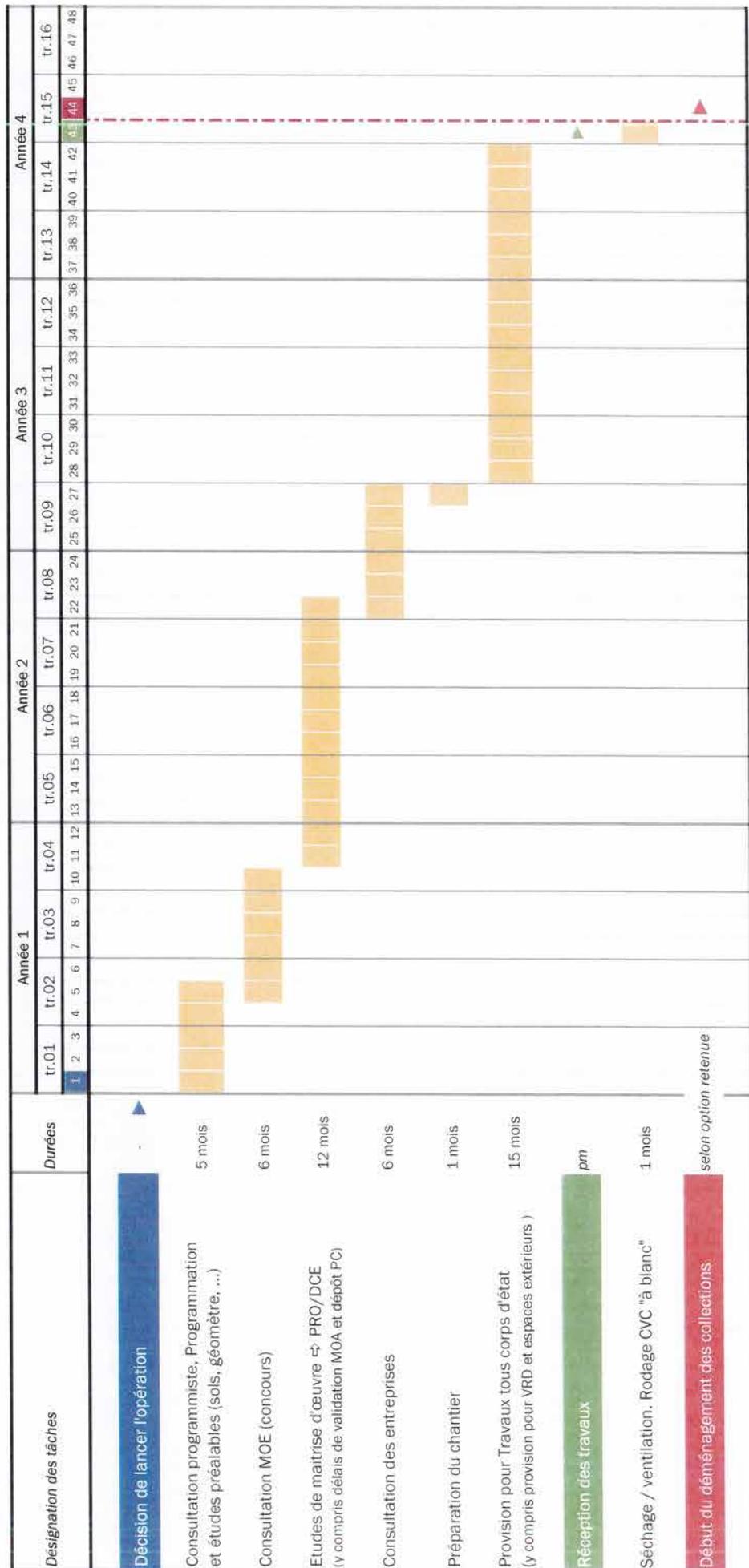
Saint-Flour Communauté –
AMO pour la création du pôle de conservation Centre de protection et de valorisation des collections des musées de France

Hypothèse pour le planning : CONSTRUCTION NEUVE

(pm) : le planning d'une réhabilitation de bâtiment existant devra être adapté selon la nature du projet et des travaux)

AVERTISSEMENT

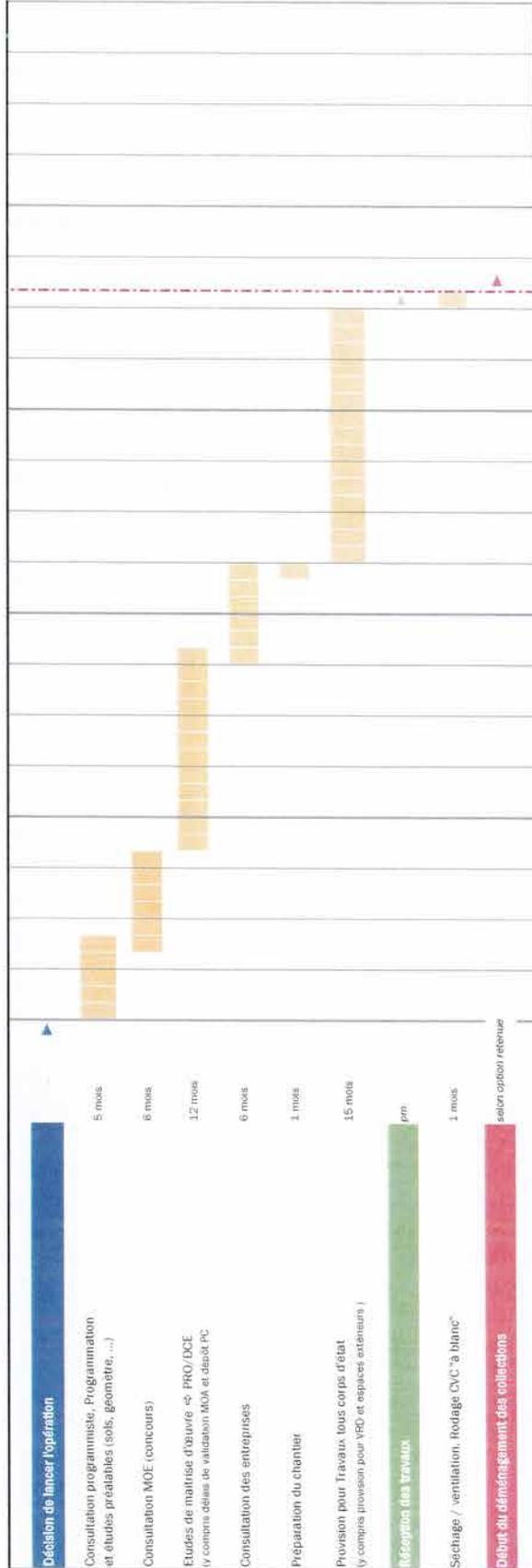
Le planning téméraire à compter de la décision de lancer l'opération, suite au choix d'un site (construction) ou d'un bâtiment (réhabilitation).
 La durée des études prospectives de terrain ou bâtiment - très variable - doit être ajoutée en amont du planning proposé ci-dessous.



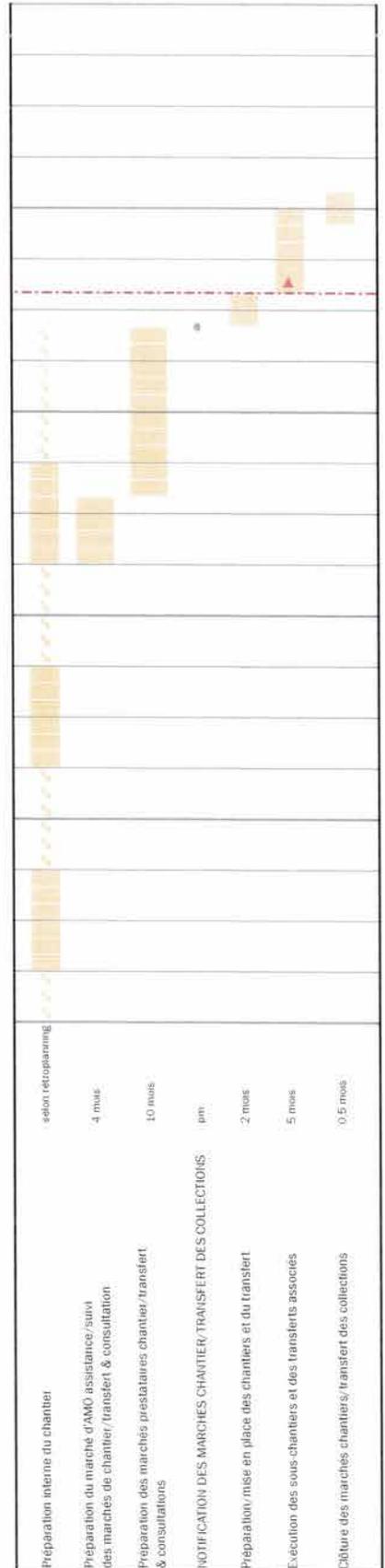
OBJECTIF
3.4

Désignation des tâches	Année 1						Année 2						Année 3						Année 4						Année 5																																			
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Durées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60

Bâtiment : les nouvelles réserves (hypothèse construction neuve)



Collections : le chantier et le transfert vers les nouvelles réserves (conformément au scénario développé dans le rapport final de l'étude - cf. p. 75)



OBJECTIF
3.4

Designation des tâches	Montants		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
	HT	TTC	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hypothèse retenue pour l'échéancier : réserves mutualisées, scénario de base (cf. colonne 1a du récapitulatif financier au programme pour un job de conservation, §5.5 p.88 du rapport final de l'étude CHARBIT /GAILLARD/KUPERNOIC - version révisée en septembre 2017, ref. 037SCH20170929)												
<i>Couts préparation et suivi du chantier/transfert (en interne + AMO)</i>												
ETUDE PREALABLE DESINFECTIION BIBLIOTHEQUE MIHA 1 (HT)	3 500 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
COUT MATERIEL FOURNITURES OPERATIONS PREALABLES (HT)	5 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
VACATION 1 ETP DUREE 4 MOIS/AN PREPARATION CDC -> 3 ANS	26 250 €	26 250 €	8 750 €	8 750 €	8 750 €	8 750 €	8 750 €	8 750 €	- €	- €	- €	- €
VACATION 1 ETP DUREE 5 MOIS PENDANT CDC (SUIVI CDC)	11 000 €	11 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 000 €	11 000 €	- €	- €
AMO CHANTIER/ TRANSFERT (PREPARATION + SUIVI = 18 mois)	38 000 €	45 600 €	- €	- €	- €	- €	45 600 €	15 200 €	- €	- €	30 400 €	- €
Chantier des collections & transfert												
INTERVENTIONS CHANTIER/TRANSFERT COLLECTIONS	150 000 €	180 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	180 000 €	180 000 €	- €	- €
MATERIEL CHANTIER/TRANSFERT COLLECTIONS	23 000 €	27 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	27 600 €	27 600 €	- €	- €
DESINFECTIION	45 000 €	54 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	54 000 €	54 000 €	- €	- €
DESINFECTIION DE MASSE	9 000 €	10 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 800 €	10 800 €	- €	- €
Equipement des réserves (hors réserves qui sont le projet de labellisation)												
MOBIERS DE STOCKAGE DES RESERVS	100 000 €	120 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	120 000 €	120 000 €	- €	- €
EQUIPEMENT DES RESERVES AUTRE QUE MOBILIERS	20 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	24 000 €	24 000 €	- €	- €
PROVISION POUR STOCKAGE FUTUR DES HORS FORMATS	15 000 €	18 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	18 000 €	18 000 €
PROVISION MOBILIER SPECIFIQUE CONS PREY + ANIMATION	50 000 €	60 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	60 000 €	60 000 €	- €	- €
Projet de bâtiment pour les réserves (variables selon projet de bâtiment) Hypothèse construction neuve												
TRAVAUX 1.750 m ² SDO (hors coût du fonct. VRD)	2 600 000 €	3 120 000 €	- €	- €	- €	- €	3 120 000 €	2 028 000 €	- €	- €	1 092 000 €	- €
ETUDES ET SERVICES	520 000 €	624 000 €	624 000 €	202 800 €	- €	187 200 €	- €	131 040 €	- €	- €	102 960 €	- €
PROVISION POUR ALEAS ET IMPREVUS	130 000 €	156 000 €	- €	- €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	- €	- €
TOTAL des AE-CP en € TTC	-	4 487 450 €	639 950 €	218 750 €	69 750 €	250 950 €	3 228 350 €	2 234 980 €	539 400 €	1 755 960 €	18 000 €	46 800 €

CONFIDENTIEL
DOCUMENT A USAGE INTERNE A NE PAS DIFFUSER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Développer la Culture mémorielle/ Les lieux de mémoire de la Résistance sur le territoire de Saint-Flour Communauté, de nouveaux enjeux culturels et touristiques

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire de Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Le territoire de Saint-Flour Communauté, et plus particulièrement la Margeride, est un haut lieu de la Seconde Guerre mondiale notamment pour les **faits de guerre de la Résistance**.

Le musée de la Résistance, situé à Anterrieux, constitue ainsi un **lieu de mémoire** permettant de transmettre cette histoire passée.

Sous son impulsion et celle des organisations d'anciens combattants, est née l'idée d'un sentier de randonnée thématique portant sur la Résistance. Ce sentier dont la dénomination retenue est « **Sentier des maquisards du Mont Mouchet à Anterrieux par le réduit de la Truyère** » relie le musée de la Résistance d'Anterrieux à celui du Mont Mouchet, situé à Auvers, en Haute-Loire. Rappelant les faits de la Résistance tout au long de ce cheminement, ce sentier indiquera par ailleurs tous les sites, stèles et monuments se situant à proximité et pouvant être vus des randonneurs.

Cet itinéraire touristique s'insère donc dans le devoir de mémoire lié au passé historique de la Seconde Guerre mondiale et apporte un complément aux deux musées en interprétant sur le terrain ces faits historiques.

Ce sentier d'une distance de 85 kms sera inscrit au PDIPR et proposera un balisage normé (PR) complété par une signalétique particulière donnant lieu à une charte graphique identifiant ce sentier et la communication qui y est associée.

Les sites historiques majeurs identifiés donneront lieu à la mise en place de panneaux d'interprétation. Par ailleurs, plusieurs outils pédagogiques et éducatifs mais aussi des supports de communication seront développés afin de valoriser et animer ce Chemin des Maquisards par le biais du Pays d'art et d'histoire, des musées mais aussi par l'Office de Tourisme Intercommunal. Ce dernier proposera un produit touristique comprenant gîte et couvert pour chacune des étapes de cet itinéraire.

A ce projet, il paraît donc évident de lui adjoindre une **valorisation-diffusion-médiation patrimoniale de la Mémoire de la Résistance** sur l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté qui débutera par une **étude préalable**. Pour mener à bien ces deux actions, le recrutement d'un chargé de mission 0,5 ETP/an sera engagé.

Le projet comprend :

1. Recrutement chargé de mission 0,5 ETP/an

2. Etude préalable sur la valorisation-diffusion-médiation

3. Création du Sentier des maquisards comprenant :

- Une étude de conception de la communication d'interprétation et de la scénographie extérieure
- Le balisage normé respectant le PDIPR (peinture, autocollants et balisage vertical)
- Des panneaux de départ et d'interprétations
- Des outils pédagogiques et éducatifs
- Des supports de communication
- Des outils numériques

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité **Protection du patrimoine** Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement **Revitalisation** **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce **Numérique**
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Villes et Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir **Définie** En cours de définition
- Commune : **Communauté de communes Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises ZA Rozier-Coren 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Sandrine DAUREIL, animatrice de l'architecture et du patrimoine - Tél 04 71 60 56 88 - mél : s.daureil@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	25 000 €	
Acquisitions foncières		
Ingénierie		
Travaux		
Fournitures/prestations (interprétation scénographie Sentier des maquisards)	40 000 €	
Autres : Poste 0,5 ETP/an	16 500 €	
TOTAUX	81 500 €	97 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Département	30 %	C	pour réalisation Sentier des maquisards
Europe (LEADER)	40%	C	pour réalisation Sentier des maquisards
Autre	10 %	C	pour réalisation Sentier des maquisards

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Bilan des actions de médiation grand public (nombre, fréquentation)	0	Après réalisation
Bilan des actions de médiation jeune public (nombre, fréquentation)	0	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : **2021**

Date de fin : **2023**

Observations :

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Valoriser le site classé de Rissergues et l'espace d'exposition de Malbo

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule : Malbo
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le **site archéologique de Rissergues** est inscrit au titre des Monuments Historiques (février 2013) pour son caractère représentatif des sites du 13ème siècle de ce type. Il a fait l'objet de plusieurs campagnes de valorisation.

Une **salle d'exposition permanente**, située dans le bourg de Malbo, a été dédiée à la présentation de ce site et permet de découvrir l'habitat des montagnes depuis le mésolithique.

Saint-Flour Communauté en partenariat avec la commune de Malbo a décidé de poursuivre cette démarche de valorisation :

-en programmant une **seconde campagne de fouille sur le site de Rissergues** durant l'été 2022 afin d'étendre les investigations pour mieux comprendre l'organisation du village et préciser les relations entre les différentes unités d'habitation. Un important travail de **médiation** sera mis en place, en parallèle des fouilles, par les services culturels de Saint-Flour Communauté et notamment le Pays d'art et d'histoire. Celui-ci permettra d'alimenter le **développement d'outils numériques de médiation et d'aide à la visite du site de Rissergues** ;

-en procédant à la **valorisation muséographique et numérique du site et de la salle d'exposition permanente**. Les thèmes développés seront les suivants : passé médiéval archéologique du site de Rissergues et des autres sites médiévaux du territoire, méthodes archéologiques utilisées, architecture, paysages et activités humaines des hauts plateaux et des vallées glaciaires au fil des siècles. Il s'agit de créer un espace culturel et scientifique consacré à « la mémoire des montagnes » (patrimoine vernaculaire, traditions, techniques de construction...). Divers supports de présentation seront réalisés : vidéos de présentation du site de Rissergues, maquette 3 D, application mobile évolutive...

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité **Protection du patrimoine** Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement **Revitalisation** **Tourisme**
- Habitat **Voirie/OA** Aménagement urbain Commerce **Numérique**
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **label Villes et Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir **Définie** En cours de définition
- Commune : **Communauté de communes Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises ZA Rozier-Coren 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Gaëlle GAUTHIER, Service Développement territorial - Tél 04 71 60 71 75 - mél : g.gauthier@saintflourco.fr

Campagne de fouilles 2022
COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres : Prestation Campagne de fouilles		
- Décapage préliminaire	4 700 €	
- Campagne de terrain	21 000 €	
- Analyses (datation, analyse anthracologique)	4 200 €	
- Lavage, traitement, conditionnement du mobilier archéologique	2 500 €	
- Rapport	7 000 €	
TOTAUX	39 400 €	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DRAC		C	
Département		C	
Fondation du Patrimoine		C	

Valorisation muséographique et numérique du site de Rissergues 2024
COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	€	
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures :		
○ Aménagement muséographique de la salle d'exposition de Malbo et du site de Rissergues	57 380 €	68 856 €
○ Vidéo de présentation du site de Rissergues	8 066 €	9 679 €
○ Réalisation d'une maquette 3D	22 150 €	26 580 €
○ Création d'une application mobile évolutive	17 450 €	20 940 €
Autres :		
TOTAUX	105 046 €	126 055 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DSIL Relance		B	
Département		B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation du site		Evolution de 10%
Nombre de téléchargements de l'application mobile		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2026

Observations :

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication distinctive et ambitieuse.

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire intercommunal

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : les 53 communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Afin de promouvoir le territoire de Saint Flour Communauté, ses sites touristiques, son identité, ses produits, Saint Flour Communauté, en partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour élaborera une stratégie de communication distinctive et qualitative, axée sur la mise en valeur des richesses naturelles, patrimoniales et culturelles exceptionnelles, et la prise en compte des « nouvelles » tendances et attentes des visiteurs (« slow tourisme », tourisme expérientiel, etc.).

La communication partira des besoins et attentes des clients, fera la part belle aux scénarios de séjour et s'inspirera des besoins, attentes et aspirations des différents sociotypes des clientèles actuellement et potentiellement intéressées par les offres du territoire.

A travers cette action, Saint Flour Communauté souhaite :

- adopter une stratégie de communication différenciée s'adressant d'une part, aux clientèles cibles des activités de pleine nature et d'autre part, aux amoureux de patrimoines naturels et culturels.
- faire émerger une intelligence collective et une culture partagée qui permettent à l'ensemble des acteurs de ce territoire de coconstruire et s'approprier la stratégie de communication, pour mieux promouvoir individuellement et collectivement leur offre touristique.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication contribueront à améliorer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, faire évoluer la perception de la part du public, inciter à la découverte des richesses locales (culturelles, patrimoniales, paysagères, agricoles, artisanales, artistiques, etc.).

Elle sera notamment réalisée en lien avec la stratégie départementale de communication et d'attractivité démographique.

La prestation portera sur l'élaboration d'une stratégie communication multithématiques et 4 saisons, à l'échelle du territoire intercommunal. Elle comportera une phase d'état des lieux, la définition des enjeux et orientations stratégiques, et la définition d'un plan de communication pluriannuel.

Ce travail sera mené en lien étroit avec la démarche départementale d'attractivité, sous la forme d'un comité de pilotage réunissant, l'office de tourisme intercommunal, Cantal Destination voir Hautes Terres Communauté et son office.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Label Pays d'Art et d'Histoire et ORT
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie (*) En cours de définition
- Commune : **Communauté de communes : Saint Flour Communauté (*)**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : **Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour et Cantal Destination, Hautes Terres Communauté au titre d'un comité de pilotage**
- Non identifié(s) à ce stade.
- (*) pour l'élaboration de la stratégie de communication touristique.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Service Développement territorial. a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Elaboration de la stratégie de communication	20 000 €	24 000 €
Mise en œuvre de la stratégie de communication	A DEFINIR	
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	20 000 €	24 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
OTI	(Co) portage technique de l'opération aux côtés de Saint Flour Communauté. Et mise en œuvre des préconisations.	B	
Etat Région Département	Soutien à l'investissement		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Statistique de fréquentation (site internet, réseaux sociaux...)	Données 2021	Données suite à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication.
Nombre de visiteurs accueillis		
Référencement dans les guides		
Nombre de partenaires de l'OTI		
Nombre d'accueil presse / revue de presse		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin : 2026

Observations :

La convention d'objectifs entre l'EPCI et l'EPIC (OTI) précisera cette fiche projet.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Elaboration d'un schéma directeur intercommunal de la Signalétique Touristique Locale

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoire intercommunal

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

En mai l'été 2011, dans le cadre du plan d'action du service communautaire du Pays d'Art et d'Histoire, 54 totems ont été installés aux entrées principales de 17 communes de l'intercommunalité. Ce mobilier qualitatif et respectant la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire est une « borne » en pierre locale dans sa partie basse et en métal dans sa partie haute afin d'assurer sa pérennité. Parfaitement intégrée dans le paysage et l'architecture locale, cette signalétique renforce ainsi la démarche de valorisation du patrimoine impulsée par la collectivité sur son territoire depuis sa création. Cette première phase de pose de la signalétique PAH a été réalisée avant la fusion des communautés de communes, le nom de l'intercommunalité figurant sur les panneaux est donc obsolète. Un travail d'harmonisation devra être réalisé en vue d'étendre la signalétique aux nouvelles communes labellisées PAH.

Par ailleurs, la signalétique PAH ne concerne pas les sites touristiques hors culture et patrimoine (exemples : sites de loisirs, activité de pleine nature, sites naturels remarquables, etc.

D'autre part, la signalétique touristique sur le territoire de Saint Flour Communauté est à ce jour très hétérogène. La diversité et l'implantation parfois anarchique de panneaux signalant des hébergements touristiques, activités de loisirs, etc. peuvent nuire à la qualité de la visite, en altérant le paysage et la compréhension de l'organisation touristique du territoire.

Afin d'harmoniser et qualifier la signalétique touristique intercommunale, et en lien avec l'élaboration future d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), Saint Flour Communauté élaborera un schéma directeur pour signaler de manière homogène et cohérente sur la totalité du territoire intercommunal les sites de proximité, utiles aux usagers (habitants et visiteurs) en déplacement. La signalisation doit permettre aux usagers d'être guidés de façon claire, efficace et sans ambiguïté. Le schéma directeur visera à mettre en valeur les sites touristiques et patrimoniaux du territoire, ainsi que les filières locales remarquables, notamment les productions agricoles en vente directe.

Cette réflexion devra également respecter le règlement de voirie établi par le Département du Cantal et s'inscrire en complémentarité du travail mené par le PNR Aubrac et le PNR des Volcans d'Auvergne sur ces sujets de signalétique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique **Mobilité** Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement **Revitalisation** **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Label Pays d'Art et d'Histoire et ORT
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune :
 - Conseil Régional
 - Autre(s) collectivité(s) :
 - Entreprise(s) :
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.
 - Communauté de communes : Saint Flour Communauté
 - Syndicat(s) : PNR Aubrac et PNR des Volcans d'Auvergne
 - Association(s) :
 - Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Service Développement territorial. a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	30 000 €	36 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures	A définir	
Autres :		
TOTAUX	30 000 €	36 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Elaboration d'une stratégie territoriale	Pas de schéma directeur intercommunal.	Réalisation d'un schéma directeur intercommunal.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Restaurer et valoriser la Tour du Jardin de Saint-Martin de l'Ecomusée de Margeride

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Jardin de Saint-Martin, site de l'Ecomusée de Margeride à Ruynes-en-Margeride

Projet sur commune seule : **Ruynes-en-Margeride**

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet Scientifique et Culturel (PSC) de 2013, l'Ecomusée de Margeride souhaite développer un « module d'interprétation du patrimoine de la Margeride » au sein de la Tour du Jardin de Saint-Martin. Cet édifice, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) depuis 1981, est identifié comme le centre névralgique du dispositif d'interprétation (Axe 3.A du volet opérationnel).

Le projet prévoit une première tranche correspondante à la restauration des édifices inscrits. **Cette première tranche ferme poursuit plusieurs objectifs :**

- Mettre en sécurité le site ;
- Assurer sa pérennité ;
- Assurer sa mise en accessibilité ;
- Permettre le développement d'un projet d'aménagement et de valorisation.

Le projet prévoit **une seconde tranche conditionnelle** correspondant à l'aménagement et la valorisation du site grâce notamment à la définition d'un programme muséographique.

Les objectifs sont :

- La définition d'un nouveau parcours muséographique pour le site du Jardin de Saint-Martin,
- L'actualisation et le renouvellement des contenus scientifiques,
- La modernisation des équipements de scénographie,
- La modernisation des outils de médiation.

Les enjeux pour le territoire sont eux aussi multiples :

- Asseoir la position du Jardin comme site « cœur » et « porte d'entrée » de l'Ecomusée de Margeride et plus largement du territoire margeridien ;
- Favoriser le développement culturel du territoire ;
- Générer un dynamisme culturel fort, source d'attractivité et d'ancrage territorial ;
- Faire de l'Ecomusée de Margeride un lieu vivant, évoluant sans cesse, riche par des collections identitaires mais attentif aux innovations et aux enjeux contemporains.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité **Protection du patrimoine** **Bâtiment**
- Eau potable Protection de l'environnement **Revitalisation** **Tourisme**
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce **Numérique**
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Culture**

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Label « Musée de France »**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : **Saint-Flour Communauté**
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA ROZIER-COREN, 15 100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Raphaëlle JULIEN, Responsable de l'Ecomusée de Margeride. – Tél : 07 79 55 57 39 – mél : r.julien@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
○ Tranche 1 ferme :	En cours	En cours
○ Tranche 2 conditionnelle :		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
○ Tranche 1 ferme :	78 000 €	93 600 €
○ Tranche 2 conditionnelle :	à définir	à définir
Travaux		
○ Tranche 1 ferme :	572 000 €	686 400 €
○ Tranche 2 conditionnelle :	à définir	à définir
Fournitures		
○ Tranche 2 conditionnelle :	à définir	à définir
Autres :		
TOTAUX	Tranche 1 ferme : 650 000 € Tranche 2 conditionnelle : à définir	Tranche 1 ferme : 780 000 € Tranche 2 conditionnelle : à définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DRAC- service MH	Tranche 1 ferme « restauration » APS/APD : 40% HT Travaux : 25% HT	B	
Etat DRAC – service Musée de France	Tranche 2 conditionnelle « aménagement et valorisation » : 15 %	C	
Région	Tranche 1 ferme « restauration » : 30 % HT au titre du plan de préservation du patrimoine Tranche 2 conditionnelle « aménagement et valorisation » : 30% - Contrat « <i>Ambition Région</i> » 2	C	
Département	Tranche 1 ferme « restauration » : 15% HT Tranche 2 conditionnelle « aménagement et valorisation » : 15% HT	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Tranche 2 conditionnelle : Nombre de visiteurs individuels sur une saison au Jardin de Saint-Martin	1 922	4 500
Tranche 2 conditionnelle : Nombre de visiteurs groupes sur une saison au Jardin de Saint-Martin	497	1 000
Tranche 2 conditionnelle : Sensibilisation au patrimoine culturel et naturel local		Développement quantitatif et qualitatif des actions

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2026

Observations :

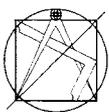
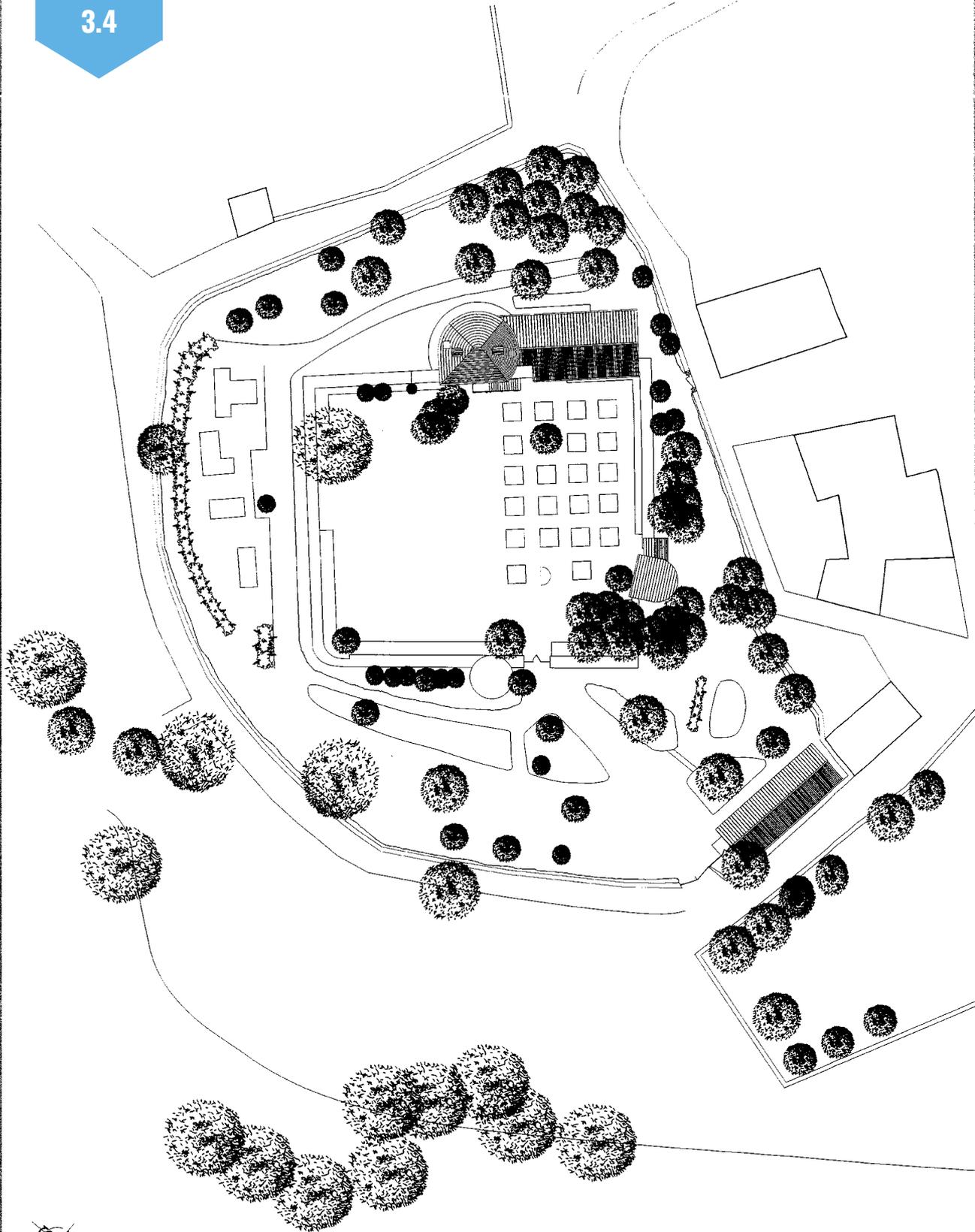
Pièces-jointes : Plan des édifices concernés – état actuel

Fait à Saint-Flour,

Le 11 juin 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

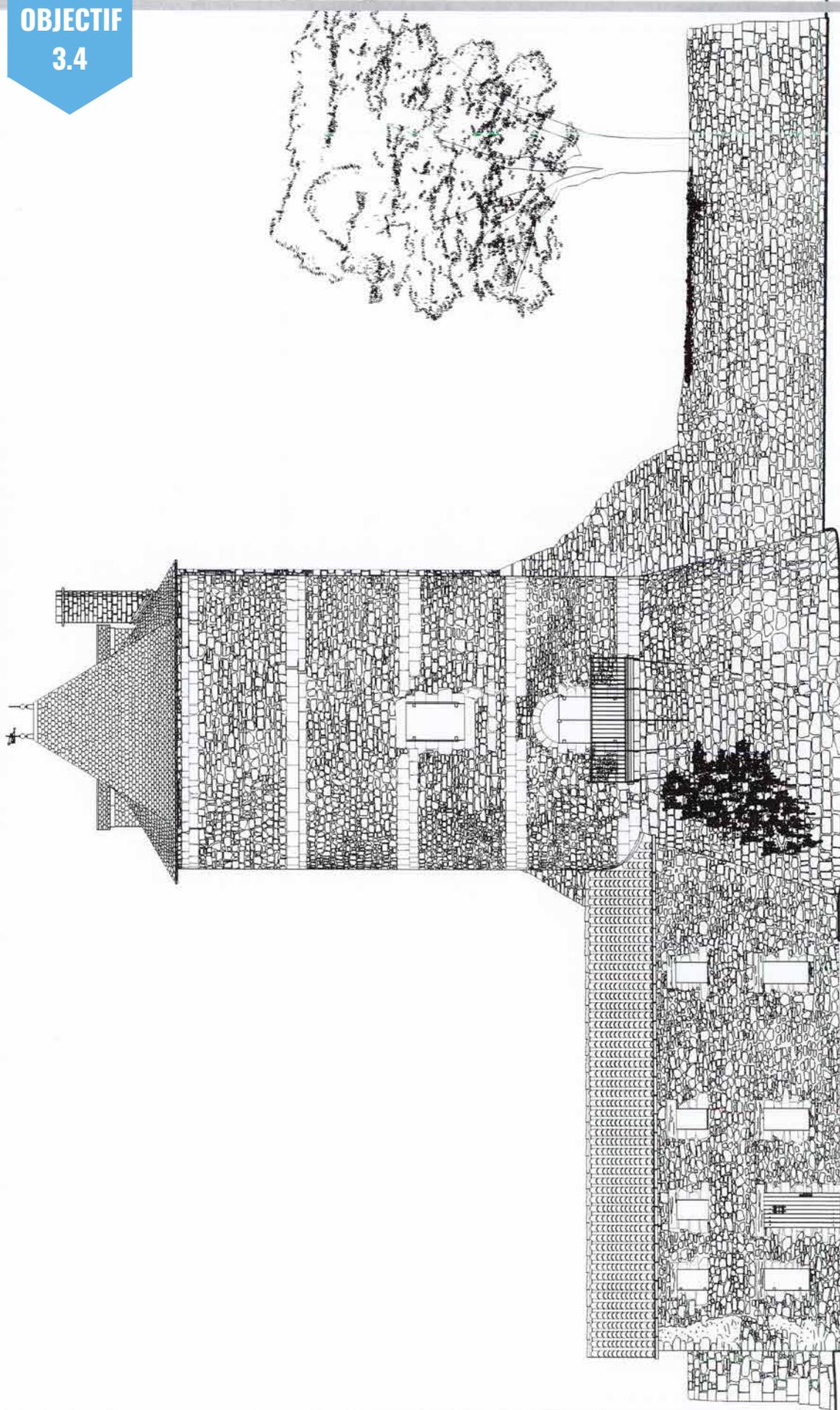


15. RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 1. PLAN MASSE - ETAT DES LIEUX

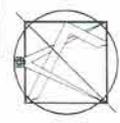
Patriot Salès
Architecte d'art
Architecte en patrimoine

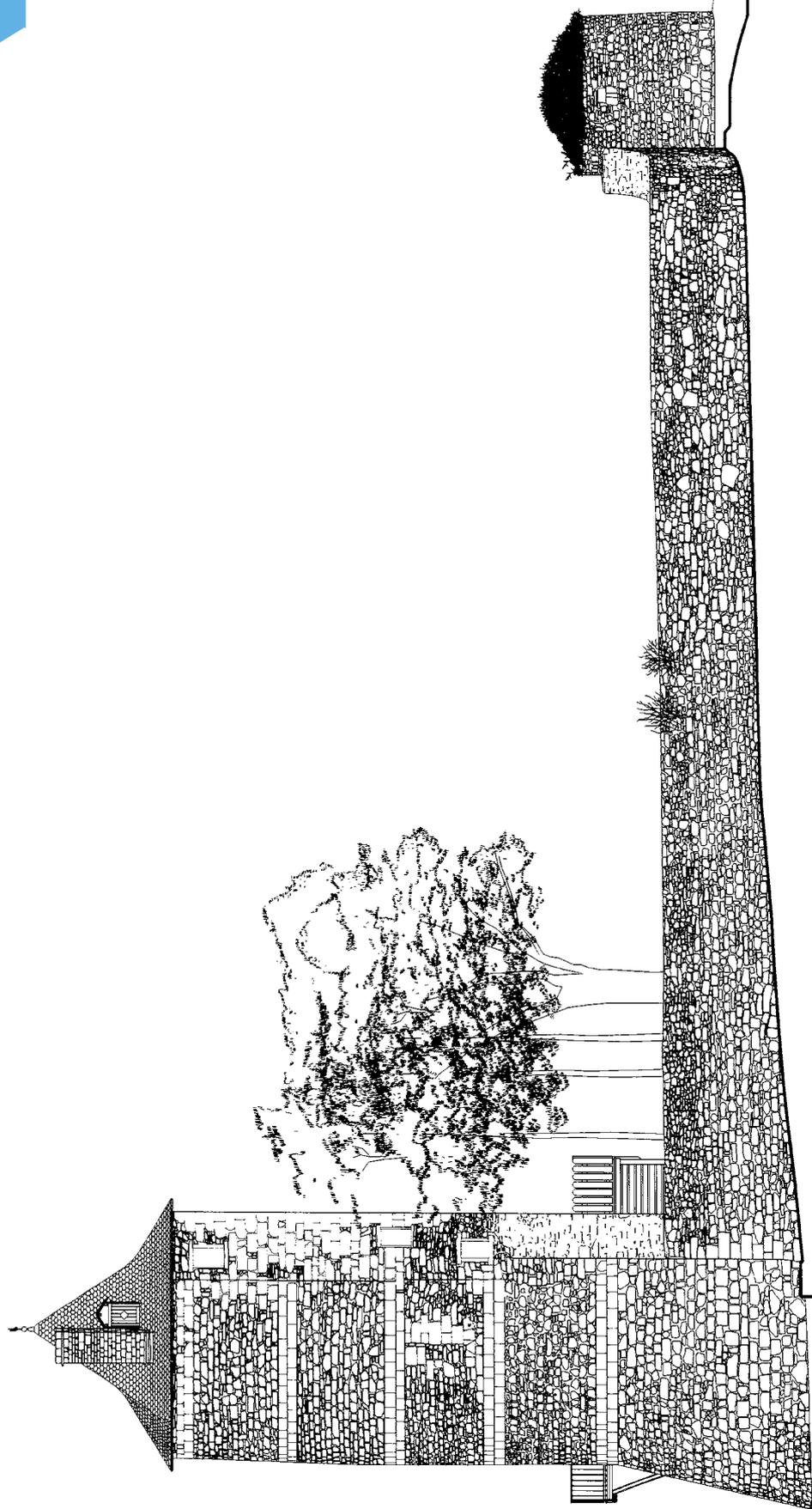


5 10 20 M II . M M X X I

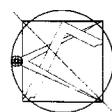


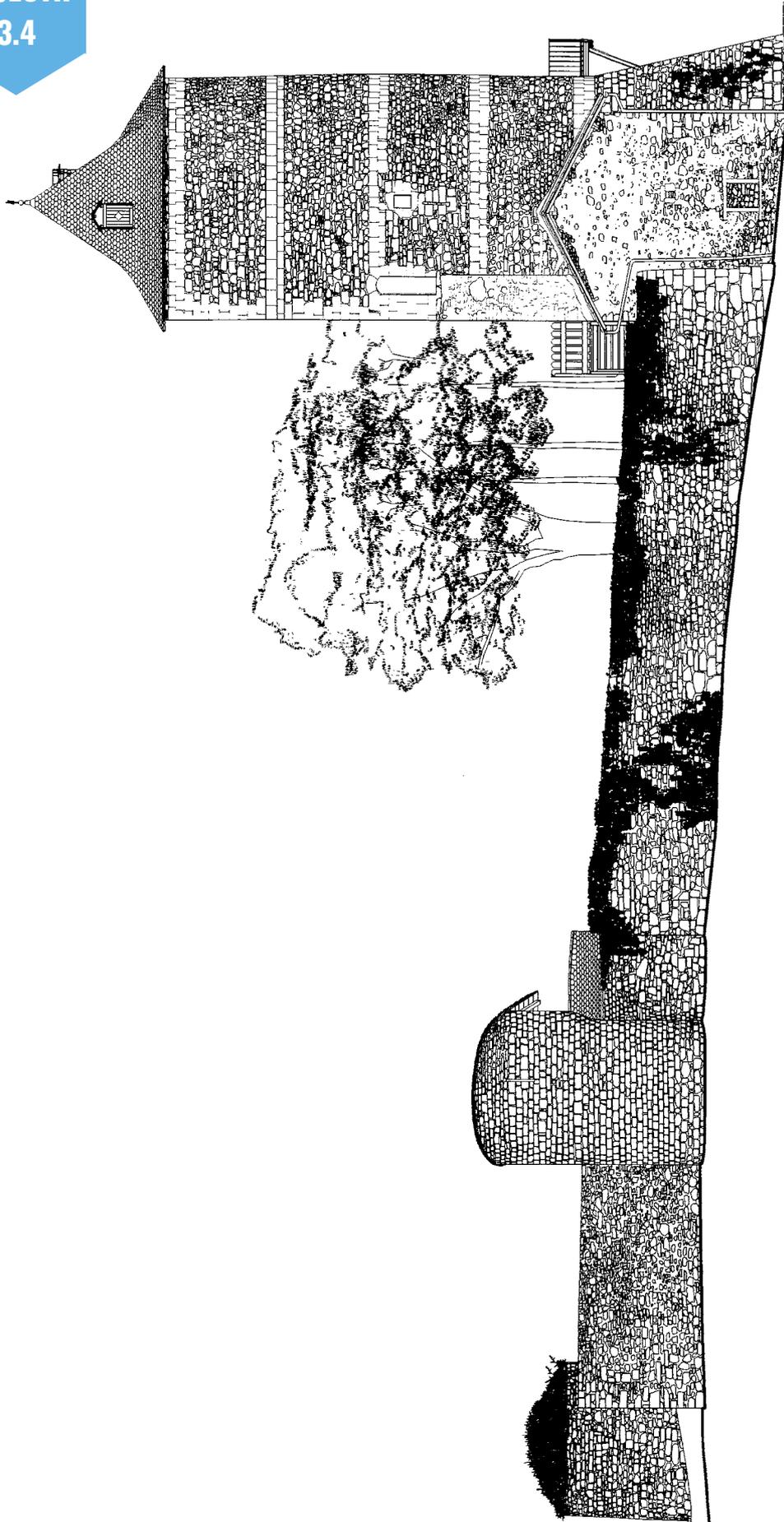
15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 4. ELEVATION SUD-OUEST - ETAT DES LIEUX





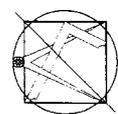
15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 7. ELEVATION SUD-EST - ETAT DES LIEUX

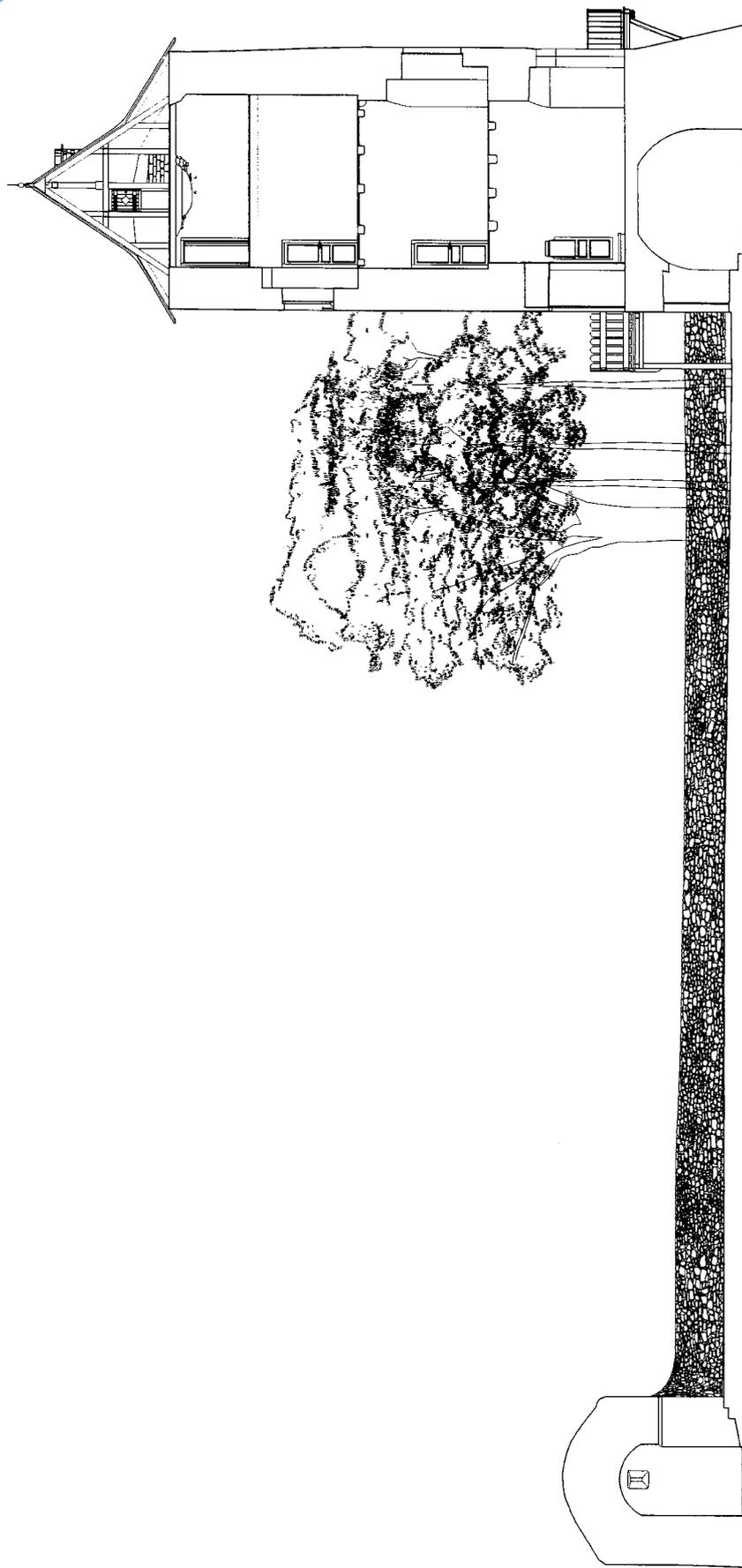




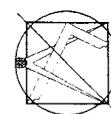
15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 10. ELEVATION NORD-OUEST - ETAT DES LIEUX

PROFESSEUR
ARCHITECTURE
AR
II - MMXXI



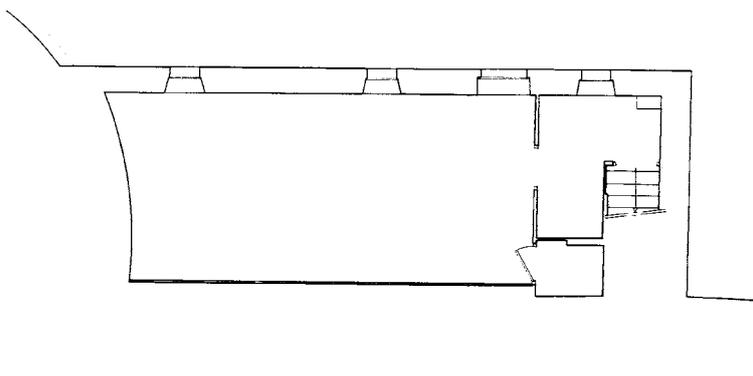


15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 9. CT SUR LE DONJON & LA TOUR NORD-EST- ETAT DES LIEUX

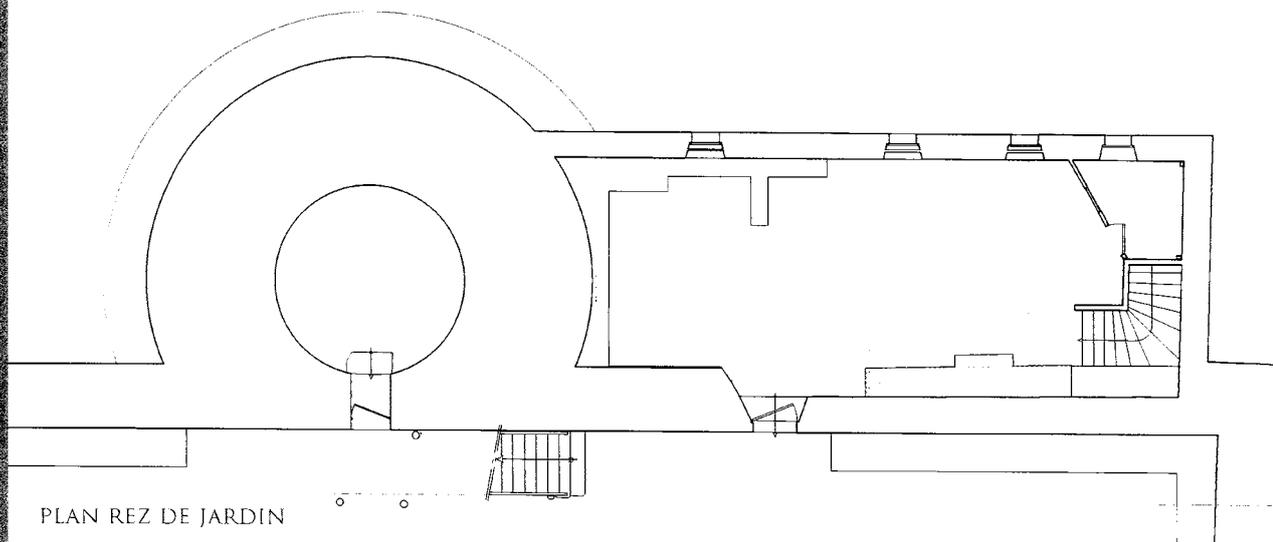


OBJECTIF
3.4

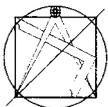
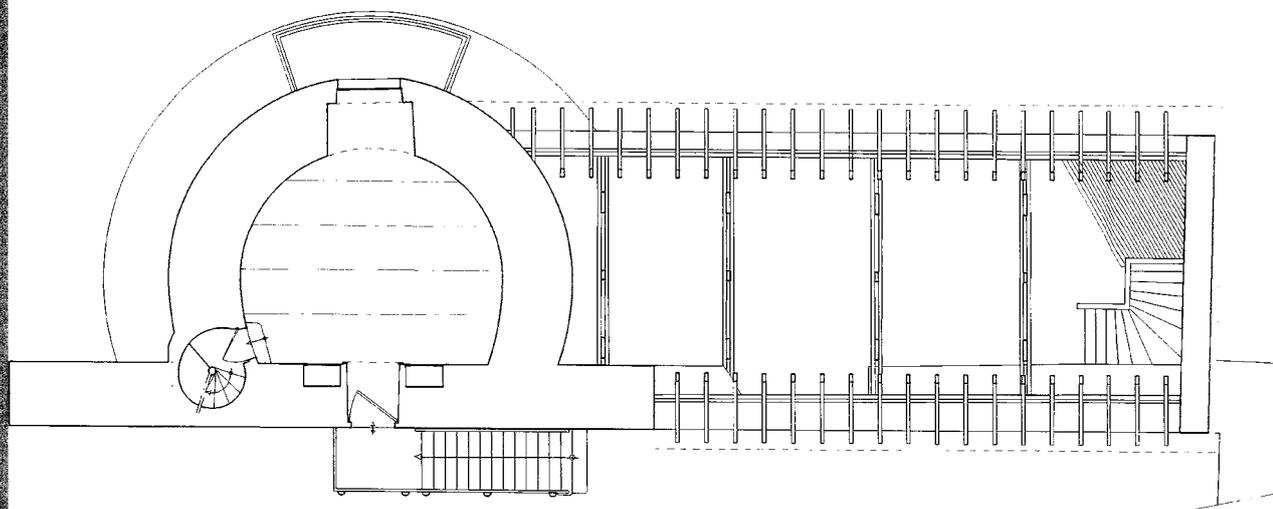
PLAN REZ DE CHAUSSEE DE L'ANNEXE



PLAN REZ DE JARDIN



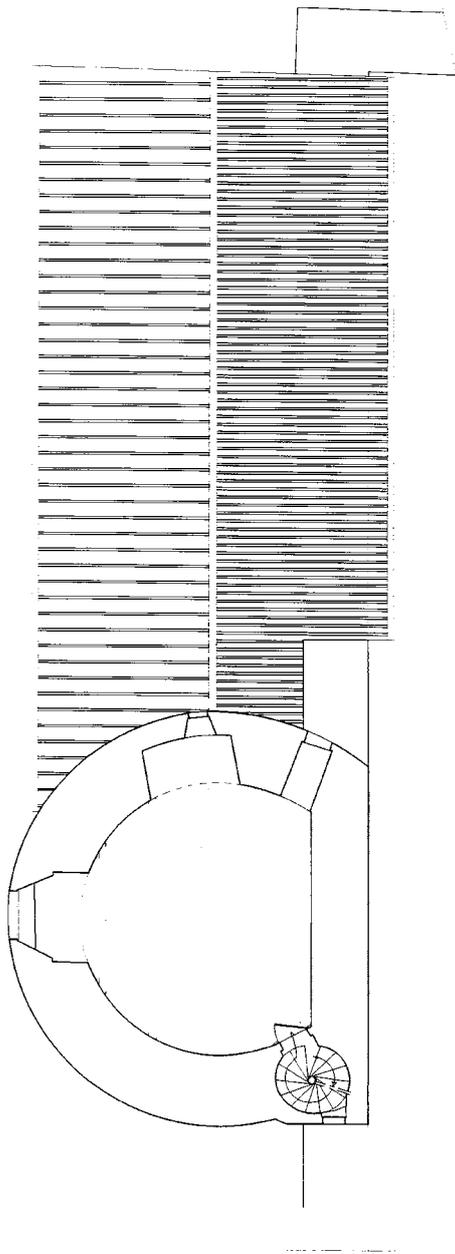
PLAN NIVEAU 1 DU DONJON & PLAN DE CHARPENTE DE L'ANNEXE



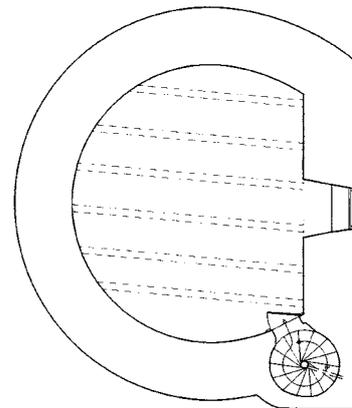
15. RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 1. PLANS - ETAT DES LIEUX
DONJON - ANNEXE



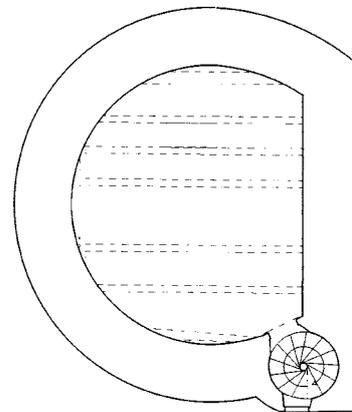
II . MMXXI



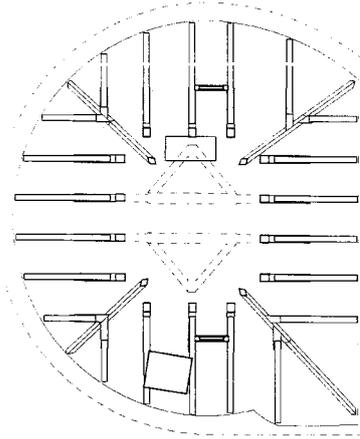
PLAN NIVEAU 2 DONJON & PLAN DE TOITURE DE L'ANNEXE



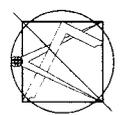
PLAN NIVEAU 3



PLAN NIVEAU 4

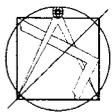
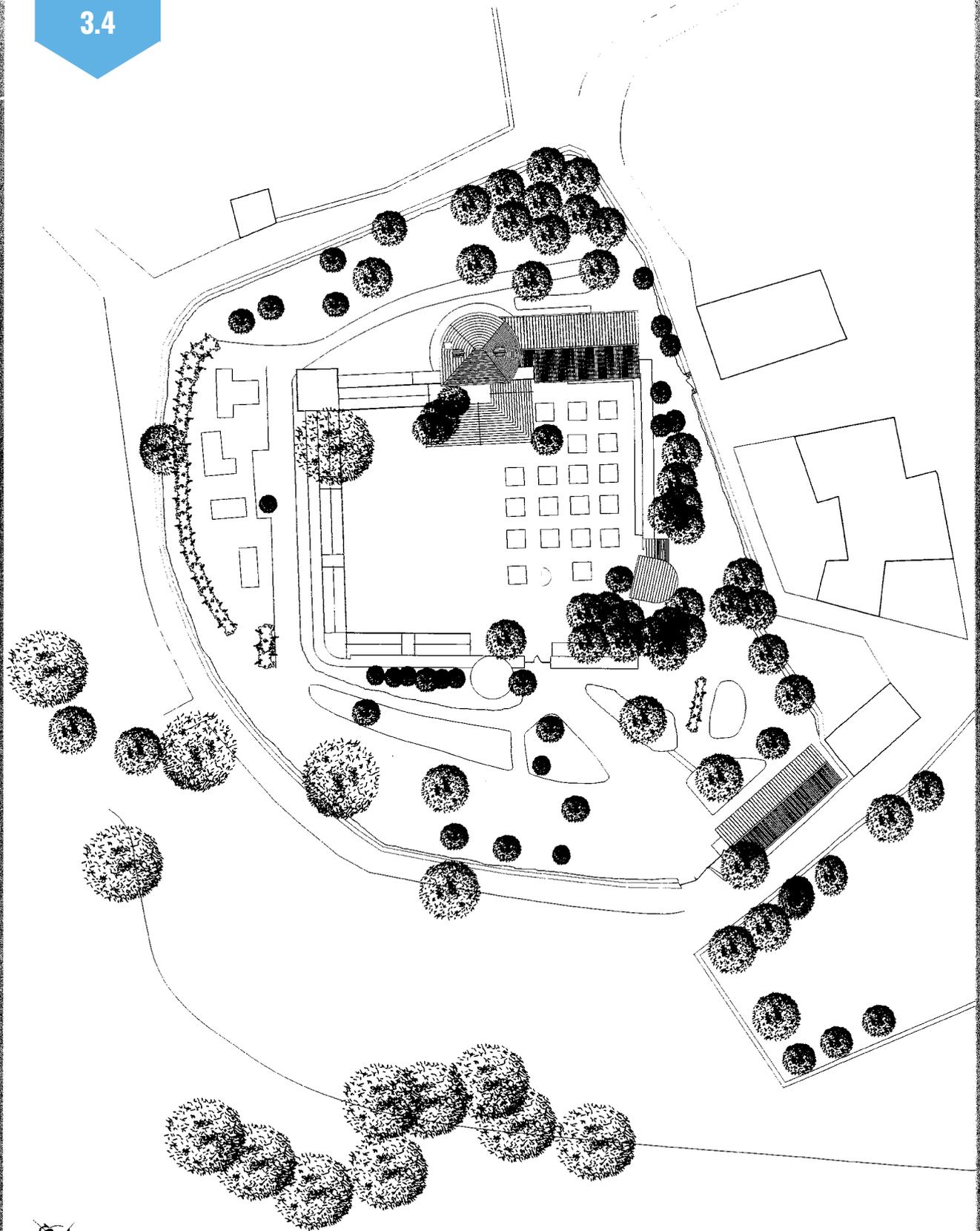


PLAN DE CHARPENTE



15 - RUYNES-EN-MARGERIE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 3. PLANS ETAGES - ETAT DES LIEUX
DONJON

OBJECTIF
3.4

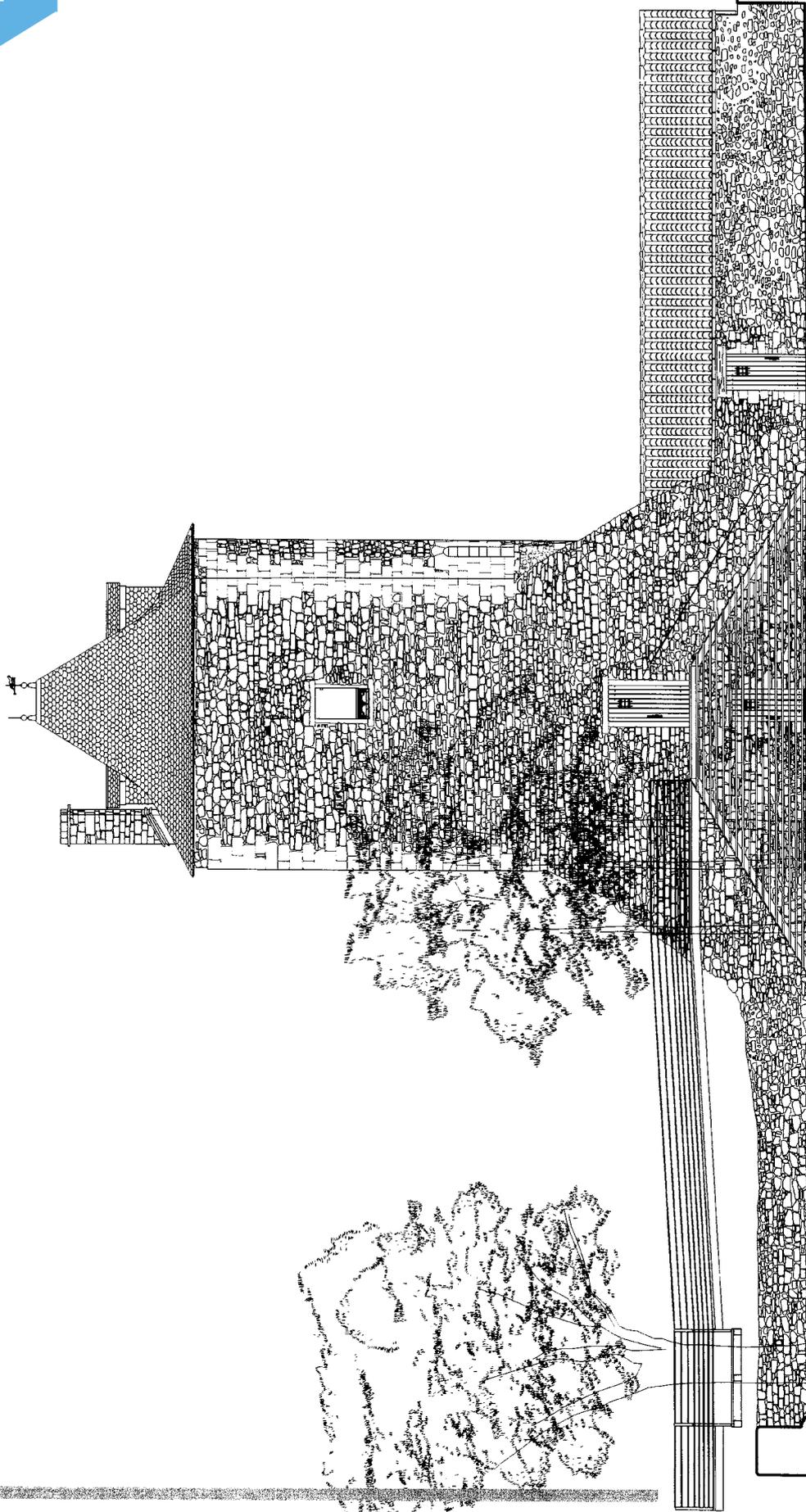


15. RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 1. PLAN MASSE - PROJET 1

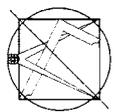
PATRICK SALES
ARCHITECTE
15 RUE DE LA POSTOLLE
63000 CLERMONT-FERRAND
04 77 12 12 12

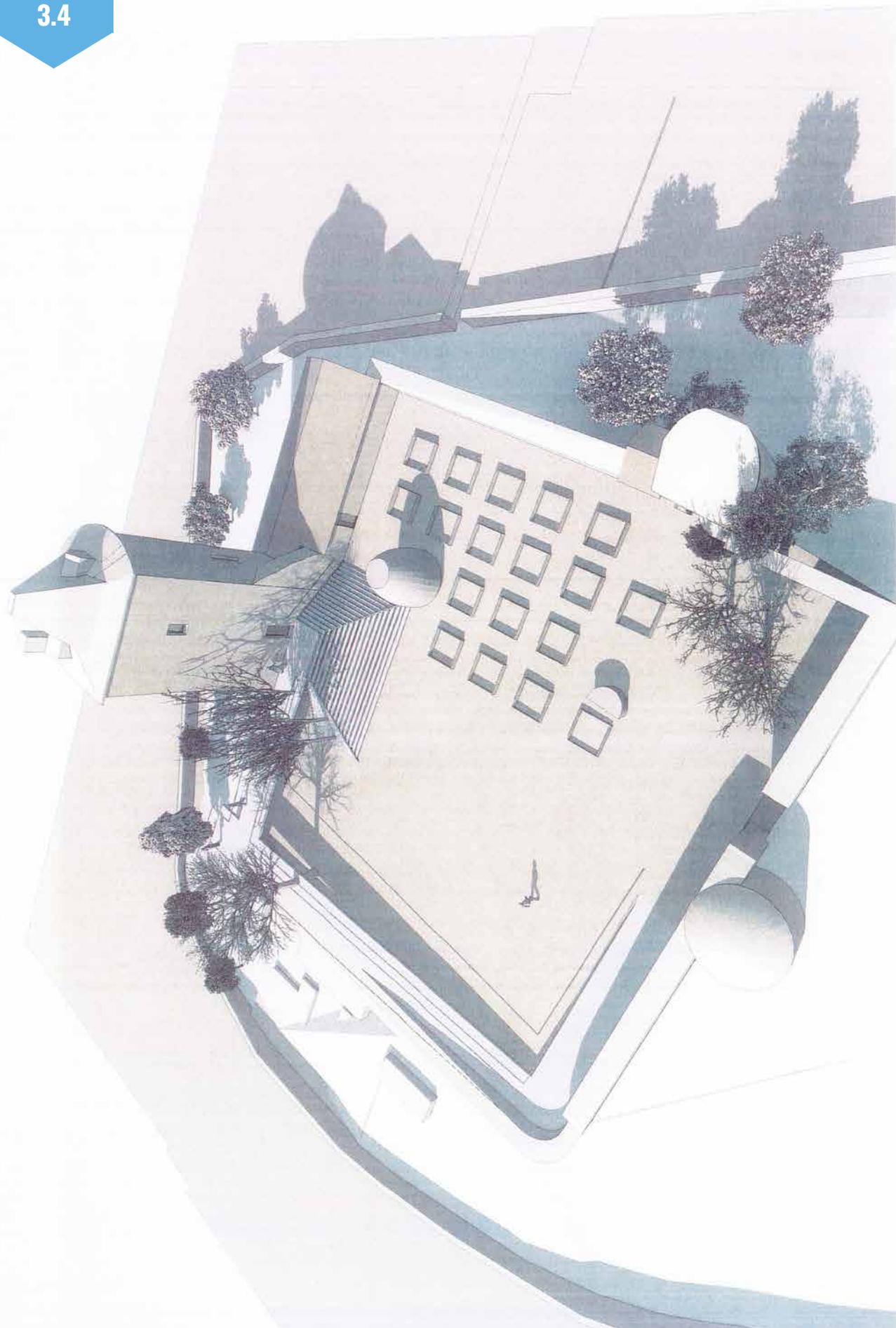


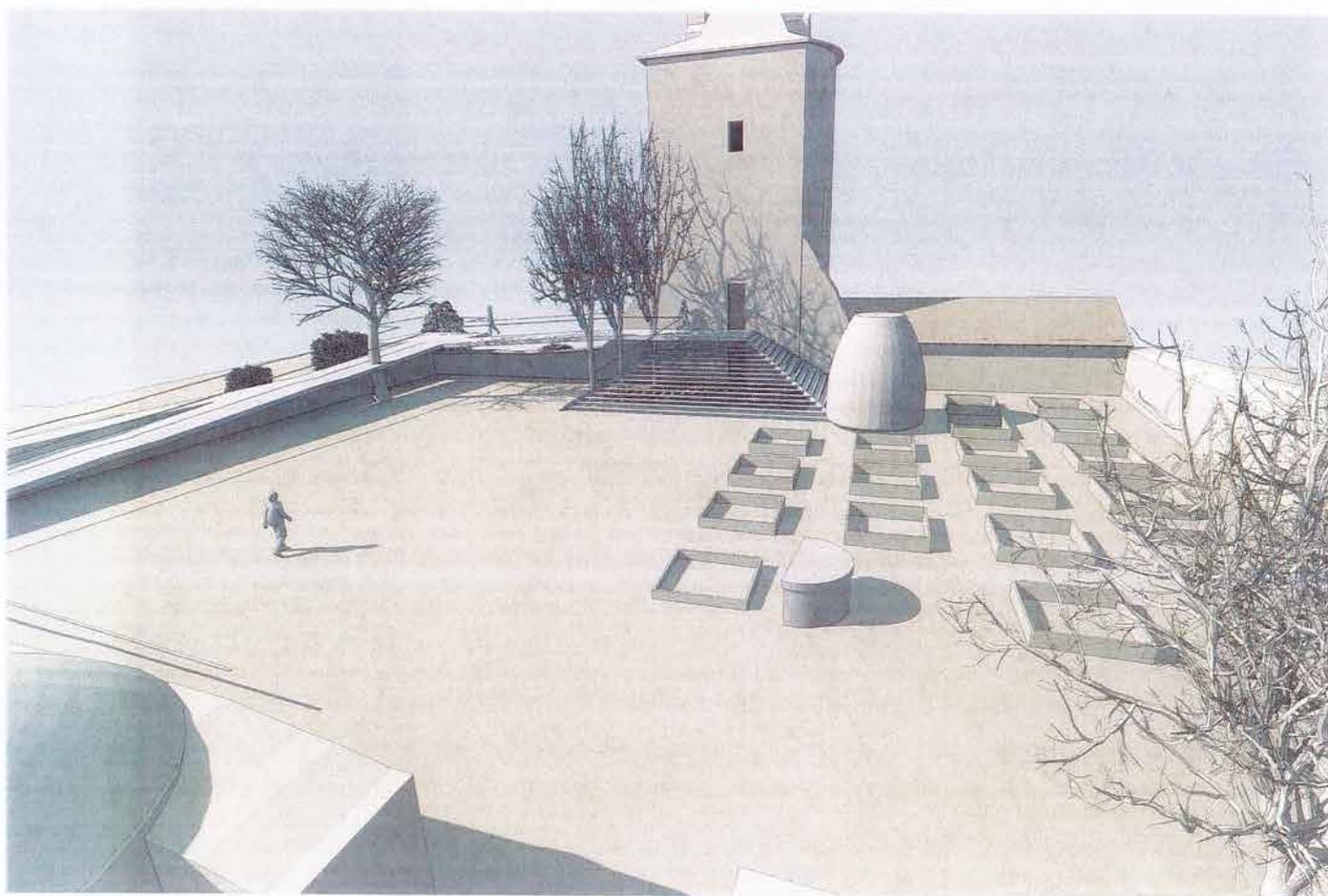
II . M M X X I



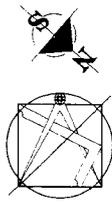
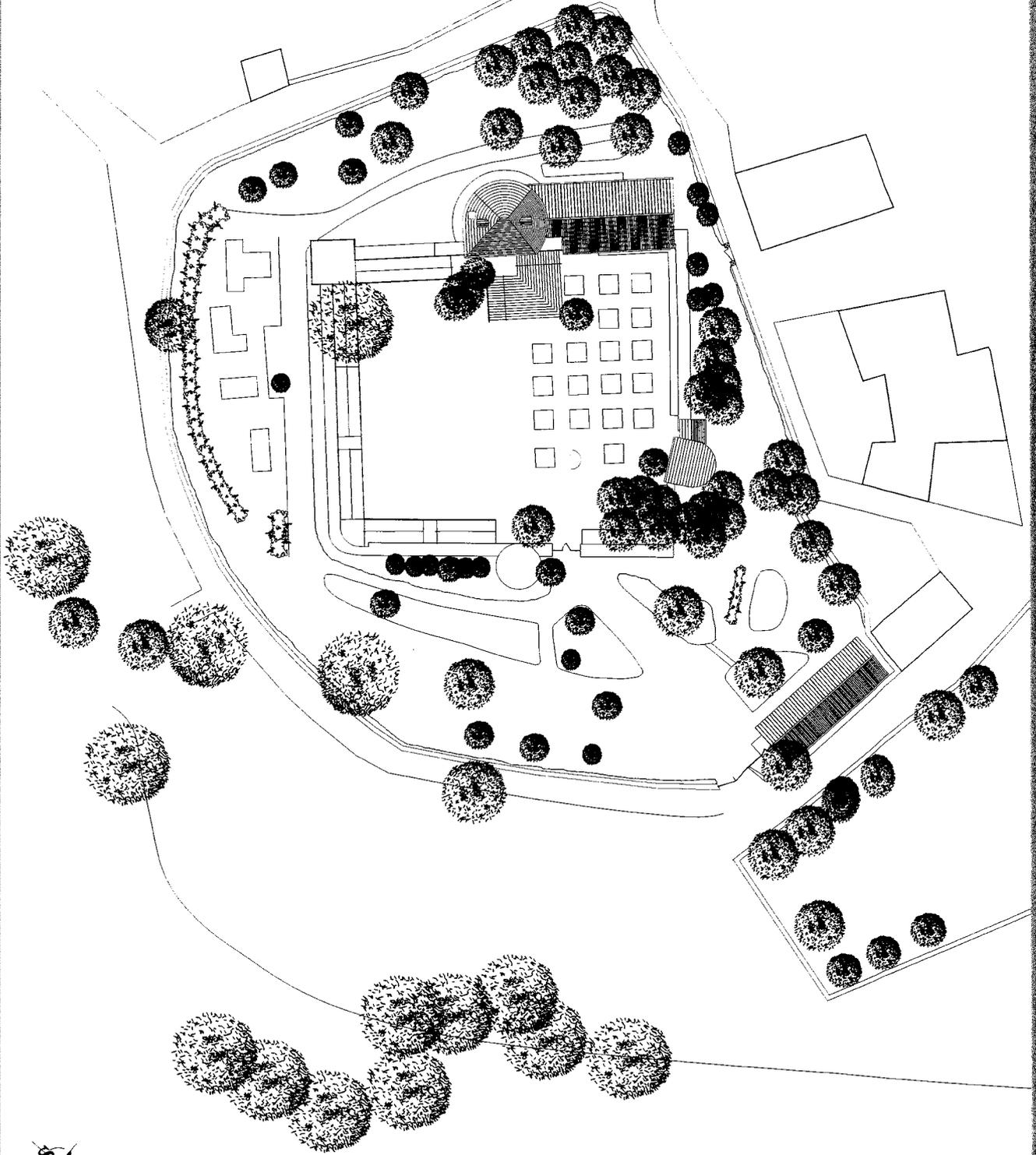
15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 5. ELEVATION SUD-OUEST REVERS INTERIEUR - PROJET 1







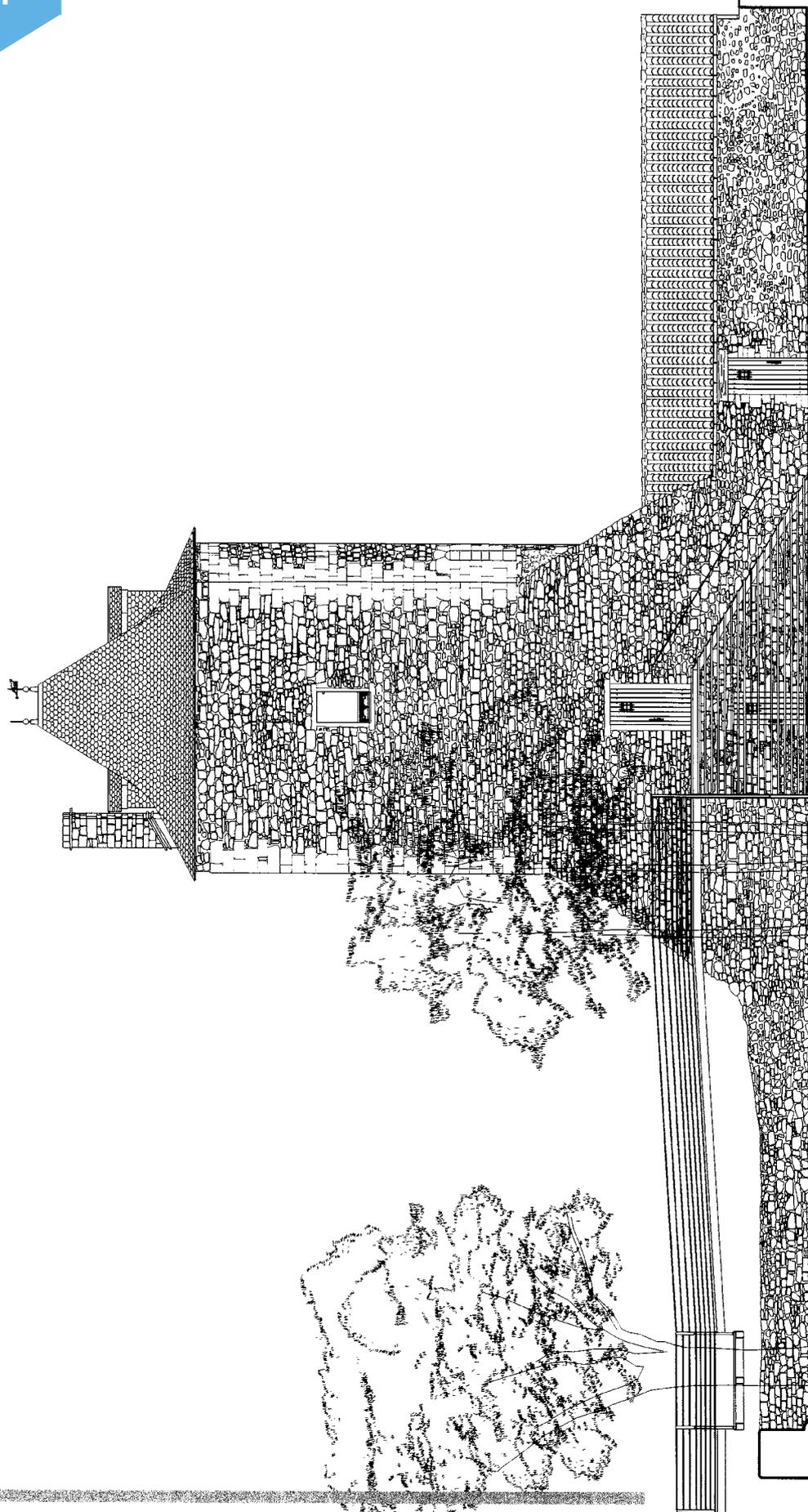
OBJECTIF
3.4



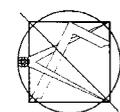
15. RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 1. PLAN MASSE - PROJET 2

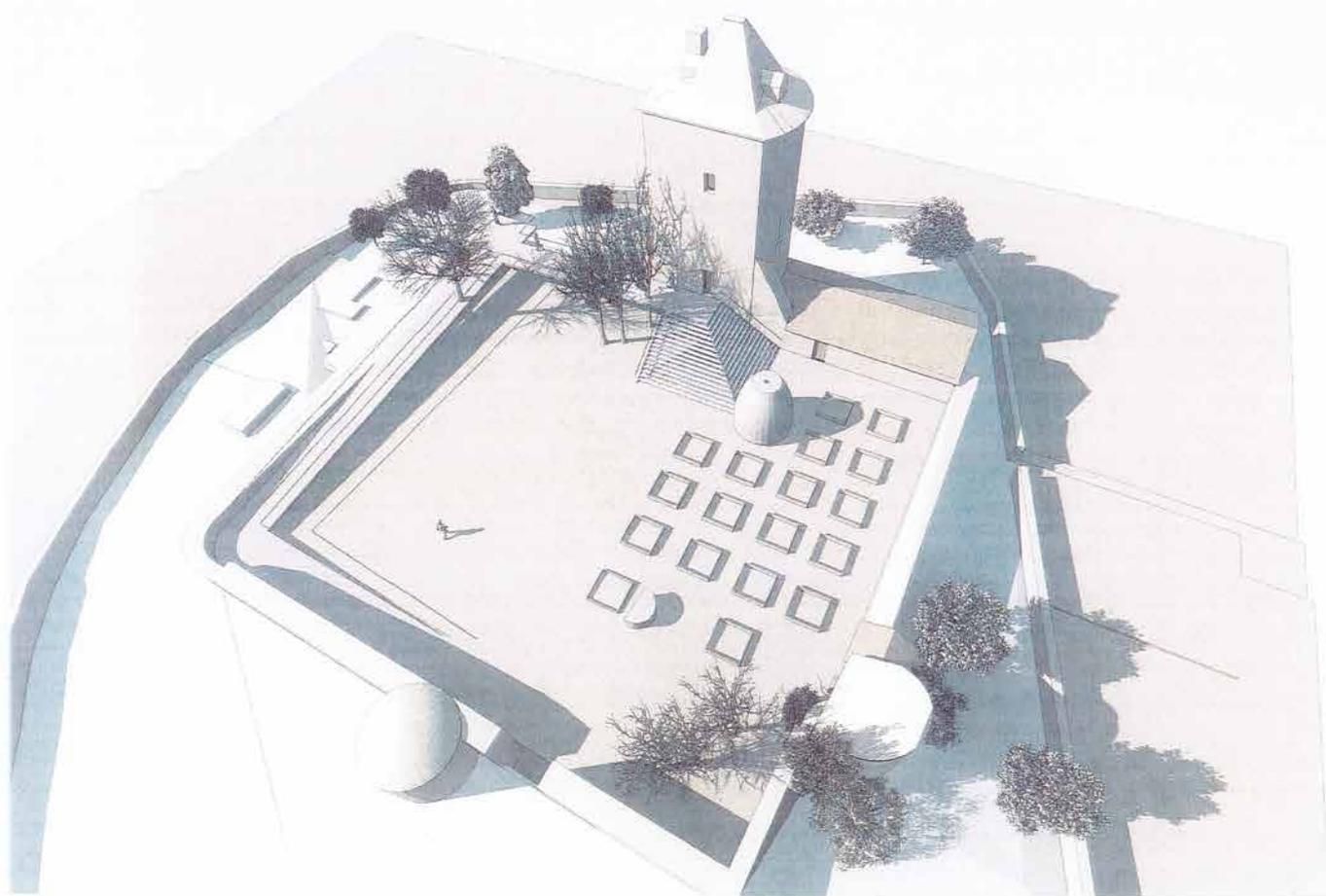


Patrice Salès
Architecte
11, rue de la République
42100 Saint-Flour
Tél : 04 77 22 11 11
II . M M X X I



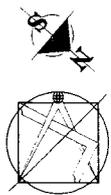
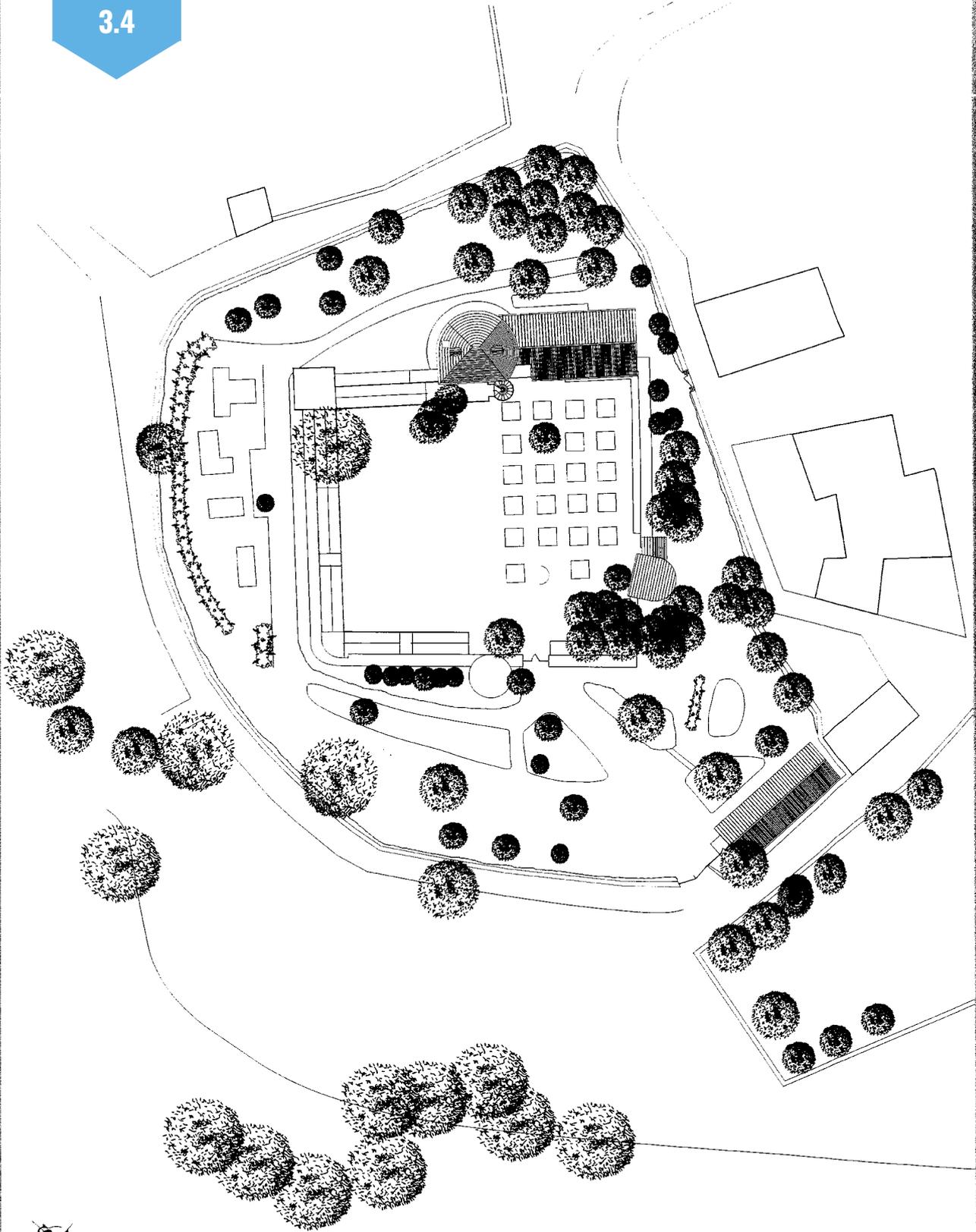
15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 5. ELEVATION SUD-OUEST REVERS INTERIEUR - PROJET 2





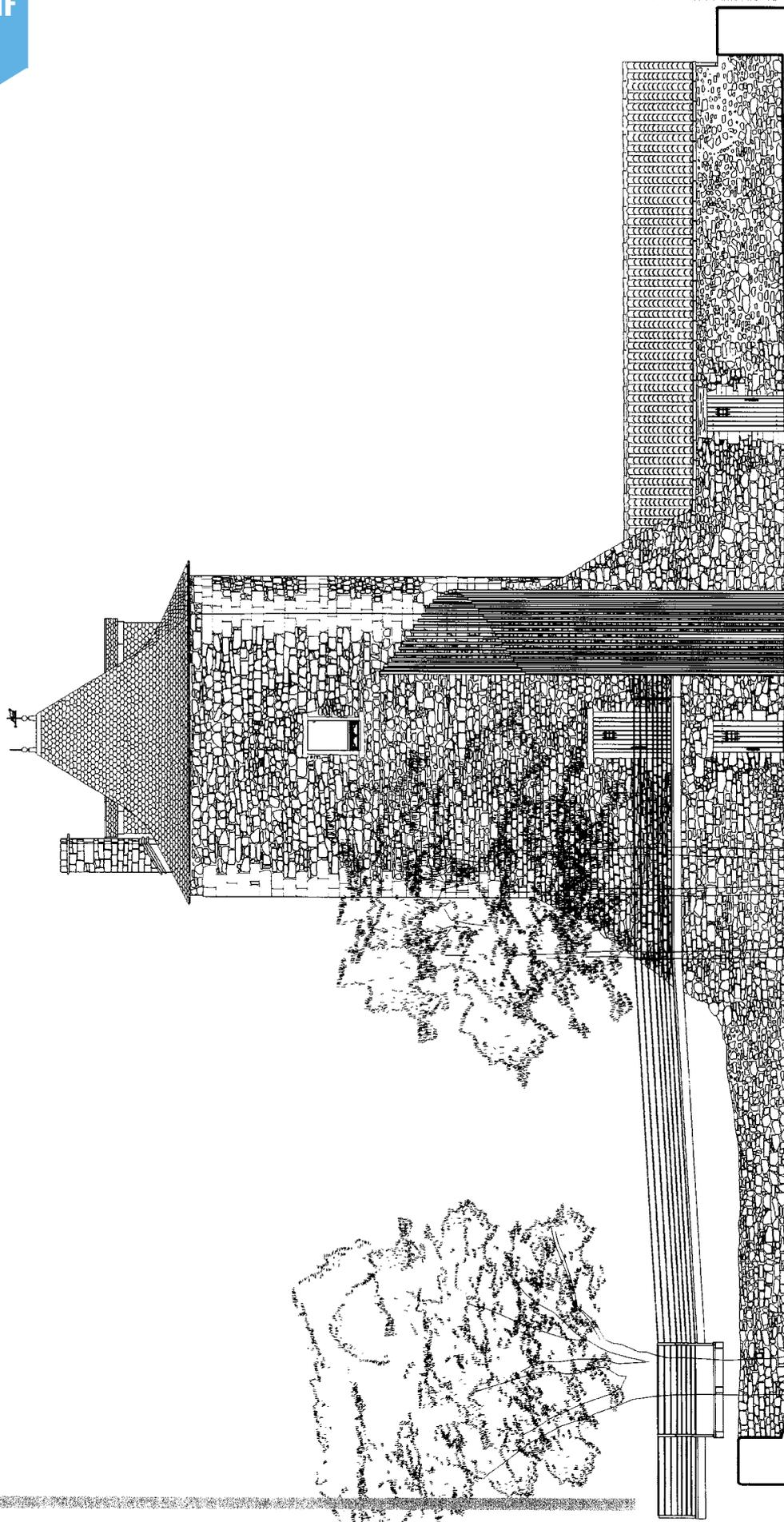


OBJECTIF
3.4

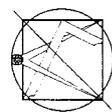


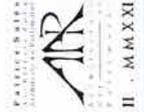
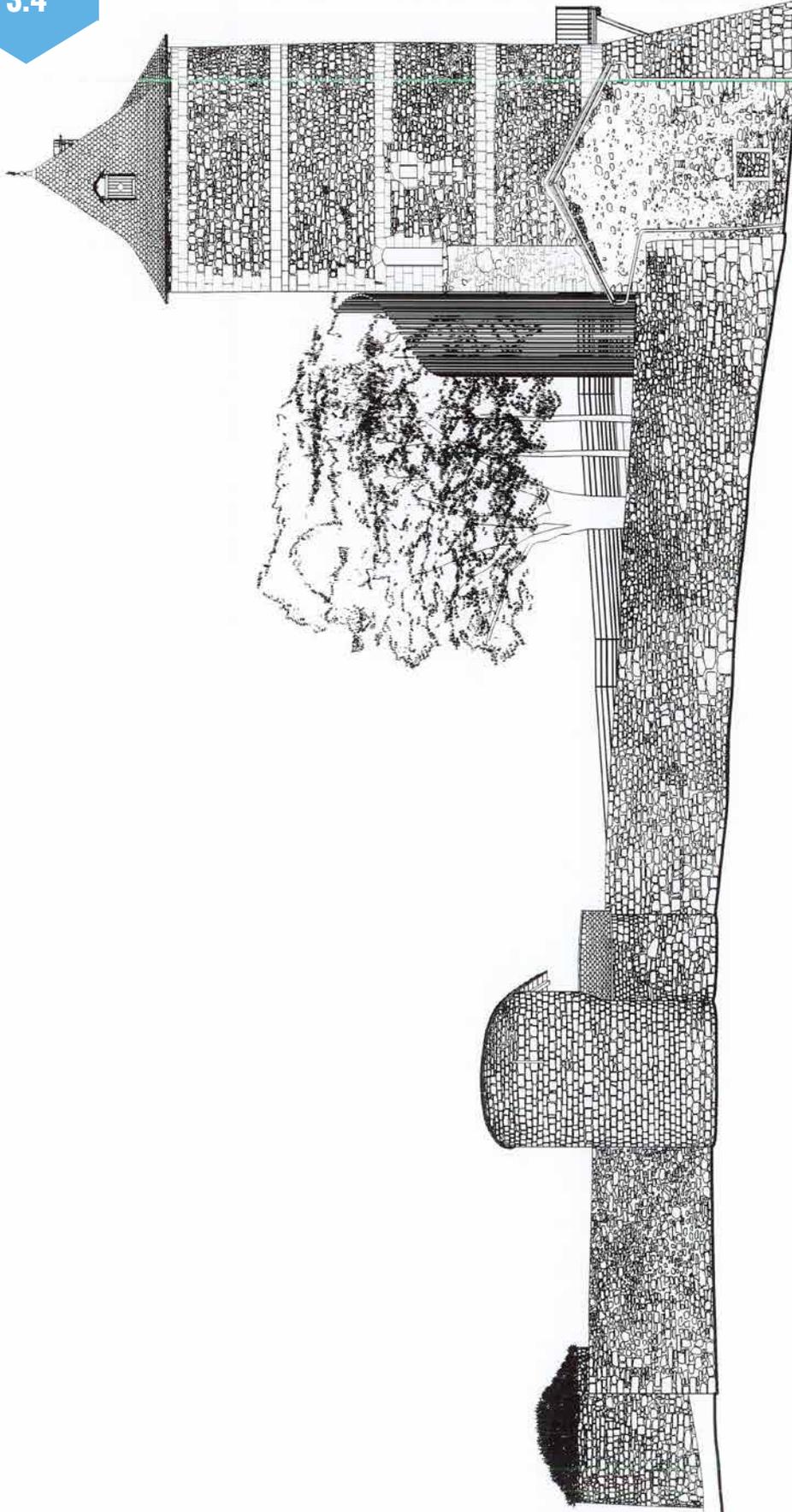
15. RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 1. PLAN MASSE - PROJET 3

Patrice Salet
Architecte
11 rue de la République
43000 RUYNES-EN-MARGERIDE
ARS
ARCHITECTURE
RUYNES-EN-MARGERIDE
II . MMXXI



15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 5. ELEVATION SUD-OUEST REVERS INTERIEUR - PROJET 3

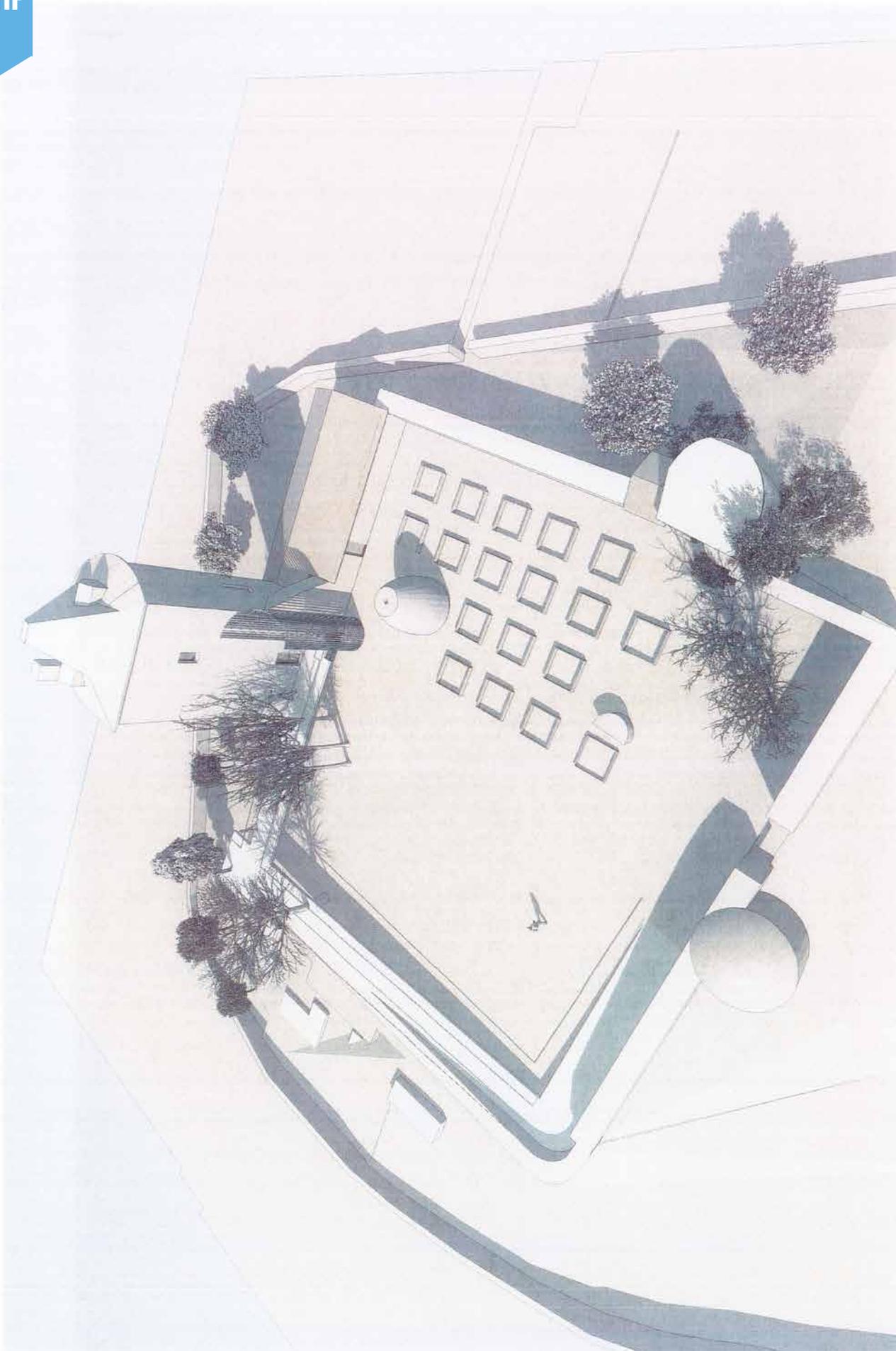


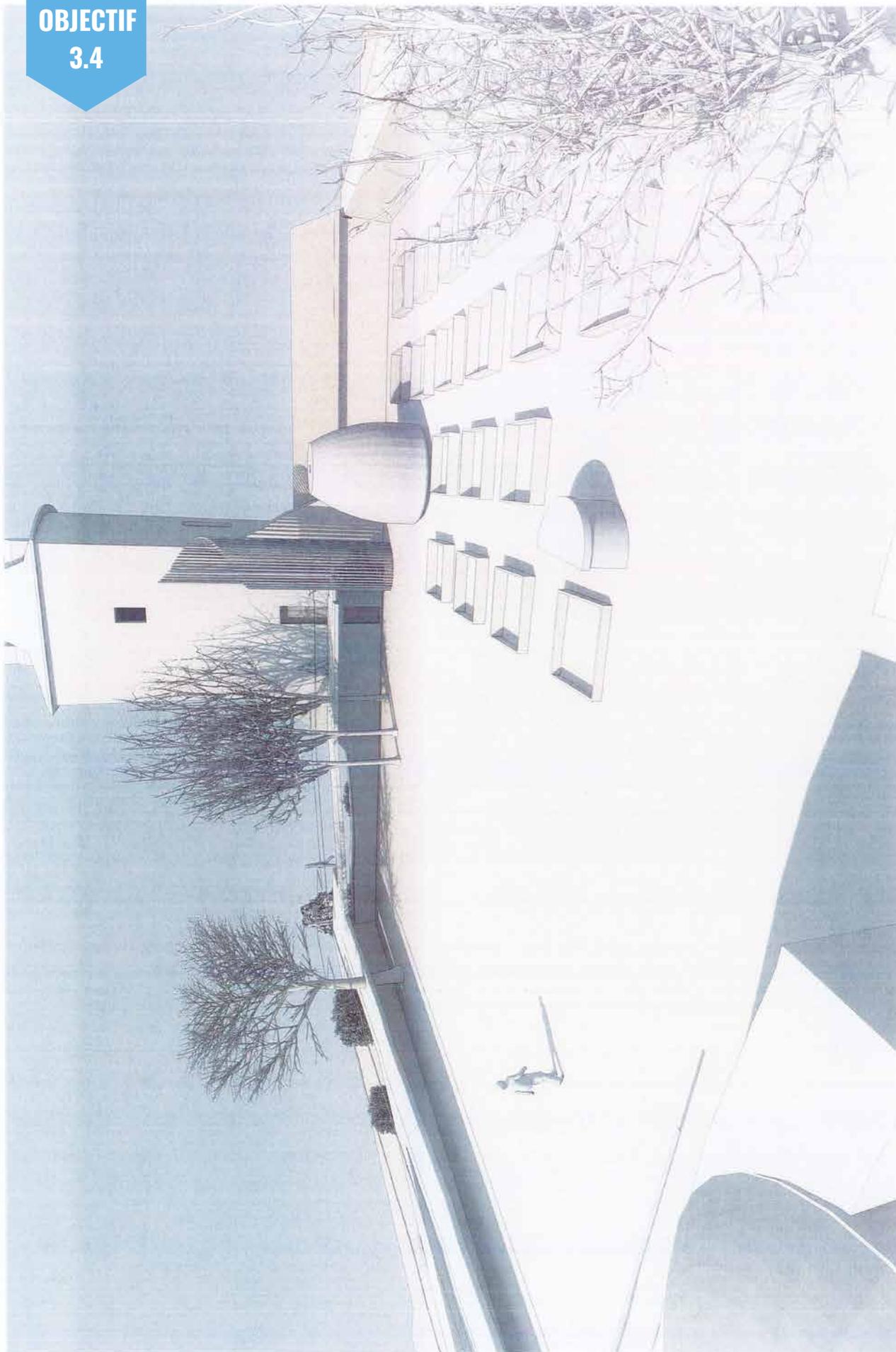


15 - RUYNES-EN-MARGERIDE - CHÂTEAU
DIAGNOSTIC - 10. ELEVATION NORD-OUEST - PROJET 3



II - M.M.XXI





2. 3 – Lieu : configuration de la Tour en trois niveaux

L'exposition d'interprétation du territoire de Margeride se compose de trois espaces superposés. La Tour offre trois niveaux accessibles au public :

- Le rez-de-jardin : espace réduit (13m²) voûté en pierre. Hauteur 2m (base de voûte) à 3m (clé de voûte). Accès direct depuis le jardin.
- Le premier niveau : salle de 20m², plafond et plancher en bois. Hauteur sous plafond : 3,5m. Balcon non accessible au public.
- Le deuxième niveau : salle de 20m², plafond et plancher en bois. Hauteur sous plafond : 3,5m. Présence d'une alcôve s'ouvrant sur une petite ouverture.

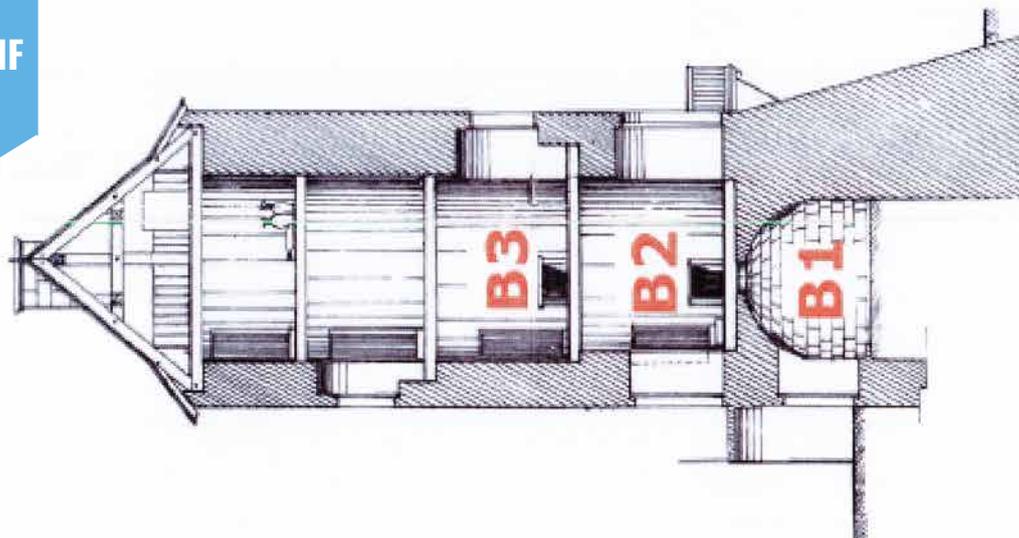
2. 4 – Scénario

Module B1 : Rez de chaussée. Définition, délimitation géographique et repères historiques.

Dans l'obscurité de cette salle voûtée, le visiteur découvre quelques repères historiques sur la Margeride qui lui permettront de définir cette entité géographique :

- Brève histoire du château de Ruynes. Cette entrée en matière précise l'histoire du lieu mais s'ouvre assez vite sur l'histoire du territoire.
- Définitions de la Margeride à travers son histoire : un domaine, une montagne, une entité « géographique », territoire de marge, territoire carrefour, un territoire aujourd'hui morcelé administrativement...

Orientation muséographique : 4 à 6 panneaux organisés en frise chronologique circulaire :
L=10m ; h = 1,20m.



Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°128

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement du site touristique du Sailhant

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : LE SAILHANT

Projet sur commune seule : ANDELAT

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET**Objectifs de l'opération :**

Situé au pied de la cité Sanfloraine, le site de Sailhant composé de son château, son village, sa cascade et ses abords est un site majeur de la région qui n'avait jamais fait l'objet d'une mise en valeur touristique si ce n'est au travers d'une fête médiévale. Pourtant chaque jour en période estivale, durant les vacances scolaires et les week-ends des dizaines de touristes arpentent les ruelles du village et les sentiers menant au château et à la cascade.

Le souhait de la municipalité depuis quelques années est d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et leur apporter une meilleure lecture du site en portant à leur connaissance son passé historique, culturel et son intérêt géographique et géologique.

Description détaillée de l'opération

Concrètement l'opération comprend six parties :

1. Le château dont la reconstruction date de la fin du XIXème siècle a été entièrement rénové par son nouveau propriétaire. Il est aujourd'hui classé monument historique et ouvert au public (en trois années, il a reçu plus de 8000 visiteurs).
2. Le village ancien, au caractère médiéval, est un « site inscrit ». Les ruelles ont été entièrement rénovées et aménagées par la municipalité.
Les berges du ruisseau de Lacombe, qui traverse le village, ont été aménagées par l'ancienne communauté de communes de la Planèze
3. Le parking haut qui reçoit les véhicules et les autocars des visiteurs du château a été succinctement aménagée par la municipalité (Plan/Photo : secteur C)
4. Les abords de la cascade : cet endroit, complètement délaissé depuis plusieurs années était un « site placé sous la sauvegarde de ministère de l'éducation nationale » (Plan /Photo: Secteur A)
5. Création d'un lieu d'accueil et d'un parking pour visiteurs qui se rendent dans le village et sur le site de la cascade et ses abords (Plan/Photo : secteur B)
6. Amélioration de la place située à l'entrée sud du village (Plan/Photo : secteur D)

SOUHAIT DE LA COMMUNE ANDELAT

La commune d'ANDELAT souhaite que soit inscrit au projet de territoire de Saint Flour Communauté une étude de faisabilité de l'aménagement de deux points essentiels du site de Sailhant :

1. Étude de l'aménagement des abords de la cascade et leur mise en valeur (Plan : secteur A) qui consisteraient à étudier un nouvel accès à la cascade, aux parcelles adjacentes et à valoriser les rochers envahis par la végétation.

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 8300m², une 2nde devrait devenir propriété de la commune sous peu.

Aucun chiffrage des travaux a été effectué à ce jour.

2. Étude de l'aménagement d'un lieu d'accueil et d'un parking pour visiteurs qui se rendent sur le site de la cascade et ses abords (Plan : secteur B)

- a. L'ancienne communauté de communes de Planèze avait étudié en 2012 cet aménagement (coût à l'époque : 49 810€).

Esquisse jointe au dossier

La parcelle n'est pas actuellement propriété de la commune, mais elle souhaite l'acquérir dans un proche avenir.

AUTRE :

PLACE A L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE

(Plan/Photo : secteur D)

- a. Une étude de faisabilité a été réalisée précédemment, mais elle ne correspond plus à la demande actuelle.
- b. Cet aménagement sera en liaison logique avec celui du secteur B

Pour ce dernier secteur la commune peut envisager la maîtrise d'ouvrage.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité **Protection du patrimoine** Bâtiment
 Eau potable **Protection de l'environnement** **Revitalisation** **Tourisme**
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : **Label Pays d'art et d'histoire**
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : **Andelat**
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune d'Andelat
➤ Adresse postale : Le bourg 15100 ANDELAT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Daniel MIRAL, Maire d'Andelat – tél 06 82 10 98 06 – méil : danielmiral@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	25 000 €	30 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie		
Travaux		
Fournitures		
Autres		
TOTAUX	25 000 €	30 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Département du Cantal	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Bilan de fréquentation touristique	Avant-projet	Après projet

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : **2022**

Date de fin : **2023**

Observations : Voir note de présentation du projet avec plans rédigée par M. Daniel MIRAL, Maire d'Andelat.

Pièce jointe : dossier de présentation.

Fait à Andelat

Le 11 juin 2021

Le Maire d'Andelat,

Daniel MIRAL

COMMUNE D'ANDELAT

15100 ANDELAT

PROPOSITION AU PROJET DE TERRITOIRE

SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ

NOTE DE PRÉSENTATION

AMÉNAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE DU SAILHANT

Objectifs de l'opération :

Situé au pied de la cité Sanfloraine, le site de Sailhant composé de son château, son village, sa cascade et ses abords est un site majeur de la région qui n'avait jamais fait l'objet d'une mise en valeur touristique si ce n'est au travers d'une fête médiévale. Pourtant chaque jour en période estivale, durant les vacances scolaires et les week-ends des dizaines de touristes arpentent les ruelles du village et les sentiers menant au château et à la cascade.

Le souhait de la municipalité depuis quelques années est d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et leur apporter une meilleure lecture du site en portant à leur connaissance son passé historique, culturel et son intérêt géographique et géologique.

Description détaillée de l'opération

Concrètement l'opération comprend six parties :

1. Le château dont la reconstruction date de la fin du XIXème siècle a été entièrement rénové par son nouveau propriétaire. Il est aujourd'hui classé monument historique et ouvert au public (en trois années, il a reçu plus de 8000 visiteurs).
2. Le village ancien, au caractère médiéval, est un « site inscrit ». Les ruelles ont été entièrement rénovées et aménagées par la municipalité.
Les berges du ruisseau de Lacombe, qui traverse le village, ont été aménagées par l'ancienne communauté de communes de la Planèze
3. Le parking haut qui reçoit les véhicules et les autocars des visiteurs du château a été succinctement aménagée par la municipalité (Plan/Photo : secteur C)
4. Les abords de la cascade : cet endroit, complètement délaissé depuis plusieurs années était un « site placé sous la sauvegarde de ministère de l'éducation nationale » (Plan /Photo: Secteur A)
5. Création d'un lieu d'accueil et d'un parking pour visiteurs qui se rendent dans le village et sur le site de la cascade et ses abords (Plan/Photo : secteur B)
6. Amélioration de la place située à l'entrée sud du village (Plan/Photo : secteur D)

SOUHAIT DE LA COMMUNE ANDELAT

La commune d'ANDELAT souhaite que soit inscrit au projet de territoire de Saint Flour Communauté une étude de faisabilité de l'aménagement de deux points essentiels du site de Sailhant :

1. Étude de l'aménagement des abords de la cascade et leur mise en valeur (Plan : secteur A) qui consisteraient à étudier un nouvel accès à la cascade, aux parcelles adjacentes et à valoriser les rochers envahis par la végétation.

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 8300m², une 2nde devrait devenir propriété de la commune sous peu.

Aucun chiffrage des travaux a été effectué à ce jour.

2. Étude de l'aménagement d'un lieu d'accueil et d'un parking pour visiteurs qui se rendent sur le site de la cascade et ses abords (Plan : secteur B).

- a. L'ancienne communauté de communes de Planèze avait étudié en 2012 cet aménagement (coût à l'époque : 49 810€).

Esquisse jointe au dossier

La parcelle n'est pas actuellement propriété de la commune, mais elle souhaite l'acquérir dans un proche avenir.

AUTRE :

PLACE A L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE

(Plan/Photo : secteur D)

- a. Une étude de faisabilité a été réalisée précédemment, mais elle ne correspond plus à la demande actuelle.
- b. Cet aménagement sera en liaison logique avec celui du secteur B

Pour ce dernier secteur la commune peut envisager la maîtrise d'ouvrage.

Andelat, le 28 avril 21

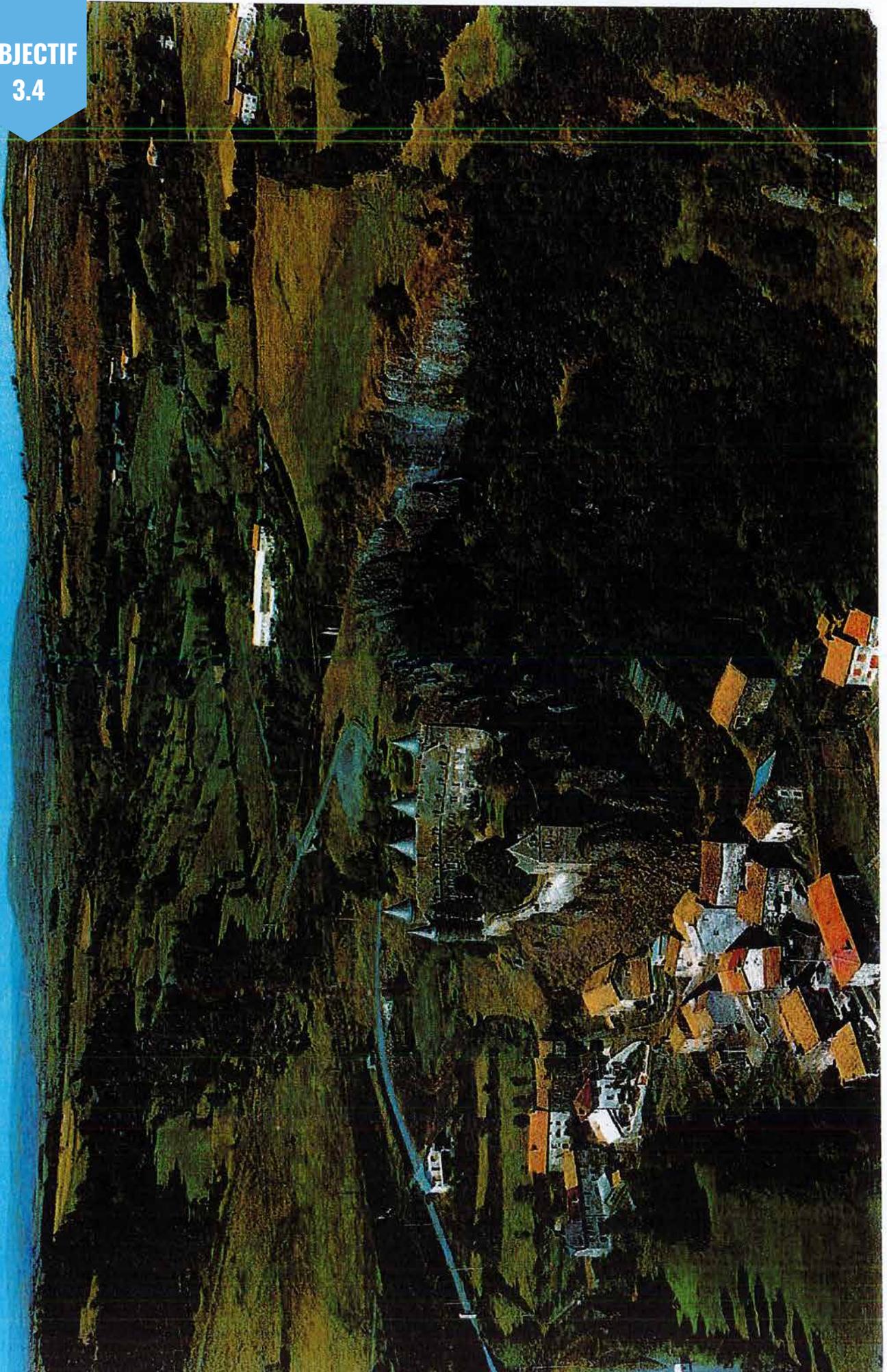
OBJECTIF
3.4

Photo du site vers 1960



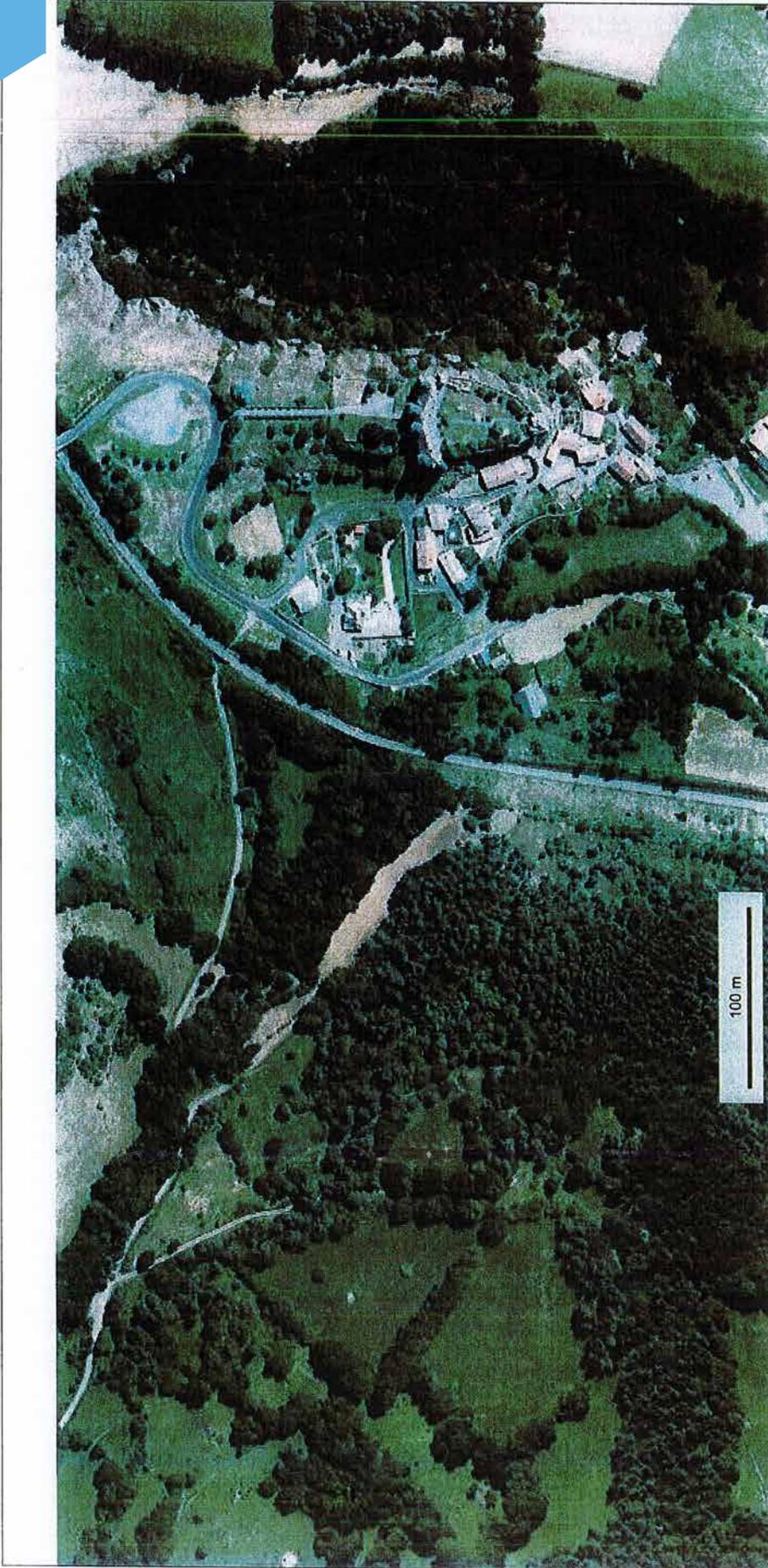
Photo du site : Vue 1980

**OBJECTIF
3.4**



ABORDS CASCADE ANNEE 2016

OBJECTIF 3.4

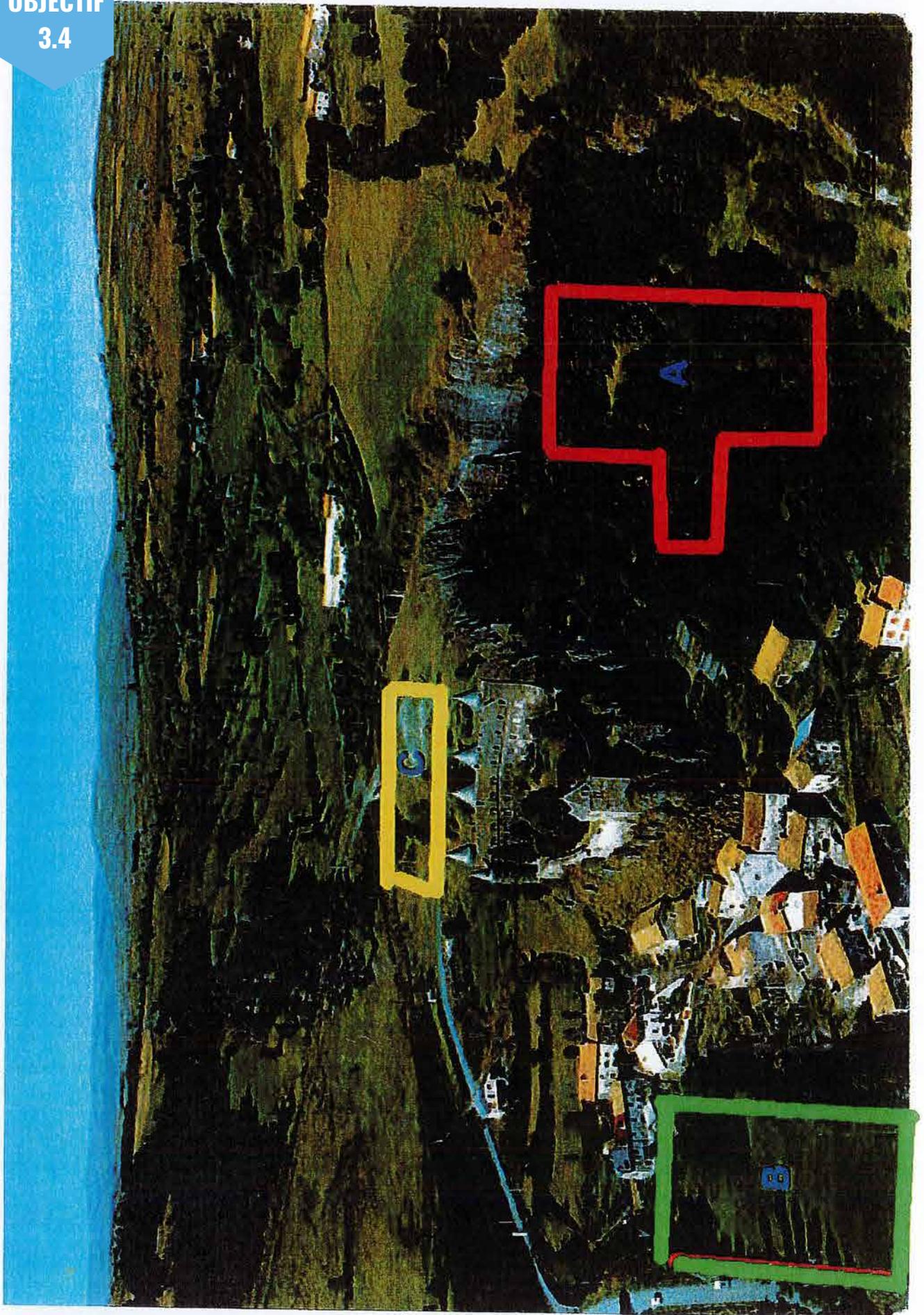


La cascade et ses abords ont entièrement été convertis par la végétation non maîtrisée

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 02' 38" E
Latitude : 45° 04' 05" N

OBJECTIF
3.4



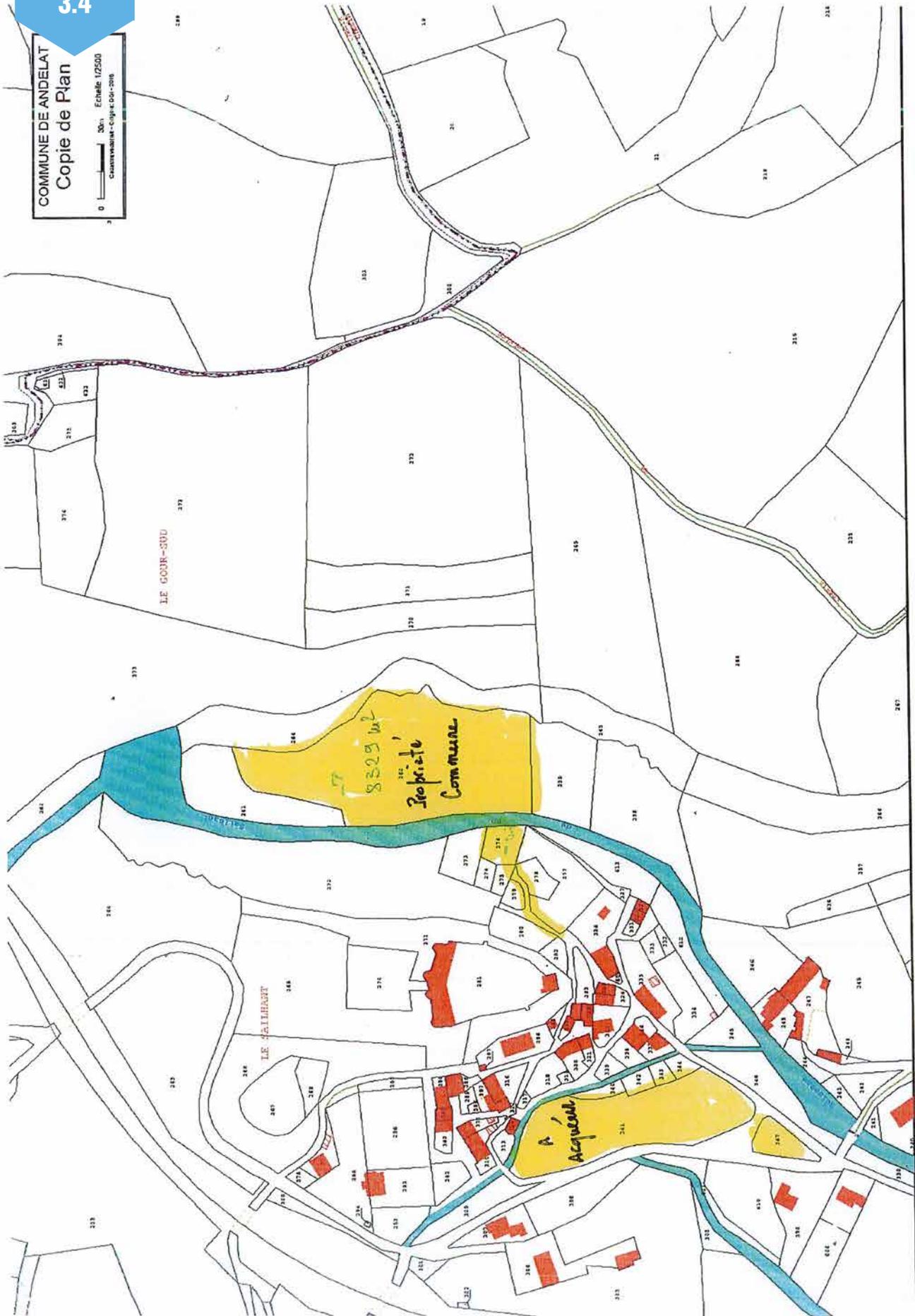
OBJECTIF
3.4





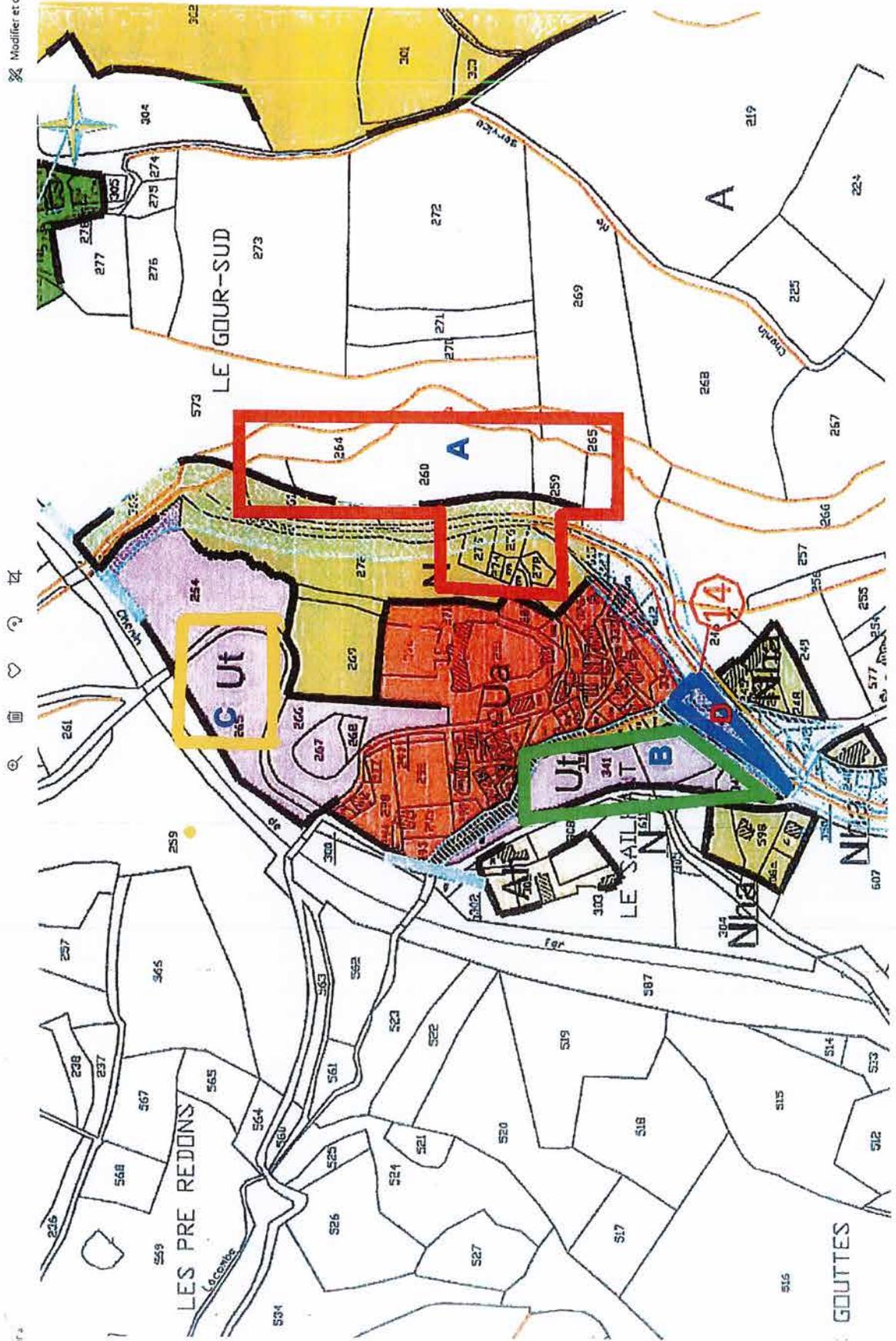
OBJECTIF
3.4

COMMUNE DE ANDELAT
Copie de Plan
0 30m Echelle 1/2500
CARTOGRAPHIE - Copie DGA - 2016



OBJECTIF
3.4

Modifier et créer



Modifier et créer

Ajouter



rechercher

SYNOPTIQUE DES AMBITIONS ET AXES STRATÉGIQUES

PLU
Plan local d'urbanisme
intercommunal

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint-Flour Communauté s'articulera autour de deux ambitions :

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

AXE 2 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 - UNE AGRICULTURE DURABLE QUALITATIVE ET À TAILLE HUMAINE

AXE 5 - UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

AXE 6 - UN TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

AXES STRATÉGIQUES



Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Mars 2021



AMBITION N°1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

PLU
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

□ Objectif 3.6 : Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

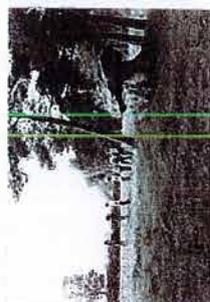
○ Encourager le développement d'hébergements et de services plus qualitatifs et « haut de gamme » :

- Soutenir le développement et l'évolution qualitative des établissements hôteliers, des campings et de l'immobilier de loisirs ;
- Diversifier l'offre d'hébergements touristiques : hébergements insolites, accueil de groupe..., en complément avec le maintien des types classiques d'hébergement bâti ou de plein air (camping...).
- **Soutenir les démarches d'éco-tourisme** : éco-hébergement, mobilité douce, circuits courts et alimentation durable, activités de pleine nature, circuits culturels, découverte des savoirs faire locaux,...

○ **Poursuivre les aménagements d'itinérance douce en lien avec les pratiques sportives de pleine nature** - randonnées pédestres et équestres (voie verte), circuits vélos, raquettes, traineaux, ski de randonnée,... - **tout en veillant à la cohabitation des différents usages** (accès des engins motorisés, pratiques de la chasse et de la pêche,...) ;

○ **Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, dans le respect de la biodiversité** :

- Pour le patrimoine naturel : points de vue, cascades, lacs et plans d'eau, narses et tourbières, sites géologiques et éperons rocheux, espaces forestiers,...
- Pour le patrimoine architectural et culturel : châteaux, églises romanes et gothiques, chapelles, dolmens et menhirs, burons, viaducs, ponts de pierre,...



*Direction régionale
de l'environnement
AUVERGNE*

Clermont-Ferrand, le 6 mai 2008

Service de la Nature, des Paysages et de l'Évaluation

Affaire suivie par Annick Cuelhes

Tel. : 04 73 17 37 31

Monsieur le Maire
Le Bourg
15100 ANDELAT

Objet : informations sur les sites classés et inscrits existants sur votre commune

Madame / Monsieur le Maire,

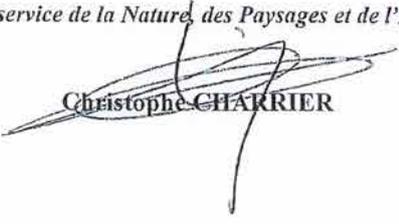
Dans le cadre du bilan de la politique des sites protégés mené sur la région Auvergne, la DIREN a fait réaliser une étude portant sur les sites classés et inscrits des quatre départements. Ces études ont pour objectif principal d'acquérir et d'organiser des éléments de connaissances et de suivi des paysages protégés existants.

Suite à l'inventaire des sites classés et inscrits du département du Cantal, je vous transmets donc les informations recueillies sur les sites protégés situés sur votre commune.

Vous trouverez ci-joint un descriptif du site accompagné de propositions d'actions de gestion ainsi qu'un document cartographique.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous semblerait nécessaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service de la Nature, des Paysages et de l'Évaluation



Christophe CHARRIER

Nom du site : Château de Sailhant et cascade de Basborie (nom de la rivière)
Commune : Andelat
Site visité le : 12 Août 2006
N° : 30

DONNEES D'INSCRIPTION

Année d'inscription : 1945

Critères d'inscription : Site naturel et pittoresque. « Le paysage présente un mélange de grâce et d'âpreté, de bruit et de solitude, de verdure et de sécheresse, un aspect féodal et agreste qui le fait distinguer comme un des sites les plus romantiques des environs de Saint-Flour. »

Contexte social de l'inscription (désaccords, pressions...) : En 1930, lors des premières propositions de « classement » du site, les propriétaires du château semblent s'y opposer.

Deux raisons poussent les inspecteurs à vouloir protéger le site par un classement : « Ce site mérite d'être protégé à divers titres : il doit l'être d'abord contre les profiteurs du débit ou de la cantine qui pourraient avoir l'idée (nous nous souvenons à cet égard d'une alerte de 1907) qui seraient tentés de construire sur l'extrême rebord des rochers un dancing ou une guinguette... Il doit l'être ensuite contre les propriétaires eux-mêmes qui, forts du droit qu'ils prétendent tirer de leurs titres de propriété seraient poussés à établir des clôtures fermant l'accès de la cascade et de ses abords ou à modifier dans le sens de leur utilité immédiate certains ensembles d'arbres ou de rochers indispensables à l'équilibre et à l'harmonie de ce curieux paysage. J'ajoute que le classement sera une mesure qui apportera même à ses propriétaires tous les apaisements désirables en les mettant à l'abri des déprédations et des destructions dont ils ont eu à diverses reprises à souffrir. »

Délimitation : Le périmètre est large. Le site comprend le château sur son promontoire basaltique, le village du Sailhant à ses pieds, la rivière Basborie qui le traverse de part en part, une crique ou dépression dans laquelle se jette la rivière en cascade et les champs qui jouxtent la tranchée de la rivière en amont.

Superficie : 23,22 ha.

ETAT DES LIEUX

Etat du site par rapport à l'époque de l'inscription : à l'époque, les propriétaires du château avaient l'intention de faire couper des arbres qui leur bouchaient la vue sur la cascade depuis le haut du château. Impossible de savoir si l'inscription leur en a empêché. Cependant, aujourd'hui, la forêt qui encercle le site de la cascade est très belle.

Le site reste très pittoresque et « romantique » en son centre, mais quelques constructions contemporaines (pavillons sur garage et butte) viennent parasiter la périphérie du côté du quartier du Gour sud en amont de la rivière. De nombreuses rénovations dans le village du Sailhant, à vocation de gîtes de vacances.

Un panneau relativement vieux sur un arbre trahit le fait que des déprédations ont eu cours bien après l'inscription du site : « SITE PLACE SOUS LA SAUVEGARDE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, les déprédations ou atteintes portées à son intégrité sont passibles des peines prévues au titre IV de la loi du 2 mai 1930. »

Le mélange « agreste et féodal » du site de 1944 est toujours présent.

LOGIQUES EXTERNES D'EXPLOITATION TOURISTIQUE

Fréquentation, exploitation du site, gestion administrative actuelle : Le site est en partie propriété privée ouverte à la fréquentation du public. Il est fréquenté, notamment en août lors de la fête du site de Sailhant. Des spectacles de rue, des combats de chevalier... ont lieu. Les habitants participent au spectacle vivant...

Modes d'appréciation (points de vue, parcours, panorama, restauration...) : On accède à la cascade en cheminant à travers le village puis sur un sentier au pied de la muraille basaltique et du château, puis à travers le bois. On arrive en descendant légèrement vers la crique d'eau calme sous la cascade. Les parois verticales desquelles se jette le ruisseau forment un cirque autour du petit lac.

Un deuxième point de vue se trouve depuis le rebord du plateau basaltique, vue plongeante au-dessus de la rivière dont le lit est une quinzaine de mètres plus bas.

Il y a un troisième point de vue, sur le château et la muraille de basalte, depuis la rue du Gour au Nord-ouest du site.

Signalétique : Un ensemble de panneaux sur des supports et des informations très variables jalonnent le site du village. Un affichage de photos témoigne du spectacle vivant de l'été sur une façade de maison. Un texte sibyllin rappelle une curieuse légende locale sur une feuille blanche affichée par un habitant sur un arbre sur le chemin de la cascade sous le château... La cascade est bien indiquée.

LOGIQUES INTERNES

Occupation du site par les habitants : dans le village, de nombreux jardins sont très visibles près des maisons : petits jardins d'entrée ou jardins potagers... Occupation agricole des terrains alentours.

Présence du vivant / 5 grandes formes de présence des éléments naturels :

La rivière qui se déforme en cascade puis en lac avant de repartir.

La forêt que l'on doit traverser et qui encercle la partie basse de la rivière et le cirque du lac.

La muraille basaltique sur laquelle est posé le château.

Les prés et pelouses sèches basaltiques.

Les jardinets et jardins potagers

Relation entre les logiques internes d'occupation et l'intérêt commun :

Le village accueille à la fois des personnes de passage et des résidents temporaires ; tous bénéficient de la qualité du bâti et des jardins. L'accès à la cascade se fait sur le domaine privé.

PROPOSITIONS

MODIFICATION DE STATUT : L'agencement village/jardins/château/cascade/pelouse sèches basaltiques peut justifier une protection plus contraignante du site (classement ou ZPPAUP), d'autant plus que la demande en terrains viabilisés aux environs de Saint-Flour se traduit déjà sur ce lieu.

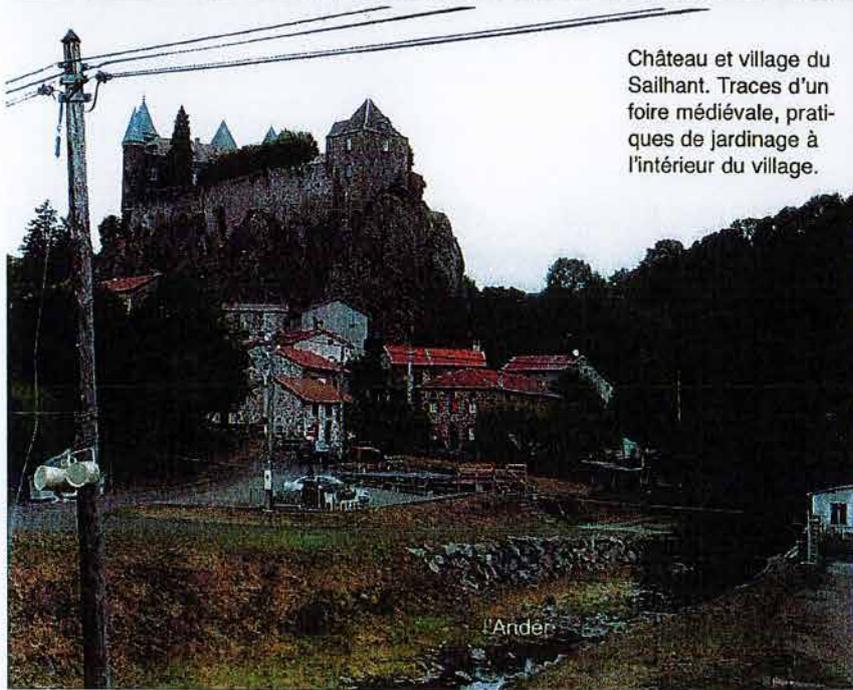
GESTION ET DEVENIR : Prévoir un plan général d'enfouissement des lignes aériennes dans l'ensemble de la périphérie du site et réviser l'emplacement des containers à ordures ménagères. Une opération cœur de village semble justifiée, si elle n'amène pas une artificialisation prononcée du site (bordures, matériaux nombreux, etc).

Supprimer les vestiges de l'escalier en bois aux abords du lac de la cascade, à remplacer par des emmarchements discrets, en basalte.

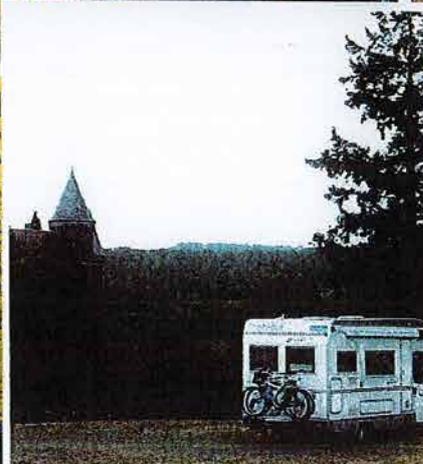
Château du Sailhant



Site de la cascade



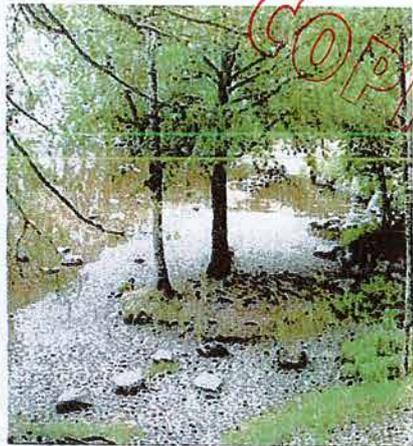
Château et village du Sailhant. Traces d'une foire médiévale, pratiques de jardinage à l'intérieur du village.



OBJECTIF
3.4



Hameau du Gour et constructions neuves



COPIE

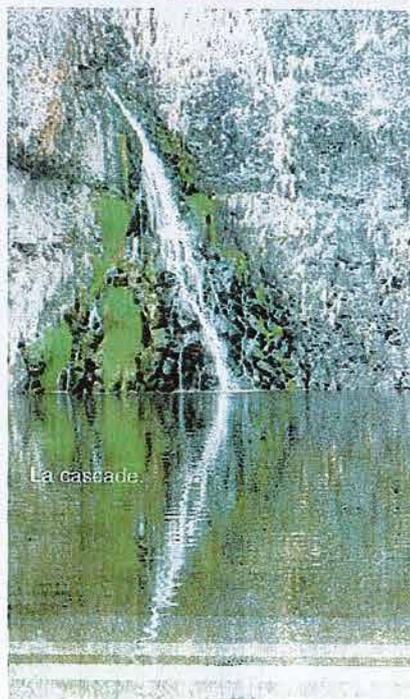
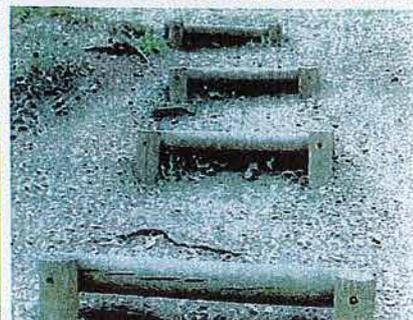


Le cheminement de la cascade

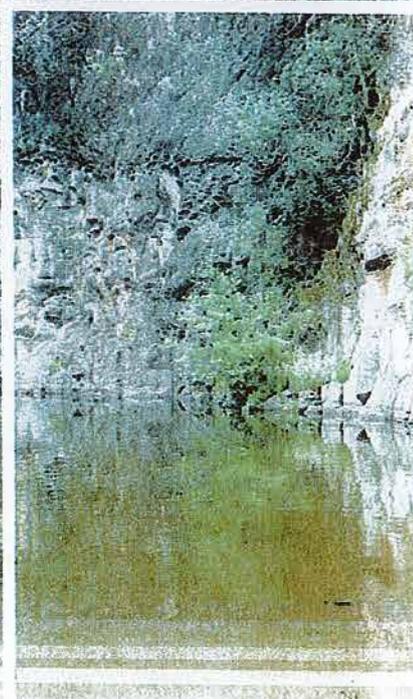


Vestige archéologique de la loi de 1930

SITE PLACE SOUS LA SAUVEGARDE
DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Les déprédations ou atteintes portées à son intégrité sont passibles des peines prévues au titre IV de la loi du 2 mai 1930



La cascade



Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation du four à pain d'Orceyrettes

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : 13, rue de la source 15100_Anglards de Saint Flour

- Projet sur commune seule : d'Anglards de Saint-Flour
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le projet vise la réhabilitation d'un four à pain traditionnel situé sur le hameau de Orceyrettes. Ce village de la commune compte environ 35 habitants, c'est donc un hameau dynamique de la commune accueillant de jeunes foyers. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants. Le foyer du four s'est effondré et la voute doit donc être entièrement reconstruite.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Label Pays d'Art et d'Histoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Anglards de Saint-Flour
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune d'Anglards de Saint-Flour
➤ Adresse postale : 1, place de la mairie – le bourg 15100 Anglards de Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Roland Brunel, maire – 06 31 39 42 43

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux	13 500 €	16 200 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	13 500 €	16 200 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région AURA	3 500 €	A	Bonus Relance 2021
Saint Flour Communauté	5 000 €	A	Plan de relance 2020

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Animation de la vie sociale locale	Aucune utilisation du four à pain	Une fête du four par an en lien avec le service du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté, ainsi que son Ecomusée de Margeride.

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Septembre 2021
 Date de fin (*livraison / mise en service....*) : Octobre 2021.

Observations :

Ce four avait bénéficié d'une rénovation du bâti. Cette tranche de travaux concerne la réfection du foyer du four et de sa voute.

Pièces jointes :

- Devis
- Deux arrêtés attributifs de subventions

Fait à Anglards-de-Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Anglards-de-Saint-Flour,

Roland BRUNEL



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Monsieur Roland BRUNEL
Mairie
1 Place de la Mairie
15 100 ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR

Saint-Flour, le 22 décembre 2020

Réf : CC/EB/CC n°2020-1884
Affaire suivie par : Claire Chadel
Directrice pôle Administration générale/Finances
☎ 04 71 60 56 81 - ✉ c.chadel@saintflourco.fr

Objet : Fonds intercommunal de relance

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil communautaire du 2 septembre dernier, nous avons décidé de mettre en place un fonds de concours intercommunal de relance doté de 500 000 € en faveur des communes membres de Saint-Flour Communauté et de leurs Centres Communaux d'Action Sociale pour :

- la rénovation du petit patrimoine et
- l'entretien et la rénovation énergétique de bâtiments publics à caractère patrimonial.

Le 14 décembre dernier, nous avons approuvé l'octroi du fonds de concours en faveur de 43 communes, pour un montant total de 404 526,68 € finançant 1 800 923,89 € HT de travaux.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le projet présenté par votre commune a été retenu pour un montant de 30 365,74 € et un fonds de concours communautaire de 10 000 €.

Conformément au règlement d'attribution dudit fonds, un premier acompte de 30 % vous sera versé à réception, par Saint-Flour Communauté, d'une attestation d'engagement effectif de l'opération par votre commune. Le versement du solde de ce fonds de concours interviendra sur présentation des justificatifs de dépenses et recettes tels que précisés dans ledit règlement.

Enfin, je vous invite à mentionner la participation financière de Saint-Flour Communauté sur tous les supports de communication relatifs à ce dossier.

Vous remerciant pour votre mobilisation en faveur de la relance économique,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Bien à toi



Village d'entreprises • Z.A. du Rozier-Coren • 15100 Saint-Flour
Tél. +33 (0)4 71 60 56 80 • Fax +33 (0)4 71 60 43 07 • contact@saintflourco.fr
www.saint-flour-communaute.fr



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Département de Gestion
Financière DGA 1

N° de dossier : 21 011285 01

Votre interlocuteur :
Sandrine BERTRAND
Assistant(e) de gestion
Tél : 04 73 31 62 88
sandrine.bertrand@auvergnerrhonealpes.fr

Monsieur Roland BRUNEL
Maire
COMMUNE DE ANGLARDS DE SAINT FLOUR
Le bourg
15100 ANGLARDS DE ST FLOUR

Le Conseil régional, le 17 mai 2021

Monsieur le Maire,

La Commission permanente a décidé de répondre favorablement à votre demande de soutien dans le cadre de l'opération « **Rénovation du four à pain du village d'Orceyrette (13 rue de la Source)** » pour un montant de **3 500,00 €**.

Vous trouverez ci-joint un arrêté attributif de subvention qui vous précise les conditions dans lesquelles cette aide vous sera versée. Un relevé d'identité bancaire ou postal devra être joint lors de la première demande de paiement.

Le Département de Gestion Financière reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant pour votre engagement au service de notre territoire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations sincères et dévouées.

Par délégation du Président,

Philippe BAILBÉ
Le Directeur Général des Services

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE**FICHE PROJET****PROJET : Valorisation de la vallée de Brezons – aménagement du point de vue de Vidèche (phase 2)****Objectif : 3.4**

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Brezons _____

Projet sur commune seule : Brezons _____

Projet concernant plusieurs EPCI : _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le site de la Vidèche offre une vue plongeante sur la magnifique Vallée de Brezons et sur les Monts du Cantal. Le site a fait l'objet d'une première phase d'aménagement dans les années 2000 avec notamment la réalisation d'un abri panoramique permettant de contempler la vallée et de visionner un film de 15 minutes permettant de découvrir la truite Fario dans sa remontée vers la source dans le Cirque de Grandval.

Le projet consiste à réaliser une seconde phase de travaux comprenant :

- La création d'une aire de pique-nique et de repos. Celle-ci serait équipée non seulement de tables de pique-nique de toilettes sèches mais aussi de mobilier de type banquettes et transat permettant de se reposer et de se ressourcer ;

- L'aménagement du belvédère comprenant :

Une table d'orientation au design épuré permettant d'identifier et de commenter les hameaux, la végétation d'altitude et les sites à visiter ;

Un travail sur des expositions photographiques temporaires assurées par la commune ;

L'amélioration énergétique de l'abri du belvédère, pour s'assurer de la bonne ventilation du site et de sa fraîcheur.

L'objectif du projet est de valoriser le site en proposant la découverte de ce site comme un ressourcement et un retour aux sources, à la sobriété et de vendre l'esprit « slow life ».

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : BREZONS
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Brezons
➤ Adresse postale : Mairie – 15230 Brezons
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : GUEROULT Olivia, Maire de Brezons – tél : 06.84.49.16.63 - Mail : olivia.gueroult@nordnet.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	5 000 €	6 000 €
Acquisitions foncières	A définir	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures	10 000	12 000 €
Autres :	A définir	
TOTAUX	15 000 €	18 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	Etat final
Nombre de visiteurs du site de la Vidèche	Fréquentation actuelle	Évolution annuelle de la fréquentation
Nombre de visionnage du film sur site	N	N+1
Coût énergétique bâtiment	N	N+1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2022

Observations :/

Fait à Brezons
Le 11 juin 2021

Le Maire de Brezons,

Olivia GUEROULT

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Restaurer le petit patrimoine de la commune de Brezons dans la perspective de maintenir l'identité culturelle des lieux et dans une démarche d'attractivité touristique

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

- Localisation principale : Brezons _____
- Projet sur commune seule : Brezons _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux	30 000 € sur 6 ans	36 000 € sur 6 ans
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	30 000 €	36 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Saint Flour Communauté	A définir	C	
Département	A définir	C	
Région	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	Etat final
Nombre de visiteurs sur la commune	Fréquentation actuelle	Évolution annuelle de la fréquentation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à Brezons
Le 11 juin 2021

Le Maire de Brezons,

Olivia GUEROULT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation du four communal de Deux Verges et reprise de la toiture en pierre de lauze

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : MALLEVIEILLE

Projet sur commune seule : DEUX VERGES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Deux Verges compte 51 habitants et est fréquenté notamment du fait de la présence sur son territoire d'un Espace Naturel Sensible animé par Saint-Flour Communauté. Le projet de la municipalité consiste en la réfection du four communal avec pose d'une nouvelle charpente et d'une toiture.

Une deuxième tranche de travaux consistera à la reprise des joints du four.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Deux-Verges
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Deux-Verges
➤ Adresse postale : Le Bourg 15060 DEUX-VERGES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Pascal POUDEVIGNE, Maire de Deux-Verges – tél 04 71 23 52 70 – mél : Mairie.deux-verges@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	26 330 €	31 596 €
Fournitures		
TOTAUX	26 330 €	31 596 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat			
Région			
Département	10 000 €	B	
Europe			
Saint-Flour Communauté	8 165 €	A	
Autofinancement	8 165 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021.....

Date de fin : 2021.....

Observations : /

Fait à Deux-Verges
Le 11 juin 2021

Le Maire de Deux-Verges,

Pascal POUDEVIGNE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Accès au site du point de vue du Rocher de Lastic

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : LASTIC

Projet sur commune seule : LASTIC

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'une liaison entre le bourg et le site dit « du rocher » et notamment l'accès à la table d'orientation. Cette liaison pourrait être un parcours sportif et sensoriel dont l'objectif serait de proposer une activité pleine nature aux visiteurs. L'aménagement du bourg avec une aire de jeux pour enfants fait l'objet d'une étude en cours de réalisation par le CAUE du Cantal.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **label Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : **Lastic**
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Lastic
➤ Adresse postale : Le Bourg 15500 LASTIC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Serge TALAMANDIER, Maire de Lastic – tél 04 71 39 94 26 – mél : s.talamandier@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	En cours de chiffrage par CAUE	
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	A DETERMINER	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Département	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
 Date de fin :

Observations :

Fait à Lastic
Le 11 juin 2021

Le Maire de Lastic,

Serge TALAMANDIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation pluriannuelle du petit patrimoine de la Trinitat

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune de LA TRINITAT

Projet sur commune seule : LA TRINITAT

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de La Trinitat, au cœur de l'Aubrac, porte le projet de mise en valeur du patrimoine communal dans l'objectif de le sauvegarder. Un plan pluriannuel d'investissement sera mis en place pour ces rénovations du petit patrimoine vernaculaire (four, fontaine, édifice religieux...).

Il s'agit de l'embellissement du cadre de vie et des villages, dans une orientation de développement touristique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : La Trinitat
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de La Trinitat
➤ Adresse postale : Le bourg 15110 La Trinitat
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Frédéric ASTRUC, Maire de La Trinitat – Tél : 04 71 73 82 83

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Travaux	15 000 €/an (3 ans)	
TOTAUX	45 000 €	54 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A solliciter	A discuter	
Région	A solliciter	A discuter	
Etat	A solliciter	A discuter	
Autofinancement	A définir		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'éléments patrimoniaux rénovés	0	+3

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023

Date de fin : 2026

Observations : /

Fait à La Trinitat

Le 11 juin 2021

Le Maire de La Trinitat,

Frédéric ASTRUC

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en lumière du Château des Ternes

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

Et objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : LES TERNES

Projet sur commune seule : LES TERNES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la mise en valeur touristique du château des Ternes.
Il concerne le parc du Château (le château est inscrit aux MH) où l'éclairage date des années 1975. La mise en valeur du château se ferait grâce à un éclairage plus économique et plus sécurisé.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **label Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Les Ternes
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune des Ternes
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 100 LES TERNES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Sylvie PORTAL, Maire des Ternes – tél 04 71 73 00 60 – mél : Mairie.lesternes@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	A déterminer	A déterminer

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DETR	A définir	C	
Région		C	
Département		C	
Europe		C	
Autofinancement			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observations : Une étude a été demandée au Syndicat départemental de l'Énergie du Cantal.

Fait à Les Ternès
Le 11 juin 2021

Le Maire des Ternès,

Sylvie PORTAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement des abords de la cascade du Capat

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : MALBO

Projet sur commune seule : Malbo

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'acquisition du terrain de la cascade du Capat afin de l'aménager de manière à protéger ce patrimoine naturel et accueillir les visiteurs dans un cadre préservé et en sécurité. Une étude d'aménagement paysager avec mise en sécurité des accès publics est programmée.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Malbo Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Malbo
➤ Adresse postale : Mairie – 15230 MALBO
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : PECHAUD Louis, Maire de Malbo – Tél. : 06-77-28-60-66

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	15 000 €	18 000 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	17 000 €	20 400 €
Travaux	A définir	
Fournitures	A définir	
TOTAUX	32 000 €	38 400 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région		C	
Département		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022-2023.
 Date de fin :

Observations : /

Fait à Malbo
Le 11 juin 2021

Le Maire de Malbo,

Louis PESCHAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en valeur du patrimoine communal bâti et culturel

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : **MAURINES**

Projet sur commune seule : MAURINES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet de la commune de Maurines consiste en la mise en place de chemins de randonnées visant à faire connaître le patrimoine bâti et mémoriel.

Il s'agira de mettre en place une signalétique avec panneaux explicatifs à partir de la place de l'église de Maurines et à partir du calvaire de Montclergues.

Une participation du CAUE du Cantal est attendue pour l'élaboration du projet qui devrait être finalisé fin juin 2021

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : MAURINES
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Maurines
➤ Adresse postale : Le Bourg, 15110 MAURINES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Pierrette BEAUREGARD, Maire de Maurines – Tél. : 06-82-90-89-27

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A définir	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
EUROPE Leader		C	
Etat		C	
Région		C	
CAUE	3 000 €	A	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique		
Programme d'animations		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin :

Observations : /

Fait à Maurines
Le 11 juin 2021

Le Maire de Maurines,

Pierrette BEAUREGARD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation de la toiture de l'église – charpente et couverture

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : MENTIERES

Projet sur commune seule : MENTIERES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à restaurer la charpente et la couverture de l'église Sainte-Madeleine de Mentières, inscrite au titre des monuments historiques depuis le 10 novembre 1997.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **label Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Mentières Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade. Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Mentières
➤ Adresse postale : Le Bourg 15100 MENTIERES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Marina BESSE, Maire de Mentières – Tél. : 04.71.60.32.91. – mél : mairie.mentieres@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	A DETERMINER	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023

Date de fin : 2023

Observations :

Fait à Mentières

Le 11 juin 2021

Le Maire de Mentières,

Marina BESSE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement d'un point d'intérêt interprétant le patrimoine naturel

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : MONTCHAMP

Projet sur commune seule : MONTCHAMP

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Montchamp projette la création d'un point de vue disposant d'une table d'orientation, proposant des éléments informatifs et pédagogiques sur le paysage afin de promouvoir et de valoriser les grands paysages emblématiques.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Pays d'art et d'histoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Montchamp
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Montchamp
➤ Adresse postale : Le Bourg, 15100 MONTCHAMP
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : RESCHE Jean-Paul, Maire de Montchamp – Tél. 04-71-73-52-59 / 06-70-29-89-82 – mél : mairie.montchamp@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	A DETERMINER	

OBJECTIF
3.4
Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région		C	
Département		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET
Calendrier
➤ Planning envisagé pour mener la totalité du projet :

- Date de début : 2022
 Date de fin : 2022

Observations :

Fait à Montchamp
Le 11 juin 2021

Le Maire de Montchamp,

Jean-Paul RESCHE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Promotion du patrimoine culturel de la commune de Neuvéglise-sur-Truyère

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

Projet sur commune seule : NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la création de circuits doux de découverte du territoire de Neuvéglise-sur-Truyère avec mise en valeur de certains éléments patrimoniaux remarquables se traduisant par réalisation de plans (format numérique et papier) et plaques descriptives pour éléments remarquables.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Pays d'art et d'histoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Neuvéglise-sur-Truyère
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Neuvéglise-sur-Truyère
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 260 NEUVEGLISE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline CHARRIAUD, Maire de Neuvéglise-sur-Truyère – Tél 04 71 23 81 68 – mél : contact@neuveglisesurtruyere.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures	13 789 €	16 547 €
Autres :		
TOTAUX	13 789 €	16 547 €

Partenaires(s) financier(s) presenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat			
Région			
Département			
Europe	9 831,20 €	B	
Autofinancement	3 957,80 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

☑ Date de début : 2021

☑ Date de fin : 2022

Observations :

Fait à Neuvéglise-sur-Truyère

Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de Neuvéglise sur Truyère

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune de Neuvéglise sur Truyère

Projet sur commune seule : Neuvéglise sur Truyère

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Dans la poursuite d'aménagement des projets structurants, la commune souhaite activer l'amélioration du cadre de vie des habitants sur la commune de Neuvéglise sur Truyère au travers :

- de la rénovation des éléments du patrimoine vernaculaire
- de la réhabilitation des aires de jeux sur les villages de Lavastrie et Neuvéglise
- de la création d'un verger pédagogique et d'animations autour de la mare de Sériers et du lac de Fressanges en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : NEUVEGLISE SUR TRUYERE Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de NEUVEGLISE SUR TRUYERE
➤ Adresse postale : 1 Place Albert, 15 260 NEUVEGLISE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline CHARRIAUD – Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Travaux	Patrimoine vernaculaire : 2021 : 20 000 € 2022 : 35 000 € 2023 : 35 000 € 2024 : 35 000 € 2025 : 35 000 € Aire de jeux : 80 000.00 Vergers et animations : A définir	
TOTAUX	240 000 €	288 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	B sur l'aire de jeux	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Attractivité touristique	Nombre de visiteurs au bureau de tourisme	Augmentation de la fréquentation
Développement d'association	Nombre d'association année N	Nombre d'association année N + 1
Fréquentation des aires de jeu	Nombre de visiteurs /an	Nombre de visiteurs /an en N+1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Patrimoine vernaculaire : 2021
Aire de jeux : 2021
Vergers et animations : 2022

Date de fin : Patrimoine vernaculaire : 2026
Aire de jeux : 2022
Vergers et animations : 2026

Observations : /

Fait à Neuvéglise-sur-Truyère

Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Restauration de l'église Saint-Pierre de Lavastrie

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : LAVASTRIE

Projet sur commune seule : NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la restauration de l'église Saint-Pierre de Lavastrie qui abrite le tableau « Les larmes de Saint-Pierre » de Claude Vignon et fait partie du réseau d'animation du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté. Les travaux de restauration sont destinés à mettre en valeur et à préserver l'édifice. Le projet a dû être décomposé en plusieurs phases de travaux. Il a fallu assainir le bâtiment pour pouvoir envisager les travaux intérieurs de restauration.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : label Pays d'art et d'histoire
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Neuvéglise-sur-Truyère Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

- | |
|--|
| ➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Neuvéglise-sur-Truyère |
| ➤ Adresse postale : Le Bourg 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE |
| ➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline CHARRIAUD, Maire –
Tél. : 04 71 23 81 68 – mél : contact@neuveglisesurtruyere.fr |

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre	39 550 €	47 460 €
Travaux	223.125 €	267 750 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	262 675 €	315 210 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat DETR	26 148 €	A	
Région			
Département	26 350 €	A	
Europe			
Autre CD15	5.870€		
Autofinancement	204.307€		
TOTAL HT	262 675€		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin : 2024

Observations :

Fait à Neuvéglise-sur-Truyère
Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en valeur du petit patrimoine de la commune de Paulhac

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : PAULHAC

Projet sur commune seule : PAULHAC

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Paulhac compte 28 hameaux qui possèdent chacun une croix, un four ou encore une chapelle. Il est important de préserver ce patrimoine architectural et culturel qui est l'identité du territoire. Cette commune comprise Parc des volcans d'Auvergne se situe au pied du Plomb du Cantal et à proximité de la station du Col de Prat de Bouc, pôle pleine nature 4 saisons géré par Saint-Flour Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Pays d'art et d'histoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Paulhac
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Paulhac
➤ Adresse postale : LE Bourg – 15430 PAULHAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Annie ANDRIEUX, Maire de Paulhac – Tél. : 04.71.73.32.35. – mél : comunepaulhac@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	65 000 € dans un programme pluriannuel 2021/2026	78 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	65 000 €	78 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région		C	
Département		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant chaque restauration	Après chaque restauration

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin : 2026.

Observations :

Fait à Paulhac
Le 11 juin 2021

Le Maire de Paulhac,

Annie ANDRIEUX

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement de bourg-cœur de village de Roffiac

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : ROFFIAC

Projet sur commune seule : ROFFIAC

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à aménager le bourg à la suite de l'ouverture à la circulation de la déviation de Saint-Flour qui a supprimé en grande partie la circulation dans le bourg de Roffiac. Cet aménagement permettra de :

- revitaliser le bourg ;
- renforcer son attractivité touristique ;
- valoriser son patrimoine notamment l'église Saint-Gal, classée au titre des Monuments Historiques, dont l'intérieur est actuellement en restauration.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Pays d'art et d'histoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Roffiac
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Roffiac
➤ Adresse postale : Le Bourg 15100 ROFFIAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Ghislaine DELRIEU, Maire de Roffiac – tél 04 71 60 00 98 – mél : Commune-roffiac@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A DETERMINER	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Département	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2024

Observations /

Fait à Roffiac
Le 11 juin 2021

Le Maire de Roffiac,

Ghislaine DELRIEU

Territoire de : SAINT- FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'une table d'orientation à Montmeyrols de Soulages

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Montmeyrol – Commune de SOULAGES

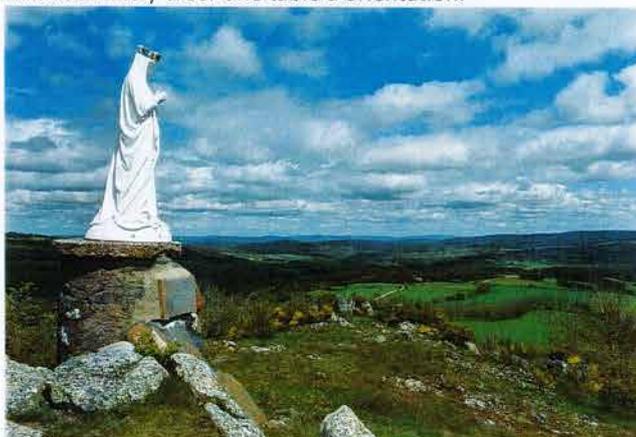
■ Projet sur commune seule : SOULAGES

☒ Projet concernant plusieurs EPCI: _____

☒ Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Soulages, commune rurale du territoire communautaire, se situe au cœur du Massif de la Margeride. Ce bourg est blotti au pied du suc de Montmeyrols, protégé par Notre Dame de la Montagne. Parmi les sentiers entretenus par Saint-Flour Communauté, celui du chemin des écoliers de Soulages y passe. Depuis le site, se dessinent les magnifiques paysages de Margeride et du Velay. La commune souhaite y créer une table d'orientation.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme**
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : CEN
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : SOULAGES
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Soulages
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15100 SOULAGES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : REVERSAT Olivier – tel : 06-80-60-30-83 - mairie.soulages15@orange.fr

OBJECTIF**3.4****COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET**

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres : honoraires géomètre		
TOTAUX	A définir	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A déterminer	C	
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET**Calendrier**➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

☑ Date de début : 2023

☑ Date de fin (livraison / mise en service....) :

Observations :

Pièce jointe : fiche PDIPR Sentier des écoliers

Fait à Soulages

Le 11 juin 2021

Le Maire de Soulages,

Olivier REVERSAT



Durée : 2 h 30

Longueur : 7,5 km

Balissage : JAUNE

Dénivelé : 140 m



Un village situé dans une clairière, au cœur d'une forêt aux essences variées (sapin pectiné, hêtre, bouleau, pin sylvestre, sorbier des oiseleurs...). Ce bourg de Margeride est blotti au pied du suc volcanique de Montmeyrols, protégé par Notre Dame de la Montagne.



OFFICE DE TOURISME "LES PAYS DE SAINT-FLOUR"
Bureau de Ruynes en Margeride
04 71 23 43 32

FICHE RANDO
ET TRACES GPS SUR
www.pays-saint-flour.fr

Source : Les chemins des écoliers entre Margeride et Truyère

Le chemin des écoliers de Soulagés

SOULAGES

DEPART
Du village de Soulagés

DESCRIPTION

D- Départ de la place du monument aux Morts de Soulagés. Passer devant l'église et prendre le chemin juste derrière à droite, puis rejoindre la route en direction du Suc de Montmeyrols.

1- Après cette pause buissonnière, continuer tout droit puis contourner le suc, sinon tourner à gauche et continuer sur un chemin pendant 1 km jusqu'à la D 701. Traverser la départementale. Suivre la route de Leyrinoux sur 400 m jusqu'au carrefour du Monteil. Prendre tout droit sur 500 m, puis tourner à gauche. Suivre le chemin de terre qui s'enfonce dans un bois de résineux, continuer toujours tout droit puis tourner à gauche jusqu'à une clairière.

2- Couper la route du Monteil. Descendre à travers une plantation. Traverser un ruisseau et rejoindre Soulagés par un chemin de terre à gauche.

3- Continuer tout droit puis rejoindre le point de départ dans le bourg du village.

Les pauses buissonnières

D- Emergeant de la vaste forêt de la commune, la place du bourg de Soulagés avec son four et son monument aux morts, est dominée par une église. Rapprochez-vous : on peut observer sur la tour carrée de son clocher un magnifique blason sculpté, celui des Seigneurs de Montsuc qui avaient un château sur une colline du même nom située sur la commune. Le blason est l'un des vestiges de ce bâtiment, aujourd'hui détruit, et dont les gens du pays, ont comme pour tant d'autres châteaux, réutilisé les pierres pour les murs de leurs maisons.

1- Le sommet basaltique du suc de Montmeyrols est placé sous la protection de Notre Dame de la Montagne. Cette statue a été érigée en 1911 : le chemin que vous avez suivi au départ de l'église était bordé de quatorze croix, aujourd'hui disparues, représentent les stations du Christ lors de la crucifixion. Notre Dame de la Montagne fait l'objet d'un pèlerinage à l'occasion de la fête de l'Assomption le 15 août. La récompense de votre ascension ? Une superbe vue sur les Monts de la Margeride, du Cantal et du Velay, où l'on devine aussi le clocher de Soulagés, le village de Rageade

Et son église, dotée d'un clocher à peigne et Lastic, perché sur une éminence basaltique. 2) Sur le chemin des écoliers de Leyrinoux à Soulagés, une vaste clairière se cache dans la forêt peuplée de hêtres, de chênes, de pins sylvestres, de sapins pectinés, d'épicéas, de noisetiers et de houx... mais aussi de sangliers et de chevreuils. Cet espace sert de lieu de débardage du bois pour les exploitants forestiers. Cette ressource est notamment utilisée pour la fabrication de charpentés (les sapins pectinés) et pour le chauffage au bois (les hêtres). Cette forêt est pour l'essentiel une futaie jardinée : les arbres d'essences diverses ne sont pas tous plantés ou coupés au même moment, ce qui confère une impression de diversité et de vitalité aux sous-bois de Soulagés. 3) Pour le repas de midi, les enfants mangent dans l'école de Soulagés. Ils faisaient chauffer leur canquette, petit récipient métallique qu'ils avaient emmené dans leur musette, sur le poêle de la salle de classe et mangeaient parfois dans l'appartement de l'institutrice. Dans les dernières années, les enfants prenaient le repas de midi chez une habitante du bourg de Soulagés. L'école a fermé ses portes en 1989, faute d'élèves.



Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation du petit patrimoine avec un plan pluriannuel

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune de TALIZAT

Projet sur commune seule : TALIZAT

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le but est de remettre en valeur le patrimoine communal dans l'objectif de le sauvegarder.

La collectivité souhaite investir et mettre en place un plan pluriannuel pour la rénovation du patrimoine communal (four, fontaine, édifice religieux, ...).

L'objectif poursuivi est l'embellissement du cadre de vie et des villages et la promotion touristique des lieux en donnant une orientation de développement touristique aux projets menés.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **label Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : TALIZAT
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Talizat
➤ Adresse postale : 1 Place du 19 Mars 1962 15170 TALIZAT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mr FAYON Jean-Charles, Maire de Talizat – Tél. : 04.71.23.70.22. – mél : mairie-de-talizat@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux	20 000 €/an (5 ans)	24 000 €/ an (5 ans)
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	100 000 €	120 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A solliciter	A discuter	
Etat	A solliciter	A discuter	
Région	A solliciter	A discuter	
Autofinancement	oui		

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'éléments du petit patrimoine rénovés	0	+1/an

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations : Le plan pluriannuel est déjà lancé. Pour cette année, la réfection du Four d'Alloux sera effectuée en 2021 après notification de la subvention sollicitée.

Fait à Talizat
Le 11 juin 2021

Le Maire de Talizat,

Jean-Charles FAYON

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement des berges de Lander avec valorisation du patrimoine – Parcours de santé – Commune d’USSEL.

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu’elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l’attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Commune d’USSEL

Projet sur commune seule : Ussel

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à l'aménagement des berges de l'Ander avec :

- la valorisation du patrimoine existant,
- la création d'un parcours de santé.

Il se déroulera en 2 phases :

- Phase 1 : Etude de faisabilité
- Phase 2 : Réalisation des travaux.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : USSEL Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune d'USSEL
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 300 USSEL
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Nadine JANVIER – Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	15 000 €	18 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	A déterminer suite à étude de faisabilité	
Fournitures		
TOTAUX	15 000 € pour les études pré-opérationnelles A déterminer pour les honoraires de maitrise d'œuvre travaux en fonction des résultats de l'étude	18 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Attractivité touristique	A déterminer	A déterminer
Développement d'association	A déterminer	A déterminer
Fréquentation des équipements	A déterminer	A déterminer

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Phase 1 : 2022 :

Phase 2 : 2023

Date de fin : 2025

Observations :

OBJECTIF
3.4

Fait à Ussel
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Ussel,

Nadine JANVIER

Fiche Projet n°147

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise hors d'eau hors d'air du presbytère de Lescure à Valuégjols

Action concernée : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Lescure 15 300 VALUEJOLS

Projet sur commune seule : VALUEJOLS

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Près de Valuégjols, le 2 Juillet 1717, la Vierge apparaît à un berger de 14 ans, Jean Paillé. Il édifie alors, de ses mains, à Lescure, un abri de pierres sèches et y dépose une statuette trouvée près de la croix. En 1723, une modeste chapelle sort de terre, dédiée à « Notre-Dame de la Visitation ». Le retable reçoit la statuette miraculeuse. Les pèlerins affluent, il faut agrandir l'édifice, érigé en Paroisse en 1820. Entre 1864 à 1869, l'église est reconstruite à partir du chœur de l'église primitive. Celui-ci devient la « Chapelle des Apparitions », ornée du retable et de la statuette qui trône au-dessus du tabernacle. Le tympan du porche s'orne d'une statue en terre cuite de l'Immaculée Conception accueillant les fidèles. L'église est consacrée par Mgr de Pompignac en 1869, et « Notre-Dame de Lescure » couronnée en juin 1934.

Sur ce site à forte valeur patrimoniale et culturelle, la commune de Valuégjols souhaite rénover le presbytère.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

Commune : VALUEJOLS

Communauté de communes :

Conseil Régional

Syndicat(s) :

Autre(s) collectivité(s) :

Association(s) :

Entreprise(s) :

Conseil Départemental

Autre(s) :

Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : MAIRIE DE VALUEJOLS
➤ Adresse postale : 1 PLACE DE LA MAIRIE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Christophe VIDAL, maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	28 656, 00€	34.387.20€
Travaux	108.300€	129.960€
TOTAUX	136.956€	164.347,20€

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT	DETR 30%	C	

Evaluation du projet

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'habitants		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2024

Date de fin : 2026

Observations :

Fait à : VALUEJOLS
Le : 11 juin 2021
Le Maire de Valuégols

Christophe VIDAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénover le patrimoine communal, vernaculaire, fours, église, etc.

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Valuégols

Projet sur commune seule : Valuégols

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation du patrimoine communal comme les églises, chapelles, fours, fontaines ...

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **label Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Valuéjols
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Valuéjols
➤ Adresse postale : Le Bourg 15300 VALUEJOLS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Christophe VIDAL, Maire de Valuéjols – tél 04 71 73 23 71 – mél : valuejols@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A DETERMINER	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Département	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Avant réalisation	Après réalisation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2023
- Date de fin : 2026

Observations :

Fait à Valuéjols

Le 11 juin 2021

Le Maire de Valuéjols,

Christophe VIDAL

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Amélioration du cadre touristique de la commune de Védrières-Saint-Loup

Objectif : 3.4

Préserver et valoriser la dimension patrimoniale, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

Localisation principale : VEDRINES SAINT-LOUP

- Projet sur commune seule : Amélioration des infrastructures de la commune
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Védrines Saint-Loup a engagé une réflexion globale pour accueillir les touristes en réhaussant la qualité des prestations déjà existantes, cela passe par :

- L'amélioration de l'emplacement du stationnement des campings car
- La remise en état du parcours de santé
- La remise en état des chemins de randonnées
- L'aménagement des abords du plan d'eau
- La rénovation de l'aire de jeux pour enfants
- La remise en état du terrain de tennis

Et à plus long terme :

- La mise en place d'un parcours pédagogique à la découverte de la forêt
- La rénovation des deux gîtes.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Commune de Védrines Saint-Loup Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Védrines Saint Loup
➤ Adresse postale : 12, grand-rue 15100 VEDRINES SAINT-LOUP
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Jean-Marc BOUDOU / 04.71.73.50.55

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	A définir	
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A définir	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT	DETR	A C	
REGION		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Accueil touristique	Nombre de visiteurs accueillis	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : juin 2021
- Date de fin : février 2026

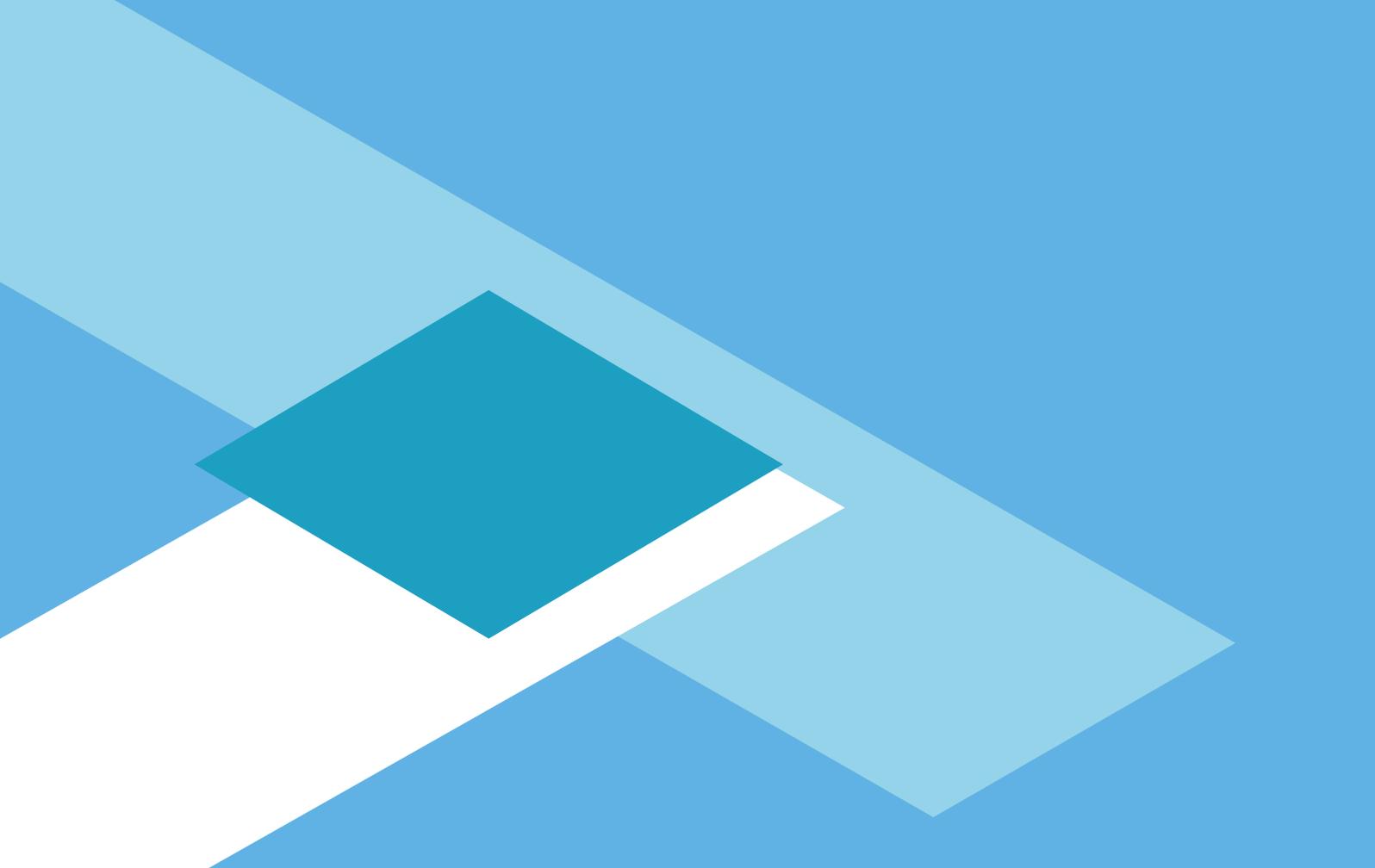
Observations :

Le montant des travaux n'est pas défini mais une grosse partie de ces améliorations est réalisée en régie communale. Concernant l'aire de jeux et le tennis la commune a obtenu de la DETR.

Fait à Védrines Saint-Loup
Le 11 juin 2021

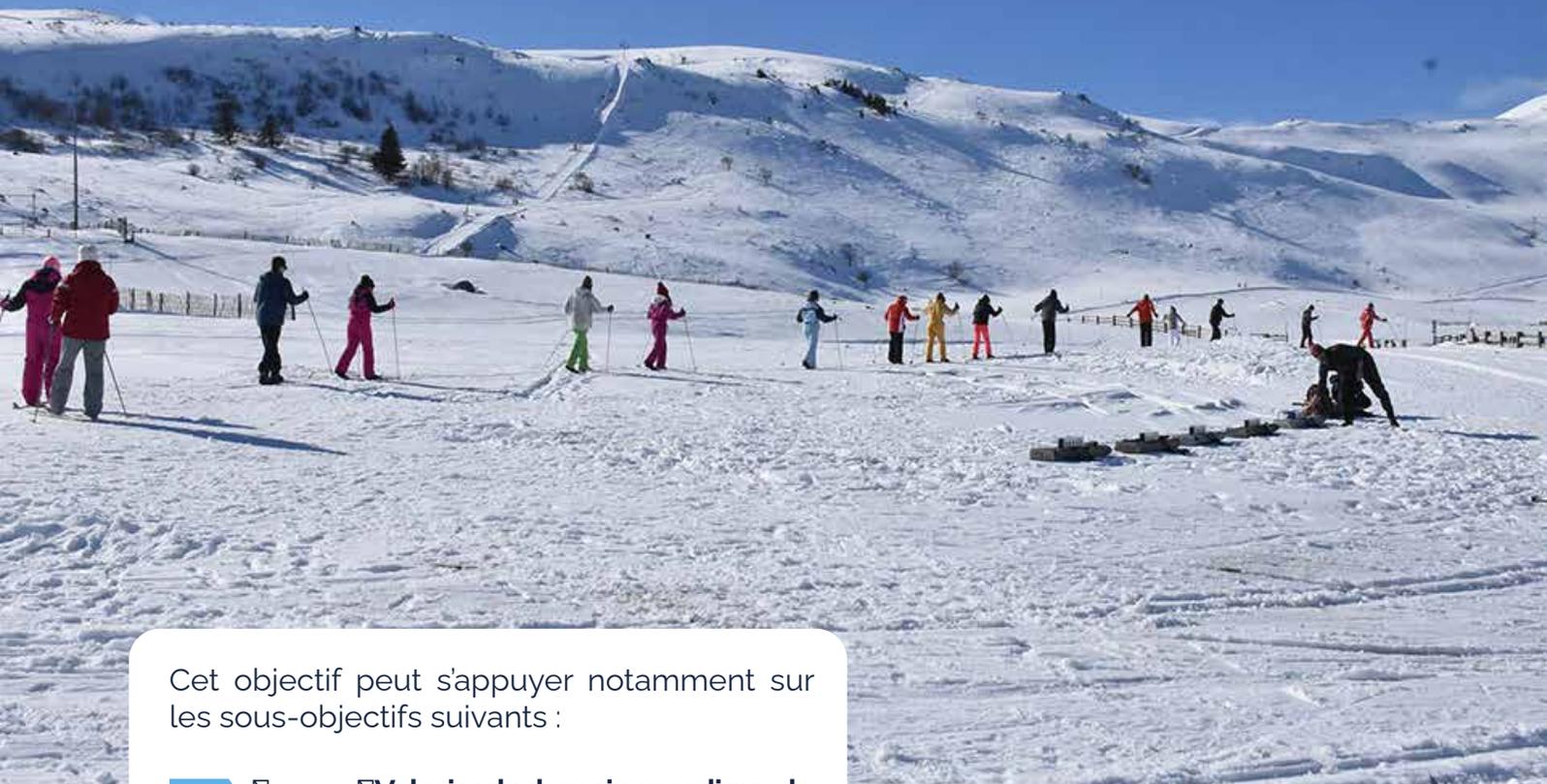
Le Maire de Védrines Saint-Loup,

Jean Marc BOUDOU



Objectif n°3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté,
« Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons ».



Cet objectif peut s'appuyer notamment sur les sous-objectifs suivants :

▣ ▢ **Valoriser le domaine nordique de Prat de Bouc Haute-Planèze**, avec les sites du Ché, de Paulhac et de Cézens, qui dispose d'une offre d'activités de pleine nature diversifiée et de nombreux hébergements (centre Chantarisa à Coltines,...) ;

▣ ▢ **Permettre le développement d'aménagements divers** (accessibilité, bâtiment d'accueil, infrastructures skiabiles,...) au Col de Prat de Bouc, site d'activités complémentaires à celles du domaine skiable du Lioran, afin de conforter l'activité nordique et diversifier l'offre d'activités de pleine nature ;

▣ ▢ **Soutenir et permettre l'évolution du pôle nordique de Saint-Urcize**, en lien avec le projet « Station Aubrac 4 saisons » porté par le PNR Aubrac, Saint-Flour Communauté et la commune de Saint-Urcize ;

▣ ▢ **Conforter le pôle nautique de Garabit et valoriser les plans d'eau des barrages de Lanau et de Sarrans en développant les activités nautiques (voile, moteur, baignade, pêche,...).**

▣ ▢ **Valoriser le massif préservé de la Margeride**, site de pratique d'activités sportives et de pleine nature (randonnées, VTT,...).



©Photo : P. Soissons - Activité nautique



LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 151 : Valoriser le domaine nordique et 4 saisons de Prat de Bouc Haute Planèze.
- Fiche projet n° 152 : Développer les pratiques sportives et activités de pleine nature en territoire.
- Fiche projet n° 153 : Développement de l'espace « 4 saisons de Saint-Urcize » : bâtiment et diversification des activités.
- Fiche projet n° 154 : Aménager un site de pratique de char à voile.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 155 : PAULHAC - Etude en vue de la réouverture d'un café restaurant avec chambres d'hôte - Accueil touristique à Paulhac.
- Fiche projet n° 156 : PAULHAC - Pôle Pleine Nature de Prat de bouc - Aménagement du bourg.
- Fiche projet n° 157 : VALUÉJOLS - Aménager, préserver et valoriser le bois des Fraux pour un accueil touristique adapté.

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

Fiche Projet n° 151

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE et HAUTES TERRES COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Valoriser le domaine nordique et 4 saisons de Prat de Bouc Haute Planèze

Objectif : 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Hautes Terres Communauté :

Action concernée : Objectif 12

Ambition 2 - Chantier 4 et lien avec le chantier 6 et l'objectif 21

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : communes du Domaine nordique de Prat de Bouc

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI : Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté

Projet concernant plusieurs communes : Albepierre-Bredons, Paulhac, Laveissenet, Laveissière, Valuèjols et Cézens (Saint-Flour Communauté)

PRESENTATION DU PROJET

Le col de Prat de Bouc est situé sur deux Communautés de communes, à savoir Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté. Il est désormais identifié comme un des pôles d'activités de pleine nature majeur sur le département du Cantal. La reprise de la gestion par les deux intercommunalités a permis de redynamiser ce site d'activités nordiques. Actuellement, l'activité du Domaine nordique ainsi proposée est complémentaire à celle de la station du Lioran. La réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil, d'ici fin 2021, va créer de nouvelles conditions permettant le développement des activités 4 saisons sur le site de Prat de Bouc. Le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) qui regroupe les deux communautés de communes.

La maîtrise d'ouvrage de certains projets présentés dans cette fiche projet pourrait également lui être confiée en fonction de l'évolution des statuts de ce syndicat concernant la gestion du site. Par ailleurs, des opérations ciblées ci-après pourraient être portées par les intercommunalités de manière individuelle.

L'enjeu est de conforter et de développer l'activité économique liée au tourisme sur le territoire de l'Est Cantal en développant les aménagements et les animations permettant d'en renforcer l'attractivité touristique.

Le projet tend vers trois objectifs :

- Améliorer les conditions d'accueil du public sur le site de Prat de Bouc ;
- Conforter et diversifier les activités et les animations nordiques ;
- Créer et développer les activités de pleine nature et les animations hors neige.

Afin de répondre à ces objectifs plusieurs axes de développement sont envisagés :

1) Améliorer et enrichir l'offre en matière d'accueil du public :

- ⇒ Mise en place d'une signalétique globale du site et des activités 4 saisons ;
- ⇒ Programme d'outils d'information numérique dans le bâtiment d'accueil : Installation d'une table numérique et d'un écran d'information du public de l'ouverture des pistes, informatisation de la billetterie, webcam extérieure ;
- ⇒ Acquisition d'une fraise à neige et d'une remorque de transport ;
- ⇒ Acquisition d'une dameuse pour le secteur nordique de Cézens (projet porté par Saint-Flour Communauté) ;
- ⇒ Aménagement kota grill finlandais permettant un abri en hiver et en été et aussi avec un partenariat avec le restaurant la mise en place de soirée bivouac. Le choix du site est à définir ;
- ⇒ Mise en valeur de l'ancien foyer nordique du Ché par la transformation en refuge non gardé pour étapes (GR 4, GTMC VTT, Grand Tour VTT Saint-Flour horizons volcaniques).

2) Animer le site de Prat de Bouc en valorisant l'aspect Montagne à travers différentes thématiques :

- Développement des activités autour du sport santé : sortie marche nordique, course à pied, yoga dans une démarche de sport santé ;
- Animations relatives à la mise en valeur du patrimoine :
 - ⇒ Animations faunes et flore en appui avec le PNR des Volcans d'Auvergne et les animateurs du réseau Natura 2000 porté par Saint-Flour Communauté et le SIGAL ;
 - ⇒ Animations relatives aux spécificités des estives et au patrimoine des burons en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire et dans le cadre du plan d'actions défini par le projet RECREATER-;
- Mise en place d'un programme culturel (randonnées, lecture, concerts ...)
- Valoriser les productions locales
 - ⇒ Mise en place d'un marché de producteurs ;
 - ⇒ Organisation d'animations associant activités de pleine nature et produits locaux de zone de montagne.

3) Conforter et diversifier les activités de pleine nature sur le site de Prat de Bouc :

- ◆ Diversification des activités nordiques :
 - ⇒ Acquisition d'un parc de ski de randonnée nordique normes 75 ;
 - ⇒ Acquisition d'un parc de ski de fond pour le foyer d'accueil du Ché de Valuéjols
- ◆ Diversification des activités vélo :
 - ⇒ Mise en place de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique
 - ⇒ Installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour alimenter la borne de lavage des vélos et les toilettes publiques du site ;
 - ⇒ Acquisition d'un pumptrack démontable :

Le pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX. Cet équipement en fibre de verre très ludique permet son démontage en saison hivernale.

- ⇒ Amélioration de la descente de la Grande Traversée du Massif Central à VTT depuis le Plomb du Cantal par la mise en place d'un flowtrail, adapté à tout public et pouvant être valorisé par le téléphérique ;
- ⇒ Mini bike-park (maniabilité enfant), trois pistes verte, bleue et rouge permettant la progression et de pouvoir donner des cours enfants.
- ◆ Développement des activités de pleine nature à destination d'un public familial
 - ⇒ Création d'une aire de jeu enfant en extérieure typée montagne comprenant une tyrolienne, un mur d'escalade, un toboggan... ;
 - ⇒ Création de circuits labellisé marche nordique ;
 - ⇒ Création d'un parcours d'orientation spécifique au site de Prat de Bouc ;
 - ⇒ Réalisation d'un sentier d'interprétation sur la faune locale.
- ⇒ Aménagement de sentiers de randonnée (boucle sur la demi-journée) et aménagement de sentiers à thèmes
- ◆ Développement de l'escalade sur le site du rocher des Prés Marty (Projet Hautes Terres Communauté)
 - ⇒ Mise en valeur d'un site d'escalade (portage Hautes Terres Communauté en lien avec le Département du Cantal) ;
 - ⇒ Aménagement d'une via Ferrata familiale.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Sport et activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autres : Plan Avenir montagnes (Etat) ;
Diversification des stations de Montagne – Appel à Manifestation d'Intérêt Massif Cantalien (Région Auvergne Rhône Alpes ; ...) – convention interrégionale Massif Central
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) : ... SMDTEC.
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté – Village d'Entreprises du Rozier Coren 15100 Saint-Flour

Personne /service référent-e et coordonnées :

Florent MARJOU : Pôle développement territorial

Tél : 04.71.60.53.73 – adresse mail : f.marjou@saintflourco.fr

Hautes Terres Communauté - 4, rue Faubourg Notre-Dame - 15300 Murat

Personne /service référent-e et coordonnées :

Maryline DIEUDONNÉ : Tél : 04.71.20.22.62/ 04.71.20.20.15/ 06.30.77.12.88

Adresse mail : mdieudonne@hautesterres.fr

Syndicat Mixte de Développement de l'Est Cantalien
 Personne /service référent-e et coordonnées :
 Xavier FURNAL : Tél : 06.87.21.32.72
 Adresse mail : xavier.furnal@wanadoo.fr

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

*Seules les dépenses pour la période du second semestre 2021 et pour 2022 figurent dans le tableau.
 En fonction de la finalisation de la gouvernance du site, de nouvelles dépenses seront présentées sur la période 2023-2026 du CRTE*

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures	69 166 € (actions 2021) + rajouter devis récup eau de pluie (à venir) À définir	83 000 € (actions 2021) À définir
Autres :		
TOTAUX	69 166 €	83 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes		(C)	AMI Massif Cantalien - diversification des stations de Montagne
Département du Cantal		(C)	
Etat		(C)	Plan Avenir Montagnes et convention interrégionale Massif Central

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Évolution du montant de la redevance nordique par saison	Saison 2020/2021 : 80 000 €	Évolution annuelle
Fréquentation du bâtiment d'accueil de Prat de Bouc	Ouverture en décembre 2021	Évolution annuelle du nombre de personnes se présentant à l'accueil tout au long de l'année
Taux de réservation des animations	Taux de réservation actuel	Évolution du taux de réservation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- ☐ Date de début : 2021.....
- ☐ Date de fin : 2026.....

Observations :

Les projets de valorisation du site de Prat de Bouc seront menés par les deux communautés de communes concernées ou par la structure à qui la gestion sera confiée (SMDTEC).

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Pour Saint-Flour Communauté
La Présidente

Céline CHARRIAUD

Pour Hautes Terres Communauté
Le Président

Didier ACHALME

Pour le SMDTEC
Le Président

Xavier FOURNAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Développement des pratiques sportives et activités de pleine nature en territoire

Objectif : 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Les différentes pratiques sportives et d'activités de pleine nature constituent un atout important en termes d'attractivité du territoire et de développement touristique.

L'objectif de Saint-Flour Communauté est de développer un tourisme durable se basant sur la valorisation de son patrimoine remarquable et ses paysages naturels.

En effet, le territoire de Saint-Flour Communauté comprend des paysages très diversifiés offrant des spots importants en termes de pratiques sportives et d'activités de pleine nature avec notamment 3 pôles identifiés :

- Le pôle de pleine nature de Prat de Bouc,
- La vallée de la Truyère – Garabit Grandval,
- Le pôle de pleine nature Aubrac.

La mise en œuvre d'une politique touristique basée sur les activités de pleine nature doit cependant répondre à deux critères importants :

- Proposer des installations et aménagements de qualité, régulièrement entretenus et actualisés ;
- Diversifier et renouveler régulièrement l'offre proposée afin de répondre à l'évolution des demandes des pratiquants.

Le développement des pratiques sportives et activités de pleine nature sur le territoire de Saint-Flour Communauté repose sur 5 axes :

- A. La réhabilitation et la redynamisation des itinéraires de randonnée,
- B. Le développement de l'itinérance culturelle,
- C. Le développement des itinéraires de randonnées cyclables,
- D. Le développement de la multi-activité sur les sentiers de randonnée,
- E. Le développement du sport et des activités de pleine nature pour tous.

A. La réhabilitation et la redynamisation des itinéraires de randonnée

1- Réhabilitation des sentiers d'interprétation de l'Aubrac

En 2019, le Bureau d'études Alterespaces s'est vu confier une prestation de services par le SMAG du PNR de l'Aubrac pour effectuer un état des lieux des sentiers d'interprétation du territoire. Les sentiers ci-dessous ont été arpentés par Alterspaces puis des propositions de requalification ont été formulées.

3 sentiers d'interprétation ont été analysés par le bureau d'études Alterespaces :

- La Tourbière de la Vergne des Mazes (Lieutadès) ;
- Le sentier botanique du Bois de Sansard (Chaudes-Aigues) ;
- Le sentier de l'Apprenti botaniste du Puy de la Tuile (Deux-Verges).

Dans un second temps (2021-2022), il est proposé qu'un Bureau d'études spécialisé dans l'interprétation des chemins, expertise ces sentiers pour les requalifier selon les préconisations d'Alterespaces, pour concevoir le contenu d'interprétation et les supports à développer. Deux autres circuits d'interprétation ont été identifiés par l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour (Bureau d'information touristique de Chaudes-Aigues) :

- La micro-balade de Chaudes-Aigues ;
- La rando-urbaine de Par en Par.

Aucun état des lieux n'a été effectué sur ces deux circuits.

Saint-Flour Communauté participera à hauteur de 100% du reste à charge.

Dans un troisième temps, il est proposé de déposer la signalétique existante et d'installer celle renouvelée, définie dans le cadre de la 2eme phase. Une enveloppe financière annuelle sera fléchée par Saint-Flour dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement.

2- Redynamisation du sentier de grande randonnée GR4©.

Le GR4 est un sentier de randonnée de 1 544 km allant de Royan (Océan Atlantique) à Grasse (Mer Méditerranée). Il traverse le Massif Central d'est en ouest. Le linéaire concernant le Cantal représente 129 km dont 57,72 km sur Saint-Flour Communauté. Venant du Plomb du Cantal, il arrive sur le territoire de Saint-Flour Communauté au niveau de Paulhac à Prat de Bouc puis traverse les communes de Valuéjols, Roffiac, Andelat (Le Sailhant), Saint-Flour, Saint-Georges, Ruynes-en-Margeride et Chaliers. Ce projet est porté par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) qui s'appuie sur les collectivités regroupées en comité d'itinéraire (régions, départements, communautés de communes, parc naturels). Saint-Flour Communauté y est représentée.

Dans un premier temps, le comité d'itinéraire déterminera un plan d'actions.

Celui-ci pourrait comprendre les volets suivants :

- Création de services toilettes, aires de pique-nique ... ;
- Mise en place d'une signalétique patrimoniale ;
- Réalisation de topoguides ;
- Réalisation d'outils numériques ;
- Promotion et communication ;
- Mise en place d'animations avec le monde agricole traversé... ;
- Valoriser et renforcer la connexion avec les milieux naturels et notamment le volcanisme.

Dans ce cadre, Saint-Flour Communauté sera maître d'ouvrage pour les actions concernant le linéaire qui est sur son territoire.

3- Extension du sentier de Grande Randonnée de Pays (GRP) des Monts d'Aubrac

Le GRP® des Monts d'Aubrac est un itinéraire de randonnée qui forme actuellement une boucle de 165,2 km au départ d'Aumont Aubrac en Lozère au cœur du PNR de l'Aubrac. Dans le cadre du pôle de pleine nature « Aubrac 4 saisons », le PNR a lancé une étude confiée au cabinet Cartosud pour la réhabilitation de ce sentier. Il s'agit de le proposer comme un sentier multi activités permettant de relier les 5 stations de Saint-Urcize, Bonnacombe, Laguiole, Brameloup et Nasbinals. Enfin, ce GRP pourrait constituer un itinéraire de délestage au très fréquenté chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Une première phase programmée en 2021 consiste à réhabiliter la partie existante soit sur Saint-Flour Communauté un linéaire d'environ 7 km situés sur la commune de Saint-Urcize.

Toutefois, afin de profiter de la dynamique engagée par le PNR Aubrac, il a été proposé de manière conjointe par Saint-Flour Communauté, le Conseil Départemental du Cantal et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Cantal d'envisager une extension de l'itinéraire vers l'Est du territoire du Parc dans la partie cantalienne qui permettrait ainsi de mettre en lien le thermalisme de Chaudes-Aigues et celui de La Chaldette, deux atouts importants du PNR Aubrac.

Cette modification de l'itinéraire du GRP® Tour des Monts d'Aubrac, pourrait intervenir à partir de Saint-Juéry pour se diriger vers Anterrieux puis descendre à Chaudes-Aigues, remonter par le Couffour, le Puy de la Tuile, Saint-Rémy de Chaudes-Aigues et reprendre le cours actuel de l'itinéraire à La Chaldette.

Le projet de maîtrise d'ouvrage intercommunal comprend les travaux d'entretien, de réhabilitation de sentiers et la pose de la signalétique.

B. Le développement de l'itinérance culturelle

1- Création du sentier des maquisards du Mont Mouchet à Anterrieux par le réduit de la Truyère

Le territoire de Saint-Flour Communauté et plus particulièrement la Margeride est un haut lieu de la seconde guerre mondiale notamment pour les faits de guerre de la résistance. Le musée de la résistance située à Anterrieux constitue ainsi un lieu de mémoire permettant de transmettre cette histoire passée. Sous son impulsion et celle des organisations d'anciens combattants, est née l'idée d'un sentier de randonnée thématique portant sur la résistance. Ce sentier dont la dénomination retenue est « sentier des maquisards du Mont Mouchet à Anterrieux par le réduit de la Truyère » relie le musée de la résistance d'Anterrieux à celui du Mont Mouchet situé à Auvers en Haute Loire. Rappelant les faits de la résistance tout au long de ce cheminement, ce sentier indiquera par ailleurs tous les sites, stèles et monuments se situant à proximité et pouvant être vu par les randonneurs. Cet itinéraire touristique s'insère donc dans le devoir de mémoire lié au passé historique de la seconde guerre mondiale et apporte un complément aux deux musées en interprétant sur le terrain ces faits historiques.

Ce sentier d'une distance de 85 km sera inscrit au PDIPR et proposera un balisage normé (PR) complété par une signalétique particulière donnant lieu à une charte graphique identifiant ce sentier et la communication qui y sera associée.

Les sites historiques majeurs identifiés donneront lieu à la mise en place de panneaux d'interprétation. Par ailleurs plusieurs outils pédagogiques et éducatifs mais aussi des supports de communication seront développés afin de valoriser et animer ce Chemin des Résistants par le biais du Pays d'Art et d'Histoire, des musées mais aussi par l'office de Tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour. Ce dernier proposera un produit touristique comprenant gîte et couvert pour chacune des étapes de cet itinéraire.

Le projet comprend :

- Une étude de conception de la communication d'interprétation et de la scénographie extérieure
- Le balisage normé respectant le PDIPR (peinture, autocollants et balisage vertical)
- Des panneaux de départ et d'interprétations
- Des outils pédagogiques et éducatifs

- Des supports de communication
- Des outils numériques

Ce projet pour 2021-2022 fait l'objet d'une fiche projet spécifique au sein de l'action 3.4. avec un portage communautaire.

2- Prolongement du chemin Urbain V

Le chemin Urbain V est un sentier de randonnée thématique mettant en valeur les sites historiques évoquant le pape lozérien urbain V (Guillaume Grimoard). Actuellement, cet itinéraire mène de Nasbinals jusqu'en Avignon en empruntant des chemins de Grande randonnée GR labellisés par la FFRP.

L'association des « amis du Bienheureux pape urbain V » souhaitent faire évoluer cet itinéraire jusqu'à Saint-Flour dans un premier temps puis jusqu'à Clermont-Ferrand dans un second temps.

Ce projet fait partie d'une stratégie de mise en valeur des sentiers de randonnée existants par le développement de l'itinérance culturelle.

Ainsi, l'extension de cet itinéraire consacré au 12ème pape français permettrait de valoriser certains itinéraires de randonnée déjà existants sur le territoire de Saint-Flour Communauté et notamment le GRP de Saint-Flour. Ce projet permettra d'avoir une visibilité plus importante sur certains points d'intérêts importants tels que le viaduc de Garabit, le château d'Alleuze, ou les gorges du Bès.

Par ailleurs cette démarche s'insère dans une volonté de mettre en valeur la vallée de la Truyère en se basant notamment sur son patrimoine paysager patrimonial et culturel.

Enfin, un départ de Saint-Flour permettrait à cet itinéraire de bénéficier d'une meilleure accessibilité que Nasbinals avec la présence de la gare SNCF, mais aussi de l'A75 ce qui constituerait un élément important pour faciliter l'accessibilité aux randonneurs qui pourront également bénéficier de bonnes conditions d'hébergement.

Le projet comprend :

- La réhabilitation de certaines parties du GRP de Saint-Flour (mise en sécurité, passages, signalétique...);
- La participation aux documents de communication (topoguide®, documents de promotion...).

Saint-Flour Communauté définira sa capacité d'intervention financière sur ce projet au regard des montants alloués chaque année. Priorité sera donnée aux circuits et sentiers existants.

C. Le développement des itinéraires de randonnée cyclables

1- Création d'un espace cycloport labellisé Fédération française de Cyclisme (FFC)

Le territoire de Saint-Flour Communauté dispose actuellement d'un espace VTT labellisé Fédération Française de Cyclisme (FFC) qui regroupe l'ensemble de ses circuits balisés à destination du VTT et du VTT à assistance électrique qui emprunte principalement des sentiers et des chemins non goudronnés.

Afin de compléter cette offre en termes de randonnée cyclable, le projet propose sur le même principe de mettre en place plusieurs itinéraires de type cycloportif et cyclotouristique labellisés FFC. Offre qui n'existe pas encore dans le Cantal.

Pour ce concept de circuits, la FFC a mis en place un label spécifique « les Espaces Cycloport » afin de valoriser les territoires concentrant des itinéraires « Route » de qualité, variés et sécurisés.

Connu et reconnu par les spécialistes du cyclisme sur route, comme étant un territoire de vélo comme le prouve les nombreux passages du Tour de France, le territoire de Saint-Flour Communauté présente d'ores et déjà deux circuits bien identifiés constituant une première base d'itinéraires qui sera complétée de manière à proposer un panel de circuits pour tous les niveaux et donc un espace Cycloport accessible à tous. Ainsi, dans le cadre du projet Romain Bardet Expérience (projet RBX), deux circuits d'une distance de 136km et de 71km ont été mis en place.

L'enjeu pour Saint-Flour Communauté est de s'approprier ce concept et ce nouveau label encore absent dans le Cantal afin d'être un territoire encore mieux identifié par les cyclistes sportifs comme une destination vélo privilégiée. Elle complète ainsi une offre comprenant un espace VTT FFC, mais aussi un parc de location de VAE et les nombreux équipements destinés aux amateurs de vélo (bike parc, itinérance...)

Le développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes est une démarche respectueuse de l'environnement et qui s'insère dans le développement durable.

Afin que l'ensemble de ce projet s'inscrive dans une démarche de développement durable, le balisage se fera au moyen de panneaux directionnels permanents dont la pose se limitera aux intersections. Les moyens numériques seront ainsi privilégiés aussi bien au niveau communication et promotion qu'au niveau du guidage (trace GPX). La réalisation est prévue pour 2021.

2- Extension de l'espace VTT FFC Aubrac Vallée du Lot.

Saint-Flour Communauté possède un espace VTT FFC qui résulte de la fusion des espaces VTT FFC du Pays de Saint-Flour, du pays de Pierrefort et de la Planèze. Lors de la fusion des trois espaces VTT, il a été enrichi de circuits sur les communes de Neuvéglise et de Pierrefort.

Cependant le territoire de Saint-Flour Communauté n'est pas couvert en sentier VTT labellisés FFC sur les communes du PNR Aubrac. Ce dernier souhaite développer un site VTT FFC « Aubrac 4 saisons » sur la base de l'espace VTT Aubrac Vallée du Lot existant.

Dans ce projet porté par le PNR, Saint-Flour Communauté aurait en charge la création et l'aménagement de sentiers VTT sur ce secteur.

La création de sentiers VTT labellisés FFC sur ce secteur serait ainsi complémentaire au développement du parc de Vélos à assistance électrique sur ce secteur.

Par ailleurs, il permettrait de bénéficier de l'image de l'Aubrac pour y développer cette activité.

Le projet comprend :

- La définition des circuits (environ 6 circuits avec des départs sur Chaudes-Aigues et Saint-Urcize et de difficulté variée),
- Le balisage,
- Les aménagements (panneaux de départ et passages canadiens...).

Ce projet est prévu pour 2022-2023.

D. Le développement de la multi-activité sur les sentiers de randonnée

1- Création d'un parcours de randonnée équestre itinérant sur la base du Grand Tour VTT Saint-Flour Horizons volcaniques

Dans le cadre de l'espace VTT FFC, Saint-Flour Communauté a développé l'itinérance cyclable notamment en créant le grand Tour Horizon volcanique qui est un parcours VTT de 177 km se faisant en 5 étapes.

Parallèlement, les structures équestres et le comité départemental d'équitation et de tourisme équestre ont fait part de leurs besoins en circuits de randonnée balisée puisqu'à ce jour une seule piste existe sur le territoire de Saint-Flour Communauté (68 km).

Aussi, le projet consiste à ouvrir ce circuit VTT à d'autres pratiques et notamment la randonnée équestre. En ouvrant ce circuit à d'autres pratiques, d'une part, cela répond à la demande du territoire et d'autre part, cela renforce la notoriété du circuit, sa fréquentation et, par conséquent, cela conforte l'activité des hébergements situés sur le parcours sans pour autant créer de nouveaux circuits.

Le projet comprend donc :

- Une expertise de terrain permettant de définir les aménagements et les variantes à réaliser pour adapter ce circuit aux cavaliers,
- La définition du programme d'aménagement (portails, poignées de clôtures...),
- Les travaux de balisage et d'aménagement.

Ce projet se réalisera en 2023/2024.

E. Le développement du sport et des activités de pleine nature pour tous

1- Création d'un espace trail sur Saint-Flour Communauté

Discipline en plein essor, le trail attire de plus en plus d'adeptes, en quête d'une autre façon de courir, plus proche de la nature. Avec une image jeune et sportive, le trail réinvente la façon de parcourir les sentiers pédestres et peut contribuer à dynamiser les parcours de randonnée.

Le site du Puy Mary et l'Agence Locale de Tourisme Massif cantalien ont d'ores et déjà un espace trail répertorié sur le site « trace de trail » qui a également conçu l'ensemble de leur espace trail. L'espace trail Massif Cantalien comprend notamment des parcours sur le site de Prat de Bouc dont un est partiellement sur le territoire de la commune de Valuéjols.

Le projet serait de compléter cette offre d'activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté en proposant des parcours sur des sites emblématiques et adaptés à cette pratique afin de proposer une nouvelle offre d'activités aux touristes mais aussi aux sportifs du territoire sachant qu'en terme d'animation le territoire dispose d'associations pratiquant cette activité.

Plusieurs types de parcours déclinés par niveaux et par thématiques pourraient être proposés :

- parcours « verticales »,
- parcours sur 2 jours,
- défi chrono,
- parcours enfants, etc.

Le projet comprendrait :

- la conception des parcours permanents de trail : nombre et type de parcours, sites de départ, définition des itinéraires (en lien avec les acteurs locaux), type d'outils et supports terrain, animations parcours, services associés
- Le travail de terrain : vérification de la qualité des itinéraires, recueil des données terrains (tracés gpx, photos, descriptifs d'itinéraires)
- la création de supports spécifiquement adaptés au trail
- le Balisage et la signalétique
- le Portail web de présentation et de gestion des parcours
- le topo-guide spécialement adaptés à la pratique du trail, avec une présentation détaillée du parcours, le profil altimétrique de la sortie ainsi qu'un fond cartographique de qualité (IGN).

Ce projet pourrait être proposé en 2024/2025.

2- Manifestation Planèze Sport Nature

Fortement impliquée dans les activités de pleine nature, la communauté de communes de la Planèze a mis en place, dès 2012, la manifestation intitulée « Planèze Sport Nature » dont le principe est de faire découvrir sur une journée, à la population et aux touristes, les activités de pleine nature qui peuvent être réalisées sur le territoire et encadrées par des professionnels diplômés.

Ainsi, ce sont plus de 15 activités de pleine nature encadrées par des professionnels du territoire qui peuvent être découvertes gratuitement.

Cette journée de découverte est gratuite et est ouverte au grand public. Depuis 2015, deux journées supplémentaires sont organisées à destination exclusive des scolaires. Ces deux journées sont organisées en partenariat avec l'Éducation nationale et sert de journée d'intégration des primaires et des collèges du territoire de Saint-Flour Communauté.

La commission thématique intercommunale « Sport et Activités de pleine nature » a formulé le souhait de pérenniser cette manifestation mais en la faisant tourner sur le territoire afin de faire connaître et de valoriser l'offre d'activités de pleine nature sur l'ensemble du périmètre communautaire.

Ce projet est prévu pour 2022. Dès 2021, un plan de communication sera mis en place.

3- Mise en place de parcours d'orientation ludiques pour enfants sur la base des parcours d'orientation existants

Saint-Flour Communauté dispose de 7 parcours d'orientation répartis sur les communes d'Andelat, Ussel, Coltines et Pierrefort. Ces parcours seront réhabilités en 2021 par le service activités de pleine nature. Afin d'augmenter la fréquentation de ces équipements, le projet prévoit de se servir de ces parcours pour en faire des parcours ludiques de type chasse aux trésors pour les enfants notamment par le biais de QR code permettant aux enfants de découvrir des personnages différents.

Le projet comprend :

- La création de 5 parcours ludiques permanents de course d'orientation,
- Balises (animaux, monstres et loups),
- Balises avec QR codes,
- Panneaux d'information,
- 3 cartes de Courses d'orientation,
- Flyer numérique et intégration sur le site internet de Saint-Flour Communauté.

4- Perspectives de développement des Activités de pleine nature sur le secteur de la Margeride

Les Monts de la Margeride accueillent des sentiers VTT dont la Grande Traversée du Massif Central. Une attention particulière sera apportée au développement de nouvelles activités de pleine nature, en lien avec le projet de mise en valeur touristique de la Truyère.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : ... démarches Massif Central.
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Florent MARJOU – Service développement territorial Tél : 04.71.60.53.73 – f.marjou@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	à définir	à définir
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	à définir	à définir
Travaux	à définir	à définir
Fournitures	à définir	à définir
Autres :		
TOTAUX	83 333 € /an sur 4 ans	100 000 € /an sur 4 ans

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat		(C)	Financements à solliciter pour 2022
Département du Cantal	20% à 40% selon action	(C)	Actions pouvant s'intégrer dans le plan Départemental des sites et itinéraires (PDESI)
Région Auvergne Rhône Alpes	30% à 40% selon actions	(C)	Dispositifs de soutien à la diversification des pôles de pleine nature
Union européenne	40% selon actions	(C)	
Fédération Française de randonnée pédestre (FFRP)	À définir	(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation des itinéraires par écocompteur	Nombre actuel	Nombre après réalisation
Augmentation des pratiquants	Nombre de licenciés actuels dans les clubs locaux	Évolution du nombre de licenciés dans les clubs locaux les années suivantes
Vente et diffusion de topo-guides	Etat des ventes actuel	Etat des ventes après réalisation du projet
Nombre de kms de randonnée équestre		
Nombre de kms labellisés cyclospor	0	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021.....
 Date de fin : 2026.....

Observations :

Cette fiche projet comprend plusieurs volets et fait l'objet d'un programme pluriannuel permettant d'améliorer la diversité et la qualité de l'offre proposée dans le domaine du sport et des activités de pleine nature.

Pièces jointes : 3 décisions de Mme la Présidente de Saint-Flour Communauté

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2020-606
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Réhabilitation de cinq sentiers d'interprétation
Demande de subventions

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2019-295 du conseil communautaire en date du 20 juin 2019 relative à l'approbation de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la charte du parc naturel Régional de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

Considérant le projet de réhabilitation de sentiers d'interprétation qui figurent parmi les actions du programme d'action du Pôle de pleine nature Aubrac porté par le PNR Aubrac ;

Considérant la possibilité pour les pôles de pleine nature identifiés de bénéficier de financements européens et régionaux notamment ;

Rappelant que les 5 sentiers d'interprétation identifiés par le PNR Aubrac pour cette opération sont les suivants :

- La tourbière de la Vergne des Mazes à Lieutadès ;
- Le sentier botanique du bois de Sansard à Chaudes-Aigues ;
- Le sentier de l'apprenti botaniste du Puy de la Tuile aux Deux-Verges ;
- La micro balade de Chaudes Aigues
- La rando-urbaine de Par en Par à Chaudes-Aigues ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Diagnostic et élaboration de l'avant-projet de requalification de la micro-balade de Chaudes-Aigues	6 152,50 €		
Diagnostic et élaboration de l'avant-projet de requalification de la Rando urbaine de Par en Par	6 152,50 €		
Elaboration de l'avant-projet de requalification de la Tourbière de la Vergne des Mazes	4 515,00 €	Europe (FEDER)	10 340,00 €
Elaboration de l'avant-projet de requalification du sentier botanique du Bois de Sansard	4 515,00 €	Région	7 755,00 €
Elaboration de l'avant-projet de requalification du sentier de l'Apprenti botaniste du Puy de la Tuile	4 515,00 €	Autofinancement	7 755,00 €
Travaux d'aménagement et d'équipement			
Total	25 850,00 €	Total	25 850,00 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 30 novembre 2020 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201208-DEC2020-606-AU
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du projet « Réhabilitation de cinq sentiers d'interprétation » tel que précisé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Diagnostic et élaboration de l'avant-projet de requalification de la micro-balade de Chaudes-Aigues	6152,50 €		
Diagnostic et élaboration de l'avant-projet de requalification de la Rando urbaine de Par en Par	6152,50 €		
Elaboration de l'avant-projet de requalification de la Tourbière de la Vergne des Mazes	4 515,00 €	Europe (FEDER)	10 340,00 €
Elaboration de l'avant-projet de requalification du sentier botanique du Bois de Sansard	4 515,00 €	Région	7 755,00 €
Elaboration de l'avant-projet de requalification du sentier de l'Apprenti botaniste du Puy de la Tuile Travaux d'aménagement et d'équipement	4 515,00 €	Autofinancement	7 755,00 €
Total	25 850,00 €	Total	25 850,00 €

Article 2 : De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 8 décembre 2020

La Présidente

Céline CHARRIAUD

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201208-DEC2020-606-AU
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020



DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2020-604
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Extension du site VTT FFC Aubrac vallée du Lot
Demande de subventions**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2019-295 du conseil communautaire en date du 20 juin 2019 relative à l'approbation de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la charte du parc naturel Régional de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

Considérant le projet d'extension du site VTT labellisé FFC « Aubrac Vallée du Lot » qui figure parmi les actions du programme d'action du Pôle de pleine nature Aubrac porté par le PNR Aubrac ;

Considérant la possibilité pour les pôles de pleine nature identifiés de bénéficier de financements européens et régionaux notamment ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'aménagement et d'équipement	12 750,00 €	Europe (FEDER)	6 300,00 €
Fourniture et pose de mobiliers signalétiques	3 000,00 €	Région	4 725,00 €
Balisage / débalisage	500,00 €	Autofinancement	5 975,00 €
Contribution aux frais de consultation (marché) et de coordination PNR de l'action collaborative	750,00 €		
Total	17 000,00 €	Total	17 000,00 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 30 novembre 2020 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du projet « Extension du site VTT FFC Aubrac vallée du Lot » tel que précisé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'équipement	12 750,00 €	Europe (FEDER)	6 300,00 €
Fourniture et pose de mobiliers signalétiques	3 000,00 €	Région	4 725,00 €
Balisage / débalisage	500,00 €	Autofinancement	5 975,00 €
Contribution aux frais de consultation (marché) et de coordination PNR de l'action collaborative	750,00 €		
Total	17 000,00 €	Total	17 000,00 €

Article 2 : De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201208-DEC2020-604-AU
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 8 décembre 2020
La Présidente

Céline CHARRIAU


**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201208-DEC2020-604-AU
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020



DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2020-603
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Réhabilitation du sentier de Grande Randonnée Pédestre GRP des Monts d'Aubrac
Modification du plan de financement

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2019-295 du conseil communautaire en date du 20 juin 2019 relative à l'approbation de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la charte du parc naturel Régional de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

Vu la décision n°2020-542 en date du 16 novembre 2020 de Madame la Présidente sollicitant les subventions pour le projet de réhabilitation du sentier de Grande Randonnée Pédestre GRP des Monts d'Aubrac ;

Considérant le projet de réhabilitation du GRP des Monts d'Aubrac qui figure parmi les actions du programme d'action du Pôle de pleine nature Aubrac porté par le PNR Aubrac ;

Considérant la possibilité pour les pôles de pleine nature identifiés de bénéficier de financements européens et régionaux notamment ;

Considérant les modifications du montant de certaines dépenses apportées par le PNR Aubrac ;

Considérant que le nouveau plan de plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'équipement	7 600,00 €		
Fourniture et pose de mobiliers signalétiques	2 400,00 €	Europe (FEDER)	4 000,00 €
Balisage / débalisage	492,00 €	Région	3 000,00 €
Intervention sur la végétation	571,00 €	Autofinancement	4 563,00 €
Contribution aux frais de consultation (marché) et de coordination PNR de l'action collaborative	500,00 €		
Total	11 563,00 €	Total	11 563,00 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 30 novembre 2020 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le nouveau plan de financement du projet « Réhabilitation du sentier de Grande Randonnée Pédestre GRP des Monts d'Aubrac » tel que précisé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'équipement	7 600,00 €		
Fourniture et pose de mobiliers signalétiques	2 400,00 €	Europe (FEDER)	4 000,00 €
Balisage / débalisage	492,00 €	Région	3 000,00 €
Intervention sur la végétation	571,00 €	Autofinancement	4 563,00 €
Contribution aux frais de consultation (marché) et de coordination PNR de l'action collaborative	500,00 €		
Total	11 563,00 €	Total	11 563,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201209-DEC2020-603-AU
Date de télérmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

OBJECTIF
3.5

Article 2 : De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 8 décembre 2020

La Présidente



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAINT-FOUR
COMMUNAUTÉ
Celine CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20201209-DEC2020-603-AU
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Développement de l'espace 4 saisons de Saint-Urcize : bâtiment et diversification des activités.

Objectif : 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Urcize

- Projet sur commune seule : Saint-Urcize
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La station de Saint-Urcize fait partie du Pôle de Pleine Nature Aubrac 4 saisons porté par le PNR Aubrac. Ce pôle regroupe les stations de Laguiole, Brameloup, Bonnetcombe, Nasbinals et Saint-Urcize. Ces 5 stations sont appelées à développer leur complémentarité en s'appuyant sur leurs spécificités en termes d'activités. Ainsi, dans ce schéma directeur, la station de Saint-Urcize a été identifiée comme une porte d'entrée « Nature et grands espaces », idéale pour pratiquer des activités tout en découvrant son environnement naturel remarquable.

Le projet inscrit au projet de territoire 2017/2020 de Saint-Flour Communauté n'a pas fait l'objet de contractualisations financières à l'exception du contrat Cantal Développement pour le financement de la 1ere tranche de l'opération. Il comprend, d'une part, la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et, d'autre part, la diversification de l'offre d'activités sur le site.

Le bâtiment d'accueil a pour objectif d'améliorer l'accueil du public et de la clientèle tout au long de la saison, c'est-à-dire non seulement pour les activités nordiques pratiquées en hiver mais aussi pour les autres activités de pleine nature afin d'en faire un lieu d'accueil 4 saisons.

Ce bâtiment comprendrait :

- Un espace billetterie,
- Un espace location de matériel été/hiver (skis, raquettes, VAE, fun cross FAT bike...) et /ou relais location multi loueurs,
- Un local bureau,
- Un poste de secours,
- Une salle hors sac (pour 40 personnes avec cheminée ou poêle et équipements pour réchauffage) avec offre de petite restauration cuisine et réserves et vente de produits,
- Sanitaires publics accessibles depuis l'extérieur en autonomie même quand le bâtiment est fermé (Sanitaires, douches, casiers),
- Un garage simple pour dameuse (sans atelier) et motoneige en période hivernale et stockage le reste de l'année,
- Local personnel (WC, vestiaires, espace repas).
- Parking pour cars et VL.

Le pôle de pleine nature Aubrac 4 saisons porté par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac a adopté une stratégie qui consiste à développer une offre d'activités complémentaires « neige » et « hors neige » entre les 5 stations de l'Aubrac autour d'une entité unique de communication, d'organisation « Aubrac 4 saisons ».

Concernant le site de Saint-Urcize, l'objectif est de conforter et de développer les activités de pleine nature 4 saisons sur la station qui joue un rôle moteur dans la vie sociale et économique de ce secteur. L'enjeu économique est d'autant plus important que d'autres structures touristiques structurantes telles que le centre d'accueil d'enfants des PEP 15, le camping ou l'hôtel restaurant dépendent fortement de cette activité touristique.

Le projet comprend ainsi :

- En matière d'hébergement : 2 ou 3 logements insolites de style cabane dans les arbres,
- En matière d'activités :
 - ↳ Un parc de chiens de traîneau,
 - ↳ Un pas de tir pour biathlon et tir à l'arc,
 - ↳ Des aménagements extérieurs (tables pique-nique, bar à cheval, borne VTT, barrières, corbeilles, bancs...),
 - ↳ Une liaison douce vers le lac menant à la partie station alpine,
 - ↳ Un Bike parc et un départ espace VTT
 - ↳ Un parcours d'orientation,
 - ↳ Un parcours de fitness et trail.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : sport et activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Pôle de pleine nature Aubrac 4 saisons.....
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Florent MARJOU – Service développement territorial Tél : 04.71.60.53.73 – f.marjou@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	84 610 €	101 532 €
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	168 443 €	202131 €
Travaux	1 318 953 €	1582744 €
Fournitures	/	/
Autres :	/	/
TOTAUX	1 572 006 €	1 886 407 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe		(C)	Subventions FEDER (Fonds Massif dans le cadre des pôles de pleine nature)
Région Auvergne Rhône Alpes		(C)	
Département du Cantal		(A)	Dépenses éligibles : 400 000 € HT – cout opération Montant subvention : 60 000 € soit 15% Date limite d'engagement de l'opération : fin 2021

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Fréquentation – nombre de forfaits, entrées et locations	Ventes actuelles	Évolutions annuelles des ventes
Fréquentation des hébergements touristiques	Nombre de locations saisonnières actuelles	Évolutions annuelles des locations saisonnières

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2021 (engager à tout le moins la partie Etudes pour ne pas perdre la subvention départementale)
 - Date de fin : fin 2024 (réception).

Observations :

Ce projet de maîtrise d'ouvrage communautaire est réalisé en lien étroit avec la commune de Saint-Urcize et l'ensemble des acteurs économiques présents et le PNR Aubrac.

Pièces à joindre :

- Arrêté attributif de subvention départementale – maquette financière
- Extrait de l'étude de programmation réalisée en 2019.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



AVENANT N°1

AU CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT
ENTRE
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

ENTRE

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ représentée par sa Présidente Céline CHARRIAUD autorisée à signer par délibération du Conseil Communautaire en date du 26/02/2020

ET

Le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL, représenté par son Président, Monsieur Bruno FAURE, autorisé à signer par délibération du Conseil départemental en date du 17 décembre 2020,

ARTICLE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF ET CALENDRIER DE RÉALISATION DES ACTIONS DE L'AVENANT N°1 :

L'annexe au contrat initial est modifiée dans les termes suivants :

Un tableau récapitulatif des actions retenues est annexé au présent avenant n°1 au contrat de développement. Ce dernier fait état de l'engagement des deux parties sur un échéancier de réalisation des actions retenues et sur un montant prévisionnel des subventions attribuées par action.

ARTICLE 2 :

Tous les autres articles du contrat initial restent inchangés et applicable jusqu'à l'échéance fixée, à savoir le 31 décembre 2021.

Fait en deux exemplaires originaux, à Aurillac le 28 JAN. 2021

Le Président
du Conseil départemental du Cantal,



Bruno FAURE

La Présidente
de la Communauté de Communes
Saint-Flour Communauté,



Céline CHARRIAUD

Contrat Cantal Développement 2016-2021

Avenant n°1

Opérations	Coût estimé	FINANCEURS					Autres
		Subventions			Autofinancement		
		Département	Région	Fonds Européens	Etat	Maître d'ouvrage	
Projets intercommunaux							
Création d'une Maison des Services Au public de la Margeride	994 856 €	118 823 €	225 000 €	150 000 €	287 102 €	198 931 €	15 000 € du Groupe La Poste
Développement de l'éco-mobilité à destination de l'itinérance touristique	23 785 €	2 378,50 €				21 407 €	
Amenagement du pôle culturel et touristique de la Maison de la d'Aleuz	150 000 €	45 000 €			15 000 €	90 000 €	
Travaux d'aménagement et de scénographie à l'intérieur d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Saint-Flour							
Réaménagement de l'éco-trail de la Margeride							
Réaménagement de l'espace remis en forme bien être du centre aquatique	500 000 €	180 000 €			175 000 €	145 000 €	
Acquisition de matériels spécifiques pour l'espace remis en forme du centre aquatique	40 000 €	12 000 €				28 000 €	
Amenagement d'une aire de jeux aquatique extérieure au centre aquatique	650 000 €	195 000 €				455 000 €	
Amenagement de tribunes et de club house au terrain de concours hippique intercommunal	100 000 €	45 000 €			25 000 €	30 000 €	
Construction d'un nouveau centre départemental de tennis couvert (branche 1)	309 567 €	92 870 €		232 175 €	232 175 €	-247 853 €	
Extension de l'assainissement collectif agglomération de Volp	750 000 €	150 000 €	280 000 €		150 000 €	170 000 €	
Rénovation du foyer de ski de fond de Valatjols							
Amenagement d'une Maison des Services à Neuvéglise	819 865 €	245 954 €	163 974 €	31 989 €	163 974 €	163 974 €	
Projet de saut à ski avec télécabine sur le site de l'Ardeche							
Amenagement de la salle d'exposition permanente le "Grenier de Lil" - 2ème tranche	85 000 €	25 500 €		21 250 €	21 250 €	17 000 €	
Amenagement de la passerelle de malheur sur l'Espe							
Équipement du domaine nordique de Cézans	62 000 €	18 600 €				43 400 €	
Réalisation d'un club house dans la salle d'animations de Pierrefort	167 000 €	50 100 €		46 400 €	37 500 €	30 000 €	
Projet d'un parc thermal à Chaudes-Aigues	438 200 €	131 460 €		109 550 €	10 550 €	186 640 €	
Travaux du CMP	1 108 873 €	80 000 €					
Amenagement du belvédère de la maison de l'habitat	484 850 €	77 793 €					
Fusion des espaces V.T.T du territoire	21 000 €	6 179,50 €					
Construction d'un bâtiment d'accueil pour le domaine nordique de Saint-Urcize	200 000 €	60 000 €					
Maison de santé de Valatjols (branche 1)	105 530 €	31 660 €					
Sous total maîtrise d'ouvrage CC Saint-Flour Communauté	7 010 328 €	1 588 118 €	868 974 €	844 364 €	1 117 891 €	1 331 889 €	0 €
Projets communaux							
Soutien à la réhabilitation du centre d'accueil et d'hébergement "Las Aigues" à Ruynes-en-Margeride	738 347 €	73 835 €	120 000 €		275 744 €	147 869 €	221 099 € (fonds de concours EPCI)
Réalisation du terrain de sport synthétique intercommunal	550 000 €	165 000 €			220 000 €	82 500 €	82 500 € (fonds de concours EPCI)
Résidences temporaires à Valatjols	425 000 €	82 500 €				316 250 €	26250 € (fonds de concours EPCI)
Extension du centre d'hébergement Chartraine de Doffines	968 530 €	145 000 €	120 000 €		435 838 €	219 266 €	18 426 € (fonds de concours EPCI)
Circuit de rase en valeur du patrimoine naturel et bâti à Pierrefort	80 000 €	24 000 €		38 000 €		18 000 €	4 000 € (fonds de concours EPCI)
Rénovation de la bibliothèque de Saint-Urbain							
Amenagement de la place de la Source du Par							
Logements locaux	402 500 €	80 500 €					Fonds de concours EPCI mini 5% pour chaque projet
Centre d'incendie et de secours de Neuvéglise	274 263 €	23 048 €					
Sous total maîtrises d'ouvrage Communes	3 438 640 €	583 883 €	240 000 €	38 000 €	631 582 €	731 885 €	0 €
Total général Contrat Cantal Développement	10 448 968 €	2 162 001 €	908 974 €	880 364 €	2 049 133 €	2 113 384 €	0 €

Total subventions notifiées	1 218 472 00 €
Opération annulées ou reportées	268 440 00 €
Nouvelles opérations ou modification	942 529 00 €



Le Président
du Conseil départemental du Cantal,

Bruno FAURE

Fait en deux exemplaires originaux, à Aurillac le 28 JAN, 2021

La Présidente
de la Communauté de Communes
Saint-Flour Communauté,

Céline CHARRIAUD

6 – Propositions de scénarios de développement

Scénario 2 - éléments de programme

Un stationnement organisé au droit de la route départementale
Une information et une signalétique sur les itinéraires et sites d'intérêt

Une connexion entre Pas de Mathieu / parkings / le plan d'eau et la station de ski de St Urcize

Un espace construit /bâti , en relocalisation de l'accueil du ski de fond (le bâtiment actuel sera requalifié) et comprenant :

Billetterie

Location de matériel hiver/été

Bureau prestataires

Poste de secours

Salle hors sac avec offre de petite restauration – cuisine et réserves et vente de produits

Sanitaires /douches/casiers

Garage simple pour dameuse (sans atelier) et motoneige en période hivernale / stockage reste de l'année

Local personnel (WC vestiaires local social)

De nouvelles activités aux abords immédiats :

Tables pique nique / terrasse en extérieur

Parcours de biathlon, Parcours de Fitness trail / Equitation / VTT-Cross

Espace de loisir payant par exemple un parcabout ou PAH

Des hébergements :

Le buron de Pas de Mathieu

2 ou 3 insolites de type cabanes dans les arbres – sanitaires dédiés à prévoir dans le nouvel espace d'accueil

6 – Propositions de scénarios de développement

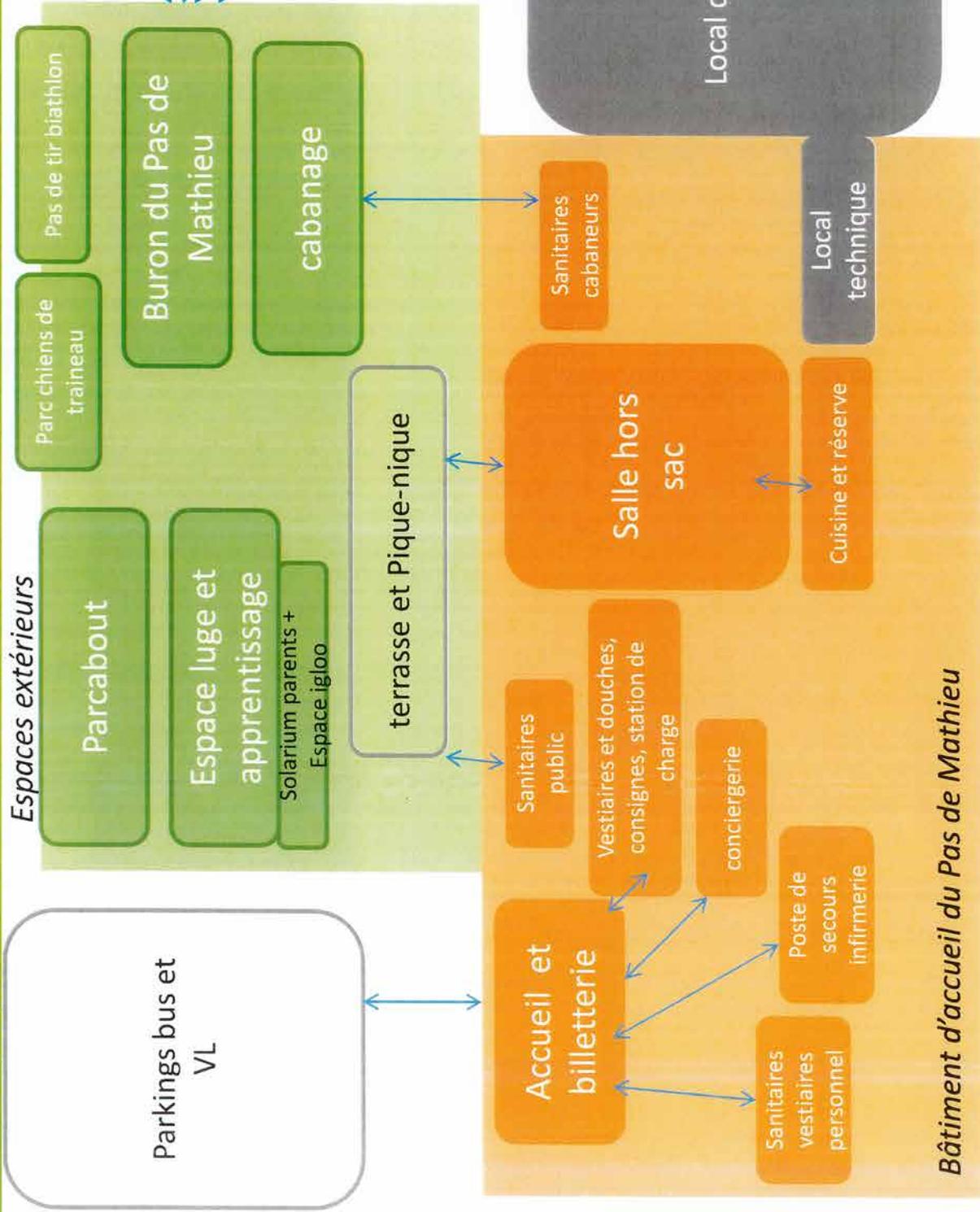
Scénario 2 - tableau de surfaces

scénario 2	m2
accueil - billetterie	30
local personnel - vestiaire sanitaires	15
poste de secours - infirmerie	10
local location matériel	40
conciergerie/bureaux prestataires	15
salle hors sac	75
cuisine et réserves	25
sanitaires public	15
douches et casiers	15
sanitaires insolites	15
local technique / chaufferie	8
hangar de stockage et garage	125
Total hors circulations	388
circulations	39
Total superficie bâtie	427

Espaces extérieurs aménagés

Parking / stationnement	capacité 1 bus + 25 VL
Signalétique	totem ou panneau "site nordique et nature du Pas de Mathieu" + panneau info pistes et activités
cabanage	2 ou 3 insolites : cabanes perchées ou troglo
parcabout	parcours dans les bois à proximité sur environ 1500 m2
pas de tir pour le biathlon	6x10 m avec borne électrique
parc chiens	zone délimitée réservée pour le stationnement des chiens du musher
parcours de fitness trail	à construire depuis le Pas de Mathieu sur environ 2 / 3 km avec une dizaine d'agrès
parcours VTT cross	à construire avec pistes en pente pour la vitesse et obstacles
course d'orientation	existe (balise existante)
espace luge et apprentissage	60x100m sécurisée par filets + espace solarium et surveillance proche pour les parents
espace igloo	secteur pour animation saisonnière
l'Ilaison douce accès au plan d'eau de Saint Urcize sans passer par la RD	

Scénario 2 – proposition de schéma fonctionnel



Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement d'un site de pratique de char à voile

Objectif : 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : sur la Planèze de Saint-Flour

Projet sur commune seule : projet pouvant également être localisé à proximité de l'aérodrome de Coltines sur la commune de Coltines ou sur la commune d'Ussel

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Pendant 5 années une expérimentation a été menée sur l'aérodrome de Saint-Flour Coltines pour développer l'activité char à voile en partenariat avec le Syndicat de gestion de l'aérodrome.

Cette activité s'est développée en mettant en place plusieurs dispositifs de sécurité dont un NOTAM (message aux navigants aériens) réservant la piste à l'activité char à voile et la radio dédiée. Cependant, cette activité s'est déroulée sans tenir compte des dispositions de l'arrêté n°95-0698 du 3 Mai 1995 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Saint-Flour Coltines et sur l'emprise des installations extérieures rattachées. Il convient donc de régulariser cette situation administrative.

Par ailleurs, les conditions d'accueil ne permettent pas l'accueil de groupe. Elles ne sont pas adaptées aux attentes de la clientèle haut de gamme qui peut y séjourner et attirée par le « Vol avec les oiseaux » de Christian MOULEC. Actuellement, cet établissement recevant du public (ERP) ne satisfait pas aux normes en vigueur. Cependant, le site de l'aérodrome compte plusieurs activités vectrices d'une image positive et dynamique.

En effet, l'activité « char à voile » est, en France, la seule activité de ce type développée à l'intérieur des terres. Elle complète toute une panoplie d'activités de pleine nature tels que le VTT, l'escalade, la randonnée, l'accrobranche, le canoë...qui sont autant d'activités exploitées et commercialisées par l'Office de Tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour mais aussi par les Centres d'hébergement présents sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Dans ce contexte, le projet consiste en un développement global du site afin de mieux valoriser l'ensemble des activités présentes sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Flour Communauté. Il comprend deux parties :

- L'aménagement d'un lieu pour l'accueil du public de l'aérodrome, des groupes pour le char à voile mais aussi pour d'autres activités telles que « vol avec les oies », ou les utilisateurs d'aéronefs.
- L'aménagement d'une piste dédiée aux activités de pleine nature et plus particulièrement au char à voile. Cette piste pourrait être d'environ 400m sur 60m et serait en sable compacté.
- Une troisième tranche conditionnelle du projet pourrait consister à utiliser une partie de la piste pour en faire un site de multi-pratique. La réalisation d'un anneau en enrobé permettant la pratique du ski roue pourrait être proposée mais aussi d'autres pratiques en accès libre.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : sport et activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Appel à Manifestation d'Intérêt Massif Cantalien « Diversification des stations de montagne » porté par la Région
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Florent Marjou – Pôle Développement territorial Tél : 04.71.60.53.73 mail : f.marjou@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	5 000 €	6 000 €
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	15 000 €	18 000 €
Travaux	205 800 €	246 960 €
Fournitures	/	/
Autres :	/	/
TOTAUX	225 800 €	270 960 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne Rhône Alpes		(C)	
Département du Cantal		(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de pratiquants	Nombre avant les travaux	Évolution annuelle après travaux
Nombre d'activités présentes sur le site	Nombre actuel	Évolution annuelle

PLANNING ET BUDGET

Calendrier➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :** Date de début : 2024 Date de fin : 2025.....Observations :

Le syndicat mixte de gestion de l'aérodrome de Saint-Flour Coltines associe le Département du Cantal, la Chambre de Commerce et d'industrie du Cantal et 32 communes des territoires de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Ce partenaire devra être associé au projet afin de travailler sur des activités complémentaires portées par Saint-Flour Communauté.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

**Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui
contribuent à la stratégie territoriale**

Fiche Projet n°155

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réouverture d'un café restaurant avec chambre d'hôtes-accueil touristique à Paulhac

Objectif : 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : PAULHAC

- Projet sur commune seule : Paulhac
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à la réouverture d'un café restaurant avec des chambres d'hôtes dans une ancienne auberge située au cœur du bourg, dans le but de contribuer à la redynamisation du village de Paulhac. Il s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg en cours de réalisation et de la politique d'accueil d'actifs.

Positionnée en carrefour routier en Haute Planèze, la commune de Paulhac ne dispose plus d'activité de restauration, depuis plusieurs années.

Aussi, compte tenu de son positionnement stratégique, en lien avec le développement du col de Prat de Bouc, la municipalité a fait le choix de se positionner sur le bâtiment de l'ancienne Auberge des Estives, au cœur du bourg. Elle a donc sollicité l'Etablissement Public Foncier régional SMAF Auvergne, auquel adhère Saint-Flour Communauté, pour en faire l'acquisition au nom de la commune.

Une étude de faisabilité technique et financière devra dans un premier temps être menée pour définir la vocation et le programme de ce projet. Sur la base de ce programme préalablement défini, des travaux seront engagés. En parallèle, des opérations de prospection d'exploitants potentiels devront être organisées afin de confier la gestion et l'exploitation à terme à un professionnel privé.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Cohésion territoriale et sociale

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :**
- À définir
 - Définie
 - En cours de définition
 - Commune : Paulhac
 - Communauté de communes :
 - Conseil Régional
 - Syndicat(s)
 - Autre(s) collectivité(s)
 - Association(s)
 - Entreprise(s)
 - Conseil Départemental
 - Autre(s)
 - Non identifié(s) à ce stade.

Nom du maître d'ouvrage : Commune de Paulhac
· Adresse postale : le bourg – 15 430 Paulhac
· Personne /service référente et coordonnées : Annie ANDRIEUX - MAIRE – 04 71 73 32 35 – comunepaulhac@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	30 000 €	36 000 €
Acquisitions foncières EPF	En cours	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	30 000 €	36 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	A définir selon future contractualisation
Conseil Départemental	A définir	C	A définir selon future contractualisation

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Rénovation du bâtiment	Dégradé	Rénovation totale du bâtiment
Réaffectation du bâtiment	Sans activité	Activité : bar-restaurant-hébergement
Exploitation	Pas d'exploitant	Exploitant
Fréquentation	0	A évaluer après la réouverture et en lien avec l'activité du pôle de pleine nature de PRAT DE BOUC

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2022 : étude pré opérationnelle
 - Date de fin : 2023 : travaux

Observations : /

Fait à Paulhac
Le 11 juin 2021

Le Maire de Paulhac,
Annie ANDRIEUX

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Pôle Pleine Nature de Prat de Bouc -Aménagement du Bourg de Paulhac

Objectif : 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : PAULHAC

Projet sur commune seule : PAULHAC

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune dans le périmètre du Parc des volcans d’Auvergne se situe au pied du Plomb du Cantal. Le Col de Prat de Bouc, pôle pleine nature 4 saisons géré par Saint-Flour Communauté, est en effet pour partie sur la commune de Paulhac. L’aménagement du bourg s’inscrit donc une stratégie de développement touristique du Col en jouant la carte de l’attractivité et de l’amélioration du cadre de vie.

L’aménagement consistera à améliorer le mobilier urbain et les espaces verts du Bourg. Il vient compléter une première tranche de travaux effectuée sur la voirie avec la reprise des différents réseaux d’eau, etc...

Nature du projet :

- Création d’infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l’environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s’inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d’industrie
- Autre : **label Pays d’art et d’histoire**
- Sans objet

MAITRISE D’OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Paulhac
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d’ouvrage : Commune de Paulhac
➤ Adresse postale : LE Bourg – 15430 PAULHAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Annie ANDRIEUX, Maire de Paulhac – Tél. : 04.71.73.32.35. – mél : comunepaulhac@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	1ere tranche 170 000 € Autres tranches : 450 000 €	744 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	620 000 €	744 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région		C	
Département		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'habitants (nouveaux arrivants)	A définir	A définir
Fréquentation touristique	A définir	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2024

Observations :

Fait à Paulhac
Le 11 juin 2021

Le Maire de Paulhac,

Annie ANDRIEUX

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager, préserver et valoriser le bois des Fraux pour un accueil touristique adapté

Objectif : 3.5

Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Valuéjols

Projet sur commune seule : Valuéjols

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à aménager, préserver et valoriser le bois des Fraux pour un accueil touristique plus adapté. Ce bois de propriétés publiques (commune et SIAEP de Neuvégilise) ou privées s'étend sur une superficie de 115ha pour sa partie communale. Ce bois composé de résineux est confié en gestion à l'ONF et un plan de gestion a été mis en place en ce sens.

Dans ce périmètre, se trouvent les captages d'eau du SIAEP de Neuvégilise ainsi que des captages communaux (Valuéjols gère son réseau d'eau potable en régie).

Ce bois jouxte le domaine nordique du Ché, géré par Saint-Flour Communauté (à 3km du site de Prat de Bouc). L'objectif pour la commune est de développer un nouveau site d'activités pleine nature, en lien étroit avec la démarche Quatre saisons du site de Prat de Bouc. En intégrant des mobiliers et une signalétique dédiée pour développer un parcours de découverte faune et flore, la commune souhaite y accueillir des visiteurs, des touristes ainsi que des sportifs (ce bois accueillera plusieurs types d'activités de pleine nature : VTT, randonnée pédestre et trail grâce à des investissements de Saint-Flour Communauté). L'ONF accompagnera la commune en termes d'ingénierie ainsi que les services de Saint-Flour Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **label Pays d'art et d'histoire**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Valuéjols
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Valuéjols
➤ Adresse postale : Le Bourg 15300 VALUEJOLS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Christophe VIDAL, Maire de Valuéjols – tél 04 71 73 23 71 – mél : valuejols@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	Aménagement de piste 100 000 €	120 000 €
Fournitures	Mobilier 30 000 €	36 000 €
Autres :		
TOTAUX	130 000 €	156 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Autre – recherche de financements dans le secteur forestier	50%	C	
Région	30%	C	Quatre saisons

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Linéaire de pistes aménagées		
Points aménagés		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023

Date de fin (livraison / mise en service....)

:

Observations :

Pièces jointes :

- plan cadastral,
- plan de gestion forestier ONF
- estimatif travaux

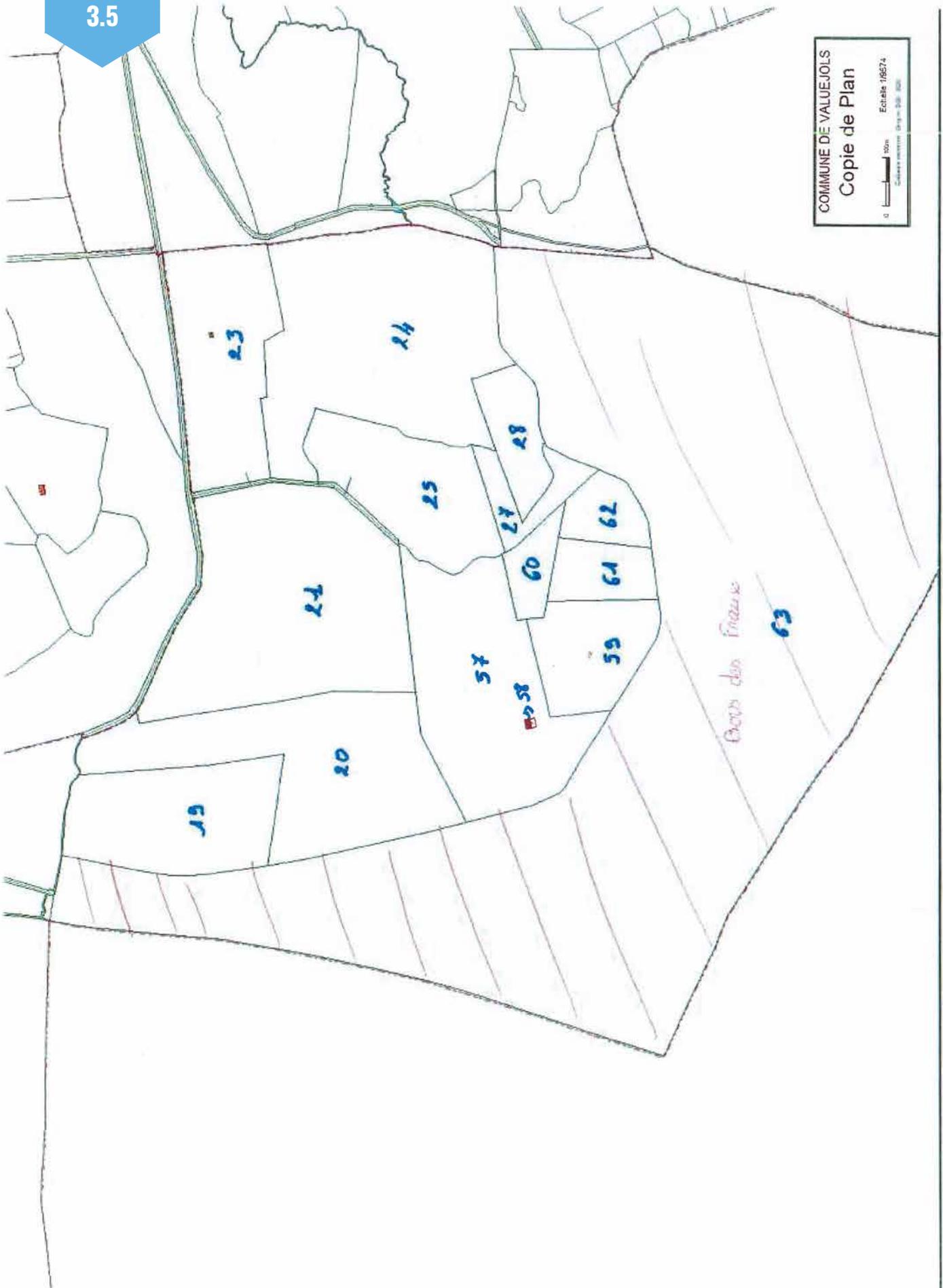
Fait à Valuéjols

Le 11 juin 2021

Le Maire de Valuéjols,

Christophe VIDAL

**OBJECTIF
3.5**



**OBJECTIF
3.5**



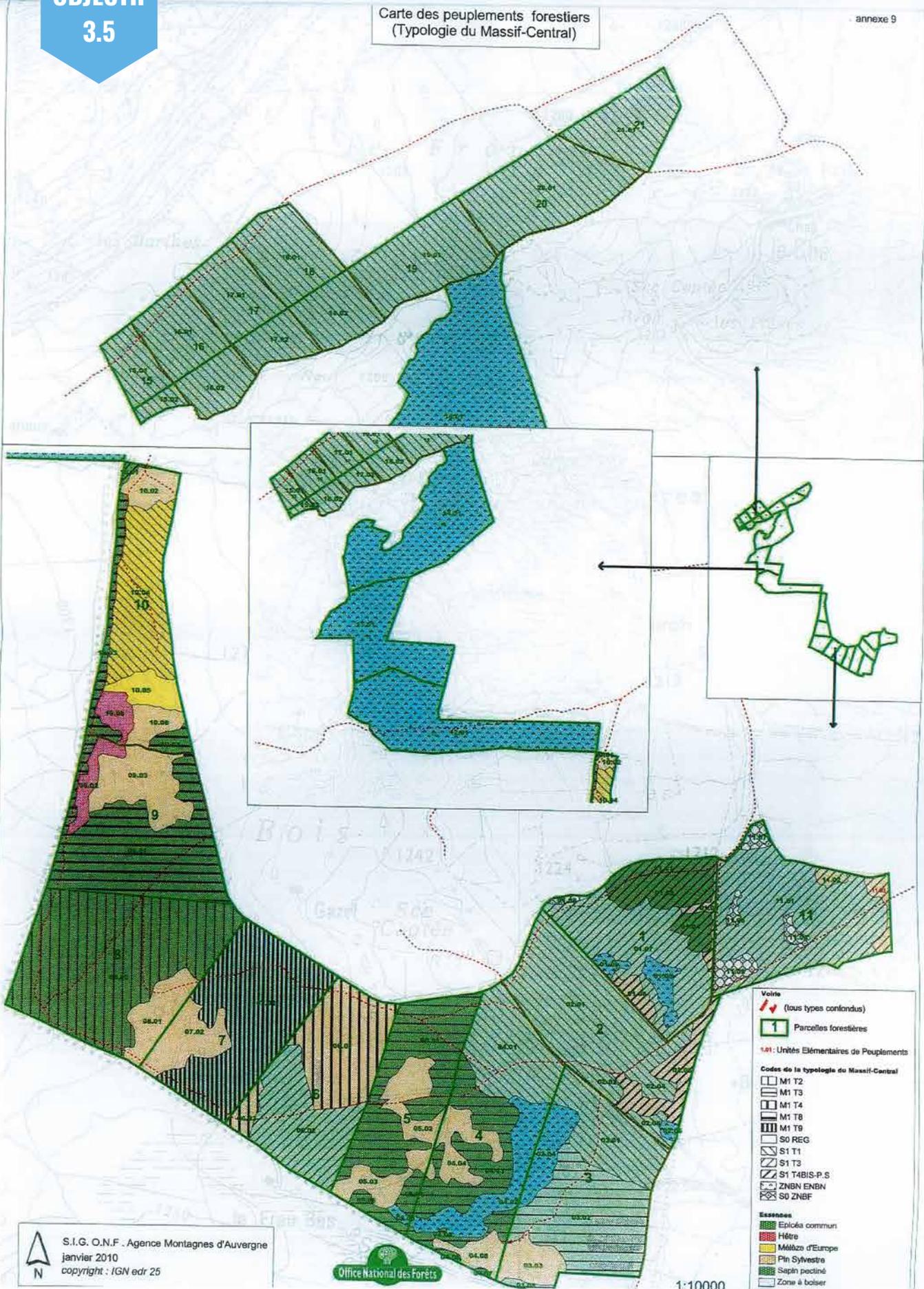
COMMUNE DE VALJEUJOLS
Copie de Plan

0 200m 400m
Échelle 1:25000
Cadastré communal - 01/01/2018

**OBJECTIF
3.5**

Carte des peuplements forestiers
(Typologie du Massif-Central)

annexe 9



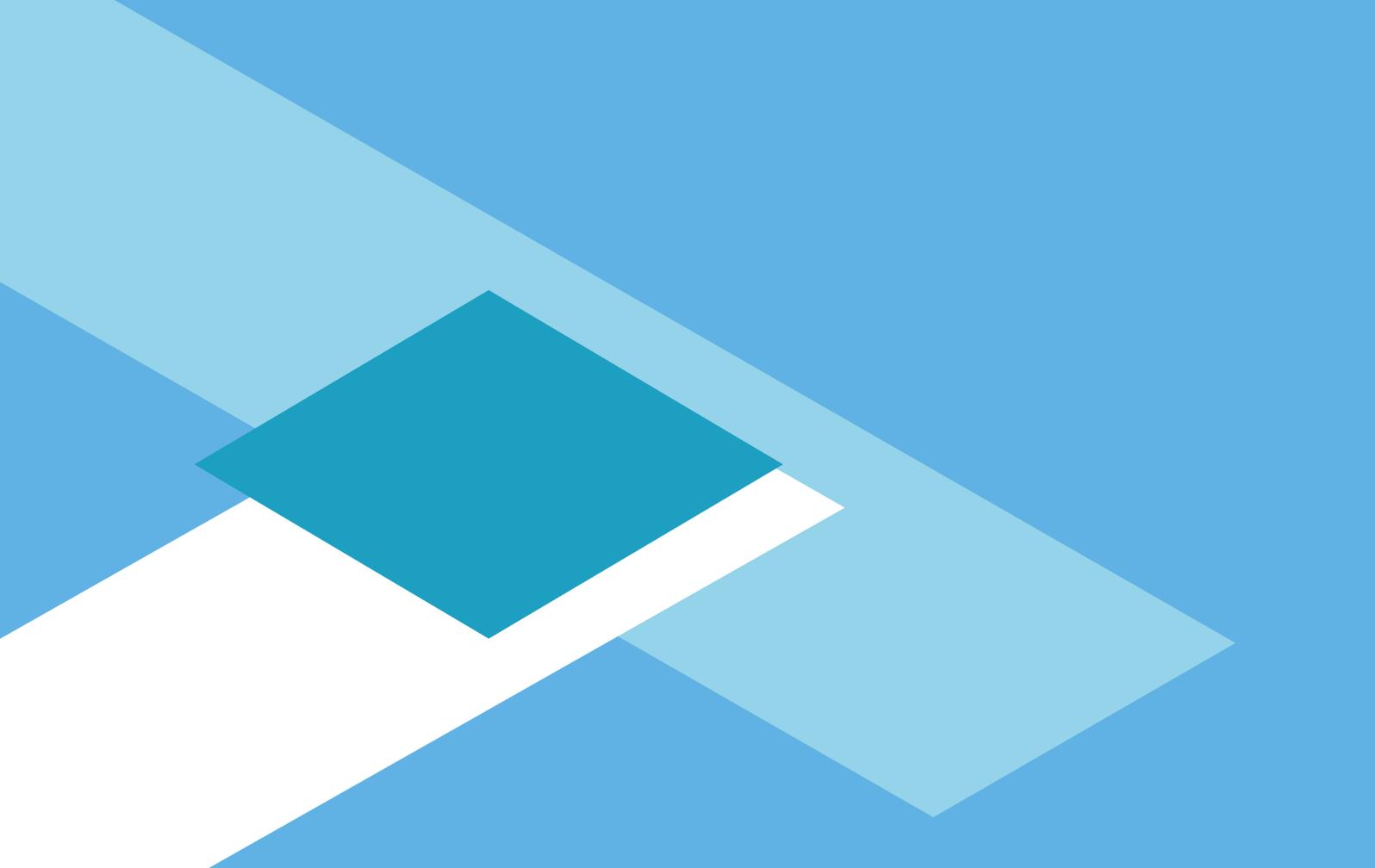
S.I.G. O.N.F. - Agence Montagnes d'Auvergne
janvier 2010
copyright : IGN edr 25

Office National des Forêts

1:10000

**OBJECTIF
3.5**

Forêts	Années de passage	UG	UEP	Type de coupe	Surface à parcourir / UG-UEP	Surface à parcourir / lot	V.P.R. / UG-UEP	V.P.R. / lot	Remarques
Valuéjols	2010	3.A	3.01	Extraction en amélioration	3,57 ha	7,74 ha	290 m3	620 m3	Coupe sanitaire, récolte de toutes les tiges de pins sylvestres
		4.A	4.01	Extraction en amélioration	4,17 ha		330 m3		
Valuéjols	2011	1.A	1.07	Extraction en amélioration	6,47 ha	6,47 ha	730 m3	730 m3	Excepté UEP 1.01/1.02/1.04/1.08 : Coupe d'ensemencement UEP 1.06/1.03. Dans 1.07 : récolte de tous les pins.
Valuéjols	2011	4.B	4.04	Coupe sanitaire	6,89 ha	39,65 ha	150 m3	800 m3	Coupe sanitaire/Coupe d'ensemencement/récolte des bois mûrs en fonction de la régé acquise. Récolte de tous les pins mûrs pile 8
		5.A	5.01	Coupe sanitaire	9,69 ha		250 m3		
		6.A	6.01	Coupe sanitaire	5,46 ha		90 m3		
		7.0	7.01	Coupe sanitaire	10,61 ha		160 m3		
		8.0	8.02	Coupe sanitaire	7,00 ha		150 m3		
Valuéjols	2012	2.A	2.01	Extraction en amélioration	11,23 ha	11,23 ha	700 m3	700 m3	Coupe sanitaire, récolte de toutes les tiges de pins sylvestres
Valuéjols	2013	1.A	1.02	Amélioration 20/40 ans	3,21 ha	3,21 ha	80 m3	80 m3	(UEP 1.01-1.02-1.04) 25 m3/ha ramener N à 330
Groupement de sections	2013	19.0	19.01	Amélioration 20/40 ans	8,76 ha	25,79 ha	340 m3	1000 m3	40 m3/ha ramener N à 600
		20.0	20.01	Amélioration 20/40 ans	10,78 ha		420 m3		
		21.0	21.01	Amélioration 20/40 ans	6,25 ha		240 m3		
Valuéjols	2013	10.A	10.04	Amélioration 20/40 ans	4,89 ha	4,89 ha	250 m3	250 m3	Enlèvement des sapins et épicéas UG 10.A (4,89 ha) : environ 250 m3
Valuéjols	2014	3.A	3.01	Amélioration 20/40 ans	3,57 ha	7,74 ha	120 m3	250 m3	30 m3/ha ramener N à 600
		4.A	4.01	Amélioration 20/40 ans	4,17 ha		130 m3		
Groupement de sections	2015	15.0	15.01	Amélioration 20/40 ans	3,93 ha	12,44 ha	200 m3	650 m3	50 m3/ha ramener N à 600
		16.0	16.01	Amélioration 20/40 ans	8,51 ha		450 m3		
Valuéjols	2015	6.A	6.01	Coupe sanitaire	5,46 ha	16,07 ha	70 m3	200 m3	Coupe sanitaire/récolte des derniers bois mûrs
		7.0	7.01	Coupe sanitaire	10,61 ha		130 m3		
Groupement de sections	2016	17.0	17.01	Amélioration 20/40 ans	8,27 ha	18,69 ha	250 m3	550 m3	30 m3/ha ramener N à 600
		18.0	18.01	Amélioration 20/40 ans	10,42 ha		300 m3		
Valuéjols	2017	8.0	8.02	Irrégulière	12,82 ha	21,37 ha	320 m3	550 m3	Coupe de jardinage dans les zones denses piles 8 (7,5 ha) & 9 (5 ha) : environ 40 m3/ha. G après coupe = 25-30 m2/ha. récolte systématique des "grandis" et "sitka"
		9.A	9.01	Irrégulière	8,09 ha		200 m3		
		10.C	10.07	Irrégulière	0,46 ha		30 m3		
Valuéjols	2017	6.B	6.02	Amélioration 20/40 ans	4,71 ha	4,71 ha	250 m3	250 m3	50 m3/ha ramener N à 400
Saint-Maurice	2018	11.A	11.01	Amélioration 40/60 ans	8,76 ha	8,76 ha	550 m3	550 m3	60 m3/ha ramener N à 325
Valuéjols	2018	3.B	3.02	Irrégulière	6,40 ha	10,12 ha	300 m3	450 m3	30 m3 / ha
		4.B	4.03	Irrégulière	3,72 ha		150 m3		
Valuéjols	2019	4.B	4.04	Irrégulière	6,89 ha	16,58 ha	150 m3	375 m3	25 m3 / ha
		5.A	5.01	Irrégulière	9,69 ha		225 m3		
Valuéjols	2020	1.A	1.07	Amélioration 20/40 ans	5,57 ha	5,57 ha	300 m3	300 m3	(UEP 1.07) 55 m3/ha ramener N à 325
Valuéjols	2022	1.A	1.02	Amélioration 40/60 ans	3,21 ha	3,21 ha	110 m3	110 m3	(UEP 1.01-1.02-1.04) 35 m3/ha ramener N à 250
Valuéjols	2022	2.A	2.01	Amélioration 20/40 ans	9,20 ha	9,20 ha	450 m3	450 m3	50 m3/ha ramener N à 325
Valuéjols	2024	6.A	6.01	Irrégulière	5,46 ha	16,07 ha	120 m3	350 m3	25 m3 / ha
		7.0	7.01	Irrégulière	10,61 ha		230 m3		
Valuéjols	2025	8.0	8.02	Irrégulière	12,82 ha	20,91 ha	300 m3	500 m3	Coupe de jardinage dans les zones denses piles 8 (7,5 ha) & 9 (5 ha) : environ 40 m3/ha. G après coupe = 25-30 m2/ha.
		9.A	9.01	Irrégulière	8,09 ha		200 m3		
Valuéjols	2026	6.B	6.02	Amélioration 40/60 ans	4,71 ha	4,71 ha	300 m3	300 m3	60 m3/ha ramener N à 250
Valuéjols	2026	3.B	3.02	Irrégulière	6,40 ha	10,12 ha	450 m3	600 m3	40 m3 / ha
		4.B	4.03	Irrégulière	3,72 ha		150 m3		
Valuéjols	2027	4.B	4.04	Irrégulière	6,89 ha	16,58 ha	150 m3	375 m3	25 m3 / ha
		5.A	5.01	Irrégulière	9,69 ha		225 m3		
Valuéjols	2027	3.A	3.01	Amélioration 40/60 ans	3,57 ha	7,74 ha	180 m3	400 m3	50 m3/ha ramener N à 300
		4.A	4.01	Amélioration 40/60 ans	4,17 ha		220 m3		
Groupement de sections	2028	19.0	19.01	Amélioration 40/60 ans	8,76 ha	25,79 ha	500 m3	1500 m3	60 m3/ha ramener N à 300
		20.0	20.01	Amélioration 40/60 ans	10,78 ha		630 m3		
		21.0	21.01	Amélioration 40/60 ans	6,25 ha		370 m3		
Totaux					335,36 ha		12890 m3		



Objectif n°3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements
touristiques misant sur « l'excellence environnementale »



©Photo : Domaine de l'Ours

Encourager le développement d'hébergements et de services plus qualitatifs et « haut de gamme » :

◆ Soutenir le développement et l'évolution qualitative des établissements hôteliers, des campings et de l'immobilier de loisirs ;

◆ Diversifier l'offre d'hébergements touristiques : hébergements insolites, accueil de groupe..., en complément avec le maintien des types classiques d'hébergement bâti ou de plein air (camping...).



©Au pré des Yourtes

Soutenir les démarches d'éco-tourisme : éco-hébergement, mobilité douce, circuits courts et alimentation durable, activités de pleine nature, circuits culturels, découverte des savoirs faire locaux,...

Poursuivre les aménagements d'itinérance douce en lien avec les pratiques sportives de pleine nature - randonnées pédestres et équestres (voie verte), circuits vélos, raquettes, traineaux, ski de randonnée, ... - tout en veillant à la cohabitation des différents usages (accès des engins motorisés, pratiques de la chasse et de la pêche, ...)

Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, dans le respect de la biodiversité :

◆ Pour le patrimoine naturel : points de vue, cascades, lacs et plans d'eau, narses et tourbières, sites géologiques et éperons rocheux, espaces forestiers,...

◆ Pour le patrimoine architectural et culturel : châteaux, églises romanes et gothiques, chapelles, dolmens et menhirs, burons, viaducs, ponts de pierre,...

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 158 : Porter le programme de recherche action RECREATER.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 159 : BREZONS - Inscription du sentier des cascades au PDIPR.
- Fiche projet n° 160 : CÉZENS - Rénovation de l'école en grand gîte.
- Fiche projet n° 161 : COLTINES - Réhabilitation du bâtiment communal -7 gîtes communaux.
- Fiche projet n° 162 : LACAPELLE-BARRÈS - Réhabilitation d'une grange en résidence tourisme en été et lieu d'accueil pour personnes âgées en difficulté pour l'hiver.
- Fiche projet n° 163 : LACAPELLE-BARRÈS - Création d'un parcours touristique sur la thématique de l'habitat et des paysages.
- Fiche projet n° 164 : LIEUTADÈS - Requalification ancien bâtiment scolaire - centre de loisirs.
- Fiche projet n° 165 : LORCIÈRES - Création d'un gîte communal et aménagement d'une exposition sur la bête du Gévaudan.
- Fiche projet n° 166 : PIERREFORT - Aménager des hébergements touristiques de plein air au cœur de Pierrefort.
- Fiche projet n° 167 : RÉZENTIÈRES - Tourisme et handicap - Création d'un grand gîte.
- Fiche projet n° 168 : SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX - Transformer un centre d'accueil en gîte de groupe.
- Fiche projet n° 169 : TALIZAT - Aménagement de la narse de Pierrefitte.
- Fiche projet n° 170 : TIVIERS - Création d'un sentier de randonnée autour du lac de Belvezet.
- Fiche projet n° 171 : Védrines-Saint-Loup - Développement d'hébergements qualitatifs à Védrines Saint-Loup.

**Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire
qui contribuent à la stratégie territoriale**

Fiche Projet n°158

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Programme de recherche-action RECREATER

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, fondée sur la préservation et la mise en valeur des richesses naturelles, patrimoniales et culturelles exceptionnelles.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI: Projet partenarial avec Hautes Terres Communauté

Projet concernant plusieurs communes : Pour Saint Flour Communauté « territoires infra communautaires » Prat de Bouc et Vallée de la Truyère.

PRESENTATION DU PROJET

RECREATER est un programme de recherche-action, destiné à renforcer l'attractivité des territoires par les pratiques récréatives en nature dans le Massif Central.

Cette démarche est engagée dans le cadre d'un partenariat entre trois territoires pilotes et un laboratoire universitaire : Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté pour le Cantal (88 communes – 36 188 habitants – 15 hab/km²) ; Beaume Drobie et Pays des Vans en Ardèche (34 communes – 16000 habitants – 39 habitant/km²) ; Gorges Causses Cévennes Communauté en Lozère (17 communes – 7061 habitants – 7.6 hab/km²).

Le Laboratoire PACTE et l'Université de Grenoble Alpes (CERMOSEM) mettent leur expertise et leur méthode au service de ces trois territoires ruraux : enseignants chercheurs et spécialistes des sports de nature, des politiques publiques, de la médiation culturelle et des techniques d'animation innovantes.

L'attractivité résidentielle et touristique des territoires ruraux du Massif Central est au cœur des enjeux du projet RECREATER. Cela repose notamment sur la capacité des territoires à se distinguer dans la compétition qui se joue entre territoires ruraux.

Ce projet s'appuie sur quatre partis pris :

- L'enjeu du programme consiste à rechercher une différenciation et une valorisation des singularités de l'offre, en s'appuyant sur une approche mixant sports et loisirs de pleine nature et dimension culturelle au sens large.
- La culture au sens large est source de valeur. On ne peut pas considérer que seuls aspects matériels, le marketing et les services associés puissent fonder la haute valeur d'un produit.
- L'impulsion d'une dynamique participative, collaborative, créative est au cœur de la démarche. Elle associe différentes parties prenantes (publics, acteurs, habitants, scientifiques...) au sein de groupes ou collectifs pour coconstruire des produits durablement ancrés dans le local.
- Cette approche doit avant tout reposer sur l'identité du territoire vécue par les habitants afin de se démarquer et œuvrer à l'attractivité, résidentielle et touristique, via les sports et loisirs de nature. Les habitants sont au cœur du processus et non seulement le public touristique.

Pour les territoires, il s'agit alors de répondre à une ambition ciblée : amplifier l'attractivité territoriale, touristique et résidentielle grâce aux activités récréatives, de pleine nature et culturelles spécifiques au territoire.

3 « micro-territoires » cantaliens participent à l'expérimentation : La vallée de la Truyère pour Saint Flour Communauté, Prat-de-Bouc pour Saint Flour Communauté et hautes terres Communauté, le Cézallier pour Hautes terres Communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : sport et activités de pleine nature et culture

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Territoire Montagne 4 saisons « Massif cantalien » (Dispositif Région AURA)
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint Flour Communauté 50% et Hautes Terres Communauté 50%.
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Angélique VIALA, Service Développement territorial. a.viala@saintflourco.fr / 04 71 60 69 94

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	91 000 €	109 200 €
Travaux		
Fournitures		
Autres : Evènementiel, communication, résidences d'artistes	70 400 €	84 480 €
TOTAUX	161 400 €	193 680 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat (FNADT Massif Central)	53 300 €	A	Convention du 27/03/2019 et financement sur les actions qui découleront du projet
Europe (FEDER Massif Central)	83 900 €	A	Convention du 7/05/2019
Hautes Terres Communauté	12 100 €	A	Participation identique à l'autofinancement Saint Flour Communauté.

EVALUATION DU PROJET

indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Participation aux rencontres territoriales.	0	Nombre de participants par rapport au nombre de structures invitées.
Dynamique de création de nouveaux produits touristiques collectifs.	.0	Nombre de nouveaux produits touristiques collectifs créés à l'issue du programme.

PLANNING ET BUDGET**Calendrier****➤ Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2020

Date de fin : 2022

Observations :

Au-delà du projet aujourd'hui financé, la mise en œuvre des actions opérationnelles retenues se déroulera jusqu'en 2026.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°159

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Inscription du sentier des cascades de Brezons au PDIPR

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur l'excellence environnementale

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : commune de Brezons

- Projet sur commune seule : Brezons
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

La vallée de Brezons possède de nombreuses cascades aménagées que l'on peut découvrir au travers de 3 itinéraires :

- Les sentiers de la Haute Vallée qui permet de découvrir les cascades du saut de la Truite, du Taou de Lougue, de Livernade, de l'arbre de la Biche et de Grandval ;
- La cascade et la boucle de Montréal ;
- La cascade et la boucle de la Borie.

Le projet consiste à classer le sentier des cascades au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et ainsi de garantir la qualité et la sécurité de l'accueil des promeneurs sur le site notamment au niveau de la signalétique et du balisage, mais aussi de l'entretien des équipements de sécurité.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : sport et activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : ...de Brezons .
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Brezons
➤ Adresse postale : Mairie – 15230 BREZONS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Gueroult Olivia tél : 06.84.49.16.63 - Mail : olivia.gueroult@nordnet.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	350 €	420 €
Fournitures	2 500 €	3 000 €
Autres :.....		
TOTAUX	2 850 €	3 420 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Département du Cantal		C	Si classement PDIPR
Saint Flour Communauté		C	Si PDIPR, entre dans le champ communautaire

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de kms classés PDIPR	909 km	+10 km

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023.....

Date de fin : 2024.....

Observations : /

Fait à Brezons
Le 11 juin 2021

Le Maire de Brezons,

Olivia GUEROULT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation de l'école en grand gîte - Cézens

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : CEZENS

- Projet sur commune seule : Cézens
- Projet concernant plusieurs EPCI
- Projet concernant plusieurs communes

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à procéder à la rénovation de l'ancienne école de Cézens, qui ne scolarise plus d'enfants depuis la rentrée 2009. Cet édifice est un beau bâtiment patrimonial construit en 1901 en cœur de bourg, attenant à la Mairie, et proche du point multiservice de la commune, un emplacement idéalement situé pour faire de ce bâtiment un grand gîte touristique. Sa dimension est en cours d'étude (14 à 25 couchages suivant options), ciblant une clientèle familiale mais aussi associative, sportive et de pleine nature. Sa localisation est idéalement située à proximité du domaine nordique de Cézens, avec son foyer de ski de fond qui anime les activités de ski nordique sur un réseau de pistes sécurisé et bien entretenu. Cette capacité d'hébergement supplémentaire sera un complément utile au développement en cours du site de « Montagne 4 saisons » de Prat de Bouc.

Le bourg de Cézens est par ailleurs au départ de circuits VTT mis en place par Saint-Flour Communauté et, depuis 2019, sur le circuit du Grand Tour VTT. Ainsi le bâtiment rénové pourra accueillir une base de location et de maintenance de VTT électriques et contribuer à développer cette activité et promouvoir cette mobilité. Cézens bénéficie de l'attrait des gorges de la Truyère à moins de 20 km et d'une image agricole dynamique et ouverte aux circuits courts.

Le bâtiment est prévu avec une chaudière bois avec une option de réseau de chauffage vers la mairie, la salle polyvalente et le multiservice, contribuant ainsi à la transition énergétique.

La commune est en réflexion sur la gestion de cet équipement, convaincue que sa pérennité passe par en lien avec les acteurs touristiques.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : CEZENS
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Cézens
➤ Adresse postale : Le bourg – 15 230 CEZENS
➤ Personne /service référente et coordonnées : M. Philippe DE LAROCHE – Maire de la Commune

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	84 000 €	100 800 €
Travaux	560 000 €	672 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	644 000 €	772 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat 40 %	257 600 €	C	
Conseil Régional AURA 15.5 % dédié grand gîte	100 000 €	B	
Europe 24.47 %	157 600 €	C	
Autofinancement	128 800 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Données 2021	Au terme de la première année puis évaluation annuelle

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin : 2026

Observations :

Fait à Cézens
Le 11 juin 2021

Le Maire de Cézens,

Philippe DE LAROCHE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation du bâtiment communal « 7 gîtes communaux » - Coltines

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : COLTINES

- Projet sur commune seule : Commune de coltines
- Projet concernant plusieurs EPCI: NON
- Projet concernant plusieurs communes : NON

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à réaménager un bâtiment communal accueillant 7 gîtes communaux, labellisés 2 épis par les gîtes de France (gîtes créés en 1971), en vue d'améliorer la qualité d'accueil de la clientèle touristique, de répondre à ses nouvelles demandes et de monter en gamme d'accueil.

Il s'agit de la restructuration de l'ensemble du bâtiment avec la création d'une salle commune (accueil, coin cuisine, sanitaires etc....), d'un local technique et l'installation d'un nouveau système de chauffage : chaudière à granulés bois.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Coltines.....
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Coltines
➤ Adresse postale : Le bourg – 15 170 COLTINES
➤ Personne /service référente et coordonnées : Didier AMARGER – Maire de la commune

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre	63 268.00 €	75 921.90 €
Travaux	468 550.00 €	562 260 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	531 818.00 €	638 181.90 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat 40 %	212 327 €	C	
Conseil Régional AURA CAR 2	106 163 €	C	
Europe %	106 163 €	C	
Département			
Autofinancement	106 163 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Données 2021	Au terme de la première année puis évaluation annuelle

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin : 2024

Fait à Coltines
Le 11 juin 2021

Le Maire de Coltines,

Didier AMARGER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation d'une grange en résidence tourisme en été et lieu d'accueil pour personnes âgées en difficulté pour l'hiver – Lacapelle-Barrès

Objectif : n°3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1 :** Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : bourg de LACAPELLE BARRES

Projet sur commune seule : Commune de Lacapelle Barrès

Projet concernant plusieurs EPCI: NON

Projet concernant plusieurs communes : NON

PRESENTATION DU PROJET

Au centre du bourg, à proximité du commerce multi services d'alimentation boulangerie, de la salle des fêtes, une grange actuellement désaffectée est à réhabiliter dans le but de :

- 1) Préserver et conserver le patrimoine bâti
- 2) Assurer l'unité architecturale du village et valoriser son attractivité touristique
- 3) Accueillir une population touristique estivale et maintenir le tissu social communal pour les personnes âgées de revenu modeste en période hivernale

Ce projet consiste à acquérir puis restaurer, aménager le bâti de cette grange actuellement désaffectée afin d'y réaliser 3 petits appartements (lofts) pour couple, équipés individuellement de kitchenette, toilette privative, salle d'eau et chambre avec en commun un lieu d'aisance convivial (salon de discussion, de lecture....)

Ce projet rassemblerait des personnes âgées valides durant la période hivernale de novembre à mars. Il permettrait d'engendrer de substantielles économies de chauffage individuel, de rompre l'isolement hivernal, de créer un nouveau tissu social et d'accéder aux services dispensés par Saint-Flour Communauté (transport, cuisine collective, etc.). D'autre part, durant 8 à12 semaines, ces appartements seraient consacrés à la location touristique estivale.

A noter : ces logements offriraient un confort en matière d'isolation thermique et répondraient aux critères d'accessibilité PMR.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Lacapelle Barrès Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Lacapelle Barrès
➤ Adresse postale : Le bourg – 15 230 Lacapelle Barrès
➤ Personne /service référente et coordonnées : Richard BONAL – Maire de la commune

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	10 000 €	12 000 €
Acquisitions foncières	17 000 €	17 000 €
Ingénierie / Maitrise d'œuvre TVA 20	38 000 €	45 600 €
Travaux TVA 5.5/10	434 000 €	520 800 €
Fournitures TVA 10	31 000 €	37 200 €
Autres :		
TOTAUX	530 000 €	636 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	120 500 €	C	
Conseil Régional AURA	159 000 €	C	
Europe	33 400 €	C	
Département	41 700 €		
Autofinancement	175 400 €		participatif

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Données 2021	Au terme de la première année puis évaluation annuelle
Fréquentation hivernale des publics cibles		Au terme de l'année d'ouverture puis à 3 ans et 5 ans
Fréquentation hivernale des publics cibles		Nature du public cible

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2023

Observations :

Acquisition bâtiment 2021

Mo 2022

Travaux 2023

Fait à Lacapelle-Barrès
Le 11 juin 2021

Le Maire de Lacapelle-Barrès,

Richard BONAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un parcours touristique sur la thématique de l'habitat et des paysages à Lacapelle-Barrès

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Lacapelle-Barrès

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes : Lacapelle-Barrès avec liaison vers le site de Rissergues sur la commune de Malbo

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Lacapelle Barrès se situe au pied des Monts du Cantal. Le projet municipal consiste à créer un circuit touristique sur la découverte des burons et des paysages avec notamment les montagnes de Bane et Peyre et la tourbière situés à proximité. Ce circuit serait un itinéraire multi-activité à destination des randonneurs pédestres et cyclotouristes. Le départ serait situé dans le bourg de Lacapelle-Barrès et mènerait notamment jusqu'au site archéologique de la commune de Malbo, le site de Rissergues classé et géré par Saint-Flour Communauté.

Ce projet répond à trois enjeux :

- 1) Susciter l'intérêt historique du pastoralisme des siècles derniers et préserver son patrimoine bâti.
- 2) Valoriser son attractivité touristique estivale
- 3) Accueillir et fidéliser une population touristique active

Ce circuit constituerait un outil de promotion des lieux historiques, patrimoniaux et paysagers locaux avec une approche pédagogique et ludique auprès d'un public touristique estival.

L'itinéraire comprendrait la découverte des lieux suivants :

- Départ du village de Lacapelle-Barrès sur la RD51 ;
- Buron de l'Amagat (propriété Chadel) en l'état ;
- Ferme Taillefer de Coufrouge ;
- La tourbière de Peyre dont les caractéristiques en font un cas d'école ;
- Le site archéologique de Rissergues sur la commune de Malbo ;
- L'auberge de « la femme du barbu », multiple rural de Saint-Flour Communauté confié en gestion privée.

Le projet comprend :

- la création de l'itinéraire avec la mise en place de la signalétique et du balisage,
- la mise en place de panneaux d'interprétation et de lecture du paysage, du patrimoine bâti et du patrimoine environnemental,
- les travaux d'aménagement et de mise en valeur du buron de l'Amagat,
- l'acquisition d'un parc de vélos tout chemin à assistance électrique (VTC AE) en location permettant de relier Lacapelle-Barrès au site de Barrès par ce nouvel itinéraire.

Cet itinéraire d'environ 15km pourrait se faire à pied ou en VTC ou en vélo à assistance électrique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : sport et activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition
 Commune : Lacapelle-Barrès Communauté de communes
 Conseil Régional Conseil Départemental Autre(s) :

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Lacapelle-Barrès
➤ Adresse postale : Mairie - 8 rue de la Vèze - LACAPELLE BARRES
➤ Personne /service référent et coordonnées : LINDA VEYREVEZE secrétaire – Téléphone : 04 71 73 43 45 - E-mail : mairie.lacapelle.barrez@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) constitution d'un contrat de passage avec les exploitants	10.000 €	12.000 €
Fournitures : Acquisition de panneaux éducatifs Mise en place d'itinéraires, fléchages	5.000 €	6.000 €
Travaux d'accès aux différents sites et mise en valeur Travaux d'aménagement du buron	18.000 €	21.600 €
Autres : fourniture de navettes électriques VTC (Vélo Tout Chemin)	12.000 €	14 400 €
TOTAUX	45.000 €	54 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État	10 000 €(22%)	(C)	
Région	À définir	(C)	
Département	11 250 € (25 %)	(C)	Développement touristique
Autres	4 500 € (10 %)	(C)	
Autofinancement	19 250 €(43 %)		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Longueur d'itinéraire cyclable	0	Linéaire après réalisation du projet
Nombre de location des vélos à assistance électrique	0	Évolution annuelle des locations des vélos à assistance électrique
Fréquentation du buron	Fréquentation actuelle	Fréquentation après travaux

PLANNING ET BUDGET**Calendrier****➤ Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Dès fin 2021 / travaux et fournitures 2022
- Date de fin : 2023 / 2024

Observations : /

Fait à Lacapelle-Barrès
Le 11 juin 2021

Le Maire de Lacapelle-Barrès,

Richard BONAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Requalification ancien bâtiment scolaire – Centre de loisirs - Lieutadès

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : bourg de LIEUTADES

- Projet sur commune seule : Commune de Lieutadès
- Projet concernant plusieurs EPCI : NON
- Projet concernant plusieurs communes : NON

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la requalification de l'ancien bâtiment scolaire ayant abrité un centre de loisirs. Il s'agit d'étudier la requalification de ce bâtiment en lieu à vocation touristique à définir : gîte d'étape – classes vertes / découvertes.

A cette fin, une première phase consistera à engager une étude de programmation, pour déterminer la meilleure destination du bâtiment, avec l'objectif d'attirer des porteurs de projets sur ce site. Les travaux d'isolation et d'aménagement feront l'objet d'une 2^{ème} phase à l'intérieure de cette opération de réhabilitation.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Lieutadès Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Lieutadès
➤ Adresse postale : Le bourg – 15 110 Lieutadès
➤ Personne /service référente et coordonnées : Robert BOUDON – Maire de la commune

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	35.959,00€	43 150,89 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux & fournitures	299.659,00€	359 590,80 €
TOTAUX	335.618,00€	402 741,69 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat		C	40 %
Conseil Régional AURA		C	
Union européenne		C	
Département		C	
Autofinancement			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Données au jour de la mise en service	Au terme de la première année puis évaluation annuelle
Fréquentation des publics cibles		Nature du public cible

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2026

Fait à Lieutadès

Le 11 juin 2021

Le Maire de Lieutadès,

Robert BOUDON

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un gîte communal et aménagement d'une exposition sur la bête du Gévaudan

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : LORCIERES

- Projet sur commune seule : commune de Lorcières
- ☐ Projet concernant plusieurs EPCI: NON
- ☐ Projet concernant plusieurs communes : NON

PRESENTATION DU PROJET

Au cœur des Monts de la Margeride et limitrophe de la Lozère, la commune de Lorcières accueille de nombreuses résidences secondaires et des hébergements touristiques. Le temps fort de l'année est le Tour du Nipalou qui se déroule en octobre, trail nationalement connu. Pour répondre à la demande de locations, la commune souhaite créer dans l'ancienne école du bourg, un gîte d'une capacité de 15 personnes. De plus, comme la Bête du Gévaudan a sévi sur cette communes, une exposition permanente sur la bête du Gévaudan pourrait être installée dans l'ancienne classe.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : LORCIERES Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de LORCIERES
➤ Adresse postale : le bourg – 15320 Lorcières
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : BRUN Joël, maire – 04-71-23-42-09 - 06-85-60-30-31

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	A définir	A définir

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	40%
Conseil régional AURA	A définir	C	
Union européenne	A définir	C	
Département			
Autofinancement			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Données 2021	Au terme de la 1 ^{ère} année puis évaluation annuelle

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début 2023
- Date de fin (livraison / mise en service....) 2024

Observations : les expositions proposées seront choisies en lien avec l'Ecomusée de Margeride

Fait à Lorcières
Le 11 juin 2021

Le Maire de Lorcières,

Joël BRUN

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménager des hébergements touristiques de plein air au cœur de Pierrefort

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : PIERREFORT

- Projet sur commune seule** : de Pierrefort
- Projet concernant plusieurs EPCI:**
- Projet concernant plusieurs communes :**

PRESENTATION DU PROJET

Bâti en amphithéâtre autour du rocher accueillant autrefois le château, le bourg de Pierrefort est au centre d'un environnement naturel de qualité avec un accès aisé à de nombreuses activités de pleine nature :

- Départs de circuits de randonnées pédestres et VTT,
- Centre équestre,
- A proximité des vallées de Brezons et du Siniq, des gorges de la Truyère (cascades, pêche....)
- Proche des activités nordiques de Prat de Bouc et de la station de ski alpin du Lioran.

Or, l'offre d'hébergements touristiques mérite d'être confortée pour répondre à la demande des familles et individuels en séjour ou en itinérance.

Ainsi a émergé le projet de relocalisation du camping municipal fermé depuis plusieurs années. Le site envisagé est un espace étagé et arboré situé entre la piscine municipale et le cœur du village, soit à proximité immédiate des commerces.

Si la capacité d'accueil sera volontairement limitée, l'accent sera mis sur :

- les hébergements proposés dont la conception, de qualité, apportera une réelle valeur ajoutée
- leur implantation et leur l'intégration environnementale et paysagère.

L'ensemble visant à générer une envie de séjour au-delà de la destination et ce en toutes saisons. Ce projet est inscrit à l'axe 2 du programme Petites Villes de Demain dont la commune est lauréate.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation**
- Tourisme**
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)**
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : PIERREFORT
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

> Nom du maître d'ouvrage : Commune de PIERREFORT
> Adresse postale : 1 bis rue du Plomb du Cantal – 15230 PIERREFORT
> Personne /service référent-e et coordonnées : M. Philippe MATHIEU, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	25 000,00	30 000,00
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	A définir suivant étude pré-opérationnelle	
Travaux	A définir suivant étude pré-opérationnelle	
Fournitures		
Autres : Entretien annuel	A définir	
TOTAUX	25 000,00	30 000,00

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	50%	C	50% de financement dans le cadre du programme Petites Villes de Demain
Région Auvergne Rhône Alpes		C	
Conseil départemental		C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation du gîte	0	à définir

PLANNING ET BUDGET**Calendrier**➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- ☐ Date de début : 2024 (étude pré-opérationnelle)
- ☐ Date de fin (livraison / mise en service ...) : 2025-2026 (travaux)

Observations : Ce projet pourrait être inscrit dans l'ORT élargie à Pierrefort

Fait à Pierrefort
Le 11 juin 2021

Le Maire de Pierrefort,

Philippe MATHIEU

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Tourisme et Handicap – Création d'un grand gîte - Rézentières

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : REZENTIERES

- Projet sur commune seule : Commune de Rézentières
- Projet concernant plusieurs EPCI
- Projet concernant plusieurs communes

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Rézentières souhaite développer son activité touristique pour compléter les équipements communaux et intercommunaux. Une opportunité se présente avec la mise en vente du corps de ferme du Cheylat. En relation avec l'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint-Flour, le Conseil Départemental et la Région AURA, la commune a mandaté le bureau d'étude Alliances, afin d'analyser la finalité technique et économique du projet. Cette étude démontre un potentiel d'accueil autour du Label Handicap, secteur d'activité quasiment inexistant sur le territoire de notre communauté.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre : ...Tourisme et Handicap.

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Rézentières Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Rézentières
➤ Adresse postale : Le bourg – 15 100 Rézentières
➤ Personne /service référente et coordonnées : Philippe ECHALIER – Maire de la commune

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	400 000 €	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	1 800 000 €	
Fournitures – équipements	500 000 €	
Autres :...		
TOTAUX	2 700 000 €	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat 40 %	1 080 000 €	C	
Conseil Régional AURA	540 000 €	C	
Union européenne %	540 000 €	C	
Département			
Autofinancement	540 000 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation touristique	Données 2021	Au terme de la première année puis évaluation annuelle
Publics privilégiant cet équipement		Au terme de la première année puis évaluation annuelle
Rénovation du bâtiment	Dégradé	Rénovation du bâtiment

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Etudes : 2021-2022
- Travaux : 2023

Observations :

Etude de faisabilité et Avant-Projet Sommaire en cours

Fait à Rézentières

Le 11 juin 2021

Le Maire de Rézentières,

Philippe ECHALIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Transformer un centre d'accueil en gîte de groupe – Saint-Martin-sous-Vigouroux

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1 :** Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Bourg de Saint-Martin sous Vigouroux

- Projet sur commune seule : Saint-Martin sous Vigouroux
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

A proximité des plateaux sud du Plomb du Cantal et au bord de la magnifique Vallée de Brezons, la commune de Saint-Martin Sous Vigouroux est propriétaire d'un centre d'accueil qu'elle souhaite transformer en gîte de groupe après réhabilitation énergétique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune : Saint Martin / Vigouroux Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Martin sous Vigouroux
➤ Adresse postale : Le bourg – 15 230 Saint-Martin sous Vigouroux
➤ Personne /service référente et coordonnées : Sophie BENEZIT – Maire de la commune

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	30 000 €	36 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	A définir	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	30 000 €	36 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	12 000 €	C	
Conseil Régional AURA	6 000 €	C	
Union européenne	6 000 €	C	
Département			
Autofinancement	6 000 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Rénovation du bâtiment	Dégradé	Rénovation du bâtiment
Réaffectation du bâtiment	Sans activité	Activité : bar restaurant hébergement
Exploitation	Pas d'exploitant	Exploitant
Nombre de nuitées et repas	0	A évaluer après la réouverture et en lien avec le col de PRAT DE BOUC

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022 : étude pré opérationnelle
- Date de fin : 2023 : travaux

Observations :

Fait à Saint-Martin sous Vigouroux
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Martin-sous-Vigouroux,

Sophie BENEZIT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement de la narse de Pierrefitte (commune de Talizat)

Objectif : 3.6

« Accompagner le développement d'une offre d'activité touristique misant sur l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

Objectif 5.1 « Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire »

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : commune de Talizat, hameau de Pierrefitte, lieu-dit Narse de Pierrefitte

- Projet sur commune seule : Talizat
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le projet d'aménagement de la narse de Pierrefitte a pour objectif de valoriser l'importance ornithologique et biologique de cette zone humide d'intérêt majeur pour la biodiversité de la Planèze de Saint-Flour. Il s'agit d'en faire un site touristique d'excellence environnementale.

Le projet comprend :

- Création d'observatoires ornithologiques ;
- Création d'une liaison douce autour de la narse ;
- Création de zones d'accueil et de repos du public.

Les aménagements proposés en vue de l'appropriation locale du site devront être en adéquation avec les enjeux environnementaux du site et ne pas impacter la faune et flore en présence, tout en permettant son observation.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Valorisation de la biodiversité

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Natura 2000
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Talizat
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Talizat
➤ Adresse postale : Commune de Talizat - Mairie de Talizat, 15170 Talizat
➤ Personne /service référent et coordonnées : Monsieur FAYON Jean-Charles, maire de Talizat, 06.74.46.16.23

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	10 000 €	12 000 €
Acquisitions foncières	-	-
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	30 000 €	36 000 €
Travaux		
Aménagement du sentier	154 902,50 €	185 883 €
Observatoires ornithologiques	88 000 €	105 600 €
Fournitures		
Panneaux	4 994 €	5 992,8 €
Contenu panneaux	952 €	1 142,4 €
Mobilier	1 617 €	1 940,4 €
Autres		
TOTAUX	290 465,50 €	348 558,60 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	À solliciter	À discuter (C)	
Région	À solliciter	À discuter (C)	
Département	À solliciter	À discuter (C)	
Europe	À solliciter	À discuter (C)	
Autofinancement	À déterminer	À discuter (C)	Communes / EPCI

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Offre d'eco-tourisme sur la narse de Pierrefite	Aucune	Parcours d'interprétation, lieu d'accueil du public et lieu de sensibilisation via différents aménagements (observatoires, panneaux...) sans impact sur le milieu et les espèces présentes

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Fonction des financements. Projet pouvant être débuté dès 2022.
- Date de fin : durée des aménagements : 2 ans soit 2024

Observations :

Il s'agit d'un projet porté par la commune de Talizat complémentaire aux actions du document d'objectif des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour (V04 Réaliser des circuits de découverte).

Dans le cadre d'un rapport de stage d'une étudiante de licence professionnelle « conduite de projets territoriaux durables », une étudiante de l'Université d'Aix Marseille a réalisé « un dossier complet pour les travaux d'aménagement et de valorisation du lac de Pierrefitte en intégrant l'intérêt ornithologique du site ».

Fait à Talizat
Le 11 juin 2021

Le Maire de Talizat,

Jean Charles FAYON

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un sentier de randonnée autour du lac de Belvezet (commune de Tiviers)

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : commune de Tiviers – lac de Belvezet

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI : _____
- Projet concernant plusieurs communes : Tiviers, Montchamp, Vabres...

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Tiviers souhaite valoriser les aménagements réalisés sur le lac de Belvezet par Saint-Flour Communauté en 2020, par leur inclusion dans un circuit de randonnée. Une réflexion pourrait donc être engagée par Saint-Flour Communauté pour intégrer le lac de Belvezet dans le sentier PDIPR passant à proximité, à savoir celui de la Vallée des Trompettes.

L'idée serait donc de modifier le tracé existant afin de renforcer l'attractivité du circuit et permettre ainsi au visiteur de découvrir le lac de Belvezet et son circuit d'interprétation aménagé tout autour du lac.

Les dépenses seront essentiellement consacrées à la reprise du panneau de départ du circuit et à l'achat de nouvelles balises directionnelles.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre : sport et activités de pleine nature.....

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Tiviers..... Communauté de communes : Saint-Flour Communauté.....
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Tiviers

➤ Adresse postale : le bourg – 15100 Tiviers

➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Eric GOMESSE, Maire, 06.86.36.55.06

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	/	/
Travaux	/	/
Fournitures	2 500 €	3000 €
Autres :.....	/	/
TOTAUX	2 500 €	3 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Département		C	Si classement PDIPR
Saint Flour Communauté		C	Si PDIPR, entre dans le champ communautaire

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de kms classés PDIPR	909 km	+5 km

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Tiviers
Le 11 juin 2021

Le Maire de Tiviers,

Éric GOMESSE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Développement d'hébergements qualitatifs à Védrières Saint Loup

Objectif : 3.6

Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Et **objectif 6.1** : Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : VEDRINES SAINT LOUP

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Védrines de Saint-Loup située en Margeride bénéficie d'un cadre touristique remarquable autour d'un lac, de sentiers de randonnées.... L'équipe municipale souhaite lancer la rénovation de 2 gîtes communaux afin d'améliorer l'offre de logements touristiques et d'accroître l'attractivité.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune : Védrines Saint Loup Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Védrines Saint Loup
➤ Adresse postale : 12 Grand Rue 15100 Védrines Saint Loup
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Jean Marc BOUDOU, Maire, 06.80.20.86.66

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	A DEFINIR	A DEFINIR

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A DEFINIR	C	
Conseil Régional AURA	A DEFINIR	C	
Union européenne	A DEFINIR	C	
Département			
Autofinancement	A DEFINIR		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de réservations	A DEFINIR	A DEFINIR

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

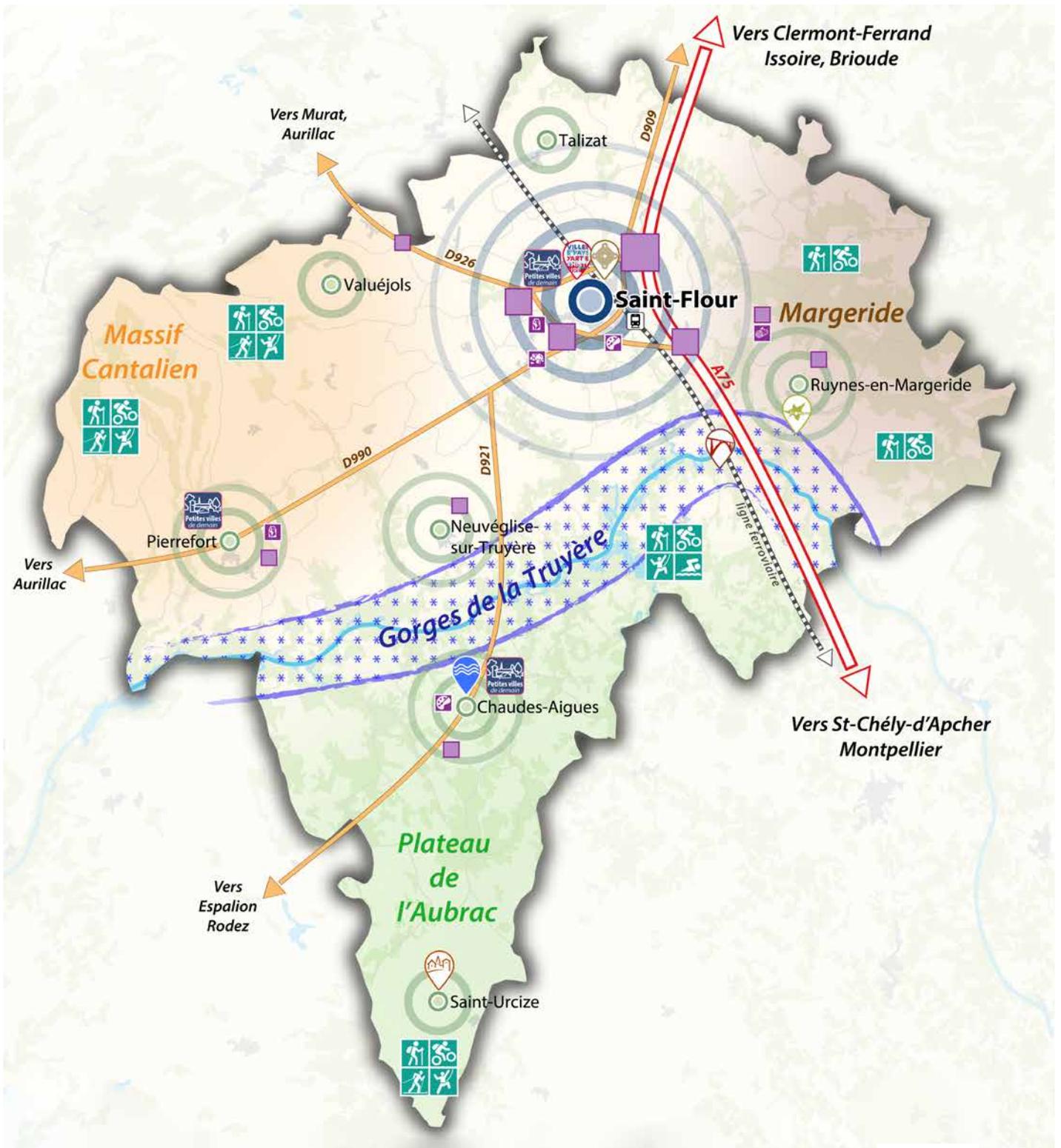
- Date de début : 2023
- Date de fin : février 2026

Observations : /

Fait à Védrines Saint Loup
Le 11 juin 2021

Le Maire de Védrines Saint-Loup,

Jean-Marc BOUDOU



SYNTHÈSE DE L'AMBITION N°1 « RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire



Conforter les polarités en appuyant le développement sur l'armature territoriale du SCoT (attractivité résidentielle)



Renforcer l'attractivité des pôles et conforter le maillage territorial de l'offre de services intergénérationnels de proximité



Accompagner les démarches de requalification de l'habitat et de rénovation urbaine



Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives

AXE 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes



Conforter et développer les espaces d'activités existants



Valoriser les filières traditionnelles d'excellence : l'agro-alimentaire, la filière bois, les savoir-faire et métiers de la pierre, l'artisanat d'art,...

AXE 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle



Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire



Porter la candidature au classement UNESCO du viaduc de Garabit



Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues



Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle



Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « *Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons* »



Ambition n°2

PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE

« Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

AXE 4

Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine.

- Objectif n°4.1 - Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée.
- Objectif n°4.2 - Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations.
- Objectif n°4.3 - Promouvoir un bâti agricole fonctionnel, évolutif et bien inséré dans son environnement.

AXE 4 - Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine.

L'activité agricole et agroalimentaire représente un pilier de l'économie du territoire.

Véritable facteur d'identité, le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire de Saint-Flour Communauté doit permettre la création de valeurs ajoutées, d'emplois locaux et viser l'excellence environnementale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les programmes agricoles et alimentaires portés par la collectivité.

La stratégie territoriale doit permettre **le développement d'une agriculture responsable privilégiant les filières traditionnelles locales, le maintien de la démographie agricole, la protection du foncier agricole, le renouvellement des exploitations et la promotion d'un bâti agricole fonctionnel et bien intégré dans le paysage.**

LES CHIFFRES CLÉS DE 2017



1 142

Exploitations

15,4%
de la population
active

- 12,2%
entre 2000 et 2017



1 654

Exploitants

454 de
+ de 57 ans

90 départs en
retraite/an

45 à 50
installations/an



93 000

ha de surface
agricole

71% de la
superficie

95% de prairies

74 fermes en agriculture biologique
60 producteurs en circuit court

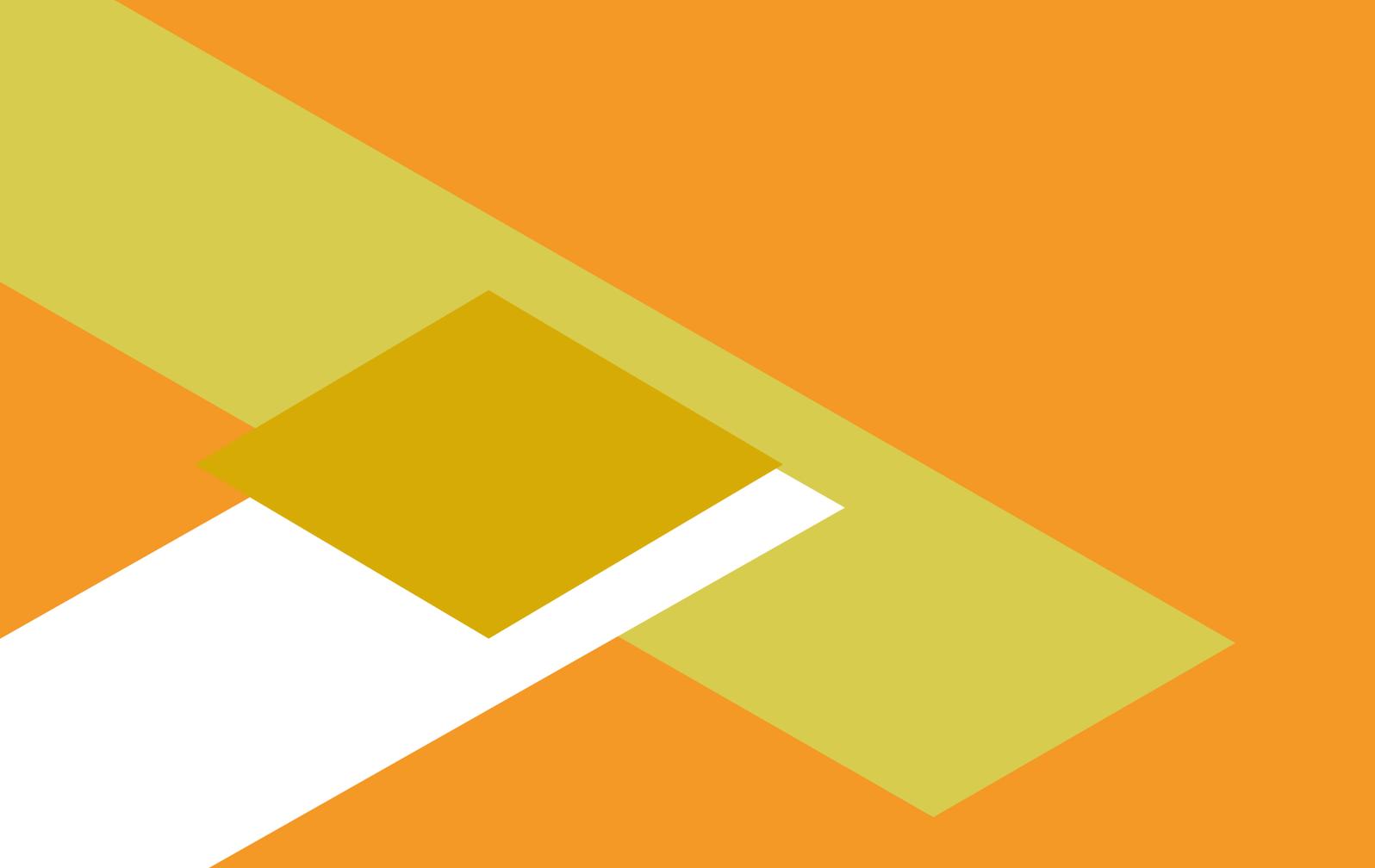


1 046

Élevages bovins

60% du lait produit transformé
sur le territoire / 5 AOP

91% gros bovins et **100%** des
brouards exportés du territoire



Objectif n°4.1

Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois
et créatrice de valeur ajoutée.



© Photo : Hervé Vidal

Dans un contexte en forte mutation, le territoire intercommunal doit s'organiser pour **valoriser ses savoir-faire par le biais de stratégies agricoles** permettant de soutenir ses productions traditionnelles, au travers de labels officiels de qualité, et de renforcer la création de valeur ajoutée sur le territoire en encourageant le développement des filières locales différenciées et des industries agroalimentaires de Saint-Flour Communauté :

➤ ☐☐ **Valoriser le secteur agroalimentaire, filière traditionnelle d'excellence du territoire, en créant les conditions nécessaires au maintien d'exploitations à taille humaine, durables et qualitatives et de leurs outils de transformation** (notamment activités de transformation laitière, atelier de découpe, conditionnement,...) ;

☐➤☐☐ **Renforcer les équipements d'enseignement agricole** afin de créer les conditions pour un maintien et un développement des outils de formation agricole du territoire (EPLEFPA des Hautes Terres à Volzac, Maison Familiale et Rurale de Massalès) qui contribuent à former les futurs agriculteurs du territoire ;

☐➤☐☐ **Encourager la diversification agricole et le développement des circuits courts alimentaires : commercialisation en circuits courts, valorisation des produits fermiers, agro-tourisme au sein des exploitations,...**

☐➤☐☐ **Faciliter le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme : maintien de la biodiversité, production de nouvelles ressources locales et vertes (énergie, paillage), replantation de bois à plus forte valeur ajoutée, maintien des espaces ouverts, autonomie fourragère,...**

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 172 : Poursuivre le projet TERRALIM.
- Fiche projet n° 173 : Convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) des Hautes Terres.
- Fiche projet n° 174 : Contribuer à la structuration d'une filière veaux fermiers.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 175 : SAINT-GEORGES - Equipement de ruches et essais.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Poursuite du Projet TERRALIM

Objectif : 4.1

Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable qualitative et à taille humaine

Et **objectif 2.3 :** Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire Communautaire

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI :

Projet concernant plusieurs communes : 53 communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Le projet TERRALIM vise à :

- Identifier les besoins de la restauration collective et combler les manques par la structuration de filières d'approvisionnement local.

- Rechercher des solutions logistiques et technologiques au travers d'expérimentations in situ.

- Sensibiliser, former et diffuser des informations auprès des acteurs et consommateurs de la restauration collective.

Pour mener à bien ces objectifs, des actions pilotes sont en cours et portées par Saint-Flour Communauté :

- La mise en œuvre de la Démarche Ici.C.Local avec l'accompagnement de l'INRAE,

- La structuration de la filière fruits et légumes,

- L'accompagnement de la restauration collective à l'approvisionnement local, au respect de la loi EGALIM et à la lutte anti-gaspillage alimentaire,

- La mise en forme d'un annuaire des producteurs du territoire, après mutualisation des données avec la Chambre d'agriculture du Cantal, le PNR Aubrac et le Département du Cantal.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Écologique (CTE)
 Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre: Projet Alimentaire Territorial
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : À définir Définie En cours de définition

Commune :..... Communauté de communes : Saint-Flour Communauté

Conseil Régional Syndicat(s) :.....

Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....

Entreprise(s) :..... Conseil Départemental

Autre(s) :.....

Non identifié(s) à ce stade.

- | |
|--|
| ➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté |
| ➤ Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour |
| ➤ Personne /service référent et coordonnées : Clémentine VANLAER, Chargée de mission stratégie alimentaire à Saint-Flour Communauté, c.vanlaer@saintflourco.fr, 04 71 60 68 86 |

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / 0,5 ETP poste interne à la collectivité (2021 2022)	41 811,98 €	41 811,98 €
Ingénierie / 0,5 ETP poste interne à la collectivité (2023 2026)	57 000€	57 000 €
Travaux / Investissement (selon la suite donnée aux actions du projet TERRALIM)	À définir	À définir
Autres : prestation de service (2021-2022)	55 682 €	66 818,4 €
TOTAUX	154 493,98 €	165 630,38€

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
FNADT	105 083,00 €	A	Financement basé sur le hors taxe
Autofinancement (Saint-Flour Communauté)	39 807,40 €	A	
Union Européenne	À définir	C	Pour la mise en œuvre des actions du projet TERRALIM (2023-2026)
État	À définir	C	Pour la mise en œuvre des actions du projet TERRALIM (2023-2026)
Région AuRA	À définir	C	Pour la mise en œuvre des actions du projet TERRALIM (2023-2026)

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de restaurations collectives dans le groupe de travail	Nombre à la première réunion	Nombre moyen sur toutes les réunions
Nombre de restaurations collectives ayant modifiées leur approvisionnement	État actuel	Comparer les factures à l'étape finale de celles à l'état initial
Mise en œuvre de la démarche Ici.C.Local	Aucun marché engagé	Nombre de marchés engagés ainsi que d'exposants et consommateurs volontaires.
Nombre de producteurs s'engageant dans la diversification légumière ou le maraichage	Se référer aux différents diagnostics agricoles	Comparer les chiffres des différentes années - évaluer l'évolution
Mise en œuvre d'une formation en maraichage/légume de plein champ	Aucune	Présence d'une formation sur le territoire
Création d'un annuaire des producteurs	Aucun	Publication d'un annuaire des producteurs

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2019.....
- Date de fin : 2022.....

Observations :

Le planning dépend du financement de l'ANCT qui se termine en 2022. L'engagement des prestations entre 2021 et 2022 vont engager des actions sur un pas de temps plus long (2024-2025 environ). Le projet n'est pas assez avancé pour évaluer son impact sur le territoire.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) des Hautes Terres

Objectif : 4.1

Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

Et **objectif 5.1 :** Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire.

Ambition 2 : Préserver et gérer durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté a mis en œuvre, à travers son projet de territoire, une démarche d'accompagnement du développement agricole ainsi que de préservation et de valorisation des milieux naturels.

Parallèlement, l'EPLEFPA des Hautes-Terres, acteur majeur du territoire, a choisi de fonder son projet d'établissement sur une approche filière et agro-environnementale pour la promotion de produits de qualité dans un territoire de montagne.

Conscients de la réelle problématique agroenvironnementale et des enjeux d'une agriculture de montagne basée sur ses ressources locales, l'EPLEFPA des Hautes-Terres et la Communauté de communes ont fait le choix de faire converger leurs interventions, et de développer leur partenariat dans le cadre d'une convention de coopération. La convention en cours a été signée en mars 2020 et viendra à terme le 31 décembre 2023.

Cette convention intègre la réalisation de chantiers pédagogiques, la participation à la sensibilisation et la formation, le soutien à l'expérimentation et la recherche, la mise à disposition d'un véhicule frigorifique financé par l'intercommunalité et la mise à disposition de l'atelier technologique.

Pour mémoire, la première convention avait été signée en 2010 avec la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, depuis celle-ci a été renouvelée au fil des ans, témoin du partenariat constructif mené entre l'établissement pédagogique et la collectivité.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre : Formation, éducation, protection de la biodiversité

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet Alimentaire Territorial, Natura 2000
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : EPLEFPA des Hautes Terres
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent et coordonnées : Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique, 06 74 30 21 22/04 71 60 53 70, c.rieutort@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / prestation de services	15 000 €	15 000 €
TOTAUX	15 000 €	15 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
État	1 350 €	A	Chantier pédagogique Natura 2000 (année 2021)
Union européenne	1 350 €	A	Chantier pédagogique Natura 2000 (année 2021)
État	À définir	C	Chantiers pédagogiques (années 2022 et 2023)

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de projets menés en collaboration avec l'EPLEFPA	Nombre de projets menés en 2020	Nombre de projets menés en 2023
Nombre d'utilisation du véhicule frigorifique	Nombre d'utilisation en 2020	Nombre d'utilisation en 2023

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2020.....
- Date de fin : 2023.....

Observations :

Une nouvelle convention pourrait être signée, pour une durée de 3 ans, à compter de l'année 2024.

Pièce jointe : convention de partenariat en cours.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET L'EPLFPA DES HAUTES TERRES

Entre :

Saint-Flour Communauté, sise le Village d'entreprises Le Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR représentée par son Président, M. Pierre JARLIER dûment habilité par délibération N°2020-104.. en date du 26 février 2020, dénommée « l'E.P.C.I. »,

Et

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole des Hautes-Terres (Lycée agricole Louis Mallet) de Saint-Flour, sise Volzac 15100 SAINT-FLOUR représentée par son chef d'établissement, Monsieur Jean-François BESSON, dénommé « l'EPLFPA des Hautes-Terres »,

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule :

Saint-Flour Communauté a mis en œuvre, à travers son projet de territoire, une démarche d'accompagnement du développement agricole ainsi que de préservation et de valorisation des milieux naturels.

Parallèlement, l'EPLFPA des Hautes-Terres, acteur majeur du territoire, a choisi de fonder son projet d'établissement sur une approche filière et agro-environnementale pour la promotion de produits de qualité dans un territoire de montagne.

Conscients des potentiels de développement agroenvironnemental du territoire et des atouts de l'agriculture de montagne basée sur ses ressources locales, l'EPLFPA des Hautes-Terres et la Communauté de communes ont fait le choix de faire converger leurs interventions, et d'inscrire leur partenariat dans le cadre d'une convention de coopération. Une première convention a été signée le 1^{er} septembre 2016, pour une durée de trois ans. Aujourd'hui, les parties à la présente souhaitent poursuivre cette démarche partenariale. La présente convention réitère l'engagement de Saint-Flour Communauté et de l'EPLFPA des Hautes-Terres, qui font ainsi converger projet de territoire communautaire et projet d'établissement.

Projet de territoire de Saint-Flour Communauté

• **Au titre de la transition énergétique**

Labellisé Agenda 21 local France, par le Ministère de l'Ecologie en décembre 2013, le territoire se mobilise depuis près de 10 ans en faveur de la production d'énergies locales et renouvelables, notamment par la **construction de plusieurs réseaux de chaleur bois.**

Lauréate, en 2015, de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », Saint-Flour Communauté contribue à la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables et la valorisation des filières locales, favorisant la réduction de la consommation énergétique.

En lien avec le Syndicat des territoires de l'Est Cantal, la collectivité a intégré les enjeux de la transition énergétique dans sa stratégie de développement territorial. Le 27 janvier 2017, le territoire lance la démarche Territoires à énergie positive (TEPOS) au service de la préservation des ressources, d'une économie circulaire, de la lutte contre les gaspillages et le changement climatique. En 2018, les communes confient à Saint-Flour Communauté une compétence optionnelle intitulée « développement durable et transition énergétique ». Dans la continuité, par délibération du conseil communautaire du 27 mai 2019, Saint-Flour Communauté confie au SYTEC l'élaboration de son Plan Climat Air Energie territorial (PCAET). Depuis lors, le SYTEC a évolué en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Il a été signataire, aux côtés de Saint-Flour Communauté, d'un contrat de transition écologique des territoires de l'Est Cantal le 23 janvier 2020.

• ***Au titre de la biodiversité et des milieux naturels***

Saint-Flour Communauté est également structure porteuse de quatre sites Natura 2000, deux Zones de Protection Spéciales (ZPS) au titre de la Directive « Oiseaux » et deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » :

- ZPS « Planèze de Saint-Flour » (FR8312005) associé à la ZSC « Zones humides de la Planèze de Saint-Flour » (FR8301059) ;
- ZPS « Gorges de la Truyère » (FR8312010) ;
- ZSC « Affluents rive droite de la Truyère amont » (FR8302032).

Chacun de ces sites s'appuie sur un document d'objectifs qui prévoit aussi bien les missions de gestion de milieux naturels, de suivi et d'études que de valorisation, de sensibilisation et de gouvernance administrative. Ces différentes missions sont autant de champs d'interventions possibles pour l'EPLFPA des Hautes-Terres.

Aussi, Saint-Flour Communauté a été sollicité par les services de l'État pour étendre son action sur le site Natura 2000 « Site de la Coste » (FR8302019) et pour la rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Section à moules perlières de la Truyère » (FR8301094).

• ***Au titre du programme d'intervention agricole et rural valorisant une agriculture de montagne respectueuse de l'environnement***

Conscients des potentiels de développement agroenvironnemental du territoire et des atouts de notre agriculture de montagne basée sur ses ressources locales, la Communauté de communes a initié un premier programme agricole, en cohérence avec les axes stratégiques du projet d'établissement. En 2017, les élus de Saint-Flour Communauté ont adopté un nouveau programme d'intervention agricole et rural pour une durée de 4 ans, dont les objectifs sont de soutenir une agriculture qui valorise durablement les spécificités naturelles locales, tout en développant des exploitations à taille humaine transmissibles, viables et vivables. 4 axes opérationnels composent ce programme agricole :

- Produire en valorisant les spécificités d'un territoire de montagne ;
- Transformer localement pour améliorer la valeur ajoutée des produits ;
- Commercialiser autrement, localement et à l'extérieur du territoire ;
- Sensibiliser, communiquer, former et accompagner.

• ***Au titre du projet alimentaire territorial***

Afin de répondre aux problématiques relatives à l'approvisionnement local, liées à la spécificité d'un territoire de moyenne montagne à faible densité, Saint-Flour Communauté, depuis 2019, porte un Projet Alimentaire

Territorial. Il tend à faire émerger une gouvernance alimentaire territoriale en impliquant les différents acteurs du territoire. Cinq axes de réflexion ont été ciblés :

- L'éducation au goût et au « bien manger » ;
- La structuration et la consolidation des circuits courts et filières d'approvisionnement local ;
- L'approvisionnement de la restauration collective en produits sains et de qualité ;
- La promotion de l'alimentation comme vecteur de lien social ;
- La réduction du gaspillage alimentaire.

Dans cette démarche s'intègre le projet Terralim qui vise spécifiquement à travailler sur l'approvisionnement de la restauration collective ainsi que sur le développement d'une filière maraichage de moyenne montagne.

• ***Au titre de la gestion des milieux aquatiques***

Saint-Flour Communauté s'est engagée dans la mise en œuvre du Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère. Signé le 28 septembre 2019, cet outil multithématique proposé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a pour rôle la réduction des pressions locales responsables de la dégradation des milieux aquatiques. Les enjeux prioritaires de ce contrat sont mis en avant par l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et les connaissances locales précisées par le diagnostic terrain réalisé en régie. Cet outil répond à un objectif de maintien et/ou de reconquête du bon état des masses d'eau à une échelle hydrographique que constitue le bassin versant des affluents de la Truyère. C'est un document contractuel conclu pour une période de 5 ans entre le porteur de projet, Saint-Flour Communauté, et l'ensemble des maîtres d'ouvrage et partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI, Saint-Flour Communauté a confié au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre du suivi du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant du Bès ainsi que le diagnostic des cours d'eau du Remontalou, Lebot et Levandès. Enfin, le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents anime la gestion intégrée de l'eau sur les communes de Saint-Flour Communauté comprises dans le bassin versant de l'Alagnon et ses affluents.

Projet d'établissement de l'EPLFPA des Hautes-Terres

• ***Un support pédagogique vecteur de développement durable***

L'EPLFPA des Hautes Terres a révisé en 2011, puis en 2017 son projet d'établissement. Celui-ci, s'inscrit pleinement dans la démarche de territoire engagée par la communauté de communes et a abouti notamment à la co-construction du Programme d'intervention agricole et rural 2013-2016.

Dans le cadre de ce projet d'établissement, en lien étroit avec le projet de territoire, plusieurs actions de partenariat ont été développées entre l'EPLFPA et l'EPCI.

Un des axes du projet d'établissement 2017-2021 a pour thème l'élargissement des liens aux territoires par le biais de l'innovation et de l'expérimentation. En effet, cet établissement permet de promouvoir une démarche de développement durable à destination des apprenants (jeunes et adultes), et ce sur l'ensemble des filières avec notamment pour le lycée : le Bac professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF), Bio-industries de transformation (BIT), Conduite et Gestion de l'Entreprise agricole (CGEA) et un BTS technico-commercial spécialisé dans les produits alimentaires locaux et de qualité.

L'EPLFPA est ainsi impliqué sur le territoire sur l'ensemble des filières, remplissant sa mission de formation, d'animation, d'expérimentation et d'innovation. Saint-Flour Communauté met à disposition de l'EPLFPA depuis plus de 10 ans l'atelier technologique agroalimentaire. Cet outil traduit le formidable partenariat de la communauté de communes et de l'EPLFPA.

Cet équipement structurant, dans une démarche agro-écologique de qualité, est au service des acteurs économiques du territoire, des professionnels, des jeunes et adultes en formation. Il permet notamment la production et la transformation de produits carnés et à base de fruits et légumes ainsi que de cosmétiques fabriqués avec des produits naturels.

• ***La diversité : une spécificité du territoire***

Dans le cadre du projet programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) new DEAL (Diversité de l'Élevage en Auvergne), les organismes de recherche, l'EPLEFPA et la communauté de commune travaillent à la caractérisation des atouts de la diversité des élevages à différentes échelles (intra/inter exploitation, territoriale, ...).

Dans le cadre de ce projet, un groupe de réflexion local, co animé par l'EPLEFPA, a été constitué.

L'identification, la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine génétique constituent une des missions que se sont données conjointement la communauté de communes et l'EPLEFPA.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les champs d'intervention et les conditions de partenariats conduits entre l'EPLEFPA, dans le cadre de ses missions (pédagogie, animation, innovation, expérimentation, développement), et Saint-Flour Communauté, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

L'organisation des différentes actions est déterminée d'un commun accord entre Saint-Flour Communauté et l'EPLEFPA des Hautes-Terres. Ces actions détaillées aux articles 3 à 8 de la présente convention ont pour objectif commun de permettre aux deux organismes publics de mutualiser des moyens et ressources. Il s'agit de mener des actions sur le territoire, en adéquation avec le projet de territoire de Saint-Flour Communauté et le projet d'établissement de l'EPLEFPA des Hautes-Terres.

Les élèves du lycée agricole peuvent découvrir et être acteurs de leur environnement.

ARTICLE 3 : MISE À DISPOSITION DE L'ATELIER TECHNOLOGIQUE

La Région Auvergne et la communauté de communes du Pays de Saint-Flour ont signé, le 29 juillet 2003, une convention relative à la maîtrise de l'assiette foncière sur laquelle Saint-Flour Communauté a construit un atelier technologique. Cette convention disposait en son article 7 qu'à « l'achèvement de la mise à disposition, les ouvrages et immeubles construits sont rétrocédés à la Région ». Cet ensemble immobilier a été mis à disposition de l'EPLEFPA Louis Mallet par convention du 27 octobre 2003 pour une durée de 10 ans.

Le 2 septembre 2015, la Région et la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride ont signé une convention par laquelle la Région a mis à disposition de l'intercommunalité le laboratoire technologique agroalimentaire pour une durée de 10 ans à compter de la date de réception des travaux.

Dans ces conditions, par délibération du 12 novembre 2015, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride a renouvelé cette mise à disposition auprès de l'EPLEFPA Louis Mallet pour une durée similaire. Par voie d'avenant qui a pris effet le 21 décembre 2018, les surfaces ont été modifiées afin de prendre en compte l'extension et la restructuration du laboratoire technologique agroalimentaire financée par Saint-Flour Communauté.

Ainsi, le laboratoire technologique agroalimentaire est mis à disposition de l'EPLEFPA des Hautes Terres jusqu'au 12 novembre 2028.

ARTICLE 4 : MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE FRIGORIFIQUE

Depuis 2015, Saint-Flour Communauté met à disposition de l'EPLEFPA des Hautes Terres un véhicule frigorifique dans les conditions approuvées par convention. La location de ce véhicule est un service exclusivement réservé aux exploitants agricoles locaux. Le bilan des 5 années de mise en service du véhicule étant positif, les deux structures publiques vont mettre en œuvre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique et poursuivre le partenariat de mise à disposition dans les mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

Saint-Flour Communauté s'engage à :

- Acquérir un véhicule utilitaire frigorifique au cours du premier semestre 2020 ;
- Mettre à disposition de l'EPLEFPA des Hautes Terres le véhicule frigorifique, et ce à titre gratuit ;
- Effectuer les démarches nécessaires à son immatriculation ;
- Prendre en charge l'amortissement du véhicule ;
- Assurer les relations avec la presse ;
- Assurer la promotion de ce service à travers ses supports de communication (site internet, Facebook, journal Com'actu, flocage du véhicule ...).

L'EPLEFPA des Hautes Terres s'engage à :

- Assurer la gestion du service : gestion des réservations, facturations, entretien et réparations, stationnement du véhicule ;
- Encaisser les recettes de location ;
- Prendre en charge les dépenses nécessaires au fonctionnement du service, à savoir : assurances du véhicule, frais d'entretien courants et de réparations du véhicule, contrôle technique réglementaire, frais de personnel, frais de communication (internet, flyers, presse locale) ;
- Mettre à disposition le personnel nécessaire à la gestion de ce service ;
- Assurer la promotion et la communication, en concertation avec Saint-Flour Communauté ;
- Veiller au respect du règlement d'utilisation en vigueur ;
- Fixer les tarifs de location du véhicule avec l'accord de Saint-Flour Communauté.

Conformément à la délibération n°2015-61 du conseil communautaire du Pays de Saint-Flour Margeride, les tarifs sont les suivants :

▪ **Exploitants ayant le siège d'exploitation sur la communauté de communes :**

40 € TTC / jour	+ 0.25 c €/km	au-delà de 100 km
20 € ttc / ½ journée	+ 0.25 c € / km	au-delà de 50 km

▪ **Exploitants ayant le siège d'exploitation hors communauté de communes**

50 € TTC / jour	+ 0.25 c €/km	au-delà de 100 km
30 € ttc / ½ journée	+ 0.25 c € / km	au-delà de 50 km

Les deux parties s'engagent à effectuer un bilan financier au moins une fois par an. Les recettes de location générées par le service seront encaissées par l'EPLEFPA des Hautes Terres, et couvriront les dépenses engagées nécessaires à la gestion de ce service. Toute dépense non prévue dans le budget prévisionnel devra faire l'objet d'une validation de Saint-Flour Communauté. Les bénéfices générés par ce service pourront être utilisés pour le renouvellement futur du véhicule.

ARTICLE 5 : RÉALISATION DE CHANTIERS PÉDAGOGIQUES

Saint-Flour Communauté et l'EPLEFPA des Hautes Terres poursuivent le partenariat initié en 2016 dans le cadre de la programmation pédagogique de la filière GMNF. Les apprenants de l'EPLEFPA peuvent être sollicités pour la réalisation de chantiers techniques afin de participer à la mise en œuvre de projets dont la collectivité porte la maîtrise d'ouvrage.

Ces actions sont définies ci-après :

- Reconquête foncière des espaces délaissés ou en friches : défrichement de terrains dans l'objectif d'installer de nouveaux agriculteurs initiant des démarches différenciées respectueuses de l'environnement ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : arrachage de la renouée du Japon sur les berges de l'Ander ;
- Restauration et de la valorisation de la narse de Lascols : mise en œuvre d'actions techniques de restauration de la zone-humide (arrachage de *Typha latifolia*, écorçage de saules ...) ;
- Restauration des Trames Vertes et Bleues : plantation de haies, alignement d'arbre et bosquets de pins, restauration ou création de mares, restauration ou création de murets en pierres sèches... ;
- Entretien de sentiers de randonnées : franchissement de clôtures, signalétique, balisage, réalisation de travaux de débroussaillage, de fauchage et d'entretien ... ;
- Gestion et restauration des sites Natura 2000 : mise en œuvre d'actions techniques de gestion intégrée du milieu.

ARTICLE 6 : PARTICIPATION À LA SENSIBILISATION ET FORMATION

Saint-Flour Communauté apporte son expertise technique à l'EPLFPA des Hautes-Terres et participe à la formation des apprenants.

Les agents sont amenés à intervenir auprès des différentes filières de l'EPLFPA dans les champs de compétences suivants :

- Former en lien avec les objectifs du programme agricole et les expérimentations mises en œuvre dans le cadre de celui-ci (ex : maintien et restauration de prairies à flore autochtone) ;
- Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Former à la connaissance des réseaux et procédures Natura 2000 ;
- Présenter le métier de gestionnaire de milieux naturels ;
- Animer des sorties auprès des lycéens sur des thèmes variés tels que l'avifaune, les écrevisses, les amphibiens ... ;
- Participer au financement d'interventions de professionnels dans le cadre de la formation des lycéens (Missions Haie Auvergne Rhône-Alpes, Bastison paisanna, CEN Auvergne ...) ;
- Animer de manière conjointe, avec l'EPLFPA, des événements à destination du grand public et des scolaires (Fête de la Nature, « 1 arbre pour la vie » ...).

ARTICLE 7 : SOUTIEN A L'EXPÉRIMENTATION ET LA RECHERCHE

Dans le cadre de son programme agricole, Saint-Flour Communauté donne l'opportunité aux agriculteurs de mener des projets expérimentaux. L'EPLFPA des Hautes Terres, de par ses champs de compétences et ses différents supports, est partie prenante de ces expérimentations.

Les actions engagées aujourd'hui sont :

- Expérimentations de récolte et de semis de graines de prairies naturelles locales : l'EPLFPA met à disposition les parcelles, le matériel et les locaux nécessaires pour la bonne mise en œuvre des essais et leur suivi. Le détail de ce projet et des engagements des parties sont définis dans une convention de partenariat.
- Expérimentation pour la structuration d'une filière veaux de qualité : l'EPLFPA coorganisera les analyses sensorielles de viande de veaux (constitution d'un jury du goût « hédonique », mise à disposition des locaux, mise en œuvre de l'analyse ...).

Dans le cadre de la stratégie alimentaire de Saint-Flour Communauté s'inscrit le projet Terralim pour l'amélioration de la filière d'approvisionnement local de la restauration collective. Pour alimenter le groupe de travail « filière maraichage », des expérimentations seront menées au sein de l'exploitation agricole et de l'atelier technologique de l'EPLFPA.

ARTICLE 8 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Saint-Flour communauté porte le Projet Alimentaire Territorial dont est partenaire l'EPLEFPA, en tant qu'acteur reconnu sur le territoire.

Par ce partenariat, l'EPLEFPA est partie prenante de la définition de la stratégie alimentaire du territoire au travers de la participation aux comités de pilotage, aux groupes de travail et aux comités techniques. De plus, par son implication sur le territoire auprès des agriculteurs et des élèves, l'EPLEFPA pourra être porteur d'initiatives pilotes dans le cadre du PAT. A titre d'exemple, l'établissement peut mettre en œuvre des actions relatives à l'approvisionnement local de la restauration collective et à la réduction du gaspillage alimentaire.

ARTICLE 9 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Les participations financières pourront être appelées ponctuellement de la part de l'EPLEFPA des Hautes-Terres dans le cadre de certains chantiers sur lesquels les élèves interviendront sur la base d'un coût de journée de chantier validé en Conseil d'Administration de l'EPLEFPA, afin de couvrir les frais de transport des élèves ainsi que les frais d'entretien du matériel. Ces participations financières devront faire l'objet d'une demande préalable, lors de la programmation pédagogique annuelle établie en juin, auprès de la Saint-Flour Communauté et feront l'objet d'une validation par l'instance de gouvernance de la communauté de communes. Le règlement se fera sur présentation d'une facture accompagnée, des pièces justificatives correspondantes aux frais engagés.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et vient à terme le 31 décembre 2023. Elle ne peut être prorogée que par voie d'avenant prévu à l'article 11.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION - AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution techniques ou financières de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect des termes de la convention par une partie à la présente, l'autre partie se réserve la possibilité d'y mettre un terme par lettre recommandée avec préavis d'un mois.

ARTICLE 12 : TRIBUNAL COMPETENT

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Fait en deux exemplaires originaux

à Saint-Flour, le 06 mars 2020

Pour Saint-Flour Communauté,

Le Président,



Pour l'Établissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricole des Hautes-
Terres,

Le chef d'établissement,

Jean-François BESSON



Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Structuration d'une filière veaux fermiers

Objectif : 4.1

Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable qualitative et à taille humaine

Et **objectif 4.2** : Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale :

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : 53 communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

De mars à septembre 2019, dans le cadre d'un projet de fin d'étude d'ingénieur agronome, une étude de faisabilité pour la structuration d'une telle filière a été menée sur le territoire communauté. La stagiaire ainsi recrutée a mené son travail dans le cadre d'une convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté et la Chambre d'Agriculture du Cantal.

Cette étude s'est déclinée par des enquêtes auprès des acteurs amont et aval et une analyse fine des résultats.

Cela a permis de mettre en lumière le besoin de structuration d'une filière et la volonté des acteurs d'entrer dans une telle démarche qualitative.

En effet, l'étude réalisée a permis de mettre en évidence la trop grande diversité de voies de valorisation des veaux produits sur le territoire, ce qui engendrait de forts écarts de prix sans mettre réellement en avant les qualités de ce produit de terroir. Cette conclusion a motivé les éleveurs mais aussi les acteurs de la collectivité, pour mener des actions visant à organiser les circuits de valorisation au niveau local notamment à travers le réseau de la restauration collective en accord avec les objectifs de la loi EGALIM.

Saint-Flour Communauté et la Chambre d'agriculture du Cantal ont depuis souligné leur volonté de mettre en place des expérimentations en lien avec des agriculteurs motivés : calcul du coût de production précis, analyses nutritionnelles, sensorielles et gustatives. Pour les analyses, l'Association pour le Développement de l'Industrie de la Viande (ADIV) sera sollicitée et apportera son expertise et sa participation au groupe de travail.

Un groupe de 10 agriculteurs s'est porté volontaire pour s'engager dans cette démarche en participant au groupe de travail et en garantissant l'accès aux échantillons nécessaires pour les analyses nutritionnelles, sensorielles et gustatives. Ce collectif tend à s'agrandir rapidement grâce à une campagne de communication sur les actions de Saint-Flour Communauté, ce qui rendra les résultats plus représentatifs. Ce groupe d'éleveurs réunit des productions de veaux différentes allant du veaux « gras » issus d'élevage laitier et abattu aux environs de 5 mois jusqu'au veau « rosé » issu de troupeau allaitant abattu juste avant 8 mois. On retrouve aussi bien des races laitières, croisées, allaitantes, hautes productrices ou rustiques. Cette diversité des animaux et des conduites permettra de faire ressortir le ou les produits ayant le meilleur potentiel de développement.

Aussi, l'objectif principal de ce projet est d'accompagner à la structuration d'une filière veaux fermiers relocalisée et pourvoyeuse de valeur ajoutée qui sera bénéfique pour les éleveurs (prix rémunérateur, valorisation de leur métier, maîtrise de la production à la vente), pour les consommateurs (accès à une viande locale de qualité pour les restaurateurs, les particuliers, la restauration collective...), pour les acteurs de la transformation (utilisation des outils du territoire, appui sur les savoir-faire locaux de transformation...), mais aussi pour l'environnement (diminution des transports, valorisation d'une agriculture respectueuse...).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Écologique (CTE)
 Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : Projet Alimentaire Territorial
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** À définir Définie En cours de définition
- Commune :..... Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent et coordonnées : RIEUTORT Céline / COUTAREL Paul N° tel : 04 71 60 53 70-06 74 30 21 22 / 04 71 60 71 76 ; adresse mail : c.rieutort@saintflourco.fr / p.coutarel@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Étude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	49 500 €	49 500 €
Travaux		
Fournitures		
Autres : animation	39 650 €	47 580 €
TOTAUX	89 150 €	97 080 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	70 920 € (80%)	B	Attente de la réponse d'un AAP – pré sélection acquise
Autofinancement (Saint-Flour Communauté)	18 230 € (20%)	B	

ÉVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Étude de faisabilité	Aucun	Réalisée
Cahier des charges	Aucun	Réalisé
Nombre d'agriculteurs engagés	Aucun	Voir le rapport final
Résultat des études menées par les prestataires	Aucun	Se référer aux rapports de résultats

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021.....
- Date de fin : 2024.....

Observations : Étude de faisabilité réalisée par une stagiaire en 2019.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°175

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Équipement de ruches et essaims

Objectif : 4.1

Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : commune de Saint-Georges

Projet sur commune seule : Saint-Georges _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Saint-Georges souhaite acquérir 6 lots de 4 à 5 ruches avec essaims qui pourraient être mises à disposition de producteurs de miel de la commune, par le biais d'une convention.

Ces ruches ont pour vocation à être installées sur les biens de section et communaux de Saint-Georges.

Cette action a pour objectif de participer à la protection des populations d'abeilles et au renforcement de la pollinisation, source de biodiversité végétale et animale.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET**Gouvernance :**

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Saint-Georges..... Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Georges
➤ Adresse postale : Le Bourg 15100 Saint-Georges
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures	4 500 €	5 400 €
Autres :.....		
TOTAUX	4 500 €	5 400 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	à définir	C	
Autofinancement	à définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de ruches installées sur la commune	0	+30
Nombre de conventions signées	0	+6
Nombre de personnes utilisant le service	0	+6

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2022

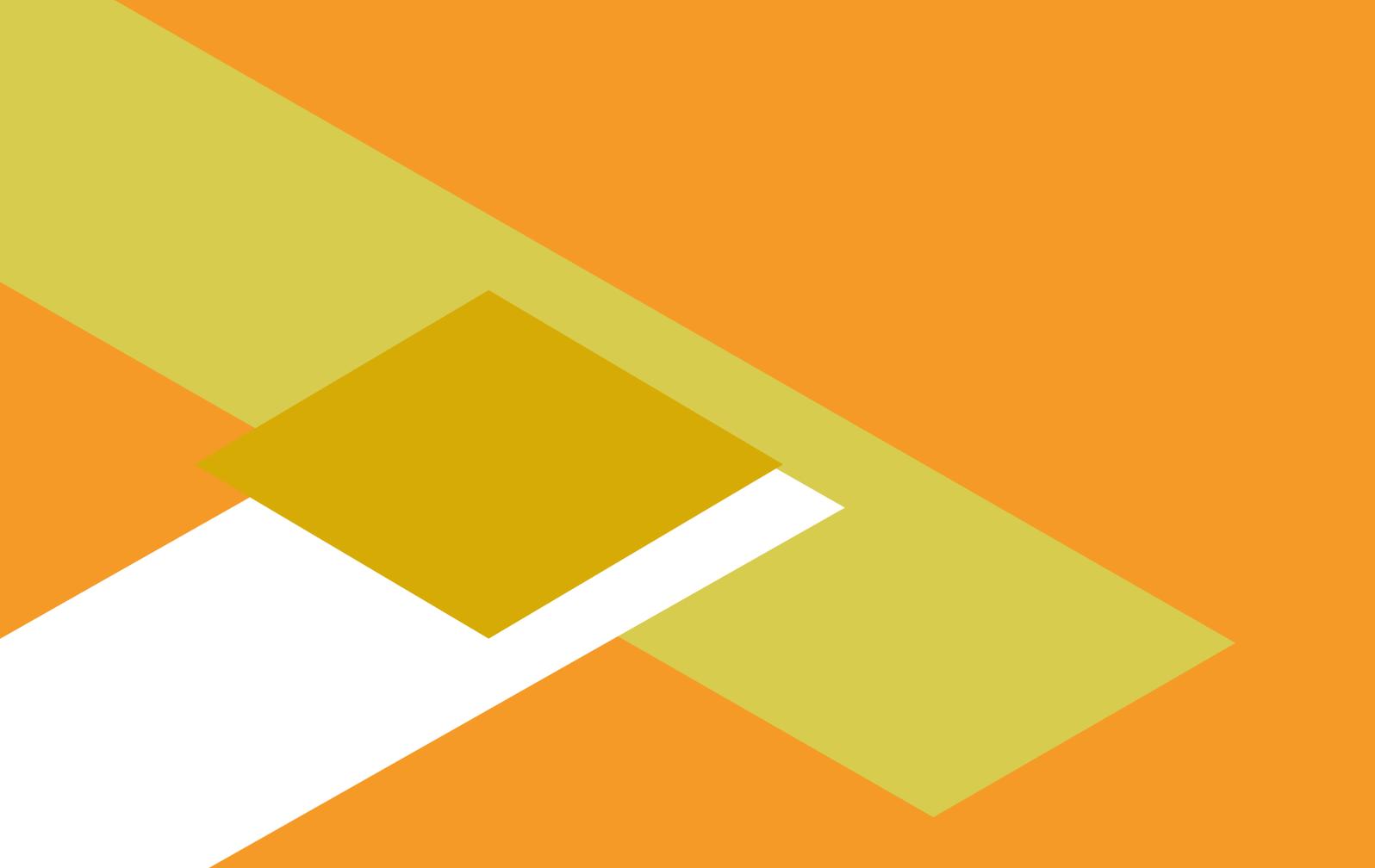
Observations : /

Fait à Saint-Georges

Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Georges,

Jean Jacques MONLOUBOU



Objectif n°4.2

**Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement
des exploitations.**



Les espaces agricoles constituent une des richesses premières du territoire de Saint-Flour Communauté. Ce sont des secteurs à forts enjeux qu'il convient de préserver pour des motifs économiques (installation/développement d'exploitations, potentiel agronomique des sols, pression foncière,...) d'abord, paysagers (estives, prairies,...), et environnementaux (présence de zones humides, de périmètres de captages d'eau potable,...) ensuite.

Garantir la fonctionnalité des espaces agricoles dans l'organisation du territoire :

◆ Permettre le potentiel développement des exploitations agricoles ;

◆ Limiter les conflits d'usage engendrés par l'implantation d'habitations à proximité des exploitations (appliquer les règles de réciprocité et prendre en compte les périmètres sanitaires), maintenir les circulations (animaux et engins) et les accès agricoles ;

◆ Favoriser l'optimisation de la fonctionnalité des exploitations et la limitation des déplacements.

Protéger les territoires d'estive pour qu'ils conservent leur fonction agricole, et plus largement les milieux agropastoraux : maillage bocager, landes, pelouses et milieux humides ;

Reconquérir les espaces délaissés par l'agriculture pour leur redonner un usage de production agricole (ou de loisirs pour les zones les moins exploitables).

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 176 : Mise en œuvre d'espaces-tests agricoles (ETA).

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 177 : SOULAGES - Aménagement d'une piste forestière.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en œuvre d'espaces-tests agricoles

Objectif : 4.2

Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable qualitative et à taille humaine.

Et **objectif 1.1** : Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire de Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI :

Projet concernant plusieurs communes : périmètres d'intervention à définir

PRESENTATION DU PROJET

Le territoire, d'année en année, fait face à une perte accrue du nombre d'habitants et d'agriculteurs. Un des leviers identifiés, pour pallier cette problématique, est la mise en œuvre d'espaces-tests agricoles.

Ces espaces-tests agricoles, grâce à un travail multi-partenarial entre organismes d'accompagnement agricole, structures de l'enseignement agricole, agriculteurs et collectivités, donnent la possibilité à des porteurs de projets d'exploitations agricoles de tester leur projet durant 1 à 3 ans.

Pour mener à bien ces espaces-tests agricoles, différents investissements et travaux sont à réaliser :

TDisposer d'un parcellaire adéquat (maraichage, petit élevage) ;

- Disposer de matériels agricoles adaptés ;

TBénéficier de l'ingénierie technique pour suivre les testeurs ;

TAccompagner en parallèle à l'installation future (veille sur le foncier agricole disponible, structuration des débouchés de commercialisation...).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Économie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Projet Alimentaire Territorial
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir Définie En cours de définition

- Commune :..... Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent et coordonnées : Clémentine VANLAER, Chargée de mission stratégie alimentaire à Saint-Flour Communauté, c.vanlaer@saintfourco.fr, 04 71 60 68 86

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Autres : Temps d'animation, investissement mobilier, accompagnement par structure externe, accompagnement technique, couveuse, communication	80 000 € (estimation pour 2 porteurs de projet en test)	96 000 €
TOTAUX	80 000 €	96 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Union Européenne	A définir	C	
État	À définir	C	
Agriculteurs	4 500 € sur 3 ans par testeur pour la location du lieu (matériel et terre) -	C	Estimation basée sur un retour d'expérience d'un autre territoire

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	État initial	État final
Nombre de testeurs par année	Aucun	Comptabiliser les testeurs par année de projet
Nombre de testeurs s'étant installés sur le territoire	Aucun	Comptabiliser le nombre d'installations agricoles sur le territoire ayant été testeurs
Nombre d'espaces tests agricoles	Aucun	Comptabiliser le nombre de lieux accueillant des espaces tests agricoles

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022.....

Date de fin : 2026.....

Observations : Il s'agit d'une action fléchée au Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT- FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Aménagement d'une piste forestière – commune de Soulages

Objectif : 4.2

Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Massif forestier du bois Linard – Commune de SOULAGES

- Projet sur commune seule : SOULAGES
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes: _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet de la commune de Soulagès s'inscrit dans la stratégie communautaire tendant à faciliter le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme, avec notamment le maintien des espaces ouverts.
En effet, l'aménagement de la piste forestière tend à permettre une meilleure valorisation du bois des différents propriétaires forestiers du massif et une meilleure desserte agricole des parcelles notamment pour les agriculteurs riverains.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Reéno­vation Energétique des Bâ­time­ments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : SOULAGES
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Soulagès
➤ Adresse postale : Le Bourg-15100 SOULAGES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : REVERSAT Olivier –Maire Tel : 06-80-60-30-83 - mairie.soulage15@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	800€	960 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	800€	960 €
Travaux	112 150€	134 580 €
Fournitures		
Autres : honoraires géomètre	4 000€	4 800 €
TOTAUX	117 750€	141 300 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A définir	A définir	
Etat	A définir	A définir	
Région	A définir	A définir	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Linéaire de piste forestière refait	A définir	A définir
Nombre de parcelles desservies	A définir	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

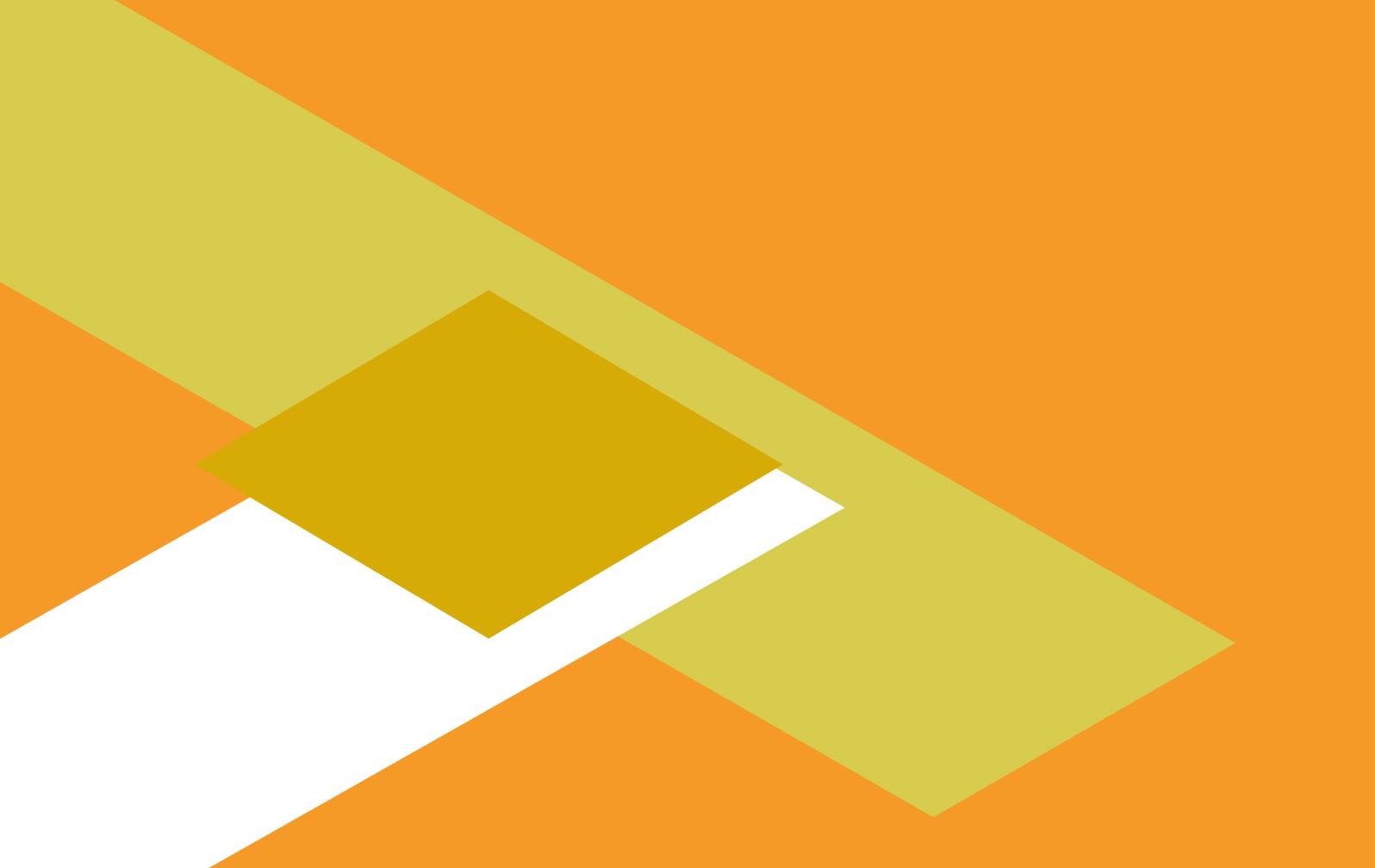
- Date de début : Dépôt dossier juillet 2021
- Date de fin (livraison / mise en service....) : Travaux 2022

Observations : /

Fait à Soulagès
Le 11 juin 2021

Le Maire de Soulagès,

Olivier REVERSAT



Objectif n°4.3

**Promouvoir un bâti agricole fonctionnel, évolutif et bien inséré
dans son environnement.**



Les espaces agricoles constituent une des richesses premières du territoire de Saint-Flour Communauté. Ce sont des secteurs à forts enjeux qu'il convient de préserver pour des motifs économiques (installation/développement d'exploitations, potentiel agronomique des sols, pression foncière,...) d'abord, paysagers (estives, prairies,...), et environnementaux (présence de zones humides, de périmètres de captages d'eau potable,...) ensuite.

➤ ☐☐☐☐ Préserver les bâtiments agricoles et leur permettre d'évoluer et de se développer :

◆ Préserver les sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles existants (cf. fiche action 4.2) ;

◆ Permettre leur adaptation aux besoins de l'exploitation agricole, à l'agriculture de demain, et autant que possible à des usages mixtes (agriculture/énergie par exemple) : photovoltaïque en toiture, méthanisation,...

◆ Accueillir de nouveaux projets de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole et prendre en compte leur diversité ;

◆ Permettre des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, prolongeant l'acte de production.

➤ ☐☐☐☐ Permettre la réhabilitation de bâtiments agricoles désaffectés (granges, anciens corps de ferme, burons,...) notamment pour maintenir le patrimoine montagnard, et leur réutilisation pour des projets de diversification,

➤ ☐☐☐☐ ☐ Soigner l'insertion du bâti agricole en gardant sa fonctionnalité :

◆ Concilier les exigences paysagère (architecture, implantation, traitement des abords) d'une part, et la fonctionnalité et les capacités de développement d'autre part.

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 178 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - charte des bâtiments agricoles.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Plan local d'urbanisme intercommunal – charte des bâtiments agricoles

Objectif : 4.3

Promouvoir un bâti agricole fonctionnel, évolutif et bien inséré dans son environnement

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Toutes les communes de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes : l'ensemble des communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

La Communauté de communes s'est dotée, en 2018, d'une charte pour permettre une bonne intégration des bâtiments agricoles neufs dans le paysage et notamment les projets avec couverture en panneaux photovoltaïques. De plus, Saint-Flour Communauté a conventionné avec le CAUE du Cantal pour une mission d'assistance et d'appui technique pour l'instruction des demandes de permis de construire. Pour cela, le CAUE examine les demandes de permis de construire déposées sur les communes compétentes en matière de droit des sols et apporte son conseil aux porteurs de projet de l'ensemble de la communauté de communes. Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, une réflexion sera initiée pour évaluer les modalités d'application de la charte « bâtiments agricoles et paysage » qui n'a pas d'obligation réglementaire à ce jour et en faire évoluer ou pas les termes.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET**Gouvernance :**

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : **Communauté de communes : Saint-Flour Communauté**
 Conseil Régional Syndicat(s) :.....
 Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
 Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
 Autre(s) : Chambre d'Agriculture du Cantal
 Non identifié(s) à ce stade.

- | |
|---|
| ➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté |
| ➤ Adresse postale : 1 rue des Crozes - ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour |
| ➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Sylvie CIPIERE - Service Urbanisme – 04.71.60.71.56 |

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Ingénierie / accompagnement pour l'évaluation de la charte et sa mise en œuvre renouvelée	8 000 €	9 600 €
TOTAUX	8 000 €	9 600 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	à définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'exploitations concernées par l'évaluation	à définir	à définir
Nombre d'exploitations concernées sur la période 2021-2026	à définir	à définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations : cette évaluation de la Charte sera menée préalablement à l'élaboration du PLUi.

Pièce jointe : charte « bâtiments agricoles et paysages »

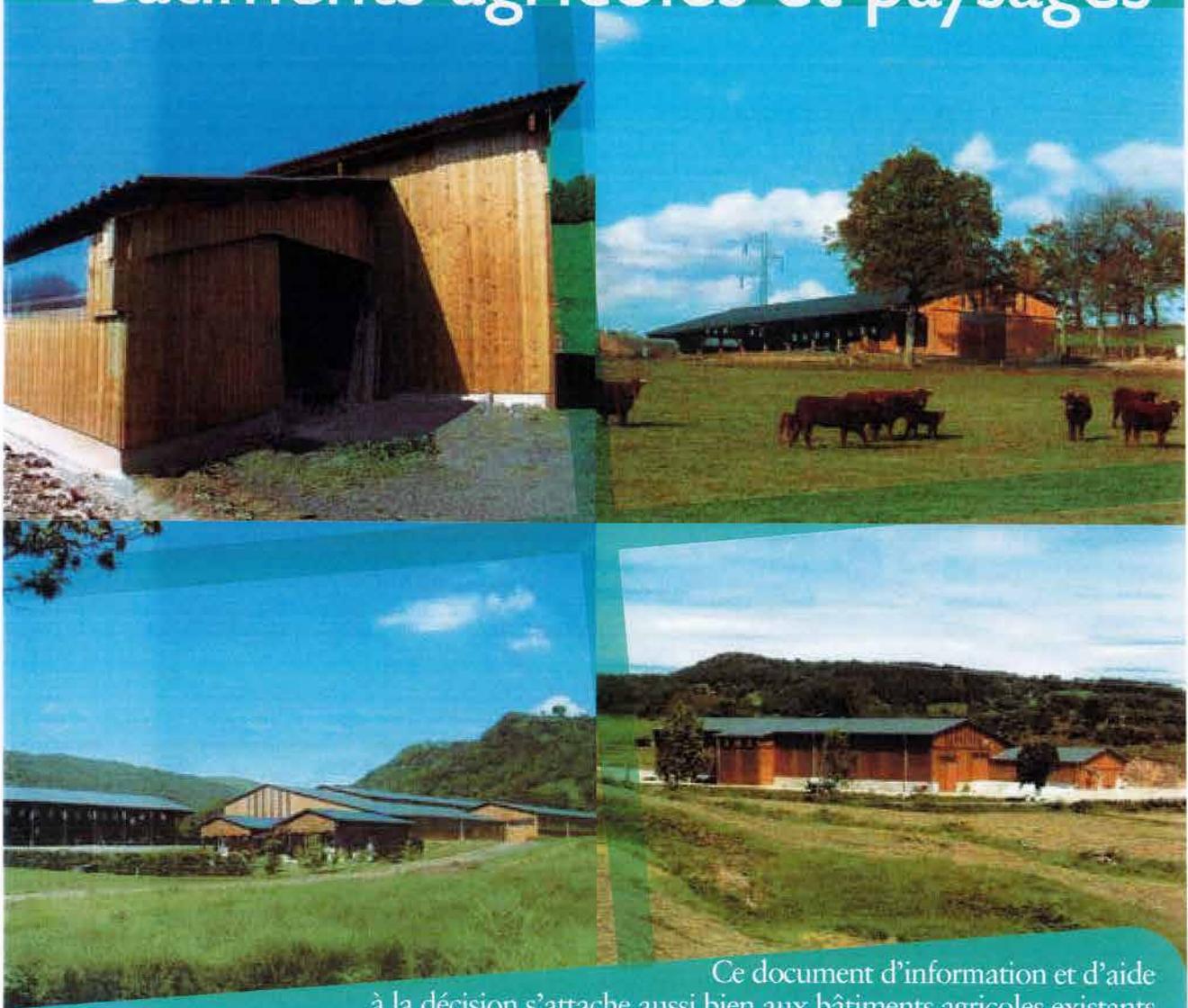
Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Bâtiments agricoles et paysages



Ce document d'information et d'aide à la décision s'attache aussi bien aux bâtiments agricoles existants ou à construire « traditionnels », qu'à ceux associés à l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs toitures, au regard de leur environnement existant bâti ou paysager, qu'il soit protégé ou non et de la configuration des lieux, dans une recherche de haute qualité environnementale.

L'implantation d'un nouveau bâtiment agricole



L'implantation d'un bâtiment agricole doit trouver sa **logique fonctionnelle** en relation avec le corps d'exploitation et les bâtiments existants et sa **logique paysagère en fonction du site**.

Comme pour tout bâtiment, il conviendra de s'ancrer le plus naturellement possible dans le paysage en recherchant :

- une implantation discrète ;
- à éviter les lignes de crête et par là même les vents dominants ;
- à **s'aligner, sur un élément structurant du paysage** tel que les bosquets, les alignements d'arbres existants en bordure de chemin, les clôtures ou un renforcement géologique (adossement à la pente)...
- à s'insérer au sein de la structure bâtie et paysagère existante ;
- sans oublier que tout projet doit être **pensé et conçu dans sa globalité**, en tenant compte notamment des **possibilités d'extensions futures**.

Une attention particulière
La demande de permis de construire devra mentionner les bâtiments d'exploitation existants et l'implantation projetée ainsi que les **parcelles mitoyennes en propriété**.



L'orientation et la topographie du terrain

Il faut prendre en compte l'ensemble des contraintes du site : son **exposition**, sa **topographie**, **l'accès à la parcelle**, la présence ou non de **bâtiments existants** dans l'environnement immédiat afin d'optimiser l'insertion du nouveau bâtiment dans la structure bâtie et paysagère existante.

Il faut s'employer à :

- **limiter les excavations et les remblais**, ce qui permettra une meilleure adaptation au sol, tout en limitant l'ampleur des fondations donc les coûts et assurera une meilleure stabilité de la structure (voir schéma ci-dessous) ;
- **rapprocher le niveau 0 intérieur du bâtiment projeté du niveau du terrain naturel**, avant travaux, sur la façade principale ouverte sur le paysage (voir schéma ci-dessous) ;
- **aménager les talus en terrasse, à l'arrière** du bâtiment, afin de limiter les remblais en façade principale. Cela permettra aussi de libérer une zone de circulation et de stockage, non visible, à l'arrière du bâtiment (voir schéma ci-dessous) ;
- **limiter l'étalement des zones minérales** (circulation, zones de stockages) pour minimiser l'impact visuel du bâtiment et de ses abords ainsi que son coût. On favorisera l'arrivée du pâturage au pied de la façade, la plus en vue ;
- **adopter des profils adoucis suite aux mouvements de terre** consécutifs à la création de plateformes et de voies d'accès (voir schéma ci-dessous).



Lorsqu'il y a pose de panneaux photovoltaïques, la recherche d'une productivité maximale des installations, par une orientation plein sud systématique des bâtiments, peut entraîner des difficultés d'implantation, voire une implantation contradictoire avec les données du terrain lui-même (topographie, vents, accès, perception...).
En fait, une bonne productivité photovoltaïque est maintenue avec une orientation des toitures entre le sud-est et le sud-ouest et même est et ouest, lorsque la pente du toit ne dépasse pas 30° (voir tableau ci-contre).

INCLINAISON	ORIENTATION			
	QUEST	SUDI/QUEST	SUD/EST	EST
13°	89%	95%	95%	89%
30°	85%	96%	100%	85%
45°	79%	92%	97%	79%
60°	72%	85%	90%	72%

La volumétrie et les toitures

une nécessité d'intégration dans le paysage et une affirmation d'une architecture de qualité

Les stabilisations avec ou sans installation photovoltaïque requièrent de vastes surfaces de toiture, donnant lieu à de **forts impacts paysagers**, accentués par l'aspect brillant (bacs acier) ou réfléchissant (panneaux photovoltaïques) des matériaux employés.

Or, limiter l'impact des volumes de stabulation ou de stockage, en rupture totale avec les volumétries traditionnelles, est indispensable et doit conduire à une réflexion sur l'enveloppe bâtie.

Il est possible d'atténuer cet impact par divers dispositifs de fractionnement :

notamment en **réduisant les longueurs de pans de toiture par des ressauts :**

- aménagés au niveau de chaque pan de toiture, **au-delà de 14 m de long ;**
- **d'une hauteur supérieure à 50 cm** (d'égout à solin) minimum ;
- **intégrés entre le volume principal et le ou les pans secondaires**, soit au droit des égouts, soit au droit des faîtages (voir schéma ci-dessous).

Ces dispositions ont un autre intérêt, elles favorisent la création de ventilations hautes pour une meilleure ambiance hygrométrique dans l'ensemble du bâtiment.

- Quel que soit le projet, **les nouvelles constructions présenteront des toitures à deux pans, symétriques ou asymétriques**, avec le/les pan(s) secondaire(s), décalé(s) par rapport au pan principal.

L'orientation entre les deux typologies sera fonction des incidences dans le paysage :

- **toiture symétrique** : le volume principal sera réalisé comme une « nef » centrale sur lequel s'appuieront les volumes secondaires de part et d'autre tels des appentis (voir schéma ci-dessous) ;
- **toiture asymétrique** : le volume principal se détachera des volumes secondaires par un décrochement au droit du faîtage (voir schéma ci-dessous).



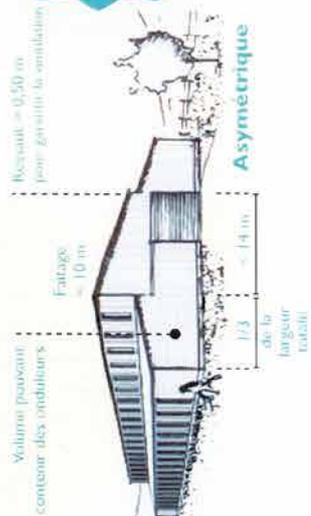
.... Et divers principes architecturaux à suivre :

- **des volumétries simples** et respectant une **bonne proportion** entre les différents « sous-volumes ou volumes annexes », en recherchant à atteindre la règle des 1/3-2/3 ;
- **des hauteurs de faîtage ne dépassant pas 10 m** par rapport au niveau du sol intérieur (le plus bas) fini ;
- des débords de toitures au moins égaux à 30 cm de longueur ;
- des toitures ne descendant pas au-dessous d'une hauteur de 3 m par rapport au sol extérieur fini ;
- un choix de matériaux déterminé suivant la recherche d'une continuité dans le paysage environnant et la sensibilité du lieu : **les toitures en plaques aux profils ondulés** soit en fibro-ciment de **teinte noir graphite ou gris ombre** soit en bacs acier **mat de teinte gris graphite (RAL 7022)** sont les mieux adaptées à l'ensemble des différents paysages du Cantal ;
- **des panneaux photovoltaïques** ainsi que leur structure, **de teinte gris sombre** ;
- tous les éléments de finition de la couverture (faîtages, rives) homogènes et de même couleur que celle de la couverture ;
- **des onduleurs intégrés dans la volumétrie du bâtiment.**

Les volumes offrant des toits "mono-pan" de part la frontalité qu'ils génèrent, nécessitent d'être conçus dans un environnement fermé ou un paysage qui s'y prête (ex : forte pente) et étudié avec les services de l'Etat de construire.

Une attention particulière

La demande de permis de construire devra mentionner sur un plan de toiture : la dimension, le sens de pose et le calepinage des **panneaux photovoltaïques**. Ils présenteront une logique architecturale faisant corps avec le bâtiment.



Symétrique



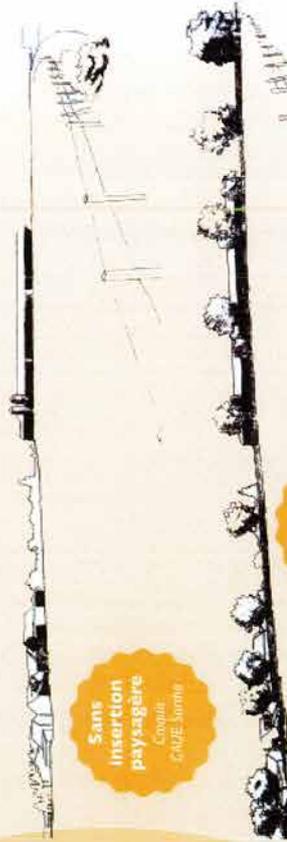
Les façades à la recherche d'une harmonie architecturale et paysagère

- Afin de tempérer la brillance des matériaux habituellement utilisés pour l'habillage des bâtiments agricoles (bacs acier, panneaux photovoltaïques) **le bardage bois sera préconisé, en priorité, sur l'ensemble du département.** Cependant, les bardages métalliques, de teinte lauze (RAL 7006), graphite (RAL 7022) ou bronze (RAL 6003) pourront également être retenus. Les translucides accompagnant le bardage devront être les moins opaques possible et de couleur identique au verre naturel.
- **Afin d'éviter l'effet de masse**, quel que soit le matériau de bardage choisi, un **travail entre les différents volumes**, les parties de surfaces opaques, translucides, vides ou pleines (calépinage) devra être réalisé.
- **Les parties translucides seront positionnées de façon à rechercher un rythme régulier et harmonieux.** Elles seront toutes positionnées dans le sens vertical afin d'équilibrer l'horizontalité trop marquée des bâtiments agricoles. Il est préférable d'éviter les translucides sur les portails.
- **La couleur des éléments de structure métallique** (poteaux, charpente) devra être en accord avec la teinte des façades (**gris sombre**). La teinte est à mentionner dans le dossier de demande de permis de construire.
- Afin de réduire l'impact des maçonneries (parpaings, plaques de béton préfabriqués...), il est conseillé de ne pas dépasser 0,50 m de hauteur. Au-delà, les maçonneries devront être recouvertes d'un bardage, bois ou métal, à l'identique des autres façades ou enduites avec un enduit de teinte foncée en accord avec la teinte du bardage.



L'aménagement des abords et les plantations

- Entretien et soigner les abords du siège d'exploitation, c'est garantir son insertion paysagère et valoriser l'image du site (favorise l'agro-tourisme).
- Planter pour marquer l'entrée et les accès, clôturer, structurer une cour, stabiliser un talus ou se protéger des vents dominants, c'est valoriser son lieu de travail quotidien.
- Faire le choix d'essences locales, adaptées au type de sol et aux contraintes du milieu, c'est rechercher une harmonie avec le paysage de proximité (frênes, chênes, hêtres, noisetiers, cornouillers, houx, bouleaux...).



Sans
insertion
paysagère
CROQUIS
CAHIER SÉRIÉ

Avec
insertion
paysagère
CROQUIS
CAHIER SÉRIÉ

Agir sur le végétal :

- en amoindrissant l'effet de masse des nouveaux bâtiments par des plantations ;
- en plantant des espèces végétales locales (arbres, arbustes, buissons) en harmonie avec le bâti ;
- en structurant les plantations à l'identique des masses végétales existantes (bosquets, haies champêtres, alignements).



Croquis STAF Comda

Bâtiments agricoles et paysages



architecture

**PA
TRIMOI
NE**
restauration

Un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment agricole est amené à **constituer une partie du nouveau paysage** qu'il contribue à créer. En effet, la volumétrie imposante des bâtiments agricoles les rend visibles de loin et conduit à un fort impact paysager. Les préconisations développées dans ce document doivent permettre une meilleure insertion architecturale et paysagère de ces projets et éviter le mitage du territoire.

Un travail d'intégration dans le site doit être mené en amont du projet, avec les porteurs et les concepteurs des projets (agriculteurs, architectes, maîtres d'œuvre et producteurs d'énergie si une installation de panneaux photovoltaïques est envisagée), les services de l'état (DDT, UDAP) et le CAUE.

Tout projet doit être cohérent et compatible avec les besoins et les nécessités de l'exploitation agricole ainsi qu'avec le site architectural et paysager dans lequel il s'inscrit.



Quelques conseils

Permanences gratuites tous les mois sur rendez-vous de l'architecte du CAUE et de l'Architecte des Bâtiments de France. Se renseigner auprès du service Urbanisme de la Communauté de communes au 04 71 60 71 56.

PRENEZ CONSEIL AUPRÈS DE



Communauté de communes
du Pays de Saint-Flour - Margeride
Tél. 04 71 60 56 80
www.cc-paysdesaintflour.fr



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Environnement du Cantal
Tél. 04 71 48 50 22
www.caue15.fr



Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine - Cantal
04 71 45 59 10
www.cantal.gouv.fr
[www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Auvergne](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne)



Ambition n°2

PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE

« Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

AXE 5

Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire.

- Objectif n°5.1 - Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire.
- Objectif n°5.2 - Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Objectif n°5.3 - Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines.

AXE 5 - Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire.

Le territoire de Saint-Flour Communauté se caractérise par la naturalité de ses espaces et sa situation en tête de bassins versants. Les éléments de biodiversité qui structurent le paysage, associés à un patrimoine bâti et vernaculaire remarquable, composent une identité forte et qualitative qu'il convient de préserver.

Dans le cadre du PLUi, la Communauté de communes veut considérer la richesse écologique du territoire pour développer un projet respectueux des équilibres naturels. Le développement ne doit pas se faire au détriment des ressources naturelles, mais au contraire s'appuyer sur les potentialités que génère cette biodiversité. Tirer parti des services écosystémiques sans surexploiter ou artificialiser les milieux naturels est un gage de développement durable du territoire.



75%

du territoire couverts par des zonages naturalistes

10 sites Natura 2000 couvrant 55 000 ha
51 ZNIEFF couvrant 133 000 ha



71%

du territoire correspondent à des milieux ouverts

dont **62%** de surfaces toujours en herbe
19% de systèmes culturaux
15% de pelouses et landes



100%

des masses d'eau souterraines en bon état

5 masses d'eau souterraines dites « libres »



71%

des masses d'eau superficielles en bon état

45 masses d'eau superficielles, dont 12 présentent un état écologique moyen et 1 présente un état médiocre

LES CHIFFRES CLÉS



Objectif n°5.1

Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace
et de développement du territoire.



➤■■■■■Préserver et valoriser le patrimoine naturel, support de l'attractivité du territoire :

- ◆ Intégrer les inventaires et assurer la valorisation du patrimoine naturel (permettre une meilleure appropriation de la richesse environnementale, assurer le suivi des secteurs à forts enjeux pour la biodiversité...);
- ◆ Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité (narses,...) et des corridors écologiques, prendre en compte les zones de transition (écotones) entre les espaces urbanisés et naturels ou agricoles ;
- ◆ Maintenir l'artificialisation à l'écart des zones d'intérêt écologique (narses, cours d'eau,...) ;
- ◆ Identifier les principaux obstacles à la continuité écologique et contribuer à la restauration des continuités écologiques ;
- ◆ Préserver les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels de moyenne importance, en lien avec le projet de SCOT (plans d'eau entre 1000 m² et 1000 ha).

➤■■■■■Considérer l'approche écopaysagère dans les choix opérés en matière d'aménagement :

- ◆ Favoriser la reconnaissance des éléments de paysage au travers de leur intérêt écologique ;
- ◆ Préserver et valoriser les éléments clefs des paysages ouverts (mosaïque agro-pastorale, murets de pierres sèches, chemins, prairies humides, arbres isolés, haies arbustives ou arborescentes) ;
- ◆ Maintenir l'artificialisation à l'écart des zones d'intérêt écologique (narses, cours d'eau,...) ;
- ◆ Identifier et préserver les points de vue et paysages emblématiques (Massif cantalien, Monts de l'Aubrac, Margeride, Gorges de la Truyère, Vallées glaciaires emblématiques,...) ;
- ◆ Favoriser l'usage des matériaux traditionnels et biosourcés dans le cadre des opérations de restauration ou de construction neuve.

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 179 : Maintenir en l'état la narse de Nouvialle.
- Fiche projet n° 180 : Intégrer la biodiversité dans les actions de Saint-Flour Communauté.

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 181 : CLAVIÈRES - Création d'une maison de la Margeride.
- Fiche projet n° 182 : FRIDEFONT - Atlas de la biodiversité.
- Fiche projet n° 183 : SOULAGES - Protection et mise en valeur du marais de Gronde.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Maintien en l'état de la narse de Nouvialle

Objectif : 5.1

Intégrer la biodiversité dans les actions de Saint-Flour Communauté

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

Et objectif 5.2 : Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Et Axe 4 : Une agriculture durable qualitative et à taille humaine

Objectif 4.2 : Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations

Et **ambition 1 :** Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Objectif 3.6 : accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Narse de Nouvialle

Projet sur commune seule : Non

Projet concernant plusieurs EPCI : Non

Projet concernant plusieurs communes : Valuèjols, Tanavelle et Roffiac

PRESENTATION DU PROJET

La Narse de Nouvialle est un ensemble de prairies humides et marécageuses d'une superficie de 397 hectares, qui s'étend sur 3 communes (Roffiac, Valuéjols et Tanavelle). Elle a la particularité d'héberger de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt communautaire et constitue une voie migratoire et un lieu de vie privilégiés pour plus de 150 espèces d'oiseaux. Par délibération n°2019-523 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2019, Saint-Flour Communauté a sollicité le Préfet du Cantal pour l'adoption d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'intégralité du périmètre de la Narse de Nouvialle. Cette saisine était accompagnée d'un dossier technique faisant état des données et connaissances accumulées sur ce site, ainsi que des délibérations des communes de Tanavelle, Roffiac et Valuéjols tendant au **maintien en l'état de la Narse de Nouvialle**, auxquelles venaient s'ajouter les courriers d'appui de 10 acteurs du territoire. Considérant que ces 3 communes sont défavorables au projet d'exploitation de la diatomite sur la Narse de Nouvialle, elles ont resollicité l'avis de Saint-Flour Communauté quant à ce projet ainsi que son soutien pour aboutir dans la démarche de préservation de la Narse de Nouvialle. Par délibération du 13 octobre 2020, les élus communautaires ont confirmé leur volonté en ce sens. Dans ces conditions, il est proposé de développer un projet autour de la valorisation de cette narse : programme de recherche liant géologie et agriculture, acquisition foncière, recherche de nouveaux labels environnementaux (APPB, ENS, site RAMSAR, Réserves Naturelles...), aménagement écotouristique (camping ou logements insolites,...) tout en misant sur l'excellence environnementale du site.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : convention de transfert animation site Natura 2000 ZPS Planèze de Saint Flour et ZSC Zones humides de la Planèze de Saint-Flour
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Communes : Valuéjols, Tanavelle et Roffiac Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
 ➤ Adresse postale : Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
 ➤ Personne /service référent et coordonnées : Céline RIEUTORT et Anthony CAPRIO, service environnement
 c.rieutort@saintflourco.fr 0471605370

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	25 000 €	30 000 €
Acquisitions foncières	100 000 €	120 000 €
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux	250 000 €	300 000 €
Fournitures		
Autres : Encadrement thèse	25 000 €	30 000 €
Total	400 000 €	480 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
AEAG	A déterminer	A discuter (C)	Appel à projets, CVB...
OFB	A déterminer	A discuter (C)	Appel à projets
EUROPE	A déterminer	A discuter (C)	FEDER, Natura 2000 ...
ETAT	A déterminer	A discuter (C)	Natura 2000 ...
REGION	A déterminer	A discuter (C)	Natura 2000 ...

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de personnes sensibilisées	Indéterminé	Ensemble du territoire
Nombre d'infrastructure d'accueil	Aucune	Création d'une infrastructure d'accueil du public.
Surface du site désignée en aire protégée (sous protection forte type APPB)	0 ha	400 ha

PLANNING ET BUDGET

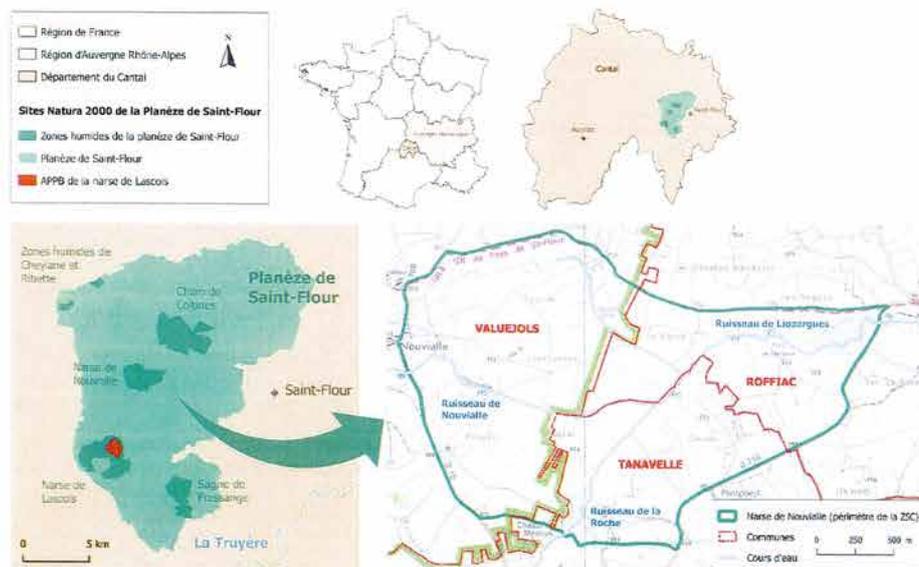
Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 1^{er} janvier 2022
- Date de fin : 31 décembre 2026

Observations :

L'objectif de maintien en l'état de la narse de Nouvialle est envisagé sur un long terme.



Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Intégrer la biodiversité dans les actions de Saint-Flour Communauté

Objectif : 5.1

Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire »

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule : Non
- Projet concernant plusieurs EPCI : Non
- Projet concernant plusieurs communes : Ensemble des communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté s'étend sur un territoire riche de sa biodiversité, qu'elle soit rare ou ordinaire. Les activités agricoles du territoire, tournées essentiellement vers l'élevage bovin et le pastoralisme, ont façonné le paysage avec des prairies naturelles dominantes et une diversité d'éléments bocagers relativement préservée.

Haies, alignements de frênes, murets en pierre sèche viennent souligner les limites de ce parcellaire agricole et créent une véritable mosaïque d'habitats, favorable à l'accueil d'une biodiversité remarquable.

À ce titre, de nombreux zonages sont présents en territoire : européens (sites Natura 2000), étatiques (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), départementaux (Espaces Naturels Sensibles), préfectoraux (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) et locaux (Parcs Naturels Régionaux).

Ainsi, la préservation de la biodiversité est un des objectifs du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi. Pour cela, différents projets pourraient être portés par l'intercommunalité :

A) Conforter et développer le réseau d'aires protégées et d'outils des politiques environnementales :

Saint-Flour Communauté mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse de préservation de la biodiversité, atout majeur du territoire (structure animatrice de 5 sites Natura 2000, d'un contrat de progrès territorial, d'un Espace Naturel Sensible, d'un plan de paysage...).

Aussi, le premier objectif de cette action est de poursuivre la volonté d'administrer à l'échelle de l'intercommunalité les différentes missions environnementales telles que la gestion des sites naturels (ENS, Natura 2000, APPB ...) et des milieux aquatiques (contrat de progrès territorial, plan pluriannuel de gestion...). Le volet environnemental de la politique agricole et alimentaire, porté par Saint-Flour Communauté, est également développé en lien étroit avec les acteurs concernés.

Selon les opportunités, cette politique environnementale ambitieuse, pourra être développée et confortée, comme cela a été le cas avec la candidature de Saint-Flour Communauté au portage du site Natura 2000 de Lacoste (situé en partie sur la commune de Rezentières) mais aussi avec l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Section à moules perlières de la Truyère ».

Bien que le patrimoine naturel exceptionnel de l'Est-Cantal soit reconnu par plusieurs outils de politiques environnementales à portée départementale, nationale et même européenne, ceux-ci ne revêtent pas de véritable statut de protection.

Sur le territoire communautaire seuls l'APPB de la Narse de Lascols et la Réserve Biologique Dirigée du Puy de la Tuile ont réellement une portée réglementaire. Or les aires protégées offrent une véritable plus-value sur un territoire notamment dans le domaine du tourisme et par conséquent pour l'économie locale.

Aussi, il est proposé la création de nouvelles aires protégées sur le territoire communautaire (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels, Réserve Naturelle Régionale, Réserve Naturelle Nationale...) mais aussi de densifier les réseaux actuellement en place

Les propositions qui pourraient être étudiées seraient les suivantes :

- création d'un APPB sur la Narse de Nouvialle,
- développement du réseau d'espaces naturels sensibles, en lien avec le CD15,
- création d'une RNR Milan royal,
- création d'une RNN sur la Planèze de Saint-Flour,
- création d'un site RAMSAR sur la Planèze de Saint-Flour en incluant le col de migration de Prat de Bouc...

B) Préserver et restaurer les trames vertes et bleues du territoire (élaboration d'un Contrat Vert et Bleu) :

Les trames vertes et bleues du territoire sont denses et riches (ces éléments ont notamment été identifiés dans le cadre de l'élaboration du SCoT Est Cantal).

Certains éléments tels que les bosquets de pins situés en Planèze de Saint-Flour sont emblématiques du territoire et méritent une attention particulière.

En effet, avec 90 à 100 couples nicheurs de Milan royal, la Planèze de Saint-Flour et le prolongement nord Margeride accueillent la plus importante population nicheuse d'Auvergne-Rhône-Alpes (10 à 15% des effectifs régionaux). C'est aussi sur ce site que la plus forte densité d'individus est recensée à l'échelle nationale (nombre de couples nicheurs mais aussi plus gros dortoir hivernal).

Pourtant, cette espèce est classée comme « En Danger Critique » à l'échelle régionale.

La majorité des sites de nidifications des alentours de Saint-Flour se situent dans les bosquets de Pins sylvestres, typiques de ce paysage agricole ouvert et servant d'abris aux troupeaux.

Des menaces pèsent sur ces bosquets de pins (vieillesse des bosquets et non renouvellement, tempêtes et chutes de neige...) ce qui menace sur le long terme la population nicheuse de Milan royal.

Pour y faire face, un programme de restauration et de création de bosquets de pins sur la Planèze de Saint-Flour, en lien avec les agriculteurs, communes et propriétaires volontaires pourrait être entrepris.

Un des outils qui permettrait de mettre en œuvre un programme d'actions concret pour la restauration et le maintien des Trames Vertes et Bleues du territoire pourrait être le Contrat Vert et Bleu (CVB). C'est un outil opérationnel qui tend à décliner la trame verte et bleue d'un territoire.

Son programme d'actions porte sur une durée de 5 ans avec une phase de diagnostic préalable d'une durée maximale de 2 ans. Les CVB sont réservés exclusivement à des territoires jugés prioritaires dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ce qui est le cas pour Saint-Flour Communauté.

Les phases d'élaboration d'un CVB sont les suivantes :

- étude préalable
- négociation/concertation
- approbation (passage en commission permanente de la Région)
- mise en œuvre (gouvernance assurée par un COPIL)
- évaluation

On retrouve 4 volets dans un CVB :

- pérennisation des espaces
- travaux de restauration
- amélioration des connaissances
- sensibilisation/communication

Les principes de financement sont les suivants :

- En phase d'élaboration = dépenses éligibles de 40 000 € maximum pour la réalisation de l'étude préalable d'une durée maximale de 2 ans de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- En phase opérationnelle = dépenses éligibles de 2 millions d'euro maximum avec 60% d'aide apportée par la Région, auxquels peuvent s'ajouter des cofinancements (Agence de l'Eau, Union Européenne...). Priorisation des financements de la Région sur la réalisation d'actions concrètes (70% investissement/30% fonctionnement).

La mise en œuvre de cette action pourrait faire l'objet d'une évaluation préalable de son incidence en matière d'urbanisme.

C) Promouvoir une politique d'acquisition foncière à vocation environnementale et agricole :

Les terres agricoles/naturelles ont longtemps été considérées comme une ressource disponible, réservoir à urbanisation. Pour protéger ces terres, sources de biodiversité, il peut s'avérer utile de définir une stratégie foncière territoriale :

- préservation du foncier,
- mobilisation et mise à disposition de terrains,
- mise en place d'une politique d'installation et de transmission des terrains.

Dans cette optique, la première étape consisterait en la réalisation d'un diagnostic foncier territorial, mené de façon participative avec tous les acteurs du territoire, permettant d'identifier les terrains disponibles et les besoins de la population locale et d'identifier ainsi les leviers à actionner.

Les communes seront associées à cette démarche.

Des terres pourraient être mises en réserve et ainsi être :

- proposées à des nouveaux agriculteurs souhaitant s'installer ;
- mises en gestion à travers des baux ruraux ;
- ou encore destinées à des espaces test pour le développement de nouvelles filières ou le soutien à la diversification.

De même, les terrains déjà propriété de l'intercommunalité ou des communes pourraient aussi faire l'objet de convention de mise à disposition auprès d'agriculteurs sous réserve de la mise en œuvre de certaines mesures agro-environnementales (pression de pâturage, période de fauche, maintien du bocage et des zones humides).

Certaines parcelles à vocation environnementale pourraient faire l'objet de travaux de restauration (plantation de bosquets de pins, restauration des bocages et zones humides, libre évolution).

Dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du PLUi, une préservation du foncier agricole pourrait être impulsée. Tel est le sens de l'objectif 4.2 du PADD.

D) Accompagnement des communes et usagers du territoire vers la mise en place de pratiques favorisant la biodiversité :

Afin de renforcer l'appropriation locale autour des enjeux de préservation de la biodiversité, il pourrait être envisagé de soutenir la participation des communes et habitants du territoire dans les projets de développement durable de la collectivité.

Pour cela plusieurs pistes d'actions pourraient être proposées aux membres de la commission thématique intercommunale « environnement et transition énergétique ».

Seront particulièrement ciblées, des actions permettant d'apporter un soutien aux communes qui s'engageraient pour : la restauration des trames vertes et bleues, la diminution des pollutions lumineuses, la gestion différenciée des espaces communaux, la mise en place d'un verger conservatoire, la création de refuges, la remise en pâturage de friches, la réduction du gaspillage alimentaire, l'approvisionnement en produits locaux, la promotion de la nature en ville...

E) Formation et sensibilisation des agents de Saint-Flour Communauté au d'une équipe « travaux en espaces naturels » :

Des petits travaux ponctuels, en milieux naturels, pourrait être réalisés en régie direct.

Aussi, des agents des services techniques de Saint-Flour Communauté pourraient bénéficier de formations sur les travaux en zones humides et milieux sensibles.

Il s'agit de mener à bien les travaux de restauration de zones humides, creusement de mares, comblement de drains, pose d'aménagements en bord de cours d'eau (descente aménagée, point d'abreuvement, passerelles...).

Pour les travaux plus lourds et conséquents, notamment certains travaux liés à la mise en œuvre du Contrat de Progrès Territorial des affluents de la Truyère, le recours à des entreprises spécialisées sera privilégié.

F) Participation de Saint-Flour Communauté à la Fête de la Nature, organisée nationalement au mois de mai :

Ce projet, à vocation pédagogique et touristique, pourrait être un rendez-vous annuel permettant de proposer des animations visant à mettre en valeur les richesses environnementales et les paysagères du territoire de Saint-Flour Communauté.

G) Candidater au concours « Capitales Françaises de la Biodiversité » :

En lien avec le label de reconnaissance « Territoire engagé pour la Nature », candidater au concours « Capitales Françaises de la Biodiversité ».

Le thème du concours change chaque année. En 2019 le thème était « Climat : la nature source de solution ».

Cette opération est ouverte aux collectivités de France selon plusieurs classifications :

- Catégorie « Villages » : communes dont la population est comprise entre 1 et 2 000 habitants ;
- Catégorie « Petites villes » : communes dont la population est comprise entre 2 001 et 20 000 habitants ;
- Catégorie « Villes moyennes » : communes dont la population est comprise entre 20 001 et 100 000 habitants ;
- Catégorie « Grandes villes » : communes dont la population compte 100 001 habitants et plus ;
- Catégorie « Intercommunalités » : communautés de communes, communautés urbaines ou d'agglomération, métropoles, établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris.

L'idée serait donc de déposer un dossier de candidature dans la catégorie « Intercommunalités », au cours de la période 2021 à 2026 (année restant à cibler, notamment selon le thème du concours).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations : Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Fête de la Nature, Capitale Française de la Biodiversité, périmètres environnementaux.....
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
 - Conseil Régional Syndicat(s) :
 - Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 - Entreprise(s) : Conseil Départemental
 - Autre(s) :
 - Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprise - ZA du Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent et coordonnées : Céline Rieutort, service environnement, c.rieutort@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-operationnelle(s)		
A	11 448 €	11 448 €
B	40 000 €	48 000 €
F	11 448 €	11 448 €
G	2 289,6 €	2 289,6 €
Acquisitions foncières		
C	602 000 €	722 400 €
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
B	10 409,33 €	12 491 €
C	30 100 €	36 120 €
D	53 000 €	63 600 €
E	25 650 €	30 780 €
Travaux		
B	2 094 473,33 €	2 513 368 €
D	530 000 €	636 000 €
Fournitures		
Autres		
Total	3 410 818,26 €	4 087 945 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
AEAG	A déterminer	A discuter (C)	Appel à projets, CVB...
OFB	A déterminer	A discuter (C)	Appel à projets
EUROPE	A déterminer	A discuter (C)	FEDER, Natura 2000 ...
ETAT	A déterminer	A discuter (C)	Natura 2000 ...
REGION	A déterminer	A discuter (C)	Natura 2000 ...

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A) Surface en aire protégée et nombre d'outils mis en place	0	400 ha
B) Signature d'un Contrat Vert et Bleu	Aucun	Signature d'un Contrat Vert et Bleu
B) Nombre de bosquet de pins plantés et protégés	4 bosquets de pins	50 bosquets de pins
C) Surfaces acquises pour la préservation des milieux naturels et des activités agricoles	0	100 ha
D) Nombre de communes engagées dans des pratiques favorisant la biodiversité	Indéterminé	53 communes
E) Nombre d'aménagements réalisés en régie	0	5/ans
F) Nombre d'évènement organisé annuellement	0	1
G) Labellisation de l'EPCI « Capitale de la biodiversité »	Non	EPCI labélisé

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 1^{er} janvier 2022
- Date de fin : 31 décembre 2026

Observations :

L'ensemble de ces démarches s'appuie sur des actions déjà mises en place par l'EPCI (Contrat de progrès Territorial, ENS, Natura 2000 ...) mais aussi dans le cadre d'une perspective d'évolution de ses missions en termes d'environnement.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'une Maison de la Margeride

Objectif : 5.1

Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

Et objectif 3.6 : Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur l'excellence environnementale

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Clavières

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI :

Projet concernant plusieurs communes : secteur de la Margeride

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Clavières, en association avec les communes voisines situées en Margeride, porte un projet de création d'une « Maison de la Margeride : la forêt, la nature et le travail des hommes ».

Cette maison se veut être un lieu de rencontres, de médiation et de création de mise en valeur de la Margeride et des différents éléments de son identité : la forêt, la nature et l'ensemble des activités humaines qui s'y développent.

La Margeride sera ici comme une porte d'entrée pour apprécier toutes les richesses et la diversité de ce territoire, ses enjeux en termes économiques, environnementaux et sociaux...

Dans cette perspective, feraient l'objet d'une attention particulière :

- La forêt sous tous ses aspects, ses usages et son exploitation ;
- Les zones naturelles sensibles et la biodiversité ;
- L'agriculture et l'agropastoralisme,
- le tourisme, etc.

De nombreux partenaires seront associés à cette démarche afin qu'ils puissent apporter leur contribution et leur regard sur la démarche, parmi lesquels (liste non exhaustive) : l'ONF, l'association Auvergne estives, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire du Haut-Allier (animateur du site Natura 2000 Sommets Nord-Margeride), la Fédération des chasseurs, le Syndicat Mixte Intercommunal des Monts de la Margeride, COPAGE (animateur du site Natura 2000 des Crêtes de la Margeride)...

Cette Maison pourra également constituer un point de départ pour des randonnées découvertes à thème, pour des rencontres et des débats sur ces sujets, pour des informations et des formations, pour des créations et des événements culturels et artistiques autour de ces enjeux.

Pour commencer cette aventure, la commune de Clavières mettrait à disposition le rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de la Margeride dont le gros-œuvre, les menuiseries extérieures et l'isolation ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement de la résidence senior en cours de travaux.

La salle représente une superficie d'une centaine de mètres carrés où les aménagements intérieurs restent à finaliser (sol, peinture...). Enfin, les outils de médiation et l'équipement de la salle (panneau de sensibilisation, exposition, livret de diffusion, matériel de projection...) devront être réalisés. Aussi, cette mission fera très certainement l'objet d'une prestation de service afin de bénéficier d'un accompagnement technique primordial pour la mise en avant des richesses de ce secteur emblématique du territoire communautaire qu'est la Margeride.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Clavières + communes de la Margeride
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Clavières
➤ Adresse postale : Le Bourg 15320 CLAVIERES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Gilles BIGOT, maire de Clavières

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	12 000 €	14 400 €
Travaux	50 000 €	60 000 €
Fournitures	25 000 €	30 000 €
Autres :		
TOTAUX	87 000 €	104 400 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A définir	C	
Région	A définir	C	
Département	A définir	C	
Europe	A définir	C	
Autofinancement	Communes de la Margeride (à définir)		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Existence d'une Maison de la Margeride	Non	à définir
Nombre de visiteurs/an	0	à définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
- Date de début : 2021-2022 (études)
 - Date de fin : 2023-2024

Observation : Cette Maison de la Margeride portera des actions complémentaires à celles portées par l'Ecomusée de Margeride

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Maire de Clavières,

Gilles BIGOT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale

Objectif : 5.1

Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : commune de Fridefont _____

Projet sur commune seule : Fridefont _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Fridefont souhaite réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) afin de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Cette action communale est coordonnée par le PNR de l'Aubrac. Cela vient en complément de l'Atlas de la biodiversité territoriale du SYTEC.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre : Valorisation de la biodiversité

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : Atlas de la Biodiversité
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Fridefont..... Communauté de communes :
 Conseil Régional
 Syndicat(s) : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Fridefont
➤ Adresse postale : Le Bourg 15110 Fridefont
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Pierre CHASSANG, maire, 06.77.24.22.29 Monsieur Etienne HERAULT, chargé de mission patrimoine naturel au PNR de l'Aubrac

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
- Conventions de partenariat et/ou prestations de services (inventaires) - création de documents de communication, impressions	16 816 €	20 179,20 €
TOTAUX	16 816 €	20 179,20 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	13 453 €	B	AAP de l'OFB (dans l'attente d'une réponse)
Région			
Département			
Europe			
Autofinancement	1 681 € (commune de Fridefont) 1681 € (SMAG PNR Aubrac)	A	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial (données SYTEC ABT saison 3 – mars 2021)	Etat final
Nombre de données collectées lors des inventaires	23 984	défini en fonction de l'inventaire
Nombre d'espèces de faune recensées	231 (dont 52 espèces à enjeux)	
Nombre d'espèces de flore recensées	292	
Nombre d'espèces exotiques envahissantes recensées	4	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2023

Observations : /

Fait à Fridefont
Le 11 juin 2021

Le Maire de Fridefont,

Pierre CHASSANG

Territoire de : SAINT- FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Protection et mise en valeur du marais de Gronde à Soulages

Objectif : 5.1

Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Marais de Gronde – Commune de SOULAGES

Projet sur commune seule : SOULAGES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Site propriété du Conservatoire d'Espace Naturel (7,24 ha), le marais de Gronde se situe sur la commune de Soulages. Sur cet espace naturel sensible situé au cœur du Massif de la Margeride, se trouve un papillon « L'azurée des mouillères » qui est rare et protégé.

Le CEN a travaillé avec l'EPELPPA des Hautes Terres il y a peu pour notamment l'enlèvement de plantations d'épicéa, la remise en pâture et la création d'un point d'abreuvement, la création d'une mare et le comblement d'un fossé/drain. D'autres travaux pourraient être mis en œuvre pour préserver et valoriser ce site remarquable.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

- Commune : SOULAGES
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) Conservatoire des Espaces Naturels
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Soulages
➤ Adresse postale : Le Bourg-15100 SOULAGES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : REVERSAT Olivier –Maire Tel : 06-80-60-30-83 mairie.soulage15@orange.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières	A définir	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures	A définir	
Autres :	A définir	
TOTAUX	A définir	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Europe	A définir	A définir	
Etat	A définir	A définir	
Région	A définir	A définir	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
	A définir	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2022
- Date de fin (livraison / mise en service....) : 2023

Observations : /

Fait à Soulages
Le 11 juin 2021

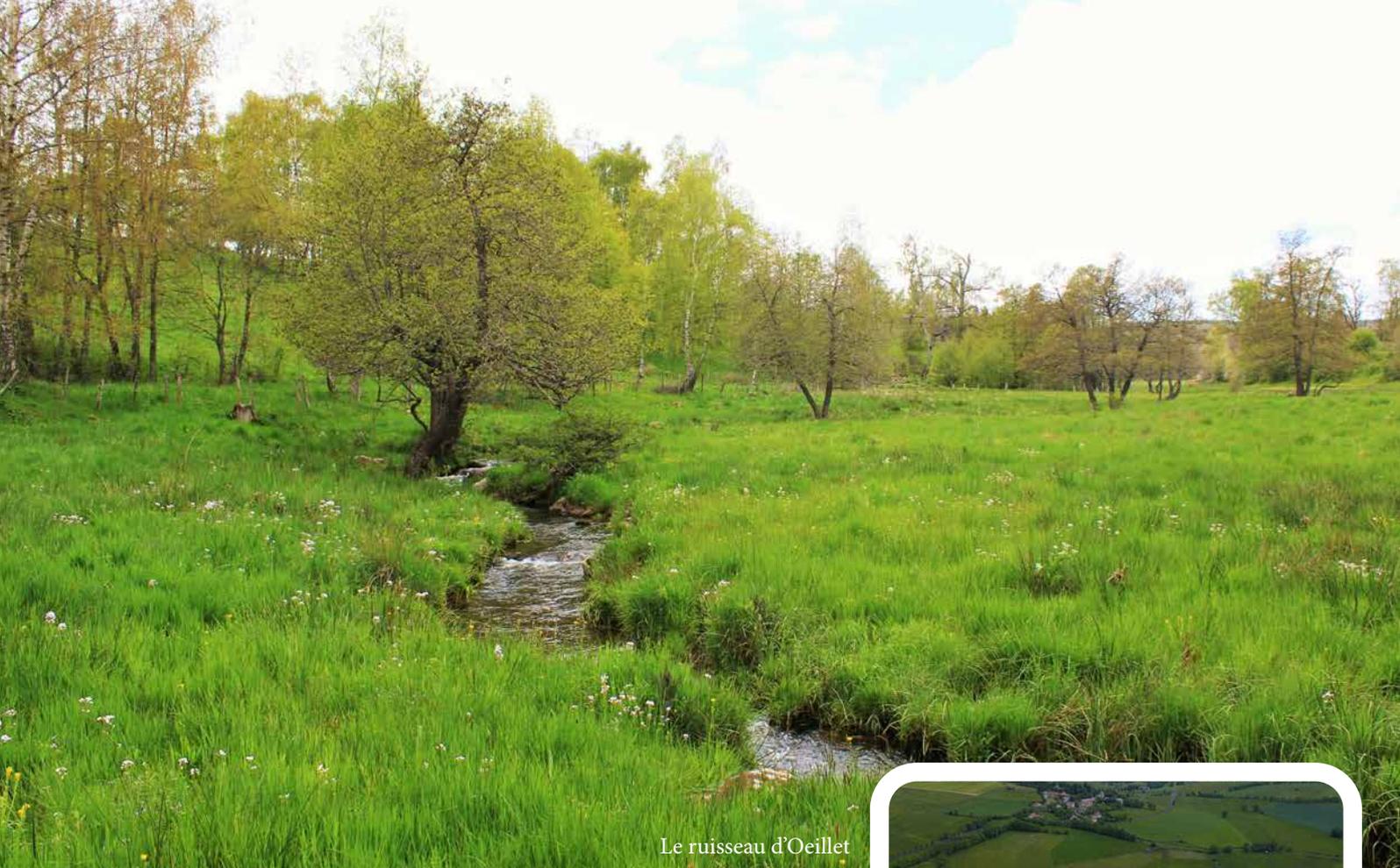
Le Maire de Soulages,

Olivier REVERSAT



Objectif n°5.2

Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau
et des milieux aquatiques.



Le ruisseau d'Oeillet

➤ ☐ **☐ Limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser les ruissellements, notamment dans les secteurs soumis à un aléa inondation ;**

☐ ➤ ☐☐ **☐ Assurer la prévention des risques d'inondation,** en tenant compte notamment du zonage des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de l'Ander et du Remontalou, valant servitude d'utilité publique, mais aussi des autres secteurs de risques avérés (hors PPRI).

☐ ➤ ☐☐☐ **☐ Intégrer le traitement des rejets aqueux** (eaux résiduaires, eaux pluviales) dans les opérations d'aménagements et promouvoir l'utilisation économe de la ressource en eau ;

☐ ➤ ☐ **☐ Atteindre la protection de l'ensemble des captages d'Alimentation en Eau Potable ;**

☐ ➤ ☐☐ **☐ Préserver les zones humides et souligner leur rôle majeur dans la gestion de l'eau** (stockage, régulation, épuration) ;

☐ ➤ ☐ **☐ Préserver et renaturaliser les abords des cours d'eau du territoire.**



La narse de Talizat, Pierrefite



La narse de Lascols

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 184 : Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
- Fiche projet n° 185 : Etat des lieux des services de l'eau et de l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Objectif : 5.2

Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : ensemble du territoire communautaire

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté met en œuvre la compétence GEMAPI grâce à plusieurs outils de gestion des milieux aquatiques qui couvrent l'ensemble des cours d'eau de son territoire (à l'exception du Siniq mais sur lequel une réflexion est actuellement en cours avec les 4 collectivités concernées par le bassin versant Bromme-Siniq-Goul) :

- Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère (2019-2024) ;
- Contrat territorial vert et bleu de l'Alagnon (2017-2022) ;
- Contrat territorial du Haut-Allier (2021-2026) ;
- Plan pluriannuel de gestion du bassin du Remontalou, du Levandès et du Lebot ;
- Plan pluriannuel de gestion du bassin du Bès et de ses affluents.

Ces différents outils contractuels permettent la mise en place de programmes d'actions précis visant à restaurer et maintenir le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, préserver la biodiversité et sensibiliser la population aux enjeux liés à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques.

Or, l'Ander est l'unique cours d'eau du territoire du bassin versant des affluents de la Truyère Cantalienne classé en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Il nécessite donc la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire.

Dans le cadre du contrat de progrès territorial (au titre de l'axe A), une étude de restauration de la continuité écologique a été engagée par Saint-Flour Communauté, en 2017, sur 17 ouvrages du cours d'eau Ander. Une convention groupée a été signée avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires d'ouvrage lors des travaux de restauration de la continuité écologique.

À noter que le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère interroge dans son programme d'actions (au titre de l'Axe F) quant à l'organisation territoriale autour de la Truyère. Cette action prévoit de mettre en œuvre une étude de gouvernance à l'échelle de la Truyère permettant aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre d'exercer leurs compétences GEMAPI de manière mutualisée autour du bassin de la Truyère. Cette étude est en cours et sa maîtrise d'ouvrage a été confiée au syndicat du bassin du Lot.

Avec la prise de compétence GEMAPI, Saint-Flour Communauté est devenue le gestionnaire de la digue de protection du faubourg contre les inondations, située depuis le Vendèze jusqu'à la Vigière (en ville basse de Saint-Flour). Cet ouvrage nécessite une surveillance, un entretien et une gestion qu'il convient de programmer et de préciser avec le gestionnaire historique (Ville de Saint-Flour). La mise à jour d'une étude de danger et la réalisation d'une visite technique approfondie sont demandées par les services de l'État. Des travaux de restauration de cet ouvrage, construit en 1947 sont également à prévoir et avaient été estimés à 642 000 € HT en 2016. Une convention devra donc être élaborée avec la Ville de Saint-Flour, qui reste propriétaire de cet ouvrage, afin de préciser le rôle de chacune des parties et leurs participations financières éventuelles.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : 11ème programme de l'Agence de l'Eau.....
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté.....
- Conseil Régional Syndicat(s) : EPTB Loire, SMAG PNR Aubrac, Syndicat mixte du bassin du Lot, Syndicat Intercommunal et de Gestion de l'Alagnon et ses affluents (SIGAL).
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Coralie DUBOURGNON 0471607154, c.dubourgnon@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre	1 322 210,00	1 586 652,00
Travaux	3 636 605,00	4 363 926,00
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	4 958 815,00	5 950 578,00

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Agence de l'Eau Adour Garonne	1 868 160,76 €	A	Engagement dans le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère
Région Auvergne Rhône-Alpes	36 458,33 €	C	
Département du Cantal	111 802,42 €	B	
Union Européenne (FEDER)	1 501 849,76 €	B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Linéaire de mise en défens des berges	6 800 ml	25 000 ml
Nombre de point d'abreuvements mis en place	38	250
Nombre de participation à des animations milieux aquatiques scolaire/extra-scolaire	1/an	2/an
Nombre de document de communication/sensibilisation réalisés	0	2/an
Nombre d'ouvrages effacés	5	10
Nombre d'ouvrages aménagés	0	4
Régularisation du système d'endiguement de la digue de protection du faubourg à Saint-Flour	En cours	Réalisé
Existence d'une structure en charge de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Truyère	Non	Oui

PLANNING ET BUDGET

Calendrier➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**
 Date de début : 2020.....

 Date de fin : 2026.....
Observations :

L'ensemble des outils de gestion des milieux aquatiques qui couvrent les cours d'eau du territoire de Saint-Flour Communauté ont des calendriers de travaux qui diffèrent. Aussi, certains chiffrages ne sont pas encore connus, notamment pour les actions annuelles conduites sur l'Alagnon, le Bès et le Remontalou. Pour ces deux derniers cours d'eau, Saint-Flour Communauté a délégué la maîtrise d'ouvrage au PNR de l'Aubrac.

Pièce jointe : article presse de la signature du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Au service de l'ENVIRONNEMENT: des outils d'action pour notre BIODIVERSITÉ

La préservation de l'environnement et des ressources naturelles représente un enjeu de nombreux partenaires, Saint-Flour Communauté se dote des outils pour apporter sa contribution en faveur de la biodiversité, des milieux naturels et aquatiques, des espèces menacées et remarquables. Une mobilisation relayée par des opérations de sensibilisation, auprès des élus, du grand public et, en particulier, des plus jeunes.

CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL

Un programme d'actions établi pour 5 ans

Outil de gestion et de protection des milieux aquatiques proposé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère vise la réduction des pressions locales responsables de la dégradation des milieux aquatiques. Sur notre territoire, le périmètre du Contrat de progrès territorial couvre les bassins des affluents rive droite de la Truyère cantalienne à partir de son entrée dans le Cantal, jusqu'au barrage de Sarraons (plus l'Arcomie en rive gauche).

Après une phase de diagnostic élaborée sur 505 km de cours d'eau permanents, ce qui a permis d'identifier les secteurs d'intervention, le Contrat va rentrer dans sa phase active. L'objectif est d'améliorer et maintenir l'état écologique des cours d'eau, par la mise en œuvre d'actions ciblées.

À Saint-Flour Communauté, Sigrîd CHILE, animatrice du Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, a été secondée par Coralie DURBOURGON et Gautier FRIC, techniciens rivières, pour établir le diagnostic et le programme d'actions, en concertation avec les partenaires techniques et financiers (Agence de

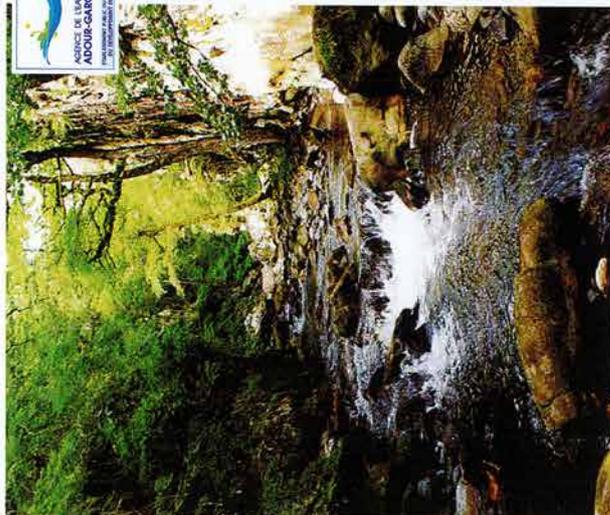
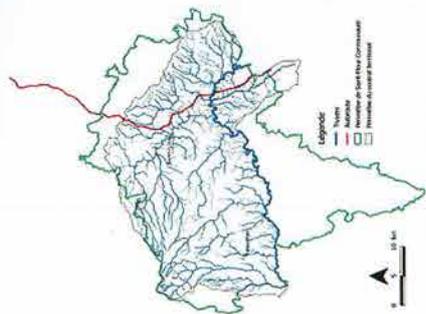
Les 6 axes stratégiques du programme d'actions
 Restauration et maintien du fonctionnement hydro-morphologique des cours d'eau
 Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique
 Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
 Valorisation des rivières du territoire
 Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du Contrat de progrès territorial
 Organisation territoriale autour de la Truyère

REPÈRES

943 km², superficie
totale du périmètre,
dont 118 km de
linéaire de cours d'eau

45 communes
concernées par
le périmètre (dont
38 sur Saint-Flour
Communauté)

5 153 920 €
Montant global pour
réaliser les actions
prévues dans
le Contrat sur 5 ans



NATURA 2000 Quatre sites pour préserver nos milieux naturels

Saint-Flour Communauté est engagée dans le réseau européen Natura 2000. Elle est la structure porteuse de quatre sites : deux au titre de la Directive "Oiseaux" et deux au titre de la Directive "Habitats Faune Flore".



À travers le réseau européen Natura 2000, Saint-Flour Communauté mène des actions en faveur de la biodiversité tout en tenant compte des activités humaines, pour préserver les habitats naturels d'intérêt patrimonial. Ces derniers sont essentiels pour conserver sur notre territoire une faune et une flore exceptionnelles.

Agriculture et biodiversité : le double enjeu des haies

Une opération de replantation des haies fait par exemple partie de ces actions. La composition végétale d'une haie protège les sols et offre un abri pour la petite faune sauvage. En collaboration avec l'EPL des Hautes-Terres et la Mission Haies Auvergne, 2,5 km de haies ont été reconstituées avec 2 500 arbres et arbustes d'essences locales. Ce travail s'est réparti sur huit exploitations agricoles.

L'opération est financée par l'Agence de

l'eau Adour-Garonne. Sous la conduite des lycéens, les écoliers de l'année ont mis la main à la pâte dans le cadre de l'opération « 1 arbre pour la vie ». L'objectif est d'atteindre 12 km de haies sur trois ans.

Moule perlière : la Truyère, site d'exception

La Truyère abrite potentiellement, avec ses affluents lozériens de la Rimeize et la Truyère, la moitié de la population française de moules perlières (environ 100 000 individus). L'espèce est classée « en danger critique d'extinction » à l'échelle nationale, ce qui fait du site, à cheval entre Cantal et Lozère, un site exceptionnel sur le plan de la Biodiversité. Communauté est sollicitée par les services de l'État pour la rédaction d'un document d'objectifs du site Natura 2000 « Moule perlière de la Truyère Cantalienne » visant à concilier les activités humaines sur le site et la préservation de rivières naturelles. Une véritable richesse qui témoigne des bonnes pratiques locales à proximité des cours d'eau.

Guy MICHAUD



Vice-président de Saint-Flour Communauté en charge de la biodiversité. Président des Comités de pilotage Natura 2000

« Avec cette démarche participative, nous concernons, nous serons en mesure de concilier la mise en valeur de nos richesses naturelles avec notre développement local et nos activités humaines, économiques et touristiques. »

+ Un bulletin d'informations pour tout savoir sur les actions de Saint-Flour Communauté en faveur de la biodiversité.

NAT 2000
En 10 pages, découvrez :

- Actions de préservation des zones humides de la Plaine, réserve de la Vallée de la Truyère
- Plan de gestion des rivières de la Truyère
- Travaux d'entretien et actions de protection de l'écrin de la Truyère
- Parties blanches aujourd'hui menacées...

Tel : 04 71 60 55 70



Pierre JARLIER
Président de Saint-Flour Communauté

« Ce contrat doit permettre de préserver les milieux aquatiques sur la Truyère et ses affluents. C'est un outil qui sera très utile à notre démarche engagée pour la mise en valeur de la vallée de la Truyère. »

Saint-Flour Communauté a déjà engagé certaines actions de ce contrat : restauration de la cascade écologisée sur l'Ander, travaux de nettoyage et d'entretien des berges, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques auprès du jeune public (TAP). Elle procède à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (Renouée du Japon et Balsamite de l'Himalaya), comme on peut le voir sur la photographie.

nté partagée, aint-Flour

des ponts métalliques à
succédées durant ce rendez-



Candidature
soutenue
par les fonds
européens
LEADER



Chaque année, l'Ecomusée de la Margeride et le Pays d'art et d'histoire contribuent à la connaissance du viaduc de Garabit et sa valorisation auprès du grand public par le biais d'animations sur place et d'expositions. Visitez par exemple l'exposition permanente « Le Géant de la Truyère » à la ferme de Pierre Allègre à Loubaresse (réservations : 04 71 23 43 32).

Au-delà de sa vocation de liaison ferroviaire, le viaduc constitue une prouesse de l'ingénierie française. Il a servi à plusieurs reprises de décor cinématographique pour « L'enfer », « Un homme de trop », « Le Pont de Cassandra », « Camping 2 ». On peut l'apercevoir sur le billet de 200 francs mais aussi sur des timbres.



Repeint en 1992 en rouge Gauguin (couleur d'origine de la Tour Eiffel), le viaduc est à découvrir aussi de nuit depuis sa mise en lumière en 2001.

Une action forte menée sur les gorges et la vallée de la TRUYÈRE

Le site de la Truyère fait l'objet de toutes les attentions de la part de Saint-Flour Communauté et de l'Etat. Les deux partenaires nourrissent de grandes ambitions pour cet espace au fort potentiel de développement lié à la qualité de son patrimoine naturel et paysager.

CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE 2019-2024



5,1 millions d'euros mobilisés pour la qualité de l'eau

Le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère 2019-2024 a été signé le mercredi 25 septembre à Saint-Georges entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Saint-Flour Communauté. Il s'agit du premier document d'objectifs de ce type financé par l'agence sur le bassin versant de la Garonne et de

ses affluents. L'amélioration de la qualité de l'eau est au cœur de ce programme d'actions pluriannuel avec des conséquences attendues en matière de biodiversité, de paysages, d'activités agricole, économique et touristique... L'engagement des différents partenaires permettra de mobiliser 5,1 millions d'euros sur 5 ans avec les compétences techniques de chacun.

CLASSEMENT DES GORGES ET VALLÉE ENNOYÉES DE LA TRUYÈRE GARABIT-GRANDVAL

La Truyère, en bonne voie pour un nouveau site classé cantalien

L'Etat a engagé une procédure de classement des « gorges et vallée ennoyées de la Truyère ». Après deux années de préparation et de concertation marquées notamment par l'organisation d'une procédure d'enquête publique, le périmètre a été confirmé cet automne 2019. Cette procédure de classement est une bonne nouvelle dans le cadre



de la politique menée par Saint-Flour Communauté pour la mise en valeur et le développement de cette entité paysagère forte dans le Cantal. Façonné par l'homme, ce site a conservé des caractéristiques paysagères et patrimoniales remarquables et reconnues à l'échelle départementale et régionale. Aussi, la communauté de communes accompagne la démarche avec en particulier le contrat de progrès territorial, son programme d'intervention agricole, la gestion des sites Natura 2000 et la prise en compte de ce projet dans la rédaction de ses documents de prospective ou d'urbanisme.

Aujourd'hui, l'objectif est d'obtenir un classement « Grand site de France », démarche complémentaire à celle de la candidature de classement du viaduc de Garabit au patrimoine mondial de l'Unesco (voir ci-contre).



Angélique Viala, chef de projet « Grand site de France »

Angélique Viala rejoint Saint-Flour Communauté comme chef de projet « Grand site de France » pour la Truyère. Sa mission consiste à suivre la procédure de classement et à coordonner l'action de la communauté de communes auprès des services de l'Etat et des différents partenaires institutionnels et associatifs.

Angélique Viala s'assurera de la cohérence d'ensemble des actions qui porteront sur la restauration du paysage, la gestion durable et autonome du site, la conciliation de la préservation des paysages, l'encadrement de la fréquentation touristique et l'activité locale. Elle a en charge la synthèse du travail de chacun pour conduire cette procédure de classement national à son terme.



Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etat des lieux des services de l'eau et de l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Flour Communauté

Objectif : 5.2

Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI:
- Projet concernant plusieurs communes : territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

La présentation du 11eme programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en conférence des maires le 14 février 2020 avait permis d'identifier le besoin d'harmoniser la connaissance des infrastructures et des besoins des communes et syndicats en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines afin de préparer des scénarii de mutualisation des moyens.

Les travaux de la commission thématique intercommunale « Cycle de l'eau » réunie le 25 février 2021 ont permis de confirmer ce besoin. Dans ces conditions, les services de Cantal Ingénierie et Territoires ont proposé de réaliser un état des lieux des services de l'eau et de l'assainissement collectif.

Une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée par Saint-Flour Communauté.

Un diagnostic très fin est à réaliser pour disposer d'une vision du réseau (vision opérationnelle), de la gestion du service qui en est faite, des moyens à disposition, des partenariats en place et de la tarification en vigueur sur le territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique Transition énergétique
 Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation
 Tourisme Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique Agriculture Déchets
 Economie circulaire Protection ressource eau Autre

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
 Conseil Régional Syndicat(s) : ..
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : maîtrise d'ouvrage partagée : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Jean-François VEDRINES Services Techniques déchets 04 71 23 76 36

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	2021-22 AMO Définition des besoins : 5 866,72 € 2021-23 Analyse de l'existant 80 400 € phase 1 2023 -25 Etude des réseaux 250 000 € phase 2	
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Autres		
TOTAUX	360 266,72 €	403 520,06 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Agence de l'Eau en phase 1 et 2	50%	B	
Etat	30%	C	
Reste à charge des communes			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre de diagnostics réalisés	0	53

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021....

Date de fin : 2025

Observations :

Cantal Ingénierie a été désigné comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'étude.

Pièce jointe : planning prévisionnel de la mission

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

OBJECTIF 5.2

Planning Prévisionnel (V1)

	2021			2022			2023			2024																	
	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	
Libellé action																											
Mission AMO CIT Signature convention AMO CIT Définition des Besoins - Programmation Estimation chiffrée détaillée de l'opération Constitution d'un grpt de commande Elaboration des DCE Consultation des Bureaux d'études Analyse des offres Choix des prestataires Elaboration des dossiers de demande de subvention Mise au point des marchés Suivi technique, administratif, et financier des études Assistance aux opérations de réception.	[Orange]			[Vert]			[Vert]			[Vert]			[Vert]			[Vert]			[Vert]			[Vert]			[Vert]		
Schémas Directeurs AEP & Asst Phase 1 - état des lieux des infrastructures. Restitution territoriale Phase 2 - def enjeux, objectifs - scénarios Validation - Choix politiques Phase 3 - programme opérationnel (€ invest) Restitution territoriale							[Bleu]			[Bleu]			[Orange]			[Bleu]			[Orange]			[Bleu]			[Orange]		
Etat des lieux des Services Synthèse des données d'organisation générale Entretiens avec les responsables des UGE et UGA Analyse des contrats de prestation de service Valeurs des principaux ouvrages (UGE-A diag 2010-20) Recensement des Moyens humains Aspects réglementaires et contractuels. Recensement des données financières Analyse des données financières Evaluation des performances des services actuels Document récapitulatif de la situation actuelle Restitution territoriale Synthèse de tous les Schéma Directeurs à l'échelle EPCI Programme de travaux chiffré et hiérarchisé à l'échelle EPCI Impact mise en oeuvre prog trvx sur prix eau Document récapitulatif de la situation actuelle							[Bleu]			[Bleu]			[Bleu]			[Bleu]			[Bleu]			[Bleu]			[Bleu]		
Cartographie des réseaux AEP & Asst Numérisation des plans papiers existants Présentation - choix des secteurs pour carto terrain Cartographie de terrain - GPS de précision Transmission des données au format SIG Schéma alométriques de fonctionnement Présentation de l'outil SIG Formation des agents d'exploitation							[Bleu]			[Orange]			[Bleu]			[Orange]			[Bleu]			[Orange]			[Bleu]		



Objectif n°5.3

Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées
par les activités humaines.



▣ ☐ ☐ Anticiper et prévenir les risques présents sur le territoire : risques naturels (PPR mouvement de terrain de Saint-Flour...), technologiques...

☐ ▣ ☐ ☐ ☐ Limiter les nuisances et les pollutions

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 186 : Optimiser le maillage du territoire en déchetteries fixe et mobile.
- Fiche projet n° 187 : Accompagner les communes dans leur lutte contre les décharges sauvages.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Optimiser le maillage du territoire en déchetteries fixe et mobile

Objectif : 5.3

Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

Et **objectif 1.5** - Consolider l'offre de services (Santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI : _____

Projet concernant plusieurs communes : 53 communes

PRESENTATION DU PROJET

Afin de limiter les pollutions, le territoire de la communauté de communes est doté de deux déchetteries communautaires ; l'une à Saint-Flour, l'autre à Pierrefort.
Par ailleurs les habitants ont également accès à des déchetteries extérieures au périmètre communautaire par conventions conclues par Saint-Flour Communauté (Nasbinals, Fournels et Neussargues).
Néanmoins, des zones d'habitation demeurent éloignées de ces installations. De plus, l'engouement pour la collecte des encombrants témoigne d'un besoin d'amélioration du service. D'après l'étude des coûts des services publics de la gestion des déchets en région AURA, la collecte en déchetterie est la moins onéreuse pour les collectivités en coûts à la tonne.
Aussi le maillage du territoire en déchetteries pourrait être conforté par **la construction d'une troisième déchetterie et la mise en place d'une déchetterie mobile** qui viendrait compléter l'offre de services.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation du territoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- À définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Service de gestion des déchets Julie Frogneux 04 71 60 53 76

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) de faisabilité : PHASE 1	15 000€	18 000 €
Acquisitions foncières	(estimation)40 000€	48 000 €
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	(estimation) 40 000€	
Travaux	(estimation) 600 000€ estimation première : montant à définir précisément après étude de faisabilité	720 000 €
Fournitures	(déchetterie mobile) 4 bennes, bâtiment modulable, bâches de communication : 25 000€	30 000 €
Autres :		
TOTAUX	720 000 HT	864 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région AURA	A définir	C	
Département du Cantal	A définir	C	
ETAT/ADEME	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Fréquentation de la nouvelle déchetterie	0	Equivalent à la déchetterie de Pierrefort
Fréquentation de la déchetterie mobile	0	Attendu : 500 entrées/ an
Tonnage d'encombrants	811,6 t	Attendu : en augmentation
Coût aidé des déchetteries en €/t et en €/hab issu de la matrice Comptacoût	13,32 €/hab 147,54 €/t	A définir

PHASE 2 : 2022 : étude de maîtrise d'œuvre pour la déchetterie fixe
2023 : travaux

Date de fin : 2024 : réception

Observations :

Outre les frais d'investissement, la mise en place d'une déchetterie fixe et d'une déchetterie mobile engendrera des frais de fonctionnement pour le gardiennage, estimé à cette étape du projet à 1,5 Equivalent-Temps-Plein soit 1 000€ par an.

Adopté à Saint-Flour
le 11 juin 2021

Présidente,

Christine CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Accompagner les communes dans leur lutte contre les décharges sauvages

Objectif : 5.3

Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire de Saint-Flour Communauté

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : 53 communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Force est de constater que des décharges sauvages sont encore présentes sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Certaines peuvent être sources de pollution environnementale et/ou visuelle.

Or le pouvoir de police concernant la gestion des déchets a été transféré par les maires à la Présidente de Saint-Flour Communauté. Dans ce cadre, l'exécutif communautaire souhaite doter les services d'une brigade verte qui pourrait accompagner les maires compétents en matière de police dans la lutte contre les décharges sauvages.

A cet effet, un état des lieux des décharges du territoire pourrait être réalisé par un bureau d'études externe. Cet état des lieux permettrait de chiffrer les montants à prévoir pour leur réhabilitation et leur effacement. Il pourrait s'appuyer sur un recensement déjà effectué pour partie dans le cadre de l'élaboration du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Julie Frogneux Service de gestion des déchets 04 71 60 53 76

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	30 000€	36 000 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres		
TOTAUX	30 000 €	36 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ADEME	A définir	C	
Agences de l'eau	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nb de décharges sauvages	à réaliser	Objectif à fixer à l'issue de l'étude

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023.....

Date de fin : 2026.....

Observations : la mise en place d'un service de brigade verte à l'échelle communautaire passe par l'assermentation d'agents communautaires. La mutualisation de cet outil avec les communes pourrait s'inscrire dans le cadre d'une prestation de service qui fasse l'objet de convention et d'une tarification à destination des communes.

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Ambition n°2

PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE

« Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

AXE 6

Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

- Objectif n°6.1 - Favoriser la sobriété énergétique
- Objectif n°6.2 - Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager.

AXE 6 - Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

Malgré une forte capacité de production énergétique, liée à l'hydroélectricité, le territoire de Saint-Flour Communauté reste dépendant des énergies fossiles pour satisfaire ses besoins. Ces derniers sont majoritairement liés aux consommations du secteur résidentiel (chauffage) et surtout du transport routier.

Dans le cadre du PLUi, la Communauté de communes souhaite prôner la sobriété énergétique et optimiser le mix de production en considérant les potentiels majeurs du territoire et les sensibilités environnementales et paysagères. Limiter les consommations des bâtiments et des espaces publics, favoriser les mobilités douces et les mobilités évitées (démobilité), et développer l'utilisation des ressources locales notamment, permettront de réduire la dépendance du territoire et, parallèlement, son empreinte carbone.

LES CHIFFRES CLÉS



881 GWh/an

de consommation
énergétique totale



62%

de combustibles
fossiles



496 GWh/an

de production
énergétique



73%

de production
électrique

414

GWh/an consommés par les
transports

208

GWh/an consommés par le secteur
résidentiel

Augmentation de **6%** de la
consommation d'énergie depuis
1990

235

GWh/an de production
hydroélectrique

113

GWh/an de production de bois-
énergie

83

GWh/an de production éolienne

6 réseaux de chaleur
installés sur le territoire *

* Saint-Georges (Le Crozatier),
Saint-Flour (Volzac, Centre
Aqualudique, Besserette), Val
d'Arcomie et Neuvéglise-sur-
Truyère.

The background is a solid teal color. In the upper left quadrant, there are several overlapping white geometric shapes: a large triangle pointing downwards, a smaller triangle pointing upwards, and a white trapezoidal shape. These shapes create a modern, abstract design.

Objectif n°6.1

Favoriser la sobriété énergétique



➤ ④④④④④ **Limites consommations énergétiques du bâti public et privé, et des équipements publics :**

- ◆ Favoriser l'isolation des logements et des bâtiments du secteur tertiaire ;
- ◆ Encourager les économies d'énergie dans les secteurs économiques primaire, secondaire et tertiaire ;
- ◆ Promouvoir un éclairage public raisonné limitant la consommation d'énergie, comme d'ailleurs la pollution lumineuse (densité de points lumineux adaptée, en plus de dispositifs intelligents,...).

➤ ④④④④ **Optimiser les aménagements pour permettre les déplacements non motorisés ou à faible empreinte carbone :**

- ◆ Prévoir les réserves foncières nécessaires à la création de liaisons douces, et notamment d'une voie verte départementale; développer les aménagements et installations pour les mobilités douces, en lien avec l'objectif 1.6 ;
- ◆ Faciliter les aménagements nécessaires aux nouvelles formes de propulsion (hydrogène, électricité, biogaz) et permettant leur déploiement ;
- ◆ Maîtriser l'étalement urbain, favoriser la mixité des fonctions urbaines et la proximité des commerces et des services notamment, pour limiter les trajets de déplacement.

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage communautaire

- Fiche projet n° 188 : Extension de la consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- Fiche projet n° 189 : Permettre le tri à la source des biodéchets pour tous les usagers.
- Fiche projet n° 190 : Faire évoluer le mode de tarification des déchets vers une tarification incitative.
- Fiche projet n° 191 : Faire de Saint-Flour Communauté une collectivité écoresponsable et exemplaire.
- Fiche projet n° 192 : Efficacité et sobriété énergétique des bâtiments publics communautaires.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 193 : Rénovation énergétique du bâtiment d'accueil et bureau de l'aérodrome.
- Fiche projet n° 194 : Elaborer et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
- Fiche projet n° 195 : La valorisation des déchets, une ressource d'économie circulaire pour les territoire de l'Est Cantal.
- Fiche projet n° 196 : Autonomie des territoires de l'Est Cantal et proximité, dans la gestion et le traitement des déchets.
- Fiche projet n° 197 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments : CEE, COT ENR, et Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique.
- Fiche projet n° 198 : Démarche « Territoire à Energie Positive (TEPOS) ».

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 199 : Anglards-de-Saint-Flour - Projet de travaux d'isolation et de réaménagement de l'école.
- Fiche projet n° 200 : Anterrieux - Isolation par l'extérieur et reprise de l'enduit extérieur.
- Fiche projet n° 201 : Anterrieux - Rénovation logement communal au-dessous de la mairie.
- Fiche projet n° 202 : Cussac - Reprise de la toiture et isolation de la Mairie.

- Fiche projet n° 203 : Fridefont - Transformer l'éclairage public de la commune vers une solution sobre et économe.
- Fiche projet n° 204 : Gourdièges - Isolation et climatisation salle polyvalente.
- Fiche projet n° 205 : Lieutadès - Rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Fiche projet n° 206 : Lorcières - Rénovation énergétique du bâtiment de la salle polyvalente.
- Fiche projet n° 207 : Maurines - Rénovation énergétique de bâtiments communaux.
- Fiche projet n° 208 : Mentières - Réhabilitation de l'ancien presbytère.
- Fiche projet n° 209 : Montchamp - Réfection de la toiture du presbytère.
- Fiche projet n° 210 : Narnhac - Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.
- Fiche projet n° 211 : Neuvéglise-sur-Truyère - Rénovation thermique du bâtiment Mairie, poste, appartements.
- Fiche projet n° 212 : Neuvéglise-sur-Truyère - Etudier et raccorder l'immeuble de l'ancien hospice au réseau de chaleur bois.
- Fiche projet n° 213 : Paulhenc - Réhabilitation du bâtiment de la mairie et de deux logements dans le bourg de Paulhenc.
- Fiche projet n° 214 : Saint-Flour - Réhabilitation thermique et énergétique du patrimoine communal.
- Fiche projet n° 215 : Saint-Martial - Réhabilitation d'une salle de classe.
- Fiche projet n° 216 : Ussel - Isolation thermique de l'école d'Ussel.
- Fiche projet n° 217 : Val d'Arcomie - Réhabilitation thermique et énergétique du patrimoine communal.
- Fiche projet n° 218 : Villedieu - Rénovation de la salle polyvalente.

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Extension de la consigne de tri à tous les emballages plastiques

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes : territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques entraînera une hausse de la collecte sélective qui nécessitera une adaptation de la collecte. Selon les choix réalisés pour le centre de tri du SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal) cela passera par l'achats de bacs jaunes supplémentaires voire le déploiement de nouveaux modes de collecte.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
 Assainissement
 Rénovation énergétique
 Transition énergétique
 Mobilité
 Protection du patrimoine
 Bâtiment
 Eau potable
 Protection de l'environnement
 Revitalisation
 Tourisme
 Habitat
 Voirie/OA
 Aménagement urbain
 Commerce
 Numérique
 Agriculture
 Déchets
 Economie circulaire
 Protection ressource eau
 Autre

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
 Travaux
 Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : ...mise en œuvre de dispositif réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2023.
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
 Définie
 En cours de définition
 Commune :
 Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
 Conseil Régional
 Syndicat(s) : SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal).
 Autre(s) collectivité(s) :
 Association(s) :
 Entreprise(s) :
 Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : maîtrise d'ouvrage partagée : Saint-Flour Communauté et SYTEC
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Julie Frogneux Service de gestion des déchets 04 71 60 53 76

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) (SYTEC)	35 425.00 €	42 510.00 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures (Saint-Flour Communauté)	Achats de contenants : 110 000 €	132 000.00 €
Autres		
TOTAUX	145 425.00 €	174 510.00 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ADEME	21 255.00 €	A	Subvention accordée au SYTEC, décision de financement jointe
Citéo	A définir	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Tonnage collecte sélective	1 542 t	Estimation pour 2025 : : 1880 t
Tonnage OMr	6 093 t	- 50 kg/hab en 2031
Nb de contenants dédiés au tri	3 500 bacs	Estimation : 4 400 bacs

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021....

Date de fin : 31 décembre 2022 : mise en place de l'extension des consignes de tri

Observations :/

Pièce jointe :

- Décision de financement de l'ADEME, notification du 19 février 2020

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Numéro : 19RAC0425
Montant : 21 255,00 euros

DECISION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : **19 FEV. 2020**

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement
ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01
inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Arnaud LEROY
agissant en qualité de Président Directeur Général

désignée ci-après par « **l'ADEME** »

d'une part,

Et :

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL, Syndicat mixte fermé
ZA DU ROZIER COREN - VILLAGE D'ENTREPRISES - 15100 - SAINT-FLOUR
SIRET n° 20000133700076
Représentant : Monsieur Pierre JARLIER
Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 13/11/2019,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-4 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides à la réalisation modifiée par les délibérations n°15-4-7 du 29 octobre 2015 et n°17-4-4 du 19 octobre 2017 et n°18-5-7 du 6 décembre 2018,

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :

Etude territoriale SYTEC pour l'extension des consignes de tri de déchets ménagers plastiques (15)

Le détail technique et les modalités de suivi de cette opération figurent en annexe 1 (annexe technique) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 18 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente décision.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME avant la fin de la durée contractuelle de l'opération.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est fixé à 42 510,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de 21 255,00 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de bénéfice direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME selon les modalités prévues à l'article 12-1-1 et 12-2 des règles générales, et précisées en annexe financière.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME

Les règles générales, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente décision et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait à LYON,
En deux exemplaires originaux,

Pour « l'ADEME »,
Le Président

et par délégation
la Directrice Régionale Déléguée
Agnès DUVAT.



Vos codes d'accès à DIAGADEME
www.diagademe.fr

Convention ADEME : 19RAC0425

Nom de l'opération : Etude territoriale SYTEC pour l'extension des consignes de tri de déchets ménagers plastiques (15)

Bénéficiaire de l'aide de l'ADEME : SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Ingénieur ADEME en charge du suivi du projet : OTRELO DO REGO Jessica

Madame, Monsieur,

Vous êtes **bénéficiaire** d'une subvention de l'ADEME pour l'opération mentionnée ci-dessus.

DIAGADEME (www.diagademe.fr) permet à l'ingénieur ADEME en charge de votre contrat de réceptionner les résultats de votre étude.

Compléter DIAGADEME est obligatoire et conditionne le paiement final de votre subvention par l'ADEME.

La confidentialité de ces informations est garantie par l'utilisation de ces codes d'accès qui vous sont strictement personnels :

Identifiant : 19RAC0425
Mot de Passe : 63410221

Vous devez dès à présent initialiser votre projet dans DIAGADEME en vous connectant par Internet :

- ❶ En saisissant www.diagademe.fr dans la zone d'adresse de votre navigateur
- ❷ Dans la zone « Accédez à vos études », en cliquant sur « [Vous êtes bénéficiaire d'une étude](#) »
- ❸ En saisissant votre **Identifiant** et votre **Mot de passe** indiqués ci-dessus puis cliquant sur « [Connexion](#) ».
- ❹ Suivez les instructions :
 - Au démarrage de l'étude : **Validez vos coordonnées**
 - En fin d'étude : **Transmettez vos commentaires à l'ADEME**

🔔 **Important** : Votre prestataire accède également à DIAGADEME avec les codes d'accès indiqués à la page suivante.

Merci de lui transmettre la page suivante dès accord avec lui sur votre prestation.

Codes d'accès « Prestataire d'une étude » à DIAGADEME
www.diagademe.fr

Convention ADEME : 19RAC0425

Nom de l'opération : Etude territoriale SYTEC pour l'extension des consignes de tri de déchets ménagers plastiques (15)

Bénéficiaire de l'aide de l'ADEME : SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes **prestataire** d'une étude soutenue par l'ADEME.

Le site Internet **DIAGADEME** (www.diagademe.fr) vous permet de saisir en ligne et de les transmettre à votre Maître d'Ouvrage ainsi qu'à l'ADEME, les résultats de votre prestation. La confidentialité de ces informations est garantie par l'utilisation de ces codes d'accès qui sont uniques pour cette étude :

Identifiant : 19RAC0425
Mot de Passe : 464186712

Vous devez dès à présent initialiser votre projet dans DIAGADEME en vous connectant par Internet :

- ❶ En saisissant www.diagademe.fr dans la zone d'adresse de votre navigateur
- ❷ Dans la zone « Accédez à vos études », en cliquant sur « Vous êtes un bureau d'étude »
- ❸ En vous connectant sous votre compte
- ❹ En ajoutant une nouvelle prestation en saisissant vos Identifiant et mot de passe indiqués ci-dessus.

Cette nouvelle étude est désormais accessible dans votre compte.

☞ **Vous devez saisir les résultats de votre prestation dans DIAGADEME.**



1 – Coût total de l'opération et dépenses éligibles à justifier (1)

Détail des coûts	Nbre de diagnostic / Accompagnement de projet	Coût total pour l'opération (HTR)	Total des dépenses éligibles à justifier (HTR)
Accompagnement de projet	1	42 510,00 €	42 510,00 €
TOTAL DE L'OPERATION	1	42 510,00 €	42 510,00 €

* HTR = Hors TVA Récupérable auprès du Trésor Public ou du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

(1) Les notions de coût total et de dépenses éligibles sont définies à l'article 11.1 des règles générales. Elles sont présentées hors TVA récupérable auprès du Trésor Public.

2 – Modalités de calcul de l'aide de l'Ademe et contrôle du plafond des aides publiques

Dépenses	Coût total pour l'opération (HTR)	Total dépenses éligibles plafonnées à justifier	Taux d'aide	Montant maximum de l'aide
Coût de l'accompagnement de projet	42 510,00 €	42 510,00 €	50%	21 255,00 €
TOTAL	42 510,00 €	42 510,00 €	50%	21 255,00 €

* HTR = Hors TVA Récupérable auprès du Trésor Public ou du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de :

21 255,00 €

Financeurs publics	Montant des aides publiques sollicitées ou attendues pour l'opération	% aide sur coût total opération	Règles nationales
ADEME	21 255,00 €	50%	
...			
Collectivité (hors DROM-COM)			
Autres (collectivité DROM-COM, etc.)			
Total Financements publics	21 255,00 €	50%	respecté

Autres financeurs	Montant des aides privées sollicitées ou attendues pour l'opération
...	
...	
...	
Autofinancement	21 255,00 €
Coût total de l'opération	42 510,00 €

Le bénéficiaire s'engage à vérifier qu'il ne dépasse pas, pour l'opération concernée, le cumul des aides publiques autorisé par les règles nationales.

Au regard des informations portées à la connaissance de l'ADEME à la date de notification par le bénéficiaire, le cumul des aides publiques autorisé est respecté.

Il est rappelé que le bénéficiaire s'engage à communiquer à l'ADEME toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération postérieurement à la date de notification (art.2-1-1 des règles générales).

3 - Modalités de versement de l'aide

En application de l'article « modalités de versement » du contrat et conformément à l'article 12-1-1 des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, le versement sera effectué de la façon suivante :

Un versement unique d'un montant de : 21 255,00 € sur présentation d'un état récapitulatif global des dépenses éligibles à justifier réalisées.

L'aide totale sera réajustée si le montant des dépenses éligibles réelles est inférieur au montant des dépenses éligibles provisionnelles à justifier. Cet ajustement se fera en appliquant aux dépenses éligibles réelles, le taux d'aide sur dépenses éligibles provisionnelles à justifier qui figure au point 2 ci-dessus. Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des règles générales d'attribution des aides.

ANNEXE TECHNIQUE A LA DECISION N°19RAC0425
entre l'ADEME et le SYTEC**1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE**

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), est chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés et notamment de leur valorisation, sur le territoire de trois communautés de communes (Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communautés et Communauté de Communes du Pays Gentiane).

Dans ce cadre, le SYTEC exploite, en régie directe sur le site des Cramades à Saint-Flour, un centre de tri des déchets issus des collectes sélectives des déchets ménagers. Ce centre emploie 6 titulaires et près d'une dizaine de personnes en emplois aidés. En faisant le choix de travailler avec des emplois aidés, le SYTEC finance une quantité importante de formations pour le territoire et favorise ainsi l'insertion de publics peu qualifiés.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte (Loi TEPCV) prévoit notamment l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers plastique avant 2022, en vue de leur recyclage.

Ces dispositions législatives sont déclinées en Auvergne-Rhône-Alpes par le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD), intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), avec l'identification d'enjeux spécifiques liés :

- à l'adaptabilité des équipements de tri existants aux nouveaux flux de déchets ménagers à trier, ou leur reconversion éventuelle

2. A LA PRESERVATION DE L'EMPLOI LOCAL.DANS CETTE PERSPECTIVE, LE SYTEC ENGAGE UNE ETUDE TERRITORIALE POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A L'ENSEMBLE DES EMBALLAGES MENAGERS PLASTIQUES ET LA MESURE DE SON IMPACT SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI DES CRAMADES.DESCRPTION DE L'ETUDE

L'étude comprend, conformément aux consignes spécifiées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) défini par le SYTEC, 3 phases fermes et une phase 4 optionnelle :

- une première phase d'état des lieux, des pratique et du contexte du tri;
- une deuxième phase d'évolution vers l'extension des consignes de tri plastiques pour le SYTEC ;
- une troisième phase d'élaboration de scénarios prospectifs
- une phase optionnelle d'élaboration des scénarios sur l'évolution du centre de tri de Cramades

Cette étude sera menée par le groupement conjoint IDE Environnement – Ingenyou (Olivier Piedagnel).

3. PILOTAGE ET SUIVI DE L'ETUDE

Le SYTEC assurera le pilotage de l'étude. Un comité de pilotage sera constitué, sous la présidence de M. Pierre Jarlier, président du SYTEC, d'élus désignés par l'établissement, de la directrice générale des services et du responsable de site et environnement.

Il constituera un comité technique afin de réunir les acteurs concernés pour faciliter le recueil des données et disposer de leur expertise pour l'aide à la décision. Ce comité pourra

mobiliser les collectivités compétentes, les opérateurs, les prestataires, les éco-organismes et le tissu économique et social local.

Ce comité technique se réunira aux cours des différentes phases de l'étude territoriale, dès son lancement.

La Région et l'ADEME seront invitées au comité de suivi de même que les éco-organismes concernés au titre des filières à responsabilité élargie des producteurs.

4. RAPPORT FINAL DE L'ETUDE

Le bureau d'études remettra au SYTEC, à l'issue de sa mission, un rapport final de l'étude lequel sera transmis à l'ADEME par l'intermédiaire de DIAGADEME, le portail des Aides à la Décision Energie-Environnement de l'ADEME sur www.diagademe.fr.

La confidentialité de ces informations est garantie par l'utilisation des codes d'accès strictement personnels. Les informations ne sont accessibles que par l'ADEME, le bureau d'études et l'entreprise, bénéficiaire du soutien de l'ADEME.

L'étude, une fois réalisée, pourra faire l'objet – ce n'est pas systématique – d'un contrôle approfondi ou être analysée dans le cadre d'un bilan réalisé par l'ADEME. Un contrôle sur site pourra éventuellement être mené par un expert mandaté par l'ADEME afin de juger de la qualité de l'étude, de l'objectivité du rapport, etc... Dans tous les cas, le bénéficiaire et/ou le bureau d'études pourront être interrogés sur l'étude et ses conséquences.

5. RESPONSABLE DU SUIVI DU CONTRAT POUR L'ADEME

Le suivi du contrat sera assuré par M. Hervé Chalaye, Chargé de Mission au sein de la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME.

Territoire de : SAINT-FOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Permettre le tri à la source des biodéchets pour tous les usagers

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes : territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Conformément au Paquet économie circulaire de l'Union Européenne, la mise en place du tri à la source des biodéchets doit être effective au plus tard le 31 décembre 2023.

Les gros producteurs de biodéchets (à partir de 10 tonnes par an, demain 5 tonnes par an) ont déjà l'obligation de trier ces biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées (telles que le compostage ou la méthanisation). Or plusieurs problématiques se font jour :

Comment aider ces gros producteurs à respecter cette obligation ? Si filières de valorisation il y a, peuvent-elles recevoir ce gisement ?

Concernant les particuliers, comment réaliser ce tri à la source en territoire rural ? Le respect de cette obligation réglementaire entraîne-t-il nécessairement une nouvelle collecte ou peut-on concevoir un réseau dense de composteurs ?

Ces problématiques concernent les trois EPCI de collecte adhérents au SYTEC. Une étude de faisabilité pour mieux connaître la situation actuelle et les solutions envisageables pourrait donc être commandée et pilotée par le SYTEC avec une participation de Saint-Flour Communauté au reste à charge.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Économie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune :
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) : SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal)
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : maîtrise d'ouvrage partagée : Saint-Flour Communauté et SYTEC
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Julie Frogneux service de gestion des déchets 04 71 60 53 76

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : SYTEC	Montant à définir	
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures : Saint-Flour Communauté	Montants à définir en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité	
Autres :		
TOTAUX	Reste à charge 5000 €	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ADEME	70 % maximum pour l'étude de faisabilité	C	Participation de Saint-Flour Communauté au reste à charge du SYTEC : estimé 5 000€

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Tonnage de biodéchets détourné de l'enfouissement	0	Attendu : 1 500 t
Tonnage d'Ordures Ménagères résiduelles	6 093 t	Attendu : -50kg/hab en 2031

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 : lancement de l'étude de faisabilité
2023 : déploiement de la solution retenue
- Date de fin : 2025

Observations :

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Faire évoluer le mode de tarification des déchets vers une tarification incitative

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire de Saint-Flour Communauté

- Projet sur commune seule :
- Projet concernant plusieurs EPCI: Réflexion initiée à l'échelle du territoire du SYTEC
- Projet concernant plusieurs communes : territoire de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que vingt-cinq millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2025. Guidé par ces jalons, le SYTEC (Syndicat des Territoires de l'EST Cantal) a souhaité initier une réflexion sur ce mode de tarification auprès des élus de son territoire.

Dans ce cadre, une réunion extraordinaire des commissions déchets des EPCI adhérentes au SYTEC a eu lieu le 23 avril 2021 pour une première présentation de la tarification incitative.

La mise en place d'une tarification incitative à l'attention de tous les usagers se déroule en deux phases sur un temps long : une première phase d'études et de préparation (étude de faisabilité puis choix des scénarii, préparation des marchés) puis une phase de mise en œuvre sur le terrain. Plusieurs années de travail sont nécessaires entre le lancement de l'étude de faisabilité et la première facturation des usagers.

Saint-Flour Communauté confiera au SYTEC en maîtrise d'ouvrage déléguée la phase d'études, avec une participation de Saint-Flour Communauté au reste à charge du SYTEC.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune :
- Communauté de communes : Saint-flour Communauté
- Conseil Régional
- Syndicat(s) : SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal)
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Julie Frogneux Service de gestion des déchets 04 71 60 53 76

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) : délégation de maîtrise d'ouvrage au SYTEC	60 000.00€	72 000.00 €
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures : achat d'équipement par Saint-Flour Communauté	2 000 000.00 €	2 200 000.00 €
Autres :		
TOTAUX	2 060 000.00 €	2 272 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ADEME	70% étude de faisabilité 55 % des investissements éligibles	C	Saint-Flour Communauté contribuera au reste à charge du SYTEC à hauteur prévisionnelle de 30 000€
CITEO	50% des dépenses pour l'adaptation de la collecte sélective Hausse des soutiens à la tonne	C	
AURA	50% des dépenses de pré-collecte	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Tonnage d'Ordures Ménagères résiduelles	6 093 t	Attendu : - 50kg/hab en 2031
Tonnage collecté en déchetteries (hors gravats)	1 789 t	Attendu : en augmentation
Tonnage collecte sélective	1 542 t	Attendu : en augmentation
Coût aidé TTC en €/hab (issu de la matrice comptacoût)	112,98€	A définir

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2026

Observations : Enjeux et problématique de la redevance spéciale

Le territoire de Saint-Flour Communauté est actuellement à la TEOM et applique une redevance spéciale sur son territoire mais dans des modalités différentes selon les communes.

Cette redevance spéciale est appelée à disparaître lors de l'entrée en vigueur de la tarification incitative ; mais la situation actuelle de la redevance n'est pas idéale. L'harmonisation de la redevance spéciale sur le territoire pourrait être un premier pas vers l'évolution de la tarification du service. La mise en place de cette dernière, nécessitera obligatoirement des effectifs supplémentaires.

Pièce jointe :

- Convocation à la réunion du 24 avril 2021 : présentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Madame la Présidente,
de Saint-Flour Communauté
Village d'Entreprises
1 Rue des Crozes - Zone du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR

Saint-Flour, le 12 avril 2021

Réf : CC/MT/ML/2021-70

Objet : Présentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Incitative

SYNDICAT DES TERRITOIRES

DE L'EST CANTAL

VILLAGE ENTREPRISES

1 RUE DES CROZES

ZA ROZIER-COREN

15100 SAINT-FLOUR

TÉL. 04 71 60 72 64

FAX 04 71 60 72 09

Madame la Présidente, Chère Collègue,

Nos collectivités sont confrontées, ensemble, à des enjeux majeurs en matière d'adaptation de la collecte et du traitement des déchets ménagers, notamment face à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), à l'extension des consignes de tri aux plastiques et au tri à la source des biodéchets.

Lors de la séance du Comité Syndical du SYTEC, le 31 mars 2021, j'ai proposé que le SYTEC organise une réunion d'information relative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI), associant les commissions déchets ou environnement des 3 EPCI, Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et la Communauté de Communes du Pays Gentine.

Cette réunion se tiendra :

Le vendredi 23 avril 2021 à 15h00
Salle des conférences
Village d'entreprises ZA du Rozier – Coren
15100 Saint-Flour

Elle sera animée par M. Thomas FLUSIN, Responsable territorial Région Auvergne Rhône-Alpes de CITEO (anciennement Eco-Emballages), qui présentera le mécanisme de cette taxe, ses modalités de gestion et les étapes de mise en œuvre.

En outre, des aides sont mobilisables pour étudier le passage en TEOMI et adapter nos systèmes de collecte.

A l'issue, l'animateur apportera également un complément d'informations sur l'extension des consignes de tri aux plastiques.

OBJECTIF
6.1

Vous trouverez joint une proposition de courrier modifiable, vous permettant de relayer cette invitation aux membres des commissions concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente


Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Faire de Saint-Flour Communauté une collectivité écoresponsable et exemplaire

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Et objectif 1.6 : Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Ensemble du territoire communautaire

Projet sur commune seule :

Projet concernant plusieurs EPCI:

Projet concernant plusieurs communes : les 53 communes de Saint-Flour Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Les collectivités ont un rôle d'exemplarité en termes de développement durable, dans un contexte de changement climatique et de transition écologique.

La présente fiche projet a pour but de faire de Saint-Flour Communauté une collectivité écoresponsable. En lien avec les élus membres de la commission thématique intercommunale « environnement et transition énergétique », des actions seraient développées par la rédaction de notes de service, de fiches de synthèse, de support de communication...en vue de la diffusion et la promotion des écogestes. Voici une liste non exhaustive des écogestes qui pourraient être mis en place :

- **Promouvoir les écogestes individuels au bureau** (création d'un Agenda 21 interne ou d'une charte des bonnes pratiques au bureau...) en lien avec les instances paritaires ;
- **Développer le covoiturage pour les réunions organisées par la collectivité en joignant systématiquement la liste des participants et en incitant à covoiturer dans les courriers d'invitation ;**
- **Favoriser la mobilité en permettant le travail à distance et le suivi de réunions par visioconférence quand cela est possible (l'équipement de toutes les Maisons de services est d'ores et déjà prévu) ;**
- **Inclure systématiquement des normes environnementales dans la commande publique ;**
- **Former des agents des services techniques et agents communautaires aux bonnes pratiques environnementales dans leurs activités ;**
- **Récupérer des eaux de pluie à proximité des bâtiments publics pour un usage extérieur ;**
- **Favoriser la sobriété dans l'éclairage public ;**
- **Soutenir la mobilité douce en installant une borne de recharge pour véhicule électrique et vélo électrique à destination des employés de la collectivité mais aussi des partenaires participant à des réunions au siège de la collectivité.**

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté..
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d’ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d’entreprises – Z.A. du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline RIEUTORT – service environnement et transition énergétique – 04 71 60 53 70, c.rieutort@saintflourco.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d’oeuvre		
Travaux Une borne de recharge pour véhicules électriques devant les bâtis du siège et des maisons de services (si absence sur périmètre communal)	50 000 €	60 000 €
Fournitures (supports de communication)	12 000 €	14 400 €
Autres : formations / création graphique	1 000 €	1 200 €
TOTAUX	63 000 €	75 600 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d’engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat		C	
SDEC		C	Programme départemental de déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Montant des factures d’électricité des bâtiments communautaires où travaillent des agents administratifs	Comptes administratifs de la collectivité : consommation électrique	Voir factures 2026
Nombre d’agents ayant participé à des formations d’écoconduite ou de bonnes pratiques environnementales	0	50
Nombre d’outils de visioconférence installés dans les salles de réunions	1	6
Nombre de récupérateurs d’eau de pluie installés	0	3
Nombre de bornes de recharge pour véhicule électrique installées	0	5

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022.....

Date de fin : 2026.....

Observations :

Ce projet pourrait s'inscrire dans une démarche interne à la collectivité permettant de sensibiliser les agents communautaires aux bonnes pratiques. Les instances paritaires seraient associées.

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Efficacité et sobriété énergétique des bâtiments publics communautaires

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : bâtiments communautaires _____

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : Saint-Flour, Pierrefort, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Chaudes-Aigues _____

PRESENTATION DU PROJET

1/Pour l'entretien des bâtiments publics existants :

À partir de 2021 (celui sur le centre aqualudique communautaire est en cours), il est proposé de réaliser une campagne d'audits énergétiques réglementaires sur l'ensemble des bâtiments publics communautaires. Dans le cadre du pôle services aux communes, une mutualisation des audits avec les communes pourrait être proposée en groupement de commandes. Il s'agit de mettre en place une stratégie de rénovation du patrimoine public optimale et efficace, l'objectif étant de réaliser ces audits sur les 6 prochaines années.

L'audit énergétique doit fournir :

- un état des lieux (équipements, enveloppe thermique, contrat d'énergie et d'exploitation, comportement des usagers, consommations énergétiques par usages) et une analyse de la situation de référence ;
- une identification et une caractérisation des pistes d'améliorations (économies d'énergie (kWh), gains (k€), temps de retour sur investissement, confort) ;
- une proposition de plan d'actions et une hiérarchisation des travaux à engager grâce à un plan pluriannuel des travaux accompagné d'un calendrier de mise en œuvre.

L'ADEME accompagne les collectivités dans ces démarches et met notamment à disposition des modèles de cahiers des charges pour les conseils d'orientation énergétique ou les audits énergétiques dans les bâtiments ainsi que des aides financières spécifiques.

À noter qu'un appel à manifestation d'intérêt (SEQUOIA), a été lancé dans le cadre du programme ACTEE2 avec pour objectif d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités. Le SYTEC a été lauréat de cet appel à projet et devrait procéder au recrutement d'un économiste de flux très prochainement.

À l'issue de ces audits, différents dispositifs pourront être mobilisés pour la réalisation des travaux tels que les contrats de performance énergétique (CPE) et les CEE.

En complément, un suivi des consommations énergétiques sur le patrimoine public pourra également être mis en place pour inciter à une gestion plus vertueuse de l'énergie et identifier des pistes d'amélioration pour les postes les plus énergivores.

2/Pour les nouvelles opérations d'aménagement publiques :

Pour toutes les nouvelles constructions ou opérations d'aménagement, des critères de performances énergétiques pourraient être ajoutés dans les cahiers des charges des marchés publics dans l'objectif d'atteindre des niveaux de performance élevés, voire plus élevés que la réglementation en vigueur (bâtiment à énergie positive BEPos et à haute performance environnementale).

Des clauses environnementales et/ou des recommandations pourraient également être formulées pour aller plus loin en termes de développement durable. À titre d'exemple, des recommandations sur les matériaux à utiliser (biosourcés, éco labellisés, favorables à l'économie du territoire, issus du réemploi et du recyclage...) pourraient être précisées dans les cahiers de charges de consultations des entreprises. De la même manière, dans la commande publique, des lots dédiés à la réduction et au recyclage des déchets pourraient être identifiés.

De plus, un verdissement des espaces publics et des bâtiments communautaires...devra être recherché pour lutter contre les îlots de chaleur en favorisant les essences locales et non allergisantes.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Céline RIEUTORT c.rieutort@saintflourco.fr 04.71.60 53.70.

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	6 000 €/bâtiment (audit énergétique)	
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre	À définir à partir des résultats des audits	
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	6 000 €/bâtiment	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Programme ACTEE (par l'intermédiaire du SYTEC)	3 000 €/bâtiment (financement jusqu'au 15 mars 2023)	B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'audits énergétiques engagés sur les bâtiments communautaires	2 (centre aqualudique et garage du centre technique de Chaudes-Aigues)	10
Nombre de bâtiments rénovés ou en cours de rénovation	4 (MSAP de Ruynes, CIAP, Conservatoire, Centre Technique Intercommunal)	10
Nombre de cahier des charges de la commande publique incluant des critères de performance énergétique	0	tous
Nombre de cahier des charges de la commande publique incluant des clauses environnementales	0	tous

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021.....

Date de fin : 2026 pour les audits et années suivantes pour les travaux à réaliser

Observations : /

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Engager la rénovation énergétique du bâtiment d'accueil et bureau de l'aérodrome

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Coltines

Projet sur commune seule : Coltines

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

L'aérodrome de Saint-Flour Coltines est l'unique équipement de ce type sur l'Est cantalien. Il possède un bâtiment d'accueil qui ne remplit plus des conditions énergétiques satisfaisantes. Le projet consiste par conséquent à rénover le bâtiment servant à l'accueil du public ainsi que les bureaux servant au secrétariat et aux diverses associations ou entreprises travaillant à l'aérodrome. L'objectif est d'améliorer sa performance énergétique afin de diminuer les coûts de fonctionnement mais aussi d'accroître le confort et les conditions d'accueil et de travail.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) : Syndicat Mixte de gestion de l'Aérodrome de Saint-Flour Coltines.
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de gestion de l'Aérodrome de Saint-Flour Coltines
➤ Adresse postale : aérodrome de Coltines – 15170 COLTINES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M.Bernard NIOCEL, Président Tél : 06.80.67.05.78

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Travaux	50 000 €	60 000 €
TOTAUX	50 000 €	60 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	20 000 €	(C)	
Région	10 000 €	(C)	
Département	10 000 €	(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation actuelle	Consommation après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023.....

Date de fin : 2023.....

Observations :

Fait à Coltines
Le 11 juin 2021

Le Président,

Bernard NIOCEL

Territoire de : l'Est Cantal - Saint-Flour Communauté.



FICHE PROJET

PROJET : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des territoires de l'Est Cantal

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Et **objectif 6.2** : Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Objectif 1.6 : Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Objectif 2.3 : Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Objectif 3.6 : Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur l'excellence environnementale

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoires de l'Est Cantal : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté)

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le PCAET constitue le document cadre de la politique énergétique et climatique du territoire, stratégique et opérationnel, qui permettra de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique du territoire, et de la lutte contre le changement climatique.

Il s'agit notamment d'élaborer le Plan Climat Air Energie des Territoires de l'Est Cantal, en collaboration étroite avec les deux EPCI, avec des programmes d'actions territorialisés.

Le PCAET est également doté d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Une fois le PCAET élaboré, Saint-Flour Communauté aura en charge la mise en œuvre des actions opérationnelles du PCAET fléchées sur son territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Loi de 2015 sur la Transition Ecologique pour la Croissance Verte.....
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- Commune : A définir Définie En cours de définition
- Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC, syndicat mixte fermé, PETR
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent(-e) et coordonnées : Marie-Aimée LEMARCHAND, service Ingénierie. Tel : 04 71 60 71 79. Courriel : scot@sytec15.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	103 000 €	123 600 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	40 000 €	40 000 €
Travaux		
Fournitures		
Autres		
TOTAUX	143 000 €	163 600 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat - DETR	13 413 €	A	Arrêté Préfectoral attributif n°2020-1280 du 25 septembre 2020
Etat - DSIL	50 000 €	B	
Europe – LEADER	50 000 €	B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Elaboration du PCAET	0	1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : ...Septembre 2021.....

Date de fin (livraison / mise en service.) : ...Mai 2023.....

Observations :

L'élaboration du PCAET Est Cantal se fera en étroite collaboration avec Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Le document comprendra trois programmes d'actions, un pour chacune des collectivités (SYTEC, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté), qui seront mis en œuvre par chaque collectivité, à l'issue de l'approbation du PCAET.

Pièces jointes :

- Délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2019-16 du 11 avril 2019 élaboration du PCAET
- Délibération Comité Syndical du SYTEC n°2021-32 du 31 mars 2021 Demande de DSIL PCAET
- Délibération Comité Syndical du SYTEC n°2021-33 du 31 mars 2021 Demande de LEADER PCAET
- Arrêté Préfectoral n°2020-1280 (extrait) du 25 septembre 2020

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2019-16
DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2019

Conseillers
en exercice : 42
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Absents : 8

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril, le comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Lycée Professionnel Agricole de Saint-Flour, après convocation légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER

Etaiet présents: François BOISSET, Valérie CABECAS ROQUIER, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Bernard CHAMBARON, Céline CHARRIAUD, Martine CHAZARIN, Bernard COUDY, Jacques COUVRET, Albert HUGON, Pierre JARLIER, Anne-Marie MARTINIERE, Bernard MAURY, Guy MICHAUD, Daniel MIRAL, René MOLINES, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Bernard RAYNAUD, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Patricia ROCHÈS, Charles RODDE, Christian ROUDIER, Denis TOURVIEILLE, Alain VANTALON, Jean-Louis VERDIER

Absents ayant donné pouvoir: Annie ANDRIEUX, Claudette BRUGEROLLE, Jean-Jacques GEMARIN, Martine GUIBERT, Joël LABORIE, Karine RODDE-DESPRATS, Michel SEYT

Absents : Jean-Pierre BERTHET, Richard BONAL, Bernard DELCROS, André JUGIEU, Bruno PARAN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Sébastien VEDRINES, Nicole VIGUÈS

Le Président certifie que la convocation a été faite le 1^{er} avril 2019.

Plan Climat Energie Territorial (PCAET)
SYTEC – Saint Flour Communauté – Hautes Terres Communauté –

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel. Cet engagement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique doit aussi permettre de relever les enjeux d'optimisation budgétaire, d'attractivité économique et de qualité de vie des collectivités et de leurs populations.

Aux termes des articles L.229-26 et R.229-51 du code de l'environnement, sur la base d'un diagnostic climat – air – énergie, il définit :

- les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter ;
- le programme d'actions à réaliser ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation

Il s'articule autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Affiché le 
ID : 015-200001337-20190411-DEL_19_16-DE

Le PCAET doit être compatible notamment avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), avec le Schéma Régional Climat – Air – Énergie (SRCAE), et prendre en compte le SCOT.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les positionne en coordinateurs de la transition énergétique.

La réalisation du PCAET est obligatoire pour les Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, au plus tard le 31 décembre 2018. Saint Flour Communauté relève de cette catégorie.

Les EPCI de moins de 20 000 habitants peuvent réaliser volontairement un PCAET. Hautes Terres Communauté peut s'engager dans cette démarche, la communauté de communes détenant la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » transférée par les communes dans le cadre de l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales - II 1°, par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018.

De plus, le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), dès lors que tous les EPCI concernés transfèrent leur compétence d'élaboration de ce plan à la structure porteuse du SCOT. Le SYTEC porte le SCOT des communautés de communes de Saint-Flour Communauté et de Hautes-Terres Communauté. Il est donc en capacité d'élaborer un PCAET sur les territoires de ces deux intercommunalités.

D'autant que depuis 2017, le SYTEC s'est également engagé dans une démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) pour diminuer les consommations énergétiques et les couvrir en augmentant la production d'énergies renouvelables locale d'ici 2030.

Le SYTEC propose également aux communes de Saint-Flour communauté et Hautes Terres communauté de valoriser leurs travaux d'économie d'énergie en utilisant le dispositif des CEE, soutien financier apporté par les fournisseurs d'énergie. (TOTAL, Engie, Leclerc...). Pour ce, le SYTEC a signé avec CertiNergy une convention de partenariat pour accompagner les communes volontaires et les faire bénéficier de ces aides au financement des opérations d'économie d'énergie engagées.

Enfin des négociations sont menées avec l'ADEME pour signer un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (COT ENR) qui vise à préparer la généralisation des énergies renouvelables thermiques.

Si le portage du PCAET par le SYTEC est la solution choisie par ces deux EPCI, il appartient au Syndicat Mixte de délibérer en proposant d'acquérir la compétence portant sur l'élaboration de ce plan et son évaluation. Le diagnostic et le plan d'actions sera notamment chiffré par EPCI et chaque EPCI mettra en œuvre ce plan pour ce qui le concerne.

Ceci suppose une évolution des statuts du SYTEC qui devra être approuvée par les assemblées délibérantes de chacune des communautés membres.

Les communautés de communes de Saint-Flour communauté et Hautes Terres communauté peuvent alors décider de transférer cette compétence par simple délibération.

Le PCAET sera élaboré dans le cadre d'une démarche projet, suivant des modalités proches de l'élaboration du SCOT de l'Est Cantal. Il est proposé de :

- Désigner un **chef de projet** chargé de piloter, de coordonner et d'animer l'élaboration du PCAET de l'Est Cantal. Marie-Aimée Lemarchand a les compétences pour assurer cette mission.
- Constituer une **équipe projet** associant des agents du SYTEC, de Saint Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté avec :
 - Le chef de projet ;
 - Pour le SYTEC : Soizic Bayssat et Alexia Balagny ;
 - Pour Saint Flour Communauté : un cadre ayant la compétence environnement et un chargé de communication ;
 - Pour Hautes Terres Communauté : un cadre ayant la compétence environnement et un chargé de communication.
- Constituer un **comité de pilotage** présidé par M. Jarlier, Président du SYTEC et de Saint Flour Communauté, composé d'élus du syndicat mixte et des deux intercommunalités dont Mme Pradel, Présidente de Hautes Terres Communauté et vice-présidente du SYTEC, des directeurs généraux des trois collectivités et du chef de projet.
- Réunir **des ateliers** dans le cadre de séminaires ou de forum pour associer les élus et les services du territoire à l'élaboration du PCAET.
- Mobiliser un **comité technique**, ponctuellement pour suivre et réguler l'avancée du projet et notamment respecter les objectifs arrêtés et le calendrier retenu. Ce comité sera composé de l'équipe projet et des trois directeurs généraux du SYTEC et des EPCI.

Le calendrier prévisionnel serait le suivant :

2019	Premier semestre	Délibérations des collectivités et mise en place de la gouvernance
	Second semestre	Marché public de prestation de services : Rédaction du dossier de consultation Consultation Notification des prestataires Phase 1 : démarrage du diagnostic, définition des enjeux et préparation des choix stratégiques
2020	Premier semestre	Phase 1 : Validation du diagnostic, des enjeux et choix stratégiques (dans la continuité des travaux du SCOT, PTDD, TEPOS)
	Deuxième semestre	Phase 2 : Concertation des acteurs du territoire / Animation d'ateliers thématiques en territoire / Compilation des actions engagées ou en projet Phase 3 : Rédaction du plan d'actions
2021	Premier semestre	Phase 3 : fin de rédaction du Plan d'actions et Validation du PCAET

Un plan de financement prévisionnel a été élaboré :

Dépenses	2019	2020	2021	TOTAL
Frais de communication	2 000 €	3 500 €	7 500 €	13 000 €
Frais de déplacement	1 500 €	2 000 €	1 000 €	4 500 €
Prestations externes				69 000 €
<i>Phase 1 : Diagnostic</i>	8 000 €			
<i>Phase 2 : Enjeux et choix stratégiques</i>		31 000 €		
<i>Phase 3 : Rédaction du plan d'actions</i>			30 000 €	
Cotisation AURA-EE	3 500 €	3 500 €	3 500 €	10 500 €
TOTAL	15 000 €	40 000 €	42 000 €	97 000 €
Recettes	2019	2020	2021	TOTAL
DGD et FEDER (à confirmer)		5 000 €	10 000 €	40 000 €
ADEME (à confirmer)			7 000 €	7 000 €
Saint-Flour Communauté	10 000 €	20 000 €	15 000 €	30 000 €
Hautes Terres Communauté	5 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €
TOTAL	15 000 €	40 000 €	42 000 €	97 000 €

Il est ici précisé que le SYTEC mobilisera trois agents pour la réalisation de ce projet dont le chef de projet sur au moins ½ ETP.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De modifier les statuts du SYTEC en incluant l'item ainsi rédigé : « l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial » ;
- De faire approuver cette modification statutaire par les intercommunalités Saint Flour Communauté et Hautes Terres Communauté ;
- De transférer la compétence d'élaboration et d'évaluation du PCAET des intercommunalités Saint Flour Communauté et Hautes Terres Communauté au SYTEC ;
- D'approuver la durée de cette démarche d'élaboration du PCAET, sur trois exercices budgétaires à compter du transfert de compétences ;
- D'approuver le mode de gouvernance proposée et adaptée à cette démarche partagée ;
- De solliciter, sur l'exercice 2019, une participation de Saint Flour Communauté de 10 000 € et de Hautes Terres Communauté de 5 000 €
- De solliciter des subventions auprès des partenaires du SYTEC, dont la DGD, le fonds FEDER et l'ADEME.

Nombre de votants : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président



Pierre JARLIER

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2021-32
DE LA REUNION DU 31 MARS 2021

Conseillers
en exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Absents : 2

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaients présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MEISSONNIER, Daniel MIRAL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Nathalie PETELET, Colette PONCHET-PASSEMARD, Loïc POUDEROUX, Bernard REMISE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Roland VERNET, Christophe VIDAL

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Franck DE MAGALHAES, Christian GENDRE, Jean-Luc PERRIN, Michel PORTENEUVE, Eric VIALA

Absents : Didier ACHALME, Martine GUIBERT

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 18 mars 2021.

**Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021
pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal**

Vu la délibération n°2019-16 du 11 avril 2019 du Comité Syndical relative au transfert de la compétence pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), par Saint-Flour Communauté (délibération n°2019-239 du 27 mai 2019) et par Hautes Terres Communauté (délibération n°2019-CC34 du 8 juillet 2019),

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1600 du 28 novembre 2019, validant la modification des statuts du SYTEC intégrant dans ses compétences l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n°2020-22 du 6 mars 2020 du Comité Syndical du SYTEC, définissant les modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1280 du 25 septembre 2020 portant attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour un montant de 13 413 euros, au bénéfice du SYTEC, pour l'étude d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Le périmètre du PCAET concerne les deux EPCI Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté, qui adhèrent à la compétence « Aménagement et développement de l'espace et solidarités entre les territoires », soit un territoire de 88 communes, 36 400 habitants (INSEE 2020 population totale) et 2 266 km².

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un projet de développement durable, stratégique et opérationnel, qui permettra au territoire de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique, et de la lutte contre le changement climatique.

Il s'inscrit dans la continuité du Projet Territorial de Développement Durable, du SCOT Est Cantal et des démarches de transition énergétique et écologique en cours (Territoire à Energie Positive - TEPOS, Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables - COT EnR, Contrat de Transition Ecologique - CTE, Atlas de la Biodiversité Territoriale - ABT...).

Depuis 2017, le SYTEC est engagé dans une trajectoire TEPOS, traduite dans les objectifs du projet de SCOT Est Cantal.

En 2018, le SYTEC a élaboré un Projet Territorial de Développement Durable (PTDD) stratégique et prospectif (2018-2035), avec une forte volonté de poursuivre un engagement dans la transition énergétique au service de ses habitants et du territoire, véritable opportunité de développement pour les zones rurales.

Ce PTDD est décliné dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal, arrêté le 8 novembre 2019 par le Comité Syndical du SYTEC, et fixant les objectifs et les orientations en termes d'aménagement du territoire à l'horizon 2035. Ces objectifs et orientations prévoient la lutte contre le gaspillage énergétique et le développement des énergies renouvelables, dans le respect du patrimoine naturel et paysager, et l'excellence environnementale.

Le 7 juillet 2019, le SYTEC a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour la signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE). Cette démarche, menée en étroite collaboration avec les services de l'Etat, à partir de septembre 2019, a conduit à la signature du CTE « Les territoires de l'Est Cantal, producteurs au naturel », le 23 janvier 2020, en présence de Mme Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre, dans lequel l'élaboration du PCAET est fléchée comme une action en faveur de la transition écologique du territoire.

En effet, Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté ont souhaité s'engager dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, en étroite collaboration entre le SYTEC et les deux EPCI.

Considérant l'échéancier d'élaboration du PCAET, qui prévoit un démarrage des études en juin 2021 et la finalisation du projet en juin 2023,

Considérant la description et le montant prévisionnel de ce projet estimé à 143 000 euros H.T, dont 103 000 euros de prestations externes et 40 000 euros d'ingénierie interne pour conduite d'opération :

Postes de dépenses détaillés	Montant HT
Elaboration du PCAET comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic territorial ➤ État des lieux complet de la situation énergétique ➤ Estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et analyse de leurs possibilités de réduction ➤ Estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et analyse de leurs possibilités de réduction ➤ Estimation de la séquestration nette de CO2 et ses possibilités de développement ➤ Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la stratégie territoriale • Elaboration du programme d'actions • Dispositifs de suivi et d'évaluation du PCAET • Modification du projet tout au long du processus de validation 	65 825 €

<p>Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat initial de l'environnement • Analyses des incidences environnementales du PCAET et itération pour alimenter la stratégie et le programme d'actions • Évaluation des incidences Natura 2000 du PCAET • Justification des choix réalisés et analyse des effets notables probables sur l'environnement • Élaboration du dispositif de suivi et d'indicateurs • Rédaction et mise en forme du rapport environnemental • Saisine de l'Autorité Environnementale et suite des avis • Assistance pour la participation du public et suite des observations recueillies • Déclaration environnementale 	
Concertation et mobilisation active des acteurs et habitants du territoire	12 275 €
Communication innovante, pour vulgariser et impliquer les acteurs et habitants du territoire	24 900 €
Total prestations externes	103 000 €
Ingénierie interne pour conduite d'opération (1/2 ETP sur 24 mois)	40 000 €
Total HT	143 000 €

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Origine du financement	Montant HT	% du montant total
Subventions publiques		
ÉTAT		
DETR 2020 (25/09/2020)	13 413 €	9,39 %
DSIL 2021 sollicitée	50 000 €	34,96 %
Autres financements publics	50 000 €	34,96 %
TOTAL Financements publics	113 413 €	79,31 %
Participation du demandeur		
Autofinancement du SYTEC	29 587 €	20,69 %
TOTAL Participation du SYTEC	29 587 €	20,69 %
TOTAL	143 000 €	100,00 %

Il est proposé de solliciter une enveloppe de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021, auprès de Monsieur le Préfet du département du Cantal, à hauteur de 34,96 % du montant du projet HT, soit 50 000 €.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter de Monsieur le Préfet du Cantal une enveloppe financière d'un montant de 50 000 euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour l'élaboration du PCAET Est Cantal,
- D'autoriser Madame la Présidente du SYTEC ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité, relatifs à cette demande.

Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2021-33
DE LA REUNION DU 31 MARS 2021

Conseillers
en exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Absents : 2

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MEISSONNIER, Daniel MIRAL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Nathalie PETELET, Colette PONCHET-PASSEMARD, Loïc POUDEROUX, Bernard REMISE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Roland VERNET, Christophe VIDAL

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Franck DE MAGALHAES, Christian GENDRE, Jean-Luc PERRIN, Michel PORTENEUVE, Eric VIALA

Absents : Didier ACHALME, Martine GUIBERT

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 18 mars 2021.

**Demande de subvention Programme LEADER 2014 -2020
pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal**

Vu la délibération n°2019-16 du 11 avril 2019 du Comité Syndical relative au transfert de la compétence pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), par Saint-Flour Communauté (délibération n°2019-239 du 27 mai 2019) et par Hautes Terres Communauté (délibération n°2019-CC34 du 8 juillet 2019),

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1600 du 28 novembre 2019, validant la modification des statuts du SYTEC intégrant dans ses compétences l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n°2020-22 du 6 mars 2020 du Comité Syndical du SYTEC, définissant les modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1280 du 25 septembre 2020 portant attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour un montant de 13 413 euros, au bénéfice du SYTEC, pour l'étude d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Le périmètre du PCAET concerne les deux EPCI Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, qui adhèrent à la compétence « Aménagement et développement de l'espace et solidarités entre les territoires », soit un territoire de 88 communes, 36 400 habitants (INSEE 2020 population totale) et 2 266 km².

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un projet de développement durable, stratégique et opérationnel, qui permettra au territoire de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique, et de la lutte contre le changement climatique.

Il s'inscrit dans la continuité du Projet Territorial de Développement Durable, du SCOT Est Cantal et des démarches de transition énergétique et écologique en cours (Territoire à Energie Positive - TEPOS, Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables - COT EnR, Contrat de Transition Ecologique - CTE, Atlas de la Biodiversité Territoriale - ABT...).

Depuis 2017, le SYTEC est engagé dans une trajectoire TEPOS, traduite dans les objectifs du projet de SCOT Est Cantal.

En 2018, le SYTEC a élaboré un Projet Territorial de Développement Durable (PTDD) stratégique et prospectif (2018-2035), avec une forte volonté de poursuivre un engagement dans la transition énergétique au service de ses habitants et du territoire, véritable opportunité de développement pour les zones rurales.

Ce PTDD est décliné dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal, arrêté le 8 novembre 2019 par le Comité Syndical du SYTEC, et fixant les objectifs et les orientations en termes d'aménagement du territoire à l'horizon 2035. Ces objectifs et orientations prévoient la lutte contre le gaspillage énergétique et le développement des énergies renouvelables, dans le respect du patrimoine naturel et paysager, et l'excellence environnementale.

Le 7 juillet 2019, le SYTEC a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour la signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE). Cette démarche, menée en étroite collaboration avec les services de l'Etat, à partir de septembre 2019, a conduit à la signature du CTE « Les territoires de l'Est Cantal, producteurs au naturel », le 23 janvier 2020, en présence de Mme Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre, dans lequel l'élaboration du PCAET est fléchée comme une action en faveur de la transition écologique du territoire.

En effet, Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté ont souhaité s'engager dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, en étroite collaboration entre le SYTEC et les deux EPCI.

Considérant l'échéancier d'élaboration du PCAET, qui prévoit un démarrage des études en juin 2021 et la finalisation du projet en juin 2023,

Considérant la description et le montant prévisionnel des dépenses de prestations externes estimées à 103 000 euros HT :

Postes de dépenses détaillés	Montant HT
<p>Elaboration du PCAET comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic territorial ➤ État des lieux complet de la situation énergétique ➤ Estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et analyse de leurs possibilités de réduction ➤ Estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et analyse de leurs possibilités de réduction ➤ Estimation de la séquestration nette de CO2 et ses possibilités de développement ➤ Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la stratégie territoriale • Elaboration du programme d'actions • Dispositifs de suivi et d'évaluation du PCAET • Modification du projet tout au long du processus de validation 	65 825 €

Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Etat initial de l'environnement • Analyses des incidences environnementales du PCAET et itération pour alimenter la stratégie et le programme d'actions • Évaluation des incidences Natura 2000 du PCAET • Justification des choix réalisés et analyse des effets notables probables sur l'environnement • Élaboration du dispositif de suivi et d'indicateurs • Rédaction et mise en forme du rapport environnemental • Saisine de l'Autorité Environnementale et suite des avis • Assistance pour la participation du public et suite des observations recueillies • Déclaration environnementale 	
Concertation et mobilisation active des acteurs et habitants du territoire	12 275 €
Communication innovante, pour vulgariser et impliquer les acteurs et habitants du territoire	24 900 €
Total prestations externes	103 000 €

Considérant que ces prestations externes feront l'objet d'une consultation de Marché Public en Procédure Adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant que l'objectif de cette action entre également dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 – GAL PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE – Fiche Action 1 « Définir et mettre en œuvre des stratégies locales de développement et d'aménagement (sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux) »

Considérant que cette Fiche Action 1 peut intervenir sur les dépenses immatérielles (prestations d'études, d'enquêtes, d'expertises, inventaires et diagnostics, de communication et de diffusion) dans la limite d'un plafond d'aide FEADER de 50 000 €.

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Origine du financement	Montant HT	% du montant total
Subventions publiques		
DETR 2020 (Arrêté n°2020-1280 du 25/09/2020)	13 413 €	13,02%
LEADER 2014-2020 PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE	50 000 €	48,54 %
TOTAL Financements publics	63 413 €	61,56%
Participation du demandeur		
Autofinancement du SYTEC	39 587 €	38,44 %
TOTAL Participation du SYTEC	39 587€	38,44%
TOTAL	103 000 €	100 %

Il est proposé de solliciter une participation financière d'un montant de 50 000 euros du programme LEADER 2014-2020 – GAL PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE, pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de l'Est Cantal, pour les dépenses immatérielles (prestations d'études, d'expertises, de concertation et de communication).

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter une participation financière d'un montant de 50 000 euros du programme LEADER 2014-2020 – GAL PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE, pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de l'Est Cantal.
- D'autoriser Madame la Présidente du SYTEC ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité, relatifs à cette demande.

Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

02 OCT. 2020

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des Interventions Financières de l'État**

EXTRAIT De l'arrêté n° 2020-1280 du 25/09/2020
portant attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Programme 119 Action 01 Sous Action 06

ARTICLE 1er : Sur l'autorisation de programme ouverte sur le programme 119 action 01 sous action 06 du budget du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention est attribuée à :

Commune	Montant DETR	Taux	Montant HT de la dépense subventionnable	Opération
SYTEC SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL	13 413.00€	30%	44 710.00€	Etude pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

ARTICLE 2 : Le démarrage de l'opération est autorisé à partir du 14/01/2020 (date de l'accusé de réception de la demande).

L'échéancier prévisionnel de l'opération figurant au dossier est le suivant :

Début des travaux : 01/07/2020

La durée est de 24 mois.

ARTICLE 3 : La subvention sera annulée de plein droit et automatiquement si le commencement des travaux n'est pas intervenu dans un délai de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'achèvement de l'opération doit intervenir dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution. Aucune demande de paiement ne sera prise en compte à l'expiration de ce délai.

ARTICLE 5 : Le versement de la subvention interviendra à hauteur de 30 % au commencement des travaux et le solde au fur et à mesure des mandatements effectués sur production des pièces justificatives correspondant à ces mandatements.

ARTICLE 6 : La subvention fera l'objet d'un reversement en cas de non réalisation totale ou partielle de l'opération, de réalisation des travaux pour une dépense réelle inférieure au coût prévisionnel, de dépassement du plafond des aides publiques, de changement d'affectation du bien subventionné intervenu, sans autorisation préalable, dans un délai de 5 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération.

ARTICLE 7

Pendant toute la durée des travaux, le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation de l'État de manière visible et explicite sur le chantier

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Cantal dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans le même délai. Ce recours contentieux peut être formulé en utilisant l'application Télérecours – citoyens sur le site www.telerecours.fr.

2 Cours Monthyon
15 000 AURILLAC
Tél. : 04 71 46 23 00
Site internet : www.cantal.gouv.fr

Le Préfet,

Serge CASTEL

Territoire de : l'Est Cantal- Saint-Flour Communauté



FICHE PROJET

PROJET : La valorisation des déchets, une ressource d'économie circulaire pour les territoires de l'Est Cantal

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoires de l'Est Cantal : Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et Communauté de Communes du Pays Gentiane

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et Communauté de Communes du Pays Gentiane

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TEpCV), la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Auvergne-Rhône-Alpes, notamment, posent des objectifs ambitieux en matière de gestion et de traitement des déchets : développer l'économie circulaire, réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et les déchets d'activités économiques, valoriser sous forme de matière notamment organique 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes, étendre les consignes de tri aux emballages plastique, valoriser les déchets du secteur du bâtiment...

Les différentes mesures à mettre en œuvre par les collectivités chargées de la collecte (EPCI – SYTEC pour le verre) et du traitement des déchets (SYTEC) s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire permettant la valorisation optimisée de leurs déchets qui constituent ainsi une ressource pour les territoires de l'Est Cantal

La création d'un quai de transfert pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri aux plastiques (ECT) : le passage à l'extension des consignes de tri aux plastiques, effectif au 31 décembre 2022, va impliquer la réalisation d'un quai de transfert pour les déchets recyclables vers un centre de tri agréé.

La requalification du centre de tri des Cramades : ce centre de tri ne sera pas en capacité de procéder au tri des déchets plastiques. De nouvelles activités seront développées pour valoriser les déchets recyclables (encombrants, fabrication de CSR, ressourcerie...) y compris dans le cadre de partenariats à constituer.

La réhabilitation et/ou la construction de bâtiments : les nouvelles activités à exploiter impliqueront la modernisation et la mise aux normes de l'actuel centre de tri des Cramades, voire la construction d'un équipement dédié à de nouvelles activités de valorisation des déchets.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économiques Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC Syndicat mixte fermé, PETR
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA Rozier Coren, 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-(e) et coordonnées : Julien JIN, responsable d'exploitation et environnement site des Cramades. Tel : 04 71 60 62 82. Courriel : exploitation@sytec15.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant HT	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		A évaluer
Acquisitions foncières		A évaluer
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		A évaluer
Travaux		A évaluer
Fournitures		A évaluer
Autres : Frais de déplacements, hébergement, restauration		
TOTAL		

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Sans objet à déterminer à l'avancée des choix et des projets		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021.....

Date de fin (livraison / mise en service.) : 2025

Observations :

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : l'Est Cantal- Saint-Flour Communauté



FICHE PROJET

PROJET : Autonomie des territoires de l'Est Cantal et proximité dans la gestion et le traitement des déchets

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoires de l'Est Cantal : Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et Communauté de Communes du Pays Gentiane

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et Communauté de Communes du Pays Gentiane

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TEpCV), la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Auvergne-Rhône-Alpes, notamment, posent des objectifs ambitieux en matière de gestion et de traitement des déchets : développer l'économie circulaire, réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et les déchets d'activités économiques, valoriser sous forme de matière notamment organique (55% en 2020 et 65% en 2025) des déchets non dangereux non inertes, étendre les consignes de tri aux emballages plastique, valoriser les déchets du secteur du bâtiment...

En l'application de ces mesures contraignantes pour les collectivités exploitantes de services de collecte et de traitement des déchets (obligations de moyens et de résultat), il s'agit de garantir les principes d'autonomie des territoires et de proximité, posés par le législateur. Les opérations de travaux et les actions portées par le SYTEC ont pour objectif premier de respecter ces principes en les conciliant avec la réduction à la source des déchets, leur recyclage, leur valorisation et la diminution significative des déchets enfouis.

Le traitement des déchets ménagers ultimes : le SYTEC réalise une extension du Grand Casier, avec la création d'un casier n°3, conformément à l'autorisation d'exploitation définie dans l'arrêté préfectoral n°2007-1089 du 23 juillet 2007, actualisé. Les travaux devront être achevés fin 2022.

L'extension des consignes de tri aux plastiques (ECT) : le SYTEC achève une étude pour la requalification de son centre de tri et la mise en œuvre de ce dispositif qui impacte tant la collecte des déchets recyclables et valorisables que leur transfert vers un centre de tri agréé. Un scénario sera arrêté pour développer une ou des activités d'optimisation du recyclage de déchets. Le passage à l'extension des consignes de tri aux plastiques doit être effectif au 31 décembre 2022.

Les biodéchets : à compter du 31 décembre 2023, la réglementation interdira de collecter des biodéchets avec d'autres déchets et impliquera des caractérisations des tonnages à l'enfouissement. Outre les modalités de tri à la source de ces biodéchets et de leur collecte, une réflexion doit être engagée sur leur valorisation et notamment avec leur co-compostage. Il convient d'engager une étude « biodéchets » pour évaluer l'impact de cette évolution réglementaire, pour les collectivités des territoires de l'Est Cantal.

Préparer l'avenir proche : compte tenu des projets d'équipement et d'infrastructures en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers, engageant les territoires de l'Est Cantal, des emprises foncières nouvelles seront recherchées et concrétisées dans un périmètre proche du site d'exploitation des Cramades.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économiques Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC Syndicat mixte fermé, PETER
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA Rozier Coren, 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-(e) et coordonnées : Julien JIN, responsable d'exploitation et environnement site des Cramades. Tel : 04 71 60 62 82. Courriel : exploitation@sytec15.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant HT	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s) • Etude extension des consignes de tri aux plastiques • Etude « biodéchets »	35 425 € A évaluer	42 510 € A évaluer
Acquisitions foncières	A évaluer	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre Travaux Casier n°3 : AMO, Maîtrise d'œuvre, études géotechniques, SPS, OPC, bureau de contrôle	210 100 €	252 120 €
Travaux Travaux Création du Casier d'enfouissement n°3	1 858 377 €	2 230 052 €
Fournitures Transfert et valorisation des déchets recyclables dans un centre de tri agréé ECT	A évaluer	
Autres : Frais de déplacements, hébergement, restauration		
TOTAL (données déjà chiffrées)	2 103 902 €	2 524 682 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ADEME Etude ECT	21 255 €	A	Décision de financement du 19 février 2020
DETR travaux casier n°3	148 312 €	A	Arrêté préfectoral attributif de subvention n°2020-1576 du 20 novembre 2020
DSIL travaux casier n°3	300 000 €	B	Délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2021-13 du 25 février 2021

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Sans objet à déterminer à l'avancée des choix et des projets		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : novembre 2019.....
- Date de fin (livraison / mise en service.) : 2025

Observations :

Pièces jointes :

- Délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2021-13 du 25 février 2021 demande de DSIL travaux casier n°3 et bassins de lixiviats
- Extrait décision de financement de l'ADEME du 19 février 2020 Etude extension des consignes de tri aux plastiques.
- Extrait Arrêté Préfectoral n°2020-1576 DETR casier n°3 et bassins de lixiviats

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2021-13
DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2021

Conseillers
en exercice : 40
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Absents : 4

L'an deux mille vingt et un, le 25 février, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Étaient présents : Annie ANDRIEUX, Djuwan ARMANDET, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, François BOISSET, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Valérie CABECAS-ROQUIER, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FURNAL, Christian GENDRE, Jean-Pierre JOUVE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MEISSONNIER, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Nathalie PETELET, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Charles RODDE, Roland VERNET, Eric VIALA, Christophe VIDAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean MAGE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernard REMISE

Absents : Didier ACHALME, Franck DE MAGALHAES, Martine GUIBERT, Philippe ROSSEEL

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 9 février 2021.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 POUR L'EXTENSION DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, L'AMENAGEMENT DU CASIER DE STOCKAGE N°3 ET LA REHABILITATION DE DEUX BASSINS DE LIXIVIATS – INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DES CRAMADES

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**, exploite une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur le site des Cramades à Saint-Flour (15100).

Le site est localisé à l'Est du département du Cantal. Il est positionné en limite sud-est du territoire de la commune d'Andelat, et nord-est de la commune de Saint-Flour.

Cette Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est autorisée par l'arrêté préfectoral n°2007-1089 en date du 23 juillet 2007. Cette autorisation court jusqu'au 1^{er} juillet 2029. Le volume autorisé en enfouissement est de 400 000 tonnes sur 20 ans, soit une moyenne de 20 000 tonnes par an.

Le casier n°2 a été réalisé entre 2007 et 2009, sa mise en service étant effective au 1^{er} juillet 2009.

Le vide de fouille correspondant à ce casier satisfait à la moitié de l'autorisation en volume et sur la durée d'exploitation. L'extension du casier est nécessaire pour la poursuite de l'exploitation.

En 2021, le SYTEC doit engager la réalisation d'un nouveau casier (n°3) qui va assurer la continuité de l'exploitation et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés issus de son territoire, ainsi que le réaménagement des bassins de stockage des lixiviats de décharge afin d'adapter leurs rétentions aux nouvelles données de stockage.

Ces travaux vont permettre au SYTEC de maîtriser ses coûts de traitement, de conserver l'autonomie du territoire en matière de traitement des déchets, en application du principe de proximité.

Dans le cadre de la réalisation des travaux programmés, le SYTEC a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et le porter à connaissance des travaux. Ce marché a été notifié le 21 juin 2019 à la société Valdech.

Une étude géotechnique de type G2 avant-projet a été réalisée dans le cadre d'un marché d'étude notifié au prestataire à la date du 10 janvier 2020. Cette étude a été réalisée en février et mars 2020.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 27 février 2020 et confié à la société Antéa France, pour les missions de base :

- AVP : Etudes d'avant-projet.
- PRO : Etude de projet.
- ACT : Assistance pour la passation des marchés publics de travaux (ou assistance pour les contrats de travaux).
- EXE/VISA : Suivi et contrôle des études d'exécution réalisées par les entreprises titulaires des marchés de travaux.
- DET : La direction de l'exécution des marchés publics de travaux.
- AOR : L'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

L'OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) fera l'objet d'une prestation spécifique.

Une étude géotechnique G5 / G2 projet est en cours au vu de la complexité des sols à excaver.

Le programme de travaux est le suivant :

- La préparation du fond de forme.
- La reconstitution d'une barrière d'étanchéité passive au niveau du fond de forme sur terrain naturel.
- La mise en œuvre du dispositif d'étanchéité et de drainage par géosynthétique (DEDG).
- La mise en œuvre du réseau de drainage et de collecte des lixiviats.
- La réalisation des raccordements nécessaires au réseau de collecte des eaux de ruissellement internes.
- La réalisation des modifications nécessaires du réseau de dégazage du biogaz existant.
- L'aménagement des voies de circulation internes.
- L'aménagement du quai ou des plateformes de déchargement.
- La réhabilitation de deux bassins de stockage des lixiviats existants, dans le respect des préconisations réglementaires, notamment en ce qui concerne la barrière d'étanchéité passive, le volume de stockage, les éléments de sécurité, les systèmes de pompage.

OBJECTIF 6.1

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



ID : 015-200001337-20210225-DEL2021_13-DE

Travaux GRAND CASIER HORS REVISION DES PRIX	Total HT	Total TTC
Disposition générale de chantier (installation, piste, topo, DOE...)	43 000,00	51 600,00
Travaux préparatoires (débroussaillage, démantèlement, décapage...)	30 000,00	36 000,00
Terrassements	852 000,00	1 022 400,00
Voiries et quai de dépotage	83 000,00	99 600,00
Géosynthétiques	440 000,00	528 000,00
Gestion des eaux souterraines	90 000,00	108 000,00
Gestion des eaux pluviales	28 000,00	33 600,00
Gestion des lixiviats	102 500,00	123 000,00
TOTAL GRAND CASIER	1 668 500,00	2 002 200,00
Travaux Réhabilitation des bassins HORS REVISION DES PRIX	104 500,00	125 400,00
Divers et imprévus	88 500,00	106 200,00
TOTAL GENERAL	1 861 500,00	2 233 800,00

Le démarrage des travaux est prévu au 3^{ème} trimestre 2021 et leur achèvement au 4^{ème} trimestre 2022 (durée 18 mois).

Une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 a été attribuée au SYTEC pour un montant de 148 312 €.

Un autofinancement prévisionnel du SYTEC de 200 000 € est fléché dans le plan de financement de l'opération.

Il est prévu de solliciter toute subvention des partenaires du SYTEC pour abonder ce projet d'investissement et de souscrire un emprunt d'équilibre pour le solde restant à financer.

Il est notamment proposé de solliciter une enveloppe de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021, auprès de Monsieur le Préfet de département du Cantal, à hauteur de 20 % du montant des travaux HT soit 333 700 €.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le 
ID : 015-200001337-20210225-DEL2021_13-DE

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter de Monsieur le Préfet du Cantal une enveloppe financière de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 au titre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements du SYTEC pour le Projet d'extension du casier d'enfouissement et la réhabilitation des bassins de lixiviats, de l'ISDND des Cramades.

Nombre de votants : 36
Nombre de voix pour : 36
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

La Présidente



Céline CHARRIAUD



Numéro : 19RAC0425
Montant : 21 255,00 euros

DECISION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : **19 FEV. 2020**

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement
ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01
inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Arnaud LEROY
agissant en qualité de Président Directeur Général

désignée ci-après par « **l'ADEME** »

d'une part,

Et :

**SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL, Syndicat mixte fermé
ZA DU ROZIER COREN - VILLAGE D'ENTREPRISES - 15100 - SAINT-FLOUR
SIRET n° 20000133700076
Représentant : Monsieur Pierre JARLIER
Agissant en qualité de Président**

ci-après désigné par « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 13/11/2019,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-4 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides à la réalisation modifiée par les délibérations n°15-4-7 du 29 octobre 2015 et n°17-4-4 du 19 octobre 2017 et n°18-5-7 du 6 décembre 2018,

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE - AIDE A LA REALISATION

Aide à la décision - Opération Individuelle
Contrat de financement n° 19RAC0425



1 – Coût total de l'opération et dépenses éligibles à justifier (1)

Détail des coûts	Nbre de diagnostic / Accompagnement de projet	Coût total pour l'opération (HTR)	Total des dépenses éligibles à justifier (HTR)
Accompagnement de projet	1	42 510,00 €	42 510,00 €
TOTAL DE L'OPERATION	1	42 510,00 €	42 510,00 €

* HTR = Hors TVA Récupérable auprès du Trésor Public ou du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

(1) Les notions de coût total et de dépenses éligibles sont définies à l'article 11.1 des règles générales. Elles sont présentées hors TVA récupérable auprès du Trésor Public

2 – Modalités de calcul de l'aide de l'Ademe et contrôle du plafond des aides publiques

Dépenses	Coût total pour l'opération (HTR)	Total dépenses éligibles plafonnées à justifier	Taux d'aide	Montant maximum de l'aide
Coût de l'accompagnement de projet	42 510,00 €	42 510,00 €	50%	21 255,00 €
TOTAL	42 510,00 €	42 510,00 €	50%	21 255,00 €

* HTR = Hors TVA Récupérable auprès du Trésor Public ou du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de :

21 255,00 €

Financiers publics	Montant des aides publiques sollicitées ou attendues pour l'opération	% aide sur coût total opération	Règles nationales
ADEME	21 255,00 €	50%	
...			
Collectivité (hors DROM-COM)			
Autres (collectivité DROM-COM, etc.)			
Total Financements publics	21 255,00 €	50%	respecté

Autres financeurs	Montant des aides privées sollicitées ou attendues pour l'opération
...	
...	
...	
Autofinancement	21 255,00 €
Coût total de l'opération	42 510,00 €

Le bénéficiaire s'engage à vérifier qu'il ne dépasse pas, pour l'opération concernée, le cumul des aides publiques autorisé par les règles nationales.

Au regard des informations portées à la connaissance de l'ADEME à la date de notification par le bénéficiaire, le cumul des aides publiques autorisé est respecté.

Il est rappelé que le bénéficiaire s'engage à communiquer à l'ADEME toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération postérieurement à la date de notification (art.2-1-1 des règles générales).

3 - Modalités de versement de l'aide

En application de l'article « modalités de versement » du contrat et conformément à l'article 12-1-1 des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME le versement sera effectué de la façon suivante :

Un versement unique d'un montant de : **21 255,00 €** sur présentation d'un état récapitulatif global des dépenses éligibles à justifier réalisées.

L'aide totale sera réajustée si le montant des dépenses éligibles réelles est inférieur au montant des dépenses éligibles prévisionnelles à justifier.

Cet ajustement se fera en appliquant aux dépenses éligibles réelles, le taux d'aide sur dépenses éligibles prévisionnelles à justifier qui figure au point 2 ci-dessus.

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des règles générales d'attribution des aides.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction de la Coordination,
des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Interventions Financières de l'État

**MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
ARRÊTÉ n°2020 - 1576 du 20 NOV. 2020

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020
Programme 119, action 01, sous action 06

LE PRÉFET du CANTAL, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code général des collectivités territoriales, articles L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35,
- VU la loi n°1982-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 103,
- VU la loi organique n°2001-692 relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes d'application,
- VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la note d'information NOR TERB2000342C du 14 janvier 2020 du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,
- VU la délégation d'autorisation de programme DETR du 14 février 2020 d'un montant de 11 113 223 € imputée sur le programme 119-action 01- du budget du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- VU les avis de la commission d'Élus du 2 décembre 2019 et du 24 février 2020,
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

ARRÊTÉ

Article 1er : Sur l'autorisation de programme susvisée ouverte sur le Programme 119, action 01 du budget du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales une subvention de 148 312 € est attribuée, au titre de la DETR 2020 au Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) pour le projet d'extension du casier de stockage des déchets de l'ISDND des Cramades, dans les conditions suivantes :

Collectivité	Catégorie	Libellé	MT HT dépense subventionnable	Taux	DETR	Accusé de Réception de la Demande	Début Opération	Durée en Mois
SYTEC SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL	ordures ménagères	Extension du casier de stockage des déchets de l'ISOND des Cramades	741 560,00	20,00	148 312,00	14/01/2020	01/06/2020	8
		Total	741 560,00		148 312,00			

Article 2 : La dépense est ventilée de la façon suivante par rapport aux articles budgétaires de prévision et d'exécution du budget 2020 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

- Programme – Action – Sous action.....0119-01-06
- Activité.....0119010101A6
- montant de la subvention.....148 312 €

Article 3: La subvention sera annulée de plein droit et automatiquement si le commencement de l'opération n'est pas intervenu dans un délai de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

La 2^{de} phase de l'opération sera financée au titre de la DETR 2021 sur la base d'une dépense éligible maximale de 750 000,00 € .

Article 4 : L'achèvement de l'opération doit intervenir dans un délai de 4 ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Aucune demande de paiement ne sera prise en compte à l'expiration de ce délai.

Article 5 : Le versement de la subvention interviendra à hauteur de 30% au commencement de l'opération et le solde au fur et à mesure des mandatements effectués sur production des pièces justificatives correspondant à ces mandatements.

Article 6 : La subvention fera l'objet de reversement en cas :

- de non réalisation, totale ou partielle de l'opération,
- de réalisation de l'opération pour une dépense réelle inférieure au coût prévisionnel,
- de dépassement du plafond de 80 % d'aides publiques sur la base du montant éligible à la DETR,
- de changement d'affectation du bien subventionné intervenu, sans autorisation préalable, dans un délai de 5 ans à compter de l'achèvement de l'opération.

Article 7 : Pendant toute la durée des travaux, le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation de l'État de manière visible et explicite sur le chantier.

Article 8 : La présente décision vaut engagement de la dépense en application de l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal et Monsieur le Directeur régional des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Serge CASTEL

Territoire de : l'Est Cantal- Saint-Flour Communauté



FICHE PROJET

PROJET : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Territoires de l'Est Cantal : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté)

Projet sur commune seule : _____

Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

Projet concernant plusieurs communes : Toutes les communes membres de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté

PRESENTATION DU PROJET

Mise en place d'un accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments comprenant :

- ☞ Un accompagnement technique, administratif et financier à toutes les étapes du projet
- ☞ Des aides financières pour réaliser des audits énergétiques
- ☞ Des aides financières pour l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques,
- ☞ Des aides financières pour les études techniques de faisabilité
- ☞ Des aides financières à l'investissement pour l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelables
- ☞ Une solution pour faciliter la récupération des Certificats d'Economie d'Energie sur les travaux de rénovation.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Cœur de Ville (ACV)
- Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Convention CEE avec CertiNergy ; Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME (COT ENR) et Programme ACTEE porté par la FNCCR
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC, Syndicat mixte fermé, PETR
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

- Nom du maître d'ouvrage : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) en groupement avec Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté pour ce qui concerne le programme ACTEE.
- Adresse postale : Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA Rozier Coren, 15 100 Saint-Flour
- Personne /service référent-(e) et coordonnées : Soizic BAYSSAT, service Transition Energétique.
Tel : 04 71 60 71 83. Courriel : tepos@sytec15.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant HT	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
COT ENR – ADEME : Animateur	189 000 €	189 000 €
ACTEE – FNCCR / Econome de flux SYTEC	80 000 €	80 000 €
ACTEE -FNCCR / Saint-Flour Communauté	27 273 €	30 000 €
ACTEE -FNCCR / Hautes Terres Communauté	27 273 €	30 000 €
Travaux		
Fournitures		
ACTEE Equipements de télérelevés		
o SYTEC	44 167 €	53 000 €
o Saint-Flour Communauté	12 500 €	15 000 €
o Hautes Terres Communauté	12 500 €	15 000 €
Autres : Enveloppes d'aides à destination des maîtres d'ouvrage (communes et autres collectivités)	773 443 €	773 443 €
- Fonds Chaleur de l'ADEME COT ENR		
- ACTEE de la FNCCR		
o SYTEC	75 000 €	90 000 €
o Saint-Flour Communauté	75 000 €	90 000 €
o Hautes Terres Communauté	75 000 €	90 000 €
TOTAL Ingénierie	323 546 €	329 000 €
TOTAL Fournitures	69 167 €	83 000 €
TOTAL Enveloppes aides	998 443 €	1 043 443 €
TOTAL GENERAL	1 391 156 €	1 455 443 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ADEME animation COT ENR	143 005,72 €	A	Convention de financement COT ENR
ADEME fonds chaleur COT ENR	773 443 €	A	Convention de mandat COT ENR
FNCCR ACTEE économe de flux	40 000 €	A	Convention en cours d'élaboration et délibération du Comité Syndical du SYTEC le 12 juillet 2021
FNCCR ACTEE Equipements télérelevés	56 500 €	A	Convention en cours d'élaboration et délibération du Comité Syndical du SYTEC le 12 juillet 2021

FNCCR ACTEE aides Maîtres d'ouvrage	180 000 €	A	Convention en cours d'élaboration et délibération du Comité Syndical du SYTEC le 12 juillet 2021
-------------------------------------	-----------	---	--

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Nombre d'audits réalisés ACTEE	0	90
Nombre de projets de production de chaleur installés	0	30
Nombre de bâtiments rénovés	0	45

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : CEE : janvier 2019 ; COT ENR : novembre 2019 ; ACTEE : septembre 2021

Date de fin (livraison / mise en service.) : CEE tacitement reconductible ; COT ENR : octobre 2022 ; ACTEE : mars 2023

Observations :

La mise en place de cet accompagnement, articulant plusieurs dispositifs et plusieurs partenaires, est progressive :

↳ Mise en place d'une solution de valorisation simplifiée des CEE : partenariat avec l'entreprise CertiNergy, opérationnel depuis janvier 2019.

↳ Accompagnement technique et financier pour l'installation des systèmes de production de chaleur est opérationnel : partenariat avec l'ADEME, opérationnel depuis novembre 2019.

↳ Accompagnement technique et financier pour les phases amont des projets de rénovation : partenariat avec la FNCCR, opérationnel en septembre 2021.

Pièces jointes :

- Délibération n°2018-70 Signature convention CertiNergy Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Délibération n°2019-31 Signature convention ADEME COT ENR
- Convention cadre CertiNergy CEE
- Convention de mandat ADEME COT ENR
- Convention de financement ADEME COT ENR

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2018-70
DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2018

Conseillers
en exercice : 42
Présents : 24
Pouvoirs : 7
Absents : 11

L'an deux mille dix-huit, le 21 décembre, le comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Lycée professionnel agricole de SAINT-FLOUR, après convocation légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER

Etaients présents: Annie ANDRIEUX, Jean-Pierre BERTHET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Bernard CHAMBARON, Martine CHAZARIN, Bernard COUDY, Jacques COUVRET, Jean-Jacques GEMARIN, Albert HUGON, Pierre JARLIER, André JUGIEU, Joël LABORIE, Anne-Marie MARTINIERE, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Bernard RAYNAUD, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Karine RODDE-DESPRATS, Christian ROUDIER, Denis TOURVIEILLE, Alain VANTALON, Nicole VIGUÈS

Absents ayant donné pouvoir: François BOISSET, Valérie CABECAS ROQUIER, Martine GUIBERT, Guy MICHAUD, René MOLINES, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE

Absents : Richard BONAL, Claudette BRUGEROLLE, Céline CHARRIAUD, Bernard DELCROS, Jean MAGE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bruno PARAN, Patricia ROCHÈS, Michel SEYT, Sébastien VEDRINES, Jean- Louis VERDIER

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 2018 et que la convocation avait été faite le 7 décembre 2018

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CERTINERGY
CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Conseillers en exercice concernés : 36 élus représentants Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté
Présents : 21
Pouvoirs : 4
Absents : 11

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE ou C2E) ont été mis en place en 2005 par la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (dite loi POPE), dans le but de soutenir et d'accentuer les économies de consommations d'énergie, principalement dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans l'industrie, les transports et l'agriculture.

Les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de participer à l'effort de réduction de la consommation énergétique, et de promouvoir auprès de leur client les investissements potentiels d'économie d'énergie, en leur apportant notamment un soutien financier par le biais des CEE.

Les maîtres d'ouvrages et les propriétaires (collectivités, bailleurs, particuliers) qui réalisent des travaux ou des actions d'économie d'énergie, sont appelés les «éligibles». Ils peuvent faire certifier ces économies générant des Certificats d'Economie d'Energie et les vendre aux obligés.

Les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz) et les distributeurs de fioul et de carburant (compagnies pétrolières, grandes surfaces, etc.) sont appelés les « obligés ». Ils sont soumis à des obligations d'économie d'énergie au prorata de leurs ventes d'énergie et sont obligés d'inciter leurs clients à réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Les travaux générateurs de CEE sont définis dans un catalogue officiel d'actions ou d'opérations standardisées. Chaque fiche précise la quantité d'économies d'énergie réalisées, comptée en kWhcumac, unité qui permet d'estimer la quantité d'énergie économisée par des travaux sur toute la durée de vie de l'équipement installé. Cumac est la contraction de « cumulé » et « d'actualisé ».

Les CEE sont destinés à être vendus aux obligés et à rapporter de l'argent aux éligibles. L'argent rapporté par la valorisation des CEE générés lors de travaux de rénovation énergétique peut contribuer à les financer en partie.

Les CEE se vendent et s'achètent entre les obligés et les éligibles sur un Registre National.

Compte tenu de la complexité du système de vente et pour faciliter les démarches, des entreprises se sont spécialisées dans l'accompagnement des collectivités, par de l'aide au montage des dossiers et la vente de leur CEE, en prestation ou moyennant une commission sur la vente. Elles vérifient les travaux éligibles, la quantité de CEE générés, aident au montage des dossiers et vendent les CEE au nom de la collectivité.

Considérant ce dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) ;

Considérant qu'une convention-cadre de partenariat pourrait être conclue entre le SYTEC et la société CertiNergy, suite à la volonté affirmée des intercommunalités adhérentes au SYTEC au titre de la compétence Ingénierie d'étudier une organisation territoriale de valorisation des CEE (cf. délibération N°2018-55).

Considérant que cette convention a pour objet la promotion du dispositif des CEE sur le territoire, et définit les termes et conditions dans lesquelles CertiNergy pourra inciter les Maîtres d'ouvrage (MO) à réaliser des travaux d'économies d'énergie et à contractualiser avec eux soit dans le cadre d'un contrat de regroupement soit d'un contrat de valorisation financière.

Considérant que la société CertiNergy s'engage notamment auprès des collectivités et bailleurs sociaux du territoire à animer la démarche, communiquer, accompagner le montage des dossiers, proposer une méthodologie d'organisation de campagne de travaux spécifiques.

Considérant que le SYTEC s'engage en contrepartie à promouvoir le dispositif sur le territoire et inciter les MO à contractualiser avec CertiNergy, informer l'ensemble des communes, des EPCI et des MO du dispositif, accompagner CertiNergy dans la collecte des pièces des dossiers.

Considérant qu'il est proposé un montant global et forfaitaire de la prime de 4 € HT par MWh Cumac dont 3,80 € HT pour le MO et 0,20 € HT pour le SYTEC qui assure l'animation sur le territoire, et un montant variable de 20 % de la marge entre le prix de vente et le prix de référence, pour le SYTEC.

Considérant que la convention arriverait à échéance le 31 décembre 2020 (fin de la quatrième période de valorisation des CEE) et reconduite éventuellement pour la cinquième période (date non communiquée).

Considérant le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré, décide

- ***d'approuver le projet de convention de partenariat entre le SYTEC et l'entreprise CertiNergy pour la valorisation des CEE, et tout ajustement afférent***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et à mener toutes les démarches nécessaires dans le cadre de sa mise en œuvre.***

Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

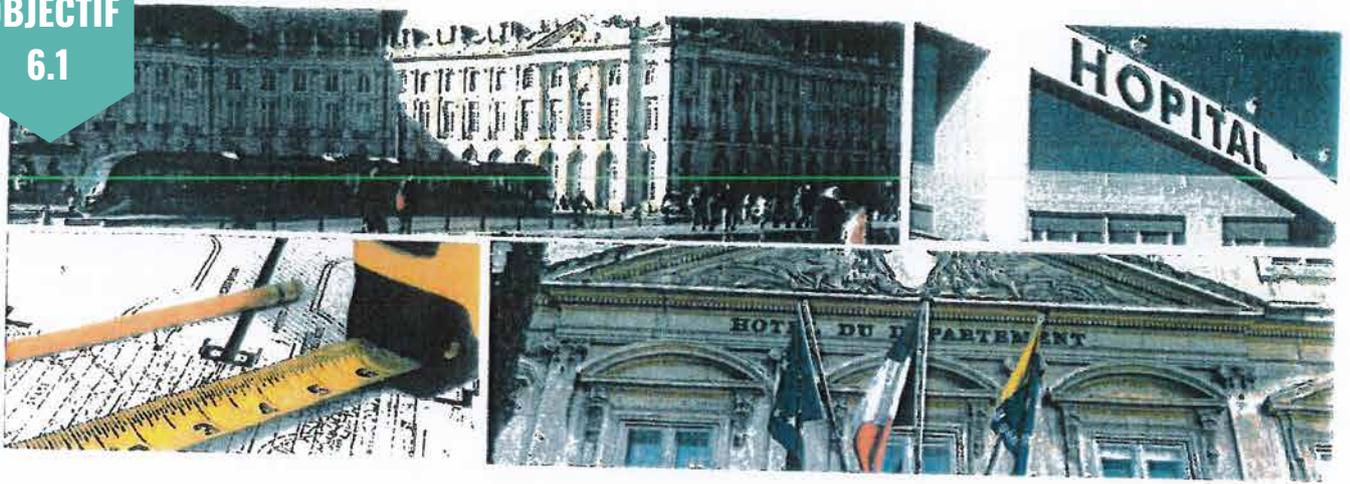
Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président



Pierre JARLIER



CertiNergy



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

La date limite de validité de l'Offre est fixée au 31/01/2019. Au-delà de cette date, l'Offre sera considérée comme caduque.

PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC

h r

L'ETABLISSEMENT PUBLIC : SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

FORME JURIDIQUE : Syndicat mixte fermé

NAF/APE : 3811Z

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE : Village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à 15100 SAINT-FLOUR

SOUS LE NUMERO DE SIREN : 200 001 337

Agissant tant pour son propre compte que pour le compte des Établissements et des Entités publiques listés en annexe 1 et pour lesquels elle est dûment mandatée pour agir et conclure la présente convention.

REPRESENTEE PAR : Pierre JARLIER

AGISSANT EN QUALITE DE : Président du SYTEC

DUMENT HABILITE AUX FINS DES PRESENTES.

CI-APRES DENOMMEE « **LE PARTENAIRE** », D'UNE PART,

ET

CertiNergy, Société par Actions Simplifiée

AU CAPITAL SOCIAL DE (€) : **500 000 Euros**

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE : **33 avenue du Maine, BP 195, 75755 PARIS CEDEX 15**

IMMATRICULEE AU R.C.S. DE PARIS SOUS LE NUMERO DE SIREN : **798 641 999**

REPRESENTEE PAR : **Monsieur Tristan PICART**

AGISSANT EN QUALITE DE : **Directeur Général**

CI-APRES DENOMMEE « **CertiNergy** », D'AUTRE PART.

Ci-après individuellement ou collectivement désignée(s) la ou les Partie(s).

PREAMBULE :

CertiNergy, société éco-innovante, est l'entreprise indépendante de référence du secteur des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Les CEE s'inscrivent dans la loi n°2005-781 du 13/07/2005 (loi POPE), amendée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2). Les CEE contribuent à la réalisation d'économies d'énergie : le volume d'économies d'énergie généré est exprimé en kilowattheures cumulés et actualisés à 4 % sur la durée de vie de l'équipement ayant généré des économies d'énergie (kWh cumac).

Le législateur a introduit dans l'article 30 de la loi n°2015-992 du 17/08/2015 (loi relative à la Transition Energétique) une obligation d'économies d'énergie spécifique liée à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. La réalisation d'opérations d'économie d'énergie au bénéfice de ces ménages donnera lieu à l'obtention de Certificats d'Economies d'Energie (ci-après dénommés : les « CEE précarité »), dont la valeur de vente sur le marché entre obligés sera indépendante de la valeur du marché des CEE générés dans le cadre de l'obligation initiale (ci-après dénommés « CEE classique »).

En fonction du bénéficiaire de l'opération d'économie d'énergie, deux types de Primes CEE peuvent en conséquence être versées au PARTENAIRE :

- Prime CEE correspondant aux primes financières incitant à la réalisation d'opérations d'économie d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ;
- Prime CEE correspondant aux primes financières incitant à la réalisation d'opérations d'économie d'énergie au bénéfice de tous autres bénéficiaires.

En promouvant l'application du dispositif réglementaire des CEE, CertiNergy incite l'ensemble des acteurs entreprises, collectivités territoriales, établissements publics, bailleurs sociaux, copropriétés, particuliers... à réduire leur consommation énergétique par la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique et les accompagne ensuite dans le processus d'obtention des CEE générés par ces travaux.

Le PARTENAIRE est un Etablissement public ou Collectivité territoriale qui souhaite faire la promotion du dispositif des CEE sur son territoire (ci-après dénommé le « Territoire ») et souhaite que CertiNergy incite à réaliser davantage de travaux et d'investissements performants énergétiquement par le biais de la valorisation des CEE correspondant aux travaux entrepris sur le Territoire par un ou des Maître(s) d'ouvrage apporté par le PARTENAIRE dans le cadre des présentes (ci-après dénommé un « Maître d'Ouvrage »). Le PARTENAIRE peut être qualifié de Maître d'Ouvrage lorsqu'il agit pour les besoins de son propre patrimoine immobilier situé sur le Territoire.

En conséquence, le PARTENAIRE et CertiNergy se sont rapprochés en vue de définir les conditions de leur collaboration. Ceci étant préalablement exposé, les Parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention (ci-après dénommée « la Convention ») est de :

- déterminer les termes et conditions dans lesquels CertiNergy pourra inciter des Maîtres d'Ouvrage à réaliser sur le Territoire des opérations d'efficacité énergétique éligibles au dispositif des CEE (ci-après dénommée(s) la ou les « Opération(s) », ces dernières étant en libre accès sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et Solidaire (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>);
- déterminer les termes et conditions dans lesquels le PARTENAIRE participe également à cette incitation et à la promotion des présentes.

La Convention porte sur l'ensemble des Opérations dont CertiNergy aura aidé à l'identification pendant toute la durée de la Convention.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 - Engagements de CertiNergy

CertiNergy s'engage à collaborer en toute loyauté et bonne foi avec le PARTENAIRE et les Maîtres d'Ouvrage au titre de l'exécution des présentes. CertiNergy, en tant que professionnel des CEE, reconnaît expressément qu'il est tenu à une obligation générale de conseil, d'information et de mise en garde.

CertiNergy s'engage irrévocablement et sans réserve à inciter les Maîtres d'Ouvrage d'Opérations en leur versant, pour une Opération réalisée, une Prime CEE correspondante dans les conditions définies aux présentes notamment aux articles 3 à 5, ce en contrepartie de la transmission exclusive de tous les documents nécessaires à la constitution de dossiers de demande de CEE par le Maître d'Ouvrage pour ladite Opération. Le Maître d'Ouvrage devra adresser exclusivement à CertiNergy lesdits documents relatifs à chaque Opération dans le délai imposé par la réglementation en vigueur, à défaut aucun CEE ne pourra être déposé et aucune Prime CEE ne sera due pour l'Opération concernée.

CertiNergy s'engage à réaliser les prestations précisées en Annexe 1 et notamment à déposer auprès du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (ci-après « PNCEE ») les dossiers de demande de CEE des Opérations pour lesquelles il a reçu l'ensemble des dossiers exacts, complets et conformes à la réglementation en vigueur, et ce dans les conditions des présentes.

2.2 - Engagements du PARTENAIRE

Le PARTENAIRE s'engage à collaborer en toute loyauté et bonne foi avec CertiNergy et les Maîtres d'Ouvrage au titre de l'exécution des présentes. Le PARTENAIRE s'engage à promouvoir le dispositif des CEE sur le Territoire et à réaliser les actions d'animation prévues aux présentes, notamment en Annexe 1.

Le PARTENAIRE s'engage également à faire ses meilleurs efforts pour apporter des Maîtres d'Ouvrage à CertiNergy et à les inciter à transmettre à CertiNergy tous les documents nécessaires à la valorisation des dossiers de demande CEE.

Dans ce cadre, Le PARTENAIRE ne sera tenu qu'à une obligation de moyens.

ARTICLE 3 – ROLE ACTIF ET INCITATIF DE CERTINERGY

Antérieurement au déclenchement d'une Opération qu'un Maître d'Ouvrage réalisera, CertiNergy s'engage à lui apporter une contribution directe favorisant la réalisation de l'Opération dans les conditions ci-après définies.

Cette contribution sera apportée sous la forme du versement d'une participation financière dénommée « Prime CEE », après la réalisation de l'Opération et à l'exclusion de la fourniture de toute autre prestation de quelque nature que ce soit.

Un contrat précisant les engagements de CertiNergy et du Maître d'Ouvrage, reprenant les modalités de calcul de la Prime CEE définies dans le présent contrat, devra être conclu entre CertiNergy et le Maître d'Ouvrage avant l'engagement de l'Opération.

Si l'Opération est engagée par le PARTENAIRE en tant que Maître d'Ouvrage ou si le Maître d'Ouvrage est éligible au sens de la réglementation en matière de CEE (collectivité locale, Syndicat Mixte, EPCI, ...), ce contrat fera l'objet d'une convention de regroupement avec CertiNergy en tant que regroupeur comme le prévoit l'article L 221-7 du Code de l'Energie.

Pour toute Opération avec d'autres types de Maîtres d'Ouvrage, le contrat fera l'objet d'un contrat de valorisation financière de travaux. En l'absence, aucune Prime CEE ne pourra être délivrée.

ARTICLE 4 – MODALITES D'OBTENTION DES CEE

Après la réception de l'ensemble des documents conformes, exacts et nécessaires au dépôt d'un dossier de CEE relatif à une Opération dans les conditions définies par la réglementation en vigueur transmis par le Maître d'Ouvrage concerné, CertiNergy déposera le dossier complet auprès du PNCEE.

Après validation du dossier de demande de CEE par le PNCEE, les CEE sont ensuite déposés et enregistrés sur le compte de CertiNergy ouvert auprès du Registre National des Certificats d'Economies d'Energie (ci-après « Registre EMMY »).

Dès lors que les dossiers de demande de CEE sont approuvés par le PNCEE et crédités sur le compte de CertiNergy ouvert auprès du Registre EMMY, CertiNergy en informe par tout moyen le PARTENAIRE et le Maître d'Ouvrage concerné dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VALORISATION DES CEE

Les Parties conviennent que les Opérations réalisées dans le cadre des présentes sur le Territoire par les Maîtres d'Ouvrage apportés par le PARTENAIRE et ayant conclu un contrat prévu à l'article A1.1. de l'Annexe 1 et pour lesquelles CertiNergy aura généré des CEE seront valorisés par CertiNergy comme suit :

· CertiNergy versera au Maître d'Ouvrage ayant réalisé la/les dite(s) Opération(s) : une Prime CEE (Précaire et/ou Classique) calculée en fonction du volume de CEE (exprimé en MWh cumac) (Précaire et/ou Classique) enregistrés sur le compte de CertiNergy selon la formule suivante :

$$\text{Prime CEE} = 3,80 \text{ € HT/MWh cumac} * \text{Volume de CEE généré}$$

En contrepartie des engagements du PARTENAIRE prévus dans le présent contrat et notamment des Maîtres d'Ouvrage apportés, CertiNergy versera au PARTENAIRE une commission calculée en fonction du volume de CEE (exprimé en MWh cumac) (Précaire et/ou Classique) enregistrés sur le compte de CertiNergy pour les Opérations réalisées par lesdits Maîtres d'Ouvrage selon la formule suivante :

$$\text{Commission} = [(\text{Prix de Référence} - 4,00 \text{ € HT/MWh cumac}) * 20\% + 0,20 \text{ € HT/MWhc}] * \text{Volume généré}$$

Les Parties souhaitent que le Prix de Référence reflète le plus fidèlement possible le prix de vente réel des CEE (Précaire et/ou Classique) au moment où ils sont disponibles à la vente, à savoir au moment de leur matérialisation par l'enregistrement sur le compte de CertiNergy au Registre National des CEE.

Le Prix de Référence le plus pertinent s'appuie actuellement sur le prix de vente réel des CEE exprimé en €HT/MWh cumac (ci-après le « Prix de Vente »), et défini comme la moyenne mensuelle pondérée des prix des CEE vendus par CertiNergy (hors transactions réalisées sur la base d'un Prix Spécifique décorrélé du prix de vente réel des CEE).

Les Parties conviennent en conséquence que le Prix de Référence sera égal à la moyenne arithmétique des Prix de Vente constatés sur les mois M et M+1, M étant le mois de l'enregistrement des CEE sur le compte de CertiNergy.

Les Parties conviennent que CertiNergy transmettra, sur demande du PARTENAIRE, une attestation stipulant le Prix de Référence constaté signée par son Commissaire aux Comptes.

Si cette attestation ne suffisait pas au PARTENAIRE, ce dernier pourra une fois par an faire effectuer à ses frais la vérification d'un Prix de Référence en mandatant un expert-comptable ou un commissaire aux comptes indépendant des Parties, de renommée nationale et/ou internationale, et tenu à un secret professionnel strict concernant les informations auxquelles il aurait accès, ce conformément à ses règles déontologiques.

Un appel à facturation mensuel sera adressé au PARTENAIRE et au Maître d'Ouvrage concerné dans les 15 jours ouvrés suivant la fin du mois M + 1, M étant le mois de l'enregistrement des CEE sur le compte de CertiNergy.

Le paiement de la facture s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la réception par CertiNergy de la facture du PARTENAIRE et du Maître d'Ouvrage concerné, des sommes dues.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La Convention prend effet à compter de sa date de signature et se termine à la fin de la quatrième période des CEE (31/12/2020 à ce jour). Les Parties conviennent que la convention pourra être reconduite par avenant pour la cinquième période des CEE.

ARTICLE 7 - EXCLUSIVITE

Le PARTENAIRE s'engage à ne pas conclure de convention ou de partenariat pour l'obtention et la valorisation de CEE pour les besoins de son patrimoine avec des sociétés concurrentes de CertiNergy.

Le PARTENAIRE s'interdit pendant toute la durée de la Convention de toute action tendant aux mêmes fins que l'objet de cette dernière. Cette exclusivité est souscrite sur le Territoire pendant toute la durée de l'exécution des présentes.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

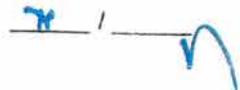
Les Parties s'autorisent expressément à mentionner leurs raisons sociales respectives au titre des références commerciales, et faire figurer leurs noms, marques et logos respectifs dans tout document commercial et sur leurs sites internet pendant toute la durée de la présente Convention. Cette autorisation à titre gratuit et révocable ne pourra pas être considérée comme une action contrevenant à l'obligation de confidentialité exposée ci-dessous.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à considérer comme confidentielles toutes les informations qui lui seront transmises par l'autre Partie ou auxquelles elle aura accès dans le cadre de l'exécution des présentes, quel que soit leur support ou leur forme et notamment toutes les informations et données résultant de plans, dessins, secrets de fabrication, informations de nature commerciale de l'autre Partie.

Aucune des Parties ne communiquera lesdites informations et données que :

- i. à ses personnels affectés à l'exécution des Prestations ;



ii. à une autorité compétente (incluant tout tribunal), agence ou autorité régulatrice ayant le droit d'exiger une telle communication au titre d'une loi ou d'un règlement ;

et dans la stricte mesure de ce qu'il leur est nécessaire de connaître pour l'exécution des prestations qui leur incombent. Les Parties déclarent que les membres de leur personnel sont aux termes de leur contrat de travail tenus à la confidentialité sur les informations qu'ils pourraient recueillir à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Chacune des Parties se porte fort du respect par les personnes/entités visées aux points (i) de leur obligation de confidentialité assumant à ce titre la responsabilité d'une éventuelle divulgation survenant du fait d'une de ces personnes.

Ne seront toutefois pas considérées comme confidentielles les informations pour lesquelles la Partie qui les a reçues de l'autre Partie peut démontrer :

- qu'elles étaient du domaine public ou qu'elles étaient largement connues des hommes de l'art au moment de leur communication ;
- qu'elles ont été transmises par l'une des Parties avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie de pouvoir les divulguer ;
- qu'elles résultent de développements internes et indépendants menés par cette Partie sans utilisation d'informations confidentielles au sens du présent article ;
- qu'elles ont été communiquées à cette Partie par des tiers aux présentes sans qu'il y ait eu violation d'une obligation de confidentialité à l'égard de l'autre Partie.

Les stipulations du présent article demeureront en vigueur pendant une durée de deux (2) ans à compter de l'expiration de la Convention ou de sa résiliation, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

CertiNergy s'engage à faire ses meilleurs efforts et à mettre l'ensemble des moyens et outils dont elle dispose dans le cadre de l'exécution de ses obligations. Dans ce cadre, elle ne sera tenue qu'à une obligation de moyens.

La responsabilité de CertiNergy ne pourra pas être recherchée pour tout dommage immatériel et/ou indirect (tel que perte de revenu, de profit, de production, d'exploitation, d'usage, etc.) résultant de l'exécution de la Convention.

En tout état de cause, la responsabilité de CertiNergy, au titre de la Convention, pour tous dommages que pourraient subir le PARTENAIRE du fait de CertiNergy, ne pourra pas excéder le montant total des commissions perçues par le PARTENAIRE au titre des présentes.

ARTICLE 11 – ASSURANCE

Les Parties certifient être couvertes par une police d'assurance en responsabilité civile professionnelle afférente à son activité et être à jour des primes correspondantes. Les Parties en justifieront à la première demande de l'une d'elles.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne sera considérée comme ayant manqué à ses obligations contractuelles lorsque l'exécution de ses obligations aura été empêchée par un cas de force majeure (ci-après « Force Majeure »), tel que défini par l'article 1218 du Code Civil.

La Partie affectée par un cas de Force Majeure devra immédiatement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).

En cas de prolongation du cas de force majeure au-delà d'une période supérieure à trente (30) jours, la Partie affectée dispose de la faculté de résilier la Convention de plein droit et sans préavis, par simple notification écrite envoyée par LRAR.

ARTICLE 13 - RESILIATION

13.1. Résiliation unilatérale de la Convention par les deux Parties

Les Parties pourront résilier de plein droit, à tout moment la Convention par l'envoi par LRAR sous réserve de respecter un préavis de six (6) mois.

13.2. Résiliation de la Convention pour manquement(s) de l'une ou l'autre Partie aux obligations essentielles

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2019-31
DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2019

Conseillers
en exercice : 42
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Absents : 12

L'an deux mille dix-neuf, le 12 juillet, le comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Lycée Professionnel Agricole de Saint-Flour, après convocation légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER

Étaient présents: Annie ANDRIEUX, François BOISSET, Claudette BRUGEROLLE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Martine CHAZARIN, Bernard COUDY, Jacques COUVRET, Bernard DELCROS, Jean-Jacques GEMARIN, Martine GUIBERT, Albert HUGON, Pierre JARLIER, André JUGIEU, Anne-Marie MARTINIÈRE, Bernard MAURY, Guy MICHAUD, Daniel MIRAL, René MOLINES, Ghyslaine PRADEL, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Charles RODDE, Karine RODDE-DESPRATS, Denis TOURVIEILLE, Alain VANTALON

Absents ayant donné pouvoir: Jean-Pierre BERTHET, Valérie CABECAS ROQUIER, Georges CEYTRE, Jean- Louis VERDIER

Absents : Richard BONAL, Bernard CHAMBARON, Joël LABORIE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bruno PARAN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard RAYNAUD, Patricia ROCHÈS, Christian ROUDIER, Michel SEYT, Sébastien VEDRINES, Nicole VIGUÈS

Le Président certifie que la convocation a été faite le 1^{er} juillet 2019.

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ENERGIES RENOUVELABLES (COT ENR) ADEME

**« DEVELOPPEMENT DES ENERGIES THERMIQUES RENOUVELABLES
SUR LE TERRITOIRE DE L'EST CANTAL »**

Considérant la délibération du comité syndical n°2018-43 du 17 septembre 2018 décidant de candidater auprès de l'ADEME pour la conclusion d'un contrat d'énergies thermiques renouvelables.

Considérant que dans le cadre du Fonds Chaleur, l'ADEME entend soutenir financièrement la réalisation, sur un territoire, de groupes de projets d'installation collective d'énergies renouvelables thermiques, portés par un coordonnateur unique. C'est le contrat d'objectifs de développement territorial des énergies thermiques renouvelables (COT ENR).

Les projets d'installation (particuliers non éligibles) seront accompagnés de la phase de conception / dimensionnement jusqu'au suivi de la performance des installations, en passant par la phase de réalisation / travaux.

Sur la base d'une étude de préfiguration déjà réalisée par le SYTEC, ce contrat est signé avec l'ADEME. Il liste le nombre et la qualité des projets, après un diagnostic du potentiel d'énergies renouvelables thermiques susceptible de se concrétiser sur la période.

C'est sur la base des résultats de l'étude et en concertation avec l'ADEME qu'est fixé le niveau de production du contrat.

L'ADEME a délibéré favorablement sur la demande de partenariat du SYTEC présentée le 19 février 2019.

Le COT ENR recouvre :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans avec une possibilité de reconduction de 3 ans supplémentaires. Il détermine les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur définies dans un programme d'intervention arrêté entre les partenaires. Il comporte différentes annexes.
L'opérateur territorial de l'ADEME est le SYTEC qui remplit, notamment et à ce titre, des missions d'animation, de concertation, d'émergence et de conduite de projets.
L'ADEME affecte des moyens financiers :
 - Au SYTEC, opérateur territorial, sous la forme d'une aide dans le cadre d'un contrat d'objectifs.
 - Aux maîtres d'ouvrage, porteurs de projets, sous la forme d'une aide gérée par le SYTEC dans le cadre de contrats d'attribution de subvention pour les études, missions d'AMO et les investissements.
 La gouvernance de cet accord cadre est organisée notamment autour d'un comité de pilotage et d'une commission d'attribution des aides. Un chargé de projet dédié à la mise en œuvre des actions sera recruté dans ce cadre.
- Une convention de mandat confiant le paiement des dépenses de l'ADEME, mandant, au SYTEC, mandataire. Elle est conclue pour une durée de trois ans.
Elle précise les modalités d'instruction des demandes d'aides, d'élaboration des contrats d'attribution des aides, de liquidation et de paiement de ces aides de l'ADEME par le SYTEC qui sera remboursé sur justification.
Cette convention comporte en annexe la liste des 30 opérations susceptibles d'être éligibles au Fonds Chaleur.
- Des contrats d'attribution de subventions établis par le SYTEC, après avis de la commission des aides et notifiés aux porteurs de projets, maîtres d'ouvrage. Ils préciseront les modalités de versement des subventions forfaitaires allouées par l'ADEME et préfinancées par le SYTEC.

Le COT ENR comporte deux enveloppes :

- **Une enveloppe d'aides à l'investissement pour les 30 opérations pour un montant prévisionnel total à hauteur de 773 443 €, dont 37 500 € pour les études, et 735 943 € pour les investissements.**
- **Une enveloppe d'aide à l'animation pour l'opérateur territorial d'un montant total de 143 005,72 €, (plafonnée à 189 000 €) sur la période comprise entre le 01 / 07 2019 et le 30 / 06 2022, et décomposée en :**
 - une part fixe de 120 000 € pour accompagner les porteurs de projets, liée au nombre d'installations prévues
 - une part variable de 23 005,72 € calculée sur une base forfaitaire de 150 € par nombre d'équivalent logements liés aux objectifs de développement biomasse + / - réseau de chaleur, solaire thermique et géothermie intermédiaire avec PAC sur eaux usées.

Les projets d'accord cadre, de convention de mandat et leurs annexes sont joints à la présente délibération. Ils sont en cours de finalisation avec l'ADEME.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le contrat d'objectifs territorial d'énergies thermiques renouvelables (COT ENR) entre l'ADEME et le SYTEC.**
- **D'autoriser en conséquence M. le Président à signer l'accord cadre de partenariat « développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de l'Est Cantal » entre l'ADEME et le SYTEC, ainsi que la convention de mandat confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au SYTEC, et tout document contractuel y afférent.**
- **D'imputer les dépenses et les recettes à l'exécution du présent contrat au budget annexe SCOT Ingénierie.**

Seuls participent au vote les représentants de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté.

Conseillers en exercice concernés : 36 élus représentants Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Absents : 12

Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président



Pierre JARLIER

**ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE
SYSTEME D'AIDE AUX CONTRATS D'OBJECTIFS :
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENR THERMIQUES
CONTRAT DE FINANCEMENT N° 19RAC0002
CONCLUE ENTRE LE SYTEC ET L'ADEME**

Localisation	Nombre d'habitants	PERIODE CONCERNEE PAR CETTE OPERATION :		
		Du	Au	soit en nombre d'années
Métropole (hors Corse)	44 000	15/09/2019	14/09/2022	3
	Source INSEE (Millésime)	http://www.insee.fr		

1 – Coût Total de l'opération

Le coût total de l'opération est estimé à : **189 000 €**

2 – Modalités de calcul de l'aide et vérification du cumul des aides publiques

L'aide de l'ADEME prendra la forme d'une **aide maximale** composée :

- d'un **montant fixe** lié au nombre d'installations(cf. 2.1)
- d'un **montant variable** basé sur le taux de réalisation des objectifs définis en annexe technique (cf. 2.2)

Dans tous les cas, le montant de l'aide sera plafonné à :

189 000,00 €

2.1 - Montant fixe

Compte tenu du nombre d'installations prévues
le montant fixe attribué au bénéficiaire sera de :

30
120 000,00 €

2.2 - Montant variable

Le montant variable maximum, accordé au bénéficiaire sera de :
Montant calculé sur une base forfaitaire de **150 € par nombre d'équivalent logements**
lié aux objectifs fixés sur la base des indicateurs retenus suivants :

23 005,72 €

Thématique	OPERATIONS SOUMISES A ANALYSE ECONOMIQUE		OPERATIONS SOUMISES A AIDE FORFAITAIRE		
	Nombre d'installations prévisionnelles	Nombre prévisionnel Global de MWh (ou ml pour les réseaux)	Nombre d'installations prévisionnelles	Nombre prévisionnel Global de MWh (ou ml pour les réseaux)	Nbre prévisionnel global d'équivalents Logements
1 - Biomasse énergie +/- réseau de chaleur		NON PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DE LA PART VARIABLE DE L'AIDE	19	1 745,00 MWh	100,53 Eq.Igt
2 - Solaire Thermique			6	24,00 MWh	13,76 Eq.Igt
3 - Géothermie intermédiaire avec PAC sur nappes					
4 - Géothermie intermédiaire avec PAC sur eau de mer					
5 - Géothermie intermédiaire avec PAC sur Champ de sondes					
6 - Géothermie intermédiaire avec PAC sur eaux usées			5	299,00 MWh	39,08 Eq.Igt
7 - Récupération de chaleur fatale +/- réseau de chaleur					
8 - Valorisation thermique du Biogaz +/- réseau de chaleur					
9 - Création-Extension réseau de chaleur pour raccorder un projet à une installation existante.					
Nombre Total d'installations			30	2 068,00 MWh	153,37 Eq.Igt

Cet objectif, couvrant une période comprise entre le : **15/09/2019** et le : **14/09/2022**
est défini plus en détail en annexe technique.

Le **montant variable** attribué au bénéficiaire sera **proportionnel** à l'atteinte des objectifs définis en annexe technique, selon les conditions suivantes :

- L'atteinte d'un **minimum de 60% des objectifs fixés en nombre d'équivalents logements** est nécessaire afin d'obtenir le versement de la part variable.
- Au-delà de l'atteinte de **60% des objectifs fixés**, la part variable sera versée **proportionnellement** aux résultats obtenus.

2.3 - Aide Totale

Le montant maximum de l'aide accordée au bénéficiaire (montant fixe + variable) sera de :

143 005,72 €

OBJECTIF 6.1

PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT			
FINANCEURS	Montant des aides publiques sollicitées ou attendues pour l'opération	% Aide sur total opération	Règles nationales
ADEME Autres (à préciser)	143 005,72 €	75,66%	
Total Financements publics	143 005,72 €	75,66%	cumul respecté
Autres (à préciser) ...			
Total Financements privés			
Autofinancement	45 994,28 €		
TOTAL DES FINANCEMENTS	189 000,00 €		

3 – Modalités de versement de l'aide

En application de l'article « modalités de versement » du
et conformément à l'article : 12-1-3
les versements seront effectués de la façon suivante :

CONTRAT DE FINANCEMENT
des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME,

- un **versement intermédiaire de 50 % du montant visé au 2.1 ci-dessus**, sur remise du 1er rapport d'avancement visé en annexe technique, permettant d'attester la mise en œuvre effective des moyens pour la 1ère année.

Ce versement intermédiaire sera d'un montant de :

60 000,00 €

- un **versement intermédiaire de 50 % du montant visé au 2.1 ci-dessus**, soit un versement de :

sur remise du 2ème rapport d'avancement visé en annexe technique, permettant d'attester la mise en œuvre effective des moyens pour la 2ème année.

60 000,00 €

- le **solde, correspondant au montant visé au 2.2 ci-dessus**, sur remise du rapport final visé en annexe technique permettant d'attester l'atteinte des objectifs.

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des règles générales. • •

L'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de la présente convention en cas de non atteinte des objectifs fixés sur la base des indicateurs retenus, tels que définis en annexe technique. • •

**CONVENTION DE MANDAT
CONFIAIT LE PAIEMENT DES DEPENSES DE L'ADEME
AU SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL
N° 19RAC0003**

ENTRE :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du Code de l'Environnement
ayant son siège social : 20, Avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01
inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Arnaud LEROY,
agissant en qualité de Président

Désignée ci-après par « **l'ADEME** » ou « **le Mandant** »
D'une part,

Et :

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
N° SIRET : 20000133700076
Représentée par Monsieur Pierre JARLIER,
Agissant en qualité de Président,

Désigné ci-après par « **le Mandataire** » ou « **le SYTEC** »
D'autre part,

Désignés ci-après collectivement par les « **Parties** »

Vu l'article 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'article 40 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises ;
Vu le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers ;
Vu l'instruction du 8 août 2016 de la Section Gestion comptable publique n°16-0012 ;
Vu l'avis conforme de l'agent comptable de l'ADEME ;
Vu l'accord cadre de partenariat « Programme d'animation COT EnR » entre l'ADEME et le SYTEC n°18RAA0001 ;
Vu la délibération modifiée n°14-3-4 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides à la réalisation de l'ADEME.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE LES ELEMENTS SUIVANTS :

Dans un objectif de démultiplication de ses interventions financières, l'ADEME souhaite déléguer la gestion de ses aides financières, en la confiant à une structure tierce. Cette déléation de la gestion des aides repose sur l'établissement d'un mandat financier objet de la présente convention.

Le SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal) est un syndicat mixte fermé à la carte, issu de la volonté partagée de plusieurs communautés de communes, de s'unir pour mettre en œuvre une stratégie globale de développement durable.

Le SYTEC exerce les compétences suivantes :

- Aménagement et développement de l'espace, solidarité entre les territoires
 - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal.
- Ingénierie en matière environnementale, de planification et de services
 - Réalisation d'études en matière environnementale : eau, assainissement, déchets... et en matière de planification et de services.
 - Portage de la démarche Territoire à Energie Positive (TEOPS)
- Assainissement collectif
 - Gestion du ramassage et du traitement des boues d'épuration par compostage avec les déchets verts.
- Gestion des déchets
 - Prévention, valorisation et traitement des déchets.

Il a été en conséquence convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de confier au Mandataire, en application des textes susvisés, l'instruction des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME, l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses de l'ADEME.

ARTICLE 2 – NATURE DES OPERATIONS

La présente convention porte sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la réalisation des opérations décrites en annexe 1.

ARTICLE 3 – DUREE ET CLOTURE

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans, et prendra effet à compter de la signature par les Parties.

Nonobstant cette durée, la clôture de la convention interviendra après le recouvrement ou l'apurement de tous les ordres de recouvrer et lorsque la totalité des crédits confiés au Mandataire seront soldés, étant précisé que la présente convention demeurera en vigueur

jusqu'au terme des contrats d'attribution des aides établis par le Mandataire avec chaque bénéficiaire des opérations aidées.

ARTICLE 4 – SANCTIONS ET RESILIATION

Article 4-1 : Sanction de l'inobservation des obligations de reddition prévues à l'article 6.3

En cas de retard dans la production des justificatifs, le Mandant pourra exiger du Mandataire le versement d'une pénalité d'un montant égal à 100 euros par jour de retard.

En cas de non-production des justifications ou lorsque leur contrôle par l'ADEME conduit à constater des anomalies, l'agent comptable refuse l'intégration des opérations du Mandataire dans sa comptabilité. Il peut également refuser l'intégration des opérations dans la comptabilité de l'ADEME du fait d'anomalies relevées à l'occasion de ses contrôles réglementaires ou si les pièces produites ne lui permettent pas d'opérer ces contrôles.

Faute de régularisation de cette situation par le Mandataire ou faute de reddition de ses comptes par le Mandataire dans les délais contractuels, ce dernier est alors justiciable de la Cour des comptes en qualité de gestionnaire de fait de fonds publics.

Article 4-2 : Résiliation en cas de manquement aux obligations contractuelles

En cas de manquement par le Mandataire à ses obligations contractuelles et notamment de ses obligations de reddition énoncées à l'article 6.3 ci-dessous, l'ADEME sera en mesure de résilier la présente convention sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4-1 ci-dessus.

ARTICLE 5 – MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES PAYEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MANDAT

Le montant prévisionnel des dépenses payées dans le cadre de la présente convention de mandat a été établi sur la base de la synthèse de l'étude de préfiguration décrite en annexe 1. Ce programme prévoit pour les 30 opérations un montant prévisionnel total de dépenses de 773 443,00 €.

ARTICLE 6 – MODALITES ET CONDITIONS DE VERSEMENT

6.1. Modalités de versement

Le Mandataire fournira semestriellement (ou seulement annuellement) au Mandant les éléments suivants :

- un état récapitulatif des dépenses réellement exécutées correspondant aux paiements effectués par le Mandataire auprès des bénéficiaires des aides de l'ADEME pour les opérations détaillées en annexe 1.
- une attestation du comptable assignataire du Mandataire certifiant que les paiements effectués sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par l'ADEME et qu'il est en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.

Sur la base de l'ensemble de ces documents, l'ADEME versera au Mandataire un montant équivalent aux dépenses qu'il réalise et dans les conditions définies à l'article 6.2 ci-dessous.

L'ensemble des documents devra parvenir à l'ordonnateur de l'ADEME le dernier jour du mois qui suit la fin de chaque semestre de l'année civile.

6.2. Conditions de versement

La dépense afférente est mandatée et liquidée par le Président de l'ADEME. Le comptable assignataire de la dépense est l'Agent Comptable de l'ADEME.

L'ADEME se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte ouvert par le Mandataire :

Code Banque : 30001
Code guichet : 00161
N° du compte : D1570000000 Clé RIB : 31
IBAN : FR71 3000 1001 61D1 5700 0000 031
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT
Domiciliation : France

6.3. - Reddition des comptes

Le Mandataire devra transmettre à l'ADEME au plus tard le 30 janvier de l'année n+1 la liste des dépenses réalisées en année n, leur montant et leur nature. Il devra également produire pour les indus non recouverts un état des restes à recouvrer établi par débiteur indiquant les relances accomplies, les délais accordés, les poursuites diligentées, les remises gracieuses accordées ou les admissions en non valeurs prises.

Les comptes produits dans les conditions susvisées sont soumis à l'approbation de l'ordonnateur de l'ADEME qui les transmettra à l'agent comptable de l'ADEME.

Avant intégration dans ses comptes, l'agent comptable de l'ADEME contrôle les opérations exécutées par le Mandataire dans les conditions prévues par les articles 19 et 20 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Lorsque les contrôles révèlent une irrégularité, les opérations irrégulières ne sont pas comptabilisées par l'agent comptable de l'ADEME. L'ADEME est alors fondée à engager la responsabilité contractuelle du Mandataire pour les opérations irrégulières conformément à l'article 4 susvisé.

ARTICLE 7 – REMUNERATION

La convention de mandat est conclue à titre gratuit.

ARTICLE 8 – COMPETENCE SPECIFIQUE DEVOLUE AU MANDATAIRE

Le Mandataire se voit confier par le Mandant les compétences en matière de remboursement des éventuels indus résultant des paiements.

Le Mandataire sera chargé à la fois du recouvrement amiable et du recouvrement forcé des éventuels indus.

Territoires de : l'Est Cantal- Saint-Flour Communauté**FICHE PROJET****PROJET : Démarche « Territoire à Energie Positive (TEPOS) »****Objectif : 6.1**

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace**Axe 6** : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique**SITUATION DU PROJET**

Localisation principale : Territoires de l'Est Cantal : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté)

 Projet sur commune seule : _____ Projet concernant plusieurs EPCI : Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, communes membres des EPCI Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Il s'agit d'élaborer, en collaboration étroite avec les deux EPCI, une stratégie et un programme d'actions, pour couvrir l'intégralité de la consommation énergétique du territoire par des énergies renouvelables produites localement.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économiques Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Ministère de la Transition Ecologique : Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (loi de 2015)
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) : SYTEC Syndicat mixte fermé, PETER
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)
➤ Adresse postale : Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA Rozier Coren, 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent(-e) et coordonnées : Soizic BAYSSAT, service Transition Energétique. Tel : 04 71 60 71 83. Courriel : tepos@sytec15.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant HT	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	3 333 €	4 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	164 498 €	164 498 €
Travaux		
Fournitures	20 583 €	24 700 €
Autres : Frais de déplacements, hébergement, restauration	3 333 €	4 000 €
TOTAL	191 747 €	197 198 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Région Auvergne-Rhône-Alpes	80 000 €	A	Arrêté attributif de subvention du 25 mai 2021

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Stratégie TEPOS	Stratégie TEPOS 1 existante	Stratégie TEPOS 2, revue et amendée

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

X Date de début : juin 2021.....

X Date de fin (livraison / mise en service.) : mai 2024.....

Observations :

L'élaboration de la stratégie TEPOS à l'échelle du périmètre du SCOT (Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté) sera réalisée de manière articulée avec l'élaboration de la stratégie Air-Energie-Climat du PCAET. La validation de cette stratégie par le Comité Syndical du SYTEC sera ensuite suivie de sa mise en œuvre par les trois collectivités concernées : le SYTEC, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté.

Pièces jointes :

- Délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2021-34 du 31 mars 2021
- Arrêté de M. le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 25 mai 2021

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2021-34
DE LA REUNION DU 31 MARS 2021

Conseillers
en exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Absents : 2

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MEISSONNIER, Daniel MIRAL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Nathalie PETELET, Colette PONCHET-PASSEMARD, Loïc POUDEROUX, Bernard REMISE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Roland VERNET, Christophe VIDAL

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Franck DE MAGALHAES, Christian GENDRE, Jean-Luc PERRIN, Michel PORTENEUVE, Eric VIALA

Absents : Didier ACHALME, Martine GUIBERT

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 18 mars 2021.

CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
POUR LA DEMARCHE « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE »
SUR LA PERIODE 2021 - 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement l'article 1 qui stipule : « Est dénommé "territoire à énergie positive" un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques »,

Considérant la première convention de financement « Territoire à Energie Positive » avec l'ADEME signée le 27 janvier 2017, d'une durée de 3 ans, arrivée à échéance en juin 2020,

Considérant que la première convention a permis la création du service transition énergétique au SYTEC, dont le bilan 2017-2020 est joint en annexe,

Considérant que cette convention a permis notamment de conclure des contrats et des partenariats mobilisant des financements spécifiques pour le territoire :

- Le contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (COT ENR) avec l'ADEME
- Le partenariat pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec CertiNergy.

Considérant l'importance des enjeux énergétiques auxquels devra faire face le territoire dans les prochaines années, et les besoins en ingénierie pour y répondre,

Considérant la possibilité de reconduire cette démarche dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancée par la Région Auvergne – Rhône – Alpes et d'une seconde

convention comprenant une aide financière de 80 000 € à l'ingénierie, pour soutenir la mise en œuvre d'une démarche TEPOS 2, dont la trajectoire et le plan d'actions devront être définis et validés dans les six mois suivant le dépôt de candidature,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir entendu l'exposé du Rapporteur

Après en avoir délibéré, décide :

- De candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Auvergne – Rhône - Alpes pour une seconde période d'accompagnement 2021-2024 à la démarche « Territoire à Energie Positive » et de solliciter une subvention de 80 000 € pour l'animation de cette démarche,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document y afférent.

Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

La Présidente

Céline CHARRIAUD



DIRECTION DES FINANCES

Département de Gestion Financière DGA 1
Site de Clermont-Ferrand

Votre interlocuteur :

Jean-Christophe Da Silva
Assistant(e) de gestion
Tél : 04 73 31 62 84
jean-christophe.dasilva@auvergnerhonealpes.fr

Références à communiquer systématiquement :

Dossier : 21 007768 01 - 61065

Bénéficiaire : SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

ENV (site de Clermont-Ferrand)

Références internes :

Programme : P074

Bénéficiaire : SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Opération : P074O002

Imputation : 937 75 65734

ARRÊTÉ ATTRIBUTIF DE SUBVENTION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le chapitre III du titre Ier ;
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU la délibération n° 16.00.06 du Conseil régional du 4 janvier 2016 portant délégations du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU la délibération n° AP-2019-06 / 08-7-2968 du Conseil régional en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement des subventions et les modèles types de convention attributive de subvention régionale, modèles modifiés par la délibération n°CP-2021-03 / 08-58-5188 du Conseil régional du 26 mars 2021 ;
- VU la délibération n° CP-2021-05 / 07-51-5512 de la Commission permanente du Conseil régional du 21/05/2021, relative au programme suivant : Energie ;
- VU le dossier de demande de financement déposé par : SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL le **17/03/2021** ;

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ARRÊTÉ

L'arrêté concerne le bénéficiaire suivant : SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL (15), N° SIRET : 20000133700076, ci-après désigné « le bénéficiaire ».

Le bénéficiaire doit, à son initiative et sous sa responsabilité, réaliser le projet suivant (ou mener à bien le programme d'actions) : **TEPOS 2 SYTEC - mise en place du programme d'actions phase 2 (2021 - 2024)**.

La Région souhaite participer au financement de ce projet.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Dans le cadre du programme Energie, et sous réserve que le bénéficiaire remplisse ses obligations, la Région a attribué à SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL (15).

Une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **80 000,00 €** correspondant à un taux de **50 %** appliqué sur une dépense éligible retenue de **197 198,00 €**.

La dépense éligible correspond à l'ensemble des dépenses (HT si le bénéficiaire est assujetti à la TVA, TTC si le bénéficiaire est non assujetti à la TVA) liées au projet, intervenues dans les délais précisés en article 4.1 et retenues par la Région.

Le détail de la dépense éligible retenue est précisé en annexe. Si cette annexe n'est pas jointe au présent arrêté, cela signifie que toutes les dépenses indiquées dans le budget prévisionnel de la demande de subvention sont éligibles.

Pour obtenir le versement intégral de la subvention, le bénéficiaire doit justifier du montant total de dépenses éligibles susvisé. Si la dépense justifiée n'atteint pas ce montant, la subvention versée résultera de l'application du taux voté aux dépenses éligibles réellement justifiées.

A l'inverse, le montant de la subvention n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel du projet.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

De manière générale, le bénéficiaire doit respecter les obligations en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention et rendre compte de l'utilisation de la subvention.

En cas de non-respect des obligations présentées ci-dessous, la Région pourra ne pas verser la subvention et, en cas de sommes déjà versées, procéder à une demande de reversement de la subvention en totalité ou au prorata, par l'émission d'un titre de recettes.

3.1 - Dès le début du projet : communication et mention de l'aide régionale

Le bénéficiaire doit mentionner, dès le début du projet et conformément à l'annexe du présent arrêté portant sur les obligations d'information et de communication, l'existence du financement régional auprès des destinataires finaux et auprès du grand public. Ces obligations d'information et de

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Projet de travaux d'isolation et de réaménagement de l'école

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : 27 rue du moulin 15100 Anglards de Saint Flour

Projet sur commune seule : d'Anglards de Saint-Flour

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Anglards de Saint-Flour, commune d'environ 385 habitants (population DGF), compte une école publique, qui s'inscrit en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Vabres. Le bâtiment communal accueille une classe unique du CE1 au CM2, soit 20 élèves à ce jour, avec des projections favorables pour les prochaines années.

Ce bâtiment construit en 1913 a été refait en 2017, pour la partie en rez de chaussée qui accueille les enfants. L'opération ici présentée s'inscrit donc dans la continuité de cette première tranche. Elle vise à en améliorer la performance énergétique ainsi qu'à sécuriser l'espace de restauration scolaire.

Le projet comprend donc la réhabilitation et l'isolation d'un hall d'entrée, d'un escalier et d'un palier avec accès au 1^{er} étage (pour les salles de restauration et d'activité périscolaire), mais également au dernier étage inoccupé. Les travaux visent par ailleurs le cloisonnement de ce second étage afin d'éviter des déperditions de chaleur, et de permettre une maîtrise de consommation d'énergie et une baisse des dépenses de fonctionnement communales.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Anglards de Saint-Flour
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune d'Anglards de Saint-Flour
➤ Adresse postale : 1, place de la mairie - le bourg 15100 Anglards de Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Roland Brunel, maire - 06 31 39 42 43

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	/	/
Acquisitions foncières	/	/
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre	/	/
Travaux	16 865.74 €	20 238.88 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	16 865.74 €	20 238.88 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
ETAT (DSIL)	3 400 €	B	DSIL 2021
Région AURA (bonus Région)	3 400 €	A	Bonus relance
Saint-Flour Communauté	5 000 €	A	Fonds de concours « plan de relance » 2020

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation d'énergie électrique	Baisse de la dépense de fonctionnement communale

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : été 2021 (durant les congés scolaires)
- Date de fin (*livraison / mise en service....*) : Aout 2021

Observations :

Les travaux concernant le bâtiment de l'école, il est favorable que l'entreprise intervienne sur la période de fermeture estivale.

Pièces à joindre :

- Devis
- Arrêtés attributifs de la Région et de Saint-Flour Communauté

Fait à Anglards-de-Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Anglards-de-Saint-Flour

Roland BRUNEL



Adresse de chantier : Le Bourg 15100 ANGLARDS DE ST FLOUR	Adresse du client : Commune d'ANGLARDS DE SAINT-FLOUR Le Bourg 15100 ANGLARDS DE ST FLOUR
--	---

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE00001115	06/10/2020	COMANGL	05/12/2020

Référence : Rénovation de la cage d'escalier

N°	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT
1	<u>PEINTURE</u>				
1.1	<u>La cage d'escalier</u>				
1.1.1	<u>Plafond</u>				
1.1.1.1	Rebouchage, égrenage et impression	9,36	M2	10,00	93,60
1.1.1.2	Fourniture d'une toile de verre maille grénée	10,30	M2	3,50	36,05
1.1.1.3	Pose de la toile de verre	9,36	M2	5,50	51,48
1.1.1.4	Application de 2 couches de peinture satinée	9,36	M2	17,00	159,12
	Total Plafond				340,25
1.1.2	<u>Murs</u>				
1.1.2.1	Rebouchage, égrenage et ponçage	71,55	M2	10,00	715,50
1.1.2.2	Fourniture d'une toile de verre maille grénée référence 604	98,74	M2	3,50	345,59
1.1.2.3	Pose de la toile de verre	89,76	M2	5,50	493,68
1.1.2.4	Application de 2 couches de peinture satinée	89,76	M2	17,00	1 525,92
	Total Murs				3 080,69
	Total La cage d'escalier				3 420,94
1.2	<u>L'escalier</u>				
1.2.1	Égrenage des marches et des contre-marches	48,00	M2	20,00	960,00
1.2.2	Application de 2 couches de vitrificateur mat ou satiné type T3	48,00	M2	16,00	768,00
	Total L'escalier				1 728,00
1.3	<u>Rampe et limon</u>				
1.3.1	Égrenage et 2 couches de vitrificateur	1,00	F	620,00	620,00
	Total Rampe et limon				620,00
	Total PEINTURE				5 768,94

**OBJECTIF
6.1**

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis.

L'entreprise se réserve le droit de demander 1 ou plusieurs acomptes en cours de chantier.

EN CAS D'ACCEPTATION, MERCI DE RENVOYER CE DEVIS SIGNE.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	5 768,94	1 153,79

Pour l'entreprise :
(Signature électronique)

Total HT	5 768,94
Remise 0,00%	0,00
Total HT Net	5 768,94
Total TVA	1 153,79
Total TTC	6 922,73
Acomptes	0,00
Net à payer	6 922,73 €

**Pour le client (signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord)**

Siret : 53491005400012 - APE : 4331Z - N° TVA intracom : FR04534910054

2 sur 2



SARL Xavier BERTUIT



Plâtrerie - Isolation - Peinture - Carrelage - Ravalement de façade

5, Route de Riom ès Montagnes 15300 MURAT
☎ 04.71.20.00.61 ✉ ent.bertuit.murat@orange.fr

Adresse de chantier : Le Bourg 15100 ANGLARDS DE ST FLOUR	Adresse du client : Commune d'ANGLARDS DE SAINT-FLOUR Le Bourg 15100 ANGLARDS DE ST FLOUR
--	---

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE00001116	06/10/2020	COMANGL	05/12/2020

Référence : Rénovation du palier à l'étage

N°	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT
1	<u>PLÂTRERIE</u>				
1.1	<u>Démolition de cloison</u>				
1.1.1	Démolition de la cloison qui monte à l'étage	1,00	F	320,00	320,00
	Total Démolition de cloison				320,00
1.2	<u>Montage cloison</u>				
1.2.1	Montage d'une cloison sur ossature 72/48, avec laine de verre 45mm et 2 BA13 de part et d'autre, y compris 2 passes de bandes	1,00	F	1 280,00	1 280,00
	Total Montage cloison				1 280,00
1.3	<u>Divers</u>				
1.3.1	Fourniture et pose d'un bloc-porte y compris les poignets	1,00	F	445,00	445,00
1.3.2	1 bloc porte deux face	1,00	M2	0,00	0,00
	Total Divers				445,00
	Total PLÂTRERIE				2 045,00

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis.

L'entreprise se réserve le droit de demander 1 ou plusieurs acomptes en cours de chantier.

EN CAS D'ACCEPTATION, MERCI DE RENVoyer CE DEVIS SIGNE.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	2 045,00	409,00

Pour l'entreprise :
(Signature électronique)

Total HT	2 045,00
Remise 0,00%	0,00
Total HT Net	2 045,00
Total TVA	409,00
Total TTC	2 454,00
Acomptes	0,00
Net à payer	2 454,00 €

**Pour le client (signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord)**



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Département de Gestion
Financière DGA 1

N° de dossier : 21 011284 01

Votre interlocuteur :
Sandrine BERTRAND
Assistant(e) de gestion
Tél : 04 73 31 62 88
sandrine.bertrand@auvergnerhonealpes.fr

Monsieur Roland BRUNEL
Maire
COMMUNE DE ANGLARDS DE SAINT FLOUR
Le bourg
15100 ANGLARDS DE ST FLOUR

Le Conseil régional, le 17 mai 2021

Monsieur le Maire,

La Commission permanente a décidé de répondre favorablement à votre demande de soutien dans le cadre de l'opération « **Isolation et réaménagement de l'Ecole (27 rue du Moulin)** » pour un montant de **3 400,00 €**.

Vous trouverez ci-joint un arrêté attributif de subvention qui vous précise les conditions dans lesquelles cette aide vous sera versée. Un relevé d'identité bancaire ou postal devra être joint lors de la première demande de paiement.

Le Département de Gestion Financière reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant pour votre engagement au service de notre territoire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations sincères et dévouées.

Par délégation du Président,

Philippe BAILBÉ
Le Directeur Général des Services



DIRECTION DES FINANCES

Département de Gestion Financière DGA 1
Site de Clermont-Ferrand

Votre interlocuteur :

Sandrine BERTRAND
Assistant(e) de gestion
Tél : 04 73 31 62 88
sandrine.bertrand@auvergnerhonealpes.fr

Références à communiquer systématiquement :

Dossier : 21 011284 01 - 70335

Bénéficiaire : COMMUNE DE ANGLARDS DE SAINT FLOUR
AMT (site de Clermont-Ferrand)

Références internes :

Programme : P216
Bénéficiaire : COMMUNE DE ANGLARDS DE SAINT FLOUR
Opération : P216O001
Imputation : 905 53 204142

ARRÊTÉ ATTRIBUTIF DE SUBVENTION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le chapitre III du titre Ier ;
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU la délibération n° 16.00.06 du Conseil régional du 4 janvier 2016 portant délégations du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU la délibération n° AP-2019-06 / 08-7-2968 du Conseil régional en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement des subventions et les modèles types de convention attributive de subvention régionale, modèles modifiés par la délibération n°CP-2021-03 / 08-58-5188 du Conseil régional du 26 mars 2021 ;
- VU la délibération n° CP-2021-04 / 17-113-5450 de la Commission permanente du Conseil régional du 30/04/2021, relative au programme suivant : Bonus Relance Région ;
- VU le dossier de demande de financement déposé par : COMMUNE DE ANGLARDS DE SAINT FLOUR le **03/11/2020** ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ARRÊTÉ

L'arrêté concerne le bénéficiaire suivant : COMMUNE DE ANGLARDS DE SAINT FLOUR (15), N° SIRET : 21150005300015, ci-après désigné « le bénéficiaire ».

Le bénéficiaire doit, à son initiative et sous sa responsabilité, réaliser le projet suivant (ou mener à bien le programme d'actions) : **Isolation et réaménagement de l'Ecole (27 rue du Moulin).**

La Région souhaite participer au financement de ce projet.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Dans le cadre du programme Bonus Relance Région, et sous réserve que le bénéficiaire remplisse ses obligations, la Région a attribué à COMMUNE DE ANGLARDS DE SAINT FLOUR (15).

Une subvention forfaitaire d'investissement d'un montant maximal de **3 400,00 €**.

La dépense éligible correspond à l'ensemble des dépenses (HT si le bénéficiaire est assujéti à la TVA, TTC si le bénéficiaire est non assujéti à la TVA) liées au projet, intervenues dans les délais précisés en article 4.1 et retenues par la Région.

Le détail de la dépense éligible retenue est précisé en annexe. Si cette annexe n'est pas jointe au présent arrêté, cela signifie que toutes les dépenses indiquées dans le budget prévisionnel de la demande de subvention sont éligibles.

Pour obtenir le versement intégral de la subvention, le bénéficiaire doit justifier de dépenses à hauteur du montant du forfait. Si la dépense justifiée n'atteint pas ce montant, la subvention versée correspondra au total des dépenses réellement justifiées.

A l'inverse, le montant de la subvention n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel du projet.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

De manière générale, le bénéficiaire doit respecter les obligations en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention et rendre compte de l'utilisation de la subvention.

En cas de non-respect des obligations présentées ci-dessous, la Région pourra ne pas verser la subvention et, en cas de sommes déjà versées, procéder à une demande de reversement de la subvention en totalité ou au prorata, par l'émission d'un titre de recettes.

3.1 - Dès le début du projet : communication et mention de l'aide régionale

Le bénéficiaire doit mentionner, dès le début du projet et conformément à l'annexe du présent arrêté portant sur les obligations d'information et de communication, l'existence du financement régional auprès des destinataires finaux et auprès du grand public. Ces obligations d'information et de communication sont indispensables pour faire connaître l'implication en proximité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la vie quotidienne des habitants. Si vous avez des questions sur les

obligations d'information et de communication, vous pouvez consulter le site Internet de la Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/subventions-visibilite>.

3.2 - Durant la réalisation du projet

Le bénéficiaire doit :

- gérer avec rigueur et dans le respect des lois et règlements en vigueur la subvention versée ;
- utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, tel que défini à l'article 1, et garantir une destination conforme à son objet social et à ses statuts, ou à ses compétences statutaires ;
- travailler en lien avec les partenaires implantés localement sur le territoire ;
- respecter toutes les conditions indiquées dans le présent arrêté et dans ses annexes.

3.3 - Au moment de la demande d'acompte (le cas échéant) ou de solde

Le bénéficiaire doit respecter les délais et les modalités de versement prévus dans l'article 4.

3.4 - Particularités pour les personnes morales de droit privé

Quel que soit le montant de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre ses comptes annuels chaque année avant le 15 juillet (jusqu'à l'année suivant celle à laquelle la Région a versé le solde de la subvention), conformément à la procédure décrite sur le site internet de la Région (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/subventions-visibilite>).

[hors subvention annuelle d'exploitation ou assimilée] Le bénéficiaire doit aussi transmettre au moment de la demande de solde le compte-rendu financier de l'opération subventionnée, conformément au modèle disponible sur le site internet de la Région (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/subventions-visibilite>).

3.5 - Information et contrôle

Le bénéficiaire doit :

- répondre à toute demande d'information et d'accès aux documents relatifs au suivi budgétaire et financier ainsi qu'à toutes pièces justificatives de l'emploi de la subvention ;
- informer la Région, sans délai, par écrit (mail, extranet comme le Portail des Aides, courrier), en cas de changement dans :
 - sa situation juridique, notamment toute modification de numéro de SIRET, de ses statuts, dissolution, fusion, redressement judiciaire, liquidation et plus généralement de toutes modifications importantes de son fonctionnement ;
 - le déroulement de l'opération subventionnée ; toute modification, si elle est acceptée par la Région, fera l'objet d'un arrêté modificatif ;
- permettre et faciliter, à tout moment, la vérification sur pièces et sur place, par la Région ou par toute instance de contrôle et d'audit habilitée, de l'application au présent arrêté ;
- apporter la preuve, en cas de litige, qu'il a tout mis en œuvre pour que la Région reçoive les pièces justificatives au plus tard à la date limite précisée dans cet arrêté.

ARTICLE 4 : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire doit faire une demande expresse de versement. Si le bénéficiaire a fait sa demande de subvention de manière dématérialisée et que cette plateforme de dématérialisation permet de demander le versement de la subvention, le bénéficiaire doit faire sa demande de versement en version dématérialisée via cette plateforme.

Le bénéficiaire veille à ne pas justifier des mêmes dépenses pour deux subventions différentes.

A noter, la subvention est versée exclusivement au bénéficiaire : le bénéficiaire ne peut pas reverser la subvention, en tout ou partie, à un tiers.

Le non-respect des délais fixés ou l'absence de production dans les délais fixés de l'ensemble des pièces exigées par le présent arrêté entraîne l'annulation partielle ou totale de la subvention. Une procédure de restitution sera engagée pour les sommes déjà versées mais qui n'auront pas été justifiées.

4.1 - Délais à respecter

Seules les dépenses du projet **payées** (c'est-à-dire décaissées) par le bénéficiaire entre le **01/03/2020** et le **30/04/2024** seront prises en compte par la Région lors du versement de la subvention. Ces dépenses éligibles devront être identifiables et contrôlables.

NB : Si votre subvention est rattachée à un régime d'aides d'Etat avec effet incitatif, des éléments complémentaires importants sont le cas échéant précisés dans l'annexe dépense éligible.

Les pièces justificatives des dépenses devront être **reçues** à la Région avant le **30/10/2024**.

4.2 - Modalités de versements de la subvention

Le versement de la subvention de la Région sera effectué par virement de compte à compte. Afin de permettre le versement, un IBAN (RIB) valide doit impérativement être transmis avec la première demande de paiement, puis systématiquement en cas de modification des coordonnées bancaires.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

En une seule fois au vu,

- d'un certificat d'achèvement de travaux (signé de manière identifiable par le bénéficiaire)
- et d'un état récapitulatif détaillé des dépenses payées concernant l'objet subventionné, conforme au modèle joint, certifié par le comptable public.

Lors de la demande de paiement, vous devez attester du commencement des travaux de l'opération au plus tard le 30/06/2021 par le biais d'un ordre de service ou d'une première facture émise.

En cas de cofinancement le bénéficiaire, s'il est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, devra alerter la Région en cas de non-respect du taux maximal d'aide publique de 80%.

Le solde de la subvention ne sera versé qu'après réalisation de la manifestation.

En cas d'abandon ou d'annulation du projet subventionné, le solde de la subvention ne sera pas versé sauf dérogation accordée par la Région au vu des justificatifs transmis par le bénéficiaire. En outre, la Région procèdera à une analyse des comptes annuels et se réserve le droit de récupérer tout ou partie du montant de la subvention versée s'il est constaté un bénéfice au-delà du « bénéfice raisonnable » au 31 décembre de l'année N+1.

Pour faciliter vos démarches, le modèle d'état récapitulatif des dépenses est disponible sur le site Internet de la Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/subventions-visibilite>.

Conformément aux modalités précisées dans l'annexe au présent arrêté portant sur les obligations d'information et de communication, les justificatifs devront être transmis à la Région au moment :

- de la demande du premier acompte ;
- ou du solde s'il n'y a pas d'acompte, ou si l'application des obligations d'information et de communication ne peut pas, techniquement, intervenir au moment de l'acompte (exemple : plaques pérennes posées à la fin des travaux de réalisation de l'équipement).

Par ailleurs, la Région se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative.

A noter, aucune pièce justificative supplémentaire transmise après le versement du solde ne sera prise en compte et ne donnera lieu à un versement rectificatif du solde de la subvention. Le solde de la subvention a un caractère définitif.

4.3 - Transmission par la Région des pièces au comptable public ou conservation par la Région

Seules les pièces citées par le décret des pièces justificatives seront transmises au comptable public. Les autres pièces mentionnées dans le présent arrêté seront conservées sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ne seront pas transmises au comptable public.

ARTICLE 5 : CONTROLE DU BENEFICIAIRE ET SANCTIONS

La Région veille, conformément aux obligations incombant aux Collectivités en matière de contrôle des bénéficiaires de fonds publics, à l'usage des fonds régionaux par les organismes qu'elle soutient.

La Région peut ainsi contrôler de plein droit, sur pièces et sur place, tout organisme qui a reçu une subvention régionale ; et demander à tout moment des pièces complémentaires pour réaliser ce contrôle.

L'absence de transmission des pièces demandées pourra entraîner des conséquences sur le versement de la subvention et sur l'instruction d'une nouvelle demande.

Concernant les obligations d'information et de communication, la Région se réserve le droit de les contrôler en cours de projet ou a posteriori. Le non-respect de ces obligations pourra suspendre le versement de la subvention.

ARTICLE 6 : RESTITUTION EVENTUELLE DE LA SUBVENTION

La subvention devra être restituée à la Région, en tout ou partie, en cas de résiliation du présent arrêté par la Région prévue à l'article 9.2, et dans les cas suivants :

- les obligations prévues dans le présent arrêté et ses annexes n'ont pas été respectées par le bénéficiaire, dont notamment :
 - l'utilisation de la subvention octroyée est différente de celle mentionnée à l'article 1 du présent arrêté ;
 - le tiers ayant perçu la subvention régionale n'est pas le bénéficiaire cité dans le présent arrêté ;
 - le cas échéant, l'usage du bien ou de l'équipement subventionné n'est pas conforme à celui pour lequel il a été financé par la Région ;
 - toutes les sommes versées par la Région n'ont pas fait l'objet de justificatifs valables ;
- le cas échéant, le bien ou l'équipement subventionné ne reste pas la propriété du bénéficiaire pendant la durée de son amortissement. Cela impliquera que la subvention soit restituée au prorata de la durée du bien ou de l'équipement restant à amortir ;
- l'ensemble des subventions publiques versées est supérieur aux dépenses réelles de l'opération subventionnée ;
- la dissolution de l'organisme bénéficiaire. Cela impliquera que la subvention soit restituée au prorata de la réalisation de l'action subventionnée.

ARTICLE 7 : CONSERVATION DES DOCUMENTS PAR LE BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire doit archiver et conserver dans un lieu unique le dossier technique, financier et administratif de l'opération pendant une période de dix ans à compter de la date de la Commission permanente.

A défaut, le bénéficiaire s'expose au risque de devoir restituer la subvention versée.

ARTICLE 8 : LUTTE ANTIFRAUDE

Dans le cadre de recommandations de l'Union européenne, le bénéficiaire doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt, irrégularité, fraude ou corruption qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de l'arrêté.

Il doit prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à toute situation constitutive d'une des situations citées ci-dessous, ou susceptible de conduire à l'une de ces situations en cours d'exécution de l'arrêté et d'en informer sans délai la Région.

8.1 - Conflit d'intérêts

Il y a conflit d'intérêt lorsque la réalisation impartiale et objective de l'opération est compromise pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique, d'intérêt économique ou pour tout autre motif.

8.2 - Fraude

Est considéré comme une fraude, tout acte intentionnel ou omission portant sur :

- l'utilisation ou la présentation de déclarations fausses, inexactes ou incomplètes, ou de documents, qui a pour effet l'appropriation illicite ou la rétention de fonds publics ;
- la non-divulgence d'informations en violation d'une obligation spécifique, avec les mêmes effets ;
- le détournement de ces fonds à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été initialement accordés.

8.3 - Corruption

Est considérée comme corruption, un comportement pénalement répréhensible par lequel une personne (le corrompu) sollicite, agréé ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions. L'infraction a une double portée puisqu'elle recouvre l'existence d'un corrompu et d'un corrupteur.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES A L'ARRETE

9.1 - Durée de l'arrêté

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du jour de sa notification au bénéficiaire par la Région. Il prendra fin au plus tard deux ans après la date de versement du solde de la subvention.

Toutefois, les dispositions à caractère financier ou de contrôle s'imposent au-delà de la durée de l'arrêté.

9.2 - Résiliation de l'arrêté

En cas de non-respect du présent arrêté, l'une ou l'autre partie pourra résilier l'arrêté de plein droit, dès l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse.

En outre, avant son expiration, la Région pourra résilier de plein droit l'arrêté par notification expresse : en cas de force majeure pour tout motif d'intérêt général ou en cas de changement de bénéficiaire de subvention ou du déroulement de l'opération subventionnée (abandon du projet, changement d'objet, etc.).

A son initiative, le bénéficiaire pourra également résilier l'arrêté en renonçant à la subvention régionale.

9.3 - Modification de l'arrêté

Toute modification du présent arrêté s'effectuera par un arrêté modificatif notifié au bénéficiaire.

9.4 - Règlement des litiges

A défaut d'accord amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon (en application des dispositions du code de justice administrative).

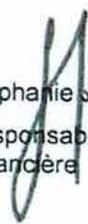
Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent saisir le tribunal administratif de Lyon via l'application « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : EXECUTION

Le directeur général des services et le comptable public sont chacun, pour ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Conseil régional, le 17 mai 2021

Pour le président et par délégation
La Direction des Finances,


Stéphanie JANIN
Responsable de Département de Gestion
Financière



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Monsieur Roland BRUNEL
Mairie
1 Place de la Mairie
15 100 ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR

Saint-Flour, le 22 décembre 2020

Réf : CC/EB/CC n°2020-1884
Affaire suivie par : Claire Chadel
Directrice pôle Administration générale/Finances
☎ 04 71 60 56 81 - ✉ c.chadel@saintflourco.fr

Objet : Fonds intercommunal de relance

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil communautaire du 2 septembre dernier, nous avons décidé de mettre en place un fonds de concours intercommunal de relance doté de 500 000 € en faveur des communes membres de Saint-Flour Communauté et de leurs Centres Communaux d'Action Sociale pour :

- la rénovation du petit patrimoine et
- l'entretien et la rénovation énergétique de bâtiments publics à caractère patrimonial.

Le 14 décembre dernier, nous avons approuvé l'octroi du fonds de concours en faveur de 43 communes, pour un montant total de 404 526,68 € finançant 1 800 923,89 € HT de travaux.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le projet présenté par votre commune a été retenu pour un montant de 30 365,74 € et un fonds de concours communautaire de 10 000 €.

Conformément au règlement d'attribution dudit fonds, un premier acompte de 30 % vous sera versé à réception, par Saint-Flour Communauté, d'une attestation d'engagement effectif de l'opération par votre commune. Le versement du solde de ce fonds de concours interviendra sur présentation des justificatifs de dépenses et recettes tels que précisés dans ledit règlement.

Enfin, je vous invite à mentionner la participation financière de Saint-Flour Communauté sur tous les supports de communication relatifs à ce dossier.

Vous remerciant pour votre mobilisation en faveur de la relance économique,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Bien à toi



Village d'entreprises • Z.A. du Rozier-Coren • 15100 Saint-Flour
Tél. +33 (0)4 71 60 56 80 • Fax +33 (0)4 71 60 43 07 • contact@saintflourco.fr
www.saint-flour-communaute.fr

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Isolation par l'extérieur et reprise des enduits de l'école publique

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : ANTERRIEUX

- Projet sur commune seule : ANTERRIEUX _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'isolation par l'extérieur et en la reprise des enduits de l'école publique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : ANTERRIEUX Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Anterrieux
➤ Adresse postale : Le Bourg - 15110 ANTERRIEUX
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : mairie.anterrieux@orange.fr tel: 04-71-23-54-91 M. Chastang

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	23.000€	27 600 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
A déterminer			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A déterminer		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

■ Date de début :

Plan de financement juin 2021

Dépôt de permis de construire : septembre 2021

Début des travaux 2022

Date de fin (livraison / mise en service....) : 2023

Observations :

Fait à Anterrieux

Le 11 juin 2021

Le Maire d'Anterrieux,

Marcel CHASTANG

Territoire de : SAINT- FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation du logement au-dessus de la Mairie d'Anterrieux

Objectif 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Et objectif 1.2 : Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : **ANTERRIEUX**

- Projet sur commune seule : **ANTERRIEUX** _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation du logement au-dessus de la Mairie afin de favoriser l'installation d'un nouveau foyer sur la commune et améliorer les performances énergétiques de ce bâti public.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : **ANTERRIEUX** Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Anterrieux
➤ Adresse postale : Le Bourg - 15110 ANTERRIEUX
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : mairie.anterrieux@orange.fr tel:04-71-23-54-91

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A déterminer	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
A DETERMINER			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A DETERMINER		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2024

Date de fin (*livraison / mise en service....*) :

Observations :

Fait à Anterrieux
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Anterrieux,

Marcel CHASTANG

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Reprise de la toiture et isolation de la Mairie - Cussac

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : le Bourg – Cussac

Projet sur commune seule : Cussac

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation énergétique de la Mairie de Cussac, ainsi qu'en la reprise de la toiture.
L'objectif est d'améliorer sa performance énergétique afin de diminuer les coûts de fonctionnement et ainsi améliorer le confort et les conditions d'accueil du public.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Cussac..... Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Cussac
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15 430 CUSSAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Guy MICHAUD, Maire de Cussac

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	100 000 €	120 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	100 000 €	120 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	40 000 €	(C)	
Région	20 000 €	(C)	
Département	20 000 €€	(C)	
Autofinancement	20 000 €	(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation actuelle	Consommation après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021-2022.....
- Date de fin :

Observations :

Fait à Cussac
Le 11 juin 2021

Le Maire de Cussac,

Guy MICHAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Transformer l'éclairage public de la commune vers une solution sobre et économe

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Fridefont

- Projet sur commune seule : FRIDEFONT
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite passer d'un éclairage public au sodium vers un éclairage public à Led. Ce projet en partenariat et coporté avec le Syndicat Départemental d'Énergie s'inscrit pleinement dans une perspective de protection de l'environnement et de démarche de sobriété énergétique.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET**Gouvernance :**

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : FRIDEFONT Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : SDEC Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

- | |
|---|
| ➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Fridefont |
| ➤ Adresse postale : Le bourg, 15 110 FRIDEFONT |
| ➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Pierre CHASSANG, Maire –
Tel : 06-77-24-22-29 – Mail : chassang-pierre@outlook.fr |

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	A définir	
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A définir	
Travaux	A définir	
Fournitures		
TOTAUX	A définir	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Syndicat Départemental d'Energie du Cantal		B	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Coût énergétique	Année N	Année N+2

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début: 2022

Date de fin (livraison / mise en service....):

Observations :

Fait à Fridefont
Le 11 juin 2021

Le Maire de Fridefont,

Pierre CHASSANG

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Isolation et climatisation salle polyvalente - Gourdièges

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Le Bourg Gourdièges

Projet sur commune seule : Gourdièges

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'isolation par l'extérieur du bâtiment de la salle polyvalente de Gourdièges avec l'installation d'une climatisation réversible.

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments afin de diminuer les coûts de fonctionnement et ainsi améliorer le confort et les conditions d'accueil des utilisateurs

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Gourdièges..... Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Gourdièges
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15 230 Gourdièges
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Bernard COUDY, Maire de Gourdièges

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	43 077 €	51 692.40 €
Fournitures	8 620 €	10 344 €
Autres :.....		
TOTAUX	51 697 €	62 036.40 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	20 678 €	(C)	
Région	10 340 €	(C)	
Département	10 340 €	(C)	
Autofinancement	10 339 €		
TOTAL	51 695 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation actuelle	Consommation après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : Automne 2021
- Date de fin : 1^{er} semestre 2022

Observations :

Stade APS

Fait à Gourdièges
Le 11 juin 2021

Le Maire de Gourdièges,

Bernard COUDY

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation énergétique des bâtiments communaux sur la commune de Lieutadès

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : commune de LIEUTADES

Projet sur commune seule : LIEUTADES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Il sera procédé au remplacement des menuiseries extérieures en aluminium à rupture de pont thermique dans les différents bâtiments communaux suivants : Centre de loisirs – Mairie – Bibliothèque - Ancienne poste - Logement Valette - Salle des fêtes Ancien presbytère

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : **LIEUTADES**
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Lieutadès
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15 110 Lieutadès
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Robert BOUDON Maire de Lieutadès

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	12.747,00€	15 296.40 €
Travaux & Fournitures	127.470,00 €	152 964 €
TOTAUX	140.217,00 €	168.260,40€

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	(C)	
Région	A déterminer	(C)	
Département	A déterminer	(C)	
Autofinancement	A déterminer		
TOTAL	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation actuelle	Consommation après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2024

Date de fin :

Observations :/

Pièce jointe : Estimation sommaire du 08 06 21

Fait à Lieutadès

Le 11 juin 2021

Le Maire de Lieutadès,

Robert BOUDON



S.C.P. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél. : 04.71.23.38.31
allegre-eschaliere@archis-15.fr

Saint-Flour, le 8 Juin 2021

COMMUNE DE LIEUTADES

Rénovation énergétique des bâtiments communaux
Le Bourg - 15110 LIEUTADES

ESTIMATION SOMMAIRE

A - Centre de loisirs - Mairie - Bibliothèque

Remplacement des menuiseries extérieures en aluminium à rupture de pont thermique

DÉSIGNATION	U	QTÉ	P.U.H.T.	TOTAL H.T.
Fenêtres 150/140	U	5	1 300,00 €	6 500,00 €
Fenêtres 150/150	U	12	1 350,00 €	16 200,00 €
Fenêtres 150/200	U	10	1 600,00 €	16 000,00 €
Fenêtres 215/150	U	2	2 000,00 €	4 000,00 €
Fenêtres 120/110	U	3	1 000,00 €	3 000,00 €
Fenêtres 120/130	U	3	1 200,00 €	3 600,00 €
Fenêtres 110/110	U	2	900,00 €	1 800,00 €
Fenêtres 180/110	U	2	1 400,00 €	2 800,00 €
Fenêtres 180/150	U	1	1 500,00 €	1 500,00 €
Fenêtres 150/180	U	2	1 500,00 €	3 000,00 €
Fenêtres 80/150	U	1	1 100,00 €	1 100,00 €
Fenêtres 120/85	U	1	850,00 €	850,00 €
Fenêtres 80/80	U	1	800,00 €	800,00 €
Fenêtres 40/65	U	2	550,00 €	1 100,00 €
Fenêtres 150/50	U	4	850,00 €	3 400,00 €
Porte issue 150/230	U	2	3 000,00 €	6 000,00 €
Porte issue 150/305	U	1	3 500,00 €	3 500,00 €
Porte 100/210	U	1	1 900,00 €	1 900,00 €
Renforcement isolation des combles :				
- par laine de verre déroulée en 20 cm	m2	196	22,00 €	4 312,00 €
- par projection en sous pente	m2	86	25,00 €	2 150,00 €
Reprises plâtrerie sur embrasures	U	55	150,00 €	8 250,00 €
TOTAL H.T.				91 762,00 €

B - Ancienne Poste - Logement Valette

Remplacement des menuiseries extérieures en aluminium à rupture de pont thermique

DÉSIGNATION	U	QTÉ	P.U.H.T.	TOTAL H.T.
Porte 0,95/195	U	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Porte 0,80/2,27	U	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Renforcement isolation étanchéité des velux et porte des combles	U	3	200,00 €	600,00 €

TOTAL H.T.	5 600,00 €
-------------------	-------------------

C - Salle des Fêtes

Remplacement des menuiseries extérieures en aluminium à rupture de pont thermique

DÉSIGNATION	U	QTÉ	P.U.H.T.	TOTAL H.T.
Porte 1,20 x 2,80	U	4	3 400,00 €	13 600,00 €
Porte 1,00 x 2,80	U	1	2 800,00 €	2 800,00 €
Reprise des embrasures et raccords plâtrerie	U	5	150,00 €	750,00 €
Complément d'isolation en projection de laine de roche sur faux plafonds	M2	158	25,00 €	3 950,00 €

TOTAL H.T.	21 100,00 €
-------------------	--------------------

D - Ancien Presbytère

DÉSIGNATION	U	QTÉ	P.U.H.T.	TOTAL H.T.
Remplacement porte d'entrée 0,86/2,05	U	1	2 600,00 €	2 600,00 €
Isolation sur plancher compris lambourdes, isolation plancher aggloméré et projection sous plancher existant	m2	80,1	80,00 €	6 408,00 €

TOTAL H.T.	9 008,00 €
-------------------	-------------------



S.C.P. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél. : 04.71.23.38.31
allegre-eschaliere@archis-15.fr

Saint-Flour, le 8 Juin 2021

COMMUNE DE LIEUTADES

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le Bourg - 15110 LIEUTADES

ESTIMATION SOMMAIRE

RECAPITULATIF

Remplacement des menuiseries extérieures aluminium à rupture de pont thermique

A - Centre de loisirs - Mairie - Bibliothèque	91 762,00 €
B - Ancienne Poste - Logement Valette	5 600,00 €
C - Salle des Fêtes	21 100,00 €
D - Ancien Presbytère	9 008,00 €
TOTAL H.T.	127 470,00 €
Honoraires Architecte Mission complète 10 %	12 747,00 €
TOTAL GENERAL H.T.	140 217,00 €
TVA 20%	28 043,40 €
TOTAL T.T.C.	168 260,40 €

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation énergétique du bâtiment de la salle polyvalente

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : LORCIERES

Projet sur commune seule : LORCIERES

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à la rénovation énergétique de la salle polyvalente :
Mise aux normes – Isolation thermique – Aménagement de l’espace cuisine et sanitaires

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s’inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d’industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D’OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : LORCIERES Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d’ouvrage : Mairie de LORCIERES
➤ Adresse postale : Le Bourg, 15 320 LORCIERES
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. BRUN Joël – 06-85-60-30-31 ou 04-71-23-42-09 - mairie.lorcieres15@wanadoo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	A déterminer	A déterminer
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A déterminer	A déterminer

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
A déterminer			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A déterminer		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début :2023

Date de fin :

Observations :

Fait à Lorcières

Le 11 juin 2021

Le Maire de Lorcières,

Joël BRUN

Territoire de : SAINT- FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation énergétique de bâtiments communaux à Maurines

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : **MAURINES**

- Projet sur commune seule : de Maurines
- Projet concernant plusieurs EPCI :
- Projet concernant plusieurs communes :

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste au remplacement des fenêtres, de la porte d'entrée et de la porte du garage de l'ancien presbytère, et au remplacement des fenêtres de la Mairie de Maurines.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : **MAURINES**
- Conseil Régional
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.
- Communauté de communes :
- Syndicat(s) :
- Association(s) :
- Conseil Départemental

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Maurines
➤ Adresse postale : le bourg 15110 Maurines
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : BEAUREGARD Pierrette – 04-71-23-56-04 - mairie.maurines@wanaddo.fr

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'oeuvre		
Travaux		
Fournitures		
TOTAUX	A DETERMINER	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
A DETERMINER			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A DETERMINER		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022-2023

Date de fin (livraison / mise en service....) :

Observations :

Fait à Maurines
Le 11 juin 2021

Le Maire de Maurines,

Pierrette BEAUREGARD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Amélioration qualitative de l'offre de logements communale au sein de l'ancien presbytère

Objectif 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Et objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : MENTIERES

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet municipal tend à améliorer qualitativement l'offre de logements par l'isolation thermique et de faire diminuer la consommation énergétique. Il s'agit de changer l'ensemble des fenêtres et volets de l'ancien presbytère, abritant 2 logements communaux.

La facture énergétique des locataires sera ainsi diminuée.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Mentières Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Mentières
➤ Adresse postale : le bourg 15100 Mentières
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme BESSE Marina, Maire – 06-84-66-32-24

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Travaux		
Fournitures	17.469 €	20 962.80 €
Autres :		
TOTAUX	17.469 €	20 962.80 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	6987.60 €	C	
Région	6987.60 €	C	
Auto finance	3.493.80 €	C	
TOTAL	17.469 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A définir		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Juin 2021

Date de fin :

Observations :

Fait à Mentières

Le 11 juin 2021

Le Maire de Mentières,

Marina BESSE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réfection du toit du presbytère

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : MONTCHAMP

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Réfection du toit en lauze du presbytère à l'identique afin de conserver les caractéristiques architecturales et patrimoniales du territoire.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :Label Pays d'Art et d'Histoire
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Montchamp Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Montchamp
➤ Adresse postale : le bourg – 15100 MONTCHAMP
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. RESCHE Jean-Paul, maire – 06-70-29-89-82

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	40 910 €	49 092 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	11.364 €	C	
Région	11.364 €	C	
Autre	10.000 €	C	
Auto financement	8.182 €	C	
TOTAL	40 910 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A déterminer		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : juin-juillet 2021
 Date de fin :

Observations :

Fait à Montchamp
Le 11 juin 2021

Le Maire de Montchamp,

Jean Paul RESCHE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation énergétique du bâtiment de la Salle des Fêtes

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : NARNHAC

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste au changement des menuiseries extérieures, à l'isolation de deux logements et du rez de chaussée. Il s'agit d'un programme pluriannuel d'amélioration de performance énergétique des bâtiments publics pour réaliser des économies en termes de chauffage et gagner en confort d'habitation. Les appareils de chauffage vétustes seront remplacés.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : NARNHAC
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Narnhac
➤ Adresse postale : le bourg 15230 NARNHAC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : MEZANGE Jean-Marie – 04-71-73-43-51

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingenierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	133.414,40 €	160 097,28 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
A déterminer			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
A déterminer	A déterminer	A déterminer

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2023
- Date de fin : 2025

Observations : /

Fait à Narnhac
Le 11 juin 2021

Le Maire de Narnhac,

Jean Marie MEZANGE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénovation thermique du bâtiment de la mairie, de la Poste et d'appartements

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Neuvéglise

Projet sur commune seule : _Neuvéglise sur Truyère

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Neuvéglise sur Truyère est propriétaire d'un bâtiment situé en centre bourg qui abrite la mairie, la poste et 4 appartements. Il comprend 54 menuiseries extérieures à simple vitrage et n'est pas isolé. Au travers de cette action la commune souhaite engager la rénovation thermique de ce bâtiment afin de réaliser des économies d'énergie, de diminuer les coûts de fonctionnement de la collectivité et d'améliorer le confort des utilisateurs.

Une étude de faisabilité est en cours et les travaux pourraient être engagés dès 2022 ou 2023.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Neuvéglise sur Truyère
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Neuvéglise sur Truyère
➤ Adresse postale : 1 Place Albert, 15 260 Neuvéglise sur Truyère
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Céline CHARRIAUD, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	50 000 €	60 000 €
Travaux	500 000 €	600 000 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	550 000 €	660 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommations énergétiques	Consommations avant travaux	Consommations après travaux
Coût de fonctionnement pour la collectivité	Coûts de fonctionnement avant travaux	Coûts de fonctionnement après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2023

Observations :

Fait à Neuvéglise sur Truyère

Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise sur Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Etudier et raccorder l'immeuble de l'ancien hospice au réseau de chaleur bois

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Neuvéglise sur Truyère

Projet sur commune seule : Neuvéglise sur Truyère _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

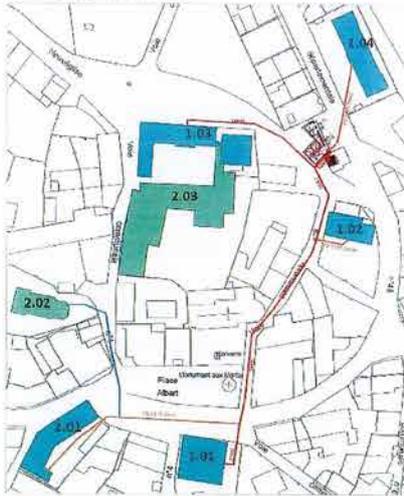
Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

L'immeuble de l'ancien hospice de Neuvéglise, bâtiment ancien, doit faire l'objet d'une rénovation en vue de sa transformation en 6 logements. Au travers de cette action, la commune de Neuvéglise sur Truyère souhaite raccorder ce bâtiment au réseau de chaleur bois communal.

Une étude de faisabilité a été réalisée. Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de raccordement devraient être engagés dès la fin d'année 2021.

L'extension du réseau de chaleur consistant à alimenter l'ancien hospice (2.02) à partir du tronçon alimentant la maison des services.



Les investissements s'élèvent à environ 87 000 € HT et se décomposent ainsi :

Process biomasse	3 000
Chaudière(s)	3 000
Equipements techniques chaufferie	25 500
Appoint secours	16 000
Evacuation des fumées	3 500
Hydraulique	3 500
Electricité régulation télégestion	2 500
Réseau de chaleur et sous-stations	42 600
Tranchées	22 800
Tuyaux préisolés	9 800
Sous-stations	10 000
Ingénierie, études, divers	16 000
Maîtrise d'œuvre	12 000
Divers	4 000
TOTAL	€ HT 87 100

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Neuvéglise sur Truyère..... Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Neuvéglise sur Truyère
➤ Adresse postale : 1 Place Albert, 15 260 Neuvéglise sur Truyère
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Madame Céline CHARRIAUD, Maire contact@neuveglisesurtruyere.fr / 04.71.23.81.68

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	3 000 €	
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	16 000 €	
Travaux	71 100 €	
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	3 000 € étude 87 100 € pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux	3 600 € 104 520 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Economie financière par rapport à une solution de chauffage de référence	Année N	Année N + 1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021

Date de fin : 2022

Observations :

Fait à Neuvéglise sur Truyère

Le 11 juin 2021

Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère,

Céline CHARRIAUD

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation du bâtiment de la mairie et de 2 logements dans le bourg de Paulhenc

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Et objectif : 1.2

Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population sur le territoire

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Village de PAULHENC

Projet sur commune seule : Paulhenc

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à faire une réhabilitation du bâtiment communal abritant l'ancienne école. Dans un premier temps, il est primordial d'isoler le bâtiment et de changer le système de chauffage. Dans un deuxième temps, la commune souhaite transformer une des deux classes du rez de chaussée en salle de mairie et la deuxième restera l'atelier de l'agent communal comme actuellement.

A l'étage se trouvent 2 logements : un est occupé et le deuxième est à rénover afin de le mettre en location.

Au dernier étage, se situe un grenier qui pourrait également être aménagé dans un futur plus lointain.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : PAULHENC Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Entreprise(s) :
- Autre(s) :
- Conseil Départemental
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de PAULHENC
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 230 PAULHENC
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur BELARD Dominique – Secrétaire de mairie, paulhenc.mairie@wanadoo.fr et M. David VITAL, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	4 000 €	4 800 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	A définir	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	4 000 €	4 800 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Performance énergétique	N	N+1
	A déterminer	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : Tranche 1 : étude 2022
Tranche 2 : travaux 2023.

Date de fin : 2024.....

Observations :

Fait à Paulhenc
Le 11 juin 2021

Le Maire de Paulhenc,

David VITAL

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation thermique et énergétique du patrimoine communal sanflorain

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Et **objectif 3.3** : Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Saint-Flour

Projet sur commune seule : Saint-Flour

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Sur la base d'une étude comprenant un diagnostic thermique et énergétique du patrimoine communal, la commune de Saint-Flour va réaliser les travaux nécessaires pour rendre son patrimoine plus économe en énergie.

L'objectif de réduction des consommations énergétiques, porte sur quarante bâtiments qui représentent environ 80% des consommations d'énergie de la commune.

Un programme sera établi par priorités de travaux soit par lots techniques soit par bâtiment, afin d'obtenir les gains les plus élevés dès le début des travaux. La municipalité commencera par les postes les plus énergivores.

Pour l'ensemble du patrimoine concerné, la réflexion sur les énergies renouvelables individuelles sera étudiée (chauffe-eau solaire, production individuelle photovoltaïque) ainsi que sur l'usage de l'eau (récupération d'eau de pluie).

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : **ORT**
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Saint-Flour
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Flour
➤ Adresse postale : 1 Place d'Armes, 15 100 SAINT-FLOUR
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Romuald RIVIERE, Directeur pôle prospective - projets

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	180 000 €	216 000 €
Travaux	A déterminer en fonction des résultats des études de maîtrise d'œuvre Prévisionnel – 250 à 300.000 € / an pour les années 2022 à 2026	
TOTAUX	180 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre A déterminer pour les travaux en fonction des résultats de l'étude de maîtrise d'œuvre Prévisionnel – 250 à 300.000 € / an pour les années 2022 à 2026	216 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	Etude – 90.000 Travaux – 500.000	C	
Région	150.000	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation d'énergie	A déterminer	A déterminer
Montant de la facture énergétique	A déterminer	A déterminer

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021
- Date de fin : 2026

Observations : /

OBJECTIF
6.1

Fiche Projet n °214

Fait à Saint-Flour
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Flour,

Philippe DELORT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabilitation d'une salle de classe

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : SAINT- MARTIAL

Projet sur commune seule : SAINT-MARTIAL

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet de réhabilitation de l'ancienne école où se trouvent actuellement une salle de classe et un petit secrétariat de mairie permettrait d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment et de redistribuer les pièces pour un meilleur accueil du public. Il est prévu en termes de rénovation énergétique d'isoler les murs intérieurs et d'abaisser le plafond. Pour ce qui est de la redistribution des pièces, l'ancienne classe sera destinée à devenir la salle de conseil municipal et le bureau de vote. Ainsi, le bureau du secrétariat s'en trouvera agrandi car trop exigü.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : SAINT- MARTIAL Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) : Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Saint-Martial
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15110 Saint Martial
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Maire : Claude BONNEFOI Tel : 06-47-30-97-18

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	19.565€	23 478 €
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	19.565€	23 478 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
A DETERMINER			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début: fin 2021
- Date de fin (*livraison / mise en service....*) :

Observations :

Fait à Saint-Martial
Le 11 juin 2021

Le Maire de Saint-Martial,

Claude BONNEFOI

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Isoler thermiquement l'école d'Ussel

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Ussel

- Projet sur commune seule : Ussel _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

L'école d'Ussel comprend à ce jour 3 classes. Le bâtiment situé en centre bourg a fait l'objet d'une première réhabilitation énergétique comprenant l'isolation des murs et des ouvertures.

Cette dernière tranche comprend l'isolation des combles qui engendre une forte déperdition énergétique. La surface de la toiture est de 320m².

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
 Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre :
 Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Ussel..... Communauté de communes :
 Conseil Régional Syndicat(s) :
 Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 Entreprise(s) : Conseil Départemental
 Autre(s) :
 Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie d'Ussel
➤ Adresse postale : mairie – rue des écoles – 15300 Ussel
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Nadine JANVIER – tél : 06.70.51.92.04

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	4 000 €	4 800 €
Travaux	32 000 €	38 400 €
TOTAUX	36 000 €	43 200 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	14 400 €	(C)	
Département	12 000 €	(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Bilan énergétique du bâtiment	Bilan actuel	Bilan après travaux
Consommation énergétique à destination du chauffage	Consommation actuelle	Évolution de la consommation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023.....

Date de fin : 2023.....

Observations :

Fait à Ussel
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Ussel,

Nadine JANVIER

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Réhabiliter thermiquement et énergétiquement le patrimoine communal

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Val d'Arcomie

- Projet sur commune seule : Val d'Arcomie _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Sur la base d'un diagnostic thermique et énergétique du patrimoine communal pour la réalisation des travaux nécessaires afin de rendre le patrimoine plus économe en énergie et plus fonctionnel pour les utilisateurs, un projet pluriannuel va se décliner afin de mettre à niveau le patrimoine communal représentant 8 900 m² répartis sur plus de 60 bâtiments. L'axe principal de sobriété énergétique est en balance avec la volonté communale de renforcer l'attractivité de son territoire en concentrant ses efforts sur la rénovation du bâti de façon écologique pour installer de nouveaux arrivants. Les questions d'énergies renouvelables (chauffe-eau solaire et panneaux photovoltaïques) et de protection de la ressource en eau (récupération d'eau de pluie) seront également étudiés au cas par cas.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Val d'Arcomie..... Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Mairie de Val d'Arcomie
➤ Adresse postale : Bourg de Loubaresse 15320 Val d'Arcomie
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Romuald RIVIERE – tél : 06.70.51.92.04

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	90 000 €	108 000 €
Travaux		
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	90 000 €	108 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat			
A déterminer			

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Bilan énergétique du bâtiment	Bilan actuel	Bilan après travaux
Consommation énergétique à destination du chauffage	Consommation actuelle	Évolution de la consommation

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2021 Diagnostic et études / 2022 Travaux

Date de fin : 2026

Observations : Après un premier appel d'offres infructueux, la commune a relancé une consultation visant à la réalisation d'audits énergétiques et à la construction des cahiers des charges correspondants à la mise en œuvre de travaux pour atteindre les objectifs fixés dans l'audit.

Fait à Val d'Arcomie
Le 11 juin 2021

Le Maire de Val d'Arcomie

Romuald RIVIERE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénover énergétiquement, sécuriser et mettre en accessibilité la salle polyvalente - Villedieu

Objectif : 6.1

Favoriser la sobriété énergétique

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

- Localisation principale : _Le Bourg de Villedieu _____
- Projet sur commune seule : Villedieu _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation de la salle polyvalente, située au bourg de Villedieu. Cette salle, construite en 1982, est la seule salle multi activités de la commune. Elle a donc de multiples utilisations : animations diverses organisées par les associations, tous types de réunions, événements familiaux, manifestations culturelles (théâtre, spectacles pour les enfants...), activités scolaires (sport.....) et péri scolaires (TAP). Elle est indispensable à la vie de la commune. Cette salle nécessite une rénovation. D'abord pour améliorer les performances énergétiques : remplacement des fenêtres, isolation existante modifiée. Ensuite, seront revues l'acoustique très mauvaise, la mise aux normes électriques, et l'accessibilité PMR aux sanitaires.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition
- Commune : Villedieu..... Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Villedieu
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15 100 Villedieu
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Yolande CHASSANG Maire de Villedieu

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux	70 000 €	84 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	70 000 €	84 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	28 000 €	(C)	
Région	14 000 €	(C)	
Département	14 000 €	(C)	
Autofinancement	14 000 €		
TOTAL	70 000 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation actuelle	Consommation après travaux
A déterminer		

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2022

Observations :

Fait à Villedieu
Le 11 juin 2021

Le Maire de Villedieu

Yolande CHASSANG

Objectif n°6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique
dans le respect du patrimoine naturel et paysager.



➤ **Identifier les secteurs à privilégier pour l'accueil de sources de production d'énergie renouvelable, permettant leur bon développement, en privilégiant l'utilisation du foncier déjà artificialisé et dégradé** (installations de stockage de déchets, anciennes carrières, aires de stationnement,...) ;

➤ **Favoriser l'utilisation des ressources bois locales, tout en garantissant une gestion durable des espaces forestiers :**

◆ Privilégier l'utilisation par les réseaux de chaleur du territoire d'une biomasse locale, sans mobiliser l'utilisation de la ressource de bois d'œuvre et de bois d'industrie ;

◆ Veiller à une gestion durable des boisements en tenant compte de leurs différentes fonctions et en évitant le développement des monocultures industrielles.

➤ **Préserver les couloirs migratoires et les grands paysages lors du développement de projets d'infrastructures énergétiques et numériques, et limiter les nuisances :**

◆ Tenir compte des sensibilités faunistiques et paysagères dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures énergétiques et numériques ;

◆ Privilégier l'enfouissement des réseaux secs ;

◆ Encadrer l'implantation des projets éoliens en privilégiant leur développement au sein ou dans la continuité immédiate des parcs éoliens existants, en cohérence avec les prescriptions du projet de SCoT.

➤ **Promouvoir les dispositifs d'autoconsommation (recyclage des eaux, solaire thermique, petite éolienne,...) ;**

LES FICHES PROJETS

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 219 : Unités de production bois, géothermie et Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale

- Fiche projet n° 220 : ALLEUZE - Construction d'un bâtiment avec couverture Photovoltaïque.
- Fiche projet n° 221 : CÉZENS - Construction d'un réseau de chaleur bois à Cézens.
- Fiche projet n° 222 : CLAVIÈRES - Etude en vue de l'installation d'une Chaufferie bois à plaquettes et réseau de chaleur bourg de Clavieres.
- Fiche projet n° 223 : ESPINASSE - Rénovation énergétique des bâtiments communaux + énergies renouvelables (autoconsommation).
- Fiche projet n° 224 : FRIDEFONT - Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiments existants.
- Fiche projet n° 225 : PIERREFORT - Etude en vue de la création d'un réseau de chaleur.
- Fiche projet n° 226 : VALUÉJOLS - Etude en vue du développement de l'Energie verte au sein des bâtiments communaux et chaufferie bois.

Projets à maîtrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribuent à la stratégie territoriale

Fiche Projet n°219

Territoire de : SAINT-LOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Unités de production bois, géothermie et Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : territoire communautaire

- Projet sur commune seule : _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : Saint-Flour, Saint-Georges, Chaudes-Aigues et Pierrefort

PRESENTATION DU PROJET

Saint-Flour Communauté exploite 4 chaufferies bois qui alimentent une cinquantaine de bâtiments et distribuent environ 12 600 MWh d'énergie par an sur une linéaire de réseau de 5 700 mètres.

Situées sur les communes de Saint-Flour et Saint-Georges, trois d'entre elles alimentent un réseau de chaleur.

Au travers de cette action, il s'agit d'envisager la modernisation des installations, dont certaines sont en service depuis 2007 (filtration, adaptation des équipements à la diversification des combustibles tels que les CSR ou les bois de récupération...).

Afin de contribuer à l'économie circulaire, une étude pourrait être conduite afin de valoriser les bois collectés en déchetterie et non valorisés actuellement (bois de classe B).

Enfin, le potentiel de géothermie du territoire est important, avec notamment la ville de Chaudes-Aigues qui bénéficie des eaux les plus chaudes d'Europe (82 °C). L'utilisation de cette source d'énergie mériterait d'être améliorée et développée, notamment en utilisant le surplus d'eau thermale non utilisé par CALEDEN à des fins de chauffage urbain à destination des bâtiments publics (voir fiche action 3.2 – fiche projet communale : valorisation de l'eau thermale à Chaudes-Aigues). Enfin, la commune de Pierrefort souhaite développer un réseau de chaleur pouvant desservir les bâtiments publics (Cf fiche action 6.2 – fiche projet communale : création d'un réseau de chaleur bois). Ces deux communes lauréates du Programme Petites Villes de Demain inscriront ces projets dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire communautaire signée en décembre 2019.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Communes : Chaudes-Aigues et Pierrefort
- Communauté de communes : Saint-Flour Communauté.
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'entreprises – Z.A. du Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : services techniques

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	Étude pour la modernisation des installations bois : 30 000 € Étude de faisabilité géothermie à Chaudes Aigues : 50 000 € Etude pré opérationnelle à Pierrefort : 20 000 €	120 000 €
Acquisitions foncières	/	
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	Honoraires pour l'adaptation du système de filtration : 18 000 € A déterminer pour la mise en place d'un réseau de géothermie A déterminer pour la modernisation des installations bois	21 600 €
Travaux	Adaptation du système de filtration : 232 000 € A déterminer pour la mise en place d'un réseau de géothermie A déterminer pour la modernisation des installations bois	278 400 €
Fournitures	/	/
Autres :	/	/
TOTAUX	350 000 €	420 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	Études d'ingénierie pour Pierrefort et Chaudes Aigues à inclure dans le Programme Petites Villes de Demain – soutien à 50%
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Type et quantité de combustible consommés par installation	100% de plaquettes forestières	Intégrer dans les combustibles une part de bois de classe B sorti du statut de déchets.
Nombre de bâtiments reliés à une source de géothermie	0	9

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022.....

Date de fin : 2026.....

Observations :

L'action concernant la Géothermie est inscrite au COT ENR – Fiche action 6.1

Fait à Saint-Flour

Le 11 juin 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Projets à maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie territoriale



FICHE PROJET

PROJET : Construction d'un bâtiment avec couverture photovoltaïque - Alleuze

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Village de la Barge _____

Projet sur commune seule : Alleuze _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à vocation d'atelier pour le centre technique de la commune d'Alleuze, mais aussi de lieu de stockage pour toutes les associations de la commune, leur permettant ainsi d'entreposer l'ensemble de leur matériel acquis depuis des années et nécessaire à leur activité d'animations. La couverture sera en panneaux photovoltaïques objectif 100 KW.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition
- Commune : Alleuze.....
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune d'Alleuze
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15 110 Alleuze
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Michel Rouffiac Maire d'Alleuze

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Travaux	200 000 €	240 000 €
TOTAUX	200 000 €	240 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	80 000 €	(C)	
Région	40 000 €	(C)	
Département	40 000 €	(C)	
Autofinancement	40 000 €		
TOTAL	200 000 €		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	A définir	Consommation après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début : 2021 études et maîtrise d'œuvre
- Date de fin : 2022

Fait à Alleuze
Le 11 juin 2021

Le Maire d'Alleuze,

Michel ROUFFIAC

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Construction d'un réseau de chaleur bois à Cézens

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : bourg de Cézens

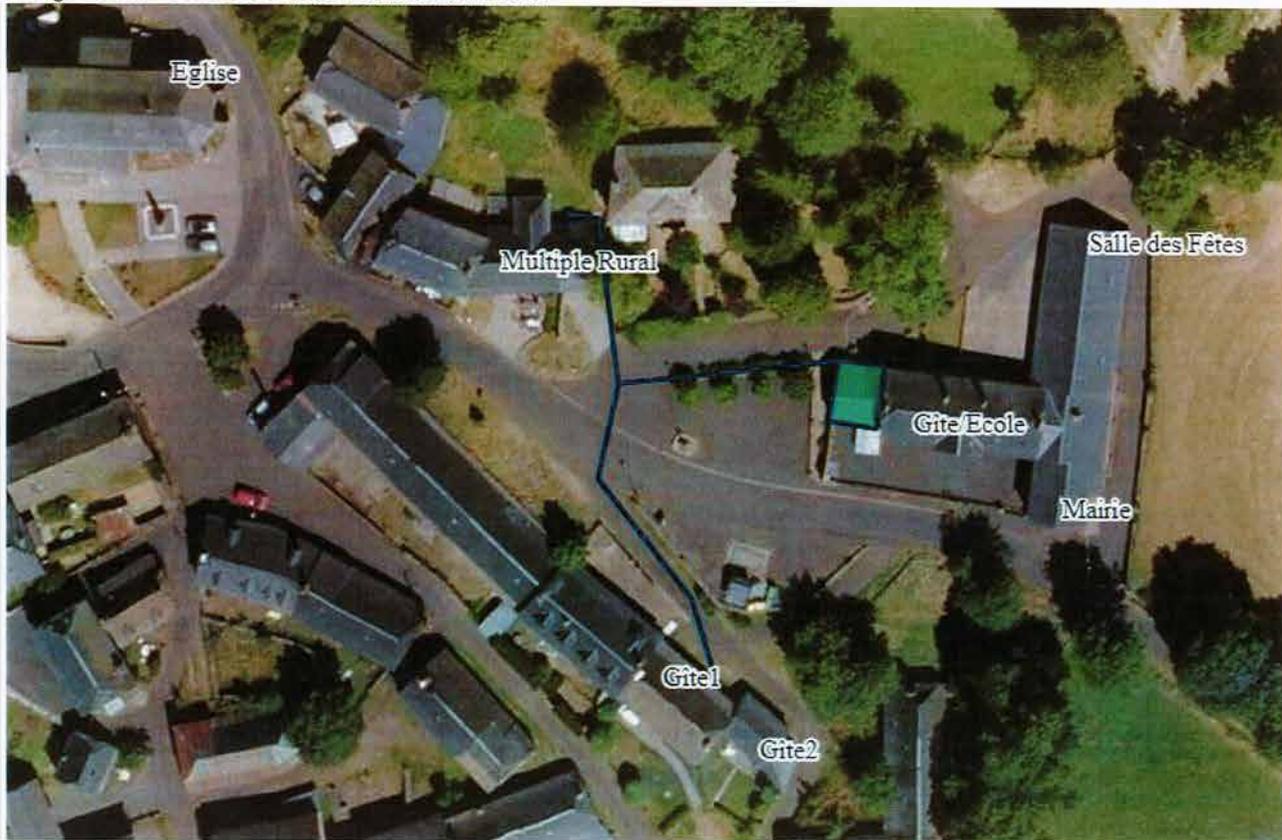
Projet sur commune seule : Cézens

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le territoire de Cézens ne scolarise plus d'enfant depuis la rentrée scolaire 2009. Un projet de rénovation de ce bâtiment est en cours d'étude pour le convertir en grand gîte. Ce bâtiment rénové serait chauffé par une chaudière à énergie bois. Le projet, objet de cette fiche, constitue une option à celui de la rénovation de l'école dans lequel la chaudière alimenterait un réseau de chauffage intéressant le bâtiment mitoyen accueillant Mairie et Salle Polyvalente (chauffé actuellement à l'électricité), le multiple rural (chauffé actuellement au propane) et les gîtes communaux (chauffage électrique). Une étude d'opportunité conduite par Energie15 estime une économie annuelle de 8 500 €.



Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance :** A définir Définie En cours de définition
- Commune : Cézens. Communauté de communes :.....
- Conseil Régional Syndicat(s) :.....
- Autre(s) collectivité(s) :..... Association(s) :.....
- Entreprise(s) :..... Conseil Départemental
- Autre(s) :.....
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Cézens
➤ Adresse postale : Le Bourg 15 230 CEZENS
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Philippe DE LAROCHE

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	20 000 €	24 000 €
Travaux	220 000 €	264 000 €
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	240 000 €	288 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Ademe / SYTEC (Fonds chaleur solidaire) 40% sur chaufferie et réseau	75 000 €	B	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer		

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Economie financière par rapport à une solution de chauffage de référence	Coût de chauffage initial 20 170 €	Coût prévisionnel de chauffage avec la solution bois 11 680 €

PLANNING ET BUDGET**Calendrier****➤ Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2025

Observations : /Fait à Cézens
Le 11 juin 2021

Le Maire de Cézens,

Philippe DE LAROCHE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Chaufferie bois à plaquettes et réseau chaleur bourg de Clavières

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Clavières

Projet sur commune seule : Clavières

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Clavières va terminer prochainement une résidence sénior comprenant quatre appartements dans un premier temps, six appartements dans un second temps, une salle multi-activités et différents locaux à usage collectif. Ces locaux, aménagés dans deux bâtiments contigus seront chauffés par une chaudière bois utilisant, pour des raisons liées au stockage, des granulés de bois.

La commune de Clavières bénéficie à proximité immédiate d'une ressource importante de bois énergie qui pourrait être utilisée plus avantageusement sous forme de plaquettes. Par ailleurs, la commune est propriétaire au centre du bourg de Clavières de plusieurs bâtiments publics et de logements qui sont aujourd'hui chauffés à l'électricité.

Le projet serait donc de réaliser au centre du bourg dans un espace actuellement disponible une chaufferie bois à plaquettes et de raccorder non seulement ces bâtiments publics, ces logements, mais également la résidence senior et la salle multi-activités à un réseau de chaleur. La chaudière à granulés actuellement prévue pour la résidence senior serait également raccordée au réseau de chaleur et serait alors utilisée comme chaudière de secours.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Clavières Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Clavières
➤ Adresse postale : le bourg, 15 320 Clavières
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Gilles BIGOT - Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	10 000 €	
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A déterminer en fonction du résultat de l'étude	
Travaux	A déterminer en fonction du résultat de l'étude	
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	10 000 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer en fonction du résultat de l'étude	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat ADEME/SYTEC	7 000 € pour l'étude préopérationnelle A déterminer pour les travaux	C	
Région	A déterminer pour les travaux	C	
Département	A déterminer pour les travaux	C	
Europe	A déterminer pour les travaux	C	
Autofinancement	3 000 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour les travaux	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Economie financière par rapport à une solution de chauffage de référence	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022

Date de fin : 2024

Observations :

Fait à Clavières

Le 11 juin 2021

Le Maire de Clavières,

Gilles BIGOT

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Rénover énergétiquement les bâtiments communaux et proposer des énergies renouvelables et de l'autoconsommation - Espinasse

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : _____

Projet sur commune seule : Espinasse _____

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation énergétique du bâtiment de la salle polyvalente d'Espinasse et du bâtiment de la mairie avec le remplacement des huisseries et l'installation d'une chaudière à granulés (ou d'une pompe à chaleur). Il sera étudié la possibilité de mise en place de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation électrique.

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments afin de diminuer les coûts de fonctionnement et ainsi améliorer le confort et les conditions d'accueil des utilisateurs.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir Définie En cours de définition

- Commune : Espinasse..... Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
- Entreprise(s) : Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune d'Espinasse
➤ Adresse postale : Le Bourg – 15 110 ESPINASSE
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Christian GENDRE Maire d'Espinasse

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		€
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	A DEFINIR	

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A DEFINIR	(C)	
Région	A DEFINIR	(C)	
Département	A DEFINIR	(C)	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Consommation énergétique	Consommation actuelle	Consommation après travaux

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2023

Date de fin : 2025

Fait à Espinasse

Le 11 juin 2021

Le Maire d'Espinasse

Christian GENDRE

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : FRIDEFONT

Projet sur commune seule : commune de FRIDEFONT

Projet concernant plusieurs EPCI : _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune de Fridefont située dans le Parc Naturel régional de l'Aubrac souhaite, conformément à la charte du PNR, poser des panneaux photovoltaïques sur les toits :

- de la salle des fêtes,
- du bâtiment d'accueil du camping,
- des logements locatifs.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE Travaux Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Reénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

- Gouvernance** A définir Définie En cours de définition
- Commune : FRIDEFONT Communauté de communes :
 - Conseil Régional Syndicat(s) SDEC
 - Autre(s) collectivité(s) : Association(s) :
 - Entreprise(s) : Conseil Départemental
 - Autre(s) Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Fridefont
➤ Adresse postale : le bourg 15110 FRIDEFONT
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Pierre CHASSANG – Tel : 06-77-24-22-29 – Mail : chassang.pierre@autlook

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)		
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre		
Travaux		
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	A DEFINIR	A DEFINIR

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	50%	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
	A DEFINIR	

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

- Date de début: 2023
- Date de fin (livraison / mise en service....): 2024.

Observations :

Fait à Fridefont
Le 11 juin 2021

Le Maire de Fridefont,

Pierre CHASSANG

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Création d'un réseau de chaleur à Pierrefort

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

- Localisation principale : Pierrefort _____
- Projet sur commune seule : Pierrefort _____
- Projet concernant plusieurs EPCI: _____
- Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

Le contexte géographique et environnemental :

La création de la maison de santé pluridisciplinaire entre la maison de retraite et le collège pourrait permettre la création d'un réseau de chaleur alimenté au bois ou aux combustibles solides de récupération (CSR) dans le périmètre permettant ainsi de réduire fortement l'impact écologique et énergétique des bâtiments actuellement chauffés au gaz ou au fioul.

L'emplacement et le fonctionnement :

En effet, plusieurs bâtiments communaux, communautaires, départementaux et privés sont situés dans un périmètre de 100 à 200 mètres.

Ces derniers sont : la maison de retraite, le collège des Gorges de la Truyère, la maison de santé, la médiathèque, la salle récréative Peyre, le boulodrome, le local de chasse, la halle d'animations, les vestiaires sportifs ainsi que les deux établissements privés : le foyer d'accueil médicalisé et les HLM.

La réalisation d'une étude préalable permettra d'étudier la faisabilité de création d'un réseau de chaleur, de définir les besoins et de déterminer la solution la plus adaptée (bois ou CSR) pour ce réseau de chaleur.

Nature du projet:

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie/OA
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Renovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : ...de PIERREFORT
- Communauté de communes :
- Conseil Régional
- Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) :
- Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : Commune de Pierrefort
➤ Adresse postale : 1 bis rue du Plomb du Cantal, 15 230 Pierrefort
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Monsieur Philippe MATHIEU, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	15 000 €	18 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maîtrise d'œuvre	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Travaux	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Fournitures		
Autres :.....		
TOTAUX	15 000 € pour l'étude A déterminer pour les honoraires et les travaux en fonction des résultats de l'étude	18 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat ADEME/SYTEC	10 500 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour les travaux	C	50% au titre du programme d'aide à l'ingénierie Petites Villes de Demain
Région	A déterminer pour les travaux	C	
Département	A déterminer pour les travaux	C	
Europe	A déterminer pour les travaux	C	
Autofinancement	4 500 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour les travaux	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Economie financière par rapport à une solution de chauffage de référence	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

Date de début : 2022 : Etudes
2024 : Travaux
Date de fin : 2026

Observations : LA COMMUNE DE PIERREFORT EST LAUREATE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Fait à Pierrefort
Le 11 juin 2021

Le Maire de Pierrefort,

Philippe MATHIEU

Territoire de : SAINT-FLOUR COMMUNAUTE



FICHE PROJET

PROJET : Energie verte bâtiments communaux et chaufferie bois à Valuégols

Objectif : 6.2

Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

SITUATION DU PROJET

Localisation principale : Valuégols

Projet sur commune seule : Valuégols

Projet concernant plusieurs EPCI: _____

Projet concernant plusieurs communes : _____

PRESENTATION DU PROJET

La commune s'est engagée dans un programme pluriannuel en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments communaux :
 - rénover les bâtiments communaux (salle des fêtes, école, logements...) afin de développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et paysager. S'agissant des locaux périscolaires et de restauration scolaire, l'opération est engagée avec la réalisation de logement senior, en lien avec Saint-Flour Communauté qui réalise un cabinet médical en rez de chaussée ;
 - créer une chaufferie bois afin de favoriser l'utilisation des ressources bois locales et de chauffer tous les bâtiments communaux ;
 - prévoir une couverture photovoltaïque des bâtiments adaptée.

Nature du projet :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie/OA Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

Type de prestations :

- Ingénierie / MOE
- Travaux
- Fournitures

Le projet s'inscrit-il dans un programme Régional / National existant :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Gouvernance :

- A définir
- Définie
- En cours de définition

- Commune : Valuéjols. Communauté de communes :
- Conseil Régional Syndicat(s) :
- Autre(s) collectivité(s) :
- Association(s) :
- Entreprise(s) :
- Conseil Départemental
- Autre(s) Non identifié(s) à ce stade.

➤ Nom du maître d'ouvrage : commune de Valuéjols
➤ Adresse postale : 1 Place de la mairie, 15 300 Valuéjols
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Christophe Vidal, Maire

COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Nature prestation(s)	Montant H.T.	Montant TTC
Etude(s) pré-opérationnelle(s)	15 000 €	18 000 €
Acquisitions foncières		
Ingénierie / Maitrise d'œuvre	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Travaux	2022 : enveloppe sur salle polyvalente A déterminer en fonction des résultats de l'étude	
Fournitures		
Autres :		
TOTAUX	15 000 € pour l'étude pré-opérationnelle A déterminer pour la maîtrise d'œuvre et les travaux en fonction des résultats de l'étude pré-opérationnelle	18 000 €

Partenaires(s) financier(s) pressenti(s)

Partenaires	Participation(s) attendue(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Remarques / observations
Etat	A déterminer	C	
Région	A déterminer	C	
Département	A déterminer	C	
Europe	A déterminer	C	
Autofinancement	A déterminer	C	

EVALUATION DU PROJET

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat final
Economie financière par rapport à une solution de chauffage de référence	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle
Economies d'énergie réalisées dans les bâtiments communaux	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle	A définir en fonction de l'étude pré-opérationnelle

Calendrier

➤ **Planning envisagé pour mener la totalité du projet :**

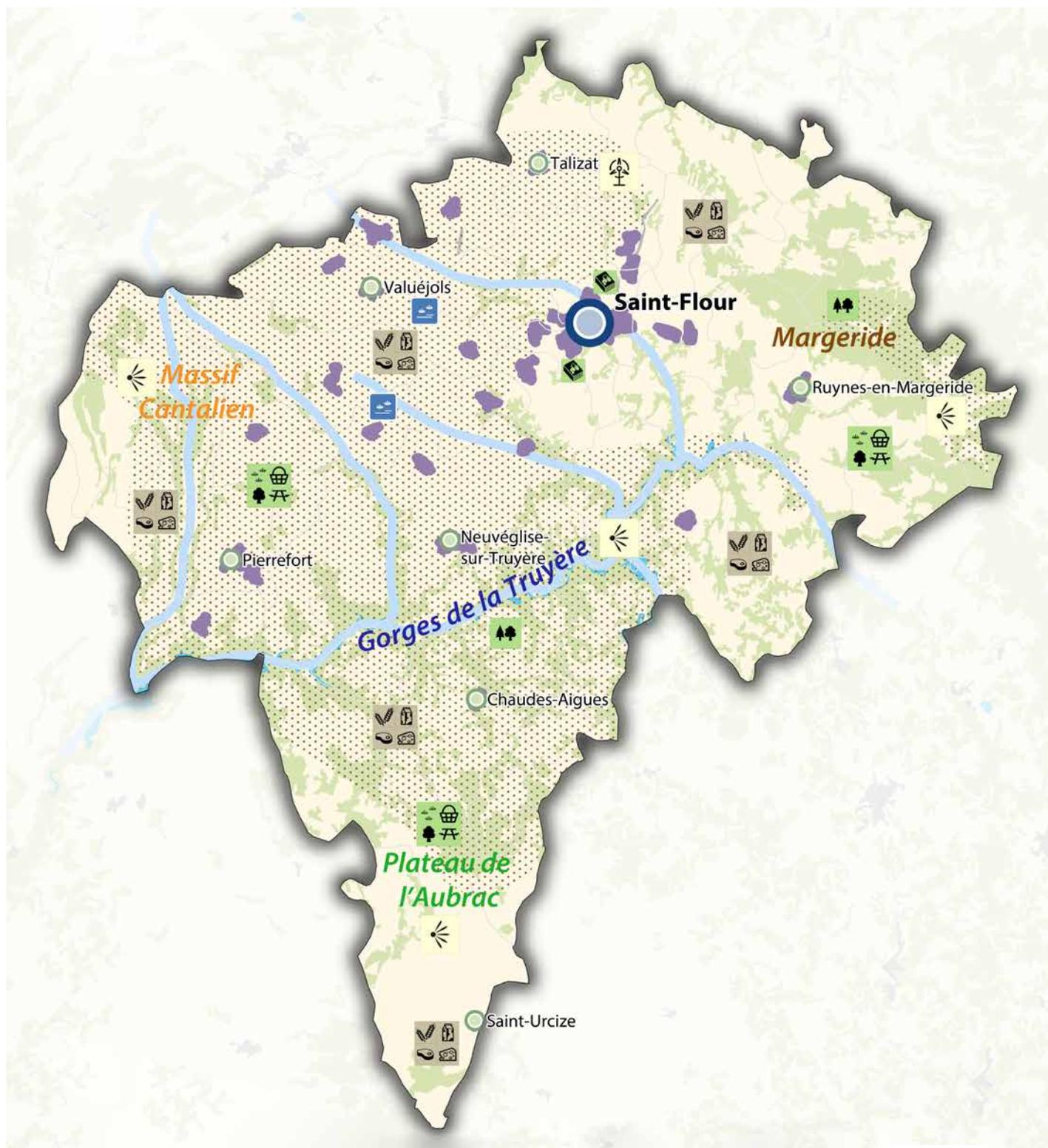
Date de début : 2021 : Etudes
2022 : Phase 1 : travaux
2023 : Phase 2 : travaux
Date de fin : 2026

Observations : dès 2022 seront engagés les travaux sur le bâtiment Triniol.

Fait à Valuéjols
Le 11 juin 2021

Le Maire de Valuéjols,

Christophe VIDAL



SYNTHÈSE DE L'AMBITION N°2 « PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine



Valoriser le secteur agroalimentaire, filière traditionnelle d'excellence du territoire



Renforcer les équipements d'enseignement agricole



Encourager la diversification agricole et le développement des circuits courts alimentaires

Faciliter le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme

AXE 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire



Préserver le patrimoine naturel, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques



Préserver et contribuer à restaurer les continuités aquatiques



Identifier et préserver les points de vue et paysages emblématiques

AXE 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique



Favoriser l'utilisation des ressources bois locales, tout en garantissant une gestion durable des espaces forestiers



Encadrer l'implantation des projets éoliens



Maîtriser l'étalement urbain



Pôle urbain

Pôle relais

GLOSSAIRE

- ADAPEI** : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
- ADMR** : Aide à Domicile en Milieu Rural
- ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- ALT** : Allocation Logement Temporaire
- ALUR** : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- EBC** : Espace Boisé classé
- ENE** : loi portant Engagement National pour l'Environnement
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CDNPS** : Commission Départementale de la Nature et de la Protection des Sites
- DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs
- EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé
- FFC** : Fédération Française de Cyclisme
- GHT** : Groupement Hospitalier de Territoire
- GIC** : Grand Invalide Civil
- GIG** : Grand Invalide de Guerre
- GPECT** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale
- GPTS** : Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires
- IEN** : Inspection de l'Éducation National
- LEADER** : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (programme européen)
- MAM** : Maison d'Assistantes Maternelles
- MFR** : Maison Familiale et Rurale
- MSP** : Maison de Santé Pluridisciplinaire
- OAP** : Orientation d'Aménagement et de Programmation
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- OPAH - RU** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine
- ORT** : Opération de Revitalisation du Territoire
- PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAET : Plans Air-Climat-Energie Territoriaux
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLU : Plans Locaux d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PRAD : Plan Régional pour une Agriculture Durable
PTDD : Projet Territorial de Développement Durable
RPE : Relais Petite Enfance
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDC : Schémas Départementaux des Carrières
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SMGG : Syndicat Mixte Garabit Grandval
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STECAL : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées
SYTEC : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
ULIS : Unité Spécialisée pour l'Inclusion Scolaire
UTN : Unité Touristique Nouvelle
VAE : Vélo à Assistance Électrique

LES **53** COMMUNES DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ



ALLEUZE



ANDELAT



ANGLARDS



ANTERRIEUX



BREZONS



CÉZENS



CHALIERS



CHAUDS-AIGUES



CLAVIÈRES



COLTINES



COREN



CUSSAC



DEUX VERGES



ESPINASSE



FRIDEFOND



GOURDIÈGES



JABRUN



LACAPPELLE-BARRÈS



LASTIC



LA TRINITAT



LES TERNES



LIEUTADES



LORCIÈRES



MALBO



MAURINES



MENTIÈRES



MONCHAMP



NARNHAC



NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE



PAULHAC



PAULHENC



PIERREFORT



RÉZENTIÈRES



ROFFIAC



RUYNES-EN-MARGERIDE



SAINT-FLOUR



SAINT-GEORGES



SAINTE-MARIE



SAINT-MARTIAL



SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX



SAINT-RÉMY-DE-CHAUDS-AIGUES



SAINT-URCIZE



SOULAGES



TALIZAT



TANAVELLE



TIVIERS



USSEL



VABRES



VAL D'ARCOMIE



VALUÉJOLS



VÉDRINES-SAINT-LOUP



VIEILLESPESSÉ



VILLEDIEU

LES ANNEXES

Projet de territoire 2016/2021
Projets de maîtrise d'ouvrage communautaire non achevés

Opérations	localisation	Maîtrise d'ouvrage	Date prévisionnelle de fin d'opération	Coût prévisionnel H.T.	AP/CP / vote des crédits (TTC)	Financements obtenus	N° fiche projet de territoire 2021/2026
Extension Maison de santé de Neuvéglise	Neuvéglise-sur-Tuyère	Saint-Flour Communauté	2ème semestre 2022	285 541,33 €	Budget primitif 2021 - enveloppe de 126 400 €	Etat - Contrat de Ruralité 2019 : 1 480 € Etat - DSIL 2021 : 114 216 € Contrat Cantal Développement : 85 722 €	44
Maison de santé pluridisciplinaire de Pierrefort	Pierrefort	Saint-Flour Communauté	2023	607 000,00 €	Budget primitif 2021 - enveloppe de 15 156 €	Etat - Contrat de Ruralité 2019 : 4 440 €	44
Maison de santé pluridisciplinaire de Valuéjols	Valuéjols	Saint-Flour Communauté	2ème semestre 2022	433 043,00 €	Délibération n°2021-140 du 14 avril 2021	Contrat Ambition Région : 45 625 € Etat - Contrat de Ruralité 2019 : 15 180 € Contrat Cantal développement : 31 659 €	44
Réhabilitation du moulin Juery (1ère phase)	Chaudes-Agües	Saint-Flour Communauté	Septembre 2021	94 010,00 €	Budget primitif 2021 - étude	Contrat Cantal Développement : 28 203 €	101
Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux de Chaudes-Agües	Chaudes-Agües	Saint-Flour Communauté	Jun 2022	44 070,00 €	Budget primitif 2021	Contrat Cantal Développement : 13 221 €	-
Aire de camping Car de Chaudes Agües	Chaudes-Agües	Saint-Flour Communauté	1er trimestre 2022	54 500,00 €	Budget primitif 2021	Contrat Cantal Développement : 16 350 €	70
Aménagement de la salle d'exposition permanente le « Grenier de Lili » (seconde tranche).	Malbo	Saint-Flour Communauté	décembre 2021	172 286,55 €	Délibération n°2019-482 du 11 décembre 2019	Contrat Cantal Développement : 25 500 € Etat - Contrat de Ruralité : 23 885 € Etat - DETR : 44 269 €	-
Valoriser le site classé de Rissegues et l'espace d'exposition de Malbo	Malbo	Saint-Flour Communauté	2022	105 046,00 €	Budget primitif 2021 - enveloppe de 85 633 €	Contrat Cantal Développement : 31 513 €	124
Centre de tennis couvert et padel	Saint-Flour	Saint-Flour Communauté	2023	2 477 843,00 €	Délibération n°2019-482 du 11 décembre 2019	Contrat Cantal Développement : 193 061 €	49
Sentier des maquisards	Communes de : Anterieux Maurines Saint-Marial Fridelont Val d'Arcomie Chalers Ruynes-en-Margeride Clavières Auvers	Saint-Flour Communauté	Septembre 2022	48 000,00 €	Budget primitif 2021 - enveloppe de 24 000 €	Contrat Cantal Développement : 14 400 €	-
Aménagement d'une aire de jeux aquatique extérieure au centre aqualudique	Saint-Flour	Saint-Flour Communauté	Mai 2022	768 775,22 €	Délibération n°2020-188 du 30 juillet 2020	Contrat Ambition Région : 92 542 € Contrat Cantal Développement : 195 000 € Etat - Contrat de Ruralité 2019 : 61 618 € Etat - Contrat de Ruralité 2020 : 205 632 €	-
Réaménagement de l'espace forme - bien être du centre aqualudique	Saint-Flour	Saint-Flour Communauté	Mai 2022	646 000,00 €	Délibération n°2020-188 du 30 juillet 2020	Contrat Cantal Développement : 180 000 € Etat - Contrat de Ruralité 2020 : 140 188 € Etat - DETR 2021 : 187 350 €	-
Aménagement des abords du CIAP maison de l'habitat travaux	Saint-Flour	Saint-Flour Communauté	1er semestre 2023	352 526,50 €	Délibération n°2019-418 du 30 juillet 2020	Etat - Contrat de Ruralité 2019 : 107 700 € Etat - Contrat de Ruralité 2018 : 4 910 € Etat - DETR 2020 : 51 970 € Contrat Ambition Région : 125 000 €	-
Aménagement du belvédère du CIAP	Saint-Flour	Saint-Flour Communauté	2ème semestre 2022	516 850,00 €	Délibération n°2019-418 du 30 juillet 2020	Etat - Contrat de Ruralité 2019 : 21 760 € Etat - Contrat de Ruralité 2020 : 168 180 € Contrat Ambition Région : 54 405 € Contrat Cantal Développement : 77 935 €	-
Matériel pour la diversification des activités au domaine nordique de Prat de Bouc	Domaine nordique de Prat de Bouc-Cézans	Saint-Flour Communauté	Novembre 2021	28 000,00 €	Budget primitif 2021	Contrat Cantal Développement : 8 400 €	-
Equipement du domaine nordique de Cézans	Domaine nordique de Prat de Bouc-Cézans	Saint-Flour Communauté	Décembre 2021	62 000,00 €	Budget primitif 2021	Contrat Cantal Développement : 18 600 €	-
Fusion des espaces VTT du territoire	Ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté	Saint-Flour Communauté	Septembre 2021	21 000,00 €	Budget primitif 2021	Contrat Cantal Développement : 6 179,50 €	-
Construction d'un bâtiment d'accueil pour le domaine nordique de Saint-Urcize (tranche 1)	Saint-Urcize	Saint-Flour Communauté	2ème semestre 2023	200 000,00 €	Budget primitif 2021 - enveloppe de 20 000 €	Contrat Cantal Développement : 60 000 €	153

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf
Présents :	52	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	10	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	15	Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence
Votants :	67	de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Didier BIENAIME, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, M. Louis PECHAUD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, MME Maryline VICARD.

Pouvoirs :

MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC.
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD.
MME Marina BESSE donne pouvoir à MME Agnès AMARGER.
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT.
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS.
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Philippe DELORT.
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Pascal POUDEVIGNE.
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Pierre SEGUIS.
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN.
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT.
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN.
M. Bernard REMISE donne pouvoir M. Pierre CHASSANG.
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Gérard DELPY.
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY.
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Monsieur Adrien LAMAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 8 juillet 2021 et que la convocation avait été faite le 24 juin 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **07 JUL. 2021**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

**OBJET : PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
APPROBATION**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Rappelant que Saint-Flour Communauté est issue de la fusion, intervenue au 1^{er} janvier 2017, de 4 intercommunalités : les Communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, de Caldaguès Aubrac, du Pays de Pierrefort Neuvéglise et de la Planèze ;

Rappelant que regroupant 53 communes et près de 25 000 habitants répartis sur une surface de 1 366 km², ce territoire s'organise autour de sa ville centre et chef-lieu d'arrondissement Saint-Flour, de plusieurs pôles relais (Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Urcize, Talizat et Valuèjols) et de communes rurales ;

Considérant que Saint-Flour Communauté, territoire de montagne, riche d'un environnement naturel et paysager exceptionnel, souhaite se doter d'un projet de territoire fédérateur à l'échelle de cette grande intercommunalité ;

Considérant que dans le cadre du travail de prospective que la communauté de communes a entrepris, quatre documents apparaissent particulièrement stratégiques pour permettre de fédérer nos communes autour d'objectifs communs et ambitieux :

- Le **pacte de gouvernance** approuvé par délibération du conseil communautaire du 13 janvier 2021 ;
- Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** : ce projet s'inscrit dans la continuité de deux démarches politiques essentielles portées par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC). Il s'agit du **Projet Territorial de Développement Durable (PTDD 2018/2035)** qui témoigne des intentions politiques des élus des territoires de l'Est Cantal et du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, document de planification territoriale qui fixe la stratégie à l'horizon 2035 en termes d'aménagement et de développement urbain, d'équilibre social de l'habitat, de préservation des espaces naturels et agricole. Il tend à favoriser un développement de chaque commune afin de permettre un renouvellement démographique, dans une logique de proximité, de solidarité et d'équilibre du territoire ;
- Le **projet de territoire** qui définit la volonté politique et la stratégie partagée à l'échelle intercommunale dans une vision prospective ;
- Le **pacte financier et fiscal** qui permettra d'apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet commun. Sa finalisation devrait intervenir à l'automne 2021 ;

Considérant que concernant le projet de territoire, plusieurs acteurs se sont mobilisés à chaque étape de son élaboration :

- les élus de Saint-Flour Communauté d'abord : les membres du bureau exécutif, tous les maires, les délégués communautaires, les conseillers municipaux membres des commissions intercommunales thématiques ;
- les services de Saint-Flour Communauté en lien étroit avec les secrétaires de mairies et nos partenaires, ensuite ;

Considérant que l'élaboration du projet a reposé sur plusieurs étapes :

→ Le **diagnostic du territoire** a été réalisé à l'automne 2019. Il a défini les principales caractéristiques du territoire, à partir de constats, afin de bien identifier les enjeux pour chaque item (démographie, habitat et logement, urbanisme et foncier).

015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

→ Sur la base des enseignements de ce diagnostic et afin de répondre aux enjeux identifiés, les membres des commissions intercommunales thématiques ont décliné **les ambitions et axes en objectifs pour le territoire**. Cette première phase de travail s'est déroulée en janvier, février et mars 2021. Elle s'est conclue par la Conférence des Maires du 19 mars 2021 avec la présentation du PADD ;

→ Dans une troisième étape, les commissions thématiques intercommunales ont émis un avis sur les **fiches projets** de maîtrise d'ouvrage communautaire et ont eu connaissance des fiches projets de maîtrise d'ouvrage supracommunautaire ou communale qui contribuent à la stratégie territoriale ;

Cette seconde phase de travail en commissions faisait suite à la Conférence des Maires du 28 mai 2021 lors de laquelle a été présentée la méthodologie d'élaboration du projet de territoire, le calendrier de sa rédaction ainsi que les projets proposés ;

→ Enfin, la rédaction du projet a mobilisé les services communautaires et le bureau exécutif en vue d'une approbation ce 30 juin 2021 en conseil communautaire ;

Rappelant qu'au total, une cinquantaine de réunions se sont tenues en quelques mois : conférences des maires, commissions thématiques, conférences territoriales, ... ;

Considérant que ce travail a été guidé par **plusieurs principes** d'action communautaire :

- **la coopération** : la volonté de travailler ensemble et de construire un projet commun. Toutes les communes ont apporté leurs contributions au projet de territoire. Cette connaissance des priorités communales permet d'alimenter à court, moyen ou long terme la stratégie communautaire ;
- **la subsidiarité** : pour faire ensemble ce qui ne peut être pleinement réalisé à l'échelle communale ;
- **la solidarité** : à travers une vision qui allie au-delà des intérêts communaux et garantit ainsi un développement harmonieux du territoire ;
- **la complémentarité** : pour une action communautaire qui ne se substitue pas à celle des communes mais qui vient la soutenir, notamment grâce au pôle « développement territorial et services aux communes » ;

Considérant qu'à travers ses 2 ambitions, ses 6 thématiques stratégiques et ses 23 objectifs, le projet de territoire est un document ressource tant pour les élus et services communautaires comme municipaux, pour nos différents partenaires institutionnels, économiques ou associatifs ;

Considérant que ce projet marque le commencement d'un travail de structuration des services pour la mise en œuvre des actions retenues ;

Considérant que de nouvelles compétences devront être mobilisées pour mettre en œuvre le projet de territoire, tout en respectant les objectifs du pacte financier et fiscal en particulier dans la maîtrise de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement : chef de projet Petites Villes de Demain, Chargé de mission Agriculture, Agroalimentaire et Forêt, manager de commerce, chargé de mission mobilité en application des conventions de délégation à intervenir avec la Région, poste de géomaticien afin de maîtriser les systèmes d'information géographique (SIG), etc. ;

Considérant qu'au terme de cette démarche et alors que de nouveaux outils verront le jour (Opération de Revitalisation du Territoire élargie et renouvelée, schéma de mobilité, Plan Climat Air Energie Territorial...), la vision des élus de Saint-Flour Communauté est celle :

- d'une part, d'un territoire dont l'attractivité est renforcée, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

- d'autre part, d'un territoire où l'espace est durablement préservé et aménagé, pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence ;

Considérant que pour atteindre cette vision, les élus de Saint-Flour Communauté ont défini six axes stratégiques :

→ **Axe stratégique N°1** : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques et à maintenir la population sur le territoire ;

→ **Axe stratégique N°2** : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes ;

→ **Axe stratégique N°3** : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle ;

→ **Axe stratégique N°4** : une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine ;

→ **Axe stratégique N°5** : un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire ;

→ **Axe stratégique N°6** : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique ;

Considérant leur déclinaison en 23 objectifs qui sont autant d'orientations pour l'avenir :

→ **Objectif n°1** : favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire ;

→ **Objectif n°2** : mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine ;

→ **Objectif n°3** : mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral ;

→ **Objectif n°4** : renforcer l'attractivité des pôles en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local ;

→ **Objectif n°5** : consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire ;

→ **Objectif n°6** : favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat ;

→ **Objectif n°7** : proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité ;

→ **Objectif n°8** : maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales ;

→ **Objectif n°9** : développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire ;

→ **Objectif n°10** : préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire ;

→ **Objectif n°11** : favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues ;

→ **Objectif n°12** : affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial ;

→ **Objectif n°13** : préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité ;

→ **Objectif n°14** : conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons » ;

Axe de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

- **Objectif n°15** : accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur l'excellence environnementale ;
- **Objectif n°16** : promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée ;
- **Objectif n°17** : protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations ;
- **Objectif n°18** : promouvoir un bâti agricole fonctionnel, évolutif et bien inséré dans son environnement ;
- **Objectif n°19** : intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire ;
- **Objectif n°20** : concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- **Objectif n°21** : prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines ;
- **Objectif n°22** : favoriser la sobriété énergétique ;
- **Objectif n°23** : favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager ;

Précisant que ces objectifs se déclinent en 226 fiches projets comme suit :

- **62 fiches de maîtrise d'ouvrage communautaire,**
- **17 fiches de maîtrise d'ouvrage supracommunautaire** (actions menées avec/par Hautes Terres Communauté, le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, le PNR de l'Aubrac, le PNR des Volcans d'Auvergne, le Syndicat mixte Garabit Grandval, le Syndicat de gestion de l'aérodrome de Coltines...),
- **147 fiches de maîtrise d'ouvrage communale ;**

Considérant qu'en effet, à travers leurs propres politiques publiques, les communes contribueront également à la mise en œuvre du projet de territoire et que pour cela, les communes et Saint-Flour Communauté veilleront, conformément aux principes qui guident la gouvernance de l'intercommunalité :

- Au respect des identités communales et des compétences communautaires ;
- A l'information et à la concertation réciproques ;
- A la conciliation entre la recherche d'objectifs communs et la proximité dans la mise en œuvre ;

Considérant les actions de coopération entre territoires, pressenties à ce stade :

1. un partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac :

12 communes de Saint-Flour Communauté sont situées dans le périmètre du PNR de l'Aubrac : Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, Lieutadès, Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues, Saint-Urcize et la Trinitat.

Une première convention de partenariat a été signée le 18 juillet 2019 à Saint-Urcize entre Saint-Flour Communauté et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Cette convention est venue à terme le 31 décembre 2020. La volonté des élus tant de la communauté de communes que du syndicat mixte est d'œuvrer en faveur de la signature d'une nouvelle convention de partenariat, après approbation du projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

En effet, une nouvelle convention de partenariat permettrait de définir des objectifs communs et les modalités de mise en œuvre d'actions pilotes, exemplaires ou expérimentales, d'études, de programmes opérationnels, conformes à la fois aux objectifs de la charte du PNR de l'Aubrac et à ceux du projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Les secteurs d'intervention conjointe pourraient être :

- ♦ Valorisation des énergies renouvelables,
- ♦ Préservation de la biodiversité,
- ♦ Mobilité,
- ♦ Plan climat air énergie territorial (PCAET),
- ♦ Valoriser les productions locales et les circuits courts,
- ♦ Développement des activités de pleine nature,
- ♦ Action culturelle.

D'autres actions peuvent faire l'objet d'annexes opérationnelles.

2. un partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Dans le cadre du contrat de transition écologique pour les territoires de l'Est Cantal, la fiche action N°5 concernait l'organisation de journées techniques d'information « Mobilité durable » portées par le PNR des Volcans d'Auvergne, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Cette fiche action est reprise dans le cadre du présent projet de territoire.

3. un contrat de réciprocité avec Clermont Auvergne Métropole

Un contrat de réciprocité valant contrat de coopération territoriale entre Saint-Flour Communauté et Clermont Auvergne Métropole a été signé le 24 juillet 2019. Ce contrat d'une durée de 3 ans prévoit la création d'un comité de pilotage dont les membres ont été renouvelés, de part et d'autre à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes.

Les thèmes de travail identifiés sont :

- ♦ le développement économique et touristique,
- ♦ la culture,
- ♦ la mobilité,
- ♦ l'environnement et la transition énergétique.

Par courrier en date du 19 mai 2021, M. Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole a proposé de travailler pour cette année sur les thèmes de la candidature de Clermont-Ferrand, Massif-Central à la capitale européenne de la culture ainsi que sur la démarche Grand site engagée autour de la Vallée de la Truyère et du Viaduc de Garabit. Sur ces axes de travail, un nouveau contrat de réciprocité pourrait être renouvelé.

Précisant qu'une phase de **concertation** sera menée à l'automne 2021 : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sera sollicitée afin d'accompagner la collectivité dans ce temps d'appropriation du projet par les habitants et les acteurs économiques et sociaux. Les partenaires seront également mobilisés autour du projet. Saint-Flour Communauté veillera à s'appuyer sur les politiques publiques communautaires, les communes et leur rôle de **proximité** ;

Précisant qu'une démarche d'**évaluation** sera également mise en œuvre par le Bureau exécutif de Saint-Flour Communauté pour notamment proposer des réorientations, des préconisations ou des actions nouvelles tendant à réajuster le projet au fil de sa réalisation. A mi-parcours, une revue de projet complète sera menée et aura pour vocation de :

- répertorier les actions mises en œuvre par les communes et Saint-Flour Communauté et concourant à la stratégie territoriale ;
- mettre en valeur les actions innovantes ou remarquables ;
- identifier et analyser les conditions favorables et les freins ;
- formuler des préconisations ;

Précisant que l'ensemble des productions et analyses seront présentées régulièrement aux communes notamment lors de la Conférence des Maires ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Vu le projet de territoire dont un tableau de synthèse est annexé à la présente ;

Vu les travaux menés par les membres du bureau exécutif les 19 mai, 26 mai, 15 juin et 21 juin 2021 tendant à émettre un avis sur les propositions de fiches projets qui ont fait préalablement l'objet de groupes de travail autour de chaque élu délégué avant présentation en commission intercommunale thématique ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **VALIDE la stratégie et les orientations du projet de territoire ;**
- ✚ **APPROUVE le projet de territoire de Saint-Flour Communauté 2021-2026 ;**
- ✚ **PRECISE que le projet de territoire se déclinera en programmes d'actions à travers le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat, un second Contrat Ambition Région avec la Région Auvergne Rhône Alpes et une nouvelle contractualisation avec le Département du Cantal ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

POUR : 54 VOIX

ABSTENTIONS : 10 (M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT, MME Marine NEGRE par pouvoir à MME Marie PETITIMBERT, M. Jean-Pierre JOUVE par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, MME Annick MALLET, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Jean-Claude PRIVAT par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jérôme GRAS, M. Jérôme GRAS, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARPIAT



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
150	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Védrines Saint Loup</u>	Amélioration du cadre touristique de la commune	Culture et Patrimoine	NC	2021-2026
Objectif 3.5 Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, «Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons»						
151	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Valoriser le domaine nordique et 4 saisons de Prat de Bouc Haute Planèze	Sport et Activités de Pleine nature	69 166,00 €	2021-2026
152	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Développer les pratiques sportives et activités de pleine nature en territoire	Sport et Activités de Pleine nature	333 332 €	2021-26
153	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Développement de l'espace " 4 saisons de Saint-Urcize " : bâtiment et diversification des activités	Sport et Activités de Pleine nature	1 572 006,00 €	2021-2024
154	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Aménager un site de pratique de char à voile	Sport et Activités de Pleine nature	225 800,00 €	2024-2025
155	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Paulhac</u>	Etude en vue de la réouverture d'un café restaurant avec chambres d'hôte - Accueil touristique à Paulhac	Services aux habitants	30 000,00 €	2022-2023
156	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Paulhac</u>	Pôle Pleine Nature de Prat de bouc - Aménagement du bourg	Patrimoine	620 000 €	2022-2024
157	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Valuéjols</u>	Aménager, préserver et valoriser le bois des Fraux pour un accueil touristique adapté	Patrimoine	130 000,00 €	2023
Objectif 3.6 Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur "l'excellence environnementale"						
158	Maitrise d'ouvrage communautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint Flour Co / supracommunautaire</u>	Porter le programme de recherche action RECREATER	Tourisme et thermalisme	161 400,00 €	2020-2022
159	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Brezons</u>	Inscription du sentier des cascades au PDIPR	Sport et Activités de Pleine Nature	2 850,00 €	2023-2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066600-20210630-DEI1521-46-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
160	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Cézans</u>	Rénovation de l'école en grand gîte	Tourisme et thermalisme	644 000,00 €	2022-2026
161	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Coltines</u>	Réhabilitation du bâtiment communal - 7 gîtes communaux	Tourisme et thermalisme	531 818,00 €	2022-2024
162	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lacapelle Barrès</u>	Réhabilitation d'une grange en résidence tourisme en été et lieu d'accueil pour personnes âgées en difficulté pour l'hiver	Tourisme et thermalisme	530 000,00 €	2021-23
163	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lacapelle Barrès</u>	Création d'un parcours touristique sur la thématique de l'habitat et des paysages	Sport et Activités de Pleine Nature	45 000,00 €	2022-2024
164	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lieutadès</u>	Requalification ancien bâtiment scolaire - centre de loisirs	Tourisme et thermalisme	335 618 €	2022-2026
165	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lorcières</u>	Création d'un gîte communal et aménagement d'une exposition sur la bête du Gévaudan	Tourisme et thermalisme	NC	2023-2024
166	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Pierrefort</u>	Aménager des hébergements touristiques de plein air au cœur de Pierrefort	Tourisme et thermalisme	25 000,00 €	2024-2026
167	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Rezenières</u>	Tourisme et handicap - Création d'un grand gîte	Tourisme et thermalisme	2 700 000,00 €	2021-23
168	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Martin-sous-Vigouroux</u>	Transformer un centre d'accueil en gîte de groupe	Tourisme et thermalisme	30 000,00 €	2022-2023
169	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Talizat</u>	Aménagement de la narse de Pierrefitte	Tourisme et thermalisme	290 465,50 €	2024
170	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Tiviers</u>	Création d'un sentier de randonnée autour du lac de Belvezet	Sport et Activités de Pleine Nature	2 500,00 €	2022-23
171	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Védrines Saint Loup</u>	Développement d'hébergements qualitatifs à Védrines Saint-Loup	Tourisme et thermalisme	NC	2021-2026

Accusé de réception en préfecture
015-20000660-20210600-DEL-2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Ambition 2 Préserver et aménager durablement l'espace Ambition 2

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
Axe 4 Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine						
Objectif 4.1 Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée						
172	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Poursuivre le projet TERRALIM	Alimentation et agriculture	154 493,00 €	2019-2022
173	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) des Hautes Terres	Alimentation et agriculture	15 000,00 €	2021-2023
174	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Contribuer à la structuration d'une filière veaux fermiers	Alimentation et agriculture	89 150,00 €	2021-2024
175	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Georges</u>	Equipement de ruches et essais	alimentation et agriculture	4 500,00 €	2021-22
Objectif 4.2 Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations						
176	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Mise en œuvre d'espaces-tests agricoles (ETA)	Alimentation et agriculture	80 000,00 €	2021-2026
177	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Soulages</u>	Aménagement d'une piste forestière	Développement communal	117 750,00 €	2021-2022
Objectif 4.3 Promouvoir un bâti agricole fonctionnel, évolutif et bien inséré dans son environnement						
178	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - charte des bâtiments agricoles	Planification Agriculture	8 000,00 €	2023
Axe 5 Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire						

Accusé de réception en préfecture
015-20086660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
Objectif 5.1 Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire.						
179	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Maintenir l'état de la narse de Nouvielle	Agriculture Environnement	400 000,00 €	2022-2026
180	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Intégrer la biodiversité dans les actions de Saint-Flour Communauté	Environnement	3 410 818,00 €	2022-2026
181	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Soulages</u>	Protection et mise en valeur du marais de Gronde	Environnement	NC	2022
182	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Clavières</u>	Création d'une maison de la Margeride	Tourisme et thermalisme	87 000,00 €	2021-2024
183	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Fridefont</u>	Atlas de la biodiversité	Environnement	16 816,00 €	2021-23
Objectif 5.2 Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques						
184	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	Environnement	4 958 815,00 €	2020-2026
185	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Etat des lieux des services de l'eau et de l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Flour Communauté	Cycle de l'Eau	360 266,72 €	2021-2025
Objectif 5.3 Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines						
186	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Optimiser le maillage du territoire en déchetteries fixe et mobile	Déchets	720 000,00 €	2021-2024
187	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Accompagner les communes dans leur lutte contre les décharges sauvages	Déchets	30 000,00 €	2023-26
Axe 6 Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique						

Accusé de réception en préfecture
015-200966660-20210630-DEL112021-146-D1
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
Objectif 6.1 Favoriser la sobriété énergétique						
188	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Extension de la consignes de tri à tous les emballages plastiques	Déchets	145 425,00 €	2021-2022
189	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Permettre le tri à la source des biodéchets pour tous les usagers	Déchets	NC	2021-2025
190	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Faire évoluer le mode de tarification des déchets vers une tarification incitative	Déchets	2 060 000,00 €	2021-2026
191	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Faire de Saint-Flour Communauté une collectivité écoresponsable et exemplaire	Transition énergétique	63 000,00 €	2022-2026
192	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Efficacité et sobriété énergétique des bâtiments publics communautaires	Transition énergétique	6 000 € / bâtiment	2021-2026
193	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	Coltines Syndic aéroport	Rénovation énergétique du bâtiment d'accueil et bureau de l'aéroport	Transition énergétique	50 000 €	2023
194	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>SYTEC</u>	Elaborer et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	Transition énergétique	143 000,00 €	2021-2031
195	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>SYTEC</u>	La valorisation des déchets, une ressource d'économie circulaire pour les territoires de l'Est Cantal	Déchets	NC	
196	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>SYTEC</u>	Autonomie des territoires de l'Est Cantal et proximité, dans la gestion et le traitement des déchets	Déchets	2 103 902,00 €	2019-2025
197	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>SYTEC</u>	Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments : CEE, COT ENR, et Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique	Transition énergétique	1 391 156,00 €	2021-2031

Accusé de réception de la préfecture
N°15-00966660-2020-090-DEL2021-646-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
198	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>SYTEC</u>	Démarche « Territoire à Energie Positive (TEPOS) »	Transition énergétique	191 747,00 €	2021-2024
199	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Anglards de Saint-Flour</u>	Projet de travaux d'isolation et de réaménagement de l'école	Transition énergétique	16 865,74 €	2021
200	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Anterrieux</u>	Isolation par l'extérieur et reprise de l'enduit extérieur	Transition énergétique	23 000,00 €	2021
201	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Anterrieux</u>	Rénovation logement communal au-dessous de la mairie	Transition énergétique	NC	2024-25
202	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Cussac</u>	Reprise de la toiture et isolation de la Mairie	Transition énergétique	100 000 €	2021-2022
203	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Fridefont</u>	Transformer l'éclairage public de la commune vers une solution sobre et économe	Transition énergétique	NC	2022
204	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Gourdièges</u>	Isolation et climatisation salle polyvalente	Transition énergétique	51 697,00 €	2021-2022
205	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lieutadès</u>	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Transition énergétique	NC	2024
206	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lorcières</u>	Rénovation énergétique du bâtiment de la salle polyvalente	Transition énergétique	NC	
207	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Maurines</u>	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	Transition énergétique	NC	2022-23
208	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Mentières</u>	Réhabilitation de l'ancien presbytère	Transition énergétique	17 469,00 €	2021-22
209	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Montchamp</u>	Réfection de la toiture du presbytère	Transition énergétique	41 000,00 €	2021

Accusé de réception enregistré
06-20000668-20210630-DELIB2021046 DE
Date de transmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
210	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Narmhac</u>	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie	Transition énergétique	133 414,40 €	
211	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Rénovation thermique du bâtiment Mairie, poste, appartements	Transition énergétique	550 000,00 €	2021-23
212	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Etudier et raccorder l'immeuble de l'ancien hospice au réseau de chaleur bois	Transition énergétique	90 100,00 €	2021-22
213	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Paulhenc</u>	Réhabilitation du bâtiment de la mairie et de deux logements dans le bourg de Paulhenc	Transition énergétique	4 000,00 €	2022-2024
214	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour</u>	Réhabilitation thermique et énergétique du patrimoine communal	Transition énergétique	180 000,00 €	2021-26
215	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Martial</u>	Réhabilitation d'une salle de classe	Transition énergétique	20 000,00 €	2021
216	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Ussel</u>	Isolation thermique de l'école d'Ussel	Transition énergétique	36 000,00 €	2023
217	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Val d'Arcomie</u>	Réhabilitation thermique et énergétique du patrimoine communal	Transition énergétique	90 000,00 €	2022-26
218	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Villedieu</u>	Rénovation de la salle polyvalente	Transition énergétique	70 000,00 €	2022
Objectif 6.2 Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager						
219	Maitrise d'ouvrage communautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour Communauté / SYTEC</u>	Unités de production bois, géothermie et Combustibles Solides de Récupération (CSR)	Transition énergétique	350 000,00 €	2025-2026
220	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Alleuze</u>	Construction d'un bâtiment avec couverture Photovoltaïque	Transition énergétique	200 000,00 €	2021/2022

Accusé de réception en préfecture
015-200-06660-2020-0830-DEL B2021-156-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
221	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Cézens</u>	Construction d'un réseau de chaleur bois à Cézens	Transition énergétique	240 000,00 €	2022 - 25
222	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Clavières</u>	Etude en vue de l'installation d'une Chaufferie bois à plaquettes et réseau de chaleur bourg de Clavières	Transition énergétique	10 000,00 €	2022-24
223	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Espinasse</u>	Rénovation énergétique des bâtiments communaux + énergies renouvelables (autoconsommation)	Transition énergétique	NC	2023
224	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Fridefont</u>	Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiments existants	Transition énergétique	NC	
225	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Pierrefort</u>	Etude en vue de la création d'un réseau de chaleur	Transition énergétique	15 000,00 €	2025-26
226	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Valuéjols</u>	Etude en vue du développement de l'Energie verte au sein des bâtiments communaux et chaufferie bois	Transition énergétique	15 000,00 €	2021-2026

67 448 174,15 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
Objectif 1.2 Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine						
7	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Aménager l'aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux	Gens du voyage	4 521 698,00 €	2021-2026
8	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Soutenir l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des opérations programmées	Habitat	1 190 110,50 €	2021-2026
9	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Lutter contre les logements vacants	Habitat	135 800 €	2021-2026
10	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Coltines</u>	Réhabilitation de logements sur la commune de Coltines	Habitat	90 000,00 €	2023-2025
11	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Jabrun</u>	Rénovation du presbytère de Réquistat	Habitat	NC	2024-25
12	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Créer et réhabiliter des logements sur la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère	Habitat	NC	2023-2026
13	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Rezentières</u>	Réhabilitation de l'ancien presbytère sur la commune de Rezentières	Habitat	NC	2022-2023
14	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Rezentières</u>	Création de logements sur la commune de Rezentières	Habitat	NC	2021-2022
15	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Roffiac</u>	Réhabilitation d'un bâtiment communal sur la commune de Roffiac	Habitat	93 500,00 €	2022-2023
16	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Georges</u>	Réhabilitation d'une ancienne auberge sur la commune de St-Georges	habitat	270 000,00 €	2021-25
17	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Tiviers</u>	Rénovation énergétique d'un logement communal à Tiviers	Habitat	NC	NC

Accusé de réception en préfecture
05-2000860-20211030 DE LIB 21-146 DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
18	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Usse</u>	Réhabilitation d'une ancienne école sur la commune d'Usse	Habitat	NC	2022-2024
19	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Vabres</u>	Réhabilitation d'un ancien presbytère sur la commune de Vabres	Habitat	340 000,00 €	2023-2026
20	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Vieillespesse</u>	Réhabilitation d'un logement sur la commune de Vieillespesse	Habitat	140 000,00 €	2023-24
Objectif 1.3 Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la loi Montagne et de la Loi Littoral						
21	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lieutadès</u>	Création d'un lotissement sur la commune de Lieutadès	Habitat	175 746,81 €	2021-2022
22	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Création d'un lotissement sur la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère	Habitat	NC	2024-2026
23	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Paulhac</u>	Création d'un lotissement sur la commune de Paulhac	Habitat	NC	2021-2024
24	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Roffiac</u>	Extension d'un lotissement sur la commune de Roffiac	Habitat	NC	2022-2024
25	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Talizat</u>	Création d'un lotissement sur la commune de Talizat	Habitat	490 000,00 €	2021-2023
26	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Val d'Arcomie</u>	Création d'un éco-lotissement sur la commune de val d'Arcomie	Habitat	NC	2023-24
Objectif 1.4 Renforcer l'attractivité des pôles en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local						
27	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Mettre en œuvre l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et étendre ses périmètres d'intervention à Chaudes Aigues et Pierrefort	Habitat Services aux habitants	65 000,00 €	2021-26
28	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Brezons</u>	Créer une dynamique de pôle de vie sociale et d'animation touristique sur Brezons en interagissant avec la population locale et les touristes	Tourisme et thermalisme	25 000,00 €	2021-2022

Accusé de réception en préfecture
015-2006660-2021-1064-DEL1021-146
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
29	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Coren les Eaux</u>	Projet global d'aménagement du bourg	Développement communal	550 000,00 €	2024-2026
30	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lorcières</u>	Réaménager le Bourg de Lorcières et le village de Challeles	Développement communal	NC	2022-2026
31	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvégilise sur Truyère</u>	Création d'un local de chasse dans un ancien vestiaire de football à Metges d'Oradour	Développement communal	220 000,00 €	2023-24
32	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvégilise sur Truyère</u>	Mise en sécurité et en valeur des espaces publics sur les villages de Neuvégilise, Sieujac, Orcières, Peyrelarde et de Sérriers	Développement communal	589 000,00 €	2022-26
33	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Paulhenc</u>	Aménager et sécuriser la traversée de Bourg	Développement communal	687 770,00 €	2022-24
34	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Pierrefort</u>	Etude architecturale de la place de la fontaine	Développement communal	20 000,00 €	2022
35	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Ruynes en Margeride</u>	Etude en vue de l'aménagement de l'espace public devant la Maison France Services	Développement communal	10 000,00 €	2022-23
36	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Talizat</u>	Amélioration du cadre de vie : Aires de jeux et rénovation du terrain de tennis	Développement communal	100 000,00 €	2022-23
37	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Talizat</u>	Aménagement de la place de la mairie	Développement communal	305 000,00 €	2025-26
38	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Talizat</u>	Etudier l'opportunité de la réhabilitation de l'ancienne gare de Talizat	Développement communal	20 000,00 €	2025-2026
39	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Tiviers</u>	Aménagement du village de la Chaumette	Développement communal	160 000,00 €	2022-23
40	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Ussel</u>	Etude en vue de l'aménagement des abords de l'école	Développement communal	10 000,00 €	2022-23

Accusé de réception en préfecture
015-20060660-2021-0680-DEL2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
41	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Ussel</u>	Création de stationnement aux abords de l'église	Développement communal	50 000 €	2022-23
42	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Val d'Arcomie</u>	Etude en vue de la rénovation et de l'aménagement de la mairie de la commune nouvelle à Loubresse	Développement communal	15 000,00 €	2022-24
43	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Vieillespesse</u>	Etude en vue de l'aménagement de la place de l'église devant le multiple rural	Développement communal	8 000,00 €	2022-25
Objectif 1.5 Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire						
44	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Maisons de santé territoriales : contribuer à l'aménagement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et au développement de l'offre de soins	Santé	1 459 000,00 €	2021-26
45	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Adopter et mettre en œuvre un Schéma Petite enfance	Services aux habitants	NC	2021-2026
46	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Inscrire les France Services dans l'ère du numérique	Services aux habitants	33 580,00 €	2021-2026
47	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Harmoniser l'offre de service aux habitants de Saint-Flour Communauté a/ Service de portage de repas à domicile b/ Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	Services aux habitants	70 000,00 €	2021-2023
48	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Renouveler et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG)	Services aux habitants	30 000,00 €	2022-2026
49	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Construire un centre de tennis couverts et paddle	Sport et Activités de Pleine Nature	2 477 843,00 €	2021-23
50	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Etude de positionnement sur la vocation de la ferme du Colombier, propriété communautaire	Sport et Activités de Pleine Nature	20 000,00 €	2025-2026

Accusé de réception en préfecture
015-20006850-20210618-DEL182021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
51	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Espace funéraire intercommunal : poursuivre l'étude de faisabilité	Services aux habitants	15 000,00 €	2024-2027
52	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour Co/Htes Terres Cté</u>	Mettre en œuvre et évaluer le Contrat Local de Santé 2018/2022 ; reconduire le Contrat Local de Santé 2023/2027	Santé	55 500,00 €	2021-2026
53	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Challiers</u>	Création d'un parcours santé	Services aux habitants	25 004,15 €	2021-22
54	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Coltines</u>	Travaux d'aménagement de la piscine	Services aux habitants	25 000,00 €	2022
55	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Restructuration de l'école sur site unique	Services aux habitants	3 191 849,00 €	2021-23
56	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Etude de programmation salle multi-activités de Neuvéglise	Services aux habitants	15 000,00 €	2024-25
57	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Pierrefort</u>	Créer un parc ludo-sportif	Développement communal	191 300,00 €	2021-2023
58	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Rezentières</u>	Construction d'un bâtiment communal technique	Services aux habitants	64 548,00 €	2021
59	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Ruynes en Margeride</u>	Création d'un complexe multi jeu	Services aux habitants	135 629,00 €	2021-22
60	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour</u>	Courts de tennis extérieurs et espace multisports - centre aquatique de Saint-Flour	Sport et Activités de Pleine Nature	448 972 €	2021 - 2023
61	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Georges</u>	Création d'une salle à vocation culturelle à Grizols	Culture et patrimoine	109 500 €	2022-23
62	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Urcize</u>	Aménager et sécuriser le bâtiment communal d'accueil pour l'enfance	Services aux habitants	970 227,75 €	2022

Accusé de réception en préfecture
013-2000600-2021-06330-DE-16-21-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
63	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Talizat</u>	Restructuration de l'école maternelle et élémentaire	Services aux habitants	1 066 000,00 €	2021-23
64	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Val d'Arcomie</u>	Création d'un atelier municipal éco responsable à Faverolles	Développement communal	NC	2024-26
65	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Valuéjols</u>	Réhabilitation d'un bâtiment communal à Valuéjols en vue de la création de logements seniors et de locaux périscolaires	Services aux habitants	866 881,00 €	2021-2024
66	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Villedieu</u>	Etude en vue de la restructuration des écoles de Villedieu (extension bâtiment scolaire)	Services aux habitants	20 000,00 €	2023-26
Objectif 1.6 Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat						
67	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Approuver et mettre en oeuvre un schéma directeur de mobilité	Mobilité	287 450,00 €	2021-2026
68	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Développer les mobilités touristiques	Mobilité Tourisme et thermalisme	250 000,00 €	2021-26
69	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Approuver et mettre en oeuvre un schéma de liaisons douces (dont schéma cyclable, voie verte, piste cyclable, véloroute)	Mobilité Sport et activités de pleine nature	600 000,00 €	2021-26
70	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Aménager des aires d'accueil et de service pour camping-cars	Tourisme et thermalisme	255 000,00 €	2021-26
71	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Aménager des aires de covoiturage multimodales	Mobilité	225 000,00 €	2021-2026
72	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Soutenir l'acquisition d'un vélo à assistance électrique	Mobilité Sport et activités de pleine nature	5 000,00 €	2021-2026
73	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Développer la mobilité partagée et plus particulièrement l'auto-partage	Mobilité	NC	2024-2026

Accusé de réception en préfecture
015-20066664-2021-630-DEL15-2021-46-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
74	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour Communauté / PNR Volcans d'Auvergne</u>	Journée technique d'information « Mobilité Durable »	Mobilité	6 200 €	2020-2022
Axe 2 Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes						
Objectif 2.1 Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des ZAE intercommunales de qualité						
75	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Etendre les zones d'activités intercommunales	Economie	NC	2021-2026
76	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Etudier l'aménagement d'un pôle tertiaire sur le Parc d'Activités du Rozier Coren	Economie	20 000,00 €	2024-2025
Objectif 2.2 Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales						
77	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Accompagnement aux démarches commerciales de valorisation des productions agricoles locales	Alimentation et agriculture	52 800,00 €	2021-2026
78	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Pierrefort</u>	Etude pour aménager un marché couvert	Alimentation et agriculture	25 000,00 €	2023-25
79	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Sainte-Marie</u>	Réhabilitation du dernier commerce	Economie	390 000 €	2021-2022
80	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint Rémy de Chaudes Aigues</u>	Création d'un multiple rural	Economie	375 000 €	2021-2023
81	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint Urcize</u>	Réhabiliter un bâtiment public pour créer un salon de coiffure et un logement	Economie	138 887 €	2021
82	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Vieillespesse</u>	Requalification d'un bâtiment en multiple rural	Economie	739 781 €	2021-2022

Accès de réception en préfecture
 15/02/2021 06:00:02 1068
 Date de télétransmission : 07/07/2021
 Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
Objectif 2.3 Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire						
83	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Poursuivre le Projet Alimentaire et Agricole Territorial (PAT)	Alimentation et agriculture	118 918,00 €	2019-2022
84	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Favoriser le développement de l'entreprise UNIPLANEZE – Crédit-bail immobilier	Economie	2 827 334,00 €	2021-22
85	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Développer le village agroalimentaire – Camiols Saint-Flour	Economie	168 684,00 €	2021-23
86	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Réaménager le pôle viande de Pierrefort	Economie	90 000,00 €	2021-2022
87	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Etudier la création d'un troisième forage d'eau à Coltines	Economie	180 000,00 €	2023-2024
88	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Mettre en œuvre un outil logistique numérique de co-transport et valoriser la plateforme de conditionnement, vente, promotion des produits du terroir	Alimentation et agriculture	908 791,77 €	2019-2026
89	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Elaborer un outil de gestion durable et multifonctionnel de la forêt	Forêt	298 000,00 €	2021-2027
90	Maitrise d'ouvrage communautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour Communauté / SYTEC</u>	Economie sociale et solidaire - réemploi et recyclerie : étendre le site Emmaüs à Saint-Flour	Services aux habitants	990 000 €	2021-2023
91	Maitrise d'ouvrage communautaire qui contribue à la stratégie territoriale	CCI / Htes Terres Communauté / <u>Saint-Flour Communauté</u>	Créer un centre de formation aux métiers du luxe	Formation	154 000 €	2021-26

Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

Annuaire de réceptions de la préfecture
01-20066660-2010080-DEL 2021-10-DE
Date de transmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
Objectif 3.1 Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire						
92	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Elaboration et mise en œuvre un plan d'action de l'Opération Grand Site Garabit Vallée de la Truyère	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	NC	2021-26
93	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Candidature du Viaduc de Garabit au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	141 000,00 €	2021-26
94	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Collecte et valorisation de la mémoire de la retenue d'eau de Grandval.	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	31 500 €	2021-23
95	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval</u>	Amélioration des conditions d'accueil du public pour la valorisation des sites touristiques de la vallée de la Truyère	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	50 000 €	2021-2022
96	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Alleuze</u>	Installation de tables de lecture sur le site classé de la commune d'Alleuze	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	52 840,00 €	2023
97	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Alleuze</u>	Pastoralisme sur le site du château d'Alleuze	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	25 000,00 €	2023
98	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaliers</u>	Réhabilitation de la maison "Roudil"	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	30 000,00 €	2021-2026
99	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaliers</u>	Mise en valeur des jardins terrasses du bourg	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	137 500,00 €	2022-26
100	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Val d'Arcomie</u>	Création de sentiers de randonnée de Garabit à Grandval	Tourisme et thermalisme Culture et patrimoine	80 000 €	2021-23
Objectif 3.2 Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues						
101	Maitrise d'ouvrage supracommunautaire qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Syndicat mixte d'aménagement et gestion du PNR de l'Aubrac</u>	Etudes en faveur de la ressource Nuit sur l'Aubrac et en particulier à Chaudes Aigues	Transition énergétique	11 963 €	2021-2022

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
102	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Chaudes-Aigues</u>	Etude de programmation et travaux sur les bâtiments jouxtant le parc thermal - Maison Juéry et Maison France Services	Services aux habitants	353 010,00 €	2021-26
103	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Expérimentation de navette autonome et développement de liaisons douces	Tourisme et thermalisme	169 000,00 €	2022-2026
104	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Améliorer l'offre de logements saisonniers	Tourisme et thermalisme	10 000,00 €	2022-2026
105	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Rénovation du village vacances Terres d'Aubrac	Tourisme et thermalisme	18 050,00 €	2024-2026
106	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Rénovation du bâtiment d'accueil et des sanitaires du camping communal du Couffour	Tourisme et thermalisme	354 400,00 €	2023-2024
107	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Valorisation de l'eau thermale	Tourisme et thermalisme Transition énergétique	50 000,00 €	2022
108	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Rénovation énergétique de la Mairie	Transition énergétique	206 160,00 €	2021-2022
109	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Restructuration de la salle de Beaufredon	Transition énergétique	345 360,00 €	2021-23
110	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Chaudes-Aigues</u>	Aménagement de l'ancienne école privée	Développement communal	95 000,00 €	2021-26
Objectif 3.3 Affirmer le positionnement de saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial						
111	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Aménager l'ancienne prison, place d'Armes à Saint-Flour via une scénographie pour une interprétation du paysage en lien avec le CIAP.	Culture et patrimoine	115 000 €	2022-2024
112	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Aménagement intérieur des locaux de l'office de tourisme intercommunal de Saint-Flour.	Tourisme et thermalisme	200 000,00 €	2021-23
113	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Conservatoire - Aménager l'intérieur de l'établissement d'enseignement	Culture et patrimoine	45 000 €	2021-2022

Accusé de réception en préfecture
015-20086660-2021-2630-D-ELI-2021-146-D
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
114	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Conservatoire : Aménager l'extérieur de l'établissement d'enseignement (théâtre de verdure)	Culture et patrimoine	NC	2025-2027
115	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour</u>	Requalifier la place d'armes et la rue marchande	Tourisme	3 360 567,00 €	2021-24
116	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour</u>	Réhabilitation et redéfinition du secteur de la Fontlong	Développement communal	360 000,00 €	2022-26
117	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour</u>	Etude et développement de liaisons douces	Mobilité Sport et activités de pleine nature	623 700,00 €	2021-2023
118	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Saint-Flour</u>	Mise en oeuvre du projet scientifique et culturel du musée de la Haute-Auvergne	Culture	190 000 €	2020-30
Objectif 3.4 Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité						
119	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Définir et mettre en oeuvre un nouveau plan de développement de l'Ecomusée de Margeride par une étude de positionnement	Culture et patrimoine	22 700 €	2021-2022
120	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Renouveler ou réactualiser et mettre en oeuvre le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'Ecomusée de Margeride	Culture et patrimoine	33 000 €	2022-2023
121	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Animer et mettre en oeuvre l'extension du Label Pays d'Art et d'Histoire 2ème phase	Culture et patrimoine	17 500 € / an	2022-2024
122	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Créer un pôle de conservation des Musées de France	Culture et patrimoine	6 300 €	2021-2026
123	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Développer la Culture mémorielle / Les lieux de mémoire de la Résistance sur le territoire de Saint-Flour Communauté, de nouveaux enjeux culturels et touristiques.	Culture et patrimoine	81 500 €	2021-2023
124	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Valoriser le site classé de Rissergues et l'espace d'exposition de Malbo.	Culture et patrimoine	1.44 446 €	2022-2026

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20210600-DELIB2021-146-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
125	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Elaboration et mise en œuvre une stratégie de communication distinctive et ambitieuse	Tourisme et thermalisme	20 000,00 €	2022-26
126	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Saint-Flour Communauté</u>	Elaboration d'un schéma directeur intercommunal de la Signalétique Touristique Locale.	Tourisme et thermalisme	30 000,00 €	2022-2023
127	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Andelat</u>	Aménagement du site touristique du Sailhant	Culture et Patrimoine	25 000 €	2022-2023
128	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Anglards de Saint-Flour</u>	Réhabilitation du four à pain d'orceyrettes	Culture et Patrimoine	13 500,00 €	2021
129	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Brezons</u>	Valorisation de la Vallée du Brezons - aménagement du point de vue de Vidèche (phase 2)	Culture et Patrimoine	15 000,00 €	2021-22
130	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Brezons</u>	Restaurer le petit patrimoine de la commune de Brezons dans la perspective de maintenir l'identité culturelle des lieux et dans une démarche d'attractivité touristique	Culture et Patrimoine	30 000,00 €	2021-26
131	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Deux-Verges</u>	Rénovation du four communal et reprise de la toiture en pierre de lauze	Culture et Patrimoine	26 330,00 €	2021
132	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Lastic</u>	Accès au site du point de vue du Rocher	Culture et Patrimoine	NC	2022
133	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>La Trinitat</u>	Rénovation du petit patrimoine avec un plan pluriannuel	Culture et Patrimoine	45 000,00 €	2021-2026
134	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Les Ternes</u>	Mise en lumière du Château des Ternes	Culture et Patrimoine	NC	2021-2026
135	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Malbo</u>	Aménagement des abords de la cascade du Capat	Culture et Patrimoine	32 000 €	2022-23
136	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Maurines</u>	Mise en valeur du patrimoine communal bâti et culturel	Culture et Patrimoine	NC	2021-2023

Accusé de réception en préfecture
05-20000660-20210630-DEL13-21-46-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Numéro fiche projet	Maitrise d'ouvrage	Nom du Maitre d'ouvrage	Intitulé	Thématique	Estimation Financière HT	Année
137	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Mentières</u>	Rénovation de la toiture de l'église - charpente et couverture	Culture et Patrimoine	NC	2023
138	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Montchamp</u>	Aménagement d'un point d'intérêt interprétant le patrimoine naturel	Culture et Patrimoine	NC	2022
139	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Promotion du patrimoine culturel de la commune	Culture et Patrimoine	13 789 €	2021-22
140	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de Neuvéglise sur Truyère	Services aux habitants	240 000 €	2021-26
141	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Neuvéglise sur Truyère</u>	Restauration de l'église saint-Pierre de Lavastrie	Culture et Patrimoine	262 675,00 €	2022-2024
142	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Paulhac</u>	Mise en valeur du petit patrimoine	Culture et Patrimoine	65 000,00 €	2022-2026
143	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Roffiac</u>	Aménagement de bourg-cœur de village	Culture et Patrimoine	NC	2022-24
144	Maitrise d'ouvrage communautaire	<u>Ruynes en Margeride</u>	Restaurer et valoriser la Tour du Jardin de Saint-Martin de l'Ecomusée de Margeride	Culture et Patrimoine	650 000 €	2022-2026
145	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Soulaiges</u>	Création d'une table d'orientation à Montmeyrol de Soulaiges	Tourisme et thermalisme	NC	
146	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Talizat</u>	Rénovation du petit patrimoine avec un plan pluriannuel	Culture et Patrimoine	100 000,00 €	2021-2026
147	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Ussel</u>	Etude pour l'aménagement des berges du Lander avec valorisation du patrimoine et parcours santé	Services aux habitants	15 000,00 €	2022-25
148	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Valuéjols</u>	Mise hors d'eau hors d'air du presbytère de Lescure	Culture et Patrimoine	136 956,00 €	2024-2026
149	Maitrise d'ouvrage communale qui contribue à la stratégie territoriale	<u>Valuéjols</u>	Rénover le patrimoine communal, vernaculaire, fours, église, etc...	Culture et Patrimoine	NC	2023-2026

Accusé de réception en préfecture
015-2020-00660-2020-0650-DEL
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021